



HAL
open science

Identités subies, identités intégrées : les Grecs dans les sociétés européennes du nord-ouest (Angleterre, Etats bourguignons, France et leurs marges) : début XV^e - fin XVI^e siècles

Mathieu Couderc

► **To cite this version:**

Mathieu Couderc. Identités subies, identités intégrées : les Grecs dans les sociétés européennes du nord-ouest (Angleterre, Etats bourguignons, France et leurs marges) : début XV^e - fin XVI^e siècles. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2018. Français. NNT : 2018PA01H009 . tel-02067272

HAL Id: tel-02067272

<https://theses.hal.science/tel-02067272>

Submitted on 14 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COUDERC Mathieu
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP).
(UMR8589)



Identités subies, identités intégrées.
Les Grecs dans les sociétés européennes du nord-ouest
(Angleterre, États bourguignons, France et leurs marges)
Début XV^e – fin XVI^e siècles.

Thèse préparée sous la direction de M. Patrick BOUCHERON.

Soutenance le 30 juin 2018.

Composition du jury :

Mme Élodie LECUPPRE-DESJARDINS

Mme Annick PETERS-CUSTOT

M. Étienne ANHEIM

M. Guillaume CALAFAT

M. Jean-Philippe GENET

Remerciements.

J'ai tant de personnes à remercier qu'un nouveau volume serait probablement nécessaire. Je n'aurais jamais pu mener à bien une telle entreprise sans le concours dévoué de soutiens qui m'ont apporté une assistance et une expertise inestimables.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui ont eu la gentillesse d'accepter de faire partie du jury de soutenance de cette thèse dirigée par Patrick Boucheron : Jean-Philippe Genet, Élodie Lecuppre-Desjardins, Annick Peters-Custot, Guillaume Calafat et Étienne Anheim.

Cette étude est le reflet de longues années universitaires, d'enseignements suivis avec profit dans le cadre de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. La direction d'études idéale que m'ont apportée Jean-Philippe Genet puis Patrick Boucheron a forgé mon grand attrait pour la recherche. D'autres enseignements importants ont également renforcé ma détermination à mener à bien ce travail, parfois contre vents et marées, Olivier Mattéoni pour Paris 1 ou Jean-Claude Schmitt et Gisèle Besson pour l'EHESS. Je dois beaucoup à l'aide discrète et constante de Pierre-Marie Morel. À cet entourage se sont ajoutés les conseils et l'encadrement administratif de Christine Ducourtieux, Noemi Rubello et Françoise bornes. Je tiens à tous les remercier chaleureusement.

Le parcours intellectuel qui fut le mien a été l'occasion de nombreuses rencontres avec d'autres savants qui m'ont fait profiter de leur science. En premier lieu, la belle structure que représente pour moi le LAMOP m'a permis d'effectuer mes premiers pas en tant que chercheur. Mes collègues chercheurs, de par nos échanges, m'ont ouvert des pistes de réflexion fort utiles pour moi et les avis de Cédric Quertier comptent parmi les plus importants. L'EHESS a également été très importante pour moi. L'amitié et le soutien sans faille de Marion Pouspin furent des états qui m'ont fait grandir : ma reconnaissance est sans borne. De même, l'accueil dont fit preuve l'Institut d'histoire et de civilisation de Byzance du Collège de France m'a permis de mener avec bonheur une vie intellectuelle bercée entre orient et occident. Les avis de Marie-Hélène Blanchet comptent pour une part essentielle dans la formation de ce travail de thèse : sans ses conseils, rien n'aurait été possible. Je tiens également à remercier Thierry Ganchou, Raul Estangüi Gómez et Guillaume Saint-Guillain pour leur sollicitude et leur bienveillance. Enfin, cette thèse doit énormément aux influences modernistes et contemporanéistes. Les travaux et très nombreux conseils de David Do Paço forment la matrice originelle de toute cette entreprise : sans les longues discussions passionnées que nous avons depuis près de dix ans, mes réflexions seraient restées bien en deçà du niveau où elles sont parvenues. Je tiens également exprimer ma reconnaissance à Christine Lebeau, Mathilde Monge et Marie-Carmen Smyrnelis.

Enfin, au plus près du cercle des proches, je ne peux faire abstraction de tout l'amour, l'amitié, l'aide et le soutien dont ont fait preuve ma famille et mes amis. Ma famille, mes parents, ma sœur, mon frère, ma grand-mère, ont su m'offrir l'éducation et la passion pour les livres qui me sont toujours restées chevillées au corps. Mon épouse Audrey et mes enfants Maud et Théodore savent entretenir ce feu, cet enthousiasme pour l'histoire, en me faisant toujours effectuer ce pas de côté, parfois incongru, qui est vital à tout historien. Je ne leur dirai jamais assez combien ils me sont chers et précieux. Avec eux, c'est l'ensemble de ma famille, de mes cousins, qui ont su faire preuve de compréhension vis-à-vis de mon cas. Cette même compréhension semble également avoir animée mes proches amis Damien, Marie, Hélène, David, Marion, Pierre, Chloé, Polo, Nat, Boris, Margaux, Simon, Joy et tant d'autres encore. De leurs remarques, de leurs boutades sont nées certaines des idées dont je suis le plus fier.

Note sur la graphie des noms propres.

Le choix d'adopter une graphie stable pour les différents personnages qui apparaîtront cette étude s'est rapidement imposée à nous afin d'éviter d'embrouiller le lecteur. En effet, selon les sources, un individu ou un lieu pourront être orthographiés différemment selon la langue ou le scribe concernés. De plus, l'exotisme de certains patronymes pose des soucis de compréhension et engendrer des graphies aléatoires et instables : *Georges Bissipat* se nomme normalement *Geórgios Palaiologos Dishypatos* mais il a pu apparaître comme *Georges Bissipate*, *de Bissipatt*, *Vispact*, *Paléologue* ou tout simplement comme *Georges le Grec* et *Zorzi* en vénitien. Les lieux ne sont pas non plus épargnés : Constantinople est fréquemment orthographiée *Constantinoble* voire *Constantinopoly* en français, *Constantinopolitanus* en latin ; Trébizonde devient *Trapisonde*, ou *Trapezonde*. Si nous ajoutons à ce tableau le fait que bien des individus sont nommés d'après un attribut physique ou social mis en avant, la situation s'emmêle davantage : Constantin Scholarios apparaît comme « *Constantin filz du Grand-duc de Trapisonde* » et Phrangoulios Serbopoulos est défini par sa fonction d'ancien chancelier de l'empereur.

Face à cette multiplicité, un choix s'imposait donc. Nous avons décidé de faciliter la lecture en adoptant l'appellation la plus courante d'un personnage. Lorsqu'un nom peut être rattaché à un patronyme connu, nous y revenons : *Dimutre Paillelogue* deviendra Démétrios Paléologue (3). Cependant, si une orthographe modifiée ne peut être rattachée à un patronyme connu ou qu'une forme occidentalisée est plus courante, nous conserverons cette graphie : Georges Dishypatos devient par exemple *Bissipat*. De même, les usages de l'historiographie pourront guider notre choix et donner une préférence à un nom plutôt qu'à un autre : Thomas *Franco* sera préféré à *Lefranc* en France ou *Frank/Greke* en Angleterre. Lorsqu'aucun rattachement n'est envisageable, nous laissons le nom tel quel : Jean *Scranrailles* conserve ainsi ce patronyme trop modifié pour être rétabli dans sa forme originelle.

Enfin, étant conscients que nous écrivons en français, nous avons choisi de ne pas rendre la graphie grecque originelle des noms et prénoms des individus et afin de conserver un fil directeur en langue française. Il s'agit bien entendu d'un biais que nous assumons parce que nous préférons privilégier la cohérence du récit à une réalité onomastique qui n'aurait pas la portée escomptée.

Introduction générale.

Le 25 avril 1424, une requête est adressée aux services de la chancellerie royale anglaise. Elle émane d'un personnage singulier que nous ne nous attendrions pas à découvrir sur les bords de la Tamise à une telle époque : Démétrios de *Cerno* en Thrace est grec, médecin, apothicaire et marié à une Anglaise. La demande a pour objet la condition d'extranéité de Démétrios qui lui est devenue proprement insupportable : il requiert en conséquence l'octroi de lettres de naturalité qui harmoniseront un mode de vie anglais avec une condition de Grec étranger héritée d'un passé lointain¹. Au printemps 1456, Jean Argyropoulos joue de malchance. Cet écolâtre grec à la réputation déjà bien établie en Grèce et en Italie, entreprend un voyage en France et en Angleterre. Pour cela, il bénéficie de l'appui d'un ami, l'humaniste florentin Francesco Filelfo, qui le recommande à un correspondant proche, un autre Grec nommé Thomas Francos, médecin personnel du roi Charles VII. Or, lorsque Jean arrive en France, Thomas vient de décéder et Jean se retrouve sans appui. Il poursuit néanmoins son parcours, apparaît en Angleterre et est de retour à Florence dès le début de l'année 1457². Dix ans plus tard, un autre Grec entame un périple à travers la Hollande, le Brabant, les Flandres, la Picardie et la région parisienne qui dure six années. Constantin Scholarios, issu semble-t-il d'une prestigieuse lignée de fonctionnaires impériaux trébizontins, fréquente assidument les cours princières ainsi que les cités qui leurs sont soumises. Le Grec y perçoit quelques subsides qui lui permettent de suivre le duc de Bourgogne et de vivre dans son entourage³. Jusqu'à son décès en 1544, un Crétois du nom de Peter *Mylan* exerce ses activités de marchand-brodeur aux abords de Londres. Son commerce semble très florissant, il fournit les puissants en dentelle et autres produits de valeur et

¹ À de nombreuses reprises, nous renverrons le lecteur à un répertoire prosopographique produit en fin de volume qui fournit l'ensemble des références biographiques et bibliographiques concernant un personnage. Répertoire prosopographique n°50.

² Répertoire prosopographique n°8.

³ Répertoire prosopographique n°283.

compte même parmi ses clients Thomas Cromwell, ministre d'Henry VIII. Les dernières années de son existence le laissent apparaître sous les atours du marchand prospère et bien inséré dans le milieu marchand, marié et socialement intégré au quartier de *Farringdon without ward*⁴.

Qu'ont en commun ces quatre personnages ? Tout d'abord, ils sont grecs, issus de Constantinople et des régions périphériques. Ensuite, ils évoluent tous dans une aire politique assez cohérente, divisée principalement entre trois pouvoirs en concurrence les uns avec les autres : l'Angleterre, l'ensemble politique agrégé autour du duc de Bourgogne – en tout cas jusqu'en 1477 – et la France. De longues phases chronologiques peuvent les séparer – près d'un siècle et demi entre Démétrios de *Cerno* et Peter *Mylan* – sans que leur originalité commune n'en souffre. Démétrios et Peter sont des marchands, Jean et Constantin des voyageurs. De plus, ces cas ne sont pas inconnus de l'historiographie. Pourtant, selon cette dernière, une différence rédhibitoire les sépare : Jean n'effectue qu'un passage éclair au nord des Alpes avant de poursuivre son histoire entre Italie et Grèce, alors que Démétrios, Constantin et Peter n'apparaissent que dans ce cadre septentrional. Leur intérêt pour la science savante s'efface donc et leurs cas disparaissent presque totalement des travaux concernant les Grecs en Occident – comprenons en Italie – au moment de la chute de l'Empire byzantin. Leur seule chance est d'être mentionnés de manière subreptice au détour d'un ouvrage d'analyse large sur l'influence grecque en Occident⁵. Ils deviennent néanmoins des anecdotes exotiques que l'on peut mentionner sans les inclure dans une réflexion plus large. Nous tâcherons de réparer cet impair.

Quelle littérature pour les Grecs ?

Pourquoi limiter aux Alpes l'étude d'une population qui n'en est de toute façon pas originaire et dont la caractéristique majeure est la mobilité ? La réponse tient dans les liens forts – amicaux et conflictuels – qui unissent Italiens et Grecs depuis le XI^e siècle et qui se poursuivent naturellement après la chute de l'empire. L'historiographie a largement accepté cette relation comme cadre naturel pour ses recherches. Les contacts étroits entre marchands italiens et leurs partenaires

⁴ Répertoire prosopographique n°237.

⁵ Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West 1400-1520*, Camberley, Porphyrogenitus, 1995.

byzantins ont amené ceux-ci à migrer en grande partie vers la péninsule et à s'y installer plus ou moins durablement : il était donc logique que la majeure partie des études se borne à ce territoire. Mais pourquoi en exclure les autres régions que les Grecs traversent ? Il ne peut s'agir de l'ignorance du phénomène des migrations grecques vers le nord. Déjà Martin Crusius (1526-1607) à la fin du XVI^e siècle puis Charles du Fresnes du Cange (1610-1688) en 1680, dans sa grande reconstitution de l'histoire byzantine, consacraient des passages entiers aux destinées des Byzantins chassés de Grèce et contraints de fuir en Italie et en France⁶. Outre Manuel II Paléologue dont le périple occidental a durablement marqué les esprits⁷, on y mentionnait également l'existence de Georges Bissipat, capitaine des galères de Louis XI, auquel on prête des origines impériales⁸ – son patronyme complet accole le nom de Paléologue à celui de Dishypatos/Bissipat – ainsi qu'une obscure et fictive famille des Anges installé en Nivernais⁹. La tradition de l'existence d'une présence grecque en France survit aux siècles suivants. Les Grecs y apparaissent fréquemment dans l'édition de textes originaux, depuis Thomas Rymer et Humphrey Hody dans les années 1740 en Angleterre jusqu'à Émile Van den Bussche un siècle plus tard pour Bruges¹⁰. Les auteurs de la fin du XIX^e siècle et du tout début du XX^e siècle poursuivent l'effort mais semblent axer leurs recherches sur la découverte de nouveaux personnages : la famille Bissipat pour Raymond Renet, Alexis *Claudioti* pour Henri Stein, Thomas Francos pour Antoine Thomas, la visite impériale de Manuel II Paléologue pour Gustave Schlumberger¹¹.

⁶ Martin CRUSIUS, *Historia politica Constantinopoleos a 1391 usque ad 1578 annum Christi*, dans *Corpus Scriptorum Historiae Byzantina*, Emmanuel BEKKER (éd.), Impensis éditions, Bonn, 1849. Charles DU FRESNES DU CANGE, (1610-1688), *Historia Byzantina duplici commentario illustrata : prior familias ac stemmata imperatorum Constantinopolitanorum, cum eorumdem augustorum numismatibus et aliquot iconibus, praeterea familias Dalmaticas et Turcicas complectitur ; alter descriptionem urbis Constantinopolitanae, qualiter extitit sub imperatoribus christianis*, Paris, 1680.

⁷ Voir le dossier documentaire n°2.

⁸ Voir le dossier documentaire n°1.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Thomas RYMER, *Foedera, Litterae, Conventiones, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte saeculo duodecimo, viz. ab anno 1101, ad nostra usque tempore habita aut tractata*, 10 volumes, La Haye, 1735-1745. Humphrey HODY, *De Graecis Illustribus linguae graecae literarumque Humaniorum intauratoribus, eorum vitis, scriptis et elogis*, « libri duo », Oxon, Londres, 1742.

Émile VAN DEN BUSSCHE, *Une question d'orient au Moyen Age. Documents inédits et notes pour servir à l'histoire du commerce de la Flandre, particulièrement de la ville de Bruges avec le Levant*, Bruges, 1878. Notons que dans ces travaux, les Grecs trouvent leur place mais n'occupent pas le centre des préoccupations des auteurs. Voir également Gilliodts VAN SEVEREN, *Inventaires des archives de la ville de Bruges. Section première – inventaire des chartres*, V, Bruges, 1876. VÖGEL et GARDTHAUSEN, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, Leipzig, 1909.

¹¹ Raymond RENET, « Les Bissipat du Beauvaisis », *Mémoires de la Société Académique d'archéologie, Sciences et arts du Département de l'Oise*, 14, 1889, pp. 31-98. Henri STEIN, « Les aventures d'un Grec en France au début du XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartres*, 1908, p.185-190. Antoine THOMAS,

Cependant, le cadre intellectuel qui incite à publier ces découvertes reste confiné au domaine de l'exotisme et de l'anecdote. Exception faite des travaux majeurs d'analyse et d'édition de textes d'Henri Omont, dont la carrière s'est avant tout centrée autour de la mise en valeur des manuscrits grecs présents dans les divers fonds archivistiques français, la science historique consacrée aux Grecs en Occident serait restée encore mal défrichée. À la même époque, l'influence d'un philologue tel qu'Émile Legrand établit une première association entre l'humanisme italien et l'influence grecque¹². Émile Legrand se fait éditeur de textes originaux et publie une grande part de la correspondance de Francesco Filelfo, humaniste florentin fortement lié aux contacts et relations d'échanges entre Grecs et Occidentaux¹³. Ces quelques pistes lancées ne donnent cependant pas lieu à une réflexion plus large. Il faut attendre les années 1919-1921 pour que la grande histoire des *Étrangers en France sous l'Ancien Régime* de Jules Mathorez prenne, un peu, en compte la présence grecque à partir du XV^e siècle¹⁴. Quelques cas y sont développés comme ceux des soldats stradiotes de François I^{er} *Dyomedes*, Démétrios *Daugreca* et Thomas de *Thoe*. Georges Bissipat est également mentionné. Toutefois, l'apport grec reste inclus parmi de nombreux autres étrangers et ne se dégage pas particulièrement. Tout au plus insiste-t-on sur le lien entre la venue de ces Grecs et le développement des études helléniques à Paris sous la houlette de Georges Hermonymos de Sparte¹⁵. L'édition de textes dans lesquelles des Grecs apparaissent se poursuit et aborde des

« Nouveaux documents sur Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 55^e année, N. 9, 1911, pp. 671- 676. Gustave SCHLUMBERGER, « Un empereur de Byzance à Paris et Londres », dans *Byzance et les Croisades*, « pages médiévales », Paris, 1927 (1^{re} éd. 1916), p. 87-147. Notons que Jules Berger de Xivrey avait déjà commis un mémoire sur le voyage impérial dès 1853 repris par Jungie en 1912. Jules BERGER DE XIVREY, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, dans *Mémoires de l'Institut de France*, Académie des Belles-Lettres, tome XIX, 2^{ème} partie, 1853. M. JUNGIE, « Le voyage de l'empereur Manuel Paléologue en Occident », dans *Echos d'Orient*, tome XV, 1912, p. 322-332. La même année, Alexandre Vasiliev travaillait également sur cet événement. Alexandre Alexandreievitch VASILIEV, « Putesestvie vizantijskogo imperatora Manuilo II Paleologa na zapadnoj Evrope », dans *МИИ. Наг. ППСОБ. Н.С.* tome 39, 1912, p. 41-78.

¹² Emile LEGRAND, *Bibliographie Hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des grecs aux XV^e et XVI^e siècles*, deux tomes, Paris, Ernest Leroux, 1885.

¹³ Emile LEGRAND, *Cent-dix lettres grecques de François Filelfe, publiées intégralement pour la première fois d'après le « Codex trivulzianus » 873*, E. Leroux éditeur, Paris, 1892.

¹⁴ Jules MATHOREZ, *Les étrangers en France sous l'ancien régime : histoire de la formation de la population française*, Paris, éditions Edouard Champion, 1919-1921.

¹⁵ *Ibid.*, p.196-197. Notons que Georges Hermonymos a fait l'objet d'une étude récente de Maria Kalatzi qui replace l'importance des traductions du Grec des grands classiques antiques, notamment de Démosthène, et l'influence de son enseignement dans l'implantation progressive en France du grec comme langue d'érudition. Maria KALATZI, *Georgios Hermonymos. A 15th Century Scribe and Scholar : an Examination of his Life, Activities and Manuscripts*, Londres, University of London, 1998.

espaces extra-italiens : la péninsule ibérique avec Antonio Rubio I Lluch¹⁶, les archives de l'archevêché de Canterbury avec N.H. Nicolas¹⁷.

Le cadre général des Grecs présents en occident après la chute de Constantinople – incluant la péninsule italienne – reste donc très marginalisé jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale. Auparavant, seuls sont actifs des spécialistes tels que Nicolae Iorga dont les principaux centres d'intérêt portent sur les conséquences humaines et culturelles de la prise de Constantinople¹⁸. Comme souvent avec l'historiographie, les années suivant la Seconde Guerre Mondiale marquent un changement dans la manière de traiter l'histoire et la question grecque n'échappe pas au phénomène. Le regain d'intérêt pour la transmission des textes classiques grecs à l'Europe humaniste est réel pour la période 1940-1950 mais s'exprime avant tout autour de l'Italie du *Quattrocento*. Certaines figures grecques migrantes émergent comme Janus Laskaris pour le XVI^e siècle étudié par Børge Knös¹⁹. Dans ce domaine des humanités, l'influence de Giuseppe Cammelli est fondamentale, l'auteur s'attachant aux grandes figures humanistes byzantines que sont Manuel Chrysoloras, Jean Argyropoulos, Démétrios Chalcocondylès et Andronic Kallistos²⁰. Le thème de la transmission culturelle à l'humanisme occidental reste une valeur sûre de la recherche depuis les travaux de Deno John Geanakoplos et Roberto Weiss jusqu'à ceux d'historiens anglo-saxons comme Nigel Wilson, Lisa Jardine ou Jerry Brotton²¹. Toutefois, d'autres thématiques apparaissent. L'horizon des études sur les Grecs en Occident s'ouvre à d'autres

¹⁶ Antonio RUBIO I LLUCH, *Diplomatari de l'Orient Catala, 1301–1409 Col·lecció de documents per a la història de l'expedició catalana a Orient i dels ducats d'Atenes i Neopàtria*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1947.

¹⁷ N.H. NICOLAS, *Proceedings*, III p.160-161 ; *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury, 1414-1443* ; E.F Jacob, Canterbury and York Society, II, Oxford, 1937, p.281.

¹⁸ Ainsi ce même Nicolae Iorga est amené dans ces écrits à mentionner tout un arsenal documentaire propice à l'étude des Grecs en Italie et ailleurs en Europe occidentale. Nicolae IORGA, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e siècle*, 1899. Néanmoins, ses écrits restent inachevés et souvent empreints d'une vision téléologique qui cherche à retrouver Byzance ailleurs qu'à Byzance – surtout en Roumanie – sans chercher à s'intéresser aux nouveaux modes de vie développés par ces populations contraintes de migrer.

¹⁹ Børge KNÖS, *Un ambassadeur de l'hellenisme. Janus Lascaris et la tradition gréco-byzantine dans l'humanisme français*, Paris, Belles Lettres, 1945.

²⁰ Giuseppe CAMMELLI, « Andronico Callisto », *La Rinascita*, 5, 1942, p.174- 214. Du même, *I dotti bizantini e le origini dell'umanesimo*, I. *Manuele Crisolora*, Florence, Vallecchi Editore, 1941 ; II. *Giovanni Argyropoulo*, Florence, Felice Le Monnier, 1941 ; III. *Demetrio Calcondila*, Florence, Vallecchi Editore, 1954.

²¹ Roberto WEISS, *Humanism in England during the Fifteenth Century*, Oxford, *Medium aevum* monographs 4, 1957. Deno John GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice. Studies in the Dissemination of Greek Learning from Byzantium to Western Europe*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1962. Nigel G. WILSON, *From Byzantium to Italy : Greek studies in the Italian Renaissance*, Londres, Duckworth, 1992. Lisa JARDINE, Jerry BROTTON, *Global interests : Renaissance art between East and West*, Ithaca, N.Y. Cornell University Press, 2000.

thématiques, notamment celles des relations religieuses, politiques et économiques entre la Péninsule italienne et l'Empire byzantin, même après la disparition de celui-ci. La question religieuse, principalement tournée vers l'enjeu du ralliement ou non des Byzantins au catholicisme romain a généré – et génère toujours – une littérature dense qui se renouvelle sans cesse, notamment sous l'impulsion de Marie-Hélène Blanchet et de Sebastian Kolditz²². Les Grecs d'Occident se trouvent ainsi sous le feu des projecteurs et leurs attitudes sont passées au crible à travers le prisme de la religion et certains personnages comme le cardinal Bessarion concentrent la plupart des études²³. Les échanges diplomatiques forment un troisième angle d'approche des relations entre Byzance et l'Occident. Cette foisonnante activité scande les cinquante dernières années de la vie de l'empire et débute par quelques pistes lancées dans les années 1920. Toutefois, l'activité intense de Constantin Marinescu est incontournable puisqu'elle met en évidence toute la richesse des relations diplomatiques byzantino-occidentales²⁴. Il est également parmi les premiers à changer de focale et s'intéresser à Péninsule ibérique à partir du cœur de la cour des rois Aragonais de Naples²⁵. Or, les royaumes espagnols forment une exception extra-italienne dans l'étude des relations entre Grecs et Occidentaux²⁶. L'approche

²² Parmi une bibliographie abondante, voir par exemple Sebastian KOLDITZ, *Johannes VIII. Palaiologos und das Konzil von Ferrara-Florenz (1438/39). Das byzantinische Kaisertum im Dialog mit dem Westen*, 2 volumes, Stuttgart, Hiersemann, 2013. Marie-Hélène BLANCHET, Frédéric GABRIEL (dir.), *Réduire le schisme ? Eclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e –XVIII^e siècles)*, Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011, Paris, ACHCByz, 2013.

²³ Sebastian KOLDITZ, « Bessarion und der griechische Episkopat im Kontext des Konzils von Ferrara-Florenz », dans C. MÄRTL, C. KAISER, T. RICKLIN (éd.), *Inter Graecos Latinissimus, inter Latinos Graecissimus*, Berlin, De Gruyter, 2013, p.37-78. Voir également l'excellente biographie du cardinal. Giuseppe COLUCCIA, *Basilio Bessarione. Lo spirito greco e l'occidente*, Florence, 2009.

²⁴ Quelques articles importants. Constantin MARINESCU, « Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine », *Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique*, 11(1924), pp. 192-206. Du même, « Notes sur quelques ambassadeurs byzantins en Occident à la veille de la chute de Constantinople sous les Turcs », *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales*, 10, 1950, pp.419-428. Du même, « Deux empereurs byzantins : Manuel II et Jean VIII Paléologue, vus par les artistes occidentaux », *Le Flambeau*, n°9-10, 1957.

²⁵ Constantin MARINESCU, « Du nouveau sur les relations de Manuel Paléologue avec l'Espagne (1391-1425) », dans *Atti dello VIII Congresso Internazionale di Studi Bizantini, Palermo 3-10 aprile 1951*, tome I, Rome, Associazione nazionale per gli studi bizantini, 1953, p.420-436.

²⁶ La littérature sur cette question est en effet précoce et toujours actuelle. Elle s'attache à la mise en évidence non seulement des relations diplomatiques entre souverains aragonais et byzantins, réels depuis la seconde moitié du XIV^e siècle, mais aussi d'une présence grecque dans la péninsule. Nous avons déjà évoqué l'importance d'Antonio Rubio I Lluç dans le domaine de l'édition de textes. Les années 1950 ont été également marquées par les travaux de Sebastian Cirac Estopañán qui insiste tout particulièrement sur l'action diplomatique de Manuel II Paléologue avec les rois d'Aragon. Sebastian CIRAC ESTOPAÑAN, *Bizancio y España. La Unión, Manuel II Paleólogo y sus recuerdos en España*, Imp. Elzeviriana y Lib. Camí, Barcelone, 1952. Voir également, plus récemment, les travaux de Daniel DURAN DUELT, « Diplomacia de cruzada. Las misiones de Manuel II Paleólogo a la Península Ibérica y la recaudación de subsidios », dans Eloísa Ramírez Vaquero, Roser Salicrú i Lluç

diplomatique conserve toute son importance dans les études ultérieures²⁷. Toutefois, le champ s'élargit progressivement à tous les types de relations d'échanges possibles entre Grecs et Latins, notamment économiques, sociales et culturelles. La recherche la plus récente, sous l'influence d'historiens depuis Angeliki Laiou jusqu'à Guillaume Saint-Guillain et Thierry Ganchou, replace souvent les Grecs et les Latins au sein d'un même monde où les échanges et les allers-et-retours entre l'Italie et le Monde grec qui ne cesse de se rétrécir, provoquant le départ de certains de ses habitants devenus réfugiés malgré eux²⁸. Les colloques et rencontres scientifiques se multiplient afin d'analyser les formes de l'implantation grecques dans des sociétés urbaines italiennes qui profitent de ce renouveau²⁹. L'exemple grec sert désormais d'illustration à des phénomènes sociologiques plus larges comme la question de l'extranéité³⁰, celle de l'organisation urbaine ou encore celle du regain du discours de la croisade après la prise de Constantinople, thématiques sur lesquelles nous reviendrons dans le cours de notre récit. Les Grecs sont extraits de leur cadres d'analyse traditionnels (monde grec, cadre politique byzantin, influence humaniste, activités économiques) pour être inclus dans des questions plus transversales (migrations, extranéité, diaporas). Seuls l'extension du cadre géographique et l'approfondissement de la question de l'identité grecques manquent.

(dir.) *Cataluña y Navarra en la Baja Edad Media*, Pampelune, Universidad Pública de Navarra (Colección Historia, 29), 2010, pp.53-110.

²⁷ Notons ainsi un article de Sophia MERGIALI-SAHAS, « A byzantine ambassador to the west and his office during the fourteenth and the fifteenth centuries : a profile », *BZ*, n° 94, 2001, p. 588-604. Voir également Elisabeth MALAMUT, « De 1299 à 1451 au cœur des ambassades byzantines », dans *Bisanzio, Venezia e il mondo franco-greco (XIII-XV secolo)*, *Atti del Colloquio Internazionale organizzato nel centenario della nascita di Raymond-Joseph Loenertz o.p. Venezia, 1-2 dicembre 2000*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia centro tedesco di studi veneziani, 2002, p. 79-124.

²⁸ Parmi une longue bibliographie, voir par exemple, Angeliki E. LAIOU, « Italy and the Italians in the political geography of the Byzantines (XIVth century) », *DOP*, vol. 49, 1995, p. 73-98. Voir également Thierry GANCHOU, « Le prôtogéros de Constantinople Laskaris Kanabès (1454). À propos d'une institution ottomane méconnue », *REB*, 71, 2013, p.209-258. Judith HERRIN et Guillaume SAINT-GUILLAIN (éd.), *Identities and Allegiances in the EasternMediterranean after 1204*, Ashgate, Franham, 2011.

²⁹ Francesca TIEPOLO et Eurigio TONETTI (dir.), *I greci a Venezia : atti del convegno internazionale di studio ; Venezia, 5-7 novembre 1998*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002.

³⁰ Jacques BOTTIN, Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Age à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999.

Comparables Grecs.

Certes, les études sur les migrations grecques en occident existent et sont très actives. Pourtant, notre bref résumé laisse entrevoir une grande lacune. C'est d'Italie que partent l'essentiel des études consacrées aux Grecs exilés. Nous avons noté quelques études concernant la péninsule ibérique mais la domination aragonaise en Italie du Sud justifie pleinement d'envisager la question à l'horizon espagnol. Cependant, rien ou presque n'apparaît à propos d'une présence grecque extra-italienne. Elle existe pourtant puisque l'historiographie du début du XX^e siècle la mentionne. Un décalage s'est en effet rapidement formé entre une historiographie florissante mais limitée au pourtour méditerranéen et une autre, cantonnée aux régions plus septentrionales, stagnante dans une littérature de l'exotisme et de l'anecdote. Le nombre des études y est fortement moins important et de portée moins large qu'au-delà des Alpes. La faute semble venir de la moindre abondance en sources et donc à un réservoir humain plus modeste et, suppose-t-on, moins intéressant. Bien sûr, une historiographie évoque quelques Grecs au passage, mais sans qu'aucune réflexion de plus grande ampleur ne découle de ces mentions. Par exemple, à travers la politique et le discours de croisade porté par les ducs de Bourgogne³¹, des études telles que celle d'Henri Taparel mentionnent quelques cas de Grecs dans l'entourage du prince³². Nous n'avons cependant pas affaire à un recensement exhaustif d'une présence pourtant réelle. De même, le royaume d'Angleterre offre un terrain d'action favorable pour des historiens qui, dans le sillage de Jonathan Harris, se sont attachés à recenser quelques cas de Grecs installés dans les Îles³³. Mais, encore une fois, aucune recherche de grande portée n'est venue couronner ces observations. La France est même le parent pauvre de cet ensemble :

³¹ On citera par exemple les travaux de Jacques Paviot et en particulier Jacques PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle – XV^e siècle)*, Paris, Publications de Paris-Sorbonne, 2003.

³² Henri TAPAREL, « Notes sur quelques réfugiés byzantins en Bourgogne après la chute de Constantinople », *Balkan Studies*, 28 (1987), p.51-58.

³³ Parmi une longue bibliographie, citons Jonathan HARRIS, « Greek scribes in England : the evidence of episcopal registers », dans *Through the Looking Glass : Byzantium through British Eyes*, Robin CORMACK et Elizabeth JEFFREYS (dir.), « Society for the Promotion of Byzantine Studies », Publications 7, Ashgate, Aldershot, 2000, p.121-126. Voir également David, R. CARLSON, « Greeks in England, 1400 », dans *Interstices. Studies in Middle English and Anglo-Latin Texts in Honour of A.G. Rigg*, sous la direction de Richard Firth Green et Linne R. Mooney, university of Toronto Press, Toronto, 2004, p. 74-98. La tradition anglaise de production d'études « exotiques » à propos des Grecs est déjà ancienne. Voir Howard L. GRAY, « Greek visitors in England in 1455-1456 », dans *Anniversary Essays in Medieval History, by students of Charles Homer Haskins presented on his completion of forty years of teaching*, Boston, Books for Libraries Press, 1967 (1^{re} édition 1929), p.81-116.

les rares études qui existent ne prennent souvent en compte qu'un seul individu ou bien se concentrent autour du voyage de Manuel II Paléologue à Paris³⁴. Les études consacrées aux Grecs septentrionaux dépendent presque exclusivement des progrès intellectuels effectués à partir des études italiennes et n'offrent qu'un point de comparaison ponctuel avec la situation des Grecs au nord des Alpes³⁵. Les zones septentrionales restent marginales dans la réflexion générale. Ces Grecs, de par leur faiblesse démographique et documentaire, ne méritent pas une attention approfondie. Or, on ne poursuit pas la comparaison en se séparant de tout ce qui se passe au de-là des Alpes. Cette distinction est même artificielle.

En 2000, Marcel Detienne, historien antiquisant et anthropologue, publie un essai qui est un appel agacé adressé à toute une profession historique³⁶. La critique majeure que développe Detienne repose avant tout sur le manque d'une analyse comparatiste dans la plupart des courants historiographiques. L'historien reproche à la profession une trop fréquente convenance à n'envisager un sujet d'étude qu'à l'horizon de ce qui est supposé être connu dans un domaine donné sans chercher à comparer leur objet d'étude avec d'autres cas extérieurs à leur domaine d'action. La méthode est contestée, Marcel Detienne déplore le manque de connaissances anthropologiques des historiens pour qui le comparatisme est presque une forme d'hérésie³⁷. En effet, en 2000, la tendance était plutôt à récuser toute forme de comparatisme d'un phénomène social, culturel, économique ou politique avec d'autres cas observés mais extérieurs *a priori* au champ d'étude initial. Ainsi, l'analyse des Grecs de la Grèce ancienne ne s'enrichirait nullement d'une comparaison avec une situation comparable mais venant d'une autre époque ou d'un cadre géographique différent, comme les aborigènes ou les nomades valaques,

³⁴ Les travaux de Glen Peers sont ici symptomatiques à travers deux de ses études. Glenn PEERS, « Manuel II Palaiologos's *Ekphrasis* on a Tapestry in the Louvre : Word over Image », *REB*, vol. 61, 2003, p. 201-214. Du même, « A Cretan in Paris : Angelos Vergekios and Greek natural history in the French Renaissance », dans *Pepragmena Th'Diethnous Kretologikou Synedriou. Elounta, 1-6 Oktovriou 2001*. Tomos B2 : Architetektonike, Istoría tes Technes, Nomismatike, Topographic kai Topiographia, Diepistemonikes Symvoles, Herakleion, 2004 (2006), p. 419-440.

³⁵ L'article de Jonathan Harris et d'Heleni Porfyriou consacré à une comparaison entre deux diasporas grecques, l'une à Londres et l'autre dans l'ensemble des cités italiennes sur une période de trois siècles illustre bien ce rapport déséquilibré : la seule cité de Londres est comparée à l'ensemble des ports italiens et l'on cherche des points communs avec elles sans forcément insister sur l'originalité des Grecs de Londres. Jonathan HARRIS, Heleni PORFYRIOU, « The greek diaspora : Italian port cities and London 1400-1700 », dans *Cultural exchange in early modern Europe*, vol. II, Donatela CALABI et Stephen TURK CHRISTENSEN (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p.65-86.

³⁶ Marcel DETIENNE, *Comparer l'incomparable. Oser expérimenter et construire*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 2009 (1^{re} édition 2000).

³⁷ *Ibid.*, p.120.

pourvu que des pratiques similaires soient observables³⁸. L'historien s'insurge bien entendu contre ce postulat, et tout particulièrement contre l'idée admise que l'on ne peut comparer que ce qui est comparable³⁹. Detienne s'oppose à ce point de vue et promeut le comparatisme comme principal moteur de la recherche, voire même comme unique objectif de l'historien et de l'anthropologue⁴⁰. Dès lors que celui-ci permet d'effectuer un pas de côté à partir d'un sujet d'analyse initial, et que ce pas mène à aborder ce même sujet d'une manière différente, mais toujours pertinente, le comparatisme doit être une nécessité. Fort heureusement, les mentalités ont évolué et le comparatisme est entré – un peu – dans les mœurs historiennes. Nous souscrivons bien entendu à cette ligne de conduite.

En effet, le chantier que nous entendons traiter est propice à la comparaison, et ce à plusieurs niveaux. Tout d'abord nous soumettrons à l'analyse comparative les Grecs évoluant au sein du cadre correspondant pour l'essentiel aux zones de pouvoir des rois d'Angleterre, de France et du duc de Bourgogne – devenu empereur avec Charles Quint – soit un angle nord-ouest européen. Nous verrons rapidement que les Hellènes qui évoluent dans un des royaumes nommés ont parfois arpenté les chemins d'un des deux autres territoires, ont pu y faire souche avant de repartir vers d'autres horizons. Les communautés de destins de ces trois sociétés politiques influent sur les celles des Grecs présents sur leur sol. Le second niveau de comparatisme possible est celui de la mesure des populations grecques avec leurs coreligionnaires des autres sphères politiques européennes, avant tout italiennes. La rupture alpine est davantage un poncif littéraire qu'une réalité anthropologique mais elle a pour conséquence ce manque d'intérêt scientifique pour tout ce qui se passe au nord, ne revenons pas sur ce point. Or, la réalité anthropologique observable dans les sources des deux côtés des Alpes est celle d'une continuité : continuité humaine puisque l'immense majorité des impétrants grecs arrivés en Angleterre ou en France passent au préalable par l'Italie et peuvent y conserver des attaches ; continuité économique et/ou culturelle entre des Grecs cantonnés sur le pourtour méditerranéen et ceux partis plus au nord – et nous tirerons tous les enseignements possibles des cas des marchands grecs présents autant dans le Manche qu'en Méditerranée. Un troisième degré de comparatisme possible, et même souhaitable, consiste en l'analyse d'autres cas de populations

³⁸ *Ibid.*, p.110.

³⁹ L'auteur montre ici son opposition avec Moses I. Finley. *Ibid.*, p.134-135.

⁴⁰ *Ibid.*

migrantes amenées, de gré ou de force, à quitter leur terre originelle pour intégrer un nouvel ensemble sociétal. En ce domaine, la limite ne se fixe nullement en fonction de la date, du cadre géographique ou bien de la thématique envisagée mais plutôt selon la pertinence des cas observés : ainsi les Juifs sépharades chassés d'Espagne en 1492⁴¹, les *Gallicani* du port de Londres contemporains de « nos » Grecs ou même les fumeurs de *marijuana* du Bronx des années 1960⁴² formeront autant de points de comparaison justifiables et justifiés utiles à notre réflexion.

Nouveaux terrains d'enquête.

Revenons quelques instants sur les terrains d'expérimentation de notre enquête. Ils sont de deux sortes : géographiques et méthodologiques. Le cadre géographique est le résultat d'une double influence. En premier lieu, nos précédentes recherches de Master ont franchi une première fois les Alpes et mené vers les royaumes de France et d'Angleterre qui ont accueilli la visite impériale de Manuel II Paléologue (1399-1403)⁴³. La poursuite de notre étude s'appuie logiquement sur les enseignements nés d'un tel cadre géographique élargi aux États bourguignons qui se forment véritablement au cours du XV^e siècle. De plus, la collecte systématique des sources utiles au sujet, envisagée dans un premier temps le plus largement possible, a rapidement mis en évidence ces trois pôles d'attraction vers lesquels les Grecs ont pu se diriger. Une géographie de la production documentaire grecque s'est ainsi dessinée : hormis l'Italie et la Péninsule ibérique, les trois entités politiques franco-anglo-bourguignonnes constituent le terrain majeur à partir duquel une étude est possible. Bien entendu, nous prenons garde à ne pas commettre le même impair qui a conduit à privilégier la Péninsule italienne aux dépens du reste de l'Europe. Nous incluons dans notre démonstration des cas

⁴¹ Francesca TRIVELLATO, *Familiarity of Strangers, The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, Yale, Yale University Press, 2009. Une traduction a été proposée par Guillaume Calafat, *Corail contre diamants. De la Méditerranée à l'Océan Indien au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 2016. Vir également du même, « Diasporas marchandes et commerce interculturel. Familles, réseaux et confiance dans l'économie de l'époque moderne », *Annales HSC* 2011/2, p.513-531.

⁴² Howard BECKER, *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, traduite de l'américain par Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions A.-M. Métailié, (1^{re} édition américaine 1963).

⁴³ Mathieu COUDERC, « Lorsque deux mondes se rencontrent. Le voyage de Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403). Interactions diplomatiques et culturelles entre Byzance et l'Occident latin à la fin du Moyen Âge », mémoire de Master 2 d'histoire et anthropologie des sociétés médiévales et modernes, sous la direction de messieurs Jean-Philippe GENET et Patrick BOUCHERON, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, année 2008/2009.

intéressants, mais numériquement isolés, provenant d'autres territoires européens comme l'Écosse ou bien le duché de Savoie. L'espace du Saint empire romain germanique restera en grande partie extérieur au sujet pour deux raisons : d'une part la présence grecque y est très faible et concentrée dans la zone sud-est autour de l'Autriche ; d'autre part, en incluant ces quelques sources, nous nous serions retrouvés à devoir prendre en compte d'autres sources, hongroises, serbes mais aussi vénitiennes, qui modifieraient trop l'objectif que nous nous sommes fixés⁴⁴. Enfin, l'Europe scandinave reste très éloignée des circuits classiques des Grecs, malgré un ou deux cas originaux que nous mentionnerons sans toutefois centrer l'analyse sur ces régions⁴⁵. Nous en revenons donc à ce terrain de jeu très satisfaisant pour notre propos.

La méthode qui sera proposée au lecteur constitue le second domaine nouveau pour l'étude des Grecs en Occident. Tout d'abord, nous avons décidé de rompre avec la tradition et nous tâcherons de rendre compte globalement des Grecs présents dans une Europe du nord-ouest principalement circonscrite aux trois entités politiques mentionnées. Nulle volonté d'élargir le spectre de l'exotisme en agrégeant seulement de nouveaux cas aux anciens. Au contraire, notre exigence sera de ne délaissier aucun Hellène présent sur ces territoires et d'en tirer des enseignements sur un phénomène humain qui ne doit plus être compris comme l'effet collatéral et négligeable d'un plus vaste mouvement migratoire tourné vers l'Italie. Ensuite, nous tenterons de rattacher ce sujet aux méthodes plus courantes de l'analyse historique qui invitent à ne délaissier aucun domaine des sciences humaines – anthropologie, sociologie, linguistique, philosophie – qui puisse apporter un éclairage nouveau sur un phénomène historique. Ces techniques permettront de relancer la réflexion sur ces groupes humains qu'il nous faut savoir relier les uns aux autres. Ainsi, l'anthropologie et l'ethnologie, sous l'influence de grands savants tels que Marshall Sahlins, ou encore la linguistique de Gérard Genette, favoriseront notre démarche de réunion et de fusion de ces groupes en des sociétés plus structurées que ce que l'historiographie classique a laissé entrevoir et dont les modes de fonctionnement apporteront de l'eau au moulin du débat sur

⁴⁴ L'exemple le plus significatif est celui des comtes de Cilli, dont le seigneur Ulrich, épouse une Cantacuzène. Si nous avons opté pour inclure ces individus dans notre sujet, ils auraient inévitablement conduit à prendre directement en compte les Grecs de Venise avec lesquels ils sont liés et que nous préférons conserver comme sujets de comparaison.

⁴⁵ Jonathan HARRIS, « When did Laskaris Kananos travel in the Baltic Lands ? », *Byzantion*, 80, 2010, p.173-187.

les communautés étrangères d'Europe occidentale – mais quel type d'eau ? Toute la discussion tiendra en ce paradigme.

Notre travail reste bien sûr celui d'un historien et les emprunts ponctuels aux autres disciplines des sciences humaines ne nous détourneront pas de notre objectif historique. Cependant, même en ce domaine, nous devons tenir compte de ce qui a pu être pensé et écrit à propos d'autres phénomènes similaires mais appartenant à d'autres espaces, à d'autres périodes. Ces fréquents pas de côté que nous nous proposons d'effectuer de temps en temps est justifié par notre propre sujet. En effet, nous rompons avec le cadre géographique de l'analyse des Grecs en occident mais nous ne feignons pas de croire que l'Italie et le bassin méditerranéen n'existent pas pour nous. De plus, les cadres chronologiques classiques se révélant dépasser, nous élargissons notre champ du XV^e siècle à un long XVI^e siècle, que nous décidons de clore autour des années 1570, sans que cette borne ne soit non plus une barrière infranchissable. Celle-ci correspond plutôt à un seuil préalable à un basculement vers une autre époque – notamment le moment des guerres de religions – où certaines facettes des Grecs, comme leur religiosité, disparaissent des préoccupations des auteurs des sources. Dès lors, à cheval sur des époques traditionnellement perçues comme différentes l'une de l'autre mais que l'historiographie s'entend désormais à dépasser et enjambant allègrement les territoires, nous ne voyons aucune difficulté à pousser le comparatisme plus loin encore.

Renouveau documentaire.

Notre approche documentaire entend également faire peau neuve. Pour ce faire, nous avons eu l'opportunité de partir de l'ancien pour aller vers des découvertes de nouvelles sources. En la matière, nous bénéficions de tout le travail éditorial déjà accompli par la longue historiographie de l'exotisme grec déjà mentionnée. Ces activités de publication sont en règle générale de grande qualité et ne souffrent aucune contestation épigraphique. Dans certains cas toutefois, la démarche et la rigueur aura pu laisser à désirer et obliger à revenir au document originel et procéder à une nouvelle lecture. La grande entreprise de dépouillement des Archives Départementales du Nord (ADN.) a fourni des sources dépouillées avec rigueur. Pourtant, les registres de comptes dans lesquels apparaissent des Grecs

sont fréquemment repris par les historiens en escamotant une partie du texte liée au motif stéréotypé de la venue du Grec à la cour du duc de Bourgogne. Or, nous fondons une partie de notre réflexion sur ces escamotages que nous avons été contraints de retrouver. D'autres documents encore ne livrent qu'une partie de leurs informations, il a donc été nécessaire de les compléter : par exemple, le document BnF ms. fr. 32511, sur lequel nous aurons maintes fois l'occasion de revenir, est déjà connu d'une ancienne historiographie qui exhuma quarante-trois mentions de Grecs quand nos propres prospections en livrèrent douze de plus⁴⁶. Nous nous sommes donc assignés pour tâche de collecter l'ensemble des documents déjà édités par l'historiographie, de les relire et, au besoin, d'en proposer une nouvelle analyse. Ce travail de reprise nous semble fondamental si l'on souhaite mener l'étude générale sur les Grecs en Angleterre, dans les États bourguignons et en France qui fait défaut depuis longtemps. Bien entendu, ce préalable ne dispense pas du travail d'archives, de la recherche de nouveaux documents. Or, il est rapidement apparu que les sources éditées représentaient la partie émergée d'un iceberg qu'un seul travail de thèse ne suffirait pas à surmonter. Nous nous sommes donc fixés comme objectif d'effectuer des sondages ciblés dans certains fonds afin de déterminer si des travaux ultérieurs seraient justifiés : la réponse est affirmative. En effet, de longues heures de travail dans les fonds de la *Bibliothèque Nationale*, des *Archives Nationales* à Paris, des *National Archives* de Londres, ou encore des *Archives départementales du Nord* à Lille ont achevé de nous convaincre de l'utilité d'un tel travail à venir. Des documents inédits seront produits pour l'occasion mais nous sommes bien conscients de toute la tâche qui sera nôtre ultérieurement. Pour l'heure, l'ensemble documentaire nous paraît satisfaisant à la poursuite de notre enquête. Il couvre de façon assez homogène la période et les espaces concernés et aborde toutes les thématiques qu nous comptons aborder, de l'étude quantitative de la présence grecque jusqu'à l'analyse des éléments culturels qui constituent, ou non, son identité.

Quelles sont ces sources ? En premier lieu, notre corpus documentaire émane de cet occident qui voit arriver les populations grecques et tentent de rendre compte de ces migrations avec les moyens qui sont les leurs. En effet, nous constatons que l'ensemble des Grecs passés au crible sont, à de rares exceptions près, des anonymes qui ne précisent pas aux autorités locales leur décision de partir

⁴⁶ BnF ms. fr. 32511, folios 141r à 396v.

de Grèce – d’autant plus que la région est alors en proie aux troubles, ce qui n’arrange rien. Les sources byzantines puis grecques sous domination ottomane, quand elles existent, ne disent rien donc de ces individus et ne sont d’aucune utilité pour nous. De même, les Grecs migrants, ou descendants de migrants, ont fort peu produit de textes. Nous avons choisi de les mentionner s’ils existent et ont été conservés, comme les lettres de l’empereur Manuel II Paléologue ou le témoignage de Nicandre de Corcyre. Ces sources restent cependant très minoritaires. Nous avons donc décidé d’envisager tous les types de documents qui évoquaient la venue d’un Grec sur le territoire d’une des entités politiques mentionnées, leurs marges incluses. Nous attachons de l’importance aux rapports humains ce qui implique que les documents évoquant l’édition et la propagation de textes culturels grecs en occident ne nous concerneront que dans la mesure où un intermédiaire grec sera comme actif dans l’un de ces territoires : par exemple, le copiste Jean Sebopoulos, actif au monastère de Reading entre 1485 et 1500 nous intéressera dans ses relations avec la société anglaise qui l’accueillent et les manuscrits produits ne seront pris en compte que comme un objet d’échange créant des liens sociaux avec des locaux ou bien des compatriotes⁴⁷. Nous nous imposons ce choix parce que dans le cas contraire, nous serions vite dépassés par une masse documentaire peu utile pour notre propos qui est celui de la présence humaine grecque. Procédons donc thématiquement à l’examen des types de sources disponibles.

Les sources narratives, chroniques en tête, apparaissent comme les plus aptes à rendre compte de certaines situations. En effet, aucune chronique ne se concentre sur l’arrivée d’anonymes grecs. Seuls les émissaires officiels d’un pouvoir, byzantin puis ottoman, sont évoqués puisqu’ils ont accès aux honneurs de la cour et sont dignes d’être relatés dans une chronique. Ainsi, le voyage de Manuel II Paléologue qui ouvre notre sujet concentre l’essentiel des chroniques disponibles, ce périple ayant fait suffisamment de bruit pour en conserver l’écho. L’exotisme de la rencontre enchante un Michel Pintoin, intrigue un Jean II Jouvencel des Ursins et choque un Adam of Usk : l’événement sera néanmoins rapporté. D’autres ambassades ont droit à une place dans une chronique, comme celles de Théodore Karystinos dans *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* ou encore celle d’un anonyme d’un ambassadeur malencontreusement détroussé par des pillards dans la chronique de Mathieu d’Escouchy. Le début des campagnes d’Italie

⁴⁷ Répertoire prosopographique n°291.

sous Charles VIII amène également des chroniqueurs tels que Philippe de Commines à se pencher sur ces Grecs qui peuplent l'Italie et dont certains suivent le roi, même après son retour en France. Nous pensons également à l'affaire de la cession au roi de France des droits sur l'Empire byzantin par André Paléologue, dernier rejeton de la dynastie grecque. Cependant, un problème se pose rapidement à propos des sources narratives : nombre d'entre elles ne mentionnent aucun Grec en particulier mais évoquent plutôt la situation des Grecs en Grèce, en butte à la domination ottomane. Ces passages sont souvent l'occasion de porter un jugement, en général sévère, sur ces populations. Que faire de tels témoignages qui n'évoquent pas directement la venue des Grecs mais fournissent un point de vue d'un occidental sur eux ? Nous avons opté pour la conservation des textes dans un second cercle d'analyse qui prendra toute son importance lorsqu'il s'agira de confronter leur regard sans appel avec d'autres documents en prise plus directe avec le quotidien et moins catégoriques sur ces individus. Le problème du régime d'historicité des chroniques n'est ici pas un obstacle, le niveau d'écriture et de réécriture des chroniques permet au contraire d'alimenter la réflexion sur les représentations occidentales des Grecs. D'autres types de récits viendront étoffer l'éventail de nos sources. Les récits de voyage se développent en occident depuis le milieu du XIV^e siècle. Parmi eux, certains s'étendent plus longuement sur leur vision des populations orientales qu'ils rencontrent, dont les Grecs. Nous évoquerons les récits de Johannes Schiltberger, Ruy Gonzalès de Clavijo et Bertrandon de la Broquière⁴⁸. Ces trois cas offrent une vision particulièrement intéressante des Grecs dans la première moitié du XV^e siècle. Comme pour les chroniques relatant des faits vagues sur les Grecs, les relations de voyage constituent des points de comparaison utiles face à la multiplicité des jugements sur les Grecs qui entrent bientôt dans notre champ d'action. Nous ne centrerons donc pas directement notre étude sur ce type de sources mais, néanmoins, nous n'oublierons pas que le récit du voyage en occident de Nicandre de Corcyre sera, lui, important à analyser, puisqu'il offre une des seules occasions de lire le point de vue d'un Grec sur les Occidentaux⁴⁹.

Le second pôle documentaire est celui des sources normatives, c'est-à-dire émanant de la norme édictée par une autorité. Ces sources peuvent être de plusieurs

⁴⁸ Johannes SCHILTBERGER, *Captif des tatars*, traduit de l'Allemand par Jacques Rollet, Toulouse, Anacharsis, 2008. Ruy GONZALEZ de CLAVIJO, *Embajada a Tamorlán (1403-1406)*, éd. Francisco López Estrada, Madrid, Clásicos castalia, 1999. Bertrandon DE LA BROQUERE, *Le voyage d'Orient*, texte mis en français moderne par Hélène Basso, Paris, Anacharsis, 2010.

⁴⁹ Nicandre de CORCYRE, *Le voyage d'Occident*, traduit du grec par Paolo ODORICO, Toulouse, 2002.

sortes. Les documents liés à la pratique quotidienne d'une administration, de son fonctionnement quotidien constituent pour nous la réserve majeure d'approvisionnement en mentions de Grecs. En effet, ceux-ci entament leur relation avec les sociétés occidentales en cherchant à entrer en contact avec leurs autorités. Ils passent donc par les services administratifs qui entourent le prince avant et après avoir accédé à ce dernier. S'ils ont bénéficié de ses largesses, une trace reste fréquemment dans des registres de comptes dont certains nous sont parvenus. Les ducs de Bourgogne et le roi de France ont tenu leurs comptes avec rigueur, les documents anglais se font plus rares. Ces sources donnent à voir les Grecs recevant quelques subsides, quelques rentes, bénéficiant d'avantages juridiques privés comme des lettres de naturalité. Nous les voyons évoluer au quotidien. Ainsi, les *Archives départementales du Nord* comptent quelques cent-vingt-et-une entrées concernant un ou plusieurs Grecs, les *Archives Générales du Royaume* (AGR) quatorze. Du côté français, les *Archives nationales* ont révélé soixante entrées et la *Bibliothèque nationale* quatre-vingt-seize. Si nous ajoutons à ce compte les quelques entrées issues de fonds d'archives de moindre importance⁵⁰ et les archives municipales (treize entrées), nous n'avons alors pas affaire à un épiphénomène. Les sources normatives anglaises font, quant à elles, apparaître d'autres aspects de la présence grecque, tout aussi intéressant pour nous. Les *Public Record Office* (PRO) des *National Archives* livrent ainsi quatre-vingt-huit entrées qui évoquent les activités économiques de certains Grecs – notamment dans le port de Londres – ou bien leur manière d'être considérés comme des étrangers par le biais des *Subsidies Rolls*. Enfin à ce compte non exhaustif, nous devons évoquer l'existence de sources vaticanes qui concernent ces mêmes Grecs de France et d'Angleterre : elles révèlent fréquemment l'implication de l'Église dans la gestion de certaines affaires privées grecques – par exemple la prolongation d'une dispense ou une recommandation pontificale. Si l'on ajoute les archives écossaises et savoyardes, alors cette importante masse documentaire fait des sources normatives le support principal de notre réflexion.

Hors de ces grandes catégories, nous disposons d'autres documents. En effet, les Grecs, une fois arrivés et installés en occident, peuvent parfois produire de la documentation. Répétons-le, les proportions n'ont rien à voir avec les sources

⁵⁰ Les Archives départementales de Seine-Maritime (ADSM) notent quatre mentions de Grecs, celles de Côte-d'Or (ADCO) et d'Ille-et-Vilaine (ADIV) deux chacune.

émanant des Occidentaux. De plus, ces documents prennent presque tous des formes stylistiques de l'Occident latin, montrant ainsi une rapide adoption des mœurs locales. En premier lieu, certains Grecs installés sont amenés à contracter des liens avec d'autres personnes, grecques ou locales, et donc à produire des textes : actes de mariages, achats, ventes, arbitrages, procès, témoignages, testaments, épitaphes. La plupart des étapes de la vie peuvent être reconstituées chez certains individus particulièrement prolixes – Georges Bissipat, Thomas Francos et Démétrios Paléologue (3) surtout – qui fournissent un éclairage particulier, et trop longtemps délaissé par l'historiographie, sur l'intégration des sociétés anglaise, bourguignonne et française par les Grecs. De même, les écrits directs que sont les correspondances seront bien évidemment pris en compte. Celles-ci sont peu nombreuses et se concentrent essentiellement dans les missives diplomatiques et privées de Manuel II Paléologue à ses sujets, dans les relations épistolaires de Francesco Filelfo avec ses amis grecs – dont Thomas Francos – et quelques documents isolés tout au long de la période. Ces lettres sont bien sûr fort intéressantes pour nous et apportent beaucoup sur le fonctionnement de réseaux sociaux entre Grecs et Occidentaux. Toutefois, la spécificité de leurs auteurs – parmi lesquels un empereur – interdira cependant les raisonnements à grande échelle.

Dernier domaine documentaire où les Grecs peuvent apparaître et représenter un intérêt pour nous : l'iconographie. Ici encore, nous ne disposons que de faibles éléments. Les supports sont assez variés en fonction des personnages grecs qu'ils concernent. Nous devons noter tout le poids des représentations qui tentent de rendre au plus juste la réalité d'un événement mais qui ne font qu'illustrer un fait souvent de manière très vague. Nous privilégierons certaines d'entre elles parce qu'elles prennent en compte certains Grecs qui effectuent une visite réelle en Occident. Ces représentations sont principalement attachées à la personne de l'empereur Manuel II Paléologue. Sa venue est perçue en France comme un événement suffisamment significatif pour être repris dans la représentation du cycle des Rois Mages des *Riches Heures du duc de Berry* des frères Limbourg⁵¹. De même, des médailles allégoriques ont été frappées après le retour de l'empereur afin de conserver le souvenir d'un moment rare. D'autre part, la famille Bissipat, devenue

⁵¹ Raymond CAZELLES, *Les Très riches heures du Duc de Berry*, La Renaissance du Livre, Tournai, 2001, f.22r : *La Vierge, la Sybille et l'Empereur Auguste* ; f.51v : *La Rencontre des Trois Rois Mages* ; f.52r : *Adoration des Mages*. Chantilly, Musée Condé.

famille seigneuriale et terrienne a cherché à montrer sa bonne fortune. Nous conservons ainsi le sceau, la signature et les armoiries de Georges Bissipat, marques de sa qualité de néo-seigneur picard bien installé. De même, le seigneur grec fait bâtir un château à Hannaches dont il subsiste quelques parties – dont une porte marquée aux armes de la famille – et érige une stèle dans l'église d'Hannaches en commémoration de deux de ses fils décédés et sur laquelle nous reviendrons longuement⁵². Toutefois, hormis ces cas très spécifiques, les Grecs ont laissé peu de traces iconographiques. Nous utiliserons donc cet outil avec prudence, ne pouvant généraliser les observations faites à tous les Grecs de notre corpus.

Cet ensemble de sources est donc très varié mais est justifié par sa proximité avec l'élément grec en Angleterre, en France et dans les États bourguignons. Et de cet ensemble, il nous faudra tirer des modèles d'analyse qui permettront de dépasser les limites narratives de tous ces documents et d'en tirer des arguments historiques.

Identités subies, identités intégrées : définitions.

Venons-en désormais au centre de notre sujet, en débutant par les termes que nous avons choisis d'employer. Nous avons opté pour un titre mettant en exergue la notion d'*identité*, que nous répétons même deux fois. Il n'y a aucun hasard à cela. Notre objectif principal est d'aborder précisément la question des *identités*, de leur formation et de leur essence trop souvent acceptée pour argent comptant. Le terme a tout d'abord un double sens : celui d'une identification juridique, lié à un état civil et d'usage récent, d'une personne à un nom, un prénom, une description physique ou morale ; celui, plus large pour nous d'une définition de ce qui fonde l'attachement d'un individu à un groupe humain plus large dont on partage un ou plusieurs éléments culturels communs⁵³. L'objectif est bien sûr de répondre à la question : qui suis-je ? Néanmoins, les deux acceptions renvoient à des raisonnements différents et c'est sur le second sens que la réflexion s'est axée la littérature savante. Dans *Les embarras de l'identité*, Vincent Descombes évoque les déboires d'une de ses connaissances, *Master of Trinity College* d'Oxford, d'origine indienne, à qui un douanier incrédule demandait qui il était⁵⁴. Ce cas est le point de

⁵² Dossier documentaire n°1, p.615.

⁵³ Vincent DESCOMBES, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2013, p.11-13.

⁵⁴ *Ibid.*, p.20-22.

départ d'une réflexion sur ce qu'est l'identité : l'identité du professeur est-elle celle d'un britannique d'origine indienne, d'un professeur dans une prestigieuse institution anglaise ou un homme d'âge mûr ? L'identité définie par Descombes comme sociale est un peu des toutes ces facettes⁵⁵. Cependant, le philosophe se dégage de tout risque de liste d'attribut identitaires qui serait applicable à un groupe et reproductible à l'infini. L'identité sociale ici décrite ne vaut que pour une personne : une autre disposerait d'autres attraits. Selon Descombes, « le paradigme du contrôle d'identité est celui d'une identité qui est vigoureusement singulière »⁵⁶. Mais peut-on conclure que la diversité des cas induit une identité plurielle ? Oui en considérant le fait que les facettes d'une même personnalité sont multiples et que l'on peut choisir – ou être forcé – d'adopter une identité en fonction d'un contexte. Cependant, Vincent Descombes note que le propre d'une identité est que le sujet qui la revêt se doit d'incarner le rôle et de jouer le jeu⁵⁷. Il ne peut donc être plusieurs identités en même temps, elles se succèdent. Nous verrons que les Grecs dont nous nous occupons jouent au même jeu. Descombes poursuit l'analyse du concept d'identité pur aborder la question de la collectivité et du rapport des peuples avec leurs propres référents culturels. Selon lui, cette identité collective appartient à tous et à personne en particulier. Souvent, le discours sur un peuple a tendance à le « personnifier » ce qui rend son identité collective commune à tous les individus qui le compose. Dès lors, tous doivent se conformer à ce modèle⁵⁸ ce qui ne manque pas de poser des problèmes d'adaptation que nous observerons à plusieurs reprises.

Selon Marcel Detienne, le concept serait inhérent au développement de celui de nation à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle⁵⁹. *L'identité des nations* plongerait ainsi ses racines dans un passé lointain, souvent médiéval, et n'aurait pour ainsi dire pas changé jusqu'à l'accomplissement des peuples en un *État-Nation*⁶⁰. Notre propos n'est pas de disserte à n'en plus finir sur ces concepts. Nous tenons à émettre la remarque selon laquelle la lecture contemporaine des identités serait

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p.22.

⁵⁷ Cette importance du rôle à jouer et du degré d'implication du sujet est tiré des réflexions d'Erving Goffman dans *Stigmates* écrit en 1963. Le sociologue américain définit l'identité, nommée « self » comme un jeu dont les deux règles sont l'acceptation du rôle par le sujet et le degré d'implication de celui-ci en tant qu'acteur. *Ibid.*, p.37-38.

⁵⁸ *Ibid.*, p.182-184.

⁵⁹ Marcel DETIENNE, *Op.cit.*, p.26.

⁶⁰ Voir l'introduction de Pierre MONNET, « Nation et Nations au Moyen Âge : introductions », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.9-34.

trop souvent appliquée tel quel à des époques antérieures. La critique de ces abus sémantiques ne date bien sûr pas d'hier et nous fournit des règles d'analyse historiques que nous nous appliquerons volontiers. Le concept d'*identité* n'entre véritablement dans le champ de la recherche scientifique que sous l'impulsion de la sociologie américaine. Philip Gleason propose dans les années 1950 que l'identité se définisse comme la manière dont un individu se situe dans une société donnée et se rattache à d'autres groupes⁶¹. Le psychanalyste Erik H. Erikson développe quant à lui l'idée selon laquelle l'identité apparaît lorsqu'un individu se retrouve en situation de crise, tenaillé entre deux identités difficilement conciliables⁶². Nous voyons donc se dessiner des définitions du concept d'identité qui paraissent anachroniques avec l'objet de notre étude. Bien sûr, nous ne pouvons faire nôtre la totalité de ce terme, seuls certains aspects nous intéresseront. Mais qu'entendons-nous rejeter dans le concept d'*identité*? Avant tout, le vide de sens posé par un vocable induisant un accomplissement plutôt qu'un processus⁶³. Il reste néanmoins que la nomination d'un tel processus identitaire – parce qu'il s'agit bien souvent d'un processus – est difficile. L'emploi du terme d'*identité* demeure la seule alternative d'appellation possible, commode et faussée. Nous en sommes tout à fait conscient et n'employons ce titre selon ces termes que dans une optique un peu provocatrice, précisément afin à la fois de proposer une déconstruction d'un terme anachronique et de poser les bases d'une « fabrique des identités » qui commence à faire école dans la science historique⁶⁴.

Nous en revenons une nouvelle fois à Marcel Detienne pour qui la notion d'*identité* fait office de « vide-poches », c'est-à-dire qu'elle n'a pas de fondements historiques mais est le résultat de l'agrégation de référents culturels parfois hétérogènes que l'on associe de force afin qu'elle produise un récit national⁶⁵. En incluant deux fois le terme *identités* – au pluriel – à notre sujet, nous cherchons à évoquer ce vers quoi tendra notre démonstration : une pluralité de processus observables à un moment donné, en cours de structuration mais sans assurance que ce qui est décrit sera pérenne. Nous souhaitons mettre en avant la différence d'attitudes des principaux concernés par ces *identités*, les Grecs, qui oscillent entre

⁶¹ Vincent DESCOMBES, *Op.cit.*, p.26.

⁶² *Ibid.*, p.27.

⁶³ Cette critique apparaît en premier chez Ludwig Wittgenstein. *Ibid.*, p.18.

⁶⁴ Nous songeons ici à la thèse de Mathieu Grenet, au sujet à la fois proche et complémentaire du nôtre. Mathieu GRENET, *La fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, v1770-1830*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2016.

⁶⁵ Marcel DETIENNE, *Op.cit.*, p.55.

l'acceptation et le refus d'assumer de tels marqueurs culturels, souvent si différents de leurs propres codes. Enfin ces identités *subies* et *intégrées* constituent également un programme d'émancipation pour nous d'une vision trop ancienne de l'identité des Grecs. Nous tenterons de porter un œil neuf sur une ou plusieurs identité(s) grecque(s) perçue(s) elle(s) aussi comme trop rigide(s).

Qu'est-ce qu'un Grec ?

Un problème semble néanmoins émerger. Selon les remarques de Martina Avanza et Gilles Laferté, la question des identités comporte un volet consacré au sentiment d'appartenance d'un individu ou bien d'un groupe à un modèle culturel propre⁶⁶. En effet, les auteurs développent une définition des identités fondée autour de trois pistes de lecture : un processus d'identification qui consiste en « l'attribution catégorielle » d'une identité par une norme qui tâche de trouver une logique à une rencontre entre différents groupes⁶⁷ ; une image sociale qui découle de la première catégorie et est une production discursive de ladite norme sur ces groupes⁶⁸ ; un sentiment d'appartenance qui émane des groupes concernés. Nous reviendrons fréquemment sur les deux premières catégories qui forment une base d'analyse forte pour notre propos. Le sentiment d'appartenance et plus difficilement observable mais n'en existe pas moins. Les auteurs écrivent que « l'appartenance n'est pas une prescription externe à l'individu, comme le sont l'identification et l'image, mais correspond à sa socialisation. Il s'agit d'une autodéfinition de soi ou encore d'un travail d'appropriation des identifications et images diffusées au sein d'institutions sociales auxquelles l'individu participe »⁶⁹. Notre objectif découle de la documentation disponible. Celle-ci, même dans son état actuel, ne permet pas de savoir si les Grecs ont conscience d'être grecs. En effet, la diversité des sources reflète les considérations politiques, sociales et économiques de sociétés occidentales sur ces mêmes Grecs, à leurs dépens parfois.

⁶⁶ Martina AVANZA, Gilles LAFERTE, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses* 61, décembre 2005, p.134-152.

⁶⁷ *Ibid.*, p.140.

⁶⁸ *Ibid.*, p.142.

⁶⁹ *Ibid.*, p.144.

Fort heureusement, l'historiographie moderne s'est déjà attachée à décrire ce sentiment d'appartenance des Grecs à une *culture* commune⁷⁰. Cet angle d'analyse a eu tendance à occulter toutes les possibilités de réflexions autour de cette question : être grec ne peut s'analyser que de l'intérieur et le point de vue environnemental n'a aucune validité. Tout d'abord, l'attrait des historiens est concomittant de la redécouverte de l'histoire byzantine. L'objectif est de retracer l'histoire de l'Empire byzantin ce qui pose depuis l'époque moderne le problème d'établir ou non une continuité entre cette structure politique, idéologique et sociale qui a pris fin en 1453, et les populations résidant sur les bords de la mer Égée, orthodoxes de confession tout en étant soumis aux Ottomans depuis cette époque, populations qui tentent de s'émanciper de ces derniers au début du XIX^e siècle. Trait d'union avec l'identité grecque moderne bâtie au moment de l'indépendance grecque, la mémoire de l'Empire byzantin est également supposée servir de vecteur pour la transmission de la mémoire grecque antique ainsi que celle de la Rome impériale. Sur ce point, l'historiographie moderne a été active : qu'il s'agisse de Martin Crusius, Charles du Cange ou plus tard d'Edward Gibbon, tous exposent une claire filiation entre la Rome impériale et/ou la Grèce classique⁷¹. Cette continuité a pu être contestée à l'époque par les tenants d'une romanité occidentale,

⁷⁰ Nous emploierons à plusieurs reprises le terme de *culture*. Mais que signifie ce concept particulièrement difficile à cerner et probablement inopérant pour l'essentiel de notre démonstration ? Nous n'entrerons pas dans des détails trop techniques et des débats qui ont toujours lieu dans les cercles scientifiques. La sociologie s'est emparée de la *culture* comme objet d'étude, depuis le concept d'*habitus* de Pierre Bourdieu jusqu'à la plus récente mise au point de Bernard Lahire. Le principe fondateur est de mettre en cause la culture en tant qu'ensemble figé de valeurs référentielles correspondant à tous les individus d'un même groupe sans distinction. Bernard LAHIRE, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La découverte, 2004. Or, la principale critique qui a pu être formulée à l'encontre de ce concept est que la culture d'un individu, aussi classique soit-elle, ne se rattache jamais totalement au modèle proposé mais qu'elle est toujours influencée par un parcours personnel, par une rencontre avec une autre sphère culturelle. De plus, l'éducation personnelle reçue, correspondant à un milieu social précis, déforme encore davantage cette culture. Ainsi, deux personnes se revendiquant d'un même ensemble culturel peuvent présenter des écarts culturels irréconciliables. Par exemple, la culture grecque que nous prenons en compte émane-t-elle d'abord de la culture d'un humaniste tel que Manuel Chrysoloras ou bien des références de marchands tels qu'Andronic Effomatos au XV^e siècle ou Peter Mylan à l'époque suivante ? De même, les descendants de Grecs adoptent-ils totalement cette culture ? Nous montrerons que non. Pour notre part, nous entendons faire usage de ce terme dans deux cas précis qui diffèrent radicalement de cette définition : d'abord comme une alternative stylistique qui permettra d'éviter l'emploi redondant d'un vocabulaire souvent restreint ; ensuite, et surtout, comme d'un terme global prenant en compte des pratiques d'ordre culturel, économique et/ou politique communes à un groupe humain donné – pratiques linguistiques, vestimentaires, alimentaires, maritales ou intellectuelles par exemple – qui servent à le rattacher, même artificiellement, à d'autres ensembles humains. Nous n'ignorons rien du risque d'uniformisation d'une culture grecque qui se présenterait d'un seul bloc, sans possibilité de variantes d'un individu à un autre : au contraire, nous récusons un tel usage. Notre usage de ce terme se fera donc avec parcimonie et en toute connaissance de cause.

⁷¹ Martin CRUSIUS, *Op.cit.* Charles DU FRESNES DU CANGE, *Op.cit.* Edward GIBBON, *History of the decline and fall of the Roman Empire*, vol. 8, Londres, Longman, 1848 (1^{re} édition 1776).

incarnée par le Saint-Siège et le Saint empire romain germanique. Toutefois, la reconnaissance de l'ascendance romaine de l'Empire byzantin est d'autant plus facile à admettre à l'époque moderne que ce dernier a disparu depuis plusieurs siècles et que les Grecs contemporains ne sont plus jugés dignes d'être leurs héritiers. En effet, parallèlement à cette nostalgie du classicisme byzantin, un jugement très défavorable se développe à l'égard des Grecs vivant sous la domination ottomane. Nombre de voyageurs qui sillonnent la Grèce au XVIII^e siècle à la recherche de la majesté et l'antiquité de l'ancien empire sont fréquemment déçus par les populations locales devenues rustres, ignares. Selon Pierre-Augustin Guys, « seule la nostalgie subsiste dans les mémoires grecques »⁷². Dimitri Skopelitis et Dimitri Zufferey insistent bien sur l'étendue du chantier à accomplir afin de construire une Grèce moderne, au moment des soulèvements de la fin du siècle, à partir d'une population aussi peu consciente de son passé⁷³. Ce manque est tel que la revitalisation du sentiment culturel, prélude au sentiment national grec au XIX^e siècle, doit venir de l'extérieur, des penseurs européens – notamment des Lumières – qui fantasment un sentiment d'appartenance grec qu'ils n'observent pas sur le terrain. Ce mouvement intellectuel qui porte ses fruits sur le terrain – l'indépendance de la Grèce est reconnue en 1830 – se poursuit dans les écrits des savants historiens qui mettent d'abord l'accent sur les liens – marqués à traits forcés – avec la Grèce classique. Dans un premier temps délaissé car ayant succombé devant les Turcs, l'Empire byzantin n'est remis en avant que plus tard⁷⁴, lorsque la déliquescence de l'Empire ottoman pousse les historiens à réactiver les racines chrétiennes du monde égéen relevées par le nouvel État grec. Le développement des études byzantines s'effectue donc à la charnière des XIX^e et XX^e siècles sous cette double influence⁷⁵.

Plus récemment, la question de la conscience culturelle grecque chez les Byzantins a fait l'objet d'une réflexion plus fournie et plus historienne – moins militante en tous cas. En effet, le point de vue de l'historiographie est une chose, celui des premiers concernés une autre, et c'est sur cette conception que les historiens récents ont concentré leurs efforts. Sans entrer dans des détails

⁷² Pierre-Augustin GUYS, *Voyage littéraire de la Grèce*, 1783, p.18. Cité par Dimitri SKOPELITIS et Dimitri ZUFFEREY *Construire la Grèce (1770-1843)*, Lausanne, Antipodes, 2011, p.35.

⁷³ *Ibid.*, p.36-39.

⁷⁴ *Ibid.*, p.40-42.

⁷⁵ Voir le colloque Marie-France AUZEPY (dir.), *Byzance en Europe*, XX^e Congrès international des Etudes Byzantines, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003.

conceptuels qui appartiendront à un aspect de notre démonstration, nous pouvons cependant insister sur le fait que le sentiment des Grecs d'appartenir à une communauté culturelle commune est défini comme un agglomérat de diverses tendances issues autant de la Rome antique que de la Grèce classique et surtout du christianisme dont les pratiques diffèrent des usages occidentaux, jugés dégénérés. Ainsi, selon Paul Magdalino, ce sentiment d'appartenance présente un entremêlement de ces trois sources d'inspiration culturelle, variable selon le temps et le niveau social : si les érudits et les membres les plus élevés de la hiérarchie s'identifient volontiers aux Grecs antiques et revendiquent la romanité de leur civilisation, dans les couches plus basses de la société byzantine, l'aspect religieux de la culture grecque/byzantine prime néanmoins : l'empire est chrétien et n'est considéré comme romain qu'au fur et à mesure de sa christianisation. Il est également intéressant de noter avec Gilbert Dagron que les éléments de culture populaire des VIII^e-X^e siècles décrits dans les *Patria* sont empreints d'un vieux fonds de paganisme et que deux des fondateurs mythiques de Constantinople, Septime Sévère et Constantin le Grand, n'ont pas particulièrement bonne presse auprès de la population, surtout le dernier⁷⁶. En effet, le (re)fondateur de Constantinople y est perçu comme un tyran ayant imposé la christianisation de la ville par la force⁷⁷. Les Grecs s'attachent à cette lecture de l'histoire mythique de leur cité. Nous nous trouvons face à un sentiment d'appartenance multiple mais fort, de Grecs qui se vivent comme héritiers de multiples traditions qui forment une barrière forte entre *nous* et le reste du monde, c'est-à-dire les barbares⁷⁸, entre les tenants de l'unique civilisation qui vaille la peine d'être sauvée et ceux qui ne cherchent qu'à la détruire. La dichotomie est forte mais souffre de nombreuses exceptions dans les contacts pacifiques ou non entretenus avec les peuples voisins : les éléments arméniens et géorgiens ont pu entrer dans la composition de l'élément byzantin, tout comme les musulmans ont pu paraître comme plus souhaitables que les Latins par les derniers défenseurs de Constantinople⁷⁹. De même, une distinction s'opère également entre Constantinople et le reste de l'empire qui est perçu comme périphérique, presque barbare lui aussi.

⁷⁶ Gilbert DAGRON, *Constantinople imaginaire. Études sur le recueil des « Patria »*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

⁷⁷ *Ibid.*, p.78.

⁷⁸ Gill PAGE, *Being Byzantine. Greek Identity before the Ottomans*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

⁷⁹ Nous pensons à la diatribe célèbre de Loukas Notaras qui préfère le turban turc à la mitre latine.

Voici donc de quoi se compose le sentiment d'appartenance des Grecs au moment où nous débutons notre récit : un mille-feuille d'éléments culturels, dont certains sont plus actifs que d'autres, mais qui ont pour liant la conscience d'appartenir à une société propre, à une culture idéalisée et perçue comme menacée. Notre travail consistera à comparer ces modèles avec ceux entretenus sur les Grecs en occident, et plus spécifiquement en Angleterre, dans les États bourguignons et en France.

Nouveaux angles d'analyse.

L'écart de notre tâche semble grand entre l'analyse prosopographique d'un groupe ethnique qui reste encore à faire et une réflexion sur ce qui fonde une ou plusieurs identité(s) grecque(s) dont les caractéristiques sont également encore à définir. Nous procéderons par ordre, en partant de la nécessité d'ordonnement de la matière documentaire et humaine sur laquelle nous entendons nous appuyer, avant d'envisager d'étendre l'étude à d'autres domaines. Cette étude doit montrer que la réflexion sur les identités grecques – mais pas uniquement – est en premier lieu une progression dans le raisonnement. Notre point de départ, répétons-le, est l'humain, c'est-à-dire ces individus qu'une source extérieure a classés parmi un ensemble ethnique nommé *Grec*. Puisque l'historiographie ne s'est jamais véritablement posée la question de savoir si ces personnes ont des éléments culturels ou sociaux en commun, nous devons combler ce manque. Ainsi, nous débuterons par un compte et un classement des Grecs en une prosopographie la plus fine possible (chapitre premier) en dégagant des catégories commodes pour nous, quoique potentiellement artificielles : dénominations, formes de catégorisations sociales, activités, typologies chrono-géographiques d'une présence, etc. Un travail de base nécessaire à toute progression de notre récit permettra de discuter deux points de définitions des Grecs souvent présents tant dans les sources que dans l'historiographie : quel est leur degré de mobilité ? Sont-ils des étrangers comme les autres ? En tant que migrants, les Grecs sont bien sûr des personnes mobiles (chapitre deux). L'examen de leurs parcours, entre orient grec et occident latin, montrera l'influence de la provenance des Grecs dans les processus d'identification des chancelleries occidentales qui auront souvent tendance à se simplifier la tâche et classer les Grecs en fonction de leur localisation géographique.

Or, rapidement des questions se posent : ces localités mentionnées sont-elles les garantes d'une origine proprement grecque ? Existe-t-il une possibilité de confusion entre une localité de provenance et une localité d'origine qui peuvent différer l'une de l'autre ? L'analyse des parcours nous fournira un point d'entrée dans plusieurs débats trop souvent absents des écrits savants comme celui d'une présence éphémère des Grecs en Europe du nord-ouest. Ainsi, en portant la focale sur la mobilité des Grecs, tout un pan de l'identification de ceux-ci et, partant, de leurs identités, se trouve passé au crible de la critique et porte en germe un nouveau point de vue sur ces individus. Leurs différences au moment de leur arrivée dans les contrées du septentrionales de l'Europe posent bien sûr la question de l'extranéité des Grecs (chapitre trois), premier point de bascule de notre démonstration où l'accent sera porté sur les effets réels et supposés d'une marque de différenciation sociale, fréquemment perçue comme une tache indélébile, voire une marque d'opprobre. À l'appui d'une nouvelle historiographie qui tente de battre en brèche ce monolithe conceptuel en nuancant ses applications et ses effets, nous montrerons que dans notre cas également la prudence s'impose. En effet, les Grecs sont-ils tous perçus comme des étrangers ? Le sont-ils tout au long de leur séjour en occident, même quand celui-ci se prolonge ? L'extranéité se transmet-elle aux générations suivantes ? L'extranéité signifie-t-elle exclusion d'un corps social ? Autant d'interrogations qui cloront la première phase d'analyse de ces ensembles prosopographiques.

La seconde partie de l'étude constitue une sorte de pallier où l'accent sera mis sur la description des populations grecques dans leurs nouveaux contextes politiques et sociaux. En effet, nous ne souhaitons pas extirper un groupe ethnique hors du cadre sociétal dans lequel évolue, aussi hétérogène soit-il. Les Grecs, quoiqu'étrangers aux sociétés occidentales qu'ils visitent, sont contraints de composer avec elles et, le cas échéant, d'adopter des stratégies intégratives plus ou moins poussées de celles-ci. La focale se portera dans un premier temps sur les comportements grecs vis-à-vis des cultures et sociétés rencontrées (chapitre quatre) avant d'inverser le point de vue et d'accentuer les usages occidentaux des populations grecques présentes sur leurs territoires (chapitre cinq). Ce moment crucial de notre démonstration permettra d'aborder d'autres débats dont nous ne pouvons faire l'économie, à savoir de poser la question de l'existence d'une diaspora grecque en Europe du nord-ouest entre XV^e et XVI^e siècle, du moins sous les formes

mises en évidence par la littérature savante (chapitre quatre). De plus, nous avons la chance dans certains cas bien précis, de pouvoir adapter notre loupe à différentes échelles et d'observer les Grecs en situation de contacts internes et externes au niveau d'une cour, d'une ville, d'un royaume, d'une région. Ce jeu de va-et-vient entre micro et macro-histoire que nous proposons aura pour objectif de mettre en valeur des cadres sociaux – des réseaux d'amitiés et de redevabilités – et sociétaux – des organisations urbaines grecques – qui, jusqu'ici n'ont été qu'effleurés par l'historiographie. La bascule s'effectuera alors (chapitre cinq) pour évoquer une attitude active des sociétés politiques occidentales face à ce flux migratoire modeste mais propice à l'inclusion dans les luttes de pouvoir que se livrent les principales puissances politiques de la région : les Grecs deviennent, à leur niveau, des acteurs du politique en occident.

Parvenus à ce point de l'enquête, nous abandonnerons complètement et définitivement l'historiographie classique – que nous ne suivrons déjà plus véritablement à ce stade – afin d'aborder de nouvelles pistes de réflexion qui sont, selon nous, essentielles dans l'optique d'établir un lien entre ces populations et la fabrique des identités grecques. Nous nous attacherons à un examen plus approfondi du discours émanant de nos sources. En effet, les Grecs ne bénéficient pas uniquement d'un processus sec d'identification, de classement dans des catégories sociales qui n'auraient aucune signification. Chaque document, de la chronique la plus littéraire à l'entrée la plus aride d'un registre de compte, rend compte d'une vision occidentale sur un ou plusieurs Grecs. Ces récits font de ceux-ci une matière fictionnelle qui permet de les comprendre, de les appréhender et donc de leur conférer une identité (chapitre six). La vérité historique nous échappera toujours partiellement. Au contraire, nous souhaiterons nous intéresser aux processus fictionnels qui se mettent en place pour dire la vérité sur les Grecs – du moins une vérité audible par le plus grand nombre des Occidentaux. Nous naviguerons donc à la recherche d'une passerelle entre ces récits et les identités grecques qui sont produites en occident. Cette recherche permettra de mettre l'accent sur les décalages fréquents entre ces images sociales produites par un occident latin apparemment sûr de sa vision des Grecs – encore que des nuances s'imposeront rapidement – et un point de vue grec nettement différent (chapitre sept). « Identités subies, identités intégrées » : tel est le début de notre sujet. Il s'agit bien de deux applications possibles à des modèles de Grecs produits par ce

foisonnement fictionnel, confrontées à l'observation des réalités sociales grecques qui existent bien mais qui cèdent souvent le pas à l'imaginaire (chapitre huit). Il résulte de tout ce maelström un sentiment d'atelier identitaire, d'allers-et-venues entre des attitudes parfois contradictoires sur une question majeure : qu'est-ce qu'un Grec ?

Prologue.

Quelques remarques sur le contexte politique.

Avant de nous lancer dans le détail de l'étude, il nous est rapidement apparu que le cadre politique dans lequel prenaient place les migrations grecques en occident ne pouvait être réduit à quelques rappels sporadiques et anecdotiques tout au long de notre démonstration. En effet, afin de faciliter la lecture et la compréhension de notre propos et d'insister sur les grandes lignes évènementielles que connaissent l'Europe et le bassin méditerranéen depuis le milieu du XIV^e siècle constitue des bornes cruciales. Tandis que le monde grec s'effondre et mute en monde ottoman – sans que la culture grecque ne soit annihilée – la chrétienté latine connaît également des évolutions cruciales, la plus importante pour nous étant par exemple l'émergence et la consolidation d'États administratifs forts au nord des Alpes. Le monde entre en interaction, échange et s'entrechoque également. Dressons plusieurs brefs tableaux de la situation, en fonction bien sûr de notre propos futur. L'exhaustivité serait un objectif illusoire et contre-productif.

La mainmise ottomane en Méditerranée orientale : évolutions et nouvelle donne politique (vers 1350 - vers 1550).

Plutôt que d'entrer dans un détail aussi fastidieux qu'inutile des péripéties de la Méditerranée orientale du XIV^e siècle au XVI^e siècle, car déjà accompli par une

remarquable historiographie à ce sujet⁸⁰, nous souhaitons attirer l'attention sur certaines époques-clés qu'un panorama politique du bassin égéen peut rendre plus clair. La chronologie des XIV^e et XV^e siècles est parfois difficile à reconstituer pour l'histoire byzantine, faute de sources suffisantes et fiables. Les débats sont toujours vifs entre historiens⁸¹. Tentons toutefois un bref état des lieux de nos connaissances.

Vers 1350. Derniers espoirs de redressement byzantin.

Depuis 1204, le monde égéen est morcelé et la croisade a mis à mal l'empire Byzantin. L'établissement de pouvoirs latins à Constantinople, Thessalonique, Athènes, dans le Péloponnèse et les îles égéennes semble avoir largement entamé la fin d'un empire dont le rayonnement avait déjà été sérieusement mis à mal depuis la bataille de Myriokephalon en 1176. Seules deux États grecs, en Épire et autour de Nicée en Asie, semblent s'organiser dans des zones non contrôlées par les Latins. S'ajoute également une résistance grecque autour de Trébizonde, sur les bords de la mer Noire. Ces trois États revendiquent une continuité avec l'empire. Malgré des affrontements et plusieurs tentatives pour reprendre Constantinople, ce sont les souverains de Nicée qui parviennent à asseoir leur autorité sur les Épirotes, notamment grâce à l'action de Jean III Vatatzès (1221-1254). C'est un général byzantin, Michel Paléologue qui, avoir détrôné Jean IV Laskaris à Nicée en 1259, entre dans Constantinople le 25 juillet 1261. Néanmoins, le pouvoir reconstitué byzantin reste contesté en mer Égée par les Latins – Vénitiens et Francs –, par les Bulgares puis les Serbes dont les appétits ont pu être aiguisés par les pertes impériales et par les Turcs toujours présents dans la majeure partie de l'Asie mineure. De plus, Trébizonde ne reconnaît que très formellement la suzeraineté constantinopolitaine et l'Épire, quoique grecque, reste une terre de rébellion. Peu ou prou, la situation perdue au début du XIV^e siècle... exceptée l'avancée ottomane en Asie mineure et la domination serbe dans les Balkans.

La situation évolue toutefois. En Asie mineure, la présence byzantine a laissé la place à la domination turque, et en particulier ottomane en Bithynie. Les

⁸⁰ Voir parmi une longue littérature, Évelyne PATLAGEAN, *Un Moyen Âge grec. Byzance IX^e – XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2007.

⁸¹ Raúl Estangüi Gómez évoque par exemple toute la difficulté à reconstituer la chronologie et l'étendue de la reconquête byzantine après la bataille d'Ankara entre 1402 et 1413. Raúl ESTANGÜI GÓMEZ, *Op.cit.*, p.327.

efforts de reconquête de Michel VIII (1259-1285) ont eu un prix, c'est-à-dire le dégarnissement du front asiatique. Des alliances de revers entre Latins et Seldjoukides de Roum ont permis l'installation de bandes tribales turques, parmi lesquelles celle menée par Osman et ses successeurs, dont Orkhan (v1324-v1360). Rapidement, celui-ci sait jouer des alliances avec les Turcs et les Byzantins, se taillant un domaine de plus en plus grand, au point d'évincer pratiquement les Grecs d'Asie mineure à l'époque d'Andronic II (1285-1328) : Sardes tombe en 1306, Brousse/Pruse en 1326, Nicée en 1331. Seule la cité de Philadelphie, encerclée depuis la fin du XIII^e siècle, résiste, coupée de ses appuis Grecs. La seconde phase de conquête ottoman s'apprête à connaître un nouveau tournant. Jean VI Cantacuzène, en lutte contre l'impératrice-mère, fait appel aux Ottomans et leur fait traverser la mer. Les turcs prennent Gallipoli en 1346 ce qui offre un accès à la partie européenne de la mer Égée. Les îles égéennes conservent plus ou moins leurs suzerains : Vénitiens pour la Crète, Nègrepont, ou Cyclades – par l'intermédiaire du Duché de Naxos vassal de la Sérénissime ; Génois à Lesbos ou Chio ; Chevaliers de Saint Jean à Rhodes.

Dans les Balkans, les derniers feux de la puissance byzantine s'épuisent à conserver les territoires restés sous la tutelle de l'empereur. Mais l'avènement de la puissance serbe sous le règne de Stefan Douchan (1331-1355) fait voler en éclat ces efforts : toute la Macédoine avec Serres, Ochrid, et Berroia tombent en son pouvoir, Thessalonique est soumise à un sévère siège mais la seconde ville de l'empire résiste. La domination serbe s'étend à l'Épire et la Thessalie. Douchan se proclame même Tsar en 1346, affirmant ses prétentions à reprendre l'héritage impérial à son compte. Il faut tous les efforts des empereurs Jean V Paléologue (1341-1391) et Jean VI Cantacuzène (1347-1354) pour reprendre le contrôle de Thessalonique et de la Chalcidique en 1349-1350. La mort de Stefan Douchan en 1355 ouvre une période de partage du pouvoir serbe et de fragilisation de la région, à terme au profit des Ottomans.

Le pouvoir byzantin échoue à maintenir la situation héritée de Michel VIII Paléologue. Andronic II échoue d'une part à maintenir la présence grecques en Asie mineure, d'autre part à conserver la cohésion sociale de la société grecque. Une première guerre civile, latente à Constantinople, éclate avec l'opposition du jeune Andronic, petit-fils de l'empereur, partisan de l'action militaire, chef d'un parti de jeunes aristocrates – dont Jean Cantacuzène – favorable à la lutte contre les Serbes

et les Bulgares, principaux adversaires de l'empire à l'époque. Face aux tergiversations du vieil empereur, la guerre éclate en 1321 et aboutit à la déposition d'Andronic II en 1328 et l'avènement d'Andronic III (1328-1341). Néanmoins, ce dernier, énergique, meurt en 1341 en laissant une situation militaire en suspend⁸² et un jeune fils, Jean V, aux mains d'une régence composée de l'impératrice-mère sous l'influence d'Alexis Apokaukos. L'opposition de l'aristocratie militaire menée par Jean Cantacuzène éclate et aboutit à la proclamation de ce dernier comme coempereur. Les voisins hostiles aux Byzantins savent profiter de cette guerre civile, finançant un camp ou l'autre, offrant ses services contre de fortes sommes dont ne dispose souvent pas le Trésor impérial. En 1345 à l'appel de Cantacuzène, une troupe de mercenaires ottomans est transporté du côté européen. Le groupe effectue de nombreuses razzias et prennent la ville de Gallipoli en 1346, point fort qu'ils tiennent toujours fermement malgré la victoire de Cantacuzène. La situation byzantine est donc critique au milieu du XIV^e siècle.

1397-1402. Premier siège de Constantinople⁸³.

Un demi-siècle plus tard, la situation s'aggrave pour les Byzantins. L'avancée ottomane en Europe s'est intensifiée depuis la prise de Gallipoli. Bien que la chronologie soit incertaine, l'expansion turque s'effectue aux dépens des Byzantins qui doivent probablement céder la Thrace et la Macédoine : Thessalonique est prise en 1387, Les Bulgares sont vaincus en 1371 sur la Maritza et soumis par la suite. Les Ottomans parviennent au Danube. Dix-huit ans plus tard, ce sont les Serbes qui ont doivent reculer, même glorieusement, à Kosovo Polje. La voie de la Thessalie est ouverte mais l'Épire échappe pour l'heure aux Ottomans, gouvernée par des despotes céphaloniens d'origine italienne et résolument tournée vers la péninsule italienne. Ces mêmes Latins doivent gérer cette avancée mais l'absence de cohésion domine : chacun joue son propre jeu, s'opposant les uns aux autres, s'unissant rarement. Les possessions latines restent néanmoins à peu près les

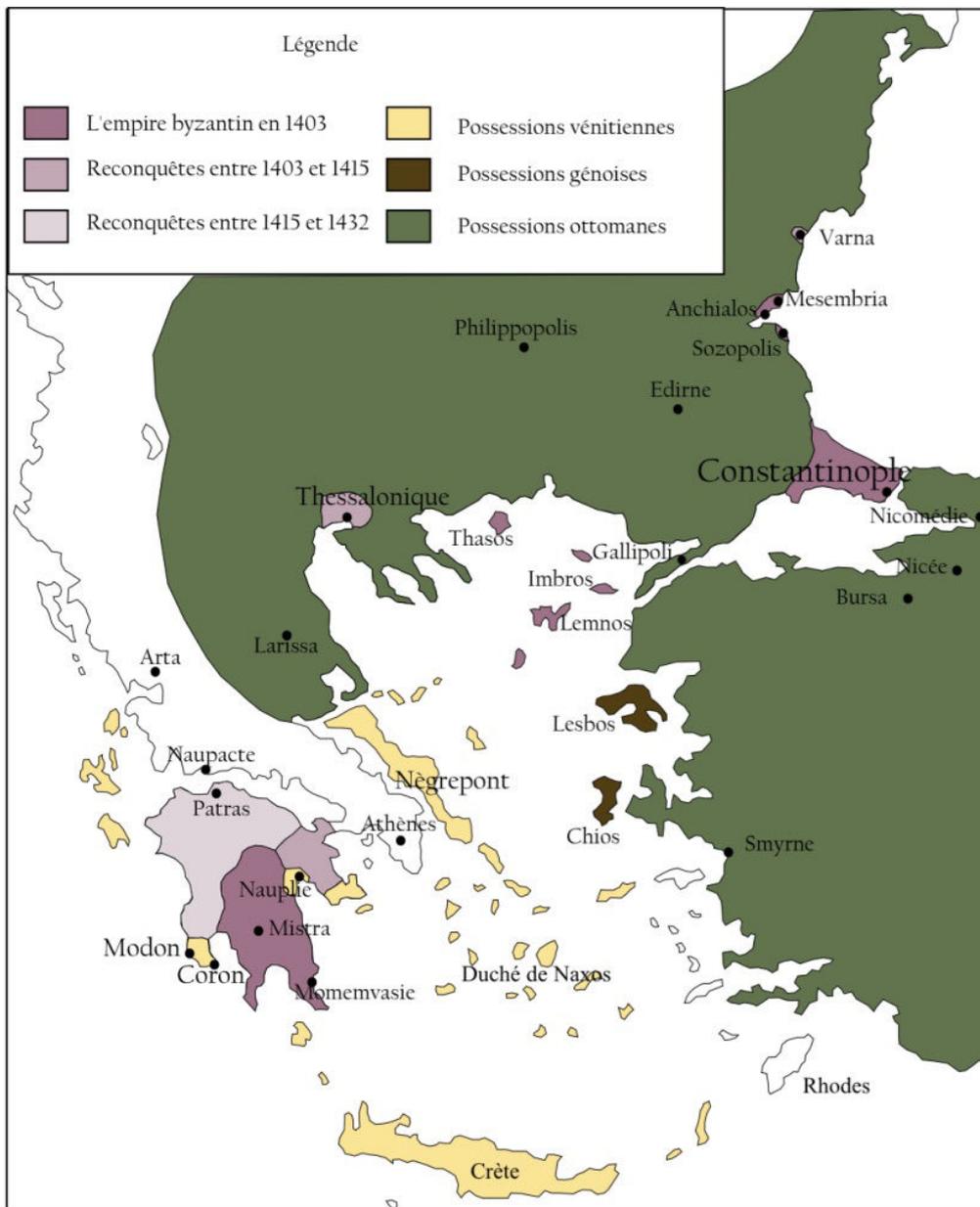
⁸² Une fois parvenu au pouvoir, Andronic III et son proche conseiller Jean Cantacuzène tournent immédiatement leurs armes contre les Serbes et les Bulgares dont les empires menacent celui des Grecs. Andronic parvient à s'assurer la reconquête de territoires dans les Balkans, domine la Thessalie (1332-1333) et soumet l'Épire (1337-1338). L'empereur est moins heureux dans sa lutte contre les Ottomans, ceux-ci tenant fermement les cités prises à son grand-père. Andronic III se résout à traiter et ne garde que quelques possessions en Bithynie. Raul ESTANGÜI GOMEZ, *Op.cit.*, p.34.

⁸³ Voir carte n°1.

mêmes. Les Byzantins ont perdu l'essentiel de leurs possessions et ne conservent plus que Constantinople avec ses alentours immédiats, quelques îles en Égée et le despotat de Morée. La situation de faiblesse politique de l'empereur est telle qu'il doit se reconnaître l'obligé du sultan qui sait avantageusement jouer des nombreuses rivalités que connaît la famille impériale en cette fin de siècle. La situation est telle qu'en 1391 l'empereur Manuel II (1390-1425), à peine parvenu au pouvoir, doit accompagner une armée ottomane pour réduire le dernier bastion byzantin en Asie mineure, Philadelphie. Dès 1397, le sultan Bayezid décide même d'en finir et met le siège devant Constantinople. Bien que la cité tienne grâce au ravitaillement maritime, la situation n'en est pas moins désespérée pour autant.

Le tournant du siècle voit l'intensification d'une tendance née trente années plus tôt : les appels de plus en plus fréquents des Byzantins aux occidentaux. L'interventionnisme latin n'est bien sûr pas nouveau et les seules activités des Francs de mer Égée prouvent ce fait. Cependant, des premiers contacts avaient été pris avec les souverains d'occident pour organiser des aides militaires en faveur des Byzantins. Le concile de Lyon de 1274 suspendait même toute aide à l'acceptation de l'Union des Églises – aux conditions pontificales bien entendu – ce qui avait crispé les relations internes byzantines. L'union en 1326 d'Andronic III avec Jeanne (devenue Anne) de Savoie assure une audience bienveillante de la cause grecque. Lorsqu'en 1366 la régente et son fils Jean V demandent de l'aide, celle-ci vient de parents, menés par son neveu Amédée VI de Savoie. Suite à cette expédition aux résultats contrastés, l'empereur décide de partir pour l'occident afin de demander lui-même de l'aide. Bien que les résultats s'avèrent nuls, les liens diplomatiques avec la Péninsule italienne demeurent constants. La mise en place du siège de Constantinople oblige Manuel II à envisager une nouvelle expédition en occident. Faite de promesses et de bonnes intentions, ce voyage apporte peu. Toutefois, le changement de la situation politique suite à l'apparition des Mongols de Tamerlan, suscite de nombreux espoirs. Le 20 juillet 1402, le sultan Bayezid est vaincu et tué lors de la bataille livrée aux armées de Tamerlan. Cet événement marque le début d'une période de luttes de succession qu'il est difficile de définir avec précision. Néanmoins, la situation semble s'éclaircir pour les Byzantins, le siège est levé, l'empereur rentre de France et cherche à tirer son épingle du jeu : alliance avec un des prétendants ottomans, Mustafa, en échange du retour des plusieurs cités dans le giron grec : Thessalonique est le gain le plus significatif.

Carte n°1. Un éphémère redressement politique (1403-1432)



1453. Prise de Constantinople.

Un demi-siècle encore plus tard, la situation a définitivement basculé pour les Byzantins. Avec la prise de Constantinople le 29 mai 1453 par Mehmet II (1451-1481), l'empire cesse d'exister. Les Ottomans sont de nouveau en position de force dans le monde égéen depuis la victoire de Mehmet I^{er} (1412-1421) puis de

l'affirmation de l'emprise turque sur les modestes États de la région par son fils Murad II (1421-1451). Les croisades et les échanges diplomatiques se sont multipliés entre Byzantins et Latins mais n'ont mené à rien : deux croisades se sont terminées dans le sang, à Nicopolis en 1396 puis à Varna en 1444. La chute de la ville byzantine constitue avant tout un symbole plus qu'une réelle avancée territoriale. Dès lors, l'Empire ottoman se dote d'une véritable capitale et compte reprendre à son compte une part de l'idéologie politique byzantine, ce qui favorise souvent l'acceptation de la nouvelle situation politique par les minorités chrétiennes, tout particulièrement grecques. L'Empire ottoman domine la majeure partie de l'Asie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Thessalie et des Balkans jusqu'au Danube.

Face à cette hégémonie, les États chrétiens cèdent et ne peuvent que composer avec les Ottomans. Dans les années qui suivent 1453, des principautés chrétiennes tombent : Ainos en 1456, Athènes en 1458. Les derniers comptoirs grecs de Morée et de Trébizonde sont pris à l'automne 1460 et en août 1461, Thasos tient jusqu'en 1462 et les quelques possessions de Crimée (Theodosia) sont également perdues. Les Vénitiens et Génois tiennent comme ils peuvent, souvent en négociant, parfois en résistant. Les Vénitiens perdent Nègrepont en 1470. Les Génois, eux, perdent Chio en 1455 et leurs comptoirs en Crimée en 1475 mais conservent Lesbos encore quelques temps. Seules la Crète et Rhodes semblent pour l'heure épargnées : Mehmet II échoue à prendre cette dernière en 1480. Les principautés balkaniques se retrouvent à devoir faire face à l'avancée ottomane : le royaume de Serbie, une première fois affaibli en 1389, est définitivement conquis en 1459 ; le royaume de Bosnie est progressivement incorporé entre 1463 et 1482 ; des protectorats sont établis en Valachie – des voïvodes comme Vlad III Tepes (1456-1462) sont les marionnettes du pouvoir ottoman – et la Moldavie résiste encore quelques temps sous le règne d'Etienne le Grand (1457-1504) ; la Hongrie mène plusieurs expéditions, parfois victorieuses sous le commandement de Jean Hunyadi, régent du royaume (1441-1456).

Cette étape charnière marque l'intensification des mouvements migratoires. Cet événement marque le début d'un phénomène de grande ampleur qui touche les territoires immédiatement limitrophes du monde désormais ottoman – en premier lieu la Péninsule italienne mais également la Serbie, la Hongrie et la Valachie – mais également des territoires plus lointains comme l'Angleterre ou la France. Les

péripiétés des vestiges de la famille impériale sont à ce sujet caractéristiques de cette époque puisque les deux frères ennemis Démétrios et Thomas Paléologue choisissent deux orientations différentes lors de la chute de la Morée : le premier choisit de se soumettre aux Ottomans et bénéficie d'avantages accordés par le sultan, jusqu'à sa mort en 1470 ; Thomas décide de fuir en Italie. Parvenu à Rome avec sa famille, le prétendant à l'empire vit d'expédients et de la générosité du pape et du cardinal Jean Bessarion. À son décès, en 1465 ses enfants Hélène, André, Manuel et Zoé vivent dispersés en Europe, soit unis avec des dirigeants orthodoxes – pour Hélène et Zoé⁸⁴ – soit dans la dépendance pontificale. André vit dans une grande précarité et vend ses titres aux souverains d'occident⁸⁵ ; Manuel cherche un temps à trouver une condition honorable en Europe mais finalement choisit de retourner à Constantinople et de se soumettre au sultan⁸⁶. Il s'agit bien de modèles de mobilités, d'aller-et-retours qui seront très utiles pour nous.

1522. Chute de Rhodes.

Avec la prise de Rhodes par le nouveau sultan Soliman, une nouvelle phase dans l'expansion ottomane se met en place. Le siège de la cité défendue par les Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de l'Hôpital a marqué les esprits. Soliman est perçu comme un grand ennemi de la chrétienté, il s'affirme comme un grand sultan conquérant. Déjà, son père Selim (1512-1521) avait mis au pas les Mamelouks et conquis la Syrie puis l'Égypte (1517). Le pouvoir ottoman accède au niveau d'un empire dominant toute la Méditerranée orientale : il s'agit du pouvoir sunnite dominant dans la région. Se retournant vers l'Europe, Soliman met le siège devant Rhodes. La présence chrétienne en mer Égée est réduite à peu de choses : la plupart des îles égéennes restent sous domination vénitienne – notamment avec le duché de Naxos et la Crète – et génoise – Lesbos par exemple. Momemvasie, Nauplie, Coron ou Modon dans le Péloponnèse, Chypre et les Îles Céphaloniennes complètent le tableau des possessions latines. Au-delà des Balkans, les duchés roumains sont soumis au pouvoir ottoman et la Hongrie résiste.

⁸⁴ Hélène épouse le despote de Serbie Lazare Brankovic, Zoé est unie à Ivan III de Moscou, transmettant à ses héritiers des prétentions à l'empire.

⁸⁵ Jonathan HARRIS, « A Worthless Prince ? Andreas Palaeologus in Rome – 1464-1502 », *OCP*, 61, 1995, p.537-554.

⁸⁶ *Ibid.*

Tout évolue rapidement à partir de la chute de Rhodes. Bientôt Soliman se tourne vers les Balkans et la Hongrie. Belgrade avait été prise en 1521. La bataille de Mohács (29 août 1526) ouvre la voie jusqu'à Budapest tout en facilitant la désagrégation du royaume magyare⁸⁷. Mais l'ouverture de la plaine hongroise semble être embarrassante pour le sultan qui n'avait pas prévu une telle conquête. Une nouvelle expédition trois ans plus tard valide l'organisation deux zones de domination : l'une est directement administrée par le sultan ; l'autre, correspondant à la Transylvanie, est confiée à Jean I^{er} Szapolyai et son fils Jean II (1526-1570), reconnus comme rois de Hongrie par la Porte. Toujours en 1529, les armées ottomanes mettent une première fois le siège devant Vienne, mais celui-ci doit finalement être levé. La domination ottomane s'étend tout au long du siècle : le Maghreb reconnaît rapidement la suzeraineté ottomane – exception faite du Maroc –, Chypre est prise en 1571 et la Crimée passe sous la protection turque. Néanmoins, les conflits avec les chrétiens ne se soldent pas tous à l'avantage turc : une coalition comptant notamment l'Espagne, la Papauté, Venise et les Chevaliers de Saint-Jean parvient à faire lever le siège de Malte (1565) puis à mettre en déroute la flotte turque à Lépante (7 octobre 1571).

Dans ce contexte, de nouveaux types de rapports entre Musulmans et chrétiens se développent au sein de l'empire ottoman. Parmi ces derniers, les Grecs ne sont plus les seules minorités chrétiennes : viennent s'ajouter des Arméniens, Serbes, Bulgares, Latins, Syriaques, Melkites ou bien Coptes. L'espoir d'une reconquête chrétienne s'est éloigné et il a fallu composer avec le pouvoir ottoman tout à fait disposé à tolérer leurs pratiques religieuses – tant qu'une contribution fiscale est bien acquittée. Il n'est plus étonnant de voir des associations de chrétiens, Grecs en tête, au pouvoir turc, au point de confondre parfois les termes d'*ottoman* et de *grec*.

⁸⁷ La mort du roi de Hongrie Louis II Jagellon plonge le royaume dans l'incertitude. L'absence d'héritier contribue à désorganiser les velléités de résistance. Plusieurs boyards choisissent de se soumettre, d'autres élisent un nouveau souverain, Ferdinand de Habsbourg, marié à Marie, sœur de Louis II.

Conflits, constructions étatiques et ouvertures en Occident.

De l'autre côté de la Méditerranée, d'autres enjeux sont à l'œuvre, tout aussi importants pour nous. Conflits entre souverainetés, luttes et tensions sociales internes à chaque État, se succèdent. La chrétienté occidentale, au premier rang desquelles l'Angleterre et la France, se structure politiquement, poursuit un mouvement de formation et de consolidation étatique initié au XIII^e siècle, puis s'ouvre au monde, l'explore et occupe une place plus importante sur la scène politique, principalement face à la menace turque.

Conflits extérieurs et affirmation de la souveraineté des États.

Concernant l'espace européen du nord-ouest, le XIV^e siècle est celui des tensions sociales, nées d'une longue entreprise de luttes entre le souverain et ses feudataires, compliquée par une situation socio-économique parvenue à un stade critique. Ce contexte mène à des cycles de violences internes et externes dont l'origine prend sa source dans la revendication du roi Edward III d'Angleterre (1327-1377) du trône de France en 1337. Bien entendu, le conflit ne naît pas de cet événement : il serait long de s'étendre sur les origines des conflits franco-anglais, fondés sur une relation d'hommage entre le roi anglais, également duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou, donc vassal de son rival capétien.

L'historiographie récente, plutôt que d'insister sur l'enchaînement des péripéties et batailles que connaît la période – batailles de L'Écluse (1340), Crécy (1346), Poitiers (1356), Auray (1364), Azincourt (1415), détermine trois principaux temps, reflets de l'évolution des conflits sociaux et des épisodes de construction politique. Une première phase voit se développer le conflit avec l'Angleterre ainsi que des affrontements internes, notamment autour de la question de la succession du duché de Bretagne. Edward III, après avoir revendiqué en 1337 la couronne de France dont il affirme être l'héritier par l'intermédiaire de sa mère⁸⁸, met quelques

⁸⁸ La querelle de succession, pour faire simple, tient dans le fait que Louis X le Hutin (1314-1316), fils de Philippe IV le Bel, meurt sans héritier mâle direct, son épouse étant enceinte. L'enfant est un garçon, Jean I^{er}, qui meurt au bout de cinq jours. Le frère du défunt roi se proclame roi sous le nom de Philippe V, niant les droits de la fille de Louis X, Jeanne de Navarre. Mais Philippe (1316-1322) et Charles IV (1322-1328) meurent sans héritier mâle, leurs filles respectives étant de facto écartés

temps à intervenir et préfère faire jouer les tensions dans les Flandres. Le premier affrontement est la bataille de l'Écluse (1340) qui se solde par un échec cuisant des armées de Philippe VI de Valois (1328-1350). Mais Edward III n'est pas en mesure d'exploiter véritablement sa victoire, pas plus que celle de Crécy (26 août 1346), son corps expéditionnaire débarqué en juillet dans le Cotentin n'ayant pas les moyens de faire autre chose que de poursuivre vers Calais et d'y mettre le siège. Celui-ci se poursuit pendant un an, Philippe VI envoie une armée de secours qui ne permet pas la levée l'emprise anglaise : la ville cède le 4 août 1347⁸⁹. Les chevauchées anglaises se succèdent, les routiers mettent la France à merci. Mais la guerre anglaise reprend en 1356 et la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) porte un coup terrible au pouvoir royal : le roi est capturé et mis à rançon ; le régent Charles (futur Charles V) tente de gouverner mais les complots de Charles de Navarre et la révolte des bourgeois de Paris (sous le contrôle d'Etienne Marcel) viennent s'ajouter aux différentes jacqueries et aux chevauchées anglaises qui rendent le royaume exsangue. Le traité de Brétigny (8 mai 1360) vient accomplir la victoire anglaise par l'abandon de territoires méridionaux par Jean II. Les années 1360 forment l'âge d'or des routiers. Il faut toute la patience et la diplomatie de Charles V (1364-1380) pour rétablir progressivement la situation et reprendre une grande partie des territoires aux Anglais⁹⁰.

Sous Charles VI de France (1380-1422) et Richard II d'Angleterre (1377-1399), une trêve est conclue dans le conflit franco-anglais, période propice aux réorganisations étatiques mais également aux conflits internes, entre les membres de l'aristocratie de deux royaumes. En Angleterre, les luttes internes aboutissent au renversement de Richard II au profit de son cousin Henry IV (1399-1413). En France, la folie du roi, qui se déclare à partir de l'été 1392, exacerbe l'opposition pour le pouvoir entre les oncles du roi et les marmousets, anciens conseillers du roi, comme Olivier de Clisson, auxquels s'ajoutent le conflit avec le frère du roi Louis d'Orléans. Ces intrigues dégénèrent en opposition politique déclarée – notamment sur la question du schisme, le duc d'Orléans soutenant le pape d'Avignon, les oncles

du pouvoir. La couronne est finalement accordée à Philippe de Valois, cousins des précédents souverains. Or, le roi Edward III d'Angleterre, descendant de Philippe le Bel par sa mère Isabelle de France, estime être un héritier plus légitime que Philippe VI. Charles de Navarre, fils de Jeanne de Navarre naît en 1332, il ne peut véritablement faire valoir ses droits, il faudra attendre l'époque de Jean II le Bon pour qu'il tente de s'imposer.

⁸⁹ Jean-Marie MOEGLIN, *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2002.

⁹⁰ Françoise AUTRAND, *Charles V*, Paris, Fayard, 1994.

du roi préférant le pape de Rome – puis en conflit violent entre Armagnacs et Bourguignons menant par exemple à l’assassinat de Louis d’Orléans le 23 novembre 1407⁹¹.

Une nouvelle phase de réactivation de la guerre franco-anglaise s’ouvre au moment où le royaume de France est en proie aux guerres civiles et que le roi n’est plus apte à gouverner. Henry V (1413-1422) estime le moment opportun de relever les prétentions anglaises sur la France. Débarqué comme son aïeul en Normandie, le roi mène une chevauchée qui remonte vers Calais. La rencontre avec la chevalerie française aboutit à la bataille d’Azincourt où les chevaliers sont décimés, capturés ou mis à mort⁹². Le traumatisme de la bataille est énorme : nombre de captifs resteront en Angleterre pendant des décennies, comme Charles d’Orléans, captif durant vingt-cinq ans. Les conséquences politiques sont également lourdes. Henry met quelques temps à recueillir les fruits de sa victoire, laissant le royaume plongé dans les affres de la guerre civile. Le roi anglais s’allie au duc de Bourgogne Jean Sans Peur (1404-1419), désireux de retrouver un poids dominant dans la politique française. Celui-ci étant assassiné sur le pont de Montereau (10 septembre 1419), sur ordre du Dauphin Charles, son fils Philippe le Bon se jette dans les bras anglais. Henry V épouse même la fille de Charles VI qui le reconnaît comme son héritier par le traité de Troyes (21 mai 1420). La France semble coupée en trois parties, même si l’historiographie récente a pu nuancer ce tableau aussi tranché⁹³. Les années 1420 sont des années de combats rudes entre forces loyales au Dauphin, devenu Charles VII en 1422, et les Anglais, ainsi que de tractations entre proches du « roi de Bourges » et ceux du duc de Bourgogne. À partir de l’épisode de Jeanne d’Arc et du sacre de Reims (17 juillet 1429), l’activité politique de Charles reprend la main. Cependant, le combat ne peut se faire sur deux fronts. La paix signée avec la Bourgogne à Arras (21 septembre 1435) permet au roi la reprise de Paris (12 novembre 1437) puis la reconquête progressive de la Normandie encore anglaise (1449-1450). Une fois celle-ci acquise et passé un temps d’assimilation de conquêtes et de mise au pas d’une fronde de la part de ses nobles, le roi envoie ses armées conquérir l’Aquitaine. Bordeaux est prise une première fois en 1452 mais une révolte et le retour anglais aboutit à la bataille de Castillon (17 juillet 1453) qui voit

⁹¹ Bernard GUENEE, *Un meurtre, une société. L’assassinat du duc d’Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1992.

⁹² Philippe CONTAMINE, *Azincourt*, Paris, Folio histoire, 2013.

⁹³ Boris BOVE, *La guerre de Cents ans*, Paris, Belin, 2015.

l'écrasement des forces fidèles à Henry VI. À partir de cette date, seule la ville de Calais reste aux mains des Anglais. Ceux-ci essaient bien de reprendre pied en France sous Edward IV (1461-1483) et Henry VIII (1509-1547) mais il s'agit alors de tentatives sans lendemain.

De tous ces conflits résulte l'affirmation réelle des États dits « modernes », fondés sur l'affirmation de l'impôt pour faire face essentiellement aux besoins de la guerre, et sur son acceptation par les membres de la société politique.

Les princes face à leur noblesse.

Face à tous ces défis, la noblesse d'Europe du nord-ouest paye un lourd tribut. Rudement touchés dans leurs moyens financiers, les aristocrates perdent une part importante de leurs capacités économiques. L'entretien de fournitures militaires coûteuses – armures, épées, chevaux – qui doivent parfois être remplacées après une bataille est de plus en plus exorbitant. Lorsque les combats ne tournent pas à leur avantage, outre la mort, les combattants risquent la capture et la rançon à acquitter pour se libérer ce qui plonge les familles les plus modestes dans des situations financières intenable. L'usage est de recourir au pouvoir princier qui, en principe, doit venir en aide à ses féodaux dans la gêne. Cependant, celui-ci n'est pas toujours capable de payer, les coûts de la guerre – et de la captivité – pesant également sur ses services. De plus, les obligations liées au statut social du chevalier imposent un train de vie de plus en plus difficile à maintenir. Pour l'Angleterre, ces difficultés naissent très tôt, au cours du XIII^e siècle, elles poussent même les plus modestes des membres de la *gentry* à retarder leur entrée dans la chevalerie, préférant rester *esquire* plus longtemps⁹⁴. Dernier élément, le coût en vies humaines des guerres récurrentes est sans commune mesure avec les époques précédentes. Les désastres de Crécy ou d'Azincourt mènent à la mort nombre d'aristocrates. Les héritages passent plus fréquemment de main en main, un nombre plus restreint de nobles héritent de plus de biens. Toute l'organisation sociale s'en trouve déstabilisée. Dès lors, la grogne nobiliaire est une conséquence prévisible de telles situations.

⁹⁴ Jean-Philippe GENET, *Genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, « le nœud gordien », 2003, p.35-36.

Les différents pouvoirs royaux, cherchant à structurer leur contrôle sur leurs domaines et à rationaliser les prélèvements fiscaux, se trouvent en conflit avec les différents corps politiques traditionnels : les bourgeois des villes organisées pour certaines en communes autonomes ; paysannerie toujours plus rétive à acquitter les redevances alors que les exactions des militaires persistent ; enfin, l'aristocratie joue sa survie dans le maintien d'une position dominante dans la société et dans l'accès aux ressources financières du pouvoir. Dès lors que celui-ci s'affaiblit, les nobles prétendent reprendre l'avantage, ils veulent conseiller le roi et gouverner le royaume. La lutte entre les ducs de Bourgogne et les souverains français pendant un demi-siècle en est l'expression la plus évidente. Membres de la famille royale, les ducs de Bourgogne, par l'entremise de Philippe le Hardi (duc de 1363 à 1404) et de son mariage avec Marguerite de Flandre en 1369, acquièrent les bases d'une principauté territoriale puissante. Philippe le Hardi profite de la folie de Charles VI pour s'arroger une place prépondérante dans le gouvernement du royaume. Mais il n'est alors pas le seul prince apanagé. Les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon occupent également une position proche du pouvoir à l'époque et disposent d'assises territoriales conséquentes⁹⁵. Avec l'aggravation de la maladie du roi, l'assassinat du duc d'Orléans, l'intervention d'Henry V d'Angleterre et du désastre d'Azincourt, les factions aristocratiques (Armagnacs et Bourguignons selon les termes adoptés par l'historiographie de l'époque et moderne⁹⁶) s'affrontent désormais librement, sans que le pouvoir royal ne puisse réagir. Charles VII, après une longue lutte souvent incertaine pour renverser une situation politique tendue et faire reconnaître sa royauté, parvient à retourner la situation, faire la paix avec la Bourgogne (21 septembre 1435) et à reprendre l'avantage face aux Anglais. Pourtant, cette situation apparemment en voie de rétablissement ne libère pas le roi de l'opposition plus ou moins larvée d'une partie de sa noblesse qui réagit mal à la paix bourguignonne, aux vellétés de réconciliation sociale – les rancœurs des Armagnacs et des Bourguignons ont la vie dure – et à la place restreinte accordée aux nobles par le roi dans l'appareil d'État. La Praguerie qui éclate en 1440 exprime le mécontentement de barons comme Jean II d'Alençon, Charles I^{er} de Bourbon ou

⁹⁵ À noter également que le duc de Bretagne fait partie des grands feudataires du royaume mais le duché est depuis le milieu du XIV^e siècle l'objet de tensions et de revendications entre parti pro-français et parti pro-anglais. De Jean IV jusqu'à Richard II, les ducs de Bretagne mènent une politique d'alternance entre les deux souverains, tâchant de ménager au mieux leur indépendance de fait.

⁹⁶ Boris BOVE, *Op.cit.*, p.204-212.

Jean IV d'Armagnac. Malgré révoltes et complots constants, leur échec est patent et le roi et son administration sortent grandis face à ses barons. Louis XI est, quant à lui, confronté à une nouvelle fronde, au moment de son accession au pouvoir, qui mène à une guerre entre mars et octobre 1465. Les conjurés, dont le propre frère du roi, Charles de Berry, sont battus à Monthéry en juillet. Si Louis XI fait mine de céder sur certains points, notamment en faveur de son frère et des ducs de Bourgogne et de Bretagne, il garde rancune à d'autres qui sont mis en accusation dans les années qui suivent, sous un prétexte ou un autre depuis Charles de Melun en 1468 à Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, en 1477.

Du côté anglais, les mêmes tensions sont à l'œuvre dès lors que les défaites anglaises et la folie du roi Henry VI plongent le royaume dans une période d'oppositions et de guerres nobiliaires privées, nommées par l'historiographie postérieure « Guerre des deux roses » (1455-1485). La folie du roi, qui se déclare à partir de 1456, fournit l'occasion à une frange de l'aristocratie de secouer le joug royal et d'exiger une autre attitude plus agressive à l'égard de la situation politique en France et de la perte des derniers territoires. Autour de Richard d'York puis de son fils, le conflit se déroule en coups de mains et actions militaires privées que le roi et ses fidèles ne peuvent contrôler. Il faut attendre le retournement du comte de Warwick pour qu'Edward IV détrône Henry VI. Mais les conflits perdurent, d'abord en 1470-1471 puis quinze ans plus tard avec Henry Tudor, vainqueur de Richard III (1483-1485) à Bosworth le 22 août 1485. À cette date, le royaume anglais retrouve un peu de sa stabilité et abandonne de fait les entreprises coûteuses et hasardeuses sur le continent, ce qui contribue au rééquilibrage des finances et à l'apaisement des tensions sociales⁹⁷.

L'élargissement du monde.

Au XV^e siècle, les horizons des Occidentaux s'élargissent progressivement. Nouveaux contacts avec de nouvelles cultures et explorations maritimes font changer l'échelle de la « mesure du monde »⁹⁸. Bien entendu, les voyages et récits de périples rédigés par des Occidentaux existent dès avant cette période. Sans s'attarder

⁹⁷ Jean-Philippe GENET, *Op.cit.*, p.22. Aude MAIREY, *Richard III*, Paris, Ellipses, 2011.

⁹⁸ Cette citation est tirée de l'ouvrage de Paul ZUMTHOR, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993.

sur le voyage de Marco Polo, le récit des aventures de l'Anglais Jean de Mandeville entre 1322 et 1356 a eu un retentissement important et fait partie des connaissances et du bagage culturel d'un Français, d'un Anglais ou d'un Flamand du XIV^e siècle⁹⁹. De même, l'Espagnol Ruy Gonzáles de Clavijo (mort en 1412) produit une relation d'un long voyage entre 1403 et 1405 et l'Orient en passant par Constantinople¹⁰⁰. D'autres écrits sont les fruits d'aventures personnelles comme celle de Johannes Schiltberger, soldat allemand capturé à Nicopolis, esclave des Turcs puis soldat mercenaire (converti ?) au service des Mongols, comportant de multiples péripéties qui le mène jusqu'en Mongolie avant de revenir en Europe trente années plus tard¹⁰¹. Les auteurs musulmans ne sont pas non plus ignorés quoique leur influence ait pu s'avérer moindre que les autres auteurs.

« Le XV^e siècle est marqué par un bouleversement majeur des circuits du commerce maritime à longue distance », selon Claude Markovits et Sanjay Subrahmanyam¹⁰². Cet élargissement des frontières prend en premier lieu la forme de la recherche de nouvelles routes commerciales afin de contourner l'empire ottoman désormais possesseur des passages traditionnels vers l'Océan indien. Les premiers à chercher de nouveaux débouchés sont les Portugais, situés au bout méridional de l'Europe, dont les ouvertures tendent inéluctablement vers la mer et les routes maritimes du grand large. Dès 1415, les Portugais prennent Ceuta et commencent à descendre le long de l'Afrique du nord¹⁰³. Suivent ensuite Madère (1419) et les Açores (portugaise de 1427 à 1452). Sous l'impulsion d'Henri le Navigateur, frère du roi de Portugal, le royaume explore les côtes africaines entre 1415 et 1460 : le cap Bojador est dépassé en 1434 par Gil Eanes, le cap de Bonne Espérance est atteint en 1487 par Bartolomeu Dias¹⁰⁴. Du côté espagnol, Christophe Colomb atteint les Antilles en 1492. Le traité de Tordesillas scelle l'accord par lequel les deux puissances maritimes chrétiennes se partagent le monde à découvrir : le futur continent américain pour l'Espagne, l'Afrique et l'Océan indien pour le Portugal. Les découvertes se poursuivent. En 1499, Vasco de Gama parvient

⁹⁹ Jean de MANDEVILLE, *Voyage autour de la terre*, traduction Ch. Deluz, Paris, Belles Lettres, coll. « La roue à livres », 1993.

¹⁰⁰ Ruy GONZALEZ de CLAVIJO, *Op.cit.*

¹⁰¹ Johannes SCHILTBERGER, *Op.cit.*

¹⁰² Claude MARKOVITS, Sanjay SUBRAHMANYAM, « Navigation, exploration, colonisation. Pour en finir avec les Grandes Découvertes », dans, Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, tome 2 « Temps et devenirs du mondes », Paris, Pluriel, 2012 (1^{re} édition 2009), p.357.

¹⁰³ *Ibid.*, p.363, 364.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.366-367.

jusqu'aux Indes. Il entreprend des contacts avec les populations locales mais des marchands musulmans de Calicut qui ont déjà eu des contacts avec les chrétiens en Méditerranée les reconnaissent et des conflits naissent. Dès lors que les contacts avec les États musulmans de l'Océan indien sont établis, les conflits armés apparaissent, un point d'orgue étant atteint par la prise de l'île de Socotra par Afonso de Albuquerque en 1507¹⁰⁵. Les découvertes se poursuivent bien sûr mais il était important pour nous d'établir ce bref tableau de l'ouverture de l'Occident chrétien parce que notre documentation côtoie parfois ce phénomène : Georges Bissipat, grand capitaine des galères de Louis XI est envoyé par ce dernier dans les Îles du Cap Vert découvertes vingt-sept années plus tôt pour trouver au souverain un remède miracle aux maux royaux¹⁰⁶.

Le péril « Turc » : enjeux et réponses occidentales.

Appels à l'aide.

Suite à l'intervention savoyarde de 1366, l'empereur Jean V prend une décision originale, motivée par la situation critique du moment : partir personnellement demander de l'aide en occident. À l'automne 1369, le souverain Paléologue aborde à Venise et entame une tournée italienne qui le mène jusqu'à Ancône, Rome, Naples puis Venise de nouveau¹⁰⁷. Cette visite n'aboutit à rien de concret, les dettes abyssales de l'empereur créant même des contentieux avec Venise sa créancière. L'empereur est retenu par la Sérénissime qui exige des garanties. Humilié et contraint de mettre en gage des bijoux de la couronne et de laisser en otage son fils Manuel (futur empereur) au printemps 1371, Jean V rentre en 1371¹⁰⁸. Pourtant, ce précédant ouvre la voix à d'autres ambassades, toutes motivées par les demandes d'aides que pourraient apporter les puissances occidentales aux Grecs. Manuel II et Jean VIII Paléologue payent également de leurs personnes en réitérant le voyage de leur prédécesseur, respectivement en 1399-1403 et 1437-1439. D'autres, moins médiatisées par la documentation occidentale,

¹⁰⁵ Sanjay SUBRAHMANYAM, *L'empire portugais d'Asie (1500-1700) : Histoire politique et économique*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999.

¹⁰⁶ Répertoire prosopographique n°28.

¹⁰⁷ Raymond LOENERTZ, « Jean V Paléologue à Venise 1370-1371 », *REB*, vol. 16, 1958, p. 217-232.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.218.

sillonnent l'Europe et tentent de sensibiliser les souverains chrétiens¹⁰⁹ : certaines, telles les expéditions de Théodore Karystinos en 1443 et 1458, entrent directement dans notre champ d'étude¹¹⁰.

Tout au long de la période que nous prendrons en compte, des Grecs accomplissent le voyage afin de demander de l'aide à cet Occident apparemment impuissant. Dès lors que l'avancée turque progresse, des délégations de diplomates se déplacent, des réfugiés racontent les horreurs commises et demandent du secours : par exemple, la délégation menée par le cardinal Louis de Bologne en 1460-1461 rassemble un ensemble très hétéroclite de représentants de pouvoirs chrétiens du Caucase et de l'est de l'Asie mineure, parmi lesquels l'empereur de Trébizonde¹¹¹.

Projets de croisades : discours et chimères.

Benjamin Weber a récemment montré toute l'importance pour les autorités pontificales de produire un discours nouveau et cohérent afin de répondre aux attentes nées de la menace turque¹¹². Pouvoir universel et spirituel, l'autorité pontificale connaît des luttes internes immenses tout au long du XIV^e siècle. Les luttes de pouvoirs et divers schismes nés de l'opposition entre plusieurs factions ont affaibli durablement l'influence du pape et de son discours fédérateur. Le

¹⁰⁹ Le roi d'Aragon et de Naples Alphonse V le Magnanime est particulièrement sollicité puisqu'il est, au moment où Constantinople est sur le point de sombrer, le souverain est parvenu à s'imposer dans le sud de la péninsule face à René d'Anjou. Alphonse apparaît comme le prince le plus proche et le plus apte à aider les Byzantins d'autant qu'il est concerné par la montée ottomane, ses États méditerranéens se trouvant en contact direct avec les Turcs présents de l'autre côté de la mer Ionienne. Outre la traditionnelle historiographie, portée sur les anciennes relations conflictuelles, amicales et/ou collaboratives entre Aragonais et Grecs depuis le XIV^e siècle, Constantin MARINESCU a pu montrer que l'activité diplomatique byzantine, dans les dernières années de son existence, avaient pour objectif Naples et son souverain : Athanase Laskaris, Démétrios Paléologue Laskaris, Constantin Cantacuzène Paléologue, Manuel Ange Paléologue, Michel Radoslaos, Andronic Bryennios Leondari sont mentionnés à Naples de 1445 à 1453. Le dernier connu est Michel « Trapperius », présent au printemps 1453, qui parvient à obtenir du roi quatre cents chariots de blé pour la ville assiégée. Mais l'aide arrive trop tard. Constantin MARINESCU, « Notes sur quelques ambassadeurs byzantins en Occident à la veille de la chute de Constantinople sous les Turcs », article cité, p.420, 424 et 426. Voir également Sophia MERGALI-SAHAS, « A Byzantine Ambassador to the West and his Office during the Fourteenth and Fifteenth Centuries : a Profile », article cité, p.588-604.

¹¹⁰ Répertoire prosopographique n°188.

¹¹¹ Jean RICHARD, *Louis de Bologne, patriarche d'Antioche, et la politique bourguignonne envers les Etats de méditerranée orientale*, Publications du Centre Européen d'Etudes burgondo-Médianes, 20, Bâle, 1980, p. 63-69. Parmi ces diplomates comptent Michel de Trébizonde, chancelier et envoyé de l'empereur. Répertoire prosopographique n°4.

¹¹² Benjamin WEBER, *Lutter contre les Turcs. Les formes nouvelles de la croisade pontificale au XV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2013.

schisme de 1378 n'est que difficilement résorbé en 1417. Néanmoins, les conflits perdurent. Il faut attendre les conciles de Bâle (1431) et de Ferrare-Florence (1437-1439), consécutifs de l'élection de Martin V (1417-1431) et de l'entrée de ce dernier dans Rome en 1420, pour que le pouvoir pontifical retrouve ses forces et que son discours redevienne audible. Celui-ci adopte des nouvelles stratégies, axées sur la lutte militaire contre les Turcs et l'organisation de croisades. Toujours fondés sur l'emploi d'armées terrestres et maritimes, les efforts d'Eugène IV (1431-1447) et de Pie II (1458-1464) tendent tous à la formation de forces militaires sous le commandement pontifical¹¹³. Les projets pontificaux sont communs à tous les papes qui se succèdent tout au long du XV^e siècle, rythmés par les événements de Méditerranée orientale.

Pourtant, devant les difficultés récurrentes d'union de la part des princes chrétiens – certains comme Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon et de Naples, sont très actifs tandis que d'autres semblent moins concernés – les souverains pontifes changent progressivement de stratégie en portant assistance à des pouvoirs chrétiens en particulier, Venise, Naples ou la Hongrie¹¹⁴. Ce discours et ces intentions politiques perdurent à la curie romaine mais restent souvent à l'état chimérique.

Projets de croisades : actions et échecs.

Quels sont les résultats observables de tous ces discours, aussi sincères soient-ils ? Les différents pouvoirs chrétiens n'ont pu s'unir pendant une longue période. Bien entendu, certains discours ont pu être entendus, et nous aurons l'occasion d'insister sur certains moments tels que le Banquet du Faisan (1454), certaines situations critiques ont généré des mises en branles d'armées. Outre l'expédition d'Amédée de Savoie, l'expédition majeure de la seconde moitié du XIV^e siècle est celle de la croisade partie de France en 1396 et menée par un ensemble très hétéroclite de barons français rejoints par des Anglais, Allemands et Hongrois. Les dissensions et les prétentions des seigneurs mènent au désastre de Nicopolis (1397) où l'armée croisée est décimée par Bayezid, les survivants exécutés, réduits en esclavage ou réduits à rançon. Dès lors, malgré des intentions toujours

¹¹³ *Ibid.*, p.67.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.74.

belliqueuses, aucune expédition n'est plus organisée avant quarante ans. Même devant l'empereur Manuel II Paléologue (1391-1425) en 1400-1402, la noblesse française – et tout particulièrement le duc d'Orléans – fait montre de très belles intentions... qui n'aboutissent à rien de concret cependant.

Les périls ne disparaissent pas avec le recul apparent des Turcs après le désastre d'Ankara. Mais les rivalités internes, les conflits lancinants entre princes – au premier rang desquels anglais, français et bourguignons, mais aussi dans la péninsule italienne – font passer parfois la nécessité de s'unir face aux Ottomans au second plan. Malgré la fin des schismes et la reprise en main du pouvoir pontifical à partir d'Eugène IV (1431-1447), les expéditions ne fédèrent pas toute la Chrétienté. Tout de même, des projets pontificaux commencent à se structurer : Martin V (1417-1431) offre des indulgences pour toute personne encline à partir défendre les Chrétiens face aux Turcs ; Eugène IV fait armer des navires pour secourir Rhodes en 1434¹¹⁵. Seuls les princes confrontés directement aux Turcs tentent quelque chose. Ainsi, le roi de Pologne et de Hongrie Ladislas I^{er} Jagellon (1440-1444) mène une armée qui est détruite à Varna en 1444. C'est la dernière expédition terrestre d'ampleur de la part des Chrétiens. Dès lors, le combat se déplace sur mer et offre de nouveaux enjeux : l'objectif n'est plus de défaire définitivement les Turcs mais de défendre les points que ceux-ci attaquent, contenir leur expansion et, le cas échéant, tenter de reprendre l'avantage. Certaines avancées ottomanes, comme la prise de Constantinople ou la prise de Otrante (1480), ont un large retentissement en Europe, mais les tentatives de papes, tels que Pie II (1458-1464) ou Sixte IV (1474-1484), peinent à fédérer les princes chrétiens. Les promesses et les ébauches d'expéditions ne manquent pas en cette fin de XV^e siècle, ainsi que les déclarations de Charles VIII de France (1483-1498) ont pu le faire croire¹¹⁶. Au siècle suivant, les attentes et espoirs reposent sur Charles Quint, empereur et souverain d'un ensemble de territoires gigantesque. Tous les espoirs de reconquête sont permis mais l'empereur est confronté aux oppositions alternatives des rois de France et d'Angleterre, ainsi qu'aux oppositions internes à son empire, principalement religieuses. Néanmoins, des alliances avec le pouvoir pontifical et Venise. Le siège de Malte en 1565 cristallise tous les enjeux et l'échec de la flotte ottomane, suivi bientôt de la victoire de Lépante (1571) qui montre les capacités de

¹¹⁵ *Ibid.*, p.68-69.

¹¹⁶ Charles VIII achète les droits sur l'empire Byzantin à André Paléologue et inscrit l'expédition de Naples dans un vaste processus de croisade menant à Constantinople.

réactions chrétiennes. Mais, encore une fois, ces moments restent éphémères. La Méditerranée reste ottomane pour longtemps encore et les premières difficultés ottomanes tant internes qu'externes ne se matérialisent qu'au cours du XVII^e siècle par une amorce de recul relatif des frontières de l'empire en Hongrie et par les difficultés croissantes de la flotte ottomanes face aux Anglais, Français Espagnols et Vénitiens¹¹⁷. Pour la période qui nous concerne, la domination ottomane reste éclatante sur le bassin méditerranéen et influe sur les conditions d'arrivées de populations grecques en Occident.

¹¹⁷ Tout au long du siècle, les avancées ottomanes se sont poursuivies aux dépens des dernières possessions vénitiennes en Méditerranée : la Crète est perdue en 1669. Cependant, la paix de Karlovitz en 1699 avec l'empereur Léopold I^{er} (1658-1705) opère une inversion de tendance et officialise la perte par le sultan d'une partie importante de l'ancien royaume de Hongrie. Les conflits du siècle suivant, malgré quelques reconquêtes ottomanes, voient se poursuivre ce processus. Voir Alvie ZORZI, *La République du lion. Une histoire de Venise*, Paris, Payot, 1996.

Première partie.

Identifications.

Nous l'avons dit, le chantier qui s'offre à nous est à faire, voire à refaire. La marginalisation qu'ont fait l'objet les Grecs présents au nord des Alpes, pour involontaire qu'elle est pu être, n'en a pas moins biaisé l'analyse plus générale des Grecs en Occident aux XV^e et XVI^e siècles. Les quelques études qui ont bien voulu prendre en compte l'Angleterre, la Bourgogne et la France dans leur champ d'étude¹¹⁸, ne leur ont accordé qu'une place marginale dans le fil de leur récit, réduits à l'état d'exemples supposés illustrés un phénomène observable dans l'espace méditerranéen ou envisagés comme des curiosités intéressantes mais dénuées de connexions avec les autres espaces de présence grecque comme l'Italie. De plus, l'examen des sources laisse à désirer, tant du point de vue de l'approfondissement de leur contenu¹¹⁹, que de l'ensemble des sources dépouillées¹²⁰. Enfin, l'analyse et les connexions des sources entre elles ont abouti pour nous à un matériau de réflexion rénové ouvrant la voie à des nouveaux types de réflexions qui feront l'objet des prochaines parties.

Pour le moment, il nous faut reprendre les bases de l'analyse des Grecs au nord des Alpes entre le XV^e et le dernier tiers du XVI^e siècle. Puisque selon Marcel Detienne, le travail d'analyse de groupes culturels ne peut faire l'économie d'une

¹¹⁸ Nous songeons bien sûr à l'ouvrage de Jonathan HARRIS, *Greek Émigrés in the West. Op.cit.*

¹¹⁹ Nous reviendrons sur le fait que certains registres de compte comme BnF ms. fr. 32511 n'ont pas livré tous leurs secrets : notre propre examen a mis au jour de nouvelles apparitions de Grecs que les diverses publications ne mentionnent pas.

¹²⁰ Quelques documents inédits sont repris en fin de volume. Dossier documentaire n°4, p.660.

combinaison des points de vue de l'anthropologie et de l'histoire, nous procéderons donc, dans la mesure de nos moyens, autant en anthropologue qu'en historien¹²¹. En forçant un peu le trait, les Grecs de notre champ d'étude sont les « forains chez tous », « les sans écrit et sans histoire »¹²². En effet, rappelons-le, la documentation concernant la présence grecques en Europe du nord-ouest est d'une part très lacunaire et n'émane presque exclusivement que du point de vue des sociétés qui « accueillent » ces populations : la voix des Grecs est quasi-absente, ils se retrouvent sans élément historique et culturel qui puisse être revendiquée¹²³.

Pour ce faire, les trois chapitres qui constituent l'ossature de cette première partie, entend poser les bases fondamentale d'une analyse de ce type, en repartant des individus qui surgissent des sources : qui sont-ils ? d'où viennent-ils ? que font-ils ? Autant de questions basiques qui restent à poser.

Le premier chapitre s'attachera à dresser une lecture anthropologique des éléments humains regroupés sous l'appellation de *Grecs*. Outre l'enjeu de préciser, si cela est possible, une évaluation démographique, sociale ou sexuée de cette présence, notre démarche tendra à établir des axes de réflexion prosopographique autour d'individus qui n'apparaissent pas de la même manière en fonction du temps, de l'espace ou des réalités sociologiques qui conditionnent cette présence. Leurs activités seront également un angle d'analyse important puisque c'est par celle-ci qu'une implantation durable pourra s'effectuer.

Le second chapitre présentera une analyse des mobilités de ces populations. Cet aspect de la définition des populations grecque est fondamentale puisque la capacité des populations migrantes à parcourir les routes d'Occident est une composante essentielle de ces individus. Après s'être interrogé sur les origines des Grecs et sur les problèmes d'interprétation impliqués, nous tenterons de reconstituer, en fonction des maigres sources disponibles, les routes qu'empruntent les Grecs pour passer de la péninsule italienne vers les régions ultra-alpines. Toutefois, la question de l'arrivée dans les destinations occidentales, de leur fixation

¹²¹ Marcel DETIENNE, *Op.cit.*, p.17.

¹²² *Ibid.*, p.19 et 28.

¹²³ Nous rejoignons ici une question qui surgira plus tardivement dans notre démonstration et qui a déjà été abordée dans l'introduction, à savoir le rattachement établi par Marcel Detienne entre la formation du concept d'identité et l'idée de Nation à la fin du XIX^e siècle : en prolongeant le raisonnement plus loin, il peut être légitime de s'interroger sur l'application du terme identité à une population migrante, séparée de son espace culturel originel, confrontée à des éléments de représentation identitaires qui leur sont opposés sans qu'ils ne correspondent à une réalité sociale observable.

ou non dans une région en particulier nous permettra encore de remettre en cause d'anciens stéréotypes qui pèsent toujours sur ces migrants grecs.

Découlant de ces analyses, nous franchirons un premier palier dans l'analyse et nous présenterons la problématique du type de catégorisation des Grecs par les sociétés occidentales qui forment un premier théâtre de rencontres. Les Grecs sont avant tout qualifiés d'étrangers : c'est la première identité notée par les sources. Toutefois, tout un ensemble de questionnements apparaissent dès lors qu'un Grec devient, ou cesse d'être un étranger : l'analyse du Grec comme étranger nous servira de pont avec la seconde partie de notre étude.

Chapitre Premier.

Anthropologies

La matière première dont nous entendons nous nourrir tout au long de l'étude est constituée d'êtres humains, masses informes dont le nombre et les activités seront pour nous les principaux défis à un récit et une réflexion les plus clairs possibles. À travers la multiplicité et la diversité des sources concernées, nous ne devons pas oublier que ce sont des personnes qui animent les situations qui éclaireront telle ou telle question historiographique. De même, dans la logique précédemment exposée qui implique que la démarche d'appréhension, d'identification et, le cas échéant, d'intégration d'un groupe ethnique étranger, la phase initiale de délimitation des contours du groupe mis en lumière s'avère incontournable. En effet, la longue période envisagée, combinée aux espaces concernés, risquerait de diluer le poids des Grecs trop souvent ramenés à une présence transalpine anecdotique, souvent éparpillée, désunie, aux intérêts et trajectoires de vie trop divergentes. Chronologiquement, géographiquement et sociologiquement, le danger de perdre la population grecque est réel. Quels liens peut-on établir entre un Nicolas Notaras, aristocrate « nouveau riche », proche conseiller de l'empereur Manuel II Paléologue, chef d'une expédition diplomatique en France en 1398 et Marguerite *la Grecque*, ou *du Levant*, femme de chambre au

service de la reine Catherine de Médicis entre 1539 et 1572 ? Aucun *a priori*, excepté que ces deux personnages appartiennent à un même groupe ethnique, identifiés comme tels par une source extérieure quelconque. Il importe d'analyser ces critères d'analyse en proposant en premier lieu, autant que faire se peut, une anthropologie des Grecs en Europe du Nord-Ouest.

L'enjeu de ce chapitre est de montrer l'existence des Grecs dans l'Europe au-delà des Alpes : connectée aux autres groupes grecs d'occident, et particulièrement d'Italie, cette population montre des caractéristiques anthropologiques ou sociales propres, communes à d'autres sociétés grecques de Méditerranée¹²⁴. Pour ce faire, les travaux d'auteurs comme Jonathan Harris seront cruciaux : en effet, l'objectif n'est pas de catégoriser les Grecs de France ou d'Angleterre en fonction de leurs connexions méditerranéennes, mais plutôt d'en accentuer les particularités. Ainsi, si Harris et d'autres ont su montrer l'importance des mouvements migratoires grecs tout au long du XV^e siècle et au-delà¹²⁵, il n'en reste pas moins que les espaces européens plus nordiques ont trop souvent été minorés en raison de la pauvreté de la présence grecque. Bien sûr cela ne signifie en aucun cas que l'espace anglo-franco-bourguignon soit vierge de toute historiographie. La présence grecque a constitué notamment un objet de curiosité de toute une historiographie anglo-saxonne intriguée par ces arrivées exotiques¹²⁶. Les historiens de la Bourgogne ont, quant à eux, mis l'accent sur l'usage politique qu'ont pu faire les ducs de la venue de migrants grecs dans l'optique d'une éternelle croisade : toujours sur le point d'être entreprise, jamais menée à bien, ce projet reste

¹²⁴ Sur la population grecque en Italie au moment de la chute de Constantinople, voir notamment Heleni PORFYRIOU, « La diaspora greca in Italia dopo la caduta di Costantinopoli : Ancona, Napoli, Livorno e Genova », dans *I Greci a Venezia, Atti del convegno internazionale di studio, Venezia 5-7 novembre 1998*, éd. M. F. TIEPOLO, E. TONETTI, Venise, 2002, p.151-184.

¹²⁵ Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West*, *op.cit.* La question globale des migrations grecques a souvent été l'objet d'études sur des spécificités des contacts entre Latins et Grecs, sur des aspects diplomatiques concernant les dernières demandes d'aide byzantines envers l'Occident ou bien surtout sur l'apport humaniste grec dans l'élaboration de l'humanisme en Italie. Constantin MARINESCU, « Notes sur quelques ambassadeurs byzantins en Occident à la veille de la chute de Constantinople sous les Turcs », article cité ; Sophia MERGIALI-SAHAS, « A byzantine ambassador to the west and his office during the fourteenth and the fifteenth centuries: a profile », article cité ; Claudine DELACROIX-BESNIER : « Les Grecs unionistes réfugiés en Italie et leur influence culturelle », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e siècle-XVI^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p.59-73. Cependant, l'ouvrage de Harris reste encore à ce jour la seule tentative d'analyse globale de la présence grecque en Occident.

¹²⁶ W. BROWNING, « Some early Greek visitors to England », dans *Essays in Honour of Basil Laourdas*, Thessalonique, 1975, pp. 387-395. Voir également, sur les liens entre Londres et les ports italiens Jonathan HARRIS, Heleni PORFYRIOU, « The greek diaspora : Italian port cities and London 1400-1700 », dans *Cultural Exchange in Early Modern Europe*, vol. II, éd. Donatela CALABI et Stephen TURK CHRISTENSEN, Cambridge, 2007, p.65-86.

toutefois nécessaire à l'édification de la politique ambitieuse des ducs de Bourgogne. Ainsi, Yves Lacaze puis Jacques Paviot ont mis en évidence le rôle de certains Grecs dans la politique maritime des ducs au milieu du XV^e siècle¹²⁷. Pourtant, ces cas restent marginaux et manquent de vue d'ensemble : à l'instar de l'étude de Guilliodts Van Severen ou de celle de Émile Van den Bussche pour la ville de Bruges, les Grecs n'apparaissent que ponctuellement dans ce contexte¹²⁸. Cette situation de « cabinet de curiosités » prime encore pour la France qui manque cruellement d'études d'envergure¹²⁹. L'enjeu est donc de prendre de la hauteur et de tenter d'envisager les migrations grecques comme un mouvement sociologique d'ensemble, commun aux trois espaces concernés et d'en dégager des leçons globales.

Des groupes minoritaires mais visibles.

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse prosopographique, une remarque préalable à l'ensemble de l'analyse tient en une simple constatation : les groupes humains dont nous nous occupons sont des ensembles minoritaires non seulement par rapport aux membres des sociétés qui les accueillent – ce qui est logique – mais aussi par rapport aux autres populations étrangères présentes dans ces mêmes sociétés. La présence grecque en Europe du nord-ouest est inférieure à celle d'autres Européens – comme les *Gallicani* et les *Teutonici* en Angleterre sur lesquels nous reviendrons¹³⁰ – mais elle est également mineure au regard de la présence grecque dans l'espace méditerranéen et notamment italien. En plus d'être minoritaire, cette présence est très difficilement quantifiable¹³¹. Cependant, la faiblesse

¹²⁷ Yves LACAZE, *Politique méditerranéenne et projets de croisade chez Philippe le Bon*, dans *Annales de Bourgogne*, t. XLI, année 1969. Jacques PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle – XV^e siècle)*, Paris, 2003.

¹²⁸ Guilliodts VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Première série, treizième au seizième siècle, tome Cinquième, Bruges, 1876. Sur les liens de Bruges avec la croisade, voir E. VAN DEN BUSSCHE. *Une question d'orient au Moyen Age, Documents inédits et notes pour servir à l'histoire du commerce de la Flandre, particulièrement de la ville de Bruges avec le Levant*, Bruges, 1878, p.28

¹²⁹ Les cas sont assez denses et intéressent l'ensemble de l'historiographie depuis Hamy en 1908 jusqu'à Glen Peers en 2004. E.-T. HAMY, « Un médecin grec à la cour de Charles VII. Thomas de Coron, dit le Franc », dans *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, n° 07, 1908, pp. 193-205 ; Glen PEERS, *A Cretan in Paris : Angelos Vergekios and Greek natural history in the French Renaissance*, dans *Pepragmena Th'Diethnous Kretologikou Synedriou. Elounta, 1-6 Oktovriou 2001. Tomos B2: Architetektonike, Istoría tes Technes, Nomismatike, Topographia! kai Topiographia, Diapistemonikes Symvoles, Herakleion*, 2004 (2006), p. 419-440.

¹³⁰ *Infra.*, p.225.

¹³¹ Ici encore, la remarque ne concerne pas uniquement notre étude. L'évaluation d'une population au Moyen Âge reste extrêmement aléatoire, les outils et supports documentaires manquant le plus

démographique n'induit pas l'invisibilité documentaire, ni l'apathie de personnes condamnées à disparaître par l'assimilation aux sociétés dominantes. Un état des lieux de la matière et des outils d'analyse à notre disposition s'impose donc.

État des lieux.

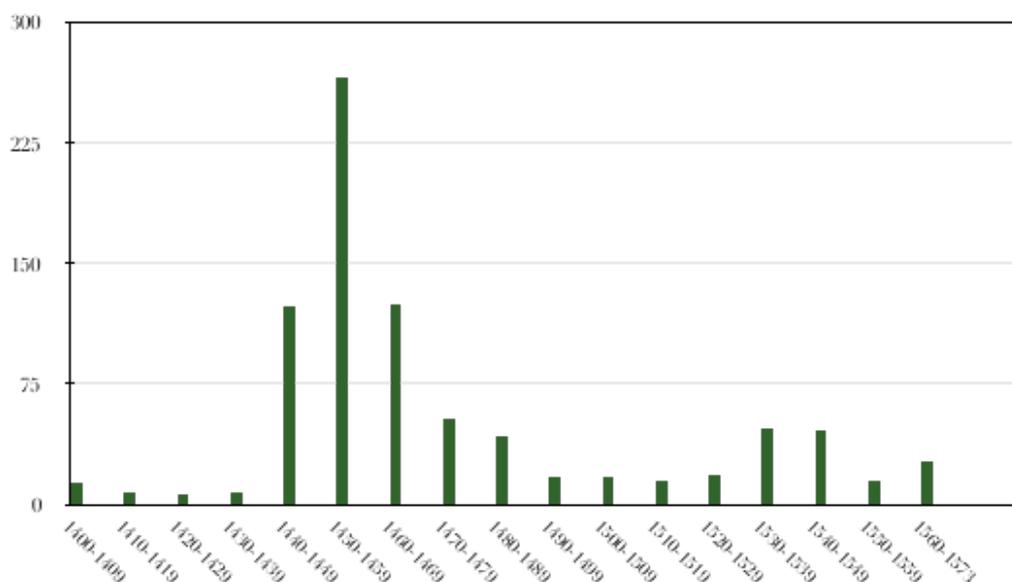
Une présence faible.

De quoi parlons-nous lorsque nous évoquons le cas des Grecs présents dans un espace tel que l'Europe du nord-ouest, sur une période longue d'un siècle et demi ? Ainsi présenté, et à l'image du phénomène observé dans la péninsule italienne, il serait logique d'attendre de ces migrations grecques qu'elles alimentent une démographie, sinon importante, tout du moins conséquente. Or, nous devons replacer ces mouvements à leur juste niveau. Ainsi, nous avons pu recenser huit cent cinquante occurrences de Grecs – ou assimilés comme tels – présents dans le champ géographique défini dans l'introduction. Ces personnes constituent le corps de notre étude. Il est bien sûr impossible d'évaluer ce que les sources ne nous disent pas et d'estimer les Grecs non mentionnés, c'est-à-dire ceux qui passent entre les mailles de la documentation. Au total, ce nombre est relativement restreint au regard d'autres populations étrangères dans un royaume donné¹³², d'autant qu'il faut répartir ces chiffres entre les différents espaces concernés : deux cent soixante-neuf pour l'Angleterre, deux cent dix-neuf pour la Bourgogne, trois cent trente et un pour la France. Tout ceci semble réduire inexorablement le champ de l'étude.

souvent et n'ayant en général aucune vocation à comptabiliser une population. Concernant une population migrante aussi discrète que celle des Grecs dans l'Europe du Nord-Ouest, les difficultés sont encore accrues.

¹³² La base de données *England's Immigrant 1330-1550*, construite par l'*University of London* répertorie depuis janvier 2015 les étrangers présents à Londres et dans ses abords. Or, pour presque cent soixante Grecs identifiés par nos soins – la base n'en donne qu'une cinquantaine mais se fonde sur des critères trop restrictifs, voire fallacieux – les Ecossais, Français Allemands et Italiens – dans un sens très large pour ces deux derniers – sont bien plus représentés, dépassant largement les milliers d'individus chacun. Voir le tableau n°11, p.646.

Tableau n°1. Répartition de la population grecque en Europe du nord-ouest.



Les sources nous montrent le plus souvent de petits groupes de Grecs, voyageant à travers l'Europe latine et à la recherche d'une aide de la part des puissants locaux. Celle-ci peut se matérialiser par un soutien financier à une mission – souvent le rachat d'un ou plusieurs parents – ou par charité ; elle peut également ouvrir la voie à une implantation plus durable de ces populations. Toutefois rien n'est déterminé au moment où un Grec apparaît dans un registre de compte, dans une chronique ou bien une correspondance. Ces sources ne donnent qu'une vague idée des populations réellement présentes. Compte-tenu des pertes documentaires, variées et inévitables, qui ne brossent pas un tableau exhaustif de la tenue des comptes d'une chancellerie, ou de la porosité des mouvements de populations d'un royaume à un autre, nous ne pouvons qu'émettre quelques hypothèses sur ces populations. Néanmoins, il semble clair que ces huit-cent-cinquante mentions collectées ne représentent qu'une infime partie des mouvements démographiques grecs, sans toutefois atteindre les chiffres relevés pour la Péninsule italienne¹³³. Il paraît douteux que les individus qui se présentent seuls à la cour d'un prince l'aient été réellement. Cela n'a à première vue rien d'étonnant et les Grecs ne sont pas les seuls impétrants à demander une aide aux princes d'occident. Mais comment franchir la barrière de la langue qui ne manque pas de se manifester ? Peu de cas

¹³³ Heleni PORFYRIOU, « La diaspora greca in Italia dopo la caduta di Costantinopoli : Ancona, Napoli, Livorno e Genova », dans *I Greci a Venezia, Atti del convegno internazionale di studio, Venezia 5-7 novembre 1998*, M. F. TIEPOLO, E. TONETTI (dir.), Venise, 2002, p.151-184.

évoquent la mention d'un interprète, le plus souvent le Grec est mentionné seul mais il est possible que l'individu noté soit accompagné d'amis ou de serviteurs chargés de l'épauler¹³⁴. Cet individu solitaire peut également être le chef d'un groupe, potentiellement un chef de famille : dès lors, le don est accordé à cette personne sans que le besoin ne soit ressenti de mentionner les autres personnes, souvent de condition inférieure¹³⁵. Ainsi, Nicolas Agallon est mandaté en 1454 par le souverain pontife afin de susciter un nouvel esprit de croisade dans les esprits des souverains français et anglais. Dans la réponse négative que lui adresse Charles VII, Nicolas est seul mentionné. Or, le Grec devrait normalement être accompagné par une suite, et, de fait, son parent Manuel – peut-être son père – est présent à ses côtés à la même époque¹³⁶. Les individus peuvent donc cacher d'autres personnes dans leur sillage qui n'ont pas vocation à être évoquées par des sources avant tout soucieuses d'efficacité informative et de concision littéraire.

De même, lorsque des groupes sont évoqués et plus précisément définis, le nombre fourni n'implique nullement la totalité du groupe, mais évoque plutôt les personnalités jugées d'un rang suffisamment élevé pour être mentionnées¹³⁷. Certains groupes comptent des individualités qui apparaissent ou disparaissent au gré du bon vouloir d'un scribe : Thomas Eparchos est accompagné de Georges Paléologue Diplovatazès à Nuremberg et Worms en 1455 ; mais à Paris en 1457, un Théodore Laskaris se greffe au groupe ; Thomas disparaît ensuite – peut-être est-il rentré chez lui – et nous suivons ensuite Diplovatazès et Laskaris pendant deux ans entre Paris et les Flandres¹³⁸. D'autres exemples de ce type confortent cette

¹³⁴ Ces personnes n'ont d'ailleurs pas vocation à être d'origine grecque. Ainsi, lorsque Francesco Filelfo évoque à son ami Démétrios Castrenus le départ de Georges Glykys pour la France, rien n'est écrit à propos de compagnons de route. Répertoire prosopographique n°128. Il en va de même pour le jeune Jean Gavras, envoyé à Thomas Francos. Répertoire prosopographique n°120. Cependant, il est difficile de concevoir qu'un protecteur tel que Filelfo ait pu laisser partir un jeune homme comme Gavras, sans expérience, sur des routes peu sûres, à la rencontre de personnes dont il ne connaît pas nécessairement les pratiques et la langue.

¹³⁵ Ainsi, Thomas Eparchos est mentionné dans les sources à trois reprises dans les sources occidentales entre 1454 et 1457 avec Georges Diplovatazès et un troisième personnage, Théodore Laskaris, qui n'est nommé qu'en 1457. Celui-ci poursuit sa route seul par la suite. Répertoire prosopographique n°112, 100 et 221.

¹³⁶ BnF ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v et 76r.

¹³⁷ Le groupe mené par Alexis, « conte de Salubria » est particulièrement pertinent. Quatre personnes sont mentionnées explicitement : Alexis, George Doukas Armenes, Antoine abbé de Sainte Marie de Sagitane et Andronic Trichas Spandounès. La répartition des dons établit Alexis comme le chef du groupe mais rien ne circonscrit le groupe à quatre individus : des proches ou des dépendants (comme des clercs attachés à l'abbaye de Sainte Marie) peuvent fort bien exister. Dès lors, les importantes sommes délivrées (120 livres pour Alexis, 36 livres pour Georges Doukas Armenes, 23 pour l'abbé Antoine) servent à l'entretien de ces dépendants. ADN. B 2020 f.346r.

¹³⁸ Répertoire prosopographique n°100, 112 et 222.

impression que les groupes changent et évoluent dans leur composition : le groupe de Nicolas Tarchaneiotès¹³⁹ ou celui d'Alexis de Selymbria¹⁴⁰ pâtissent de la même manière du manque de précision des sources. Paradoxalement, ce sont les groupes notés anonymement qui peuvent être considérés comme justes numériquement, la source n'ayant déterminé aucune personnalité digne de se détacher de l'ensemble¹⁴¹. La tendance semble toutefois se dessiner qui implique des groupes d'une dizaine de personnes pouvant circuler dans l'occident latin¹⁴². La conclusion qui s'impose donc interdit de chercher des estimations démographiques fiables. Seule une tendance se dégage : celle de l'existence d'une démographie grecque limitée dans l'Europe du nord-ouest.

Cette modestie démographique n'exclut donc pas la pertinence de l'analyse. Autant de cas répartis de façon plus ou moins homogène dans l'espace et le temps – quelques pics de fréquentation seront observés – autorisent le champ d'étude d'un groupe très restreint mais stable sur le long terme, présent dans de vastes contrées en lien avec le reste de l'Europe et du monde méditerranéen. Ce sont ces interactions qui justifient une telle entreprise et, selon nous, lui donnent sens. Cette modestie permet également une réflexion large et plus aisée sur ce qui fonde l'identité – ou plutôt les identités – de tels groupes humains. Un échantillon d'un groupe ethnique réduit, venu de lointaines contrées et vu perçu comme tels, confronté à des sociétés démographiquement denses, très organisées et dont les marqueurs identitaires sont en cours de formation, voici ce que notre propos tendra à apporter au débat historiographique sur la question¹⁴³.

¹³⁹ Nicolas Tarchaneiotès est accompagné d'Alexandre Kananos mais aussi d'un Démétrios Paléologue (2) *Palenio* qui apparaît à Paris en 1459 et Compiègne en 1461. De plus, l'affaire de vol qui oppose ce groupe à un autre grec, le voleur Michel Mamonas sous-entend que toutes ces personnes ont pu effectuer la route ensemble. Répertoire prosopographique n°187, 228, 257 et 301.

¹⁴⁰ Dans ce groupe, on note la présence de Georges Doukas Armenes et d'Andronic Trichas Spandounès, mentionnés tous les deux – et eux seuls – dans la correspondance de Filelfo : ils reviennent de France. Les autres membres du groupe peuvent fort bien avoir suivi le même chemin, sans être mentionné par l'humaniste florentin. Répertoire prosopographique n°9 et 295.

¹⁴¹ Le doute est d'ailleurs permis sur quelques cas qui pourraient être rapprochés de ceux que nous avons déjà évoqués (Tarchaneiotès, Eparchos ou Selymbria). Il est impossible, pour l'heure, de raisonner davantage sur ce point.

¹⁴² Nous parvenons ainsi à dégager trois-cent-trente-sept cas de présence groupée, ce qui représente près de quarante pour cent du total des mentions.

¹⁴³ Voir *infra*, p.230.

Une visibilité documentaire réelle.

Qui dit démographiquement faible, n'implique pas nécessairement une invisibilité documentaire. Le champ des sources à notre disposition mène à un constat : les Grecs sont présents, visibles dans les sociétés anglaise, bourguignonne et française, quoique par petites touches. Avant d'entreprendre ce cycle de recherches, nous nous attendions, à la lecture de la littérature de référence sur la question¹⁴⁴, à une extrême discrétion de la présence grecque, voire à la difficulté systématique à faire émerger certains cas. La discrétion documentaire grecque s'avère certes réelle mais sans que les Grecs deviennent invisibles. Afin d'envisager un nombre de documents le plus large possible, une distinction aura été nécessaire entre les sources qui citent explicitement un terme appartenant au champ lexical grec, et les autres qui établissent plus indirectement ce lien.

Le terme *grec* et ses dérivés sémantiques sont relevés dans trois cent trente-cinq cas. Il s'agit à première vue de la situation la plus simple pour nous : ainsi Nicolas Laskaris (1), compagnon d'Andronic Nicolas et présent à Paris, est qualifié de « Grec », l'adjectif venant compléter une identification déjà précise grâce à la mention d'une origine géographique et d'une ancienne activité curiale¹⁴⁵. Toutefois, nous aurons largement l'occasion de montrer que cette désignation, tout comme celle qui évoque le pays de « Grece » (quatre-vingt-dix cas) ne confère pas un certificat de « grécité » en bonne et due forme : le contexte historique suggère suffisamment le brassage humain que connaît la région de la mer Égée pour comprendre qu'un Grec puisse en fait ne pas en être un¹⁴⁶. Ces références géographiques proprement grecques permettent au moins de donner de précieux indices sur la provenance – et non l'origine – d'un personnage¹⁴⁷. Nous prenons

¹⁴⁴ Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West. Op. cit.*

¹⁴⁵ BnF ms. fr. 32511, f.175r. Les mêmes types de cas sont observables dans les autres espaces concernés. L'archer garde du corps du duc de Bourgogne Philippe le Bon, sur lequel nous reviendrons fréquemment, se nomme « George le grec (1) ». Répertoire prosopographique n°149. Parmi les quelques documents inédits que nous avons pu exhumer, deux dons sont accordés à Phrangoulios Serbopoulos, ambassadeur du pape, « greke » de son état. PRO. E404/71/1, f.31r ; PRO. E404/71/3, f.52r.

¹⁴⁶ Grégoire Tifernas, Michel Alligheri de Trébizonde, plusieurs Rhodiens portant un patronyme occidentalisé, sont autant d'exemples qui invitent à la modération quant aux conclusions trop hâtives. Ces personnes fournissent néanmoins des cas très intéressants des cadres mentaux de compréhension des sociétés occidentales sur ces questions.

¹⁴⁷ Nous aurons à cœur de montrer dans le prochain chapitre que ces origines géographiques sont variées. Toutefois, il ne faudra pas oublier que ces références n'impliquent pas systématiquement que tel ou tel sujet soit bien grec, la région égéenne étant à l'époque le cadre de vie de populations non grecques, essentiellement d'origine latine : Vénitiens, Génois, Francs, chevaliers de Saint Jean à

également en ligne de compte les références à des lieux précis, appartenant à l'espace grec, comme Constantinople, Thessalonique, Trébizonde ou le Péloponnèse. Une fois encore, ces indications ne sont pas des gages fiables pour l'établissement d'une ethnicité grecque mais elles ne sont pas moins opérantes ni plus sujettes à caution que les éléments déjà évoqués.

Enfin, une dernière grille d'analyse consiste dans le relevé des prénoms et patronymes reconnaissables et assimilables à l'univers culturel grec. Il s'agit ici de la démarche la plus sujette à caution, qu'il ne faut pratiquer qu'avec une infinie mesure¹⁴⁸. En effet, un personnage comme cet Andronic Nicolas, compagnon de route de Nicolas Laskaris (1), mais dont nous ne savons rien, peut être raisonnablement intégré au groupe des Grecs. Cependant, *Danciano Vollegoshano*, Jean *Rogaris* ou bien *Savrandinus Piralipagès*, quoique originaires de Grèce, posent davantage de questions. Nous les conservons néanmoins dans notre corpus documentaire¹⁴⁹. Nous aurons l'occasion de montrer que l'analyse des patronymes, avec toutes les difficultés que ce phénomène suscite, donne de précieuses indications sur une réalité anthropologique ainsi que sur les schèmes discursifs mis en place par ces mêmes sources¹⁵⁰.

La présence grecque est donc discrète mais réelle et visible. La réussite de l'identification de ces populations dépend donc de la finesse des outils et démarches d'analyse.

Statuts sociaux.

Cette visibilité s'accompagne d'une apparente cohésion sociale. Il ne s'agit pas de comprendre les Grecs comme un même groupe ethnique, uni et cohérent. Ce sentiment d'unité entre les Grecs tient davantage dans l'unité de dénomination des populations par les sources afférentes : d'un bout à l'autre de la période, de Paris à Edimbourg, un *Grec* induit un ensemble de références culturelles qui tendent à

Rhodes, Catalans en Attique, etc. Michel BALARD, *Les Latins en Orient (XI^e – XV^e siècles)*, Paris, Nouvelle Clio, 2006.

¹⁴⁸ En effet, les graphies parfois extravagantes des patronymes rendent impossible une bonne compréhension et, partant, l'attribution à un groupe ethnique identifié. De même, si certains prénoms spécifiques tels qu'Andronic, Nicéphore, Théodore ou Constantin apparaissent comme grecs, d'autres comme Manuel, Nicolas ou Alexis sont moins fiables. Le premier est notamment un prénom utilisé au Portugal dont certains ressortissants peuplent les quartiers de Londres et la cour de Bourgogne à la même époque.

¹⁴⁹ BnF ms. fr. 32511, f.209v et 296r.

¹⁵⁰ *Infra.*, p.70.

donner un vernis de cohérence sociale qui permet de les connecter avec leurs coreligionnaires d'Italie. Que peut-on dire des statuts sociaux de ces Grecs ? Il est bien sûr difficile d'ajouter systématiquement foi à ce que montrent les sources. Néanmoins, quelques données peuvent donner une idée du niveau social des différents impétrants et permettent même une typologie.

Des aristocrates.

La fréquence des références aux statuts de *chevalier* ou d'*écuyer* renvoient bien sûr à des réalités sociales occidentales qui trouvent difficilement leur équivalent dans le monde grec¹⁵¹. Nous aurons l'occasion d'insister sur une interprétation possible de l'emploi de ces termes¹⁵². Néanmoins, ces qualificatifs impliquent nécessairement une reconnaissance et une assimilation de ces personnes à la strate la plus élevée de la société byzantine – du moins telle que se le figurent les auteurs de nos sources. Une forme de hiérarchie s'établit entre ceux des Grecs qui sont affublés d'un titre féodal, aussi factice soit-il¹⁵³, ceux qui peuvent se targuer d'une proximité avec le pouvoir impérial¹⁵⁴ et ceux qui bénéficient des titres intermédiaires de chevalier, écuyers ou tout simplement messire¹⁵⁵ et la masse indéfinie de personnes sans autre titre que leur nom dont nous verrons qu'il peut être difficile de conclure rapidement à une origine aristocratique. Tout porte à croire que cette aristocratie n'est pas issue, à de rares exceptions près¹⁵⁶, des plus hautes franges de

¹⁵¹ Quelques chiffres bruts : deux-cent-soixante-quatre cas que l'on peut raisonnablement associer à l'aristocratie. Parmi ces mentions, soixante-quinze exemples de chevaliers, cinq d'écuyers et seulement deux d'ecclésiastiques (un doute peut subsister les concernant puisque nombre d'ecclésiastiques n'affichent pas de condition sociale particulière).

¹⁵² *Infra.*, p.370.

¹⁵³ Alexis *conte de Salubria*, Michel Lascaris *conte palatin*, Nicolas Tarchaneiotès, *conte de Constantinoble*, Georges Théophile *fils du conte de Frescante*, Paul *conte et prince de Valachie des parties de Grèce*, Nicolas Agallon *conte palatin*, Helena Laskarina *comtesse de Sarinall* en Grèce, Démétrios Paléologue (2) Palenio *comte et chevalier*, Jean Staurakios, *conte palatin*, Répertoire prosopographique n°2, 203, 217, 257, 287, 297, 301, 304 et 316.

¹⁵⁴ Quelques exemples parmi d'autres. Alexandre Hassexue/Asanès est *neveu* (parent ?) de l'empereur ; un Démétrios Paléologue prétend avoir été « trésorier de feu l'empereur » ; Démétrios Koumousès était « jadis esquier de l'empereur » ; Répertoire prosopographique n°12, 65 et 201.

¹⁵⁵ Ici la liste serait trop longue à exposer. Nous souhaitons évoquer quelques cas où le terme de messire est employé. Ce titre est avant tout une marque de politesse, mais elle confère à son détenteur une dignité supérieure à n'importe quel impétrant qui en serait dépourvu : un Manuel Paléologue (4) est ainsi qualifié, tout comme Jehan Rogaris, Constantin Scholarios, Jérôme Sophianos ou François de *Traversaris*. Répertoire prosopographique n°264, 281, 284, 293 et 307. Cependant, ce terme nous éclaire peu sur la réalité sociale de ces individus qui sont tous inconnus du *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*.

¹⁵⁶ Ces exceptions sont des aristocrates de haut rang présents en Morée ou dans l'empire de Trébizonde, qui n'ont pas eu à subir le triste sort des Constantinopolitains : par exemples,

la noblesse impériale : en effet, l'hécatombe subie au moment de la chute de l'empereur – ayant péri soit lors de la défense de la cité, soit exécutés par les vainqueurs ottomans – met sérieusement à mal les réseaux familiaux aristocratiques qui se retrouvent étêtés, sans chef et sans ressource. Nombre des rares survivants choisissent de trouver refuge là où subsistent quelques antennes locales en Italie¹⁵⁷. Cependant, une part importante de cette aristocratie opte souvent pour des principautés proches du monde égéen¹⁵⁸. Il ne reste plus que les aristocrates les plus modestes, les plus déclassés, pour tenter une aventure risquée. L'incertitude que semblent éprouver les auteurs de nos sources quant à l'identification de ces personnages, qui affirment mériter un rang social relativement élevé, se transmet et contribue à notre propre incertitude.

Des ecclésiastiques.

Second groupe très présent dans les registres de compte, probablement lié au premier sans que nous puissions définir aisément qui appartient à l'aristocratie, les ecclésiastiques sont fréquemment lancés sur les routes d'occident, fréquemment contraints de mener des quêtes pour d'autres compatriotes souvent restés prisonniers des Turcs¹⁵⁹. Leur statut permet de faire appel à la générosité chrétienne, charité à laquelle tout chrétien, en Orient ou en Occident, est tenu. De fait, des

Constantin Scholarios, fils d'un haut fonctionnaire de l'empereur, vient de Trébizonde ; Phrangoulios Serbopoulos, serviteur de Démétrios Paléologue vient de Morée. Répertoire prosopographique n°284 et 292. De même, certains membres de la famille impériale forment une génération ultérieure, née ou élevée en Occident, dont les meilleurs représentants sont André Paléologue et son frère Manuel, fils du despote Thomas. Répertoire prosopographique n°253 et 265.
¹⁵⁷ Nous pensons bien sûr à Anna Notaras qui est capable de capter l'héritage paternel investi dans les banques vénitiennes pour s'assurer un rang social qui ne dépend du bon vouloir d'aucune autorité occidentale. Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au xv^e siècle », dans Michel BALARD et Alain DUCELIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (x^e siècle-xv^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p.149-229. De même, la fuite de Thomas Paléologue et de sa famille à Rome est motivée par la présence d'un réseau puissant animé par le cardinal Jean Bessarion, oreille écoutée du pape. Le reclassement est ainsi facilité. Donald M. NICOL, *The Immortal Emperor. The life and Legend of Constantine Palaiologos, Last Emperor of the Romans*, Cambridge, Cambridge, University Press, 1992, p.109-128. Jonathan HARRIS, *Op.cit.*, p.120.

¹⁵⁸ Les premiers fuyards se réfugiés à Ainos où une fille de Loukas Notaras règne jusqu'en 1456. Thierry GANCHOU « Hélène Notara Gateliousaina d'Ainos et le *Sankt Peterburg Bibl.Publ.gr.* 243 », *REB*, 56/1, 1998, p.141-168. Les îles égéennes, essentiellement sous domination vénitiennes concentrent nombre de réfugiés d'où certains choisissent de se porter vers les derniers bastions byzantins, principalement en Morée. Ensuite, les principautés balkaniques ou danubiennes accueillent plusieurs réfugiés. Les contrées de l'Europe septentrionales ne sont, à l'évidence, pas au centre des pensées de ces grands aristocrates, où le manque de relais d'appuis familiaux sont criants.

¹⁵⁹ Quatorze cas d'ecclésiastiques recensés.

groupes entiers d'ecclésiastiques sont présents dans les registres de compte des princes d'Occident : l'évêque de *Melacona* en Morée mène un groupe de prêtres à Bruxelles en juillet 1462¹⁶⁰ ; au moins cinq ecclésiastiques nommés obtiennent en avril 1462 un maigre butin de huit livres¹⁶¹. D'autres religieux pérégrinent seuls entre la France et la Bourgogne : toujours en 1462, le frère *Mathijs*, franciscain, apparaît en Bourgogne et glane trente-deux sous tandis que « frere Neophitus jadis abbé de l'église Sainte Basile en la cité de Constantinople » soutire trente-six sous au trésor ducal¹⁶². Ces personnes sont toutes déclassées, aucune ne semble occuper un poste dans la hiérarchie ecclésiastique. De plus, il est légitime de se demander de quelle hiérarchie il peut bien s'agir : latine catholique ou grecque orthodoxe ? La question se pose clairement pour l'évêque de *Melacona* en Morée par exemple puisque ce lieu est inconnu et difficile à déterminer si l'évêché est d'origine grecque ou latine. Neophytos (1) a exercé des fonctions à Constantinople, ce qui laisse supposer la pratique d'une religion orthodoxe : quelle est alors la part de la tolérance religieuse acceptable dans une cour occidentale ? Nous ne pouvons le savoir clairement mais le faible niveau des sommes allouées tendrait à suggérer des réserves de la part de la chancellerie.

Des catégories modestes ?

Certains Grecs anonymes, d'autres qualifiés de pauvres, seraient modeste extraction, jetés sur les routes d'Occident par les exactions des Turcs. Il pourrait s'agir de commerçants, d'artisans et de paysans expulsés de leurs lieux d'origine et sans autre possibilité que la fuite vers un refuge sûr. Un tel raisonnement pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, l'anonymat de certains Grecs n'implique absolument pas une basse extraction de l'individu. Au contraire, certains patronymes sont difficiles à saisir et peuvent parfois être passés sous silence. Ensuite, le champ lexical de la pauvreté ne signifie pas dans les mentalités occidentales pauvreté financière mais peut avoir des implications sociales plus prononcées : le pauvre est avant tout celui qui ne peut bénéficier de l'aide de proches, de familiers susceptibles d'aider l'impétrant qui se retrouve à devoir

¹⁶⁰ ADN. B 2045, f.271v-272r.

¹⁶¹ ADN. B 2045, f.263r.

¹⁶² ADN. B 2045, f.269v et f.274v.

solliciter le prince¹⁶³. Certes, certains Grecs affichent un niveau social intermédiaire entre des catégories modestes introuvables et des strates plus élevées dans la société byzantine. Le registre BnF ms. fr. 32511 évoque à plusieurs reprises des *cytoyens* de la cité de Constantinople. Les implications sémantiques de ce terme sont grandes mais impliquent en tout premier lieu une distinction sociale nette entre Sabbas *Constantinus*, George *Syropulum*/Syropoulos et *Petrus Jehan* d'une part, citoyens venus probablement en groupe en France, et d'autre part Georges *Paleologo* (Diplovatazès), Théodore *Laskary*/Laskaris, Thomas *Epargne*/Eparchos ou Théodore *Thoucas*/Doukas, qui sont présents aux mêmes folios et qui appartiennent tous au groupe des chevaliers ou des familiers de l'empereur¹⁶⁴. Nous avons clairement affaire à deux niveaux sociaux, du moins tel que se l'imagine les scribes de la chancellerie royale.

Dès lors, n'importe quel Grec peut légitimement être qualifié de pauvre dès lors qu'il ne possède aucune connexion en occident. Enfin, il est fort peu probable que des catégories modestes aient eu les moyens d'effectuer un tel voyage. Au mieux, les populations fuient vers un royaume voisin, comme en Serbie, en Valachie ou bien en Bosnie, voire en Hongrie. De plus, les attitudes des Ottomans envers ces populations, une fois la guerre passée, est plutôt orientée par le choix de conserver une population de contribuables actifs – rappelons qu'en théorie un musulman n'est pas imposable, à la différence d'un chrétien soumis à l'impôt en tant que *dhimmi*. Il est donc très peu probable que des populations grecques modestes aient pu être présentes en Europe du nord-ouest.

Prosopographie.

Un travail préliminaire nous impose une revue d'ensemble des personnages apparaissant dans l'ensemble hétéroclite de nos sources. Le détail des caractéristiques onomastiques ainsi que des niveaux sociaux de ces individualités sera cependant mise en relation avec la nécessaire réflexion autour de ces mêmes sources. En effet, les éléments importants de toute étude prosopographique – nom,

¹⁶³ Sur la question de la pauvreté et des niveaux de vie, voir le colloque de 1998 organisé par Jean-Pierre SOSSON, Claude THIRY, Sandrine THONON et Tania VAN HEMELRYCK (dir.), *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Mesures, perceptions et représentations. Actes du Colloque international de Spa, 21-25 octobre 1998*, Louvain, Academia-Bruylant, 1999.

¹⁶⁴ BnF ms. fr. 32511, f.191v, f.192r et 192v.

prénom, sexe, origines, comportements, relations sociales, etc. – ne constituent pas forcément un intérêt significatif pour les documents qui évoquent les Grecs.

Fiches signalétiques.

Patronymes : un problème méthodologique.

Le 15 septembre 1467, trois individus se présentent à la cour de Bourgogne et obtiennent du duc quelques subsides. Ces trois Grecs sont qualifiés de « chevaliers du royaume de Grece », expression qui nous permet de les inclure dans notre registre. Car en effet, leurs patronymes, tels que rendus par la chancellerie ducale, auraient très bien pu nous induire en erreur : il s'agit de de Théodore et Jean *Ralykanaky*/Rhallès Kanakès, parents, accompagnés d'un Théodore *Canora*¹⁶⁵. Un mois plus tard, ces mêmes personnages bénéficient de nouveau des largesses ducales mais leurs noms apparaissent désormais sous les formes de *Rallyconky* et *Gamora*¹⁶⁶. Si les deux premiers peuvent être rattachés à la grande famille des Rhallès Kanakès, le troisième individu conserve ses mystères. Ce cas est caractéristique des difficultés rencontrées dans l'examen des sources. En effet, les libertés des scribes prises à l'égard de l'orthographe de l'époque et combinées à la méconnaissance du système patronymique byzantin et aux détériorations qu'ont pu subir les documents compliquent le travail de l'historien.

Les règles orthographiques ne sont pas encore fixées en ce XV^e siècle et ne le seront que progressivement à partir de l'édit de Villers-Cotterêts¹⁶⁷. La construction des mots est donc une source de variabilités et d'originalités qui compliquent la compréhension d'un texte. De plus, les styles d'écriture rendent ce type de travail encore plus ardu : d'une écriture plus soignée d'un registre de comptes destiné à être conservé dans les archives aux notes d'un scribe chargé dans le port de Londres de compter les marchandises débarquées¹⁶⁸, tout un monde

¹⁶⁵ ADN. B 2064, f.297.

¹⁶⁶ ADN. B 2064, f.336.

¹⁶⁷ Sur la fixation des règles orthographiques du Français, voir Bernard CERQUIGLINI, *La genèse de l'orthographe française (XII-XVII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2004.

¹⁶⁸ Tout le registre PRO. E122/73 comptabilise les entrées de marchandises étrangères dans le port de Londres, indiquant également les taxes payées par chaque marchand importateur. Parmi plusieurs noms grecs, il est possible de retrouver Andronic Effomatos, riche marchand de fil d'or dont nous reparlerons fréquemment dans cette étude.

graphique existe. Toutefois, certains mots sont communs ce qui facilite la compréhension d'un texte. Qu'en est-il lorsque les scribes sont confrontés à des personnages grecs ? Il se passe souvent la même chose que pour d'autres étrangers : la graphie du patronyme change et varie souvent d'une source à une autre, comme pour l'exemple vu plus haut. Même lorsqu'un Grec vit longtemps dans un même territoire la retranscription du nom variera beaucoup : ainsi Georges Paléologue Dishypatos, célèbre marin au service de Louis XI, est plus connu le nom francisé de *Bissipat*, avec de multiples variantes qui touchent également ses descendants¹⁶⁹. Ces soucis orthographiques, somme-toute communs pour l'époque, se doublent ici de la difficulté de comprendre un nom, de saisir même la structure d'un nom byzantin. En effet, celui-ci se compose souvent de trois parties, inspirées de l'époque romaine : le prénom, le *cognomen* et le véritable patronyme. Le *cognomen* est souvent celui d'une grande famille aristocratique, voire impériale : il rappelle souvent un lien de parenté lointain ou bien de dépendance vis-à-vis d'un réseau familial. Or, la barrière de la langue se faisant – le manque d'interprètes grecs ne facilitant pas les choses, il est inévitable que des malentendus naissent d'une mauvaise compréhension d'un patronyme. Ainsi la grande fréquence du nom *Paléologue* dans les sources occidentales ne doit laisser suggérer que toute la famille impériale ait pu parcourir ainsi les routes d'Occident : le même Georges Bissipat apparaît parfois sous le nom de *Paléologue*¹⁷⁰. Un dernier ensemble de problèmes est généré par l'attitude de certains Grecs qui préfèrent faire apparaître tel ou tel aspect de leur condition sociale, en raison de l'image qu'ils entendent donner d'eux-mêmes et plus généralement dans une optique de reclassement social plus avantageux. Ainsi s'explique selon nous le grand nombre de Paléologue (cent vingt occurrences), Laskaris (vingt-sept occurrences) ou Cantacuzène (cinq occurrences) que nous comptons dans notre base de données. De même, le statut social peut parfois primer, au point d'en effacer le nom : à Paris, en septembre 1459, un groupe de Grecs est composé, entre autres, d'un *Maïstres Johannes Patrices* et d'un *Maïstres*

¹⁶⁹ Georges est en 1475 nommé *Vispact*. BnF ms. fr. *P. orig. de Bissipat* 2/AN. Mémorial P, juin 1475. Guillaume son fils apparaît comme *Bissixac* en 1508 lorsqu'il prête hommage à l'évêque de Beauvais. *Mélanges Troussures* II 370. Hélène sa fille apparaît comme « demoiselle Helaine de Bissixac fille et héritière dudit Bissixas » lorsqu'elle prête également hommage au même évêque en 1522. *Mélanges Troussures* I 212.

¹⁷⁰ Le 24 octobre 1460, Georges reçoit dix livres en don du roi d'Angleterre. PRO E404/71/5 f.22r. Cet autre patronyme semble être également passé à la postérité, en parallèle de celui de Bissipat : en effet, en 1499, alors que Georges est décédé depuis trois ans, Jean Vauquelin, l'un de ses lieutenants, fait inscrire sur sa propre épitaphe son attachement à « Georgio Paleologo ». *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1923/01 (T42, n°1), p.190.

Matheus Kyrgolay Kerganis : peut-être doit-on comprendre que le premier bénéficie du titre aulique de *Patrice/Patrikios* tandis que le *Kyrgolay* du second renvoie dans son étymologie au terme *kyr* signifiant « seigneur » en grec¹⁷¹. Ces possibles confusions entre patronymes et fonctions auliques sont autant la conséquence de mauvaises compréhensions que de stratégies pensées¹⁷². D'autres Grecs enfin, devant la visible incompréhension liée à leur identité, se voient ramenés à une supposée condition sociale : chevalier, parfois comte ou seigneur¹⁷³.

Patronymes : essai de recomposition sociale.

Cette mise au point faite, nous ne pouvons en rester-là. Qu'apporte l'analyse des patronymes pour l'ensemble de notre étude ? Existe-t-il des éléments permettant une recomposition sociale de ces populations ?

Parmi les porteurs de patronymes, tous n'appartiennent pas au même substrat social. Si la conquête ottomane a pu concerner tous les grecs, les mises à rançon ne concernaient que ceux qui avaient les moyens, ou du moins les relations sociales suffisamment larges, pour tenter de réunir des fonds visant à la libération de proches. Les personnes les moins riches ou attachées à une terre, un commerce, une localité, ne portaient pas, notamment parce qu'ils n'en avaient pas les moyens¹⁷⁴. Les autres n'appartiennent pas systématiquement aux plus hautes sphères de la société byzantine puis, après sa disparition, des sociétés locales grecques. Rien n'indique que derrière des noms tels que *Danciano Vollegoshano* et *Jehan Rogaris* se

¹⁷¹ BnF ms. fr. 32511 f.209v. D'autres cas se multiplient, notamment en France. Toujours à Paris, Constantin Scholarios de Trébizonde n'est plus en juin 1472 que « Constantin chevalier fils du grand-duc de Trapezonde ». BnF ms. fr. 32511 f.313r. De même doit-on comprendre dans le patronyme de Thomas Eparchos un lien avec le titre aulique ? *Borthwick Institute of Historical research*, York, reg. 20, ff.167v-168.

¹⁷² Certains Grecs apparaissent même uniquement sous le nom de leur titre aulique. Le 27 février 1457 se présente à Bruxelles un « chambellan de feu ledit empereur de Constantinoble ». ADN B 2026 f.328. Deux ans plus tard, il s'agit du « chancelier de l'Empereur de Constantinople » qui apparaît (peut-être de Phrangoulios Serbopoulos). ADN B 2034, f.172.

¹⁷³ En 1454 apparaissent successivement dans les archives bourguignonnes cinq puis huit gentilshommes de Constantinople. ADN B 2017, f.238v ; ADN B 2017 f.267r. En 1455, ce sont « trois chevaliers de Grece » qui se présentent à la cour ducale. ADN B 2020, f.351v, tandis que trois ans plus tard, « un chevalier de Constantinople » est noté à Tournai puis en Angleterre (peut-être s'agit-il du même personnage). *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, éd. A. DE LA GRANGE, *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, XXIII, Tournai, 1893 : années 1431-1476, 246 ; *Letters and papers Illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry VI*, éd. STEVENSON, *Rolls series, Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores* 22, vol 1, 1861, p.368.

¹⁷⁴ Sur le cas du rachat de la famille des Notaras, voir Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au XV^e siècle », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e siècle-XVI^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p. 149-229.

cachent des membres d'une quelconque élite locale. Pourtant, rien ne l'infirmes non plus¹⁷⁵. Si les patronymes impériaux tendent à s'imposer (nombre total d'occurrences), elles indiquent davantage un degré de perception que se font les sources d'un personnage que d'une réalité sociale. Malgré des études poussées sur les familles Paléologue ou Cantacuzène¹⁷⁶, il est toujours difficile d'y inclure Isaac Paléologue et son fils Alexis, proches de la cour bourguignonne au début des années 1460 et revendiquant un lien de parenté avec l'empereur¹⁷⁷, ou bien ce mystérieux *Douzan Catucusino* compagnon de route d'un Démétrios *Comomin/Koumousès*¹⁷⁸. Qu'ils soient réels ou fictifs, ces liens aristocratiques donnent davantage d'indications sur l'image que chaque Grec souhaite renvoyer à ses interlocuteurs occidentaux que sur la réalité sociale¹⁷⁹. C'est un constat *a minima* mais il est difficile d'interpréter davantage l'usage de patronymes dont la compréhension et la transcription dépendent trop des scribes occidentaux.

Les plus chanceux des Grecs portent un patronyme identifié, qu'il soit reconnaissable ou non. Il existe néanmoins une proportion conséquente (vingt-et-un pour cent de l'ensemble) qui en est dépourvue¹⁸⁰. Les causes d'un tel manque peuvent être variées : oubli, dissimulation, désintérêt pour l'enregistrement d'un nom. Il arrive ainsi que des personnages affublés d'un patronyme dans une source, en soient privés dans une autre : le médecin Démétrios de *Cerno*, actif en Angleterre en 1424, apparaît dans le testament de la duchesse de Kent Lucia Visconti sous l'unique vocable de « magistro Dimetrio Fisician », sa fonction suffisant à l'identifier¹⁸¹ ; même George Bissipat apparaît parfois sous son nom de corsaire, George le grec ou *Giorgio greco* dans les sources vénitienes, et dont l'évocation semble suffire à ouvrir une longue liste de griefs ou de faits d'armes selon la source¹⁸². Encore avons-nous la chance ici de connaître ces personnages

¹⁷⁵ BnF ms.fr. 32511 f.296r.

¹⁷⁶ Edith BRAYER, Paul LEMERLE, Vitallien LAURENT, « Le Vaticanus latinus 4789 : histoire et alliances des Cantacuzènes aux XIV^e-XV^e siècles », *REB* n°9, 1951, p.47-105.

¹⁷⁷ ACC. Série C.C 21 Notons que le *PLP* ne les recense pas.

¹⁷⁸ ADN. B 2068, f.126v. Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Négrepont avant et après 1453 », article cité.

¹⁷⁹ *Infra.*, p.390.

¹⁸⁰ Sur l'ensemble du corpus, il est possible de recenser cent-vingt-sept cas de Grecs ne portant aucun patronyme, quand cinquante autres affichent un dérivé de l'adjectif « grec », pris alors comme un substantif.

¹⁸¹ E.F. JACOB (éd.) *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury 1414-1443*, vol. II, p.281. Testament : « Lucia de Vicecomitibus comitassa Kancie et domina de Wake », Lincoln, 11 avril 1424, f.372v.

¹⁸² Ainsi, lors de l'affaire des galères vénitienes arraisonnées par Georges Bissipat et ses acolytes – dont probablement son fils aîné Jean, la correspondance entretenue entre l'ambassadeur vénitien et le roi de France ne font qu'évoquer « Zorzi Greco ». Même lorsque le roi s'adresse audit grec pour

sous d'autres noms. Qu'en est-il de ce Georges le *grecq*, archer de corps au service du duc de Bourgogne entre 1451 et 1454¹⁸³ ? Son statut de mercenaire n'incite pas forcément à envisager une haute condition sociale, associé à un patronyme connu. En portait-il seulement un ? Il est impossible d'en savoir davantage. Cette possible absence ou incompréhension du patronyme mène même parfois à la formation d'un nouveau patronyme : en Angleterre, le nombre de patronymes *Greke* devenus pérennes est conséquent (vingt cas)¹⁸⁴. Le cas le plus clair est celui de la famille *Greke* dont au moins deux membres, Walter et John, se battent pour le recouvrement d'un héritage en Cornwall¹⁸⁵. Un siècle plus tard, d'autres *Greke* apparaissent sans qu'il soit possible de les relier aux premiers¹⁸⁶. Nous sommes donc face à un grand flou mais qui tendrait tout de même à établir une distinction entre les Grecs porteurs d'un patronyme suffisamment célèbre, donc d'une condition sociale, pour que les sources occidentales en conserve la mémoire, et les autres, probablement issus d'une strate sociale intermédiaire mais dont les aptitudes professionnelles – comme la marine ou bien la guerre – ont permis une migration plus rentable. Les Grecs les plus déshérités ne semblent pas apparaître dans ces registres : en tous cas, l'étude des patronymes ne donne aucune information sur cette question.

Féminités.

Une évidence mérite d'être relevée. L'immense majorité des Grecs migrants sont des hommes. En effet, huit cent quinze cas recensés, soit quatre-vingt-seize pour cent de l'ensemble, concernent des hommes. Les femmes n'apparaissent alors qu'en filigrane, à travers une épouse, une fille ou une mère laissées en otage en Grèce et dont les hommes ont la charge d'obtenir leur libération. Si ces mentions

lui demander très officiellement de rendre les bateaux, le corsaire apparaît sous son nom de guerre latinisé. British Library. Add MS 48067, f.8-10v, f.11r.

¹⁸³ ADN. B 2008, f.313v ; ADN. B 2008, f.337v ; ADN. B 2017, f.225r.

¹⁸⁴ Un des premiers cas à apparaître en Angleterre est celui de James de *Greke, cobeler*, en affaire avec des drapiers anglais, et qui, le 28 mars 1448 se voit retirer tous ses biens par décision de justice, pour cause de dettes. *Calendar of close rolls*, vol. V, p.52.

¹⁸⁵ Dans un premier temps, le 26 avril 1459, un Walter *Greke* obtient après procès l'héritage conjoint du *Henton Maner* de Thomas Freman of Haddenham dans l'île d'Ely. *Calendar of close rolls*, VI, 390. Le 7 juin 1483, après trois années de procédures judiciaires contre Richard Bere, John *Greke* (2), fils de Walter, obtient l'héritage de sa grand-mère Margaret Collan qui consiste dans le manoir de *Tregeboun* en Cornwall. PRO. C1/62/306, 307 et 308.

¹⁸⁶ Le 28 janvier 1577, Thomas *Greeke*, *Baron of the Queen Majesty'Exchequer of Saint Botolph without Aldersgate*, teste. Le 15 août 1579, sa veuve Jane de *Greke*, résidant à Aldersgate, teste également. PROB. 11/59/611 ; PROB. 11/61/413

sont souvent récurrentes, il peut arriver qu'il soit précisé que les membres prisonniers étaient des épouses ou des enfants¹⁸⁷. Pourtant, immense majorité ne signifie pas totalité. Il existe des éléments féminins présents dans ces sources. Plusieurs cas observables : des femmes contraintes de chercher de l'aide au même titre que les hommes ; des filles de Grecs, secondes générations souvent nées dans le pays visité ; des épouses accompagnants leurs maris.

Le premier cas est celui qui nous a le plus surpris lors de nos recherches. En 1511, le sheriff de la cité de Lincoln écrit à l'archevêque de Canterbury, chancelier d'Angleterre pour lui faire part d'une situation quelque peu embarrassante. En effet, ses services ont arrêté deux femmes originaires de Grèce, nommées *Elizabeth Lascarina* et *Ffraunces Norreis*, surprises en train de collecter de l'argent. Sommées de s'expliquer sur leurs activités, les barrières linguistiques n'arrangeant probablement rien, les deux femmes se retrouvent en prison mais affirment avoir obtenu une autorisation de l'archevêque. Le sheriff demande donc confirmation d'une telle autorisation. Ce document est, à notre connaissance, inédit mais hélas assez abîmé¹⁸⁸. Toutefois, Elisabeth et *Ffraunces*, elles, semblent avoir été connues d'une petite frange de l'historiographie¹⁸⁹. Ce texte nouveau met en lumière deux femmes, semble-t-il de condition relativement élevée, contraintes de mener les mêmes entreprises de quêtes que les hommes. Notons que l'époque est moins l'objet de ce type de migrations. Aucun événement politique en Méditerranée orientale ne suscite une poussée de réfugiés. Elisabeth/Hélène *Lascarina* semble appartenir à un groupe social élevée, *Ffraunces Norreis* pouvant être une dame de compagnie. L'étonnant est surtout de ne voir apparaître aucun contact masculin grec. L'argent amassé doit servir à la libération de son mari et de ses enfants : le statut social de ce *Laskaris* inconnu doit avoir suffisamment de valeur pour les Ottomans pour qu'il ne soit pas libérer pour chercher des fonds. Ce cas peut très bien constituer un cas spécieux et

¹⁸⁷ Ainsi *Johannus Alexii* et *Andronicus Maugas* vus plus haut reçoivent en 1457 de l'argent « par ce qu'ils ont perdu tout ce qu'ils avoient a la prise de Constantinople et pour payer la rancon de leurs femmes et enfans prisonniers des turcs ». BnF ms.fr. 32511 f.190r.

¹⁸⁸ PRO. C1/1507/31. Voir la transcription dans le dossier documentaire n°4, p.660. Répertoire prosopographique n°203.

¹⁸⁹ A.W. POLLARD, et G.R. REDGRAVE, *A Short-title catalogue of books printed in England, Scotland and Ireland, and of English books printed abroad, 1475-1640*, 2^{nde} édition révisée, éd W.A. JACKSON, F.A. FERGUSON and K.F. PANTER, Londres 1976, vol.2, n°14077, 129 et 130. Dans ce catalogue, Elisabeth – également appelée Hélène – est mentionnée dans deux sources, confirmant l'autorisation dudit archevêque de Canterbury. Sorti des oubliettes des *National Archives*, ce texte a été récemment référencé sur le site des archives mais Elisabeth est présentée comme *Lascarma* ce qui a, selon nous empêché d'établir une corrélation avec les autres mentions concernant *Lascarina*. Répertoire prosopographique n°203.

peu représentatif de la situation migratoire grecque. Toutefois, une telle situation semble pouvoir s'appliquer à Marguerite du Levant – ou la Grecque – femme de chambre de la reine Catherine de Médicis. Marguerite obtient des lettres de naturalité en juin 1539 et reste au service de la reine pendant au moins trente ans¹⁹⁰. Rien n'indique que cette Marguerite ait été accompagnée d'un compatriote qu'elle suivrait ; néanmoins, d'où qu'elle soit venue – d'Italie peut-être avec la reine ? – Marguerite peut tout à fait appartenir à ce groupe de réfugiées solitaires.

Un second ensemble, plus visible, est celui des femmes accompagnant un mari, un père, un parent dans leurs déplacements, qu'il s'agisse de migrations forcées ou non. Nous évoquerons dans un autre chapitre la situation maritale des Grecs et les enjeux stratégiques qu'une union locale peut représenter pour eux. Ici, insistons sur le fait qu'une minorité de Grecs apparaissent clairement comme mariés (quatre-vingt-trois cas) et encore moins se présentent en Occident avec leurs épouses. Le 28 février 1530, Jean *Des Grecs* et sa femme – qui n'est pas nommée – jouissent d'une place à Paris près de la boucherie de Beauvais ; un an plus tard, ils obtiennent l'usage d'étaux sur cette même place moyennant une redevance annuelle de soixante livres¹⁹¹. Couple de commerçants installés dans Paris, les *Des Grecs* semblent dans une situation stable voire prospère. Cette assise semble s'appliquer également au couple formé par Pierre et Mattea de *Mylan*, originaires d'Héraklion en Crète, exerçant l'activité de brodeurs à Londres au début des années 1540¹⁹². Enfin, les époux *Jehan de Senambay* et Catherine de Patras, si on ne connaît pas leur activité, semble stable : ils reçoivent des lettres de naturalité le 17 février 1547 après quinze années de résidence dans le royaume¹⁹³. Tous ces exemples, cantonnés exclusivement à une époque où les migrations massives de réfugiés sont passées, montrent une présence féminine grecque plus importante que supposée. Ce phénomène prend encore plus de poids si on y associe les Grecques présentes dans ces territoires et dont leurs enfants métisses sont légitimés¹⁹⁴.

¹⁹⁰ AN. JJ 254 n°297 f.57.

¹⁹¹ AN. *Acquits du l'épargne*, J 960 n°52 ; AN. *Acquits du l'épargne* J 960 n°26.

¹⁹² Sur ce couple, voir notamment Voir Jonathan HARRIS « la comunità greca e i suoi avamposti nell'europa settentrionale », dans, *I Greci a Venezia*, Venise, 2002, pp.185-194.

¹⁹³ BnF ms. fr. 5127, f.25.

¹⁹⁴ Plusieurs grecques apparaissent ainsi à Paris dans les registres de naturalité au bénéfice de leurs enfants : Diane, mère de Georges Giguet en septembre 1527 ; Catherine, mère de Denis Chevrier en juin 1533 ; une anonyme mère d'Antoine Cressin en octobre 1564. AN. Trésor des chartes JJ 243 n°355 f.104v ; BnF ms. fr. 22237 f.3v ; *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSÉ, tome 10 « supplément 1537-1587 », Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.144.

Un dernier groupe résulte d'un choix de notre part : les femmes issues d'une seconde génération de Grecs nés de migrants installés en Angleterre, Bourgogne ou France. Relativement plus nombreuses que le précédent groupe, elles ne représentent toutefois pas le même intérêt migratoire pour nous, du simple fait qu'elles ne migrent pas. Néanmoins, elles sont, au même titre que leurs frères ou cousins, porteuses de traditions et d'images mémorielles héritées de leurs ancêtres et dont l'étude nous occupera dans le chapitre sept¹⁹⁵.

Les femmes, sans être majoritaires dans l'ensemble du corpus disponible, et n'apparaissant véritablement que tardivement, vers la fin du XV^e siècle¹⁹⁶, sont des actrices réelles du mélodrame grec qui se joue alors : il faudra en tenir compte dans nos réflexions ultérieures. Le poids écrasant de la masculinité grecque ne pouvait les laisser complètement dans l'ombre.

Jeunesse, vieillesse, âge mûr : un déséquilibre.

Question encore plus ardue que celle de l'âge des migrants grecs au moment de leur apparition dans les sources. L'estimation de l'âge d'un individu est une notion très vague pour l'ensemble des sociétés humaines occidentales : en effet, à moins d'être un membre très élevé de l'aristocratie, il n'est pas dans les réflexes communs de noter une date de naissance. Plus nous descendons socialement, plus les âges sont estimés avec des marges d'erreur de plus en plus larges. Que dire quand il s'agit d'une population migrante ? L'âge n'est pas l'information la plus importante pour une chancellerie parce que cela n'a d'intérêt pour aucune des parties en présence. Or, nous aurions été très intéressés qu'un tel relevé systématique existât. Il nous faut procéder autrement.

Quelques sources évoquent néanmoins des catégories d'âge de personnages rencontrés. Ainsi, dans une lettre envoyée à Thomas Francos le 23 octobre 1454,

¹⁹⁵ Entre toutes les lignées que nous pourrions reconstituer, celle des Bissipat donne naissance à trois femmes grecques métisses qui revendront fréquemment dans nos propos : Antoinette I, fille de Georges Bissipat ; Antoinette II et Hélène, cousines, petites-filles du même Georges. Si elles ne sont pas nommées « grecques » dans les sources, elles n'en supportent pas moins l'héritage familial dont la mémoire grecque perdure, ne serait-ce que dans leurs armoiries qui comportent notamment une croix grecque.

¹⁹⁶ On note dans notre corpus l'apparition de quelques femmes dans les *subsidy rolls* anglais autour des années 1440 d'une *Alicia Grace*, appartenant peut-être à la famille des *Greke* dont il sera question au cours de cette étude. PRO. E179/144/42. Ce cas suggère logiquement que des femmes grecques ont pu être présentes en Europe d Nord-Ouest, mais le manque de sources est ici trop important pour affirmer quoi que ce soit.

Francesco Filelfo recommande un certain Jean Gavras. La situation critique de celui-ci est classique pour l'époque : sa famille est prisonnière des Turcs. Mais Filelfo insiste tout de suite sur le fait qu'il est jeune¹⁹⁷. On peut légitimement souligner l'adolescence probable de Gavras. Lorsqu'en 1475 se présente en Bourgogne Manuel Paléologue (5), fils cadet du prétendant impérial Thomas, celui-ci n'a guère plus de vingt ans¹⁹⁸. À l'autre extrémité de la courbe des âges, les registres de la ville de Bruges notent la venue de deux grecs accompagnés d'un vieil homme originaire de Constantinople¹⁹⁹.

Si les sources ne donnent pas toujours les âges des Grecs rencontrés, il peut arriver cependant que quelques détails physiques soient notés. L'apparence physique, quand elle est digne d'intérêt, laisse une impression qui est parfois notée dans un registre, dans une chronique. Ainsi, l'empereur Manuel II est qualifié par *La chronique du bon duc Loys de Bourbon* de « noble prince et bel vieillard »²⁰⁰, le *Basileus* cinquantenaire laissant une forte impression de majesté à l'ensemble des gens qui eurent l'occasion de le voir. Les caractéristiques physiques telles que la barbe, symbole d'âge mûr – sans signifier vieillesse pour autant – est également un attribut digne d'intérêt pour les sources : arborée par des ecclésiastiques chez Adam of Usk²⁰¹, la pilosité grecque est affirmée chez un personnage tel que l'ambassadeur Théodore Karystinos en 1442, et qu'Olivier de la Marche affirme l'avoir vu mettre dans sa bouche afin de décocher une flèche plus aisément, alors que le Grec était à cheval²⁰². Ici encore, la longue barbe implique davantage l'âge mûr que la jeunesse. De même, désirant médire de lui, Marino Sanuto, ambassadeur vénitien stigmatise Janus Laskaris en évoquant sa longue barbe réputée, comme seule élément le concernant digne de mémoire²⁰³.

¹⁹⁷ Emile LEGRAND, *Cent-dix lettres grecques de François Filelfo, publiées intégralement pour la première fois d'après le « Codex trivulzianus » 873*, E. Leroux éditeur, Paris, 1892, p.73 n°37.

¹⁹⁸ *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* (Dijon), éd. L DE GOUVENAIN et P. VALLEE, III, Dijon, 1892, p.13. Voir notamment Jonathan HARRIS, « A Worthless Prince ? Andreas Palaeologus in Rome – 1464-1502 », *OCP*, 61 (1995), p.539-540.

¹⁹⁹ « Ghegheven twee grieken ende een edelen man van Constantinoble, eenen postulaet, valet xxvij s. gr. ». Guilliodts VAN SEVEREN, *Op.cit.*, C.1461-1462 f.55, n°8.

²⁰⁰ Jean CABARET D'ORRONVILLE, *Chronique du bon duc Loys de bourbon*, chapitre LXXXVI, dans Jean BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol.8, Paris, 1843, p.269-270.

²⁰¹ Adam OF USK, *The Chronicle Adam Usk, 1377-1421*, éd. C. GIVEN-WILSON, Oxford, 1997, p.119-121.

²⁰² Olivier DE LA MARCHE, *Mémoires*, dans *Collection complète des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, IX, Paris, 1825, p.320-321.

²⁰³ Sanuto, *diarii*, VII, c.727. Voir Börge KNÖS, *Un ambassadeur de l'bellénisme. Janus Lascaris*, Stockholm et Paris, 1945.

Pour aller plus loin, il faut ruser et s'interroger sur la valeur à accorder au terme *escuier* qui revient fréquemment dans les sources, bien que cela ne renvoie pas à un équivalent social dans le monde byzantin. En occident, le terme, désignant à l'origine l'aspirant-chevalier, se mûr progressivement aux XIV^e et XV^e siècles en une condition alternative à la chevalerie désormais trop coûteuse à obtenir pour nombre de noble de moyen niveau. La chevalerie s'obtient désormais avec le temps, une fois une situation – et parfois un mariage – assurée. Jean Flori a ainsi montré que le terme d'écuyer pouvait devenir synonyme de jeunesse²⁰⁴. Notre hypothèse tient en ce que le terme d'écuyer renvoie dans nos sources à l'idée de jeunesse relative de l'impétrant grec plutôt que d'un niveau social bien aléatoire à définir avec une telle grille de lecture. Ainsi peut-on comprendre la situation d'*Asseneuz de Acarye* « escuier filz du prince de Acarye du país de Constantinoble » : sans doute adulte, mais alors fils d'un prince byzantin absent – peut-être décédé – contraint de fuir son pays et de trouver refuge à la cour de Bourgogne en février 1461²⁰⁵. De même, ce George *Dada*, dont le patronyme ne renvoie à aucune famille connue, est qualifié d'*écuyer*, sans titre supplémentaire qui pourrait induire un âge plus mûr²⁰⁶. Selon l'historiographie classique sur la question, Georges Bissipat serait à identifier avec ce *Georgius Paleologues* qui obtient, avec son acolyte *Georgius Gazy*, quelques fonds de la chancellerie française²⁰⁷. Or ces deux compagnons d'infortune sont qualifiés d'*escuyers*²⁰⁸. Compte tenu de la longue carrière de Bissipat, décédé en 1496, ces personnages sont très probablement des hommes jeunes. Au total, ce sont neuf cas d'écuyers dont on peut raisonnablement penser qu'il s'agit de jeunes hommes.

Peu d'enfants sont présents dans nos registres. Ce sont des enfants de Grecs prisonniers des Ottomans ou bien des enfants de seconde génération²⁰⁹. Les migrants sont surtout des hommes d'âge adulte, souvent d'un âge où il est possible

²⁰⁴ Jean FLORI, *L'essor de la chevalerie XI^e – XII^e siècles*, Genève, Droz, 1986.

²⁰⁵ ADN. B 2040, f.231v.

²⁰⁶ ADN. 2064, f.245v. Un an plus tard, en 1457, deux autres *escuyers* apparaissent, *Johannus Alexii* et *Andronicus Maugas*. BN Français 32511 f.190r. En 1459, est noté un Michel Lascaris « escuyer conte palatin natif de Constantinople ». BN Français 32511 f.208v.

²⁰⁷ BN Français 32511 f.184r.

²⁰⁸ Voir le dossier documentaire n°1.

²⁰⁹ En juin 1533 apparaît Denis Chevrier, né de mère grecque de Rhodes et écolier à Bourges. BnF ms. fr. 22237 f.3v. Georges Giguet, né de mère grecque, est étudiant à Orléans en juin 1537. AN. JJ 243 n°355 f.104v. En 1542, Edward Castelyn, fils de William Castelyn et de Angeletta Vlachio de Chio est également enfant. William PAGE (éd.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603*, Lymington, 1893, p.43. Enfin, à Pâques 1567, Richard Bye fait son apparition, encore enfant, né en Grèce, d'un père anglais mais toujours considéré comme grec, au point d'être recensé comme tel. R.E.G et Ernest KIRK, *Returns of Aliens in the City and Suburbs of London 1523-1571*, volume X, part I, Londres, 1900, p.341 Tous ces Grecs de seconde génération reçoivent des lettres de naturalité.

de reconstruire une situation perdue en Orient. Les Grecs les plus âgés sont en effet souvent des intellectuels bénéficiant d'une aura suffisante pour occuper une position sociale plus stable : Jean Argyropoulos, déjà âgé lorsqu'il arrive en France, jouit d'une grande considération en Italie et de prometteuses offres d'emploi – notamment à Florence²¹⁰.

Temporalités.

Temps forts et temps faibles de la présence grecque.

« Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ? » titrait Jacques Le Goff²¹¹. L'histoire souffre-t-elle de découpages artificiels, résultats de choix *a posteriori* et, partant, toujours sujets à caution ? Le découpage du temps en période appartient désormais à l'historien, responsable seul de ses choix chronologiques. Tel est le cas pour cette présente étude de la décision de prendre en compte les XV^e et XVI^e siècles. Cependant, lorsqu'il s'agit d'établir une anthropologie – aussi modeste soit-elle – de la présence grecque oultralpine, il semble judicieux d'établir une sorte de chronologie interne des faits migratoires grecs dans ces territoires. Or, sur près de deux siècles, des variations et des ruptures ne peuvent manquer d'apparaître. Il nous faut donc revenir à un découpage interne plus fin. Aussi artificiel qu'il puisse être, ce découpage n'en donnera pas moins d'utiles informations pour l'historien.

Quel schéma adopter ? Les migrations sont certes concomitantes des événements politiques qui surviennent en Méditerranée orientale mais le flux généré n'obéit pas systématiquement à de telles conditions : certains pics de migrations comme le début des années 1470 ne s'expliquent pas directement par une nouvelle conquête, du fait souvent du décalage chronologique nécessaire pour atteindre les régions du Nord-ouest européen. En tenant compte de l'ensemble du champ chronologique concerné, l'effet d'étalement se fait sentir, résultant de l'entremêlement des sources liées aux mouvements migratoires parvenus

²¹⁰ BN Français 32511 f.184r. Sur Argyropoulos, voir Thierry GANCHOU, « Iôannès Argyropoulos, Géorgios Trapézountios et le patron crétois Géorgios Maurikas », *Thesaurismata*, 36, 2008, p.105-211.

²¹¹ Jacques LE GOFF, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil coll. « La librairie du XXI^e siècle », 2014.

tardivement en France ou en Angleterre et celles évoquant des Grecs déjà présents dans ces territoires depuis souvent une longue période. Nous en sommes réduits à observer une quantité de documents relatifs à des Grecs, non à de réels flux migratoires.

Néanmoins, une telle analyse est nécessaire. Plutôt que d'opérer par année ou par décennie, il est préférable de déterminer des périodes en fonction de nos choix historiographiques : ainsi la date charnière de 1453 constitue un utile jalon entre une période antérieure réputée pauvre – voire insignifiante – en Grecs et une période ultérieure où les pics se succèdent. En effet, des épicycles sont observables à partir de cette date fatidique : 1455, 1459 ou 1470 par exemple²¹². Cependant, ces pics migratoires ne doivent pas occulter une présence constante tout au long de la période : seules onze années sont absentes de notre documentation sur la période 1450-1520²¹³. La présence grecque, compte tenu de ce que nous pouvons savoir, reste constante. Seulement, avec le temps, ce sont les lieux d'accueil qui vont également fluctuer, s'imposer ou bien disparaître.

L'exemple le plus significatif est le cas de la Bourgogne. Tant que les ducs affichent une politique ambitieuse à la mesure de leur puissance, ils attirent à eux une forte proportion de Grecs qui, sans exclure d'autres destinations, s'intéressent surtout à eux²¹⁴. Dès lors que Charles le Téméraire disparaît en 1477 et que la puissance ducale sous Marie et sous fils Philippe le Beau s'amoindrit et se font bientôt dans la puissance Habsbourg, les flux se redirigent vers la France et l'Angleterre. Cette dernière attire différemment selon l'état de ses souverains et de sa politique interne : lors des périodes de folie de Henry VI ou de la guerre des Deux-Roses (1456-1485), le royaume attire moins. De même, un regain d'intérêt semble accompagner le règne de Henry VIII – avec notamment la présence de stradiotes utiles au souverain dans ses guerres avec la France. Cette dernière est également une terre plus ou moins accueillante en fonction de sa situation interne. Après un début de XV^e siècle prometteur – avec notamment la visite impériale de Manuel II Paléologue – le royaume, en crise aigüe à partir de 1415, n'attire plus guère les Grecs. Ce n'est qu'avec la victoire de Charles VII, à partir des années 1450, concomitamment avec la chute de Constantinople, que les flux s'intensifient. Les

²¹² Voir plus haut tableau n°1.

²¹³ 1490, 1492, 1493, 1495, 1497, 1500, 1503, 1504, 1514, 1517, 1519.

²¹⁴ Entre 1440 et 1475, deux-cent-onze cas sont évoqués pour la Bourgogne, soit quatre-vingt-seize pour cent du total bourguignon.

Guerres d'Italie sont également favorables, le roi de France ayant notamment racheté les droits sur l'empire byzantin à André Paléologue²¹⁵. Par la suite, le niveau de présence des Grecs reste stable tout au long du siècle suivant²¹⁶.

Typologie.

Il existe donc des variantes, selon les zones concernées et les événements croisés. Toutefois une typologie permettra désormais d'esquisser des tendances générales et différencier par exemple, si possible, les phases où les réfugiés priment sur les marchands avant de laisser la place aux Grecs de seconde génération.

1400-1450 : Faible présence. Marchands et diplomates.

Durant un premier demi-siècle, le faible nombre de la présence grecque ne doit pas laisser croire à son insignifiance. L'Angleterre et la France – à l'exception d'un long intermède entre 1415 et 1450 – sont les destinations principales choisies par ces Grecs qui se classent principalement dans deux groupes : celui marchands, très constants, surtout en Angleterre ; celui des diplomates byzantins dont l'activité, généralisée à tout l'Occident, ne cesse d'entretenir l'espoir d'un sauvetage *in extremis* de leur État. La Bourgogne, au fur et à mesure que s'affirme sa puissance et son indépendance de fait vis-à-vis de la France et de l'Empire germanique, prend le relais de la France comme destination privilégiée des diplomates²¹⁷.

1440-1480 : réfugiés et marchands.

Les premiers réfugiés font leur apparition quelques temps avant que Constantinople ne tombe. Ces personnes sont davantage poussées sur les routes d'Occident par un souci économique et une volonté de recomposition sociale, à l'instar du médecin Thomas Francos, présent en Angleterre dès 1436, qu'obligées de fuir les conquêtes ottomanes. Dès lors que la capitale impériale et ses derniers reliquats tombent, débute une importante période de migrations, les réfugiés cherchant

²¹⁵ BnF, ms. fr. 15526 f.165-168.

²¹⁶ Voir tableau n°1.

²¹⁷ Nous passons ainsi de la grande entreprise de Manuel II en 1400-1403 à celle de Théodore Karystinos en 1442 et 1453.

asile d'abord en Italie puis, lorsque les perspectives espérées ne se concrétisent pas, le reste de l'Europe. Ce mouvement reste vivace jusque dans les années 1480. Parallèlement à ce mouvement, les sources deviennent plus révélatrices de l'organisation et des activités économiques de marchands grecs, présents en nombre surtout en Angleterre et dont les connections occupent un vaste spectre, de la mer du Nord et l'ouest du monde germanique jusqu'aux rives orientales de la Méditerranée. C'est l'époque de l'affirmation de l'entreprise des frères Effomatos, dont les ramifications semblent être très étendues²¹⁸.

1460-1530 : Implantations. Carrières administratives et militaires/Installations dans le temps.

Passé le temps des premiers contacts avec des réfugiés grecs, l'époque qui suit se caractérise par une baisse des migrations et une multiplication de sources évoquant des personnages récurrents, indiquant selon nous une phase de présence plus pérenne, voire d'installations, de certains Grecs. Cette époque voit l'évolution de la carrière et de la vie de George Bissipat en France, l'implantation des familles Effomatos ou *Greke* en Angleterre. Le début du siècle suivant voit l'apparition de stradiotes, militaires au service des rois de France et d'Angleterre et dont l'implantation dure longtemps et se clôt souvent par des lettres de naturalité²¹⁹.

1500-1570 : le temps des secondes générations.

Avec ces implantations vient enfin le temps des secondes générations. Si ces personnages existent dès la seconde moitié du XV^e siècle, c'est à l'orée du siècle suivant que leur nombre et leur rôle croît, de telle manière qu'il devient difficile de déterminer avec exactitude si un Grec rencontré dans une source n'est pas issu d'une lignée déjà présente en Occident depuis un certain temps. C'est une question qui peut se poser sur le couple Des Grecs évoqué plus haut²²⁰. Désormais seules les lettres de naturalité autorisent encore une distinction relativement assurée – encore que ces Grecs puissent appartenir à des secondes générations venues d'autres pays d'Occident. Néanmoins, ces Grecs nés dans le pays prennent une place plus

²¹⁸ *Infra.*, p.250.

²¹⁹ Vingt ans de service pour Jean de *Corregon*, à l'issue desquels le soldat obtient des lettres de naturalité. Il en va de même pour *Dyomedes*, Thomas de *Thoe* et *Dimitre Daugreca*. AN. JJ 243 n°441 f.132v ; AN. J 962 n°95 ; AN. JJ 253¹ n°285 f.101 ; AN. JJ 247 n°33 f.23v.

²²⁰ *Supra.*, p.76.

importante dans les sources. C'est notamment révélateur avec le cas, débordant légèrement de nos bornes chronologiques, du célèbre Drague de Comnène, gentilhomme ancien ambassadeur en Espagne pour le compte de Henri III en 1575, opposant à Henri IV lors des guerres de celui-ci contre la Ligue au début des années 1590. Ce personnage revendique une lignée arrivée en France un siècle et demi plus tôt, lors de la chute de Constantinople. Son identité grecque, qui devrait s'être diluée dans d'autres alliances matrimoniales, le poursuit et fait dire au roi de France, dont un des capitaine René de Bouillé, gouverneur de Périgueux, s'était imposé contre une ruse de Drague à La Ferté-Bernard²²¹ : « Le Manceau a donc été plus fin que le Grec »²²². Ce commentaire implique une tradition de grande expérience des Grecs dans le domaine militaire. Ce cas est également révélateur d'une époque où les secondes générations deviennent des acteurs et des promoteurs d'une mémoire grecque de leurs familles respectives.

Activités.

Comme toute population dont on peut observer un minimum les faits et gestes, les Grecs, au prisme de nos sources, ne restent pas inactifs. Leur grande mobilité, qui sera abordée au chapitre suivant, implique la volonté de ces personnes d'accomplir des choses, une fois parvenus en Occident. Ses ambitions sont dès lors facilitées ou bien empêchées par les contraintes de la vie en Europe du Nord-Ouest.

²²¹ L'histoire de la ruse du Grec se situe lors du siège de la cité de La Ferté-Bernard, place forte aux mains des Guise. Alors qu'un groupe de femmes parvint à s'échapper de la ville, des galants du camp royal s'avancèrent pour les séduire. Devant ce spectacle, du haut des remparts, Drague de Comnène eut l'idée d'un stratagème. Le lendemain, il envoya un groupe de soldats déguisés en femme afin de procéder à la même action. Les galants se présentèrent de nouveau et furent surpris par la ruse. Mais le capitaine René de Bouillé, ayant repéré le stratagème avant les autres, à la tête de cent hommes d'armes, parvint à repousser l'offensive. Cité dans M.L CHARLES, « Le château de la Ferté-Bernard », dans *Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques* (éd.) M. de Caumont, 1847, p.511.

²²² Répertoire prosopographique n°60.

Les Grecs, détenteurs d'un savoir-faire convoité.

Malgré leur détresse et l'aspect démunis qu'ils peuvent parfois donner à voir à leurs interlocuteurs occidentaux, les migrants ne viennent pas moins accompagnés d'un bagage culturel et professionnel parfois précieux. Lorsque le séjour en Occident en vient à durer un temps plus ou moins long, la question se pose rapidement de ne plus dépendre économiquement de l'évergétisme du Prince et d'exercer des compétences, acquises par l'apprentissage d'un métier ou bien par la tenue d'un rang social, moyennant une juste rétribution. Il est ainsi aisé d'observer des Grecs dans l'exercice d'un métier, dans des conditions très diverses, allant du service du Prince à l'exploitation d'un commerce à Paris ou à Londres.

Avant de détailler lesdites activités, il faut en premier lieu insister sur un point. Les Grecs, du moins ceux apparaissant dans la documentation, ont fréquemment des emplois très spécialisés, des compétences précises, correspondant à des branches d'activités qui se développent avec leur venue en Occident. Tel est le cas par exemple des soldats, tout particulièrement des archers ou des marins, qui occupent des postes dans les armées occidentales dès le milieu du XV^e siècle : des marins occupent les galères du duc de Bourgogne dans les années 1440, alors que celui-ci affiche la volonté de mener une croisade²²³ ; soixante ans plus tard, les armées anglaises et françaises se dotent de compagnies de stradiotes, cavaliers-archers légers dont la composition est très fréquemment grecque, à l'instar de la compagnie grecque menée par Thomas d'Argos décrite par Nicandre de Corcyre lors de son passage en Angleterre en 1546²²⁴. Nous verrons qu'il existe bien d'autres domaines d'action des Grecs. Mais au sein de ces corps de métiers, ces migrants occupent très souvent une position particulière, spécialisée.

Cette spécialisation permet également une forte valeur ajoutée sur leurs entreprises. Le monopole du commerce du fil d'or, obtenu par Andronic Effomatos en 1445 favorise à n'en pas douter la fortune de l'entreprise familiale²²⁵. La renommée des médecins Démétrios de Cerno, Thomas Francos ou Serapion font que leur attachement à un prince est l'objet d'une grande concurrence internationale et facilite la constitution de biens patrimoniaux conséquents. Même un faussaire tel

²²³ ADN. B 1979, n°58707, n°58711, 58713, 58719, 58720 et 58723.

²²⁴ Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.170.

²²⁵ Répertoire prosopographique n°106.

que Michel Dishypatos parvient entre 1415 et 1417, grâce à des présupposés faisant des Grecs des médecins occultes, sulfureux, à obtenir la faveur des puissants²²⁶. De même, les armées de Charles VIII et de Louis XII s'assurent rapidement le concours de compagnies de stradiotes parce que leur grande habileté dans le combat d'escarmouches, observée dans les campagnes contre Venise notamment, a su impressionner les Français. Philippe se fait d'ailleurs l'écho de cet intérêt :

« Encores jusques icy n'est point comencé la guerre de nostre costé ; mais le maréchal de Gyé manda au Roy comme il eut passé ces montaignes et comme il envoya quarante chevaux courre devant l'ost des ennemys pour sçavoir des nouvelles, qui furent bien ramenez des estradiotz ; et tuèrent ung gentilhomme appelle Le Beuf et luy coupèrent la teste, qu'ilz pendirent à la banerolle d'une lance, et la portèrent a leur providadour pour en avoir ung ducat. Stradiotz sont gens comme genetaires, vestuz a pied et a cheval comme les Turcs, sauf la teste, ou ilz ne portent ceste toille qu'ilz appellent tolibam, et sont dures gens et couchent dehors tout l'an et leurs chevaux. Ilz estoient tous Grecs, tous venus des places que les Vénitiens y ont, les ungs de Napples, de Romanie, en Morée, aultres d'Albanye, devers Duras ; et sont leurs chevaux bons et tous chevaux turcs. Les Veniciens s'en servent fort et s'i fient. Je les avoys tous veus descendre a Venise et faire leur monstre en une yse ou est l'abbaye de Saint Nycolas, et estoient bien quinze cens. Ilz sont vaillans hommes et qui fort travaillent un ost »²²⁷.

Métiers. Une typologie.

Il est toujours difficile d'essayer de déterminer avec précision les domaines des activités d'un groupe humain en raison avant tout du caractère aléatoire et partiel de la constitution des sources afférentes. Les Grecs ne dérogent pas à la règle même si, tout de même, cinquante-trois pour cent des sources – soit quatre-cent-cinquante-trois cas – prennent en compte un métier ou tout du moins un domaine d'action privilégié. En l'état du corpus documentaire, il nous faudra faire avec et tirer quelques observations néanmoins utiles à notre propos. Ainsi, des métiers apparaissent qu'il est possible de classer.

²²⁶ Même si dans ce cas précis, l'affaire ne se clôt pas idéalement pour Michel Dishypatos, arrêté et menacé du bûcher par les autorités du duc de Savoie.

²²⁷ Philippe DE COMMYNES, *Op.cit.*, p.586.

Culture et sciences.

La thèse des apports culturels des Grecs à la culture humaniste occidentale à partir du XV^e siècle est un domaine d'études, sinon éculé, du moins largement quadrillé par l'historiographie. Depuis les travaux des premiers historiens de la question byzantine, qu'il s'agisse de Martin Crusius ou bien de Du Cange, la tâche de compiler les textes et faire sortir de l'oubli certains Byzantins met d'abord en avant le lien culturel et les apports de ces Grecs à l'humanisme italien²²⁸. Même au XIX^e siècle l'intérêt scientifique pour les derniers siècles byzantins s'accompagne d'études sur l'essor de l'humanisme italien et les dettes de celui-ci envers le renouveau culturel des derniers siècles byzantins²²⁹. Les études ont également souvent pris le caractère de biographies consacrées, quand elles ne furent pas de simples recueils de curiosités sur un personnage insolite, aux grands noms de l'humanisme grec²³⁰. Mais ces monographies ont forcément le défaut inhérent à ce genre littéraire : quoique des efforts soient faits pour inclure l'itinéraire d'un personnage dans un contexte culturel plus large, l'objet n'en reste pas moins l'exposé d'un cas particulier. D'autres domaines sont également pris en compte par l'historiographie qui s'attache à envisager l'apport plus spécifiques de réfugiés dans le débat culturel de l'époque, qu'il s'agisse des Grecs unionistes d'Italie étudiés par Claudine Delacroix-Besnier ou bien ou bien des médecins byzantins de Jonathan Harris.²³¹

²²⁸ Martin CRUSIUS, *Op.cit.* Charles DU FRESNE DU CANGE, *Op.cit.* Même au XIX^e siècle l'intérêt scientifique pour les derniers siècles byzantins s'accompagne d'études sur l'essor de l'humanisme italien et les dettes de celui-ci envers le renouveau culturel des derniers siècles byzantins. Cela aboutit notamment à de grandes publications de textes grecs, comme Émile LEGRAND, *Op.cit.* Tout au long du siècle suivant, un double axe de recherche pousse à étudier l'apprentissage du grec dans tel ou tel royaume, par telle ou telle catégorie de population, depuis Georges Stephens, s'intéressant à l'apprentissage du grec en Angleterre à la fin du Moyen Âge jusqu'aux récents travaux de Pascal Boulhol, sur la réception de la langue grecque en France. Georges STEPHENS, *The knowledge of Greek in England in the middle ages*, Philadelphia, 1933. Pascal BOULHOL, « Grec languaige n'est pas doulez au françois ». *Etude et enseignement du grec dans la France ancienne*, Aix-Marseille, 2014.

²²⁹ Sur la perception de l'empire byzantin dans la culture anglaise, voir Robin CORMACK et Elizabeth JEFFREYS (dir.), *Through the Looking Glass : Byzantium through British Eyes*, « Society for the Promotion of Byzantine Studies », Publications 7, Ashgate, Aldershot, 2000.

²³⁰ Parmi une longue bibliographie sur la question, voir G CAMMELLI, *I dotti bizantini e le origini dell'umanesimo*, I. *Manuele Crisolora*, II. *Giovanni Argiropoulo* III. *Demetrio Calcondila*, Florence 1941 ; Börge KNÖS, *Un ambassadeur de l'hellénisme. Janus Lascaris et la tradition gréco-byzantine dans l'humanisme français*, Paris, Stockholm, 1945 ; M. KALATZI, *Georgios Hermonymos. A 15th Century Scribe and Scholar : an Examination of his Life, Activities and Manuscripts*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Londres, 1998 ; Glen PEERS, *Op.cit.* ; Giuseppe COLUCCIA, *Basilio Bessarione. Lo spirito greco e l'occidente*, Florence, 2009.

²³¹ Claudine DELACROIX-BESNIER : « Les Grecs unionistes réfugiés en Italie et leur influence culturelle », dans *Migrations et diasporas méditerranéennes Op.cit.*, p.59-73 ; Jonathan HARRIS, « Byzantine

Néanmoins, il reste un domaine encore trop laissé de côté par l'historiographie concernée. La pratique des humanités et leur emploi en tant qu'activité principale de certains grecs sont restés dans l'angle mort de la discipline. Il faut insister sur le fait que la culture et sa transmission est une monnaie d'échange très pratique dont certains Grecs parviennent à se servir pour obtenir des avantages divers, principalement des postes d'enseignement. Les premiers érudits grecs à franchir le pas et s'installer quelque temps en Italie, sont attachés aux principaux États de la péninsule et délivrent pour eux un enseignement : Démétrios Cydonès enseigne à Milan en 1354, tandis que Manuel Chrysoloras, lui, est professeur à Florence entre 1397 et 1400 puis à Milan jusqu'en 1403. Ce phénomène se poursuit tout au long de notre période. La péninsule est bien évidemment le terrain le plus propice à ces carrières : des professeurs comme Démétrios Chalcocondylès à Padoue en 1463 puis Florence en 1478 et enfin Milan en 1492 ; des érudits gravitant dans l'entourage de Bessarion comme Georges de Trébizonde, Théodore Gazès ou Jean Argyropoulos.

Mais également, quelques étoiles filantes ou plus instables dont les intérêts et les opportunités se trouvent parfois au-delà des Alpes. Georges Hermonymos de Sparte, protégé de Bessarion, sous couvert d'une mission diplomatique confiée par le pape aborde à Paris en 1475 avant de parvenir à Londres l'année suivante et contribuer à la libération de l'archevêque de Canterbury George Neville. Néanmoins, une fois éclaircie quelques déboires judiciaires en Angleterre, Hermonymos s'implante à Paris où il exerce le métier de professeur de grec²³². Ce statut est d'ailleurs peut-être surévalué si l'on considère le jugement – un peu sévère à n'en pas douter – d'un de ses plus célèbres élèves, Guillaume Budé :

« Il y a vingt-six ans [...] j'ai rencontré un certain Grec déjà vieux, ou plutôt c'est lui qui m'a découvert, et j'ai été rançonné par lui sans merci. Je ne saurais dire tout ce qu'il me fit souffrir en m'enseignant chaque jour le contraire de ce qu'il m'avait appris la veille. Cependant, je dois convenir qu'il m'enseigna à bien lire le grec et à bien le prononcer [...]. Au commencement je l'avais pris pour un très savant homme, et lui entretenait mon erreur et savait m'éblouir en feuilletant son Homère sous mes yeux et en me citant les auteurs les plus célèbres. Je le laissais

medicine and medical practioners in the West : the case of Michael Dishypatos », *REB*, tome 54, 1996, p.201-221.

²³² M. KALATZI, *op.cit.*

faire, persuadé qu'il ne m'enseignait si peu de chose à la fois qu'afin de faire durer ses leçons plus longtemps. N'ayant plus de leçons à me donner, il me poursuivit pour me faire acheter des livres ou me vendre ses copies, que je ne savais pas marchander [...] »²³³.

Hermonymos n'en est pas moins un humaniste faisant profession de son savoir. Sans que les cours dispensés ou les copies vendues se révèlent très lucratifs pour lui – il meurt dans un relatif dénuement vers 1510, il constitue un jalon majeur dans l'histoire de l'apprentissage du grec en Europe du nord-ouest et comme un humaniste socialement inséré dans le tissu social local.

Janus Laskaris, lui, occupe une autre place dans le système étatique français, faisant toujours usage de sa culture humaniste. Obligé de fuir en Italie dès son enfance, Janus – de son vrai nom Johannes Rhyndaceus Laskaris – acquiert son éducation humaniste sous le patronage de Jean Bessarion et de Démétrios Chalcocondylès, devenu son maître et protecteur. Parti pour Florence à la suite de son maître en 1472, il entre au service de Laurent le Magnifique et donne des cours de grec²³⁴. Déjà, Janus occupe une position favorisée par la pratique de son savoir humaniste, au service des Médicis, pour le compte desquels il effectue plusieurs missions diplomatiques²³⁵. À partir de 1492, Janus devient chef de la bibliothèque de Florence et édite plusieurs ouvrages grecs. Mais la venue de Charles VIII à Florence le 17 novembre 1494 offre au Grec de nouvelles perspectives de carrière : il suit le roi dans sa descente dans le sud italien puis en France. Il devient professeur de la reine Anne de Bretagne et occupe une place et influence à la cour certaines²³⁶. Comme à Florence, Janus sait se créer une carrière en se fondant sur ses capacités intellectuelles et son expérience diplomatique. Son haut degré de connaissances le fait paraître dans une liste royale comme « docteur des pays de Grece », lecteur du roi, personnellement attaché à la personne de celui-ci, même s'il alterne par la suite les allers retours avec l'Italie²³⁷.

Janus Laskaris et George Hermonymos représentent donc deux possibilités de carrières liées à l'Humanisme florissant en Italie, mais encore balbutiant en

²³³ *Omnia opera Gulielmi Budoei*, t1, p.362

²³⁴ Parmi ses élèves, on note Marc Musurus.

²³⁵ Entre 1489 et 1492, il mène une ambassade auprès de Bayezid II.

²³⁶ Ainsi le poète français Salmon Macrin le salue du titre d'*editum Augusto auorum sanguine Caesarum*. *Salmonii Macrini Hymnorum libri sex*, 1537, Paris, p.79. Donné par Borge, KNOS, *Op.cit.*

²³⁷ Jean LEFRANC, *Histoire du Collège de France*, Paris, 1893, p.392.

Europe du Nord-Ouest. Ils ne sont, bien sûr, pas les seuls cas observables – Andronic Kontoblakas, ami d’Hermonymos aurait également pu être évoqué – mais, à coup sûr, ils sont les plus exemplaires.

Culture militaire.

L’art et la pratique de la guerre forment le second pôle du domaine d’activités des Grecs en Occident. Ce serait une gageure que d’évoquer les XV^e et XVI^e siècles comme des périodes où la guerre – extérieure ou civile – était omniprésente, aussi bien dans la péninsule italienne, malgré la paix de Brescia en 1454, qu’en Europe du nord-ouest. À une guerre civile peut succéder une guerre extérieure, ou inversement²³⁸. N’évoquons que le cas français où la fin progressive des hostilités avec l’Angleterre laisse place, après quelques révoltes internes – Praguerie en 1440 et Ligue du Bien Public en 1465, à la reprise du conflit avec la Bourgogne, puis, sous Charles VIII, aux Guerres d’Italie. Dans ce contexte, le recours aux armées nouvelles est un impératif. Les progrès fiscaux des États font que l’armée se perfectionne – emploi plus massif d’artillerie – et se professionnalise de plus en plus. Le recours à des compagnies de mercenaires, spécialisées dans une pratique spécifique de la guerre, mène, nous l’avons vu, à l’engagement de *stradiotes* grecs. Mais il faut insister sur l’importance de la pratique militaire dans l’établissement de carrières de certains Grecs.

Plusieurs cas sont observables. Les Grecs représentent une nouveauté martiale dont les Occidentaux sont curieux. Nous avons déjà évoqué le cas de Théodore Karystinos, diplomate en mission en Bourgogne en 1442. Les mots d’Olivier de La Marche sont ici importants :

« Et certes le chevalier ambassadeur estoit tenu l’un des adroits archers, à leur manière, qui fust en toute Grèce : et, pour appreuve, je le vei courir à cheval, et en courant bander son arc et mettre sa barbe en sa bouche, pour doute de la corde, et tirer derrière luy plusieurs flèches : qui estoit chose moult nouvelle, à la façon de pardeça »²³⁹.

²³⁸ Voir le prologue, p.43.

²³⁹ Olivier de la MARCHE, *Op.cit.*, p.321.

Trois éléments émanent de ce passage : le Grec est un cavalier hors pair ; il est un archer redoutable ; la chose est nouvelle au-delà des Alpes. Voilà ce que représentent les Grecs, dans le domaine militaire, même si dans ce cas, il s'agit plutôt d'un diplomate : agilité, expertise, nouveauté. Il n'est pas étonnant de trouver cinquante-cinq cas de militaires parmi les Grecs référencés. Se les attacher représentent un atout non négligeable. Sur mer, les marines des États concernés se dotent de personnels compétents : au début des années 1440, les galères du duc de Bourgogne s'étoffent de marins dont l'expérience ne semble pas mise en doute²⁴⁰ ; George Bissipat lui-même effectue sa brillante carrière comme corsaire au service de Louis XI. Sur terre, les compétences grecques s'illustrent dans plusieurs domaines. Forces d'action utiles en campagne, les compagnies de stradiotes servent au harcèlement de l'ennemi, dans des combats d'escarmouches, rapides, tels celui que relate Nicandre de Corcyre, au sein du groupe dirigé par Thomas Buas d'Argos²⁴¹. Employés surtout au XVI^e siècle, ces unités semblent très efficaces puisqu'elles suscitent l'admiration de certains chroniqueurs comme Philippe de Commines. Les registres de François I^{er} notent même la présence de grecs dans les compagnies de seigneurs : Dimitri *Daugreca* est archer d'ordonnance dans la compagnie du Grand Maître ; Thomas de *Thoe* appartient au duc de Guise ; Jean de Corregon est sous les ordres du Grand écuyer de France ; *Dyomedes* appartient au comte de Tende²⁴². Toutefois, le siècle précédent voit également des soldats servir des maîtres occidentaux mais nous observons plus volontiers ces hommes dans des situations d'escortes de prestige des princes. George le grec (1) est ainsi archer de corps du duc de Bourgogne et le suit dans ses déplacements. Il reçoit à cet effet de l'argent et des fournitures qui doivent lui permettre de se vêtir et de faire honneur au duc dont il assure la protection²⁴³.

Le métier des armes constitue bel et bien une carrière d'avenir dans des royaumes tels que l'Angleterre et la France. Les compagnies de soldats étrangers,

²⁴⁰ Entre 1441 et 1443 sont soldés sur une même galère Georges et Manuel de Chio, Georges de Candie, mariners, et Jean de Candie, Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople (1), jussants. ADN B.1979, n°58707, n°58711, 58713, 58719, 58720 et 58723.

²⁴¹ Cette unité semble très structurée et formée de cadres grecs régulièrement soldés par Henry VIII, tels les officiers Antonios Stesinos et Nicolas *Crexia*, chargés de convoyer cinquante cavaliers intégrés aux troupes de Thomas Buas d'Argos. *Letters and papers foreign and domestic Henry VIII. Op.cit.*, vol. 21, part 1, p.39, n°90.

²⁴² Répertoire prosopographique n°79, 87 et 305.

²⁴³ Outre un défraiement de sept livres et quatre sous pour l'année 1451 et un solde de quatre-vingts livres deux ans plus tard, Georges obtient un cheval bai en septembre et se fait peut-être rhabiller de pied en cape par le duc. ADN. B 2008, f.313v, 324r-v, 337v ; ADN. B 2017, f.225r.

dont des Grecs, peuvent s'illustrer au combat, que ce soit glorieusement avec la compagnie de Thomas Buas d'Argos, ou en défrayant la chronique. En effet, la correspondance diplomatique du duc de Milan fait état d'une affaire intéressante à ce sujet et rapportée par l'ambassadeur Giovanni Pietro Panigarola. Alors que l'armée bourguignonne stationne à Lausanne, début mai 1476, une rixe éclate entre des soldats italiens d'une part et des corps de mercenaires anglais, picards et surtout grecs. L'ambassadeur évoque une femme comme cause de l'affrontement qui cause tout de même sept à huit morts et des destructions matérielles²⁴⁴. Ces compagnies, étrangères les unes par rapport aux autres, fonctionnent avec un esprit de corps très fort qui pousse parfois à l'affrontement avec d'autres compagnies. C'est du moins ce que l'on peut tirer de l'esprit très uni de la compagnie de Thomas Buas. Ce sont donc des troupes parfois turbulentes, mais ô combien nécessaires, notamment dans un contexte de maintien de l'ordre, parfois face à des révoltes dont les armées non conventionnelles préfèrent la technique de la guérilla aux combats directs²⁴⁵

Un cas particulier est celui de la marine, besoin nouveau pour la France et la Bourgogne, vital pour l'Angleterre. Nous développerons le cas caractéristique, quoique peut-être assez particulier des activités corsaires de Georges Bissipat. Devenu corsaire sous contrat avec Louis XI, Georges développe une entreprise navale dont le fonds de commerce se compose de rapines et prises sur les bâtiments ennemis du roi. Ses activités prennent même un tour presque familial puisqu'au moins un de ces fils, Jean, est associé à son père et nommé *Giovanni Greco* dans les sources vénitiennes²⁴⁶. De même, d'autres corsaires grecs comme Nicolas Famileti semblent être sous son commandement²⁴⁷ Sous son nom de guerre *Giorgio Greco*, le marin grec se trouve impliqué dans un imbroglio diplomatique entre la France et Venise en octobre 1485. Celle-ci se plaint au roi Charles VIII qu'un certain *Zorzi greco*, pirate écumant l'Atlantique pour le compte de la France, a arraisonné des navires vénitiens, en violation des accords conclu avec le roi. L'affaire met du temps à se résoudre, le marin grec et le souverain mettant visiblement beaucoup de

²⁴⁴ Reproduit dans *Calendar of State Papers and Manuscripts existing in the Archives and Collections of Milan*, éd. Allen B HINDS, volume I, n°337, p.227.

²⁴⁵ Thomas Buas et ses hommes opèrent d'abord en Écosse puis au siège de Théroouanne, agissant en escarmouches, plus conformes à leurs techniques de combat.

²⁴⁶ British library, Add MS 48067, ff. 9r-10v. On ne sait pas grand-chose du fils cadet, Georges II, dont les activités peuvent s'être également orientées vers la mer. Toutefois, certaines mentions de *Giorgio greco* ne permettent pas de distinguer le père du fils.

²⁴⁷ Michel MOLLAT, *Histoire maritime de Normandie*, Paris, Plon, 1952, p.509.

mauvaise volonté à rendre les marchandises prises²⁴⁸. Ce cas montre avant tout que le métier des armes suscite de belles opportunités d'enrichissements pour certains Grecs.

Marchandise et commerce.

Ensemble numériquement le plus dense (cent trente-huit cas) mais aux contours les plus flous, les marchands grecs sont présents à divers niveaux, du grand marchand de type international jusqu'aux commerçants tenant boutique dans une localité donnée. Ces négociants sont les premiers grecs présents dans les territoires concernés : en effet, lorsque Manuel II Paléologue arrive en Angleterre à l'hiver 1401, il trouve à Londres des entrepreneurs déjà bien installés et très actifs, dont les connexions avec le monde égéen sont établies et favorisent la transmission des informations. Ainsi, une source anglaise se trompe en liant le retour précipité de l'empereur chez lui, suite à la défaite du sultan ottoman par Tamerlan, à une nouvelle transmise par ces mêmes marchands²⁴⁹. Si l'information est fautive, cet exemple témoigne pourtant d'une habitude de transmissions des nouvelles par les marchands, caractéristique d'une assise solide de la marchandise grecque.

Une question préliminaire tient dans la nature des produits qui font l'objet du commerce grec. Tout d'abord, les produits extérieurs aux régions concernées forment le cœur des activités marchandes des Grecs en Occident : épices, safran, tissus précieux (soie, satin, tissu de Damas), fil d'or, étain, oiseaux de proie, esclaves, produits inhérents à la pratique de la médecine. Ces biens ont tous en commun une provenance orientale, ou supposée telle. Dans des sociétés occidentales qui se structurent, d'où émergent des élites avec de nouveaux moyens et de nouveaux appétits de luxe, les marchands de biens à forte valeur ajoutée - et les Grecs parmi eux - ont le vent en poupe. Il n'est pas étonnant de voir dans Londres se développer des boutiques fournissant des biens venus de loin. Le goût anglais pour le vin doux est particulièrement significatif : vins d'Espagne, vins sucrés venus de Méditerranée orientale deviennent au XV^e siècle un élément indispensable d'une bonne table, et c'est ce qu'ont pu comprendre Andronic Effomatos à Londres et

²⁴⁸ British library, Add MS 48067, ff. 9r-12v.

²⁴⁹ Thomas WALSHINGHAM, *Annales Richardi Secundi et Henrici Quarti, Regum Angliae, 1302-1406*, éd. H.T RILEY, rolls Series, London, 1866, 336.

Dymutre/Démétrios de Rhodes à Rouen²⁵⁰. Les princes et leurs cours toujours plus demandeuses de denrées rares et lointaines ont sans cesse davantage besoin de ces grands marchands : un certain Antoine *Loscart* est un marchand grossier à Bruges et fournit régulièrement la table du duc en épices, notamment lors du Banquet du Faisan (17 février 1454)²⁵¹. Presque un siècle plus tard, François I^{er}, chasseur réputé, consomme une quantité astronomique d'oiseaux de proie pour ces grands moments aristocratiques, au point de recourir aux veneurs grecs. Ceux-ci, très réputés, fournissent la cour de façon très régulière et importante, certaines familles comme les *Deustereno* détiennent un quasi-monopole de fait durant les années 1530. Alexandre *Deustereno* est actif en 1528 et 1529 avec ses associés et vend régulièrement des oiseaux pour des sommes atteignant et dépassant parfois les deux cent livres²⁵². Dix ans plus tard, Marin et Jean *Deustereno* – ses fils ? – occupent la même place privilégiée, les sommes perçues du roi dépassant désormais régulièrement les deux cents livres, jusqu'à 3750 et 2574 livres en janvier 1539 et octobre 1540 pour des arrivages exceptionnels et grassement récompensés²⁵³.

Les *Deustereno*, tout comme les *Effomatos* sont de grands marchands grecs, grands voyageurs ou grands importateurs de biens exotiques, installés solidement dans un port d'attache fixe. Ceux sont les plus visibles des négociants pour la période concernée. La pratique de la vénerie induit l'importance d'une grande stabilité dans les échanges avec une cour. En leur sein se développent de véritables marchés dont les parts sont chèrement acquises. La décennie où les *Deustereno* et leurs associés s'imposent assoie leur statut d'intermédiaires privilégiés entre une cour avide d'oiseaux de proie de qualité et des fournisseurs orientaux qui envoient fréquemment leurs marchandises dans un port italien, le plus souvent Venise²⁵⁴. Ce système d'intermédiaires, relais de productions orientales s'adapte très bien aussi au

²⁵⁰ Andronic *Effomatos* importe ainsi en novembre 1446 quatorze barils de vin doux transportés sur un navire italien. PRO. E 122/203/3 f.13r, 14v et 16. Démétrios importe du vin d'Espagne avec d'autres produits comme du safran en novembre 1477. ADSM. B VIC. Eau 1477-1478. Sur l'attrait du vin doux en Angleterre, voir Klaus-Peter MATSCHKE, « Commerce, Trade, Markets and Money : Thirteenth-Fifteenth centuries », dans *The Economic History of Byzantium : From the Seventh through the Fifteenth Century*, éd. Angeliki E. LAIOU, Washington, 2002, p.798-799. Jonathan HARRIS, « More Malmsey, Your grace ? The export of greek wine to England in the later Middle Ages » Dans, *Eat, drink and be merry, food and wine in Byzantium*, Leslie BRUBAKER et Kallirroë LINARDOU (éd.), Londres, 2007, p.249-254.

²⁵¹ ADN. B 2017, f.32r.

²⁵² AN. KK 93 et 100 p.409-411.

²⁵³ AN. J 961(11) n°21 ; AN. Original K 87 n°24 AN. J 962(14) n°27 ; AN. J 962(14) n°27.

²⁵⁴ Notons que parmi les associés de Marin *Deustereno* figurent trois autres Grecs, Jean Nadal, Gaspard de Venise et Démétrios, tous originaires de la cité lagunaire. AN. Acquits du l'épargne J 960 f.39v.

cas des frères Effomatos, détenteurs de l'importation et la vente de fil d'or et de tissu de Damas. Ces grands marchands sont les plus stables dans le temps et les plus influents dans leurs zones d'action²⁵⁵. Les volumes d'arrivages de ces négociants semblent très réguliers. À Londres, les registres de taxation du port laissent apparaître une série de quelques marchands grecs, accusant réception de marchandises arrivées par bateau. Parmi eux, Andronic Effomatos fait figure de gros bonnet du commerce : entre mars 1449 et octobre 1450, le marchand constantinopolitain reçoit huit livraisons²⁵⁶. Il n'est bien sûr pas l'unique marchand de ce type²⁵⁷. Ces marchands internationaux forment le canevas principal, la strate supérieure du commerce grec, dont dépendent les artisans et boutiquiers, détaillants chargés d'écouler ces sommes.

De leurs activités découlent celles d'autres professionnels économiques, artisans, boutiquiers mais aussi marins. Nous avons déjà évoqué le cas des corsaires mais il existe bien évidemment une marine marchande et les Grecs savent prendre leur part : ainsi Jehan *Greke* est un marin, capitaine de six hommes et d'une barge « Urce » qui est réquisitionnée le 1^{er} mars 1445 par le pouvoir royal pour servir de convoi de Mantes jusqu'à Rouen à la princesse Marguerite d'Anjou, promise à un mariage avec le duc d'York²⁵⁸. Rien n'indique qu'il soit lié au monde des marchands mais la nature de son navire invite plutôt à l'envisager comme un bateau de transport de marchandises que comme un bâtiment conçu pour la guerre de course. Ce trajet le long de la Seine semble même être son quotidien, assurant peut-être le transport de marchandises entre la France et la Normandie, anglaise jusqu'en 1449 et la reprise de Rouen par Charles VII. Ce Jehan ne semble pas atteindre le niveau d'un Alexis Effomatos mais appartenir à un monde intermédiaire de marchands plus modestes, itinérants ou bien fixés à un lieu donné, tenant boutique ou s'adonnant au commerce local avec un outil – ici un navire – personnel. Sur la terre ferme, des artisans grecs peuplent les rues des villes, même s'ils sont peu visibles.

²⁵⁵ *Infra.*, p.250.

²⁵⁶ PRO. E122/73/23 f.5v, 16v, 33r, 36r, 40v ; E122/73/25 f.9r 16v 35r.

²⁵⁷ Pour la période 1446-1447, outre Andronic Effomatos pour deux chargements, un George de *Nicosia* ou de *Cipro* reçoit deux cargaisons tandis qu'un *Adronico de Loro*, un George de *Contantinopole*, *Dimitre de Larta* et peut-être un George de *Romenia* comptent chacun un seul chargement. PRO. E122/203/3 f.12v, 13r, 14v, 16r, 19r. Vers la même époque, on note les activités à Bruges de la famille des *Loscart/Loschaert/Laskaris*, marchands d'épices de Bruges au milieu des années 1450. L'un de ces membres est même impliqué dans une histoire de naufrage d'un navire au large de Southampton qui contenait, entre autres, une cargaison appartenant à un John *Loscart* de Bruges. *Calendar of the patent Rolls*, p.432, membrane 20d.

²⁵⁸ Donné dans André JOUBERT, « le mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou d'après les documents publiés en Angleterre », *Revue historique et archéologique du Maine*, 1883, p.327

La possession ou la location d'un local permettant d'écouler des marchandises au détail obtenues de grands marchands vus plus haut constitue la chaîne logique du commerce. Il est intéressant de noter qu'Alexis Effomatos apparaisse à trois reprises dans les *subsidy rolls* entre août 1456 et août 1457, à des endroits différents, acquittant trois fois de la taxe incombant aux étrangers propriétaires d'un bien²⁵⁹. Or, concomitamment à ces taxes, nous trouvons systématiquement des Grecs payant la redevance des non-propriétaires. Notre hypothèse est qu'il s'agit de boutiquiers venus écouler une marchandise dans des locaux appartenant à Alexis Effomatos ou bien à son frère. Ce système semble assez pérenne puisqu'il est de nouveau observable pour l'année 1464²⁶⁰. De même, des associations de Grecs liés aux commerce émergent et permettent une diversification opportune des activités : Thomas *Frank*/Francos, en 1443 est déjà un médecin bien installé au service du cardinal Beaufort et bénéficiaire des revenus de l'église de Brightowell près de Salisbury. Or en mai, il est mentionné dans les *subsidy rolls* comme propriétaire d'une maison à Broadstreet où apparaît un associé nommé Michael *Greke*. Ce partenariat, rajouté en marge du document, comme s'il avait été oublié ou acollé au dernier moment semble établir que Michael est physiquement présent dans le lieu puisqu'un de ces serviteurs, *Jacobus*, est mentionné également. De plus, dans la même liste, un autre Michael *Greke*, locataire quant à lui, peut laisser penser que l'entreprise possède des employés²⁶¹. Moins compliquée mais tout aussi intéressante est la situation du couple Des Grecs qui, un siècle plus tard et en France, obtiennent d'importants privilèges qui doivent favoriser un commerce tenu à Paris, sur une place près de la boucherie de Beauvais : exemption partielle de charges puis jouissance d'étaux neufs pour une rente modique, laissant probablement deviner leur activité de bouchers²⁶².

Que pouvaient bien vendre ces boutiquiers et artisans ? Il est difficile de le savoir. Néanmoins, l'écoulement de stocks obtenus du grand commerce semble être le principal attrait de ces établissements : les médecins Démétrios de *Cerno* en 1424 et Thomas Francos vingt ans plus tard, se livrent à un second métier d'apothicaire, très lucratif²⁶³ ; le marchand Antoine *Losschaert*/*Loscart* semble s'être

²⁵⁹ PRO. E 179/235/58 f.1r ; E 179/144/72 ; E 179/236/74.

²⁶⁰ PRO. E 179/144/68 ; E 179/144/69.

²⁶¹ PRO. E179/144/53 f.15r.

²⁶² AN. Acquits du l'épargne J 960 n°52 ; AN Acquits du l'épargne J 960 n°26.

²⁶³ Tellement lucrative que Démétrios *Cerno* sollicite des lettres de naturalité pour, l'espère-t-il, payer moins de taxes liées aux importations de denrées rares et précieuses. Additional MS. In British Museum, 4604, art.88.

spécialisé dans les épices qu'il fournit à la cour bourguignonne ; Démétrios Paléologue (3), interprète et officier de François I^{er}, peut à l'occasion se muer en marchand lorsqu'il fournit tout le linge de table et parfums nécessaires à un banquet tenu en 1549 en l'honneur de la Dauphine Catherine de Médicis²⁶⁴. Mais, hormis ces quelques cas, peu d'informations subsistent.

Une exception de taille toutefois : Le métier des tisserands occupe place à part. Il s'agit ici d'un ensemble de métiers liés à la confection du textile et son commerce, représente une part très conséquente de nos données. Exemple d'autant plus important que l'on peut connaître plusieurs activités : les grands importateurs et exportateurs de tissus et de fil d'or que sont les Effomatos ; les petits artisans fabricants comme Jacques *Cathacalo*, venu avec un groupe d'Italiens pour établir un pôle de production à Tours en 1480, sur invitation de Louis XI²⁶⁵. Ce grec possède la capacité de fabriquer du fil d'or, tandis que Peter de *Mylan* – ou *Demellan* – est brodeur de son état, suffisamment réputé pour compter Thomas Cromwell parmi ses clients²⁶⁶. En mai 1571, nous trouvons *Stephen de Grace*, bonnetier depuis trente-trois ans, bien installé à Londres avec sa femme Mary et relativement aisé²⁶⁷. L'Angleterre est bien sûr l'endroit rêvé pour fonder une entreprise pérenne de tissus. La réussite des frères Effomatos – du clan devrions-nous écrire – profite de cette position stratégique : détenteurs de monopoles sur l'importation et la vente de fil d'or et de tissu de Damas, Andronic Effomatos possède vraisemblablement plusieurs points de vente dans Londres ; de plus, Andronic se fait généralement exportateur de tissu anglais, laine grossière bon marché²⁶⁸. Andronic ou Manuel Sybianos revendent leurs achats à Venise, confirmant l'existence d'une structure commerciale dense²⁶⁹.

²⁶⁴ CIMBER et Félix DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} partie, tome III, Paris 1835, p.420.

²⁶⁵ *Ordonnances des rois de France*, vol.20, p.592-594.

²⁶⁶ *Letters and Papers, Foreign and Domestic. Op.cit.*,14, part 2 p.343

²⁶⁷ Ernest KIRK, *op.cit.*, p.454.

²⁶⁸ PRO. E122/73/12 f.33v. Il est en cela suivi par Manuel Sybianos, exportateur de tissu et de l'étain vers Venise. PRO. E122/73/12 fol.33v.

²⁶⁹ Jonathan HARRIS « la comunità greca e i suoi avamposti nell'europa settentrionale », dans, *I Greci a Venezia*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002, p.185-194.

Services.

Dernier ensemble de métiers : le service de puissants ou d'une structure étatique. Les soldats forment certes des serviteurs des princes mais il s'agit ici d'aborder des personnages qui, par leurs compétences se mettent au service d'un ensemble politique, s'intégrant dans sa hiérarchie et contribuant à sa construction. Nous évoquerons ici la situation de soixante-sept cas grecs qui exercent une fonction de service, de façon permanente ou non, intermittente ou continue.

Un premier élément tient dans le fait que l'ensemble des cas concernés est constitué de personnes déjà accomplies dans leurs corps respectifs de métiers. Ainsi Michel de Trébizonde, lorsqu'il se retrouve au service du duc de Bourgogne après 1461, avait déjà accompli une solide carrière de conseiller du dernier empereur de Trébizonde, David II Comnène (1458-1461)²⁷⁰. Comme pour les professionnels de la guerre ou des Humanités, il semble clair que personne n'apparaisse en état d'apprentissage d'un métier à la différence, selon nous, des marchands. Un diplomate tel que Francopoulos Servopoulos passe aisément du service du despote Démétrios Paléologue à celui du pape, une fois son maître passé dans le camp ottoman : il apparaît tel quel en France puis en Angleterre, mandataire pontificale pour la promotion d'une croisade anti turque²⁷¹.

Quelles catégories de services les Grecs peuvent offrir à leurs nouveaux maîtres ? Procédons de façon décroissante. La diplomatie s'impose comme la plus évidente et la première des fonctions utiles. Elle représente avec le haut fonctionariat – comme chancelier et chambellan – le plus grand atout pour des systèmes politiques en voie d'étatisation. Nous avons pu voir que d'anciens diplomates tels que Francopoulos ont su trouver d'autres maîtres. D'autres savent se reconvertir et user d'une position avantageuse d'intermédiaires diplomatiques lors d'évènements précis : Thomas Francos est présent et atteste de la venue d'un autre diplomate grec, Manuel Agallon, à Paris en 1454²⁷² ; en 1486, Georges Bissipat apparaît ainsi opportunément dans une autorisation d'entrée dans le royaume de France délivrée à une ambassade ottomane menée par Husseyn Bey, apparemment

²⁷⁰ Jean RICHARD, *Louis de Bologne, patriarche d'Antioche, et la politique bourguignonne envers les Etats de méditerranée orientale*, Bâle, 1980, p. 63-69.

²⁷¹ ADN. B 2034, f.172 ; *Lettres de Louis XI* éd. VAESSEN vol 5, p.244 ; *Letters and Papers Illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry VI*, éd. STEVENSON, Rolls series, *Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*, 22, vol. 1, 1861, p.368.

²⁷² BnF ms. fr. 16216, f.75v-76r.

cousin du Grec²⁷³. Sans qu'il existe une fonction pérenne de diplomate spécialisé dans les questions d'Orient, il est toutefois très intéressant de noter que de 1451 au milieu des années 1550 au moins, la cour de France compte presque toujours en son sein au moins un Grec d'une certaine influence : Thomas Francos de 1451 à 1456 ; son fils Guillaume est présent au cours des années 1460 ; Georges Bissipat et son fils Guillaume secondent Louis XI puis Charles VIII et Louis XII de 1472 à 1512 ; Janus Laskaris est lecteur du roi dans les années 1510 ; Démétrios Paléologue (3) enfin sert François I^{er} au moins de 1534 à 1560. Ces personnages jouent ainsi le rôle de consultants pour ces questions touchant aux affaires grecques et ottomanes, même si la fonction reste très informelle.

Un second ensemble est constitué de personnes parvenant à occuper un poste administratif, à quelque degré que ce soit. Du chancelier et du chambellan au garde du corps, les Grecs trouvent souvent de quoi s'occuper. Les postes les plus prestigieux semblent échoir à des conseillers auparavant hauts placés dans une précédente administration : Michel de Trébizonde, avant de servir Philippe le Bon et Charles le Téméraire était conseiller et diplomate pour le dernier empereur de Trébizonde et son fils Antoine profite de l'ascension paternelle pour accomplir une belle carrière également ; Démétrios Paléologue (3), serviteur zélé du roi de France obtient divers postes, souvent de prestige et lucratif sans être véritablement utile puisqu'il est capitaine de l'hôtel des Tournelles et gardien du zoo royal, chargé de l'entretien des animaux exotiques que le roi ne manque pas de recevoir en cadeaux diplomatiques. Même les strates les plus modestes du service du Prince comptent des Grecs en leur sein : nous avons vu le rôle joué par George le Grec (1), archer de corps du duc, chargé de le suivre et de lui faire honneur dans tous ses déplacements. De modestes informateurs comme Isaac Paléologue et son fils sont suffisamment et régulièrement payés par le pouvoir bourguignon pour sous-entendre une fonction officieuse certes mais réelle.

Le service des Princes souverains n'est pas l'unique domaine possible : toute une domesticité semble également se dessiner pour les plus pauvres des Grecs. Du cuisinier au médecin de famille au service d'une famille aristocrate, jusqu'au service de marchands opulents, l'éventail semble très large. Ainsi, la duchesse de Kent teste en 1424 et fait bénéficier de ses largesses deux de ses serviteurs grecs : un cuisinier

²⁷³ Texte retranscrit par Nicolas Vatin, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », *Turcica*, 15, p.218-230. Nous reviendrons sur ce texte dans un chapitre ultérieur consacré aux réseaux d'influence entretenus par les Grecs.

Démétrios, et le médecin Démétrios de *Cerno* que nous avons déjà vus²⁷⁴. Les *subsidy rolls* font également apparaître tout un petit monde de la domesticité²⁷⁵. Certains Grecs semblent apparaître dans la capitale anglaise dans les bagages de personnages italiens de haut rang : John *Semeno* Certains employeurs peuvent même être de riches compatriotes : la famille *Effomatos* emploie un certain Peter, mentionné dans les *subsidy rolls*, suffisamment important dans la structure familiale pour être mentionnée dans une document royal délivré au bénéfice des frères²⁷⁶ ; un *Jacobus* est au service de Michael *Greke*, associé de Thomas *Francos*²⁷⁷. D'autres semblent exercer des activités de service plus originale : *Mathews Grekus* semble exercer l'activité de portier en 1483²⁷⁸ ; Peter *Gracyan*, avant d'être considéré comme un marchand à part entière à partir de 1466 est jusqu'ici noté comme factor, c'est-à-dire messenger, probablement au service d'une compagnie marchande²⁷⁹.

Servir un plus puissant que soi constitue un pôle d'activités attractif pour des Grecs le plus souvent en quête de recomposition sociale, prêts à toutes sortes de métiers, qu'ils soient temporaires ou non, pour tirer son épingle du jeu.

Mendicités et inactivités.

Il n'est cependant pas que des Grecs actifs qui réussissent dans leurs diverses activités. D'autres peinent davantage, subissent passivement les aléas des événements qui perturbent inexorablement leurs destinées. Jetés sur les routes d'Occident, nombre de Grecs nous apparaissent dans une situation de dépendance qui ne permette en aucun cas de conjecturer sur leurs activités futures. Cet état de mendicité contrainte semble toutefois être le lot de nombre de Grecs qui parviennent par la suite à trouver – ou retrouver – une situation sociale et professionnelle suffisante. Une nouvelle fois, le cas de Georges Bissipat est significatif : contraint de vivre des libéralités du roi de France puis, selon nous, du roi d'Angleterre, Georges finit cependant par trouver une activité plus stable, celle de corsaire, toujours au service des princes d'Occident. Si ce phénomène n'est pas

²⁷⁴ Répertoire prosopographique n°50.

²⁷⁵ *Anthony Denys* est serviteur de John Anteknap en 1483. PRO E 179/242/25 f.9v. *Stephen de Grace* est serviteur à *Algate ward* en 1541. Kirk, returns of aliens p.42. John *Dimitter* sert Nicolas Denallye en 1549. R.E.G. KIRK, *Op.cit.*, p.165.

²⁷⁶ PRO. E 179/144/42 f.25.

²⁷⁷ PRO. E 179/144/53 f.15.

²⁷⁸ PRO. E 179/242/25 f.10.

²⁷⁹ PRO. E179/173/133 f.1. PRO E179/173/135.

de la mendicité à proprement parler, il implique néanmoins un rapport de dépendance économique d'un groupe, ici grec, à l'égard d'une personne ou d'une collectivité. Il concerne tous les Grecs livrés aux chemins et à l'incertitude du lendemain, sans ressource. D'un point de vue quantitatif, ces dons, sous toutes ses formes, représentent une part très conséquente de nos sources, soit 36% de l'ensemble. Mendier pour pallier un déficit temporaire d'activités rémunérées, pour supporter pour un temps un déclassement avant un possible reclassement, enfin pour tenter de sauver ce qui reste d'un réseau familial au sens large : voici ce à quoi sont contraints une majorité de Grecs recensés.

Il faut cependant distinguer cette mendicité forcée, temporaire, d'une inactivité plus longue, fondée notamment sur l'impossibilité à trouver sa place ou bien sur la volonté de profiter du système et de vivre aux dépens d'une cour, d'une société. Le premier cas est le plus aisément observable, le second beaucoup moins. Cependant, cette dépendance économique tend parfois à devenir endémique, sur des périodes plus ou moins longues. Les registres des comptes des princes annotent parfois, à côté des sommes dépensées, la raison du don, assavoir pour « aidier a vivre et entretenir »²⁸⁰. Il faut différencier ces dons, ponctuels, des rentes annuelles qui peuvent être décernées à certains Grecs : dans ce cas, la pension est souvent la contrepartie d'une fonction ou d'un métier et ne rentre pas directement en ligne de compte ici²⁸¹. L'entretien ponctuel peut devenir une ressource importante sinon exclusive – mais les sources complémentaires manquent à ce sujet – pour des Grecs dont le rythme de vie itinérant est probablement économiquement gourmand. Paul de *Vlachia* en 1424 reçoit quelques fonds du duc de Bourgogne puis des communes de Bruges et d'Amiens avant d'obtenir une véritable rente du roi d'Angleterre²⁸². Constantin Scholarios, entre 1467 et 1473, semble vivre de dons ponctuels, obtenus d'interlocuteurs aussi divers que le duc de Bourgogne, le roi de France, des

²⁸⁰ Ainsi Isaac Paléologue et son fils Alexis, bien en cour auprès de Philippe le Bon, sont régulièrement entretenus. ADN. B 2040, f.249v. Des informations sur la situation en mer Égée peuvent avoir une sorte de contrepartie.

²⁸¹ Ainsi la pension annuelle ainsi que les dons ponctuels que reçoit Thomas Francos du roi de France à partir de 1451 sont avant tout l'effet d'une faveur et de la pratique de médecin personnel du souverain. BnF ms. fr. 32511 folios.141r, 155r, 163v et 165r.

²⁸² Gilliots VAN SEVEREN, *Op.cit.*, p.492 ; C. Durand, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 (Amiens)*, IV, Amiens, 1901, p.105. Série CC. Impôts et Comptabilité CC. 20 (registre), fol.70 ; RYMER, *foedera*, tome X, page 374 ; *Issues of the Exchequer*, Issue roll, Michaelmas, 6 Henry VI ; N.H. NICOLAS (éd.), *Proceedings and ordinances of the privy Council*, IV, Londres, 1835, p.216. Minutes of the council, f.71.

communes comme Maastricht²⁸³. Vivre ainsi d'expédients, dépendant d'un prince ou d'un puissant sans pour autant occuper une place sociale précise, semble devenir pour certains Grecs, comme pour d'autres gens vivant à la limite de la normalité sociale, un mode de vie plus ou moins pérenne. Le même Scholarios, pourtant fils d'un important dignitaire trébizontin, ne semble jamais occuper un poste, même informel, au sein de la cour bourguignonne, à l'inverse de Michel de Trébizonde à la même époque, conseiller et chambellan du duc²⁸⁴.

De l'inactivité et la vie dépendante à la fraude et la vie aux dépens des personnes dont on tire ses revenus, il n'y a qu'un pas. La marginalité n'est pas ici l'objectif pour le moment²⁸⁵. Ici il importe d'observer comment par l'inactivité et la non pratique d'un métier il est possible pour certains Grecs de subsister, voire d'occuper une place, provisoire, au sein d'une société. L'exemple le plus frappant est celui de Michel Dishypatos que nous avons évoqué plus haut²⁸⁶. Sa supposée connaissance de la médecine semble l'attacher au service d'un baron savoyard, Jean Lageret. Pourtant, ce sont des pratiques plus douteuses, sorcellerie et magie qui constituent rapidement son fonds de commerce. Michel vit aux dépens de Lageret et du duc de Savoie dont il tire plusieurs revenus : en septembre 1416, il est noté que « *Magistro Michaeli de Discipatis alias Gasnola de Constantinopoli medico habitatori chamberiaci dono facto per dominum exigentibus serviciis* » reçoit vingt florins²⁸⁷. Ses services, à coup sûr, sont plus que douteux. Cette rapacité le mène, lui et son protecteur à sa perte, mais lui assure, pendant un temps, un niveau de vie convenable. Ce monde, qui est bien sûr loin d'être l'apanage des seuls Grecs, constitue également un cadre de vie possible pour certains d'entre eux qui ne parviennent pas à se conformer aux normes de sociétés dont il a été montré que la marginalité n'était de fait pas aussi clivante qu'il pourrait paraître²⁸⁸.

²⁸³ ADN. B 2064, f.209v ; ADN. B 2092, n°67111 ; ADN. B 20157, n°155964 ; AGR. CC 1924 f.209v ; AGR. CC 1925 f.395v ; BnF ms. fr. 32511 f.313r.

²⁸⁴ Le 28 décembre 1467, Michel voit confirmer sa position de conseiller et chambellan par le nouveau duc Charles, ainsi que tous ses biens qui semblent être conséquents et résulter du service du prince. ADN. B 895, n°16 127.

²⁸⁵ Nous y reviendrons plus loin. Infra p.180.

²⁸⁶ Répertoire prosopographique n°102.

²⁸⁷ *Archivio di stato*, Turin, Sez. Camerale, *Tesori di Savoia*, reg. LXI. f.597.

²⁸⁸ La littérature sur la marginalité a beaucoup évolué depuis les travaux fondateurs de Bronislaw GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris 1976. Dans le sillage des travaux de sociologues aussi importants qu'Erving Goffman, Michel Foucault ou Howard Becker, de plus récentes études insistent sur la centralité et l'intégration de ces marginaux dans les mêmes sociétés qui auraient voulu les exclure. Voir notamment Giacomo TODESCHINI, *Au pays des sans-nom : gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*, traduction par Nathalie Caillius, Paris, 2015. Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, 1979, (1^{re} édition 1961) ; Michel FOUCAULT, « *Les anormaux* », cours donné au Collège de

Il était néanmoins nécessaire de conclure ce tour d'horizon des activités dont font preuve les Grecs en abordant, en creux, ces situations où il est impossible de déterminer si un personnage est dans un état de dépendance ou de simple transition vers une condition plus stable. L'inactivité et parfois la marginalité d'un Michael Dishypatos, loin de constituer une opposition radicale et claire par rapport à un Georges Bissipat ou bien un Démétrios Paléologue (3), forment plutôt, à notre sens, un éventail de possibilités, de tranches de vie qui peuvent succéder ou bien précéder d'autres périodes plus actives, plus pérennes. Elles font intrinsèquement parties de l'ensemble des possibilités humaines et donc, partant, des options grecques en Occident.

L'étude d'ensemble des Grecs en Europe du Nord-Ouest nécessitait bien un état des lieux des personnages que notre étude abordera sous divers aspects. Envisager une telle quantité de documents aussi divers, évoquant autant de personnages grecs disséminés dans le temps et l'espace, ne peut se réaliser sans une tentative, aussi modeste soit-elle, de considérer globalement ces groupes, d'essayer d'en tirer quelques enseignements généraux, même si, des différences sont déjà apparues et qu'elles ne feront que s'affiner. Le processus que nous nous proposons de suivre implique de se placer du point de vue des sources disponibles : quels sont les outils à la disposition des auteurs de ces documents, permettant une ébauche de classification ? En premier lieu, l'identification par le nom, le sexe ou l'âge, principales préoccupations de nos sociétés, ne semblent donc pas revêtir la même importance. Les activités grecques – surtout les métiers – forment le second ressort de l'identification, utiles pour ces sources, mais également pour nous.

Bien sûr, le décryptage des techniques d'identification par les sources, passe par un second pôle, un nouvel aspect des identités grecques : ces migrants se différencient souvent des sociétés hôtes par leurs mobilités que nous devons désormais aborder.

France (1974-1975), Paris, EHESS Gallimard Seuil, 1999 ; Howard BECKER, *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, New-York, 1963.

Chapitre Deux

Mobilités

Parmi les éléments qui caractérisent un Grec et le rattachent aux autres migrants, la notion de *mobilité* joue un rôle²⁸⁹. L'essence même du migrant étant de quitter son pays d'origine pour trouver ailleurs des conditions de vies plus favorables, le mouvement s'attache à sa nature, que ce soit de façon temporaire – le simple temps du voyage vers des contrées supposées plus accueillantes – ou bien récurrente – si l'on considère que l'installation ne se fait pas toujours définitivement et dans la région atteinte en premier. Les Grecs n'échappent pas à ce schéma. Quittant leur région d'origine pour rallier le plus souvent la péninsule italienne, leurs périples se poursuivent parfois au-delà, poussant certains d'entre eux à franchir les Alpes et tenter leur chance dans les royaumes plus au nord. Cette mobilité doit être analysée en tant que part intégrante de la définition des Grecs par les sources occidentales : elle contribue à la fabrique de l'identité grecque.

Son but atteint, le Grec – le migrant en général – reste un personnage mobile et est perçu comme tel. Le déracinement social et les tentatives pour recréer des liens avec les sociétés occidentales peuvent être plus ou moins pérennes. Les

²⁸⁹ Nous entendons par *mobilité* l'ensemble des formes de mouvements volontaires ou contraints que subissent un individu ou bien une population au cours d'un laps de temps défini. Bien entendu, ces mobilités peuvent être liées aux activités économiques, aux nécessités sociales – comme lors d'un mariage qui implique des déplacements géographiques d'un village à un autre – ou encore aux contraintes imposées par un événement, comme par exemple la prise de Constantinople. Au départ, nous avons été enclins à restreindre l'acception du terme aux seules migrations longues liées à un exil qui sont les principales mobilités concernant les Grecs. Toutefois, nous aurions été obligés d'exclure du champ d'analyse les marchands grecs ainsi que leurs mouvements postérieurs aux migrations initiales. Voir en particulier *Des sociétés en mouvement : migrations et mobilité au Moyen Âge ; XI^e congrès de la SHMESP (Nice, 1-6 juin 2009)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

facilités et les difficultés rencontrées dans leurs entreprises d'insertion dans un tissu social donné conditionnent la fin ou la prolongation d'un état d'instabilité géographique qui peut s'avérer très récurrent pour certains. L'insertion sociale n'implique pas automatiquement la sédentarité puisque certaines destinées poussent les Grecs à reprendre la route après une longue période de stabilité.

Cette question des mobilités prend place dans un nouveau contexte de la recherche scientifique. L'espace mondial, tout particulièrement européen et méditerranéen, trop longtemps perçu et décrit comme cloisonné et fermé, s'ouvre soudain. Sans remonter aux premières études braudéliennes sur la Méditerranée²⁹⁰, les relations humaines existent entre les différentes cultures, commerciales surtout, les différents territoires étudiés, les hommes circulent davantage que ce qui a pu être écrit²⁹¹. Notre objectif est de réfléchir sur l'élargissement des horizons du monde : nous nous positionnons dans le sillage de l'historiographie des découvertes, des entreprises générales – tant géographiques que chronologique – de décloisonnement de ces espaces d'ouverture, de commerce et de réflexion sur des espaces nouveaux²⁹². Dans le contexte des réflexions nées de ce changement de paradigme, la mobilité des personnes au XV^e siècle prend toute sa place : des hommes se déplacent, dépassent le cadre d'une région d'origine, et cherchent à se porter plus loin. Les Grecs constituent un exemple symptomatique de ce phénomène. L'historiographie s'est attachée à montrer les circulations denses des Grecs comme un phénomène régulier, sur le temps long, dès le XIV^e siècle et au moins jusqu'au XVI^e siècle. Le cas des mobilités grecques vers la péninsule italienne face à la chute de l'empire byzantin et l'avancée de l'empire ottoman a principalement cristallisé l'essentiel des études – conjointement avec les études internes au monde ottoman²⁹³. Nous souhaitons poursuivre ces recherches et donner un autre point de comparaison en abordant, souvent à partir de zones de départ italiennes ou égéennes, les pérégrinations grecques en Europe du Nord-Ouest.

²⁹⁰ Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée*, deux volumes, Paris, Champs Flammarion 1985-1986 (1^{re} édition 1977-1978).

²⁹¹ Sur les croisades, voir l'ouvrage classique Jean RICHARD, *Histoire des Croisades*, Paris, Fayard, 1996. Concernant les échanges et alliances entre différentes populations de Méditerranée orientale, voir Judith HERRIN et Guillaume SAINT-GUILLAIN (éd.), *Identities and Allegiances in the Eastern Mediterranean after 1204*, Ashgate, Franham, 2011.

²⁹² Voir notamment Patrick BOUCHERON, *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

²⁹³ Voir par exemple Suraiya FAROQHI, *The Ottoman Empire and the World Around it*, Londres et New York, I.B. Tauris, 2010.

Il existe un risque à opter pour un angle d'approche trop singulièrement grec par rapport aux autres migrants, leurs contemporains autochtones. Comprendre la distinction entre mobilités liées aux migrations et celles liées à un monde qui est au XV^e siècle en constante mutation²⁹⁴ apparaît comme un travail préalable au décryptage de la mobilité des Grecs dans l'Europe du Nord-Ouest. Des rives du Bosphore et de la mer Egée jusqu'aux confins écossais, la mobilité des Grecs doit servir de catalyseur à la mise en évidence de logiques spatiales, de stratégies raisonnées concernant les itinéraires et les territoires à solliciter en premier. Née d'une nécessité, l'image du Grec voyageur, constamment sur les routes, devient un atout pour assurer une nouvelle place dans de nouvelles sociétés.

Départs.

Le migrant, tel qu'il apparaît dans les sources, vient d'ailleurs. Il est celui dont les origines géographiques sont lointaines, indéterminées parfois. Il existe néanmoins un point de départ, un lieu qu'il a été initialement amené à quitter. Ces espaces formaient jusqu'alors tout un monde, pour certains le seul monde connu, un environnement qui a pu concentrer l'ensemble des réseaux de sociabilités dans lequel le migrant s'inscrivait. Lieux de mémoire, d'échanges et de projections pour la plupart d'entre eux, les voici désormais contraints par des forces ou des besoins économiques de laisser derrière eux ces environnements. Toutefois, les migrants emportent avec eux leur bagage culturel, la mémoire de leurs origines puisque c'est avec ces armes qu'ils doivent se confronter aux cultures rencontrées par la suite²⁹⁵. Un état des lieux des régions de départ des Grecs – provinces, villes, parfois villages – s'impose donc avant toute réflexion sur la mobilité des Grecs.

²⁹⁴ Par exemple, Démétrios Koumousès est présent en Occident au moins à deux reprises en 1467/1468, puis de nouveau en 1488. Or, Thierry Ganchou a montré ses activités d'homme d'affaires, dans le monde égéen, entre Nègrepont et la Crète particulièrement. Lorsqu'il doit fuir l'avancée ottomane, Démétrios est-il toujours un marchand mobile ou bien un migrant ? Voir Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Nègrepont, avant et après 1453 », dans *Venezia-Eubea, da Egripos a Negroponte*, Chryssa MALTEZOU, Christina PAPAKOSTA (dir.), Venise-Athènes 2006 (*Istituto Ellenico di studi Bizantini 10*), p.45-107.

²⁹⁵ Voir l'essai d'Alfred SCHÜTZ, *L'Étranger. Un essai de psychologie sociale*, traduit de l'anglais par Bruce Bégout, Paris, 2010, (1^{re} édition 1944), p.7-39.

Les sources occidentales face à la géographie de la Méditerranée orientale.

Écrire l'origine : une entreprise difficile.

Nous devons nous interroger sur la difficulté qu'ont pu rencontrer les rédacteurs des sources occidentales dans la retranscription des noms des lieux d'origine des Grecs qui se présentent devant eux. Il s'agit d'une difficulté récurrente pour ces sources, notamment sur la question de l'écriture des patronymes grecs. Toutefois, dire l'origine géographique se révèle souvent une tâche ardue pour les Grecs et comprendre ces toponymes un défi non moins grand pour un administrateur français ou anglais.

Il ne fait aucun doute que ces soucis ne concernent pas les toponymes grecs les plus connus en Occident : Constantinople, Rhodes ou Trébizonde sont suffisamment célèbres dans la littérature occidentale pour que les scribes sachent reconnaître ces noms et les transcrire correctement. Mais que peut-on comprendre lorsqu'en 1426 se présente à Amiens Paul « conte et puissant prince de Valachie »²⁹⁶ ? La Valachie désigne alors deux régions différentes : d'une part l'espace situé au-delà du Danube, centre de la principauté de Valachie, roumaine, apparue au milieu du XIV^e siècle ; d'autre part une contrée du sud de la Thessalie. La confusion est possible, les deux territoires étant bien moins connus que Constantinople ou le Péloponnèse. Le scribe semble bien conscient de ce risque puisqu'il précise que ce Paul vient « des parties de Grèce »²⁹⁷, levant ainsi le doute mais ne précisant pas la ville d'origine du prince grec²⁹⁸. La graphie occidentale des

²⁹⁶ AMA. CC. 20 f.70r.

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ Il est difficile de déterminer avec précision l'origine de Paul de *Vlachia*. Il est admis par l'historiographie que le vocable « Valachie » renvoie aux deux entités géographiques évoquées. La localisation thessalienne semble être compatible avec le cas de Paul. Le problème tient cependant en ce que toute la Thessalie est devenue ottomane dans les années qui ont suivi la victoire turque sur les Bulgares à Maritza en 1371. Il est difficile de faire coïncider le périple de Paul avec une éventuelle expulsion de Thessalie. Néanmoins, Raul Estangüi Gómez a évoqué la possibilité que la ville de Zetoun, à proximité de la Thessalie, ait pu être reprise temporairement par les Byzantins au tout début du XV^e siècle et perdue vingt ans plus tard. L'idée d'une association entre Paul et ce point d'appui est tentante mais reste une hypothèse hélas non étayée par des faits probants. Voir Raul ESTANGÜI GÓMEZ, *Byzance face aux Ottomans. Exercice du pouvoir et contrôle du territoire sous les derniers Paléologues (milieu XIV^e – milieu XV^e siècle)*, Paris, 2014, carte p.574.

toponymes grecs tend également à brouiller les pistes. Démétrios de Larta²⁹⁹ vient-il bien d'Arta en Épire ? Alexis de Salubria est-il originaire de Selymbria³⁰⁰ ? Tout porte à le croire, les variantes orthographiques se révélant somme toute similaires. Mais qu'en est-il de Nicolas *Georgi d'Arcoisson*, venu démarcher James II d'Écosse en 1459³⁰¹ ? De même, le malheureux Michel Paléologue, arrêté à Turnhout en 1510 alors qu'il quêtait pour libérer sa famille, affirme être le seigneur du château de « Soudoires »³⁰². La source précise immédiatement que ce château se trouve à proximité de Constantinople, mais rien de plus. Les multiples variantes dans la façon d'écrire un nom – Constantinople et Trébizonde connaissent des modifications assez mineures³⁰³ – associées aux problèmes rencontrés par les scribes occidentaux dans la compréhension d'une langue aux accentuations et aux rythmes souvent déroutants, contribuent à ce que les points de départ grecs soient tus ou du moins embrouillés. Les documents disponibles, souvent issus de registres de compte pour qui la provenance avait peu d'intérêt, ont tendance à généraliser et employer des termes aussi vagues que « païs de Grece », « royaume de Grece »³⁰⁴ ou bien « marches de Constantinople »³⁰⁵. Autant de vocables et de Grecs très difficiles à localiser³⁰⁶.

Tableau n°2. Nommer l'origine des Grecs.

	« Grec »	« Grèce »	Mention d'un lieu grec
Angleterre	103	11	36
Bourgogne	23	30	147
France	118	46	63
Autre	1	3	3
Total	245	90	249

²⁹⁹ PRO. E 122/203/3 f.19r.

³⁰⁰ ADN. B 2020 f.346r.

³⁰¹ *Registrum Magni Sigilli Regum Scotorum* lib. V, n°117.

³⁰² ADN. B 855, n° 27 231.

³⁰³ Il n'est pas rare de trouver les formes « *Constantinoble* », « *Constantynopoly* », voire « *Constantinius civitate* ». AMC. C.C 22 ; PRO, E122/73/23 f.5v ; PRO, C54/323, membrane 18d. Trébizonde apparaît fréquemment sous des formes comme « *Trapesonde* » ou bien « *Trappissonde* ». ADN. B 2068, f.224r-v ; ADN. B 2064, f.209v.

³⁰⁴ ADN. B 2064, f. 336r.

³⁰⁵ ADN. B 2020 f. 355r.

³⁰⁶ Déterminer la grécité des individus peut s'avérer complexe parce que tout dépend des termes ethniques et/ou géographiques employés, lorsqu'ils le sont. Voir tableau n°2 qui différencie les vocables utilisés en fonction des aires géographiques concernées.

Un dernier type d'enjeu consiste à déterminer la provenance grecque sans qu'aucune référence géographique, historique ou culturelle au monde grec ne soit évoquée. Il arrive parfois qu'une source se borne à évoquer un nom, le transcrivant le mieux possible, sans évoquer une proximité d'un lieu grec connu. Face à ces difficultés, le plus simple s'avère de taire une provenance ou bien de la ramener au dénominateur commun le plus large possible, comme « Grèce » par exemple. Notre recension a souvent été confrontée à des personnages sans provenance, tels George *Paleologo* et Théodore *Lasgaris*, présents à Tournai en janvier 1459 et dont l'appartenance à l'espace culturel grec se trouve heureusement rappelée par leurs patronymes respectifs ainsi que par leurs très hypothétiques liens avec la famille impériale³⁰⁷. Ainsi, il est nécessaire d'en appeler à d'autres outils pour valider ou non le caractère grec d'un personnage, l'analyse des noms et prénoms étant un exemple souvent très utile. Grâce à ces méthodes qui, peuvent néanmoins laisser dans l'oubli certains noms, il est rapidement devenu évident que la population provenant de l'espace culturel grec était plus élevée qu'il ne l'était supposé par l'historiographie.

Le problème s'accroît encore si l'on considère que tous les ressortissants du monde égéen ne sont pas systématiquement grecs. Ainsi, le cas des Rhodiens a trop souvent été mis à part des études en raison de la présence de l'ordre de Saint Jean de l'Hôpital : ces habitants faisaient l'objet de méfiance quant à la réalité de leurs origines grecques. Depuis, l'historiographie tend à faire changer la nature des débats en insistant sur l'importance de la population grecque autochtone et de son activité réelle notamment dans l'île de Chypre³⁰⁸. À l'appui de cette historiographie notons que la présence de Grecs de Rhodes n'est pas rare dans nos sources : les galères du duc de Bourgogne Philippe le Bon en comptent quelques-uns³⁰⁹. Toutefois, le doute peut parfois persister : en 1462, un chevalier de Rhodes tel que *Martel Martellis*, classé par Florence Moal dans le groupe très restreint des étrangers grecs de

³⁰⁷ *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, éd. A. de la GRANGE, *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, XXIII, Tournai, 1893 : années 1431-1476, 246.

³⁰⁸ Michel BALARD, Laura BALLETO, Catherine OTTEN-FROUX, *Gênes et l'outre-mer : actes notariés rédigés à Chypre par le notaire Antonius Folleta (1445-1458)*, Nicosie, Centre de recherche scientifique, 2016.

³⁰⁹ Notamment un Georges et un Antoine de Rhodes, associés avec deux Crétois, deux Chiotes et un Constantinopolitain sur une galère entre 1441 et 1443. ADN. B 1979, n^{os} 58707, 58711, 58713, 58719, 58720 et 58723. Sur la question générale des relations entre les ducs de Bourgogne et la Méditerranée orientale, voir Jacques PAVIOT *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle – XV^e siècle)*, Paris, 2003.

Bretagne, laisse planer un doute sur ses origines grecques réelles³¹⁰. Aussi passionnant soit-il, Martel tient davantage du chevalier de l'Ordre de Saint Jean que du migrant grec. Néanmoins, la perception qu'il a pu laisser dans les sources de la chancellerie bretonne est très intéressante pour nous puisque pour celle-ci aussi, un doute semble subsister. Dans ce perpétuel jeu d'équilibre, nous avons choisi de prendre le parti d'englober le plus largement possible les acceptions du monde grec, dès lors que nos sources abondaient dans ce sens. Grégoire Tifernas, humaniste italien originaire des abords de Rome devient, dans les sources françaises du milieu du XV^e siècle, un Grec³¹¹.

La tâche de l'historien.

Face à tous ces enjeux, quelle attitude l'historien peut-il adopter ? De toute évidence, l'adaptation aux sources, à ce qu'elles offrent et refusent est une nécessité avec laquelle l'on ne peut transiger. Une première occupation est de déterminer les localités mentionnées, quand elles sont identifiables. Pour les autres toponymes, lorsque des précisions sont apportées, il importera de jouer sur les échelles et d'envisager certaines précisions géographiques comme pertinentes alors qu'elles s'avèrent souvent trop vagues. Ainsi, les vocables « marches de Constantinoble », relevés dans les Archives départementales du Nord à dix reprises, ou bien « *païs de Constantinoble* » noté quant à lui treize fois, forment autant d'informations géographiques d'importance inégale. En effet, la proximité avec la capitale byzantine peut signifier que ces personnes viennent des alentours de la cité : pourtant, à l'époque qui correspond au relevé de ces sources – c'est-à-dire les années 1455-1470 – s'agit-il de l'espace très réduit qui correspond aux derniers territoires byzantins ou bien doit-on l'élargir aux territoires sous domination ottomane ? De même, l'emploi de ces termes persiste dans le temps. Le même Michel *Palalogo* vu plus haut, seigneur du « chasteau de Soudoires au païs de Constantinoble » en

³¹⁰ Archives départementales de Loire Atlantique (ADLA.) E164, n°2. Sur l'itinéraire de Martel Martellis, voir Laurence MOAL, *L'étranger en Bretagne à la fin du Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*. Rennes, 2008.

³¹¹ Le 23 février 1455, Tifernas bénéficie très probablement à Paris d'un don de l'Université et apparaît avec d'autres comme un des « pauperibus grecis ». En novembre 1458, Grégoire doit faire face à un procès intenté au Châtelet et est nommé « maistre Gregoire Tiffern du païs de Grece ». *Auctarium chartularii universitatis parisiensis*, V, *liber procuratorum nationis gallicanae*, 1443-1456, éd. Charles Samaran, Emile Van Moé, Paris, 1942, p.657, f.202r-v ; AN. X A 1484, f.27v. Sur Grégoire Tifernas, voir notamment le point de vue de Pascal BOULHOL, *Op.cit.*, p.153-155. Répertoire prosopographique n°306.

1510³¹², provient-il des mêmes régions ? Face à l'impossibilité de répondre avec certitude à ce problème, il nous faudra accepter les « marches de Constantinople » comme des éléments de localisation valable, à défaut d'être très pertinents. Des changements d'échelles nécessaires entre des lieux précis et des zones plus vastes et plus vagues, alterneront et se répèteront, notamment lorsqu'un toponyme péloponnésien surgira. Dans ce cas, la difficulté à reconnaître un patronyme se double de celle de parvenir à situer celui-ci dans une région du Péloponnèse – comme l'Achaïe, la Laconie ou l'Argolide – dominée par tel ou tel pouvoir étranger – byzantin ou latin : *Jehan de Lamorée*, présent en Bourgogne en avril 1455³¹³, et *Mauphey Arcolescos* « evesque de Melacona ou païs de Moree », actif à Bruxelles avec ses compagnons en juillet 1462³¹⁴, ne fournissent hélas que peu d'informations exploitables sur leurs origines géographiques ainsi que sur leurs appartenances culturelles. Fidèles à la méthode que nous avons définie, ces personnes appartiendront dans notre étude à l'aire géographique large du Péloponnèse, sans pouvoir aller plus avant.

La seconde tâche de l'enquêteur, intrinsèquement liée à la première, sera d'accepter que l'ensemble des personnages inclus dans l'étude ne puisse délivrer d'indication plus précise – quand elle existe – que « grec », « Grèce » ou bien « païs de Grèce ». Dès lors, réfléchir sur la provenance des Grecs ne pourra se faire qu'à partir d'un nombre réduit de sujets, ce qui n'en réduira pas pour autant l'attrait et la pertinence des conclusions³¹⁵.

D'où viennent les Grecs ?

Une étape descriptive s'impose tout d'abord. Les points d'origine par les Grecs ne sont souvent pas anodins et correspondent fréquemment aux réactions face aux soubresauts des événements politiques que connaît le monde égéen – et plus largement la Méditerranée orientale. Cependant, quelques lieux nouveaux peuvent apparaître et induire d'autres logiques, d'autres réflexions.

³¹² Répertoire prosopographique n°267.

³¹³ ADN. B 2020, f.331r.

³¹⁴ ADN. B 2045, f.271v-272r.

³¹⁵ Voir tableau n°3 ci-dessous.

Carte n°2. Les lieux de provenance des Grecs d'après les sources.

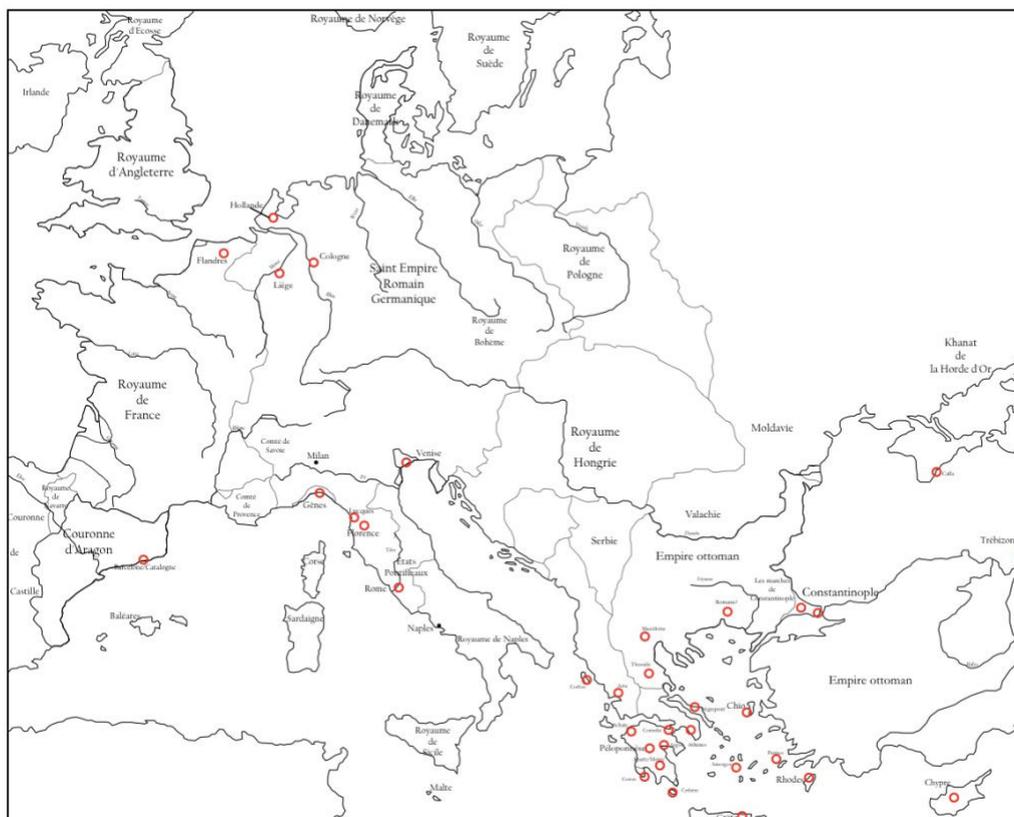


Tableau n°3. Les multiples provenances des Grecs.

	Constantinople et ses alentours	Péloponnèse et Grèce continentale	Îles grecques	Trébizonde et mer Noire	Occident
1400-1419	1	2	0	0	0
1420-1439	0	7	0	0	1
1440-1459	115	62	40	0	4
1460-1479	45	18	2	17	9
1480-1499	2	5	0	1	0
1500-1519	0	7	0	0	1
1520-1539	0	7	3	0	2
1540-1559	0	1	4	0	0
1560-1575	1	2	0	0	1

Constantinople et ses alentours.

La Nouvelle Rome concentre bien entendu les regards. Les vicissitudes vécues par les habitants de cette cité amènent nombre d'entre eux à la quitter temporairement ou définitivement. Certes la prise de la ville par les Ottomans engendre une vague de migrations – moins importantes que prévues mais réelles toutefois – vers l'Italie principalement. Les registres de comptes des cours anglaise, bourguignonne ou française s'en font également l'écho : cent-soixante-quatre occurrences évoquent une origine constantinopolitaine, dont seize cas sont liés à Péra, cité située de l'autre côté de la Corne d'or, et aux « marches » et au « país » de Constantinople, termes vagues. Toutefois, cet événement, trop souvent perçu comme déterminant pour les migrations grecques en Europe, constitue un jalon certain mais non unique. En effet, dans la mesure où nos sources autorisent de tels comptes, les Grecs en provenance de Constantinople et de ses abords sont présents de façon plus étendue tout au long de la période considérée : quarante « constantinopolitains » avant 1453 ; soixante-seize de 1453 à 1460 ; quarante-sept jusqu'en 1500 ; sept après 1500. Compte tenu de la fragilité des telles données, l'unique remarque possible est que la chute de la cité jette nombre de Byzantins sur les routes d'Occident – et donc d'Angleterre ou de France. Cependant, le mouvement de migration depuis Constantinople existait déjà avant et s'est poursuivi longtemps après, une fois passé le pic des années 1450 dépassé.

Une distinction a pu être évoquée précédemment dans notre méthode de classement : entre les Grecs provenant de la cité même de Constantinople et ceux affirmant être originaires de ses alentours, une hiérarchisation s'imposait. Plusieurs raisons à cela. La première est d'ordre toponymique : autant les sources occidentales connaissent relativement bien Constantinople et savent situer la ville, autant les localités des alentours, de Thrace ou de Roumanie, deviennent plus obscures pour les scribes. Les localités émergentes deviennent donc difficiles à définir : si *Salubria* est aisément identifiable à Selymbria, cité byzantine située au bord de la mer de Marmara et à soixante-dix kilomètres de Constantinople, quelles localités se cachent

derrière *Lumbivite*, *Acarye* ou *Frescante*³¹⁶ ? Devant une telle variété, il importe de conserver dans notre étude la proximité avec la cité impériale. La seconde raison est d'ordre chronologique et contextuel. Nous avons montré le morcellement et les recompositions politiques que connaît la Thrace dès la seconde moitié du XV^e siècle³¹⁷. Dès lors, compte tenu des variations dans les transcriptions des toponymes, comment déterminer avec exactitude si tel Grec vient des territoires restés byzantins ou de ceux devenus ottomans, vénitiens ou génois au fil du temps ? Tout justifie l'emploi d'une catégorie *ad hoc* qui rend au moins compte d'une localisation, même vague, des origines des Grecs présents.

Le Péloponnèse et la Grèce continentale.

Refuge pour les Byzantins après la prise de Constantinople, Le despotat de Morée, dernier bastion grec en mer Égée, constitue la seconde région d'où affirment provenir nombre de Grecs présents en Europe du Nord-Ouest. Notre registre révèle, sur l'ensemble de la période concernée, soixante-quatre mentions en lien avec le Péloponnèse. Il s'agit du second pôle de départs des Grecs. L'ensemble de ces références semble être relativement homogène³¹⁸. Toutefois, la conquête ottomane de la péninsule en 1460 active une nouvelle phase de migrations vers l'Occident latin. Les registres de comptes des chancelleries anglaise, bourguignonne ou française font état de telles arrivées³¹⁹. Pourtant, il ne faut pas non plus rester trop déterministes face aux événements que suscitent l'avancée ottomane : d'autres ressortissants péloponnésiens sont mentionnés avant et après la prise de la région : le cas le plus célèbre est celui de Thomas Francos, originaire de Coron, cité sous domination vénitienne, présent en Angleterre dès le début des années 1430³²⁰. D'autres personnages originaires de la péninsule parcourent la région, comme Nicolas *Georgei d'Arcosson* en 1459³²¹. Plus tard, d'autres Grecs venus de la péninsule apparaissent dans les sources sans qu'un événement soit à l'origine d'une

³¹⁶ ADN. B 2020 f.46r ; BnF ms. fr. 32511 f.208v ; ADN. B 2040, f.231v ; ADN. B 2040, f.244 v-245r.

³¹⁷ Supra p.35.

³¹⁸ Voir le tableau n°3.

³¹⁹ Outre *Mauphey Arcoclescos* et ses compagnons, notons la présence d'un *Gregary de Moree* en Bourgogne en 1467, et du copiste Georges Hermonymos de Sparte à Paris en 1476. ADN B 2064, f.141v-142r.

³²⁰ Thomas reçoit des lettres de naturalité en Angleterre en 1436. *Calendar of the Patent Rolls*, Henry VI, vol. ii, 1429-1436 (HMSO, 1907).

³²¹ *Registrum Magni Sigilli Regum Scotorum* lib. V, n°117.

quelconque migration. Le couple formé par Jean de *Senambay* et Catherine de Patras illustre cette situation. Les deux grecs reçoivent des lettres de naturalité le 17 février 1547 : ils sont installés en France depuis quinze années et sont ainsi récompensés de leur fidélité au roi³²².

Le reste de la Grèce continentale est présent dans notre corpus, mais de façon plus sporadique : l'Épire n'est, semble-t-il, évoquée qu'une seule fois par l'intermédiaire de Démétrios de *Larta* – ou d'Arta – marchand actif dans le port de Londres en 1446³²³ ; la Thessalie est représentée par Paul de *Vlachia*³²⁴ ; Georges de *Romenia*, marchand, semble pouvoir être rattaché à la Thrace ou bien la Romanie génoise ou vénitienne³²⁵ ; Athènes et l'Attique apparaissent grâce à l'existence de l'évêque Georges Branas³²⁶. Il est difficile d'après l'état actuel du corpus de déterminer plus finement les provenances de Grèce continentale. Il est cependant clair que, malgré nos données parcellaires, le décalage avec le Péloponnèse et Constantinople est caractéristique. Il en va de même avec les îles de mer Égée.

Les îles grecques.

Ces îles, pour la plupart situées hors de la zone de contrôle byzantine depuis plus de deux siècles, constituent le troisième pôle de départs des Grecs en direction de l'Occident. Les migrations s'en trouvent d'autant facilitées que ces îles sont en majorité sous domination vénitienne ou génoise. Cinq îles apparaissent : la Crète, Chypre, Chios, Nègrepont et, cas plus particulier, Rhodes.

Les quatre premières îles peuvent être envisagées ensemble. Toutes sous influence directe des Occidentaux – vénitienne pour la Crète et Nègrepont, génoise pour Chios, franque avec les Lusignan de Chypre, ces îles constituent des interfaces privilégiées avec les Grecs. La Crète, atout majeur des possessions vénitienes en mer Égée, bien que difficile à contrôler, forme la base d'accès principale pour qui veut parvenir à Venise. Au fur et à mesure de l'avancée des Ottomans, l'île devient un refuge important pour les Byzantins en fuite, au même titre que le Péloponnèse.

³²² BnF ms. fr. 5127, f.25.

³²³ PRO. E122/203/3 f.19r.

³²⁴ N.H. NICOLAS, *Proceedings and ordinances of the privy Council*, IV, Londres, 1835, p.216. Minutes of the council, f.71r.

³²⁵ PRO. E122/203/3 f.16r.

³²⁶ Jonathan HARRIS, « Greeks and the Papal Curia in the Fifteenth Century : The Case of George Vranas, Bishop of Dromore and Elphin », dans *Greeks, latins, ans Intellectual History 1204-1500*, Martin Hinterberger and Chris Schabel (éd.), Leuven, Paris, 2011, p. 423-439.

La plupart des Grecs fuyant Constantinople sur des vaisseaux vénitiens se dirige avant tout vers la Crète, avant de se tourner vers d'autres destinations, comme le Péloponnèse : c'est l'itinéraire que suivent Isidore de Kiev, Georges Sphrantzès ou bien Démétrios Koumousès³²⁷. De Crète proviennent ainsi nombre de ressortissants grecs qui sillonnent l'Occident, et surtout la péninsule italienne. Des humanistes comme Georges Gemistos Pléthon, sont originaires de l'île³²⁸. D'autres font souche dans la communauté grecque de Venise : parmi eux, des typographes du XVI^e siècle comme Marc Musurus ou bien Angelos Vergekios se distinguent et forment une distinction crétoise dans ce domaine³²⁹. Ce dernier franchit les Alpes et fait souche en France, tout comme d'autres crétois, tels les époux Peter et Mattea de *Mylan* ou *Demellan*, brodeurs londoniens mentionnés entre 1541 et 1544³³⁰. Chypre est bien moins présente dans les sources, principalement par le biais de marchands : Georges de *Cipro* ou de *Nicosia* est actif dans le port de Londres en novembre 1446³³¹. Le cas des Chypriotes reste très mal connu, il semble que les relations étroites avec Gênes et Venise conduit avant tout à privilégier ces villes comme zone de contact³³². Il en va de même pour Nègrepont et d'autres îles comme Cythère, dont les noms apparaissent certes dans notre documentation, mais de façon trop anecdotique pour que cela constitue une tendance réelle³³³. Chios est un peu plus représentée, sur une durée plus étendue : deux marins, Georges et Manuel de Chio servent le duc de Bourgogne entre 1441 et 1443 ; une Angeletta *Vlacho* de Chio, veuve d'un marchand anglais, obtient en 1542 de la chancellerie anglaise des lettres de naturalité pour son fils Edward ; Paul Korézès, issu d'une famille influente de marchands de Pera en provenance de Chios, opère entre 1562 et 1567, agissant

³²⁷ Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Nègrepont avant et après 1453 », article cité.

³²⁸ John MONFASANI, « George Gemistus Pletho and the West : Greek émigrés, Latin scholasticism and Renaissance humanism », dans *Renaissance Encounters : Greek East and Latin West*, Marina SCORDILIS BROWNLEE, Dimitri GONDICAS (dir.), Actes du colloque tenu à Princeton les 12-14 novembre 2009, Leyden, Brill, 2013, p.19-34.

³²⁹ Concernant Vergekios, répertoire prosopographique n°314.

³³⁰ Répertoire prosopographique n°238.

³³¹ PRO. E122/203/3 f.12v et f.16r.

³³² Michel BALARD, Laura BALLETO, Catherine OTTEN-FROUX, *Gênes et l'outre-mer : actes notariés rédigés à Chypre par le notaire Antonius Folleta (1445-1458)*, Nicosie, Centre de recherche scientifique, 2016.

³³³ Deux réfugiés de Corinthe et Nègrepont sont présents à York ; Démétrios Koumousès semble être attaché à cette île. *Borthwick institute of historical*, York, Reg. 21, f.7A-7Av. Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Nègrepont, avant et après 1453 », *op.cit.* Concernant Cythère, un Jean de Corregon (Cythère) est soldat en France entre 1508 et 1528. AN. JJ 243 n°441 f.132v.

comme procureur des biens et intérêts en France détenus par certains habitants de Constantinople³³⁴.

Rhodes constitue un cas particulier. D'un point de vue quantitatif, il s'agit de l'île qui recèle le plus de migrants recensés dans les registres occidentaux : qu'il s'agisse de marchands ou de particuliers présents en Occident pour une raison quelconque, Rhodes, sous la domination des chevaliers de Saint-Jean depuis 1307, constitue un pôle de contacts privilégié avec les Francs, propice aux départs. Pourtant, l'analogie entre Rhodiens et Grecs est ici difficile, avant tout en raison de la présence des chevaliers de Saint-Jean dans l'île et le risque de confusion³³⁵. Malgré toute la prudence nécessaire, certains Grecs rhodiens apparaissent, souvent liés aux activités maritimes, qu'ils s'agisse de marchands ou bien de marins : *Dymutre de Rondes* – ou Démétrios de Rhodes – trafique à Rouen du safran, de l'alun et du vin d'Espagne en 1477 ; Nicolas *Famileti* est, dans le troisième quart du XV^e siècle, un corsaire adjoint de Georges Bissipat ; enfin, les galères de guerre du duc de Bourgogne comptent dans ses rangs, entre 1441 et 1443, Georges et Antoine de Rhodes, associés avec d'autres Grecs, majoritairement originaires des îles de mer Égée³³⁶. Il est à noter qu'aucun migrant nécessiteux rhodien n'apparaît dans les sources. Mais peut-être est-ce là encore un effet de source, d'autant qu'avec la prise de l'île par les Ottomans en 1522, nombre de Grecs auront pu choisir la voie de l'exil. Par ailleurs, des enfants métisses franco-grecs, originaires de Rhodes, apparaissent dans la documentation dans les vingt années qui suivent³³⁷. Cependant, à l'exception de ces quelques cas, il est difficile d'interpréter davantage d'éléments sur Rhodes et les îles grecques.

³³⁴ AND. B 1979, n°58707, n°58711, 58713, 58719, 58720 et 58723 ; William PAGE (éd.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603* (Lymington, 1893) p.43 ; AN. MC/ET/LXVI/46 ; AN. MC/ET/LXXIII/61.

³³⁵ Les Archives nationales de Paris évoquent un *Jehan de Lastic*, venu du « país de Turquie » qui reçoit plusieurs gratifications de la chancellerie, la dernière devant lui permettre de rentrer chez lui à Rhodes. Or il s'agit du grand maître de l'Ordre, alors en campagne de quête en Occident. Ce serait donc commettre une erreur que de l'intégrer dans le corpus. Il faut donc continuer à être vigilant. BnF ms. fr. 32511 f.190v et 208r. Voir également une lettre de Jean de Lastic à Frédéric II de Brandebourg, éditée et commentée par Thierry Ganchou, dans Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Des Byzantins aux Ottomans*, Toulouse, Anacharsis, 2016, p.555-563.

³³⁶ ADSM. B. VIC. Eau 1477-1478 ; J. MOLLAT, *Histoire maritime de Normandie*, p.509 ; ADN. B 1979, n°58707, n°58711, 58713, 58719, 58720 et 58723.

³³⁷ Denis Chevrier, en juin 1533, est un étudiant de Bourges, né à Rhodes, fils de Désiré Chevrier, chevalier de Saint-Jean et de Catherine, grecque. De même, Louis de Gabriac, bien que né à Cythère est également fils d'un chevalier de Saint-Jean de Rhodes et d'une grecque. BnF ms. fr. 22237 f.3v ; AN. JJ 256 n°200 f.75v.

Trébizonde et la mer Noire.

Laissons d'emblée de côté l'Asie Mineure et la mer Noire qui n'apparaissent qu'à de très rares occasions et suscitent davantage d'interrogations sur l'origine grecque réelle ou même supposée des personnages concernés que d'informations utiles à notre propos³³⁸. Trébizonde retiendra notre attention. Capitale d'un État impérial grec – mâtiné de présence géorgienne – depuis 1204, Trébizonde tombe aux mains des Ottomans en 1461. Dès lors, des migrants apparaissent régulièrement dans la documentation occidentale. Sans commune mesure avec le poids de Constantinople ou le Péloponnèse, les ressortissants trébizontins sont certes peu présents en Occident, avant tout en raison des distances importantes qui séparent les deux régions. Toutefois, leur présence, concentrée autour de la décennie qui suit la chute de la ville n'est pas anecdotique et révèle des cas dont l'importance pour notre propos sera importante ultérieurement : ainsi, Michel de Trébizonde et son fils, serviteurs fidèles des ducs de Bourgogne, ou bien le fils du *Megas Doux* Constantin Scholarios³³⁹, proviennent de cette cité. Il ne faut donc pas la négliger. Cependant, hormis ces quelques cas, ainsi que celui de Jean Bessarion, en visite diplomatique à Paris en 1472, Trébizonde reste assez marginale pour notre corpus. En effet, hormis la période de vingt années qui suit la chute de la cité, les Trébizontins disparaissent presque complètement de nos sources. Toutefois, les liens forts existant entre les deux empires aux XIII^e et XIV^e siècles laissent supposer de possibles échanges de populations et l'entretien de liens – parfois familiaux – entre les deux cités. Ainsi, des Constantinopolitains pourraient fort bien apparaître comme des Trébizontins et inversement. Songeons que des Scholarios évoluent entre les deux empires tout au long de ces deux derniers siècles et que des liens forts ont pu s'établir avec une partie de la famille trébizontine et l'autre constantinopolitaine³⁴⁰. De plus, comme nous le verrons bientôt, la position

³³⁸ Un certain « Nycolle Menart du pays de Ermenye de Capha », fauconnier, est présent à la cour de Bourgogne en 1467 et 1469. ADN. B 2064, f.212 ; AGR. CC1924 f.212v.

³³⁹ Concernant Constantin Scholarios, une relecture attentive des sources nous permet d'émettre comme hypothèse que ce personnage est présent sur une plus grande période. En effet, le « Constantin chevalier fils du grand-duc de Trapezonde » présent à Paris en 1470 est identique au « Constantin de Trappisonde » ainsi qu'au « Constantin de Scolarios filz du duc de Trappesonde » de Bourgogne en 1467 et 1469. Le rapprochement avec le titre aulique de *Megas doux* est déterminant selon nous. BnF ms. fr. 32511, f.313r ; ADN. B 2064, f.209v ; AGR. CC 1925 f.395v.

³⁴⁰ Le *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit* établit selon lui une origine trébizontine à la famille des *Scholarioi*. Le lexique propose ainsi une liste de cinq Scholarios et de quatre Scholaris. Parmi les Scholarios, nous trouvons bien sûr le patriarche Georges/Gennadios II, mais également trois Trébizontins dont Niketas Megas Doux en 1344-1345 puis en 1349-1361 et Georges *Megas Logothetès*

géographique de Trébizonde implique que Constantinople, même si celle-ci est tombée avant aux mains des Turcs, ait pu devenir un point de chute provisoire pour nombre de Trébizontins, induisant peut-être ainsi en erreur notre regard sur les provenances des Grecs.

Des provenances occidentales.

Un paradoxe s'est glissé dans notre étude. S'agit-il d'un effet de source ou bien d'une réalité documentaire ? Toujours est-il qu'une proportion non négligeable des Grecs présents dans l'Europe du Nord-Ouest atteste d'une provenance extérieure, non seulement au monde grec mais aussi à la Méditerranée orientale. La fréquence des pérégrinations grecques engendre une recomposition de la mémoire des lieux de provenance et aboutit à revendiquer une localité occidentale – le plus souvent italienne – comme point d'origine.

Deux études de cas sauront éclairer notre propos. En mai 1469 se présente à la cour du duc de Bourgogne, à Bruxelles, un certain George le Grec (2)³⁴¹. L'impétrant requiert de la chancellerie le remboursement d'une salade – c'est-à-dire d'un casque – en argent qu'il affirme avoir perdu alors qu'il était au service du duc. Il demande donc une compensation et obtient à cet effet 28 livres 10 sous. L'intérêt de cette mention est que ce George est présenté comme *angloix*. Derrière ce terme, il est possible d'évoquer plusieurs phénomènes : ce personnage peut avoir bénéficié de lettres de naturalité et apparaître comme un sujet anglais ; il peut également descendre d'un Grec installé en Angleterre depuis plusieurs années ; il peut plus simplement provenir d'Angleterre sans y avoir d'attache particulière. Néanmoins, selon cette source, George provient d'Angleterre, rien de plus. Le 18 février 1532, un groupe de fauconniers grecs vend à François I^{er} un ensemble d'oiseaux de proie, principalement des sacres et des sacrets³⁴². Parmi eux, un certain Gaspard de Venise apparaît et est nommé *grec* avec ses compagnons³⁴³. Aucune autre mention de toponyme ne vient préciser une quelconque provenance grecque. Néanmoins, Venise constitue une origine logique pour une communauté grecque importante et

en 1363. Parmi les Scholarios, un Trébizontin anonyme est Megas Doux en 1395. Il est fort probable que Constantin, qui n'apparaît pas dans le lexique appartienne à cette famille. *PLP*, n°27301 à 27309.

³⁴¹ AGR. CC. 1924 f.188r-v. Il est possible qu'il s'agisse de Georges Bissipat, mais l'hypothèse demandera à être étayée en annexe. Voir dossier documentaire n°1, p.615.

³⁴² AN. Acquits sur l'épargne, J.960 f.39v.

³⁴³ Ses compagnons se nomment Jean Nadal, Démétrios et Jean.

influente. Nombre de Grecs nés dans la cité essaient à partir d'elle, temporairement ou non, essentiellement afin d'assurer les relations commerciales avec le reste de l'Europe.

Il n'est pas rare de trouver dans les registres de comptes des chancelleries anglaise ou française des références à des Grecs, souvent marchands, venus de Venise ou d'autres villes italiennes. Les *Subsidy rolls* anglais se trouvent confrontés à ces étrangers portant un patronyme construit sur le vocable grec – *grace, grece, greke* par exemple – mais dont la provenance est rattachée aux cités de la péninsule italienne. Le cas le plus frappant est celui de *Jeronimus Grace*. La base de données « *England's Immigrant 1350-1550* », construite par l'Université de Londres, accole à ce personnage une « nationalité » italienne, se fondant sur la provenance de *Jeronimus* : or, à l'examen de ces sources, il appert rapidement qu'il s'agit de sa provenance, non de ses origines. Ainsi, le marchand devient successivement génois, vénitien puis lucquois³⁴⁴. *Jeronimus* porte ainsi ses origines comme une sorte de nouveau patronyme – pratique assez fréquente chez les Grecs d'Angleterre – et sa « nationalité » italienne qui lui est si facilement reconnue induit plutôt des contacts réguliers avec les ports italiens, eux-mêmes connectés avec la Méditerranée orientale.

De telles situations ne sont pas rares et incitent à effectuer une distinction entre la provenance d'une personne, telle qu'elle est affirmée et revendiquée, et les réelles origines géographiques qui, du fait de nos sources, nous échappent. Une telle optique pousse donc à envisager qu'un Grec puisse être originaire d'un lieu extérieur au monde grec. La multiplication des déplacements brouille les pistes mais renseignent également sur l'importance que revêt l'origine non seulement pour les sources mais également pour les personnes concernées. Le lieu d'origine est un outil de communication utile : selon que la situation politique incitera à mettre en avant des noms évocateurs d'exotisme grec, nous trouverons plus ou moins de références à ces lieux : dans le second cas observé, il apparaît moins important d'évoquer un point géographique grec qu'une appartenance à une communauté dont la réputation de marchands d'oiseaux – particulièrement venant de Venise – n'est plus à faire³⁴⁵ ; de même, George le Grec (2) est présenté comme un anglais, sujet d'un souverain

³⁴⁴ *Jeronimus* est « génois » en 1456, 1464 et 1468, « vénitien » en 1457, « lucquois » en 1465 et 1469. PRO. E 179/235/58 f.1 ; E 179/144/69 ; E 179/236/111 ; E 179/144/72 ; E 179/236/96 f.2 ; E 179/144/67.

³⁴⁵ AN. Acquits sur l'épargne, J.960 f.39v.

dont l'alliance avec le duc de Bourgogne est alors cruciale³⁴⁶. Sans anticiper sur la suite de la démonstration, notons que la question de la provenance de Grecs est déjà une affaire de communication.

Lignes de fuite.

Lieux d'origine ou points de départ ?

Une autre distinction aura peut-être pu nous échapper précédemment : peut-on établir une différence entre lieu d'origine et points de départ à partir desquels les Grecs étudiés ont quitté le monde grec ? Lorsqu'apparaît un marin comme *Dymtre de Rondes*, marchand d'épices à Rouen en 1477, il est légitime de s'interroger sur la signification d'une telle localisation : origine réelle ou simple port d'attache³⁴⁷ ? De même, face aux événements que connaît la mer Égée, les réfugiés ont d'abord tendance à se réfugier vers les derniers bastions byzantins, puis latins, échappant encore aux Ottomans. Dans les dernières décennies de domination byzantine, Constantinople – puis le despotat de Morée – voit s'ajouter à sa population des réfugiés d'autres régions³⁴⁸. Dès lors, il peut sembler hasardeux de conclure définitivement que les migrants grecs présents en Occident, tout au long de la période considérée, sont d'authentiques constantinopolitains. La documentation, en tout cas, ne nous fournit pas les outils nécessaires pour répondre à une telle question. Face au manque de précision des sources – ou bien de leur manque d'intérêt pour la question – nous sommes contraints d'accepter la situation telle qu'elle se présente à nous. Sans être totalement dupe, il nous faudra considérer

³⁴⁶ AGR. CC. 1924 f.188r-v. Il est à noter qu'un *James de Greke*, présenté comme hollandais constitue un pendant intéressant au cas de George dans les sources anglaises. En effet, le 18 février 1436, celui-ci prête serment de fidélité au roi et déclare résider dans l'East Grinstead, Sussex, et venir de *Hukelum* (Huclone) en Hollande. *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. ii, 1429-1436 (HMSO, 1907). Ce personnage reste présent dans le royaume au moins jusqu'en mars 1448, date à laquelle il perd tous ses biens pour cause de dettes. *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. ii, 1429-1436 (HMSO, 1907). Nous ne pouvons rien déterminer de ses origines, excepté qu'il provient des domaines bourguignons.

³⁴⁷ ADSM. B. Vic. Eau 1477-1478.

³⁴⁸ La perte définitive de Thessalonique, transmise aux Vénitiens en 1423, puis conquise par les Ottomans, impose à certains Byzantins trop impliqués dans la résistance de la ville ont dû, quand ils ont pu, fuir vers Constantinople. Ce même phénomène était observé avec la perte progressive de l'Anatolie occidentale et en Thrace après la prise de Gallipoli en 1346 et la conquête de la région au cours des décennies suivantes. Voir supra., p.36. Raul ESTANGÜI GOMEZ, *op.cit.*

comme constantinopolitaine ou trébizontaine – et même vénitien comme nous avons pu le voir – telle personne dès lors qu’un document l’évoque de cette manière.

Voyager seul ou accompagné ?

Avant de suivre les itinéraires des migrants Grecs à travers la Méditerranée et l’Europe occidentale, une dernière question se pose et, d’une certaine manière, se posera tout au long de l’étude : ces voyageurs sont souvent présentés seuls dans les sources, mais le sont-ils vraiment ?

D’un point de vue statistique, l’ensemble des cas étudiés donne à voir une majorité de Grecs mentionnés seuls dans les documents occidentaux. Dans les sources économiques disponibles – notamment registres de dons ou de taxations diverses – nous trouvons quatre cent quatre-vingt-trois Grecs seuls pour trois cent trente-quatre accompagnés. Cela signifie-t-il que les Grecs mentionnés avec d’autres formeraient des groupes et que les autres non ? Un premier doute peut s’insinuer tout d’abord dans la manière dont les scribes rédigent leurs documents. En effet, en 1457, Georges Paléologue (Diplovatazès) reçoit 68 livres de la chancellerie française. Les deux lignes suivantes mentionnent Théodore Laskaris et Thomas Eparchos, compagnons de Georges, recevant chacun une somme d’argent³⁴⁹. Ici, chacun est mentionné individuellement. Or les scribes du duc de Bourgogne présentent différemment le même genre de requête financière, de la part des mêmes protagonistes – seul Thomas Eparchos manque – mais sur une même ligne, dans un même ensemble³⁵⁰. Ces deux documents alternent des mentions groupées de Grecs et d’autres où apparaissent de simples particuliers. Il est difficile de considérer ces derniers comme des itinérants solitaires.

De plus, des questions d’ordre technique se posent inévitablement pour ces Grecs. Les contacts certains entre Occidentaux et grecs n’impliquent pas que tout Grec savait comprendre, et se faire comprendre d’un Latin. Comment envisager de telles expéditions sur de longues distances, à travers des contrées inconnues de la plupart des migrants, sans le recours à une aide ou plus simplement sans l’organisation de départs groupés ? Les groupes qui cheminent ainsi permettent de meilleures conditions de voyage, facilitent leurs entreprises par la mise en commun

³⁴⁹ BnF ms. fr. 32511 f.191r.

³⁵⁰ ADN. B 2030, f.333 v.

de ressources et compétences. Dans une grande majorité de cas, les groupes génèrent des dons plus importants de la part des autorités concernées³⁵¹.

Enfin, combinés à ces données pratiques, certains cas de Grecs suggèrent que leur apparente solitude peut être apparente. En effet, dans le flux des qualificatifs employés par les scribes occidentaux pour tenter de qualifier socialement tel ou tel impétrant, et malgré quelques arrangements et falsifications, il semble évident que certains Grecs appartiennent à l'élite de leurs sociétés d'origine. Ainsi, en juin 1471 se présente à Paris Constantin Scholarios, fils du « Grand duc de Trapezonde », c'est-à-dire du *Megas Doux*, titre aulique très important dans la hiérarchie grecque³⁵². Constantin, dans ce document et dans d'autres, est toujours mentionné seul. Or, il paraît difficilement concevable qu'il ne soit pas accompagné d'une suite, aussi réduite soit-elle. Nous en avons parfois quelques évocations pour d'autres Grecs³⁵³. Pourquoi Constantin ferait-il exception ? Ne serait-ce que pour parvenir à se faire comprendre de cours princières où la langue grecque n'est pas comprise, ou par un nombre infime de personnes, Constantin doit bénéficier du secours d'interprètes, souvent trouvés en Italie : Thomas Eparchos et Georges Diplovatazès bénéficient ainsi du concours de traducteurs et d'interprètes pour traduire en latin puis en allemand, le discours de la prise de Constantinople qu'ils donnaient à lire dans les différentes villes traversées³⁵⁴ – Nuremberg, peut-être également York, Mons ou Paris.

³⁵¹ Ainsi, en août 1455, le groupe mené par Alexis de *Salubria* et dont font partie George *d'Armagne* et l'abbé Antoine semble avoir eu davantage d'impact sur la chancellerie bourguignonne et permet des dons respectifs de cent vingt, trente-six et vingt-trois livres. ADN. B 2020 f.346r. La facilité pour ces mêmes chancelleries est de considérer collectivement un groupe, sans se soucier des individualités, et de verser une somme forfaitaire : en 1454, ce sont onze livres cinq sous pour « quatre hommes du pays de Grece », trente francs pour « cinq gentilshommes de la cité de Constantinople » ou vingt-sept livres dix sous pour « huit gentilshommes du pays de Grece » que délivrent les agents du duc de Bourgogne. ADN. B 2017, f.238v ; ADN. B 2017, f.287v ; ADN. B 2017 f.267r.

³⁵² Bnf ms. fr. 32511 f.313r. Sur sa probable famille, voir note n°48.

³⁵³ Notamment pour Nicolas *Georgei d'Arvosson*, évoqué plus haut, dont la suite est mentionnée dans la lettre d'indulgence délivrée par le roi d'Ecosse. En effet, le roi d'Ecosse recommande que ledit Nicolas et sa suite ne subisse aucune atteinte ni aucune injure. « *Suscipimus per presentes strictius inbibentes ne quis sibi malum molestiam iniuriam (se)u grauamen in suis rebus et suitoribus* ». *Registrum Magni Sigilli Regum Sctorum* lib. V, n°117.

³⁵⁴ Vincent DEROUCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Op.cit.*, p.761-771.

L'entrée en Occident.

Quels itinéraires suivent ces migrants, amenés à porter leurs pas vers l'Occident latin ? Selon leur nature, les sources anglaise, bourguignonne et française, si elles peuvent parfois fournir un historique des périples accomplis par tel ou tel Grec, restent le plus souvent très discrètes sur les conditions d'entrée en Europe occidentale. Pourtant, en soumettant ces textes variés à l'analyse, des indices évoquent une destination privilégiée, somme-toute logique : la péninsule italienne. Par la suite, la question se complexifie puisqu'il s'agira de déterminer les voies d'accès à l'Europe du Nord-Ouest – via Lyon à l'Ouest ou bien la Bavière au Nord.

L'Italie avant l'Europe du nord-ouest.

Points d'entrée.

Évoquer l'Italie comme point d'entrée majeur des migrants chrétiens est un lieu commun depuis longtemps observé et analysé par l'historiographie. S'en tenir à ce constat risquerait non seulement de dénaturer les conclusions des historiens qui se sont penchés sur la question, mais aussi de rester trop vague sur ce point. Une question peut légitimement être posée face à ce constat trop large : quels sont les points d'entrée italiens des Grecs ? Existe-t-il des logiques (politiques, économiques, sociales, voire temporelles) qui poussent certains vers Venise quand d'autres privilégieront d'autres centres, comme Rome ou Milan ? Un premier écueil doit avant tout être évité et des précisions apporter. En effet, la présence grecque en Italie est importante et concerne des espaces qui ne seront pas forcément importants pour nous. La raison est qu'il s'agit ici d'analyser les périples de populations qui décident de ne pas rester dans ces centres et d'aller plus loin. Ainsi, il sera intéressant de comparer ces centres de redistribution des populations avec les principales communautés pérennes grecques de la péninsule.

Venise, la porte d'entrée classique.

De par son empire maritime constitué en mer Égée depuis 1204, Venise constitue une interface privilégiée avec les Byzantins. Pourtant, l'histoire des relations vénéto-byzantines s'ancre résolument dans le temps³⁵⁵. Cité fondée dans une lagune pour, dit la légende, échapper aux déprédations des barbares au V^e siècle – ou plutôt aux Lombards un siècle plus tard, Venise doit sa survie, outre au site naturel de la lagune, à la protection de l'empire byzantin sous l'autorité duquel elle se trouve depuis la reconquête de l'époque de Justinien. Ce lien de protection perdure malgré la disparition progressive des possessions byzantines dans la péninsule, se faisant toutefois de plus en plus formel. Il permet toutefois de justifier l'indépendance de la cité face aux entreprises lombardes puis carolingiennes³⁵⁶. Les relations, quoique de plus en plus distendues, n'en demeurent pas moins actifs grâce aux relations commerciales entretenues³⁵⁷. Dès lors que l'empire byzantin subit le choc de la bataille de Manzikert (1071), Venise obtient des avantages économiques croissants : le chrysobulle délivré en 1092 par Alexis I^{er} Comnène (1081-1118) place la Sérénissime en position de partenaire économique principal³⁵⁸. Une relation de dépendance vis-à-vis de Venise, se pérennise malgré des périodes de tensions et de frictions³⁵⁹. Les échanges, notamment de populations, s'en trouvent accélérés par la

³⁵⁵ Élisabeth CROUZET-PAVAN *Le Moyen Âge de Venise : des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, 2015 ; Jean-Claude HOCQUET, *Venise au Moyen Âge*, Paris, 2003 ; sur la présence grecque à Venise, voir parmi beaucoup une riche bibliographie, Francesca TIEPOLO et Eurigio TONETTI (dir.), *I greci a Venezia : atti del convegno internazionale di studio ; Venezia, 5-7 novembre 1998*, Venise, 2002.

³⁵⁶ En effet, Charlemagne (768-814) et son fils Pépin d'Italie (mort en 810) se heurtent à la cité qui défend farouchement son indépendance en invoquant une suzeraineté byzantine. Les relations diplomatiques entre Charlemagne et l'impératrice Irène (798-802) puis avec Michel I^{er} Rhangabé (811-813) permettent, outre une reconnaissance impériale mutuelle, d'assurer à Venise un statut particulier. Pierre Richer, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1997 (1^{re} édition 1983), p.139-145.

³⁵⁷ Avec d'autres villes italiennes comme Amalfi au X^e siècle puis Pise et Gênes, Venise commerce activement avec l'empire, servant notamment de relais pour les produits orientaux comme la soie, les épices ou l'or revendus, en Occident et inversement en convoyant vers le monde byzantin et islamique vins, bois, argent, armes et autres produits occidentaux. Pour une réflexion plus large sur les rapports économiques entre Byzance et les villes italiennes voir Angéliki LAIOU, « Exchange and trade, seventh-twelfth centuries », dans Angéliki LAIOU (dir.), *The Economic History of Byzantium*, Dumbarton Oaks, 2002, p. 681-753 Sur les capacités économiques de Venise, voir Élisabeth CROUZET-PAVAN. *Venise triomphante. Les horizons d'un mythe*, Paris 2004 (1^{re} édition 1999).

³⁵⁸ Sur le chrysobulle de 1092, voir Peter FRANKOPAN, « Byzantine trade privileges to Venice in the eleventh century : the chrysobull of 1092 », dans *Journal of Medieval History*, vol.30, 2004, p. 135-160.

³⁵⁹ Le 12 mars, 1172, Manuel I^{er} Comnène décide la confiscation des biens de dix mille Vénitiens de Constantinople. Par la suite, en avril 1182, le futur empereur Andronic Comnène, chef de la faction opposé aux Latins et à l'impératrice-mère Marie d'Antioche, organise le massacre des Latins (dont beaucoup de Vénitiens).

constitution des possessions vénitiennes dans les îles égéennes par le passage d'importantes populations grecques sous la domination de la Sérénissime.

Cette situation constitue toujours une réalité au XV^e siècle, situation d'autant plus favorisée que les possessions vénitiennes survivent à la chute des derniers territoires byzantins. La progressive perte des îles entraîne des vagues de migrations vers les autres régions restées vénitiennes – principalement en Crète – puis vers Venise elle-même. Les récits de la chute de Constantinople évoquent le cas de Grecs montés à bord de navires vénitiens en fuite et emmenés jusqu'à Venise s'ils n'ont pas choisi de s'arrêter dans le Péloponnèse, tels Jean Argyropoulos qui, une fois racheté aux Ottomans, fuit en Morée avant d'être envoyé en mission en Italie par le despote Démétrios Paléologue³⁶⁰. D'autres Grecs sont plus simplement originaires de ces possessions vénitiennes : Georges de Trébizonde est né en Crète et effectue de fréquents allers-et-retours avec Venise et le reste de l'Italie³⁶¹. À une échelle plus modeste, Théodore Spandounès et Nicandre de Corcyre, deux écrivains grecs de Venise que nous retrouvons au-delà des Alpes, appartiennent à des familles originaires respectivement de Céphalonie et de Corfou forcées de fuir leurs îles pour se réfugier dans la cité lacustre³⁶².

Ces quelques cas ne manquent pas de se répéter et nos sources, quoique de façon très lacunaire, en donne un certain écho. Venise apparaît ainsi dans les itinéraires de Grecs, premier pôle italien de refuge pour les Grecs mais elle n'est pas la seule.

³⁶⁰ Thierry GANCHOU, « Iôannès Argyropoulos, Géorgios Trapézountios et le patron crétois Géorgios Maurikas », article cité.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² La famille Spandounès est relativement bien connue. Issu par sa mère de la prestigieuse famille des Cantacuzènes, Théodore compte dans sa famille plusieurs personnages qui jouent un rôle à Venise et dans les alentours. Ainsi, son père Mathieu Spandounès est un stradiote pour le compte de Venise. En 1454, il est fait comte palatin impérial par Frédéric III. Théodore, quant à lui, voyage beaucoup, notamment à Istanbul en 1503. En 1509, il est exilé en France et est accueilli à la cour de Louis XII. C'est à cette occasion qu'il rédige sa chronique sur les origines des empereurs ottomans. Donald M. NICOL, *Theodore Spandounes : On the Origins of the Ottoman Emperors*, Cambridge, 1997. Pour une mise au point récente de la question, voir Thierry GANCHOU, « Eudokia Kantanouzènè, mère de Théodôros Spantounès, et Yamirissa Mara Brankovic, marâtre de Mehmed II », dans Gogo K. BARZELIOTE et Kostas G. TSINAKES (dir.) *Galenotatè : time ste Chrysa Maltesu*, Athènes, 2013, p.257-284. Nicandre de Corcyre est moins bien connu. De son véritable nom Andronic Nouccios, l'auteur du *Voyage d'Occident* est né au début du XVI^e siècle à Corfou, sa famille doit fuir l'île et se réfugier à Venise. On sait peu de choses sur cette famille, sinon qu'elle était aisée. Andronic devient copiste pour le compte du noble espagnol Hurtado de Mendoza, travaillant notamment à l'édition de textes grecs pour la maison da Sabbio. Andronic est également secrétaire de la confrérie des Grecs de Venise. Il s'agit donc d'un personnage important pour la communauté grecque qui entreprend entre 1545 et 1546 son périple à Istanbul puis en Europe du Nord et occidentale dans l'entourage de l'ambassadeur de Charles Quint Gerhart van Veltwyck. Voir Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.9-32.

Milan, « hub » de redistribution.

Venise, si elle constitue une voie d'accès privilégiée pour les candidats à la migration en Italie, ne représente pas nécessairement le centre de redistribution idéal pour celui qui désirerait franchir les Alpes et trouver refuge ou avantages dans d'autres contrées plus septentrionales. L'accès notamment au royaume de France doit se faire à partir d'un point plus commode : Milan.

Le premier atout de la cité est stratégique. Milan se trouve être une base de départ idéale pour tout candidat au départ. Les sources évoquent Milan comme une place incontournable : les principales voies d'accès au royaume de France, passent par Milan. Depuis la cité lombarde, via les États du duc de Savoie, il est possible d'accéder à Lyon, la Suisse et au Rhin – et donc aux domaines du duc de Bourgogne. Parmi les quelques itinéraires qui peuvent être reconstitués, Milan est présente. Prenons le cas, quoique déformant en raison de la nature impériale du périple, du parcours effectué par l'empereur Manuel II Paléologue en Occident entre 1399 et 1403³⁶³. Parti de Constantinople et parvenu à Venise en février 1400³⁶⁴, l'empereur est accueilli par le duc de Milan avant d'apparaître ensuite à la cour de Charles VI³⁶⁵. Cet itinéraire, remontant la plaine du Pô pour franchir les Alpes dans les cols savoyards et déboucher en France par la vallée du Rhône, constitue un réel modèle qui se répète, bien qu'il s'agisse ici d'une expédition impériale et revêtant une importance plus grande que pour n'importe quel Grec : il est évident que le duc de Milan ne se déplace pas pour le tout-venant. Toutefois, son entremise constitue un autre aspect, plus politique, qui conforte la position nodale de Milan.

Les ducs ne sont pas en reste lorsqu'il s'agit de faire jouer leur influence. Ils deviennent des relais pour les Grecs avant que ces derniers apparaissent en France ou en Bourgogne. Les relations épistolaires avec la Bourgogne autorisent les échanges humains entre les deux États. Le cas le plus caractéristique est celui de la

³⁶³ Je me permets d'évoquer ici mes travaux de Master 2 effectués en 2009 et portant sur ce voyage. Mathieu COUDERC « Lorsque deux mondes se rencontrent. Le voyage de Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403). Interactions diplomatiques et culturelles entre Byzance et l'Occident latin à la fin du Moyen Âge », *Op.cit.*

³⁶⁴ Antonio MOROSINI, *Chronique*, vol. 1, éd. Léon Dorez, Paris, 1898, p.43-49 ; Jacobus de DELAYTO, *Annales estenses*, dans Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, vol.17, Milan, 1980 (1^{re} édition 1730), p.965-966, 973-974.

³⁶⁵ Bernardino CORIO, *Storia di Milano*, tome II, éd. Angello BUTTI et Luigi FERRARIO, Milan, 1856, p.422.

recommandation de Théodore *Plantidorus* et Nicolas *Cunctus* le 3 septembre 1459 et constitue modèle du genre.

« Illustrissimo principi d. Filippo duci Borgundie.

Non absque dolore preterrire possumus infelicem ac miserandum casum ingentemque calamitatem captivitatis urbis Constantinopolitane ex qua quamplurimi nobiles patria sua pulsati hinc vite necessaria quietere coguntur. Ex quorum numero existentes Theodorus Plantidorus et Nicolaus Cunctus olim aulici et familiares serenissimi quondam illius imperatoris Constantinopolitani, qui a nobis quantum deceat pro ipsorum inopia bene suscepti ad illustrissimam Dominationem vestram gressus suos dirrigere constituerunt, quos est pro solita illustrissime Dominationis vestre clementia ac liberatite non dubitemus ac commendatione nostras indigere, tamen ut ipsorum desyderio satisfaciamus, compacientes etiam acerbe eorum conditioni que ab omnibus merito sustentari meretur, prefacte Excellencie ipsos Theodorum et Nicolaum comendamus. Gratum enim habituri erimus, ut hii tum pro ipsius infortunii natura, tum et contemplacione nostras ab eadem illustrissima Dominatione prout confidamus bene suscipiantur, ad cuius beneplacita nos semper paratos offerimus. Datum Mediolani, die IIJ detembris 1459. »³⁶⁶.

Dans ce texte, le duc de Milan apparaît comme ayant été sollicité par les deux Grecs désireux de pouvoir passer en Bourgogne et de bénéficier des appuis adéquats. La recherche de Milan comme base efficace de lancement vers d'autres contrées est ici affirmée. L'influence de Milan et de ses ducs se lit également dans la correspondance entre Louis XI et Galeazzo Maria Sforza (1466-1476). Celle-ci montre que les hommes voyagent d'un État à un autre et parmi eux certains Grecs :

³⁶⁶ « Au très illustre prince le seigneur Philippe duc de Bourgogne. Nous ne pouvons sans douleur passer sous silence l'annonce malheureuse et misérable ainsi que le désastre extraordinaire de la prise de la ville de Constantinople de laquelle patrie plusieurs nobles expulsés se sont rassemblés pour quérir les choses nécessaires à la vie. Et parmi les premiers se trouvent Théodore Plantidorus et Nicolas Cunctus, anciens courtisans et familiers d'un certain sérénissime empereur de Constantinople, qui se présentent à nous comme il sied, devant leur besoin d'une aide charitable, afin de diriger leur voyage vers votre très illustre Seigneurie, nous ne doutons pas que devant leur isolement, du fait de la clémence et la libéralité de votre très illustre Seigneurie et de notre demande, vous consentiez à les aider, alors, pour que nous puissions satisfaire à leur requête, nous recommandons à votre Excellence les mêmes et Nicolas Théodore, compatissant en effet à leur situation pénible que chacun doit supporter justement. Nous serons alors reconnaissants, puisqu'ils sont dignes de la foi que nous leur accordons, tant par la nature de leur infortune que par nos propres observations, de leur donner une place aussi bonne que nous pourrions offrir. Daté de Milan, le trois décembre 1459 ». BnF ms. it. 1595, c. 187r. Donné par Ernesto SESTAN (éd.), *Carteggi diplomatici fra Milano sforztesca e la Borgogna*, Rome, « Fonti per la storia d'Italia, 140-141 », 1985-1987, n°28, tome I, p.69.

Guillaume Lefranc, fils de Thomas Francos, secrétaire du roi de France est ainsi recommandé à au duc de Milan en août 1469³⁶⁷.

Pourtant cette situation géographique stratégique pour n'importe quel migrant cherchant à rejoindre l'Europe du Nord, constituerait peu de choses sans l'avantage d'accueillir entre 1440 et 1475 l'un des plus importants humanistes italiens de l'époque, promoteur de la langue et la culture grecques : Francesco Filelfo. Originaire des Marches et très tôt formé par les plus éminents savants grecs du début du siècle comme Jean Chrysoloras, que ce soit à Venise ou plus tard à Constantinople, Francesco, dès son retour à Venise en 1427, tente de vendre ses talents dans la Sérénissime, puis à Bologne et Florence avant de répondre à l'offre du duc de Milan Filippo Maria Visconti (1412-1447). Dès lors, Filelfo et Milan deviennent pendant plus de trente ans les plaques tournantes de la redistribution des Grecs en quête d'un passage vers le Nord des Alpes. La correspondance de l'humaniste évoque fréquemment ces personnes, souvent sans ressource qui trouvent un appui vital en Francesco. Nous verrons plus loin à quel point Filelfo devient un élément important d'un plus vaste réseau d'échanges de textes, d'idées et d'hommes depuis Constantinople jusqu'en France. Notons simplement le cas significatif de Jean Gavras déjà évoqué³⁶⁸, dont la jeunesse et le dénuement ont su toucher l'humaniste qui rend compte à son ami Thomas Francos de la situation dramatique du jeune homme : forcé de fuir les Turcs qui ont fait prisonnier ses parents, Gavras se trouve à Milan, prêt à rejoindre Thomas en France (23 octobre 1454)³⁶⁹. Quinze ans plus tard, par une brève allusion dans une lettre à Démétrios Crastenus, Filelfo annonce le départ imminent d'un certain *Glykys* pour la France depuis Milan³⁷⁰. Ici encore, Milan constitue une plaque tournante décisive, au même titre que Venise, sans toutefois disposée de la même population grecque expatriée résidant en son sein.

³⁶⁷ Joseph VAESEN et Étienne CHARAVAY (éd.), *Lettres de Louis XI*, 1890, Paris, volume IV, lettre CCCL, p.24-25.

³⁶⁸ Répertoire prosopographique n°120.

³⁶⁹ « Le porteur de la présente lettre, Jean Gavras, est un jeune Grec de la nouvelle Rome. Son infortune est des plus dignes de pitié : car, bien qu'il paraisse libre, il est esclave et subit chez les Turcs la plus lamentable servitude. Ces mécréants détiennent ses parents en captivité. C'est pourquoi je te recommande cet adolescent, afin que, par tes conseils et tes instances, tu décides le très grand roi de France Charles VII à se montrer envers lui non seulement humain, mais encore à lui donner une marque de sa magnificence habituelle. Porte-toi bien. » Emile LEGRAND, *Op.cit.*, p.76.

³⁷⁰ *Ibid.*, p.140-142, n°81. Philippe de Comynes évoque dans ses Mémoires la trace d'une lettre de recommandation d'un certain *Georgium Glizim* recommandé à la même époque par Filelfo auprès de Louis XI. Il est plausible qu'il s'agisse de ce *Glykys*. *Mémoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton*, éd. Nicolas LENGLET DU FRESNOY, 1747, Tome 4, chapitre V, p.287-288.

Pourtant, dès lors que Francesco quitte Milan en 1475 et que par la suite les ducs de Milan se trouvent confrontés aux affres des guerres italiennes, la cité lombarde apparaît moins dans nos sources, même si elle doit toujours constituer une étape importante pour les Grecs migrants, au même titre par exemple que Turin, située également sur la route menant au royaume de France.

Rome, la voie cardinalice.

Un troisième centre de départ des Grecs est actif, pendant un temps, grâce à l'entremise d'ecclésiastiques concernés par la question grecque : Rome. À la différence des centres de départs vénitiens et milanais, la cité pontificale constitue avant tout un centre de regroupement des Grecs quittant le monde égéen. L'influence de Rome apparaît dans nos sources, avant tout afin de justifier d'une protection, d'une légitimité délivrée par la Curie romaine ou bien par certains cercles cardinalices humanistes. Rome est le centre vers lequel on se dirige pour obtenir un outil de pénétration plus efficace dans les sociétés du Nord-Ouest européen, avant de se diriger vers Venise ou Milan.

Cette voie cardinalice est illustrée par un ensemble de personnages, cardinaux pour certains, savants grecs ou hellénophones pour d'autres qui constituent pendant quelques années des cercles culturels où les Humanités grecques sont favorisées. Les plus célèbres d'entre eux sont sans aucun doute les cardinaux Isidore de Kiev (1385-1463) et Jean Bessarion (1403-1472)³⁷¹. Tous deux grecs byzantins ralliés à l'obédience latine lors du concile de Ferrare-Florence (1437-1439) en conformité avec les décisions prises alors, ces deux ecclésiastiques persistent dans leur décision après que l'Union des Églises ait été progressivement dénoncée par la plupart des Byzantins présents lors de cette assemblée³⁷². Cette persistance leur vaut le chapeau de cardinal mais, ne pouvant résider dans leurs métropoles respectives pour raison d'opposition religieuse – Kiev pour Isidore –

³⁷¹ Parmi une importante bibliographie, outre les travaux de John Monfasani, voir Giuseppe COLUCCIA, *op.cit.*

³⁷² Sur la question des Grecs et du concile de Florence, certains nouveaux éléments historiographiques renouvellent profondément la réflexion. Voir L. CHITARIN, *Greci e Latini al Concilio di Ferrara-Firenze (1438-39)*, Bologne 2002 ; Sebastian KOLDITZ, *Johannes VIII. Palaiologos und das Konzil von Ferrara-Florenz (1438/39). Das byzantinische Kaisertum im Dialog mit dem Westen*, Stuttgart 2013 ; du même, « Bessarion und der griechische Episkopat im Kontext des Konzils von Ferrara-Florenz », dans C. MÄRTL, C. KAISER, T. RICKLIN (éds.), *Inter Graecos Latinissimus, inter Latinos Graecissimus*, Berlin, 2013, p.37-78.

ou bien d'occupation ottomane – Nicée pour Bessarion, les deux cardinaux entretiennent à Rome des réseaux culturels où s'échangent et sont copiés nombre de textes classiques grecs³⁷³. En plus de ces activités de traduction et d'édition, les deux ecclésiastiques apparaissent fréquemment dans nos sources pour s'entremettre pour faciliter les pérégrinations des Grecs, que ce soit dans la péninsule italienne ou bien au-delà. Ainsi, Isidore patronne-t-il Thomas Eparchos et Georges Diplovatazès auprès de l'empereur Frédéric III (1440-1493), tandis que Jean Bessarion, proche ami de Francesco Filelfo, fait partie d'un ensemble de relations et d'échanges de personnes parmi lesquels il faut noter Jean Argyropoulos, érudit proche de ces mêmes cercles et en partance pour la France en 1456³⁷⁴. Bessarion, en tant que patriarche de Jérusalem jusqu'en 1458 peut très bien être le patriarche qui délivre une recommandation pour Nicolas *Georgei* en Écosse³⁷⁵.

Rome est donc une destination privilégiée par le fait de ces patronages cardinalices. Ce n'est pas l'unique raison. Une proportion non négligeable des sources montre des Grecs en fâcheuse situation financière. Or, une des réponses de l'Occident, constamment en manque de liquidités, est de concéder des droits de quêtes dans les différents territoires concernés. Les pouvoirs politiques sont les premiers à octroyés ce genre de facilités. Toutefois, le Saint-Siège est également en mesure de délivrer de telles concessions dans l'ensemble des diocèses de la Chrétienté latine. De plus, les multiples appels à la croisade contre l'avancée des Turcs, notamment sous l'égide de Pie II, se concrétisent notamment par la possibilité d'obtenir des indulgences contre l'octroi de dons pécuniaires. Théoriquement destinés à la croisade, ces fonds sont rapidement accaparés, d'abord par des institutions officielles byzantines, puis par des particuliers, tels *Nicolas Georgei d'Arcosson*. Ainsi, deux réfugiés originaires de Corinthe et Nègrepont, obtiennent en mars 1475 des indulgences de l'archevêque d'York George Neville, donc avec l'aval du souverain pontife³⁷⁶.

Ainsi, le pape reste un prince incontournable, dont la protection agrège une communauté grecque qui vit dans sa dépendance. Arrivé de Morée avec nombre de compatriotes, Thomas Paléologue et sa famille se réfugient à Rome. Dès lors, il est possible d'observer plusieurs Grecs, souvent en mission diplomatique pour le pape

³⁷³ Giuseppe COLUCCIA, *Op.cit.*, p.233-242.

³⁷⁴ Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Op.cit.*, p.761-769.

³⁷⁵ Répertoire prosopographique n°124.

³⁷⁶ *Borthwick institute of historical*, York, Reg. 21, f.7r-7v.

ou l'un des membres de la famille impériale, sillonnant la France, l'Angleterre ou bien la Bourgogne : Nicolas Agallon en 1454-1455, Frangoulos Servopoulos en 1459, Georges Hermonymos en 1476³⁷⁷. La cité des papes est bien un nœud, un centre d'accueil des migrants grecs ainsi qu'un pôle de réorientation de ceux-ci en fonction des nécessités et volontés de chacun de acteurs de ces histoires.

Des absents ?

Dans un dernier temps, nous souhaitons aborder le cas des villes ou axes que nous serions en droit de considérer comme des voies d'accès possibles à l'Europe du Nord-Ouest et qui, d'après nos sources souvent trop lacunaires, n'apparaissent pas ou de façon diffuse.

Tout d'abord le cas de Gênes. La cité ligure devrait figurer en bonne place dans nos registres. En effet, Gênes entretient une ancienne relation avec l'empire byzantin, avant tout marchande comme pour Venise. Contrepoids fréquemment employés par les Byzantins pour modérer l'influence jugée trop invasive des Vénitiens, les Génois disposent de plus de comptoirs et de possessions en mer Égée – Chios, Lesbos, Samos ou Phocée par exemple – ou bien en mer Noire – Sinope, Cherson ou Caffa³⁷⁸. De fait, Gênes tient un rôle prépondérant dans les derniers temps de vie de l'empire byzantine grâce notamment à la puissance de sa flotte et de l'ancienneté des relations entretenues avec le pouvoir ottoman qui lui permettent de conserver pendant un temps ses postes avancés et comptoirs lors de la conquête ottoman³⁷⁹. Le maintien pendant quelques années de territoires sous contrôle génois – la « Romanie génoise » – met en relation les Génois avec les minorités locales, dont le plus important groupe est constitué de Grecs.³⁸⁰ Pourtant, la présence

³⁷⁷ BnF ms. fr. 16216 f.47-49r ; PRO. E404/71/3 f.52r ; BnF ms. gr. 2966.

³⁷⁸ Michel BALARD, *La Romanie génoise (XII^e – Début du XV^e siècle)*, Rome, 1978.

³⁷⁹ L'attitude de Gênes lors du siège de Constantinople a d'ailleurs suscité une polémique parmi les rescapés puisque, la cité ligure reste neutre et ne semble pas apporter d'assistance aux assiégés. Il s'avère toutefois que la situation génoise dans son comptoir de Péra s'avérait très délicate et, semble-t-il, seuls des envois d'armes ont pu être organisés. La critique à l'égard des Génois oblige la république ligure à se justifier auprès des principaux pouvoirs politiques italiens et européens. La récente publication des textes autour du siège de Constantinople montre en effet la campagne de dédouanement mise en place à cette époque. Ainsi, le doge de Gênes Pietro Campfregoso écrit le 23 mars 1454 au roi de France Charles VII afin de relater les événements et surtout de justifier l'attitude observée par l'ex-podestat de Péra Angelo Giovanni Lomellino et répondre aux accusations de couardise des Génois. Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Op.cit.*, p.805-811.

³⁸⁰ Michel BALARD, *Op.cit.*, p.310. Voir également pour une mise à jour plus récente Catherine OTTEN-FROUX, « Grecs, Vénitiens et Génois à Famagouste pendant la domination génoise », dans

grecque, quoiqu'attestée par quelques trop rares documents insuffisamment connus de l'historiographie, semble assez établie dans la seconde partie du XIV^e siècle pour qu'on puisse envisager celle-ci comme d'une communauté structurée autour de bâtiments qui lui sont propres et notamment de représentants chargés des relations avec la république³⁸¹. L'existence, dès 1355, d'une *Loggia dei Greci* dans le quartier du vieux Môle près du port indique que les Grecs présents se regroupent entre eux et que leur présence n'est pas anecdotique, ni éphémère. Par ailleurs, un *consulatus grecorum* est créé dès cette époque, à la demande de l'empereur byzantin, afin de défendre au mieux des intérêts grecs de la cité³⁸². Pourtant, malgré toutes ces caractéristiques, Gênes n'apparaît pour ainsi dire jamais dans nos sources. Les rares mentions attestées laissent entrevoir des Grecs marchands, ce qui est assez logique, mais ce sont des gens de passage, dont les voies de communication sont avant tout maritimes³⁸³. Si la cité ne se situe pas sur l'axe routier privilégié pour se rendre en France, sa quasi-absence de nos sources ne laisse pas de nous étonner. Peut-être faut-il y voir un effet politique, un manque d'intérêt pour d'éventuels candidats grecs à la migration, ceux-ci ne ressentant pas la nécessité de quitter la cité. Peut-être s'agit-il également d'un effet de nos sources et surtout des lacunes de celles-ci.

Naples, de par sa situation géographique, n'est pas non plus représentée dans notre documentation. Pourtant, là encore, la population grecque ne fait pas défaut. Ancienne cité grecque, longtemps sous influence byzantine, Naples et le sud italien connaît même une population grecque autochtone en contact avec un pouvoir étranger depuis la conquête normande au milieu du XI^e siècle, même si Naples reste byzantine jusqu'en 1137. Annick Peters-Custot a pu montrer que cette population a pu s'adapter aux vicissitudes politiques que connaît la région jusqu'au

I Greci durante la venetocrazia. Uomini, spazio, idee (13.-18. sec.): atti del Convegno internazionale di studi, Despina VLASSI, Chryssa MALTEZOU, Angeliki TZAVARA (dir.), Venise, 2009, p.337-349

³⁸¹ Catherine Otten-Froux montre, à travers trois actes inédits conservés dans *L'Archivio di Stato* de la ville de Gênes, que la présence grecque à Gênes semble s'organisée et bénéficiée de la protection de l'empereur de Constantinople par l'intermédiaire de trois consuls en 1384 et 1390. Ces documents éclairants posent certes de nombreuses questions encore en suspens autour de l'éventuelle organisation de la communauté et des rapports entretenus avec les autorités génoises et le pouvoir byzantin. Catherine OTTEN-FROUX, « Deux consuls des Grecs à la fin du XIV^e siècle », dans *Revue des études byzantines*, tome 50, 1992, p.241-248.

³⁸² Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Négrepoint, avant et après 1453 », article cité, p.47.

³⁸³ Les *subsidy rolls* évoquent notamment deux cas de marchands, *Jeronimus Grace* entre 1456 et 1464 et *Peter Gracyan* entre 1463 et 1469. Cependant, l'un comme l'autre apparaissent dans ces mêmes registres comme provenant d'autres villes italiennes, comme Venise, Florence ou Lucques. Nous avons pu voir plus haut pour *Jeronimus* toute la difficulté à associer ces villes avec une origine géographique bien établie. Voir supra., p.119. Il faut plus probablement y voir le port d'attache correspondant à la provenance circonstanciée du marchand et de sa marchandise du moment.

XIV^e siècle³⁸⁴. Avec l'arrivée au pouvoir d'Alphonse V d'Aragon en 1442, La capitale du royaume de Naples hérite de l'ancienne politique égéenne catalane et devient un pôle important vers lequel se tournent rapidement des Byzantins en perdition. Les relations personnelles entre les souverains catalans et grecs favorisent cette entraide : ainsi, à la veille de la chute de Constantinople, le roi Alphonse V assurait l'envoi de convois de blé destinés à nourrir la population assiégée³⁸⁵. La cour du roi accueille également des Grecs qui bénéficient de la protection du prince³⁸⁶. Pourtant, Naples n'est guère représentée dans les sources anglaise, bourguignonne et française. Au mieux, à l'instar du périple de Jean Argyropoulos, Naples figure-t-elle comme étape d'une tournée plus largement européenne.

Un dernier point, qui pourrait passer pour évident, mérite toutefois d'être évoqué : il n'existe dans notre corpus ni mention d'un passage par la Hongrie, ni d'apparition grecque depuis les Pyrénées. Lorsque celles-ci sont franchies, notamment entre 1400 et 1401 pour l'espace catalan, nous nous trouvons face au cas très spécifique du voyage de Manuel II Paléologue qui envoie, depuis Paris principalement, toutes sortes d'ambassades dont plusieurs sillonnent la péninsule ibérique³⁸⁷. Les rois d'Aragon, axant leurs politiques depuis Naples, laissent la péninsule un peu à l'écart. Le contexte hongrois – ou plus largement d'Europe centrale – est quelque peu différent puisque la confrontation avec l'empire ottoman se fait grandissante, une fois la Serbie, la Bosnie et la Valachie soumises. L'historiographie a noté depuis longtemps l'afflux de réfugiés vers ces territoires³⁸⁸. Les migrants se déplacent ainsi en remontant le Danube et le cas de la famille Cantacuzène dont un membre, Catherine, épouse en 1432 le comte Ulrich II de Celje et constitue une sorte d'exemple à suivre. Pourtant, ici aussi, tellement peu de traces dans les sources occidentales... Tout de même peut-on envisager que le

³⁸⁴ Annick PETERS-CUSTOT, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur*, Rome, 2009.

³⁸⁵ Thierry GANCHOU, « Alphonse d'Aragon. Lettre au pape Nicolas V », dans Vincent DEROCHÉ, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Op.cit.*, p.575-578. Voir également, Constantin MARINESCU *La politique orientale d'Alphonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, 1994 (édition posthume), p.255.

³⁸⁶ Depuis Nicolas Sekoundinos qui prononce un discours devant Alphonse V d'Aragon jusqu'à Jean Argyropoulos, envoyé par le despote Thomas afin de quérir une assistance en Morée. Vincent DEROCHÉ et Nicolas VATIN, *Constantinople 1453. Op.cit.*, p.783-803.

³⁸⁷ Une fois arrivé à Paris au mois d'avril 1400, Manuel II entretient des relations diplomatiques actives avec les princes occidentaux à qui il ne peut rendre visite, parmi eux les souverains de la péninsule ibérique : une première ambassade est conduite par Alexis Branas en Aragon, castille et Navarre entre août 1400 et février 1401 ; le même Branas mène une seconde expédition en Aragon en août 1401 ; une troisième ambassade a lieu auprès du roi de Castille en février 1403 ; une dernière conjointement menée par Alexis Branas et Constantin Paléologue Rhallès en Aragon (juin 1403). De même, des reliques semblent avoir été apportées au Portugal, sans plus de précisions.

³⁸⁸ Nicolas IORGA *Byzance après Byzance*, Paris, Balland, 1992 (1^{re} édition 1935).

copiste Démétrios Cantacuzène, actif en Angleterre en 1475 et, selon Marie Vogel et Victor Gardthausen, provenant de Serbie, ait parcouru ce type d'itinéraire. Mais là encore, il peut plus simplement être passé par Venise³⁸⁹.

Évolutions.

Nous avons évoqué les portes d'entrées possibles en Europe du Nord-Ouest. Elles sont finalement peu nombreuses mais incontournables. Cependant, une variable nous manque : ces points de passage restent-ils ouverts et accessibles durant toute la période que nous envisageons ? Les vicissitudes politiques, la présence ou non d'un relais favorable au passage des Grecs, conditionnent l'accessibilité de ces centres. Venise et Milan constituent deux cas opposés, entre stabilité et inconstance, bien que les deux cités restent stratégiques pour qui souhaite franchir les Alpes. Toutefois, Milan occupe une place prépondérante tant que dure la puissance des ducs Visconti et surtout Sforza et que Francesco Filelfo réside dans cette cité et y est actif dans le rôle de passeur d'hommes, d'ouvrages et d'idées. Ainsi, l'exemple milanais met en lumière ce qui retiendra notre attention plus loin : le réseau prime sur le positionnement géographique et là où se situent les relais adéquats se trouveront les Grecs candidats au départ. Venise, quant à elle, est bien plus stable dans notre corpus et des ressortissants Grecs passent par Venise tout au long de la période envisagée et même au-delà. Tel est le résultat de la combinaison d'une position géopolitique stable, de l'ancienneté des contacts avec le monde grec et de la pérennité de la présence grecque en son sein. Rome reste également stable, le pouvoir pontifical, protecteur des derniers prétendants Paléologues, suppléant opportunément la disparition des cardinaux grecs influents dans la promotion de la cause impériale – Isidore de Kiev disparaît en 1463, Jean Bessarion en 1472.

Nos sources sont certes probablement lacunaires et partielles. Toutefois, elles laissent apparaître *a minima* des évolutions qui ne demandent qu'à être confirmées.

³⁸⁹ Marie VOGEL, Victor GARDTHAUSEN, *Die griechischen Schreiber, des Mittelalters und der Renaissance*, p.102

Par-delà les Alpes.

Savoir partir est une chose, savoir arriver une autre. Les périple grecs vers l'Europe du Nord-Ouest représentent une nouvelle source d'interrogations et, confessons-le, d'incertitudes. En reconstituer autant que faire se peut la trame est un défi impossible à contourner : il faut d'abord franchir cette formidable chaîne montagneuse si propice à marquer les esprits ; ensuite, si tant est qu'on choisisse la voie terrestre pour voyager, il faut déterminer quels princes – et principautés par là-même – visiter, dans quel ordre, avec quelle fréquence et quels résultats.

Le franchissement des Alpes, un gouffre documentaire.

Dans une lettre envoyée à Manuel Chrysoloras à l'été 1400, l'empereur Manuel II décrit brièvement son voyage en Italie et son arrivée à Paris au printemps précédent. De façon assez laconique, il évoque un long et difficile périple qui n'a pas été pour lui source d'inspiration littéraire. Seules les tentatives de contact avec son escorte italienne et française auraient pu être dignes d'intérêt mais la barrière linguistique laissait peu d'opportunités d'échanges³⁹⁰. Presque un siècle et demi plus tard, Nicandre de Corcyre est plus prolixe, décidé en bon observateur des nouvelles contrées qu'il découvre. Il ne pouvait passer à côté du franchissement des Alpes qu'il accomplit en compagnie de l'ambassadeur de Charles Quint :

« Après avoir été accueillis par les notables de la ville [Innsbruck] et avoir été munis de provisions pour le voyage, nous sommes partis le jour suivant. Nous avons cheminé au milieu des montagnes et traversé plusieurs villes, bourgades, châteaux et maisons de toutes sortes ; nous avons passé des marais, des forêts, des monts couverts de neige et très élevés, au point qu'il semblait que leur sommet touchait le ciel, des vallées escarpées et des ruisseaux qui avaient creusé leur lit en ravin, des sources et d'innombrables cours d'eau ; en trois jours, nous sommes arrivés sur le lieu le plus haut des Alpes, où se trouve un lac qui n'est pas grand, mais bien rempli d'eau. De là, descendant toujours, passant des villes peu importantes et après la traversée d'un vaste forêt, touffue et fort épaisse, sur la

³⁹⁰ Manuel II PALEOLOGUE, *Manuelis II palaeologi epistulae*, éd. George T. DENNIS, Washington, Dumbarton Oaks, 1977, lettre n°37, p.98-100.

pente des montagnes, nous sommes parvenus dans une plaine : à partir de là, nous n'avons plus voyagé à travers les montagnes »³⁹¹.

Hélas, le passage des Alpes n'a pas davantage inspiré les voyageurs grecs qui ont pu effectuer la traversée. De même, les sources occidentales, lorsqu'elles s'intéressent à ceux-ci, ne mentionnent pas cette étape incontournable : même le récit détaillé du périple de Nicolas Agallon n'évoque pas les Alpes. Pourtant, cette aventure est une entreprise difficile pour laquelle il faut se préparer – comme le note Nicandre – et la littérature aurait dû laisser des traces³⁹². Toutefois, quelques sources laissent entendre que le périple est en cours de préparation : ainsi *Théodore Plantidorus* et *Nicolas Cunetus*, qui bénéficient d'une recommandation du duc de Milan auprès du duc de Bourgogne, sont sur le point de partir³⁹³ ; Michel Dromokatès Chrysoloras, Démétrios et Michel Asanès, quant à eux, reviennent de France lorsqu'ils sont recommandés au duc de Mantoue par Francesco Filelfo³⁹⁴ ; enfin nous avons vu plus haut que Jean *Gavras*, ou bien *Glykys*, protégés de l'humaniste italien étaient sur le point de partir pour le royaume de France³⁹⁵. Les Alpes et leur franchissement ne forment qu'un non-dit, une évidence qu'il n'est pas besoin de mentionner. Peu importe de mentionner une étape aussi peu pertinente tant pour les Grecs que pour les sociétés qui les accueillent.

Pourtant, cette lacune documentaire doit susciter prudence et circonspection pour l'historien. Pourquoi ne note-t-on pas le passage des Grecs par les Alpes ? Au-delà de l'évidence que constituerait une évocation de ce type dans un registre français ou bourguignon – comment un Grec serait venu d'Italie sinon en passant par les monts alpins ? – le questionnement doit avant tout porter sur nos sources une fois encore. Les périples des Grecs se résument le plus souvent à une suite de photos instantanées, sorte de carnets de voyage au point de vue déformant : quand cela est possible, nous voyons les Grecs apparaître en Italie, circulent parfois d'une ville à une autre ; puis, d'un coup, les voici en France, en Bourgogne ou en Angleterre. Quelles routes prennent-ils ? Quelles étapes effectuent-ils ? Il semble que la route des Alpes reste rétive à l'analyse.

³⁹¹ Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.60-61.

³⁹² BnF Ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v et 76r.

³⁹³ 3 décembre 1459. BnF ms. Ital. 1595, f.187r.

³⁹⁴ FilEp. 13 octobre 1455. p.412.

³⁹⁵ *Supra.*, p.129.

Tout espoir n'est heureusement pas perdu. Les aventures de Michel Dishypatos nous éclairent quelque peu. Jonathan Harris a consacré un article très intéressant à son sujet³⁹⁶. Ce personnage sulfureux et au destin tragique échoue – ou choisit d'échouer – à Chambéry, à la cour du duc de Savoie au sein de laquelle il parvient à s'insérer. Au-delà de sa réputation de médecin aux pouvoirs supposés quasi-magiques, Michel Dishypatos élit domicile au cœur d'une principauté alpine, probablement alors qu'il était en chemin pour trouver des gens crédules en France ou au-delà. La Savoie apparaît comme une oasis documentaire en l'occurrence : outre ce charlatan grec, la cour des ducs semble accueillir toutes sortes de Grecs de passage, comme ces montreurs d'éléphants et de bêtes sauvages qui ravissent la duchesse Yolande de France et son fils Philibert I^{er} (1472-1482)³⁹⁷. Toutefois, hormis ces rares cas, le régime documentaire reste très restreint. De plus, si on change d'échelle, aucune mention de Grecs aux débouchés des Alpes, qu'il s'agisse de Lyon ou des cantons helvétiques par exemple. Mais il s'agit probablement d'un effet de source, la recherche mériterait très certainement une campagne plus systématique dans ces régions.

Itinéraires transalpins.

France, Bourgogne, Angleterre... et les autres.

Une fois les Alpes franchies, où diriger ses pas ? Quel grand ensemble politique, urbain, économique rallier ? Certes, le chemin pris dans les Alpes détermine théoriquement le prince que l'on visitera en premier : la France et la Bourgogne via les cols du Fréjus, du Simplon, du Gothard ou du Splügen ; le monde germanique via des cols comme ceux du Reschenpass, du Brenner ou du Tarvis³⁹⁸. Cependant, d'autres conditions interviennent dans ces choix d'itinéraires, comme le degré de puissance du royaume ciblé.

³⁹⁶ Jonathan HARRIS, « Médecine et medical practitioners in the West : the case of Michael Dishypatos », *Revue des études byzantines*, tome 54, 1996, p.201-221.

³⁹⁷ « Item le xv jour daoust feste de Notre Dame az certains hommes de Grece qui monstrerent a mon dit seigneur et messeigneurs ses freres en la presence de toute la court deux bestes souvaiges cest assavoir ung elephan et un tigre en deux escus de roy ». *Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI*, documents inédits recueillis et mis en ordre par M. Léon MENABREA, *Extrait des comptes des trésoriers généraux de Savoie*, p.197.

³⁹⁸ Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands de Venise (1380/1520)*, Rome, Ecole Française de Rome, 2016, cartes p.36 et 48.

Tableau n°4. Répartition des occurrences grecques selon les territoires traversés.

	Angleterre	Bourgogne	France
1400-1419	1	0	7
1420-1439	14	5	0
1440-1459	117	130	136
1460-1479	48	81	38
1480-1499	16	1	39
1500-1519	13	0	14
1520-1539	13	0	49
1540-1559	30	0	31
1560-1575	14	0	14

Le recueil de la documentation nécessaire laisse apparaître un relatif équilibre entre les trois ensembles politiques majeurs étudiés. En effet, le compte des mentions de Grecs – et non de Grecs eux-mêmes – donne une proportion tripartite à peu près égale³⁹⁹. Chronologiquement, l'éventail le plus large concerne la France, le plus dense impliquant plutôt la Bourgogne, l'Angleterre ne se distinguant pas particulièrement sur ce point⁴⁰⁰ : la Bourgogne est le centre d'intérêt majeur des Grecs entre les années 1450 et 1480 ; la France, quoique présente dans les esprits des voyageurs grecs depuis le voyage de Manuel II Paléologue, est plus attractive à partir des années 1450. Ces différences s'expliquent avant tout par le contexte politique, et pas seulement celui du monde égéen. La Bourgogne est une puissance dominante au rayonnement international sous Philippe le Bon (1419-1467) et Charles le Téméraire (1467-1477). Après la mort de ce dernier, une crise apparaît et le centre de gravité politique se déplace progressivement vers la péninsule ibérique. La France, quant à elle, sort du long conflit avec l'Angleterre dans les années 1450. De plus, l'affrontement avec la Bourgogne, couplées à la structuration de l'État monarchique, poussent les Valois à développer une politique de prestige plus conséquente. Le statut international de la France s'affirme après l'effacement bourguignon et le début des campagnes italiennes en 1494, liées à une idée de

³⁹⁹ La France compte trois cent trente et un cas, la Bourgogne deux cent dix-neuf, l'Angleterre deux cent cinquante-six.

⁴⁰⁰ Voir tableau n°4 ci-dessus.

croisade sempiternellement répétées par la royauté, suscitant logiquement un intérêt certain pour des migrants grecs en mal de protection. L'Angleterre, quant à elle, reste en retrait, tant du point de vue de sa situation géographique qu'en raison du repli politique que connaît le royaume dans la seconde moitié du XV^e siècle – folie de Henry VI, guerres civiles, rétractation économique.

En entrant dans le détail, une remarque s'impose : si tous ces territoires ne sont pas quadrillés systématiquement, les capitales politiques ne sont toutefois pas les seules à être visées par les migrants. Ainsi, si Paris et Londres/Westminster collectent à elles seules deux cent cinq et deux cents mentions grecques, soit respectivement soixante et un pour cent et soixante-dix-huit pour cent du total de chaque zone, d'autres centres apparaissent clairement : York, Cambridge ou Canterbury en Angleterre ; Rouen, Compiègne, Beauvais ou Tours pour la France. En Bourgogne, la diversité est plus grande encore, Bruxelles domine mais les villes marchandes des Flandres comme Bruges et Saint Omer sont également représentées. Du point de vue général, la Bourgogne est mieux quadrillée que la France, mais peut-être faut-il voir ici un effet de l'itinérance constante de ses ducs⁴⁰¹. Les rois de France étant plus sédentaires, le royaume est plutôt arpenté par des migrants grecs dans sa moitié nord – mais là encore il peut s'agir d'un nouvel effet de source. Résumons toutefois en insistant sur la grande variété des localités visitées, constituant des circuits que nous aborderons bientôt.

Un tel état des lieux, trop délaissé par l'historiographie, fait émerger d'autres destinations, secondaires, succédant fréquemment à la visite d'un des trois points majeurs évoqués. Ainsi, outre la Savoie déjà évoquée, émergent des territoires plus marginalisés, tels que la Bretagne, l'Écosse, l'Irlande, ou bien l'Europe scandinave. Certes, ces ensembles sont bien moins représentés que les autres : trois mentions pour la Bretagne ; quatorze pour l'Écosse ; deux pour l'Irlande et l'Europe scandinave⁴⁰². Cette pauvreté documentaire ne doit pas inciter à négliger ces

⁴⁰¹ Voir par exemple les itinéraires des ducs de Bourgogne édités par Herman Vander Linden. Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, suc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, Comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1940 ; du même, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, M. Lamertin, 1936.

⁴⁰² En 1400, une ambassade semble avoir été envoyée auprès de la reine Marguerite de Norvège par Manuel II Paléologue, alors présent en France. Répertoire prosopographique n°266. En 1455, date que l'historiographie, jusqu'à Jonathan Harris, ne parvenait pas à fixer, un certain Laskaris Kananos effectue un voyage en France, Bourgogne et Angleterre, en passant par la Scandinavie, voire en Islande. Thierry GANCHOU, « Le prôtôgéros de Constantinople Laskaris Kanabès (1454). À propos d'une institution ottomane méconnue », *REB*, 71, 2013, p.212. Voir surtout Jonathan HARRIS, « When did Laskaris Kananos travel in the Baltic Lands ? », *Byzantion*, 80, 2010, p.173-187.

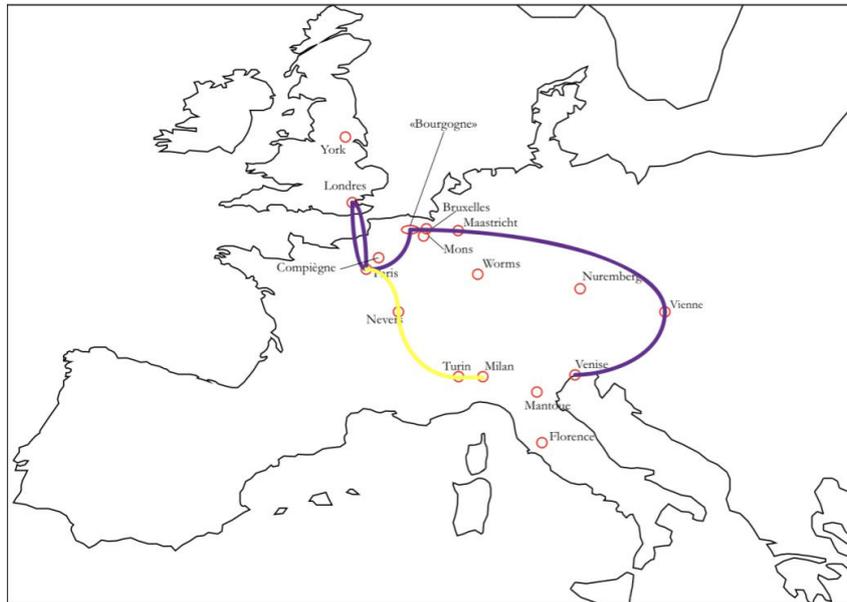
espaces : les migrants cherchent bien partout un pouvoir perçu comme suffisamment fort et riche pour les protéger ou, à défaut, être sensibilisé et incité à ouvrir leur bourse. Ces zones sont cependant éphémères, l'instabilité politique, associés à la marginalité géographique caractérisant ces pouvoirs somme toute fragiles. L'étendue des possibilités de parcours grecs en Europe du Nord se complexifie donc encore davantage.

Il ressort de cet état des lieux, combiné aux quelques lettres de recommandation déjà évoquées, que les Grecs ne se dirigent pas vers l'Europe du Nord à l'aveuglette. Ils ont souvent des objectifs, des passages obligés. Le principal objectif reste donc d'obtenir une ou plusieurs faveurs du Prince. Dès lors, il faudra se diriger là où ce dernier se trouve. Ceci explique que certaines localités fassent l'objet d'une visite grecque. Le duc de Bourgogne et sa cour se déplaçant sans cesse d'un de ses domaines à un autre, il n'est plus étonnant de croiser « Huit gentils hommes du pays de Grece » à Nozeroy en avril 1454 en Bourgogne⁴⁰³. De même, Charles VII et ses successeurs résidant volontiers sur les bords de Loire, il est logique de voir apparaître Tours, Orléans ou Montils-lès-Tours dans la documentation⁴⁰⁴. Cette mobilité, en quête du Prince, fonctionne également, se complexifie même, avec la recherche de princes subalternes, laïcs ou ecclésiastiques. Comment expliquer autrement que Rouen ou York apparaissent dans nos registres si ce n'est que leurs archevêques sont au cœur des réseaux de sociabilités impliquant des Grecs ?

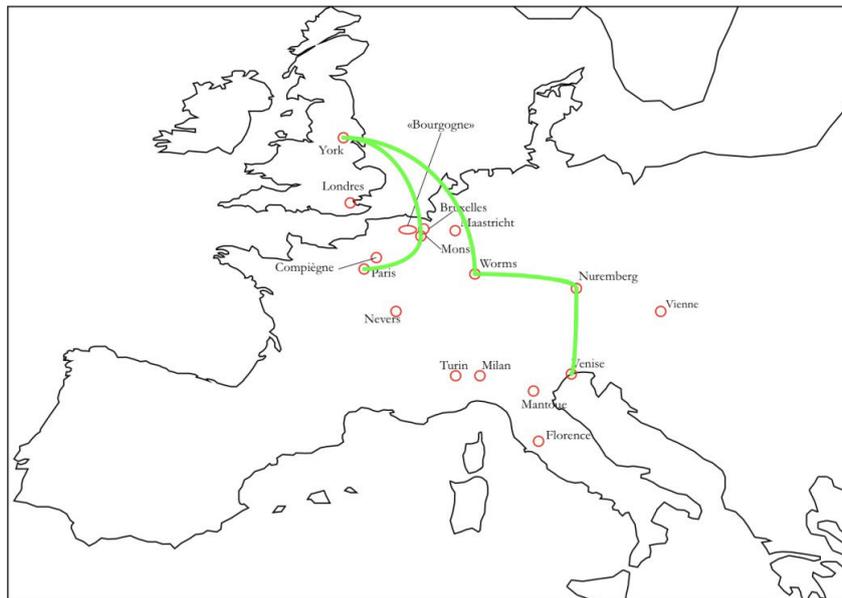
⁴⁰³ ADN. B 2017 f. 267 r. De même, Manuel Agallon rejoint la cour ducale à Nevers, tandis qu'Alexis de Selymbria et ses compagnons apparaissent à Louvain. ADN. B 2017 f. 237 v ; ADN. B 2020 f.346 r.

⁴⁰⁴ Le cas de Tours est intéressant. Des Grecs y sont présents à quatre reprises entre 1469 et 1491, pour des raisons aussi variées que le départ d'une ambassade en Italie (avec Guillaume Francos), l'octroi de lettres de naturalité (Georges Bissipat), de privilèges commerciaux (Jacques Katakalos) ou d'accords liés à la collecte d'indulgences (Alexandre Asanès). Diverses situations se côtoient donc, donc le fil conducteur reste la recherche du Prince. BnF ms. fr. 10971 page 2 ; AN. JJ 203 n°5 ; *Ordonnances des rois de France*, vol.20, p.592-594 ; *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris 1894, p.57-59 ;

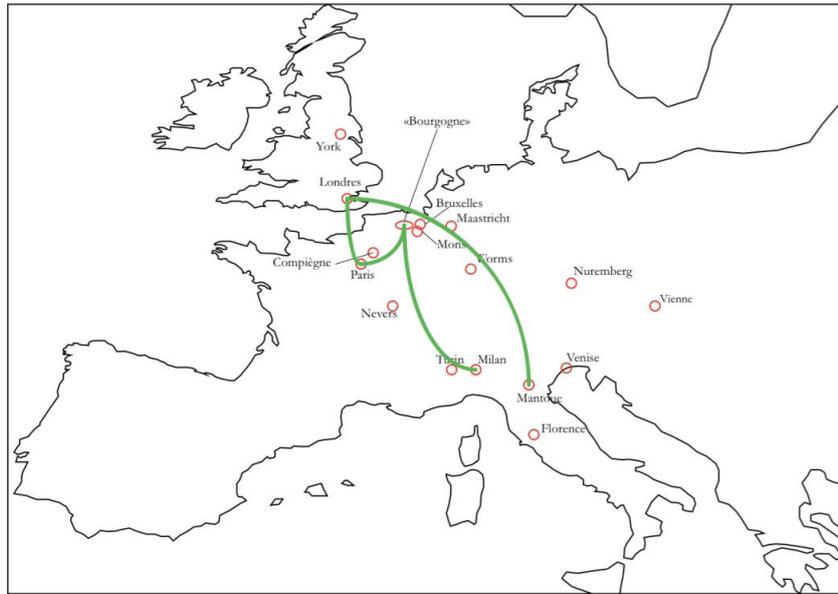
Cartes n°3. Quelques itinéraires grecs.



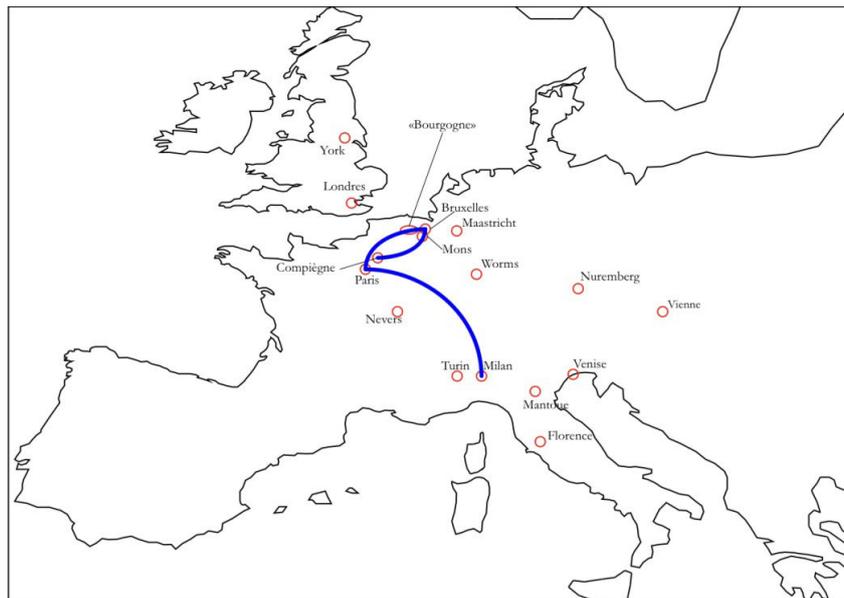
1. Nicolas et Manuel Agallon (1454).



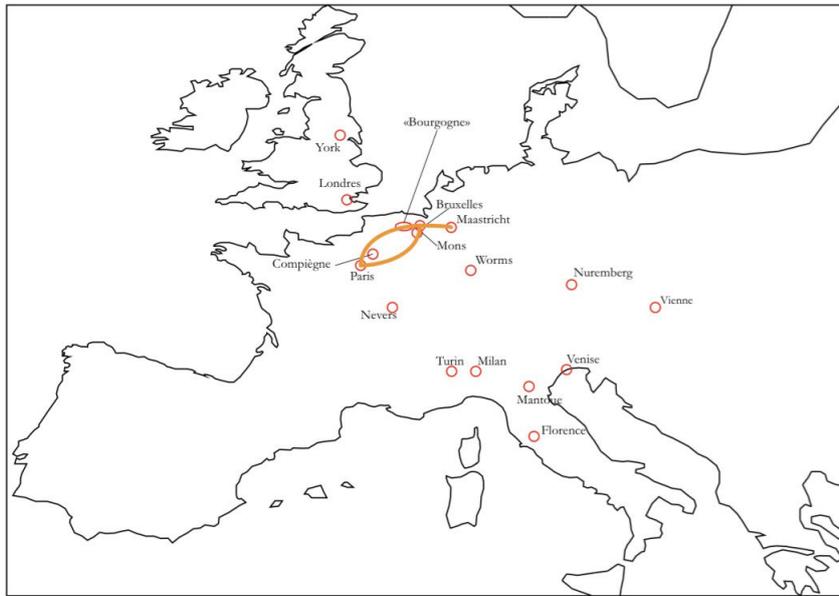
2. Thomas Eparchos et Georges Diplovatzès (1454-1457).



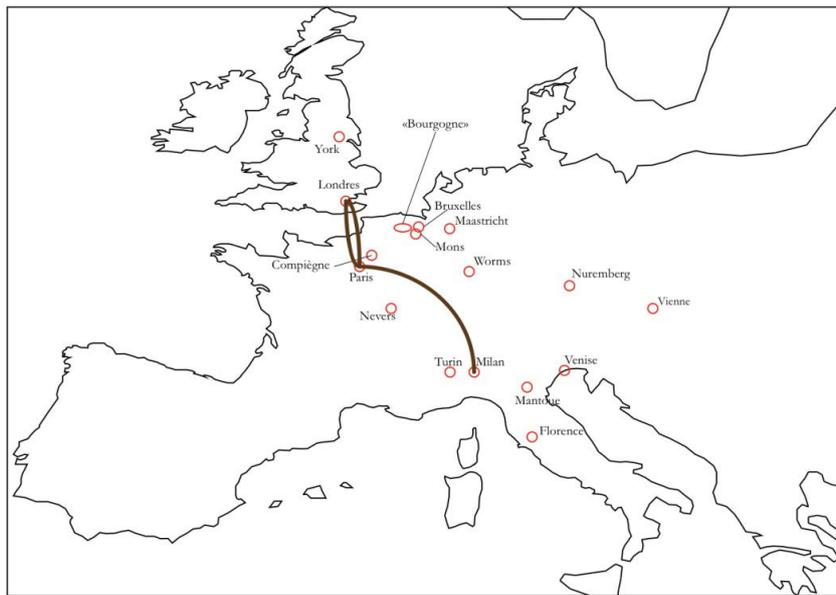
3. Georges Doukas Armenes (1455).



4. Nicolas Tarchanciotès et Alexandre Kananos (1455-1461).



5. Constantin Scholarios (1467-1473).



6. Georges Hermonymos (1476).

Des circuits hiérarchisés.

Cette profusion de situations ne doit pas nous détourner de notre entreprise initiale qui est d'observer et analyser les cheminements grecs. Vient ainsi le temps de l'étude des itinéraires, des tentatives de reconstituer des modèles plus ou moins éclairants des logiques migratoires grecques.

Tout d'abord, il faut insister sur la hiérarchie des destinations et des itinéraires. Démétrios Koumousès et *Douchan Cantacuzène*, venant de France où ils ont obtenu de l'aide du roi de France, fin 1467, obtiennent du duc de Bourgogne des fonds à Bruges en juin 1468. Constantin Scholarios arrive à la cour de Bourgogne pour solliciter du duc une aide. Le 12 octobre, la commune d'Abbeville leur alloue un ducat « en obtempérant aux lettres de recommandation à eux octroyés par monseigneur le duc de Bourgogne »⁴⁰⁵. C'est bien la visite au duc de Bourgogne qui autorise les visites aux localités secondaires de ses domaines. Ce cas n'est pas fréquent dans nos sources mais il s'agit peut-être d'un effet de sources : dix-huit personnes invoquent une autorisation d'une autorité suzeraine à collecter des fonds ou obtenir des avantages divers et variés⁴⁰⁶.

Tableau n°5. Les détenteurs grecs de lettres d'indulgences et de recommandation.

NOM	DATE	LIEU	PROTECTEUR
Alexis Klaudiôtès	1408	Charité-sur-Loire	Roi de France
Paul de Vlachie	1426	Amiens	Duc de Bourgogne
Manuel de constantinople	1454	Abbeville	Duc de Bourgogne
« Eene rudere »	1454	Bruges	Duc de Bourgogne
« Twee personen »	1455	Bruges	Duc de Bourgogne
Manuel Penelopes (Paléologue)	1456	Amiens	Roi de France
Ancien chambellan de l'empereur	1457	Bruxelles	Duc de Bourgogne
Nicolas Cunctus	1459	Milan/Bruxelles	Duc de Milan

⁴⁰⁵ Édité dans PRAROND, *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville tirés des registres de l'échevinage*, Paris, 1867, p.216.

⁴⁰⁶ Voir le tableau n°5 ci-dessus.

Théodore Plantidorus	1459	Milan/Bruxelles	Duc de Milan
Jean Staurakios	1459	Londres	Evêque de Bath
Nicolas Georgiadès	1459	Edimbourg	Patriarche de Jérusalem
Isaac et Alexis Paléologue	1461	Compiègne	Duc de Bourgogne, roi de France et pape
Georges Théophile	1461	Compiègne	Roi de France
Michel Laskaris	1468	Stafford	Pape
Deux réfugiés	1475	York	Archevêque d'York
Démétrios Koumousès	1487	Ely	Evêque d'Ely

Dès 1406-1409, un imbroglio judiciaire met en scène plusieurs Byzantins, sous l'autorité de Constantin Paléologue Rhallès. Celui-ci est en effet chargé de collecter les dons que souhaiteraient effectuer les sujets du roi de France. Ce dernier est bien entendu consulter au préalable mais l'autorisation est plusieurs fois retirée puis confiée de nouveaux à Constantin en raison de possibles fraudes. L'essentiel tient ici dans ce que le parcours des Grecs chargés de parcourir le royaume – on note la présence conflictuelle d'un Alexis *Claudioti*/Klaudiôtès à la Charité sur Loire – est conditionné à l'aval royal. Les communautés sujettes le plus souvent obéissent à un ordre de leur suzerain plutôt qu'elles n'agissent de leur plein gré : l'argent que reçoit Paul de *Vlachia* de la commune d'Amiens en 1426 obéit à la même logique,

« En obtempérant aux lettres de très hault, très puissant prince et nostre très redoubté seigneur Mons le duc de Bourgongne, par lesquelles ledit Mons. De Bourgongne, considérans l'exil et misère dudit conte de Valachie, qu'il certiffie estre sen cousin et extrait de noble lignie des roys de France, de Cécille et d'Arragon, et nagaires par cas de fortune, et par les Turcs et Sarrazins, ennemis de nostre foy, avoir esté exillié et chassié hors de son pais, et sa femme, sereur et enffans prins et destruis, prie et requiert à tous princes et seigneurs chrestiens, que par charité il meur plaise ledit conte de Valachie benignement recevoir en leurs terres et pays et lui aidier de leurs biens, pour avoir et soustenir son estat honnestements, sans mendier »⁴⁰⁷.

⁴⁰⁷ AMA. CC. 20, f.70r.

Trente ans plus tard, la même commune obéit de nouveau à un ordre du duc de Bourgogne et octroie vingt-trois sous à Manuel *Penelopes* (Paléologue) « en obtempérant aux lettres de Mons. le duc de Bourgogne »⁴⁰⁸. À la même époque, les registres de Bruges évoquent un chevalier puis deux personnes de Constantinople, tous porteurs de lettres de recommandations donnant accès à des fonds, tandis qu'en 1460, un autre chevalier reçoit vingt sous sur ordre ducal⁴⁰⁹. Toujours dans les années 1460, la commune de Compiègne se trouve également confrontée à des situations identiques : Georges Théophile est porteur d'une « supplication par lui baillée aux dits gouverneurs »⁴¹⁰ ; Isaac et son fils Alexis Paléologue, connus et protégés du duc de Bourgogne, disposent néanmoins d'une bulle pontificale et d'un mandement du roi de France ordonnant à la commune de leur délivrer vingt-deux sous parisis⁴¹¹.

Un modèle se dessine donc. Tout d'abord un passage obligé par le centre majeur du pouvoir princier : Paris, Londres ou Bruxelles. Ensuite, à partir de ces bases, des visites plus locales quadrillent l'espace. Ainsi, Nicolas Tarchaniotès, Démétrios Paléologue (2) et Alexandre *Cananus*, après un passage par Paris en 1455/1456, sont à Bruxelles en août 1459 avant de revenir à Paris un mois plus tard et de les apercevoir deux ans plus tard à Compiègne⁴¹². Également, Constantin Scholarios passe tout d'abord par Bruxelles en 1467 avant de rejoindre Paris en 1472 et de revenir auprès le duc de Bourgogne l'année suivante et d'être présent à Maastricht en 1473⁴¹³. À ce schéma vient s'ajouter le passage vers les autres espaces politiques secondaires que nous avons évoqués. Il est en effet difficile de croire que Nicolas *Georgei d'Arvosson* soit parvenu en Écosse sans être au moins passé par l'Angleterre⁴¹⁴. De même, Georges Branas, évêque nommé à Dromore en Irlande en 1483, quoique ne résidant pas sur l'île, vit pendant un temps en Angleterre avant

⁴⁰⁸ AMA. CC. 40, f.51r.

⁴⁰⁹ Édités dans GUILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Première série, treizième au seizième siècle, tome Cinquième, Bruges, 1876, C.1455-1456, f.49v, n°3 ; C.1455-1456, f.50v, n°7 ; C.1460-1461, f.40v, n°6.

⁴¹⁰ Archives municipales de Compiègne (AMC.), CC. 22.

⁴¹¹ « A Ysaachins et Alixis, son fils, cousin germain de l'empereur de Constantinoble, ainsi qu'il est apparu par bulles de N. S. Père le Pape, et par mandement royal, lequel a esté prins par les ennemis de la foi et détenu prisonnier audit lieu de Constantinoble, dont il est eslargy aux cautions de deux de ses filles, ainsi que portent les dictes bulles, en don pour sa redampcion... 22 sous parisis ». AMC, CC.21.

⁴¹² ADN. B 2034 f. 193v-194r ; BnF ms. fr. 32511 f.209v ; AMC. Série CC. 22

⁴¹³ ADN. B 2064 f.209v ; AGR. CC 1924 f.209v ; AGR. CC 1925 f.395v ; BnF ms. fr. 32511 f.313r
ADN. B 2092, n°671111.

⁴¹⁴ Répertoire prosopographique n°149.

de partir pour l'Écosse et son nouvel évêché d'Elphin en 1499⁴¹⁵. Par ailleurs, la visite de la Bretagne semble s'insérer après un passage par Paris : la logique semble, somme toute, respectée puisque, bien que très autonome, le duché de Bretagne n'en est pas moins vassal du roi de France. Cette hiérarchie des itinéraires s'insère également à plus grande échelle : Nicolas Agallon part de Venise en mission diplomatique auprès de l'empereur en 1454 qu'il rejoint semble-t-il à Nuremberg ; par la suite, Nicolas parvient en France, peut-être en passant par la Bourgogne, avant de rejoindre l'Angleterre et de revenir⁴¹⁶.

Il est un dernier cas intéressant. « Manuel Paléologue » est un patronyme très fréquent dans les sources occidentales évoquant des migrants grecs⁴¹⁷. Cette fréquence est liée d'une part à la régularité avec laquelle les Grecs portaient le prénom Manuel et l'attachement fort à la dynastie impériale, qui poussait parfois un individu à inclure ce nom au sien propre. Ensuite, nous avons vu au chapitre précédent quelles difficultés les scribes occidentaux ont pu avoir à retranscrire ces patronymes. S'il est risqué de vouloir associer plusieurs Manuel Paléologue entre eux, notons toutefois une certaine récurrence d'un tel Manuel dans les années 1455-1459 : en 1455, un Manuel est présent dans les États du duc de Bourgogne ; 1456 un autre visite Amiens, ville appartenant audit duc ; après un probable passage par Paris, un troisième Manuel est présent à Rennes en décembre 1458 ; enfin un dernier est mentionné à Paris en septembre 1459⁴¹⁸. Si notre hypothèse se confirme,

⁴¹⁵ Jonathan HARRIS, « Greeks and the Papal Curia in the Fifteenth Century : The Case of George Vranas, Bishop of Dromore and Elphin », article cité.

⁴¹⁶ Dans un récent article consacré à Nicolas Agallon, Jonathan Harris suggère que l'émissaire grec aurait rejoint Manuel, son probable père présent à Milan, avant de partir pour la France où ils sont mentionnés ensemble. Cet itinéraire ne nous paraît pas possible, en raison notamment de la chronologie relativement étriquée entre la présence de Nicolas en Bavière (avril 1454) et son apparition en France (été 1454). De plus, son supposé père Manuel est mentionné auparavant seul en Bourgogne. Jonathan HARRIS, « Byzantine refugees as Crusade Propagandists. The travels of Nicholas Agallon », dans *The Crusade in the Fifteenth Century : Converging Culture*, Norman HOUSLEY (dir.), Ashgate, 2016, p.36. Décrivant les itinéraires possibles au départ de Venise vers l'Allemagne, Philippe Braunstein montre que ces voies permettent facilement l'accès à l'espace bourguignon. Certains sujets du duc de Bourgogne privilégient même ce chemin. Philippe BRAUNSTEIN, *op.cit.*, p.37. L'hypothèse, selon nous la plus plausible, consiste dans le départ simultané des deux Agallon, Manuel depuis Milan, par Nevers puis Paris, tandis que Nicolas rallierait le royaume de France depuis Nuremberg. Un tel itinéraire est également emprunté par d'autres migrants grecs que nous avons déjà évoqués, Thomas Eparchos et Georges Diplovatazès en 1455 : Venise, Nuremberg, Worms, Paris et Westminster. Vincent DEROCHÉ, Nicolas VATIN (dir.), *Op.cit.*, p.761-769.

⁴¹⁷ Ce patronyme peut apparaître sous différentes orthographes : *Manuel Paluole*, *Emanuel Paleologus*, *Manuel Penelopes*, par exemple.

⁴¹⁸ ADN. B 2020 fol. 355r-v ; AMA. CC.40 f.51 ; Archives municipales de Rennes (AMR.) AA 21 ; BnF ms. fr. 32511 f.208v. Il est même tentant d'associer à ce Manuel Paléologue (3) un « Maniel chevalier de Constantinople » qui cherche de l'aide auprès de la ville de Douai, sujette du duc de Bourgogne, en septembre 1454. Cependant, l'hypothèse est plus hasardeuse. Archives municipales de Douai (AMD.), CC.223 f.41r.

un même Manuel pourrait avoir effectué un tel périple avant, peut-être, de s'en retourner en Italie. En tout cas, nous avons vu d'un tel circuit n'est pas incompatible avec les schémas déjà observés. Reste en tout cas que la mobilité grecque est réelle dans l'espace de l'Europe du Nord-ouest et obéit à davantage de logiques et de hiérarchies que prévues. Ces mobilités mériteraient, à n'en pas douter, des analyses sur le pendant italien de la question.

Fixations et retours.

Nous sommes parvenus à une sorte de seuil dans notre réflexion. Jusqu'à présent, nous avons montré des Grecs en mouvement, reliant un point de départ à d'autres points. Ces migrants, pour diverses raisons, sillonnent l'Occident. Cependant, nous ne nous sommes pas encore interrogés sur les finalités de tels mouvements. Les régions visitées deviennent-elles de nouveaux refuges pour les Grecs ou bien ne constituent-ils que des étapes d'une tournée temporaire dont la finalité est le retour au pays ? Entre ces deux situations que nous rencontrons, il existe une multitude de trajectoires, trop souvent ramenés par l'historiographie à ces deux cas initiaux. Nous devons faire preuve de circonspection et de discernement car à cela s'ajoute également l'instabilité chronologique qui fait évoluer les parcours grecs, les installant dans un lieu de façon pérenne avant de les renvoyer sur les routes.

Idées reçues sur la notion de « gens de passage ».

Une première mise au point s'impose. Au début de notre enquête, une dichotomie est rapidement apparue dans les écrits de l'historiographie, souvent spécialisée sur la question. En effet, les migrants grecs se séparaient en deux catégories : ceux qui venaient en Occident pour s'y installer et ceux qui ne faisaient que passer⁴¹⁹. Une barrière presque infranchissable semblait s'ériger entre ces deux options, forcément inconciliables. C'est pourtant une réelle construction intellectuelle contemporaine qui, à la lecture des sources, ne résiste pas à l'analyse.

⁴¹⁹ Voir surtout Claudia MOATTI et Wolfgang KAISER (dir.), *Gens de passage : contrôle de la mobilité, procédures d'identification et falsifications en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, éditions MMSH, collection *L'atelier méditerranéen*, 2007.

En effet, l'étude des motifs affichés et retranscrits dans les registres de comptes montre que le caractère éphémère des visites grecques est bien moins prononcé qu'escompté. Une fois classée, notre documentation laisse apparaître des chiffres intéressants. Sur trois cent huit cas de Grecs bénéficiant d'un don d'une administration, qu'elle soit anglaise, bourguignonne ou française, seuls cinquante et un affichent des motivations ou des situations pouvant accréditer l'idée que l'impétrant est de passage⁴²⁰. D'autres variables sont intéressantes : soixante dons effectués le sont afin de permettre l'entretien et la vie du Grec concerné ; dans le même registre, quarante-trois Grecs sont récompensés pour un service rendu – que ce soit auprès du Prince concerné ou d'un autre ; vingt-huit Grecs se plaignent d'avoir tout perdu lors des conquêtes ottomanes ; vingt-trois autres demandent explicitement une aumône. Au total, ces chiffres, s'ils indiquent une grande précarité de l'ensemble des Grecs et de la récente venue de ceux-ci, ne permettent pas de conclure définitivement sur les motifs de chacun – qui peuvent varier d'un lieu à un autre, voire se combiner. Notons cependant que pour plus d'une centaine d'entre eux, l'enjeu est bien plus de trouver des ressources pour subsister en Europe plutôt que de collecter des fonds dans l'optique de repartir plus ou moins rapidement. Une forte proportion des dons consentis – soixante-dix-huit cas sur trois cent huit, soit le quart du total – n'invoque aucune justification particulière, ce qui contribue à brouiller les pistes et rendre encore plus incertain la pérennité de ces migrations. Par ailleurs, les sommes concernées sont souvent trop faibles pour permettre aux Grecs d'assurer les frais quotidiens de subsistance tout en permettant d'économiser : le plus souvent, les dons se chiffrent en sous, parfois quelques livres⁴²¹.

Un autre point pose question. L'essentiel des sources à notre disposition reste très elliptique. Il est difficile de reconstituer certains itinéraires et, trop souvent, les documents ont disparu – ou restent encore à découvrir. Dès lors, l'argument selon lequel ces Grecs ne seraient que de passage parce qu'on ne les observerait qu'à une ou deux reprises, est très partial. Comment affirmer que tel ou

⁴²⁰ Vingt-trois cas évoquent directement le fait de recevoir de l'argent pour pouvoir passer son chemin ; sept mentionnent le retour au pays d'origine ; vingt et un cas souhaitent obtenir des fonds pour racheter des membres de la famille retenus prisonniers par les Ottomans.

⁴²¹ En 1471, *Danciano Vollegobano* et *Jehan Rogaris* reçoivent collectivement du roi de France vingt-sept livres onze sous pour passer leur chemin, quand Georges Bissipat reçoit trois ans plus tard cent livres de pension. C'est bien peu si l'on s'en tient à cette unique mention. Peut-être d'autres collectes ont également été fructueuses mais l'état de nos sources ne le laisse pas deviner. BnF, ms. fr. 32511 f.296r ; f.338r.

tel Grec n'est que de passage alors qu'on ignore la durée et l'étendue géographique de son séjour ? L'essentiel du problème tient dans ce qu'il faudrait dissocier les Grecs supposés de passage de ceux qui choisissent de s'installer. Le choix est bien téléologique puisque l'essentiel des sources ne mentionne pas le passif de l'impétrant – ou simplement l'étape précédente parfois⁴²². Chaque document, pris isolément, ne dit rien du passé et du futur du Grec concerné. Nombre de migrants que l'historiographie ne classe pas parmi les gens de passage puisqu'ils ont pu faire souche durant une période plus ou moins longue, devraient pourtant paraître comme tels. Georges Bissipat, d'après les travaux de Raymond Renet, hypothèses reprises par les historiens ultérieurs, apparaît dans les sources françaises en 1456 : sous le patronyme *Paléologue*, le manuscrit BN français 32511 le qualifie d'écuyer accompagné d'un *Georgius Gazzy*, rien de plus. Georges est donc, selon ces critères, un Grec de passage⁴²³. Pourtant, la longue carrière de Georges Bissipat prouve bien sûr le contraire.

Le problème rebondit encore si l'on considère que les documents ne donnent accès qu'à des situations encore en devenir, dont les conséquences sont loin d'être finalisées au moment où la source est produite. Reprenons le cas de Constantin Scholarios. L'itinéraire que nous avons pu établir par association de sources déjà éditées, mais isolées les unes des autres⁴²⁴, montre sa présence sur une période de six années minimum – de 1467 à 1473 – mais il est impossible d'affirmer que son séjour ne s'est pas prolongé ou bien a débuté avant. Pourtant, une fois encore, la lecture stricte des sources devrait classer Constantin comme un migrant de passage : or rien n'est joué à ce moment. C'est un point fondamental. Le regard de l'historien se fait trop téléologique, il ne doit pas analyser *a posteriori* les faits. Que dire sinon du cas de Manuel Paléologue (5), second fils du despote Thomas ? Né après la chute de Constantinople, il se retrouve à Rome avec sa famille. Orphelin dès 1465, il est élevé avec son frère aîné André, notamment sous la protection de Bessarion⁴²⁵. Pourtant, peut-être lassé par une vie précaire sans espoir de reconquête

⁴²² En 1457, deux grecs reçoivent deux lions d'or après avoir rejoint le compte de Charolais (le futur Charles le Téméraire). ADN. B 2026 f.84r. Isaac et Alexis Paléologue reçoivent soixante livres à Bruxelles alors qu'ils arrivent de Saint-Omer et délivrent au duc des informations précieuses sur la situation politique en mer Égée. ADN. B 2040 f.241v-242r.

⁴²³ BnF ms. fr. 32511, f.184r. Voir M. RENET, *Op.cit.*, p.40. Ce lien établi entre ce Georges Paléologue et Georges Bissipat est également accepté par Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West. Op.cit.*, p.175.

⁴²⁴ Répertoire prosopographique n°284.

⁴²⁵ Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West. Op.cit.*, p.113.

des terres perdues face aux Ottomans, Manuel décide en 1475 de quitter Rome en vue de se voir offrir une meilleure condition. Remontant au Nord, il est mentionné à Dijon et reçoit de la chancellerie ducale 16 sous⁴²⁶. Pourtant, cette somme ne semble pas suffire à ce prince impérial qui décide de repartir pour Istanbul où le sultan lui accorde une confortable pension⁴²⁷. Or, rien n'indique qu'une fois auprès du duc de Bourgogne – ou d'un autre prince occidental, les sources manquent sur ce sujet – Manuel ne soit pas resté quelques temps au Nord des Alpes. Comment déterminer avec assurance qu'il s'agisse ou non d'un migrant de passage comme les autres ?

Dès lors, il ne peut exister pour nous de « gens de passage » en tant que catégorie d'identification pertinente. Cependant, il est possible de déterminer, parmi ces personnes dont on sait si peu, quelques fixations, quelques installations pérennes.

Fixations et installations.

Il est difficile de connaître les intentions des migrants. Souhaitent-ils simplement collecter des fonds et repartir ? Les circonstances et les réalités politiques et économiques que connaissent alors les Grecs ne gouvernent-elles pas leurs mobilités, induisant non plus seulement l'idée de voyage limité dans le temps mais plutôt celle d'un départ de plus en plus définitif ? En effet, des Grecs choisissent de rester dans certaines localités qu'ils découvrent, attachés à des princes disposés à favoriser leur installation. Il s'agit d'un phénomène commun à toutes les régions occidentales concernées par la présence grecque.

Une distinction préalable s'impose entre les Grecs qui se fixent en Europe oultrápine pendant une période plus ou moins longue, plus ou moins interrompue et ceux qui entérinent définitivement leur présence dans un lieu et, quand cela est possible, y font souche. Il ne s'agit pas de créer une catégorie intermédiaire tout aussi téléologique que celle des « gens de passage ». Au contraire, nous défendons l'idée de l'absence de prédétermination des voyages. Cependant, nos instantanés documentaires reflètent une multitude de situations et, dans notre entreprise de

⁴²⁶ *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* (Dijon), éd. L. de GOUVENAIN et P. VALLEE, III (Dijon, 1892), p.13.

⁴²⁷ Jonathan HARRIS, « A worthless prince ? Andreas Palaeologus in Rome 1464-1502 », article cite, p.550.

dégager des tendances générales, certains Grecs apparaissent bien comme des habitués d'un lieu pendant une période donnée sans que l'on puisse déterminer – peut-être par manque de sources – une installation stable. Ces situations concernent avant tout les marchands que nous rencontrons. Si certains ont pu être amenés à s'établir définitivement comme les frères Effomatos de Londres, bien d'autres laissent plutôt l'impression de fixations temporaires. *Jeronimus Grace*, vu plus haut⁴²⁸, est présent dans Londres entre 1456 et 1469. Pourtant, nous avons évoqué les liens entretenus avec Venise, Gênes et Lucques, suggérant de fréquents allers-retours avec le royaume anglais. De plus, les taxes que celui-ci paye en tant qu'étranger le montre constamment locataire du logement qu'il occupe : ses assises ne semblent pas se situer dans l'île, aucune volonté d'investissement ne semble émerger. Ce marchand n'est bien sûr pas le seul cas observable à Londres⁴²⁹. Ailleurs, d'autres collègues semblent s'organiser de la même manière : *Dymutre de Rondes* est un marchand de Rouen mais trafiquant du vin doux d'Espagne, du safran et de l'alun, suggérant un approvisionnement lointain⁴³⁰. Il n'y a pas que les marchands grecs pour se fixer un temps avant de repartir. Les mercenaires grecs, archers ou stradiotes, acquièrent une telle réputation qu'ils servent le plus offrant. L'archer George le Grec (1) que nous avons déjà rencontré, est soldé après trois ans au service du duc de Bourgogne⁴³¹. Une soixante d'années plus tard, les armées du roi de France s'emploient à conserver ses soldats grecs et se les attacher plus durablement : les lettres de naturalité accordées aux soldats ou archers *Dimitre Daugreca*, Thomas de *Thoe* ou Jean de *Corregon* durant les années 1530 ont pour but de conserver la fidélité d'éléments précieux, employés depuis plus de vingt ans⁴³². Ainsi, l'installation est consécutive d'un temps de fixation pérenne et d'une volonté des Grecs de s'ancrer dans le tissu social local.

Passons aux installations proprement dites. Celles-ci n'apparaissent jamais, pour autant que nous puissions le savoir, comme la conséquence d'un objectif précis. Le plus souvent, nous observons des Grecs en train de se mouvoir de prince

⁴²⁸ Supra., p.119.

⁴²⁹ Un *Peter Vatase* (Vatazès ?) semble commercer avec Cologne et Venise en 1468/1469. *Peter Gracian*, entre 1463 et 1469 commerce également à Florence, Gênes et Venise pour laquelle il joue le rôle de *factor* (agent). Il est cependant propriétaire à Southampton mais locataire dans Londres. PRO. E 179/236/111 ; E 179/144/67 ; E179/173/133 f.1 ; E179/173/135 ; E179/173/134 f.1 ; E 179/144/67.

⁴³⁰ Répertoire prosopographique n°279.

⁴³¹ Répertoire prosopographique n°149.

⁴³² AN. JJ 247 n°33 f.23v ; AN. JJ 253(1) n°285 f.101 ; AN. JJ 243 n°441 f.132v.

en prince puis, grâce à des conditions favorables, de choisir de se fixer. Paul de *Vlachia*, premier cas observable, effectue clairement sa tournée en passant d'abord par la Bourgogne avant de se fixer en Angleterre⁴³³. Les pérégrinations d'un George Bissipat ou Thomas Francos, entre France et Angleterre, obéissent aux mêmes logiques. Lire ces installations avec notre regard contemporain serait dangereux et modifierait cette réalité qu'est la condition d'incertitude liée à ces Grecs étrangers aux royaumes qu'ils visitent⁴³⁴. De par sa condition initialement précaire et incertaine, tout Grec qui tenterait de s'implanter dans une région prendrait des risques dont il est impossible de connaître les conséquences *a priori*. Ces Grecs peuvent bénéficier de connexions et de réseaux sociaux protecteurs, question que nous aborderons plus loin. Il n'empêche que les fixations et installations grecques doivent s'accommoder d'aléas – comme le rejet de la part de la société d'accueil ou la faillite d'une entreprise marchande – et adapter leurs mobilités en fonction.

Second point d'interrogation. Les installations grecques, aussi durables et pérennes qu'elles puissent être ne mettent pas systématiquement un terme aux mobilités. Bien évidemment, les marchands restent par essence des hommes liés à la mobilité. Toutefois, les soldats sont encore plus mobiles. En effet, quoiqu'au service d'un prince, ils suivent souvent ce dernier – ou un général – dans ses campagnes. Nicandre de Corcyre ne décrit pas autrement son service auprès d'Henry VIII d'Angleterre dans la compagnie de stradiotes menés par Thomas d'Argos : cette compagnie est d'abord envoyée en garnison à la frontière écossaise avant de participer à la guerre contre la France et la prise de Théroüane en 1546⁴³⁵. Si Nicandre décide par la suite de poursuivre ses pérégrinations, le capitaine grec et ses hommes restent au service de l'Angleterre. Mais ici ces mobilités semblent bien normales pour l'époque de sociétés en mutation et en pleine effervescence.

La tentation constante de la mobilité.

Si l'installation et l'insertion dans un tissu social donné constituent une conséquence possible aux migrations grecques, elles ne sont pas non plus

⁴³³ Présent à Westminster le 8 juillet 1427, il reçoit alors une pension de quarante marks par an. Cette pension continue de lui être versée le 10 mai 1434. *Calendar of the patent roll, Henry VI (1422-1429)*, Londres, 1901, p.411 ; N.H. NICOLAS, *Proceedings and ordinances of the privy Council*, IV, Londres, 1835, p.216.

⁴³⁴ *Infra.*, p.175. Voir les conclusions de Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.294.

⁴³⁵ Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.123-126 et 170-172.

définitives. Consécutivement aux aléas que nous avons détaillés et qui président souvent au sort de chacun, il n'est pas rare que ces installations s'interrompent brutalement, entraînant un nouveau cycle de mobilités, en quête de nouveaux points d'ancrage, permettant si possible une nouvelle insertion. La tentation de la mobilité reste attachée à la nature des migrants qui, selon des stratégies intégratives mises en place, n'hésitent pas non plus à remettre en cause une situation favorable mais dont on espère mieux ailleurs.

Thomas Francos constitue le parfait spécimen de ce type de mobilités, souvent interrompues, souvent réactivées. Depuis ses études probables à Constantinople – et peut-être sa rencontre avec Francesco Filelfo, Thomas apparaît une première fois dans une correspondance avec Rolando *de Talentis*. Ces échanges indiqueraient un patronage épiscopal, tout d'abord en Normandie, puis, en 1436, en Angleterre⁴³⁶. Sous la protection du duc de Gloucester, puis du cardinal Beaufort Thomas s'insère dans le tissu social de Londres et Salisbury pendant presque vingt ans, jusqu'à ce qu'en 1451 il choisisse de franchir la Manche et de passer au service de Charles VII : promotion sociale et risques nouveaux liés au manque d'appuis à la cour d'Henry VI devenu fou ont motivé un tel retournement de situation. Or ce retour à la mobilité n'est pas une exception : George Bissipat expérimente également, selon nous, la suzeraineté anglaise durant la décennie 1460 avant de devoir changer de bord et passer au service du roi de France⁴³⁷. À la même époque, un personnage comme Constantin Scholarios, reconnu comme un personnage de haut rang, trébizontin, capte l'intérêt de la chancellerie bourguignonne : les dons effectués en sa faveur le sont pour son entretien, afin qu'ils puissent vivre à la cour ducale. Cela n'empêche pas le Grec de reprendre la route après trois années, et de tenter sa chance à Paris avant de revenir dans les domaines du duc.

Dans un monde en mouvement, durant une période en constante évolution, on ne pouvait attendre d'un tel groupe migratoire, en butte à tant d'aléas politiques, sociaux et économiques, moins de mobilités. À l'instar de tout exil, le mouvement prime sur ces populations. Ce phénomène a même constitué l'essence même – ce qui est exagéré par ailleurs – du concept de diaspora, trop souvent appliqué à toute

⁴³⁶ *Manuscripts de la bibliothèque de Bayeux* : « Rolandi de Talentis opuscula », f.97 et 98.

⁴³⁷ L'implication d'un *George Bissipate*, chevalier de Calais dans la guerre des Deux Roses induit logiquement un changement de carrière, le pardon obtenu ne lui permettant plus de voir évoluer favorablement sa carrière. *Calendar of patent rolls*, vol. IV (1467-1477), 291, membrane 30.

migration. Or, il est indéniable que pour entrer en contact avec l'Occident latin, un groupe, perçu par lui comme cohérent car partageant des valeurs culturelles similaires, dut bouger, aller à la rencontre de l'autre. C'est ce premier aspect qui a été perçu et noté par les sources : ces gens viennent de loin et se déplacent. L'entreprise d'identification des chancelleries occidentales passe par ce stade préliminaire. Il permet de poser la question induite par ces mobilités : ces gens sont des inconnus, ne viennent pas d'espaces reconnus comme un horizon mental personnalisé, possèdent des éléments distinctifs, avant tout culturelles. En termes brefs, ce sont des étrangers.

Chapitre Trois.

Extranéités.

« And the seid Richard Scopham being denyzyn and your seid oratour a Grieke and of an estraunge nation havng noone of his cuntree and tonge beyng dwellers withyn the seid citee, so be being withoute help of the comen lawe or statute in suche case provided, intendeth to have your seid oratour comdemped and undone forever ayenst all right and conscience withoute your good and gracious lordship to hym be shewed in this behalf »⁴³⁸.

En ces termes, Richard Scopham conclut son réquisitoire devant le juge de la *King's Court*, John Shelley. Vers 1471-1472, l'impétrant, portefaix londonien de son état, porte plainte contre Alexis Effomatos, marchand grec que nous connaissons déjà. Après un long plaidoyer sur les causes du litige⁴³⁹, peut-être à court d'arguments valables, l'ex-employé de l'entreprise Effomatos argue de sa qualité de citoyen anglais qui l'autorise à bénéficier de la *Common Law*, privilège dont ne semble pas bénéficier Alexis. Suit alors une série d'accusations liées aux origines du marchand :

⁴³⁸ « Et ledit Richard Scopham étant naturalisé et ledit plaignant un Grec, issu d'une nation étrangère et n'ayant personne de son pays ni de sa langue résidant dans ladite cité, donc ne disposant pas de l'aide de la *Common Law* ou d'un statut prévoyant un tel cas, il est prévu que ledit plaignant soit condamné et débouté pour toujours de tous ses droits et libertés à moins que votre bonne et gracieuse Seigneurie n'intercède en sa faveur ». PRO C1/11/294.

⁴³⁹ Ces causes résultent de la succession du frère d'Alexis, Andronic, récemment décédé. Richard Scopham, employé de ce dernier, se rend d'abord auprès du *mayor* de Londres et accuse Alexis de lui devoir cent sous d'arriérés de paiement pour un travail effectué pour eux. L'affaire est renvoyée devant la *King's Court* où l'on produit des témoins, John *Bans* et Richard *Scruieth*, drapiers londoniens et voisins d'Alexis. Le présent document est la réclamation d'Alexis auprès du chancelier d'Angleterre.

celui-ci est grec, originaire d'une nation étrangère, il ne dispose de l'appui d'aucun compatriote pour servir d'intermédiaire, seulement de voisins lui servant de témoins de moralité. Cette situation précaire pousse donc Alexis à en appeler au chancelier d'Angleterre afin que ce dernier lui assure un *Corpus cum causa*, lui garantissant ainsi la préservation de ses biens et lui évite une possible incarcération. À cette époque, Alexis et son frère ont déjà une longue carrière de marchands derrière eux. Ils sont en effet très bien implantés dans le tissu urbain, propriétaires de plusieurs maisons dans la capitale et détenteurs du monopole du commerce de tissu de Damas et de fil d'or. Tout porterait à croire qu'Alexis soit un notable, à défaut d'être un bourgeois, en tout cas un personnage connu à Londres, économiquement puissant. Andronic bénéficiait de lettres de naturalité mais rien n'indique qu'Alexis en ait reçu également. Pourtant, trente années de résidence en Angleterre et une place importante tenue dans le secteur de la draperie londonienne ne suffisent pas lorsqu'une plainte mène les Effomatos en justice. Leur condition d'extranéité semble revenir inexorablement.

S'il devait exister des niches historiographiques où les débats n'en finissent pas de durer, de rebondir, de se perdre en de multiples conjectures au risque souvent de perdre de vue les objectifs initiaux qui ont pu mener à de telles joutes intellectuelles, la question de l'étranger et de la condition d'extranéité en constituerait l'une des principales, des plus anciennes, des plus fréquemment réactivées et discutées. Cette question tient inévitablement dans la manière dont on tente de catégoriser des personnes qui ne semblent pas appartenir à un ensemble social, politique ou économique défini comme une norme. Ces personnes semblent rejetées et placées dans divers sous-ensembles : marginalités, asociabilités, extranéités. Ces schèmes de rejet ont influé et, selon Simona Cerutti, influent toujours sur une part importante de l'historiographie⁴⁴⁰. Sans remonter jusqu'aux travaux d'historiens comme Jules Mathorez pour qui les étrangers formaient une population non seulement juridiquement exclue du corps social, mais également marginale puisqu'ils seraient parvenus, grâce à l'hospitalité du roi de France, à reconstituer leur « nation »⁴⁴¹. Si tant est que le sujet ait pu intéresser par la suite –

⁴⁴⁰ Simona CERUTTI, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, 2012, en particulier l'introduction, où l'historienne propose de poser comme critères d'analyse de l'extranéité la famille, la transmission, la justice ou la propriété plutôt que celui d'un rapport à un territoire : l'expérience de l'extranéité peut est vécue par d'autres personnes que celles « venues d'ailleurs ». *Ibid.*, p.9-10.

⁴⁴¹ « À maintes reprises, des représentants nombreux de cette population d'opprimés ont abandonné leur ancienne patrie et se sont retirés en France ; dans plusieurs circonstances, les Grecs, las de vivre

et sous l'impulsion de l'historiographie anglo-saxonne –, l'étendue des recherches sur la question est restée très timorée et souvent cantonnée à ces mécanismes d'inclusion/exclusion. Or, peut-être sous la pression des temps, la question des étrangers est de nouveau au centre des débats historiographiques depuis une quinzaine d'années, notamment depuis les travaux de Peter Sahlins qui insiste sur la notion d'*extranéité* en tant que catégorie juridique à part entière, non plus définie en opposition avec celle de « citoyenneté »⁴⁴². Couplé aux entreprises de relecture et de transcriptions des sources concernant les étrangers, dans le cadre d'une réflexion large sur les étrangers comme groupes sociaux à part entière⁴⁴³, ce champ historiographique suscite dès lors de multiples oppositions trop variées pour les détailler ici. À l'instar de Hanna Sonkajärvi qui évoque encore récemment, à propos des étrangers sous l'Ancien Régime, que « le dynamisme social des processus d'inclusion et d'exclusion était négligé dans les études qui se fondent sur les textes normatifs valables à l'échelle du royaume ou de l'État-Nation post-révolutionnaire, nous ne pouvons que plaider pour une ouverture des champs de réflexion⁴⁴⁴. Ainsi, la critique est récurrente de vouloir envisager l'étranger à l'orée de ce que nos sociétés modernes considèrent comme étrangères. C'est vers cette voie que la plupart des débats tendent : délaisser progressivement la sphère juridique comme unique mode de définition de l'étranger dans les sociétés pré-révolutionnaires – donc médiévales également – et s'attacher aux aspects sociaux d'une condition le

sous la domination ottomane, ont tourné vers nos rois de suppliantes mains. Comme les autres infortunés de quelques pays d'Europe, proscrits ou révoltés hellènes ont toujours trouvé dans le royaume de France une aide et un appui efficaces, jusqu'au moment où, libres enfin de regagner leur ancienne patrie, les Grecs ont pu reconstituer leur nation ». Jules MATHOREZ, *Les étrangers en France sous l'ancien régime : histoire de la formation de la population française*, Paris, 1919-1921, p.193.

⁴⁴² Peter SAHLINS, *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca and London, 2004.

⁴⁴³ Les travaux de James Bolton sont en l'occurrence essentiels depuis l'édition de sa thèse *Alien Merchants in England during the reign of Henry VI, 1422-1462* en 1971 et évoluent rapidement de la sphère des marchand étrangers à celle des autres communautés étrangères, bien conscient que tous ses éléments étaient liés. Bolton insiste principalement sur l'histoire urbaine des communautés étrangères de Londres, ce qui l'amène naturellement à la publication d'un ensemble de textes issus des *Subsidy Rolls*, base de départ propice pour une réflexion sur la place des étrangers au sein de la ville. Voir James L. BOLTON, *The Alien Communities of London in the Fifteenth Century. The subsidy Rolls of 1440 and 1483-1484*, Stamford, 1998 ; du même, « la répartition spatiale de la population étrangère à Londres au XV^e siècle », dans *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, (dir.) Jacques BOTTIN, Donatella CALABI, Paris, 1999, p.425-438. Ces travaux préparatoires d'édition mènent logiquement aux travaux d'élaboration d'une base de données répertoriant les étrangers de Londres et ses alentours, Englandsimmigrant.com travaux que nous avons déjà évoqués plus haut. Néanmoins, la base n'englobe pas dans son corpus tous les registres issus des taxes perçues dans le port de Londres et où apparaissent plusieurs étrangers (de passage ou non), parmi lesquels nous retrouvons quelques Grecs comme Andronic Effomatos.

⁴⁴⁴ Hanna SONKAJÄRVI, *Qu'est-ce qu'un étranger ? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)*, Strasbourg, 2008, p.12.

plus souvent évolutive, non définitive et parfois négociée. Ces interrogations forment le cœur de travaux comme ceux de Francesca Trivellato autour des relations sociales de la compagnie Ergas-Silvera, marchands Juifs Sépharades de Livourne au début du XVIII^e siècle⁴⁴⁵, ou de Simona Cerutti autour des aspects informels et parfois abstraits de la condition d'extranéité⁴⁴⁶. Encore tout récemment, la notion d'*extranéité* amène à réfléchir sur les possibilités offertes, ou non, à un groupe étranger de vivre et intégrer un groupe social donné et, parfois, de ne plus apparaître comme étranger, ou presque⁴⁴⁷. Le champ est très vaste, tend même à dépasser le simple cadre d'une période ou bien d'un espace délimité et cloisonné⁴⁴⁸. Nous entendons nous nourrir de ces réflexions dans le cadre de notre propos.

Notre objectif est simple pour ce chapitre. Compte-tenu des possibilités et des obstacles que présentent nos sources, il nous faut composer. Ainsi, s'il eût été passionnant de réfléchir à la manière dont les Grecs ont pu vivre cette extranéité, les sources restent néanmoins muettes sur ce sujet et empêchent toute analyse d'envergure⁴⁴⁹. Dès lors, plutôt que de donner notre éclairage sur ce que représente

⁴⁴⁵ Francesca TRIVELLATO, *Familiarity of Strangers, The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, Yale, Yale University Press, 2009.

⁴⁴⁶ Par exemple, s'appuyant sur le cas d'un Turc d'Anatolie, Gerolamo Motta, résident de Turin entre la fin du XVII^e siècle et le début du siècle suivant, Simona Cerutti développe la notion d'*Incertitude* comme un possible prisme permettant de donner une nouvelle image de l'étranger. Celui-ci correspond moins à celui qui vient de loin, donc extérieur au royaume, qu'à une personne dont on ne sait rien, qui ne peut se prévaloir de connaissances qui lui donneraient accès aux réseaux sociaux nécessaires à une bonne intégration. Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.150.

⁴⁴⁷ Plusieurs thèses ont récemment été soutenues sur ces thématiques proches des rapports entre une population définie par une norme comme étrangère, et un groupe social régnicole donné. Cédric QUERTIER, *Guerres et richesses des nations. La communauté des marchands florentins dans la Pise du XIV^e siècle*, thèse soutenue le 27 mai 2014 ; David DO PAÇO, *L'Orient à Vienne*, Oxford, 2015. Plusieurs autres études majeures sont fondamentales pour la question : Roberto ZAUGG, *Stranieri di antico regime, Mercanti, giudici e consoli nella Napoli del Settecento*, Rome, 2011 ; Guillaume CALAFAT, « Être étranger dans un port franc. Droits, privilèges et accès au travail à Livourne (1590-1715) », *Cahiers de la Méditerranée*, 84, 2012, p.103-122. Eric DURSTELER, *Venitians in Constantinople. Nation, Identity and Coexistence in the Early Modern Mediterranean*, Baltimore, 2006.

⁴⁴⁸ Notons à ce sujet deux colloques récents, qui ont pris pour objet l'étude des étrangers et de leurs interactions avec les sociétés extérieures, englobant les époques médiévales et modernes et menant la réflexion sur différentes échelles géographiques. Le plus important semble être celui organisé par Francisco APELLANIZ, David DO PAÇO et Cédric QUERTIER, « Foreigners in the Deep Heart of Medieval and Early Modern Societies », European University Institute, Florence, 18-20 juin 2014. Voir également Mark ORMROD, Joanna STORY, Elizabeth TYLER, « Aliens, Foreigners and Strangers in Medieval England c. AD 500-1500 », colloque tenu à la *British Academy*, Londres, 26 et 17 mars 2015.

⁴⁴⁹ Il est pour l'heure trop ambitieux de confronter les états d'âme d'un Alfred Schütz, sociologue autrichien, juif, forcé d'émigrer aux Etats-Unis en 1939, avec ceux des Grecs de l'époque qui nous occupe. Outre le risque constant d'anachronismes, il n'existe aucune réflexion de Grecs migrants, à l'instar de Schütz, sur leur condition d'étranger, forcés de vivre dans une situation d'incompréhension et dans laquelle le *background* culturel d'un sujet étranger ne suffit pas à intégrer une société. L'unique exception possible concerne avant tout le récit de Nicandre de Corcyre de 1546. Dans ce récit de voyage, Nicandre analyse les territoires et les événements qu'il traverse avec

– et ne représente pas – la condition d'étranger en Angleterre, Bourgogne et France, aux XV^e et XVI^e siècles, tâche tellement large qu'elle nécessiterait à elle seule plusieurs ouvrages complexes, nous proposons au contraire de soumettre au prisme des Grecs certains éléments qui, selon les spécialistes de la question, devraient ou pas, entrer dans la définition de l'étranger. Trois questions sous-tendent ce chapitre – et pour tout dire l'ensemble de notre réflexion : le Grec constitue-t-il une catégorie d'étranger (juridique, économique, politique ou sociale) permettant de déterminer si celui-ci appartient ou non à l'ensemble du corps social dans lequel il vit ? L'extranéité des Grecs les contraint-elle à une vie en marge de ces mêmes sociétés ? Enfin, ne peut-on envisager ce phénomène sociologique non pas comme une étiquette appliquée à des groupes humains passifs, mais comme un outil utile pour ces derniers ? Peut-être qu'ainsi, une nouvelle facette du Grec émergera-t-elle.

Le Grec étranger : une catégorie occidentale ?

Nous l'avons vu à travers le discours de Richard Scopham, Alexis Effomatos est suspect, à défaut d'être coupable, dès lors qu'il est originaire d'un pays extérieur au royaume d'Angleterre. Ce même constat avait valu à Thomas Francos, vingt ans plus tôt, la confiscation de ses biens et notamment des revenus qu'il tirait de l'église de *Bryghtwell* près de Salisbury⁴⁵⁰. La raison invoquée était qu'il était réputé être grec, donc étranger au royaume et peut-être aussi mauvais chrétien – du moins pas aussi sincère qu'un Anglais aurait pu l'être. Ici également, l'extranéité revient inlassablement, comme un opprobre impossible à effacer totalement.

L'œil d'un Grec pétri de culture classique, au point d'utiliser la toponymie de l'époque. Par exemple, la manière dont il décrit l'Allemagne a tout de l'anthropologue étudiant un groupe étranger et ne se pensant pas comme étranger pour ces derniers. Ainsi, ces rencontres avec les locaux, teintées d'admiration ou de réprobation selon l'époque, restent néanmoins en décalage avec la réalité. Seuls les quelques compatriotes rencontrés semblent être mieux appréhendés par Nicandre, conséquence d'une culture partagée. Ni Nicandre, ni ses compagnons par ailleurs, ne semblent se penser comme étrangers. Pour le chroniqueur grec, les autres sont les étrangers, pas lui. Il appartient selon lui à une culture universelle humanisme qui ne devrait pas créer de blocages avec les sociétés d'Occident, au même titre qu'Alfred Schütz semblait être persuadé que son passé viennois ou son statut universitaire reconnu internationalement lui fournirait autant de passerelles aisées avec la société américaine qu'il aborde. Il évoque d'ailleurs les « courbes de niveau de pertinence » pour expliquer les degrés de compréhension que deux personnes étrangères l'une à l'autre peuvent avoir, ces courbes ne se rejoignant pas nécessairement. Nul doute que ces problématiques de compréhension réciproque ont dû susciter quelques réflexions chez certains migrants grecs. Mais au-delà de ces remarques, il est impossible de poursuivre la réflexion, compte tenu, pour le moment, des sources disponibles. Alfred SCHÜTZ, *Op.cit.*, p.11-12 ; Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.107.

⁴⁵⁰ Vat. Reg. Vol. CCCXCVIII, 8 mars 1451. Il est vrai, reconnaissons-le, que la nouvelle de sa trahison et de son passage en France, était très mal passée auprès des autorités, laïques comme ecclésiastiques.

Pourquoi une telle persistance à classer de tels groupes humains dans une position différente de celles d'autochtones ? Existe-t-il des éléments permettant de nuancer ces types de classifications souvent trop rigides et insuffisamment évolutives ?

Extranéité et contrôle social : une réalité ?

Selon Bernard d'Alteroche, qui s'appuie sur une définition juridique de la question, à partir du XIV^e siècle, le fait de classer une personne ou bien un groupe comme étranger permet à un pouvoir étatique – ou en voie de constitution – d'établir une distinction claire entre l'ensemble des personnes appartenant aux États d'un prince, devenus sujets, et ceux qui, bien que présents sur ses terres, ne lui appartiennent pas pour autant⁴⁵¹. À l'aide de tout un arsenal d'outils juridiques, il est possible d'encadrer l'étranger, au besoin de le contrôler et le cantonner dans un espace prévu à cet effet : des outils coercitifs comme des dispositifs fiscaux ou des quartiers réservés dans une ville donnée ; des outils au contraire plus positifs comme les exemptions ou droits de cité qui permettent d'atténuer le contrôle social dont sont l'objet les étrangers. Pourtant, cette vision reste trop juridique et mérite d'être nuancée. Ainsi, si les outils existent, donnent-ils une image fidèle de groupes sociaux si disparates ?

Dire l'étranger.

Il existe un lexique de l'extranéité, un jargon souvent repris par les sources, souvent normatifs, pour montrer à quel point un groupe peut être étranger ou non. *Forain*, *estrange* en français, mais aussi *stranger*, *alien*, *foreigner* en anglais. Autant de termes dont le sens varie, même imperceptiblement, de l'un à l'autre. James Bolton, a ainsi montré pour l'Angleterre la nette distinction à opérer entre des *foreigners*, étrangers venus d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Irlande, sans être citoyen, et les *aliens*, étrangers aux possessions du roi d'Angleterre⁴⁵². De même, il existe tout un panel de références indirectes à la sphère de l'extranéité : le fait de rappeler une naissance à l'extérieur du royaume concerné ; la mention de royaumes extérieurs

⁴⁵¹ Bernard D'ALTEROCHE, *De l'étranger à la Seigneurie à l'étranger au Royaume XI^e-XV^e siècles*, Paris, 2002.

⁴⁵² James L. BOLTON « La répartition spatiale de la population étrangère à Londres au XV^e siècle », *Les étrangers dans la ville*, *Op.cit.*

comme point d'origine. Les Grecs ne font pas exception : Thomas Francos, nouveau médecin de Charles VII est présenté comme originaire du « país de Grece » en 1451, quand Elizabeth/Helena *Lascarina* et sa compagne *Ffraunces Norreis* apparaissent soixante plus tard dans la lettre du sheriff de Lincoln, comme originaires de Grèce⁴⁵³. Nous avons déjà pu montrer dans un précédent chapitre l'importance que prennent les références géographiques – aussi vagues soient-elles – dans le mode de description des Grecs migrants⁴⁵⁴.

La particularité de la situation grecque se situe ailleurs que sur le plan géographique. Le champ lexical de l'extranéité est très rare dans les sources. Exception faite des *Subsidy Rolls* qui, par définition, donnent les listes des étrangers au royaume et évoquent ce terme dans chaque préambule, les occurrences sont très rares et se limitent à une seule à ce jour : Alexis Effomatos, nous l'avons vu, vient d'une « estraunge nation ». Cette pauvreté mène inévitablement à poser la question de la pertinence de catégories à tous points de vue anachroniques pour notre période et pour d'autres, à l'instar de l'historiographie la plus récente qui, dans le courant des *Diaspora Studies*, entend disqualifier les termes d'*Extraneity* ou bien de *Foreignness* comme catégories sociales ou juridiques englobantes⁴⁵⁵. Pour les XV^e et XVI^e siècles, cette pauvreté sémantique se double de l'existence de liens contractuels particuliers entre étrangers et souverains, via l'emploi de lettres de naturalité, palliant une extranéité au royaume par une sujétion particulière au Prince : les liens de fidélité qu'entretiennent des personnages comme George Bissipat, Thomas Francos ou Michel de Trébizonde avec leurs souverains font notamment qu'ils peuvent apparaître comme des Grecs, mais non comme des étrangers, tant que se poursuit ce lien. Lorsque Thomas Francos, décide de quitter l'Angleterre, et donc de rompre le lien qui l'assujettissait à Henry VI, la confiscation de ses biens s'effectue au nom de ses origines grecques qui sont réactivées, cette fois-ci dans un sens qui se rapproche de l'extranéité rédhitoire et non plus attractive⁴⁵⁶. Fidèle de François I^{er}, Démétrios Paléologue (3) effectue nombre de missions diplomatiques pour le compte de son souverain. Ambassadeur, interprète, intermédiaire, Démétrios apparaît comme un grec mais jamais le lexique de l'extranéité n'est utilisé et aucune distinction sémantique ne peut être distinguée à partir du moment où le Grec

⁴⁵³ AN, JJ.181, pièce XLV ; PRO C1/1507/31.

⁴⁵⁴ *Supra*, p.111.

⁴⁵⁵ Je me réfère ici aux premiers mots de David Do Paço dans l'introduction aux journées d'études consacrées aux étrangers au cœur des sociétés médiévales et modernes. *Op.cit.* Introduction, p.1.

⁴⁵⁶ Répertoire prosopographique n°116.

obtient des lettres de naturalité, le faisant, théoriquement, passer à un nouveau statut, à mi-chemin entre citoyenneté et extranéité : aucune différence entre le Démétrios de 1534, grec et intermédiaire opportun des relations franco-ottomanes, et le Démétrios de 1560, bourgeois de fait parisien allié aux plus influentes familles de la capitale. Nous voici revenus à l'ethnicité comme seule marque diffuse d'extranéité.

Droit d'aubaine, *Alien subsidies* et autres charges fiscales.

Dans son étude sur l'extranéité au Moyen Âge, Bernard d'Alteroche évoque le droit d'aubaine comme un bon marqueur permettant de définir un étranger. De même, Gabriel Audisio débute son étude sur l'étranger en insistant sur le fait que celui-ci existe à travers une série de mesures, notamment fiscales, visant à établir une distinction nette entre les sujets du prince et ceux qui lui échappent juridiquement⁴⁵⁷. De même, les trop rares contributions visant à définir la nature de l'étranger dans les sociétés médiévales prennent également comme point de départ cette disposition juridique qui interdit à tout étranger de transmettre ses biens à des héritiers, à l'exception de cinq livres qui peuvent être légués à des fondations pieuses⁴⁵⁸. Tout semblerait donc tourner autour de cet obstacle fâcheux pour tout étranger souhaitant pérenniser une réussite financière bâtie dans un pays étranger.

En effet, cette obligation frappe les personnes résidant sur un territoire donné sans en être originaire. Dès lors que la personne décède, il lui est impossible de transmettre à ses héritiers les biens mobiliers et immobiliers acquis dans ledit territoire tout au long de son séjour. Tous les avoirs de ces étrangers reviennent invariablement à la Couronne. Ce droit régalien fait peser une grave menace sur des patrimoines parfois très conséquents, lentement et difficilement acquis par d'entrepreneuses personnes, souvent marchandes. Il marque également une nette distinction avec les sujets royaux qui, eux, se voient garantir la transmission de leurs patrimoines. Cette menace explique d'ailleurs que nombre de marchands étrangers, dont plusieurs Grecs, effectuent des affaires en Europe du nord-ouest, comme en Angleterre, mais sans qu'aucune forme de réinvestissement local n'apparaisse : ainsi

⁴⁵⁷ Gabriel AUDISIO, *L'étranger au XVI^e siècle. France, Provence, Apt*, Genève, 2012, p.42-43.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p.45. Voir également Werner PARAVICINI, « La cour, une patrie ? L'exemption du droit d'aubaine accordée par les ducs de Bourgogne aux officiers de leur hôtel (1444-1505) », *Revue du Nord*, n°345-346.

les marchands grecs venus de la péninsule italienne comme *Jeronimus Grace*, *Peter Gracyan*, *Anthony Gracyan* ou *Peter Vatase* (ou *Vatazès ?*), logent à Londres mais n'y possèdent visiblement aucun bien⁴⁵⁹ ; de même, dans le port de Londres apparaissent des noms tels que *George de Nicosia* (également appelé de *Cipro*), *Démétrios de Larta* ou bien *Andronic de Lore* qui ne se retrouvent nulle part ailleurs⁴⁶⁰. Pourtant, d'autres, tels les frères *Effomatos* en Angleterre ou *Démétrios Paléologue* (3) dans la France du siècle suivant, choisissent d'investir dans les royaumes concernés et d'y rester. Sur eux pèsent donc ce droit qui justifie le recours aux lettres de naturalité que nous aborderons plus loin. Pourtant, ce droit ne semble pas fréquemment utilisé par les autorités. Aucun Grec n'a, à notre connaissance, à subir pareil écueil et tous les niveaux sociaux et économiques semblent parvenir à se maintenir et consolider des patrimoines constitués sur plusieurs générations⁴⁶¹. L'aubaine forme donc une menace davantage qu'une réalité fiscale.

Ce n'est pas le cas des autres mesures qui frappent les étrangers dans leurs conditions de résidence et leurs activités. Le précieux registre des *Subsidies Rolls* tire son origine de la volonté royale de taxer les étrangers résidant dans le royaume : une taxe de seize deniers pour les propriétaires d'un logement et de six deniers pour les locataires est exigée de chaque étranger. Cette taxe existe de 1439 à 1484 et paraît avoir été réellement effective. Elle touche notamment *Alexis Effomatos* plusieurs fois par an, indiquant peut-être que la taxe est évaluée en fonction du nombre de biens immobiliers possédés, *Alexis* étant à la tête d'un patrimoine très conséquent. Ces taxes font partie d'un ensemble plus vaste de mesures fiscales liées au bon vouloir du prince⁴⁶². Cette mesure anglaise dure particulièrement longtemps, mais le plus important est qu'elle frappe des personnes qui normalement ne devraient pas y être soumises. En effet, qu'il s'agisse des frères *Effomatos* ou de *Thomas Francos*, nous savons que des lettres de naturalité les excluent, théoriquement, de

⁴⁵⁹ Répertoire prosopographique n°135, 144, 143.

⁴⁶⁰ Répertoire prosopographique n°246, 10, 226.

⁴⁶¹ En France, nous avons déjà évoqué les cas *Georges Bissipat* et *Thomas Francos* qui parviennent à transmettre à leurs enfants respectifs leurs biens ainsi que leur position sociale. Cette tendance se poursuit logiquement au siècle suivant. Nous ignorons si *Démétrios Paléologue*, capitaine des *Tournelles* sous *François I^{er}* et *Henri II* a eu des héritiers mais il était tout à fait en mesure de le faire. *Drague de Comnène*, en 1590, peut logiquement revendiquer une longue filiation de plus d'un siècle et demi, apparemment sans accroc. En Angleterre, ces absences d'utilisation du droit d'aubaine sont encore plus précoces puisque *Démétrios de Cerno* parvient à faire lever cette hypothèque dès 1424. La *Bourgogne* semble suivre le même processus, pour le temps que dura son existence et aucune entrave ne semble priver *Antoine de Trébizonde* de la succession de son père *Michel*, succession transmissible à de potentiels héritiers. Répertoire prosopographique n°308, 309 et 311.

⁴⁶² *Gabriel Audisio* cite *Jean Bodin* justifiant ce droit du prince à légiférer sur les étrangers. *Gabriel AUDISIO, Op.cit.*, p.43.

toute assimilation à la condition d'étranger. Pourtant, il n'en est rien, Thomas payant ses seize deniers pour sa maison à Broadstreet, probablement jusqu'à son passage en France. Le droit d'aubaine ne s'applique alors plus mais un autre type de fiscalité vient rappeler que ces hommes ne sont pas tout à fait des citoyens comme les autres.

Les étrangers étant souvent des marchands, intermédiaires entre des produits exotiques, prisés mais chers et lucratifs, ces biens font souvent l'objet d'une taxation particulière. Les médecins/apothicaires tels que Démétrios de *Cerno* semblent tout particulièrement touchés par ces prélèvements affectant des produits nécessaires à leur commerce⁴⁶³. De même, les grands marchands tels que les Effomatos cherchent à obtenir le monopole d'un type particulier de produits afin d'atténuer les effets de ces prélèvements⁴⁶⁴. Nous voyons ainsi nombre de marchands payer une taxe sur des marchandises déchargées dans le port de Londres et parmi eux, plusieurs Grecs apparaissent. Pourtant, ici encore, ces taxes ne peuvent constituer un marqueur sûr pour définir l'étranger – grec en particulier – puisque les prélèvements se poursuivent malgré l'évolution des statuts juridiques de ces personnes, évolution qui prend souvent la forme de la lettre de naturalité, trop souvent considérée comme la marque absolue du passage de l'état d'étranger à celui de citoyen.

La lettre de naturalité : un faux-semblant.

Apparues en Angleterre autour des années 1380, les lettres de naturalité répondent à une nécessité du moment, à savoir d'octroyer à des étrangers, de façon légale, des droits équivalents à ceux des sujets du roi. Ces documents n'amorcent pas un mouvement, ils lui donnent un cadre juridique plus net⁴⁶⁵. Pourtant, ces

⁴⁶³ Additional MS. In British Museum, 4604, art.88.

⁴⁶⁴ Andronic Effomatos se voit assuré du monopole de l'importation, de la fabrication et du commerce de fil d'or et de tissu de Damas qu'il semble importer en quantité importante, si l'on en croit les comptes du port de Londres pour l'année 1449-1450. PRO E122/73/23 f.5v, 16v, 33r, 36r, 40r.

⁴⁶⁵ Bart LAMBERT et W. Mark ORMROD, « Friendly Foreigners : International Warfare, Resident Aliens and the Early History of Denization in England, c. 1250-c. 1400 », *English Historical Review*, vol. 130, n°542, 2015, p.1-2. Les auteurs montrent notamment comment l'historiographie anglo-saxonne, à travers les travaux de Keechang Kim ou bien de Roger Kershaw et Mark Persall, s'est fixée comme point de départ des lettres de naturalité cette période correspondant seulement au moment où celles-ci prennent leur forme définitive. Keechang KIM, *Aliens in Medieval Law : The Origins of Modern Citizenship*, Cambridge, 2000, p.52-57 ; Roger KERSHAW et Mark PEARSALL, *Immigrants and Aliens : A guide to Sources on UK Immigration and Citizenship*, (2nde édition), Kew, 2004, p.97-111. Lambert et Ormrod insistent pour leur part sur les deux siècles précédents qui voient les prémices d'une demande de la part d'étrangers résidant dans le royaume et désireux d'obtenir un

lettres émanent avant tout de la volonté royale, indépendamment de tout aval donné par le parlement⁴⁶⁶. Si l'Angleterre constitue le berceau de ce système, la France et la Bourgogne lui emboîtent rapidement le pas. Concernant les Grecs, les premiers documents apparaissent en 1451 pour Thomas Francos et en 1477 pour Georges Bissipat. Il est bien sûr possible qu'il ait existé des lettres antérieures. Werner Paravicini constatait en 2002 que la Bourgogne ne fournissait aucune lettre de naturalité⁴⁶⁷. Ce constat vaut encore aujourd'hui. Toutefois, la capacité de Michel de Trébizonde à transmettre ses biens à son fils Antoine semble garantie par le duc. En France, comme en Angleterre, la pratique semble se généraliser au XVI^e siècle. Ce sont avant tout des soldats ou bien des marchands qui bénéficient de ces faveurs : Thomas de *Thoe* par exemple, archer au service du duc de Guise en mai 1534 ; Georges *Calluo Corressy* (ou Korézès) et ses fils Antoine et Démétrios en août 1539⁴⁶⁸.

Dès lors, ces outils deviennent pour le pouvoir royal des leviers de contrôle social, actionnés au cas par cas, permettant de créer un état de dépendance entre les potentiels impétrants étrangers et le roi. Les *Alien Subsidies* ainsi que le droit d'aubaine pesant sur ces étrangers, il importe de disposer d'un moyen de leur éviter de payer ces taxes ou bien de perdre tout le fruit d'une vie de labeur. Les Grecs ne font pas exception. Deux cas nous occuperont. Le 25 avril 1424, Démétrios, médecin, originaire de *Cerno* en Thrace, écrit une supplique à la chancellerie du roi d'Angleterre⁴⁶⁹. Né en « terre de Grece », il affirme vivre sur l'île depuis plus de onze ans. Il y exerce les fonctions de médecin, a pignon sur rue et bénéficie même de la protection de la plus haute aristocratie⁴⁷⁰. Plus important encore, Démétrios a épousé une anglaise et fondé une famille, mais à son grand regret, celle-ci est anglaise, lui non. Cette raison est mise en avant pour bénéficier de lettres de naturalité de la part de la chancellerie. De surcroît, une telle faveur permettrait

statut plus favorable, et une autorité royale, influencée par le droit romain, créant ainsi une nouvelle réponse : exemption de taxes, rapprochement de statut avec les sujets anglais, mais persistance de l'extranéité. Voir également l'article que nous avons consacré aux usages des lettres de naturalité. Mathieu COUDERC, « "Comme s'il estoit natif du royaume". Utilités et usages des lettres de naturalité par les Grecs (Angleterre, France : XV^e – milieu XVI^e siècle), *Hypothèses 2016*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p.58-69.

⁴⁶⁶ C'est d'ailleurs à partir de cette distinction que l'historiographie anglo-saxonne a voulu comprendre la différence entre « Naturalité et « naturalisation ». Clive PARRY, *British Nationality Law and the History of Naturalization*, Milan, 1954.

⁴⁶⁷ Werner PARAVICINI, « La cour, une patrie ? » article cité, p.248.

⁴⁶⁸ AN JJ 247 n°33 f.23v ; AN JJ 254, n°318, f.60v.

⁴⁶⁹ Harris NICOLAS (éd.), *Op.cit.*, vol. III, p. 160-161.

⁴⁷⁰ E.F. JACOB (éd.) *Op.cit.*, p.281.

mécaniquement d'exonérer le Grec de taxes sur les produits qu'il importe pour l'approvisionnement de sa boutique d'apothicaire. La réponse survient sept mois plus tard : oui à la lettre de naturalité mais non à l'exonération d'impôt. Quarante-vingts ans plus tard, toujours en Angleterre, Nicolas Rayes se trouve au cœur d'un imbroglio juridique avec la chancellerie royale⁴⁷¹. Ce Grec a acheté un immeuble à Coventry en 1502, ancienne propriété du prieur et du couvent de la cathédrale Sainte-Marie. Tout semble bien se passer jusqu'à ce qu'en janvier 1505, la chancellerie intervienne : en tant qu'étranger Nicolas n'aurait pas dû posséder ce bien. Mais Rayes ne semble pas mériter qu'on le lui supprime. La solution vient rapidement : l'immeuble est d'abord confisqué ; Nicolas reçoit des lettres de naturalité le 6 février ; le 28, le roi lui rend son bien. Ces deux exemples ont l'avantage de présenter deux facettes d'un même problème, celui d'empêcher une perte de biens ou de revenus. Dans le premier cas, le Grec est demandeur d'une faveur royale, dans le second, il s'agit de résoudre juridiquement une situation de fait, sans léser Nicolas Rayes. Ici, les *Alien Subsidies* ne sont pas évoquées puisque la demande de Démétrios se situe avant l'établissement de la taxe en 1439, celle de Nicolas après sa révocation en 1484⁴⁷². Toujours est-il qu'ils créent une relation de dépendance économique vis-à-vis du souverain. D'autres raisons peuvent également être invoquées et créer le même type de lien de dépendance royale : la lettre délivrée à Thomas Francos lui assure ainsi la faveur royale ; celle concernant George Bissipat consacre une ascension sociale récente ; les lettres de naturalité délivrées aux soldats Thomas de *Thoe*, Dimitri *Daugreca* et Jean de *Corregon* sont autant de récompenses pour bons et loyaux services, peut-être en espérant sédentariser ces mercenaires convoités⁴⁷³.

Pourtant, s'il existe bien un lien de dépendance avec le souverain, ce lien implique inévitablement une négociation qui a trop souvent été laissée de côté par l'historiographie. En effet, pourquoi Thomas Francos et George Bissipat parviennent-ils à obtenir ces documents quelques mois, voire quelques années après leur entrée au service du Prince, quand d'autres comme Démétrios de *Cerno* et Nicolas Rayes ne l'obtiennent, suite à un concours de circonstances particulier, qu'après au moins une décennie de résidence ? Pour Thomas et George, leurs

⁴⁷¹ Démétrios apparaît dans l'entourage de la duchesse de Kent Lucia Visconti. *Calendar of the Patent Rolls* (1494-1509), 395, membrane 24 ; 403, membrane 33.

⁴⁷² Bart LAMBERT, *Op.cit.*

⁴⁷³ AN. JJ 2531 n°285 f.101 ; AN. JJ 247 n°33 f.23v ; AN. JJ 243 n°441 f.132v.

valeurs respectives font qu'ils représentent des atouts de choix pour les cours européennes et qu'il est important de se les attacher. Dès lors, la lettre de naturalité, au-delà de son rôle social, devient un réel outil de négociation où les parties étrangères sont loin de tenir un rôle mineur : Thomas Francos obtient dans le même temps la légitimité pour son fils Guillaume, rendant intéressante la levée d'aubaine qui accompagne les lettres de naturalité. La négociation doit amener à composer, donc à réécrire la réalité d'un état de fait. Or un trait caractéristique des lettres de naturalité est de créer une fiction entre l'impétrant et l'autorité juridique qui les délivre : il s'agit de faire « comme s'il estoit natif du royaume », ainsi qu'il est répété dans la lettre pour Thomas Francos⁴⁷⁴. En d'autres termes, l'objectif est de créer un nouveau sujet du prince, de considérer qu'il fait partie du royaume comme s'il y était né. Réexaminons la demande de Démétrios de *Cerno*. Tout d'abord, Démétrios ne cache rien de ses origines grecques mais il ne revient plus sur ce point par la suite. Il ajoute immédiatement qu'il vit en Angleterre depuis plus de onze ans, insistant bien sur sa familiarité avec la société anglaise. Son attachement à celle-ci est renforcé par son mariage avec une femme issue de « vostre terre » : sa catholicité est ainsi rappelée en même temps. Ce mariage est réel et a donné naissance à plusieurs enfants. Nous arrivons ici au cœur du texte : Démétrios souhaite pouvoir assurer l'avenir de ses héritiers, anglais, donc sujets d'Henry VI. Obtenir l'abolition du droit d'aubaine permettra selon Démétrios de réparer des vexations que lui et ses proches subissent. Le Grec poursuit sa demande pour aborder un autre point, et non des moindres : celui de se voir exempter des taxes et redevances qui pèsent sur lui comme étranger et apothicaire importateur de produits soumis à prélèvements. Voici donc réécrite la situation de Démétrios. Son but est de devenir un vrai sujet de Sa Majesté comme le reste de sa famille. Ce texte est une mise en récit d'une situation donnée⁴⁷⁵.

Denier aspect des lettres de naturalité : la lettre de naturalité met-elle fin à la condition d'extranéité ? Crée-t-elle une citoyenneté identique, du moins équivalente, à celle d'un sujet local du Prince ? L'affrontement entre Alexis Effomatos et Richard Scopham permet d'en douter. Nous ne disposons d'aucune lettre de naturalité le concernant. Néanmoins, ses nombreuses propriétés londoniennes – et apparemment continentales – suggèrent que le marchand grec

⁴⁷⁴ AN, JJ.181, pièce XLV.

⁴⁷⁵ Nous reviendrons plus en détail sur cette importance de réécrire la réalité, afin de l'adapter aux stratégies d'intégration mises en place par les Grecs. *Infra.*, p.304.

disposait des autorisations nécessaires pour disposer de biens immobiliers, privilèges normalement inhérents aux sujets du roi pleinement citoyens ou bien à ceux qui bénéficient de dispenses spéciales. De même, Thomas Francos, lorsqu'il se voit confisquer ses biens anglais en 1451, bénéficiait de lettres de naturalité et devait, normalement être considéré comme un citoyen. Mais le basculement du côté français lui ôte ce privilège et le ramène à sa condition d'étranger⁴⁷⁶. Enfin, l'onomastique montre également que l'obtention d'un tel document n'efface pas la culture, la mémoire des origines qui sont parfois, volontairement ou non, rappelées dans les sources. Nous avons déjà évoqué les soucis d'héritage de la famille *Greke* en Angleterre⁴⁷⁷. Or ce patronyme, construit sur l'origine géographique d'un ancêtre grec, se perpétue pendant au moins trois générations. Il est important de noter que l'obtention d'un tel sésame n'exclut pas de continuer à payer certaines charges fiscales pesant normalement sur des populations étrangères : ainsi, les *Subsidy Rolls* comptent toujours dans leurs registres Thomas Francos et Andronic Effomatos après que ces derniers aient reçu leurs lettres⁴⁷⁸ ; Démétrios de *Cerno* doit continuer de payer les taxes grevant l'importation de biens étrangers. Enfin, notre recension compte plusieurs courtisans dont les parents sont d'origine étrangères, ont bénéficié de lettres de naturalité et ont transmis à leurs héritiers – le plus souvent occidentalisés – un nom, un surnom, une langue et qui restent perçus comme incomplètement intégrés, leurs origines étrangères ancestrales les accompagnant toujours un peu : Guillaume Bissipat, fils de George, est toujours appelé « le grec » dans certains documents ; Antoine fils de Michel *Alligheri* de Trébizonde porte toujours ce patronyme exotique⁴⁷⁹ ; plusieurs Grecs de seconde génération sont toujours recensés dans les *Subsidy Rolls*, en dépit, tel Leonard *Grekeson* semble-t-il, dont le père paraît avoir été grec, payant toujours en 1442 une taxe au nom de l'*Alien subsidy*⁴⁸⁰.

⁴⁷⁶ Répertoire prosopographique n°116.

⁴⁷⁷ Voir le dossier documentaire n°4.

⁴⁷⁸ Thomas Francos paye l'*Alien subsidy* en tant que propriétaire d'une maison située à Broadstreet en 1444, huit ans après avoir reçu ses lettres de naturalité du roi. PRO. E179/144/52 f.9r ; *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. II, 1429-1436 (HMSO, 1907). Andronic Effomatos apparaît dans le registre, aux côtés de son frère, en 1469, deux ans avant qu'il ne teste, prouvant ainsi qu'il dispose de lettres de naturalité. E 179/144/67.

⁴⁷⁹ Il serait même tentant de voir un lien de filiation entre Antoine et un certain Charles de *Trappesonde*, enfant légitimé par la duchesse Marie de Bourgogne en 1480. ADN. B 1703. Cependant, le lien est bien sûr trop hypothétique pour l'heure.

⁴⁸⁰ PRO. E179/144/42 26r.

La lettre de naturalité est donc bel et bien un outil, utile pour les deux parties, plutôt qu'une réelle étape dans le processus menant l'étranger à une intégration parfaite et idéalisée dans une société donnée. Elle ne crée aucune égalité stricte avec les sujets locaux du Prince. Elle permet seulement de créer un lien avec ce dernier là où il n'en existait théoriquement aucun. D'un autre côté, elle constitue un levier commode pour asseoir sur le long terme une situation sociale d'étrangers désireux de pérenniser leur présence. La lettre de naturalité contribue à former une citoyenneté bâtarde, encore à mi-chemin entre extranéité et citoyenneté pleine et entière.

Ambivalences d'une catégorie polysémique.

La question des lettres de naturalité pose plus généralement le problème de l'immutabilité de la condition d'extranéité et de l'irréversibilité du changement dès lors qu'on devient citoyen. L'étranger ne peut être réduit à une définition juridique, claire et définitive : ses multiples facettes interdisent un discours net et implique plutôt la nuance. De même, le temps joue, invariablement, pour faire évoluer la condition d'un étranger vers une forme de citoyenneté mais aussi à l'inverse, du citoyen à l'étranger. Enfin, le cœur de notre propos voudrait permettre d'autres pistes de réflexions autour de phénomènes sociaux nouveaux et tout aussi pertinents quant à définir l'étranger.

Temporalités variables.

Reste-t-on invariablement étranger ? Si la réponse est négative, dès lors que l'on quittera cette condition, un retour en arrière est-il possible ? La problématique de l'extranéité ne pose pas le problème du rapport entre un groupe humain qui aurait été étranger par nature et un autre qui n'aurait pas vocation à le devenir. Si une leçon peut être durablement retenue de toute l'historiographie des mobilités ainsi que de celle liée à l'extranéité, c'est bien alors que chacun peut se retrouver, par le biais d'un aléa quelconque – lors de la chute d'une cité ou bien suite à de mauvaises récoltes par exemple, à la merci de devoir prendre la route, chercher refuge dans d'autres régions et devenir ainsi des étrangers pour les habitants desdites régions. Notre propos veut ajouter une nouvelle nuance à l'apparente

immuabilité de la condition d'étranger : celui-ci ne l'a pas toujours été, il peut l'être pour une période donnée, puis ne plus l'être et parfois le redevenir après un laps de temps plus ou moins long. Les Grecs que nous observons obéissent à ces lois.

Le sentiment d'être étranger est bien évidemment une question de point de vue : celui de l'individu concerné, qui ne se considère pas comme un étranger, étant logiquement en symbiose avec la culture qu'il a acquise de ses parents, de sa société d'origine ; celui des autochtones plus ou moins clivant. L'extranéité se crée dans le regard de l'interlocuteur : chacun est un étranger pour l'autre⁴⁸¹. Dès lors, il suffit que l'interlocuteur change pour que le rapport d'extranéité qui aurait pu disparaître réapparaisse. Le cas de Nicandre de Corcyre est ici éloquent. Originaire de Corfou, Nicandre et sa famille ont fui les Ottomans et se sont réfugiés à Venise, passant une première fois d'un état de locaux à celui d'étrangers dans une cité qui, il est vrai, était alors suzeraine de Corfou. Nicandre est élevé dans la lagune et, au final, en adopte le mode de vie, devenant un membre de la communauté grecque de Venise. Pourtant, lorsqu'il décide de suivre l'ambassadeur de Charles Quint à Constantinople puis dans l'Europe du Nord, nul doute que Nicandre redevient un étranger et nul doute que son engagement au sein de la compagnie de stradiotes en Angleterre se justifie par la possibilité pour un Grec étranger de trouver aisément un emploi. Dès lors que Nicandre retourne à Venise, il reprend sa vie et n'est plus perçu comme un étranger du même type qu'en Angleterre ou en France. Ce cas n'est pas unique et plusieurs cas sont observables de Grecs, notamment vénitiens, bien installés dans une localité mais amenés à bouger à un moment de leur vie, redevenant ainsi des étrangers⁴⁸². Le propre frère du dernier prétendant à la pourpre impériale, Manuel Paléologue (5), expérimente, lui aussi, le voyage au-delà des Alpes, passant d'une vie romaine à laquelle il est habitué depuis l'enfance à la cour bourguignonne. Il est clair que l'accueil ducal, aussi courtois soit-il, ne diffère en rien, de la manière de procéder avec les autres étrangers – dont des Grecs – ne lui offrant que peu de moyens, indignes, selon lui, de son niveau social⁴⁸³. Manuel ne se rend pas compte qu'il devient un étranger en changeant de cour, processus qui

⁴⁸¹ Alfred SCHÜTZ, *Op.cit.*, p.11-12.

⁴⁸² Parmi les Grecs vénitiens qui effectuent le même type de périple que Nicandre de Corcyre, notons le cas de Janus Lascaris que la protection royale amène à la Cour de France dès 1495. De même, Théodore Spandounès, originaire de Corfou mais très tôt fixé à Venise avec toute sa famille, effectue, lui aussi, un voyage en France en 1508 puis en 1516, expérimentant lui aussi ce type d'extranéité passagère. Répertoire prosopographique n°209 et 97.

⁴⁸³ *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* (Dijon), éd. L de GOUVENAIN et P. VALLEE, III (Dijon, 1892), p.13.

serait sûrement aller en s'atténuant si le prince Paléologue avait décidé de rester à auprès du Téméraire.

Le temps n'arrange donc rien à la situation d'un étranger, en tout cas elle n'implique pas nécessairement une pérennisation de cette condition – ou de cette fin de condition. Les Grecs renvoient dans les sources une image précaire. La cause en est, certes, que notre documentation est lacunaire et que souvent nous ne sommes pas en mesure de comprendre ce qui arrive par la suite à un personnage donné. Néanmoins, lorsque des itinéraires peuvent être reconstitués, nous observons certes des processus qui tendent souvent à l'intégration, à des degrés divers, dans un tissu social, mais nous sentons également bien que ce processus ne soit pas linéaire et peut être soumis à des aléas qui interrompent, retardent ou accélèrent le passage de l'extranéité à la citoyenneté. Selon les espaces et les époques traversés, il sera plus ou moins aisé pour un Grec de trouver sa place. Une intégration peut bien se passer pendant un temps puis s'effondrer. Ainsi, l'expérience anglaise de George Bissipat semble bien s'achever avec le mauvais choix de parti du Grec lors du retour au pouvoir de Henry VI, finalement battu et tué par Edward IV en 1471⁴⁸⁴. Quoique pardonné, il paraît évident que ses possibilités d'avancement de carrière se sont fortement restreintes⁴⁸⁵. Le temps reste donc une variable importante dont nous devons tenir compte lorsque nous tentons de définir ce qu'est et n'est pas un étranger.

Extranéité et sociétés curiales : une « patrie » pour les étrangers ?

Ce titre se fonde avant tout sur un article composé par Werner Paravicini en 2002, que nous avons évoqué déjà plus haut, consacré à la manière dont les cours princières, et spécifiquement celle des ducs de Bourgogne, constituait une sorte d'extraterritorialité par rapport aux villes ou régions qui les accueillent, souvent de façon temporaire⁴⁸⁶. L'auteur s'attache à découvrir tout un pan des études curiales encore largement délaissé de l'historiographie. Les courtisans viennent d'horizons souvent divers, lorsque la cour réside dans une province dont ils ne sont pas originaires et se trouvent normalement dans une situation d'aubain, d'étranger au

⁴⁸⁴ Voir dossier documentaire n°1, p.615.

⁴⁸⁵ *Calendar of patent rolls*, vol. IV (1467-1477), 291, membrane 30.

⁴⁸⁶ Werner PARAVICINI, *Op.cit.*

regard des lois de ladite province⁴⁸⁷. Or, Werner Paravicini montre que la cour multiplie les mesures d'affranchissements et d'exemptions du droit d'aubaine pour les membres de son hôtel, sans que ces mesures leurs soient réservées⁴⁸⁸. La cour ducale est devenue de fait une sorte de patrie pour tous ses membres⁴⁸⁹. La question que nous souhaiterions adjoindre à ces réflexions est celles des étrangers présents dans ces mêmes sociétés curiales, parfois sur des périodes plus ou moins longues. Étrangères également au même titre que certains courtisans locaux, les Grecs bénéficient-ils de cette nouvelle patrie informelle ?

Nous avons déjà montré que souvent les longs périple de migrants, grecs ou non, avaient pour objectif un prince et sa cour, souvent plus aptes à leurs délivrer une aide quelconque. Or d'anciens sujets byzantins semblent se fixer en ces lieux et même entrer au service du prince : le cas le plus caractéristique est celui de George Le Grec (1) que nous connaissons bien, archer et garde du corps du duc de Bourgogne entre 1451 et 1454⁴⁹⁰. De même, la cour compte en son sein plusieurs serviteurs ou protégés grecs : Isaac Paléologue et son fils Alexis, Constantin Scholarios, Georges Théophile, ou cet *Asseneuz de Acarye* « escuier filz du prince de Acarye du país de Constantinoble »⁴⁹¹. Ces modèles sont également observables en Angleterre et en France. Or tous sont des étrangers qui semblent avoir trouvé un refuge commode au sein des cours européennes. La protection du prince leur évite notamment de tomber sous de multiples juridictions locales qui, théoriquement, devraient les considérer comme des étrangers et leur appliquer en conséquence la législation correspondante. Et de fait, ces personnes semblent bien suivre le prince et rester sous son aile au moins quelques temps avant de passer, pourquoi pas, dans une autre cour.

Cependant, si la cour a pu constituer une forme de refuge pour les étrangers, il n'en constituait pas une panacée pour autant. En effet, que pouvaient espérer ces personnes sinon trouver quelques aumônes pour survivre ? Très peu d'entre elles savaient utiliser leurs compétences et occuper une place enviée mais les exemples de George Bissipat ou de Démétrios Paléologue (3) ne doivent pas occulter que le lot commun des Grecs était plutôt d'errer de cour en cour, de rendre parfois

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p.247.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p.265.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p.266.

⁴⁹⁰ Répertoire prosopographique n°149.

⁴⁹¹ ADN. B 2040, f.241v-242r ; ADN. B 2064, f.209v ; ADN. B 2040, f.244 v-245r ; ADN. B 2040, f.231v.

quelques services, sans aucune assurance pour le lendemain. La cour forme donc un endroit particulier, dont nous verrons plus loin toutes les possibilités qu'elle offre aux Grecs en matière de réseaux de sociabilités, mais elle n'est qu'un lieu dans lequel peuvent s'épanouir, pendant un temps, certains migrants.

De nouveaux champs d'analyse ? La notion d'« incertitude ».

Dans un ouvrage consacré à l'étranger au XVI^e siècle, Gabriel Audisio évoque la procédure juridique qu'implique la délivrance, ou non, d'une lettre de naturalité au bénéfice d'un impétrant étranger⁴⁹². L'enquête menée par les autorités compétentes doit passer par l'interrogatoire de personnes proches de l'étranger concerné, servant de caution et de preuve d'intégration, au même titre que la fortune accumulée, les liens familiaux tissés ainsi que la durée de séjour dans un lieu donné⁴⁹³. En effet, si les enquêtes concernant les Grecs n'apparaissent pas dans notre documentation, il apparaît nettement que la famille, la durée de séjour, voir les proches, peuvent apparaître comme argument⁴⁹⁴. Pourtant, une remarque manque à cette procédure. La nécessité de trouver des personnes capables de témoigner en faveur de l'étranger doit amener à se demander si cette notabilité locale ne constitue pas un élément structurel déterminant. Nous arrivons ici à une notion développée notamment par Simona Cerutti pour le début du XVIII^e siècle mais qui mérite toute notre attention.

L'historienne présente la théorie selon laquelle l'extranéité est moins définie par la provenance extérieure à un lieu donné qu'à une incapacité pour l'étranger de se faire reconnaître par certains membres de la communauté dudit lieu. En d'autres termes, l'étranger est avant tout celui qui est inconnu de tous, celui qui ne peut se prévaloir d'appuis, d'amis, de parents qui officieraient comme des garants de l'intégrité et de la confiance à accorder. Cerutti montre ainsi que l'extranéité se crée et s'estompe en fonction de ce rapport de force, en fonction de la vigueur des réseaux de sociabilités actifs : une personne peut être perçue comme plus étrangère qu'une autre qui viendrait de plus loin, dès lors que celle-ci ne compte aucun appui dans une communauté⁴⁹⁵. Les Grecs objets de notre étude répondent à ce type

⁴⁹² Gabriel AUDISIO, *Op.cit.*, p.68-78.

⁴⁹³ *Ibid.*, p.72.

⁴⁹⁴ Nous songeons bien sûr à Démétrios de *Cerno*.

⁴⁹⁵ Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.130.

d'hypothèses. Les registres de comptes des chancelleries font état de migrants dont, pour la plupart, on ne sait rien, si ce n'est quelques informations, aussi douteuses soient-elles, que ces derniers ont pu donner d'eux-mêmes. Le registre BnF ms. fr. 32511 dresse ainsi la longue liste des bénéficiaires des largesses royales, dont certains sont grecs. Or, en 1454, personne ne sait qui est Constant de *Brana* ou son frère Nicolas, *Dimitry Varangue*, *Paule de Vauvadcis*, *Philatropinos/Philanthropenos*, Théodore *Conacilade/Konakiladès*, Michel *Domocatis*, Démétrios *Assanis*, Michel *Assanis* ou Nicolas *Condos*, pour ne citer que les noms issus du folio 175v⁴⁹⁶. Même Manuel et Nicolas Agallon, présents également et pourtant envoyés officiels du pape, ne se distinguent pas particulièrement. Lorsque George Bissipat apparaît pour la première dans ce même registre, il n'est pas plus connu que son compagnon *Georgius Gazy* et seul leur probable protecteur Jean Argyropoulos semble paraître connu de la chancellerie⁴⁹⁷. Pourtant, la suite de sa carrière le rend bien plus célèbre aux yeux de ses contemporains français.

Venus de lointaines contrées, certes connues en Europe du nord-ouest mais toujours dotées d'images et de représentations très ténues⁴⁹⁸, les migrants grecs sont très souvent seuls face aux autorités locales et dépourvus d'appuis et de connaissances pourtant nécessaires à l'accomplissement de leur périple. Tous les déboires d'Elizabeth/Helena *Lascarina* et *Ffraunces Norreis* en 1511 découlent de cette lacune : sans proche capable de jouer les intermédiaires entre elles et le *sheriff* de Lincoln, celui est réduit à les incarcérer et à en appeler au chancelier d'Angleterre pour l'aider à démêler l'affaire⁴⁹⁹. Ici, les deux femmes constituent un *topos* classique, celui du migrant ne sachant pas se faire comprendre de la population locale et suscitant dès lors la méfiance des habitants d'une région. Le prétexte de récolter des fonds pour financer une énième croisade, ou plus simplement pour subvenir aux besoins d'une famille frappée par le malheur, n'est jamais remis en cause. Ce qui pose problème est que souvent les personnes chargées de ces tâches sont inconnues du plus grand nombre, donc suspectes. Cette justification est avancée par les officiers du duc de Berry lorsque ceux-ci se saisissent en 1408 d'Alexis *Claudiotti*, appréhendé dans une bourgade de Bourgogne et incapable de se faire comprendre des habitants et des autorités⁵⁰⁰. L'affaire ne peut se résoudre que par l'intervention

⁴⁹⁶ BnF ms. fr. 32511, f.175v.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, f.184r.

⁴⁹⁸ *Infra.*, p.350.

⁴⁹⁹ PRO C 1/1507/31.

⁵⁰⁰ Pour le détail de l'affaire, voir le dossier documentaire n°2, p.626.

de Constantin Paléologue Rhallès et surtout de Manuel Chrysoloras, garants de l'opération, connus et reconnus par le roi lui-même. Dès lors, les multiples lettres de recommandation dont nous trouvons trace dans la documentation tendent à prévenir ce genre d'incident et donner une garantie aux voyageurs grecs, en les rendant moins anonymes auprès des populations locales. La notion d'incertitude est sur ce point très intéressante.

Néanmoins, est-ce suffisant pour caractériser un étranger ? Revenons brièvement sur les *Subsidy Rolls*. Ces registres dressent des listes de noms d'étrangers taxés mais pour la plupart, il s'agit de personnes qu'il est possible de suivre sur des périodes plus ou moins longues⁵⁰¹. Ces personnes sont insérées dans un tissu urbain, ont pignon sur rue pour certaines, sont connues de l'administration fiscale. Elles ne devraient donc plus être aussi étrangères qu'à leur arrivée. Pourtant, cette taxe continue à s'appliquer. Sans être une réponse définitive sur la question des étrangers, la notion d'*incertitude* permet d'interroger l'extranéité comme un vaste champ au sein duquel existent des échelles de valeurs, allant d'un étranger total à un étranger plus ou moins bien connu de son entourage, qu'il soit amical, local, ou administratif.

Le Grec, un étranger hors de la société ?

Un étranger vit nécessairement dans une société à laquelle il n'appartient pas du fait de sa naissance. Pourtant, il fait partie de celle-ci, vit en son sein, contribue parfois à son essor, constitue une part plus ou moins importante dans son dynamisme, bien qu'il puisse être exclu de son gouvernement. L'objectif sera de s'interroger sur la place des Grecs dans ces sociétés, en tant qu'étrangers. En sont-ils rejetés, en marge ? Quels rapports peuvent-ils entretenir avec d'autres étrangers (solidarités, rejets) ? Les sociétés hôtes ne tendent-elles pas vers une assimilation des étrangers à des populations différentes, donc suspectes ? Autant d'aspects, non exhaustifs, que le prisme grec pourra aborder.

⁵⁰¹ Les deux Michael *Greke* ou *Greeke*, associés à Thomas Francos, sont notés de 1441 à 1444 au moins ; Walter *Grace* et sa femme Agnès, les probables parents de John *Greke* (2) que nous avons évoqué, sont présents à la même époque. De même, les listes de recensements pour le siècle suivant donnent à voir des Grecs présents sur plusieurs décennies : John *Demetrios* de 1517 à 1549, Constantin *Benet* de 1530 à 1559 Stephen de *Grace* de 1538 à 1571 ou Manuel *Demetrios* de 1550 à 1571 Voir le site consacré à ces recensements : <https://www.englishimmigrant.com>.

Marginalités ?

Extranéité et marginalité : un mauvais tandem.

Il est difficile, depuis les travaux d'Erving Goffman et surtout d'Howard Becker, de considérer les marginaux d'une société comme des groupes humains coupés de celle-ci. En effet, nul n'est irrémédiablement exclu d'un groupe social, chacun se positionnant par rapport à celle-ci, qu'elle accepte ou non ces populations. Les sociétés médiévales fonctionnent également ainsi et l'image classique perdure du mendiant toléré dans le sein d'une cité et à qui l'on fait l'aumône parce qu'il symbolise l'image du Christ, malgré des époques des discours théoriques où la mendicité, l'usure, la pauvreté ou la prostitution auront pu être réprimées⁵⁰². Les étrangers ont également subi ces discours, ils ne sont pas nécessairement dans une situation de mendicité et que certains, notamment des marchands mais quelques serviteurs royaux ou princiers, peuvent afficher un niveau de vie très enviable. Néanmoins, toute une série de mesures vise ces personnes, les bride et les stigmatise comme des non-citoyens, exclus des centres de décision, des postes administratifs⁵⁰³. Peut-on dès lors associer les étrangers à des personnes en marge des sociétés dans lesquels elles vivent, à défaut de les décrire comme de réels marginaux ?

Les exemples abondent de Grecs étrangers – du moins jusqu'à l'obtention de lettres de naturalité – qui bénéficient d'une réputation de bon niveau, ayant pignon sur rue. Au XVI^e siècle, nous voyons le couple *Des Grecs* tenir une échoppe (de boucherie ?) en plein Paris⁵⁰⁴. De l'autre côté de la Manche, Peter et Mattea *Mylan* sont des brodeurs suffisamment reconnus dans le microcosme londonien pour compte parmi leurs clients le ministre du roi Thomas Cromwell. Ces Grecs entreprenants occupent parfois des places cruciales dans les flux des marchandises : *Jehan Greke*, bien qu'utilisé pour convoier des personnalités de haut rang, est un

⁵⁰² Erving GOFFMAN, *Op.cit.* Howard BECKER, *Op.cit.* Du côté des historiens, il possible de citer, de façon non exhaustive, outre Bronislaw GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, traduction Daniel Beauvois, Paris, 1991 ; Hanna ZAREMSKA, *Les bannis au Moyen Âge*, Paris, 1996 ; Nicole GONTHIER (dir.), *L'exclusion au Moyen Âge*. Actes du colloque international organisé les 26 et 27 mai 2005 à l'université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, 2007 ; Giacomo TODESCHINI, *Au pays des sans-nom : gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*, traduction Nathalie Gailus, Lagrasse, 2015.

⁵⁰³ Giacomo TODESCHINI, *Op.cit.*

⁵⁰⁴ Répertoire prosopographique n°158.

capitaine de galée opérant régulièrement la liaison entre Rouen et Pontoise⁵⁰⁵. À défaut d'une source non encore découverte, aucun indice n'évoque un Grec dans une situation d'exclusion avérée.

Étrangers et locaux : entre échanges et cloisonnements.

Les Grecs, quoique souvent en situation difficile, en quête de reclassement, ne peuvent donc être considérés comme des marginaux, sans contact avec les populations. Bien au contraire, comme nous le verrons plus loin, les documents mettent avant tout en scène des Grecs en relation avec des populations régnicoles, qu'il s'agisse des membres de la haute aristocratie ou bien du monde paysan, artisan, marchand, urbain, au point que ces rapports priment sur les relations internes aux Grecs, moins visibles.

Du fait du poids démographique modeste des Grecs dans les sociétés d'Europe du nord-ouest, nécessité faisant loi, les relations extérieures au cercle hellénophone s'inscrivent dans la durabilité et la normalité. Chaque Grec, confronté aux enjeux de sa propre vie, doit composer avec des locaux, voisins, associés, amis, ennemis, etc. Toute une sociabilité extérieure au groupe grec. Les cas les plus nets concernent les quelques officiers membres des cours princières. En tant que médecin personnel de Charles VII, Thomas Francos côtoie d'autres courtisans, certains collègues médecins comme Regnault Thierry, qui semble avoir été très proche⁵⁰⁶. De même, Démétrios Paléologue (3), en tant que concierge de l'hôtel des Tournelles et sommelier de panneterie du roi, gravite dans un monde où apparaissent plusieurs personnalités locales comme Michel Lemaistre et Marc Terrier, également sommeliers de paneterie du roi.⁵⁰⁷ De même, les transactions, marchandes ou financières amènent nombre de Grecs à entrer en contact avec les populations locales : le monde des travailleurs portuaires londoniens avec les frères Effomatos⁵⁰⁸ ; le monde paysan avec Démétrios Paléologue (3) de nouveau⁵⁰⁹ ; la

⁵⁰⁵ Répertoire prosopographique n°168.

⁵⁰⁶ Regnault Thierry, chirurgien personnel de Charles VII semble avoir été un ami de Thomas puisqu'il est son exécuteur testamentaire lors du décès du Grec en octobre 1456.

⁵⁰⁷ AN MC/ET/XIX/184 ; AN MC/ET/XIX/172.

⁵⁰⁸ Richard Scopham, évoqué en début de chapitre, n'appartient pas précisément au monde des grands marchands, plutôt à celui des portefaix et des ouvriers portuaires.

⁵⁰⁹ Entre le 15 septembre 1542 et le 15 septembre 1543, Démétrios Paléologue (3) achète pour quatre-vingt-cinq écus d'or, convertis en vingt-huit muids d'avoine à Nicolas Clément, marchand de grain à Fresnes en Tardenois. Cet avoine est destiné à fournir la nourriture pour les chameaux

bourgeoisie beauvaisienne avec George Bissipat⁵¹⁰. Nous laisserons de côté toutes les alliances matrimoniales et constructions de réseaux de sociabilités avec des personnes importantes d'une région ou d'une ville. Insistons simplement sur leur existence et leur importance dans les relations entretenues avec les locaux.

Les activités de ces Grecs génèrent donc de l'échange. Qu'il s'agisse des actes de piraterie de Bissipat ou bien les ordonnances médicales que ne manquent probablement pas de délivrer des médecins tels que Démétrios de *Cerno* et Nicolas Rayes en Angleterre ou bien Serapion en Écosse, les contacts ne manquent pas⁵¹¹. Cependant, une nuance s'impose. L'ouverture et l'échange ne sont pas systématiquement de mise lorsqu'un Grec s'adresse à un régnicole. Les documents mettant en scène des contacts réels avec des populations locales restent minoritaires et il serait hasardeux de vouloir compter parmi eux les sources émanant des chancelleries. Pour une grande majorité de Grecs, les contacts laissent fréquemment apparaître des lacunes, parfois des incompréhensions – nous y reviendrons. La tendance tient avant tout dans des relations qui peuvent s'avérer lointaines, quand elles ne sont pas simplement ténues. Tout est résumé dans le procès entre Alexis Effomatos et Richard Scopham. De même, si l'on n'y prend pas garde, une incompréhension peut naître à vouloir raisonner à partir de cas qui ne sont pas toujours comparables. Nous avons tenté de montrer qu'il existait des degrés variables entre une extranéité complète et une intégration totale. Or, il serait erroné de chercher à comparer l'absence visible de liens avec les locaux de personnes ruinées et jetées sur les routes d'Occident avec des Grecs tels que Démétrios Paléologue (3) suffisamment installés dans leurs nouvelles carrières pour entretenir des relations nombreuses et constantes avec ces mêmes populations.

La pauvreté actuelle de nos sources achève de jeter un voile de prudence sur l'existence et la vigueur de ce type des relations. Nous pouvons néanmoins conclure de ce premier ensemble de réflexions que les Grecs ne paraissent pas plus

royaux, dont Démétrios a la charge en tant que gardien du zoo royal sis dans l'Hôtel des Tournelles. AN MC/ET/XIX/163.

⁵¹⁰ Au moment de Pâques 1496, George Bissipat, seigneur de Hannaches en Beauvaisis, prête aux habitants de Beauvais et à ses échevins la somme de mille deux cents livres tournois afin que ces derniers puissent s'acquitter d'un impôt exigé par les services fiscaux du royaume. Le remboursement de la somme s'effectue sous la forme d'une rente. Archives municipales de Beauvais (AMB) BB 11.

⁵¹¹ Médecin personnel du roi James III d'Écosse, Serapion est envoyé notamment en mission médicale au monastère de Saint Ninian pour s'occuper de malades. *The Exchequer rolls of Scotland*, tome VI CCXXII *Computa customariorum et ballivorum Burgorum*. 1460, p.625.

en marge que d'autres issus de sociétés qui se montreraient plus fermées. Extranéité et marginalité sont des termes dont l'association apporte peu au débat.

Entre étrangers.

Qu'en est-il des relations entre groupes étrangers ? Est-il possible, à la lecture de nos sources, de poser quelques remarques sur les rapports que les Grecs ont pu entretenir avec d'autres groupes humains eux aussi déracinés ? Des rapports de poids démographiques se dessinent clairement, impactant inévitablement les rapports de coexistence.

Les étrangers grecs et les autres : rapports de force.

Tout d'abord, quelques données chiffrées, pour autant qu'elles puissent signifier quelque chose. Le premier chapitre a suffisamment insisté sur le poids démographique très faible des Grecs non seulement par rapport à leurs compatriotes présents dans la péninsule italienne, mais aussi par rapport aux autres étrangers. Dans ces royaumes, les principales populations étrangères sont constituées de ressortissants de territoires voisins. Dès lors, leur nombre est sans commune mesure avec celui de Grecs, arrivant de contrées bien plus éloignées. En Angleterre, où l'on dispose de listes d'étrangers plus détaillées qu'ailleurs, les principaux étrangers sont des Écossais (*Scotmen*), des « Hollandais » (*Dutchmen*), des « Allemands » (*Teutonic*), des « Français » (*Frenchmen* ou bien *Gallicani*) et des « Italiens » (*Lombardi*). Exception faite des premiers, les termes sont à comprendre de façon très générale, les provenances réelles manquant souvent. Chaque étranger est ramené à la zone culturelle d'où il provient au moment du recensement ce qui peut parfois semer le doute sur certains cas. En tenant compte des données assez aléatoires fournies par la base de données *England's Immigrant*, il appert néanmoins que les ordres de grandeur sont largement en faveur de ces grands groupes d'étrangers⁵¹². En effet, si l'on considère que les Grecs recensés ne sont pas cinquante-trois comme annoncé mais plutôt aux alentours de cent cinquante, il n'en

⁵¹² Nous avons déjà évoqué les problèmes suscités par la base de données *England's Immigrant*. Nous avons également montré qu'un nombre non négligeable de Grecs étaient potentiellement classés dans l'une ou l'autre de ses grandes catégories, comme les Italiens ou les Français, la collecte ayant considéré le lieu de provenance comme le lieu d'origine. *Supra.*, p.115.

reste pas moins que les autres étrangers recensés dépassent largement ce nombre⁵¹³. Cet ordre de grandeur apparaît également dans les autres registres que nous avons pu dépouiller, dans d'autres espaces : le document BnF ms. fr. 32511, le plus riche en Grecs, ne contient que soixante entrées évoquant un ou plusieurs Grecs quand l'ensemble du registre comporte quatre cent vingt-huit *folii*. Certains *folii* concentrent même l'essentiel des présences grecques, correspondant à des périodes particulières⁵¹⁴ : pourtant, même dans ces cas-ci, les Grecs restent minoritaires. Nous nous situons ainsi au-dessous des 1% sur l'ensemble de la période 1400-1570. Nous sommes très loin des milliers de Grecs présents uniquement à Venise, dans le quartier de San Giorgio à la fin du XV^e siècle. Ce rapport de force impacte nécessairement les comportements de ces Grecs dans leurs rapports avec d'autres étrangers plus solides et forcément mieux organisés et reconnus que les Grecs.

Si nous changeons de focale jusqu'au niveau du quartier, la disproportion est encore plus flagrante. Certains Grecs de Londres sont noyés dans la masse des autres étrangers. Les recensements étant effectués quartier par quartier, il est vite apparu que, lorsqu'ils étaient présents, les Grecs n'étaient jamais plus de trois ou quatre individus à chaque fois et il s'agit souvent des frères Effomatos ou bien de Thomas Francos et ses associés. Dans le quartier de *Lymestreet* en 1483-1484, Alexis Effomatos apparaît en second sur une liste d'étrangers composée, entre autres d'Écossais mais surtout de *Theotonicis* ; dans ce même registre, à *Bishopsgate*, *Matheus Grekus* se trouve bien seul au milieu des mêmes *Scoti* et « Allemands »⁵¹⁵. Ce sentiment est corroboré en France où le nombre de grecs recensés est très faible et où chaque personnage semble apparaître indépendamment des autres. Parmi les étrangers, les Grecs sont donc très minoritaires. Mais comment interagissent-ils avec ces autres groupes étrangers ? Deux cas semblent se dégager nettement : les « Italiens » et les « Allemands » – deux termes pris bien évidemment dans leur acception très large et inévitablement imprécise.

⁵¹³ Compte tenu des réserves que nous avons déjà faites au sujet des nationalités présentées, nous trouvons ces écarts : quatre mille cinq cent « Français », trois mille trois cents « Scots », deux mille cent « Normands » et « Dutch », deux mille « Irlandais », mille trois cents « Teutons », mille huit cent « Flamands », cinq cents « Italiens »

⁵¹⁴ Les principaux *folii* sont : huit entrées pour le folio 175v (1454) ; quatre entrées pour le folio 175r (1454) ; trois entrées pour les *folii* 190v (1457), 191r (1457), 191v (1457), 192r (1457).

⁵¹⁵ PRO E179/269/34.

Entre partenariat et concurrence : Grecs et Italiens.

Il semble naturel de s'intéresser aux relations des Grecs avec les ressortissants de la péninsule italienne. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, les Grecs arrivent le plus souvent des territoires italiens, mieux connectés au monde méditerranéen oriental. De fait, nombre de migrants débarquent même dans les bagages d'autres voyageurs italiens : tel est le périple qu'accomplit Jacques *Cathacalo* à Tours en 1480 : tireur de fil d'or, c'est en accompagnant un groupe d'artisans italiens qu'il bénéficie d'avantages économiques de Louis XI⁵¹⁶. D'autre part, les activités économiques pratiquées par les Grecs – commerce, marine, artisanat spécialisé dans le textile, etc. – sont également l'affaire des Italiens, Génois ou Vénitiens principalement. Leurs associations ou bien leurs concurrences en terre étrangère représentent donc un grand intérêt. Un constat préliminaire concerne les activités du commerce international. Les sources se focalisant avant tout sur l'Angleterre, nous conserverons donc cette focale sans toutefois se refuser quelques remarques pour d'autres contrées.

Les registres de comptes des arrivées de marchandises dans le port de Londres, conservés aux *National Archives* dans un état très délabré, constituent un ensemble de notes prises par les scribes royaux au moment où une galère décharge sa cargaison et que le commanditaire prend possession de cette dernière en payant un droit de douane aux autorités. Parmi ces documents, il est toujours intéressant et réjouissant de voir apparaître des marchands grecs, que nous avons déjà eu le loisir d'évoquer. Or il appert fréquemment que les produits déchargés ont été convoyés par des marins souvent d'origine italienne. Prenons le cas d'Andronic Effomatos, de loin le plus grand importateur grec de la période. Celui-ci est en affaire avec plusieurs capitaines de galères, tous italiens, plus probablement vénitiens ou génois : Giacomo Barbarigo⁵¹⁷, Andrea et Baptista Contarini⁵¹⁸, *Cophyn Lambo*, Bartholomeo *Daurea* (Doria⁵¹⁹), *Lodovicus Dedo*. Autant de personnages

⁵¹⁶ *Ordonnances des rois de France*, vol.20, p.592-594. Répertoire prosopographique n°191.

⁵¹⁷ La famille Barbarigo est une illustre famille de Venise, qui comptera deux doges à la fin du XV^e siècle : Marco (1413-1486) et Agostino (1419-1501). Nous trouvons dans les archives vénitiennes un Giacomo Barbarigo, capitaine de la flotte vénitienne lors du conflit opposant la Sérénissime à Milan pour le contrôle de la vallée de Camonica. Ce Giacomo meurt en 1466 lors d'un combat au large de Patras. Peut-être s'agit-il du même Giacomo ou simplement d'un homonyme.

⁵¹⁸ Illustre famille patricienne de Venise, les Contarini comptent à cette époque déjà trois doges parmi les plus grands : Domenico (doge : 1043-1070), Jacopo (1275-1280) et Andrea (1367-1392).

⁵¹⁹ La famille Doria, génoise, est alors très réputée dans le domaine maritime. Oberto, premier membre à s'illustrer, est l'amiral génois qui écrase les Pisans en 1284 lors de la bataille navale de

originaires de la péninsule. D'autres marchands grecs comme *Dimetro de Gladra*, *Dimetro de Napole*/Démétrios de Naples, George de *Varana* ou Manuel Sybyanos sont également en affaire avec eux. Les associations commerciales ne se limitent pas à des relations de transport. Deux indices suggèrent l'existence d'achats communs de marchandises. Dans le document PRO. E122/73/12 f.33v des *National Archives* de Londres, il est fait mention des marchandises importées par Manuel Sybyanos, « greco ». Celui-ci paye d'abord une première taxe puis une seconde pour un autre chargement, mais le scribe inscrit alors des crochets dans la marge, incluant dans un même ensemble la cargaison payée par un certain *Laurenzo Marcoscovo*. Notre hypothèse tient dans le fait que les marchandises, réparties entre les deux marchands, étaient arrivées dans le port de Londres en commun, la taxe exigée étant ensuite répartie entre les deux partenaires. Ce cas est également observable dans le document PRO. E122/203/2 impliquant George de *Varana*, « Greco » et un acolyte italien. Ce constat est conforté par le fait que ce ne sont pas les seuls cas présents dans ces deux documents : d'autres crochets englobent d'autres cargaisons appartenant à différents propriétaires. Dernier argument attestant de la vigueur des relations gréco-italiennes dans le port de Londres est un fait que nous avons déjà amplement évoqué : nombre de Grecs mentionnés dans les *Subsidy Rolls* proviennent de la péninsule italienne, marchands faisant temporairement escale à Londres avant de repartir. Or, notons que dans les listes où ces personnes sont supposées résider, il existe toujours un Grec ou un ressortissant d'une cité italienne, propriétaire, potentiel hôte pour ces personnes⁵²⁰. Les Italiens restent des partenaires de premier ordre.

Toutefois, ce partenariat peut tourner également à la concurrence voire à la rivalité. Il est fréquent d'observer dans le port de Londres plusieurs marchands venus de contrées très variées. Les Italiens sont bien sûr très présents, reconnus par le pouvoir : nos sources recèlent par exemple un cas très intéressant où des marchands florentins adressent en 1401 une protestation au roi au sujet d'une taxe exigée normalement des étrangers mais dont les marchands transalpins s'estiment exemptés puisqu'ils avaient donné une forte somme d'argent destinées à la formation d'une nouvelle croisade tournée contre les Turcs oppresseurs de

Meloria. Son fils Lamba et son descendant Paganino, tous deux amiraux, remportent des victoires décisives contre Venise en 1298 et 1354. Antonio Doria est nommé amiral de France en 1339.

⁵²⁰ Ainsi, en 1456, *Jeronimus Grace*, arrivant de Gênes, est mentionné dans une liste où Alexis Effomatos est présent. Ce schéma se reproduit en 1457, 1464, 1465, 1467 et 1469. PRO E 179/235/58 f.1 ; E 179/236/74 ; E 179/144/69 ; E 179/236/96 f.2 ; E 179/144/67.

Constantinople⁵²¹. Cette forte présence apparaît bien tout au long du siècle dans les registres londoniens. Ainsi, certains de nos protagonistes marchands grecs se trouvent en concurrence avec d'autres marchands importateurs italiens : le nom d'Andronic Effomatos côtoie ainsi fréquemment ceux de *Laurenzo Marcoscovo* vu précédemment, mais aussi d'*Ambrosio Pynell*, *Damyas de Francisco*, *Marco Traversane*, *Mateo Barbo*, *Jacobus Salviata*, *Johannes de Ponte*, *Francisco Justinian* ou *Jeronimus Spynola*⁵²². Des domaines d'activités communs évoquent ainsi de possibles concurrence sur entre Grecs et Italiens, le cas le plus évident venant celui du textile : Jacques *Cathacalo* est entouré par d'autres artisans de fil d'or, tandis que les frères Effomatos dominent ce même marché ainsi que celui du drap de Damas. Ce rapport concurrentiel se comprend d'autant mieux que plusieurs Grecs étant originaires d'espaces contrôlés par des Italiens – Gênes et surtout Venise – les contacts et rivalités sont inévitables dès lors que l'on se rencontre partout sur les marchés de Méditerranée et d'Europe septentrionale. La concurrence peut même s'exacerber et devenir rivalité. Revenons sur cette histoire de navires vénitiens capturés par George Bissipat en 1485⁵²³. Le 10 octobre de cette année, une ambassade vénitienne porte une réclamation au roi Charles VIII. Le 21 août, au large du Cap Saint-Vincent au Portugal, George Bissipat, peut-être son fils Jean et son associé Guillaume de Casenove, dit *Coullon*, se sont emparés de quatre galères de la Sérénissime. Récents alliés aux Français, les Vénitiens réclament naturellement réparation et la restitution des galères et de leur contenu. Le roi sermonne bien son serviteur, mais de façon tellement faible que le Grec n'en tient pas compte et le roi s'en contente jusqu'à ce que les diplomates vénitiens menacent d'une rupture diplomatique pour qu'on en vienne à parler de dédommagements : le 20 mars 1486, on se perd dans le décompte des marchandises saisies – et toujours manquantes ; le 12 avril, un accord est finalement trouvé et l'affaire s'achève. Ce cas est certes assez extrême dans les tensions nées entre Vénitiens et Français, mais il est assez éclairant de problèmes que peuvent susciter un corsaire grec, suffisamment connu et craint à Venise pour être nommé uniquement par son ethnonyme. Les galères saisies étaient clairement marchandes et leur saisie perturbe les circuits économiques avec l'Europe du Nord. Le chemin des relations italo-grecques n'est donc pas simple.

⁵²¹ PRO SC8/173/8624.

⁵²² PRO E122/73/23 f.33v ; E122/73/25 f.16v ; E122/203/3.

⁵²³ British library, Add MS 48067, ff. 9r-12v.

Coexistence et cohabitation : les Grecs et les *Theotonici* de Londres.

Il n'est pas tout de savoir s'associer avec d'autres étrangers, il faut parfois savoir vivre avec. Nous manquons cruellement d'informations valant sur l'ensemble des territoires concernés⁵²⁴. Ici encore, nous sommes réduits à évoquer le cas anglais, et plus particulièrement encore le cadre londonien afin d'aborder quelques minces pistes. La capitale anglaise recèle en son sein une grande majorité de *Frenchmen*, *Scoti* et *Lombardi*, mais également de *Dutchmen* et de *Theotonici*. Ces derniers ont la particularité de vivre dans les quartiers où résident les Grecs que nous pouvons observer. Une question naturelle se pose quant à connaître la teneur de leurs rapports.

La cohabitation semble être un premier élément de réponse. En effet, les *Theotonici* sont presque toujours présents dans un registre où apparaissent quelques rares Grecs. La proximité et le poids de la présence germanique imposent aux Grecs des stratégies d'accommodements et d'alliances, justifiées par l'absence de toute instance représentative grecque claire avant le milieu du XVI^e siècle⁵²⁵. La cohabitation ne fournit que peu d'indices mais ceux-ci sont néanmoins significatifs. La cohabitation entraîne l'apparition d'intérêts convergents, de rythmes de vie communs entre Grecs et *Theotonici*. Il est donc logique d'observer des alliances, notamment matrimoniales, se créer. *Mathews Grekus*, que nous avons eu l'occasion d'observer en 1442 puis en juin 1483⁵²⁶, apparaît dans la seconde source comme marié à une *Joanna* que le registre qualifie de *Teotonica*. Ici, l'alliance matrimoniale a très bien pu s'opérer suite à une longue cohabitation avec un voisinage allemand. Aucune des sources n'évoque un quelconque statut social enviable de *Mathews*, sinon que celui-ci était portier et locataire d'un logement en 1442 et qu'il est devenu propriétaire quarante ans plus tard, ce qui paraît assez logique. La famille Effomatos compte un représentant au XVI^e siècle en la personne d'*Everard Effomatos*. Celui-ci apparaît dans plusieurs testaments en tant que témoin et scribe entre 1524 et 1538⁵²⁷

⁵²⁴ Éric Dursteler évoque les rapports entre Vénitiens et Grecs dans la Constantinople ottomane à l'époque moderne. Éric R. DURSTELER, *Venetians in Constantinople. Nation, Identity, and Coexistence in the Early Modern Mediterranean*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006.

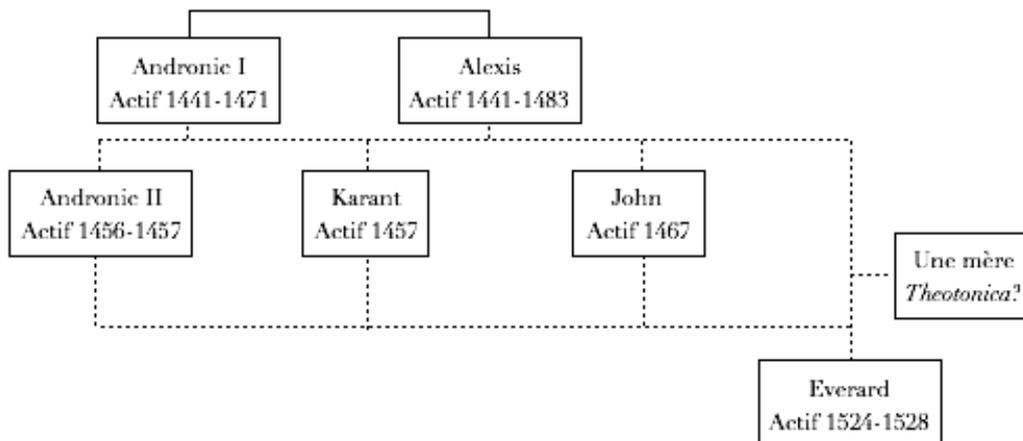
⁵²⁵ En avril 1544 est mentionnée l'existence d'une *Grekes House*, servant d'accueil pour John *Voteyr*. Néanmoins, il peut très bien s'agir d'une maison appartenant à une personne s'appelant *Greke*. R.E.G et Ernest KIRK, *Returns of Aliens, op.cit.*, p.94

⁵²⁶ PRO E 179/242/25 f.10 ; PRO E179/144/42.

⁵²⁷ Voir par exemple le testament de Stephen Lound, ouvrier dans le textile, document daté du 4 avril 1528 dans lequel Everard Effomatos avec d'autres ouvriers du textile. Peut-être est-ce même Everard qui rédige le testament. PROB 11/23.

La littérature scientifique, compte tenu des maigres informations disponibles, n'a pu que suggérer qu'Everard était un descendant de l'un des frères Effomatos, plus probablement Alexis⁵²⁸. Or, dans deux autres documents, *Everard* apparaît sous la transcription d'*Eberhard*, graphie qui semble mettre l'accent sur la racine germanique de ce prénom. Notre hypothèse est qu'*Everard/Eberhard* descend d'un Effomatos et d'une *Theotonica*. Or, les activités marchandes des frères les amenant à fréquenter le port et des quartiers de Londres où la présence germanique est très forte. Il est tout à fait plausible que l'accès à ces voies du commerce maritime ait été facilité par une alliance avec la communauté germanophone de Londres.

Tableau n°6. La famille Effomatos.



La cohabitation se double d'associations économiques, parfois de compagnonnages et d'entraides qui poussent, à notre sens, à voir dans les relations gréco-germaniques un cas intéressant d'adaptations aux circonstances imposées par des migrations lointaines, dans des contrées où il est difficile de trouver des compatriotes⁵²⁹. De plus, le poids économique représenté par les *Theotonici*, ainsi que les *Dutchmen*, joue un rôle important dans le développement des activités économiques des Grecs : le XV^e siècle voit en effet les activités économiques entre l'Angleterre et l'espace germanique et flamand prendre un essor considérable. Caroline Barron a pu montrer que cette influence économique s'établissait dans le

⁵²⁸ Jonathan HARRIS, « Two Byzantine Craftsmen in Fifteenth Century London », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, pp.387-403. Voir le tableau n°6 ci-dessus.

⁵²⁹ Ainsi, nous trouvons un curieux compagnonnage formé d'un grec et d'un *Aleman* anonymes. Ils demandent et obtiennent l'aide du roi d'Écosse qui leur délivre des lettres ainsi qu'une somme de trois livres. Peut-être s'agit-il d'un exemple d'entraide entre communautés. *Rotuli Scaccarii Regum Scotorum*, 1455-1460 vol. VI, p.491.

tissu urbain londonien⁵³⁰. Les ressortissants de ces territoires sont désormais nombreux dans la cité, comme en témoignent les *Subsidy Rolls* ainsi que les registres de taxes du port de Londres. Il est logique qu'une population aussi numériquement faible que les Grecs s'agrège à l'influence germanique. L'alliance entre une grande famille de marchands tels que les Effomatos et une grande famille de marchands teutons coule de source.

Suspicious.

La présence d'étrangers, grecs en l'occurrence, ne se limite bien sûr pas à de simples rencontres positives, teintées d'exotisme et de curiosité. L'étranger reste celui qui vient d'ailleurs et dont on ne sait rien. Dès lors, s'il est inconnu, pratique une culture différente de celle des sociétés hôtes, sa personne peut devenir suspecte, faire l'objet de rejet. Comment ces sentiments variés se manifestent-ils dans le cas des Grecs ?

L'étrange étranger.

Les Grecs ont cette différence par rapport aux autres étrangers dits classiques de l'Occident chrétien de provenir de régions qui, sans être inconnues, conservent toutefois une aura d'exotisme et d'étrangeté dont leurs ressortissants bénéficient. Il existe bien sûr d'autres étrangers orientaux qui sillonnent l'Europe du Nord-Ouest⁵³¹. Or, aux XV^e et XVI^e siècles, seuls les Grecs constituent un groupe suffisamment dense et homogène pour se distinguer des autres ensembles ethniques orientaux. Il est donc logique que ce soit sur ces personnes que se focalisent les curiosités, souvent mêlées d'interrogations.

Il est intéressant que la remarque faite par Richard Scopham concerne le caractère étranger de la nation et la langue parlée par Alexis Effomatos. Celle-ci pourrait aussi être comprise comme une référence à la nature étrangère voire

⁵³⁰ Caroline M. BARRON, *London in the Later Middle Ages. Government and People 1200-1500*, Oxford, 2004, p.101.

⁵³¹ Quelques Turcs sont présents en France comme ce Jacques le Turc, esclave racheté par Charles VII à un marchand grec, Manuel. BnF ms. fr. 32511 f.164v. D'autres personnages venus des Balkans apparaissent dans ce même registre comme Alexandre « duc dalbanie » en 1477. *Ibid.*, f.373r. Nous avons également déjà évoqué le cas de Georges d'*Armegne* ou Arménie qui s'avère en fait être un Grec du nom de Georges Doukas Armenes. ADN B 2020 f.346r.

insolite de ces mêmes attributs culturels, marques devant inciter à la suspicion ou du moins à la prudence quant à l'honnêteté de tels individus. L'étrangeté d'une culture et d'un monde qui ne sont souvent connus qu'à travers les récits de grands voyageurs, s'expose plus largement aux avis d'observateurs directs, curieux ou critiques, constamment tiraillée entre ce que les gens voient et ce qu'on a pu leur conter des Grecs. La curiosité bienveillante d'un Olivier de la Marche envers les attributs physiques – sa barbe notamment – et les capacités athlétiques d'Andronic Karystinos est très révélatrice d'une ouverture aux nouveautés qui, dans son récit, apparaissent bien comme étranges, tout du moins comme curieuses⁵³². De même, les descriptions que donnent Adam of Usk, Jean Jouvenal des Ursins et Michel Pintoin de la visite impériale de Manuel II Paléologue, ont en partage une grande curiosité pour un événement aussi étranger, oscillant cette fois-ci entre approbation enthousiaste, réprobation morale ou consentement tacite. Ainsi, Adam of Usk décrit la venue impériale de façon très factuelle mais semble impressionné par l'allure des moines et ecclésiastiques qui accompagnent l'empereur, leurs longues robes et barbes dénotant avec les habitudes occidentales. Il est aisé de sentir la circonspection de l'auteur vis-à-vis de pratiques tenues pour archaïques⁵³³. Jean Jouvenal des Ursins semble quant à lui plus enthousiaste dans son récit. Lui et une partie du peuple parisien semblent même très curieux d'assister à une messe de rite orthodoxe, exceptionnellement autorisée à la Sainte-Chapelle et ouverte au public⁵³⁴. Le Religieux de Saint-Denis évoque quant à lui les fêtes de Pâques célébrées à Saint-Denis, auquel est conviée l'empereur. L'auteur note que quelques voix ont pu s'élever pour s'étonner qu'un schismatique ait accès à une messe catholique en présence du roi. Michel Pintoin prend acte de cette défiance mais n'en

⁵³² Olivier DE LA MARCHE, *Op.cit.*, p.321.

⁵³³ « *Iste imperator semper uniformiter et sub uno colore, scilicet albo, in longis robis ad modum tabardorum formatis semper cum suis incedere solebat, multum uaritatem et disparitatem Anglicorum in uestibus reprehendendo, asserens per eas animarum inconstanciam et uarietatem significari. Capita neque barbas capellanorum ipsius non tetigit nouacula. In diuinis seruiciis deuotissimi erant isti Greci, ea tam per milites quam per clericos quia in eorum uulgari indifferenter cantando* ». « Cet empereur portait toujours pour marcher, de façon uniforme et d'une seule couleur, c'est-à-dire blanche, de longues robes en forme de sortes de tabards, lui et les siens, reprochant la grande variété et la disparité des vêtements des Anglais, assurant signifier à travers elle l'inconstance et la variété de leurs âmes. Il ne touchait pas au rasoir ni pour sa tête, ni pour la barbe. Ces Grecs étaient très dévôts dans le service divin, tant les chevaliers que les clercs parce qu'ils chantaient sans distinction dans leur langue ». Adam OF USK, *Op.cit.*, p.118.

⁵³⁴ « Et l'amena le Roy jusques au Palais, et puis le fit mener au Louvre, où il fut logé. Et estoit l'hostel tres bien habillé et paré, et là tenoit son estat aux depens du Roy. Et faisoient le service de Dieu selon leurs manieres et ceremonies, qui sont bien estranges, et les alloit voir qui vouloit ». Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roy de France*, dans BUCHON Jean, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Imprimerie Grégoire, Paris, 1843, p.417-418.

tient pas compte, l'intérêt supérieur du roi étant en jeu⁵³⁵. Plusieurs attitudes sont donc possibles. Néanmoins, la défiance peut vite apparaître sous des extérieurs neutres, dès lors qu'il s'agit d'en faire un outil de propagande. Ainsi, Janus Rhyndaceus Laskaris ne s'est pas fait que des amis au terme d'une longue carrière au service de plusieurs princes européens. Nous avons pu voir que l'un d'eux, Marino Sanuto, s'en prenait à ses attributs capillaires, tout comme Adam of Usk : quand il s'agit de critiquer, le physique reste toujours une cible de choix⁵³⁶. Or, les Grecs, dont l'apparence a très bien pu étonner, dérouter, voire rebuter les non-initiés, sont fréquemment repris sur ces thématiques, preuves visibles de la malhonnêteté de ces personnes : l'habit doit faire le moine.

La cinquième colonne schismatique.

Cette étrangeté intrinsèque des Grecs se double d'une tâche constamment accolée à leur nom : le soupçon d'être de mauvais chrétiens. Depuis la publication des canons du concile de Ferrare-Florence en 1439, catholiques latins et orthodoxes grecs sont en principe réconciliés et l'unité religieuse de la chrétienté est rétablie sous l'égide du pape⁵³⁷. Cependant, l'accord d'abord ratifié par le *Basileus* Jean VIII Paléologue est rendu inapplicable avant d'être dénoncé. Pourtant, en Occident, ces

⁵³⁵ Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint Denys*, M.L BELLAGUET (éd.), 1842, trois tomes Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, livre XXI, chapitre VIII, p.774.

⁵³⁶ *Supra.*, p.72.

⁵³⁷ Transféré en octobre 1437 à Ferrare, le concile de Bâle affiche tout de suite l'importance de la question de l'aide à apporter aux Grecs en contrepartie de la réconciliation religieuse. Déjà en 1434 une ambassade byzantine avait pu assister aux débats mais la question était restée marginalisée, le temps étant surtout à la résolution du schisme. À Ferrare, l'empereur Jean VIII se déplace lui-même et arrive dans la ville en février 1438 avec une forte délégation grecque, composée notamment de grands érudits et de prélats dont l'acquisition à l'idée de réunification religieuse était loin de faire l'unanimité. Une commission paritaire latino-grecque est mise en place afin d'aplanir les points de friction entre les deux Églises comme la Procession du Saint-Esprit, la question des azymes, le *Filioque*. Tout tient en fait dans la primauté à accorder ou non au siège de Rome sur celui de Constantinople. Promise à la condition de trouver un accord, l'organisation d'une croisade contre les Turcs est le véritable motif impérial, quitte à reculer sur certains points de dogme. Parmi les soutiens grecs à l'entreprise se trouvent déjà Isidore de Kiev et Basile Bessarion, tous deux futurs cardinaux. Parmi les plus farouches opposants, l'évêque d'Éphèse Marc Eugenikos se montre particulièrement actif. Au terme des débats et après le transfert du concile à Florence, sous la pression du pape Eugène IV et de l'empereur, un accord bancal est trouvé et les canons du concile sont rapidement publiés, certains prélats grecs ayant dû signer sous la contrainte. L'accord est rapidement rejeté par la population de Constantinople mais il s'applique dans la Chrétienté latine. La bibliographie sur la question est très dense. Les travaux les plus récents et les plus novateurs sont l'œuvre de Marie-Hélène Blanchet et Sebastian Koltz. Marie-Hélène BLANCHET, F. GABRIEL (éd.), *Réduire le schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e –XVIII^e siècles)*, *Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011*, Paris 2013 ; Sebastian KOLDITZ, *Op.cit.*

décisions s'appliquent tout au long du siècle. Donc, théoriquement, tout Grec vivant en Occident n'a pas à obtenir d'autorisation spéciale concernant ses pratiques religieuses puisqu'il est considéré comme catholique et tenu d'assister aux messes de rite romain. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, la persistance des Grecs byzantins puis ottomans à nier les canons du Concile et de poursuivre leur propre voie religieuse traditionnelle depuis 1054, laisser planer un doute sur les Grecs qui migrent en plus grand nombre après le concile : se conformeront-ils aux décisions prises ? Ne risque-t-on pas de favoriser l'existence de chrétiens crypto-orthodoxes au sein de la Chrétienté latine ?

Une récente redécouverte d'un document des *National Archives* nous permet d'apporter une pierre à la compréhension de la gestion des décisions prises par le Concile de Florence. Bien qu'en partie abîmé par l'usure du temps et une destruction partielle, ce texte est très riche en informations⁵³⁸. Daté du 31 mars 1440, ce document est double : il s'agit d'une autorisation apostolique suivie d'un exemple-type de confession de rite latin. Ces deux textes doivent servir aux officiants – ici le futur confesseur choisi pour le diocèse de Hereford – dans leurs pratiques religieuses quotidiennes. Il ne faudrait pas se tromper dans la liturgie alors que l'on cherche à extirper des Grecs leurs pratiques schismatiques. L'objet de la première partie du texte est annoncé dès la deuxième ligne : *pro felici conversione grecorum*⁵³⁹. Si la référence au concile n'apparaît pas directement, l'objet et la date du document plaident pour qu'il s'agisse de l'application au niveau local des décisions conciliaires. Ici, dans le diocèse de Hereford, les grecs présents doivent se soumettre au concile et changer leurs pratiques religieuses, notamment liturgiques. Pour surveiller et contrôler ces changements, le texte demande la désignation d'un confesseur. Celui-ci est également défini dans le texte : il peut s'agir d'un régulier ou d'un séculier, selon les disponibilités. L'important est que cette charge doit être accomplie à plein temps, sans déterminer de terme à celle-ci⁵⁴⁰. Le confesseur doit s'occuper du salut des âmes des Grecs en les confessant et leur délivrant l'extrême onction. Le but est d'amener les Grecs à une pleine rémission de leurs péchés⁵⁴¹. Cette fonction de confesseur ne vaut que pour les Grecs, toujours suspectés de ne pas se convertir sincèrement, en tout cas correctement. En effet, les chefs religieux

⁵³⁸ PRO E135/6/50. Voir le dossier documentaire n°4, p.660.

⁵³⁹ *Ibid.*

⁵⁴⁰ *Semel in vita (...) semel in mortis articulo. Ibid.*

⁵⁴¹ *Bonam remissionem omnium peccatorum. Ibid.*

orthodoxes s'étant de très mauvaise grâce pliés – quand ils l'ont fait – aux canons de Florence, il est normal de croire que les Grecs d'Angleterre ne sachent plus trop à quel saint se vouer et tendent à conserver leurs rites ancestraux. Le second texte du document découle, selon nous, d'une possible confusion : par le rappel de ce que doit être une confession catholique – et ce qu'elle n'est donc pas, la chancellerie du protonotaire apostolique entend éviter que le confesseur choisi ne se trompe – peut-être en raison de sa propre ignorance. On n'est jamais trop prudent.

Trois personnages interviennent dans le document. Tout d'abord, l'autorisation est délivrée par *Petrus de Monte* protonotaire apostolique. Représentant du pape, *Petrus* est envoyé en Angleterre pour faire appliquer les décisions du concile de Florence. Il apparaît fréquemment dans la correspondance d'Henry VI, notamment le souverain pontife⁵⁴². *Petrus* est un personnage important de la Curie : il avait participé au concile de Bâle en 1433. En octobre 1440, Eugène IV lui confie la charge de veiller à ce que soient appliquées les décisions prises à Florence, parmi lesquelles la réunion des Grecs à l'orthodoxie romaine. Lié aux membres influents de la cour anglaise comme le duc de Gloucester, il semble accomplir sa mission avec application – sa nomination à l'évêché de Brescia en 1442 est peut-être la conséquence de cette réussite. Le présent texte implique que ses prérogatives l'autorisent à inspecter la mise en place des structures religieuses nécessaires à ces « conversions » forcées décrétées par le concile : diocèse par diocèse, *Petrus* autorise la nomination de représentants locaux, ici membres influents du diocèse d'Hereford. Il délègue le choix du confesseur à deux personnages qui, tout secondaires qu'ils soient, occupent une place cruciale dans la nouvelle structure religieuse concernant les Grecs d'Angleterre. Hélas, le nom du premier est tronqué, seul son patronyme semble émerger : *nogerum* ? La ligne supérieure semble indiquer *Re*, associé à *Reverendum virum* ce qui implique son état d'ecclésiastique. S'agit-il d'un *Renaldus* ? Peut-être. Le troisième personnage est plus étonnant encore quoique moins mystérieux. Associé au précédent comme responsables du choix du confesseur, *Yobannam Delabere* apparaît nettement. Il s'agit d'une femme, Joan Delabere. Cette aristocrate n'est pas une inconnue : fille de Thomas Barre junior, elle est l'épouse de lord Kynard De la Bere, un seigneur important du Herefordshire. La position sociale de Joan est donc loin d'être négligeable et il est

⁵⁴² WILLIAMS George (éd.), *Official correspondance of Thomas Bekynton secretary to king Henry VI, and bishop of Bath and Wells*, vol.1, Cambridge, Cambridge library collection, 2012, p.35-36.

tout à fait possible que l'épouse d'un aristocrate local reçoive la charge d'un tel patronage. A cette époque, son époux est toujours vivant mais cette fonction caritative peut-être traditionnellement délivrée aux femmes aristocrates.

Cette longue digression autour d'un texte et d'un phénomène important selon nous a pour objectif principal d'insister sur le fait que les Grecs, bien qu'autorisés à s'installer et à résider en Occident, n'en restent pas moins sous une forme de surveillance, plus ou moins lâche, de la part des autorités religieuses et séculières. À la différence d'autres étrangers comme les Écossais, les Français ou les Italiens, les Grecs ne sont pas considérés comme des catholiques naturels mais plutôt comme des convertis. La nécessité très pragmatique de leur enseigner les bonnes pratiques religieuses s'impose donc, tant que l'on peut surveiller que les Grecs deviennent de bons chrétiens. Ce texte ne prouve bien sûr pas qu'un embryon de communauté grecque ait pu exister en Herefordshire : l'existence de deux types d'écriture suggère plutôt qu'il s'agit de documents génériques, communs à toute la Chrétienté. Chaque diocèse doit faire appliquer cette décision, que les Grecs soient présents ou non. Néanmoins, des personnes comme Thomas Francos ou les frères Effomatos sont contemporains de ce type de décision. Il est tout à fait plausible qu'ils aient pu être soumis à ce type de législation. Il est même révélateur que les sanctions décrétées suite au départ de Thomas pour la France, l'accusant à mot couvert d'apostasie, aient été avant tout l'œuvre des autorités religieuses du pays.

Même si les cas restent rares, il semble clair que l'extranéité grecque se double ici d'un volet religieux qui ne s'efface jamais totalement. Les Grecs ne forment bien sûr pas une cinquième colonne schismatique en Occident. Les sources disponibles ne donnent aucune indication allant dans ce sens : reconnaissons que l'inverse est également vrai. Certes la construction, à partir de 1539, d'une église de rite grec à Venise pourrait nous conforter dans l'idée d'une survie de pratiques orthodoxes en Europe. De fait, on note les quelques restes culturels affichés par des descendants de Grecs⁵⁴³, mais il s'agit alors de vestiges mémoriels et non religieux. Nous ne pouvons nous laisser aveugler par la persistance de pratiques orthodoxes cachées, basées sur celles des marranes. La question est au centre des

⁵⁴³ La famille Bissipat conserve dans ses armes une croix grecque orthodoxe, mais il s'agit avant tout d'une mémoire familiale. Voir la représentation de cette croix sur le sceau de Georges. Dossier documentaire n°1, p.615.

interrogations de l'historiographie ⁵⁴⁴. Il est difficile de savoir si les Grecs ont conservé leur religion. L'important est de montrer qu'ils ont su s'adapter.

Étranges interactions.

Un mode de vie étranger ?

Nous arrivons presque au terme de ce chapitre et il nous reste encore une question à aborder : Les Grecs d'Occident, et plus particulièrement d'Angleterre, de Bourgogne et de France, conservent-ils des modes de vie étrangers à ces sociétés ? S'adaptent-ils aux circonstances ? En d'autres termes, ont-ils l'air d'être des étrangers ? Nous sommes conscients que dans ce domaine, les sources se font rares. Il est néanmoins possible d'évoquer la question et de fournir quelques remarques.

Adaptation aux pratiques culturelles locales.

D'avantage que leurs différences relevées au hasard des sources, les Grecs brillent surtout par le fait qu'ils ne se font pas particulièrement remarquer. Certes, quelques aspects physiques peuvent étonner un spectateur occasionnel, quelques rituels peuvent éveiller la curiosité de personnes peu habituées à ces pratiques. Pourtant, aucune source n'évoque un quelconque rejet d'un groupe de Grecs, fondé sur des aspects culturels en totale opposition avec les coutumes locales. Tout se passe comme si, du fait de leur nombre très relatif, les Grecs parvenaient plus ou moins à se fondre dans le décor, à adopter à l'extérieur les atours culturels locaux, tout en réservant probablement des pratiques ancestrales au cercle de l'intime. Il est ainsi intéressant de noter que George Bissipat, quoique surnommé *le Grec* par la documentation, ne fait pas particulièrement étalage de ses origines tout au long de sa carrière. Or, l'éloge que Guillaume Crétin rend à son fils Guillaume Bissipat, récemment décédé, évoque la maîtrise d'une langue grecque apprise au sein de la

⁵⁴⁴ Cette question marrane est au centre de l'historiographie emmenée par Francesca Trivellato. Néanmoins, l'accent est mis sur les stratégies marranes jouant des apparences pour apparaître, parfois sous divers noms, comme catholiques pour bénéficier de facilités commerciales par exemple, comme juifs si le besoin de communiquer et échanger avec des coreligionnaires se fait sentir. Francesca TRIVELLATO, *Op.cit.*, p.116-139.

cellule familiale⁵⁴⁵. En public, George et Guillaume se comportent comme des officiers classiques, acculturés au royaume de France mais en privé, une double culture est présente.

Hormis les quelques cas de barbes allongées ou de grandes robes de soies colorées, peu de distinctions apparaissent dans les sources. Certains aspects peuvent bien sûr apparaître ponctuellement et il semble logique que la maîtrise de langues étrangères par des hommes souvent adultes et d'âges mûrs ont peu laisser subsister quelques accents révèlent une origine étrangère, mais les sources se taisent sur ce sujet. Dans une lettre de rémission accordée à Thomas Francos pour un de ses protégés, le médecin et son entourage parlent entre eux en « langage giet » mais savent très bien discuter avec des courtisans français et leur extranéité linguistique ne semble pas choquer l'auteur de la source⁵⁴⁶. Ces capacités d'adaptation sont également conditionnées par la nature migratoire de la plupart des arrivées grecques. Exilées, ces populations sont contraintes de trouver un refuge permettant une recomposition sociale qui passe par une adaptation rapide aux mœurs locales. Lorsque l'errance dure et que les refuges se succèdent, la nécessité d'adaptation est encore plus criante. Démétrios Paléologue (3) ne se comporte pas autrement : ayant accompli plusieurs missions diplomatiques pour le roi jusque vers 1541, nous retrouvons ce personnage marchand de parfums orientaux à la fin de la décennie puis officier du roi et marié quinze ans plus tard aux plus grandes familles de la bourgeoisie parisienne. À ce moment, seul son surnom « le grec », parfois mentionné dans quelques documents, rappelle une origine étrangère pour un quasi-bourgeois parisien⁵⁴⁷.

Jeux d'apparences : jouer à l'étranger.

L'adaptation aux mœurs locales n'empêche bien sûr pas que l'on puisse faire bon usage de sa propre culture et savoir la mettre en avant lorsque le moment semble venu. Dans la lettre de rémission déjà évoquée, une contextualisation est donnée en introduction du document⁵⁴⁸. Le médecin grec effectue une tournée

⁵⁴⁵ « Bon grecq parloit/Et beau latin aussy quand il vouloit/Du maternel son escript tant valoit/Que ung tout seul mot amander n'y falloit ». Guillaume CRETIN, *Œuvres poétiques*, éd. K. Chesnay, Paris, 1932, p.76, poème XXXII : « Plainte », vers 89-93.

⁵⁴⁶ AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

⁵⁴⁷ Répertoire prosopographique n°255.

⁵⁴⁸ AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

auprès du roi, comme à l'accoutumée. Lorsqu'il rentre dans ses appartements, il trouve en pleine conversation un neveu *Colin Hermieu* en pleine conversation avec un confrère, le chirurgien du roi Regnault Thierry. L'objet de la discussion est la situation critique de Constantinople face aux Turcs. Thomas et son neveu s'empressent de satisfaire Regnault, montrant la vigueur de leurs réseaux d'informations avec le monde égéen. Toutefois, cet exemple met en scène deux Grecs se comportant comme des relais quasi-exclusifs des informations orientales, insistant sur leurs connexions avec l'étranger. Quelques années plus tard, il est tout aussi intéressant d'évoquer le rôle d'intermédiaire que George Bissipat joue lors de la réception – finalement avortée – de l'ambassadeur grec du sultan ottoman⁵⁴⁹ : ce dernier se trouve être opportunément un cousin du capitaine des galères du roi. La rencontre s'en trouve facilitée par l'existence d'un intermédiaire, dont les origines étrangères sont ainsi réactivées. Plusieurs décennies plus tard, les services rendus par Démétrios Paléologue (3) à François I^{er} n'ont pas d'autre raison que les origines étrangères de ce dernier. Les avantages que celles-ci peuvent procurer au roi sont à plusieurs reprises évoqués lorsque le Grec sert d'intermédiaire diplomatique – comme intercesseur et interprète – entre l'ambassadeur français et la Porte⁵⁵⁰. Ces quelques exemples sont largement connus, notamment dans cette étude, mais ils ont l'avantage de mettre en scène des situations où des Grecs, apparemment insérés dans le tissu social local, réactivent subitement leurs origines étrangères pour jouer un jeu différent où leurs capacités particulières deviennent importantes. Ce jeu semble devenir une caractéristique des étrangers, en particulier de ces Grecs venus de si loin.

Les quelques ambassades byzantines observées appliquent parfaitement ce jeu d'apparences où paraître étranger et différent devient un outil politique crucial. L'objectif étant alors d'impressionner et de séduire son interlocuteur, rien n'est trop beau pour plaire, pour dérouter également. C'est alors un défilé de costumes, de rituels qui doivent mettre en spectacle ces rencontres. Le cas le plus marquant est bien entendu la venue de Manuel II Paléologue que nous avons évoqué⁵⁵¹. Les descriptions des chroniques italiennes, anglaises et françaises concordent toutes sur la magnificence et le jeu symbolique joué par l'empereur et sa suite. L'objectif est d'insister sur la rencontre de deux mondes étrangers, mus par une commune

⁵⁴⁹ Nicolas VATIN, *Op.cit.*

⁵⁵⁰ Répertoire prosopographique n°258.

⁵⁵¹ Voir le dossier documentaire n°2, p.626.

opposition aux Turcs. La mémoire de cet évènement mis en scène et ritualisé trouve son expression dans les deux représentations composées par les frères Limbourg dans les *Très Riches Heures du duc de Berry* entre 1411 et 1416⁵⁵². La rencontre diplomatique est transposée dans la scène des Rois Mages : tout d'abord une *Rencontre des Trois Rois Mages*, peints sous les traits de Charles VI, de Constantin et de Manuel II ; puis une *Adoration des Rois*. Outre le fait que ce thème des Mages est très classique pour évoquer les rencontres diplomatiques, cette transposition évoquée également les contacts avec l'étranger, mis en scène et intégrés à l'histoire biblique⁵⁵³. Ce cas est certes exceptionnel mais d'autres exemples existent. L'ambassade de Théodore Karystinos est une réplique plus modeste de ces échanges : l'image qu'elle laisse dans d'autres chroniques que celle d'Olivier de la Marche renvoie invariablement à ce jeu d'apparence : pour *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, la scène se résume à la venue d'un « chevalier ambassadeur de par l'empereur de Grèce et de Constantinople, accompagné jusques à douze personnes atournées et vestues à la mode gregeoise »⁵⁵⁴.

Qu'il s'agisse de visites officielles ou, à des niveaux plus modestes, de relations entre Grecs et populations locales, l'important est de se mettre en scène et de jouer sur des éléments culturels proches mais néanmoins étrangers. Selon Erving Goffman, ces rites d'interaction permettent la mise en place d'un dialogue entre deux personnes aux parcours et aux cultures différentes⁵⁵⁵. Bien qu'étrangères l'une à l'autre, ces personnes marquent leurs différences et leurs points communs. Dès lors, jouer le rôle que chacun attend de l'autre permet une meilleure compréhension, autorise la négociation. C'est en tant qu'étranger cousin de l'ambassadeur ottoman que George Bissipat, quoique possesseur de lettres de naturalité, tient un rôle dans l'affaire vue plus haute. Il en va de même pour Démétrios Paléologue (3) mais également pour la compagnie de stradiotes grecs décrits par Nicandre de Corcyre : les capacités supposées inhérentes aux étrangers grecs leur confèrent une utilité, un rôle dans les guerres menées par Henry VIII.

⁵⁵² Frères LIMBOURG, *La Rencontre des Trois Rois Mages*, 1416, miniature enluminée, *Très Riches Heures du Duc de Berry*, Chantilly, Musée Condé folios 51v et 52r. Voir le dossier documentaire n°2, p.626. Parmi les premiers historiens à établir ce lien, voir Constantin MARINESCO, « Deux Empereurs byzantins en Occident : Manuel II et Jean VIII Paléologue », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol.101, n°1, 1957, p.23-35.

⁵⁵³ Sur ce point, voir en particulier Richard C. TREXLER, *Le voyage des mages à travers l'Histoire*, traduite de l'anglais par Marianne Groulez, Paris, 2009, p.147-148.

⁵⁵⁴ *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, éd. CHASTELLAIN, *Œuvres*, tome VIII, Genève, 1971, p.33.

⁵⁵⁵ Erving GOFFMAN, *Op.cit.*

Nicandre lui-même sait jouer de ces réputations puisqu'il intègre pendant un temps cette compagnie : pourtant, rien dans son passé ni dans son récit n'indique une quelconque aptitude de sa part à la guerre ; rien n'indique non plus que l'auteur n'ait participé aux combats qu'il décrit. Tout est affaire d'apparences et de laisser croire.

Interactions paritaires.

Peer Polity Interaction : une historiographie.

Le chroniqueur anglais Adam of Usk relate dans ses écrits un épisode insolite survenu à Rome en 1405. Alors qu'une ambassade anglaise se trouve dans la ville afin de parlementer avec le pape, survient une délégation grecque chargée par l'empereur Manuel II de poursuivre les efforts de sensibilisation à la cause byzantine. Les deux ambassades se croisent et entament la conversation. Les tractations avec le souverain pontifes sont difficiles, les Grecs étant constamment renvoyés à leurs pratiques religieuses, schismatiques aux yeux des Occidentaux. Néanmoins, rapidement, les diplomates se découvrent des origines communes remontant au troyen Brutus exilé et fondateur de l'antique et mythique royaume de Bretagne⁵⁵⁶. Une double généalogie mythologique se met en place. D'une part, les origines bretonnes des Anglais remontent au troyen Brutus, au prix d'un effort d'assimilation et d'un raccourci sémantique, tandis que les Grecs, assimilés aux Romains, descendent des Troyens par l'intermédiaire d'Énée. D'autre part, on insiste sur la mythologie liée au royaume de Bretagne : d'après Geoffroy de Monmouth, parmi les souverains bretons qui gouvernent sur l'île, Constantin le Grand règne quelques années avant de conquérir la couronne impériale romaine. La réalité d'une naissance bretonne, devenue l'histoire d'un règne glorieux, permet non seulement d'établir une double royauté romano-bretonne, mais aussi d'affirmer des origines communes, incarnées par le roi-empereur dont les oncles – maternels – deviennent des chefs bretons : *Treharn*, *Leohyn* et *Menyrc*⁵⁵⁷. Enfin, un troisième

⁵⁵⁶ Adam of USK, *Op.cit.*, p.198-200.

⁵⁵⁷ Geoffroy DE MONMOUTH, *Histoire des rois de Bretagne*, traduit et commenté par Laurence Mathey-Maille, Paris, Belles-Lettres, 2008. Le récit de Geoffroy de Monmouth fait sienne bien des éléments de l'histoire romaine, réadaptée et modifiée afin de servir l'histoire du royaume de Bretagne. Ainsi, le royaume, conquis par César puis Claude avait, bon an mal an, accepté la présence romaine, protectrice des peuples barbares notamment Scots (*Ibid.*, p.88). Se succèdent alors des rois de Bretagne, certains comme Sévère plus ou moins identifiables à des empereurs romains (*Ibid.*, p.110).

point commun tient en la lutte conjointe des Grecs/Romains et des Bretons contre les barbares ennemis de la civilisation, les Tartares/turcs pour les uns et les Saxons pour les autres. Nous avons donc affaire à une fiction mythologique alliant trois éléments d'union entre deux peuples étrangers les uns pour les autres : une communauté d'origines, une communauté de destins et une communauté de combats. Un tel exemple est symptomatique d'une attitude fréquemment observée lors d'échanges entre Grecs et locaux. Quoique perçus comme étrangers, le dialogue permet l'échange et l'évolution de la perception de ce que sont les Grecs. Une méthode commode est de trouver des sujets communs à tous les interlocuteurs, grecs ou locaux, quitte à forcer le trait et créer du récit mythique.

En 1974, le sociologue Erving Goffman entreprend d'étudier les rapports entre les membres d'une société, plutôt de type occidental : il réfléchit sur les lois qui président aux connexions et aux échanges entre les individus, et cherche à mettre en évidence les « rites d'interactions » qui réglementent leurs vies⁵⁵⁸. En premier lieu, Goffman montre une démarche active de la part d'un individu désireux d'entrer en contact avec son entourage : il définit ce que Goffman nomme une « ligne de conduite », ensemble de règles, conscientes ou non, destinées à moduler son comportement en fonction du public visé et des attentes de réaction de la part de ce dernier⁵⁵⁹. Cette ligne de conduite est un passage obligatoire pour tout échange avec l'extérieur et tend à modeler une « face » que l'individu entend présenter à son auditoire et qui est constituée d'un ensemble des représentations de soi, création fictive mais volontaire d'un individu qui souhaite donner une image satisfaisante de lui-même⁵⁶⁰. Ainsi muni de cette « face » intime et personnalisée, l'individu peut entrer en contact et mettre à l'épreuve ce masque qu'il s'est construit. Il attend par conséquent que les personnes contactées observent et apprécient cette construction culturelle. La réaction du public est cruciale selon Goffman : soit la

Une révolte survient contre le roi Asclepiodote, souverain indépendant des Romains, qui meurt dans une bataille (*Ibid.*, p.115). Face à l'absence de souverain, des députés bretons demandent de l'aide et on dépêche le sénateur Constance qui rétablit la paix, épouse la fille du chef des rebelles bretons, nommée Hélène, et prend la couronne. De cette union naît Constantin, Romain par son père, Breton par sa mère (*Ibid.*, p.116). Constance meurt à York et Constantin devient roi de Bretagne. Toutefois, attiré par les troubles de connaît alors l'empire romain (identifiable avec les guerres civiles qui suivent la désorganisation de la Tétrarchie), Constantin emmène trente mille Bretons à la conquête de l'empire. Avec lui sa mère et ses oncles maternels *Joelinus*, *Trabern* et *Marius* qui sont faits sénateurs (*Ibid.*, p.117).

⁵⁵⁸ Erving GOFFMAN, *Les rites d'interactions*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris Éditions de minuit, 1974.

⁵⁵⁹ *Ibid.*, p.9.

⁵⁶⁰ *Ibid.*, p.15.

réaction est supérieure aux attentes du sujet et le sentiment de réussite prime, soit celle-ci est conforme en tous points aux prévisions et l'indifférence domine, soit l'effet escompté ne joue pas et la frustration et la déception apparaissent⁵⁶¹. Ce masque, ces attentes et les réactions du public font partie d'un ensemble rituel que le sociologue qualifie de « rites d'interactions ». Ceux-ci président aux comportements humains en société, les réglementent, les conditionnent même. Nous saisissons ici tout l'intérêt de telles réflexions pour notre sujet. Si nous reprenons le cas des ambassadeurs byzantins et anglais, nous pouvons aisément comprendre que les contacts ont pu se créer grâce à l'adoption par les deux parties de deux « faces » personnalisées, l'une et l'autre adoptant des postures proches. Lorsqu'Erving Goffman écrit que « garder la face est une condition de l'interaction et non son but »⁵⁶², le sociologue induit que ces rites ne se justifient pas une finalité perçue comme une finalité absolue. Or, nous n'avons cessé de démontrer jusqu'ici, l'usage des différentes facettes culturelles attachées aux Grecs reste un outil permettant l'insertion dans un tissu social⁵⁶³. De plus, Goffman, relayé ici par les écrits de Bernard Lahire, insiste sur la nécessité d'adopter différents types de figurations en fonction de la situation⁵⁶⁴ : or, les Grecs sont fréquemment présentés comme des étrangers, des savants, des militaires, parfois des schismatiques, c'est-à-dire autant de facettes et d'attitudes établies à partir de présupposés culturels.

Prenons un peu de recul et élargissons la focale. Transposons notre regard sur d'autres Grecs en d'autres temps. Dans un article fondateur daté de 2003, John Ma étudie les rapports complexes existant à l'époque hellénistique entre les cités grecques et les pouvoirs souverains issus de l'empire démembré d'Alexandre le Grand⁵⁶⁵. Partant des relations amicales entretenues entre les cités grecques appartenant à des espaces politiques différents, l'historien américain note tout d'abord le souci pour les deux *poleis* de trouver un terrain mythologique commun susceptible d'établir un échange diplomatique pérenne. Ce dialogue symbolique permet également d'unir les membres du corps politique des deux cités. Ainsi, en 205, la cité de Kyténion en Grèce centrale, parce qu'elle souhaite mettre en valeur ses origines doriennes après un tremblement de terre qu'elle souhaite (ré)activer,

⁵⁶¹ *Ibid.*, p.17-18.

⁵⁶² *Ibid.*, p.15.

⁵⁶³ *Infra.*, p.166. *Supra.*, p.302.

⁵⁶⁴ Erving GOFFMAN, *Op.cit.*, p.26-27. Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.

⁵⁶⁵ John MA, « Peer Polity Interaction in the Hellenistic Age », *Past and Present*, n°180, 2003, p.7-38.

entre en relation avec la cité de Xanthos en Lycie. Les deux cités sont présentées comme parentes et rien ne s'oppose à ce qu'un ressortissant d'une communauté devienne le citoyen d'honneur d'une autre⁵⁶⁶. John Ma poursuit sa réflexion, en l'élargissant aux rapports entre la plupart des communautés grecques et développe la notion de *Peer Polity Interactions* ou « interactions paritaires ». L'idée maîtresse est claire : afin d'établir un dialogue égalitaire entre des individus ou groupes politiques qui ne le sont pas – un particulier face à une polis ou bien une polis face au pouvoir royal hellénistique – l'activation d'élément de discours, réel ou fictif, permet de créer un pont symbolique, de niveler fictivement les hiérarchies et de permettre le dialogue et surtout d'éviter la *stasis*, c'est-à-dire le désordre⁵⁶⁷. Tout s'accomplit comme si des communautés, étrangères au premier abord, ont su trouver des éléments de compréhension commune et aplanir leurs différences, sans cependant les abolir. Les relations d'entente culturelle aboutissent même, selon John Ma, à des rapports d'évergétisme existant entre un puissant – le roi – et des dépendants – les cités. Par le biais de faveurs et bienfaits accordés à une communauté de dépendants, le souverain et ses représentants créent un lien de confiance avec leurs sujets, lien qui permet d'entretenir la communication politique royale⁵⁶⁸. Les comparaisons avec la politique de mise en scène du pouvoir princier au XV^e siècle obéit aux mêmes enjeux. Nous n'insisterons pas davantage pour le moment⁵⁶⁹. Revenons à nos Grecs tardifs. Les travaux de John Ma complètent selon nous parfaitement les réflexions d'Erving Goffman dans la mesure où ses rites interactifs paritaires obéissent aux mêmes types de comportements ritualisés évoqués plus haut. Ce souci de trouver un terrain idéologique, voire mythologique est clairement à l'œuvre dans la rencontre des ambassadeurs byzantins et anglais : les origines troyennes des deux peuples peuvent tout à fait être prises au sérieux par certains, elles n'en restent pas moins une licence littéraire, un outil métaphorique devenu marque identitaire.

L'œuvre des deux savants américains permet précisément, selon nous, une mise en perspective de la qualité d'étranger accolée aux Grecs que nous observons. Ceux-ci sont étrangers au corps social qu'ils traversent ou qu'ils tentent d'intégrer mais ils n'en sont pas totalement exclus. Des échanges sont à l'œuvre, des

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p.7-10.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p.21.

⁵⁶⁸ John Ma développe toute particulièrement l'importance de l'évergétisme politique dans l'ouvrage majeur consacré à Antiochos III *Megas* (223-187) et ses rapports avec les cités d'Asie Mineure. John MA, *Antiochos III et les cités d'Asie mineure occidentale*, traduit de l'anglais par Serge Bardat, Paris, Belles Lettres, 2004 (1^{re} édition 1999).

⁵⁶⁹ *Infra.*, p.265.

interactions, paritaires ou non, autorisent à replacer des individus au sein d'un tissu social qui semblait, à première vue, vouloir les exclure plutôt que de les intégrer.

Comparaisons.

Qu'observe-t-on comme applications à ces interactions paritaires, en dehors du cas de la rencontre des ambassades de 1405 ? Reprendre point par point, exemple par exemple, les éléments de notre dossier et les soumettre à l'analyse des modèles de Erving Goffman et de John Ma semble une tâche longue et peut-être nuisible à la clarté de notre propos. Bien évidemment, les rites d'interactions, paritaires ou non, sont observables dans le cas des Grecs confrontés aux populations locales, renvoyés à une extranéité devenue cadre de développement de ces rites. Quelques remarques seront cependant utiles. Nous anticipons un peu sur le cours de notre récit en évoquant une première fois le processus de mise en fiction que connaissent les sources auxquelles nous avons affaire⁵⁷⁰. Ces récits, plus ou moins réalistes, plus ou moins réécrits, mettent en évidence ces lignes de conduite décrites par Goffman. Chaque Grec pris dans une attitude d'attente d'une réponse à une demande d'aide ou bien en action au service d'un prince jouent un rôle, nous l'avons vu, mais également obéit à une feuille de route comportementale qui impose, selon la situation donnée, une posture adéquate. Ainsi, les Grecs comme Thomas Francos, au contact d'un public qui s'attend à voir évoluer un Grec, joue sa partition à la perfection : nous serions même tentés d'y voir une forme de sur-jeu réciproque vis-à-vis du prince et de ses courtisans⁵⁷¹. De même, Georges Bissipat sait agir en corsaire, en grec ou en officier royal en fonction de la situation : dans le cas où le Grec agit en tant que vicomte de Falaise, seul son surnom trahit ses origines – revendiquées en l'occurrence – mais rien ne le distingue d'un autre officier du roi : son action est conforme à la ligne de conduite attendue. Il n'est donc pas étonnant de voir évoluer des Grecs dans des domaines d'action où leurs

⁵⁷⁰ *Infra.*, p.325.

⁵⁷¹ La visite que donne Thomas Francos au souverain semble empreinte d'une routine et d'une codification presque factice : le Grec, quoique récemment arrivé en France, ne paraît pas éprouver de gêne dans ce nouvel environnement, très proche il est vrai de la cour anglaise qu'il connaît de longue date. Pourtant, lorsqu'il rentre chez lui et trouve quelques courtisans, dont son collègue Regnault Thierry, venus quérir des nouvelles de Constantinople, le Grec s'exécute de bonne grâce, remplissant parfaitement un rôle d'intermédiaire très codifié. La nature du document, très officielle, ne contribue pas à donner une image moins stéréotypée de ce genre de rencontres : chacun est à sa place, dans le rôle que l'étiquette curiale a déterminé pour tous. AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

compétences sont largement perçues comme conformes à l'image que les sociétés occidentales peuvent s'en faire : un médecin pour Thomas Francos, un marin pour Georges Bissipat, un lettré savant pour Janus Laskaris, un archer monté pour Démétrios *Daugreca*⁵⁷².

Parmi les postures adoptées par les Grecs, une situation particulière nous ouvre des perspectives d'analyse fortes, tout en évoquant une première fois un aspect de la culture grecque resté pour le moment dans l'ombre. La pratique de la langue grecque par ces populations reste difficile à évaluer compte-tenu de nos sources qui mettent avant tout aux prises Grecs et non Grecs : la méconnaissance de la langue des premiers par les seconds est large à l'époque malgré le développement de quelques pôles d'enseignement du grec aux nord des Alpes⁵⁷³. Toutefois, si les Occidentaux ne comprennent pas le grec, aucun argument ne permet de croire que les Grecs connaissent systématiquement l'italien, l'anglais, le français, ni même le latin. Les quelques documents de la pratique – registres de comptes en tête – évoquent parfois en creux la difficulté à comprendre les impétrants et la nécessité de recourir à des interprètes⁵⁷⁴. D'autres types de sources, plus rares, mettent en scène deux Grecs en conversation : il est alors précisé, comme lors de la discussion entre les serviteurs grecs de Thomas Francos, que leurs échanges se font en grec⁵⁷⁵ ; d'autres rencontres évoquées par les Grecs eux-mêmes précisent l'existence d'échanges, évidemment dans leurs langues communes⁵⁷⁶. Ces quelques traces peuvent passer relativement inaperçues et n'offrir qu'un intérêt limité au travail de l'historien. Or, Erving Goffman, poursuivant l'énumération des situations au cours desquelles des postures servent à « garder la face », évoque la

⁵⁷² Répertoire prosopographique n°116, 28, 209 et 87.

⁵⁷³ À ce titre, les enseignements précurseurs de Georges Hermonymos, Andronic Kallistos et Andronic Kontoblakas sont importants puisqu'ils exportent pour la première fois l'apprentissage du grec à Paris, Londres ou Bâle, ouvrant la voie aux futurs lecteurs de grec du roi de France et le développement d'un humanisme au nord des Alpes. Répertoire prosopographique n°179, 184 et 197.

⁵⁷⁴ Il est difficile pour nous d'imaginer l'arrivée de tous ces Grecs dans les cours bourguignonne ou française et parvenir tant bien que mal à se faire comprendre sans le truchement d'un interprète. Celui-ci n'est pas nécessairement un connaisseur de la langue grecque mais le latin ou l'italien peuvent fort bien être des langues maîtrisées tant par quelques impétrants que par certains membres des chancelleries princières. Il est permis de penser que lors de la mission diplomatique de Nicolas Agallon à Paris en 1454, la présence de Thomas Francos ait pu faire office d'intermédiaire et de traduction. BnF Ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v et 76r.

⁵⁷⁵ AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. xxxviii.

⁵⁷⁶ Nous avons déjà évoqué la rencontre en Angleterre de Nicandre de Corcyre avec le mercenaire Thomas d'Argos en 1546. Nul doute que leurs échanges, au même titre que le discours prononcé par le chef des stradiotes devant ses hommes afin de les galvaniser, s'effectuent en grec. Nicandre DE CORCYRE, *Op.cit.*, p.107. Également, la rencontre à Paris du même Nicandre avec Angelos Vergekios évoque le même type d'échanges. *Ibid.*

pratique de la langue. En effet, grâce à « l'interaction verbale », la conversation sous-entend des rites, des « précautions rituelles » de la part des « interactants socialisés »⁵⁷⁷. Les contacts verbaux se ritualisent, obéissent à des codes qui permettent la reconnaissance mutuelle. Or, qu'observe-t-on dans le cas des Grecs ? Un premier jeu s'organise à la cour où les impétrants grecs exposent leurs situations, en grec, quitte à ne pas être compris de l'assistance. Dès 1398, le discours prononcé par l'ambassadeur Théodore Cantacuzène produit un tel effet sur son public qu'un vent enthousiaste de croisade saisit les courtisans prêts à en découdre avec les Turcs⁵⁷⁸. Ce même genre de discours se répète tout au long du XV^e siècle, depuis Manuel II Paléologue, jusqu'à André Paléologue en tournée en France et en Angleterre, en passant par Théodore Karystinos ou bien Nicolas Agallon⁵⁷⁹. De même, les nombreux Grecs plus modestes venus demander de l'aide s'expriment en premier lieu dans leur langue natale. Un jeu d'image et de postures semblent bien se mettre en place lors de ces situations : peu importe qu'un nombre très limité de personnes puissent se comprendre, tout semble s'inscrire dans un rituel où le Grec, afin d'être reconnu comme tel, doit s'exprimer dans sa langue. Les proches de Thomas Francos, son serviteur Georges et son neveu Colin/Nicolas *Hermieu* dialoguent en grec afin de confirmer leur identité ethnique avant qu'ils ne soient placés au centre de l'action décrite ultérieurement⁵⁸⁰. Ainsi, la pratique « verbale » de la langue grecque, au-delà d'une finalité discursive et communicative, devient un enjeu rituel où l'identité de populations étrangères s'établit par son intermédiaire. La langue et sa pratique confirment la « face » affichée que l'on attend d'un Grec.

Proximités.

De proches étrangers.

L'impression qui résulte de l'analyse de ces interactions est que les Grecs paraissent être des étrangers cultivant une certaine proximité avec leurs voisins autochtones. Noyés dans la masse démographique des sociétés européennes, les minces populations grecques n'ont pas eu d'autre choix que d'entretenir des liens

⁵⁷⁷ Erving GOFFMAN, *Op.cit.*, p.33-35.

⁵⁷⁸ Michel PINTOIN, *Op.cit.*, tome 1, livre VIII, chapitre VIII, p.559-563.

⁵⁷⁹ Jean DE VAVRIN, *Op.cit.*, p.20. BnF Ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v et 76r.

⁵⁸⁰ AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

avec leurs hôtes et donc d'établir des échanges codifiés, ritualisés même, qui ouvrent la voie à la compréhension et à l'acceptation de la part des Occidentaux d'une présence étrangère en leur sein, même si bien sûr rien de va sans heurt.

Un premier ensemble de remarques tient dans le fait que les interactions observées n'ont que rarement pour objet l'extranéité des uns face à l'allodialité des autres. En effet, nous avons insisté dès l'exergue de ce chapitre sur le fait que l'extranéité n'intervenait qu'en cas de situation exceptionnelle, de conflit entre autochtones et Grecs et que ce statut devenait tâche d'opprobre et marque d'exclusion afin d'appuyer une argumentation allant à l'encontre de nos personnages. Ces quelques cas montrent surtout en creux que la vie quotidienne semble se dérouler sans heurt majeur. Le formulaire du *Herefordshire* vise à contrôler les pratiques religieuses des Grecs, à s'assurer de leur bonne acceptation des canons du concile de Florence⁵⁸¹ ; il n'est en aucun cas question d'un mouvement de mécontentement et de refus de se plier aux pratiques catholiques de la part d'une communauté grecque dont l'existence reste très hypothétique au demeurant dans cette région d'Angleterre. Ces mesures, qui tendent à fournir un terrain propice à la vie en commun, ont une portée globale tout comme, dans une certaine mesure les lettres d'indulgence et de crédit délivrées par les souverains afin d'entrer en contact avec les communautés locales d'un royaume : au-delà de la libéralité princière, l'objectif de ces documents est de permettre l'accomplissement d'une mission – la collecte de fonds – ou bien d'une implantation dans les meilleures conditions possibles. Nous n'observons à cet effet que de rares cas de tensions et de violences commises à l'encontre de ces Grecs, résultat fréquent d'un manque de compréhension de la part des sociétés locales ou bien d'une malhonnêteté des personnages victimes⁵⁸². Toutefois, hors de ces cas spécifiques, l'évolution des personnages, s'ils peuvent parfois susciter la méfiance passive des communautés, locales, n'éveillent l'attention qu'en des situations critiques fortes : la supercherie de Michel Dishypatos envers le duc de Savoie et sa cour⁵⁸³ ; la « trahison » de Thomas Francos envers le roi et le royaume d'Angleterre⁵⁸⁴ ; les dettes impayées d'Alexis

⁵⁸¹ PRO. E135/6/50.

⁵⁸² Ainsi, Manuel Théodore périt sur le bûcher de Douai en 1457. Les raisons invoquées sont les manquements aux bonnes mœurs, sans plus de détail. Il est précisé que Manuel a subi la question où il fut interrogé en grec. L'extranéité du Grec est ici avancée afin de justifier un jugement fort, motivé par une non-assimilation au tissu social. AMD, CC.226.

⁵⁸³ Répertoire prosopographique n°102.

⁵⁸⁴ Répertoire prosopographique n°116.

Effomatos⁵⁸⁵. Concernant d'autres cas, aucune marque d'extranéité ne semble peser dans les sources sur les Grecs : Thomas Francos, qui paye la taxe des *Subsidies rolls* tout au long des années 1450, ne semble ne aucun cas bridé dans ses investissements immobiliers et ses achats de rente⁵⁸⁶. De même, la famille *Greke*, dont certains membres souscrivent également aux Subsidies Rolls, apparaissent dans des sources judiciaires, en conflit avec des Anglais, à propos d'un héritage contesté : or, l'implantation de la famille en Cornwall semble telle dans les années 1480 qu'il n'est plus lieu de faire jouer ce lien d'extranéité devenu de fait obsolète⁵⁸⁷. On pourra également observer qu'en France, au XVI^e siècle, certains Grecs comme le couple Des Grecs ne semblent pas subir cette comparaison. De même, Démétrios Paléologue (3), s'il s'intitule de lui-même « Grec » dans les documents officiels, n'est pas qualifié d'étranger, même avant l'obtention de lettres de naturalité en 1540⁵⁸⁸. Tous les documents le concernant évoquent bien ses origines grecques, perçues indéniablement comme différentes de celles d'un autochtone. Néanmoins, Démétrios adopte un mode de vie classique pour l'époque. Un simple regard porté sur les personnes qui entretiennent des relations avec Démétrios – familiales, politiques ou économiques – suffit à montrer que le marchand-interprète-officier d'origine grecque ne semble pas côtoyer ses coreligionnaires – à une exception près en début de carrière⁵⁸⁹.

Les cas de Thomas Francos, John *Greke* (2) ou encore de Démétrios Paléologue (3) permettent de confirmer certaines remarques mises en avant notamment par Simona Cerutti à propos du degré variable d'extranéité en fonction de la proximité et de l'intégration aux sociétés hôtes⁵⁹⁰. Plus une personne est connue et connectée aux membres d'une société, moins elle est perçue comme étrangère. Certes, le modèle a des limites et ne fonctionne pas de façon aussi claire. Néanmoins, il nous a semblé pertinent de poursuivre ce raisonnement à partir de

⁵⁸⁵ PRO C1/11/294.

⁵⁸⁶ Répertoire prosopographique n°116.

⁵⁸⁷ Répertoire prosopographique n°170 et 175.

⁵⁸⁸ Répertoire prosopographique n°258.

⁵⁸⁹ Démétrios est associé en 1537 à un Jean Laskaris dans la mission que le roi lui a confiée d'escorter les ambassadeurs ottomans jusqu'à Marseille. AN J 962 n°36. Sinon, Démétrios est en affaires avec des commerçants comme Nicolas Clément, marchand de grain à Fresnes en Tardenois, avec des artisans comme le maçon Spire Dupuy et son apprenti Pierre Largentier. Des officiers gravitent également autour de lui, qu'ils soient sommeliers de paneterie comme lui (Michel Lemaistre ou Marc Terrier), officier des écuries du roi (Anne Chappu), diplomates (Guy Fleury) ou membres du Parlement de Paris (Claude de La Halle ou son beau-père Thibault de Vitry). Les connexions grecques ne font alors l'objet que d'hypothèses. Voir tableau n°8.

⁵⁹⁰ Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.150.

nos propres cas. Or, il s'avère que la proximité n'efface pas l'extranéité parce que celle-ci ressurgit dès la moindre tension, dès le moindre conflit avec les autorités ou les membres d'une communauté locale. Toutefois, la proximité, la promiscuité même, entre étrangers – grecs ou non – et les « natifs » d'une société, bat quelque peu en brèche l'idée de cloisonnement et d'imperméabilité des échanges entre ces personnes⁵⁹¹. Au risque de plagier André Vauchez et Patrick Boucheron à propos de la religion civique, nous pourrions croire que « tout se passe comme si » l'on taisait momentanément la condition d'étranger des Grecs⁵⁹².

« Faire comme si ».

« Comme s'il estoit natif du royaume »⁵⁹³. Nous nous répétons peut-être à l'évocation une nouvelle fois de cette injonction royale à l'encontre de ses sujets et au bénéfice de Thomas Francos. Convenons-en. Néanmoins, cette formule reste encore chargée de sens pour nous. Elle ordonne la création d'un lien originel fort entre le médecin grec et son nouveau royaume d'adoption. La volonté royale impose à tous de considérer Thomas comme l'un des leurs, comme un sujet naturel du souverain. Bien entendu, nul n'est dupe. Nous avons démontré tout le décalage entre les intentions déclarées à travers ce type de documents et la réalité anthropologique qui maintient vivace les marques qui différencient les étrangers des locaux⁵⁹⁴. Cependant, la volonté initiale du pouvoir politique est d'établir un mont fictif entre deux groupes de personnes amenées à se côtoyer. Peu importe qu'on force le trait en demandant de croire à cette fable : il faut faire « comme si » Thomas Francos avait toujours appartenu au royaume et tenter d'oublier qu'il est d'origine grec et, au passage, qu'il vient tout juste de quitter l'adversaire anglais.

Cette formule vaut comme une sorte de résumé commode des attitudes ambivalentes entre des Grecs catégorisés, comme d'autres en tant qu'étrangers,

⁵⁹¹ Nous reviendrons plus largement sur ce phénomène lorsque nous nous attacherons à décrire les modes d'organisations des sociétés grecques dans l'Europe du nord-ouest. *Infra.*, p.217.

⁵⁹² André VAUCHEZ, (dir.), *La Religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 213), 1995, « Introduction », p.1-5. Cité par Patrick BOUCHERON, « Religion civique, religion civile, religion séculière. L'ombre d'un doute », *Revue de synthèse*, tome 134, 6^e série, n°2, 2013, p.165.

⁵⁹³ AN, JJ.181, pièce XLV.

⁵⁹⁴ *Supra.*, p.166.

principalement à cause de leur « manque d'appartenance »⁵⁹⁵ aux sociétés locales, et des populations locales « naturellement » insérées dans le tissu social environnant. Nulle part nous n'observons de rejet net des Grecs en raison de leur extranéité ; l'inverse est également observable. Nous nous situons plutôt dans une zone intermédiaire, où la cohabitation et l'acceptation de fait de la présence étrangère impose le pragmatisme plutôt que des considérations a priori négatives ou positives sur ces populations. Ainsi, nous l'avons dit, les rappels de l'extranéité des Grecs ne se produisent qu'en cas de tensions particulières, alors que ces derniers semblent avoir transgresser certaines règles implicites ou bien s'il s'agit de prévenir d'éventuelles difficultés, notamment d'ordre religieux.

Michel de Trébizonde n'est de toute évidence pas grec. Il est florentin, mais a longtemps servi l'empereur de Trébizonde⁵⁹⁶. Néanmoins, Michel n'apparaît jamais dans les sources bourguignonnes comme un Italien : son patronyme est parfois rappelé mais on préfère insister sur sa provenance, Trébizonde. Antoine son fils apparaît même essentiellement sous ce nom⁵⁹⁷. Voici un autre cas où l'enjeu, politique en l'occurrence, impose de faire « comme si » Michel était grec. Ces doutes nous ont causé quelques difficultés quant à l'attribution à chacun d'un caractère grec⁵⁹⁸. Ils nous permettent cependant d'échafauder l'hypothèse de cette intermittence dans l'évocation de l'extranéité des Grecs. L'évocation de leurs origines dans les sources ne fonde pas systématiquement les bases d'un discours sur l'étranger exclu du corps social. Elle sert plutôt de marqueur établissant de fait une cohabitation entre Grecs étrangers et locaux : dès lors, il suffit de se comporter comme si ceux-ci n'étaient pas étrangers, même si tous en ont conscience.

⁵⁹⁵ Sur ce point, voir les quelques idées lancées par Marie-Carmen Smyrnelis à propos de la condition d'extranéité. Marie-Carmen SMYRNELIS, « En guise de conclusion : quelques pistes de réflexion pour une histoire sociale de l'extranéité », *Hypothèses 2016*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p.74.

⁵⁹⁶ Répertoire prosopographique n°4.

⁵⁹⁷ Répertoire prosopographique n°308.

⁵⁹⁸ *Supra.*, p.64.

Le Grec est-il un étranger comme les autres ? À ceci près qu'il vient de plus loin que la plupart des autres étrangers rencontrés, la réponse est positive. Néanmoins, la réelle question est de savoir si cette extranéité implique tout un ensemble de contraintes et de barrières inhérente à une condition trop souvent perçue par l'historiographie à l'orée de notre monde moderne. La réponse serait alors bien plus nuancée.

L'observation de la documentation amène à établir une première remarque. Si les Grecs, en arrivant en Occident, peuvent être considérés comme des étrangers auxdits territoires traversés, ils n'en sont pas pour autant exclus. Parfois taxés et classés dans des catégories juridiques par des pouvoirs étatiques naissants et en recherche constante de contrôle sur les populations résidant dans leurs royaumes, les étrangers, grecs notamment, ne restent pas indéfiniment dans la même situation. L'objectif, incarné notamment par les lettres de naturalité, est bien de mettre fin à un statut contraignant. Pourtant, l'historiographie a longtemps voulu voir – et cherche toujours à voir pour une partie – dans les lettres une voie royale vers la naturalisation, l'intégration totale au corps social d'un royaume. Or, naturalité et naturalisation sont des notions différentes et le second terme est encore impossible à employer pour le XV^e siècle ainsi que pour une partie du siècle suivant. Les États se structurent certes mais il est encore prématuré de parler d'étrangers naturalisés pour cette époque. D'autant que les Grecs observés ne deviennent pas pour autant des citoyens égaux aux sujets naturels d'un territoire. La persistance de taxes comme les *Alien Subsidies* tend bel et bien à relativiser le passage direct d'un statut d'étranger à celui de citoyen de plein droit. De même que les marqueurs culturels tendent à poursuivre d'anciens étrangers – au sens juridique du terme – il semble exister une multitude de statuts intermédiaires.

Dès lors, s'il ne s'agit pas systématiquement d'un mode pratique de catégorisation, qu'est-ce qu'être étranger ? Dans le sillage d'une historiographie moderne, d'autres marqueurs apparaissent, d'autres critères d'analyse autorisent de nouvelles réflexions sur la condition d'extranéité. Nous avons choisi un aspect qui, selon nous, se révélait pertinent pour l'études des Grecs : la notion d'*incertitude*. D'autres approches de vue sont possibles, le débat est encore largement ouvert. Nous avons néanmoins tenté de montrer que les Grecs, étrangers, citoyens ou bien

entre deux, ne sont pas en marge des sociétés dans lesquelles ils vivent. Même exclus de certains aspects de celles-ci, ils s'adaptent et parfois savent jouer de leurs différences.

Conclusion de la première partie.

Un premier seuil s'impose à nous. Cette première partie entendait identifier la moelle épinière d'un groupe humain à première vue très disparate. Peu nombreux, aux statuts sociaux très différents les uns des autres, tout aurait pu porter à croire que cette unité n'était qu'une vue de l'esprit et n'était donc pas légitime. Or, nous sommes parvenus à une double conclusion : les Grecs offrent des situations très variées et parfois même contraires entre elles ; cette diversité est observable selon des critères d'analyse communs qui autorisent les réflexions les plus prometteuses.

En effet, nous avons découvert des grandes lignes anthropologiques qui ont permis de dresser un premier portrait prosopographique des Grecs. Nous avons mis au jour des temporalités différentes, des périodes d'apparitions et d'implantations des Grecs qui fournissent des trajectoires de vies complètement différentes – entre un marchand Effomatos dans les années 1460 et une seconde génération du type de Guillaume Bissipat quarante ans plus tard. De même, les activités proposées par ces intervenants grecs livrent les premiers éléments d'identité que les Grecs présentent aux sociétés européennes : ce sont des marchands, des militaires, des médecins, des humanistes. Les Grecs sont devenus des experts dans leurs domaines, ce qui justifie leur étude.

Les mobilités des Grecs ont également révélé de nouvelles pistes de réflexion. Des itinéraires ont été définis, tous provenant des points classiques de départs de l'espace culturel grec, tous passant par certains pôles urbains d'Italie avant de franchir les Alpes. Un travail qui aurait pu passer pour attendu mais qui restait à accomplir. La nouveauté consistait en la manière de voyager : seul ou accompagné ; rapidement ou lentement ; de façon définitive ou temporaire. Voici de nouveaux vecteurs à des entreprises identitaires qui sont encore en gestation. Enfin et surtout, nous recusons l'idée selon laquelle certains Grecs seraient supposés n'être que de passage soude encore davantage les différents membres qui compose cette étude. Toutefois la mobilité géographique des Grecs, parfois

atténuée par des périodes de fixations dans un lieu, est sans cesse réactivée au point de devenir un élément d'identification du Grec étranger aux sociétés occidentales fixes.

L'extranéité est en effet la dernière marche qui mène à la seconde étape. Bien entendu, les Grecs sont d'abord perçus comme des étrangers. Mais quels types d'étrangers ? Toute l'entreprise qui a été la nôtre était de nuancer une extranéité définie de façon trop rigide et peu amène à correspondre avec les situations rencontrées. Les Grecs ont beau être définis comme étrangers, ils n'en sont pas pour autant exclus des sociétés qu'ils rencontrent malgré le jeu constant de va-et-vient entre attirance et rejet.

Toute la progression de cette partie n'a eu d'autre but que de procéder à une découpe réglée de cette masse ethnique encore informe et de commencer à dégager des angles d'analyse qui permettront dans un second temps, d'analyser ces groupes humains en fonctionnement dans les nouveaux cadres sociétaux qu'ils rencontrent et décident parfois d'intégrer.

Deuxième partie.

Insertions.

Il existe donc bien des Grecs évoluant sur un territoire circonscrit à l'Angleterre, la Bourgogne et la France. Ces Grecs ne font pas réellement de différence entre les espaces qu'ils atteignent, le reste de l'Europe est touché – nous l'avons vu pour la Savoie, la péninsule ibérique ou encore l'Écosse. Ces Grecs sont une réalité anthropologique mais ils n'ont pour le moment aucune consistance sociale et sociétale. En effet, nous n'avons pas encore posé la question de la composition – ou plutôt des recompositions – sociale de ces groupes épars de Grecs aux trajectoires si proches et si éloignées à la fois les uns des autres.

Nous troquons donc le masque de l'anthropologue pour celui de l'ethnologue. Les Grecs n'évoluent pas vers rien, ils ne quittent pas une structure sociétale le plus souvent en crise pour ne rien trouver à l'autre bout du chemin. Les territoires qu'ils abordent ont depuis fort longtemps défini des bases sociales de fonctionnement qui confèrent aux sociétés anglaise, bourguignonne et française, malgré les changements et le pluralisme culturel qui les traversent elles-aussi, une cohérence à laquelle les Grecs ne sont pas nécessairement préparés. Or, l'enjeu majeur pour ces populations est une tension constante entre une intégration pleine et entière aux sociétés qu'elles rencontrent ou au contraire un refus de celles-ci qui peut s'exprimer par un départ. Entre ces deux extrêmes, une voie médiane est souvent adoptée et consiste en l'organisation des Grecs de structures internes plus ou moins complexes dans le cadre plus large des sociétés d'Occident. Comme lorsqu'il s'agissait d'identifier ces Grecs et de les faire correspondre à des cases, ici

les Hellènes s'emboîtent dans des jeux d'échelles que l'historiographie a longtemps laissé de côté.

À ce petit jeu de matriochkas, nous tenterons de donner une cohérence de raisonnement en jouant constamment avec les échelles d'analyse. En effet, les vicissitudes de la conservation documentaire laissent parfois quelques opportunités qui bénéficient à notre réflexion. Ainsi, la préservation de registre de paiement de taxes imposées aux étrangers de Londres pour la période 1440-1485 offre la matière nécessaire à une micro-analyse de l'organisation urbaine de la population grecque. La comparaison avec les situations connues en Italie ou avec les observations à plus grande échelle, qui fait partie du cahier des charges de notre étude, nourrit la progression de notre récit. Les comportements des Grecs selon ces mêmes échelles seront passés au crible : un Grec marchand des docks de Londres se comporte-t-il de la même façon qu'un courtisan au service d'un nouveau maître occidental, qu'il soit roi ou duc ? Le jeu d'échelles est une opportunité de mettre au jour la plupart des liens sociaux entretenus par les Grecs, qu'il s'agisse de ceux qu'ils ont conservés de leur passé ou de ceux qu'ils ont su recréer dans les nouvelles sociétés qu'ils intègrent.

Cette seconde partie est conçue comme un moment de bascule dans notre démonstration. En effet, grâce aux deux chapitres qui vont suivre, nous mettrons en œuvre une progression analytique depuis un centre constitué par l'analyse des Grecs comme groupe anthropologique vers des Grecs produits de récits et objets de fiction. Or, un passage obligé est de mettre en mouvement ces individus, de les mettre aux prises avec leurs réalités sociales propres avant de les confronter aux sociétés qui les rencontrent et qui s'expriment en premier lieu dans les cercles les plus proches du pouvoir. Ainsi, le premier chapitre de cette seconde partie s'attachera à aborder le fonctionnement interne de ces Grecs venus de si loin en se posant avant tout la question de l'existence réelle de comportements sociétaux grecs au nord des Alpes. Les formes observées de l'organisation des Grecs une fois arrivés en Angleterre ou en France ouvriront sans nul doute la voie à la comparaison et au débat avec les grandes questions historiographiques qui animent encore aujourd'hui la science historique des migrations – diasporas, communautés, etc. En appliquant sans restriction notre nouvel outil d'analyse scalaire, nous pourrions passer au crible les différents modes de vie mis en place par les Grecs ainsi que les degrés de sociabilités atteints par ceux-ci. Le glissement vers un autre chapitre découlera

logiquement de ces observations en changeant légèrement le cadre d'analyse. Il s'agira alors de confronter ces sociabilités grecques aux principaux interlocuteurs que ces derniers ont eu lors de leurs passages en Occident, à savoir les membres des sociétés politiques de la plupart des Etats d'Europe occidentale. Certes, notre cadre nous limite principalement aux trois espaces politiques anglais, bourguignon et français, mais nous ne nous priverons pas une fois encore du bien du comparatisme avec d'autres situations observées ailleurs. Ainsi, les Grecs ne font pas que se déplacer d'un cadre géographique à un autre : ils doivent chercher à intégrer ces espaces politiques, à s'en faire apprécier afin qu'on se les attache. Les Grecs de cette époque charnière deviennent un enjeu politique, un outil de pouvoir que des princes en quête de prestige ne peuvent négliger. L'intégration des Grecs aux sociétés politiques d'Occident déborde ainsi du simple cadre anthropologique adopté jusqu'ici pour aborder un terrain où réalité et fiction sont deux facettes d'un même outil discursif et idéologique.

Chapitre Quatre.

Des sociétés grecques transalpines.

Parvenus à ce stade de notre enquête, un manque bloque notre réflexion. En effet, nous avons abordé la question consistant à comprendre si des modes de vie étrangers pouvaient être appliqué à celui des Grecs. Nous sommes restés volontairement en retrait lorsqu'il s'est agi de savoir quels modes d'organisations sociales ou spatiales les Grecs ont pu adopter dans leurs nouveaux cadres de vie de l'Europe du nord-ouest. Depuis le début de notre étude, nous nous sommes appuyés sur la perception qu'ont pu donner les auteurs de la documentation en qualifiant ce qu'étaient les Grecs. Ce terme a posé quelques soucis d'identification des populations concernées. Pourtant, les Grecs existent bel et bien, leurs représentants sont très actifs dans la plupart des grandes villes et ports du bassin méditerranéen et jusqu'en Europe du Nord. Dans ce chapitre, nous connecterons les Grecs, qui sont au centre de notre réflexion aux autres groupes existant – et dont certains ressortissants ont d'ailleurs des profils identiques.

Comme le rappelait encore récemment Guillaume Calafat dans un article consacré aux *Osmanli-Speaking Diasporas*, les Grecs, au même titre que les Juifs et les Arméniens, forment le trio traditionnel des « authentiques » diasporas, populations marchandes sans État⁵⁹⁹. Ce paradigme persiste malgré les critiques fréquentes

⁵⁹⁹ Guillaume CALAFAT, « Osmanli-Speaking Diasporas. Cross-Diasporic Relations and Intercommunity Trust between Marseille, Tunis and Livorno (1600-1650) », dans *Union in Separation ; Diasporic Groups and Identities in the Eastern Mediterranean (1100-1800)*, Georg CHRIST, Franz-Julius MORCHE, Roberto ZAUGG, Wolfgang KAISER, Stefan BURKHARDT, Alexander D. BEILHAMMER (dir.-), Rome, Viella, 2015, p.613.

d'une nouvelle génération d'historiens et de sociologues mettant davantage en question des termes de *diaspora*, *cosmopolitisme* ou *communauté*, perçus comme des outils sémantiques commodes pour l'historiographie⁶⁰⁰. Ce postulat pose un problème concret puisque son application directe à des groupes migratoires risque de mettre en lumière davantage de sens qu'il faudrait en attendre réellement. Stéphane Dufoix met bien en garde face à cet écueil : chaque source ne place pas nécessairement un sujet en lien avec une communauté, réelle ou fictive ; chaque personnage n'est pas systématiquement désigné comme appartenant à une diaspora en particulier⁶⁰¹. En tant que diaspora historique associée aux Juifs et Arméniens, les Grecs forment des groupes d'exilés, rejetés d'un territoire originel désormais interdit. Rassemblées dans diverses cités très souvent commerçantes, ces communautés se structurent, se hiérarchisent, occupent fréquemment un espace particulier dans l'espace urbain et sont reconnus par les autorités en tant qu'entité juridique. Ce modèle, nous le verrons, a été souvent repris par l'historiographie pour être appliqué à de nombreuses formes de migrations. Pourtant, ces schèmes forment des structures de pensée trop rigides et systématiques. Dès lors, les Grecs présents en Angleterre et en France obéissent-ils à ce type de modèle ? Est-il possible d'observer ces groupes humains dans leurs organisations internes, dans leurs présences urbaines, provinciales ou bien curiales ? En d'autres termes, les sociétés grecques d'Angleterre, de Bourgogne et de France remplissent-elles le cahier des charges des communautés diasporiques ?

Les formes de l'organisation sociale grecque.

Il semble impossible d'établir, à la lumière de nos sources, une cartographie des cadres de vies des Grecs migrants d'Europe du nord-ouest. Seules quelques esquisses sont possibles et se révèlent être néanmoins des outils serviables, permettant d'entrevoir des pratiques sociales qui, dès lors, peuvent devenir des

⁶⁰⁰ Parmi une littérature riche, voir par exemple, Roberto ZAUGG, « On the Use of Legal Resources and Definition of Group Boundaries : A Prosopographic Analysis of the French Nation and the British Factory in Eighteenth-Century », dans *Union in Separation. Op.cit.*, p.699-714. David DO PAÇO, « La ville contre la diaspora : les Ottomans dans l'espace urbain de la monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle », *Diasporas*, 28, 2016, p.65-85. Voir également, Mathieu GRENET, « Grecs de nation, sujets ottomans : expérience diasporique et *entre-deux* identitaires, v.1770-v.1830 », dans *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe, op.cit.*, tome II : *Passages et contacts en Méditerranée*, p.311-344.

⁶⁰¹ Stéphane DUFOIX, « Notion, concept ou slogan : qu'y a-t-il sous le terme de « diaspora » ? », dans *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Lisa ANTEBY-YEMINI, William BERTHOMIERE et Gabriel SHEFFER (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p.53-65.

jalons de comparaison avec d'autres zones de migrations, avec d'autres groupes migratoires.

Organisation spatiale : esquisses.

Instabilité : un obstacle à une histoire spatiale des Grecs ?

L'impression de flou laissée par nos sources vient en premier lieu du fait que celles-ci mettent en avant l'instabilité géographique des Grecs. Ces derniers apparaissent à un moment précis dans une situation particulière. Pour nombre d'entre eux, nous ne savons pas d'où ils peuvent provenir et ce qu'ils deviennent par la suite. Ces petites tranches de vie ne peuvent donner un panorama complet d'une organisation spatiale grecque. Néanmoins, quelques observations sont possibles.

L'historiographie ne s'est pas penchée frontalement sur ce problème des mobilités comme frein à la compréhension de l'organisation spatiale. Cependant, la plupart des études sur un quelconque mouvement migratoire pose, à un certain stade, cette question, en filigrane de leurs réflexions. Philippe Braunstein, dans son étude récente sur les Allemands de Venise, est confronté à ces personnes très mobiles, le plus souvent marchandes et reliées à plusieurs localités germaniques ainsi qu'à la cité lagunaire⁶⁰². Comme pour nous, l'auteur se trouve face à des Allemands qui ne font que passer dans les sources, quand d'autres apparaissent de façon plus durable⁶⁰³. De même, chez Eric Dursteler, en raison de la multiplicité de leurs origines – viennent-ils de Venise même ou bien des îles méditerranéennes sous son contrôle ? –, les vicissitudes des relations politiques entre la Sérénissime et la Porte, ou de l'évolution des catégories administratives des sources ottomanes, les

⁶⁰² Philippe Braunstein insiste également sur l'importance des liens entre Venise et le monde germanique dont les ressortissants franchissent régulièrement les cols alpins et arpentent des routes dont le contrôle et la sécurité sont cruciaux pour les autorités. En effet, les fréquents va-et-vient de marchands allemands et de leurs cargaisons entre la Sérénissime et les villes comme Nuremberg ou Ratisbonne, doivent être praticables. Philippe BRAUNSTEIN, *Op.cit.*, chapitre II, p.31-75. Parmi les différentes catégories de métiers pratiqués par les Allemands, certains comme les portefaix, emballers et autres travailleurs modestes, sont les plus difficiles à saisir ; ceux-ci n'assurent souvent que des activités temporaires et alternent entre Venise et leur cité d'origine. *Ibid.*, p.108-120.

⁶⁰³ Parmi les locataires du *Fondaco dei Tedeschi*, certains grands marchands allemands (nurembergeois ou hanséates) occupent un logement pendant plusieurs décennies et transmettent leur location à leurs héritiers. Ainsi en va-t-il de la famille Mandel de Nuremberg, présente sur trois générations de 1355 au milieu du XV^e siècle. *Ibid.*, p.259.

Vénitiens d'Istanbul apparaissent parfois comme mouvantes, instables, rendant leur étude plus compliquée, mais ici encore, possible⁶⁰⁴.

Si nous nous concentrons sur les études des Grecs dans la Chrétienté latine, ces populations prennent davantage encore un caractère mouvant. Des études locales, au niveau de la cité, peuvent être envisagées. Venise est bien sûr le cas le plus évident. Cependant, l'ampleur de la population grecque ainsi que la richesse de la documentation mène souvent à des études spécifiques, insistant sur tel ou tel aspect des Grecs de Venise – leurs activités, leurs rôles d'intermédiaires, certains membres illustres de leur communauté⁶⁰⁵. L'historiographie insiste sur la grande mobilité spatiale des Grecs en contacts réguliers avec les possessions vénitiennes de Grèce ou avec le monde égéen sous domination ottomane. La difficulté pour l'historien d'en repérer les ressortissants, souvent difficiles à classer, complique la tâche. Nathalie Rothman évoque notamment pour la fin du XVI^e siècle les soucis rencontrés par les autorités dès lors que des convertis tels que *Zorzi* en 1573 ou *Zuanne* en 1611 peuvent apparaître comme Grecs ou Ottomans, chaque identité n'excluant pas nécessairement l'autre⁶⁰⁶. Ces deux personnages semblent échapper aux tentatives d'identification, et quelque part de stabilisation, des autorités. Le cas vénitien n'est pas le seul à avoir été étudié. Ancône abrite également une population grecque qu'Heleni Porfyriou compare opportunément avec d'autres communautés grecques, plus structurées, à Gênes, Livourne et Naples⁶⁰⁷. Enfin, pour l'époque

⁶⁰⁴ Eric R. DURSTELER, *Op.cit.*

⁶⁰⁵ Outre les activités économiques sur lesquelles nous reviendrons, l'essor de l'imprimerie et de l'édition de textes grecques à Venise a fait l'objet de tout un courant historiographique, quelque peu ancien toutefois, lié notamment aux réflexions sur les apports grecs à l'humanisme italien du *Quattrocento*. Voir John GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice. Studies in the Dissemination of Greek Learning from Byzantium to Western Europe*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1962. Concernant la position d'intermédiaires privilégiés occupés par les Grecs de Venise, voir Nathalie ROTHMAN, *Brokering Empire. Trans-Imperial Subjects between Venice and Istanbul*, Cornell University Press, Ithaca et Londres, 2012. Enfin il existe de nombreuses connexions entre Grecs, Byzantins ou non, et la Sérénissime à l'époque de la chute de Constantinople. Parmi une longue bibliographie.

⁶⁰⁶ Nathalie ROTHMAN, *Op.cit.*, p.29-32 et 45. Voir également Mathieu GRENET, « Grecs de nation, etc. », article cité, p.321. L'historien rappelle que le terme de « *Greco Ottomano* », combinant deux identités à première vue opposées, n'en est pas moins employé et revendiqué par nombre de sujets du sultan présents à Venise ou Livourne, permettant opportunément de jouer de deux catégories juridiques, aux avantages différents en fonction de l'époque.

⁶⁰⁷ Heleni PORFYRIOU, « La diaspora greca in Italia dopo la caduta di Costantinopoli : Ancona, Napoli, Livorno et Genova », dans *I Greci a Venezia, op.cit.*, p.151-184. La présence grecque à Ancône n'est assurée par la documentation qu'à partir du XVI^e siècle. À cette époque, les sources évoquent la présence de deux cents familles dans la ville ; vers 1570, mille Grecs sont mentionnés dans une cité de près de vingt mille habitants. D'après Secondo Saracini, vers 1549, les Grecs seraient très actifs, principalement dans le domaine commercial avec les régions méditerranéennes orientales (p.153). En 1524, une bulle pontificale accorde aux Grecs la jouissance d'une église consacrée à *Sant'Anna ai Greci*. Vers la même époque, les Grecs ont investi une place qui devient le centre de leurs activités (p.154). Concernant Naples, la présence grecque est plus ancienne. Les rois de Naples depuis Alphonse V d'Aragon, accueillent les réfugiés byzantins après la chute de Constantinople

moderne les études sur Marseille ou Livourne, associées fréquemment à Venise, forment un nouveau pôle de recherches qui mettent en évidence des regroupements de populations, d'activités, de modes de vie importants pour notre réflexion⁶⁰⁸.

Cette instabilité est intrinsèquement liée aux Grecs, migrants à un moment de leur existence ou bien descendants de migrants. Il ne faut pas occulter cet aspect des choses si l'on souhaite aborder la question de leurs organisations, tant spatiales que sociales, politiques ou économiques. Dans ce chapitre, nous aurons constamment affaire à des Grecs qui apparaîtront dans un état où l'instabilité géographique a pu être une réalité ou bien pourra le redevenir dans un avenir proche. Le Thomas Francos de 1444, installé à Londres et propriétaire en province, a connu cette phase de grande mobilité depuis Coron et peut-être Constantinople jusqu'à la péninsule italienne et au-delà. Le médecin semble alors bien établi. Pourtant, sept ans plus tard, le voici de nouveau sur la route en direction du royaume de France. Que dire d'Alexis et Andronic Effomatos ? Toutes les sources montrent les deux frères comme établis en Angleterre. Pourtant, eux-aussi ont dû migrer depuis le monde égéen – plus probablement Constantinople – et il n'est pas impossible qu'une source non encore découverte ne remette en cause cette stabilité géographique. C'est, selon nous, le cas du probable séjour anglais de George Bissipat au cours des années 1460, entre deux apparitions dans le royaume de France⁶⁰⁹. Il est possible de réfléchir sur l'organisation spatiale des Grecs compte-tenu de la documentation disponible. Néanmoins, celle-ci n'est pas exhaustive et il est nécessaire de garder à l'esprit que ces populations sont avant tout mobiles et que

(p.162). Ferdinand de Naples (1466-1494) utilise les Grecs pour leurs capacités militaires et fonde une flotte en 1487 composée notamment d'Épirotes. L'année suivante, le roi accorde aux Grecs la liberté dans leurs pratiques religieuses. Au XVI^e siècle, les Grecs sont regroupés dans un quartier *dei guantai* où est consacrée la petite église *dei Santi Pietro e Paolo* (p.158). Le quartier s'urbanise rapidement autour de l'église qui s'enrichit en 1518 d'une chapelle fondée par Thomas Assan Paléologue, dans un style byzantin (p.160). À Gênes, la présence et l'organisation grecque se matérialise depuis le milieu du XIV^e siècle autour du quartier du Mole (p.174). Vers 1356, une *Lodia moduli Grecorum* est mentionné. De même, une *Torre dei Greci* apparaît et est notamment attestée par Battista Beccari dans la *Carta nautica del Mediterraneo* qu'il rédige en 1435. Ainsi, les cas ancônais, napolitains et génois montrent des formes spatiales dans lesquelles les Grecs vivent. La comparaison avec les modèles transalpins est d'autant plus intéressante.

⁶⁰⁸ Mathieu GRENET, *La fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, v1770-1830*, École française de Rome, Rome, 2016. Dans cette thèse, Mathieu Grenet s'attache aux Grecs de trois grandes cités commerçantes de Méditerranée mais prend à rebours l'historiographie classique tendant à associer la diaspora grecque avec celle des Juifs et des Arméniens. Il montre la complexité des relations internes et externes des communautés grecques, les stratégies et négociations identitaires multiples que se livrent ces étrangers au statut particulier. Autant de points auxquels nous ne pouvons que souscrire.

⁶⁰⁹ Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

leur ancrage, s'il reste un objectif pour la plupart, n'en demeure pas moins fragile et soumise à caution.

Ruralités, urbanités : une tendance.

Resserrons notre analyse. Dans quels cadres évoluent les Grecs dès lors que ceux-ci apparaissent dans les sources et cherchent, le cas échéant, à reconstruire un mode de vie plus pérenne ? Il ne s'agit pas ici de déterminer si les Grecs ont davantage la fibre urbaine que rurale. Cela n'aurait pas de sens : les migrants vont là où les portent leurs espoirs d'aides, peu importe que le cadre soit urbain ou champêtre. Pourtant, il existe des tendances, des modes de vie qui poussent certains à privilégier la ville – plus propice aux échanges économiques et aux avancées sociales – tandis que d'autres trouveront dans la vie provinciale des aboutissements sociaux – comme la possession et la gestion d'une terre.

Comme nous le verrons plus loin avec le cas de Londres, la ville concentre la majorité des cas de Grecs recensés. Qu'ils apparaissent dans des registres fiscaux, de comptes ou bien dans toutes sortes de contrats – matrimoniaux ou commerciaux, la ville semble former un écrin classique pour toutes ces opérations. D'un point de vue chiffré, le constat est sans appel : plus des deux tiers des occurrences de Grecs ont pour cadre la ville. L'urbanité grecque peut ainsi concerner de grandes villes comme Paris, Londres ou Bruges, mais également des centres plus modestes et d'une importance locale. Quoique devenu sur ses vieux jours un seigneur bien établi en Picardie, George Bissipat n'en entretient pas moins des contacts avec Beauvais et ses échevins, leur prêtant opportunément des fonds afin d'aider la commune à acquitter un impôt. Sa petite-fille Antoinette II et son époux Gobert d'Aspremont vivent en mars 1535 à Beauvais, probablement dans une maison héritée du vieux corsaire, située rue Biot, près de l'église Saint-Michel⁶¹⁰. Le capitaine des galères ayant déjà reçu du roi un hôtel à Bordeaux dès juillet 1473⁶¹¹, l'implantation urbaine de la famille obéit à une stratégie durable d'insertion dans un maillage urbain. De tels cas sous-entendent une alternance avec un mode de vie plus provincial. Néanmoins, certains Grecs apparaissent dans les sources comme

⁶¹⁰ *Mélanges Troussures*, II 373. René Renet mentionne cette maison qui porte les armoiries de la famille Bissipat, vraisemblablement acquise vers 1481-1484. René RENET, *Les Bissipat du Beauvaisis*, *op.cit.*, p.33.

⁶¹¹ BnF, ms. Fr. 21405 p.179.

intrinsèquement liées à un centre urbain. Ainsi Jean *des Grecs* et son épouse forment le cadre-type de commerçants résidant principalement en ville, siège de l'essentiel de leurs activités et de leurs patrimoines. Ce couple de commerçants – peut-être des bouchers mais rien n'est sûr – est attaché à leur boutique sise à Paris, près d'une place définie, en l'occurrence celle de Beauvais⁶¹², tout comme les activités du brodeur Peter *Mylan* et du bonnetier Stephen *de Grace* à Londres dans les années 1540-1560⁶¹³, ou bien les fructueuses activités de marchands d'épices brugeois d'Antoine *Losschaert*⁶¹⁴. La ville reste le centre névralgique du développement et de l'épanouissement des implantations grecques en Europe du nord-ouest.

Centre névralgique certes, mais pas de façon exclusive. La poursuite d'une carrière peut également s'élaborer ou se poursuivre dans d'autres cadres. En débutant cette étude, nous nous sommes souvent étonné, voire amusé, de noter une présence grecque dans un centre urbain mineur, voire au beau milieu de provinces, parfois reculées, d'un des trois territoires concernés. L'historiographie s'est souvent fait l'écho de ces cas particuliers, les plus anciens des historiens les érigeant trop souvent en cabinet de curiosités et en négligeant d'analyser les aspects sociaux qu'une telle découverte pouvait susciter⁶¹⁵. Nous découvrons ainsi des Grecs parcourant la campagne nivernaise, la limagne auvergnate, la lande écossaise ou bien les côtes des Cornouailles anglaises. Si certains, comme Alexis *Claudiotti* à la Charité-sur-Loire, ne sont véritablement que de passage, d'autres comme la famille *Greke* de *Tregeboun* (*Cornwall*) semblent implantés plus durablement⁶¹⁶. De médecin du roi Serapion effectuée de fréquents séjours hors de la cour d'Edimbourg⁶¹⁷. Enfin, en mai 1534, un soldat comme Démétrios *Daugreca* peut bénéficier d'une retraite méritée à Solignat en Auvergne⁶¹⁸. Plutôt que d'observer des Grecs devenus

⁶¹² AN *Acquits du l'épargne* J 960 n°52.

⁶¹³ William PAGE (éd.), *Op.cit.*, p.72 ; R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, vol. II, p.454.

⁶¹⁴ ADN B 2017, f.22v.

⁶¹⁵ Parmi une longue liste de publications, parfois récente, voir par exemple, pour des époques différentes, Nicolae IORGA, « un comte de Valachie en Occident », *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'Europe sud-orientale*, 10, 1923, p.112-113 ; W. BROWNING, « Some early Greek visitors to England », dans *Essays in Honour of Basil Laourdas* (en grec), édité par Grégoris Solonos 73, Thessalonique, 1975, pp. 387-395. Cet enthousiasme a parfois mené à chercher et trouver des Grecs n'importe où, même là où il n'en existait pas. Ainsi, se fondant sur les recherches et l'ouvrage classique de Charles du Fresne du Cange, René renet relaie l'existence d'une famille Ange en Nivernais au XVI^e siècle. Or, cette existence est plus que douteuse, totalement infondée. Charles DU FRESNE DU CANGE, *Historia byzantina duplici commentario illustrata*, première partie, *De familiis byzantinis*, édition 1860, p. 254-255. René RENET, *op.cit.*

⁶¹⁶ Cornwall Record Office (CRO) ART/2/1/2 ; PRO C 1/62/306, 307 et 308.

⁶¹⁷ George BURNETT (éd.), *The Exchequer rolls of Scotland*, tome VI, *Rotuli scaccarii regum scotorum*, CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*, H. M. General Register House, Edimbourg, p.625.

⁶¹⁸ AN JJ 247 n°33 f.23v.

exclusivement campagnards, il est bien plus fréquent que ceux-ci alternent vie rurale et vie urbaine, au gré de leurs cursus, en fonction de leurs intérêts quand d'autres n'adoptent pas une vie militaire et itinérante. En effet, l'évolution de carrières comme celles de George Bissipat ou de Thomas Francos les représentent tantôt comme des urbains – Bissipat et ses relations beauvaisiennes, Thomas en tant que propriétaire à *Broadstrete* à Londres – tantôt comme présents à la campagne – George doit gérer ses domaines autour d'Hannaches quand Thomas Francos gère les revenus qu'il a obtenu de l'église de *Brightowell* dans le diocèse de Salisbury⁶¹⁹. Donc, plutôt que d'opposer des Grecs ruraux aux Grecs urbains, il faut considérer que le mélange des deux situations semble constituer une règle implicite.

Ce mélange s'enrichit d'une troisième possibilité. La grande mobilité des Grecs entre provinces et milieux urbains s'explique pour une très grande majorité d'entre eux par le fait qu'ils suivent un puissant, le plus souvent un prince et sa cour. Nombre de déplacements grecs sont liés aux déplacements mêmes de la cour. Prenons le cas de la cour bourguignonne. Certains Grecs apparaissent dans des localités que l'on pourrait qualifier de mineures compte-tenu des autres centres urbains existants : Saint-Omer, Nozeroy, Nevers, Douai, Mons, etc. Certes, toutes sont des centres urbains réels mais la présence de Grecs en leur sein ne peut se justifier autrement que par la présence de la cour ducale⁶²⁰. Certains bénéficiaires apparaissent clairement dans une situation où ils suivent la cour d'un point à un autre : par exemple, Isaac Paléologue et son fils Alexis reçoivent vingt livres du duc alors qu'ils suivent ce dernier à Paris en septembre 1461⁶²¹. Les modèles de courtisans membres de suites princières s'observent également en France : Jean Kaukadènos, Michel Cantacuzène et Manuel Kaukadènos reçoivent des fonds le 22 octobre 1454, alors qu'ils se trouvent à Romorantin, lieu de villégiature de la cour de Charles VII⁶²². Pour conclure, plutôt que de chercher des destinations préférentielles pour les Grecs, insistons plutôt sur leur adaptabilité qui leur permet

⁶¹⁹ Répertoire prosopographique n°116.

⁶²⁰ Ainsi l'étude des itinéraires des ducs de Bourgogne permet d'établir des corrélations entre les dons reçus par certains grecs et la présence du duc et de sa chancellerie dans la même localité : il en va ainsi pour les « huit gentils hommes du pays de Grece » qui reçoivent vingt-sept livres dix sous tournoi à Nozeroy le 11 avril 1454. ADN B 2017 f.267r. De même, en 1459, Frangoulos Servopoulos, ancien chancelier de Constantin XI et récent ambassadeur du souverain pontife, reçoit trois cents livres à Mons où se trouve la cour ducale. ADN B 2034, f.172v. Voir également Henri STEIN, *Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, Sigmaringen, 1999.

⁶²¹ ADN B 2040, f.249v.

⁶²² BnF, ms. Fr. 5909 f.158.

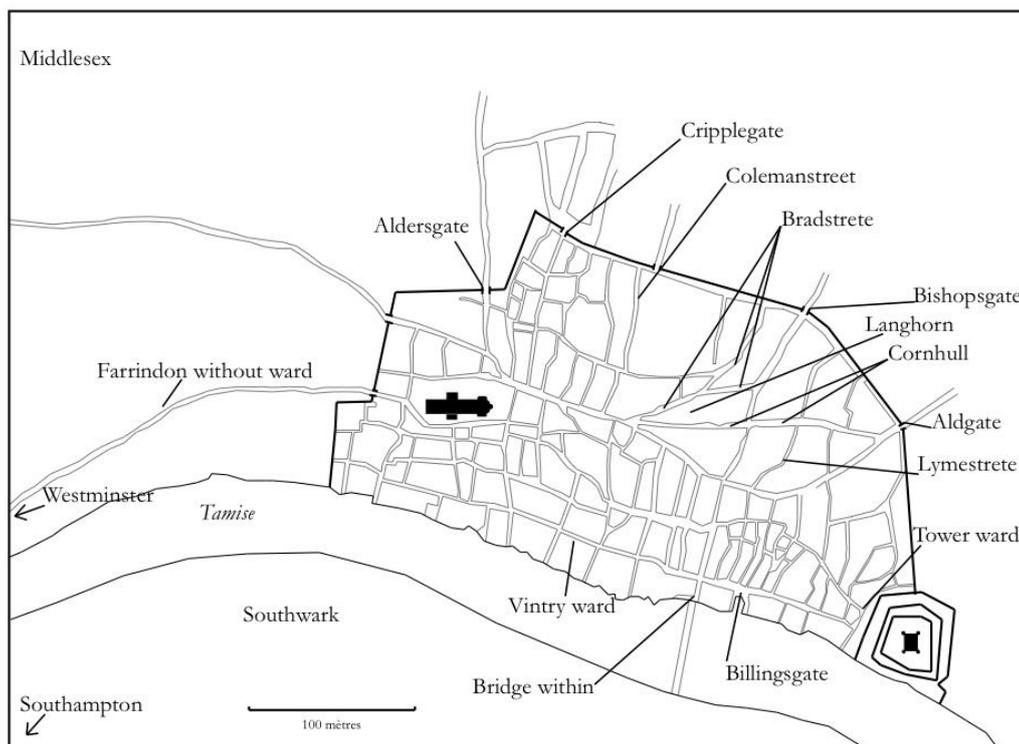
d'apparaître alternativement dans un cadre urbain, rural, ou plus souvent curial⁶²³. Nous aurons l'occasion de revenir sur le cas exemplaire de Démétrios Paléologue (3), courtisans-interprète membre de la cour de François I^{er}, mais aussi quasi-bourgeois parisien, en affaire avec plusieurs grands fermiers de la campagne champenoise.

Essai d'histoire urbaine : les Grecs de Londres.

Changeons une nouvelle fois d'échelle dans une tentative d'histoire urbaine. Ici encore, Londres se révèle la cité la plus prolifique en sources opérantes pour construire un tableau de l'organisation urbaine des Grecs. Nul doute que ceux-ci ont bien dû trouver à se loger dans d'autres grandes cités telles que Paris, Bruxelles ou Bruges. La forte présence marchande dans cette dernière, suggérée par la maigre documentation disponible à ce jour, pourrait évoquer une organisation urbaine – à tout le moins économique et sociale – semblable à la capitale anglaise. D'autres cités étant trop dépendantes du pouvoir du prince, les pistes se brouillent et il devient difficile de déterminer si un Grec est actif dans un lieu précis en raison de la présence royale en ses murs ou bien en raison d'une installation plus pérenne, indépendante de ces vicissitudes, comme à Londres.

⁶²³ Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur les relations privilégiées des Grecs dans les cours princières d'Europe. *Infra.*, p.304.

Carte n°4. Les Grecs de Londres.



Un état des lieux des espaces occupés, des quartiers investis, s'impose. Une première remarque tient dans le fait que les Grecs se concentrent pour l'essentiel dans quelques quartiers de Londres, principalement au niveau des portes nord et est de la cité. La concentration des logements grecs le long de la muraille est d'ailleurs une première particularité. D'ouest en est, *Aldergate*, *Cripplegate*, *Bishopsgate* et *Aldgate* apparaissent dans nos sources. Tout particulièrement, *Cripplegate* est le quartier d'établissement d'Andronic Effomatos et de son frère au cours de la décennie 1440, quand *Bishopsgate* – ou peut-être *Bishopsgatestrete* qui en part – accueille *Mathens Grekus* en 1442 et 1483⁶²⁴. Certaines rues partant d'un point de la muraille accueillent plusieurs Grecs : *Colemanstrete*, *Broadstrete*, *Tower Ward*. Cette dernière artère, proche de la Tour de Londres et de la Tamise semble accueillir plusieurs Grecs sur une longue période, depuis la décennie 1440 jusqu'aux années 1570⁶²⁵. *Colemanstrete* s'avère être le lieu de résidence londonien de la famille de

⁶²⁴ Andronic Effomatos est également mentionné à *Bishopsgate* en 1449, Leonard *Grekeson* et John *le Grace* sont présents à *Aldergate*, le marchand *Augustinus Grace* apparaissant à *Aldgate*. PRO E 179/144/42 f.26 ; PRO E 179/242/25 f.11 Voir carte n°4 ci-dessus.

⁶²⁵ Un *Master Miter* ou *Demitre* est propriétaire dans ce quartier entre septembre 1443 et octobre 1444. PRO E 179/144/50 f.21 ; PRO E 179/144/58. *John Demiter* et *Simon Greke* y sont mentionnés entre

Walter *Greke/Grace* et de son épouse Agnes entre 1441 et 1444⁶²⁶. *Broadstrete* est, quant à elle, une artère de première importance, centre d'une concentration plus significative de la présence grecque. En effet, Thomas Francos, son ou ses associés homonymes Michael *Greke* et Michael *Greeke*, probablement les frères Effomatos, des serviteurs comme *Jacobus* ou *Vertill Negrepond* y ont élu résidence, certains en tant que propriétaires, d'autres comme locataires. Cette rue concentre la majorité des mentions disponibles. Or, la rue communique avec *Bishopsgatestrete*, que nous avons déjà évoquée, avec *Cornbull*, *Langhorn* et *Lymestrete*, toponymes où la présence grecque est attestée⁶²⁷. L'ensemble pourrait constituer une sorte de quartier d'habitation grecque mais, encore une fois, les sources restent trop minces pour en déduire davantage. *Langhorn* apparaît même fréquemment au XVI^e siècle, constituant peut-être un autre centre de regroupement⁶²⁸. Un troisième ensemble est constitué par des points au contact de la Tamise et donc des quais du port de Londres. Cet ensemble est le moins représenté mais il est intéressant de noter que *John Demiter*, résidant à Londres entre 1517 et 1549 et présenté comme originaire de Venise, donc potentiellement marchand, est déjà mentionné à *Langhorn* et *Tower Ward*. Il possède également une maison à *Byllyngsgate* située le long de quais propices aux chargements et déchargements de marchandises⁶²⁹. D'autres Grecs apparaissent à *Vintry Ward* et dans le quartier du pont qui enjambe le fleuve⁶³⁰. Un dernier ensemble de localisations concerne l'espace situé hors des murs mais suffisamment proche de Londres pour que certains Grecs s'y installent, ou du moins investissent. Selon James Bolton, les paroisses de *Westminster*, *Southwark* et *Middlesex* regroupent en 1483-1483 trois mille quatre cents étrangers résidants auxquels il faut ajouter cinq cents personnes de passage⁶³¹. Ainsi, nous retrouvons une nouvelle fois Andronic

1541 et 1544. Jusqu'en 1571, date de sa mort, Manuel Démétrios, marchand originaire des Flandres, possède une maison. R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, vol.II, p.54, 101 et 417.

⁶²⁶ PRO E 179/144/42 f.13 ; PRO E 179/144/52 f.4.

⁶²⁷ Les frères Effomatos, encore eux, semblent effectuer des investissements immobiliers à *Cornbull* et dans *Lymestrete*, tandis qu'un *Gilmyn Grace* en 1443/1444 ou Anthony Denys en 1483 élisent domicile dans *Langhorn*. PRO E 179/242/25 f.10 ; PRO E 179/144/52 f.7 ; PRO E 179/242/25 f.9v.

⁶²⁸ Gabriel *do Grace* est présent en 1522 et 1537, tandis que nous retrouvons *John Demiter* en 1549. Stephen *de Grace* est mentionné en 1564 et 1567, peut-être accompagné d'un *Demetro*. R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, vol. II, p.18, 165, 311, 312 et 354.

⁶²⁹ *Ibid.*, vol. II, p.162. Répertoire prosopographique n°90 et 91.

⁶³⁰ *Andro Nino* est mentionné dans *Vintry Ward* à Pâques 1567 et semble y résider depuis six ans déjà. R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, p.341. À la même époque, John *Semeno*, serviteur de l'ambassadeur d'Espagne *Cosino Graffye*, réside dans *Bridge Within Ward*. *Ibid.*, vol. II, p.341.

⁶³¹ James L. BOLTON, « La répartition spatiale de la population étrangère à Londres au XV^e siècle », *Op.cit.*, p.428.

Effomatos qui semble investir cette fois-ci *Westminster*⁶³². De l'autre côté de la Tamise, *Southwark* est mentionné à deux reprises, aux extrémités chronologiques de notre étude⁶³³, tandis que le *Middlesex* est investi par Constantin Benet entre 1535 et 1559⁶³⁴. *Farringdon without ward* constitue un autre pôle de présence grecque. La paroisse accueille tout d'abord *Janus Greke* et *Jacobus Greke* entre mai 1443 et janvier 1444, tous deux propriétaires d'une maison⁶³⁵. Un siècle plus tard, Peter Mylan, brodeur crétois originaire d'Héraklion et fournisseur de Thomas Cromwell, y possède également une maison⁶³⁶. Le plus intéressant – et le plus intrigant – est que la même année 1544, John *Voteyr* loge dans le quartier, dans une *Grekes House*⁶³⁷. Il est difficile de déterminer si ce terme mystérieux désigne une maison propre aux Grecs ou bien la maison de Peter Mylan. Toujours est-il que *Farringdon Without Ward* semble agréger un nombre significatif de Grecs.

Quels enseignements tirer de ce rapide tableau ? Peut-on conclure à une localisation particulière des Grecs londoniens ? Existe-t-il un quartier grec à Londres, suffisamment structuré pour être comparé au quartier San Giorgio de Venise ? À cette dernière question, il est d'ores-et-déjà possible de répondre par la négative. Nulle part dans nos sources n'est suggéré l'idée que la présence ait pu être structurée autour d'un quartier exclusif ou autour d'une autorité incontestée comme a pu l'être celle d'Anna Notaras pour les Grecs de Venise dans le dernier quart du XV^e siècle⁶³⁸. À Londres, rien de tel. Tout juste peut-on remarquer quelques

⁶³² PRO E 179/235/57 f.2.

⁶³³ En 1436 un *John Grace* (1), originaire du Brabant, est mentionné. Un siècle plus tard, en 1530, *Palamides* est recensé dans ce même quartier où les étrangers semblent être nombreux, peut-être en raison de l'existence de la route de Douvres, propices au commerce. *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. II, 1429-1436 (HMSO, 1907). *Metropolitan Archives*, Eyre and Spottiswoode, Londres, DW/DA/7/3 f.162. Voir Carlin MARTHA, *Medieval Southwark*, Hambledon Press, Londres, 1996.

⁶³⁴ R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, vol. II, p.16, 29, 156, 200, 214 et 257. Il est à noter qu'une Anna *Grace* est mentionnée dans la même paroisse en 1568. Originaire de France, elle est alors veuve (de Constantin *Benet* ?). *Ibid*, vol. III, p.414. Répertoire prosopographique n°21.

⁶³⁵ PRO E 179/144/53 f.7 ; PRO E 179/144/50 f.26 ; PRO E 179/144/52 f.10.

⁶³⁶ R.E.G et Ernest KIRK, *Op.cit.*, vol. II, p.94.

⁶³⁷ *Ibid*. Répertoire prosopographique n° 318.

⁶³⁸ Fille du *Megas Doux* Loukas Notaras, Anna est envoyée en Italie avec sa sœur avant la chute de Constantinople. Alors que son père et deux de ses frères sont exécutés par les Ottomans (un seul fils, Isaac, est épargné, intégré au sérail du Sultan, mais parvient à s'enfuir par la suite), Anna se retrouve à la tête d'une immense fortune et devient *de facto* un chef pour les réfugiés grecs d'Italie. Après l'échec d'un projet d'implantation d'une communauté grecque sur le territoire de Sienne, Anna se replie et dirige la communauté grecque de Venise jusqu'à sa mort en 1507, favorisant ses compatriotes, les représentant vis-à-vis de la Sérénissime, facilitant le développement d'activités telles que l'imprimerie grecque qui prend son essor à cette époque. Klaus-Peter MATSCHKE, « The Notaras family and its Italian connections », *DOP*, vol. 49, 1995, p.59-72 ; Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au XV^e siècle », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e siècle-XVI^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p. 149-229.

exemples de sociabilités et d'associations entre Grecs, mais cela ne va pas plus loin⁶³⁹. Même s'il peut s'agir d'un effet de source, il paraît néanmoins qu'une telle organisation existe dans la documentation. Seule cette *Grekes House* évoquée plus haut peut évoquer une maison commune aux Grecs, mais la mention est trop fugace et non corroborée pour le moment par d'autres documents pour autoriser de plus larges conclusions. Selon Jean-François Chauvard, la problématique des modes de regroupements de populations étrangères n'obéit pas nécessairement à la règle du rassemblement exclusif par quartier mais l'analyse peut s'effectuer également à l'échelle de la rue et même de la maison⁶⁴⁰. L'historien montre que les étrangers de Venise aux XVII^e et XVIII^e siècles, et spécifiquement les Allemands et les Grecs, peuvent apparaître éparpillés à l'échelle de la ville ou d'un quartier mais qu'ils choisissent d'occuper un tronçon de rue voir une ou plusieurs maisons⁶⁴¹. Il n'est pas rare d'observer à Venise des maisons possédées par un étranger et occuper également par un ou plusieurs compatriotes⁶⁴². Or, nous avons également fait ce type d'observations pour les Grecs de Londres. Ceux-ci ne sont pas regroupés dans une partie spécifique de la ville. Leur qualité d'étrangers et de migrants relativement récents dans la cité les poussent certainement à chercher un espace libre pour leur installation. Or, le maillage urbain de Londres est déjà très dense à l'ouest et au sud de la ville. Les espaces restés à peu près libres se trouvent au nord ou à l'est, le long des murailles. Notons que l'ensemble des rues comprises entre *Colemanstreet*, *Bradstrete* et *Bishopsgate* entourent plusieurs espaces encore non-bâties, si l'on en croit la carte fournie pour 1520 par Caroline Barron⁶⁴³. Les zones proches des quais sont d'autant plus pratiques pour une population dont les activités marchandes sont importantes. Il n'existe donc pas de volonté d'investir un quartier propre et unique pour les Grecs : dès qu'ils en ont la possibilité, ils investissent dans d'autres paroisses, quitte à sortir des murs de la cité.

⁶³⁹ Notons ainsi que plusieurs Grecs semblent locataires dans un quartier où d'autres sont propriétaires. Ainsi John *de Grace* et Alexis Effomatos à *Cornbull* en août 1451 ou bien Michael *Greek* et Michael *Greeke* en janvier 1444 à *Broadstrete*. PRO E 179/144/64 f.8 ; PRO E 179/144/52 f.9. La tentation est forte d'émettre l'hypothèse que les premiers sont logés par les seconds.

⁶⁴⁰ Jean-François CHAUVARD, « Échelles d'observation et insertion des étrangers dans l'espace vénitien (XVII^e – XVIII^e siècles) », dans *Les étrangers dans la ville*, *op.cit.*, p.195-207.

⁶⁴¹ *Ibid.*, p.196 et 202. Jean-François Chauvard montre que les Grecs, s'organisent principalement autour de l'église *San Giorgio dei Greci* dans la paroisse Sant'Antonin mais sont aussi présents dans la plupart des paroisses de l'est de la ville. Les Allemands, quant à eux, ne semblent pas particulièrement se regrouper autour du *Fondaco dei Tedeschi*. Au contraire leur présence est plus éparse encore.

⁶⁴² *Ibid.*, p.203.

⁶⁴³ Caroline M. BARRON, *Op.cit.* Nous nous sommes appuyés sur cette carte pour réaliser notre propre représentation de la présence grecque à Londres au cours des XV^e et XVI^e siècles. Dossier documentaire n°3.

Peut-on comparer ces observations avec d'autres modèles ? Paradoxalement, l'organisation spatiale n'est pas particulièrement comparable avec leurs compatriotes de Venise, groupés officiellement autour de l'église San Giorgio⁶⁴⁴. Des parallèles sont apparus avec les Albanais étudiés par d'abord par Alain Ducellier, Freddy Thiriet et plus récemment Silvia Moretti ou Oliver Jens Schmitt⁶⁴⁵. Les Albanais sont présents à Venise depuis le XIII^e siècle. Deux siècles plus tard, ils représentent une petite communauté, généralement pauvre, spécialisée dans le travail du verre et de la laine⁶⁴⁶. Ces artisans et ouvriers ne vivent pas groupés dans un quartier en particulier, comme dans le ghetto ou même le quartier grec. Leur présence a été située par Ducellier principalement dans le sestier du Castello, entre San Marco et San Pietro di Castello. Toutefois, et nous voyons s'établir un premier lien avec les Grecs de Londres, cette présence n'est pas exclusive à ce quartier, des Albanais sont mentionnés autour de San Marco, de San Polo et sur l'île de Murano⁶⁴⁷. Ainsi, une présence étrangère modeste n'est pas soumise aux rigueurs d'une implantation stricte, dès lors que celle-ci englobe une faible population aux activités de faible niveau, quoique spécialisées dans le verre et la laine. Par la suite, les Albanais obtiennent des avantages qui fixent davantage leur zone d'habitat, notamment autour d'une *Scuola* San Maurizio, modèle semblable à celui des Grecs de Venise du XVI^e-XVII^e siècles⁶⁴⁸. La relative modestie de la population et des activités grecques de Londres, pour autant que nous puissions en juger, valide une forme de présence urbaine semblables aux Albanais de Venise, pauvres et éparpillés dans plusieurs zones de la ville. Les activités grecques apparemment tournées vers le commerce international semble différer toutefois, même si celui-ci paraît s'accomplir en étroite collaboration – dépendance – avec les *Teutonici*, mieux implantés. Le cas londonien, pour éclairant qu'il soit par rapport à d'autres situations qui restent mystérieuses, souffre cependant du manque

⁶⁴⁴ Heleni PORFYRIOU, « La présence grecque en Italie entre XVI^e et XVII^e siècle : Rome et Venise », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Op.cit.*, p.131.

⁶⁴⁵ Silvia MORETTI, « Une communauté étrangère dans la Venise des XV^e et XVI^e siècles : le cas des Albanais », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Op.cit.*, p.183-194. Sur le cas de l'Albanie sous domination vénitienne, voir Oliver Jens SCHMITT, *Das venezianische Albanien 1392-1479*, Munich, Südosteuropäische Arbeiten/110, 2001.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p.185.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p.186.

⁶⁴⁸ La lutte pour la reconnaissance officielle d'une communauté grecque à Venise se cristallise autour de la question de l'obtention d'une église de rite orthodoxe, rattachée au Patriarcat de Constantinople. Les réticences et refus de la Sérénissime retarde l'organisation de la communauté grecque. L'institution d'une confrérie grecque en 1498, nommé *Università dei Greci*. D'autres populations suivent le même chemin, Albanais, Esclavons ou bien Florentins. Heleni PORFYRIOU, « La présence grecque en Italie entre XVI^e et XVII^e siècle : Rome et Venise », article cité, p.131-132.

d'indications plus précises concernant certains Grecs qui s'acquittent de la taxe mais dont nous ne savons rien, même le quartier de résidence. Néanmoins, leur présence est réelle et loin d'être marginale : les fréquentes allées-et-venues de certains Grecs « italiens » comme *Jeronimus Grace* et de leur proximité avec d'autres Grecs établis durablement dans la cité comme les frères Effomatos, fournit de précieuses informations sur la vivacité de réseaux d'échanges avec des succursales en Europe méditerranéenne – surtout Venise. Ce dynamisme peut fort bien s'accommoder de relations de partenariat avec d'autres communautés d'étrangers de Londres, l'un n'excluant pas l'autre. Mais pour l'heure, la documentation reste trop éparse. Nous pouvons cependant nous appuyer sur d'autres exemples de comportements de minorités dans un contexte urbain différent : ainsi les Florentins de Pise étudiés pour la fin du XIV^e siècle et le début du XV^e siècle par Cédric Quertier sont suffisamment présents dans la cité toscane pour bénéficier d'accords privilégiés quand les Catalans doivent composer et s'arranger différemment avec les autorités⁶⁴⁹. Le modèle hybride que laisse entrevoir les marchands grecs de Londres n'a donc rien d'impossible et constitue une réponse plausible à un problème économique.

L'exemple des Grecs de Londres tend, malgré les lacunes documentaires qui persistent pour l'heure, à constituer le premier jalon d'un modèle alternatif d'installation d'une population migrante, démographiquement faible, dont les assises et les connexions se situent en Méditerranée, et dont les types d'organisation diffèrent visiblement.

Des groupes diasporiques ?

Nous voici parvenus à une sorte de seuil. Ces groupes de Grecs laissent apparaître de caractéristiques qui permettent d'entrevoir les formes de la cohésion interne, des éléments structurels communs. Nous avons également largement insisté sur le caractère migratoire de ces groupements. La question logique qui doit découler de tels raisonnements, en lien avec les réflexions et les débats qui animent

⁶⁴⁹ Cédric QUERTIER, « Le jeu des six différences ? Comparer les nations florentine et catalane à Pise dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 129/1, 2017.

aujourd'hui une grande part de l'historiographie consiste à se demander si ces Grecs forment un ou plusieurs groupes diasporiques.

Définitions et enjeux.

D'un point de vue sémantique, le terme *diaspora* venant du verbe grec signifiant « disperser », semble, selon Stéphane Dufoix, induire la notion maîtresse d'un groupe rejeté d'un point géographique initial par une force extérieure imprimant une contrainte d'exil à ces mêmes groupes. Pourtant, si le terme apparaît tôt, dès la composition de la Septante, traduction grecque de la Torah hébraïque, dans l'Égypte du second siècle avant notre ère, le concept ne semble pas s'imposer d'emblée⁶⁵⁰. Par la suite et ce jusqu'à l'ère chrétienne, le terme désigne sans distinction propre l'idée de catastrophe et est associée au terme babylonien *galouth* signifiant « chute », « rupture »⁶⁵¹. À partir des écrits chrétiens, tout particulièrement dans les Épîtres de Paul, le terme *diaspora* cesse de faire référence à une localisation géographique – notamment le Pont, la Galatie, La Cappadoce – pour prendre un sens plus théologique⁶⁵². Mais au-delà, le terme rend mal l'idée d'un peuple contraint de force de quitter un cadre géographique précis.

Il faut attendre le milieu du XVIII^e siècle, dans le monde germanique, pour voir le terme faire sa réapparition, mais le siècle suivant le fait véritablement entrer dans le champ lexical scientifique de l'époque⁶⁵³. Si le terme est employé progressivement dans la plupart des langues européennes, c'est en allemand que son usage se généralise tout au long du XIX^e siècle. De façon très classique, le terme fait d'abord référence aux Juifs, terme d'autant plus employé que la fin du siècle connaît un passage progressive d'une hostilité religieuse antijuive à une hostilité antisémite : les violences s'intensifiaient, notamment en Russie, des réflexions se font jour autour de la question de l'avenir des Juifs en tant que diaspora, dispersée mais en quête d'une nouvelle terre, selon les courants sionistes nés à la même époque⁶⁵⁴. Au XX^e siècle, après quelques usages séculiers et scientifiques très épars, le terme

⁶⁵⁰ Stéphane DUFOIX, *Dispersion. Op.cit.*, p.47.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p.76-77.

⁶⁵² *Ibid.*, p.79.

⁶⁵³ En 1880, le terme bénéficie d'une place dans le *Dictionnaire encyclopédique Sachs-Vitlatte allemand-français* avec le sens « d'éparpillement ». En Anglais, le terme est présent dans l'*Oxford English Dictionary* (1884-1928). Stéphane DUFOIX, *Op.cit.*, p.115.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p.125 et 127.

diaspora tend de plus en plus à prendre le sens d'une dispersion, liée à l'expulsion d'une population à partir d'un point géographique originel. Son champ s'élargit également à d'autres populations migrantes comme les Grecs ou les Arméniens.⁶⁵⁵ De même, dans les années 1930, sous l'impulsion de savants comme l'économiste hongrois Bela Földes, la *diaspora*, perçue comme une migration, est associée à une minorité ethnique sise au sein d'un ensemble plus large⁶⁵⁶ Le terme perd également sa connotation liée au malheur et à la catastrophe. Les années 1950 voient ce vocable infiltrer progressivement le lexique des scientifiques, qu'il s'agisse de biologistes comme D.H. Wilkinson ou d'anthropologues comme Charles Hockett et Robert Ascher⁶⁵⁷. La sociologie, par le biais d'Edgar Morin s'empare ensuite de la question dans les années 1970 pour se généraliser dans le domaine scientifique français au cours de la décennie suivante. Ce sont toutefois les géographes et les historiens français qui généralisent l'emploi du terme à des mouvements migratoires très éloignés de l'acception originelle⁶⁵⁸. Sans poursuivre plus avant, l'historiographie scientifique a contribué à élargir le champ d'action d'une notion disposant initialement d'une acception plus restreinte. Mais n'est-ce pas exagérer d'employer ce terme constamment ? Les débats se concentrent autour de ces problématiques, davantage en Europe que dans le reste de l'historiographie mondiale.

Un premier point de divergence avec l'historiographie dite classique sur la question tient dans le trop fréquent emploi du triptyque *Diaspora/Nation/Identité*. Fréquemment présentée comme naturelle à propos de la question grecque à la charnière entre les XVIII^e et XIX^e siècles, et au moment de l'indépendance de la Grèce, cette association organique a été considérée pendant longtemps – et aujourd'hui encore dans certains courants de pensée – comme un quasi-dogme. Mathieu Grenet a montré que le mouvement de valorisation nationaliste grecque – la *Grécité* – en opposition avec l'identité ottomane et turque – la « turcocratie » terme très péjoratif – reprend et remodèle le passé byzantin et les migrations qui ont suivi

⁶⁵⁵ *Ibid.*, p.163.

⁶⁵⁶ Bela Földes travaille alors dans le contexte de l'empire austro-hongrois et de son effondrement après la fin de la Première Guerre mondiale. *Ibid.*, p.162.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, p.180-181.

⁶⁵⁸ Stéphane Dufoix évoque ainsi les travaux d'Alain Corbin sur le Limousin au XIX^e siècle. Celui-ci évoque une « diaspora limousine » pour caractériser les mouvements que connaît la région jusqu'à Paris, migrations motivées souvent par une surpopulation locale associée à une paupérisation grandissante. *Ibid.*, p.182.

pour définir une « nation grecque en exil » pour paraphraser Deno John Geanakoplos⁶⁵⁹.

Les grands points de désaccords dans l'historiographie modernes se cristallisent ensuite autour de la pertinence ou non d'appliquer la notion de *diaspora* à des groupes plus moins importants de migrants. Le terme a d'abord prévalu pour les populations juives d'Europe et du bassin méditerranéen. Plus particulièrement, les Sépharades ayant dû quitter la péninsule ibérique – d'abord les royaumes d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon en 1492, puis le Portugal de Manuel I^{er} en 1496⁶⁶⁰, constituent le modèle de la *diaspora* : contrainte de se réfugier dans le monde islamique, en Italie, France, puis en Europe septentrionale, cette population vit dans le souvenir d'une terre perdue et s'organise de telle sorte que les descendants de ces populations sont le plus souvent en relations entre elles plutôt qu'avec d'autres Juifs d'Europe du nord⁶⁶¹. La notion s'élargit rapidement à d'autres groupes d'exilés, forcés de partir d'un point initial : Grecs, mais aussi Arméniens⁶⁶². Pourtant, le terme reste cantonné à certains types de populations, dont les pratiques semblent être devenues « fossiles » ou « pétrifiées » pour reprendre les termes employés par Arnold Joseph Toynbee⁶⁶³. Néanmoins, durant les années 1940, des historiens comme Rose Hum Lee adjoignent même les populations chinoises mais surtout afro-américaines, descendantes d'esclaves enlevés d'Afrique et menés jusqu'en Amérique. Le consensus d'ailleurs semble se faire parmi l'historiographie spécialisée autour de cette question – celle des *Diasporas studies* notamment⁶⁶⁴. C'est à partir de ces réflexions initiales que la notion de *diaspora* investit d'autres domaines scientifiques⁶⁶⁵. Néanmoins, et sans aller plus avant dans l'exposé, la question se

⁶⁵⁹ Mathieu GRENET, « Grecs de nation », article cité, p.314-315.

⁶⁶⁰ Francesca TRIVELATTO, *Op.cit.*, p.72-73.

⁶⁶¹ Ainsi, les Juifs venus du Portugal qui se réfugient en France, Hollande et Angleterre sont rapidement appelés « Portugais », tant par les sociétés hôtes que par leurs coreligionnaires non-originaux de la péninsule ibérique. *Ibid.*

⁶⁶² Il s'agit ici des travaux fondamentaux de Simon Dubnov qui réfléchit notamment à partir du lien supposé entre le génocide arménien et leurs migrations. Dubnov n'établit cependant pas de lien essentiel et propose une spécificité de la diaspora juive puisqu'il s'agirait d'une diaspora de très longue date. Stéphane Dufoix, *Op.cit.*, p.169.

⁶⁶³ *Ibid.*, p.175.

⁶⁶⁴ Notons à la suite de Stéphane Dufoix la similitude du discours de plusieurs leaders des mouvements pour les droits civiques dans les années 1960-1970 autour de l'assimilation du peuple afro-américain à celui du peuple juif, exilé, réduit en esclavage, mais également élu et promis à un retour sur la terre des ancêtres. *Ibid.*

⁶⁶⁵ Le sociologue Abner Cohen reprend la formule en 1969 pour évoquer des diasporas marchandes ou commerçantes, permettant de désigner l'organisation spatiale de peuples marchands de l'Afrique du sud-ouest (Hausa, Mandé, Dyula). À l'époque, le terme fut très critiqué, ne pouvant s'appliquer qu'au cas juif. De même, des économistes s'emparent de la question dans les années 1970, la considérant comme valide à l'instar de Paul Lovejoy en 1973. Plusieurs débats se focalisent enfin sur

pose rapidement de savoir s'il fallait englober dans les diasporas toutes les formes de migrations, très souvent forcées, ou bien s'il fallait en restreindre l'emploi. Ces questions naissent également de l'emploi trop fréquent du terme à partir des années 1980 pour qualifier toute forme de migration, sans distinction et sans réflexion autour de la validité de ce type d'expression. Les débats sont vifs entre les tenants d'une acception large du terme et ceux favorables à davantage de mesure dans les critères d'analyse des diasporas.

Des critères d'analyse multiples.

La question reste néanmoins encore largement débattue entre les tenants de diasporas au sens large, ceux qui préfèrent restreindre l'emploi de ce terme à une infime partie des mouvements migratoires, et ceux qui récusent la pertinence du terme. Sans poursuivre plus avant dans la controverse qui prendrait une place excessive dans notre étude, il importe de trouver un angle d'approche commode et clair afin de mettre à l'épreuve la notion de *Diaspora* au prisme de la question migratoire grecque des XV^e et XVI^e siècles.

Dans *L'Atlas des Diasporas*, rédigé en 1991 par Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, une liste non exhaustive est donnée des caractéristiques qui doivent correspondre à la situation connue par tel ou tel groupe susceptible d'être défini comme une diaspora. L'objectif était de pouvoir fournir une cohérence ainsi que des grilles de lecture communes à divers mouvements migratoires jugés différents d'autres⁶⁶⁶. Ces différentes facettes d'un phénomène sociologique perçu comme réel et non remis en cause sont pensées comme fonctionnant en se combinant les unes avec les autres, sans que la démarche soit totalement exhaustive : l'idée d'une dispersion collective forcée d'un groupe religieux ou ethnique ; la mémoire collective⁶⁶⁷ de la transmission du désastre qui a mené à cette dispersion, ainsi que l'héritage culturel conservé ; la transmission qui s'effectue dans un groupe minoritaire ; le temps qui détermine ou non la survie de ce même groupe. Ces aspects correspondent en effet à nombre de mouvements migratoires et paraissent

le cas palestinien, tentant d'imposer l'idée d'une « nouvelle diaspora » (L. Mc Kenny, 1973). *Ibid.*, p.184-189.

⁶⁶⁶ Ainsi, les migrations juives, arméniennes, tziganes, afro-américaines, chinoises, indiennes, irlandaises, grecques, libanaises, palestiniennes, vietnamiennes ou coréennes constituent la base de leur analyse. *Ibid.*, p.395.

⁶⁶⁷ *Infra.*, p.405.

pertinents. Il ne sera pas étonnant de trouver dans nos sources quelques Grecs obéissant à ces critères⁶⁶⁸.

Néanmoins, peut-on considérer que toutes les personnes dont nous nous occupons répondent à ces critères ? Thomas Francos ou Démétrios Paléologue (3) au siècle suivant ne semblent pas avoir subi un exil forcé dû aux Turcs. Ils n'entretiennent pas le souvenir d'un tel traumatisme. Cependant, nos sources, forcément lacunaires, ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante. D'autres Grecs apparaissent de manière trop furtive pour confirmer ou infirmer ces arguments. De tels modèles supposeraient également que la mémoire transmise ait été la même pour tous, véhiculée selon les méthodes communes. Or nous aurons bien l'occasion de revenir sur cette question, mais un constat préalable de prudence s'impose à ce stade de l'enquête. Lorsque quelques rares documents nous livrent la pensée d'un auteur grec, les textes sont souvent des compositions littéraires ou des correspondances obéissant à des codes précis qui rendent difficile l'analyse d'une possible transmission culturelle. Andronic Nouccios/Nicandre de Corcyre, dans le récit de son voyage, évoque à plusieurs reprises l'expression « Nous, Grecs » qui permet de penser que les coreligionnaires rencontrés appartiennent à un même socle ethnique et culturel partagé activement par chacun de ses membres. Mais son auditoire reste vénitien, le texte n'a pas vocation à être diffusé dans les cercles culturels grecs – s'ils existent – en Europe du nord-ouest. Lorsqu'Andronic rencontre d'autres Grecs⁶⁶⁹, tous se comprennent, tous partagent peut-être des bases culturelles communes mais rien n'indique un phénomène systématique. Guillaume Bissipat ou Drague de Comnène ne conservent qu'un très léger vernis de culture grecque qui sert avant tout de plus-value à leur culture occidentale. Le fils du corsaire grec pratique bien le grec comme langue maternelle au même titre que le français ; il porte également le qualificatif « le Grec » accolé à son nom. Mais son comportement et ses schémas mentaux sont bel et bien occidentaux : il est

⁶⁶⁸ Il en va ainsi des rescapés de la chute de Constantinople tels que Nicolas Tarchaneiotès et ses compagnons, un jeune tel que Georges Bissipat et son acolyte Georges Gazès, ou bien le très jeune Jean Gavras. Répertoire prosopographique n°120, 121, 301. De même, la mémoire du désastre se transmet dans la famille de Dragues de Comnène au point d'apparaître encore près d'un siècle et demi plus tard. Répertoire prosopographique, n°60. Le temps ne semble pas avoir altéré le souvenir d'avoir des liens avec le monde culturel grec : le fils de Georges Bissipat, Guillaume semble même conserver l'emploi de sa langue paternelle, ce qui lui vaut l'admiration de poète comme Guillaume Cretin. Guillaume CRETIN, *Op.cit.*, p.76, poème XXXII : « Plainte », vers 89-93.

⁶⁶⁹ Notamment dans ses rencontres avec le stradiote Thomas Buas d'Argos en Angleterre, ou bien le typographe Angelos Vergekios à Paris.

chevalier, courtisan, poète à ses heures et meurt chevaleresquement au combat⁶⁷⁰. Bien qu'il assume ses origines grecques, Drague de Comnène correspond au modèle de l'aristocrate membre de la Ligue de la fin du XVI^e siècle⁶⁷¹. Tant Guillaume que Drague sont des secondes générations et il est logique d'observer une forme de dilution du sentiment de rattachement à une hypothétique diaspora.

Il n'existe donc pas de groupe grec uni, conservant de manière stable la mémoire d'un peuple rejeté⁶⁷². Ces critères ne fondent donc aucune diaspora grecque qui semble bien impossible à constituer, même en forçant le trait.

L'impossible diaspora grecque d'Europe du nord-ouest.

Parmi les fluctuations et les imprécisions sémantiques du terme *Diaspora* et des groupes qui s'y rattachent prétendument, il est légitime de conserver au minimum quelques doutes sur la pertinence ou non de reprendre ce lexique à notre compte. Les migrations grecques, jusqu'à notre époque mais particulièrement pour la portion chronologique qui nous concerne, restent rétives à ce type d'analogie et ce pour plusieurs raisons.

La première tient dans la nature même des migrations que nous avons évoquées à plusieurs reprises : migrations circonstanciées, consécutives d'évènements extérieurs, en l'occurrence la progression turque dans les Balkans et en mer Égée, jetant des populations sur les routes d'Occident, pour un temps plus ou moins long, et dont l'incertitude est renforcée par l'aspect lacunaire de nos sources ; migrations économiques, présentes tout au long de la période, se combinant parfois avec la première catégorie ; migrations internes, d'un espace politique occidental à un autre, sans que l'on puisse déterminer une motivation particulière. La liste n'est pas exhaustive. Elle se double en tout cas de l'incapacité de déterminer avec netteté si le sujet observé dans les sources en a fini avec les migrations, s'il a choisi de se fixer, ou bien s'il n'a pas été contraint de reprendre la route. Toujours est-il que les situations variées ne renvoient pas l'image d'une communauté de destinées. Les cas sont parfois trop différents les uns des autres – comme entre des marchands du type des frères Effomatos et de malchanceux

⁶⁷⁰ Répertoire prosopographique n°29.

⁶⁷¹ Répertoire prosopographique n°60.

⁶⁷² Nous verrons dans un chapitre ultérieur tout l'usage pouvant être fait de ces mémoires, au-delà de la simple définition d'une diaspora chimérique. *Infra.*, p.396.

Byzantins privés de leurs biens à la capture de Constantinople – pour qu'on puisse assimiler ces groupes à une diaspora.

Un second point de blocage consiste dans la mobilité des Grecs qui ne s'établissent pas selon des modèles fixes et communs à tous. Nous avons déjà montré à quel point les Grecs se déplacent constamment et adoptent des itinéraires radicalement différents les uns des autres. Certains cheminent lentement avant de se fixer définitivement. D'autres décident de repasser plusieurs fois au même endroit, ne s'établissant jamais véritablement, choisissant même de revenir sur leurs pas : Nicolas Tarchanciotès et ses compagnons retournent une première fois en Italie en janvier 1456 avant de revenir en France trois ans plus tard⁶⁷³ ; Démétrios Koumousès effectue trois voyages en Occident mais retourne toujours en Grèce⁶⁷⁴ ; la présence de Georges Diplovatazès, Thomas Eparchos et Théodore Laskaris en Angleterre, en France, en Bourgogne et dans le Saint-Empire suggère deux voyages plutôt qu'un seul⁶⁷⁵ ; d'autres comme Georges Bissipat se meuvent sans cesse entre France, Angleterre et peut-être Bourgogne, avant de revenir définitivement en France⁶⁷⁶ ; au siècle suivant, Démétrios Paléologue (3)^e semble trouver rapidement un nouveau foyer, bien que les relations avec le monde égéen persistent⁶⁷⁷. Autant de trajectoires de vies différentes, peu propices à évoquer un modèle probant ouvrant la voie aux diasporas⁶⁷⁸.

Dernier point de friction : l'évolution dans le temps. En effet, on ne peut raisonnablement penser qu'un migrant grec des années 1450, époque où le choc de la chute de Constantinople laisse planer les pires inquiétudes, ait les mêmes contraintes et objectifs qu'un coreligionnaire parvenant à s'insérer dans le système curial complexe de François I^{er} et ses descendants. La perception des Ottomans change progressivement. Quoique toujours perçus et présentés par la littérature contemporaine comme les principaux ennemis de la Chrétienté, la situation des Chrétiens restés sous leur domination a bien changé puisque Mehmet II s'est vite aperçu de l'importance de conserver dans leurs terres et leurs pratiques religieuses

⁶⁷³ Répertoire prosopographique n°301.

⁶⁷⁴ Répertoire prosopographique n°202.

⁶⁷⁵ Répertoire prosopographique n°100. En effet, le groupe semble apparaître d'abord en Angleterre, en 1454, avant qu'un second voyage en 1457-1459 n'ait lieu dans le monde germanique, en Bourgogne et en France. Il est possible que les trois Grecs soient repassés en Italie entre-temps.

⁶⁷⁶ Répertoire prosopographique n°28.

⁶⁷⁷ Répertoire prosopographique n°258.

⁶⁷⁸ Voir les cartes n°3, p.140-142.

les populations locales – contribuables utiles et rentables⁶⁷⁹. Dès lors, les migrations ne sont plus systématiquement des expulsions – notons qu’avant 1453, elles étaient autant économiques que politiques – du moins hors des périodes de conquêtes ottomanes. Mais peut-on associer Thomas Francos, médecin ayant migré très probablement pour des raisons économiques, avec des réfugiés tels que Jean Gavras qui lui sont recommandés⁶⁸⁰ ? Il est difficile de déterminer les raisons de la présence de Démétrios Paléologue (3) en France en 1534 mais les intérêts personnels, plutôt que les vicissitudes politiques, semblent présider à ce changement de cadre de vie. De même, les intellectuels, qui côtoient et aident parfois ces migrants poussés sur les routes d’Occident par les Turcs⁶⁸¹ compliquent encore la situation. Ceux-ci sont avant tout en quête de position sociale, monnayant leurs savoirs tels Georges Hermonymos ou Andronic Kontoblakas dans les années 1470⁶⁸². Certains ont fui l’avancée turque – Jean Argyropoulos en 1456⁶⁸³ – alors que d’autres ont été attirés en Occident indépendamment de toute menace – tel Manuel Chrysoloras⁶⁸⁴. La confusion s’intensifie si l’on ajoute certains intellectuels dont les parents ont dû fuir les Turcs mais dont les pérégrinations sont motivées par d’autres causes – Janus Laskaris, Angelos Vergekios, Andronic Nouccios⁶⁸⁵. Il n’appert toujours aucun indice probant d’une quelconque diaspora.

Compte-tenu des catégories supposées inhérentes à la notion de *Diaspora*, les éléments dont nous disposons sur les populations grecques d’Europe du nord-ouest – et plus largement d’Occident selon nous, ne peuvent correspondre à une telle définition. Il faut dépasser la tentation constante de rattacher ces mouvements aux populations ultérieures ou contemporaines qui formeraient de plus convaincantes diasporas. S’intéresser aux populations grecques migrantes, à leur organisation, leur sociologie, n’implique bien sûr pas de rester aveugle aux autres phénomènes migratoires. Mais à trop vouloir trouver de grandes logiques qui transcendent les époques, on oublierait d’en considérer les spécificités propres.

⁶⁷⁹ Joëlle DALEGRE, *Grecs et Ottomans 1453-1923. De la chute de Constantinople à la disparition de l’Empire Ottoman*, L’Harmattan, Paris, 2002, p.66-67.

⁶⁸⁰ Répertoire prosopographique n°116 et 120.

⁶⁸¹ Ainsi, le cardinal Jean Bessarion forme-t-il un cercle culturel qui s’attache également à l’aide aux Grecs réfugiés. Nous retrouvons ainsi à Paris Jean Argyropoulos proche de Bessarion et, selon nous, ses propres protégés Georges Bissipat et Georges Gazès, en septembre 1454. BnF, ms. Fr. 32511, f.175v. Répertoire prosopographique n°8, 116 et 121.

⁶⁸² Répertoire prosopographique n°179 et 197.

⁶⁸³ Répertoire prosopographique n°8.

⁶⁸⁴ Répertoire prosopographique n°57.

⁶⁸⁵ Répertoire prosopographique n°209, 248 et 313.

Pour le moment, concluons que ces populations migrantes grecques ne correspondent pas à ces définitions valables pour une (trop) infime catégorie de populations.

Des cadres sociétaux pour les Grecs.

Les sociétés grecques présentes en Europe du nord-ouest prennent des formes diverses, tant par rapport aux autres types de structures observables dans le bassin méditerranéen, qu'au sein-même d'une communauté. Ce terme, s'il vient à l'esprit dès lors que l'on aborde la notion d'organisation sociale d'un groupe, n'a pas encore été questionné. Nous n'avons pas non plus évoqué les modalités qui permettent la formation et la pérennisation de nouveaux modes de vies pour les Grecs, au sein de sociétés étrangères aux yeux de ces derniers. En d'autres termes, dans des sociétés occidentales de plus en plus contractuelles, il est permis de se demander comment évoluent les populations grecques : ont-elles tendance à se regrouper et chercher à obtenir une reconnaissance officielle globale, comme à Venise, ou bien le faible poids démographique grec amène-t-il de nouvelles stratégies d'intégration, laissant de côté des formes communautaires d'organisation au profit de liens contractuels individuels plus utiles pour les Grecs ?

Des communautés grecques transalpines ?

Il faut désormais évoquer la possibilité de l'existence de communautés grecques. Se structurent-elles selon des modèles comparables aux autres régions en Occident ou dans le bassin méditerranéen ? Au contraire, ne serait-ce pas ici la manifestation d'une fiction, une mise en récit sensée se conformer à un modèle préconçu et adoubée par l'historiographie ? Giorgio Agamben évoque la communauté dans la « théorie de la singularité quelconque ». S'interrogeant sur ce que serait une communauté sans présupposés, sans sentiment d'appartenance ni esprit identitaire, Agamben écrit notamment qu'un vocable, en l'occurrence le mot *Arbre*, « désigne tous les arbres en tant qu'il substitue sa propre signification universelle aux arbres singuliers ineffables »⁶⁸⁶. En d'autres termes, et en glissant sur

⁶⁸⁶ Giorgio AGAMBEN, *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*, traduit de l'italien par Marilène Raiola, Seuil, La librairie du XXI^e siècle (pour l'édition française), Paris, 1990, p.15.

notre sujet, est-ce que le vocable *Grec*, utilisé comme nous l'avons vu dans une large part de nos sources, sert à désigner de façon universelle, et peut-être artificielle, des groupes humains que les présupposés culturels et identitaires poussent à regrouper sous une communauté portant ce nom ? Or, pour paraphraser une nouvelle fois le philosophe italien, la ou les communauté(s) grecque(s) existe(nt)-elle(s) véritablement ou bien s'agit-il d'une manière commode de désigner un ensemble plus hétéroclite⁶⁸⁷ ?

Modèles méditerranéens.

Mais revenons aux bases. Qu'est-ce qu'une communauté ? Dans quels cadres géographiques et sociaux voit-on se développer des cas significatifs ? Ce terme a depuis longtemps fait l'objet, de la part de l'historiographie scientifique, d'un emploi élargi à tout particularisme d'un groupe humain minoritaire par rapport à un ensemble majoritaire – ethnique mais aussi social, culturel, économique, politique, géographique, etc. Si ce constat reste intéressant, il est préférable d'en revenir à une acception plus restreinte et, se faisant, plus significative pour notre étude. En effet, pour correspondre à nos critères, une communauté résulte tout d'abord du regroupement d'une portion d'une population qui se distingue, ethniquement ou non mais principalement démographiquement, de la société dans laquelle elle prend place. Nous n'aurons aucune difficulté à montrer le caractère largement minoritaire des Allemands de Venise étudiés par Philippe Braunstein. La question semble même se compliquer lorsque certains de ces groupes diffèrent dans leur origine ethnique, non dans leurs rapports de sujétion. En effet, les Grecs de Venise – représentant une population de quatre à cinq mille individus en 1509 pour un total de cent mille habitants⁶⁸⁸ – sont fréquemment issus de régions grecques sous domination vénitienne : Crète, Nègrepont, Cyclades, etc. Il est donc logique d'observer une forte population grecque à Venise : néanmoins, celle-ci reste sujette de la Sérénissime⁶⁸⁹.

⁶⁸⁷ *Ibid*, p.17.

⁶⁸⁸ Donatella CALABI, « L'insediamento greco e il contesto urbano », dans *I Greci a Venezia, op.cit.*, p.557.

⁶⁸⁹ Voir ainsi le cas intéressant de deux Grecs, Iôannès Tortzélôs et Nikolaos Pôlos, sujets grecs de Venise à la veille de la chute de Constantinople. Thierry GANCHOU, « Sujets Grecs crétois de la sérénissime à Constantinople à la veille de 1453 (Iôannès Tortzélôs et Nikolaos Pôlos) : une ascension sociale brutalement interrompue », dans *Il Commonwealth veneziano tra 1204 e la fine della*

Il n'est pas suffisant que ces groupes humains existent. Encore faut-il que les sociétés et les pouvoirs leur servant d'hôtes soient conscients d'une telle situation et acceptent celle-ci, reconnaissant souvent *a posteriori* un état de fait plus ancien. Toujours à Venise, la Sérénissime reconnaît l'autorité, ou du moins le patronage, d'Anna Notaras sur l'ensemble des Grecs résidant dans la lagune à partir de la fin des années 1470⁶⁹⁰. Il s'agit ici d'un enjeu pour l'historien de parvenir à déterminer si un pouvoir, quel qu'il soit, a conscience de l'existence de communautés étrangères en son sein, si ce même pouvoir est disposé à les reconnaître et les doter d'un statut officiel. Souvent, les sources partielles restent longtemps floues sur ces questions. Ainsi, des communautés d'Allemands à Venise, d'Arméniens à Constantinople ou de Grecs à Gênes peuvent parfaitement s'être développées bien avant les dates fournies par la documentation disponible⁶⁹¹. Cette reconnaissance implique dès lors une organisation et une structure qui permette une bonne représentation auprès des autorités locales ainsi qu'un dialogue stable avec celles-ci. Ainsi, les marchands allemands obtiennent rapidement un local officiel pour entreposer leurs marchandises et les héberger – dans la limite des places disponibles⁶⁹². Les personnes chargées de la gestion du *Fondaco dei Tedeschi* sont des officiers, gèrent la vie du bâtiment et de ses occupants, assurent l'ordre et sont

repubblica. Identità e peculiarità, Gherardo Ortalli, Oliver Jens Schmitt, Ermanno Orlando (dir.), Venise, 2015, p.339-389.

⁶⁹⁰ Klaus-Peter MATSCHKE, « The Notaras Family and its Italian Connections », article cité, *DOP* 49, 1995. Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople, ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au XV^e siècle », dans *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e – XVI^e siècles)*, Paris, 2002, p.215-335.

⁶⁹¹ Sur ce point, le cas des Grecs de Gênes est parfaitement éloquent. Catherine Otten-Froux et Thierry Ganchou ont chacun insisté sur les problèmes que pose la documentation très partielle des archives génoises. En effet, compte-tenu des possessions que détient la cité en mer Égée (comme Lesbos, Phocée, Chio, Chypre, Péra) et en Mer Noire (Caffa), la présence grecque devrait être logique au sein de la cité ligure. Or, les rares mentions concernant avant tout des esclaves et des marchands. Cela ne signifie pas, selon Catherine Otten-Froux, que d'autres Grecs n'ont pu être présents. Ainsi, le traité du 22 mars 1308, conclu entre Gênes et les Byzantins, impose une exemption de taxes pour tous les Grecs se rendant à Gênes en contrepartie des privilèges accordés aux Génois de Constantinople. Néanmoins, il faut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour obtenir quelques rares informations sur une organisation structurée d'une communauté grecques – nous reviendrons sur ces éléments. Catherine OTTEN-FROUX, *Deux consuls des Grecs à Gênes à la fin du XIV^e siècle*, *REB* 50, 1992, p.242 ; Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Négrepont avant et après 1453 », *Venezia-Enbea, da Egrîpos a Negroponte*, C.A. Maltezos, C.E. Papakosta (dir.), Venise-Athènes, 2006, p.46-47. Le cas classique de la présence arménienne dans l'empire Byzantin remonte à une dense historiographie. Voir notamment *L'Arménie et Byzance. Histoire et culture*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996. Dans un article plus récent, Isabelle Augé aborde la présence arménienne à Constantinople. Malgré un régime documentaire très discret et des difficultés à localiser ses lieux de vie, l'historienne montre toute la réalité et l'importance des Arméniens dans la capitale byzantine. Isabelle AUGÉ, « Les Arméniens à Constantinople », dans *Villes méditerranéennes au Moyen Âge*, sous la direction de Élisabeth MALAMUTH et Mohamed OUFELLI, Presses universitaires de Provence, Aix-Marseille, 2014, p.243-253.

⁶⁹² Philippe BRAUNSTEIN, *Op.cit.*, p.91-102.

responsables devant les autorités vénitienes⁶⁹³. L'agglomération d'un peuplement allemand dans les rues mitoyennes du *fondaco* est une conséquence de cette reconnaissance⁶⁹⁴. De même, les Grecs de Gênes, pour le peu que nous en sachions, obéissent à cet impératif de structures et de représentations officielles. Il était apparu que les marchands grecs, ainsi que les esclaves faits par la cité, avaient tendance à se regrouper dans le quartier du vieux Môle autour de la *Loggia dei Greci* construite en 1355. Vers la même époque, un *Consulatus Grecorum* est créé à la demande des empereurs byzantins désireux de défendre les intérêts de leurs ressortissants⁶⁹⁵. Cet intérêt est conforté par les deux documents mis au jour par Catherine Otten-Froux en 1992 qui évoquent la nomination de deux « consuls des Grecs », Giovanni de Alegro, notaire, en 1384 et Nicola Framba, tavernier, en 1390⁶⁹⁶. Si aucun d'entre eux n'est grec, ils ne représentent pas moins les intérêts de ceux-ci, justifiant ainsi l'existence d'une communauté grecque de Gênes, dont nous ignorons encore presque tout. Les autres cas de structures et d'avantages accordés à des groupes minoritaires égrènent nombre de cités méditerranéennes : Vénitiens ou Génois de Constantinople jouissent d'importants privilèges, structurés dans la cité de Pera, tant à l'époque byzantine que sous les Ottomans – quoique dans une moindre mesure. Les Grecs de Venise, modèles-types de la communauté dont l'historiographie a eu tendance à user – et probablement abuser – regroupés dans le quartier de San Giorgio, structurés sous l'influence de personnages tels qu'Anna Notaras, obtiennent divers privilèges économiques, culturels et religieux : l'octroi d'une église de rite orthodoxe en 1539 ; le développement d'une imprimerie permettant la sauvegarde d'une culture grecque par sa diffusion à une échelle importante à partir des années 1490⁶⁹⁷. Cette cohésion culturelle reste forte et est

⁶⁹³ *Ibid.*

⁶⁹⁴ *Ibid.*

⁶⁹⁵ Thierry GANCHOU, « Koumousès, etc. », article cité, p.47.

⁶⁹⁶ Catherine OTTEN-FROUX, « Deux consuls des Grecs à Gênes à la fin du XIV^e siècle », article cité, p.242.

⁶⁹⁷ Les premiers imprimeurs grecs de Venise sont Laonicos de Crète et Alexandros Alexandrou dans les années 1470. Mais ce sont Zacharias Calliergis et Nicolas Vlastos qui développent véritablement cette industrie. Sous le patronage d'Anna Notaras et d'Aldo Manuzio, les premières impressions et traductions de textes grecs : parmi d'autres citons le *Mega Etymologycon* (1499) et *l'Apokopos* (1509) imprimés par Calliergis. Par la suite, l'activités d'imprimeurs et d'humanistes grecs enrichissent la production des ateliers vénitiens : s'y croisent ou s'y succèdent Giustino Decadio, Démétrios Doukas, Arsenios Apostolis, Janus Laskaris, Jean Gregopoulos, Démétrios Zeno, Basilio Barelis, etc. Cet univers est également celui que côtoie Nicandre de Corcyre avant d'entreprendre son voyage en Occident. Georghios PLOUMIDIS, « Le tipografie greche di Venezia », dans *I Greci a Venezia, op.cit.*, p.365-379.

bien illustrée par le personnage d'Andronic Nouccios/Nicandre de Corcyre, à la fois Grec et Vénitien⁶⁹⁸.

Résumons donc. Selon les modèles méditerranéens qui ont tendance à primer, lorsqu'il s'agit de groupements humains minoritaires dans des sociétés médiévales, occidentales ou non, une communauté obéirait à des principes de base : des regroupements humains minoritaires et étrangers aux sociétés vers lesquelles ils se dirigent ; des formes de reconnaissance officielles de la part des autorités locales ; des structures officielles permettant le dialogue avec ces mêmes autorités et une meilleure protection desdits ressortissants ; des avantages accordés à ces groupes, justifiés par une particularité quelconque de ceux-ci et dont serait déficitaire la société qui les accueillerait ; un partage commun de valeurs culturelles, entretenues à l'intérieur de ces groupes et permettant une nette distinction avec les autochtones ; enfin une pérennité et une stabilité temporelle et géographique de ces communautés. Autant de points de repères que nous allons devoir confronter à nos sources afin de confirmer ou de nuancer ces modèles.

Indices de communautés grecques en Europe du nord-ouest.

Si l'on se fie à Henri Taparel, le royaume de France abriterait aux alentours de 1500 au moins deux communautés grecques assurées, l'une à Paris, l'autre à Lyon⁶⁹⁹. Ces considérations s'appuient – si l'on n'invoque pas tout simplement l'emploi galvaudé du terme pour évoquer tout regroupement humain aussi restreint soit-il – sur le fait que la présence grecque dans la capitale n'est plus à démontrer, stable et constante dans le temps quoique d'ampleur toute relative, tandis que la capitale des Gaules se situe au pied des alpes, au carrefour logique des routes reliant le royaume de France à Milan, via Turin⁷⁰⁰. Pourtant, les propos de Taparel sont

⁶⁹⁸ D'autres cas de Grecs vénitiens existent dans nos sources : Janus Laskaris, plusieurs marchands de Londres, etc.

⁶⁹⁹ Henri TAPAREL, « Notes sur quelques réfugiés byzantins en Bourgogne après la chute de Constantinople », *Balkan Studies*, 28 (1987), p.51-58

⁷⁰⁰ Notons également que Marseille, important port marchand en lien avec l'ensemble de la Méditerranée, est également un point de transit pour une population de marchands et d'esclaves dont certains de ses membres sont grecs, comme c'est aussi le cas pour Gênes. On évoquera qu'à l'origine de notre recherche, lorsque nous cherchions à délimiter les bornes géographiques du sujet, Marseille apparaissait comme une cité comprenant une population grecque servile dès le XIV^e siècle. Nous avons opté pour retrancher la cité de notre champ d'étude en raison de son appartenance politique extérieure au royaume de France et par son orientation claire vers la Méditerranée et ses logiques de peuplement. Pourtant, la population grecque de la cité phocéenne et pérenne puisqu'aux siècles suivants elle semble se structurer jusqu'à posséder des consuls représentants officiels de la

mal référencés, ils sont pour ainsi dire énoncés et considérés comme acquis sans qu'un quelconque développement ne suive⁷⁰¹. Or, quels peuvent bien être les éléments qui fondent une telle certitude ? Existe-t-il des communautés grecques en France, Angleterre et Bourgogne au tournant des XV^e et XVI^e siècles ?

Procédons par étapes. Est-il tout d'abord possible d'observer dans l'espace des formes d'implantations et d'organisations grecques autorisant de penser à des structures communautaires ? Nous avons déjà évoqué le cas de la *Grekes House* de *Farringdon without ward* de Londres. Au-delà de la curiosité que peut susciter une telle maison servant de logement à John *Voteyr* dans une telle localité, l'allusion pose quelques soucis : la présence dans le même quartier, dans le même recensement, de Peter *Mylan the Gracyan* joue-t-elle un rôle ? Est-il l'hôte de John *Voteyr*, ce qui expliquerait que le terme *Greke* fasse référence au brodeur crétois ? Cette maison jouit-elle d'une reconnaissance officielle, centre névralgique d'une vie locale grecque ? Tant de questions, autant d'hypothèses mais, pour le moment, aucune réponse fiable ni satisfaisante. L'examen de nos sources a mis dès le début en exergue qu'il n'existait aucun lieu, bâtiment – économique, culturel, religieux, politique – qui soit dédié à l'usage exclusif des Grecs en tant qu'entité sociale et juridique reconnue. On se serait peut-être attendu à trouver un entrepôt réservé aux marchandises des négociants grecs présents dans le port de Londres, à voir s'édifier une église, même tardive, dédiée au culte orthodoxe sur le modèle de *San Giorgio dei Greci* de Venise (début de l'édification en 1539). Or rien de tout ceci pour l'heure, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une découverte ultérieure comme, peut-être, l'est celle de la *Grekes House* de *Farringdon without ward*.

À défaut, il doit probablement exister des structures juridiques justifiant d'une communauté grecque. Une distinction nette semble s'opérer où, une fois n'est pas coutume, la césure de 1453 joue un rôle. En effet, tant que subsiste une un pouvoir byzantin, nous voyons apparaître dans nos sources des accords bilatéraux entre divers États occidentaux et les empereurs de Constantinople. Dans la continuité des traités négociés tout au long des siècles précédents et que nous avons

Porte, grecs, dont l'objectif est la sauvegarde de ses ressortissants. Mathieu Grenet montre d'ailleurs à cette occasion toutes les difficultés pour les autorités françaises et ces consuls et établir une distinction forte entre ces membres, une fois la guerre d'indépendance grecque engagée, certains Grecs passant aisément d'un camp à l'autre. Mathieu GRENET, *Op.cit*, p.41-43.

⁷⁰¹ L'historien, qui s'attache avant tout aux réfugiés grecs en Bourgogne note simplement au passage que Deno John Geanakoplos et Pierre Rudier évoquent rapidement ces questions. Henri TAPAREL, « Notes sur quelques réfugiés byzantins en Bourgogne après la chute de Constantinople », article cité, p.52.

souligné avec le cas des Grecs de Gênes, les ressortissants byzantins, voire tous les Grecs dans l'ensemble, sont protégés dans leurs corps et leurs biens. Ce phénomène favorise l'existence et la pérennité de communautés grecques de taille variable. Ainsi, les accords conclus entre les rois d'Aragon et les empereurs grecs favorisent les échanges entre les deux États⁷⁰². À la fin du XIV^e siècle, le contexte de détresse extrême de Byzance face aux Ottomans enclenche un vaste mouvement de collecte de fonds auprès des populations chrétiennes, et notamment catalanes. Daniel Duran Duelt a insisté sur l'importance des structures établies par les autorités byzantines et favorisées par le pouvoir catalan sur son sol⁷⁰³. La charge de collecter les dons prend la forme d'une véritable administration, les officiers nommés sont grecs pour certains, catalans lorsqu'il s'agit d'agir au plus près du terrain. Or, dans l'Europe du nord-ouest, de telles situations existent et s'entrecroisent même avec le cas catalan. En France, le voyage de Manuel II Paléologue, s'il n'a pas suscité un large engouement pour une nouvelle croisade, a au moins laissé croire à l'empereur que de l'argent pouvait y être collecté. Il fallait se charger de cette collecte. En 1404, Constantin Paléologue Rhallès, haut personnage de l'administration byzantine, après un passage par Barcelone en compagnie de son fils Théodore, est nommé procureur général de la collecte des dons par le roi de France, sur recommandation de Manuel II Paléologue. L'affaire, après de multiples vicissitudes, malentendus et, peut-être escroqueries, traîne pendant quatre années au bout desquelles un nouveau procureur est nommé, Manuel Chrysoloras⁷⁰⁴. Cette entreprise ne pourrait constituer qu'un exemple isolé, sorti de son contexte et sans rapport avec la question qui nous occupe. Or, la documentation concernée insiste sur la structure organisée de ces collectes : des personnages officiels sont nommés pour une fonction précise mais ils servent également d'interlocuteur avec les autorités locales. Lorsqu'un des agents de terrain de Constantin Paléologue Rhallès, un dénommé Alexis *Clandioti*, est arrêté près de la Charité-sur-Loire par les hommes

⁷⁰² Constantin MARINESCO, « Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine », *Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique*, 11(1924), pp. 192-206 ; Sebastian. CIRAC ESTOPANAN, *Bizancio y España. La Unión, Manuel II Paleólogo y sus recuerdos en España*, Imp. Elzeviriana y Lib. Cami, Barcelone, 1952 ; M. FLORISTAN IMIZCOZ, « Los últimos Paleólogos, los reinos peninsulares y la cruzada », dans *Constantinopla 1453. Mitos y realidades*, P. BADENAS. (éd.), Consejo superior de investigaciones científicas, Castellano, 2003.

⁷⁰³ Daniel DURAN DUELT, « Diplomacia de cruzada. Las misiones de Manuel II Paleólogo a la Península Ibérica y la recaudación de subsidios », dans Eloísa Ramírez Vaquero, Roser Salicrú i Lluch (dir.) *Cataluña y Navarra en la Baja Edad Media*, Pampelune, Universidad Pública de Navarra (Colección Historia, 29), 2010, pp.53-110.

⁷⁰⁴ Voir le dossier documentaire n°2, p.626.

du duc de Berry, l'imbroglia judiciaire qui s'en suit fait intervenir son supérieur direct, Constantin Paléologue Rhallès. Celui-ci est débouté, le supérieur de ce dernier, Manuel Chrysoloras s'implique et obtient la libération de l'agent grec ainsi que les sommes qui étaient alors en sa possession⁷⁰⁵. Sur le modèle des consuls des Grecs de Gênes, les procureurs jouent un rôle d'intermédiaires pour les Grecs présents dans le royaume de France. La différence tient davantage dans les événements que connaît la France – folie du roi, guerre civile, retour du conflit avec l'Angleterre – qui ne permettent pas la pérennisation du système.

Après 1453, la disparition de l'État byzantin fait que les Grecs n'ont plus de pouvoir souverain auquel se référer. Ils ne bénéficient pas d'organisations déjà existantes propices à leur garantir une reconnaissance officielle. Pourtant, l'examen de l'ensemble des sources a laissé apparaître un phénomène intéressant : de 1451 à 1560 au moins, un Grec siège à la cour royale française. Thomas Francos est médecin personnel du roi de 1451 à sa mort en 1456 et son fils Guillaume est ambassadeur du roi en 1469. Georges Bissipat et Guillaume Bissipat occupent une place de conseillers et d'officiers à la cour de 1473 à 1512. Janus Rhyndaceus Laskaris suit Charles VIII en France et est présent à la cour, tout en séjournant à de multiples reprises en Italie, de 1495 à 1525. Démétrios Paléologue (3) est, comme nous l'avons vu, très présent auprès de François I^{er} puis de Henri II entre 1534 et 1560 au moins. Enfin, Angelos Vergekios est à la même époque typographe du roi, entre 1535 et 1569. Nous avons noté que des Grecs suffisamment en vue pour occuper une position centrale étaient susceptibles de rassembler autour d'eux des compatriotes en quête d'aide et de protection⁷⁰⁶. Néanmoins, cette observation n'implique rien d'officiel. Quelques indices donc, mais rien de probant, bien au contraire. En effet, les objections à la communauté s'accumulent.

⁷⁰⁵ *Ibid.*

⁷⁰⁶ Thomas Francos sert à plusieurs reprises d'intermédiaire pour ses coreligionnaires tels que Nicolas Tarchaneiotès ou Jean Gavras. Il est aussi présent lors de la visite diplomatique de Nicolas Agallon, et signe même au bas du document. Tout porte à croire que sa position s'institutionnalise, sans qu'il dispose d'un titre officiel. Répertoire prosopographique n°116. Georges Bissipat sert d'intercesseur lorsqu'il s'agit de négocier avec l'ambassadeur ottoman. Sa richesse et sa position sociale, comme celle de son fils Guillaume le place dans une position analogue à celle de Francos. Répertoire prosopographique n° 28 et 29. Il en va de même avec Janus Laskaris, en lien constant avec ses compatriotes de Venise. Répertoire prosopographique n°209. Démétrios Paléologue (3), alors qu'il accompagne l'ambassadeur de France à Istanbul, sait activer ses contacts pérotés pour faciliter l'issue de l'ambassade. Enfin est-ce un hasard si Nicandre de Corcyre, une fois à Paris en 1546, sait trouver un appui en la personne d'Angelos Vergekios ? Répertoire prosopographique n°313.

Des communautés alternatives ?

Des indices certes, mais rien de probant néanmoins. Nous nous trouvons face à d'autres modèles d'organisation qu'il serait irréaliste de rattacher aux modèles communautaires de Méditerranée. Non que ceux-ci n'existent pas, bien au contraire. Insistons sur le fait essentiel que l'établissement plus ou moins pérenne de populations étrangères dans un lieu précis se fonde en fonction des conditions rencontrées par ces mêmes populations. Or, démographiquement, l'ampleur des mouvements migratoire n'a rien de commun avec ce que connaît le monde méditerranéen : les Grecs ne sont à l'évidence pas assez nombreux pour constituer un groupe suffisamment homogène et structuré et être reconnu officiellement par les autorités des sociétés qui les accueillent. En comparaison d'autres groupements migratoires, comme ceux des *Lombardi*, des *Dutchmen* et des *Tentonici* à Londres, détenteurs de monopoles commerciaux conséquents, les Grecs, qui n'apparaissent dans nos sources que de façon sporadique, doivent trouver d'autres modes de sociabilité avec le monde extérieur. Nous verrons bien sûr que les relations entre coreligionnaires existent et forment un ciment essentiel pour la vie des Grecs en Occident.

Néanmoins, nos sources ne laissent pas entrevoir de structures communautaires formelles, seulement des indices de fonctionnement alternatifs. Ainsi, dès lors qu'un Grec parvient à se hisser à un niveau satisfaisant dans ces nouvelles hiérarchies sociales, son comportement devient celui d'un patron local, protecteur et intermédiaire pour ses coreligionnaires, leur permettant de trouver une aide plus aisément, favorisant une installation, autorisant la mise en place d'un dialogue avec les autorités. Ce fut le cas en France pour Thomas Francos, Georges Bissipat, Démétrios Paléologue (3) et probablement Ange Vergekios. Cependant, ces patronages restent éphémères et ne survivent pas à leurs représentants : Guillaume Francos, Guillaume Bissipat ou Ange (II) Vergekios, fils desdits patrons, ne semblent pas reprendre cette position d'intermédiaire. Tout fonctionne dans ces sociétés grecques en Europe du nord-ouest comme si les liens personnels rendaient possibles des formes d'organisation grecque sans que ce phénomène ne soit institutionnalisé ni qu'un quelconque avantage accordé à un Grec ne soit généralisé à tous ses congénères.

Ainsi, pour conclure, probablement faudrait-il suivre les conclusions de Mathilde Monge à propos des anabaptistes de Rhénanie à l'époque moderne⁷⁰⁷. Plutôt que de parler de communautés de « frères chrétiens » clairement définis, les recherches de l'historienne ont montré la capacité pour les anabaptistes à cacher leur foi, en tout cas ne pas l'exposer tout le temps, adopter des pratiques religieuses intermittentes – notamment dans la fréquentation de la messe⁷⁰⁸. Ainsi, ces communautés prennent des formes mouvantes dont le fonctionnement nous intéresse ici. Les Grecs s'adaptent aux conditions offertes dans de nouvelles sociétés-hôtes. Sans modèle-type unique, ces adaptations donnent une impression d'empirisme et d'improvisation, constitutives également des sociétés grecques mouvantes, différentes des modèles méditerranéens ainsi que d'autres groupes étrangers d'Angleterre, de Bourgogne ou de France.

Un cas particulier : les sociétés marchandes grecques.

Quelle image pourrait illustrer, même partiellement les sociétés grecques dans l'Europe du nord-ouest ? Il existe un ensemble que nous avons déjà évoqué tout au long de ce chapitre sans nous y arrêter véritablement, celui des marchands grecs. En effet, ceux-ci offrent l'image d'une organisation plus ou moins bien structurée avec un fonctionnement social interne un tant soit peu connu de l'historiographie.

Les marchands sont présents partout dans l'ensemble des trois entités politiques concernées, qu'il s'agisse des drapiers londoniens – les frères Effomatos en premier lieu⁷⁰⁹ – ou des fauconniers itinérants des cours bourguignonne et française – Jean de Constantinople (2)⁷¹⁰ dans la première, la famille *Deustereno* dans la seconde⁷¹¹. Partout présents, les marchands bénéficient d'un éclairage documentaire particulier, la profession nécessitant de la production paperassière plus conséquente que pour d'autres catégories de métiers (ventes, monopoles, autorisations, legs, etc.). Le terme marchand revêt bien sûr divers aspects liés au commerce, qu'il s'agisse des grands marchands internationaux, importateurs et

⁷⁰⁷ Mathilde MONGE, *Des communautés mouvantes. Les « sociétés des frères chrétiens » en Rhénanie du Nord Juliers, Berge, Cologne vers 1530-1694*, Genève, Droz, 2015.

⁷⁰⁸ *Ibid.*

⁷⁰⁹ Répertoire prosopographique n°105 et 106.

⁷¹⁰ Répertoire prosopographique n°70.

⁷¹¹ Répertoire prosopographique n°96, 97 et 98.

exportateurs de marchandises entre plusieurs territoires, sur de longues distances, ou de simples détaillants, tenanciers ou boutiquiers (comme le couple *Des Grecs*⁷¹²), ou encore des professions incluant dans leurs activités professionnelles une part commerciale (comme les médecins/apothicaires). Encore une fois, les Effomatos, en lien avec Venise, Constantinople et, peut-être la côte syrienne, sont exemplaires des grands marchands internationaux. Ils ne sont pas les seuls. Au XVI^e siècle, des réseaux complexes d'échanges commerciaux apparaissent en France et les fauconniers organisent l'apport constant et régulier d'oiseaux de proie pour les chasses royales. Ainsi, en 1532, Jean *Deustereno* importe des oiseaux originaires de Méditerranée orientale et est très probablement associé à d'autres Grecs vénitiens, Gaspard de Venise et Jean *Nadal* en tête⁷¹³. Le nombre de marchands originaires d'Italie et surtout de Venise – particulièrement à Londres – laisse apparaître un réseau classique de relations économiques ayant la péninsule pour escale naturelle. Ces liens économiques forts sont même rappelés indirectement dans certains produits nécessaires aux médecins/apothicaires, provenant de loin, d'orient ou du bassin méditerranéen, et soumis aux taxes des denrées étrangères⁷¹⁴.

De même, les marchands sont au centre des relations entre coreligionnaires ou méditerranéens et marchands locaux. Ainsi Jean de Trébizonde (1) se trouve en contact, quoique dans une fâcheuse posture, avec des grossistes londoniens comme Nicholas Philipp⁷¹⁵. Nous avons déjà évoqué les Effomatos très bien implantés dans le port de Londres, en contact tant avec des Londoniens qu'avec des *Theotonicis* ou, à notre sens, des coreligionnaires⁷¹⁶. Des ébauches de hiérarchies sociales, apparaissent. De tout notre corpus, seul le groupe large des marchands permet de telles observations. Sans conclure toutefois à une officialisation de rapports de force par les autorités locales, ces relations, ces formes hiérarchiques permettent d'observer les Grecs au quotidien, en activité. La fréquence des fournitures d'oiseaux de proie pour la cour de François I^{er} est évocatrice. Pour la seule période

⁷¹² Répertoire prosopographique n°158.

⁷¹³ Répertoire prosopographique n°151, n°239, n°313.

⁷¹⁴ Ces produits sont un des soucis de Démétrios de *Cerno*. Répertoire prosopographique n°50.

⁷¹⁵ Répertoire prosopographique n°310.

⁷¹⁶ Les listes des *subsidiis rolls* notent fréquemment que d'autres Grecs sont présents à côté des frères Effomatos. Souvent, ceux-ci ne sont pas propriétaires du logement quand Alexis et/ou Andronic le sont. Ainsi, le 19 août 1457, un *Carant Effemathi*/Effomatos très probablement parent des deux frères, nous trouvons un *Nicholas Greek* et *Geronimus Grace* que nous avons déjà évoqués. Notre hypothèse est que ces personnages, locataires, sont liés aux deux frères, logent dans leur maison, trouvant ainsi un toit, une aide découlant de liens amicaux ou économiques forts et actifs, internationaux. PRO E 179/236/74.

allant de 1528 à 1541, ce ne sont pas moins de huit marchands d'oiseaux de proie qui s'affairent à satisfaire le roi⁷¹⁷. Tous sont en lien les uns avec les autres, originaires de Venise et très probablement de Constantinople. Or, à la même époque, la famille Korézès composée de marchands pérotes sont honorés par le roi⁷¹⁸ : tous reçoivent des lettres de naturalité pour services rendus au souverain. Nous savons que l'époque est aux premiers contacts directs avec la Sublime Porte. Nous retrouvons ces personnes dans le rôle d'intermédiaires et particulièrement Démétrios Paléologue (3) que nous connaissons bien, pérote lui-aussi et dont les contacts locaux font beaucoup pour permettre le bon déroulement de l'ambassade française⁷¹⁹. Toutes ces personnes étant actives à la même époque et fréquentant une même cour, il est très tentant de suggérer l'existence de liens entre elles⁷²⁰. Sans former des sociétés réellement structurées, les divers cercles marchands constituent des pôles de sociabilités précieux pour nous, une fenêtre sur les sociétés grecques transalpines et plus largement d'Occident.

Sociabilités.

Les sociétés grecques ne sont pas inexistantes, elles ont une réalité concrète même s'il ne faut exagérer leur organisation et leur essence : ni totalement diasporas, ni totalement communautés, dans le sens perçu par un large part de l'historiographie, les sociétés grecques forment un ensemble de relations humaines, internes au cercle culturel grec ou bien ouverts sur le monde extérieur. Elles jouent ainsi un rôle d'interface culturelle qui, nous semble-t-il, mérite d'occuper le troisième temps de ce chapitre. Façades ou réalités anthropologiques, les groupements humains grecs forment tout un ensemble de réseaux, liens personnels,

⁷¹⁷ Frédéric *Corac* entre 1528 et 1529 ; Alexandre, Jean et Marin *Deustereno* en 1528-1530, 1532-1539 et 1538-1541 ; Démétrios *Grec* en 1532 ; Jean *Nadal* en 1532 ; Gaspard de Venise en 1532 ; Théodore de *Bragdymène* entre 1528 et 1538. Répertoire prosopographique n°33, n°78, n°96, n°97, n°98, n°149, n°151, n°240, n°313.

⁷¹⁸ Il s'agit de Georges Korézès et de ses fils Antoine et Démétrios actifs en 1539 et bénéficiaires de lettres de naturalité. Un neveu, Paul, est présent en France en 1567. Répertoire prosopographique n°198, n°199, n°200, n°201.

⁷¹⁹ Répertoire prosopographique n°258.

⁷²⁰ Le même type de raisonnement opère également pour les marchands du port de Londres. Dès lors qu'Andronic Effomatos réceptionne des marchandises en même temps, et sur des galères identiques que celles de Georges de Chypre/Nicosie, Andronic de *Loro* ou Démétrios d'Arta, il est plausible que ces personnes se connaissent, à défaut de se fréquenter. PRO E122/203/3.

économiques ou politiques qui fondent et permettent le dialogue avec les autochtones et les pouvoirs qui les dominent.

Amitiés, fidélités, clientélisme.

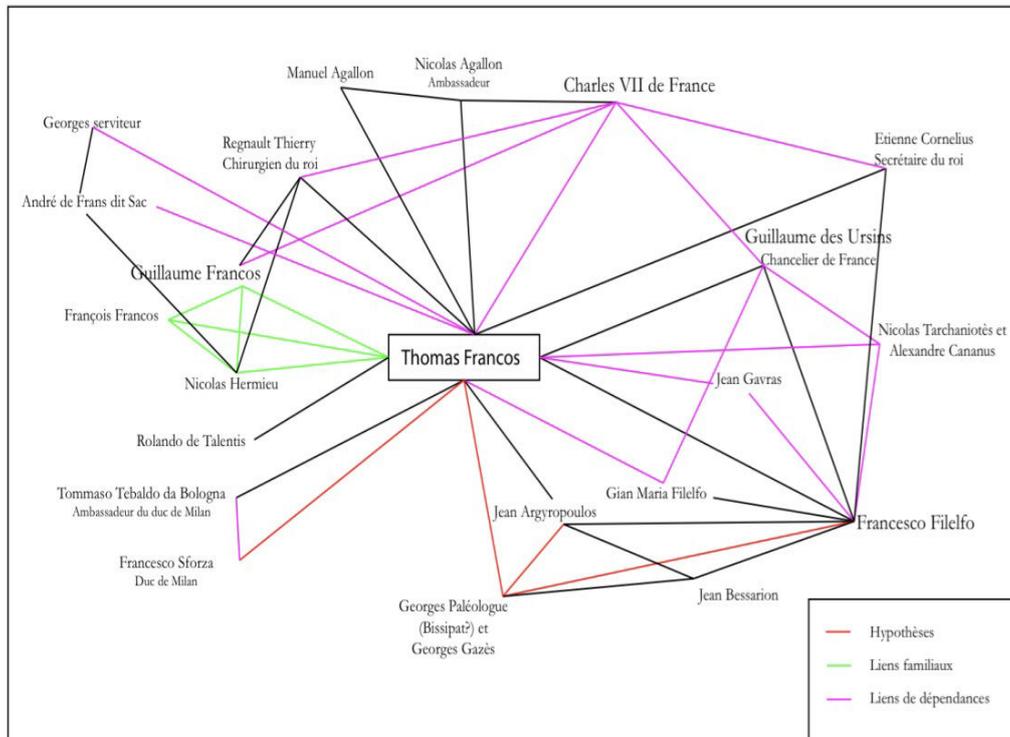
Lorsque Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos arrivent pour la première fois en France au mois d'août 1455, les deux Grecs ne sont pas de pauvres hères égarés sur les routes d'Occident, sans but et sans soutien. Leur objectif est double : remettre une lettre de recommandation à Guillaume Jouvenel des Ursins et Thomas Francos. Le premier personnage est un conseiller écouté du roi⁷²¹, le second est déjà bien connu. Cette missive émane d'un personnage non moins célèbre, Francesco Filelfo. Grâce à cet entregent, les deux Grecs trouvent une aide adaptée à leurs besoins, au point que lorsqu'ils reviennent quatre ans plus tard, le réseau d'entraide fonctionne toujours, il cimente ces sociétés en leur conférant solidité et cohésion⁷²². Il ne s'agit pas ici de tenter à tout prix de faire coïncider ces liens avec un modèle idéal de réseau, du moins tel que les sociologues et anthropologues les ont définis⁷²³. Néanmoins, les Grecs entretiennent des relations d'amitié, de fidélité, voire de clientélisme qu'il nous faut aborder.

⁷²¹ Né en 1401, Guillaume est fils de Jean I^{er} Jouvenel des Ursins avocat général au Parlement de Paris et frère de Jean II Jouvenel des Ursins alors archevêque de Reims et chroniqueur. D'abord conseiller au Parlement de Poitiers, il occupe diverses fonctions comme bailli de Sens ou lieutenant du gouverneur du Dauphiné. Guillaume est nommé chancelier de France en 1445, poste qui lui vaut d'être sollicité par Francesco Filelfo, Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos.

⁷²² Si Francesco Filelfo n'est pas mentionné, les Grecs arrivent toujours de Milan et bénéficient de l'aide du roi (peut-être par l'entremise de Guillaume Jouvenel des Ursins). Seul Thomas Francos n'apparaît pas, étant alors décédé. Répertoire prosopographique n°187 et 302.

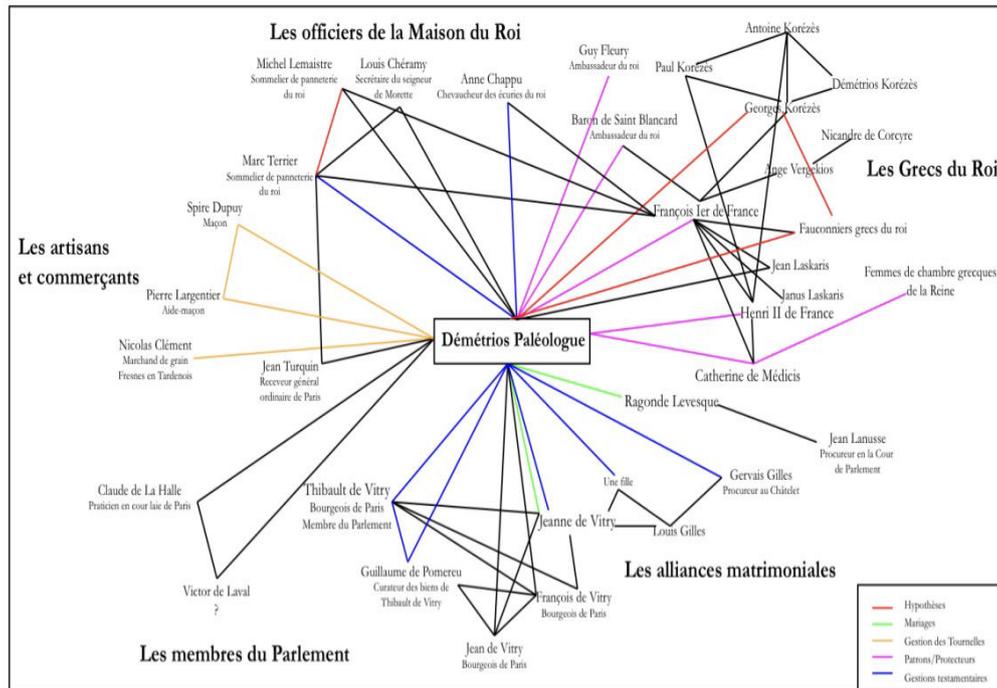
⁷²³ Les quelques informations que nous avons pu glaner sur certains Grecs parmi les plus célèbres de notre documentation permettent de tisser un ensemble de liens plus ou moins dense et stable avec certains personnages, grecs ou non. Néanmoins, aucun ne correspond à un réseau complet et satisfaisant. Pierre Mercklé, dans la *Sociologie des réseaux sociaux*, aborde la question des modèles les plus adéquats et définit deux types de réseaux : le plus classique tente d'envisager l'ensemble des relations d'un groupe de la manière la plus empirique possible ; un modèle alternatif s'attache plus volontiers à définir les relations et connexions d'un seul personnage dans une lecture plus personnelle des réseaux. Pierre MERCKLE, *Sociologie des réseaux sociaux*, Éditions de La Découverte collection « Repères », Paris, 2016, 3^e édition (1^{re} édition 2004), p.30-35. L'analyse se fonde sur les difficultés rencontrées par l'analyse de réseaux complets, perçus comme trop globaux, trop compliqués à constituer, alors que les réseaux personnels, tels qu'ils furent définis par John Barnes en 1954 dans *Social Networks*, se fondent sur une personne, définie comme l'*ego*, et sur les relations entretenues avec divers contacts (définis comme des « étoiles ») qui entretiennent entre eux de nouvelles relations (les « zones »). *Ibid.*, p.32. Dès lors, la subjectivité de l'entreprise étant assumée, l'analyse de réseaux se révèle plus compréhensible, plus pertinente, même si le risque est de voir des personnes isolées d'autres dans la toile d'un réseau, alors que ces personnes sont en fait connectées grâce à une tierce personne non incluse dans l'analyse. *Ibid.*, p.33. Pour un état des lieux très intéressant des applications possibles de la sociologie des réseaux aux questions historiques, voir l'introduction et la bibliographie du bel article de Isabelle Rosé sur les réseaux de sociabilités formés autour de la personne de l'abbé Odon de Cluny. Isabelle ROSE, « Institution, représentation

Tableau n°7. Le réseau de sociabilités de Thomas Francos.



graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », dans *REDES- Revista hispana para el análisis de redes sociales*, vol.21, décembre 2011, p.200-272. Nous avons choisi de privilégier également ce modèle personnel pour les cas de Thomas Francos et de Démétrios Paléologue (3). En effet, ces deux personnages fournissent les deux meilleures possibilités de réseaux sociaux, compte-tenu de nos sources. Cette situation documentaire pour le moment disparate empêche de pouvoir inclure les deux Grecs dans des ensembles de sociabilités plus larges (comme celui des milieux curiaux), les connexions étant trop ténues : il est par exemple difficile de prouver à coup sûr que Thomas Francos ait côtoyé le monde des officiers curiaux proches de Guillaume Juneval des Ursins même si des liens indirects existent (avec Francesco Filelfo, Nicolas Tarchaneiotès ou Alexandre Kananos). Tableau n°7 ci-dessus. De plus, l'analyse centrée autour de ces personnages permet plusieurs observations utiles quant aux relations avec leurs coreligionnaires : si Thomas Francos entretient de réels liens avec d'autres Grecs, Démétrios Paléologue n'est en contact direct qu'avec ce mystérieux Jean Laskaris, les autres Grecs de l'entourage royal (comme les fauconniers *Dentereno*) ne faisant l'objet que d'hypothèses. Tableau n°8 ci-dessous. L'officier de François I^{er} semble moins connecté avec le monde grec que le médecin de Charles VII surtout à partir des années 1540 : les orientations et centres d'intérêt évoluent.

Tableau n°8. Le réseau de sociabilités de Démétrios Paléologue (3).



Ces embryons de réseaux procèdent logiquement de comportements anthropologiques classiques tels que l'amitié, la fidélité, le clientélisme ou toute forme de dépendance. Les liens d'amitié semblent à première vue les plus difficiles à mettre en évidence. Pourtant, les relations personnelles intimes sont présentes et constituent même un ressort privilégié pour tout Grec ayant besoin d'aide dans un contexte nouveau. Au même titre que les autochtones, les Grecs transportent avec eux des liens d'amitié venus de Grèce, peuvent en contracter sur place, avec des coreligionnaires ou non. Ainsi, les liens qu'entretiennent Thomas Francos et Francesco Filelfo ont tout de l'amitié profonde, peut-être construits à Constantinople lors de leurs années d'étude⁷²⁴. Même si la correspondance entre les deux amis n'apparaît que pour les années 1450, l'amitié semble continue tout au long de leurs vies respectives. Nous avons déjà évoqué les échanges d'hommes et de biens culturels – des livres avant tout, entre les deux personnages. Les deux amis protègent également leurs enfants respectifs : alors que son fils Gian Maria décide de fausser compagnie à son père et de voyager au-delà des Alpes, Francesco écrit à

⁷²⁴ Les références à leur forte amitié transparaissent dans certaines formules comme « si me amas » dans les lettres envoyées par le Florentin. *Francisci Philelfi Epistolari, op.cit*, p.415.

son ami afin qu'il l'accueille et, au besoin, le protège⁷²⁵. Il est même permis de penser que la réciprocité a pu avoir lieu puisque Guillaume Francos, fils de Thomas, effectue ses études droit à Padoue autour des années 1450, et que l'influence de Filelfo aura pu être utile⁷²⁶. L'entraide semble bien être la manifestation de l'amitié. Ces réseaux peuvent être opérants lorsqu'il s'agit de venir en aide à un de ses coreligionnaires. Les liens entretenus entre Andronic Kallistos, Georges Hermonymos et Georges Bissipat ont pour origine des liens amicaux anciens réactivés à l'occasion de l'emprisonnement d'Hermonymos en 1476⁷²⁷. Le Spartiate était chargé d'une mission diplomatique par le pape Sixte IV. Il devait intercéder en faveur de l'archevêque d'York, George Neville, compromis auprès du roi Edward IV et emprisonné depuis 1472⁷²⁸. Après un bref passage par Paris en 1475 où Hermonymos aura peut-être pu réactiver d'anciens liens d'amitié avec Georges Bissipat⁷²⁹, l'émissaire parvient en Angleterre, s'acquitte avec succès de sa mission et décide de rester quelques temps dans le royaume. Hélas pour lui, la présence d'un Grec, diplomate au service d'un pouvoir étranger – tout pontifical qu'il soit, attire sur lui la suspicion de certains membres de la cour. La rumeur enflé et finalement on ordonne son incarcération. Au désespoir, Hermonymos parvient à faire connaître sa situation à son ami Andronic Kallistos, lui-aussi de passage à Londres. L'humaniste décide de demander l'appui de Georges Bissipat, alors conseiller écouté de Louis XI. Que l'intercession de Bissipat soit due à une position politique avantageuse à la cour de France ou bien, selon nous, à un passé anglais dont les contacts devaient toujours être efficaces à cette époque⁷³⁰, Hermonymos est finalement relâché puis part immédiatement pour Paris où il s'installe définitivement⁷³¹. L'amitié et les liens de redevabilité ont su éviter au Grec de graves ennuis.

La persistance de rapports de fidélité entre Grecs génère également des rapports de dépendances entre ces personnes : parents, serviteurs ou au contraire protecteurs apparaissent dans nos sources et laissent entrevoir parfois quelques

⁷²⁵ *Ibid*, p.415, 419, 432.

⁷²⁶ Guillaume Francos, obtient en 1454, la jouissance d'une charge de chanoine à Lodève, privilège confirmé par la Curie romaine. Il est alors étudiant à Padoue. Lat. Reg CCCCXCII f.220d, f.311, f.312.

⁷²⁷ BnF, ms. Gr. 2966.

⁷²⁸ Répertoire prosopographique n°179.

⁷²⁹ À cette occasion, Hermonymos semble accomplir une première copie d'un texte grec. Maria KALATZI, *op.cit.*

⁷³⁰ Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

⁷³¹ Répertoire prosopographique n°179.

vestiges de solidarités qui ont pu être fortes – et peuvent le rester – entre ces personnes. En 1454, à Londres, Georges Diplovatazès et Thomas Eparchos reçoivent du roi une autorisation de collecte de fonds ; les deux impétrants semblent être deux compagnons de route de même niveau social⁷³². À Nuremberg en 1455, les deux Grecs apparaissent à égalité dans leur récit de la chute de Constantinople⁷³³. Pourtant, deux ans plus tard, à Paris, flanqués de Théodore Laskaris qui ne les a peut-être jamais quittés, Diplovatazès et Eparchos ne sont pas traités de la même manière dans les registres de comptes royaux :

« George Paleologo neveu du feu empereur de Constantinople LXVIII l. XV s. 20 juillet en compassion de la pauvreté parce qu'il a tout perdu a la prise de Constantinople »

Thiautor Lascary chevalier de la compagnie dudit Paleologo VIII l. Vs.

Thomas Espargne chevalier de la compagnie dudit Paleologo VIII l. Vs. »⁷³⁴.

Théodore et Thomas sont des compagnons de route de Georges mais les fonds reçus sont plus modestes et créent une hiérarchie renforcée par la mention d'une compagnie ayant pour chef Diplovatazès. Enfin, le rappel des origines familiales impériales du Grec, même fictives, désigne clairement le chef de la compagnie⁷³⁵. Thomas Eparchos et Théodore Laskaris semblent bien être dans la dépendance de Georges Diplovatazès. Ce cas n'est bien sûr pas le seul et le groupe mené par Alexis, « comte de Salubria » auprès du duc de Bourgogne à la même époque obéit à un schéma⁷³⁶. Il est même intéressant de s'interroger sur l'importance sociale de ce Michel *Catapopinos*, ou Cantacuzène, compagnon de route de Jean et Manuel

⁷³² *Borthwick Institute of Historical research*, York, reg. 20, ff.167v-168.

⁷³³ Vincent DEROUCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Op.cit.*, p.761-769.,

⁷³⁴ BnF, ms. Fr. 32511, f.191r.

⁷³⁵ Nous avons déjà insisté sur les confusions qu'ont pu engendrer la mauvaise compréhension de l'onomastique byzantine par les scribes occidentaux. *Supra.*, p.70. Le *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit* (PLP) ne mentionne aucun Georges Diplovatazès contemporain mais met en évidence treize personnages portant ce patronyme (transcrit sous la forme *Diplobatazēs*) : un protovestiaire en 1350 ; un Théodore actif entre 1429 et 1447 ; plusieurs moines entre le milieu du XIV^e siècle et le XV^e siècle. PLP n°5506 à 5516.

⁷³⁶ « A maistre Robert secrétaire de monseigneur le Dauphin et Alexis conte de salubria grant connestable de Constantinoble la somme de trois cens livres de XLII monnaie de livre pour don a eulx fait par mondit seigneur pour les causes qui poursuivent (...) Audit conte de Salubria pour lui aidier a deffraier des pays de mondit seigneur de (un mot) ou il est naguaire venu don a lui et pour cy retrouver VIxx l. A George d'Armegne chevalier aussi de Constantinoble pour semblable don XXXVI l. Et a damp Anthoine abbé de Sainte Marie de Sagitane oudit royaume de Constantinoble pour semblable don XXIII l. Pour quatre pauvres par mandement de mondit seigneur ledit Cinquième jour daoust mil IIIIc cinquante cinq ». ADN B 2020, f.346r.

*Caschadinos/Kaukadènos*⁷³⁷. Thierry Ganchou retrace son itinéraire avant sa réapparition parisienne et tente de recomposer son milieu social d'origine⁷³⁸. Freddy Thiriet a exhumé des archives vénitiennes un document le mettant en scène associé à un certain Laskaris Kanabès, son beau-père, jusqu'alors difficile à identifier clairement⁷³⁹. Michel est rattaché aux membres prestigieux de la famille Cantacuzène de Constantinople, brutalement déchue, sans qu'un lien ait pu être établi en son sein⁷⁴⁰. Le Constantinopolitain bénéficie d'un statut social plus élevé que les deux Kaukadènos, il est plausible que ceux-ci soient les clients de Cantacuzène.

Les Grecs que nous observons, ne serait-ce que brièvement, ne s'affranchissent donc pas complètement d'anciens liens de dépendance, d'amitié, plus généralement de loyauté. De même, en tant que personnes sociables en quête d'intégration à un nouveau tissu social, de nouveaux liens se créent inévitablement, se renforcent ou bien s'interrompent.

Des solidarités interculturelles ?

Ces modèles ne se limitent pas aux relations internes aux Grecs. En fonction des circonstances, les migrants ont fréquemment contracté des relations sociales plus ou moins soutenues avec les locaux. Des relations de confiance naissent de contacts réguliers avec des personnes utiles à l'accomplissement d'une activité, à la pérennisation d'une intégration : qu'ils soient marchands ou simples passants, les Grecs ont besoin des locaux.

Ces relations externes s'observent étrangement pour toute la période concernée dans la pratique testamentaire. En effet, la gestion des biens d'un défunt permet de mettre en évidence des témoins ou exécuteurs testamentaires qui sont des proches : amis, famille ou bien collègue de travail. Au moment du décès de Thomas Francos en octobre 1456, Charles VII ordonne que les biens du Grec soient transmis à son héritier. Ainsi, en 1457 Regnault Thierry, chirurgien du roi, par conséquent collègue de Thomas, est nommé « commis au gouvernement et

⁷³⁷ BnF, ms. Fr. 5909 f.158. Répertoire prosopographique n°47, 192 et 193.

⁷³⁸ Thierry GANCHOU, « Le protogéros de Constantinople Laskaris Kanabès (1454). À propos d'une institution ottomane méconnue », Article cité, p.211.

⁷³⁹ *Ibid*, p.215.

⁷⁴⁰ *Ibid*, p.217.

administration des biens de feu Messire Thomas le Franc du pays de Grece medicin du Roy mort au moy d'octobre »⁷⁴¹. Ce même Regnault gravitait dans l'entourage amical du Grec à la Cour de France dès 1451⁷⁴². Au siècle suivant, en Angleterre, Everard Effomatos, en qualité de scribe, est fréquemment amené à témoigner lors de l'établissement de testaments pour plusieurs bourgeois londoniens⁷⁴³. Démétrios Paléologue (3) semble quant à lui devenir un personnage incontournable pour ses proches lorsqu'il s'agit de gérer et d'assurer la transmission de biens. En effet, durant les années 1540, le Grec gère les successions de Marc Terrier et Anne Chappu, respectivement sommeliers de paneterie et chevaucheur des écuries du roi⁷⁴⁴. Il s'agit de collègues, proches et peut-être amis membres de la cour royale. Démétrios est alors un officier bénéficiant d'une réputation suffisante pour devenir gestionnaire de successions qui auraient pu être dévolues à d'autres. La succession de sa première épouse est plus révélatrice encore. Jeanne de Vitry est la fille de Thibault de Vitry, seigneur de Crespières et membre du parlement de Paris, et a eu une fille d'un premier mariage avec Louis Gilles, procureur au parlement de Paris. Décédée entre le 03 et le 13 octobre 1554, ses biens ainsi que ceux de son premier mari sont confiés à la tutelle de Démétrios⁷⁴⁵. Malgré la contestation des frères de la défunte, Jean et François de Vitry⁷⁴⁶, Démétrios reste procureur des biens de sa belle-fille : le Grec sait s'imposer face aux membres puissants de Vitry, s'appuyant très probablement sur des amis influents de la Cour.

Ces relations entretenues avec des locaux semblent parfois même devenir plus importantes que la persistance de liens avec des coreligionnaires. Ce même Démétrios Paléologue (3) n'a de contact direct et avéré qu'avec un seul Grec, Jean

⁷⁴¹ BnF, ms. Fr. 32511, f.190r-v.

⁷⁴² AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. xxxviii.

⁷⁴³ Entre 1515 et 1538, Everard est impliqué dans les affaires de succession de Thomas puis de Robert Cutbert. PRO, C1/399/32. D'autres testaments l'impliquent à la même époque : celui de Thomas Assheburnham en juin 1523 ; celui de Richarde Hignons of Longedon dans le Shropshire en février 1534. PRO Prob 11/21, f.171r ; Prob 11/25, f.128 Dans le testament de Stephen Lound du 4 avril 1528, Everard apparaît aux côtés de William Goodriche, médecin et Edmund Hobson, chiffonnier, tous Londoniens. Même si Everard agit à titre professionnel, quoique descendant d'ancêtres grecs et probablement germaniques, le scribe n'en reste pas moins en lien avec des locaux, notables ou marchands londoniens. PRO Prob 11/23.

⁷⁴⁴ AN MC/ET/XIX/172 ; AN MC/ET/XIX/158.

⁷⁴⁵ AN MC/ET/III/305. L'inventaire après décès mentionne des meubles taillés, des tableaux, des bijoux, de la vaisselle d'argent. Un contrat de mariage est également mentionné, pièce fondamentale pour le bon déroulement de la succession de Jeanne de Vitry.

⁷⁴⁶ Le 7 janvier 1555, un nouvel inventaire est effectué à la demande de Démétrios Paléologue (3), afin de dissiper les suspensions de détournements. AN MC/ET/III/120. Le 27 juillet, les comptes des fermiers commis à l'administration des biens de Thibault de Vitry et de sa fille Jeanne, sont validés et confirment Démétrios dans ses fonctions. AN MC/ET/XIX/198.

Laskaris (2), dont nous ne savons rien⁷⁴⁷. S'il est permis de supposer qu'il entretient des liens réguliers avec les Grecs de Péra⁷⁴⁸, l'essentiel des relations sociales sont le fruit de contacts suivis avec des locaux⁷⁴⁹. Mais Démétrios est peut-être un cas extrême : quoique migrant lui-aussi, ses contacts grecs apparaissent peu. Le réseau constitué autour de Thomas Francos est plus évocateur : outre les Grecs présents dans son entourage, plusieurs locaux apparaissent, collègues, amis ou simples relations épistolaires⁷⁵⁰. Ces rapports de dépendance permettent une meilleure intégration des Grecs au tissu social environnant. Ainsi, les affaires picardes de Georges Bissipat constituent un modèle d'implantation du Grec dans la vie locale, dans les réseaux de sociabilité de la petite noblesse des alentours de Beauvais. Le corsaire épouse en 1478 Marguerite de Poix, issue d'une famille d'importance locale, autour des possessions d'Hannaches et Troissereux qu'il acquiert à cette époque⁷⁵¹. Ses enfants et petits-enfants contactent également des alliances locales avec des familles nobles, créant de nouveaux liens, familiaux voire amicaux favorisant de nouveaux rapports de dépendances : économiques par l'entremise de la fortune Bissipat qui crée nombre d'obligés ; politique par le rôle curial fort joué tant par Georges que par Guillaume et même Hélène, femme de chambre et dame de compagnie de Catherine de Médicis ; social enfin puisque les terres possédées sont incluses dans un système seigneurial et les Bissipat relèvent pour l'essentiel de l'évêque de Beauvais. Des liens de patronages naissent de ces situations : la commune de Beauvais est toute heureuse de trouver dans Georges Bissipat un investisseur et un protecteur bien intentionné. De même, les charges officielles conférées aux Bissipat par le roi ont également favorisé la formation de liens de commandement avec des personnes ou des communautés : en juin 1484, le marin *Symon Menard* est tout heureux de trouver un arbitre en Georges, à la fois capitaine corsaire et gouverneur de la cité de Touques, et dont la population a voulu saisir le soldat pour cause de violence⁷⁵². Mais, d'un autre côté, Georges et ses descendants, entre de plain-pied dans la dépendance du roi qui est d'autant plus forte que

⁷⁴⁷ AN J 962¹¹, n°36

⁷⁴⁸ Le récit de l'ambassade du baron de Saint-Blancard en 1537-1538 est à ce sujet éloquent. Alors que les contacts avec La Porte restent dans l'impasse, Démétrios, interprète du baron, disparaît et ne refait surface que plusieurs jours plus tard. Le Grec était passé par Péra pour saluer quelques connaissances et, par la même occasion, obtenir le moyen d'entrer en contact officiel avec la diplomatie ottomane. BnF, ms. Fr. 12528, p.340.

⁷⁴⁹ Voir le tableau n°8.

⁷⁵⁰ Voir le tableau n°7.

⁷⁵¹ Répertoire prosopographique n°28.

⁷⁵² AN JJ 211 n°496.

Georges est un homme nouveau, qu'il appartient à ces personnes que le pouvoir royal promeut progressivement à mesure que le contrôle royal s'affermirait contre les menaces extérieures – anglaises surtout – et intérieures – face à de grands vassaux de plus en plus récalcitrants. Ce modèle d'homme nouveau, nous le verrons, ouvre une période d'opportunités importantes pour toute personne cherchant à s'élever socialement, opportunités dont les Grecs sauront profiter.

Ainsi, les relations entretenues avec l'extérieur restent vitales pour les Grecs, surtout dans cette Europe du nord-ouest où les Hellènes jouissent d'un poids démographique, politique et économique si relatif. Face à l'estompement progressif des liens avec la région d'origine, la nécessité pousse à établir des liens plus durables avec les locaux. Certes, il est aisé d'observer des liens perdurer avec le monde égéen. Ainsi, la famille Korézès entretient toujours des intérêts communs entre Péra et la France, trente ans après les premiers contacts et, semble-t-il, les premiers investissements⁷⁵³. Néanmoins, la tendance est davantage à l'abandon d'une réalité de relations sociales avec la région d'origine et leur remplacement par un discours mythique et mémoriel sur les origines grecques d'une famille, discours qui sera l'objet d'une plus large réflexion dans le chapitre six.

Distinction sociale et grécité.

Une question demeure : la nature ethnique des Grecs constitue-t-elle un élément de distinction sociale dans des sociétés occidentales où l'importance essentielle de marquer son rang, de montrer tout ce qui peut distinguer un individu de ses congénères, est sans cesse rappelée ? Le colloque organisé en 2011 par Jean-Philippe Genet et E. Igor Mineo autour de l'importance de la mise en valeur de la prééminence sociale inclut dans le champ de la réflexion sur les vecteurs de l'idéal toute l'importance des marques, visibles ou symboliques, qui établissent des distinctions et des hiérarchies entre les différents corps d'une société⁷⁵⁴. Ces marques, comprises et intégrées par l'ensemble de ses membres permet de distinguer qui a le droit à la prééminence et qui n'en bénéficie pas. Une très grande variabilité de ces vecteurs sont à l'œuvre depuis les pratiques onomastiques de la bourgeoisie

⁷⁵³ Répertoire prosopographique n°199, 200 et 201.

⁷⁵⁴ Jean-Philippe GENET, E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014.

parisienne étudiées par Boris Bove jusqu'aux stratégies vestimentaires révélatrices d'une expression politique de la prééminence dans le cadre des cours princières évoquées par Gil Bertholeyns⁷⁵⁵. Jean-François Chauvard, en conclusion de ce colloque, insiste sur l'exigence méthodologique à tenir pour dégager ces distinctions sociales qui contribuent à faire fonctionner une société⁷⁵⁶. Rappelant les travaux de Pierre Bourdieu sur les mécanismes de production et de reproduction des hiérarchies sociales, l'historien reprend d'une manière globale :

« Selon une logique dialectique, les marqueurs de la hiérarchie sociale fonctionnent sur le mode d'une double reconnaissance : ils servent à se distinguer et à être distingués ; à partager une identité commune et à se différencier des autres groupes ; à s'intégrer à une communauté et à s'en singulariser. Ils sont mobilisés à plusieurs niveaux de la dynamique sociale. D'abord, quand il s'agit de mettre à distance des groupes immédiatement inférieurs tentés eux-mêmes par l'imitation qui appelle de nouveaux efforts de différenciation. Ensuite, quand il accompagne un processus de segmentation au sein d'un milieu originellement homogène, à l'image des artistes qui se séparent du monde des artisans à la Renaissance. Enfin, quand on cherche à se distinguer de ses semblables car la distinction est avant tout affaire de proximité. C'est bien à une concurrence généralisée que se livrent dynasties, Etats, villes, corporations et individus d'un même milieu dans une lutte pour la préséance »⁷⁵⁷.

On croirait volontiers que ce long passage a été composé pour les Grecs qui nous occupe : entrant dans un univers nouveau, ces derniers ont à cœur à la fois d'en intégrer les codes et en parallèle de s'en singulariser afin d'exister socialement.

Il est dès lors logique de s'interroger sur l'application des Grecs présents dans ces sociétés, eux-aussi soumis aux mêmes obligations et aux mêmes codes sociaux que les locaux dans leurs relations avec autrui. La désignation d'une personne comme grecque – ou bien son rattachement à ce groupe ethnique par l'association à un attribut culturel ou géographique grec – a pour objectif premier de mettre à part une population étrangère, différente de la société dans laquelle elle intervient. Est-ce pour autant un objet de distinction sociale – positive ou négative ?

⁷⁵⁵ Boris BOVE, « L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité », *ibid*, p.95-114 ; Gil BERTHOLEYNS, « Gouverner par le vêtement : naissance d'une obsession politique », *ibid*, p.215-232.

⁷⁵⁶ Jean-François CHAUVARD, « Conclusion II », *Ibid*, p.383-390.

⁷⁵⁷ *Ibid*, p.385-386.

De même, entre Grecs, des éléments de distinction sociale, peut-être hérités d'une situation sociale antérieure, sont à l'œuvre et contribuent à rendre plus compliqué le tableau de la situation sociale des Grecs en Occident. Nous progressons sur le fil du rasoir : sans empiéter sur des développements ultérieurs, il nous paraît essentiel, pour conclure sur ce tableau de l'organisation de sociétés grecques en Occident, d'évoquer des rapports sociaux internes et externes, parfois asymétriques, souvent hiérarchisés, entre Grecs mais aussi avec leurs voisins locaux.

Distinctions sociales internes aux Grecs.

Partons des structures internes aux Grecs et demandons-nous si le sentiment d'appartenance au monde grec ou le fait d'être catégoriser comme tel favorise une élaboration, ou une reproduction, de hiérarchies sociales entre coreligionnaires. Les sociétés grecques/byzantines fonctionnent sur des modèles communs à leurs homologues occidentales dans la mesure où des hiérarchies sociales existent de longue date et se perpétuent invariablement. Ces stratifications sociales connaissent parfois des périodes d'ouvertures à des ascensions sociales parfois fulgurantes et d'autres de fermetures. Même sur la fin de son histoire, de riches familles de marchands peuvent accéder aux plus hautes fonctions de l'empire, le cas de la famille Notaras faisant foi, malgré les quelques controverses que cette élévation aura pu susciter⁷⁵⁸. La haute noblesse, nous l'avons vu, n'atteint que très rarement l'Europe du nord-ouest, les quelques rares survivants des exécutions après 1453 préférant souvent un refuge serbe, hongrois voire italien⁷⁵⁹. Toutefois, certains membres de l'aristocratie grecque/byzantine ont pu parvenir en Europe septentrionale : quels sont alors leurs rapports avec d'autres Grecs au pedigree moins prestigieux ? Il est difficile d'établir avec certitude l'étendue des contacts entre certains Grecs, tant la documentation peut paraître lacunaire. Néanmoins, l'échange de correspondance entre George Bissipat et Andronic Kallistos au sujet de Georges Hermonymos est une nouvelle fois caractéristique. La demande d'aide formulée par Andronic Kallistos se justifie probablement par la position hiérarchique qui s'est établie au profit de George : celui-ci, qui apparaît parfois sous le nom de George Paléologue, occupe clairement une position sociale supérieure

⁷⁵⁸ Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au XV^e siècle », article cité.

⁷⁵⁹ *Supra.*, p.66.

aux deux autres Grecs. Vraisemblablement, sans appartenir à la famille impériale, le corsaire n'en est pas moins représentant de l'ancienne aristocratie byzantine et le rapport de dépendance qui s'établit ici n'a rien à voir avec le patronage de Thomas Francos sur ses compatriotes⁷⁶⁰.

D'avantage que la revendication d'une grécité qui semble incertaine et en tout cas trop difficile à évaluer pour le moment et compte-tenu des sources disponibles, il nous semble plus heureux d'insister une nouvelle fois sur l'importance du patronyme arboré par certains personnages. Celui-ci est un vecteur permettant la hiérarchisation d'un groupe social. Boris Bove montre que l'onomastique de la bourgeoisie parisienne est un enjeu crucial pour l'affirmation de la notabilité : à partir de l'époque où se structure un échevinage pérenne, les familles bourgeoises qui tentent de se les accaparer, revendiquent fréquemment des parentés avec les anciens échevins et montrant la partage d'un même patronyme sensé assuré un héritage et un droit audit échevinage⁷⁶¹. Peu importe que celui-ci soit réellement le patronyme de la personne concernée : il est nécessaire que ce nom apporte une prééminence sociale incontestable par les autres Grecs. Démétrios Paléologue (3) n'est très probablement pas un *Paléologue*. Mais ce patronyme, ce titre serions-nous tentés d'écrire, est le meilleur laisser-passer pour occuper une position sociale interne⁷⁶² et surtout de tenir un rang dans à la cour de François I^{er}. Plus tard, Hélène Comnène, castellane de Milan et originaire de Macédoine, sait également jouer du prestige de son patronyme et obtenir une place parmi les dames d'honneur de Catherine de Médicis, avec une pension qui grimpe rapidement jusqu'à mille deux cents livres annuelles⁷⁶³. Avec le temps, et en suivant le modèle énoncé par Boris Bove, le patronyme grec, transmis aux générations suivantes acquiert une valeur qui peut être perçue comme un élément de distinction sociale. Nous

⁷⁶⁰ En effet, rien n'indique que Thomas appartienne à une strate supérieure, sans parler d'aristocratie, de la bonne société de Coron. Ses études et son activité de médecin le place plutôt dans une catégorie intermédiaire de Grecs suffisamment riches pour envoyer leur enfant effectuer ses études à Constantinople, mais pas suffisamment pour le dispenser d'exercer un métier. De même, l'importance stratégique qu'occupe Thomas comme intermédiaire et patron/protecteur pour les Grecs récemment exilés tient avant tout de la force de ses liens avec Francesco Filelfo et de l'ancienneté de sa présence en Angleterre, puis en France, à une fonction courtisane assez stable pour entretenir des contacts forts avec les principaux dirigeants de ces royaumes. Répertoire prosopographique n°116.

⁷⁶¹ Boris BOVE, « L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité », article cité, p.98.

⁷⁶² Nous reconnaissons volontiers qu'il est très difficile de déterminer la position hiérarchique de Démétrios par rapport à ses congénères, faute de relations établis avec ceux-ci. Il semble toutefois logique que la place qu'il occupe à la cour du roi doit lui attirer les demandes de protection de Grecs nécessiteux.

⁷⁶³ Répertoire prosopographique n°61.

songeons bien sûr aux descendants de George Bissipat ; la famille *Greke* en Cornwall obéit probablement à cette logique, l'adjectif ethnique, devenant patronyme⁷⁶⁴ ; un siècle et demi plus tard, une autre famille *Greke* se transmet également ce patronyme spécifique⁷⁶⁵. Il existe donc bien des éléments de distinction sociale internes aux Grecs. Mais les lacunes actuelles des sources ne permettent pas d'avancer plus loin dans le raisonnement.

La *gréçité* comme marqueur de différenciation sociale.

Il existe un autre domaine dans lequel les distinctions sociales concernent fortement les Grecs : les relations avec les autochtones obéissent également à des règles et des codes qui établissent des prééminences entre leurs membres. Or, l'ontologie de la *gréçité* constitue-t-elle une barrière ou au contraire un outil permettant aux impétrants d'être distingués ou de se distinguer dans des sociétés, notamment curiales où le moindre aspect d'une personnalité – culture, condition sociale, apparences – est mis en avant afin de se différencier des autres.

Il n'est pas question de rappeler ici toutes les projections et fantasmes qui plantent autour de la notion d'étranger. Toutefois, cette différenciation entre des populations autochtones et d'autres extérieures à celle-ci – dont les Grecs – reste un phénomène sociologique qui doit être mis en lumière. Les différences observées, ou supposées, entre Grecs et autochtones permettent de créer un décalage qui ne s'opère pas nécessairement au détriment du Grec. Thomas Francos, George Bissipat et Démétrios Paléologue (3), nos « têtes d'affiche », savent très habilement employer leur différence afin de se distinguer des autres courtisans : folklore culturel pour Francos, intermédiaire diplomatique pour Bissipat et Démétrios. Rappelons que ces deux derniers arborent leur origine comme une sorte de pseudonyme, au point que Bissipat n'est connu dans les sources vénitiennes que comme *Zorzi Greco*. Cette définition de George et Démétrios comme d'authentiques grecs en immersion dans des systèmes curiaux où la présence hellénophone, sans être rarissime, est peu fréquente. Il n'est d'ailleurs pas anodin que la plupart des serviteurs d'un prince se font appeler par le terme ethnique qui les définit,

⁷⁶⁴ Répertoire prosopographique n°162, 163, 169, 170 et 175. La rareté de la présence grecque en Cornwall, très probable en ce milieu du XV^e siècle, justifie alors ce patronyme, issu d'un potentiel surnom populaire. Un autre moyen de distinguer une famille du reste des membres d'une société.

⁷⁶⁵ Répertoire prosopographique n°166.

définitivement ou pendant une période plus ou moins longue : outre Bissipat et ses fils, nous trouvons les frères Effomatos, Thomas Francos bien sûr, Georges le Grec archer et son homonyme soldat « anglais », Nicolas *Familetti*, corsaire associé à Bissipat, Alexandre *Deustereno*, Théodore de *Bragdymène* et Démétrios, fauconniers au service de François I^{er}, Madeleine *Balby*, Catherine et Marguerite, femmes de chambre de Catherine de Médicis⁷⁶⁶. Même Jean Bessarion apparaît dans les sources anglaise comme « *the greek cardinal* »⁷⁶⁷. Le même type de raisonnement vaudrait également concernant le rappel des lieux d'origine, « Constantinople » ouvrant certainement des portes plus aisément qu'une cité d'Angleterre ou de France. Tout est valable dès lors que l'origine permet de se distinguer et de s'élever.

La *grécity* constitue également un moyen d'accès à d'autres marqueurs de distinction sociale, voire de prééminence sociale. Gil Bertholeyns et Michèle Bubenicek insistent chacun sur l'importance cruciale de l'apparence dans les cours européennes : le jeu des vêtements et des bijoux, peut-être portés de manière extravagante par certains de ces membres, doit déterminer aisément les attributs de chacun – les « gens d'armes » et les « gens de conseil » par exemple – et montrer que le courtisan se distingue de la simple noblesse et témoigne de la proximité et de la faveur du roi et de sa famille⁷⁶⁸. Les Grecs profitent eux aussi de ce système de valeurs : Thomas Francos reçoit du roi divers dons de tissus pour se confectionner des habits de cour dignes ainsi qu'un stylet précieux de la part du duc d'Orléans⁷⁶⁹ ; Charles Bissipat, second fils de Georges, a pour parrain la duchesse d'Orléans, fille de Louis XI⁷⁷⁰. Ces gratifications ne concernent bien sûr pas les seuls Grecs les plus hauts placés : l'archer, garde du corps du duc de Bourgogne reçoit également des dons d'habits et de fournitures afin de tenir le rang qu'il a acquis en servant son maître⁷⁷¹ ; Antoine de Trébizonde, au service de Charles le Téméraire, reçoit, outre ses gages, plusieurs cadeaux comme un cheval⁷⁷². Ses marques de distinction sociale ont été acquises grâce à une revendication d'une nature grecque – ou supposée grecque – qui sert de tremplin pour leurs bénéficiaires. Notons qu'à l'inverse, la

⁷⁶⁶ Répertoire prosopographique n°105, 106, 116, 149, 150, 113, 96, 33, 147, 16, 159 et 225.

⁷⁶⁷ *Calendar of state papers and manuscript*, Milan, vol. I, n°240.

⁷⁶⁸ Gil BERTHOLEYNS, « Gouverner par le vêtement : naissance d'une obsession politique », article cité, p.219. Michèle BUBENICEK, « Marquer la prééminence sociale dans la noblesse française médiévale. Du rôle du bijou et du vêtement à travers deux exemples genrés, au XIV^e siècle », dans Jean Philippe GENET et E. Igor MINEO (dir.), *Op.cit.*, p.115-127.

⁷⁶⁹ Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, p.90 1897.

⁷⁷⁰ *Cabinet des titres*. Orléans XII, 781, oct-déc 1475.

⁷⁷¹ Répertoire prosopographique n°149.

⁷⁷² Répertoire prosopographique n°308.

grécité peut jouer contre ses détenteurs, leur nuire et influencer sur leur déclassement social : Thomas Francos en Angleterre, Michel Dishypatos à Chambéry, Drague de Comnène pâtissent tous de leur attachement à la grécité, après avoir tenté de mettre en avant ce faire-valoir⁷⁷³.

Il existe donc bel et bien des éléments sociétaux grecs dans les sociétés européennes du nord-ouest. Mais existe-t-il de réelles sociétés grecques, regroupées et structurées sur le modèle de communautés méditerranéennes, et vivant avec un référentiel mémoriel mettant la diaspora en avant ? En considérant tout ce que nous avons pu démontrer, ce serait très exagéré. Plutôt qu'une configuration de modèles préexistants et centrés sur l'espace méditerranéen le plus proche du monde culturel grec, nous préférons insister sur l'émergence de modèles alternatifs. L'état actuel des sources disponibles ne permet d'établir que des pistes concernant de nouvelles formes de présence et d'organisation sociale. Les Grecs étant moins visibles dans les sociétés anglaise, bourguignonne et française, les causes étant liées en premier lieu à une démographie fragile, s'adaptent aux conditions locales qui divergent forcément des situations méditerranéennes, et tout particulièrement en Italie. Le résultat est une multiplicité de cas, connectés les uns aux autres mais avec leurs organisations propres : les Grecs de Londres, plus structurés, apparaissent comme mieux organisés qu'en France, davantage tournés vers le commerce international. Cette diversité, nous en sommes convaincus, n'a rien de nuisible au débat. Au contraire, plus les situations seront diverses, plus la réflexion s'enrichira.

Ce chapitre a une fonction charnière dans notre étude. Jusqu'alors, l'examen des sources menait à s'interroger sur les formes de la présence grecque, quantitativement, qualitativement, les définissant, ou non, comme des étrangers et, ici, comme des membres des sociétés autochtones. Dès lors, un seuil est atteint : d'un point de vue à un autre, nous passerons de l'importance des sociétés occidentales pour d'éventuelles sociétés grecques à la situation inverse, prélude au dernier temps de notre travail qui sera consacré au processus (naissant) de fabrication des identités grecques par ces mêmes sources occidentales.

⁷⁷³ Répertoire prosopographique n°116, 102 et 60.

Chapitre Cinq.

Les Grecs dans les sociétés politiques d'Europe du nord-ouest.

Basculons de l'autre côté du miroir et changeons de focale pour nous intéresser aux sociétés transalpines elles-mêmes dans leurs rapports avec ces nouveaux arrivants. En effet, ce n'est pas le tout de voir arriver des migrants de si loin, encore faut-il savoir les appréhender, les accueillir, et tenter de comprendre tout le potentiel – mais aussi les limites – que peuvent représenter ces populations pour les sociétés autochtones ainsi que pour leurs dirigeants. Dans ce chapitre, nous accentuerons notre réflexion sur l'inclusion, ou non, des Grecs, dans les multiples processus de construction étatique que connaissent les trois ensembles politiques que sont l'Angleterre, la France et la Bourgogne – quoique ce dernier processus ait finalement avorté puis été repris dans le complexe politique de Charles Quint.

Angleterre, Bourgogne et France. Tel est le cadre géographique dans lequel nous entendons observer les Grecs depuis quelques pages maintenant. Toutefois, plutôt que comprendre par-là trois ensembles géographiques, nous préférons considérer les pouvoirs qui gèrent ces territoires. Une des raisons qui nous ont poussé à inclure l'étude des Grecs dans un champ géographique aussi précis et circonscrit est que ces trois ensembles politiques connaissent des évolutions étatiques équivalentes, souvent comparables chronologiquement et même interdépendantes les unes avec les autres. Ces systèmes en gestation connaissent bien évidemment des fortunes sont très diverses : au long terme depuis au moins le

XIII^e siècle pour l'Angleterre, avec une longue éclipse dans la seconde moitié du XV^e siècle ; conflictuelle et difficile pour la France, confrontée à la longue résistance des corps intermédiaires traditionnels comme l'aristocratie ; fulgurante mais inachevée en ce qui concerne la Bourgogne⁷⁷⁴. Nous n'oublions pas que ces phénomènes de constructions étatiques ne sont pas l'apanage des seuls royaumes transalpins et que la réflexion politique touche également la péninsule italienne, objet d'une importante historiographie en la matière⁷⁷⁵. Les Grecs se trouvent confrontés à ces changements et il est impératif de passer à la loupe les logiques d'adaptations, les interactions qui se développent dès lors que de nouvelles possibilités – socio-économiques avant tout – s'ouvrent à eux.

Les Grecs et les États européens : concurrence et souci de prestige.

Avec le développement de structures étatiques dans trois ensembles politiques aussi imbriqués les uns dans les autres que l'Angleterre, la Bourgogne et la France – tous relevant à un moment déterminé des mêmes relations de fidélité, d'alliance et d'hommage, il est inévitable que l'arrivée de migrants à partir de la seconde moitié du XV^e siècle, des hommes ayant pour beaucoup des compétences recherchées, suscite les convoitises et la concurrence entre ces mêmes pouvoirs. La concordance entre l'arrivée des Grecs et les ambitions des nouveaux États – comme le souci de s'assurer un prestige et une renommée supérieurs à celles de son voisin – ne peut être négligée.

⁷⁷⁴ La gestation d'un État dans un ensemble aussi hétéroclite et inachevé que les domaines du duc de Bourgogne a fasciné une longue historiographie toujours active aujourd'hui. En effet, en plus du duché bourguignon, le duc possède également le duché de Brabant, les comtés de Flandre, de Bourgogne, de Hainaut, d'Artois, de Hollande, de Zélande, et bien d'autres seigneuries encore. Les moindres parcelles des institutions qui sont mises en place par les ducs ont fait l'objet de recherches, tout comme le personnel administratif à son service. De même, les capacités financières et militaires sont autant de domaines de recherches très féconds. Parmi une longue historiographie, et pour une approche globale, voir Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 1999, et Élodie LECUPPRE-DESJARDINS, *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Belin, 2016. Des études plus spécifiques, depuis les travaux d'Yves Lacaze en 1969, concernant les projets de croisades des ducs, à la base de données « Prosopographia Curiae Burgundicae », burgundicae.heraudica.org, recensant les courtisans de la cour bourguignonne ont une importance particulière pour notre propos parce qu'elles abordent des questions et des domaines dans lesquelles des Grecs peuvent intervenir.

⁷⁷⁵ Voir sur cette question l'œuvre fondamentale, bien qu'ancienne, de Quentin SKINNER, *Les fondements de la pensée politique moderne*, traduit de l'Anglais par Jérôme Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel, 2009 (1^{re} édition anglaise 1978).

« *Genèse de l'État moderne* »⁷⁷⁶ et migrations grecques : concordance des temps.

Il peut paraître incongru d'associer les migrations grecques au mouvement historiographique qui consiste dans la démonstration d'un vaste et constant mouvement d'édification de structures étatiques en Europe occidentale depuis le XIII^e siècle. Il ne s'agit pas bien sûr d'induire que les seuls Grecs aient pu influencer ce processus de manière significative. Pourtant, il est rapidement apparu qu'un phénomène ait pu nourrir l'autre : la construction étatique a pu créer un appel d'air pour des réfugiés, des marchands, des personnes en quête de reclassement ; la venue de populations étrangères, parmi lesquelles se trouvent des Grecs, fournissent un apport de populations souvent qualifiées, potentiellement utiles au développement des diverses branches administratives (comme l'armée, les services administratifs ou bien la cour).

Historiographies de la construction de l'État.

Penser la construction des États modernes qui nous régissent n'a pas été pour l'historiographie une quête allant de soi et tenter de retracer l'archéologie de du politique dans les sociétés occidentales n'est pas plus évidente. Si les historiens de l'époque moderne théorisent rapidement les forces à l'œuvre qui rendent possible l'autorité incontesté de l'État sur le territoire qui lui est associé, il faut attendre les années soixante pour que des savants tentent d'établir un point de convergence entre la situation politique de la fin du XVI^e siècle et les époques antérieures, principalement les XII^e et XIII^e siècles, aux origines de nouvelles formes de gouvernement et de rapports sociaux, via l'établissement de liens féodo-vassaliques⁷⁷⁷. Pourtant, entre ces deux points, un manque de réflexion concerne les

⁷⁷⁶ L'expression est bien entendu empruntée aux travaux de Jean-Philippe Genet sur la naissance de l'État moderne dans les sociétés occidentales (Angleterre et France) depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVII^e siècle. Jean-Philippe GENET, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

⁷⁷⁷ On notera ainsi l'influence d'historiens essentiellement anglo-saxon et français, de David Waley à Bernard Guenée, en passant par Denys Hay ou George Holmes. Tous insistent sur la phase initiale du XIII^e siècle comme le creuset permettant de jeter les bases de ce qui se structure par la suite comme des formes étatiques plus complexes. David P. WALEY, *Later Medieval Europe from Saint Louis to Luther*, Londres, Longmans, 1964 ; Denys HAY, *Europe in Fourteenth and Fifteenth centuries*, Londres,

XIV^e et XV^e siècles, perçus comme une période de crises, d'absence de progressions des structures politiques⁷⁷⁸. Pourtant, le tournant des années soixante et soixante-dix consacre un changement de paradigme et prend désormais en compte la période comme une étape importante de ces processus. Toutefois, trois discours naissent pour tenter d'apporter une explication, trois orientations idéologiques qui, plutôt de complémentaires, s'avèrent souvent concurrentielles et inconciliables.

L'approche socio-économique est d'abord privilégiée par l'historiographie et le théâtre de vifs débats. Sous la houlette de savants tels que Robert Brenner, Rodney Hilton et surtout Guy Bois⁷⁷⁹, influencés par la pensée marxiste, le discours produit insiste sur l'importance d'une surpopulation parvenue à son acmé au début du XIV^e siècle, sur les crises frumentaires consécutives de ce phénomène et induites par des aléas climatiques de plus en plus néfastes. De plus, les révoltes et l'impact de la peste noire à partir de 1347-1348, aggravent les tensions sociales qui forcent l'État à muter, se structurer et, par là même, trouver de nouvelles réponses étatiques aux crises. Celles-ci sont reprises, critiquées et poursuivies par des historiens comme Michel Mollat⁷⁸⁰, l'objectif étant de montrer que les conditions de vie et les tensions socio-économiques des années 1320, 1350 et 1380 sont au centre de ce processus. À ce phénomène vient se greffer une crise nobiliaire puisque le pouvoir royal, s'appauvrissant par la baisse de ses revenus et de l'augmentation du coût des armées à entretenir, ne peut souvent plus assurer les pensions, les paiements dus à l'aristocratie. Dès lors, une partie de la crise économique est alimentée par cette crise nobiliaire. Cependant, John Watts, ou Boris Bove ont pu insister sur les disputes nées de ces approches – notamment entre Guy Bois et Jean-Philippe Genet⁷⁸¹ – et démontrer les limites de ce modèle⁷⁸². La conclusion est donc que la

Prentice Hall Press, 1976 ; Bernard GUENEE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, Paris, Presses universitaires de France, 1971 ; George HOLMES, *Europe : Hierarchy and Revolt 1320-1450*, Londres, Harper and Row, 1976.

⁷⁷⁸ John Watts parle d'un trou littéraire où l'historiographie de l'époque préférerait insister sur l'idée de déclin et de transition entre des États forts au XIII^e siècle et le renouveau de la fin du XV^e siècle. John WATTS, *The Making of Politics. Europe 1300-1500*, Cambridge, Medieval Textbooks, Cambridge, 2009, p.10-11.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p.13-14.

⁷⁸⁰ Michel MOLLAT, P. WOLF, *Ongles, bleus, Jacques et Ciompi. Les révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1970.

⁷⁸¹ John WATTS, *Op.cit.*, p.15. Pour un résumé clair de la controverse autour de Guy Bois, voir Boris BOVE, *La Guerre de cent Ans*, Paris, Belin, 2015, p.17-24.

⁷⁸² Il est tout d'abord factice d'affirmer que les crises nées de ces tensions sont circonscrites aux XIV^e et XV^e siècles : ces phénomènes ont existé auparavant et persistent malgré l'affirmation des formes étatiques. Ensuite, l'idée selon laquelle il faudrait traiter des crises économiques peut se justifier mais ce constat ne vaut que pour le début du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle ; or, les fins de chaque siècle sont des moments d'expansion, non de récession. De plus, l'optimum démographique

pensée scientifique a, pendant un temps, trop mis l'accent sur l'explication socio-économique alors d'autres forces sont à l'œuvre.

La guerre et les désordres qui s'en suivent constituent le second pan de la réflexion historique. Développée par des historiens tels que Johann Huizinga ou Philippe Contamine, la réflexion suggère l'idée que la guerre devient le centre des activités et des organisations sociales en Europe du nord-ouest⁷⁸³. La guerre est une culture, une économie, une organisation sociale, une pratique. À partir des années 1280 et 1290, les princes acquièrent les moyens financiers d'entretenir de grandes armées et de les conserver longtemps. Au XIV^e siècle, de longues séries de guerres engendrent une explosion des coûts financiers et sont très gourmandes en vies humaines⁷⁸⁴. Par exemple, les rançons appauvrissent la noblesse et concourent à l'augmentation des tensions sociales, les aristocrates attendant des princes qu'ils les assistent dans la libération de leurs membres⁷⁸⁵. Les princes sont également confrontés à des frais croissants⁷⁸⁶. Enfin, les guerres, et la mortalité qui s'en suit, favorisent les concentrations d'héritages et agrandissent les pouvoirs de l'aristocratie face au pouvoir royal. Pourtant, encore une fois, la guerre est bien entendu un fait majeur mais non unique.

Enfin troisième phénomène historiographique, le plus récent et le plus âprement discuté par la pensée scientifique actuelle, l'essor de l'État. Ce courant de pensée prend place au sein de l'historiographie de la formation des États nationaux, notamment par l'intermédiaire de Charles Tilly (1975). Au départ, on insiste sur la fin du XV^e siècle comme époque déterminante de la formation étatique. Or, plus le débat avance, plus on cherche des origines encore plus anciennes : toutefois, on élude les XIV^e et XV^e siècles de la réflexion. Il est alors opportun d'invoquer

classiquement admis de l'historiographie et correspondant aux années 1320-1328, a été largement surestimé. Enfin, les historiens français et allemands nuancent largement l'idée d'un appauvrissement critique de l'aristocratie. John WATTS, *Op.cit.*, p.16.

⁷⁸³ John WATTS, *Ibid*, p.16.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p.20.

⁷⁸⁵ La bataille d'Azincourt, (25 octobre 1415) est caractéristique du poids en vies humaines et financières que la guerre fait peser sur l'aristocratie. Outre la saignée subie par la chevalerie française, mal préparée pour la bataille face à des Anglais déterminés à tuer plutôt qu'à rançonner. Le nombre des chevaliers capturés et des rançons exigées, conjugué aux difficultés économiques et des troubles politiques qui suivent la bataille, allonge le temps de captivité. Boris BOVE, *Op.cit.*, p.215-216. Voir également Valérie TOUREILLE, *Le drame d'Azincourt. Histoire d'une étrange défaite*, Paris, Albin Michel, 2015.

⁷⁸⁶ La rançon du roi Jean II le Bon après la bataille de Poitiers oblige le futur Charles V à trouver des expédients nécessaires à la libération de son père. Pour cela, la négociation avec les corps parlementaires et surtout le prévôt des marchands de Paris Étienne Marcel, offre une occasion pour les bourgeois, parlementaires et aristocrates de tenter de s'imposer face au prince régent. François AUTRAND, *Charles V*, Paris, Fayard, 1994, p.263.

l'apparition d'organes administratifs, gouvernementaux et judiciaires au haut Moyen Âge, mais ces deux siècles, correspondant dans la littérature aux « troubles » du bas Moyen Âge, sont absents⁷⁸⁷. Néanmoins, avec Bernard Guenée, s'engage un courant révisionniste qui insiste sur cette période charnière de structuration des formes étatiques. L'historien lutte contre l'idée de transition correspondant à ces deux siècles et affirme que les formes étatiques nouvelles doivent être conçues et prises en compte comme telles, distinctes des autres périodes. Enfin, Bernard Guenée note que les enjeux se résument à une lutte entre deux modèles de gouvernement : celui du prince et celui des organisations étatiques plus larges (le pays, la communauté, la nation). En conclusion, l'historien propose un modèle à trois temps : de la fin XIII^e siècle au milieu XIV^e siècle, avec une croissance de la bureaucratie, une augmentation des officiers et de l'administration ; des années 1340-1350 aux années 1420, avec des phases de décentralisation, l'apparition d'institutions représentatives, de révoltes populaires ou nobiliaires ; des années 1420 jusqu'à la fin du XV^e siècle, phase mettant en évidence l'affirmation du pouvoir monarchique⁷⁸⁸.

Ces modèles sont repris par Jean-Philippe Genet et Wim Blockmans⁷⁸⁹. L'idée du premier met en avant la genèse de l'État moderne et place la naissance de celui-ci entre 1280 et 1360 dans le cadre anglais, français et espagnol. Dans *La genèse de l'État moderne*, l'historien écrit :

« La liaison entre l'affirmation d'un État et celle d'une langue et d'une culture n'est pas seulement une coïncidence chronologique. Un État et (...) tout particulièrement ce type d'État que l'on peut appeler l'État moderne, ne se

⁷⁸⁷ John WATTS, *Op.cit.*, p.23.

⁷⁸⁸ Bernard GUENÉE, *Op.cit.*

⁷⁸⁹ Jean-Philippe GENET, *Op.cit.* Wim BLOCKMANS, « Les origines des États modernes XIII^e – XVIII^e siècles : état de la question et perspectives », dans *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne. Actes du colloque de Rome (18-31 mars 1990)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1993, p.1-14. Dans cet état des lieux initial, Wim Blockmans insiste notamment sur le fait que l'historiographie jusqu'aux années 1980, a longtemps raisonné en termes nationaux, alors que la réflexion doit dépasser le cadre du cas par cas et réfléchir sur des logiques générales à tous les États d'Europe. Au contraire de ces questions, Blockmans propose plutôt d'insister sur plusieurs points : la grande diversité des formes étatiques coexistaient avant 1800 et se concurrençaient et donc impliquent des renforcements de ces mêmes États ; il importe de réfléchir sur les ressources dont disposaient ces États pour se renforcer ; « la solidité d'un régime étatique dépend de ses accès à des ressources économiques, mais aussi à des loyautés régionales et locales » (p.13); enfin les moyens de communications à disposition des États sont au centre des préoccupations des historiens, Jean-Philippe Genet en tête. Voir également du même, *Origins of the Modern State in Europe, 13th to 18th Century*, Oxford, Clarendon Press, 7 volumes, 1995-1999.

développe et ne se renforce que par l'adhésion que lui apporte la société politique, dont il est à la fois l'expression et l'instrument »⁷⁹⁰.

Jean-Philippe Genet propose ainsi d'adopter l'angle de la communication politique. L'analyse se structure autour de plusieurs observations : progrès de l'État ; difficultés croissantes des seigneurs feudataires ; développement d'une culture de l'État à la fin du XV^e siècle ; développement d'un discours politique à la place du monopole du discours politique de l'Église⁷⁹¹. Les XIV^e et XV^e siècles offrent un spectre varié de formes politiques, des cités autonomes aux royaumes monarchiques. Cette notion est l'objet d'avis enthousiastes et de débats, certains comme John Watts critiquent le fait que la guerre est présentée comme la cause de la croissance des États alors qu'elles en sont également les conséquences⁷⁹². Néanmoins, les travaux modernes d'historiens du pouvoir politique en Europe fondent leurs réflexions sur la genèse de l'État moderne, sur le primat non exclusif de l'explication politique sur l'économique qui puisse expliquer les crises qui naissent alors et les réponses qui sont apportées⁷⁹³.

États occidentaux et migrations grecques : chronologies comparées.

Ce long exposé des enjeux historiographiques était une nécessité puisque les migrants grecs, arrivés en Europe et tout particulièrement en Europe du nord-ouest, ont été confrontés à des formations politiques et aux discours qui en découlent. Ils s'adaptent aux conditions qui leur sont proposées. Il est même intéressant de noter que des chronologies de ces deux phénomènes présentent des similitudes et des concordances temporelles. Il n'est bien sûr pas question d'induire un lien de cause à effets entre ces deux chronologies, mais d'observer que les démarches de reclassement de la part des migrants grecs en Occident trouvent des opportunités auprès des princes en quête d'officiers tous dévoués à leur service.

Du point de vue occidental, le XV^e siècle voit se dessiner une lente progression des structures étatiques, nous l'avons vu. Les vicissitudes que connaissent les pouvoirs princiers font vaciller leur autorité. Mais, pour ceux qui

⁷⁹⁰ Jean-Philippe GENET, *Op.cit.*, p.4.

⁷⁹¹ *Ibid.* John WATTS, *Op.cit.*, p.27.

⁷⁹² *Ibid.*, p.29.

⁷⁹³ Boris Bove, dans l'introduction de son ouvrage sur la Guerre de Cent Ans tient cette théorie comme le fondement de ses travaux. Boris BOVE, *Op.cit.*, p.20-24

surmontent l'épreuve, la sortie de crise permet de faire progresser les rouages administratifs de l'État, de faire accepter la nouvelle pression fiscale aux membres de la société politiques – noblesse, bourgeoisie, communes en tête – et de peupler les nouveaux services d'hommes nouveaux au service du prince. Ainsi, la Praguerie (1440-1442) et la guerre du Bien Public (1465) permettent au roi vainqueur d'écarter progressivement la grande aristocratie du pouvoir, avant de les éliminer définitivement par le biais de procès retentissants⁷⁹⁴. En Angleterre, les dégâts de la Guerre des Deux roses (1453-1485) plongent l'Angleterre dans l'instabilité qui ne se résorbe progressivement qu'avec l'apaisement sous les Tudor : dès lors, le pouvoir royal peut reprendre le développement de la gouvernance étatique qui était en marche depuis au moins la fin du XIII^e siècle⁷⁹⁵. La Bourgogne connaît quant à elle une grande structuration de ses services étatiques, souvent aux dépens de la France. Les années 1450-1477 voient l'État bourguignon parvenu au faite de sa puissance. Seul un accident mortel change les destinées de ce processus⁷⁹⁶.

Du côté grec désormais. Nous devons ici opérer une distinction, aussi artificielle qu'elle puisse paraître, entre la présence grecque réelle sur toute la période, indépendante de tous les événements qui pourraient interférer dans les flux migratoires, et celle qui, justement en est la conséquence directe. Alors que dans le premier cas, les processus d'installation obéissent à des logiques moins liées à l'impératif de retrouver rapidement une situation financière et sociale satisfaisante. Ainsi, les marchands du type des frères Effomatos ne fuient pas les Ottomans, Ils ne cherchent pas à retrouver une situation sociale qui aurait prévalu à la cour de Jean VIII ou de Constantin XI : leurs objectifs sont commerciaux avant tout. Il n'en va pas de même avec le second cas qui regroupe des Grecs qui n'avaient pas l'intention de migrer mais l'ont fait par nécessité. Ainsi, les multiples vagues d'arrivées de Grecs à partir de 1453, peuplant les registres de comptes des

⁷⁹⁴ Plusieurs procès en trahison émaillent le XV^e siècle depuis Charles de Melun à Jacques d'Armagnac en passant par Antoine de Chabannes, Jean II de Bourbon, Jean d'Alençon ou le connétable de Saint-Pol. Voir sur le cas de Jean II de Bourbon, Olivier MATTEONI, *Un prince face à Louis XI. Jean II de Bourbon, une politique en procès*, Paris, Presses Universitaires de France, « le nœud gordien », 2012.

⁷⁹⁵ Jean-Philippe GENET, *Op.cit.*

⁷⁹⁶ Élodie Lecuppre-Desjardins a récemment montré toutes les ambitions déçues et inachevées de l'État des ducs de Bourgogne. L'historienne insiste notamment sur les enjeux et les limites du discours symbolique du pouvoir. Notamment, la politique de communication autour du prestige du pouvoir ducal est un axe de réflexion majeur et très utile pour nous. Ainsi, le discours autour de la croisade que prétendent mener les ducs de Bourgogne, depuis la fondation de l'Ordre de la Jarretière en 1430 jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, en passant par le Banquet du Faisan et le projet défendu auprès de l'empereur à Ratisbonne en 1454, constitue un outil politique de premier ordre, outil permettant de faire apparaître les États bourguignons comme des territoires favorables et accueillants pour tous les réfugiés orientaux. Élodie LECUPPRE-DESJARDINS, *Op.cit.*, p.49-51.

souverains occidentaux, imposent une analyse différente et feront l'objet de toute notre attention à partir de cet instant.

Enjeux princiers autour de l'installation des Grecs.

Nouvelle offre administrative.

Un examen plus approfondi des titres présentés par ces Grecs, ou ceux que les scribes ont cru comprendre, s'impose. Ainsi, ces personnes ont souvent des compétences curiales et administratives qui représentent un intérêt pour les États politiques occidentaux : Georges Dishypatos est un parent de l'empereur⁷⁹⁷ ; Emanuel *Paleologus* est chevalier et seigneur, selon les termes du scribe, probablement un courtisan de la cour impériale⁷⁹⁸ ; *Dascarius Cantsacusenus* et Michel *Lascaris* sont respectivement *escuyer* et *conte palatin*, terme également curial dont l'équivalence grecque n'est pas assurée⁷⁹⁹. D'une manière globale, l'ensemble des titres observés relève davantage du monde occidental que des couloirs de l'administration byzantine. Nous voyons ainsi parfois paraître dans les registres de comptes d'anciens chanceliers, conseillers ou trésoriers, tous anciens serviteurs du dernier empereur, sans qu'il soit certain qu'il s'agisse de Constantin XI ou de son prédécesseur Jean VIII, si tant est que ces titres aient revêtu une quelconque réalité byzantine⁸⁰⁰. Peu importe le fait que ces titres renvoient au monde chrétien occidental. L'objectif est de présenter clairement le statut social et les compétences administratives de chaque individu : du côté bourguignon, *Mauphey Arcoclescos* est mentionné comme évêque de *Melacona* en Morée et George Théophile apparaît comme le « filz du conte de Frescante »⁸⁰¹. Ces qualificatifs établissent le niveau social, mais également la fonction qu'occupait ces individus dans la société où ils

⁷⁹⁷ BnF ms. fr. 32511, f.191r.

⁷⁹⁸ BnF ms. fr. 32511, f.208v.

⁷⁹⁹ BnF ms. fr. 32511, f.209r.

⁸⁰⁰ Phrangoulios Serbopoulos est mentionné uniquement comme le « chancelier de l'empereur de Constantinople », sans que son patronyme ne soit mentionné. ADN B 2034, f.181v. Cette dénomination est à comprendre comme celle qui qualifie Antoine de Trébizonde, chancelier et conseiller du duc de Bourgogne sous Charles le Téméraire. Répertoire prosopographique n°308. Nicolas Agallon est, quant à lui, un ancien conseiller de Constantin XI. BnF ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v-76r. Enfin, un Démétrios de Constantinople (2), présent à Rouen en avril 1460, reçoit un don de 60 sous et est qualifié de « trésorier de feu l'empereur ». AMR A8. Cette fonction était déjà ainsi décrite avec Mathieu Chrysokephalos, trésorier de Manuel II, présent avec son maître en France en 1402. AN. KK 27 f.149r.

⁸⁰¹ ADN. B 2040, f.244v-245r, f.271v-272r.

vivaient auparavant, suggérant la position qu'ils pourraient occuper dans ce nouvel environnement.

Un autre terme est tout aussi intrigant et, selon nous, révélateur. Le nombre de *citoyens* de Constantinople laisse dans l'expectative quant à la signification de ce mot mais pourrait impliquer un niveau social et un degré de compétence relativement élevés⁸⁰². Un *citoyen* sous-entendrait une position sociale élevée au niveau de la ville de Constantinople et de ses institutions politiques. Or, il n'existe pas de telles fonctions. Le terme n'impliquerait-il pas un niveau social médian, suffisamment élevé pour occuper des charges curiales conséquentes sans toutefois appartenir au haut fonctionnariat de l'Empire ? De plus, l'association de ce vocable avec le terme d'*aulici*, au sujet de Théodore *Plantidorus* et de Nicolas *Cunctus*, recommandés par le duc de Milan à son homologue bourguignon, montre que ces termes représentent une valeur ajoutée pour les princes en quête de serviteurs fidèles. Tout cet ensemble de titres concourt à valoriser les *curricula vitae* des anciens administrateurs byzantins.

À l'autre bout du processus d'acquisition d'une fonction officielle dans un appareil d'État, nous trouvons Georges Bissipat, Thomas Francos, Michel et Antoine de Trébizonde ou Démétrios Paléologue (3) qui ont intégré de nouveaux ensembles curiaux et ont fait bénéficier ceux-ci de leurs compétences. Ce sont bien sûr les personnages les plus en vue et ceux sur lesquels nous avons le plus d'information. Nul doute que d'autres auront pu intégrer les échelons administratifs des royaumes transalpins, au même titre que ceux que nous voyons s'agrèger aux systèmes curiaux italiens. À Naples, la cour d'Alphonse le Magnanime (1435-1466) puis celle de son fils Ferrante (1466-1494) accueille des réfugiés grecs qui contribuent à la gloire de la cour aragonaise⁸⁰³. La cour pontificale, Venise, ou Milan fonctionnent également sur le même principe de réemploi des compétences utiles.

⁸⁰² Plusieurs Grecs ne sont présentés que par ce vocable dans le registre BnF 32511. Jean Argyropoulos est ainsi qualifié, tout comme *Sabbas Constantinus*, Georges Syropoulos, *Petrus Jehan*, Georges Phaphilos et peut-être *Savrandinus Piralipagès*. BnF ms. Fr. 32511, f.184r, f.191v, f.209v.

⁸⁰³ Constantin Marinesco et Nicolae Iorga évoquent notamment le cas de Manuel Paléologue, tout d'abord ambassadeur auprès d'Alphonse V à Naples, compagnon de route de Jean et Manuel Torcello en mai 1447. Quatre ans plus tard, au printemps, Manuel retourne à Naples chargé par Constantin XI de mener une nouvelle ambassade, désespérée très probablement : Alphonse le nomme grand chambrier. Toujours selon Marinesco, en 1453, ce même Manuel cherche à trouver du blé à Naples pour la cité alors assiégée. Mais la cité tombe avant qu'il n'ait pu mener à bien sa mission. Nul doute que Manuel ait alors subi le sort de multiples réfugiés en Occident et chercher de l'aide auprès du roi de Naples, en y faisant peut-être souche. Constantin MARINESCO, « Notes sur quelques ambassadeurs byzantins en Occident à la veille de la chute de Constantinople sous les Turcs », article cité, p.423-424.

Plus significatif encore est le cas de Constantin Arianités (1456-1530), soldat, fils du stradiote George, beau-frère de Skanderbeg et serviteur de Frédéric III (1452-1493) puis de Maximilien de Habsbourg (1493-1519). À la fois fils de soldat, éduqué à l'origine dans l'optique d'une carrière ecclésiastique, Constantin accomplit une carrière prolifique aux services des puissants de l'époque, depuis la Sérénissime jusqu'à l'empereur, en passant par les marquis de Montferrat, le roi de France Charles VIII (1483-1498) ou les papes Jules II (1503-1513) et Léon X (1513-1521)⁸⁰⁴. Diplomate infatigable au service des souverains pontifes à la fin de sa vie, Constantin joue admirablement de ses connaissances de l'Italie du nord et des spécificités culturelles qui, par exemple, le place notamment dans une position favorable lorsque Charles VIII cherche à fédérer autour de son projet de croisade antiturque⁸⁰⁵. Mais il n'était pas l'unique cas. L'empereur Frédéric III délivre également des titres curiaux à Nicolas Agallon en mars 1454⁸⁰⁶, à Jean Staurakios en 1459⁸⁰⁷ et peut-être à *Dascarius Cantacuseus*/Laskaris Cantacuzène à la même époque⁸⁰⁸, qui, sans conférer de fonction réelle dans l'administration impériale,

⁸⁰⁴ Né à Durazzo dans une famille aux origines albanaises, Constantin suit son père Georges, vers 1461, soldat engagé par Venise. Troisième fils du stradiote, l'enfant est d'abord destiné à une carrière ecclésiastique brillante, du fait de l'appartenance de la famille au patriciat de Venise (1464). Constantin entre au service de la Papauté en qualité de protonotaire apostolique. Toutefois, il renonce à cette carrière et part se mettre au service des marquis de Montferrat Boniface IV Paléologue et son épouse Maria Brankovic (1486). Sa fidélité à leur égard est telle qu'après leur mort (respectivement en 1495 et 1494) il est nommé tuteur de leurs deux fils mineurs Guglielmo Giovanni et Giorgio Sebastiano. À ce titre, Constantin défend les intérêts des marquis et entretient de bonnes relations avec Charles VIII dont l'expédition italienne vient de débiter. Constantin entre également en relation avec Maximilien I^{er}, nouvel empereur germanique et acteur influent de la politique italienne de l'époque. L'empereur le confirme dans son statut de tuteurs des marquis de Montferrat. Constantin s'implique beaucoup dans les projets militaires contre les Turcs. Néanmoins, Louis XII ne lui conserve pas sa confiance et le congédie du gouvernement de Montferrat. Constantin entre alors au service des souverains pontifes. Jules II et Léon X lui confient notamment plusieurs entreprises diplomatiques en Romagne où la situation de la Papauté avec ses voisins est très conflictuelle. Décédé le 8 mai 1530, Constantin est enterré dans la basilique des Saints Apôtres. Franz BABINGER, « Arianiti, Costantino (detto Cominato e Commeno) », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, 1962. Winfried STEIZER, « Konstantin Arianiti als Diplomat zwischen König Maximilian I. und Papst Julius II. In den Jahren 1503 bis 1508 », dans *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, vol.63, 1968, p.29-48.

⁸⁰⁵ En effet, Constantin s'implique pour promouvoir cette croisade et part pour Venise afin de défendre le projet (mars 1495). Cependant, il est arrêté par les autorités qui le libèrent rapidement. Constantin décide alors de fuir vers les Pouilles où se trouve Charles VIII. *Ibid.*

⁸⁰⁶ *Regesten des Römischen Kaisers Friedrich III*, Wien, Böhlau Verlag, 1859, vol. II, p.319-320.

⁸⁰⁷ Somerset Record Office, Taunton, D/D/6, f.246. Répertoire prosopographique n°297.

⁸⁰⁸ BnF ms. Fr. 32511, f.209r.

assurent un rang social appréciable⁸⁰⁹. De l'autre côté des Alpes, de Serapion⁸¹⁰ et Thomas Francos, médecins officiels des rois d'Écosse et de France, jusqu'à George le Grec (1), archer et garde du corps du duc de Bourgogne⁸¹¹, tout le monde trouve à servir dans l'appareil d'État, chacun à son niveau. Un doute subsiste sur l'identité de ce Jean Laskaris (2), mentionné en juin 1537 dans une ordonnance de François I^{er} concernant en premier lieu Démétrios Paléologue (3)⁸¹². Le roi ordonne à ce dernier de partir pour Marseille afin d'assurer la sécurité et le confort de l'ambassade ottomane récemment arrivée dans la cité phocéenne. Le Grec reçoit une certaine somme d'argent pour ce déplacement mais le roi, peut-être pour se prémunir d'une disparition fortuite de ces fonds, exige de ce Jean Laskaris qu'il se porte caution pour Démétrios. On ne sait rien de plus sur ce personnage qu'on ne peut identifier avec Janus Laskaris, alors décédé. Ce Jean Laskaris peut être un proche de Démétrios, un ami ou bien un collègue, employé au même titre que le Paléologue, avec un grade inférieur semble-t-il. Or, les deux Grecs sont clairement deux serviteurs du roi, attachés à l'entretien de bonnes relations avec le sultan, entreprise diplomatique récente et surtout très décriée dans le monde chrétien. Ils occupent un échelon modeste en comparaison de Georges Bissipat et surtout par rapport à ce que Démétrios devient par la suite : Jean, quant à lui, disparaît de nos sources.

⁸⁰⁹ Il est à noter que le propre père de Théodore Spandounès, Mathieu, a bénéficié de la même gratification en 1454. La famille Spandounès est liée à la fois aux grandes familles dominant la communauté grecque de Venise mais également aux familles des marches de l'Autriche et de la Slovénie comme celle de Cilli. En effet, Mathieu Spandounès est d'abord connu comme un stradiote au service de Venise. Ses exploits militaires le font remarquer de l'empereur qui lui confère donc le titre de comte palatin ainsi qu'une terre en Grèce, la ville de Loidoriki (quand celle-ci sera reconquise sur les Turcs cela va de soi). Cette position lui permet d'épouser Eudoxie Cantacuzène, à l'ascendance prestigieuse. En effet, par le grand-père de celle-ci, Georges Paléologue Cantacuzène (mort entre 1456 et 1459), est cousin de Jean VIII et Constantin XI, tandis que la plupart de ses tantes la lient aux princes serbes (les Brankovic dont un de ses membres Mara (1416-1487), compte parmi les épouses du sultan Murad II) et bosniaques en lutte contre les Ottomans, ainsi qu'à la puissante famille des comtes de Cilli (Celje en Slovène). Donald M. NICOL, *The Byzantine Lady. Ten Portraits 1250-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p.116. Voir également du même, *Theodore Spandounes : On the Origins of the Ottoman Emperors*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

⁸¹⁰ Répertoire prosopographique n°290.

⁸¹¹ Répertoire prosopographique n°149.

⁸¹² AN. J 962 n°36.

Échanges de bons procédés princiers : les cas de Théodore *Plantidorus* et Nicolas *Cunctus* (septembre 1459).

Revenons un temps sur cette recommandation princière en faveur de *Plantidorus* et *Cunctus*. Au-delà de l'incertitude que nous avons concernant l'identité ces deux personnages, le texte BnF ms. Ital. 1595, f.187r, quoiqu'édicté depuis plus de trente ans, n'a pas fait l'objet d'une attention poussée⁸¹³. Or, les informations qu'il renferme sont importantes pour nous. Il se présente sous la forme d'une lettre de recommandation envoyée par Francesco Sforza, duc de Milan (1450-1466) à Philippe le Bon de Bourgogne (1419-1467), en date du 3 septembre 1459. Le duc lombard invoque tout d'abord les misères et les douleurs nées de la chute de Constantinople et qui ont jeté sur les routes de nombreux nobles⁸¹⁴, parmi lesquels se trouvent Théodore *Plantidorus* et Nicolas *Cunctus*. Ces deux personnages qui semblent végéter à la cour milanaise sont d'anciens courtisans (*aulici*) et proches (*familiares*) de l'ancien empereur⁸¹⁵. Ce sont ces qualités qui poussent Francesco Sforza à les renvoyer vers Philippe le Bon : les deux Grecs seront, à n'en pas douter, très utiles au Bourguignon. Il est étonnant que ces compétences n'intéressent pas le duc milanais mais la cour est peut-être déjà comblée de ce point de vue. Une première remarque tient dans le fait que le pedigree de Nicolas et Théodore ne tient qu'en ces deux termes dont la signification doit être compréhensible de tous les intervenants de la lettre : les deux Grecs sont d'anciens serviteurs d'une administration qui n'existe plus et a été remplacée par une autre – ottomane – qui n'a pas semblé vouloir se les attacher. Les voilà comme beaucoup d'autres sur les routes d'Occident, se mouvant de cour en cour, avant de trouver les soutiens adéquats. Francesco Filelfo étant actif à Milan à cette époque, il ne serait pas illogique de suggérer l'existence d'un lien avec les deux courtisans. Nous n'avons aucune indication pour savoir si les deux Grecs sont parvenus jusqu'au duc de Bourgogne ou si celui-ci les a accueillis au sein de sa cour. Néanmoins, le processus de recommandation de deux personnes étrangères, au motif que leurs compétences

⁸¹³ Une édition du texte a été publiée par Ernesto SESTAN (éd.), *Carteggi diplomatici fra Milano sforzesca e la Borgogna*, Rome, « Fonti per la storia d'Italia, 140-141 », 1985-1987, n°28, tome I p.69.

⁸¹⁴ « *Non absque dolore preterire possumus infelicem ac miserandum casum ingentemque calamitatem captivitatis urbis Constantinopolitane ex qua quamplurimi nobiles patria sua pulsati hinc vite necessaria quereere coguntur* ». BnF ms. Ital. 1595, f.187r.

⁸¹⁵ « *Ex quorum numero existentes Theodorus Plantidorus et Nicolaus Cunctus olim aulici et familiares serenissimi quondam illius imperatoris Constantinopolitani, qui a nobis quantum deceat* ». Ibid.

de courtisans puissent être appréciables par un prince quelconque témoigne de l'existence de réseaux vivaces.

Si ce texte était unique, il serait difficile d'échafauder de tels raisonnements. Or, nous l'avons vu avec Francesco Filelfo, les cas de recommandations, non pour simplement fournir une aide ponctuelle mais pour remédier sur le long terme à une situation désespérée, existent. Ainsi, le jeune Jean Gavras⁸¹⁶ protégé du milanais et de Francos, ce mystérieux Glykys⁸¹⁷ envoyé à Louis XI ou encore le prince Manuel Paléologue (5), en 1475, tellement persuadé de sa valeur que l'offre d'une rente bourguignonne ne lui inspire que du mépris⁸¹⁸, toutes ces personnes bénéficient du même type d'aide et des mêmes opportunités de reclassement. Le prince Manuel erre de cour princière en cour princière, disposant très probablement de lettres de recommandation de la part du pape ou d'un de ses cardinaux. Il est très plausible que Constantin Scholarios, Georges Doukas Armenès ou Nicolas Tarchaneiotès⁸¹⁹ apparaissent dans nos sources au moment où ils cherchent une place en France ou en Bourgogne, avec l'appui et la recommandation d'autres princes européens. C'est le cas de Nicolas Georgiadès porteur d'une lettre du patriarche latin de Jérusalem, qui devait être Jean Bessarion, patriarche jusqu'en 1458⁸²⁰, ou d'Alexandre Asanès, recommandé par le pape Pie II⁸²¹.

L'appui des princes est vital pour ces Grecs qui ont besoin de recommandations pour s'intégrer. Néanmoins, le processus inverse peut également exister, où des princes cherchent à attirer à eux des Grecs aux compétences reconnues, à les arracher à une obédience princière pour se les attacher. Ce phénomène est parfaitement illustré par Thomas Francos qui semble faire l'objet d'une campagne de recrutement agressive de la part de la cour française et dont fait les frais Henry VI touché par les premiers symptômes de la folie⁸²². Les Grecs – et leurs compétences – forment une sorte de marché international : tout système étatique qui s'affirme se doit de compter en son sein les meilleurs éléments susceptibles d'entrer à leur service. Toute l'activité épistolaire de Francesco Filelfo tend à satisfaire des demandes en serviteurs dévoués : le Florentin ne cesse d'entretenir ses relations dans la plupart des cours princières, de Paris à Mantoue

⁸¹⁶ Répertoire prosopographique n°120.

⁸¹⁷ Répertoire prosopographique n°128.

⁸¹⁸ Répertoire prosopographique n°265.

⁸¹⁹ Répertoire prosopographique n°284, 9 et 301.

⁸²⁰ Répertoire prosopographique n°124.

⁸²¹ ASV. Reg. Vat. 472, f.334v

⁸²² Répertoire prosopographique n°116.

en passant par Milan, Rome ou Florence⁸²³. À l'image de la visite de Manuel II Paléologue qui ouvre notre champ d'étude, la concurrence est rude entre les princes, aussi modestes soient-ils, pour paraître le plus généreux, le plus munificent, le plus puissant. À un niveau bien entendu bien moindre, puisque les Grecs migrants ne sont pas empereurs ni, pour la grande majorité, membres de grandes familles aristocratiques, la concurrence princière se poursuit pour apparaître comme le prince le plus libéral, le plus charitable et, partant, le plus puissant et susceptible de mener la lutte contre les principaux oppresseurs des Grecs, c'est-à-dire les Turcs.

Les Grecs et l'évergétisme princier : un langage ?

Une question reste en suspens depuis plus de deux chapitres et concerne les rapports de bienfaits et de faveurs accordées par les princes à ceux de leurs sujets qu'ils les plus dignes. Cet évergétisme princier, obligation principale pour tout souverain en quête de légitimité et de gloire, tisse un lien direct avec deux types de Grecs : ceux de l'époque classique, que nous avons évoqué grâce aux travaux de John Ma, grands promoteurs du concept⁸²⁴ ; ceux, actuels, qui maintiennent actif ce principe par leurs besoins en protection et bienfaits.

Parmi les grands apports de John Ma à la question des interactions paritaires, la question de l'évergétisme et de son usage par le pouvoir royal à des fins politiques, nous intéresse tout particulièrement⁸²⁵. L'évergétisme royal, dès l'époque grecque classique puis hellénistique, est conçue comme un moyen de communication pratique entre un pouvoir et les sujets qui lui sont soumis. Les cités comptent parmi ces sujets et sont des interlocuteurs parfois malcommodes. Un échange est mis en action, consistant d'un côté par l'octroi ou bien la confirmation d'avantages détenus par un sujet, de l'autre par la reconnaissance du pouvoir légitime et souverain du bailleur desdits bienfaits⁸²⁶. Cette forme technique de

⁸²³ À Paris, Filelfo est en contact avec Thomas Francos bien sûr mais aussi Guillaume des Ursins, chancelier du roi. Il est à noter que le Milanais assure un suivi constant de ses protégés : ainsi Georges Doukas Armenes, Démétrios Asanès, Michel Asanes, Michel Dromokatès Chrysoloras ou Andronic Trichas Spandounès sont tous mentionnés à Mantoue avant ou après un périple transalpin, toujours recommandés par Filelfo auprès des souverains en place. Michel Dromokatès est tout d'abord recommandé en juin 1454 par Francesco à son fils qui réside à Turin. Le Florentin explique que le Grec, porteur de cette lettre est un parent et qu'il faut faciliter son voyage jusqu'en France. Une fois revenu en Italie, ce même Dromokatès bénéficie d'une nouvelle recommandation auprès du marquis de Mantoue (octobre 1455). Emile LEGRAND, *Op.cit.*, p.69-70, n°33.

⁸²⁴ *Supra.*, p.198.

⁸²⁵ John MA, *Op.cit.*, p.136.

⁸²⁶ *Ibid.*

communication devient dialogue dès lors qu'elle est fondée sur la réciprocité et l'échange⁸²⁷ : bienfaits contre légitimité. Nous sentons ici les premières connexions conformes à nos observations personnelles. Poursuivons. Le langage mis en place entre les deux parties insiste ensuite sur la nécessité de se prêter « attention » et de se porter une « bienveillance » mutuelle : la relation engage les deux parties dans une interaction de don/contre-don chère à Marcel Mauss⁸²⁸. Or, ce caractère donnant-donnant est frappant dans la relation entretenue entre les différents souverains et leurs obligés, qu'ils soient sujets ou étrangers. Un Constantin Scholarios qui vit littéralement aux crochets du duc de Bourgogne et du roi de France, fournit en contrepartie une présence étrangère presque exotique – « le filz du duc de Trapesonde » – qui rehausse leurs cours respectives⁸²⁹. Ensuite, John Ma évoque l'emploi de l'évergétisme royal comme l'élément d'une politique large visant l'ensemble des Grecs, même ceux qui échappaient à leur autorité en employant un vocabulaire propre, communs à tous les Grecs⁸³⁰. Nous trouvons ici un lien avec les projets universalistes des ducs de Bourgogne, prompts à porter la croisade contre les infidèles. John Ma conclut donc logiquement en établissant un lien fort entre évergétisme, dialogue/langage et outil de communication politique. Ces trois notions sont inséparables, elles permettent la mise en place d'un discours, d'un récit plus ou moins manipulé, plus ou moins (ré)inventé⁸³¹. Or, nous ne pouvons que souscrire à ce raisonnement, notre démonstration générale tendant progressivement et sereinement à penser la migration des Grecs en Occident avant tout comme une affaire de récit fictionnel⁸³².

Quelles ont été les ressources de Paul de *Vlachia* lui permettant de vivre en Angleterre ? Quels avantages financiers ont déterminé la vie de Georges Bissipat et de sa descendance ? Quelles faveurs ont permis à Démétrios Paléologue (3) de « mettre le pied à l'étrier » ? La réponse est toujours la même : les largesses du Prince, sa libéralité bienveillante mais également calculée. L'évergétisme politique des princes occidentaux en quête perpétuelle de gloire et de légitimité, rappelons-le, ont ici à leur disposition un formidable outil de communication qu'ils ne peuvent laisser de côté. Comme à l'époque d'Antiochos III, les souverains d'Angleterre, de

⁸²⁷ *Ibid.*, p.137.

⁸²⁸ *Ibid.*, p.138-139.

⁸²⁹ AGR. CC 1925 f.395v. Répertoire prosopographique n°284.

⁸³⁰ John MA, *Op.cit.*, p.140-143.

⁸³¹ *Ibid.*, p.151.

⁸³² *Supra*, p.323.

Bourgogne et de France usent de ces largesses à dessein : leurs sujets naturels peuvent y lire l'expression de la souveraineté du pouvoir politique, légitime et protecteur ; les dépendants étrangers, dont nos Grecs font partie, y trouvent un interlocuteur potentiellement compréhensif face à une situation souvent critique. Le langage de l'évergétisme donne les moyens de se comprendre, de se reconnaître mutuellement, les uns comme des dépendants, les autres comme des protecteurs. Il est à ce titre particulièrement riche d'enseignements de relever que les entrées des registres de compte renvoient volontiers à ce langage : au nom du bénéficiaire du don succède la mention d'une somme accordée par la volonté du souverain puis les motifs qui justifient ce don⁸³³. Certaines localités, comme Amiens, délivrent ces fonds sur ordre de leur propre suzerain : ainsi le chevalier Manuel Paléologue (1) bénéficie indirectement de l'évergétisme princier en 1456⁸³⁴. L'évergétisme princier, fondé sur le modèle fourni par John Ma, est bien opérant dans l'Europe princière du XV^e siècle.

Au service armé de l'État.

Afin de conclure avantageusement cette première partie, il nous faut revenir sur un aspect des compétences grecques qui ont pu représenter une grande valeur ajoutée pour des sociétés étatiques en gestation. Celles-ci sont confrontées aux rigueurs de conflits armés, qu'ils soient internes avec révoltes et guerres civiles ou externes avec des projets d'expansion territoriale souvent inévitables lorsque deux États s'opposent. Face aux nouvelles exigences des armées, toujours plus nombreuses et complexes, les Grecs, dont certains sont versés dans les arts navals, équestres ou d'archerie. Fournir des chiffres ne servirait pas à rendre compte d'un

⁸³³ Voici trois exemples correspondant aux trois principaux espaces politiques concernés. « Johannes Alexij et Andronicus Maugas escuyers du pays de grece XXVII l. X s. en aumosne passan par ce qu'ils ont perdu tout ce qu'ils avoient a la prise de Constantinople et pour payer la rancon de leurs femmes et enfans prisonniers des turcs ». BnF ms. fr. 32511, f.190r. « Cinq gentilshommes de la cité de Constantinople pour don a eulx fait par mondit seigneur pour eulx aidier a vivre en passant leur chemin. 30 fr ». AND. B 2017, f.238v. « Henri by the grace of god kyng of Englande and of Fraunce and lord of Irland. To the tresourer and chamberleins of oure Eschequier greting We wol and charge you that unto Ffranculeus Seruopolus knyght late comyng towards us from oure holy Ffadre the pope with certaines lettres and ambassade. Ye doo paye .l. marc to haue of oure Tresore by wey of rewarde for the cause abouesaide. Yeuen undre oure pryue seel at Westminster the first day of march the yere of oure Reigne .xxxvii. ». Dossier documentaire n°4, p.660.

⁸³⁴ « A messire Manuel Penelopes, chevalier de la ville de Contantinoble, XXIII s. que mesdis seigneurs lui ont donné pour l'onneur de Nostre Seigneur à passer son chemin, en obtempérant aux lettres de Mons. Le duc de Bougongne ». AMA. CC.40, f.51r.

rapport des Grecs à une activité militaire⁸³⁵. Pourtant, celle-ci est réelle, du chevalier Guillaume Bissipat au rameur de galère Georges de Chypre⁸³⁶. Nous tenterons donc un état des lieux même superficiel, en lien intrinsèque avec le développement des services armés du roi.

Dans les armées du prince : le cas des *Stradioti*.

Nous avons déjà évoqué les cas de Dyomedes, Démétrios *Daugreca*, Jean de *Corregon* et Thomas de *Thoe* pour leur obtention de lettres de naturalité entre 1528 et 1539⁸³⁷. La raison de ces gratifications, si elle n'est pas mentionnée directement, est leur activité militaire, archer pour le second, simple homme d'armes pour le premier, le troisième et le quatrième. Leurs supérieurs font partie des compagnies du roi de France. À la même époque à peu près, en Angleterre, Thomas Buas et sa compagnie agissent au service d'Henry VIII. Le XVI^e siècle est plus propice à l'observation de groupements grecs militaires. Rien d'étonnant à cela puisque l'époque est à l'engagement, d'abord dans la péninsule italienne puis dans le reste de l'Europe transalpine, de compagnies de Balkaniques, parmi lesquels les Albanais et les Grecs dominant⁸³⁸. Ces hommes sont appelés *stradioti* en Italien, en Français ils deviennent les *Estradiotes*. D'abord apparus dans la péninsule, à Venise et dans le royaume de Naples, les *stradioti* sont au départ des Albanais, migrants ou bien leurs descendants : les possessions vénitiennes en Crète ont fait de la cité lagunaire le principal refuge pour les populations grecques et balkaniques et les intérêts des souverains de Naples les font apparaître comme de potentiels employeurs. C'est ainsi qu'en 1461 apparaît une première compagnie balkanique, menée par le chef albanais Georges Castrioti dit Skanderbeg (1405-1468) et agissant pour le compte du roi de Naples contre une révolte interne au royaume⁸³⁹. Le même Skanderbeg et ses hommes entrent également au service du pape Pie II ou bien de Federico III da Montefeltro (1422-1482). Entre 1463 et 1479, Venise emploie de telles compagnies

⁸³⁵ Tout au plus comptent-ils une vingtaine de militaires, soldats terrestres, chevaliers et marins, pour toute la période. C'est peu mais significatif de l'existence d'un phénomène sociologique qui reste peut-être encore à découvrir.

⁸³⁶ Répertoire prosopographique n°29 et 59.

⁸³⁷ Supra p.90.

⁸³⁸ Voir sur les Albanais l'ouvrage majeur d'Oliver Jens SCHMITT, *Das venezianische Albanien 1392-1479*, Munich, Südosteuropäische Arbeiten/110, 2001.

⁸³⁹ Paolo PETTA, *Stradioti. Soldati albanesi in Italia (sec. XV-XIX)*, Lecce, Argo, 1996, p.38. Concernant Skanderbeg, voir Oliver Jens SCHMITT, *Skanderbeg : der neue Alexander auf dem Balkan*, Regensburg, Pustet, 2009.

dans le Frioul et en Morée, et la guerre de Ferrare les utilise fréquemment à partir de 1481⁸⁴⁰. Suivent des interventions dans les Dolomites contre le duc d'Autriche avant que le duc de Milan Ludovic le More s'adjoigne leurs services à partir de 1487. Leur emploi sur le théâtre des opérations en Italie et non pas uniquement en Méditerranée fait connaître les *stradioti* à leurs adversaires et aux observateurs plus lointains. Ainsi, l'expédition de Charles VIII met pour la première fois en contact Français et *Stradioti*. Philippe de Commines mentionne ces hommes avec un mélange de fascination et d'effroi sur ces compagnies. Leur apparition s'effectue au moment de la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495, s'illustrant dans un combat en particulier :

« Mais le mareschal de Gyé manda au Roy comme il eut passé ces montaignes et comme il envoya quarante chevaulx courre devant l'ost des ennemis pour sçavoir des nouvelles, qui furent bien ramenéz des estradiotz ; et tuerent ung gentilhomme appelé Le Beuf et luy coupperent la teste, qu'ilz pendirent a la bannerolle d'une lance, et la porterent a leur providadour pour en avoir ung ducat. Stradiotz sont gens comme genetaires, vestuz a pied et a cheval comme les Turcs, sauf la teste, ou ilz ne portent ceste toile qu'ilz appellent tolibam, et sont dures gens et couchent dehors tout l'an et leurs chevaulx. Ilz estoient tous Grecs, tous venus des places que Venitiens y ont, les ungs de Napples de Romanie, en la Moree, aultres d'Albanye, devers Duras ; et sont leurs chevaulx bons et tous chevaulx turcs. Les Veniciens s'en servent fort et s'i fient »⁸⁴¹.

Suivent ensuite plusieurs passages où l'historien décrit les mœurs des stradiotes – comme leurs pratiques vestimentaires ou leurs coutumes guerrières comme le fait de ramener les têtes de leurs adversaires converties en ducats par leurs employeurs vénitiens – et les situations où ils excellent : coups de mains, attaques nocturnes, opérations d'harcèlement, pour un bilan humain souvent très faible dans leurs rangs⁸⁴². L'historien insiste sur leur ressemblance avec les janissaires turcs, tant dans leurs codes vestimentaires que dans leurs usages martiaux : leurs chevaux sont turcs, visiblement petits mais trapus et rapides ; leurs épées sont courbées, l'emploi de l'arc à cheval une sorte de marque de fabrique⁸⁴³. Autant de possibilités militaires

⁸⁴⁰ *Ibid.*

⁸⁴¹ Philippe de COMMINES, *Mémoires*, édition Le livre de Poche, Paris, 2001, f.180v, p.586.

⁸⁴² *Ibid.*, p.603.

⁸⁴³ *Ibid.*, p.586. Rappelons à ce propos les observations émerveillées d'Olivier de la Marche sur les capacités militaires de l'ambassadeur byzantin Théodore Karystinos en 1442 qui, probablement à

que Commynes, représentant classique des mentalités occidentales, semble réprouber car contraire à l'honneur chevaleresque. Néanmoins, l'efficacité de ces unités ainsi que l'effroi qu'elles peuvent susciter dans les troupes ennemies sont compris non seulement de l'historien mais aussi de Charles VIII qui exprime le désir d'engager de telles troupes à son service. Son successeur Louis XII partage le même intérêt. Dès lors, les stradiotes essaient dans le reste de l'Europe, en France mais aussi en Espagne, dans le monde germanique, dans les Flandres⁸⁴⁴. L'Angleterre est également une terre d'accueil pour ces hommes, et nos registres sont dès lors utiles à montrer les ordres et missions, pour l'année 1546, de Thomas Buas, Nicolas *Crexia* et Antonios Stesinos, chefs d'une compagnie de cinq cents hommes dont font partie Andronic Nouccios/Nicandre de Corcyre ou bien le porte-enseigne Eleazar⁸⁴⁵. De même, en France, les états de services des quatre Grecs Thomas de *Thoe*, Démétrios *Daugreca*, *Dyomedes* et Jean de correçon⁸⁴⁶ laissent entendre leur engagement autour des années 1510, ce qui laisse supposer une participation active aux campagnes de Louis XII en Italie, lieu possible de leur enrôlement. Toutefois, le théâtre des opérations ne semble pas s'être limité à la péninsule puisque Démétrios *Daugreca* est présent à Solignat, en Auvergne, semble-t-il toujours actif, peut-être en garnison et avec une mission similaire à celle des *stradioti* du roi de Naples chargés d'assurer l'ordre dans une province⁸⁴⁷. Les autres soldats semblent agir davantage comme des gardes personnels du duc de Guise ou du comte de Tende.

Que représentent ces compagnies pour les structures étatiques en gestation ? De part et d'autre des Alpes, ces soldats disposent de compétences propres que les armées classiques ne possèdent pas. Ces soldats sont des cavaliers légers, archers montés capables de se mouvoir rapidement, d'attaquer de nuit un camp avant de repartir aussi vite qu'ils sont venus. Ils représentent une arme psychologique sensée terroriser une population⁸⁴⁸, harceler et éprouver les nerfs

l'instar de ses compatriotes, sait chevaucher et décocher des traits en plein galop, se retournant sans difficulté sur sa selle. Olivier DE LA MARCHE, *Op.cit.*, p.321.

⁸⁴⁴ Paolo PETTA, *Op.cit.*, p.39.

⁸⁴⁵ Répertoire prosopographique n°39, 82, 111, 248 et 298. Voir également l'importance des mercenaires dans les armées des rois Tudor, parmi lesquels des Grecs sont mentionnés. Gilbert John MILLAR, *Tudor Mercenaries and Auxiliaries, 1485-1547*, Charlottesville, University of Virginia Press, 1980.

⁸⁴⁶ *Supra.*, p.90.

⁸⁴⁷ Répertoire prosopographique n°84.

⁸⁴⁸ À propos de Thomas Buas, Nicandre de Corcyre évoque la peur qu'il suscitait dans le cœur de ses ennemis. Nicandre de CORCYRE, *Op.cit.*, p.171.

d'une armée. Thomas Buas et ses hommes agissent ainsi en Écosse où, à coup sûr, les capitaines militaires écossais n'étaient pas au fait de ces usages nouveaux. Philippe de Commynes n'induit pas que ces hommes étaient des hommes employés dans une bataille rangée. La description que donne Nicandre de Corcyre des stradiotes d'Henry VIII à Théroouanne les met en scène lors de combats d'escarmouche où leur vaillance semble irrésistible⁸⁴⁹. Le déploiement de Démétrios *Daugreca* à Solignat suggère une mission de contrôle du territoire. Peut-être est-ce là une différence avec les États italiens plus prompts à employer ces compagnies dans de véritables batailles, comme ce fut le cas pour Mercurio Bua lors de la bataille de Fornoue (1495). L'intérêt pour les États est donc grand mais joue davantage sur le prestige, l'exotisme et la psychologie que sur le déroulement d'un combat.

Néanmoins, tous les « militaires » grecs gravitant dans l'entourage des princes transalpins ne sont pas nécessairement des *Estradiotes/Stradioti*. En effet, des soldats grecs sont présents et actifs en France, en Angleterre et en Bourgogne avant que de telles compagnies ne soient créées. Ainsi il est intéressant de noter la présence de François le Franc, et de deux homonymes Georges le Grec. Le premier est le « neveu » de Thomas Francos qui apparaît en septembre 1454 dans une situation particulière où il reçoit de Charles VII des fonds pour s'armer en vue d'une croisade projetée par le pape⁸⁵⁰. Si elle n'indique pas directement la vocation

⁸⁴⁹ Ce combat d'escarmouches mérite, par l'emphase mise dans le récit par Nicandre, que nous nous y penchions quelques instants. Le Grec suit le capitaine moréote et ses hommes entre Ardres et Théroouanne où s'engage un combat contre mille soldats français. Leur technique d'attaque consiste dans l'attente en embuscade, le long de la route, à l'aube. Lorsque les Français sont annoncés par leurs éclaireurs, les Grecs se réunissent et Thomas leur parle. Le discours prononcé, que nous avons évoqué, galvanise le cœur de ses hommes. Divisés en deux groupes, ceux-ci enveloppent leurs ennemis et fondent sur eux, à cheval. Malgré leur vaillance, les Français sont dispersés, fuient et abandonnent sur le terrain le matériel militaire, les canons et trois cent soixante morts et blessés. Les Grecs ne comptent que trente-cinq morts et quarante blessés. Thomas lui-même s'est comporté courageusement en affrontant simultanément deux soldats sans tomber de cheval, symbole de toute l'utilité de ce type de compagnies. *Ibid.*, p.171-173.

⁸⁵⁰ Répertoire prosopographique n°114. Concernant la famille de Thomas Francos, voir ci-dessous.

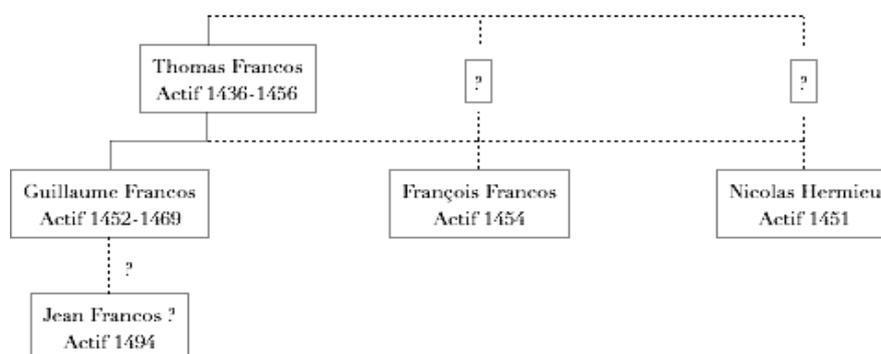


Tableau n°9. La famille Francos.

militaire de François, ses aptitudes à participer à une croisade en tant que combattant évoquent davantage une fonction liée à la guerre qu'à celle de la médecine ou du droit comme son oncle et son cousin Guillaume. Le premier Georges le Grec est cet archer que nous connaissons déjà⁸⁵¹. Garde du corps de Philippe le Bon entre 1451 et 1454, le Grec a tout du mercenaire, professionnel de guerre recruté pour ses compétences particulières. Il décide de repartir chez lui, probablement en réaction à l'annonce de la chute de Constantinople et pour continuer la lutte contre les Ottomans. Sans cela, il est très plausible que son engagement au service de la protection du duc se serait poursuivi. Le second Georges le Grec est mentionné en Bourgogne mais affirme être originaire d'Angleterre. L'impétrant demande en mai 1469 le remboursement d'une salade, une sorte de casque, qu'il aurait perdu en servant le duc de Bourgogne⁸⁵². Or, l'alliance contractée à cette époque entre le duc et le roi d'Angleterre contre le roi de France implique l'assistance militaire mutuelle. Il est très possible que ce Georges ait fait partie d'un contingent anglais envoyé auprès du duc de Bourgogne⁸⁵³. Or, ces cas précèdent de beaucoup l'époque de formation de corps de *stradioti*, d'abord en France puis en Angleterre.

Mais ce n'est pas tout. La culture militaire « stradiotique » apportée par certains Grecs peut très bien se transmettre à leurs descendants. Ainsi le capitaine Mercurio Bua (1478-1542), Albanais origine du Péloponnèse, stradiote au service de Venise, neveu de Constantin Arianités, est fils de Théodore Bua, également stradiote⁸⁵⁴. Néanmoins, nous n'avons pour le moment aucun indice, dans l'Europe

⁸⁵¹ Répertoire prosopographique n°149.

⁸⁵² AGR. CC 1924 f.188r-v. Répertoire prosopographique n°150.

⁸⁵³ Rappelons que la période est propice en alliances et intrigues entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Charles le Téméraire est alors en tractation avec le roi d'Angleterre afin de pousser celui-ci à attaquer Louis XI. L'épisode de la salade de Georges le Grec doit prendre place dans ce contexte.

⁸⁵⁴ Concernant Mercurio Bua, voir une synthèse très instructive dans Paolo PETTA, *Op.cit.*, p.93-102. Originaire de Morée, à Naples de Romanie, mais issu de parents albanais, Mercurio appartient à une famille de guerriers renommée. Arrivé en Italie dans les années 1490 avec son père Théodore, il est éduqué pour être un soldat comme lui. Selon un poème écrit en son honneur par Zane Coroneos, Mercurio commence à faire parler de lui, au service de Venise, lors de la bataille de Fornoue en 1495, notamment en capturant le bâtard de Bourbon. Il participe à la guerre de Pise contre l'avis de la Sérénissime et entre au service de Ludovic le More. La république de la lagune réagit en mettant sa tête à prix, le forçant à s'engager pour cinq dans les rangs français. A Pontecorvo, il suscite l'admiration en attaquant une escadre de cavalerie espagnole cinq fois plus importante que sa compagnie. En récompense, les français lui décernent le titre de comte d'Aquino et de Roccasecca. Mercurio s'illustre en 1507 contre Gênes qu'il occupe pour le compte des Français. Revenu à Venise à partir de 1513, Mercurio ne commande qu'à trente-cinq hommes, n'apparaît que comme un capitaine stradiote comme les autres. En 1516, Mercurio combat les Espagnols à Vérone : ses effectifs grimpent à trois cents hommes sous ses ordres. Il participe ainsi activement aux autres campagnes vénitiennes, tantôt contre les Espagnols, tantôt contre les Français. Lorsque Soliman le

transalpine, d'*estradiote* de seconde génération, fils d'*estradiote* migrant, engagé par le roi. Les secondes générations observées, incarnées essentiellement par Guillaume Bissipat ou Drague de Comnène au début et à la fin du XVI^e siècle, laisse entrevoir une acculturation aux pratiques occidentales de la guerre. Le premier est chevalier, meurt au siège de Bologne et est célébré comme le meilleur exemple de la culture chevaleresque de l'époque⁸⁵⁵. Drague de Comnène est, quant à lui, un acteur des Guerres de religions qui ensanglantent la France dans le dernier tiers du siècle. Ligueur, Drague s'oppose à Henri IV et agit comme n'importe quel combattant de l'époque : hormis la ruse dont on l'affuble et dont les Grecs sont supposés faire souvent usage, rien n'indique des pratiques militaires originales, liées aux *estradiotes*⁸⁵⁶. Certes, ces deux cas mettent en scène des familles qui ont réussi leur intégration au tissu social ambiant, ont été anoblies et ont *de facto* adopté les pratiques sociales classiques du groupe concerné. La recherche reste toujours sur ce point dans l'incertitude, faute de sources. D'ultérieurs travaux pourraient apporter quelque réponse.

Les Grecs et la marine occidentale.

Changeons d'élément. Les États modernes ont eu comme objectif majeur la constitution de flottes puissantes, capables d'assurer leur domination sur les mers, de protéger les routes économiques, lutter contre la piraterie et, si possible, faire concurrence aux flottes italiennes ou hanséates. Sur cette question, l'Angleterre avait pris un peu d'avance sur ses voisins septentrionaux, sa position insulaire nécessitant l'entretien d'une flotte qui puisse assurer les communications avec le continent. Néanmoins la crise que connaît le royaume à partir de 1453 avec les premiers symptômes de la folie du roi, appauvrit les finances déjà chancelantes. La flotte anglaise se rétracte et, contrairement à la France et à la Bourgogne, nous

Magnifique attaque en 1537 les comptoirs vénitiens de Morée comme Nauplie, il commande une compagnie. La dernière mention de Mercurio date de 1539 mais nous ignorons la date de sa mort.

⁸⁵⁵ Il faut toutefois évoquer le sort d'au moins un des frères aînés de Guillaume, Jean Bissipat qui suit les traces de son père dans la piraterie d'État. Jean est issu d'un premier lit, probablement bien plus âgé que son frère cadet et déjà adulte. Lorsque son père Georges acquiert l'assise territoriale nécessaire à un seigneur installé entre Normandie et Picardie, la vocation maritime de Jean est déjà accomplie. Ses frères cadets, Charles, Georges II et donc Guillaume, obéissent, quant à eux, au modèle social de la petite aristocratie française : l'un est voué à l'Église tandis que les autres recueillent les terres patrimoniales et vivent en tant que courtisan auprès du roi. Répertoire prosopographique n°27, 28, 29 et 31.

⁸⁵⁶ Répertoire prosopographique n°60.

n'observons pas directement de Grec engagé dans l'effort maritime anglais, exception faite de la probable présence dans l'île de Georges Bissipat au cours de la décennie 1460. Tout porte à croire que ses activités anglaises étaient portées vers la mer. En effet, George est mentionné comme soldat à Calais, mais les activités maritimes y sont très fortes, ne serait-ce que pour assurer la liaison et la défense de la cité⁸⁵⁷.

Dès lors que leur puissance se conforte face au royaume de France, les ducs de Bourgogne cherchent à disposer une flotte d'importance à partir de son port de Villefranche-sur-Mer. L'objectif est alors de bâtir une flotte pour mener la croisade en Méditerranée⁸⁵⁸. Jacques Paviot a montré combien l'enjeu était grand pour les ducs de Bourgogne de posséder une flotte digne de ce nom. Les princes Valois sont confrontés à diverses difficultés : soucis diplomatiques avec l'Angleterre et la France, autres concurrents sur les mers ; protection des intérêts économiques bourguignons face à l'insécurité chronique des mers ; nécessité de disposer d'une flotte susceptible d'appuyer l'entreprise de communication politique et de prestige des ducs et dont la croisade est une manifestation éclatante. L'organisation du port de Villefranche en 1442 illustre ces objectifs et on a déjà noté la présence de marins grecs parmi les matelots de la flotte⁸⁵⁹. Si Jacques Paviot doute de la réalité d'une politique navale structurée et cohérente ainsi que de l'intervention réelle de telles flottes dans la lutte contre l'insécurité maritime, l'historien montre que les infrastructures étaient néanmoins réelles⁸⁶⁰. Cette flotte intervient pourtant réellement sur ce terrain militaire, même si ces actions ne sont pas aussi fréquentes que l'on aurait pu croire. La participation bourguignonne à l'expédition organisée par le pape Eugène IV entre 1443 et 1445 met en application tous ces préparatifs. Sous le commandement de Waleran de Wavrin, Geoffroy de Thoisy et Martim Afonso de Oliveira, l'objectif devient rapidement de dégager Rhodes du siège établi par les Mamelouks. Ceux-ci sont défaits le 10 septembre 1444⁸⁶¹. Une fois Rhodes libérée, la flotte se dirige vers Constantinople qui est atteinte le 24 octobre. Mission est confiée à Wavrin de défendre les détroits face aux Ottomans présents du côté asiatique ainsi qu'à Gallipoli. Mais Wavrin échoue à empêcher le sultan Mourad II

⁸⁵⁷ Répertoire prosopographique n°28.

⁸⁵⁸ Yves LACAZE, *Op.cit.*, p.5 ; Jacques PAVIOT, *Op.cit.*

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p.111-113.

⁸⁶⁰ Le chapitre V de l'ouvrage décrit de façon très précise l'état des structures et bâtiments qui composent la flotte bourguignonne. *Ibid.*, p.281-326.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p.116.

(1421-1451) de traverser en Europe. Dès lors, la flotte retourne en Europe⁸⁶². L'implication de marins grecs dans la seule entreprise maritime bourguignonne qui s'apparente à une croisade répond à une logique qui se répète parfois pour d'autres Grecs, dans des situations similaires de contacts avec les Ottomans : Ils deviennent des auxiliaires précieux dans des guerres d'un nouveau genre pour un pouvoir ducal en quête de prestige international.

La France semble, quant à elle, avoir pris plus de retard et n'avoir pas eu une politique maritime clairement définie et soutenue. Pourtant, le pouvoir français n'est pas étranger à la mer et la reprise en main de cités portuaires aquitaines comme Bayonne, Libourne ou Bordeaux deviennent de nouveaux horizons maritimes aux autorités royales, ainsi que des traditions bien ancrées de piraterie⁸⁶³. Associées aux ports de la Manche bretons et surtout normands, ces centres sont des foyers de marins pêcheurs, corsaires et aventuriers des mers qui croisent jusqu'à Terre Neuve. Le fait est que nous trouvons en France l'implication la plus significative des Grecs dans la marine, grâce à Georges Bissipat et ses compères corsaires. Bien que capitaine des galères du roi, Bissipat est avant tout un corsaire très compétent, très actif – trop au goût des Vénitiens – qui permet de pallier l'absence d'une réelle flotte royale de combat. En effet, la piraterie de course représente un moyen commode pour le pouvoir royal d'exister sur les mers, à moindre frais. Les registres des comptes royaux montrent que l'investissement des souverains dans les nefes royales est conséquent mais le commandement est laissé à Georges Bissipat et, semble-t-il ses acolytes corsaires parmi lesquels on compte Guillaume de Casenove, dit *Coulon*⁸⁶⁴. On notera par ailleurs la présence aux côtés du Grec de quelques coreligionnaires : Nicolas Famileti, originaire de Rhodes, est un fidèle compagnon de Georges qui semble reprendre la succession de celui-ci et apparaît comme impliqué dans l'affaire du navire *La Magdeleine* puisqu'il est envoyé en représailles contre les Portugais qui ont arraisonné le bâtiment⁸⁶⁵ ; les fils de Georges Bissipat,

⁸⁶² *Ibid.*, p.117.

⁸⁶³ Alain CABANTOUS, André LESPAGNOL, Françoise PERON (dir.), *Les Français, la terre et la mer : XIII-XX^e siècle*, Fayard, Paris, 2005. Michel BOCHACA, « Les « gens de mer » dans les villes portuaires de la France atlantique à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Bayonne, Bordeaux et Libourne », dans *Gentes de mar en la Ciudad Atlántica medieval*, Jesús Ángel SOLORZANO TELECHEA, Michel BOCHACA et Amélia AGUIAR ANDRADE (éd.), Instituto de Estudios Riojanos, Logroño, 2012, p.19-44.

⁸⁶⁴ Voir Henry VIGNAUD, *Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes*, Paris, Welter éditeur, 1905, p.139-163. À noter que le chapitre suivant est consacré à Georges Bissipat, son contemporain souvent confondu avec Coulon.

⁸⁶⁵ Michel MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge : étude d'histoire économique et sociale*, Paris, Plon, 1952, p.491. En 1499, *La Madeleine* est un navire de commerce du tonnage de 2000 livres. Affrété par des marchands rouennais parmi lesquels Jacques Le Pelletier, le bâtiment

Jean et peut-être Georges II, apparaissent dans quelques sources, notamment à l'occasion de l'affaire des galères vénitiennes de 1485⁸⁶⁶ ; parmi les subordonnés de Georges Bissipat peut-être existe-t-il de simples marins grecs, semblables aux mariniers de Philippe le Bon déjà évoqué, comme ce Simon Menard défendu par son patron en juin 1484, et dont on ignore les origines⁸⁶⁷ . Il est néanmoins vrai qu'hormis ces quelques cas, les Grecs officiant dans la marine royale disparaissent : ici encore, la défaillance des sources est probablement une cause de cette lacune.

Les Grecs, les princes et la croisade.

Les princes et les États en formation qu'ils dirigent font montre d'un besoin récurrent et commun : la recherche constante et sans fin d'une légitimité à l'existence et l'exercice de leur pouvoir. Nés du contrôle des différents secteurs administratifs, économiques et politiques d'une société, ces États et leurs dirigeants doivent justifier leur domination auprès de leurs sujets et, plus encore, auprès de leurs rivaux. La croisade, plus particulièrement le vœu de croisade que les princes ne manquent pas de formuler, devient une carte d'atout majeure dans la politique de communication de ces régimes. Le XIV^e siècle a vu la perpétuation des croisades des siècles passés, et plusieurs expéditions de moindre ampleur ont eu lieu en se parant de l'habit de la guerre sainte – de l'expédition d'Égypte par Pierre de Chypre (octobre 1365) au désastre de Nicopolis (1396) en passant par l'expédition d'Amédée de Savoie⁸⁶⁸ . Les époques suivantes poursuivent dans la même voie et la croisade devient un élément de communication précieux pour les puissances au contact du monde turc. Ainsi le discours pontifical cherche à définir la croisade comme une nécessité pour tout chrétien, le Turc devient l'ennemi absolu des chrétiens, grecs compris : toute guerre menée contre eux devient une

convoie pour 4000 livres de cargaison. La destination du voyage était Alicante mais les Portugais capturent le bateau. Le Pelletier réagit en engageant le 9 décembre 1499 Nicolas Famileti, dit *le Grec*, afin qu'il mène des représailles. En effet, le corsaire grec, très actif entre 1490 et 1509, est habitué aux coups de main contre les Portugais : l'année précédente, accompagné de Normands comme Jean de Bellefonce ou Jean Cousin, il avait arraisonné une caravelle lusitanienne au large de côtes de l'Afrique occidentale. *Ibid.*, p.250. Répertoire prosopographique n°113.

⁸⁶⁶ Jean est associé à son père tout au long de l'affaire. Georges II est peut-être associé dans ce document mais un doute subsiste puisqu'il peut très bien s'agir de Georges Bissipat père, d'autant que Georges II est présent avant tout comme un seigneur terrien après 1496, à l'instar de son frère cadet Guillaume. Répertoire prosopographique n°29 et 31.

⁸⁶⁷ AN. JJ 211 n°496.

⁸⁶⁸ *Supra.*, p.36.

croisade⁸⁶⁹. De même, les princes transalpins incarnés à merveille par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, utilisent cet argument à leur profit. La présence récurrente et croissante de Grecs, témoins des soubresauts politiques du monde méditerranéen, vient jouer un rôle dans le discours sur la croisade, toujours promise, parfois organisée, rarement engagée, plus rarement encore effective. Nous tendrons à prendre quelque peu le contrepied de tout un pan de l'historiographie qui a bien voulu voir dans l'afflux de Grecs dans les cours d'Occident, des prétextes à la croisade, niant l'implication de ceux-ci dans la promotion de la guerre sainte ou négligeant d'insister sur l'effacement progressif de l'élément grec du discours de la croisade. Nous tenterons de dégager trois différentes postures, trois attitudes des princes vis-à-vis de la question grecque et de celle de la croisade. Une démonstration par l'exemple semble la plus claire des argumentations.

Manuel II en Occident : les Grecs, promoteurs de la croisade.

Notre étude s'ouvre avec le voyage de Manuel II Paléologue en Occident entre 1399 et 1403⁸⁷⁰. Cette vaste entreprise de communication politique a pour objectif majeur – et désespéré – de susciter la compassion de ses interlocuteurs et hôtes occidentaux et, par voie de conséquence, leur assistance financière et/ou militaire. De Venise à Londres, Manuel et ses sujets sont en représentation, promoteurs zélés de l'intervention chrétienne occidentale. Tout est bon pour lancer des passerelles culturelles : réceptions fastueuses, rencontres culturelles autour de certaines pratiques « exotiques » – dont certaines sont religieuses, grands discours où l'on tente de se comprendre. Ainsi, les arrivées à Venise, Padoue ou bien à Paris sont autant d'occasions pour mettre en scène ces ponts. L'arrivée à Venise ne laisse dans les *Annales estenses* que le souvenir que la dépendance et de la supplication – dirions-nous l'humiliation ? – de Manuel II à l'égard de la Sérénissime pour obtenir quelques subsides : l'accueil des Vénitiens reste toutefois digne de la majesté

⁸⁶⁹ Benjamin WEBER, *Op.cit.*, p.445-453. Benjamin Weber insiste également sur l'électrochoc que cherche à susciter les différents papes chez leurs ouailles occidentales. Dans leur discours, la cour pontificale impute en partie l'expansion de la puissance ottomane en Méditerranée aux Chrétiens eux-mêmes. Rappelant la célèbre phrase de Enea Silvio Piccolomini (futur pape Pie II) « nous sommes tous les procureurs de la prise de Constantinople, nous ouvrons tous la voie à Mahomet », prononcée à l'annonce de la chute de Constantinople, Weber insiste sur le discours culpabilisant des souverains pontifes à l'attention des États européens (surtout italiens), incapables de s'unir face aux Turcs. *Ibid.*, p.487-488.

⁸⁷⁰ Nous insisterons ici que sur certains aspects du voyage utiles à notre propos. Pour une vision d'ensemble du périple, voir le dossier documentaire n°2, p.626.

impériale⁸⁷¹. La communication est difficile. Pourtant, dès Padoue, le ton change : la cité, éternelle rivale de Venise, tente un accueil plus grandiose, plus populaire qui, visiblement, touche l'empereur. On vient le voir de toute la région et on l'écoute⁸⁷². La rencontre de Charenton, quant à elle, donne lieu à une série de représentations quinze ans plus tard de la part des frères Limbourg dans les *Très riches Heures du Duc de Berry*⁸⁷³. Réunis autour d'une même culture chrétienne au sens large, autour d'un épisode néotestamentaire commun aux Catholiques et aux Orthodoxes, toute la communication tend à promouvoir la croisade des chrétiens unis contre les infidèles ottomans. Les rapports amicaux que l'empereur entretient avec certains princes, tout particulièrement Charles VI, indiquent un effort de la part des Grecs d'aplanir les divergences religieuses. Un point d'orgue est atteint lorsque Manuel se lance dans un exercice poétique, devant la cour de Charles VI, probablement interloquée mais aussi séduite⁸⁷⁴ : l'empereur est au comble de la communication politique. Il est également très significatif de voir Manuel II participer à la plupart des grandes fêtes qui occupent les cours chrétiennes : il est présent à Eltham avec Henry IV d'Angleterre lors fêtes de Noël 1401⁸⁷⁵ ; il assiste aux fêtes de Pâques 1402 à Saint-

⁸⁷¹ « *Serenissimus & Illustrissimus Princeps & Dominus Dominus Imperator Constantinopolis venit in Italiam, videlicet primò Venetias ad Ducale Dominum, implorans subsidium ad resistendum violentiae Bayseth Imperatoris Turchorum* ». « Le sérénissime et très illustre prince et seigneur le seigneur empereur de Constantinople vint en Italie, c'est-à-dire d'abord à Venise auprès du seigneur doge, implorant de l'aide pour résister aux violences de Bayseth empereur des Turcs ». *Annales Estenses*, dans Muratori, *Rerum Italicarum, scriptores*, vol.16, p.965-966.

⁸⁷² Andrea GATARO, *Istoria Padovana*, dans Ludovico Antonio MURATORI, *Rerum Italicarum scriptores*, vol.17, Milan, 1730, p.836-837.

⁸⁷³ Raymond CAZELLES, *Op.cit.*, folios 51v et 52.

⁸⁷⁴ Manuel II prononce une *ekphrasis*, probablement en 1402. Il s'agit d'un exercice de style proprement byzantin consistant à gloser autour d'une œuvre d'art, à aller au-delà de la simple description, en s'inspirant notamment de grandes références littéraires. Glenn Peers propose une lecture à trois niveaux de cette *ekphrasis* : une simple lecture d'une description de la nature représentée dans une tapisserie où il s'agit de sublimer par des mots ce que l'on voit ; une description interprétative et transformative où Manuel part de l'observation d'objets statiques pour en faire surgir des mouvements ; l'empereur décrit enfin un groupe de perdrix qui s'envolent, des hommes qui s'attablent, faisant apparaître le caractère « audible » de l'œuvre. Cet essai poétique illustre la confrontation des cultures byzantine et occidentale : elle montre comment la langue grecque s'intègre à l'art naturaliste français et flamand qui est en vogue. Nous ne savons pas exactement à quelle époque Manuel II rédige ce travail (très probablement lors de son second séjour parisien, au cours de l'année 1402). Les références sur lesquelles s'appuie l'empereur sont caractéristiques d'un savoir que l'Occident connaît encore mal : les *Libanii opera* de Libanios (314-393) et les *homélies* de Grégoire le Théologien, ou de Nazianze (329-389). Libanios est un célèbre rhéteur de culture grecque, sophiste d'Antioche après 354, païen convaincu. Sa notoriété se développe en Europe pendant la Renaissance (peut-être Manuel II y contribue-t-il ?). Grégoire de Nazianze est un grand théologien et défend plusieurs idées doctrinaires comme l'*homoousios* qui impose la consubstantialité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, selon le *credo* de Nicée. Glenn PEERS, « Manuel II Palaiologos's *ekphrasis* on a tapestry in the Louvre : word over image », *REB*, vol. 61, 2003, p. 201-214.

⁸⁷⁵ *Chronicle of London, from 1089 to 1483, written in the Fifteenth century, from manuscripts in the British Museum*, London, 1995 (1^{re} édition 1827), p. 87. Thomas WALSINGHAM, *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti*, éd. H.T. RILEY, Rolls Series, London, 1866, p.335.

Denis avec Charles VI, ce qui ne manque pas de susciter la curiosité populaire et certains mécontentements toutefois⁸⁷⁶. Les déplacements royaux, suivis de la délégation byzantine, sont autant d'occasions pour communiquer et évoquer la raison qui amène celle-ci en Occident : Manuel est présent à Bourges en novembre 1402, à Troyes en décembre 1402⁸⁷⁷. Les princes ne manquent pas non plus de convier à leurs fêtes l'empereur et son entourage : à Paris le 3 juin 1402, dîner organisé par le duc de Bourgogne⁸⁷⁸ ; toujours à Paris pour le mariage du comte de Clermont, fils du duc de Bourbon⁸⁷⁹. Tout est bon pour se faire voir et promouvoir la croisade. C'est tout l'objectif de Jean VIII (1425-1448) venu en personne pour assister aux discussions du concile de Ferrare-Florence : au-delà d'une union des Églises mal acceptée par ses sujets, le but affiché depuis le concile de Lyon de 1274 est l'organisation d'une croisade, constamment conditionnée à la résorption du schisme⁸⁸⁰. Les envoyés impériaux, officiels ou officieux, œuvrent à cette promotion : lors de l'intervention de la flotte bourguignonne en Méditerranée en 1443-1445, un Manuel *Cristins* (Karystinos ?) est reçu en novembre 1442 « pour aucunes choses secretes »⁸⁸¹ ; quelques mois, plus tard, Théodore Karystinos est officiellement reçu à Châlons-sur-Saône puis Bruxelles⁸⁸².

Les Grecs, et tout particulièrement les sujets de l'empereur byzantin, sont les premiers promoteurs de l'action militaire occidentale. Tant qu'il existe un semblant d'État byzantin à défendre, l'objectif sera toujours de réveiller les États d'Italie et d'ailleurs, de les rappeler à leurs devoirs de chrétien, de tenter de leurs faire taire leurs querelles internes. Les empereurs donnent l'exemple : Jean V, Manuel II et Jean VIII s'impliquent personnellement, mais ce n'est pas tout. Les diplomates byzantins sont également très actifs. Nous avons largement insisté sur l'ambassade de Théodore Karystinos. Existente également nombre d'ambassadeurs dans la péninsule italienne, certains franchissant les Alpes : Théodore Cantacuzène venu annoncer la venue de Manuel II en 1397-1398 ; Alexis Branas ; Constantin Rhallès qui sillonnent la péninsule ibérique au début du XV^e siècle ou le métropolitain

⁸⁷⁶ Michel PINTOIN, *Op.cit.*, livre XXI, chapitre VIII, p. 774

⁸⁷⁷ *Inventaires de Jean, Duc de Berry*, éd. J. Guiffrey, vol.1, Paris, 1894, p.72-73. Archives municipales de Troyes (AMT) B8 fol.21r.

⁸⁷⁸ *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, d'après les comptes de dépenses de leur hôtel recueillis et mis en ordre par Ernest Petit, Paris, 1888, p.298.

⁸⁷⁹ *Chronique du bon duc Loys de bourbon* de Jean Cabaret d'Orronville, chapitre LXXXVI, pages 269-270.

⁸⁸⁰ Sebastian KOLDITZ, *Op.cit.*

⁸⁸¹ ADN. B 1978, f.196v-197r. Donné par Jacques PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, *op.cit.*, p.113.

⁸⁸² Répertoire prosopographique n°189 et 190.

Pachomios présent en 1445 à la cour de Bourgogne⁸⁸³. L'activité diplomatique s'intensifie durant les dernières années de vie de l'empire byzantin. Après 1453, d'autres diplomates grecs, au service d'autres souverains, interviennent : Manuel et Nicolas Agallon père et fils, Phrangoulios Serbopoulos, peut-être même Georges Hermonymos ou Janus Laskaris si l'on considère leur action au service des princes comme des promotions larvées de la croisade⁸⁸⁴. Un schéma-type d'un processus de sensibilisation des populations chrétiennes occidentales et de leurs dirigeants se met en place et semble fonctionner invariablement de la même manière : arrivée dans un lieu donné ; accueil par les autorités ; exposé, parfois grâce à un interprète, de la situation critique des Grecs et des chrétiens en général en Méditerranée ; exhortation à l'organisation d'une nouvelle expédition armée ou bien, à défaut, à l'octroi de fonds qui permettront l'engagement de troupes mercenaires ; attente d'une réponse qui s'apparente fréquemment à un expédient ; retour des ambassadeurs, riches de promesses. Les pérégrinations de Thomas Eparchos et Georges Diplovatazès, que nous avons déjà évoquées, obéissent à ces modèles, que ce soit à la cour impériale de Frédéric III ou à celles du duc Philippe le Bon ou du roi Charles VII⁸⁸⁵.

Les simples particuliers grecs sont également mis à contribution afin de promouvoir la croisade. Le recours à l'explication turque afin d'expliquer le fait de recevoir une aide de la part des Occidentaux est probablement à comprendre comme une forme de communication et de promotion de la réaction armée face aux Ottomans. Ces réfugiés sillonnent l'Occident en tous sens, sont amenés à rencontrer toutes sortes de catégories de personnes, depuis les autorités d'une localité jusqu'aux particuliers à qui certains détenteurs d'indulgences peuvent demander une aide. Constantin Scholarios, Andronic et Démétrios de Constantinople (2), Georges de Constantinople (1), etc.⁸⁸⁶ Autant de réfugiés qui répètent inlassablement leur discours. Helena *Laskarina* et *Fraunces Norreis* justifient de cette manière leur démarche anglaise en 1507⁸⁸⁷ : nul doute que ce discours touche leur auditoire, la menace turque restant réelle tout au long de la période. Progressivement, ce discours suscite moins de réactions de la part des Occidentaux

⁸⁸³ Répertoire prosopographique n°34, 279 et 249.

⁸⁸⁴ Répertoire prosopographique n°1, 291, 179 et 209.

⁸⁸⁵ Répertoire prosopographique n°112.

⁸⁸⁶ ADN. B 2064, f.209v. ADN. B 2092, n°67111. AGR. CC 1924 f.209v. AGR. CC 1925 f.395v. BnF ms. fr. 32511, f.296r. AMR. A8. ADN. B 2040, f.244v-245r

⁸⁸⁷ PRO. C 1/1507/31

mais il est toujours activé, au moins pour susciter compassion à défaut de réaction : encore en 1584 et 1585, Thomas Diogène et *Cosmin Reilly* justifient ainsi les quelques aumônes que l'archevêque de Rouen a bien voulu leur octroyer⁸⁸⁸. Les Grecs sont bien des éléments moteurs de la croisade contre les Turcs, du moins jusqu'au dernier tiers du XV^e siècle. Néanmoins, des évolutions restent à l'œuvre.

Le Banquet du Faisan : les Grecs, prétextes à la croisade.

Une étape semble franchie à partir des années 1430-1440, alors que la pression ottomane s'accroît de nouveau, après une période de luttes intestines qui ont paralysé toute action militaire. Face à cette menace renouvelée, les princes d'Occident, devenus plus forts et plus soucieux de leur image, ne peuvent plus rester inactifs, tout du moins dans leurs discours. La croisade contre les Turcs intègre progressivement les discours politiques des principaux princes d'Occident, elle s'invite dans les représentations, souvent festives, de ces chefs d'État. Or, le 17 février 1454 se joue une grande cérémonie destinée à magnifier la puissance et le prestige du duc de Bourgogne, le « Grand-Duc d'Occident ». Ce Banquet du Faisan prend place dans un contexte particulier d'émotion, suite à la chute de Constantinople le 29 mai 1453. Le duc de Bourgogne, sensibilisé à cette question dès 1451, affirme publiquement sa volonté de défendre les chrétiens d'Orient. Son entourage, les évêques au premier plan, ainsi que des cités comme Gand apportent leur soutien au Valois et valorisent son action. Mais son vœu de partir en croisade ne s'est jamais traduit dans les faits. Le duc profite de la paix de Gand pour souhaiter l'organisation d'une grande fête qui se tient à Lille. Les papes, dont les efforts en faveur de la croisade sont constants depuis, envoient un représentant lors de cette fête. Celui-ci dresse devant la cour réunie un tableau sombre de la situation de la Méditerranée orientale⁸⁸⁹. Le déroulement de la fête obéit à un ordre cérémoniel strict, ritualisé. Une joute entame la journée, suivie d'un banquet égayé de plusieurs intermèdes festifs. Les danses et l'attribution de prix précèdent la distribution de

⁸⁸⁸ « À Thomas Diogène gentilhomme grec du pays de Macédoine de la ville de Philippe, chrétien de religion, ayant été longtemps captif du Turc dont étaient détenus encore huit de ses serviteurs ». 23 juillet 1584. ADSM. G.2175. « Aumônes à Cosmin Reilly, grec, pour retirer quatre de ses parents captifs des Turcs ». *Ibid.*, G.2278.

⁸⁸⁹ Marie-Thérèse CARON, *Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France*, Turnhout, Brepols, 2003, p.28-29.

vins, d'épices et de l'annonce de nouvelles joutes pour lendemain⁸⁹⁰. Le cadre de la fête est également scrupuleusement choisi, les spectateurs par les décors somptueux du palais : la vaisselle d'or et d'argent agrémentent la richesse des plats servis. Le duc trône et règne sur cette réception, il est un personnage central vers qui tous les regards ne manquent pas de se tourner⁸⁹¹. Les entremets ont leur importance et évoquent l'Orient : un éléphant évoque Constantinople ; un tableau vivant représentant la Sainte Église menée par un géant doit évoquer la question de la défense de la Religion⁸⁹². Le duc prononce alors un discours qui prend la forme d'un vœu de croisade, suivi en cela par l'ensemble de sa noblesse⁸⁹³ :

« Je voue tout premierement a Dieu, mon createur, et a la glorieuse Vierge Marie, sa mere, an apres aux dames et au faisant que, se le plaisir du tres crestien et tres victorieux prince monseigneur le roy, est de prendre croisye et exposer son corps pour la deffense de la foy crestienne et resister a la dampnable emprise du (f.47v) Grant Turc et des infdeles, et se lors je n'ay leale ensoine de mon corps, je le serviray en ma personne et de ma poissance oudit saint voyage, le mieulx que Dieu m'en donnera la grace. Et se les affaires de mondit seigneur le roy estoient telz qu'il n'y peust aller en sa personne, et son plaisir est de commettre aucun prince de son sang ou autre seigneur chief de son armée, je a sondit sommis obeyray et serviray oudit saint voiage le mieulx que je pourray ainsi que se lui mesmes y estoit en personne. Et se pour ses grans affaires il ne (f.48r) estoit disposé d'y aller ne de y envoyer et que autres princes crestiens a poissance convenable emprennent ledit saint voyage je les y compaigneray et me emploieray avec eulx à la deffense de la foy crestienne le plus avant que je pourray, pourveu que ce soit du bon plaisir et congïé de mondit seigneur le roy, et que les pays que Dieu m'a commis a gouverner soient en paix et sceurté. A quoy je travailleray et me metteray en tel devoir de ma part que Dieu et le monde congnoistront que a moy ne aura tenu ne tendra. Et se durant le dit voyage (f.48v) je puis par quelque voye ou maniere que ce soit, scavoir ou congnoistre que ledit Grant Turc ait voulenté d'avoir affaire a moy corps a corps, je pour ladite foy crestienne le combatray a l'aide de Dieu tout poissant et la tres doulce Vierge mere lesquelz j'appelle tous jours en mon ayde. Fait a Lisle le dix septiesme jour de febvrier l'an de l'incarnacion de nostre seigneur mil quatre cens chinqant trois signé de ma main. Philippe »⁸⁹⁴.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p.31-32.

⁸⁹¹ *Ibid.*, p.34-35.

⁸⁹² *Ibid.*, p.35.

⁸⁹³ *Ibid.*, p.133. Marie-Thérèse Caron publie à cette occasion du manuscrit BnF ms. fr. 11594.

⁸⁹⁴ BnF ms. fr. 11594, f.47r-48v

Notre intérêt pour ce vœu tient davantage dans ce qu'il n'évoque pas. En effet, l'empire des Grecs vient de disparaître sous les coups des Turcs. Si ceux-ci sont bel et bien reconnus comme les ennemis des Chrétiens, aucune mention n'est faite des Grecs qu'il faudrait secourir. À leur place, ce sont les chrétiens au sens large qui ont besoin d'aide. Il est indéniable que c'est la situation des chrétiens confrontés aux Ottomans qui préoccupe et choque en Occident. Or ces Chrétiens orientaux sont majoritairement grecs mais le vœu de croisade de Philippe le Bon propose de repousser les Turcs et de récupérer les terres chrétiennes : rien n'évoque une possible restauration des Grecs dans leurs droits. Notons que les projets militaires précédents – dont les désastres de Nicopolis et de Varna représentent les dramatiques résultats – cherchent, au moins symboliquement, à apporter une aide aux Byzantins. La politique de promotion de la croisade du duc de Bourgogne, énoncée dès 1430 avec la fondation de l'Ordre de la Jarretière, ne place plus les Grecs au centre des enjeux.

Dans cette ambiance de valorisation de la croisade, quelle peut être la place des Grecs à la cour de Bruxelles ? Les ambassades proprement byzantines cessent avec la disparition progressive des poches de résistance grecques. Néanmoins, leur rôle reste central puisqu'ils représentent des relais commodes d'information et de promotion d'une croisade occidentale. Ainsi, Nicolas et Manuel Agallon, Phrangoulios Serbopoulos ou même Jean Bessarion⁸⁹⁵ sont autant de Grecs amenés à occuper ou reprendre la fonction de diplomate, au service des Occidentaux : l'objectif n'est plus la sauvegarde des territoires byzantins – puisqu'il n'y en a progressivement plus – mais de susciter la reconquête des terres perdues, sans garantie d'une restitution de celles-ci aux Grecs. Ceux-ci sont impliqués dans ce processus mais à un niveau subalterne. Isaac et Alexis Paléologue pères et fils occupent une place assez singulière dans l'entourage du duc de Bourgogne. En mai 1461, les deux Grecs reçoivent une forte gratification de soixante livres pour avoir

⁸⁹⁵ Giuseppe Coluccia évoque toutes les difficultés de l'entreprise diplomatique menée par Bessarion, envoyé de Sixte IV. Le cardinal doit parvenir à convaincre le roi de France et le duc de Bourgogne de faire la paix. Mais le cardinal de Rouen, conseiller de Louis XI l'accuse d'être un « Bourguignon », tandis que Charles le Téméraire voit en lui un « Français ». Néanmoins, le roi le reçoit à Orléans le 30 août 1472 puis le 13 septembre suivant à Lyon. Louis XI affirme vouloir faire la paix quand il aura puni les ennemis du royaume, dont font partie selon lui les ducs de Bretagne et de Bourgogne. L'ambassade est un échec. Bessarion repart fin octobre 1472. Giuseppe COLUCCIA, *Op.cit.*, p.341-342.

fourni des informations utiles sur les Chrétiens d'Orient⁸⁹⁶. Or, Isaac bénéficiait d'une bulle pontificale et d'un mandement royal indiquant la faveur de deux alliés dans l'organisation de la croisade⁸⁹⁷. Quelques mois plus tard, les deux Grecs suivent le duc dans son voyage à Paris⁸⁹⁸. Il est clair qu'Isaac joue un rôle d'informateur très consulté à propos de la situation du monde égéen et vraisemblablement fiable compte tenu des sommes accordées par la générosité ducal. Nul doute que des réseaux puissants sont entretenus avec des Grecs restés en Orient et toujours actifs⁸⁹⁹. À la même époque, Thomas Francos fait office de point de convergence des informations égéennes à la cour de Charles VII⁹⁰⁰. Un siècle plus tard, et quoique la fonction tende à disparaître, toute l'ingéniosité et l'entregent de Démétrios Paléologue (3) permet de dénouer la situation bloquée dans laquelle se trouve l'ambassadeur Saint-Blancard à Istanbul : mais nous ne sommes plus dans un contexte de croisade⁹⁰¹.

Les Grecs sont donc présents dans le système d'organisation de la croisade, dans l'assurance que les futures armées croisées seront mieux informées sur les réalités orientales. Néanmoins, leur effacement progressif de la croisade est de plus en plus patent.

André Paléologue et Charles VIII : les Grecs hors de la croisade.

Le 6 septembre 1494, André Paléologue, fils de Thomas Paléologue et prétendant aux trônes de Constantinople, Morée et de Serbie, au terme de négociations qui lui assurent une rente de 4300 ducats, cède ses droits au roi Charles VIII de France⁹⁰². Par cet acte majeur dans l'itinéraire quelque peu pathétique d'un prince grec progressivement abandonné de ses soutiens occidentaux – Jean Bessarion est décédé en 1472, les papes et les rois fluctuent dans leurs soutiens – et

⁸⁹⁶ ADN. B 2040, f.241v-242r.

⁸⁹⁷ AMC. Série C.C 21.

⁸⁹⁸ ADN. B 2040, f.249v.

⁸⁹⁹ Un certain Jean *Λαζαρυ*/Lazare/Laskaris occupe le même genre de position en informant le duc d'événements qui se sont produits à Constantinople. Nous nous trouvons à la même époque qu'Isaac, en octobre 1461. ADN. B 2045, f.251v. Il est tentant d'établir un lien entre les deux Grecs, tous deux issus du « païs » ou des « Marches » de Constantinople, marque de l'existence de réseaux d'informations entre Constantinople et Bruxelles et dont les Grecs seraient les intermédiaires naturels. *Supra.*, p.250.

⁹⁰⁰ Répertoire prosopographique n°116.

⁹⁰¹ BnF ms. fr. 12528, p.340.

⁹⁰² BnF ms. fr. 15526 f.165-168. Voir Jonathan HARRIS, « A Worthless Prince ? Andreas Palaeologus in Rome – 1464-1502 », article cité, p.551.

en butte à des parents turbulents⁹⁰³, André vit d'expédients et n'a plus les moyens de mener des entreprises de reconquête, moins encore de susciter une réaction de la part des souverains occidentaux. Pour les intéresser un minimum à sa cause, une ultime solution consiste à se dépouiller de ses derniers oripeaux symboliques byzantins. André s'y résout mais tente de garder une place hypothétique, en cas de victoire de l'entreprise dans un nouvel ordre politique égéen, puisqu'il conserve ses droits sur la Morée. Or, les temps évoluent et les projets de Charles VIII en Italie, s'ils ont pour finalité la reconquête de la Terre Sainte et l'expulsion des Ottomans de Méditerranée ont désormais d'autres outils symboliques à disposition. La justification se nomme Djem, ou *Zizime* en français, ce prince ottoman, frère de Bayezid II, dont les vicissitudes politiques de la succession de Mehmet II (1481) le mènent à chercher refuge et protection auprès des chevaliers de Saint-Jean⁹⁰⁴. Jouet des puissances occidentales qui s'arrachent sa garde – le prince est même gardé au château de Bourgneuf en Limousin, Djem est également l'objet de tractations avec le sultan qui choisit de payer pour que le prince reste en Occident⁹⁰⁵. Djem fait montre d'ouverture et de bonne volonté lorsque s'élaborent des projets de croisade et de remplacement de Bayezid II : il serait bien disposé à se convertir, ou tout du moins à favoriser les Chrétiens et cesser la guerre contre les Occidentaux. Dès lors, lorsque Charles VIII entre en Italie, c'est le prince turc qui accompagne le roi, non le Grec⁹⁰⁶.

⁹⁰³ Son frère Manuel, insatisfait de son sort, a décidé de retourner à Constantinople et accepter une rente contre sa soumission.

⁹⁰⁴ Le prince Djem, troisième fils de Mehmet II, a déjà vingt-deux ans lorsque son père meurt. Bayezid et lui sont les seuls héritiers du conquérant de Constantinople. Nommé gouverneur de Karaman, province récemment intégrée à l'empire et donc encore difficilement contrôlée, Djem peut compter sur le personnel de l'administration impériale et bénéficie d'une large popularité auprès de la population. Mais Bayezid parvient à le devancer sur le trône et dispose de l'armée. Une première bataille à Yenichechir (19 juin 1481) se solde par la défaite de Djem qui fuit auprès des Mamelouks d'Égypte. Revenu en Anatolie et de nouveau vaincu en 1482, le prince doit rallier la terre étrangère la plus proche, Rhodes. Les chevaliers sont chargés de mener les négociations avec Bayezid II. Djem choisit de rallier la Hongrie mais en effectue un vaste mouvement de contournement des Balkans et de l'Italie, en passant par la France, afin de continuer la lutte et susciter une entreprise armée chrétienne contre son frère. Nicolas VATIN, « L'affaire Djem (1481-1495) », dans Marie-Thérèse CARON et Denis CLAUZEL (éd.), *Le banquet du faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman. Actes du colloque « 1454 : Lille-Arras et le Vœu du Faisan – Deux capitales princières bourguignonnes face au défi de l'Empire ottoman » Lille et Arras 21 au 24 juin 1995*, Arras, Artois Presses Université (coll. « Histoire »), 1997, p.85-87.

⁹⁰⁵ Venise trouvera le moyen de faire apparaître la somme de 40 000 livres versées pour l'entretien du prince comme une forme de tribut et d'utiliser ce stratagème comme d'un outil de prestige vis-à-vis de l'opinion publique. Nicolas VATIN, *Op.cit.*, p.86.

⁹⁰⁶ C'est sur la route, à Naples et en compagnie du roi de France, que Djem décède dans la nuit du 23 au 24 février 1495. Sur la destinée rocambolesque de sa dépouille mortuaire, voir Nicolas VATIN, « Trafic macabre : la destinée *post-mortem* du prince Djem », dans Jean-Louis BACQUE-GRAMONT et Rémy DOR (éd.), *Mélanges offerts à Louis Bazin par ses disciples, collègues et amis*, Paris, l'Harmattan, 1992, p.231-239.

Il est caractéristique d'observer que progressivement, à partir de la fin du XV^e siècle, les Grecs cessent d'être au centre des préoccupations de croisade. Devant la pérennisation du pouvoir turc et la fin des souverainetés grecques au cours des années 1460, les anciens sujets du *basileus* se sont trouvés devant un choix : rejoindre les rangs des serviteurs du sultan ou bien partir pour l'Occident. Les Grecs restent des intermédiaires compétents entre Turcs et Occidentaux. Les attitudes de Georges Bissipat et Hüsseyin Bey en 1486, de Démétrios Paléologue (3) en 1537-1538 illustrent à merveille ce changement de situation⁹⁰⁷. Le temps est désormais à l'intégration de fait de l'empire ottoman dans le jeu politique des puissances européennes et la croisade n'est plus une réponse systématique. Les quelques militaires grecs engagés dans les armées anglaises ou françaises n'ont plus vocation à être utilisés sur un champ de bataille en Méditerranée mais plutôt dans les hautes terres d'Écosse ou dans les Flandres⁹⁰⁸.

De plus, au nord des Alpes, le recentrage des enjeux politiques autour de la lutte entre les trois puissances que sont l'Angleterre, l'Espagne/Empire et la France font que la menace turque, si elle reste présente, ne représente plus une nécessité militaire pour les deux premiers royaumes. De plus, l'alliance de revers qu'essaie d'entretenir le roi de France avec le sultan mène inévitablement à l'abandon progressif du discours de la croisade. De fait, les occasions pour les Grecs d'intégrer une armée combattante tournée contre les Turcs disparaissent. Il existe toujours des réfugiés tout au long du siècle, mais leur arrivée n'implique plus l'organisation de croisades dans l'Europe du nord-ouest, au grand dam du pape ou de Venise.

⁹⁰⁷ Répertoire prosopographique n°28, 23 et 258.

⁹⁰⁸ Thomas Buas et sa compagnie accomplissent une mission en Écosse en 1545 avant d'être envoyés à Thérouanne contre les Français. *Supra.*, p.75.

Perspectives.

Une conclusion générale de cette sous-partie s'impose. Nous étions partis d'un leitmotiv classique de l'historiographie qui laissait entendre que l'afflux de Grecs correspondent plus ou moins à une condition de réfugiés souvent imméritée. Anciens sujets de l'empereur ou ressortissant d'un terre grecque tombée sous le joug ottoman, les Grecs étaient censés se muer en chantres de la croisade, âmes innocentes et témoins de la férocité turque. Pourtant, l'examen plus approfondi à bien révéler des nuances dans la compréhension de l'attitude de certains Grecs – et non la totalité. Longue de plus d'un siècle et demi, la période qui nous concerne n'est pas uniforme lorsqu'il s'agit de définir l'attitude à tenir vis-à-vis de la menace turque. Les États en formation d'Europe transalpine ont certes conscience des enjeux de la question, les chroniques en font suffisamment le catalogue⁹⁰⁹. Pourtant, l'implication des princes anglais, bourguignons ou français dans un conflit méditerranéen progresse tout au long du XV^e siècle et fluctue en fonction de l'intérêt que le prince place dans l'organisation d'une croisade : souci de prestige, enjeux de puissance vis-à-vis de ses voisins. Néanmoins, ces attitudes ne sont jamais constantes : la France passe par une phase d'intérêt au tournant du siècle, pour la lutte mais la malheureuse expérience de Nicopolis et la reprise de la guerre anglais n'a pas permis une quelconque entreprise d'ampleur. De réelles velléités réapparaissent avec Charles VIII et Louis XII mais, encore une fois, les réalités politiques, incarnées par la lutte contre Charles Quint, imposent d'autres stratégies, plus diplomatiques. L'Angleterre est restée extérieure à ses questions, accaparée par la guerre en France, puis par la Guerre-des-Deux-Roses. Les ducs de Bourgogne et leurs héritiers Habsbourg sont les seuls à créer et tenter de faire perdurer une politique de croisade envers les Turcs. En effet, les possessions des Impériaux sont en contact direct avec les domaines du sultan.

Dans tout ceci, quelle attitude des Grecs ? Tout d'abord, insistons de nouveau avec vigueur sur le fait que tous les Grecs ne professent pas un appel à la croisade dès qu'ils entrent dans un royaume d'Occident, loin s'en faut. Nous avons

⁹⁰⁹ Jean Froissart par exemple reproche aux Grecs leurs querelles qui favorisent la montée en puissance des Turcs. Gilles le Bouvier s'épanche assez longuement sur la menace grandissante que représentent les Turcs, récents vainqueurs des Grecs. *Op.cit.* Olivier de la Marche, quant à lui est conscient de l'importance de l'ambassade de Théodore Karystinos en 1443 pour la survie de l'empire. *Op.cit.* Philippe de Commynes enfin

déjà évoqué la nécessité d'établir toute la variété des situations poussant un Grec à se retrouver en Occident et plus particulièrement encore au nord des Alpes. Notre documentation reste encore trop imprécise sur les conditions de voyages de nombre de personnages étudiés, mais certains comme les marchands n'obéissent *a priori* pas à une logique d'expulsion et de prédation de la part des Turcs. Néanmoins, certains invoquent cette raison mais, ici encore, les Grecs ne jouent pas simplement et invariablement le rôle de faire-valoir direct du prestige du prince qui incarne le nouveau croisé prêt à terrasser le Turc et rendre à ces malheureux leurs terres grecques. Plusieurs types d'attitude se dégagent clairement : tant que quelque chose peut être sauvé ou reconquis, les Grecs se muent en promoteurs de la croisade ou bien en éléments de justification pour les chancelleries européennes ; cependant, dès lors que la perspective d'une reconquête rapide et réaliste s'éloigne, les Grecs et le récit de leurs malheurs disparaissent des commentaires des chroniqueurs et des calculs politiques des souverains européens. Ces pauvres hères apparaissent comme dépassés par la question.

Quelles raisons à ce délaissement progressif, inexorable ? Les conditions politiques ne sont pas les seules explications. Peut-être serait-il judicieux d'entamer légèrement sur ce que nous écrirons plus loin en impliquant le poids des représentations et impressions que les sociétés occidentales ne manquent de se construire sur ces mêmes Grecs. Depuis Jean Froissart jusqu'à Philippe de Commines, une considération sous-tend le récit de l'avancée turque en Méditerranée orientale : les chrétiens d'Orient, Grecs en tête, ont commis des erreurs, politiques, économiques et surtout religieuses qui ont attiré sur eux la colère divine. Leur chute est de leur faute. La présence grecque en Occident, nous le verrons, nuance quelque peu les rapports avec les sociétés occidentales. Pourtant, l'étonnement, mêlé parfois de suspicion, est peut-être une cause à explorer dans ce progressif désinvestissement des Grecs dans la croisade contre les Turcs : les princes d'Occident n'ont plus besoin d'eux dans ce domaine.

Des courtisans comme les autres ?

Jusqu'à présent, nous n'avons fait qu'effleurer la question des rapports entre les Grecs et les cours occidentales. Certes, nous avons établi que celles-ci constituaient les objectifs principaux des migrants grecs, qu'ils soient réfugiés ou marchands. Néanmoins, nous avons sciemment laissé hors de l'analyse l'étude des conditions d'insertion que peuvent leur offrir ces systèmes curiaux. De même, en ne perdant toujours pas de vue que la rencontre des Grecs et des sociétés occidentales profite à tous, il semble clair que la curiosité domine dans les relations gréco-occidentales : le Grec devient une fenêtre sur un monde nouveau toujours très attractif. Un modèle-type de courtisan grec-oriental émerge ainsi de cette rencontre entre Orient et Occident, mûri dans le cadre des cours européennes et incarné par Thomas Francos.

Stratégies curiales d'insertion.

En 1460, se présente une ambassade très originale, menée par le cardinal Louis de Bologne et composée de divers représentants des Chrétiens d'Orient venus demander de l'aide au duc de Bourgogne⁹¹⁰. Parmi eux se trouve Michel Alligheri, ambassadeur de l'empereur de Trébizonde David II. Comme la plupart des entreprises de ce type, l'ambassade suscite la curiosité pour ces chrétiens du bout du monde, sensibilise à leur situation critique face aux Turcs – qu'ils soient ottomans ou seldjoukides – mais n'aboutit à rien d'autre que de belles promesses. La logique pour ce Michel de Trébizonde était de suivre ses coreligionnaires sur le chemin du retour. Cependant, les événements politiques s'accélérent précisément à cette époque et donnent raison *a posteriori* au diplomate : Trébizonde est prise par les Ottomans et l'empereur exécuté. Michel l'apprend alors qu'il séjourne toujours auprès de Philippe le Bon. Privé de maître, et en quelque sorte de point de chute, le marchand/diplomate trouve le moyen de rester et de servir désormais le duc de Bourgogne et parvient à retrouver un statut social plus ou moins équivalent⁹¹¹. Il obtient surtout une place enviable pour son fils Antoine de Trébizonde auprès du

⁹¹⁰ Jean RICHARD, *Louis de Bologne, patriarche d'Antioche, et la politique bourguignonne envers les Etats de méditerranée orientale*, Bâle, Publications du Centre Européen d'Etudes burgondo-Médianes, 20, 1980, p. 63-69.

⁹¹¹ Répertoire prosopographique n°4.

comte de Charolais. Le fils profite largement de l'avènement de celui-ci en devenant son chancelier et chambellan. Membre actif de la cour ducale, Antoine participe aux manifestations, fêtes, réjouissances et autres cérémonies curiales du règne de Charles le Téméraire⁹¹². Tout au long de son règne, Antoine de Trébizonde est très régulièrement payé pour sa présence à la cour, au service du duc. Cette intégration et cette faveur ducale ont cependant quelques limites avec Marie de Bourgogne et Maximilien de Habsbourg qui réduit ses gages annuels⁹¹³. Néanmoins, Antoine intègre son fils Jean au système curial en tant qu'écuyer⁹¹⁴. Celui-ci semble poursuivre une carrière de courtisan sous Marie de Bourgogne et peut-être Philippe le Beau, tout comme son père mais, semble-t-il à un niveau moindre⁹¹⁵. Si l'on prend en compte les lettres de légitimité accordées entre 1480 et 1488 à Charles de Trébizonde⁹¹⁶, qui peut être parent avec eux, il est clair que la famille Alligheri de Trébizonde a trouvé les moyens de mener à bien une politique d'intégration à un nouveau système curial et d'exploitation des opportunités de carrières qui s'ouvrent à eux. Son point d'orgue se situe sous Charles le Téméraire, dont Antoine est compagnon de jeunesse et Michel un conseiller écouté de Philippe le Bon, riche et influent⁹¹⁷.

Au-delà des nombreux Grecs réfugiés qui gravitent dans les cours européennes, de façon souvent éphémère, les ensembles curiaux n'en constituent pas moins le point névralgique de toute entreprise de (re)composition sociale. En effet, qui mieux que le prince et son environnement immédiat pourrait être capable de fournir une nouvelle identité sociale, un nouveau positionnement au sein de réseaux structurés. En effet, pour inconnus qu'ils puissent être dans les détails par les impétrants, ces contacts sociaux n'en constituent pas moins des modèles et de types de fonctionnement communs avec ce qu'ils ont pu connaître à Constantinople, Trébizonde ou Mistra. En effet, parmi les ponts qui peuvent être aisément établis entre Byzantins et Occidentaux, la pratique et l'entretien d'une cour

⁹¹² En 1468, par exemple, il participe à Bruges au pas d'armes de l'Arbre d'or. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, tome IX, p.193.

⁹¹³ ADN. B 2118, f.104v

⁹¹⁴ Répertoire prosopographique n°311.

⁹¹⁵ Jean est appointé comme écuyer pendant trois ans jusqu'en 1481. Peut-être sa situation se poursuit par la suite. ADN. B 2115, f.43r et f.115v. ADN. B 2124, f.211r

⁹¹⁶ Répertoire prosopographique n°309.

⁹¹⁷ Au moment de l'avènement de Charles le Téméraire, Michel est confirmé dans ses revenus de 439 livres et dans sa charge de chambellan. Il lui est même accordé le privilège de rester dans ses appartements lors d'un déplacement ducal parce que son grand âge lui rend sa tâche de conseiller difficile à remplir. ADN. B 2068, f.17v

autour du prince est très importante. D'ailleurs, la cour impériale est une structure plus complexe et précoce que ce que connaissent les sociétés princières occidentales. Celles-ci n'en sont, au XIV^e et XV^e siècles, qu'à leurs balbutiements en comparaison de la forte hiérarchisation des offices curiaux, déjà organisés par Constantin VII Porphyrogénète (913-959) mais probablement existant auparavant⁹¹⁸. Les quelques réfugiés grecs ont pu connaître et intégrer la cour impériale ou ses imitations moréote et trébizontaine, ils détiennent un net avantage lorsqu'il s'agit d'intégrer ces cours occidentales. De fait, certains Grecs arborent des titres de proximité avec la famille impériale ou les services administratifs : dans les États de Bourgogne officient Alexis, « conte de Salubria » est également « grant connestable » de Constantinople, formule occidentale plus ou moins équivalente à celle de *protostator*⁹¹⁹, un « chambellan de feu le dit empereur de Constantinoble »⁹²⁰, un « chancelier de l'Empereur »⁹²¹ ou bien un fils de « prince » moréote ou de « conte » constantinopolitain⁹²² ; en France apparaissent parmi d'autres Michel Lascaris « escuyer conte palatin natif de Constantinople », Andronic Iagaris « chevalier parent du feu empereur de Constantinople » ou bien ce « Maistre Jehan Patrices » dont le patronyme pourrait fort bien se révéler être l'expression d'une fonction réelle à la cour impériale⁹²³. Ce rapide énoncé n'est bien entendu pas exhaustif et retranche volontairement les ecclésiastiques qui cependant doivent être intégrés à la réflexion⁹²⁴. Il est à ce titre intéressant que les sommes allouées à ces

⁹¹⁸ Constantin VII PORPHYROGENETE, *Le livre des cérémonies*, 2 livres, Paris, Belles-Lettres, 1967. L'empereur évoque les fêtes et cérémonies religieuses qui scandent l'année. Il y définit la bonne conduite à tenir et les membres de la cour y participent. Voir également le témoignage de Liutprand de Crémone, ambassadeur de l'empereur germanique Otton, envoyé en ambassade diplomatique en 962 : son œil, parfois amusé, souvent critique, met en scène les rituels et hiérarchies de la cour impériale. François BOUJARD (éd.), *Liutprand de Crémone. Œuvres*, Paris, Editions du CNRS, 2015.

⁹¹⁹ ADN. B 2020, f.346r.

⁹²⁰ ADN. B 2026, f.328r.

⁹²¹ ADN. B 2034, f.172r. Jacques Paviot l'associe à Phrangoulios Serbopoulos qui se rend alors effectivement en Angleterre, après un passage par la France, ce que la source ne mentionne pas.

⁹²² Il s'agit d'*Assaneuz* de *Acarye* et de Georges Théophile. ADN. B 2040 f.231v et f.244v-245r.

⁹²³ BnF ms. fr. 32511, f.209r, 209v et 210r. Le titre de *Patrice/Patrikios*, hérité de l'empire romain, existe toujours dans les titulatures byzantines. Il concerne avant tout l'aristocratie qui se voit accorder ce titre afin de classer un personnage vis-à-vis des autres membres de la suite impériale (et parfois au sein même de la famille impériale).

⁹²⁴ En effet, les ecclésiastiques entourent les empereurs, au même titre que les princes d'Occident ont à leur service moines, abbés et religieux de tout état, dont certains évêques qui, pour la France et l'Angleterre, jouent des rôles cruciaux dans les politiques menés par ces princes. Pour un état des lieux plus complet des réfugiés grecs proches des cours byzantines, À noter également que les réfugiés qualifiés de « chevaliers » ou d'« écuyer » pourraient être également intégrés au tableau. Néanmoins, les réserves que nous avons émises sur la réalité sociologique de tels termes dans le monde byzantin impliquent de notre part de la prudence. Enfin, ayant insisté sur l'état partiel et transitoire de notre documentation actuelle, ce relevé n'a de valeur qu'informative et ponctuelle.

réfugiés soient en moyenne plus élevées lorsque l'impétrant se targue d'avoir appartenu à l'une ou l'autre des cours byzantines : alors que la générosité ducale s'élève en moyenne à quelques livres, parfois une vingtaine, les membres apparemment les plus en vue récoltent aisément plusieurs dizaines de livres et Alexis de Selymbria capte à lui seul cent-vingt livres alors qu'au même moment « Culart de Groece povre homme » n'en récolte que dix-huit⁹²⁵.

Il est bien sûr difficile d'établir avec certitude la pérennité d'un passage par une ou plusieurs cours de la part d'un ancien courtisan. Trop de lacunes laissent pour l'heure certains itinéraires incomplets. Néanmoins, certains Grecs s'adaptent à leurs nouveaux cadres de vie. Mieux : selon nous, les Grecs choisissent leur prince. Nous avons déjà évoqué le cas de Constantin Scholarios⁹²⁶. Celui-ci effectue un curieux aller-retour entre la cour de Charles le Téméraire et celle de Louis XI. Ce circuit, observable chez d'autres compatriotes, est selon nous le résultat d'une mise en concurrence des offres d'insertion offertes par chaque cour : là où quelques années plus tard le prince Manuel Paléologue (5) semble finalement préférer la sujétion ottomane⁹²⁷, Constantin Scholarios semble choisir l'entourage du duc de Bourgogne. Plus tôt, Georges Bissipat ou Thomas Francos auront pu effectuer le même type de périple, se fixer quelques années en Angleterre avant de changer d'avis et entrer au service du roi de France⁹²⁸.

Notre hypothèse tient en ce que ces circuits ne sont pas uniquement des tentatives d'écumage des principaux centres politiques d'Occident, sans logique d'installation pérenne. Au contraire, certains Grecs entrapercevant une opportunité de réinsertion sociale, ont couru les cours européennes ne quête de cette chance. Dès lors, le patronage exercé par Francesco Filelfo sur une part importante de ces réfugiés et la lettre de recommandation du duc de Milan en faveur de Théodore *Plantidorus* et Nicolas *Cunctus*, prennent une toute autre ampleur. Des réseaux sont à l'œuvre, des stratégies d'intégration des cours européennes, à plus ou moins long terme, forment une réalité sociale que l'historiographie a trop souvent délaissée et qui doit occuper davantage de place pour qui souhaite étudier la présence grecque en Occident. Loin d'être une présence passive, forcée par la brutalité des événements, la place des Grecs peut très bien se révéler être autant le reflet de leurs

⁹²⁵ ADN. B 2020 f.346r et 351r-v.

⁹²⁶ Répertoire prosopographique n°284.

⁹²⁷ Répertoire prosopographique n°265.

⁹²⁸ Répertoire prosopographique n°284.

actions, de leurs volontés, de leurs stratégies d'intégration que le résultat du hasard, en tout cas de la volonté unique d'un prince particulièrement libéral. À un souci de prestige princier répond une offre grecque opportune.

Des objets de curiosité ?

Fournisseurs en réjouissances princières.

Dès lors, que peuvent représenter ces Grecs dans les ensembles curiaux, outre des atouts politiques réels ? Contribuent-ils de quelque manière que ce soit à la vie d'une cour, à son lustre, à sa renommée ? L'organisation structurée d'une cour ne peut s'effectuer dans la mise en scène de celle-ci aux yeux des sujets du prince membres de cette cour. L'enjeu est de justifier son existence, d'émerveiller son entourage et, au passage, marquer sa supériorité par rapport aux voisins. Dans ce schéma, les fêtes, cérémonies et représentations mettant en scène le prince et sa famille, organisant des événements politiques – comme la croisade – sont essentiels. Plus ces fêtes sont fastueuses, plus leur mise en scène est raffinée, plus le prestige sera grand. L'emploi et l'importation de denrées les plus rares sont cruciaux et il n'est pas anodin de retrouver des Grecs à l'origine des commandes de fournitures de certaines denrées, de certains plaisirs.

Les Grecs fournissent tout d'abord les fêtes princières avec tout le nécessaire pour la table, qu'il s'agisse de nourriture ou de pièces de vaisselle. En effet, nous avons évoqué la présence d'Antoine *Loscart/Losschaert/Laskaris* en tant que fournisseur d'épices pour le service du duc de Bourgogne. Pour l'année 1454, le marchand grossiste reçoit cent soixante-dix-sept livres en paiement. Lors du Banquet du Faisan, la même année, Loscart se voit gratifier de la somme de dix-huit livres pour l'approvisionnement en denrées. Le type d'épices n'est pas spécifié mais les cours européennes sont particulièrement friandes de safran, de gingembre ou de poivre long⁹²⁹. Or, en 1477, Démétrios de Rhodes trafique justement à Rouen du safran. Ce produit très cher ne peut être destiné qu'à des clients fort riches, la cour française s'avérant une cliente très demandeuse⁹³⁰. Parmi les autres produits

⁹²⁹ Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge. Pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Hachette Littératures, 2002, p.20.

⁹³⁰ ADSM. B. VIC. Eau 1477-1478

importés par le Rhodien figure le vin d'Espagne, autre denrée extrêmement prisée par les cours européennes. Les connexions des marchands grecs avec le monde méditerranéen et ses grandes variétés de vins – notamment venus d'Italie ou de Grèce – sont réels et ont déjà été évoqués plus haut⁹³¹. Jonathan Harris a très justement insisté sur la vogue du vin grec en Angleterre, élixir venu de Momemvasie et dont le nom a été transcrit en *Malmsey*⁹³². Ce vin fait l'objet d'un grand enthousiasme outre-manche avec le *Rumney*⁹³³, en provenance des Îles Ioniennes, et son trafic avec la Méditerranée orientale est d'abord assuré par des marchands byzantins puis, et surtout, vénitiens et génois, qui ravitaillent l'île par les ports de Londres et de Southampton. La Crète vénitienne joue un rôle particulier dans l'approvisionnement : dès 1396, un certain *John Nicolai* de Crète exporte du vin doux sur des galées vénitiennes et flamandes qui assurent la liaison avec Londres et Bruges⁹³⁴. L'importance des Grecs dans cet approvisionnement est réelle : en novembre 1446, Andronic Effomatos, quoique marchand de fil d'or, ne refuse pas d'importer à l'occasion quarante barils de vin doux⁹³⁵. Même après la disparition de l'empire, les marchands grecs fournissent toujours la cour anglaise comme celle d'Edward IV (1461-1483)⁹³⁶. Ces vins fins ont donc essentiellement pour destination des cours, qu'elles soient royales ou princières. Les Grecs peuvent également jouer un rôle dans le service de table. En effet, Démétrios Paléologue (3), concierge des Tournelles pour le roi, occupe d'autres fonctions curiales plus importantes. Le Grec fait partie des officiers de paneterie du roi et avait pour charge de s'assurer de la mise de la nappe, de la nef de table, du pain, du sel, etc. Or, lors du banquet organisé le 19 juin 1549 par la reine Catherine de Médicis, Démétrios est rétribué quatre-vingt-quinze livres pour avoir fait parvenir aux convives toutes sortes de parfums, de chandelles parfumées, d'eau de rose, d'ambre⁹³⁷. Parmi ces

⁹³¹ Supra., p.256.

⁹³² Jonathan HARRIS, « More Malmsey, Your Grace ? The export of Greek wine to England in the later Middle Ages », dans *Eat, drink, and be merry (Luke 12:19). Food and Wine in Byzantium. Papers of the 37th Annual Spring Symposium of Byzantine Studies, in Honour of Professor A.A.M. Bryer*, Leslie BRUBAKER et Kallirroe LINARDOU (éd.), Hampshire, Ashgate Variorum, 2007, p.249-254.

⁹³³ Le terme dérive de *Romania*. *Ibid.*, p.249. Jonathan Harris évoque Liutprand de crémone au X^e siècle pour qui le vin grec plaisait déjà énormément dans les Îles britanniques. *Ibid.*, p.250.

⁹³⁴ *Ibid.*, p.253.

⁹³⁵ National Archives, PRO E122/203/3 f.14v et 16r. *Ibid.*, p.253. Répertoire prosopographique n°106.

⁹³⁶ *Ibid.*, p.252-253. *The Crowland Chronicle Continuations*, Nicholas PRONAY et John COX (éd.), Londres, Richard III and Yorkist History Trust, 1986, p.139.

⁹³⁷ « A Dymitres Paillelogue, cappitaine des Tournelles, demourant à Paris, la somme de 93 livres 7 sols tournois, pour l'achat d'eaux et autres choses pour parfumer et ploier le linge du dict festin, ainsi qu'il s'ensuit : pour eue de nèfle, eue de rose et de mélilot, 7 l. 10 s. tourn. Item, en binjoan, chandelle de parfum et ambre, le tout meslé ensemble, 60 sols tourn. ». Louis CIMBER et Félix

senteurs, le benjoin est évoqué et est une résine provenant justement de Grèce, de Chypre et du Proche-Orient. Or, nous savons que Démétrios a longtemps entretenu des liens avec Péra près de Constantinople. Il est probable que ces réseaux, qui peuvent être économiques, sont toujours actifs et profitent à la cour des rois de France. Le commerce lié à la table des princes bénéficie également de ce rôle des Grecs, toujours discret mais réel.

Ceux-ci sont également présents lorsqu'il s'agit des divertissements qui accompagnent nécessairement toute cérémonie princière. *Les Chroniques de Yolande de France duchesse de Savoie* mettent en scène à plusieurs reprises des cérémonies festives à la cour des ducs de Savoie, Amédée IX (1465-1472) puis son fils Philibert I^{er} (1472-1482). Lors d'une de ces fêtes, le 15 août 1479, en présence de toute la famille ducal, des Grecs montreurs d'animaux exotiques assurent le spectacle. Parmi toute la ménagerie présentée à la cour, un éléphant et un tigre impressionnent particulièrement⁹³⁸. Quelques années plus tôt, un certain Manuel, nain de son état et probablement bouffon de profession, animait la cour de Bourgogne de ses facéties et officie en 1468 lors du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York⁹³⁹. Comme nous allons le voir rapidement, les Grecs, de par leur nature curieuse et exotique, sont rapidement placés au centre de l'attention, objets de divertissements pour des courtisans et princes en mal de nouveautés. Il est caractéristique que la visite de Manuel II suscite un tel enthousiasme, outre l'importance de sa condition. En effet, le prince est présent à de nombreuses fêtes en Italie, en France ou en Angleterre. À chaque reprise, la foule attend d'entendre l'empereur. L'attrait de la langue, que l'on ne comprend pas toujours, joue un rôle important dans les réjouissances. Ainsi, lors de l'épisode du mariage du comte de Clermont, fils de Louis II de Bourbon, celui-ci est visiblement fier de compter un tel personnage parmi les convives, personnage que bien sûr l'on ne comprend pas, ou peu, mais dont la présence et l'éloquence permettent d'assurer une partie du spectacle du mariage⁹⁴⁰. Cet attrait de la langue s'observe également chez Thomas

DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} partie, tome III, Paris 1835, p.420-422. À noter également, pour compléter ce qui a pu être écrit sur les vins, que la même liste évoque l'achat de vin de Malvoisie, même si Démétrios n'était pas chargé de cet approvisionnement.

⁹³⁸ « Item le xv jour d'aoust feste de Notre Dame az certains hommes de Grece qui monstrent a mon dit seigneur et messeigneurs ses freres en la présence de toute la court deux bestes souvaiges, cest assavoir ung elephan et ung tigre en deux escus de roy ». *Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI*, documents inédits recueillis et mis en ordre par M. Léon Ménabréa, Chambéry, Imprimerie de Puthod fils, 1859, p.197.

⁹³⁹ Jonathan HARRIS, « Two Byzantine Craftsmen in Fifteenth Century London », article cité.

⁹⁴⁰ *Chronique du bon duc Loys de bourbon* de Jean Cabaret d'Orronville, chapitre LXXXVI, p.269-270.

Francois autour de qui la langue grecque est parlée par son entourage et fait l'admiration des courtisans de Charles VII⁹⁴¹. Encore une fois, les Grecs assurent le spectacle pour des cours constamment en recherche d'exotisme. Mais de l'exotisme à la curiosité et l'étrangeté, il n'y a qu'un pas et les Grecs savent également jouer leur rôle.

Entre nouveauté et curiosité exotique : une mode ?

L'aura de Manuel II Paléologue ne constitue pas simplement une occasion d'une mise en valeur lors de fêtes particulières. Son essence même, sa condition de Grec, empereur par-dessus le marché, place le souverain en objet de curiosité qui dépasse le simple fait du divertissement. Le foisonnement d'images exotiques qui émanent des sources concernées montrent selon nous l'engouement pour les membres de cette suite impériale, leur apparence, leurs comportements et leurs pratiques. Il n'est pas étonnant que les cérémonies religieuses orthodoxes, que bien sûr on ne songe pas à interdire à l'empereur, attirent beaucoup de curieux, pour la plupart membre de la cour française⁹⁴². Les principaux princes du sang s'amuse même à imiter leurs pratiques vestimentaires : en 1402, en pleine visite impériale, le comte de Nevers fait acheter des « habiz de Turcq » pour l'usage de son fils, le futur Philippe le Bon, à peine âgé de six ans⁹⁴³. Toute l'iconographie que le voyage impérial inspire aux artistes résulte de cet attrait pour les membres de la cour française soucieux d'ajouter à leur apparence, leur entourage, une dose d'exotisme oriental qui est à la mode en ce début de siècle. L'analogie entre les Rois mages et l'empereur est cruciale dans les deux tableaux des *Très Riches Heures du duc de Berry* des frères Limbourg : Manuel est vêtu d'une tiare impériale et de soieries étrangères aux pratiques vestimentaires occidentales, affublé d'un épée courbe, suivi d'une suite bigarrée, de singes et de panthères. Tout l'Orient fantasmé est présent ici et séduit la noblesse française⁹⁴⁴. Le duc de Berry, tout particulièrement, cherche à établir un lien artistique avec ce monde antique et lointain : le prince fait battre

⁹⁴¹ AN, *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. xxxviii.

⁹⁴² Jean Jouvenal évoque notamment le logement de l'empereur au Louvre et des commodités qui lui sont accordées : « Et estoit l'hostel tres bien habillé et paré, et là tenoit son estat aux depens du Roy. Et faisoient le service de Dieu selon leurs manieres et ceremonies, qui sont bien estranges, et les alloit voir qui vouloit ». Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Op.cit.*, p.417-418.

⁹⁴³ ADCO. B5519.

⁹⁴⁴ Frères LIMBOURG, *Op.cit.*, f.51v et 52r.

diverses médailles où Constantin le Grand (307-337) et Héraclès (610-641) sont représentés et symbolisent à la fois l'empire romain, le christianisme (Constantin) et la lutte contre les Infidèles (Héraclès)⁹⁴⁵.

Cet attrait ne se dément pas avec le temps. Certes, les délégués grecs sont moins prestigieux mais ils véhiculent toujours l'image presque figée d'un orient chrétien menacé. Des prouesses équestres de Théodore Karystinos aux animaux royaux gardés par Démétrios Paléologue (3), tous suscitent l'admiration, parfois de la condescendance, mais toujours de l'intérêt. Qu'il s'agisse d'êtres humains ou d'objets culturels, les Grecs représentent des cabinets de curiosité qu'une cour se doit de compter en son sein : les portraits de la famille impériale ainsi que l'ouvrage relié portés par Manuel Chrysoloras à Charles VI enrichissent les collections royales au même moment que les entreprises artistiques de Jean de Berry⁹⁴⁶ ; un siècle plus tard, les dromadaires offerts à François I^{er} font la fierté royale et un entretien est confié à Démétrios Paléologue (3), supposé familier de ces animaux, du moins le croit-on⁹⁴⁷. Entre ces deux présents, nombre d'autres ont pu compléter les collections princières et devenir une porte d'entrée commode dans ces mondes curiaux⁹⁴⁸. Il faut également mesurer tous les problèmes que peut engendrer en matière d'intronisation princière le vol d'une relique par un certain Manuel Mamonas à Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos⁹⁴⁹. Enfin et surtout, les textes émanant de la culture classique et qui sont extraits – volés oserons-nous écrire ? – des bibliothèques byzantines sont autant d'objets d'échanges et de moyens d'intronisation pour certains migrants : Manuel de Constantinople (4) propose ainsi plusieurs textes dont un Démosthène, à l'archevêque d'York, prélude à un emploi de copiste⁹⁵⁰.

La curiosité que suscitent les Grecs et leurs artefacts n'est certes pas observable constamment dans nos sources. De plus, le temps long de notre champ d'étude montre que l'intérêt peut parfois s'essouffler : tant qu'il subsiste quelques

⁹⁴⁵ Jules GUIFFREY (éd.), *Inventaires de Jean, Duc de Berry*, tome 1, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1894, n°199 et 200, p.72-73.

⁹⁴⁶ Raymond CAZELLES, *Op.cit.*

⁹⁴⁷ AN MC/ET/XIX/163.

⁹⁴⁸ Les fauconniers de François I^{er} ont une importance réelle à la cour de Fontainebleau. Les oiseleurs de la cour comme Théodore de Bragdymène sont même plusieurs fois remerciés de leur rapidité à satisfaire les désirs royaux. Répertoire prosopographique n°33.

⁹⁴⁹ *Epistolare Francisci Philelfo*, *op.cit.*, livre XII, p.410. La situation semble si problématique que les deux Grecs en appellent à leur protecteur florentin Francesco Filelfo afin que celui-ci intercède pour eux auprès de Thomas Francos, relais habituel pour les Grecs à la cour de Charles VII. L'objectif est de leur assurer une audience, non de retrouver la relique qui semble bel et bien perdue.

⁹⁵⁰ Répertoire prosopographique n°74.

parcelles de terre grecques à sauver ou à reconquérir immédiatement, l'actualité politique fait que les Grecs restent intéressants. Progressivement, d'autres contacts étant pris avec d'autres cultures, d'autres mondes extra-européens, l'intérêt pour les Grecs et les « Turqueries » s'estompe sans jamais disparaître : les Ottomans et leur sultan supplantent les éléments culturels grecs au point parfois de les confondre⁹⁵¹. Hüsseyin Bey, grec ottoman, diplomate et cousin de Georges Bissipat illustre parfaitement l'évolution nette des fantasmes à l'égard de cet orient par l'entremêlement de deux sentiments en apparence contradictoires : fascination – l'orient toujours rêvé – et répulsion – un orient infidèle⁹⁵².

Itinéraire d'un courtisan entre Angleterre et France : Thomas Francos.

Point d'orgue de ce mélange des genres, de l'association de sentiments contradictoires envers de nouveaux types de courtisans anecdotiques mais toujours fascinants, Thomas Francos nous semble synthétiser à merveille notre propos. À travers son cas que nous n'avons évoqué que de façon discontinue, nous espérons fournir une typologie acceptable de la place de l'élément grec au sein des sociétés courtisanes de l'Europe du nord-ouest.

Au service exclusif des princes.

Thomas Francos, médecin érudit péloponnésien et peut-être apothicaire, apparaît à de multiples reprises en situation d'exercice vis-à-vis de personnes toutes membres de systèmes curiaux, qu'ils soient milanais, anglais ou français. Les liens avec Francesco Filelfo, courtisan au service des ducs Sforza de Milan, sont anciens et déterminants dans la construction de la carrière du Grec. Il est vraisemblable qu'avant l'Angleterre, Thomas ait été présent auprès de Filippo Maria Visconti

⁹⁵¹ Nicolas Vatin a montré que le grec est une langue que les Ottomans conservent dans leurs usages diplomatiques, notamment avec les Occidentaux. Il s'agit d'un premier pas vers l'association plus étroite, voire même l'assimilation pure et simple, entre Grecs et Ottomans dans les esprits occidentaux et dont Mathieu Grenet se fait l'écho pour le XVIII^e siècle. Nicolas VATIN, « L'emploi du grec comme langue diplomatique par les Ottomans (fin XV^e – début XVI^e siècle) », dans Frédéric HITZEL (éd.), *Istanbul et les langues orientales*, Varia Turcica XXXI, Paris-Istanbul, l'Harmattan-IFEA-INALCO, 1997, p.41-47. Mathieu GRENET, « Grecs de nation », article cité, p.314-315.

⁹⁵² Répertoire prosopographique n°23.

(1412-1447)⁹⁵³. À partir de 1436, Thomas, alors résidant en Normandie, passe en Angleterre, entrant rapidement au service du cardinal Beaufort⁹⁵⁴. La période anglaise ne le met pas en scène à la cour anglaise, ou du moins dans l'entourage de Beaufort. Toutefois, c'est un Thomas propriétaire terrien dans le diocèse de Salisbury et à Londres qui apparaît dans nos sources⁹⁵⁵ ; or ces capacités foncières ne sont possibles que par la présence active dans m'entourage des puissants, donc de la cour⁹⁵⁶. Un dernier argument en faveur de la présence de Thomas à la cour anglaise tient dans sa fuite de l'île en 1451, au moment où se conjuguent défaites militaires en France, premiers signes de la folie d'Henry VI et début de la guerre civile. La cour de Charles VII constitue le cadre nouveau de la vie et de l'action de Thomas et, reconnaissons-le, c'est en son sein que nous observons le plus commodément la vie quotidienne de celui-ci. Thomas s'intègre tellement naturellement parmi les courtisans français qu'il occupe une position hiérarchique déterminée, en tant que médecin du roi. À ce titre il côtoie d'autres courtisans, d'autres hommes de médecine comme le premier chirurgien du roi Regnault Thierry⁹⁵⁷. De même, Thomas occupe une fonction partagée par d'autres collègues et les visites du roi sont collectives, très vraisemblablement menées sous la conduite du premier médecin du roi Guillaume de Traverse. Néanmoins, ses origines et ses connaissances – réelles ou supposées – confèrent un rôle important à Thomas, au point qu'à la mort du Grec, on note que le roi en est très affecté et lui accorde de somptueuses funérailles⁹⁵⁸. Plus intéressant encore, Thomas a même sous sa protection des compatriotes. Il les protège et, à l'occasion leur obtient des grâces ou des avantages⁹⁵⁹. Ses quartiers, situés dans le palais royal, non loin de ceux du roi qui a quotidiennement besoin de ses services, constituent le point de ralliement de certains courtisans où s'entament fréquemment des discussions concernant les

⁹⁵³ Les relations avec Milan semblent se poursuivre tout au long de la vie de Thomas puisqu'à sa mort, le duc de Milan, avait reçu un prêt d'ouvrages précieux qu'il se voit dans l'obligation de rendre des ouvrages précieux que le Grec avait bien voulu lui confier. « Lettre de Tommaso Tebaldi da Bologna au duc de Milan », Francia Cart.524. Voir Emile LEGRAND, *Op.cit.*, p.76.

⁹⁵⁴ Répertoire prosopographique n°116.

⁹⁵⁵ *Ibid.*

⁹⁵⁶ Thomas est mentionné dans les *Subsidies rolls* comme *physician*, terme très proche de celui qui est accordé au Grec à la cour de France.

⁹⁵⁷ Regnault Thierry est cité dans la lettre de recommandation accordée à Thomas. De même, le chirurgien du roi est l'exécuteur testamentaire de Thomas, chargé par le pouvoir de garantir les biens du grec à son héritier Guillaume. BnF ms. fr. 32511, f.189v et 190v.

⁹⁵⁸ « Lettre de Tommaso Tebaldi da Bologna au duc de Milan », Francia Cart.524. Emile LEGRAND, *Op.cit.*, p.76.

⁹⁵⁹ Nous faisons allusion ici à la lettre de rémission accordée à André de Frans, dit Sac, coupable du meurtre de son compatriote George. AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

affaires d'Orient. Ainsi, une sorte de cour en miniature s'organise autour du Grec, salon avant l'heure ouvert aux autres membres de la cour et où l'on discute passionnément des événements touchant de lointains horizons.

Un tableau vivant des fantasmes sur les grecs.

Thomas occupe à Paris une position certes prestigieuse socialement, mais incarne également une fenêtre sur une culture à la fois proche et différente de celle connue des courtisans de France, et vraisemblablement d'Angleterre. La carrière médicale de Thomas, son succès en tant que praticien au service des plus grands tient probablement dans ses compétences professionnelles. Toutefois, nous avons déjà insisté sur les présupposés qui valorisent la médecine orientale, grecque en particulier. Or les fortes pressions qui ont nécessairement présidé au débauchage de Thomas en France montrent que sa renommée était bien établie. Or, les médecins grecs sont présents et influents à cette époque, objets probables de concurrence⁹⁶⁰. En Angleterre, les sources n'évoquent pas les origines de Thomas : il faut attendre la révocation de son bénéfice sur l'église de *Brightonwell* en 1451 pour que son caractère grec soit évoqué, en des termes péjoratifs de surcroît⁹⁶¹. Thomas devient ainsi un Grec auquel est associé la suspicion d'infidélité religieuse, de manque d'honnêteté dans ses pratiques religieuses, qui doivent se conformer aux préceptes catholiques, mais dont on craint d'hypothétiques comportements orthodoxes cachés. Une fois parvenu en France, les origines grecques sont clairement mises en valeur. On insiste sur le fait que dans son entourage on parle grec et que cela ne nuit pas à Thomas, bien au contraire. Ainsi, des deux côtés de la Manche surgissent deux fantasmes souvent accolés aux Grecs d'une manière générale : la méfiance autour d'une population chrétienne mais dont la conversion au catholicisme, scellée par les conciles de Bâle et de Florence, est toujours sujette à caution et conditionnée à un contrôle par des professions de foi et des contrôles

⁹⁶⁰ Il est ainsi étonnant de noter que la carrière de Sérapion à la cour du roi d'Écosse prend place à la même époque : les sources le mettent en scène de 1456 à 1462 mais il est logique de penser que sa carrière écossaise fut plus longue et que le Grec aura eu potentiellement de précédents employeurs. Répertoire prosopographique n°290.

⁹⁶¹ À l'occasion de la dénonciation des biens de Thomas, les ecclésiastiques proches de l'église de *Brightonwell* évoque le fait qu'il soit d'origine grecque pour dénoncer Thomas. Lat. Reg CCCLXXXII, f.297. Lat. Reg CCIXXIII.

de la bonne religiosité des Grecs⁹⁶² ; la réjouissance et l'admiration pour une nouveauté culturelle, pour l'arrivée d'un homme représentant d'un autre monde qui, nous le verrons dans un autre chapitre, qui ne se positionne pas en opposition avec les références culturelles des sociétés hôtes mais plutôt en exemple alternatif, propice au rêve mais également à la mise en garde.

Un pied de part et d'autre de la Méditerranée.

De par son activité épistolaire avec Francesco Filelfo, qui semble continue, Thomas Francos conserve des liens forts, quoique lointains, avec le monde égéen. La plupart des Grecs que nous avons la chance d'observer entre 1450 et 1456 passe, à un moment où à un autre, entre les mains protectrices de Thomas Francos. Les relations personnelles que le Grec établit rapidement avec les membres les plus influents de la cour française, tout comme l'accès privilégié que le Grec semble avoir auprès de Charles VII, concourent à placer celui-ci comme un intermédiaire privilégié entre l'espace grec d'où partent nombre de réfugiés, et la France, potentiel accueil pour ces derniers⁹⁶³. Cette position de relais permet l'entretien de relations diplomatiques avec certains princes d'Italie – comme le duc de Milan – ou des humanistes comme Filelfo ou Argyropoulos qui tissent un lien, même ténu, entre le roi et les diverses entreprises politiques qui concernent la Méditerranée orientale. Il est ainsi significatif que Thomas Francos soit cité comme ayant participé aux deux assemblées traitant de la demande diplomatique de Nicolas Agallon, venu en 1454 demander l'aide du roi, au nom du pape⁹⁶⁴. À l'évidence, l'avis de Thomas a été demandé, écouté peut-être. Le Grec aura probablement pu servir d'interprète et, pourquoi pas, d'avocat de la cause d'Agallon puisque les événements qui touchent l'empire sont très bien connus par son intermédiaire. En effet, deux ans plus tôt la lettre de rémission obtenu par Thomas sous-entend que l'atroupement qui se forme régulièrement dans ses appartements à pour objectif d'obtenir de lui des informations fiables sur les destinées de l'empire⁹⁶⁵. Certes, nous n'avons aucune

⁹⁶² Nous avons déjà évoqué toute l'importance du formulaire du *Herefordshire* que nous avons pu exhumer des archives anglaises. Dossier documentaire n°4. Notons également que ce souci d'enregistrement est commun à tout l'Occident chrétien dès le concile de Bâle et la cité d'Embrun se voit même accorder des indulgences pour sa dévotion à la cause de la « réduction des Grecs et de toute l'église orientale à la foi catholique ». ADHA. GG 23.

⁹⁶³ Voir les tableaux n°7 et 8.

⁹⁶⁴ BnF ms. fr. 16216 f.75v-76r.

⁹⁶⁵ AN. *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. xxxviii.

indication d'un quelconque retour chez lui durant sa carrière. Néanmoins, l'étendue de ses connaissances, pratiques et théoriques, de l'état de son information sur l'actualité, favorisé par l'échanges de nouvelles via sa correspondance avec Filelfo, place Thomas comme un intermédiaire pratique pour tous, ayant un pied dans chaque monde et servant opportunément de lien entre eux, même indirectement.

Plus qu'un simple courtisan grec, le parcours de Thomas Francos est révélateur de toute l'importance de l'implication d'un Grec dans un tissu social étranger, de son intégration aux pratiques de celui-ci. Inséré dans des pratiques de sociabilités qui ont pu lui paraître étrangères, Francos, de par ses compétences médicales, constitue un atout pour ces mêmes sociétés.

Nous avons tenté de montrer dans ce chapitre charnière que l'arrivée de Grecs en Europe du nord-ouest ne représentait pas uniquement un enjeu d'insertion pour ces migrants seuls. En inversant le paradigme, nous avons pu démontrer que les sociétés politiques anglaise, bourguignonne, et française formaient des terreaux très enclins à accueillir ce type de populations, dont les compétences peuvent servir à l'édification des pouvoirs politiques en phase de (re)structuration. Souvent issus d'une administration impériale défailante puis disparue, parfois détenteurs d'un savoir-faire pratique ou théorique – comme pour les médecins ou des humanistes – dont les puissants cherchent à bénéficier, les Grecs parviennent à occuper des fonctions nouvelles, souvent développées ou créées dans un souci d'expansion politique – une armée et une marine puissantes – ou économique – l'entretien de réseaux d'approvisionnement avec la Méditerranée et au-delà. Dans ces cas, les sociétés occidentales n'ont pas cherché à créer de toute pièce ces atouts, elles ont le plus souvent profité de leur existence et réemployer ces compétences à leur avantage : les stradiotes, les réseaux des grands marchands, les réseaux diplomatiques, etc.

En se servant des Grecs comme prétextes à l'expansion de leur prestige, les princes, à la tête de cours et d'État en gestation au cours des XV^e et XVI^e siècles, trouvent un moyen commode de fédérer les fidélités autour de leurs personnes, devenant des personnes auquel de nombreuses marques de cosmopolitisme culturel – et dont font partie les Grecs – sont attachés et grandissent leur pouvoir.

Conclusion de la deuxième partie.

Qu'avons-nous appris au terme de cette mise en situation des Grecs tant dans leurs relations internes que dans leurs rapports – avant tout sociaux mais aussi économiques et politiques – avec les populations occidentales ? En tout premier lieu que les modèles classiques de l'organisation grecque en Occident n'obéissaient pas nécessairement au modèle d'une communauté diasporique grecque centrée sur elle-même, vivant dans le mythe d'un hypothétique retour à la mère-patrie que les Turcs leur auraient enlevée. Bien évidemment, comme en Italie, les Grecs cherchent à se regrouper, à s'entraider afin de franchir les obstacles qui ne manquent pas de surgir. Toutefois, la faiblesse démographique de la présence grecque en Europe septentrionale induit d'autres rapports avec les populations locales ou les autorités, que l'on n'aborde pas de la même façon. Nulle reconnaissance officielle d'une communauté grecque, perçue comme une entité ethnique à qui l'on assignerait des devoirs vis-à-vis des sociétés politiques qui les accueillent mais qui peuvent tirer d'elles des droits et des avantages – souvent économiques – qui justifient le regroupement des populations grecques sous une même autorité, parfois dans un même quartier d'une ville comme ce fut le cas pour Venise. Nos principales conclusions ne poussent cependant pas à remettre radicalement en cause les modèles développés mais plutôt à les nuancer, à les mettre en perspective. Les Grecs peuvent avoir ainsi une assise urbaine dans certaines cités comme Londres : les activités des Grecs, souvent marchandes, y sont proches des activités observées pour d'autres ports méditerranéens comme Marseille ou Livourne. Néanmoins, la faiblesse présence démographique révèle quelques adaptations comme une dissémination plus large dans le tissu urbain ou encore l'adoption rapide de mariages mixtes avec d'autres groupes étrangers. Ces différences servent avant tout à enrichir la question de la présence et l'organisation d'une population étrangère sur un territoire donné.

Le second axe principal mis au jour est la part active des Grecs eux-mêmes, tant dans la promotion et la préservation de réseaux de sociabilités internes que dans l'intégration des réseaux occidentaux déjà existant. En effet, si les Grecs ont su exporter certaines de leurs connexions avec leur ancienne vie, certains ont rapidement su les faire fructifier et les réemployer au service de leur nouvelle vie : Georges Bissipat, Thomas Francos et Démétrios Paléologue (3) en sont les exemples les plus frappants. Ces liens d'amitiés, de redevabilité ou de clientélisme restent vifs tout au long de notre période et nous ont permis d'étendre des liens déjà mis au jour par l'historiographie et surtout de les voir fonctionner : le cas de Nicolas *Cunctus* et Théodore *Plantidorus* est tout à fait éclairant de deux Grecs capables de voyager dans toute l'Europe depuis Constantinople grâce au secours d'un réseau d'entraide dirigé par Francesco Filelfo. L'humaniste florentin donne ainsi aux Grecs un accès privilégié aux principales chancelleries du temps – Milan, Paris, Bruxelles principalement. La réalité de ce réseau d'assistance offre également un angle de réflexion sur le degré potentiel de pénétration des Grecs des sociétés européennes. Ces insertions ne sont pas toujours couronnées de succès – loin s'en faut – mais elles constituent des modèles de comportements grecs dans un cadre sociétal souvent nouveau qu'il sera toujours intéressant de comparer avec d'autres situations en d'autres lieux et d'autres époques.

Le glissement serein que nous avons choisi d'opérer nous donne à voir des Grecs en mouvement, en confrontation avec les codes et les individus qui composent une société étrangère pour eux. Les Grecs se donnent à voir de celle-ci qui leur renvoie une image à travers la documentation qu'elle produit sur eux. De cette image naît un récit narratif ces arrivées grecques, les jugeant, les jugeant parfois. Un nouveau basculement se présente à nous, celui vers l'univers fictionnel bâti autour des *identités grecques*.

Troisième partie.

Fictions.

Le maire et les échevins de la ville d'Amiens se trouvent dans une situation insolite. En 1426, se présente à eux un personnage que nous avons déjà évoqué ; il se nomme Paul de *Vlachia*. Cet homme est muni d'une lettre du duc de Bourgogne, suzerain naturel de leur bonne ville, qui leur demande de bien vouloir ouvrir leurs caisses et donner quelques subsides afin que le pauvre hère puisse passer son chemin. Rien de nouveau de ce point de vue, les largesses et l'autorité princières font que, souvent, des demandes d'aides financières peuvent être formulées à ses propres vassaux. Ce qui semble étonner les hommes du conseil communal tient plutôt dans la qualité du requérant : il semble s'agir d'un protégé du duc, mais son apparence et, probablement, sa langue sont étrangères à ce que l'on peut connaître. Même si l'on peut être habitué à l'important brassage culturel que représente la cour princière, les notables amiénois semblent se méfier. Pourtant, l'ordre du duc est bien réel ; on accède à sa demande. Néanmoins, on ne peut en rester là et simplement noter laconiquement dans les comptes municipaux cette venue et ce don : il faut pouvoir expliquer, et surtout justifier, l'octroi d'une somme non négligeable. Un texte est donc composé :

« A hault et puissant prince le conte et prince de Valachie, des parties de Grèce, le somme de quatre flourins d'or à l'escu, laquelle somme, par délibération de plusieurs nosseigneurs les maire, eschevins et conseillers de leditte ville, en obtempérant aux lettres de très hault, très puissant prince et nostre très redoubté

seigneur Mons. le duc de Bourgogne, par lesquelles ledit Mons. de Bourgogne, considérans l'exil et misère dudit conte de Valachie, qu'il certiffie estre sen cousin et extrait de noble lignie des roys de France, de Cécille et d'Arragon, et nagaires par cas de fortune, et par les Turcs et Sarrazins, ennemis de nostre foy, avoir esté exillié et chassié hors de son païs, et sa femme, sereur et enffans prins et destruis, prie et requiert à tous princes et seigneurs chrestiens, que par charité il meur plaise ledit conte de Valachie benignement recevoir en leurs terres et pays et lui aidier de leurs biens, pour avoir et soustenir son estat honnestements, sans mendier ; et pour considération du contenu en icelles lettres, mesdis seigneurs ont donné audit conte de Valachie, ladite somme de IIII florins d'or à l'escu, pour lui aidier à avoir et soustenir sondit estat,.... IIII l. XVI s. p. »⁹⁶⁶.

Ce texte est intéressant à plus d'un titre pour ce qui va suivre. Tout y est enjeu d'écriture, de composition, voire d'invention, dans le but principal de comprendre et expliquer au mieux l'arrivée de Paul à Amiens et le fait que la puissance ducale impose à la ville le don d'une telle somme. Ce Paul de « Valachie » est suffisamment obscur pour qu'on s'empresse de rajouter qu'il vient de Grèce, cette Valachie étant une de ces régions, mais sans qu'aucun ajout explicatif ne suive. Le maire et les échevins rappellent ensuite rapidement qu'ils sont forcés à cet acte par la fidélité qu'ils doivent au prince. D'ailleurs, il importe de donner une justification à la faveur de Philippe le Bon : on invente – car comment croire le contraire ? – un lien de filiation entre le duc et l'impétrant qui devient un membre mal loti des rois de France, Sicile et d'Aragon. Vient ensuite la raison invoquée pour ce don : le Grec a subi des misères dans son pays et sa famille est retenue prisonnière par les Turcs. La charité chrétienne commande donc d'aider ce coreligionnaire qui n'est que de passage avant de rentrer dans son pays et tenter de recouvrer ses biens.

Le choix de ce document n'est pas anodin : il illustre une constante dans nos sources, assavoir le lien fort entre réalité des faits observés et recomposition littéraire – souvent à des fins pratiques – de certains évènements. Ceux-ci peuvent être réinterprétés, grossis, minorés, voire même inventés. Quelques soient les supports, les scribes chargés de consigner ces évènements souvent infimes que sont l'arrivée de migrants grecs en Europe du nord-ouest, ont été confrontés à des problèmes de compréhension des tenants et aboutissement de ces périple. Dès lors, les sources produisent des textes où on tente de comprendre et de faire

⁹⁶⁶ AMA CC. 20, f.70r.

comprendre par des termes communs à la culture chrétienne occidentale l'arrivée de populations qui peuvent avoir des codes culturels différents.

N'oublions pas également qu'une source, quelle qu'elle soit, n'est que le reflet, subjectif, d'une situation donnée, d'où la nécessité de croiser les documents entre eux. Mais que faire lorsque ceux-ci manquent ou lorsqu'ils relaient des éléments discursifs proches, influencés par les mêmes préjugés culturels ? L'analyse du discours produit sur les Grecs nous semblent une troisième entrée fondamentale de notre parcours, indissociable d'un simple état des lieux de l'arrivée d'une population et de ses rapports avec les sociétés qui les accueillent. De la confrontation de ces discours, principalement occidentaux, émergeront des récits, des postures littéraires, des jugements sur les Grecs qui forment la base de la fabrique des identités grecques. De Manuel II Paléologue, représenté vers 1415 sous les traits du roi Balthazar, jusqu'au souvenir des lointaines origines grecques qui tiennent toujours à cœur à Dragage de Comnène ou de Diane de Dommartin à la fin du XVI^e siècle, de vastes ensembles de réécriture, d'affirmations identitaires – réelles ou supposées – sont à l'œuvre.

Il ne s'agira cependant pas de conclure trop hâtivement à la présence totale de la fiction dans tous les récits produits. Françoise Lavocat, dans son étude, et défense, de la distinction entre fait et fiction dans la littérature classique et scientifique, reprend notamment les débats qui avaient en leur temps impliqués Paul Ricoeur et Hayden White autour de la réflexion sur la « fictionnalité », en sciences humaines, non seulement des sources, mais également des textes produits par ces auteurs scientifiques⁹⁶⁷. Françoise Lavocat reprend pour les tempérer fortement leurs schèmes de pensées, ainsi que celui de Roland Barthes qui cherchait en 1967 à démontrer un moment de bascule autour du XVI^e siècle entre une littérature exclusivement fictionnelle et une nouvelle où fait et fiction se distinguent. Selon elle, si l'on ne peut nier, comme a voulu le croire une part de l'historiographie des années 1970, le caractère littéraire, poétique, et par là même fictionnel, de nos propres écrits, Lavocat insiste sur l'édification d'une frontière entre fait et fiction, mais d'une frontière poreuse⁹⁶⁸. Notre objectif est pour nous d'aborder la masse documentaire disponible armé de ces réflexions. Nous sommes bien entendu convaincus que notre étude est également un récit, que celui-ci n'est, depuis le

⁹⁶⁷ Françoise LAVOCAT, *Fait et fiction. Pour une frontière*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2016, p.64-65.

⁹⁶⁸ *Ibid*, p.148-149.

commencement, pas exempt d'options littéraires et, de fait, d'éléments fictionnels, inhérents à notre formation et nos schèmes de pensée. Néanmoins, notre travail doit désormais prendre en compte des logiques discursives et de l'implication d'éléments fictionnels dans des récits qui n'ont pas vocation à mentir au lecteur, mais plutôt de proposer une explication compréhensible d'un fait, que celui-ci soit un événement aussi important que la chute de Constantinople ou aussi minime que cette arrivée de Paul de *Vlachia* à Amiens que nous avons évoqué plus haut.

L'idée qui sous-tendra cette dernière partie entend poser la question fondamentale de ce qui constitue la qualité de *Grec*⁹⁶⁹. Cette interrogation structure bien sûr notre réflexion depuis le début. D'une part la nature de la documentation, nous sommes contraints de raisonner tout en n'oubliant pas que tout est histoire de recomposition et de réécriture. Et ce jusqu'au terme même de « grec » dont la polysémie et la difficulté à appliquer à des populations, qui ne se pensent pas uniquement en ces termes, créent des incompréhensions, mais également des espaces de discussion et de négociations, des modèles-types toujours plus ou moins stéréotypés mais pas toujours nécessairement rejetés. De ces nouveaux positionnements du Grec par rapports aux « locaux » se dégagent des mécanismes de créations d'éléments identitaires qui trouveront leur pleine expression à l'époque suivante où le « Grec » quasi « ottoman », occupe dans le vocabulaire occidental, une place sémantique importante pour désigner tout personnage plus ou moins chrétien, venant de Méditerranée orientale.

⁹⁶⁹ Il est intéressant de noter que cette question ouvre et clôt l'étude de Mathieu Grenet sur des Grecs postérieurs de deux siècles aux nôtres. Les questions posées sont communes, la confrontation des réponses n'en est que plus stimulante. Mathieu Grenet, *Op.cit.*

Chapitre Six.

Mises en récit.

En 1995, le sinologue Jean Levi, poursuivant l'exploration du roman chinois comparé aux modèles littéraires occidentaux, évoque les rapports entre histoire et roman. Il écrit :

« Histoire et roman entretiennent des rapports conflictuels dans notre culture. Ils se posent comme totalement antagonistes : rien de commun entre eux. L'histoire commence là où s'arrête la fiction ; la fiction commence là où l'histoire s'arrête »⁹⁷⁰.

Plus loin il ajoute :

« Naturellement, l'histoire elle-même, en tant qu'elle figure des faits au moyen du langage, est elle aussi fictive et ne saurait se confondre avec des événements dont elle fournit la représentation »⁹⁷¹.

Le savant s'engage alors dans la définition des rapports complexes que le roman entretient avec l'histoire dans la littérature chinoise. Il y définit une configuration différente de cet antagonisme en insistant sur des rapports plus « apaisés » entre

⁹⁷⁰ Jean LEVI, *La Chine romanesque. Fictions d'orient et d'occident*, Paris, Seuil coll. « La librairie du XX^e siècle », 1995, p.131.

⁹⁷¹ *Ibid.*

histoire et roman⁹⁷². Ainsi, mémoire du passé et style littéraire sont bien plus intrinsèquement liés et produisent du récit par le biais d'une chronique : rien de scandaleux ici. Ce phénomène est incarné par les monumentales mémoires de Sima Qian dont le propos est autant une chronique des anciens temps de la Chine qu'une chronique familiale, un rassemblement de traditions orales ou un astucieux règlement de comptes⁹⁷³.

Pourtant, cette association étroite entre roman et histoire, s'il ne doit pas entrer, en théorie, dans le champ de la littérature scientifique⁹⁷⁴, peut présenter quelques attraits interprétatifs pour nous, pourvu que nous associions ce raisonnement à notre documentation. En effet, la grande variété des sources à notre disposition implique un apport très différencié d'informations sur les Grecs d'Europe du nord-ouest. Mais cette diversité implique d'importantes variations dans la manière de transmettre l'information, dans la façon d'écrire et de conter un évènement aussi majeur que la chute de Constantinople ou plus modeste comme une entrée dans un registre de comptes pour le passage d'un obscur Grec. L'apparition de ces personnes surprend avant de séduire ou de déplaire. Dès lors, les auteurs des sources qui mentionnent ces Grecs se doivent de donner, même par d'infimes touches, des éléments explicatifs les concernant : qui sont-ils, d'où viennent-ils, que veulent-ils ? Autant de questions qu'il faut coucher par écrit, au besoin en brodant un peu, en adaptant les éléments que l'on connaît du personnage et des populations concernées. Alors qu'il s'interroge sur les relations entre culture et représentation dans les sociétés d'Ancien régime, Roger Chartier parvient à une conclusion sur l'importance des représentations collectives et les identités sociales⁹⁷⁵. Reprenant les idées de Marcel Mauss et Emile Durkheim, l'historien plaide pour tenter de ne pas souscrire à une division traditionnelle qui oppose les « structures » solides sur lesquelles les sciences historiques s'appuient pour comprendre les anciennes sociétés, et la « subjectivité des représentations » qui, fondées sur le discours tenu par les sources sur ces mêmes sociétés⁹⁷⁶. Ce constat majeur, qui jette les bases de la réflexion pour une majorité de l'historiographie, est bien entendu au centre de nos préoccupations : comprendre les Grecs et les sociétés

⁹⁷² *Ibid.*, p.135.

⁹⁷³ *Ibid.*, p.140-172.

⁹⁷⁴ Quelques illustres exceptions toutefois, parmi lesquelles Edward Gibbon ou bien Jules Michelet.

⁹⁷⁵ Roger CHARTIER, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, n°6 p.1505-1520.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, p.1513-1514.

dans lesquelles ils vivent en tenant compte des représentations que ces sociétés tiennent sur ces personnes – l'inverse étant difficile à étudier pour l'heure, faute de documents.

De cette entreprise découlera de notre part une réflexion sur les implications que ces mises en récit impliquent sur les représentations des Grecs et de la Grèce dans les mentalités occidentales, du moins de celles des scribes qui produisent ces documents et des cours et chancelleries qui, parfois, les lisent.

Une question de sources.

Afin de bien débiter notre étude, il nous faut revenir aux bases de notre documentation. Celle-ci est très hétéroclite, nous le reconnaissons volontiers : des sources iconographiques pour l'essentiel allégoriques jusqu'aux relevés des taxes acquittées par les marchands de Londres, importateurs de denrées lointaines, les formes et les discours ne sont pas identiques. Seules les références à un ou plusieurs Grecs ont motivé notre démarche de les inclure dans l'étude. Pourtant, il serait illusoire de vouloir lire dans ces lignes des propos identiques sur les Grecs : les objectifs diffèrent beaucoup même si cette diversité est vitale pour notre propre récit. Face aux manques et aux incertitudes quant à la manière d'appréhender les sources, il nous faut combattre le risque de sur-interpréter le récit que celles-ci nous fournissent. En effet, nous ne pouvons que souscrire aux propos d'Olivier Guyotjeannin :

« Dans sa « lecture » de la source, le médiéviste est aussi, comme et plus que ses collègues, soumis au double risque du littéralisme et de l'anachronisme. C'est qu'il doit, avec beaucoup de difficultés et guère de certitudes, poser comme central le problème de la représentativité de la source : aux « occasions » documentaires, il doit toujours joindre les « risques » documentaires »⁹⁷⁷.

Ce « risque » documentaire représente pour nous un avertissement à ne pas prendre pour argent comptant ce que nous livre la source. Mieux vaut avoir toujours à l'esprit que celle-ci offre une lecture toujours un peu romancée, arrangée oserions-

⁹⁷⁷ Olivier GUYOTJEANNIN, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, Livre de Poche, 1998, p.145-146.

nous, certainement contée d'un « évènement ». Une analyse plus approfondie de ces discours semble un très bon préalable à toute étude ultérieure.

Diversité des sources, diversité des discours.

Débutons tout d'abord en reprenant l'état des lieux des sources que nous avons déjà opéré mais en y incluant une réflexion sur les objectifs et les formes discursifs qui sont à l'œuvre.

Des plus illustres des Grecs qui se sont présentés au sortir d'une passe des Alpes aux plus modestes de leurs compatriotes, entrés presque incognito dans les royaumes d'Europe du nord-ouest, certains ont pu bénéficier d'une mention dans une chronique, comme le diplomate Théodore Karystinos. D'autres n'ont fait l'objet que d'une rapide allusion dans un registre destiné à ne pas être lu par le tout-venant. D'autres, encore très prestigieux, ont généré un vaste mouvement de représentation artistique comme pour Manuel II Paléologue et son fils Jean VIII.

En haut de l'échelle discursive, les chroniques semblent être le terreau le plus évident. Pourtant, les difficultés y sont nombreuses : le discours porté sur les Grecs y est souvent général, influencé par les évènements que connaît la région. Les acteurs de ce drame sont lointains et très souvent inconnus de l'auteur. Le but du discours est en premier lieu d'édifier le lecteur – ou plutôt l'auditeur – occidental. Pourtant, lorsque, parfois, les Grecs entrent en contact directement avec la lumière du récit, le regard peut se faire moins dur, moins accusateur, plus descriptif, plus curieux. Ces phases sont autant de parenthèses où la vision des Grecs évolue : la description des habitudes, de l'apparence des acteurs, leurs actions, etc. Le chroniqueur se fait davantage anthropologue, moins juge : le Religieux de Saint Denis, Jean Jouvenel des Ursins, Adam of Usk, Olivier de la Marche, Thomas Basin, Philippe de Commines obéissent à ce schéma à un moment de leur récit⁹⁷⁸. Dès

⁹⁷⁸ Michel Pinton est tout heureux de décrire cette délégation, bigarrée chamarrée. Il insiste sur les contacts qui s'opèrent avec les membres de la Cour et sait gré à Charles VII de rendre des honneurs à l'empereur, honneurs qui rejaillissent sur le roi. Le chroniqueur note bien sûr quelques différences, notamment d'ordre religieux, mais il balaie immédiatement les critiques des grincheux qui s'offusquent d'une telle confrontation, perçue comme sacrilège. Michel PINTON, *Op.cit.*, livre XXI, chapitre I, p.754. De même, Jean Jouvenel des Ursins, nous l'avons répété, a largement insisté sur les pratiques cérémonielles qui suscitent son intérêt et celui de ses contemporains. Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Op.cit.*, p.417-418. Adam of Usk s'intéresse lui aussi aux religieux de la suite impériale mais insiste sur les aspects vestimentaires et capillaires de ces hommes. Adam OF USK, *Op.cit.*, p.118-120. Concernant l'ambassade de Théodore Karystinos, Olivier de la Marche nous livre un magnifique texte empreint de saine curiosité pour un diplomate officiel, digne de sa fonction, mais

lors, la propension essentielle de la chronique à produire du récit représente un biais, certes, mais un biais nécessaire à un type de public qui cherche à être émerveillé par un récit presque fabuleux. Dans cette même fibre discursive qui cherche à mener un public vers l'étonnement et la surprise, nous pouvons inclure l'essentiel de l'iconographie, qui concerne en majorité le voyage de Manuel II Paléologue : l'empereur prend l'aspect de rois mythiques (Balthazar) ou antiques (Constantin et Héraclius)⁹⁷⁹. Le public concerné appartient à une élite aristocratique et/ou intellectuelle réceptive à ces figures culturelles et historiques : ici encore, le récit proposé, non écrit mais suggéré par l'image, invite au voyage, au rêve.

Les quelques autres mentions iconographiques mettent en scène la famille Bissipat qui, elle aussi, se met en scène et propose un récit à travers un blason, une maison, une stèle. En effet, les armes choisies par Georges Bissipat sont caractéristiques d'un programme et d'une revendication de la part du corsaire de Louis XI : celles-ci sont composées d'une croix grecque et de trois croissants de lune inversés, tous d'or sur fond d'azur⁹⁸⁰. Nous ne nous étendrons pas sur les croissants de lune, dont l'un est clairement dominé par la croix grecque, que nous serions tentés d'interpréter comme le vœu d'un ex-byzantin pour une très hypothétique victoire chrétienne – grecque si possible – sur les infidèles. Mais le langage héraldique peut très bien trouver d'autres raisons à ses croissants. L'important réside dans la croix grecque, orthodoxe dirions-nous. Il ne peut s'agir d'une profession de foi dissimulée à l'orthodoxie grecque quand la famille a adopté depuis longtemps les pratiques culturelles locales. Il vaut mieux y voir un rappel des origines, la première pierre d'une entreprise mémorielle sur laquelle nous reviendrons⁹⁸¹. Plus intéressante encore est la stèle funéraire édifée pour les fils aînés de Georges, Jean et Charles, décédés assez jeunes⁹⁸². Les inscriptions et les représentations des deux défunts annoncent tout un programme d'assimilation des

aux pratiques originales et inconnues de ce côté-ci des Alpes. Olivier DE LA MARCHE, *Op.cit.*, p.321. Thomas Basin, quant à lui, se fait volontiers conteur de voyages extraordinaires lorsqu'il aborde l'expédition de Georges Bissipat au Cap Vert : le Grec y est sobrement décrit mais en insistant sur son caractère grec, militaire et naval. Charles SAMARAN, « Une page inédite de l' « Histoire de Louis XI » par Thomas Basin », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 85, 1924, p.304. Enfin, Philippe de Commines a largement commenté la composition sociale et ethnique des compagnies de *stradioti* vénitiens, établissant des distinctions entre les différentes provenances de certains de ses membres, de leurs pratiques martiales ainsi que de leurs attributs militaires, souvent étonnants, parfois comparés à des pratiques « turquisantes ». Philippe DE COMMYNES, *Op.cit.*, p.586.

⁹⁷⁹ Voir le dossier documentaire n°2, p.626.

⁹⁸⁰ Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

⁹⁸¹ *Infra*, p.396.

⁹⁸² Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

valeurs culturelles occidentales, symbolisées par l'habit de chevalier de Jean et celui de clerc de Charles, sans pour autant abandonné des origines grecques que l'on espère faire perdurer à travers les générations futures : Jean est surnommé « le Grec » comme son père et la formulation concernant Charles n'exclut pas formellement que celui-ci ait pu également porter ce nom⁹⁸³. Le château de Hannaches enfin, dont les fondations sont à mettre au crédit de Georges, témoigne de ce programme d'enracinement local, dans les mœurs du Beauvaisis, tout en rappelant une nouvelle fois un passé grec en taillant la croix grecque de la famille au fronton d'une des portes d'entrée⁹⁸⁴.

A un autre niveau, d'autres sources n'ont pas comme objectif de séduire par le récit. Les correspondances ont une approche plus directe et ne cherchent pas à conter une histoire à un tiers personnage inconnu, un hypothétique lecteur ou auditeur. Ici, l'échange entre deux correspondants donne à voir un transfert d'informations qui sont, elles-aussi, des parts de récit. Lorsque Francesco Filelfo conte les dernières nouvelles apprises à Milan à son ami Thomas Francos, lorsque ce dernier est chargé du patronage de Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos, nous nous trouvons également face à plusieurs formes de mises en récit.

Les actes de la pratique, au sens large du terme, forme une dernière strate explicative, une nouvelle strate de mise en forme d'un récit, aussi sec et rétif au raisonnement qu'il puisse paraître. Pourtant, eux aussi ont besoin de créer un langage, des éléments de compréhension et d'explication de l'irruption d'un Grec dans une chancellerie. Le plus caractéristique cas est l'ensemble des deux documents relatant la demande et la réponse de la chancellerie royale à Nicolas Agallon, venu demander une nouvelle aide à Charles VII : le premier texte s'attarde longuement à relier Nicolas Agallon aux tragiques événements de 1453 avant d'induire un futur voyage en Angleterre ; le second texte reprend sur ce périple outre-Manche avant de fournir la réponse demandée et d'évoquer le retour en Italie⁹⁸⁵. La boucle est bouclée.

Parmi toute cette diversité documentaire, il est clairement apparu que le facteur commun à toutes ces sources était la constante nécessité de fournir du récit à des événements qui, de par leur nature incomplète ou mineure, n'auraient pas

⁹⁸³ Notons simplement que Guillaume et peut-être Georges II portent également ce surnom. Il serait donc logique que Charles en soit affublé. Cependant, le caractère religieux de la carrière avortée de celui-ci tendrait à l'exclure de la reprise de l'héritage paternel dont fait partie ce surnom.

⁹⁸⁴ Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

⁹⁸⁵ BnF ms. fr. 16216, f.47r-49r et 75v-76r.

trouvé d'explication logique. Cette obsession ne peut être éludée de notre propos : le fait de créer du récit sur les Grecs revient à fournir des outils utiles à la définition de ce qu'est un Grec représenté dans les schèmes de pensée occidentaux. Roger Chartier pose ces enjeux dès 1989 en rappelant que chaque source détient, de par son essence, une forme et un objectif discursif qui influe sur la représentation que le scribe entend donner d'une personne, d'une société⁹⁸⁶. Les Grecs apparaîtront donc différemment en fonction du support documentaire employé.

Créer du récit : le cas des registres de comptes.

Nous avons choisi de mettre en exergue le cas particulier des registres de comptes que les chancelleries anglaises, bourguignonnes et françaises ont tenu. De même, les registres municipaux ont rédigé le même genre de documents. En effet, dans certains d'entre eux apparaissent des Grecs qui reçoivent quelques largesses princières. En particulier, ces sources sont mêmes essentielles pour la connaissance de la majorité des Grecs puisque sans elles, ils n'existeraient pour ainsi dire plus. Des personnages tels que Manuel Théodore, Constantin Scholarios ou les multiples Manuel Paléologue ne sont portés à notre connaissance uniquement en raison de leur mention dans un registre de compte. De plus, la sècheresse de cette littérature administrative, réduisant les venues des impétrants à quelques maigres lignes transcrites les unes derrière les autres, ne nous condamnent heureusement pas à noter une présence sans pouvoir réfléchir sur l'impact que ces Grecs ont pu avoir sur les scribes qui rédigent ces documents.

Diversité des récits pour un support aride.

Il est un fait qu'un registre de comptes n'a pas vocation initiale de fournir un récit détaillé et stylisé de la fourniture de subsides à une foule de quémandeurs accrochés à la suite d'un prince. Les Grecs sont ainsi inclus dans cette apparente pauvreté littéraire. Qu'on en juge : en septembre 1457, à « Sabbas Constantinus cytoyen de Constantinople XIII It XVI s en consideration quil a tout perdu a la prise de Constantinople et pour luy ayder a vivre » ; Georges *Syropulum*/Syropoulos et

⁹⁸⁶ Roger CHARTIER, « Le monde comme représentation », article cité, p.1516.

Petrus Jehan, probables compagnons de Sabbas, sont encore moins bien lotis puisqu'il n'est évoqué les concernant que leur condition de *cytoyen* de Constantinople et la somme qui leur est allouée⁹⁸⁷ ; au folio suivant, il est fait mention de « monseigneur Theodore Thoucas du pays de grece VIII lt V s en compassion de ce quil a tout perdu a la prise de Constantinople » quand son probable compagnon Démétrios *Cruceface* n'est que « dudit pays »⁹⁸⁸. Les exemples sont bien sûr encore nombreux. Seuls les personnages plus conséquents, et peut-être socialement plus importants ont droit à un peu plus d'égards mais l'objectif n'est, ici encore, pas de s'épancher sur l'identité et la qualité des impétrants⁹⁸⁹.

Pourtant, les archives princières doivent tout de même fournir quelques éléments explicatifs pour toute dépense effectuée par le trésor. Or, toute entreprise d'explication, aussi rapide soit-elle, implique l'emploi de formules, souvent stéréotypées, souvent répétées, mais qu'il ne faudrait cependant pas négliger. Par quelques bribes de mots, de précieuses informations peuvent transparaître d'une condition sociale, réelle ou comprise comme telle par un scribe, par un interprète. Reprenons ces deux exemples. Sabbas *Constantinus*, Georges *Syropulu*/Syropoulos et *Petrus Jehan* n'ont pas de qualificatif particulier mais nous avons déjà évoqué que leur qualité de citoyen de la cité de Constantinople pouvait induire une position sociale, non pas forcément à la cour impériale, mais peut-être dans d'autres instances urbaines. Nous avons peut-être affaire à une délégation de citoyens de haut rang, venus de Constantinople, membres des anciennes autorités civiles de la cité. Concernant Théodore *Thoucas*/Doukas, le qualificatif de « monseigneur », plutôt qu'une réelle prééminence sociale, induit tout de même une qualité plus élevée que Démétrios *Cruceface*, importance sociale d'autant justifiée par son patronyme impérial. De plus, il est évoqué que leur venue a été contrainte par les pertes qu'ils ont pu subir du fait de la chute de Constantinople. Rien d'étonnant à cela, même trois ans après la prise de la cité, les circuits effectués en Occident peuvent prendre du temps et le royaume de France n'est pas la première destination des Grecs réfugiés. Une distinction semble s'opérer entre Sabbas *Constantinus* et

⁹⁸⁷ BnF ms. fr. 32511, f.191v.

⁹⁸⁸ *Ibid.*, f.192r.

⁹⁸⁹ Les fréquentes mentions de Thomas Francos dans le registre BnF ms. fr. 32511 s'attardent un peu sur son cas, notamment au moment de son décès et de sa succession. De même, Georges Bissipat, capitaine des galères du roi, a droit à davantage de place dans les registres pour expliquer le détail des importantes sommes d'argent perçues du roi. Mais le médecin du roi et le marin sont des cas très particuliers, tout comme Michel Alligheri de Trébizonde pour le duc de Bourgogne. Répertoire prosopographique n°116, 28 et 4.

Théodore Doukas : le don fait pour le premier a pour objectif à « luy ayder a vivre », induisant peut-être une volonté, ou une nécessité, de résider quelques temps en France, alors que Théodore peut fort bien ne pas s'être fixé à Paris.

Ainsi, en quelques lignes arides, un schéma discursif semble de dégager : un impétrant est identifié, affublé le cas échéant d'une particule qui le distinguera socialement d'autres personnes ; un lieu d'origine est mentionné, le plus précis possible, mais souvent vague quand il n'est pas simplement occulté – mais peut-être a-t-il été mal compris par les membres de l'administration ; vient ensuite le montant de la somme allouée ; la raison de l'octroi de l'argent clôt l'entrée dans le registre. Ce modèle fonctionne dans tous les registres consultés, et bien sûr ne se limite pas aux seuls Grecs. Notre propos consiste en ce que ces sources sont bien plus riches que l'on aurait pu le croire. Longtemps, l'historiographie concernée par les migrations grecques a tenu pour peu ces notes, ne les mentionnant que pour attester d'une présence, jamais pour tenter d'en extraire un discours sur les Grecs⁹⁹⁰.

Les mots de la détresse des Grecs.

Parmi le lexique employé par les divers registres de comptes pour qualifier la venue des Grecs, le champ lexical attaché aux motifs de leur arrivée constitue un champ d'études tout à fait nouveau et prometteur, si nous nous gardons bien sûr de chercher à en extraire davantage de sens que ces termes ont eu pour les sources dont elles émanent. En effet, pour une immense majorité d'entre eux, il est impossible de connaître les réelles raisons d'un tel périple : seules les explications avancées par l'intéressé, comprises et retranscrites par une source occidentale, sont accessibles.

Quels termes employés pour ces personnes, dont les parcours sont très certainement différents, mais dont l'arrivée et les demandes sont souvent identiques. Il s'agit pour l'administration princière de tenter d'établir un minimum

⁹⁹⁰ Nous avons, à plusieurs occasions, évoqué des articles comme celui d'Henri Taparel ou les mentions souvent allusives de Nicolae Iorga, qui fournissent de longues listes de ces Grecs et des registres dans lesquels ils étaient mentionnés. Même Jonathan Harris s'appuie sur eux pour évoquer la présence grecque en Europe du nord-ouest mais sans aller plus avant dans l'analyse. Si ces mentions ont constitué pour nous des bases de départ réjouissantes à notre étude, elles se sont rapidement révélées frustrantes, car souvent tronquées des aspects répétitifs, mais intéressantes, des motifs de leur venue. Jonathan HARRIS, *Op.cit.* Henri TAPAREL, « Notes sur quelques réfugiés byzantins en Bourgogne après la chute de Constantinople », article cité. Nicolae IORGA, *Byzance après Byzance Op.cit.*

de distinction dans les causes. Un examen des registres des Archives Départementales du Nord pour la Bourgogne et du document BnF ms. fr. 32511 pour la France donne un très bel exemple du vocabulaire employé dans deux chancelleries proches, à des époques équivalentes, entre 1450 et 1470. Plusieurs termes communs apparaissent : l'aumône ; la réparation des biens perdus ; le rachat de proches ; l'état de pauvreté ; les nécessités de la vie quotidienne ; la volonté de retourner au pays ; l'échange de biens ou informations ; la simple volonté de passer son chemin. Ces catégories sont communes aux différents registres et se retrouvent même dans les archives municipales⁹⁹¹. Notons que quelques dons ne sont pas justifiés mais ils sont rares. De même, certains Grecs pourront combiner plusieurs raisons afin de bien insister sur l'état de dépendance de l'impétrant⁹⁹². Les archives du nord, plus riches en mentions de Grecs, offrent néanmoins des rapports de proportions différentes du document royal : l'idée de passer son chemin est associée à l'importance de l'aumône ou la volonté d'entretenir ces personnes. Les raisons inhérentes aux événements qu'ont subi les Grecs entrent moins en ligne de compte. Peut-être cela donne-t-il une indication sur la moindre importance, ou du moins sur l'habitude prise à l'annonce des actions des Turcs. En effet, l'annonce des pertes subies lors que la chute de Constantinople semble marquer davantage les esprits à Paris et cette justification domine largement. C'est ainsi, dans un contexte d'émotion, qu'il est plus aisé de justifier l'octroi de sommes d'argent.

Le discours s'adapte en fonction de l'époque – chute de Constantinople – ou des orientations politiques de la cour concernée. La stupeur domine en France, mais aussi dans les multiples cités traversées parce qu'on ne peut guère réagir autrement. A la cour de Bourgogne, où le duc s'affirme comme le champion de la lutte contre les Turcs, on s'habitue peut-être à ses venues et on trouve d'autres motifs au subventionnement de ces populations. Ainsi domine l'importance de la charité chrétienne qui pousse à effectuer des aumônes et plus largement à faire en sorte que ces Grecs puissent vivre en attendant une hypothétique reconquête. Plutôt qu'un champ lexical presque millénariste induit par les exactions et l'avancée

⁹⁹¹ Les archives d'Amiens évoquent un Manuel Penelopes, qui cherche à passer son chemin, tandis que celles de Tournai montrent Georges Diplovatazès, Théodore Laskaris dans la nécessité de trouver des fonds utiles à la libérer de leurs familles. AMA. CC.40, f.51r. *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tourna, Op.cit.*, p.246

⁹⁹² Ainsi, à Bruxelles, *Asseneuz de Acarye*, que nous connaissons bien, évoque la nécessité de « soy deffraier de ladite ville, comme pour lui aidier a racheter plusieurs de ses parens et freres cristiens lesquelz sont prisonniers es mains des mescreans et infideles de nostre sainte foy cristienne ». ADN. B 2040, f.231v.

irrésistible des Turcs, le vocabulaire de la charité chrétienne est peut-être une réponse optimiste et active à ce contexte anxieux : les Grecs ne sont plus des réfugiés victimes d'un ogre mais des chrétiens qu'il faut aider avant de leur permettre de se réinstaller dans leur pays. Les quelques mentions du retour au pays, sauf peut-être pour le cas particulier de l'archer George le Grec (1), n'évoquent pas particulièrement que ce pays est désormais sous le contrôle des Ottomans : Constantin Scholarios repart chez lui (Trébizonde ?) après un périple de plusieurs années en Europe et l'absence d'un texte évoquant le risque ottoman est révélatrice que le retour est possible, sans entrave, ce que n'induisait pas les mentions précédentes⁹⁹³.

Justification des dépenses et contrôle de l'information.

L'objectif de tous ces comblements explicatifs ? Montrer que l'on maîtrise ses dépenses, que le duc ou le roi n'est pas un dispensateur inconséquent des caisses de ses états. L'enjeu est bien politique : le prince montre sa puissance et son prestige de grand évergète en ouvrant largement sa bourse aux nécessiteux. Cela n'implique pas cependant de ne pas faire les comptes et de surveiller qui a droit à quoi, et les raisons de cette faveur. Les Grecs apparaissent comme des personnages exotiques venus de contrées qui restent lointaines pour un Bourguignon, et encore plus pour un Ecossais. Toutefois circonscrire la venue des Grecs ne donne pas lieu à une forme de hiérarchisation dans les sommes réparties. En effet, les sommes importantes ou plus modestes octroyées n'évoluent pas en fonction des raisons invoquées : dans les Archives départementales du nord, soixante livres seront invariablement accordées à « un povre homme du pais de Constantinoble pour lui aidier a vivre », à « George, chevalier, frere de l'arcevesque de Constantinople », aidé par charité ou à Jehan *Lazare*/Laskaris qui cherche à faire libérer ses proches⁹⁹⁴. Dans ce cas, les sommes fluctuent bien en fonction du niveau social et de la crédibilité affichés par les impétrants et acceptés comme tel par le duc et son entourage. L'intérêt de ces raisons affichées est ailleurs.

Les sociétés politiques modernes doivent produire du récit. Celui-ci légitime son action et celle de son administration en produisant un discours et des

⁹⁹³ Répertoire prosopographique n°284.

⁹⁹⁴ ADN. B 2040, f.244v-245r.

explications sur des événements, aussi minimes soient-ils, survenus dans l'entourage du prince. Le récit est un gage de contrôle pour le pouvoir et ses organes administratifs car le récit produit est celui qui est voulu par l'autorité. Les grands historiographes produisent du récit pour les princes dont ils dépendent et dans lequel doivent prendre place des éléments discursifs « exotiques », voire « orientalisants », selon l'acception, à laquelle nous ne souscrivons que partiellement, que donne Edward Saïd d'un regard subjectif – positif et/ou péjoratif – porté par une culture sur une autre⁹⁹⁵. Ainsi, le Religieux de Saint-Denis est fier de rapporter les faits et gestes de Manuel II Paléologue à Paris par ce que tout ceci est bénéfique au prestige du prince⁹⁹⁶. C'est au prince que viennent ces illustres personnages et il doit en être de même pour toute personne venue quérir une aide de lui. A leur niveau, les petites mains du trésor princier, elles aussi, accomplissent une entreprise de mise en récit où se succèdent des dépendants ou courtisans proches du prince, des ressortissants ponctuels des domaines de celui-ci, des personnages illustres, d'autres plus modestes venus des territoires voisins et enfin des personnages plus exotiques, souvent autant anonymes que d'autres mais dont la provenance ou bien l'apparence, parfois fantasmées, suscitent un intérêt et mettent en valeur la cour princière. Les sources de ce type se doivent d'en conserver la mémoire et de produire un récit, réel ou supposé, de ces venues.

Du Grec des poètes au Grec des chancelleries.

Polysémies.

En 1454, l'archer grec garde du corps de Philippe le Bon que nous connaissons déjà, décide de rentrer chez lui. Voici ce qu'en disent les documents de la pratique :

« A George grec archier de corps mondit seigneur que mondit seigneur lui a par sa grace donné pour une fois tant en consideracion des services quil lui a fait

⁹⁹⁵ Voir Averil CAMERON, « Byzance dans le débat sur l'orientalisme », dans *Byzance en Europe*, Marie-France AUZÉPY (dir.), XX^e Congrès international des Etudes Byzantines, Presses Universitaires de Vincennes, Saint-Denis, 2003, p. 235-250.

⁹⁹⁶ Michel PINTOIN, *Op.cit.*

et service de trois ans (...) et homme pour lui deffraier de ladite ville de Lille et retourner en pays de grece dont il est IIIxx l. »⁹⁹⁷.

Plus d'un demi-siècle plus tard, Guillaume Crétin rend hommage à son ami Guillaume Bissipat, tombé sous les murs de Bologne en 1512. Il insiste tout particulièrement sur les rapports du chevalier avec la langue grecque, dont la maîtrise faisait l'admiration de la bonne société :

« Bon grecq parloit,
Et beau latin aussy quand il vouloit,
Du maternel son escript tant valoit
Que ung tout seul mot amander n'y falloit »⁹⁹⁸.

Trois générations plus tard, Drague de Comnène est raillé par ses adversaires parmi lesquels Henri IV et René de Bouillé son général. Il s'est pourtant bien battu dans les rangs des Ligueurs mais son échec à défendre le château de la Ferté-Bernard en 1590 arrange grandement la cause du roi de France. Comnène est un courtisan connu de longue date, au service d'Henri III en 1575 se targuant alors d'avoir des origines le rattachant aux empereurs byzantins tombés en 1453. La raillerie d'Henri IV n'en est que plus cruelle⁹⁹⁹ :

« Ha Ha ! Le Manceau a donc été aussi fin que le Grec »¹⁰⁰⁰.

Une des principales difficultés qui nous est apparue lors du dépouillage de l'ensemble de la documentation, fut que le vocable *grec*, varié dans son orthographe et fréquemment employé dans diverses situations, donnait l'impression de ne pas revêtir une même unité sémantique identifiable et applicable couramment. De même, les Grecs antiques invoqués par Adam of Usk lors de la rencontre entre Byzantins et Anglais à Rome en 1405, ont-ils une signification pour ce George, garde du corps ducal, dont on ne peut évaluer la culture ? Cela semble difficile. De

⁹⁹⁷ ADN. B.2017, f.225r.

⁹⁹⁸ Guillaume CRÉTIN, *Op.cit.*, p.76, vers 89-93.

⁹⁹⁹ Il faut croire que cette pique ne vexa pas outre-mesure Drague de Comnène puisque nous le retrouvons dix ans plus tard, en 1601 comme gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Samuel MENJOT D'EBENNE, « La défaite des reîtres à Conerré », dans *La province du Maine*, 1895/01, p.10, note 3.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*

même, Georges Hermonymos a probablement des conceptions culturelles proche de Guillaume Bissipat dont le père était un proche. Mais Guillaume Budé et Guillaume Crétin – respectivement élève et ami de ces derniers – ne semblent pas considérer avec le même regard ces personnages et leurs rapports avec la culture grecque. Après tout, les poèmes que nous conservons de Guillaume sont imprégnés de culture classique sans que jamais la langue grecque n’apparaisse : peut-être reste-t-elle un accessoire de salon, alors qu’elle était une langue de communication pour Thomas Francos et ses proches. De même, la manière de coucher par écrit ce vocable de *grec* ne renvoie pas aux mêmes conceptions sociales, religieuses ou politiques en fonction de l’époque : tout dépend de l’effet littéraire recherché. L’allusion à la condition grecque de Thomas Francos par le clergé au sujet de la révocation du bénéfice de l’église de *Brightowell* doit susciter la suspicion de mauvaises pratiques¹⁰⁰¹ ; ces mêmes suspicions pèsent sur les formulaires de conversion des Grecs dont nous avons exhumé un exemplaire¹⁰⁰².

Ces mentions n’existent pas toujours pour qualifier un Grec et ont pu parfois compliquer notre recensement. Leur examen implique une vigilance de tous les instants sur la charge sémantique que les auteurs d’un document entendent conférer à ce genre de terme. Ainsi, qualifier une personne de « grecque » peut impliquer une forme de jugement, même diffus, rattachant celle-ci à une présupposé ou une attente de la part du scribe : une méfiance sociale ou religieuse ; un enthousiasme pour une rencontre nouvelle ; un fantasme autour d’un bagage technique, culturel et/ou humaniste dont l’époque est très demandeuse ; un simple besoin de comprendre une origine géographique et d’accoler une étiquette stéréotypée qui subsiste avec le temps. Une typologie s’impose.

Typologie.

Quatre modèles nous paraissent fort bien illustrer les différentes catégories discursives dans lesquelles les auteurs de notre documentation puisent leur inspiration pour décrire les Grecs.

¹⁰⁰¹ Répertoire prosopographique n°116.

¹⁰⁰² Dossier documentaire n°4, p.660.

Le Grec poétique.

Nous l'avons évoqué, avec ce passage assez surréaliste d'Adam of Usk, le terme *grec* peut induire un imaginaire fort lié aux pratiques humanistes. Le lien est rapidement établi dans les sources occidentales autour des anciens Grecs et les contemporains qui sont plus ou moins perçus comme leurs descendants, christianisés¹⁰⁰³. Le Grec reste associé à cette soif grandissante de savoirs antiques : les besoins de la connaissance poussent à rechercher toujours plus de documents exhumés de l'antiquité classique. Or, les Byzantins ont longtemps été les dépositaires d'ouvrages et de traditions philosophiques qui reparaissent en Occident à la faveur de la fuite de plusieurs grands intellectuels grecs vers l'Italie au *Quattrocento* : Manuel Chrysoloras, Démétrios Chalcocondylès, Georges de Trébizonde, Théodore Gazès, Jean Argyropoulos, pour ne citer que les plus célèbres. Par leur biais s'opère un grand bouleversement des mentalités et un grand renouveau des humanités¹⁰⁰⁴. Ce fourmillement de savants, d'ouvrages et de culture affecte l'image du grec dans le monde chrétien occidental. Les royaumes d'Europe du nord-ouest cherchant à combler leur retard en cette matière par rapport à leurs voisins italiens, leurs demandes suscitent un appel d'air dont savent profiter d'autres Grecs. Ainsi, Thomas Francos, Georges Hermonymos, Andronic Kallistos, Janus Laskaris et en quelque sort Guillaume Bissipat, bénéficient tous de cette image du Grec en tant qu'intellectuel, poète, penseur, etc. Le travail de copiste et de

¹⁰⁰³ Nous verrons plus loin tout le décalage que cette conception a pu générer dans les rapports directs avec les Grecs orthodoxes éloignés de ces schèmes de pensée. Infra, p.360. Voir également Gilbert DAGRON, « Byzance et la Grèce antique : un impossible retour aux sources », dans *La Grèce antique sous le regard du Moyen Âge occidental : actes du 15^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-mer les 8 et 9 octobre 2004*, Jean Leclant et Michel Zink (dir.), Paris, Cahiers de la Villa Kérylos, 16, 2005, p.195-206.

¹⁰⁰⁴ On évoquera notamment une célèbre rencontre entre Intellectuels grecs et occidentaux, tenue à l'université de Padoue à laquelle participe de l'écolâtre Nicolaus Leonicus Tomaeus, spécialiste de l'aristotélisme pensé par l'humanisme byzantin. L'objectif y était de discuter d'Aristote et de confronter les points de vue et tradition concernant le philosophe classique. Or, il s'avère rapidement que les traductions dont disposaient les savants latins, hérités d'une longue tradition, différaient de celle proposée par les doctes grecs. Deno John GEANAKOPILOS, « The Career of the Little-Known Renaissance Greek Scholar Nicolaus Leonicus Tomaeus and the Ascendancy of Greco-Byzantine Aristotelianism at Padua University (1497) », dans *Constantinople and the West. Essays on the Late Byzantine (Palaeologan) and Italian Renaissances and the Byzantine and Roman Churches*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1989, p.92-114. Concernant la transmission des manuscrits, voir, John MONFASANI, « The Greek and Renaissance humanism », dans *Greek Scholars between East and West in the Fifteenth Century*, Farnham, Variorum collected studies series, 2016, p.31-78.

traducteur de nombre d'entre eux favorise l'association entre Grec et savant : ainsi, en février 1455, Grégoire Tifernas, humaniste romain originaire des alentours de Rome, de par ses grandes connaissances en grec, se fait rétribuer par les services de l'université de Paris qui ne voient en lui et ses compagnons que de pauvres Grecs¹⁰⁰⁵.

Le long poème que Guillaume Crétin dédie à son ami est tout à fait éloquent. Le texte se divise en trois parties distinctes. Dans une première partie, le poète se plaint du trépas de son ami, rappelle ses formidables qualités de courtisan et de lettré et s'abîme dans un chagrin qui le mène au sommeil¹⁰⁰⁶. Le rêve survient alors, enchanté par la rencontre avec tout le panthéon des dieux et personnages mythologiques que la culture gréco-latine peut proposer¹⁰⁰⁷. Survient enfin un long dialogue entre l'intéressé et les Neuf Muses qui clôt le poème¹⁰⁰⁸. Tout au long du texte, Crétin associe Guillaume Bissipat à ses images mythologiques dont il rappelle les qualités littéraires certaines¹⁰⁰⁹. Ici, le lien entre *grécité* et poésie, quoiqu'un peu ronflant d'un point de vue stylistique, est indéniable.

Le Grec exotique.

Souvent associé à cette notion poétique ou culturelle, le vocable *grec* peut également renvoyer à l'impression de nouveauté, voire d'exotisme, que suscite la rencontre avec les sociétés occidentales. La documentation, de la chronique aux actes de la pratique témoignent de ce caractère insolite. Le même Adam of Usk avait pu s'étonner de la longueur des barbes des prêtres grecs de la suite de Manuel II au même moment où Jean Jouvenel s'émerveillait des pratiques rituelles de ces mêmes grecs au Louvre¹⁰¹⁰. Ce sentiment de nouveauté dans la confrontation ne se dément pas tout au long de la période qui nous occupe et embrasse un vaste domaine où peut s'exercer cette fascination : les animaux exotiques tels que les oiseaux de proie des fauconniers de François I^{er}, les chameaux confiés à la garde

¹⁰⁰⁵ *Auctarium chartularii universitatis parisiensis*, V, *liber procuratorum nationis gallicanae*. *Op.cit.*

¹⁰⁰⁶ Guillaume CRÉTIN, *Op.cit.*, vers 1-170.

¹⁰⁰⁷ Les dieux Phebus/Apollon, Diane, Aurora, Vesta, Junon, Venus, Pallas, Eole, Jupiter, Neptune, côtoient des néréides (Thétis), des divinités extérieures au Panthéon gréco-latin comme Cybèle ou Isis mais dont le culte était attesté dans le monde romain. Les animaux mythologiques tels que les tritons ou des personnages comme Atlas ou Chiron sont également appelés à l'aide par Guillaume Crétin. *Ibid.*, vers 171-241.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, vers 242-610.

¹⁰⁰⁹ « Clerc bien lettré/Et sage estoit, de langeige acoustré,/Si prompt, que quant en propoz fust entré/Son dire l'eust tresscavant demonstré ». *Ibid.*, vers 85-89.

¹⁰¹⁰ Adam of USK, *Op.cit.*, p.118-120. Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Op.cit.*, p.417-418.

de Démétrios Paléologue (3) ou encore les tigres présentés à la cour de Savoie¹⁰¹¹ ; les déroutantes pratiques militaires qui font l'admiration d'Olivier de la Marche et de Philippe de Commines ; toutes sortes d'artefacts – objets, vêtements, cadeaux – que plusieurs Grecs ne manquent d'emporter avec eux¹⁰¹². L'insolite et l'exotique évoquent une facette plutôt bienveillante vis-à-vis de la venue des Grecs et les différents supports documentaires à disposition se font parfois l'écho de ce sentiment, mais avec toutefois un pendant inverse qui consiste à voir dans le terme grec un risque de perversion pour les sociétés occidentales.

Le Grec rejeté.

Ces éléments de répulsion forment en fait l'autre pendant d'une même appréhension. L'évocation des Grecs peut très bien s'effectuer dans les sources sous le sceau de la méfiance à l'égard de populations que l'on connaît pas ou mal. Interviennent alors nombre de préjugés qui sont véhiculés par les différents récits qui prennent à un moment donné les Grecs pour objet de d'étude. Décrits historiquement, anthropologiquement ou sociologiquement, les Grecs des chroniques ou des récits de voyage alternent souvent entre cette image de l'exotisme fascinant et celle du jugement négatif face à des pratiques, souvent culturelles, considérées comme déviantes. De même, leur attitude jugée ambivalente à l'égard des Turcs contribue à catégoriser les Grecs comme des gens peu fiables. Les quelques sources littéraires dont nous disposons laissent parfois transparaître des critiques à l'encontre de ces Grecs qui déconcertent, voire choquent le bon peuple. Nombre de ces remarques suivent une fois encore le voyage de Manuel II Paléologue. Jean II Jouvenel des Ursins relate comment les messes orthodoxes, autorisées exceptionnellement par le roi, attirent des foules de Parisiens curieux¹⁰¹³. Toutefois, l'auteur ne dit rien de leurs réactions : curiosité n'implique pas forcément enthousiasme ni approbation. Or, en Angleterre Adam of Usk se montre très

¹⁰¹¹ AN J 961(11) n°21. AN MC/ET/XIX/163. *Chroniques de Yolande de France, op.cit.*

¹⁰¹² Nous songeons ici au présent que Nicolas Tarchaniotès et Alexandre Kananos s'apprêtaient à offrir au roi mais qu'un malhonnête compatriote leur aura subtilisé. *FilEp, Op.cit.*, 9 août 1455. Il semble également que les apparences vestimentaires et la ménagerie de la suite de Manuel II n'ont pas manqué de susciter la curiosité du public occidental, au point de se trouver représentés sur les panneaux des *Très Riches Heures du Duc de Berry*. FRERES LIMBOURG, *Op.cit.* De même, les ouvrages reliés dont sont porteurs des copistes tels que Manuel de Constantinople (4) Jacques Diassorinos ou Constantin Paleocappa constituent autant un attrait esthétique et nouveau qu'intellectuel. Répertoire prosopographique n°74, 99 et 251.

¹⁰¹³ Jean II JOUVENEL DES URSINS, *Op.cit.*, p.417-418.

sceptique¹⁰¹⁴ et Michel Pinton note que la participation de l'empereur aux fêtes de Pâques suscite quelques remous dans l'assemblée : les honneurs accordés au souverain grec dépassent les limites de la décence religieuse¹⁰¹⁵. Donc, même un hôte aussi illustre que Manuel II n'est pas accepté de façon aussi unilatérale.

Cette défiance se répercute mécaniquement dans les documents plus courants à notre disposition. Nous avons déjà évoqué le cas de Thomas Francos. Les suspicions autour d'une mauvaise religiosité et d'une extranéité repoussante semblent entretenir des tensions avec les populations locales. Ainsi, lors du vaste mouvement qui consiste à déléguer des autorisations aux Grecs de collecter des fonds pour la cause de la croisade antiturque, ou, plus prosaïquement, pour le compte personnel d'une cause particulière, des réticences sont observables en creux dans la documentation. En effet, ces documents sont constamment mis en avant par les sources de la pratique pour justifier de l'octroi de fonds, indiquant que sans ce précieux sésame, la transaction n'aurait pas pu aboutir. Même lorsqu'au début du XV^e siècle, la collecte s'effectue à une échelle internationale, avec l'appui réel des autorités royales, la sécurité des collecteurs, dont la plupart est constituée de Grecs, doit être rappelé aux populations locales¹⁰¹⁶. La méfiance et le mépris restent présents tout au long de la période et le jugement sévère de Sanuto à l'égard Janus Rhyndaceus Laskaris découle autant d'une sourde rivalité que de préjugés sur des personnes sans maître, au service du plus offrant, ce qui inclut même les Turcs¹⁰¹⁷.

¹⁰¹⁴ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.118-120.

¹⁰¹⁵ Michel PINTON, *Op.cit.*, livre XXI, chapitre VIII, p.774-776.

¹⁰¹⁶ Un épisode très édifiant concerne le royaume d'Aragon. Après la visite de Manuel II qui avait envoyé un ambassadeur à Barcelone en la personne d'Alexis Branas, des délégués byzantins étaient chargés d'assurer la collecte des fonds. Mais certains villages rechignent à donner de l'argent à des personnes dont on ne comprend ni qui ils sont ni ce qu'ils font. Le roi Martin I^{er} doit donc rappeler par une ordonnance le bon déroulement d'une collecte et de garantir que la personne chargée de réunir l'argent est bien agréée par ses services. Antonio RUBIO Y LLUCH, *Op.cit.*, DCLXXXIV, Barcelone, 3 avril 1405. Nul doute que la mésaventure que connaît Alexis *Clandioti*, chargé du même type de fonction, est le résultat de la même méfiance éprouvée ici par les officiers du duc de Berry – à moins qu'il ne s'agisse simplement d'un conflit d'autorité et d'une bonne occasion de rapine. Voir le dossier documentaire n°2, p.626.

¹⁰¹⁷ Le Vénitien insiste sur le fait que sa barbe restait seule mémorable chez Janus : « *el qual è di nation grecho, portava barba, è amico dil cardinal Roan* » SANUTO, *diarii*, VII, c.727. Notons toutefois que Janus compte plusieurs admirateurs tels que Salmon Macrin qui le salue comme « *editum augusto anorum sanguine Caesarum* ». *Salmonii Macrini, Hymnorum libri sex*, 1537, Paris, p.79.

Dernier aspect, le plus neutre, est celui qui consiste à tenter de voir dans le terme *grec* une référence à une localisation géographique permettant la catégorisation des personnes qui se réclament de cette étiquette. C'est le sens que prend souvent ce terme dans les actes de la pratique dont l'objectif majeur est d'apporter une explication à une venue et tend à qualifier sèchement une provenance, une qualité ethnique. Cela pose bien évidemment des questions sur ce qui constitue cette « grécité » plus neutre¹⁰¹⁸. Paradoxalement, cette neutralité, généralisée dans les actes de la pratique, ne fournit souvent qu'une catégorisation imparfaite pour ces mêmes sources. Ainsi, le terme *grec* et sa variante géographique de *Grèce* sont souvent abandonnés au profit de mentions plus précises comme Constantinople, Trébizonde, Rhodes, etc. Ces termes ne semblent pas non plus ici chargés d'un sens particulier outre que géographique. Ce processus concourt à désenclaver et démythifier la venue des Grecs, de replacer plus précisément dans un monde élargi la Grèce et leur peuple.

Démythifier les Grecs et la Grèce.

Si le vocable *grec* conserve cette polysémie qui ravit les lettrés mais complique quelque peu notre tâche, l'enjeu n'est pas moins grand d'aborder la question du *païs* d'où proviennent ces personnes, espace géographique qui se nimbe rapidement dans les sources d'un halo de mystère et d'imprécision. Certes, la Grèce est connue de longue date et ce vocable est présent dans les consciences occidentales, ne serait-ce que par l'antique référence à la Grèce de Clithène et de Périclès, modèle souvent associé à Rome dont juristes ou historiens médiévaux tentent de maintenir le souvenir¹⁰¹⁹. Pourtant, la Grèce forme un lointain horizon pour des sociétés septentrionales encore peu tournées vers la Méditerranée : sa partie orientale reste attachée à l'idée de Terre Sainte et d'un pays d'infidèles que les croisades ont tenté de chasser ; les Grecs et la Grèce sont souvent restés dans l'entre-deux, entre orient et occident. Or, l'époque de l'arrivée massive de Grecs en

¹⁰¹⁸ Supra., p.266.

¹⁰¹⁹ Voir Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, *L'autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XII^e – XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010, chapitre VIII, p.437-490.

Occident contribue, dans un large contexte de décloisonnement des espaces et de nouvelles découvertes ultramarines, à démythifier la Grèce, la rendre plus précise, plus tangible. De ce changement résulte une nouvelle place pour les Grecs eux-mêmes, désormais ressortissants de régions mieux connues.

L'élargissement du monde.

Patrick Boucheron appuie son introduction à l'Histoire du monde au XV^e siècle par l'évocation d'un document très précieux, découvert quatre-vingts ans plus tôt : une partie d'une carte du monde établie par l'amiral ottoman Piri ibn Haji Mehmed (v1470-1553)¹⁰²⁰. Cette « carte de Piri Reis » présente une partie occidentale du monde avec la péninsule ibérique, le Maroc, Madère, les Açores, le Cap vert, etc. L'océan occupe une place centrale. Sur les bords gauches de la carte, on distingue les rives du nouveau monde¹⁰²¹. Ce document est également très utile pour nous dans l'optique d'introduire cette époque de « décentrement du monde »¹⁰²². Ce document date de 1511, prend place au milieu de notre période et permet de poser la question de la confrontation des connaissances géographiques du monde avec les nouvelles découvertes, avec les nouvelles données chiffrées. Dans ce repositionnement des représentations du monde, la Grèce, devenue modeste région parmi tant d'autres doit trouver sa place.

Ouvertures et cloisonnements des horizons occidentaux.

Le monde n'a bien entendu jamais été « découvert » par les sociétés chrétiennes occidentales à l'orée de l'époque moderne. Mieux vaut évoquer des phases d'ouvertures à celui-ci, des phases où l'horizon imaginaire occidental se dilate ou bien se contracte, produisant un spectre plus ou moins larges des espaces embrassés. Tout n'est qu'histoire de perception, d'imagination et d'interprétation. En effet, les découvertes de Vasco de Gama et la première confrontation avec l'Océan indien et les peuples qui la composent apparaît pour les Portugais comme

¹⁰²⁰ Patrick BOUCHERON, « Introduction. Les boucles du monde : contours du XV^e siècle », dans *Histoire du monde au XV^e siècle*, Patrick BOUCHERON (dir.), tome 1 : « Territoires et écritures du monde », Paris, Pluriel, 2012 (1^{re} édition 2009), p.9-49.

¹⁰²¹ *Ibid.*, p.25.

¹⁰²² *Ibid.*, p.26.

une découverte, une formidable ouverture sur un nouveau monde ; cependant, ce territoire est bien sûr anthropisé de longue date et les marchands musulmans sont présents à Calicut en 1497 et prompts à démythifier l'arrivée de ces Occidentaux à la peau blanche¹⁰²³.

La connaissance des espaces extrême-orientaux par les sociétés en Occident ne s'est pas édifiée *ex nihilo* à partir des explorations de ses voyageurs. L'héritage culturel gréco-romain, plus ou moins bien transmis et incarné par quelques savants antiques survivants comme Ptolémée, a pu être intégré aux connaissances des sociétés du haut Moyen Age : en effet, dès la fin du X^e siècle, on sait qu'il existe des terres musulmanes, cette « Inde » maintes fois rêvée, toujours fantasmée¹⁰²⁴. Malgré les lignes de fracture politiques et culturelles entre une Europe occidentale globalement chrétienne et une Méditerranée principalement musulmane, les échanges ne sont pas interrompus et motivés en premier lieu par le facteur économique. Ces mobilités humaines permettent la transmission de connaissances géographiques sur l'espace islamique et des rumeurs sur les territoires existants plus loin¹⁰²⁵. Les Croisades n'offrent pas le premier point de vue sur ces espaces lointains mais constituent une période où les contacts se multiplient : les guerres se succèdent certes mais les contacts pacifiques également¹⁰²⁶. La présence occidentale, de plus en plus malmenée, mais toujours existante au milieu du XIII^e siècle voit arriver l'invasion des Mongols qui impose leur domination sur le Moyen-Orient, la Russie, les steppes d'Asie centrale et la Chine. Leur hégémonie, parfois nommée *Pax Mongolica*, ouvre un siècle prometteur pour la Chrétienté puisqu'à l'attrait de la découverte de nouveaux espaces ainsi plus accessibles, s'ajoute l'enthousiasme et l'illusion de bientôt parvenir à convertir ces nouveaux seigneurs et, à terme, détruire les infidèles musulmans¹⁰²⁷. Ce siècle court du milieu du XIII^e siècle au milieu du siècle suivant. Durant cette période, plusieurs voyageurs tentent de prendre contact

¹⁰²³ Sanjay SUBRAHMANYAM et Claude MARKOVITS, « Navigation, exploration, colonisation », dans *Le monde du XV^e siècle*, op.cit., p.603-618.

¹⁰²⁴ Voir sur cette question Pierre SCHNEIDER, *L'Ethiopie et l'Inde : interférences et confusions aux extrémités du monde antique (VIII^e siècle avant J.C – VI^e siècle après J.C)*, Rome, Publications de l'Ecole française de Rome, 2004.

¹⁰²⁵ Voir l'introduction de l'ouvrage de François-Xavier Fauvelle-Aymar dans laquelle il précise les sources disponibles et les éclairages particuliers sur les multiples histoires africaines. François-Xavier FAUVELLE-AYMAR, *Le rhinocéros d'or. Histoires du Moyen Age africain*, Paris, Alma éditeur, 2013, p.13-28.

¹⁰²⁶ Jean RICHARD, *Histoire des Croisades*, Paris, Fayard, 1996.

¹⁰²⁷ Paul ZUMTHOR, *La mesure du monde*, Paris, Seuil, 1995, p.190.

avec les Mongols et profitent de leur mission pour décrire les nouveaux environnements qu'ils découvrent¹⁰²⁸.

Cette période prend brusquement fin avec la concordance de plusieurs facteurs défavorables : la montée des pouvoirs mamelouks et ottomans ferment progressivement les voies de communication avec l'orient ; la conversion de plusieurs princes mongols à l'islam et le fractionnement politique de l'empire en puissances rivales aggravent l'état de ces communications ; la peste qui agit à partir de 1347 pousse les sociétés humaines à se cloisonner, à moins échanger¹⁰²⁹. Avec le temps, les connaissances se perdent, sans toutefois disparaître.

La connaissance géographique de l'occident se rétracte et concerne également le monde grec/byzantin qui nous occupe plus particulièrement. Ici encore, les contacts ont toujours existé et ne se sont jamais interrompus brutalement à une époque donnée. Faisant partie de la Chrétienté au sens large, Occident latin et Orient grec ont néanmoins développé des différences culturelles, surtout religieuses, qui, avec le temps, se sont accrues pour devenir des fossés d'incompréhension mutuels. Dès 800, l'affrontement idéologique entre les Carolingiens et les empereurs byzantins aboutit en Occident au développement de l'idée de *translatio imperii*, affirmant que la dignité et les honneurs impériaux venus de Rome font retour à Rome et son empereur, sacré dans la Ville éternelle¹⁰³⁰. Ce conflit entre deux légitimités impériale, associées aux oppositions virulentes sur la question religieuse, font qu'à partir du schisme de 1054, les deux mondes s'ignorent¹⁰³¹. Les connaissances respectives des deux espaces s'en ressentent¹⁰³². La connaissance de la Grèce et des autres territoires byzantins devient de plus en plus floue pour les Occidentaux. Certes, la Quatrième croisade (1203-1204) lance un mouvement de réappropriation de l'espace égéen et de ses alentours : les Latins accaparent une part conséquente de territoires grecs aux dépens de l'empire byzantin¹⁰³³. Ce processus est lent mais continu et permet d'expliquer que les

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p.167.

¹⁰²⁹ *Ibid.*

¹⁰³⁰ Voir Robert FOLZ, *Le couronnement impérial de Charlemagne : 25 décembre 800*, Paris, Folio « Histoire », 1989.

¹⁰³¹ Sur cette question du schisme, voir en particulier, dans une approche plus analytique de la réalité et de la fictivité de l'événement en tant que tel, Jean-Claude CHEYNET, « Le schisme de 1054 : un non-événement ? », dans *Faire l'événement au Moyen Âge*, Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2007, p.299-312.

¹⁰³² Paul ZUMTHOR, *Op.cit.*, p.238.

¹⁰³³ Sur la Quatrième croisade, voir Angeliki LAIOU (dir.), *Urbs capta. The Fourth Crusade and its Consequences. La IV^e Croisade et ses conséquences*, Réalités byzantines 10, Paris, Lethielleux, 2005.

diplomates anglais évoqués par Adam of Usk ne soient pas étonnés outre mesure de l'apparition d'ambassadeurs byzantins à Venise¹⁰³⁴. De même, la croisade qui mène à Nicopolis lance des soldats sur des routes mal appréhendées d'Europe centrale mais sans que la région soit totalement inconnue¹⁰³⁵. Mais la connaissance du monde grec – dans un sens large – connaît un bond au XV^e siècle, profitant d'une nette accélération dans les explorations mondiales.

Le rebond du XV^e siècle.

Le XV^e siècle représente une époque de grands changements dans les structures politiques, sociales et économiques : les Etats naissants se structurent et aboutissent, en forçant le trait, à des structures politiques fortes capables de se projeter sur l'extérieur ; les rapports sociaux mutent, souvent avec des phases de tensions et de détente, menant entre autres à la soumission incontesté des sujets d'un royaume à son souverain ; les routes commerciales avec l'orient doivent trouver de nouvelles voies d'accès afin d'éviter de passer par les territoires islamiques. L'époque est aussi au renouvellement des représentations du monde, fondées sur l'examen des Anciens confrontés aux nouvelles explorations.

En effet, au début du XV^e siècle, dans le cadre de la poursuite de la *Reconquista* contre les royaumes musulmans d'Espagne et du Maghreb, les royaumes ibériques se lancent sur l'Océan atlantique¹⁰³⁶. L'objectif est d'abord de lutter contre l'Infidèle mais aussi de trouver le moyen de les contourner par l'Afrique. Les Portugais, particulièrement sous le patronage du prince Henri le Navigateur (1394-1460), se lancent les premiers à l'aventure et les avancées sont rapides : Les Canaries sont découvertes en 1402, Madère vers 1420, les Açores entre 1427 et 1439 ; le Cap Vert est doublé en 1444, les bouches du fleuve Congo en 1475 ; Bartolomeu Dias atteint le cap de Bonne Espérance en 1488 ; Vasco de Gama entame son tour du monde en 1497 ; Malacca est prise en 1509, Goa en 1510 ; la Chine est atteinte en 1517¹⁰³⁷. L'expédition de Christophe Colomb dans les Antilles et le golfe du Mexique est rapidement suivie par d'autres aventuriers qui accomplissent des périple souvent aléatoires et parfois heureux : avant que Gonville n'aborde les

¹⁰³⁴ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.118-120.

¹⁰³⁵ Bertrand SCHNERB, « 1396. Bataille de Nicopolis », dans *Le monde au XV^e siècle*, *Op.cit.*, p.295-298.

¹⁰³⁶ Ceuta est prise en 1415, marque du début de l'expansion européenne sur les côtes africaines.

¹⁰³⁷ Paul ZUMTHOR, *Op.cit.*, p.251-252.

côtes du Brésil en 1505 sans le savoir, il est précédé officiellement par Alvarez Cabral en 1500¹⁰³⁸. L'extrême orient est donc atteint par une nouvelle voie, sans que l'ancienne ne soit oubliée, mais plutôt quelque peu délaissée.

Il n'empêche que cette nouvelle dilatation du monde complète les connaissances du monde et l'ordonnement de ce dernier. Si l'Afrique est encore longtemps perçue comme rattachée physiquement à l'Asie, les espaces jugés magiques, fantasmés, sont repoussées dans des zones encore plus lointaines. Par exemple, les croyances autour du royaume du Prêtre-Jean ne sont jamais abandonnées, même si les progressives découvertes démentent constamment les localisations – d'abord ce royaume se situe en Inde, puis on l'assimile aux Mongols, enfin on le décale en Ethiopie¹⁰³⁹.

L'intérêt d'une telle dilatation à une telle époque tient pour nous dans le fait que les mouvements de populations grecques alimentent les connaissances nouvelles sur l'appréhension du monde : connaissances humanistes, théoriques, souvent théologiques, mais également géographiques et ethnologiques sur les peuples du monde méditerranéen oriental encore mal connus des sociétés européennes septentrionales. Nul doute que l'apport de Thomas Francos, Georges Bissipat ou Démétrios Paléologue (3) ait pu être important dans le conseil du roi sur les questions d'Orient. Ils contribuent probablement à une meilleure mesure du monde, dans lequel la Grèce trouve une place.

Un dernier aparté d'ordre général mais essentiel selon nous pour l'étude de la perception des Grecs et de la Grèce en Occident, est le phénomène étudié par Paul Zumthor qui montre que les normes classiques de la mesure du monde, fondées sur Ptolémée, Strabon et d'autres auteurs antiques, évoluent fortement au XV^e siècle, confrontées aux incohérences observées sur le terrain¹⁰⁴⁰. Zumthor évoque les nouvelles mesures de l'Europe et de la Méditerranée qui s'effectuent par voie terrestre et non plus seulement maritime. Les distances s'affinent et, mécaniquement, la Grèce et l'orient méditerranéen paraissent moins lointains¹⁰⁴¹. Certes, le monde égéen est bien présent dans les premières représentations cartographiques. Sans remonter aux premières représentations antiques du monde

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p.252-258

¹⁰³⁹ Camille ROUXPETEL, « La figure du Prêtre Jean : les mutations d'une prophétie. Souverain chrétien idéal, figure providentielle ou paradigme de l'orientalisme médiéval ? », *Questes*, 28, 2014, p.99-120.

¹⁰⁴⁰ Paul ZUMTHOR, *Op.cit.*, p.228-234.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*

méditerranéen – du monde tout court devrions-nous dire – il nous faut insister sur l'importance de ces voyages rénovent les perceptions de l'Œcoumène¹⁰⁴². Les pérégrinations de Guillaume de Rubrouck ou des frères Polo, entre autres, permettent un décloisonnement des espaces et un nouveau rapport aux distances, même si certaines peuvent être confuses ou restées lettre morte¹⁰⁴³. Or, si des terres lointaines, mythiques se dégagent, les côtes déjà connues s'affinent.

Nommer la Grèce.

Ayant abordé les tensions qui sous-tendent les relations entre l'occident latin et l'orient byzantin et influent sur l'ouverture réciproque de leurs mondes, Paul Zumthor qualifie ainsi la situation du monde grec en 1453 : « Désormais, il n'y a plus de monde grec. Il a basculé dans l'espace de l'Islam »¹⁰⁴⁴. Cette remarque est doublement intéressante : elle suppose la disparition d'un territoire grec, politiquement et culturellement distinct du monde occidental et de l'espace islamique ; elle induit une poursuite d'une forme d'unité, au moins culturelle, dans un ensemble plus vaste, islamique. Cette considération d'un savant du XX^e siècle constitue-t-elle un modèle de pensée applicable aux sociétés occidentales du XV^e siècle ? De leur point de vue, la persistance du terme de *Grèce*, présent dans l'ensemble de la littérature chrétienne occidentales, même normative, militerait pour l'idée d'une persistance d'un tel espace. Pourtant, la conscience que celui-ci est désormais dominé par des pouvoirs culturellement étrangers – ottomans ou latins – interroge sur le sens imputé à ce terme et sur les délimitations de la Grèce, non pour un Grec mais pour ces mêmes sociétés occidentales.

Un terme ambigu.

Le mot *Grèce* est un terme le plus fréquemment employé pour qualifier les lieux de provenances des migrants en Occident. Dans huit pour cent des cas, les

¹⁰⁴² *Ibid.*, p.323-324.

¹⁰⁴³ Guillaume de Rubrouck est ainsi parmi les premiers Occidentaux à rapporter l'existence de la mer d'Aral distincte de la mer Caspienne. Auparavant, l'idée courait qu'une immense mer longeait le Khârezm et que l'Amou Daria aurait permis un passage mythique vers l'Inde par voie fluviale et maritime.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, p.240.

Grecs viennent de Grèce, du *païs de Grece* ou du *royaulme de Grece*¹⁰⁴⁵. Cependant, ce champ lexical n'est pas unique : si nous comptons l'ensemble des mentions, la *Grèce* est mentionnée soixante-douze fois, le reste étant dédié à des localités autres ou plus précises que nous laissons de côté pour le moment. Mais qu'entend-on par *Grèce* ?

Nous devons tout d'abord nous interroger sur l'association ou non de ce terme avec d'autres : dans trente-cinq cas, il s'agit du *païs* de Grèce ; dans trois cas est mentionné le *royaulme* de Grèce ; enfin trente-quatre cas n'évoquent que la Grèce simplement. Ainsi, en octobre 1467, Jean et Théodore Rhallès Kanakès, Théodore *Canora*, arrivent du *royaulme de Grece* pour demander de l'aide au duc de bourgogne¹⁰⁴⁶ ; or un mois plus tôt, ceux-ci sont supposés être natifs de Constantinople.¹⁰⁴⁷ Il est curieux de faire référence à l'existence d'une entité politique disparue depuis près de quinze ans. Certes, il peut s'agir d'une coquetterie littéraire qui suppose l'existence éternelle et virtuelle d'une royauté à Constantinople. Il peut aussi tout bonnement s'agir d'un autre royaume en Grèce, situé ailleurs qu'à Constantinople. Le problème est qu'il n'en existe plus à cette époque. Cependant, le cas est suffisamment rare pour être associé à une mauvaise interprétation du scribe. Le terme de *païs* est plus vague et renvoie à une aire culturelle grecque aux contours très flous. Pourtant, ici encore, l'association avec le terme Grèce n'est pas systématique et Démétrios *Carsafria*/Démétrios Laskaris est issu du « *païs de Constantinoble* », créant peut-être une distinction dans la représentation du monde grec par le scribe¹⁰⁴⁸. Pourtant, Démétrios n'est pas le seul cas : l'expression *païs de Constantinoble* revient à douze reprises et concurrence *païs de Grece*¹⁰⁴⁹. Il semble toutefois que le terme sous-entend la région à proximité immédiate de Constantinople, peut-être de part et d'autre des rives du Bosphore, plus sûrement en Thrace, du côté européen. Or, *Asseneuz* de *Acarye*, fils du prince d'*Acarye*, vient de ce même *païs* mais la localisation de l'*Acarye* – que certains associent avec l'Achaïe – ajoute encore à la confusion dans ce cas précis. Il semble qu'il faille plutôt tenir compte du *païs de Constantinoble*¹⁰⁵⁰. Le même titre de

¹⁰⁴⁵ Ce terme est positionné au second rang. Les mentions les plus fréquentes concernent Constantinople (deux cent vingt-neuf cas), la Morée/Péloponnèse (cinquante-deux cas), la Crète (dix-neuf cas) et Trébizonde (dix-huit cas). Deux cent quatre-vingt-dix-neuf cas n'évoquent aucune référence.

¹⁰⁴⁶ ADN. B 2064, f.336r.

¹⁰⁴⁷ ADN. B 2064, f.297r.

¹⁰⁴⁸ ADN. B 2030, f.318r.

¹⁰⁴⁹ Si nous récapitulons, trente-cinq Grecs viennent du *païs de Grece*, douze du *païs de Constantinoble*, trois du *païs de Moree*, trois du *païs de Trébizonde*, un du *païs de Caffa* et un du *païs de Turquie*.

¹⁰⁵⁰ ADN. B 2040, f.231v.

raisonnement semble valoir pour le *pais de Moree* dont sont originaires *Mauphey Arcolescos*, *Nicolas Capella* et *Cristofle de Pancanty*, tous ecclésiastiques (catholiques ou orthodoxes ?)¹⁰⁵¹. D'autres « pays » semblent proches du monde grec. Le « pays d'Ermenye de Capha » paraît indiquer plutôt la Crimée, qui connaît des cités grecques sur la côte sud, que l'Arménie : certains de leurs ressortissants peuvent poser la question de leur appartenance à l'aire culturelle grecque¹⁰⁵². Le *pais de Grèce* est donc probablement à envisager comme une représentation très large et lâche d'un territoire qui a perdu son unité politique depuis plus de deux siècles, où l'élément grec n'est plus que démographique et non plus politique.

« Grèce » est en effet un terme complexe à définir dans les schèmes mentaux occidentaux. L'héritage antique intervient peut-être en premier lieu. Jean Alexis et Andronic Maugas sont mentionnés dans les comptes royaux français en septembre 1457 : ils viennent du « pays de Grece »¹⁰⁵³. Or, à la même époque, « Jehan de Lastic du pays de turquie » est également gratifié de quelques livres¹⁰⁵⁴. Les deux mentions ne sont séparées que par quelques entrées, écrites de la même main. Jean de Lastic n'est pas un turc mais un chevalier de l'ordre des Hospitaliers ; il en est même le trente-sixième grand-maître, basé dans l'île de Rhodes. Pourtant, cette île est certes peuplée par des Latins, mais principalement par des Grecs, elle n'est pas tombée au pouvoir des Ottomans. Sa proximité géographique avec l'Asie mineure devenue turque depuis au moins le début du XIV^e siècle, semble montrer que, pour le scribe, et vraisemblablement l'ensemble de la cour française, Rhodes est plus pensé comme faisant partie de l'espace culturel grec. Ne peut-on pas y voir la réactivation d'une antique frontière mentale, entre des Grecs continentaux et de quelques îles face aux Perses installés sur le versant asiatique de la mer Egée. Bien sûr, la réalité fut bien plus complexe, mais les schèmes mentaux qui s'opèrent dans les chroniques se fondent sur les Anciens pour penser le monde, comme nous l'avons vu. La fin de l'universalisme byzantin valide un retour à une répartition entre

¹⁰⁵¹ ADN. B.2045, f.271v-272r

¹⁰⁵² Ainsi, *Nicolle Menart*, marchand d'oiseaux de proie actif en Bourgogne en 1467-1469, originaire de Caffa, peut très bien être grec ou génois. Dans tous les cas, Caffa est-elle en Grèce ? ADN. B.2064, f.212r ; AGR. CC1924 f.212v. Il existe également une référence au *pays de Trappesonde* dont est originaire *Geromme de Suffiano*/Jérôme Sophianos et *Michiel Aligery*/Alligheri en 1470. AGR. CC 1925 f.353r et 397v. Le premier porte un nom grec et le second, bien connu pour nous, est Florentin. Quoique peuplée en grande partie de Géorgiens, le pays de Trébizonde est également à rattacher à l'aire culturelle grecque, du fait de la nature byzantine du pouvoir de la dynastie impériale des Grands Comnènes.

¹⁰⁵³ BnF ms. fr. 32511, f.190r.

¹⁰⁵⁴ *Ibid.*, f.190v.

des termes géographiques très vagues comme la « Grèce », plutôt du côté européen, et la « Turquie », du côté asiatique.

Variantes géographiques, nuances descriptives.

Pourtant, à l'ambiguïté sémantique que revêt le terme de « Grèce » s'ajoute souvent le fait que la provenance des Grecs est caractérisée par une mention plus fine, une cité, une province parfois. En effet, puisque la « Grèce » ne renvoie à aucune réalité géographique réelle, mais plutôt à un schéma de pensée, il paraît parfois important pour les scribes de fournir quelques précisions. Bien sûr, les grands centres grecs, Constantinople en premier lieu, sont fréquemment mis à contribution. Cela permet d'effectuer une distinction indirecte entre des Grecs venus de la partie méridionale de l'Egée, donc plutôt en contact avec les Latins et plus propices au dialogue, et des Grecs restés fidèles à l'empereur jusqu'au bout mais conquis récemment par les Turcs. De là à suspecter ces Grecs de collusion avec les Ottomans ? Ce n'est pas une option impossible, mais difficile à vérifier pour le moment. L'important est avant tout d'établir un lien, même simplement géographique, avec l'empereur dont le prestige posthume peut rejaillir sur ces migrants¹⁰⁵⁵. Plus le Grec concerné provient d'une zone connue de la plupart des Occidentaux, plus cette mention est privilégiée : Constantinople et ses marches, la Crète parfois, la Morée plus fréquemment. De temps, en temps la précision n'est pas suffisante et le terme de « Grèce » doit être ajouté : les stradiotes de François I^{er} qui reçoivent des lettres de naturalité, Démétrios *Daugreca*, Thomas de *Thoe* et Jean de *Corregon*, viennent d'endroits si obscurs pour un Occidental qu'il a paru nécessaire de rappeler qu'ils sont natifs de Grèce¹⁰⁵⁶. Même Constantin Scholarios, fin juillet 1467, quoiqu'originaire de « Trappissonde », est qualifié de « chevalier de Grece »¹⁰⁵⁷. La Morée/Péloponnèse constitue un cas particulier puisque la péninsule, partagée politiquement entre Byzantins du despotat de Mistra et Latins de la principauté d'Achaïe jusqu'au début du XV^e siècle, est différemment nommée dans les sources. L'ensemble de la région est évoqué dans les termes de *Moree* ou de

¹⁰⁵⁵ L'essentiel des fonctionnaires, courtisans et anciens proches de la famille impériale viennent bien sûr tous de Constantinople. Il est toutefois étonnant que ces Grecs aient pu survivre aux exécutions qui suivent la chute de Constantinople.

¹⁰⁵⁶ AN. JJ 247 n°33 f.23v ; AN. JJ 253¹ n°285 f.101 ; AN. JJ 243 n°441 f.132v.

¹⁰⁵⁷ ADN. B.2064, f.209v.

*Acarye*¹⁰⁵⁸, certaines localités sont également mentionnées afin d'indiquer plus particulièrement l'allégeance initiale de l'impétrant grec : vénitienne pour Thomas Francos venu de Coron ou Andronic Nouccios venu de Corcyre ; proprement byzantine avec les Moréotes et les Constantinopolitains, voire même les Trébizontins ; latines peut-être avec les Rhodiens, Chypriotes, Achéens et autres Caffiotes.

Comment se forge l'image de la Grèce dans les esprits des premiers rapporteurs de ces mondes encore mal connus que sont les voyageurs occidentaux. Certes, depuis le XIII^e siècle au moins ceux-ci effectuent de longs périple où s'enchaînent les pays traversés les uns derrière les autres. Toutefois, à partir du XV^e siècle, quelques nouveaux récits alimentent les imaginaires occidentaux et influent sur les écrits ultérieurs. Un bref état des lieux s'impose. D'abord, Jean de Mandeville, dont le voyage à travers l'Égypte, la Palestine, l'Inde puis la Chine dure trente-quatre ans, de 1322 à 1356. La publication de son récit connut un immense et long succès – Christophe Colomb s'inspirait de son périple dans le calcul de son voyage vers l'ouest¹⁰⁵⁹. Vient ensuite Johannes Schiltberger¹⁰⁶⁰. Captif des Turcs après la bataille de Nicopolis (1396), Schiltberger est amené prisonnier jusqu'à Edirne puis engagé comme soldat dans les rangs ottomans, avant que la bataille d'Ankara (1402) ne le fasse changer de maître, mongol en l'occurrence. Alors, le voyage se poursuit pendant de nombreuses années, amenant Schiltberger à découvrir de nouveaux mondes, tous plus fascinants les uns que les autres. Le mercenaire allemand se comporte souvent en anthropologue, curieux des populations qu'il rencontre, de leurs pratiques, leurs rites qu'il juge souvent sans parti pris. Il sait également se muer en géographe et égrène, même rapidement, la liste des pays qu'il traverse : la Grèce vient immédiatement après « les Trois Bulgaries » et avant la « Grande Turquie »¹⁰⁶¹. Sa capitale est Andrinople/Edirne s'étend jusqu'au golfe thermaïque avec Thessalonique et comprend également Serres dans les Balkans. Schiltberger n'y inclut ni Constantinople, ni les îles, ni la Grèce du sud. S'il peut s'agir d'un oubli pour les deux derniers cas – régions qu'il n'a pas traversé – il n'en va pas de même avec Constantinople, largement évoquée

¹⁰⁵⁸ Nous avons déjà évoqué le cas d'*Asseneux d'Acarye*. La Morée est la région de provenance de *Jehan de Lamorie* ou de *Gregary de Moree* (natif de Constantinople toutefois). ADN. B 2020 f.331r. ADN. B 2064, f.141v-142r.

¹⁰⁵⁹ Jean DE MANDEVILLE, *Voyage autour de la Terre*, traduit et commenté par Charles DELUZ, Paris, Belles Lettres, coll. « la roue à livres », 1993.

¹⁰⁶⁰ Johannes SCHILTBERGER, *Op.cit.*

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p.98-99.

dans son récit, mais mise à part¹⁰⁶². Or, nous l'avons vu, cette distinction est opérante dans les actes de la pratique : *païs de Grece* et *païs de Constantinoble* peuvent cohabiter dans l'esprit d'un Occidental¹⁰⁶³. L'Allemand mentionne également que ce pays est sous le contrôle des Turcs ; en effet, cette Grèce est turque depuis le début des années 1370, Thessalonique incluse. Il est donc intéressant de noter que la Grèce constitue une province de l'empire ottoman et que le reste n'est même pas évoqué. Reprenons enfin le cas de Bertrandon de la Broquère¹⁰⁶⁴. L'espion du duc de Bourgogne, après un voyage/pèlerinage aller accompli par voie fluviale – et avoir mouillé à Modon par la même occasion – décide de revenir en Europe par voie terrestre, à travers, la Syrie, l'Anatolie et les Balkans. Chemin périlleux, suicidaire selon certains. S'y succèdent des villes, des régions, toutes sous domination musulmane mais où les éléments grecs sont présents : la région de Brousse en Bithynie est même perçue comme majoritairement peuplée de Grecs¹⁰⁶⁵ : toutefois cette région est située selon Bertrandon en Turquie, la Grèce ne débutant qu'avec « le bras de Saint-Georges », soit le Bosphore¹⁰⁶⁶. Selon l'espion bourguignon, la zone de Constantinople est incluse dans la Grèce, à la différence de l'avis de Schiltberger. Il ne s'agit pas ici de déterminer qui a raison ou tort mais de démontrer que les points de vue sont très variables d'une situation à une autre : ainsi, les *païs* de Grèce et de Constantinople peuvent très bien coexister dans certaines sources mais pas dans d'autres. Ces textes témoignent cependant d'une phase fluctuante dans la littérature occidentale de dénomination de la Grèce et de la fixation de ces limites géographiques dans le cadre nouveau de la domination ottomane.

Ces quelques textes montrent véritablement que la vision d'une Grèce unique dans les mentalités occidentales, non seulement diffère de ce que pouvaient concevoir les Grecs eux-mêmes, mais ne concorde qu'en fonction des supports. Cela implique désormais pour nous d'interroger la place que peut occuper la Grèce et les Grecs dans ces modèles de pensée.

Où situer la Grèce et les Grecs dans le monde ?

¹⁰⁶² *Ibid.*, p.161-162.

¹⁰⁶³ *Supra.*, p.352.

¹⁰⁶⁴ Bertrandon DE LA BROQUERE, *Op.cit.*

¹⁰⁶⁵ *Ibid.*, p.130

¹⁰⁶⁶ *Ibid.*, p.127.

Enjeux de délimitations.

Dès lors que l'on a compris que la Grèce tenait davantage du concept – comme l'« Hellas » de Démétrios Chalcocondylès¹⁰⁶⁷ – que de la réalité géographique, où peut-on la situer ? A n'en pas douter, les limites de la Grèce engloberont plus ou moins de régions en fonction du support documentaire employé, en fonction des intérêts discursives des auteurs : si Rhodes ne fait pas partie de la Grèce mais de la Turquie, peut-être est-ce parce qu'il s'agit au XV^e siècle d'une île sous domination latine, défendue face aux infidèles, et que les Grecs ont perdu toute prétention à sa possession depuis plusieurs siècles¹⁰⁶⁸. L'enjeu est de retrancher des territoires anciennement grecs et les réserver au domaine latin¹⁰⁶⁹. Ces enjeux de délimitation ne se limitent pas aux îles de la mer Egée. Les précisions concernant Paul de *Vlachia*, venu d'une région qu'on ancre résolument en Grèce doivent éviter de la confondre avec la Valachie danubienne, qui elle se situe hors de Grèce¹⁰⁷⁰. L'enjeu est également pour l'Occident de délimiter au mieux les territoires grecs de ceux des peuples voisins ou vivant en leur sein. Ainsi, et bien que quelques sources puissent les occulter, les Serbes, Bosniaques et Bulgares bordent au nord les terres grecques. Pourtant, la limite n'est pas toujours claire et constante dans le temps : Serres, évoquée par Schiltberger, n'est plus sous le contrôle byzantin à partir du milieu du XIV^e siècle – exception faite, semble-t-il d'une courte période dans les années 1380. De même, en Asie Mineure, la progressive assimilation de celle-ci à la « Turquie » tend à évincer la présence grecque résiduelle, dans sa partie occidentale – avec Ephèse, Smyrne et Philadelphie prise en 1391 seulement¹⁰⁷¹ – et septentrionale – avec Trébizonde. Ainsi, Rhodes, voire même Chypre, pourtant majoritairement peuplées de population hellénophone, sortent progressivement de

¹⁰⁶⁷ Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.165-180.

¹⁰⁶⁸ Laurent VISSIERE, « L'île utopique. Rhodes ou l'union des nations chrétiennes », *Ibid.*, p.311-326.

¹⁰⁶⁹ Il est intéressant de noter que la Crète, possession vénitienne depuis 1204 est certes, incluse dans le monde culturel grec, les archives de la Sérénissime en font foi. Dans les sources qui nous concernent le rapport est moins net : l'île est peuplée de Grecs mais le terme Grèce n'est jamais associé à la Crète. Il peut toutefois s'agir d'un effet de source. Nous nous refusons donc à conclure quoique ce soit sur ce point, nous pointons simplement ce paradoxe.

¹⁰⁷⁰ Répertoire prosopographique n°316.

¹⁰⁷¹ Évelyne PATLAGEAN, *Op.cit.*, p.66-67. Sur Philadelphie, voir Peter SCHREINER, « Zur Geschichte Philadelphias im 14. Jahrhundert (1293-1390) », *OCP* 35, 1969, p.375-431.

l'espace grec. De même, l'ambiguïté autour des populations albanaises, présentes en Epire mais également dans le Péloponnèse central, pose parfois la question de l'intégration de ces populations dans le vocable *Grec* par les sources occidentales.

Ainsi une sorte de cartographie mentale occidentale des pays de Méditerranée orientale devient possible : aux Serbes, Bulgares, Bosniaques et autres peuplades balkaniques succèdent les Grecs qui occupent le pourtour européen de l'Egée, l'Epire étant une région plus disputée ; les îles les plus proches de l'Asie se trouvent en lisière de l'espace grec ; les anciens espaces grecs lointains, comme à Trébizonde, après la conquête ottomane, disparaissent de l'espace grec ; vient ensuite la « Turquie », correspondant grossièrement à la Anatolie. La Grèce est donc un espace qui se restreint et qui est confronté à une situation de partage politique entre Latins et Ottomans qu'il nous faut aborder désormais.

Entre Ottomans et Vénitiens.

Une question cruciale se pose lorsqu'il s'agit de conférer une place à la Grèce dans les géographies mentales des Occidentaux. En effet, ce monde grec, quoique pensé comme ayant une essence véritable, n'en est pas moins inclus dans d'autres univers, d'autres dominations. Ici, les Vénitiens, et progressivement les Ottomans, se taillent des domaines de plus en plus grands : leur pouvoir hégémonique sur les territoires grecs ne s'effectue pas sans quelques heurts et remises en question – songeons à la Crète vénitienne - mais globalement la Grèce se divise rapidement entre partie latine, principalement vénitienne et génoise, et partie turque en phase constante d'expansion¹⁰⁷². Au milieu du XVI^e siècle, cette « Grèce ottomane » englobe l'essentiel des territoires de l'Egée, de mer Noire et de Méditerranée orientale. Pourtant, malgré ces divisions politiques et les changements d'allégeance et de maîtres, une unité reste attachée à la Grèce. Lorsque Nicandre de Corcyre/Andronic Nouccios se lance dans son long périple en Europe du nord en 1545-1546, son récit s'adresse à tous ses compatriotes grecs : point de distinction, semble-t-il entre des Grecs sujets ottomans et des Grecs sujets latins¹⁰⁷³. Tous sont membres de l'« Hellas », ensemble vaste et flou de la « grécité » développée aux

¹⁰⁷² Michel BALARD, *Les latins en orient*, *Op.cit.*

¹⁰⁷³ Répertoire prosopographique n°248.

siècles précédents et dans lequel même Trébizonde est incluse¹⁰⁷⁴ Démétrios Paléologue (3), à la même époque, agit visiblement à son aise au service de l'ambassadeur de France à Péra, entamant semble-t-il de longues discussions avec des compatriotes qui, eux, sont devenus des serviteurs du sultan depuis plusieurs générations¹⁰⁷⁵. Ces liens de fraternité entre ressortissants de tout l'espace grec s'étaient déjà fait sentir auparavant lorsque Georges Bissipat activait un supposé lien familial avec Hüsseyin Bey : le diplomate ottoman était originaire de Lesbos, Georges venait de Constantinople mais vivait exclusivement en Occident depuis plus de trente ans¹⁰⁷⁶. Enfin, en Angleterre, les frères Effomatos, originaires de Constantinople n'hésitent vraisemblablement pas à trafiquer avec d'autres Grecs, issus de Venise, potentiellement originaires des possessions de la Sérénissime¹⁰⁷⁷. Pour clore cette série d'illustrations, il nous suffira de revenir à Nicandre et de montrer que d'autres écrivains grecs, antérieurs et postérieurs, pensent toujours la Grèce comme une unité que la domination étrangère ne vient pas altérée¹⁰⁷⁸.

Plus largement, l'intégration de l'espace grec dans le monde ottoman opère tout de même un glissement dans le discours occidental sur la Grèce. De plus en plus fréquemment les chroniques, mais également d'autres types de sources, en associant les Byzantins/Grecs à une culture toujours plus orientalisée, accrédite ce basculement de la Grèce dans la sphère d'influence turque : De son côté, Philippe de Commynes, en décrivant les *stradioti*, mêle les Grecs aux Albanais, leur conférant des pratiques martiales et des accoutrements vestimentaires qui relient ces hommes aux Turcs qui les côtoient dans leurs pays¹⁰⁷⁹. Ce constat ne date pas uniquement du tournant du siècle, période où la Grèce semble bien perdue et on l'on intègre la domination turque sur ces territoires. Même les tableaux des frères Limbourg évoquent déjà, en 1415, l'association des Grecs avec le monde turc, à tout le moins

¹⁰⁷⁴ Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité, p.177.

¹⁰⁷⁵ Répertoire prosopographique n°258.

¹⁰⁷⁶ Répertoire prosopographique n°28.

¹⁰⁷⁷ Répertoire prosopographique n°105 et 106.

¹⁰⁷⁸ Doukas, George Sphrantzès, ou Laonikos Chalcocondylès se comportent ainsi dans leurs écrits. Il faut toutefois noter que des nuances peuvent opérer : Chalcocondylès reconnaît l'existence d'un basileus de Hellènes et un *autocrator* des Romains dans la personne d'Albert II de Habsbourg ; de même, sous d'autres formes littéraires, Doukas, en retranscrivant la célèbre tirade de Loukas Notaras à la veille de la chute de Constantinople, montre que les Grecs diffèrent radicalement des Latins. Enfin l'attitude de Sphrantzès de se retirer dans des terres encore grecques, dans le Péloponnèse puis à Corfou, semble marquer une volonté de se recentrer sur la culture et la religiosité grecques. Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité, p.166.

¹⁰⁷⁹ Philippe DE COMMYNES, *Op.cit.*, p.586.

islamique, en représentant les membres de la suite impériale coiffés d'un turban et d'une épée à lame courbe¹⁰⁸⁰. Dans son compte-rendu de son voyage, Bertrandon de la Broquère semble constamment rencontrer des Grecs dans l'espace islamique, ottoman en particulier, au point d'écrire que les rives du Bosphore restent majoritairement grecques, malgré la conquête ottomane¹⁰⁸¹. Cette association précoce avec des dominations étrangères accentue le phénomène, que nous aborderons dans un chapitre ultérieur, d'assimilation, dans la pensée et le discours des Occidentaux, entre Grecs et Ottomans.

Un espace chrétien ?

Lorsqu'il décrit la religion que pratiquent les Grecs, orthodoxe, Johannes Schiltberger est bien conscient qu'il peut exister des différences religieuses avec d'autres chrétiens d'Orient mais celles-ci se résument à quelques rares oppositions : les Arméniens sont les seuls à avoir des pratiques religieuses qui les distinguent nettement des Grecs¹⁰⁸². Les Syriaques ont quelques différences mineures qui font que Schiltberger les assimile plus ou moins aux Grecs. Il est curieux que l'Allemand n'effectue pas d'autres différences autre que linguistiques avec les Serbes, les Valaques et les Bulgares, orthodoxes aux rites identiques à ceux des Grecs¹⁰⁸³. Il écrit que les Grecs entendent détenir la véritable foi et entretenir une sorte de domination religieuse sur les chrétiens d'Orient¹⁰⁸⁴. Certes, un tel point de nuance est très éloigné de la réalité anthropologique du Moyen-Orient et des structures de ses populations chrétiennes¹⁰⁸⁵. Néanmoins, ces observations posent une question qui trouve des connexions avec d'autres sources occidentales amenées à évoquer les Grecs en Occident : la Grèce peut-elle être pensée comme l'espace où les chrétiens de rite orthodoxe grec vivent ? Notons que les Grecs eux-mêmes, surtout après 1054, se pensent comme les seuls véritables chrétiens, au point d'associer étroitement « grécité » et christianisme¹⁰⁸⁶. Or, l'inadéquation entre la réalité d'une

¹⁰⁸⁰ Frères LIMBOURG, *Op.cit.*, folios 51v et 52.

¹⁰⁸¹ Bertrandon DE LA BROQUÈRE, *Op.cit.*

¹⁰⁸² Johannes SCHILTBERGER, *Op.cit.*, p.174.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p.159-160.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*

¹⁰⁸⁵ Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD, *Histoire du Christianisme*, volume 4 : « Evêques, moines et empereurs (610-1054) », Paris, Desclée, 1993, Deuxième partie, p.375-606.

¹⁰⁸⁶ Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité.

entité géographique réduite et une plus large emprise culturelle en Méditerranée orientale amènerait à toutes sortes de confusions et de doutes face auxquels nous nous trouvons confrontés depuis quelques pages maintenant.

L'absence évidente d'une conscience de la diversité religieuse de nos sources – exception faite des voyageurs tels que Schiltberger – renforcée par le christianocentrisme des Grecs eux-mêmes, mène à des raccourcis sémantiques, à des facilités de réflexion qui constituent également des modèles de pensée dont nous devons tenir compte. La suspicion qu'éprouvent certains Occidentaux à l'égard de Grecs migrants – songeons à Thomas Francos en Angleterre – prêtent constamment à ceux-ci des pratiques religieuses douteuses : cependant, celles-ci ne sont jamais détaillées, elles sont classées grossièrement dans une catégorie schismatique large. La considération, encore présente dans les esprits occidentaux, que l'empereur grec schismatique et tardivement rallié à la foi catholique avait dominé de grands espaces, peut aboutir à considérer les Chrétiens de ces régions comme des Grecs : dès lors, certains « Grecs » de Trébizonde, Caffa, de Chypre ou d'Épire peuvent très bien ne pas en être en fait, mais être considérés comme tels parce qu'ils répondent aux modes de raisonnement établis. Certaines des personnes recensées suscitent parfois l'interrogation quant à leur appartenance à une aire culturelle ou une autre : ce George de *Romenia* observé à Londres en novembre 1446 vient-il de Thrace, de Roumanie génoise ou d'ailleurs ?¹⁰⁸⁷ De même, si Démétrios de *Larta* est originaire d'Arta en Épire en 1446, peut-on penser que cet Alexandre duc *Dalbanie*, présent en France en 1477 également soit grec ?¹⁰⁸⁸ Or, nous rappelons une nouvelle fois que Philippe de Commines mêle ensemble Grecs, Moréotes et Albanais dans les compagnies de stradiotes. La tentation est grande de voir dans la Grèce la généralisation d'un territoire où vivraient la majorité des principaux chrétiens différents des catholiques. Il ne s'agit probablement que d'une facette d'une problématique plus large, que nous évoquerons à la fin de notre étude, mais que nous nous devons d'aborder.

¹⁰⁸⁷ PRO E122/203/3 f.16r.

¹⁰⁸⁸ PRO E122/203/3 f.19r ; BnF ms. fr. 32511, f.373r. Notons que l'inverse est possible et que Démétrios peut ne pas être grec. Cependant, Arta, ville épirote, est largement peuplée par des Grecs ; de même Démétrios est un prénom classique grec, même si certaines déclinaisons existent dans d'autres langues.

Requalifier les Grecs.

Les Grecs viennent donc d'un endroit du monde qui occupe une place dans l'enchaînement des régions depuis l'Italie jusqu'aux confins plus obscurs de l'extrême orient : entre les Balkans (Serbie, Bulgarie) et ce qui devient de plus en plus la Turquie. Espace en réduction, aux contours encore flous, mais espace existant tout de même. La question qui se pose désormais pour les sociétés occidentales et la production écrite qui en émane est de trouver les premiers éléments explicatifs qui permettent de répondre à deux questions sous-jacentes : qui sont ces personnes ? Quelle place entend-on les faire occuper dans l'organisation des sociétés occidentales ? La définition des Grecs en tant que « Grecs » permet de leur attribuer une place interstitielle dans des sociétés occidentales du nord-ouest progressivement confrontées progressivement à cette époque au monde méditerranéen oriental désormais dominé par les Ottomans.

Grecs ou Romains ?

Histoire d'un malentendu.

Une ambiguïté plane sur le premier épisode extraordinaire qui ouvre notre champ d'étude, le voyage de Manuel II. La *Chronographia regum Francorum* évoque cette visite et débute ainsi :

*« Anno sequenti, scilicet M° CCC° nonagesimo nono, circa mensem maii, venit Parisius imperator Constantinopolitanus, nomine Manuel Paleologus, in magno Grecorum suorum comitatu, ut haberet succursum a rege Francie contra Baizacum, dominum ac regem Turquorum potentissimum »*¹⁰⁸⁹.

¹⁰⁸⁹ « L'année suivante, c'est-à-dire mille trois cents quatre-vingt-dix-neuf, autour du mois de mai vint à Paris l'empereur de Constantinople, nommé Manuel Paléologue, avec une grande suite de Grecs, dans le but d'obtenir l'aide du roi de France contre Baizac, seigneur et roi très puissant des Turcs ». *Chronographia regum Francorum*, (éd.) H. MORANVILLE, tome 3 : 1380-1405, « Société de L'Histoire de France », Paris, Renouard, 1897, p.168.

La visite se poursuit, l'empereur part pour l'Angleterre avec *suis Grecis* puis revient et séjourne quelques temps à Paris. En novembre 1402 survient la nouvelle de la défaite du sultan Bayezid à Ankara. Le texte reprend :

« *Eo tunc, circa mensem novembris, imperator Constantinopolitanus recessit de Parisiis ad remeandum in Greciam, ut peteret ad Temurlanum imperium suum aut partem ejus quod Baizacus sibi abstulerat. Tunc jussu regis Francie XXXm scuta tradita sunt eidem. De quibus solvit fere XXm que debebat Parisius, ac cum residuo abiit Venecias ac inde Greciam. Hic imperator talem habebat titulum: « Manuel in Christum Dei fidelis imperator et mundicrator Romeorum Paleologus semper augustus »*¹⁰⁹⁰.

Ces deux passages évoquent deux réalités discursives pourtant contradictoires. Manuel apparaît tout d'abord comme l'empereur de Constantinople, chef des Grecs dont une partie illustre compose sa suite. Lorsqu'il repart, il est toujours qualifié de la même manière mais la chronique trouve intéressant de noter que l'habitude de l'empereur était de se faire appeler empereur des « Romains »¹⁰⁹¹. Ce terme ambigu rappelle un lien généalogique ancien entre l'antique empire romain et le moribond empire Byzantin. La réalité de ce lien fictif est oubliée depuis longtemps par les Occidentaux mais reste très fortement à l'esprit de l'empereur et ses sujets. N'en déplaise à l'empereur du Saint Empire Romain Germanique, le véritable empereur romain réside à Constantinople, nouvelle Rome. En effet, Manuel II, comme tous ses prédécesseurs, entretient ce souvenir. Les quelques documents officiels que l'empereur produit lors de son séjour ne varient pas dans ces usages classiques et le souverain « romain » se proclame tranquillement son titre en terre de culture et de droit hérités de Rome. Le plus curieux est que même certaines sources occidentales s'adressent directement à l'empereur en lui reconnaissant ce lien fictionnel : tel fut le cas du roi d'Angleterre Henry IV qui s'adresse à Manuel en lui conférant son titre

¹⁰⁹⁰ « Alors, autour du mois de novembre, l'empereur de Constantinople quitta Paris pour retourner en Grèce puisqu'il espérait de Tamerlan récupérer son empire ou une partie de celui-ci que Baizacus lui avait enlevé. Alors, sur ordre du roi de France, trente mille écus sont prélevés. De laquelle somme il détacha vingt mille écus que Paris lui devait, et il retourna avec le reste à Venise et ensuite en Grèce. Cet empereur avait cette titulature : « Manuel fidèle en Christ Dieu empereur et modérateur des Romains Paléologue toujours Auguste ». *Ibid.*, p.204.

¹⁰⁹¹ La *chronographia* n'est pas la seule chronique à noter ce décalage. Michel PINTOIN reproduit l'intégralité du texte officiel présenté par l'ambassadeur de l'empereur, Théodore Cantacuzène, venu en 1397 annoncer la prochaine venue du souverain. La titulature y est strictement reproduite : « *Manuelis in Christo Deo fidelis imperator et moderator Romeorum Paleologus* ». MICHEL PINTOIN, *Op.cit.*, tome 1, livre XVIII, chapitre VIII, p.559-563. Pourtant, une fois parvenu en France, Manuel devient un « *imperatoris Grecie* » et non un souverain des Romains. *Ibid.*, p.754.

traditionnel¹⁰⁹². Cette fiction se poursuit tant qu'un empereur, ou un de ses prétendants, se manifeste : Démétrios Paléologue, frère cadet de Constantin XI en lutte contre Thomas Paléologue, se fait appeler « *Demetrius in Christo Deo fidelis Despotus Romeorum Paleologus* »¹⁰⁹³ et son ambassadeur Phrangoulios Serbopoulos est nommé « *Imperatorum Cancellarium et Romeorum Iudicem Generalem* » par une source occidentale¹⁰⁹⁴ ; André Paléologue, son neveu, est gracieusement nommé « king of the Romanus », qualificatif peut-être un peu méprisant¹⁰⁹⁵. Même si les mentions sont très rares et émanent le plus souvent des encore plus rares sources grecques, il est néanmoins intéressant de s'interroger sur cette ambiguïté qui révèle beaucoup sur le malentendu culturel entre Grecs et Latins.

Ce paradigme s'appuie sur l'établissement d'un empire à l'ouest de la Chrétienté par Charlemagne, au motif que l'empire Byzantin était tombé en quenouille puisque gouvernée par une femme, Irène (798-803), accusée de surcroît de crime envers son propre fils, et malgré l'effondrement des Carolingiens, relevés par les Ottoniens. L'idée d'un empire romain légitime en Europe de l'ouest, appuyé par le pape, seule autorité religieuse incontestée dans cette partie du monde, nie cette filiation aux empereurs byzantins, de langue grecque, aux pratiques religieuses toujours litigieuses¹⁰⁹⁶, perçus comme extérieurs à la véritable romanité, seule source de légitimité. Le schisme de 1054 renforce bien sûr cette opposition et le monde byzantin, déjà considéré comme grec depuis longtemps, s'éloigne et se ferme aux rapports avec l'Occident qui se résument pour l'essentiel à des relations conflictuelles¹⁰⁹⁷. Le cloisonnement dans les relations entre Byzantins et Occidentaux engendre incompréhensions et malentendus qui resurgissent lorsque les *Rômaïoi* : dès lors que les Francs s'installent en mer Egée après 1204, les autochtones découvrent qu'ils sont des Grecs aux yeux des Latins. Pourtant, l'idée d'intégrer leur grécité par les Grecs évolue grandement à cette date. La pensée grecque reste toujours attachée à l'idée que les sujets de l'empereurs sont des

¹⁰⁹² British Library. Cotton MS Nero B XI, n°38 f.174. Sur une reconnaissance de paiement de dette par Henry IV à Manuel II 3 février 1400.

¹⁰⁹³ *Lettres de Louis XI*, (éd.) J. VAESSEN et E. CHARAVAY, Paris, 1883-1909, vol.5, p.3

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*, p.244.

¹⁰⁹⁵ PRO E404/81 (1).

¹⁰⁹⁶ Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD, *Op.cit.*

¹⁰⁹⁷ Les cités italiennes restent les seules à entretenir des relations essentiellement commerciales. Les conflits y sont également fréquents. L'importance prise par celles-ci au XII^e siècle dans les activités économiques avec l'Empire exacerbent ces oppositions, accentuant la perception des différences entre tous ces chrétiens. Une acmé est atteinte sous Andronic I^{er} Comnène (1183-1185) qui massacre et expulse les Vénitiens de Constantinople, prélude aux violences et la prise de Constantinople par les croisés de la IV^e Croisade.

citoyens romains de l'empire : même en exil en Épire ou bien à Nicée, ce sentiment se renforcé d'appartenir à un ensemble culturel fort¹⁰⁹⁸. Ce paradoxe se confirment lorsque ces populations doivent quitter leurs cadres de vie pour les obscures contrées d'Occident. De même, les reculs de l'empire Byzantin placent nombre d'anciens sujets de l'empereur sous une nouvelle domination qui ne leur reconnaît plus cette qualité : la romanité byzantine n'est plus présente directement, sauf dans quelques reconquêtes dans le Péloponnèse, mais subsiste comme une idée : ainsi Francesco Filelfo et peut-être Thomas veulent reconnaître en Jean VIII leur véritable empereur de cœur¹⁰⁹⁹.

Des Grecs devenus grecs.

Une fois, en Occident, les Grecs n'ont plus les assises locales, leurs cadres de vie traditionnels qui confortent leurs référents culturels : un Crétois reste un Crétois et reconnaît une ancienne filiation avec l'empereur, romain bien sûr, qui reste un point d'attachement bien que ce dernier ne domine plus l'île depuis 1204. Pourtant, l'afflux de plus en plus massif de Grecs dans la péninsule italienne et au-delà confronte deux fictions et consacre le remplacement de l'une par l'autre : ces personnes ne sont plus décrites comme des Romains mais deviennent des Grecs. Le fossé semble important avec des populations hellénophones, dont la mention de *Grec*, ou *Graikos*, évoque davantage l'époque païenne qu'une filiation avec l'Antiquité classique, mais ce constat change progressivement. Néanmoins, des Chrétiens pourraient-ils accepter de se reconnaître en des païens avec lesquels beaucoup ne se sentent pas d'affinité ? Certes les Byzantins ont reçu en héritage un important bagage culturel et seuls quelques érudits s'en approprie le savoir. Mais ceux-ci restent résolument chrétiens et l'important est de tirer de ces textes antiques un savoir propre à éclairer des réflexions plus contemporaines¹¹⁰⁰. Les érudits et humanistes grecs actifs en occident, de Manuel Chrysoloras à Jean Bessarion en passant par Georges Gemistos Plethon ou Théodore Gazès, sont moins radicaux quant à l'évacuation de leur grécité¹¹⁰¹. En effet, l'élément grec étant au centre des

¹⁰⁹⁸ Supra., p.28.

¹⁰⁹⁹ Émile LEGRAND, *Op.cit.*, lettres n°5, 15, 17 et 18, p.9-11, 37-38, 40-41 et 42-43

¹¹⁰⁰ Gilbert DAGRON, « Byzance et la Grèce antique : un impossible retour aux sources », article cité.

¹¹⁰¹ Quelques textes et traductions du grec et le rôle de Bessarion qui évoque ce lien fort avec la Grèce antique. Voir Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité, p.175-177 ; John

réflexions des humanistes italiens du *Quattrocento* – notamment autour d’Aristote et de Platon – l’apport des penseurs hellénophones est crucial et devient rapidement un sésame pour tout candidat à un poste dans une prestigieuse école d’Italie ou d’ailleurs en occident¹¹⁰².

Concernant l’ensemble des Grecs, anonymes ou non, qui apparaissent dans une source anglaise, bourguignonne ou française, nous ne pouvons que constater l’absence de nuance. Aucune référence à la romanité, ou presque, n’est évoquée : l’impétrant est *grec*, ce constat est évident pour l’ensemble des parties concernées dans l’espace culturel latin. Pourtant, l’application de ce qualificatif est large et concerne l’ensemble des types de documents consultés, mais n’en est pas systématique pour autant. Il est fréquent que les impétrants soient qualifiés en fonction de leurs origines géographiques supposées, trahissant selon nous un doute quant à leur appartenance réelle au groupe culturel grec ainsi édifié par l’occident. Au souci de cibler au mieux les origines et les motifs de chaque personne vient peut-être se greffer une incertitude : le scribe ou l’administration concernés ont-ils bien saisi l’origine du personnage ? S’agit-il d’un Grec ? Lorsque Georges d’*Armegne* se présente, la confusion semble tenir les officiers du duc de Bourgogne : celui-ci fait partie d’une délégation menée par un membre important de l’ancienne cour impériale – Alexis *conte* de Selymbria – et donc grec selon les critères précédemment décrits. Pourtant, est-il arménien ou grec ? Les scribes ne tranchent pas et mentionnent son origine constantinopolitaine, comme pour ses compagnons¹¹⁰³. Or, nous savons que Georges Doukas Arménès porte un patronyme courant à Byzance, rappelant une famille d’origine arménienne, mais n’impliquant pas nécessairement une provenance directe d’Arménie, alors sous domination musulmane depuis près de quatre siècles. La romanité byzantine englobe des

MONFASANI, « George Gemistus Pletho and the West : Greek émigrés, Latin scholasticism and Renaissance humanism », dans Marina scordilis BROWNLEE, Dimitri GONDICAS (dir.), *Renaissance Encounters : Greek East and Latin West*, Actes du colloque tenu à Princeton les 12-14 novembre 2009, Leyden, Brill, 2013, p.19-34.

¹¹⁰² Par exemple, Manuel Chrysoloras est l’objet d’une concurrence acharnée entre Florence et Milan pour que le professeur accepte d’enseigner dans leurs universités respectives. Un demi-siècle plus tard, Jean Argyropoulos, après une brillante carrière à Constantinople doit partir en Italie, effectue une tournée européenne avant de choisir de se fixer à Florence pour y enseigner. D’autres éminents penseurs grecs comme Démétrios Chalcocondylès, Janus et Constantin Laskaris offrent le même attrait. Partout, l’attrait pour l’édition et la traduction d’ouvrages rares écrits en grec constituent le premier motif d’offre d’emploi. Georges Hermonymos à Paris ou bien Andronic Kontoblakas à Bâle à la même époque, bénéficient ainsi de ce lien fictif, défini à gros trait, que tous, détenteurs du savoir et acquiesceurs dudit enseignement, ont intérêt à faire vivre. *PLP* n°1267 et 13053. Répertoire prosopographique n°57, 179 et 209.

¹¹⁰³ ADN. B 2020, f.346v.

origines très variées, des Balkans serbes, bulgares ou albanais aux Syriaques, Géorgiens ou Arméniens¹¹⁰⁴ : les mélanges forment une partie constante de la composition sociale de l'empire, de plus en plus concentrée avec le recul des frontières impériales et le déplacement de populations venues de loin¹¹⁰⁵. Pourtant, l'important est pour notre documentation que ces populations correspondent à une identité fixe et commode : ils deviennent donc des Grecs.

Un outil de communication ?

Les hésitations des sources occidentales font que notre travail de regroupement implique de prendre en compte la référence géographique comme l'expression d'une localisation mais également d'un éventuel doute sur une appartenance ethnique qui se révèle aussi factice et fictionnelle que celle de la « romanité » des Byzantins. Les Grecs des grandes chroniques servent à un récit qui se réduit souvent à une comparaison entre les défauts des uns et les vertus des autres, mais lorsque ceux-ci entrent en contact direct avec les sociétés occidentales, les modèles sont appliqués sans nuance et aboutissent parfois à des confusions. Toutefois, l'enjeu d'une telle entreprise est bien de poser une corrélation large et logique entre les Grecs présents dans les chroniques et dont l'opposition traditionnelle aux Chrétiens d'Occident a longtemps été mise en exergue, et ces nouveaux venus, souvent très différents des images mentales que ces grands récits ont pu générer. Faire de ces populations des Grecs permet la compréhension.

La majorité des Grecs qui arrivent en Occident effectue ce trajet à cause d'événements tragiques comme la prise de Constantinople par les Turcs. Ces événements sont plus ou moins bien connus en Occident : la chute de la ville est connue dans toute la Chrétienté, à des degrés de rapidité différents, mais la perte de la Morée ou de Trébizonde touchent moins rapidement les cours européennes.

¹¹⁰⁴ Rappelons que la grande dynastie byzantine macédonienne (867-1056) a été fondée par Basile I^{er} (867-886) dont les origines arméniennes sont connues et assumées et n'impliquent pas un manque particulier de légitimité puisque d'autres empereurs ont pu avoir des origines très diverses. Gilbert DAGRON, *Op.cit.*,

¹¹⁰⁵ En effet, dès les invasions sklavènes du VII^e dans les Balkans et en Grèce, des flots de populations se réfugient dans les rares cités encore tenues par l'empire. Par la suite, au gré des affrontements et reconquêtes, les empereurs reprennent l'idée de transférer dans une autre partie de l'empire des populations jugées dangereuses et peu fiables est fréquemment employée, dans un sens comme dans l'autre : ainsi des populations slaves se retrouvent en Asie Mineure et des populations arméniennes s'installent en Macédoine. Ces mélanges perdurent dans les temps et contribuent fortement au lissage des identités qui se trouvent groupées sous le terme générique de la culture grecque.

Néanmoins, l'afflux de toutes sortes de personnes aux profils différents – toutes ne sont pas nécessairement réfugiées – doivent être compris par le plus petit dénominateur commun : celui de venir de l'espace culturel grec. Ce sont donc des Grecs. Les registres royaux ou ducaux ne s'attachent parfois même pas à noter de plus amples informations sur les personnes venues demander de l'aide : ceux-ci deviennent des Grecs anonymes, venus d'un pays que l'on nomme Grèce, ou encore de Constantinople, puisque la ville vient d'être prise¹¹⁰⁶. De terme littéraire englobant, la mention de *Grec* devient une catégorie ethnique commode pour catégoriser l'arrivée de populations nouvelles. Nous restons néanmoins dans le domaine de la fiction.

Un Grec qui paraît en Occident sera fréquemment qualifié de *grec*, dans la mesure où sa supposée identité ne fait aucun doute, et ce dès son apparition. Toutefois, l'inverse existe également, l'identité grecque stéréotypée devient un outil *a posteriori* pour qualifier un personnage dont le comportement laisse à désirer : tel est le cas pour Thomas Francos, traître au roi d'Angleterre, mauvais gestionnaire des biens de l'église de *Brightonwell*, donc qualifié de *grec*, et de schismatique par la même occasion¹¹⁰⁷. Dans la même continuité, le vocabulaire de la romanité n'est employé qu'à partir du moment où l'enjeu est de flatter un souverain comme Manuel II, ou bien de maintenir des relations diplomatiques solides entre un des royaumes d'Occident et les restes de l'Etat byzantin à Constantinople, en Morée ou à Trébizonde : Serbopoulos, comme nous l'avons vu, assure les relations diplomatiques pour le compte d'un prince Démétrios Paléologue qui cherche à être reconnu par les souverains occidentaux face à son concurrent fraternel. La permanence de bonnes relations entre l'Aragon et l'empereur grec dans le premier quart du XV^e siècle induit également le respect du protocole et des titulatures byzantines¹¹⁰⁸. Cependant, hormis ces quelques cas, le champ lexical de la romanité appartient à l'empereur germanique, non au grec.

¹¹⁰⁶ Les archives départementales du nord recèlent de plusieurs mentions évoquant ces anonymes grecs. Le registre B 2017 qui correspond à l'année 1454-1455, note la venue de « cinq gentihommes de la cité de Constantinople », de « huit gentils hommes du pays de Grece », de « quatre homme du pays de Grece » et enfin d'« ung grech ». ADN. B 2017, f.238v, f.267r, f.287v et f.293r.

¹¹⁰⁷ Répertoire prosopographique n°116.

¹¹⁰⁸ Constantin MARINESCU, « Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine », *Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique*, 11 (1924), pp. 192-206. Sebastian CIRAC ESTOPAÑAN, *Bizancio y España. La Unión, Manuel II Paleólogo y sus recuerdos en España*, Imp. Elzeviriana y Lib. Cami, Barcelone, 1952. Daniel DURAN DUELT, « Diplomacia de cruzada. Las misiones de Manuel II Paleólogo a la Península Ibérica y la recaudación de subsidios », article cité.

Avec le temps, dès lors que la souveraineté byzantine cède le pas aux Ottomans, les Grecs ne sont définitivement plus des Romains et intègrent ces nouvelles marques identitaires à leur horizon culturel. Georges Bissipat et ses descendants ne se posent pas de questions et aiment à apparaître comme grecs¹¹⁰⁹. Démétrios Paléologue (3), assurant dans la première partie de sa carrière des liaisons soutenues avec Pera et le monde gréco-ottoman, apparaît volontiers dans les sources occidentales comme grec¹¹¹⁰. Même Nicandre de Corcyre, issu d'un milieu hellénophone structuré et fort à Venise, semble avoir totalement intégré cette assimilation : son récit de voyage, destiné à un public hellénophone, est truffé de références culturelles antiques – de par les patronymes employés pour qualifier les territoires transalpins traversés et assume totalement cette culture grecque antique ; le discours mis dans la bouche de Thomas Buas commence par une référence commune à eux comme « descendants des Grecs »¹¹¹¹. La communication s'inverse : il ne s'agit plus d'entretenir un antique lien avec la romanité mais de revendiquer un lien avec l'hellénisme antique qui est en vogue parmi les milieux humanistes occidentaux.

Un nouveau statut pour des Grecs entre deux mondes ?

Des Grecs au service des autres peuples.

Un problème que notre étude a soulevé, parmi d'autres, est que la plupart des Grecs révélés par l'analyse n'ont pas laissé de marque impérissable de leur passage ou bien de leurs origines potentiellement illustres. En effet, le *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, fort utile pour tenter de retrouver l'identité de Grecs, d'une racine familiale ou d'un réseau sur la longue période des Paléologue (1261-1453), ne nous a livré que fort peu d'informations utiles. Certains personnages notés, comme Jean Bessarion, Jean Argyropoulos ou bien sûr l'empereur Manuel II, jouissent d'une notoriété telle que leur mention dans le lexique va de soi. Pour l'immense majorité des autres personnages, leur anonymat semble induire leur plus modeste extraction, leur célébrité très discrète, ou plus

¹¹⁰⁹ Répertoire prosopographique n°28

¹¹¹⁰ Répertoire prosopographique n°258.

¹¹¹¹ Nicandre DE CORCYRE, *Op.cit.*, p.172

simplement leur absence des sources grecques et latines. Nombre d'entre eux sont même absents des sources italiennes, mais, ici encore, nous avons peut-être affaire à un effet de source et le manque criant d'une campagne de dépouillement des sources à grande échelle nous pose quelques soucis. Néanmoins, nous pouvons réfléchir avec davantage d'assurance sur l'absence de tout personnage d'un statut social suffisant pour occuper une place de patron des Grecs migrants dans l'Europe du nord-ouest. En effet, alors qu'en Italie, quelques chefs comme le despote Thomas Paléologue, Jean Bessarion et Anna Notaras, assurent pendant un temps la cohésion des groupes grecs qui quittent le monde égéen, ce modèle n'est pas assuré au nord des Alpes. En effet, Thomas Francos ou Georges Bissipat occupent une place de relai et de patronage certain mais cette fonction ne s'impose vraisemblablement que sur le tas sans donner le sentiment que les Grecs protégés forment une structure organisée. La faute peut-être à des pouvoirs plus forts et dépendants du souverain au nord des Alpes : peut-être devons-nous comprendre dans la tentative d'installation en Bourgogne de Manuel Paléologue (5), fils du despote Thomas, comme un essai de prise de contrôle du patronage des Grecs dans le duché¹¹¹². Ce n'est pas net cependant, à la différence du constat de cette absence de chef légitime, incontesté et reconnu par les autorités.

Au contraire, les Grecs que nous observons apparaissent dans la dépendance constante d'un puissant occidental. Dès avant la chute de Constantinople et la fin des derniers reliquats byzantins, les Grecs résidant en Occident éprouvent le besoin de trouver de nouveaux appuis et les trouvent chez les élites des royaumes visités. L'époque où Manuel II négociait des accords de protection de ses rares ressortissants est rapidement révolue : en effet, le roi d'Aragon et très probablement les souverains d'Angleterre et de France prennent sous leur protection les Grecs présents dans leurs royaumes, chargés pour la plupart de la promotion de la croisade en faveur de l'empire¹¹¹³. La déliquescence du

¹¹¹² Répertoire prosopographique n°265.

¹¹¹³ Les accords avec les rois d'Aragon sont chronologiquement les plus anciens. Les échanges entre Byzantins et Catalans étant anciens, quoique parfois conflictuels, les bonnes relations entre les souverains poussent ceux-ci à garantir la protection de leurs ressortissants. Constantin MARINESCO, « Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine », article cité. Daniel DURAN DUELT, « Diplomacia de cruzada. Las misiones de Manuel II Paleólogo a la Península Ibérica y la recaudación de subsidios » article cité. De même, la correspondance qui semble s'établir entre Richard II puis Henry IV et Manuel conforte également l'idée d'un accord de ce type, même si la présence grecque paraît limitée à cette époque aux activités de marchands dans le port de Londres Certaines de ces lettres sont reproduites dans Dominica LEGGE, *Anglo-Norman Letters and Petitions from all souls MS. 182*, Oxford, Anglo-Norman Text society, 1941, p.152, 418-419 et 465-466. Enfin, les ordonnances que les rois de France accordent aux

pouvoir byzantin et l'incapacité pour ses prétendants – Thomas Paléologue et ses fils André et Manuel – à reprendre la lutte discrédite les chefs traditionnels – ceux qui auront survécu aux exécutions qui suivent la prise de Constantinople et touchent en priorité les membres de l'aristocratie byzantine. Leur succèdent, quand cela est possible, quelques rares chefs locaux mais le plus fréquent est d'observer ces Grecs se placer sous la domination de nouveaux maîtres, occidentaux¹¹¹⁴. Les nouvelles conditions de vie – voire de survie pour certains – imposent d'entrer dans la dépendance de nouveaux maîtres occidentaux et d'accepter de jouer un rôle de serviteur, parfois un peu décalé ou original, dans une nouvelle hiérarchie sociale, politique ou économique : tel est le cas de Thomas Buas d'Argos, mercenaire au service d'Henry VIII, qui n'hésite pas à l'employer pour ses qualités militaires spécifiques et dont les origines péloponnésiennes peuvent suggérer des liens avec Venise et peut-être une habitude à servir des maîtres occidentaux¹¹¹⁵. Démétrios Paléologue (3) offre l'exemple équivalent pour la cour de France, serviteur originaire de Péra mais dont les contacts avec le monde méditerranéen suggèrent plusieurs années de service pour un pouvoir chrétien, peut-être italien – pourquoi pas Venise ? Cette position de service d'un pouvoir occidental, étranger à leurs yeux mais désormais seul horizon social pour eux, contribue à placer ceux-ci à la lisière de deux mondes, peut-être de deux cultures. C'est du moins ce que certaines sources tentent de son suggérer.

Passeurs et/ou intermédiaires ? La question des *Brokers*.

Les Grecs apparaissent toujours à l'orée de deux mondes. Migrants ou marchands quittent l'espace grec et méditerranéen pour les confins nord-européens

envoyés de l'empereur entre 1406 et 1408 montrent d'une part le souci de garantir leur sécurité en les autorisant leurs prospections dans le royaume, d'autre part en plaçant ces personnes sous l'autorité directe d'un représentant grec (Constantin Paléologue Rhallès puis, après bien des vicissitudes, Manuel Chrysoloras), lui-même sous l'autorité directe de l'empereur rentré à Constantinople. Répertoire prosopographique n°277.

¹¹¹⁴ Le phénomène n'est pas nouveau pour beaucoup de Grecs issus de régions égéennes alors possessions latines. Sans conclure que cette domination fut facilement et unanimement acceptée (le cas crétois montre au contraire toutes les difficultés vénitiennes dans l'établissement de son pouvoir dans l'île), il n'est pas irréaliste de penser que ces nouvelles dominations ont été acceptées *de facto* et que l'on aura pu s'accoutumer à ce que l'empereur soit désormais une autorité morale plus que directe pour eux. La poursuite de telles logiques n'exclut donc pas que les Grecs se retrouvant en Occident pour y trouver des fonds ou bien un nouveau cadre de vie, s'adaptent et trouvent naturellement de nouveaux systèmes sociaux hiérarchisés, occidentaux, qu'ils peuvent intégrer.

¹¹¹⁵ Répertoire prosopographique n°39.

à l'instar de Nicolas Tarchanieiotès et ses compagnons d'infortune qui se trouvent rapidement en contact avec de nouveaux territoires, de nouvelles sociétés qu'il faut bien aborder d'une manière ou d'une autre. Il faut dès lors trouver des relais capables de comprendre une langue, une culture mais aussi une situation critique afin de venir en aide aux impétrants. Pour Nicolas Tarchanieiotès et beaucoup d'autres avec lui, ce point d'appui fut Thomas Francos. Celui-ci occupe une position d'intermédiaire entre le monde grec et les mondes chrétiens d'Occident qu'il ne faut pas négliger. À la suite de Nathalie Rothman qui évoque les relais essentiellement économiques entre marchands vénitiens et marchands ottomans¹¹¹⁶, nous nous devons d'évoquer la figure du *broker*, cet intermédiaire apte, autorisé même, à ouvrir le dialogue et permettre la négociation entre deux groupes culturels différents. L'historienne américaine décrit l'organisation officielle de *brokers* par Venise en 1503 : parmi les tâches qui sont assignées à la centaine de personnes désignées, les autorités insistent sur l'aide à apporter aux marchands « Ottomans » dans leurs négociations avec les autres marchands de la lagune, mais également sur la collecte des taxes dues par ces mêmes négociants¹¹¹⁷. Ainsi, les *brokers* ont la charge d'assurer et faciliter les échanges, non uniquement économiques, entre personnes culturellement différentes mais aux intérêts communs. Ce critère est selon nous crucial et mérite d'être analysé pour l'Europe transalpine, bien qu'aucune institution officielle n'émerge alors. Les intermédiaires y sont toutefois cruciaux et agissent de façon analogue avec leurs confrères vénitiens. Incarnés par la fonction de drogman en action à Venise, les *brokers* sont perçus comme des avocats d'une cause concernant un même groupe : le paiement du *Terzo*, taxe d'un tiers des commissions exigée des *brokers* et instaurée en 1534, fait l'objet d'une lutte de tous les instants du drogman, tout spécialement sous la magistrature de Michiel Membré (1550-1594)¹¹¹⁸.

Quoiqu'ait pu écrire Guillaume Budé, la langue et l'hellénisme classique transmises par Georges Hermonymos ont été des objets d'échanges entre deux aires culturelles, l'une grecque, l'autre française (tout du moins occidentale). Aussi limités qu'aient pu être les apports linguistiques et la connaissance des anciens, le Spartiate apparaît clairement comme un intermédiaire plausible et un copiste compétent, capable d'occuper une place importante dans l'essor des humanités grecques en

¹¹¹⁶ Nathalie ROTHMAN, *Op.cit.*

¹¹¹⁷ *Ibid.*, p.34.

¹¹¹⁸ *Ibid.*, p.190-191.

France à la fin du XV^e siècle. Dans le domaine économique, la position stratégique des marchands n'est plus à prouver et les denrées exotiques et rares convoyées depuis l'orient méditerranéen¹¹¹⁹ sont autant d'occasions de contacts avec les sociétés occidentales, de rencontres et d'apprentissage du monde égéen. Lorsque la diplomatie l'exige, Démétrios Paléologue (3) sait, nous l'avons vu, activer ses connexions orientales et permettre le dialogue¹¹²⁰. Les royaumes de France et d'Angleterre se structurent davantage à cette époque et le duché de Bourgogne suit cette même voie avant son effondrement. Or, ce souci de construction d'un État moderne créant de nouveaux besoins, les Grecs trouvent à s'employer dans des niches d'activités dont ils deviennent les spécialistes : la marine, la cavalerie légère par exemple pour le domaine militaire¹¹²¹. Dès lors, certains Grecs occupent souvent la charge de parler au nom de leurs coreligionnaires ou protégés. Cependant si à Venise l'État reconnaît une fonction officielle et essentielle au sein de son système administratif, les États naissants transalpins ne poussent pas aussi loin l'existence de brokers. Ici, l'empirisme domine.

Nous avons démontré l'existence de structures permettant le regroupement de populations grecques en occident, sans toutefois en exagérer l'organisation ni la cohésion sociale¹¹²². Mais leur raison d'être se résume-t-elle à l'accueil de contemporains venus dans une localité de façon plus ou moins pérenne ? Certains de ses membres entretiennent clairement des contacts avec leurs supposées régions d'origine : les frères Effomatos et leurs dépendants et descendants¹¹²³, les nombreux *Greke* ou *Grace* mentionnés comme ressortissants d'une cité italienne¹¹²⁴, Thomas Francos, Démétrios Paléologue (3), etc. Tous entretiennent des liens avec des compatriotes et des autochtones et font office d'intermédiaires. Cette fonction prend la forme d'échanges de biens – le safran et le vin doux de Démétrios de

¹¹¹⁹ Outre le fil d'or et le tissu de Damas des frères Effomatos, les épices font l'objet d'un commerce par Antoine *Loscart* à Bruges en 1454, le safran étant par exemple importé à Rouen en 1477 par Démétrios de Rhodes. Répertoire prosopographique n°203 et 275. Le vin doux méditerranéen est extrêmement prisé en Angleterre et les Grecs tiennent une part de ce marché lucratif. Jonathan HARRIS, « More Malmsey, Your grace ? The export of greek wine to England in the later Middle Ages », article cité.

¹¹²⁰ Répertoire prosopographique n°255.

¹¹²¹ *Supra*, p.90.

¹¹²² *Supra*, p.266.

¹¹²³ Nous comprenons les frères Andronic et Alexis et leurs proches familiaux Andronic (II), John, Carant et Everard. S'agrègent également à ce groupe des personnages qui semblent graviter à proximité de ces grands marchands tels que Nicholas *Greek*, Christophe et *Jeronimus Grace* ou John de *Grace*. PRO E 179/144/64 f.8 ; PRO E 179/236/74.

¹¹²⁴ www.englishimmigrants.com

Rhodes¹¹²⁵ – mais aussi d'êtres humains – par le biais d'entraides, de protections ou de patronages – et de services – Démétrios Paléologue (3) servant d'interlocuteur avec des représentants de la Porte¹¹²⁶. Il n'existe aucune communauté structurée du type de celle de Venise mais des relations sont entretenues avec des sites de regroupements de populations grecques. Londres compte plusieurs Grecs d'Italie ainsi que d'autres populations, à l'instar des frères Effomatos, qui viennent directement du monde méditerranéen oriental ou balkanique : John *Negerpount* (Nègrepont ?), Manuel Sophianos (Péloponnèse), Francisco Belle et Constantin Benet (de Rhodes), Peter Mylan (de Crète), George de Nicosie/*Cipro*, Johannes de Sophia (Bulgarie), Démétrios de *Larta* (Arta en Epire), etc.¹¹²⁷. Les origines géographiques se croisent, certains Grecs restent en Angleterre, d'autres repartent puis reviennent. Tout ce fourmillement contribue au rôle d'intermédiaire que l'on veut bien conférer aux ressortissants du monde grec.

Une légère nuance s'impose toutefois. La notion de *Broker*, traduite difficilement par celle d'« intermédiaire », pose certaines difficultés qu'il faut exposer. Les *brokers* étudiés par Nathalie Rothman émanent tout d'abord d'une époque et d'une situation géographique où ces intermédiaires occupent une place presque officielle dans les systèmes politiques ottomans ou italien : la fonction de *drogman* ou interprète, initialement originaire des rives du Bosphore et imitées rapidement à Venise, occupe une place importante qui n'échappe bien sûr pas à l'historienne¹¹²⁸. Le *drogman* a pour objet de servir son maître en traduisant les propos des diplomates étrangers, principalement latins. Au XVI^e siècle, les titulaires de l'office de « Grand Drogman », la plus haute fonction, est occupée par des convertis, d'anciens captifs comme Yunus Bey (d'origine grecque de Méthone) ou Murad bin Abdullah (d'origine hongroise)¹¹²⁹. Venise instaure également un « Drogman public » dont les fonctions sont multiples : traduire les lettres officielles, accompagner et surveiller les dignitaires ottomans dans leur séjour vénitien, négocier à Istanbul pour le compte de la Sérénissime, etc.¹¹³⁰. Or, si ces modèles sont très intéressants, ils sont difficilement observables pour notre documentation :

¹¹²⁵ ADSM. B. VIC. Eau 1477-1478.

¹¹²⁶ AN. J 964¹⁴ n°48.

¹¹²⁷ PRO E 179/241/327, part. 2 ; C66/520 pergamina 7 ; *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII*, vol. II, part. 1, n°2557 ; R.E.G KIRK, *Op.cit.*, p.214 ; William PAGE (éd.), *Op.cit.*, p.72 ; PRO E122/203/3 f.16r, 16v et 19r.

¹¹²⁸ Nathalie ROTHMAN, *Op.cit.*, p.165-173.

¹¹²⁹ *Ibid.*, p.167.

¹¹³⁰ *Ibid.*, p.170.

certes, nous avons montré la présence d'un Grec suffisamment haut placé dans l'entourage du roi de France pour jouer informellement ce rôle¹¹³¹. Mais ces fonctions sont éphémères et fragiles, insuffisantes pour conclure sur la systématique fonction d'intermédiaires de certains Grecs. Ceux-ci peuvent agir ainsi, mais de façon très empirique, sans précision d'une charge qui serait transmise dans le temps¹¹³². Un second point de relativisation de cette fonction de *broker* consiste à interroger sur la réalité de la position d'intermédiaire, entre deux cultures, entre deux mondes. Même les personnages évoqués par Nathalie Rothman sont parfois très ambigus dans leurs attitudes, peuvent parfois passer d'un camp à un autre¹¹³³. Or, Thomas Francos, Georges Bissipat, Janus Laskaris ou Démétrios Paléologue (3) sont autant d'interprètes et intermédiaires utiles au pouvoir – comme Bissipat et Hüssein Bey¹¹³⁴ – mais aucun ne transmet sa culture grecque – tout du moins certains aspects de celle-ci – ni ne servent activement à la cour ottomane – exception éventuellement faite de Démétrios Paléologue (3). Ces personnes présentent une vitrine culturelle mais non pas un pont d'échanges entre deux cultures.

Des sociétés de l'entre-deux ?

Un Grec n'est donc pas prédéterminé dans ses nouveaux choix sociaux par une volonté d'occuper une place de passeur, d'intermédiaire facilitant l'échange direct entre le monde occidental et le monde grec – rapidement devenu ottoman. Pourtant, faire une loi d'airain de ce constat risque selon nous d'amener à ne voir dans les sociétés grecques que des systèmes sociaux endogènes et refermés sur eux-mêmes. Or la vitalité de communautés comme celle de Venise, ou, à l'inverse, la

¹¹³¹ Supra., p.308.

¹¹³² Guillaume, le fils de Thomas Francos, susceptible de faire office d'interprète et conseiller pour les affaires grecques-ottomanes, n'occupe pas du tout cette fonction. Il en va de même pour Guillaume Bissipat, fils de Georges.

¹¹³³ L'historienne introduit son ouvrage par le cas du jeune esclave appelé Zorzi qui, en août 1573, fuit la demeure de son maître patricien de Venise. Anciennement musulman, il a été baptisé mais il se cache dans une maison où plusieurs Turcs résident. Il serait retourné à l'Islam et son maître Marcantonio Falier réclame son esclave. Francesco di Demetri Lettino, marchand grec, sert d'intermédiaire (*broker*). Il fait transférer Zorzi dans une autre maison, de nuit, puis rend l'esclave à son maître. *Ibid.*, p.29-30. Ce grec est certes un intermédiaire mais incarne davantage le rôle d'un marchand jouant stratégiquement des différents atouts que lui confère sa position plutôt que d'un passeur entre deux ensembles culturels. Il faudrait alors insister sur la qualité d'arbitre de ces personnages, ce qui correspond paradoxalement mieux aux cas que nous observons que celle de passeur.

¹¹³⁴ Nicolas VATIN, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », article cité.

très petite taille d'autres comme celle des Grecs de Londres n'autorisent pas de raisonner ainsi. En effet, les contacts sont constants avec des Grecs venus de Grèce, passés par l'Italie et effectuant sans contrainte apparente des circuits parfois complexes en Europe du nord-ouest : à l'évidence, des réseaux d'entraide sont à l'œuvre qui permettent d'entrer en contact, de dialoguer, d'établir une relation d'échange souvent bénéfiques à tous. Thomas Francos correspond idéalement à ce modèle : connecté à l'Italie par ses liens avec Filelfo, le duc de Milan et probablement Bessarion ; relai en Angleterre et en France pour ses compatriotes comme Nicolas Tarchaneiotès ; fenêtre « culturelle » et politique sur le monde méditerranéen oriental¹¹³⁵. Il est évident que des éléments des sociétés grecques d'Occident continuent d'entretenir des liens, ne serait-ce que commerciaux. Toutefois, aucune généralisation ne peut être théorisée sur ces cas. Les Grecs semblent apparaître comme membres de sociétés sans maître, à la recherche de nouveaux protecteurs, à mi-chemin entre une ancienne vie et un nouveau statut.

Il est notable que la grande majorité de nos sources mette en scène un Grec en relation avec un interlocuteur occidental. En effet, qu'il s'agisse d'une administration ou de particuliers, les Grecs sont aux prises avec des partenaires extérieurs au monde oriental large. Bien sûr, cela ne signifie en aucun cas que les relations internes au groupe des Grecs étaient inexistantes. Simplement, l'état de la documentation a, pour le moment, mis en évidence les sources d'origine occidentale. Il est néanmoins intéressant que très peu d'actes ou documents ne mettent en scène des Grecs entre eux. Lorsqu'ils existent, ces sources évoquent presque toujours un tiers occidental¹¹³⁶. La seule notable exception est la lettre d'Andronic Kallistos à Georges Bissipat pour que ce dernier intervienne dans la libération de Georges Hermonymos ; la nature épistolaire et le caractère privé de ce texte prouvent l'existence de relations internes entre Grecs mais la lettre ne doit pas être sur-interprétés et doit être rapprochée d'autres documents épistolaires notables dont la découverte majeure reste encore à faire¹¹³⁷. Les relations gréco-occidentales s'effectuent, pour l'essentiel du temps, dans l'échange d'informations, de biens, entre une partie grecque et une partie occidentale.

¹¹³⁵ Répertoire prosopographique n°116.

¹¹³⁶ Ainsi, les mêmes Tarchaneiotès et Kananos ont pour appui Francesco Filelfo et probablement Guillaume des Ursins.

¹¹³⁷ BnF, ms. gr. 2966.

Le Grec est certes à la croisée des chemins, entre une posture d'« oriental » que l'on veut lui accoler, peut-être de manière excessive, et une volonté d'accéder aux codes des sociétés occidentales qui reste incomplète. Il est double, un « homme pluriel » pour reprendre Bernard Lahire¹¹³⁸. Le sociologue développe en 1998 l'idée centrale de la « pluralité de l'acteur » contre l'unicité de soi, théorie cherchant à trouver dans les habitudes des membres d'une société les indices d'une pluralité de soi, en fonction des circonstances qui s'offrent à l'individu : chaque événement, chaque contexte nécessite une attitude ou un comportement propres qui peuvent différer¹¹³⁹. Bernard Lahire insiste sur l'importance du passif de chaque individu déterminant ses réactions et actions face à des futures situations. Il écrit :

« L'action est donc toujours le point de rencontre des expériences passées individuelles qui ont été incorporées sous forme de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes, de manières (de voir, de sentir, de dire et de faire) et d'une situation présente »¹¹⁴⁰.

Or, les Grecs qui font l'objet de notre étude répondent à ce modèle. Leurs passifs et leurs origines communs¹¹⁴¹ sont autant d'atouts que les Grecs font entrer dans leur jeu d'intermédiaire. Leurs origines, leurs supposées connaissances avec l'Orient méditerranéen font théoriquement d'eux les personnages idéaux pour en faire des passeurs, des brokers, membres d'une société d'entre-deux. Mais, à la suite de Bernard Lahire, nous ne pouvons qu'émettre les mêmes réserves sur une trop grande systématisation de ce modèle. La grande variété des situations rencontrées ne prédestine pas les Grecs migrants à occuper un rôle d'intermédiaire.

Les Grecs ne peuvent pas, à proprement parler, appartenir à des sociétés de l'entre-deux. Leur éclatement en regroupements humains, plus ou moins structurés en Europe occidentale suite à la disparition de leur Etat référent, n'est reconnu comme tel par aucun pouvoir occidental. Les relations entre les sociétés-hôtes et les zones originelles de ces populations restent minimales pour une grande partie de l'Europe transalpine. Seules les communautés grecques des cités italiennes peuvent incarner ce rôle. L'intérêt pour nous est ailleurs et réside une nouvelle fois dans la

¹¹³⁸ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*

¹¹³⁹ *Ibid.*, p.31.

¹¹⁴⁰ *Ibid.*, p.82.

¹¹⁴¹ *Infra.*, p.405.

manière dont on rédige les textes qui concernent les Grecs. Il est nécessaire d'apporter une explication à ce grand chamboulement humain : la présence grecque peut constituer une aubaine pour les sociétés occidentales parce qu'elles représentent des apports culturels et économiques notables. Il vaut donc mieux que les Grecs apparaissent comme des personnes intermédiaires, intégrées à un nouveau système social et garant de la survie d'une parcelle de culture grecque que la domination ottomane semble mettre à mal. Nous naviguons encore une fois en plein récit.

L'historien américain Glen Bowersock se penche en 1994 sur les rapports ambigus qu'entretiennent fiction et vérité historique dans la littérature de l'Antiquité tardive. Le savant évoque le cas du romain Celse qui compose une charge virulente contre les Chrétiens au IInd siècle. Dans son *Discours vrai* (*Aléthés Logos*), Celse entend démasquer les mensonges et les fictions des récits que mettent en avant les chrétiens. Il y dénonce les étapes de la vie de Jésus Christ perçues comme des récits fantaisistes autour de sa mort et de sa résurrection. Celse est suivi dans la démarche de Bowersock par le satiriste Lucien qui rédige à la même époque des *Histoires vraies*. Ses objectifs ne sont pas les Chrétiens, mais la démarche est identique à Celse. Or, Bowersock nous explique que ces deux auteurs ne sont pas exempts de la critique de fiction et de récits dans leurs écrits :

« Il est symptomatique de l'époque que Celse et Lucien qu'ils plongent dans la fiction, qu'ils s'en prennent à la fiction en créant des fictions, qu'ils démasquent des mensonges et des forgeries »¹¹⁴².

Cet exemple montre, entre autres choses, qu'on n'échappe pas à la mise en récit, le « mensonge », même avec la meilleure volonté possible et un réel souci d'établir une vérité. Le cas étudié par Bowersock résume particulièrement bien notre démonstration dans ce chapitre. Nous ne pouvons échapper à l'examen et la prudence à avoir vis-à-vis de notre matière documentaire. Aussi aride soit-elle, celle-ci lève le voile sur tel ou tel aspect de la vie d'un individu, de la destinée d'un groupe plus ou moins conséquent. Tout est question, pour des scribes occidentaux, de transcrire, de mettre par écrit un événement, un phénomène sociologique, même

¹¹⁴² Glen W. BOWERSOCK, *Le mentir-vrai dans l'Antiquité. La littérature païenne et les évangiles*, Paris, Bayard, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, 2007 (1^{re} édition 1994), p.27.

infime, et de rendre au mieux la réalité de ces dernies. Pour cela, la fiction est un outil inévitable.

Dans cette optique, il faut savoir faire feu de tout bois. Les quelques bribes d'informations qui peuvent transparaître dans une source sont invariablement adaptées pour être conformes à ce que le support documentaire peut exiger : pour une chronique des détails cosmétiques et nombreux, chargés de rendre compte d'une visite diplomatique aussi fastueuse et exotique qu'elle fut dans les faits ; pour une ordonnance, des faits importants et explicatifs répétés, martelés même, mais clairs ; pour des registres de comptes, des faits précis et stéréotypés, mais néanmoins mis en récit en une ligne ou deux de texte. Dès lors, tout est utile pour créer du récit, la nature des Grecs mais également les origines de ceux-ci. La Grèce devient un objet d'histoire, de récit, en partie constitutif de l'essence de ce que deviennent les Grecs dans leur représentation dans les sociétés occidentales. Se pose alors la question, pour l'heure à peine effleurée, de l'existence d'une fabrique identitaire, de représentations sur les Grecs. Ces images sociales sont autant d'outils de communication, de négociations entre Grecs et Occidentaux, permettant aux seconds de définir les premiers et de se définir soi-même.

Chapitre Sept.

Récits et identités.

Lorsque l'anthropologue Marshall Sahlins s'interroge sur les éléments culturels qui déterminent le fonctionnement d'une société, il évoque l'ensemble des préjugés et considérations collectives qui fondent l'adoption d'une pratique culturelle plutôt qu'une autre par ladite société. Prenant le cas de nos sociétés occidentales qui établissent des distinctions alimentaires entre la masculinité d'une consommation de viande et la féminité de l'absorption de salades, Sahlins s'interroge sur le poids de ces représentations dans les fonctionnements collectifs et individuels. Il écrit :

« Mais comme toutes ces distinctions ne sont que les prémisses inexprimées d'actions que nous ne reconnaissons que comme la maximalisation de l'« utilité », et même s'il ne peut échapper à quiconque qu'elles sédimentent l'organisation de la société, la science sociale traditionnelle s'empresse de faire sien le principe de Bentham pour qui « la société est un corps fictionnel, la somme des membres individuels qui la composent ». La société n'est donc rien de plus que l'ensemble des contrats rationnels que les hommes et les femmes concluent en poursuivant chacun, leurs intérêts privés »¹¹⁴³.

¹¹⁴³ Marshall SAHLINS, *La découverte du vrai Sauvage et autres essais*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 2007 (1^{re} édition 2000), p.44.

Sahlins nuance immédiatement ces propos en mettant en cause le concept de *culture*¹¹⁴⁴, terme englobant, systématique et trop souvent employé par les sciences sociales afin de proposer des modèles de réflexion. L'anthropologue conteste ainsi les modèles occidentaux de *culture*, appliqués aux autres sociétés qui sont supposées se conformer à celle-ci de façon identique aux sociétés occidentales. Sahlins propose donc une méthode plus nuancée de raisonnement que nous saurons faire nôtre.

En effet, les Grecs que nous observons, ceux présentés comme tels, renvoient-ils une image aussi uniforme que l'historiographie s'est parfois complue à le montrer ? Les modèles de mises en récit que nous avons mis en évidence au chapitre précédent posent inévitablement la question du rapport collectif et personnel aux modèles fictifs du *Grec* proposée par les sources. Nul doute que la complexité et la pluralité de la notion d'*identité*¹¹⁴⁵, plus grandes et moins déterminées que souvent souhaité, bénéficient de ces interrogations. Nous proposons donc d'aborder de front ces questions et d'explorer les connexions entre les mises en récit que nous avons observées et la fabrique des identités qui constitue notre objectif principal. Le fil de notre réflexion passera inévitablement par une approche plus théorique autour des divers modes de traitements fictionnel de la « figure » du Grec, puis par une exploration des fondements d'une mémoire des Grecs, entreprise fictionnelle largement éprouvée par l'historiographie, avant d'en venir au cœur de nos interrogations et poser l'hypothèse de l'apparition d'identités fruits de la négociation de toutes les parties en présence.

Récits et identités : de la « figure » à la « fiction » grecques.

Conter son histoire est avant tout pour un migrant grec – mais pas uniquement – l'occasion de retisser le lien interrompu de sa vie. Face à une administration ou un interlocuteur occidental qui cherche à comprendre la raison de leur venue en Occident, les Grecs doivent présenter qui ils sont, d'où ils viennent et quelle était leur position sociale dans leur société d'origine. Toutefois, l'enjeu

¹¹⁴⁴ Nous renvoyons à la définition que nous avons proposer du terme de culture et de la conduite que nous avons adopter quant à son emploi dans notre démonstration. *Supra.*, p.24.

¹¹⁴⁵ *Supra.*, p.23.

n'est pas uniquement tourné vers des objectifs explicatifs *a posteriori* : au contraire, il s'agit de préparer un éventuel avenir dans une nouvelle société. Même ceux qui ne semblent chercher que des subsides, afin de libérer un parent par exemple, entendent retrouver un statut social perdu ou mis à mal par la captivité de parents proches. De même, une fois ces recompositions plus ou moins accomplies, l'importance de se raconter et d'être raconté par une source occidentale se fonde encore sur ces enjeux de conservation du nouveau statut acquis. Ces récits, qui doivent être compris dans des entreprises littéraires réfléchies, ont toujours pour justification la négociation de groupes ethniques dont les identités sont en constante construction.

De la force évocatrice de ces récits découle la nécessité de nous interroger sur tout le pouvoir fictionnel de l'emploi d'un terme, celui de *Grec*, qui devient le vecteur privilégié de tous ces récits sur les Grecs. Ainsi, en employant ce vocable, nous verrons que ce sont tous les récits, *topoi* et préjugés, qui sont invoqués et œuvrent par là-même à la fabrique des identités. Une fois ces identités déterminées par le récit – celui personnel d'un Grec particulièrement évocateur ou bien celui plus large des malheurs des Grecs face aux Turcs – l'intégration des Grecs aux sociétés anglaises et françaises peut débiter. La cohabitation entre des populations locales, largement majoritaires, et des groupes ethniques démographiquement minoritaires pose également des questions quant à l'appréhension et l'acceptation de ces dernières au sein du corps social : ici encore, la négociation est la règle.

Des malheurs des Grecs : un récit à différents niveaux.

En premier lieu, il nous faut revenir sur les récits qui président à l'entrée en contact de la majorité des Grecs avec leurs interlocuteurs occidentaux. Dès lors que ceux-ci arrivent dans les sociétés occidentales sans annonce préalable, il importe de se justifier, d'expliquer son identité, ses origines et les raisons qui les ont poussés à entreprendre un long et difficile voyage. Toutes les raisons sont alors bonnes, du rappel général, et globalement bien connu en Occident, des malheurs des Grecs face aux Turcs, jusqu'aux cas particuliers et personnels des migrants, plus susceptibles d'émouvoir et donc de produire des résultats.

Des malheurs collectifs aux malheurs individuels.

Un glissement, souvent imperceptible, est à l'œuvre dans les diverses déclamations, parfois avec tout le *pathos* que l'on pourrait espérer dans de telles situations, des malheurs que connaissent les Grecs contraints de migrer. Les situations individuelles sont liées au problème de la survie d'une entité politique grecque et dont les sources occidentales, des chroniques aux registres de comptes, tentent de rendre compte. Les visites diplomatiques deviennent autant d'occasions de rappeler les événements difficiles que connaissent les Grecs, de tenter de formuler une explication, souvent un jugement, avant d'évoquer la raison de la venue dudit Grec. La visite de Théodore Cantacuzène est un modèle du genre que nous avons déjà évoqué¹¹⁴⁶. Celle de Nicolas Agallon est encore plus évocatrice de l'entrecroisement d'une mission officielle avec une destinée personnelle. Le long récit qu'il développe de la chute de Constantinople et dont la chancellerie reproduit la teneur, est structuré et produit selon une stratégie discursive bien établie : l'annonce de sa mission c'est-à-dire de promouvoir une réaction occidentale à l'annonce de la chute de la ville ; ensuite, le rappel des premières étapes de l'itinéraire de Nicolas, passant par Venise puis par la cour impériale de Frédéric III de Habsbourg qui le recommande aux rois de France et d'Angleterre – notons qu'avec malice le texte n'évoque pas de visite au duc de Bourgogne qui se trouve pourtant sur le chemin ; enfin son arrivée à la cour de France. Alors le texte touche un peu plus au cas de Nicolas qui devient le chantre de la lutte contre les Turcs et le bénéficiaire d'appuis amicaux tant de personnages internationaux influents – comme l'archevêque de Ravenne – que des sujets importants du roi – comme le comte de Dunois¹¹⁴⁷. De tels exemples ne sont pas rares et les chroniques liées à l'ambassade de Théodore Karystinos – *Les Anchiennes chroniques d'Angleterre* de Jean Vavrin, *Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* et les *Mémoires d'Olivier de la Marche* – obéissent au même type de modèles¹¹⁴⁸. Les quelques cas de correspondances de notre corpus font également étalage des malheurs que subissent les Grecs afin d'introduire un cas particulier. La lettre adressée à Thomas

¹¹⁴⁶ Dossier documentaire n°2.

¹¹⁴⁷ BnF ms. fr. 16216 f.47-49r.

¹¹⁴⁸ Répertoire prosopographique n°190.

Francos par Francesco Filelfo le 23 octobre 1454 présente ainsi le pauvre Jean Gavras comme le jouet involontaire et malheureux des événements¹¹⁴⁹.

Ce schéma discursif n'est pas exclusif aux sources narratives, plus propices aux longs développements. Des sources a priori plus arides suivent également ces modèles. Les scribes de l'administration en particulier ont besoin d'une raison valable – même fausse – pour délivrer les fonds accordés à un Grec quémendeur. Nous voyons donc apparaître parfois la référence déjà évoquée de pertes subies lors de la chute de Constantinople. Ainsi, la grande histoire est appelée en renfort pour justifier leur venue. Nous cherchons ici à insister sur l'importance de ces modes de mises en récit qui permettent de situer rapidement un personnage et de produire un récit pratique et facile.

Communication et reclassement social.

De telles stratégies discursives sont à l'œuvre, mais quels en sont les effets concrets pour les Grecs ? Si nous intégrons à notre raisonnement que tous les documents ont une finalité discursive, concernant les Grecs et les auteurs desdites sources, il faut se demander si l'enjeu est de trouver à ces individus une place dans la hiérarchie sociale de chaque ensemble politique. Nous avons bien sûr déjà abordé cette question du point de vue des chiffres, si tant est que la démarche ait pu s'avérer plausible et convaincante à défaut d'être d'exhaustive¹¹⁵⁰. Les Grecs se retrouvent déracinés, déconnectés de plusieurs de leurs réseaux d'influence – pas tous nous l'avons noté – et cherchent logiquement, quand ils souhaitent pérenniser leur venue, à retrouver un niveau social équivalent à celui qu'eux ou leurs parents ont pu connaître. Telle fut la réussite de Georges Bissipat ou de Thomas Francos, tandis que d'autres comme Démétrios Paléologue (3) s'élevaient encore plus haut alors qu'André Paléologue ou bien l'astrologue/magicien Michel Dishypatos connaissaient plus de difficultés¹¹⁵¹.

Nous sommes cependant restés évasifs sur l'importance, affichée tant par les Grecs que par les divers auteurs occidentaux, de la désignation d'un statut social plus ou moins équivalent quant aux valeurs sociales byzantines. Ainsi le nombre de chevaliers et d'écuyers, de comtes, ducs, gentilshommes, nobles ou citoyens sont

¹¹⁴⁹ Filelfo, Milan, 23 octobre 1454.

¹¹⁵⁰ Supra, p.70.

¹¹⁵¹ Répertoire prosopographique n°253 et 102.

autant de comparaisons entre deux mondes culturels, de tentatives pour bâtir des ponts entre Occidentaux et migrants grecs, afin de mieux connaître ces derniers et déterminer ceux qui méritent, ou non, les faveurs du prince. En qualifiant Paul de *Vlachia* de « conte de Valachie » et en insistant sur les pseudo-liens familiaux qui l'unissent aux principaux souverains d'Occident, l'objectif est bien évidemment de classer le Grec parmi l'élite de l'aristocratie, ce à quoi il n'appartenait pas nécessairement dans le monde d'où il était issu. Dès lors, il est possible de lui accorder des dons et des rentes importants – quarante marcs annuels en plus de diverses gratifications à Londres entre au moins 1427 et 1434¹¹⁵². L'affirmation d'un statut social plus ou moins élevé dans les textes permet aux Grecs d'entrer en contact, en négociation dirions-nous, avec des interlocuteurs occidentaux : c'est en qualité de « comte palatin » et d'envoyé d'autres souverains occidentaux, dont le pape, que Nicolas Agallon peut exposer la situation critique du monde grec et plaider pour une nouvelle croisade¹¹⁵³ ; la plupart des ambassadeurs grecs, qu'ils servent un prince byzantin ou occidental, se cache derrière leur statut social et leur titres afin d'engager les discussions avec leurs homologues occidentaux¹¹⁵⁴. Mais, jusqu'ici, ce type de fonctionnement est courant dans le monde occidental où le statut social d'un individu tend à primer sur la reconnaissance entre les membres d'un même groupe. Un élément semblera peut-être dénoter : le champ lexical de la *grécité* et de l'histoire des Grecs intervient également dans la définition du nouveau statut social en favorisant une personne ou au contraire en la déclassant.

Ce point est important. Quel serait l'intérêt de rappeler, jusque dans les moindres entrées d'un registre de compte, une histoire personnelle ou bien un grand événement marquant sinon pour suggérer dans l'esprit du lecteur l'idée que le personnage sortait peut-être de l'ordinaire et méritait un traitement différent ? À l'appui de ce propos et en l'absence de mise en exergue d'une quelconque histoire

¹¹⁵² Répertoire prosopographique n°316.

¹¹⁵³ BnF ms.fr. 16216, f.47r-49r et 75v-76r.

¹¹⁵⁴ Quelques cas : Francooulos Serbopoulos se pare de son titre d'ex-chancelier de l'empereur à Paris en 1455 et à Mons en 1459 ; Nicolas Agallon est intitulé « jadis conseiller de l'Empereur de Constantinople », justifiant sa fonction diplomatique ; Théodore Karystinos, mène « l'ambassade du pays de Grece » mais, si Olivier de la Marche nomme l'ambassadeur, l'auteur de la chronique de Jacques de Lalaing n'emploie pas d'autre terme que celui de sa fonction Répertoire prosopographique n°292 et 190. Notons qu'une mésaventure met un « ambassadeur de Grece » dans une fâcheuse posture : il est détrossé par des bandits de grand chemin alors qu'il chemine vers Rouen, toujours anglaise, depuis Paris, reconquise par Charles VII. La date est inconnue, nous nous situons à l'époque d'une trêve entre Français et Anglais, donc au début des années 1440 : il pourrait s'agir de Théodore Karystinos. Une plainte est déposée au Châtelet de Paris, sans succès : l'identité du diplomate n'est toutefois pas davantage précisée. *Chronique de Mathieu D'Escouchy*, éd DU FRESNE DE BEAUCOURT, Société de l'Histoire de France, Paris, 1863, tome 3, pièces justificatives, p.158-159.

accolée à un Grec, nous pouvons émettre l'hypothèse d'une moindre importance sociale, du moins telle que perçue par l'auteur de la source : il s'agit alors de simples noms, sans titre, parfois même sans référence ethnique, quand ces personnes ne sont pas renvoyées à l'anonymat le plus complet, phénomène consécutif d'un manque de compréhension liée à la langue et d'un intérêt limité pour ladite personne¹¹⁵⁵. Mais poursuivons. Dès lors que l'histoire des Grecs, à différentes échelles, est acceptée et intégrée à des modèles culturels forgés par la pensée d'Occidentaux, rendant possible la mise en fabrique d'identités grecques, le terme même de *Grec* a une fonction d'étiquette pour la personne qui en est affublée, conférant implicitement à celle-ci des éléments de catégorisations qui fluctuent en selon le contexte : un médecin puis un potentiel schismatique pour Thomas Francos à *Brightonwell* en 1451¹¹⁵⁶ ; un marchand au long court pour Georges de *Varana* dans le port de Londres en 1440¹¹⁵⁷ ; un archer pour George le Grec (1) à la cour de Philippe le Bon¹¹⁵⁸. Les sources ne semblent pas se tromper et employer ce terme à mauvais escient. Le formulaire de contrôle religieux des populations grecques du *Herefordshire* insiste sur les destinataires d'une telle démarche. La « *conversio grecorum* » implique bien que l'on fasse directement référence aux affaires religieuses qui aboutissent à la promulgation des canons du concile de Florence. Dès lors, les Grecs sont des orthodoxes dont il faut s'assurer de la bonne et durable conversion au dogme catholique¹¹⁵⁹.

En permettant de mettre un nom sur une présence étrangère dans un royaume, les sources occidentales donnent corps à l'existence de populations qui, une fois catégorisées, peuvent avoir accès aux sociétés qu'ils traversent et tenter d'en intégrer les rouages, avec plus ou moins de succès. Un lien est ainsi créé, fictif et souvent fondé sur des malentendus, des incompréhensions et quelques ajustements sémantiques. Ce lien autorise également une réadaptation et une

¹¹⁵⁵ Les cas sont multiples et, convenons-en, parfois d'une lecture rébarbative. Les uniques marques distinctives peuvent devenir une estimation d'un statut social : « cinq gentilshommes de la cité de Constantinople » en Bourgogne en 1454, huit autres à Nozeroy cette même année mais aussi trois « chevaliers » en 1455 dans la même région. ADN. B 2017, f.238v et 267r ; B 2020 f.351v. Le niveau de richesse estimé peut entrer en ligne de compte : toujours en 1454 et en Bourgogne, trois pauvres reçoivent des gratifications, quatre autres sont aidés à Louvain en 1455. ADN. B 2017 f.256r-v et f.261r-v, B 2020 f.346r, f.362v et 369r. Dans d'autres cas, les impétrants deviennent de simples Grecs, quand ils ne sont plus désignés comme des hommes venus de Grèce. ADN. B 2017, f.287v et f.293r.

¹¹⁵⁶ Répertoire prosopographique n°116.

¹¹⁵⁷ Répertoire prosopographique n°312.

¹¹⁵⁸ Répertoire prosopographique n°149.

¹¹⁵⁹ PRO E 135/6/50.

intégration de la culture des Grecs à celle des sociétés occidentales, alimentant la machine discursive des principaux pouvoirs politiques en Occident¹¹⁶⁰.

Certification et récit.

Un pas de côté s'impose à ce stade. Un des soucis des migrants grecs est d'abord de se faire connaître des sociétés qui les accueillent, même temporairement. Nous avons vu que l'identification de ceux-ci permet, ou non, leur définition en tant qu'étrangers ou bien en tant que résidents plus ou moins connus et insérables dans un ensemble de réseaux¹¹⁶¹. Il nous reste à analyser ce qui peut avoir été dit ou écrit afin de persuader de l'identité d'un Grec. Du point de vue des Grecs, la production de récit peut constituer un enjeu crucial, permettant l'identification des personnes, et plus encore de leur authentification en tant que Grecs. Peu importe la réalité d'une condition ethnique, seule importe la forme.

Étienne Hubert évoque cette question en s'interrogeant sur la difficulté d'assurer l'identification des personnes dans des sociétés aussi mobiles que celle de la commune de Sienne des XIII^e et XIV^e siècles¹¹⁶². La cité toscane se trouve confrontée en 1329 à une situation endémique. En effet, depuis plusieurs années, des personnes originaires de l'étranger ou du *contado* ont été admis à la citoyenneté mais sans avoir été inscrits dans les rôles fiscaux : face à cette fraude qui lèse les caisses de l'État siennois, il est décidé de procéder à une réforme de l'accession à la citoyenneté et des méthodes d'identification des personnes plus strictes¹¹⁶³. Pour ce faire, trois types de démarches d'identification, plus ou moins juridiques, ressortent de l'analyse d'un dossier de classification que l'historien s'est mis en tête d'analyser :

¹¹⁶⁰ Parmi une longue littérature, voir les textes fondateurs. Bernard GUENEE, *Un roi et son historien : vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Éditions de Boccard, 1999. Voir le chapitre consacré au pouvoir des princes dans Quentin SKINNER, *Op.cit.*, p.171-205. Voir également Jean-Philippe GENET, *Culture et société politique en Angleterre. Op.cit.*, p.292-305.

¹¹⁶¹ *Supra*, p.177.

¹¹⁶² Étienne HUBERT, « *Ut et eadem persona sive aliae personae*. Certifier l'identité dans une société mobile (à propos de l'Italie communale) », dans Cédric QUERTIER, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.), *Op.cit.*, p.51-64.

¹¹⁶³ Étienne Hubert s'appuie notamment sur la perception que le droit de l'époque a de l'identité : « Identifier, en droit, c'est reconnaître et constater au moyen de preuves certaines les caractères singuliers qui distinguent un individu d'un autre ». *Ibid.*, p.52. Ainsi, les structures étatiques siennoises parvenues à leur apogée à cette époque, ne peuvent laisser sa population aussi mouvante, aussi légère à l'égard d'étrangers dont on ne sait rien. L'entreprise est donc juridique et administrative de définir les outils légaux qui permettent d'identifier sûrement ces personnes. Autant d'éléments analogues à la situation grecque que nous analysons depuis un certain temps.

l'autocertification¹¹⁶⁴, le recours à un tiers et la torture¹¹⁶⁵. Ces trois modèles semblent se succéder, du moins pour les deux premiers¹¹⁶⁶. L'autocertification permet d'accéder directement à l'identité du personnage mais interdit toute certification : des erreurs, des dissimulations ou bien des homonymies peuvent fort bien brouiller la perception des autorités administratives chargées de la certification. Le recours à un tiers est donc un outil prépondérant sur lequel nous nous sommes étendus puisqu'il permet souvent d'assurer l'identité et la bonne réputation d'une personne, devenue ainsi moins étrangère aux membres d'une société¹¹⁶⁷. Ce modèle siennois est opérant pour nous : certaines observations de ces registres sont transposables aux Grecs qui nous occupent. L'autocertification est également demandée aux Grecs récemment arrivés en Occident : ceux-ci fournissent un patronyme, une origine et une condition sociale plus ou moins bien définis, plus ou moins bien compris. L'anonymat de la plupart de ces personnes n'aide bien entendu pas les autorités à identifier les membres d'une population en pleine reconstitution¹¹⁶⁸. Le recours au tiers, s'il a pu bénéficier à des Grecs comme Thomas Francos, Guillaume Bissipat ou Paul de *Vlachia*, n'est pas fréquemment observable et est le plus souvent le fait de Grecs déjà insérés dans le tissu social occidental. Reste le cas de la torture appliquée aux inconnus. Deux cas de Grecs sont ici intéressants. Michel Dishypatos, le magicien de Chambéry, subit la question en 1417 après la découverte de ses pratiques interdites : l'objectif est de tirer au clair cette affaire et définir l'identité sulfureuse du Grec¹¹⁶⁹. Manuel Théodore, quant à

¹¹⁶⁴ Un point de définition est nécessaire. Étienne Hubert emploie ce concept que nous reprendrons et qu'il définit comme une déclaration volontaire de la part d'un individu que la pluralité des noms qui peuvent le définir. En effet, dans le contexte siennois du premier tiers du XIV^e siècle, un individu ne dispose pas d'état civil clair et peut porter plusieurs noms et habiter des lieux divers. Dans ce cas, l'administration exige de l'individu une déclaration attestant que toutes ces appellations et ces adresses sont conformes à son identité. *Ibid.*, p.59.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*, p.59-60.

¹¹⁶⁶ Étienne Hubert note qu'il n'a jamais eu affaire à des cas de torture appliquée dans le but d'obtenir l'identité d'une personne. Nous verrons rapidement que nous disposons de cas en la matière.

¹¹⁶⁷ *Supra*, p.205.

¹¹⁶⁸ Notons toutefois que l'autocertification peut parfois bénéficier à des Grecs plus tenaces dans la fréquentation des cours princières et autorités locales. Constantin Scholarios se promène ainsi entre Paris et Bruxelles, apparemment sans entrave et en bénéficiant de l'aide financière des princes : toutes les informations fournies ne semblent pas émaner d'une source extérieure. Répertoire prosopographique n°284. De même, le groupe emmené par Nicolas Tarchanieiotès apparaît régulièrement dans les registres français et bourguignons. Ceux-ci n'évoquent que les éléments fournis par les intéressés. Néanmoins, dans ce dernier cas, des intercesseurs sont bien présents, qu'il s'agisse de Francesco Fifelfo, Thomas Francos ou bien de Guillaume des Ursins. Répertoire prosopographique n°301. L'équivalent existe également pour des Grecs plus obscurs : ainsi, à Londres en 1468, le marchand Jean de Trébizonde (1) est mis en cause pour dette et trouve une aide et un garant en la personne de Nicholas Philip dans une affaire opposant le Grec à un John Pyke, inconnu lui aussi. Répertoire prosopographique n°310.

¹¹⁶⁹ Répertoire prosopographique n°102.

lui, périt sur le bûcher à Douai en 1457 pour causes de mœurs douteuses¹¹⁷⁰. Ce doute, élargi à l'identité de Manuel, pousse les autorités à lui appliquer la question : l'interrogatoire qui l'accompagne s'effectue en grec afin que l'on puisse déterminer plus sûrement son identité¹¹⁷¹.

Nous pouvons toutefois aller plus loin. Les explications fournies par les garants de tel ou tel personnage, dans le cadre siennois, correspondent dans notre champ d'étude aux explications fournies par les Grecs eux-mêmes ou bien par des tiers afin de justifier leur présence en Europe latine. Dans tous ces cas, ces explications sont autant de récits, parfois cohérents avec le pédigrée de certains qui nourrissent toute une mythologie de la migration grecque. Ainsi, parmi les exemples cités par Étienne Hubert, existe-t-il des différences fondamentales dans la manière de certifier d'une identité entre un *Domenichus Damichi de Caposevoli* en 1351, défini par un nom, une origine géographique et une apparence physique¹¹⁷², et *Mons. Dascarius Cantsacuseus* accompagné de *Michel Lascaris*, qualifiés en 1459 tant bien que mal par leur nom, leur statut social et leur passif¹¹⁷³ ? À l'évidence, non. Dans tous ces cas, l'important est de produire un récit le plus cohérent et utile possible. Cantsacuseus et Lascaris sont des aristocrates respectivement chevaliers et ecuyers, comtes palatins – comprenons membres de la cour impériale – et ont perdu leurs biens lors de la prise de la ville – à laquelle ils ont pu participer : leurs origines justifient l'octroi d'une somme d'argent accordée, soit trente-cinq livres¹¹⁷⁴. Aucune de ces entreprises n'est gratuite, il est nécessaire de produire de la fiction afin de servir des objectifs plus politiques.

¹¹⁷⁰ Le châtement appliqué à Manuel Théodore est étonnant. Le supplice du bûcher est une forme de mise à mort qui obéit à des codes précis que Michel Foucault a mis en évidence dans *Surveiller et punir*. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 2009 (1^{re} édition 1975). Selon lui, « le supplice est une technique est ne doit pas être assimilé à l'extrémité d'une rage sans loi ». *Ibid.*, p.43. Manuel Théodore n'a pas été condamné par la vindicte populaire. Son exécution est la conséquence normale d'une procédure judiciaire que Foucault décrit comme souvent secrète mais stricte. *Ibid.*, p.48. En effet, nous ne disposons pas de détails sur les chefs d'inculpation qui pèsent à l'encontre de Manuel et seule la « vérité » émanant de la machine judiciaire est retranscrite (Manuel aurait eu de mauvaises mœurs). Cette peine du bûcher a lieu en public, Manuel doit expier un pécher grave par un rituel qui rétablit une forme d'aquilibre. *Ibid.*, p.45-46. De plus, il est fait mention d'un interrogatoire mené en grec : Manuel a probablement subi la question, tout comme Michel Dishypatos. Or, Foucault nous montre que la question obéit également à une procédure bien définie, tant dans la manière de l'appliquer que dans la vérité qui en émane. Le fait d'employer la langue de Manuel a bien évidemment pour fonction de faire comprendre à celui-ci toute le sens d'une telle démarche judiciaire. *Ibid.*, p.50-51.

¹¹⁷¹ Répertoire prosopographique n°303.

¹¹⁷² Étienne HUBERT, « *Ut et eadem persona sive aliae personae*. Certifier l'identité dans une société mobile (à propos de l'Italie communale) », article cité, p.62.

¹¹⁷³ BnF, ms. fr. 32511, f.209r.

¹¹⁷⁴ *Ibid.*

Fictions politiques et fictions grecques.

Une question sous-tend la réflexion depuis le début de ce chapitre. Quelle peut être la raison profonde de raconter une histoire grecque, une histoire des Grecs ? En effet, l'effort, même minime, de produire du récit sur les Grecs recèle en son for intérieur une volonté de créer du lien fictionnel entre une réalité politique grecque, mouvementée, riche, et un monde en construction, en devenir, où les structures politiques s'affirment après souvent plusieurs décennies d'incertitude¹¹⁷⁵. Même si les aléas politiques les concernant ne sont pas terminés, les pouvoirs politiques devenus plus forts entendent affirmer leur maîtrise du territoire mais également sont en quête perpétuelle de légitimité, d'une grandeur que les malheurs grecs face aux Ottomans peut combler. Face à un nouveau « marché » de la posture politique du croisé¹¹⁷⁶, les sources occidentales produisent du récit, modifient ou réinventent des données historiques parfois fournies par les Grecs eux-mêmes, dans l'optique de les faire correspondre à ce qu'on en attend.

Nouveaux sujets, nouvelles légitimités.

Les pouvoirs occidentaux qui se structurent au XV^e siècle – Angleterre et France au sortir de la guerre qui les oppose mais aussi l'Aragon et la Castille bientôt unis ou encore Milan sous les Visconti puis les Sforza et la Florence des Médicis – deviennent forts et revendiquent leur légitimité. Encore faut-il pouvoir montrer, écrire et diffuser cette vision nouvelle des sociétés politiques. Tout est utile dans cette optique : art¹¹⁷⁷, architecture¹¹⁷⁸, littérature, etc. toutes les formes discursives

¹¹⁷⁵ Supra., p.268.

¹¹⁷⁶ Supra., p.296. Rappelons que l'enjeu de la croisade est davantage une posture et un discours tenus par les princes et leurs entourages qu'une réelle entreprise militaire. Certes, les ducs de Bourgogne ont mené des expéditions militaires, avant tout maritimes, comme celle qui tente de défendre Rhodes en 1441, une autre qui vient en aide à Constantinople en 1444-1445 ou encore celle qui participe à la croisade organisée par le pape Pie II. Néanmoins, la promesse de mener une croisade massive reste lettre morte et sert surtout les intérêts politiques du duc en occident. Jacques PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne, op.cit.*, p.75.

¹¹⁷⁷ Voir par exemple la propagande menée par les rois aragonais de Naples qui s'incarne en premier lieu dans les portraits royaux. Joana BARRETO, *La majesté en images. Portraits du pouvoir dans la Naples des Aragon*, Rome, École française de Rome, 2013.

¹¹⁷⁸ La littérature sur les rapports entre pouvoir et architecture est très dense. L'architecture comme pouvoir édilitaire majeur dans la construction d'une souveraineté sur une ville comme Milan est au centre de la thèse de Patrick BOUCHERON, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV^e – XV^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 1998. Le colloque déjà étudié et consacré aux

sont convoquées. Les thèmes les plus variés sont invoqués, de l'image du pouvoir seigneurial protecteur de la communauté civique développée par les nouveaux tyrans de l'Italie du *trecento*¹¹⁷⁹, jusqu'aux postures du Prince des Lettres incarné par François I^{er}¹¹⁸⁰, tout est bon pour asseoir un pouvoir. Dès lors que surviennent des événements tragiques dans des contrées lointaines où chrétiens et musulmans s'opposent, et que des populations chrétiennes – quoique schismatiques – sont jetées sur les routes, exilées de chez elles, la force fictionnelle du pouvoir accapare ce sujet et le reprend à son compte. Ainsi, le récit de Michel Pintoin de la visite de Manuel II Paléologue cherche à valoriser Charles VI et sa cour en insistant sur les valeurs chevaleresques de celle-ci : l'émissaire impérial Théodore cantacuzène lit la lettre impériale et conte le récit des malheurs des Grecs face aux Turcs, ce qui provoque un élan d'enthousiasme dans l'assemblée que le récent souvenir du désastre de Nicopolis tempère à peine¹¹⁸¹. Un point qui nous interpèle à la lecture des sources proprement littéraires de notre documentation – chroniques, correspondances, quelques ordonnances – est la mise en scène d'un événement tragique survenu dans le monde grec. En effet, les textes insistent sur l'annonce faite par le conteur de l'événement, sur une certaine emphase que celui-ci met pour capter son auditoire et sur l'effet toujours impressionnant et inquiétant de ces terribles nouvelles sur les populations¹¹⁸². Le récit qui retranscrit ces rencontres

marques de la prééminence sociale dans les sociétés occidentales prémodernes ont bien évidemment inclus l'importance de l'architecture dans l'élaboration d'une puissance politique. Voir en particulier Marjorie MEISS-EVEN, « Construire la prééminence sociale par la culture matérielle : l'exemple de la maison de Guise au XVI^e siècle », dans Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO, *op.cit.*, p.179-194. Dans un colloque précédent, faisant partie du même ensemble de recherches consacrées aux « vecteurs de l'idéal », l'architecture permet notamment de mettre en évidence les rapports de forces sociaux au sein d'une même cité. Jean-Philippe GENET et Patrick BOUCHERON, *Marquer la ville : traces, empreintes du pouvoir, XIII^e – XVI^e siècles ; actes de la conférence organisée à Rome en 2009 par le LAMOP en collaboration de l'École française de Rome*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2014.

¹¹⁷⁹ Sur Cangrande della Scala, voir Ettore NAPIONE, *Cangrande della Scala : i luoghi e le storie*, Sommacampagna, Cierre editioni, 2011. Concernant Bernabo Visconti, voir Patrick BOUCHERON, « Bien qu'il fût cruel ; il y avait dans ses cruautés une grande part de justice » : l'étrange popularité littéraire d'un justicier exemplaire, Bernabò Visconti », dans *Un Moyen Âge pour aujourd'hui : pouvoir d'État, opinion publique, justice : mélanges offerts à Claude Gauvard*, Nicolas OFFENSTADT et Olivier MATTEONI (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 2010, p.63-71.

¹¹⁸⁰ Robert J. KNECHT, *Un prince de la Renaissance. François I^{er} et son royaume*, traduit de l'Anglais par Patrick Hersant, Paris, Fayard, 1998 (1^{re} édition américaine 1994), p.461-475.

¹¹⁸¹ Michel PINTOIN, *Op.cit.*, tome I, livre XVIII, chapitre VIII, p.559-563.

¹¹⁸² L'annonce et le récit de la chute de Constantinople par Nicolas Agallon mettent en émoi toute la cour française. Certes, on tergiverse en arguant des difficultés du royaume face aux Anglais et aux Bourguignons pour ne pas intervenir, mais on marque son intérêt, on montre que l'on a pris conscience des enjeux. BnF ms. fr.16216, f.47r-49r et f.75v-76r. Les mêmes types de remarques sont également valables pour le cas de l'ambassadeur Théodore Karystinos en 1442 puis en 1458. Répertoire prosopographique n°190.

insiste sur la prise d'intérêt des sociétés politiques occidentales pour les affaires grecques.

Les Grecs exilés deviennent de nouveaux sujets du roi et s'attachent à celui-ci en vertu d'un lien de sujétion, par un engagement militaire, une position curiale ou une place dans l'entourage humaniste du prince. Or, ces personnes arrivent avec leur capital culturel, cherchent un protecteur et, pour certains, le choisissent : George Bissipat, Thomas Francos ou Constantin Scholarios disposent d'une forme de liberté dans leur capacité à se choisir un maître et à en changer si des circonstances plus favorables se présentent. N'étant pas les sujets naturels du prince, ils deviennent des personnes que les pouvoirs occidentaux doivent séduire. Le récit n'intervient pas dans le but de montrer leur capacité à être leur nouveau maître naturel, il s'adresse plutôt au reste de ses sujets. L'objectif est également de se distinguer des princes voisins, eux aussi dans une logique comparable de quête de légitimité.

Fictions occidentales et continuités orientales.

Cette quête de légitimité cherche à inclure les Grecs dans le récit du pouvoir. Le prince, tout particulièrement le duc de Bourgogne à l'époque de Philippe le Bon, trouve une légitimité dans la reprise de la lutte contre les Ottomans¹¹⁸³. Il ne s'agit pas uniquement d'entrer dans les bonnes grâces du souverain pontife et acquérir une image de pieux croisé en poursuivant les entreprises militaires et les discours belliqueux produits depuis plus de trois siècles¹¹⁸⁴. Le but est aussi de poursuivre la lutte à la place des Grecs vaincus et désormais protégés par les nouveaux défenseurs de la Chrétienté. Les Grecs se muent en promoteurs de la croisade et il est ainsi normal d'attendre que ceux-ci soient repris dans les discours politiques de la croisade antiturque.

La continuité historique entre occident et orient chrétien est une des principales thématiques suggérées par le discours politique de la croisade contre les

¹¹⁸³ Jacques PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*. *Op.cit.*

¹¹⁸⁴ Benjamin Weber évoque cette translation des thèmes de la croisade aux combats contre les Turcs. L'historien montre comment le vocabulaire lié aux « ennemis du nom chrétien » est réemployé à partir du XIV^e siècle et surtout du XV^e siècle pour centrer la lutte contre les Turcs. Benjamin WEBER, *Op.cit.*, p.491-492. Toutefois, s'il envisage les Grecs comme les témoins de la barbarie des Turcs et de leurs demandes d'aide à l'endroit des princes d'Occident, Weber ne dit rien d'une reprise des thématiques grecques dans le discours de la lutte contre les Turcs.

Turcs. Revenons une nouvelle fois sur la « Rencontre des Rois Mages » des frères Limbourg¹¹⁸⁵. La scène décrit la rencontre des rois, avant qu'ils ne se mettent en route pour suivre l'étoile. La symbolique insufflée par le pinceau des frères Limbourg pousse bien évidemment à chercher d'autres significations, plus politiques, à une telle rencontre. Nous avons largement insisté sur le fait que la scène évoque la rencontre de Manuel II Paléologue et Charles VI qui se trouvent figurés sous les traits de Balthazar et de Melchior, le troisième roi, au centre, représentant l'empereur Constantin¹¹⁸⁶. Or, une autre grille de lecture est possible, complémentaire à la première. Constantin symbolise bien sûr l'empire romain, transmis à Manuel II, empereur oriental, âgé, usé même. Melchior/Charles VI est jeune, vigoureux, dynamique. Il se dirige vers Gaspard/Constantin et Balthazar/Manuel II, prêt à recueillir leur héritage et poursuivre leur entreprise impériale. En ce début de XV^e siècle, l'empire Byzantin n'est pas encore mort mais bien moribond. Le pouvoir royal français tente de relever le défi de la croisade depuis la fin du XIV^e siècle. Le désastre de Nicopolis n'entame en rien l'enthousiasme de certains membres de la noblesse française¹¹⁸⁷. Notons que s'agrange aux pas de Manuel II un membre important de la cour, le maréchal Boucicaut, présent à Constantinople au moment du départ de Manuel II et chargé par le roi de raccompagner l'empereur à la tête d'une petite expédition en 1403¹¹⁸⁸. Les mentalités dans le royaume de France sont donc plutôt favorables à l'idée du devoir du roi *très chrétien* de poursuivre la croisade et de défendre l'empereur que l'on admire et qu'on a appris, un peu, à comprendre lors de son séjour. Ainsi, les penseurs les plus imaginatifs et dévoués au pouvoir royal n'ont aucun mal à penser ce transfert idéologique comme un outil de communication politique : peut-être cherche-t-on ainsi à masquer les effets de la maladie de Charles VI qui le frappe

¹¹⁸⁵ Raymond CAZELLES, *Op.cit.*, f.51v. Constantin Marinescu est le premier à établir une correspondance entre Balthazar, Melchior et Gaspard d'une part, et Manuel II, Charles VI et Constantin le Grand d'autre part. Constantin MARINESCU, « Deux empereurs byzantins : Manuel II et Jean VIII Paléologue, vus par les artistes occidentaux », revue *Le Flambeau*, n°9-10, 1957.

¹¹⁸⁶ Dossier documentaire n°2.

¹¹⁸⁷ Lors de l'allocution de Théodore, le duc d'Orléans propose, peut-être par calcul, de renouveler l'appel à la croisade. Toutefois la saignée de Nicopolis et l'inquiétude que provoque l'avènement d'Henry IV en Angleterre, pousse le roi à être plus prudent. Sur la bataille de Nicopolis et son impact dans les mentalités occidentales, voir Marie-Gaëtane MARTENET, « La récit de la bataille de Nicopolis (1396) dans les Chroniques de Jean Froissart : de l'échec à la gloire », *Questes*, n°30, octobre 2015, p.125-139.

¹¹⁸⁸ *Le livre des faits du bon messire Jehan le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gennes*, chapitres XXXIV, XXXV et XXXVI, dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, volume 8, Paris, Imprimerie Grégoire, 1843, p. 252-254.

depuis 1392 qui fragilise ce même pouvoir royal¹¹⁸⁹. Néanmoins, les occasions de rendre à son compte la légitimité sacrée de l'empereur byzantin ne sont pas uniques et les débris de l'Empire byzantin attisent les mêmes appétits idéologiques, notamment à Moscou¹¹⁹⁰.

Notre période s'ouvre donc sur de grandes ambitions politiques, sur des promesses de lutter contre les Turcs, souvent énoncées mais rarement exhaussées. Ce sentiment sous-tend la plupart des discours concernant les Grecs : ces derniers viennent avec des demandes que les chrétiens occidentaux promettent d'honorer. À l'instar de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et prompt à endosser ce rôle de continuateur, les souverains européens ont conscience qu'il s'agit avant tout d'une posture, d'un discours politique propre à affermir un pouvoir intérieur et à tenir en respect ses voisins immédiats. L'Angleterre est moins impliquée dans ces démarches en comparaison des rois de France et des ducs de Bourgogne, dont les rois d'Espagne et empereurs romains germaniques sont les héritiers. Charles Quint et François I^{er} s'opposent ainsi sur le plan idéologique, revendiquant chacun l'universalité d'un empire qu'il faut sans cesse défendre : le roi de France est, théoriquement, détenteur des droits grecs sur l'Empire byzantin¹¹⁹¹ tandis que l'empereur Habsbourg fait de la lutte contre l'Empire ottoman un élément de religiosité¹¹⁹².

Des « figures » aux « fictions » grecques.

Depuis le début de notre étude, nous avons montré à quel point l'analyse d'un terme et de son champ sémantique, regroupés dans le terme équivoque mais commode de *grécité*, pouvait ouvrir de nouvelles pistes de réflexion lorsqu'il s'agissait

¹¹⁸⁹ Bernard GUENEE, *La folie de Charles VI : le roi bien-aimé*, Paris, Perrin, 2004.

¹¹⁹⁰ Ce modèle se renouvelle après la chute de Constantinople. En 1472, le mariage de Zoe/Sophie Paléologue (morte en 1503), fille du Despote Thomas, avec de Grand-Prince de Moscou Ivan III (1462-1505) offre à celui-ci une légitimité à ses yeux impériale. Il se proclame tsar en 1502, probablement après la mort d'André Paléologue, fait idéologiquement de Moscou une troisième Rome et revendique donc l'héritage grec à son profit.

¹¹⁹¹ Concernant l'acquisition des droits sur l'empire Byzantin par Charles VIII, voir Jonathan HARRIS, « A Worthless Prince ? », article cité.

¹¹⁹² La dynastie des Habsbourg devenue souveraine de Castille (1503), d'Aragon (1516) puis de Hongrie en 1526 ouvre une multitude de fronts face aux Ottomans. De plus, la dignité impériale confère à Charles Quint une sacralité qui est destinée à la défense de la Chrétienté contre les Turcs. Les diverses expéditions de Charles Quint au Maghreb sont présentées comme des épisodes glorieux de la croisade contre les barbaresques. La bataille de Lepante est assimilée à une victoire de la Chrétienté contre les Infidèles. Denis CROUZET, *Charles Quint. Empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016.

de définir géographiquement, politiquement, socialement et culturellement un groupe ethnique par rapports à d'autres populations. Alors que nous changeons d'échelle et que nous nous intéressons désormais aux ressorts discursifs de l'appréhension dans des sources occidentales d'un groupe ethnique exogène, nous ne pouvons faire l'impasse du questionnement autour de la figure du *Grec* et de son apport fictionnel aux récits développés autour de la venue de ces populations.

L'ouvrage de Gérard Genette, *Métalepse. De la figure à la fiction*, prend pour objet la figure littéraire de la *métalepse*¹¹⁹³. L'auteur définit cette figure comme « toute sorte de permutation, et plus spécifiquement l'emploi d'un mot par un autre par transfert de sens », la rattachant ainsi au groupe des métaphores et métonymies. L'objet de la métalepse est de « faire entendre une chose par une autre, qui la précède, la suit ou l'accompagne, en est un adjectif, une circonstance quelconque, ou enfin s'y rattache ou s'y rapporte de manière à la rappeler aussitôt à l'esprit »¹¹⁹⁴. Gérard Genette propose ainsi de considérer la métalepse comme une figure qui invite le spectateur, lecteur ou auditeur, à voyager dans un espace fictionnel. L'idée développée est celle d'une transgression, du franchissement des cadres du récit en menant le lecteur à l'intérieur d'une œuvre littéraire ou artistique, porteuse également d'un univers fictionnel. L'auteur se fonde en l'occurrence sur Michel Foucault qui définit l'œuvre de Velázquez *Les Ménines* comme une mise en abyme du portrait de l'artiste et de son atelier à travers l'emploi du miroir¹¹⁹⁵. Gérard Genette confère ainsi à la métalepse en tant que figure le rôle d'outil donnant accès à une complexité fictionnelle non accessible autrement. Une des expressions les plus oniriques de cette figure est incarnée par l'*ekphrasis*, ce jeu littéraire et artistique qui consiste à décrire un tableau et, par le fait du verbe et de l'évocation, faire en sorte que celui-ci s'anime¹¹⁹⁶. Nous trouvons ici un premier lien avec notre sujet

¹¹⁹³ Gérard GENETTE, *Métalepse. De la figure à la fiction*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2004.

¹¹⁹⁴ *Ibid.*, p.8-9.

¹¹⁹⁵ Michel FOUCAULT, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2015 (1^{re} édition 1966), p.24. Le philosophe interprète cette superposition comme un espace de représentations où ces deux figures, le sujet du tableau et le peintre, par essence inconciliables puisque n'existant pas sur le même plan, jouent un jeu où l'un prend la place de l'autre et vice-versa, en conservant l'invisibilité de l'une par l'autre. Foucault poursuit : « le miroir assure une métathèse de la visibilité qui entame à la fois l'espace représenté dans le tableau et sa nature de représentation ; il fait voir, au centre de la toile, ce qui du tableau est deux fois nécessairement invisible ». Gérard Genette insiste sur le conseil de Pacheco pour montrer que la métalepse doit aider à faire sortir l'image du cadre. Notre intérêt présent pour ce passage tient en premier lieu dans le fait que les images fictionnelles fournies par la figure du Grec mènent également dans des univers fictionnels, à partir d'éléments de vérité (de faits) pour conduire le lecteur vers des espaces plus relatifs, plus recomposés mais tout aussi essentiels que le peintre dans le miroir.

¹¹⁹⁶ Gérard GENETTE, *Op.cit.*, p.80.

puisque Manuel II, en ouvrant notre champ d'étude, s'exerce à cette performance, peut-être devant un public occidental étonné, probablement conquis, dans le palais du Louvre¹¹⁹⁷. Prenant comme point de départ une tapisserie que Glen Peers a montré qu'il était vain d'essayer d'identifier, l'empereur commence par décrire des éléments statiques qui, sous l'effet du discours, semblent prendre vie et se mouvoir. Manuel sélectionne ce qu'il décide d'animer, formant des sortes de petites scénettes : ici se réunit autour d'une table un groupe de chasseurs d'oiseaux dont on entend les chants ; là une scène de chasse menée par un jeune homme et ses compagnons, tous hilares¹¹⁹⁸. Manuel II invite ainsi le lecteur/public à entrer dans la toile et à voyager dans un imaginaire où interviennent plusieurs références à des auteurs antiques classiques pour des Byzantins, parmi lesquelles Horace (65-8 av J.C), Grégoire de Nazianze (329-389) ou Libianos (v314-393) – le texte de l'empereur s'inspire même fortement d'un texte de ce dernier¹¹⁹⁹. Les références à d'autres érudits, byzantins et plus contemporains, comme Jean Geometres (seconde moitié du X^e siècle), Théodore Prodromos (v1100-1170) ou Théodore Hyrtakenos (début du XIV^e siècle)¹²⁰⁰ ajoutent à la puissance intellectuelle et figurative de l'œuvre qui est destinée à devenir une vitrine de la culture byzantine adressée aux Occidentaux que l'empereur s'apprête à quitter. La figure de Manuel II, empereur grec érudit, forme en un sens une métalepse, une première ouverture vers un monde fictionnel où l'élément grec domine. Or, si nous devons en tirer une réflexion plus large, la figure du *Grec* est tout autant porteuse de récit, d'une foison d'images et de représentations qui font « transgresser » celui qui l'évoque, le menant d'une définition stricte d'une catégorie ethnique et socio-culturelle vers un monde fictionnel que nous ne pouvons ignorer.

Dans les registres de compte, mais pas uniquement, le terme *Grec*, est souvent placé en exergue, accolé au nom du personnage, avant qu'une nouvelle donnée ne vienne expliquer les raisons d'une telle présence. Le vocable n'est jamais défini directement, sa signification est laissée en suspens à l'appréciation du lecteur¹²⁰¹ ; il en va également de même avec les évocations de noms de lieux, le plus

¹¹⁹⁷ BnF, ms. gr. 3041, f.38r-v. Le texte est fourni, dans une version anglaise, par Glenn PEERS, « Manuel II Palaiologos's *ekphrasis* on a tapestry in the Louvre : word over image », article cité, p.211-212.

¹¹⁹⁸ *Ibid.*, p.204.

¹¹⁹⁹ *Ibid.*, p.206-207.

¹²⁰⁰ *Ibid.*, p.207-208.

¹²⁰¹ Trois cas exemplaires, parmi tant d'autres, étaient notre démonstration. En avril 1439, Manuel Sybyanos paye une taxe pour un chargement de tissu et d'étain qui transite par le port de Londres.

souvent énoncés mais non expliqués. Gérard Genette explique cet usage par la référence aux figures générales qui, à elle seules, évoquent des modèles figuratifs communs à tous¹²⁰². Reprenant le personnage fétiche de Cervantès, l'auteur montre comment les figures évoquées sont empreintes d'irréalité et d'illusion. En effet, à travers Don Quichotte, ce sont toutes les fictions de ses batailles imaginaires qui apparaissent et sont tenues pour réalité¹²⁰³. Or, avec les Grecs qui exposent leur passé et dont sont tirés tous les récits qui nous occupent, nous nous trouvons face à ces fictions qui, bon an mal an, doivent passer pour réelles. Ainsi se succèdent les proches de l'empereur, les histoires des méfaits commis par les Turcs. Ces fictions sont acceptées le plus souvent tel quelles, dès lors qu'elles correspondent à ce que les Grecs vivent, malgré quelques doutes de la part des scribes. Le cas de deux compères à Rouen en avril 1460 est éclairant : Démétrios et Andronic semblent vouloir faire accepter par les autorités leur histoire mais le doute subsiste, notamment autour de la fonction de trésorier impérial de Démétrios¹²⁰⁴. Nous jetons un pont entre l'analyse de Gérard Genette et la figure du *Grec* qui pourrait fort bien s'insérer dans l'ensemble des masques théâtraux que le savant décrit par la suite. Tel les masques de Fracasse et des autres personnages de théâtre mis en scène par Théophile Gautier¹²⁰⁵, le *Grec* détient une réalité et une charge fictionnelle forte et multiple qui se suffit à lui-même. Selon le contexte, l'invoquer permettra de convoquer ces fictions commodément : en étant appelés *grecs* ou rattachés à une localité grecque, les marchands, des frères Effomatos jusqu'aux divers fauconniers qui émaillent nos registres, bénéficient du bagage référentiel grec qui met en valeur

Le marchand est simplement qualifié de *greco*. La référence est indissociable de la fonction marchande de Manuel : étant grec et ayant des connexions avec Venise, le marchand, de par ses origines grecques, semble bien appartenir au monde des grands marchands internationaux, semblable aux frères Effomatos. Le qualificatif sert de mise en valeur économique. PRO E122/73/12 f.33v. Ensuite, les démêlés diplomatiques entre Venise et la France autour de l'affaire des galères capturées par Georges Bissipat et ses corsaires, entre 1485 et 1486, donnent à voir une nouvelle facette du terme. Les accusés, Georges, son fils et probablement Nicolas *Famileti* ne sont pas nommés par les diplomates vénitiens d'après leur patronyme : ils deviennent *Zorzi greco*, *Giovanni greco* ou Nicolas *le Grec*. Dans ce cas, les références ethniques et culturelles, péjoratives, ont pour objectif de suggérer la méfiance et de se référer à la réputation de piraterie des Grecs. British Library, Add MS 48067, f.9r-10v. Enfin, que signifie le qualificatif de *grec* affublé à Démétrios Paléologue (3) en mars 1534 ? A cette époque, Démétrios n'est pas grand-chose d'autre pour la cour qu'un interprète qu'on envoie seconder l'ambassadeur de France en partance pour Constantinople. Démétrios n'est alors qu'un grec, désignation justifiant sa fonction. À charge pour le lecteur de comprendre ce qu'implique ce terme en potentiel d'activation de réseaux à Pétra qui favorisent la bonne tenue des négociations. AN J 962, n°96.

¹²⁰² Gérard GENETTE, *Op.cit.*, p.39-40.

¹²⁰³ *Ibid.*, p.50-51.

¹²⁰⁴ AMR, A 8.

¹²⁰⁵ Gérard GENETTE, *Op.cit.*, p.39-40.

leurs qualités de grands entrepreneurs. Toutefois, Françoise Lavocat nous met justement en garde contre une trop grande foi en « l'autonomie du fictionnel »¹²⁰⁶. En effet, le risque est fréquent, et trop souvent mis de côté par l'historiographie, de considérer la fiction comme déconnectée du factuel. Or, ce lien est essentiel et s'incarne à travers le fait que tous les récits fournis par nos sources ont pour origine un matériau factuel réel, qui va d'une connaissance plus ou moins vague des hiérarchies sociales byzantines jusqu'à la compréhension des événements guerriers mettant aux prises les Chrétiens et les Turcs : toute fiction est néanmoins soumise aux « règles de véridictionnalité »¹²⁰⁷.

Pour conclure, il nous faut insister sur le fait que cette figure ne met pas directement sous nos yeux une réalité liée à la métalepse, mais plutôt une représentation d'un discours déjà défini auparavant, oralement, par écrit ou *in petto*¹²⁰⁸. Ainsi, la figure du *Grec* évoque des schèmes et des représentations qui existent déjà dans les mentalités occidentales. Cette métalepse est utile alors pour les réactiver :

« En vérité, la fiction est, de part en part, nourrie et peuplée d'éléments venus de la réalité, matériels ou spirituels : l'avarice d'Harpagon ou l'ambition de Rastignac ne sont identifiées comme tels qu'à partir d'une idée de l'avarice ou de l'ambition que l'auteur et son public se sont construite au contact de la vie réelle – et d'autres œuvres dramatiques ou romanesques. Cette transfusion perpétuelle, et réciproque, de la diégèse réelle à la diégèse fictionnelle, et d'une fiction à une autre, est l'âme même de la fiction en général, et de toute fiction en particulier. Toute fiction est tissée de métalepses. Et toute réalité, quand elle se reconnaît dans une fiction en son propre univers »¹²⁰⁹.

Gageons que la figure du *Grec* obéisse à ces codes.

Entreprises mémorielles.

Nous bondissons d'un univers fictionnel à un autre, plus spécifique. Quoi de mieux que la mémoire d'une vie, ou de vies d'aïeux, pour édifier un récit structuré

¹²⁰⁶ Françoise LAVOCAT, *Op.cit.*, p.18.

¹²⁰⁷ *Ibid.*, p.19.

¹²⁰⁸ Gérard GENETTE, *Op.cit.*, p.126.

¹²⁰⁹ *Ibid.*, p.131.

qui profitera avant tout aux descendants ? La mémoire comporte souvent de multiples facettes où entrent en ligne de compte divers apports, des plus généraux comme ceux inhérents à une culture ou à un groupe social, jusqu'aux trajectoires de vie personnelles, avec leurs péripéties, leurs événements marquants dignes ou susceptibles d'être conservés dans une mémoire personnelle, familiale ou plus collective. Tout cet ensemble est une matrice de récits, un élément de la fabrique identitaire.

Mais tout d'abord, qu'entendons-nous exactement par *mémoire* ? Le sujet est suffisamment large et débattu, aujourd'hui encore, pour que nous mettions tout de suite au clair ce que nous souhaitons traiter. Si la mémoire et l'idée de réminiscence d'un fait ou d'un ensemble de faits collectifs ou privés ont bien sûr des liens assurés, l'entreprise mémorielle revêt bien davantage qu'un simple rappel neutre d'un vécu d'une personne ou bien d'une population. Paul Ricœur place d'ailleurs ce constat en préalable au commencement de sa réflexion sur la mémoire, l'histoire et l'oubli. Se fondant sur l'ontologie du terme de *mémoire* et des réflexions des Antiques (Platon et Aristote principalement), le philosophe montre que la mémoire tient davantage d'un rapport à l'image (*eidôn*), à l'imitation (*eikôn*) et à l'invention (*phantasma*) qu'à la simple réminiscence ou trace¹²¹⁰. Ricœur reprend les deux philosophes antiques pour qualifier la mémoire comme « la représentation d'une chose absente », d'une chose « passée » et comme un moyen stratégique permettant l'accès aux souvenirs, eux aussi sélectionnés¹²¹¹. Un lien fort est ainsi établi entre mémoire et construction représentative, induisant la nécessité d'établir une sélection dans les faits dignes d'être retenus, parfois arrangés, toujours dans un souci d'établir et de maintenir une vérité. La mémoire peut se développer comme un programme politique, plus ou moins structuré et abouti, qui entend délivrer un message au public destinataire de l'entreprise idéologique.

En 2003, Giorgio Agamben rédige un article qui prend place dans un cycle de réflexions sur les travaux d'Aby Warburg consacré aux images¹²¹². Partant d'une analyse de l'œuvre de Bill Viola qui s'attache à montrer le mouvement des images soi-disant fixes, Aby Warburg développe l'idée selon laquelle les images se chargent d'une temporalité. Leur fixité n'est que de façade et rappelle tout ce qui a pu se

¹²¹⁰ Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p.8-25.

¹²¹¹ *Ibid.*

¹²¹² Giorgio AGAMBEN, « Nymphae », dans *Image et mémoire. Écrits sur l'image, la danse et le cinéma*, Paris, Desclée de Brouwer coll. « Arts et esthétique », 2004, p.37-69.

passer avant que l'image ne se fixe. Agamben s'interroge sur la relation entre images et temps. Pour cela, il part du traité de Domenico da Piacenza, *Dela arte di ballare et danzare* qui définit l'art de la danse selon six éléments fondamentaux : mesure, agilité, manière, mesure du terrain et « *fantasmata* ». Ce fantasma forme un « arrêt soudain entre deux mouvements tel qu'il contraste virtuellement en sa propre tention interne la mesure et la mémoire de la série chronographique entière »¹²¹³. Domenico projette dans une image tous les mouvements de la danse, toute mémoire de ce qui s'est passé avant. Or, que sont les images des Grecs sinon des « *fantasmata* », des arrêts sur image d'un mouvement de cristallisation de la mémoire sur ce que représentent les Hellènes à un moment donné ? Giorgio Agamben poursuit : « la mémoire n'est en effet pas possible sans image (*phantasma*), laquelle est une affection, un pathos de la sensation ou de la pensée. En ce sens, l'image mnémonique est toujours chargée d'une énergie capable de mouvoir et troubler les corps »¹²¹⁴. À travers la notion de « formule du Pathos » (*Pathosformeln*)¹²¹⁵, établie par Warburg, et qui répond à ce besoin de fantasmes (de passions) à travers les images, Agamben montre qu'il ne sert à rien de chercher dans les multiples images d'une même réalité¹²¹⁶ un archétype commun, une origine à toutes ces représentations : il n'existe aucune source unique pour ces images, et c'est la multiplicité des fantasmes qui enrichit la mémoire d'une image¹²¹⁷. En 1636, une épitaphe met en évidence la vie d'un personnage singulier. *Theodore Paleologus* est décédé à Clifton en Cornwall le 22 janvier 1636. Arrivé en Angleterre en provenance de la péninsule italienne au début du XVII^e siècle, ce soldat mercenaire a été forcé

¹²¹³ *Ibid.*, p.39-40.

¹²¹⁴ *Ibid.*, p.41.

¹²¹⁵ Nous suivrons ici les réflexions de Joachim Knape. L'intérêt initial du structuralisme d'Aby Warburg se porte sur l'histoire culturelle, notamment de la Renaissance. Selon lui, l'ensemble des œuvres culturelles, réunies dans son *Atlas Mnemosyne* et regroupant près de cinq cents figures, font partie des représentations courantes des Européens. Cet atlas s'attache à comparer ces images au prisme de codes antiques hérités et qui influent sur notre perception. Parmi ces codes, Warburg isole les représentations de la passion (pathos) et détermine une « langue des gestes », en l'occurrence une « formule du pathos ». L'enjeu est bien de déterminer « une doctrine linguistique de la langue des gestes » et de montrer que « l'expérience culturelle (mythico-religieuse chez les Grecs ou politico-historique chez les Romains) marque de son empreinte l'expression de l'émotion tragique ». Joachim KNAPE, « Les formules du pathos selon Aby Warburg », *Littérature*, 2008/1 (n°149), p.62-64. Joachim Knape conclut son commentaire en affirmant qu'Aby Warburg « cherche dans les images des séries de formes semblables (signifiants) et se demande quels contenus (signifiés) s'y rapportent, et si, par ailleurs, quelque chose de systématique apparaît dans l'ordre du *Gestalt* [forme] linguistique ». *Ibid.*, p.64.

¹²¹⁶ Par exemple les images du grec des poètes ou celui de l'administration évoqués plus haut. *Supra.*, p.33è et 341.

¹²¹⁷ *Ibid.*, p.43-44. Nous sommes ici proches des travaux de Walter Benjamin sur Paris, capitale fantasmée d'un XIX^e siècle qui est réactivé dès l'évocation de l'image de la ville française. Walter BENJAMIN, *Paris Capitale du XIX^e siècle*, Paris, L'Herne, 2015 (1^{re} édition allemande 1939).

de quitter l'Italie et continue son activité au service du roi Stuart¹²¹⁸. Il y fait souche, épouse une anglaise et laisse plusieurs enfants après sa mort¹²¹⁹ : un profil très comparable à la documentation dont nous disposons. Cependant, l'építaphe ne reprend aucune de ces informations, Théodore préfère laisser une autre mémoire de sa vie et de sa condition :

« Here lyeth the body of Theodore Paleologus
of Pesaro in Italye descended from ye imperyall
lyne of ye last Christian Emperors of Greece
being the sonne of Camilio ye sonne of Prosper
the sonne of Theodoro the sonne of John ye
sonne of Thomas second brother to Constantine
Paleologus the 8th of that name and last of
yt lyne yt raygned in Constantinople until sub
dewed by the Turkes, who married with Mary
ye daughter of William Balls of Hadlye in
Souffolke gent: and had issue 5 children Theo
doro, John, Ferdinando, Maria and Dorothy, & de
parted this life at Clyfton ye 21th of January 1636 »¹²²⁰.

Que nous dit cette építaphe ? Theodore vient certes d'Italie mais est d'extraction impériale, issu de Thomas Paléologue. Le défunt reprend donc à son compte plusieurs mémoires : une mémoire personnelle évoquée par son départ d'Italie dans sa jeunesse ; une mémoire grecque représentée par la référence à la famille impériale et à la chute de l'Empire ; une mémoire familiale replaçant Théodore au sein d'une généalogie ; une mémoire idéalisée puisque cette mémoire familiale est revendiquée comme la continuité de la mémoire des Paléologues impériaux¹²²¹. Tout un

¹²¹⁸ Donald M. NICOL, *The Immortal Emperor. The life and Legend of Constantine Palaiologos, Last Emperor of the Romans*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p.123.

¹²¹⁹ La destinée de ses enfants est tout à fait étonnante. L'aîné des fils, Théodore, reprend la fonction militaire de son père, combat dans les rangs du Parlement contre les Royalistes pendant la guerre civile et est même enterré dans l'abbaye de Westminster. Ses deux autres frères, John et Ferdinand décident de partir vivre à la Barbade au milieu du XVII^e siècle. Ils y font souche. *Ibid.* p.123-124.

¹²²⁰ « Ici gît le corps de Theodore Paleologue de Pesaro en Italie descendant en ligne impériale des derniers empereurs chrétiens de Grèce, étant le fils de Camilio, fils de Prosper, fils de Theodoro, fils de John, fils de Thomas second frère de Constantin Paléologue le huitième (sic.) du nom et dernier de la lignée qui régna à Constantinople jusqu'à sa prise par les Turcs, (Theodore) qui épousa Mary fille de William Balls de Hadlye en Suffolk, gentleman, et eut cinq enfants Theodoro, John, Ferdinando, Maria et Dorothy, et mourut à Clifton le 21 janvier 1636 ». *Ibid.*, p.122.

¹²²¹ Notons que les descendants de Theodore revendiquent eux-aussi l'héritage des derniers empereurs byzantins : Dorothy, fille de Theodore s'intitule lors de son mariage « *Dorothea Paleologus*

programme mémoriel, toute une cristallisation de la mémoire historique¹²²², que nous allons détailler en revenant dans nos bornes chronologiques.

Mémoires ethniques, mémoires familiales.

Il nous importe tout d'abord d'établir une typologie des mémoires qui sont mises en avant par les sources. L'apparition d'un Grec ou bien d'un descendant de Grec s'accompagne fréquemment de l'évocation d'une mémoire plus moins longue, évocatrice de références qui peuvent différer les uns des autres. À la mémoire ethnique de l'appartenance à une histoire commune d'une catastrophe, d'une disparition d'une culture invoquée directement par Drague de Comnène ou bien indirectement par Diane de Dommartin se greffe également, ou se substitue à celle-ci une mémoire plus personnelle, familiale même, qu'il nous faut distinguer.

Mémoires grecques.

Parmi ces mémoires, certaines font état, même furtivement, du souvenir d'un évènement marquant, souvent récent, d'une marque référentielle à une culture conservée par-delà l'exil. Il semble clair que les Grecs utilisent à leur profit des rappels mémoriels qui évoquent un évènement ou bien un phénomène socio-culturel qui se centre sur le monde grec. Depuis l'ambassadeur Théodore Cantacuzène puis Manuel II Paléologue qui ont beau jeu de rappeler les évènements tragiques récents que connaît leur univers jusqu'à la mémoire très performante, et sûrement très imaginative, d'un Drague de Comnène, ces Grecs ou descendants de Grecs puisent dans un réservoir de souvenirs grecs actif : un patrimoine culturel commun en danger, centré autour du christianisme et de l'héritage classique ; un antique Empire romain/chrétien qui connaît un déclin alarmant ; une ancienne communauté de destins autour de la lutte contre les infidèles qui a pu parfois s'incarner, même de façon éphémère, dans les croisades¹²²³.

de stirpe imperatorum » ; plusieurs autres descendants aux siècles suivant revendiquent cette ascendance et sont même appelés « *The greek princes of Cornwall* ». *Ibid.*, p.123-124.

¹²²² Giorgio AGAMBEN, « *Nymphae* », article cité, p.44.

¹²²³ Peut-être est-ce là l'intention de François Francos, neveu de Thomas, qui s'arme pour la croisade prêchée par Pie II. Répertoire prosopographique n°114.

Bien évidemment, ces rappels n'interviennent pas de la même manière en fonction des sources concernées, des époques ou des régions ciblées. Ces souvenirs/argumentaires deviennent plus ou moins opérants en fonction du contexte dans lequel ils sont émis. Statistiquement, les références à la chute de Constantinople, comme traumatisme récent dans l'esprit des Grecs sont souvent invoquées quelques années après la prise de la ville – soixante-dix-sept cas observés dans les Archives Départementales du Nord et le document BnF ms. fr. 32511 – et s'impriment dans la mémoire à long terme. Ainsi, la mémoire conservée de Georges Bissipat s'attache à lui attribuer sûrement une participation à la défense de la ville. La référence à Constantinople se scinde progressivement en deux branches : le souvenir de la prise de la ville qui se maintient dans une mémoire transmise au sein d'une famille ; de nouveaux arrivants, hors des périodes de crises politique, qui font référence à la ville, non plus comme un souvenir du tragique événement, mais comme un rappel d'une origine géographique inscrite dans une mémoire à part entière.

Ces références mémorielles ont bien en commun d'évoquer un monde grec, avec ses particularismes propres, à la fois proches et éloignées des mœurs occidentales – ce qui permet d'ailleurs, par leur évocation, de créer une distinction sociale ou politique souvent utile pour le bénéficiaire. Peu à peu, la référence à un caractère ethnique s'imprime dans l'essence même de l'identité d'une personne, au point de la définir rapidement. Avec le temps, ce souvenir d'une ancienne *gréçité* subsiste : Démétrios Paléologue (3) se fait appeler « le Grec » dans des documents officiels, comme un contrat de mariage en 1560, alors que ses nouvelles habitudes occidentales le tiennent plus éloigné de ses origines grecques. Néanmoins, ce mode de désignation évoque, tout comme nous l'avons vu avec Gérard Genette, une figure de style rappelant un capital mémoriel grec¹²²⁴. Les références aux lieux évoquant la Grèce – Constantinople, Trébizonde, etc. – participent de la réactivation du champ sémantique grec et de l'imaginaire nécessaire à l'établissement d'une mémoire grecque cohérente.

Ces mémoires font certes référence à un univers grec. Mais les personnages qui les véhiculent appartiennent-ils pour autant au groupe des Grecs ? Nous avons noté la grande diversité, et parfois la confusion certaine existants lorsqu'il s'agissait de déterminer si les Grecs étaient bien Grecs. Or, dans le cas contraire, les pseudo-

¹²²⁴ Supra., p.395.

grecs comme Michel Alligheri ou bien Grégoire Tifernas¹²²⁵ font également appel à cette réserve mémorielle : l'important réside dans le fait d'entretenir des contacts plus ou moins soutenus avec ce monde. Francesco Filelfo vit et relaye les événements et les vicissitudes que connaît l'empire Byzantin sans y appartenir¹²²⁶. Michel Alligheri, certes ambassadeur pour David II de Trébizonde, sait rappeler d'où il vient et semble bien transmettre ce bagage trébizontin à son fils Antoine, ne serait-ce que par son patronyme alternatif¹²²⁷.

Mémoires familiales.

Derrière les amères expériences qu'ont pu faire les migrants grecs pointe un rapport très personnel à ces événements. Bien évidemment, ces personnes subissent durement ces épreuves : il est normal que ces expériences transparaissent à travers les récits qu'ils produisent en Occident. Ces souvenirs personnels se transmettent en héritage au même titre que la mémoire des origines grecques. De même, la mémoire des actions d'un ancêtre après le départ de Grèce est également intégrée à ces constructions mémorielles. Ainsi, l'éloge fait à Guillaume Bissipat sait opportunément rappeler que le fier chevalier était le fils de l'ancien capitaine des galères du roi. Ce même ancêtre devient opportunément un ancien proche et conseiller d'un empereur puis du roi Louis XI¹²²⁸. L'emblème de Georges Bissipat, symbolisée par une croix grecque¹²²⁹, est rappelée par ses descendants au XVI^e siècle¹²³⁰. Le passif d'une personne entre en ligne de compte, au même titre que la mémoire culturelle. Les lettres de naturalité mettent ainsi en lumière un *curriculum vitae* des impétrants grecs qui insiste sur les actions postérieures à leur venue : Démétrios de *Cerno* est un marchand installé depuis une dizaine d'années, étant

¹²²⁵ Michel Alligheri est florentin, Grégoire Tifernas romain.

¹²²⁶ Le 1^{er} mars 1430, Filelfo écrit à Georges Scholarios pour se plaindre du silence du Grec sur les événements qui touchent la ville et l'empereur. Début octobre 1440, le Florentin écrit à son fils, présent à Constantinople, de lui faire parvenir des nouvelles de « notre excellent souverain et très grand empereur ». Le 19 octobre 1440, une lettre évoque un échange banal de nouvelles entre Francesco Filelfo et Théodore Gazès. Filelfo demande toutefois, en fin de missive, des nouvelles de « notre excellent souverain, le très grand empereur des Grecs », nouvelles qui l'émeuvent grandement. Émile LEGRAND, *Op.cit.*, lettres n°5, 15, 17 et 18, p.9-11, 37-38, 40-41 et 42-43.

¹²²⁷ Répertoire prosopographique n°4.

¹²²⁸ Guillaume CRETIN, *Op.cit.*

¹²²⁹ Dossier documentaire n°1, p.615.

¹²³⁰ Guillaume n'est pas le seul à adopter cette croix grecque, Antoinette (I) Bissipat se l'approprie également. Répertoire prosopographique n°25. Le cas de Diane de Dommartin est intéressant à plus d'un titre puis qu'il associe les initiales de la descendante de Georges Bissipat sous la forme grecque de deux deltas. Dossier documentaire n°1, p.615.

marié et prospère¹²³¹ ; Georges Bissipat est certes grec, mais également officier du roi et un fidèle depuis longtemps¹²³² ; les soldats Thomas de *Thoe*, Jean de *Corregon* ou Démétrios *Daugreca* sont présentés comme de fidèles soldats aux bons états de service, sans que leurs origines ethniques n'influent réellement dans l'octroi de lettres¹²³³.

La mémoire familiale, à mesure que le temps passe, prend le pas sur les souvenirs proprement grecs : Drague de Comnène ou bien Théodore Paléologue que nous avons vu plus haut, ne peuvent véritablement insister que sur leur mémoire familiale, connectée *in extremis* à l'histoire grecque¹²³⁴. Mémoire familiale et mémoire ethnique fusionnent. Nous avons largement évoqué les cas de Grecs nommés d'après leur appartenance ethnique supposée, devenue un patronyme transmissible aux descendants sur plusieurs générations. La famille des *Greke* de Cornwall égrainent ainsi leur patronyme au moins des années 1440 jusqu'au milieu des années 1480¹²³⁵. Ce nom peut s'être formé suite à l'application unilatérale de l'ethnonyme lors de l'arrivée de l'ancêtre en Angleterre. Il peut aussi illustrer une pratique quotidienne d'un qualificatif qui permet de distinguer les étrangers dans une communauté villageoise. Sa transmission intègre la fusion d'un passé ethnique, devenu très relatif avec le temps, à une mémoire familiale. Le véritable patronyme, si tant est qu'il en existe un, disparaît au profit d'un adjectif substantivé devenu métalepse. En nommant des personnes *Greke*, on lie irrémédiablement l'histoire d'une famille à ses origines de plus en plus lointaines¹²³⁶. On notera bien sûr que

¹²³¹ *Additional MS. In British Museum*, 4604, art.88.

¹²³² Le texte précise ceci : « Nous avons receue a l'umble supplication de nostre amé et féal conseiller et chamblan, Georges de Bicipat dit le Grec, chevalier, natif du pais de Grèce, cappitaine de nostre grant nef et de nostre ville et cbastel de Touque; contenant que dès pieça, ledit suppliant a désirant nous servir, s'en est venu en nostre royaume, auquel il a jà acquis des biens, et Tavons retenu en nostre service; et à ceste cause et pour les grans biens et honneurs, qu'il a trouvez et congneux estre en icellui nostre royaume , et desjà a euz en nostre service, est délibéré de faire résidence toute sa vie en icellui nostre royaume et acquérir plus largement des biens ». ANJJ203, n° V. Nulle part n'est fait mention de ses origines sociales et familiales : Georges arrive en France en homme nouveau, certes originaire de Grèce, mais décidé à servir le roi, service qui justifie seul l'octroi d'une lettre de naturalité.

¹²³³ Répertoire prosopographique n°79, 87 et 305.

¹²³⁴ *Supra.*, p.399.

¹²³⁵ Cet écart est le reflet de l'état des sources connues et ne correspond probablement pas à la réalité de l'existence de la famille. En effet, si un document de 1445, qui met en scène un John *Greke* (1) juré en cour civile dans la localité de *Fany* en *Cornwall*, est bien lié, comme nous le supposons, à cette famille mentionnée à Londres dès 1441, l'arrivée d'un ancêtre dans la région pourrait être repoussée d'une génération au moins. PRO ART/2/1/2. De même, nous ignorons si John *Greke* reste actif et dispose d'une descendance qui permettrait d'observer l'évolution de la famille entre la fin du XV^e siècle et le début du XVI^e siècle.

¹²³⁶ Il existe d'autres cas, moins détaillés hélas que celui de cette famille, où des personnes apparaissent sous ce qualificatif, devenu patronyme : le couple de commerçants parisiens *Des Grecs* au cours des années 1530 ou encore le notable Thomas *Greeke* qui teste en 1577 en Angleterre.

toutes les familles d'origine grecques ne semblent pas systématiquement conserver en leur mémoire personnelle une part de souvenir des origines grecques. Les *Loscart/Losschaert/Laskaris* de Bruges sortent rapidement de notre cadre d'étude puisque les références grecques, déjà très rares dans les années 1440-1450, sont inexistantes à l'époque d'Antoine (II) *Losschaert*¹²³⁷ : la stratégie de cette famille, fortement impliquée dans le gouvernement de la cité, est alors de cacher ces origines, et seules compteront les actions très catholiques de leurs membres envers la cité de Bruges – notamment la participation à la création de la confrérie du Saint-Sang¹²³⁸. Nous touchons ici à un dernier aspect de ces mémoires personnelles, où les enjeux stratégiques dictent la conservation, ou non, des souvenirs.

Mémoires idéalisées.

Nous ne révolutionnerons rien en déclarant que tout récit est l'objet d'une réécriture, d'une sélection. Toutefois, ces mémoires sont également des entreprises politiques, l'expression d'une volonté d'apparaître, soi et son groupe familial, sous un jour parfois différent d'une réalité qui nous échappe alors. Que l'on ait pu écrire et croire fermement que Georges Bissipat appartenait à la famille impériale est tout à fait caractéristique de malentendus, d'incompréhensions et de dissimulations qui profitent à l'histoire du corsaire¹²³⁹. Et de fait, lorsqu'il apparaît pour la première fois dans nos sources en 1456, si l'on suit volontiers la *doxa* dans l'historiographie, Georges est avant tout un Paléologue¹²⁴⁰. Toutefois, rien n'est précisé sur un hypothétique lien familial, pas plus qu'en Angleterre en 1461¹²⁴¹. Or, ce malentendu initial se répercute dans les souvenir liés au marin grec, malgré le rétablissement de son patronyme propre : le haut statut social atteint par Georges et ses descendants profitent alors de ce retournement du souvenir ; la mémoire des Bissipat, pour la

Répertoire prosopographique n°158 et 161. Attention toutefois à ne pas confondre ces cas plus assurés de changement d'un adjectif en patronyme avec les fréquents cas observés où l'impétrant est qualifié de *grec*, faute de meilleure définition en l'absence d'un nom de famille identifiable. Rien ne montre que ce qualificatif devienne nécessairement un nom propre.

¹²³⁷ Il s'avère hasardeux d'établir avec certitude des ancêtres à Antoine (II) avant les années 1450. Néanmoins, les *Calendar of the Patent Rolls* évoquent l'échouage d'un navire marchand venu de Bruges et dont une partie de la cargaison appartient à un John *Loscart*, tandis que les registres de Bruges notent la présence vers 1458 d'un Michel *Loschaert*, chevalier de Constantinople. *Calendar of the patent Rolls*, p.432, membrane 20d. Gilliots VAN SEVEREN, *Op.cit.*, p. 469-470. C. 1458-1459 f.33v n°8.

¹²³⁸ Jean-Jacques GAILLIARD, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang à Bruges*, 1846, p.259-262.

¹²³⁹ Répertoire prosopographique n°28.

¹²⁴⁰ BnF ms. fr. 32511, f.184r.

¹²⁴¹ PRO. E404/71/5, f.22r

littérature des siècles postérieurs, réactive sans cesse cet attachement à la famille des Paléologue¹²⁴². Nul doute que les mêmes causes ont pu concerner Démétrios Paléologue (3), sauf qu'aucune filiation impériale n'est invoquée, seul le majestueux patronyme est adopté.

Les mémoires sont des stratégies sociales, des revendications à peine voilées à occuper une place dans les sociétés nouvelles que les Grecs abordent. Les pseudo-racines de Georges Bissipat jouent autant que ses qualités propres de marin lorsqu'il obtient les faveurs de Louis XI. Pour les descendants, l'enjeu est de justifier la pérennité d'une implantation. Drague de Comnène, à la fin de notre époque, ne revendique pas autre chose qu'une filiation très lointaine avec les empereurs Comnène : ce certificat officieux lui donne, selon lui, accès à des postes diplomatiques au service d'Henri III puis justifie sa participation militaire à la lutte contre Henri IV au sein de la Ligue. Cette mémoire est même renversée par ses adversaires pour associer Drague aux *topoi* négatifs accolés aux Grecs, dénier à celui-ci le droit de combattre dans un conflit franco-français et le ridiculiser lorsqu'il est vaincu par les généraux du roi de France¹²⁴³. La lecture politique des entreprises mémorielles des familles grecques – mais pas uniquement – forme donc une arme à double tranchant fort utile pour assurer une ascension sociale, conforter celle-ci, ou au contraire la détruire.

¹²⁴² Un cas très original et explicite est apparu lors de nos recherches annexes sur la perpétuation de la mémoire des Bissipat après leur disparition. *Les tragiques amours* de Louis Enault, publiée en 1891, mettent en scène une romance entre le baron Philippe de Saint-Wandrille, en villégiature à Coutances, et Edmée Delaunay, femme mariée. Lors d'une soirée mondaine, un dialogue s'installe entre deux personnages, un docteur et un artiste. Ceux-ci évoquent un troisième intervenant nommé Clélio Zadoër. Celui-ci est décrit comme le descendant qu'un ancien capitaine de galères du roi Louis XI. De lui l'on retient sa proximité avec la fin de l'empire byzantin, sa participation à défense de la ville, son passage par la France, son premier mariage avec Marguerite de Poix, puis son retour (fortement improbable) à Corfou où il fait de nouveau souche. Le seul lien avec le monde grec le rattache aux tragiques événements de 1453 et à la proximité impériale, quoique plus indirecte. La mémoire conservée dans l'esprit d'un écrivain du XIX^e siècle montre selon nous que ces éléments de mémoire réécrits, idéalisés, sont ceux qui tiennent le plus face à l'épreuve du temps. Louis ERNAULT, *Les tragiques amours*, Paris, Imprimerie française, 1891, p.240 et 250.

¹²⁴³ Répertoire prosopographique n°60.

Des communautés mémorielles ?

Historiographie des mémoires collectives.

En l'occurrence, nous ne pouvons éluder le poids de la réflexion de Maurice Halbwachs puis de Paul Ricoeur en la matière¹²⁴⁴. Bien entendu, il n'est pas question de reprendre l'ensemble de leurs travaux, ce présent travail n'est pas destiné à cela. Nous préférons, puisque leur pensée est incontournable, nous appuyer sur les éléments décisifs du développement de la notion de mémoires collectives, tout en restant très attachés à notre démarche historique.

Nous suivons depuis le début de l'étude le cas souvent comparable des communautés juives d'Europe, notamment grâce aux travaux de Francesca Trivellato ou bien de Guillaume Calafat¹²⁴⁵. Poursuivons avec l'exemple marrane aux XVI^e et XVII^e siècles, domaines d'action de Natalia Munchnik. Spécialiste de cette diaspora en Espagne et en Europe, l'historienne est revenue dernièrement sur cette question de la mémoire comme facteur d'unité et de création identitaire¹²⁴⁶. Selon elle, l'identité marrane est le résultat d'un savant mélange de microsociétés crypto-judaïques et de la société espagnole qui les entoure¹²⁴⁷. C'est de cette

¹²⁴⁴ Paul RICOEUR, *Temps et récit. Op.cit.*, vol.1, p.102-103. Maurice Halbwachs, quant à lui, définit la mémoire collective comme l'ensemble des expériences vécues d'un événement par un groupe donné. Cette mémoire se transmet aux membres dudit groupe qui modifie sa propre sensibilité face au souvenir. Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1997 (1^{re} édition posthume 1950). Dans cette étude, Halbwachs détermine la mémoire collective comme un savant mélange entre une mémoire personnelle qui s'enrichirait d'éléments de la mémoire d'un groupe, définie comme collective ou historique. *Ibid.*, p.97. La mémoire d'un événement historique auquel nous n'avons pas participé se trouve activé par l'effet d'une assimilation d'un récit que l'on nous fait de l'événement à un imaginaire qui nous pousse à nous représenter ledit événement. La mémoire collective s'agrège à la mémoire personnelle qui réinterprète le souvenir. *Ibid.*, p.122-123. Or, nous observons le même type de réappropriation d'une mémoire collective réinterprétée personnellement avec le souvenir de la chute de Constantinople. Une étude, qui reste à accomplir sur ce sujet. En effet, les récits proposés par Vincent Déroche et Nicolas Vatin de la chute de la ville sont probablement les véhicules d'une mémoire collective sur cet événement et la transmission effectuée par des Grecs tels que Nicolas Agallon ou Thomas Eparchos doivent procéder de mêmes codes qui se répercutent dans le temps – notamment le *topos* du massacre sanguinaire des Grecs par les Turcs dont le sultan Mehmet aurait pataugé dans le sang versé. Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN, *Op.cit.* Répertoire prosopographique n°2 et 112. Quel serait le degré de personnalisation du souvenir de la prise de la ville dans le récit d'un réfugié de 1455 ou bien dans la mémoire familiale de Dragage de Comnène transmise sur près d'un siècle ? En l'état de nos sources et des mentions stéréotypées de la prise de la ville dans les livres de compte, une telle étude serait pour l'heure prématurée.

¹²⁴⁵ Francesca TRIVELLATO, *Op.cit.*

¹²⁴⁶ Natalia MUCHNIK, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Éditions EHESS, 2014.

¹²⁴⁷ *Ibid.*, p.87.

interdépendance que découle l'essence même des marranes, de leur fonctionnement, de leurs constructions mémorielles. Grâce à la société espagnole, contre elle également, l'identité marrane se forme en restant secrète et en n'ayant pas droit à une existence légale¹²⁴⁸. Cette identité marrane « sous tension » montre toutefois autant de personnes en quête d'intégration à la société dominante qu'un attachement à ses traditions : tout peut évoluer selon les circonstances¹²⁴⁹. Concernant plus spécifiquement les mémoires collectives qui nous occupent, le cas marrane est encore plus éclairant : « la mémoire collective est d'autant plus centrale dans une structure diasporique qu'elle cimente l'unité dans la dispersion »¹²⁵⁰. C'est lorsqu'une population est dispersée par la force qu'elle tente par tous les moyens d'affermir les liens qui unissent leurs membres épars. Nous avons déjà émis toutes les réserves possibles sur l'application trop systématique du terme *diaspora* au cas grec¹²⁵¹. Néanmoins, nous sommes face à la dispersion d'une population qui agit sur ce même modèle et tente de conserver des liens mémoriels communs. Ces éléments mémoriels marranes s'attachent à des éléments propres, capables de fixer une culture : un calendrier liturgique par exemple ou bien des événements forts. Se développent ainsi deux types de mémoires, l'une ayant trait aux origines, l'autre regroupant tous les événements historiques perçus comme exemplaires et objet des travaux de Maurice Halbwachs¹²⁵². Dernier point de comparaison est important selon nous : les éléments de mémoire collective recueillis dans le creuset marrane, obéissent à une logique de formation de mythologie juive. Natalia Muchnik insiste notamment sur le fait que les marranes développent très tôt un lien généalogique fort avec les antiques Hébreux dont les souffrances subies et l'espoir de rédemption

¹²⁴⁸ Notons à cette occasion que cette caractéristique est une des rares qui ne correspond pas à ce que nous observons. Les Grecs, bien qu'ils surviennent de loin et se surimposent aux modèles sociétaux occidentaux, ne sont pas interdits d'exister en tant que grec. Bien sûr, nombre de leurs pratiques culturelles, comme la religion, n'ont pas cours, mais leur identité grecque est acceptée par les autorités occidentales.

¹²⁴⁹ *Ibid.*, p.89. Une fois encore, le parallèle avec les Grecs est très réjouissant lorsque Natalia Muchnik écrit : « Il y a autant de modes d'intégration au groupe que de formes de distanciation, ponctuelles ou généralisées ». *Ibid.*, p.90. Nous ne cessons depuis le début de montrer les multiples nuances dans les rapports des migrants grecs à l'insertion et l'intégration au tissu social occidental. De Démétrios de *Cerno* à Marguerite du Levant, en passant par Thomas Francos ou Démétrios Paléologue (3), se présente à nous toute une myriade de différentes postures identitaires face à l'acceptation et au métissage culturel.

¹²⁵⁰ *Ibid.*, p.150.

¹²⁵¹ *Supra.*, p.236.

¹²⁵² *Ibid.*, p.152-155. Même si l'observation n'est pas toujours évidente, les Grecs fonctionnent de la même manière : les origines sont fréquemment rappelées, notamment par Drague de Comnène ; la mémoire historique fait l'objet d'une réactivation collective dans des cercles tels que celui des Georges Hermonymos, Andronic Kallistos et Georges Bissipat.

sont mis en miroir avec les difficultés des marranes¹²⁵³. Or, ces « mises en intrigue » chères à Paul Ricœur fournissent une fiction nécessaire à lisser les différences au sein d'un même groupe entre le vécu et l'attitude face aux sociétés dominante : chacun peut se rattacher à un fonds d'images communes, idéalisées mais à forte charge affective¹²⁵⁴.

Un fonds mémoriel commun pour les Grecs ?

C'est précisément à partir de ce poids de la fiction dans la formation des mémoires collectives que nous opérons un basculement sur notre cas grec. Existe-t-il une communauté mémorielle grecque ? Les Grecs ont très volontiers cultivé les fictions mythologiques, les parallèles historiques ou pseudo-historiques. Comme a pu le rappeler la chancellerie impériale de la suite de Manuel II en Angleterre, Byzantins et Anglais/Bretons se reconnaissent comme cousins puisque descendants de Troyens exilés après la chute de la cité¹²⁵⁵. Les Grecs sont ensuite des chrétiens, certes orthodoxes à l'origine, mais appartenant à un ensemble culturel commun entre les différentes composantes des sociétés grecques – certains ont pu devenir catholiques dès la naissance et non par conversion. Constantinople, capitale chrétienne et grecque par excellence, entre également dans ce creuset mémoriel et sa prise par les Turcs est souvent rappelée par les migrants grecs ou leurs descendants, nous l'avons vu. Enfin, les Grecs insistent sur la généalogie, fondamentale pour eux, qui relie l'empire des Grecs à celui des Romains, source de toute légitimité – notamment par le droit – pour le monde chrétien.

Toute cette mythologie n'est bien sûr pas gratuite. Elle fédère tout d'abord des membres d'un groupe ethnique dispersé en Occident ou bien soumis au joug ottoman. La culture d'un Nicandre de Corcyre abonde dans ce sens lorsqu'il prend la plume pour conter son fantastique voyage. Il est cependant difficile de pousser plus avant à cause du manque de sources susceptibles de fournir le point de vue des Grecs d'occident.

Ce fonds mémoriel commun a enfin l'intention d'exercer une influence sur les populations occidentales et susciter chez elles un intérêt qui doit profiter aux populations grecques. On se souvient du rachat en 1494, par Charles VIII, des

¹²⁵³ *Ibid.*, p.159-160.

¹²⁵⁴ Paul RICŒUR, *Temps et récit. Op.cit.*, p.102-103.

¹²⁵⁵ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.198-200.

droits d'André Paléologue sur l'empire byzantin, désormais perdu¹²⁵⁶. Une question a inévitablement taraudé les historiens qui se sont penchés sur cet événement : pourquoi ce rachat ? Charles VIII, alors sur le chemin de la croisade qui passe au préalable par la conquête du royaume de Naples, avait-il besoin d'un tel titre ?¹²⁵⁷ Face aux autres princes d'Occident, empereur en tête, le roi de France doit consolider son image en acquérant des titres mythiques. Louis XI avait déjà acquis également les droits sur le royaume de Jérusalem des princes angevins. L'attrait de l'empire byzantin joue ici à plein : Charles devient en théorie le prétendant officiel à l'empire des Grecs et exprime une première revendication face à ses rivaux occidentaux. Cet exemple n'est bien entendu pas isolé, l'attrait pour le passé impérial et la culture, perçue comme un objet de mémoire, sont puissants pour l'époque que nous étudions. L'humanisme grec qui semble unir Georges Hermonymos, Andronic Kallistos, Francesco Filelfo, Georges Bissipat et Thomas Francos, devient un objet de fierté, de nostalgie, de revendication, expression concrète de l'identité des Grecs : une mémoire qui se transmet, qui se mélange.

Mémoires métissées.

À partir de ce stade, il s'agira pour nous de revenir sur un constat effectué assez récemment par l'historiographie et dont nous ne pouvons faire l'économie : les identités transposées dans un nouvel environnement ne sont pas abandonnées ni conservées intactes. L'adaptation, le compromis, la négociation, en somme le métissage semble à l'œuvre et la mémoire des Grecs s'inscrit logiquement dans ce processus.

Secondes générations : assimilations et métissages.

Nous devons au préalable évoquer une nouvelle fois une réalité anthropologique des groupes que nous analysons. Une part minimale mais réelle d'entre eux – cinq pour cent de l'ensemble des mentions – évoque une génération

¹²⁵⁶ BnF ms. fr. 15526, f.165-168.

¹²⁵⁷ Jonathan Harris, dans son article sur le prince Andreas Paléologue, évoque brièvement cette transaction, symbole selon lui des difficultés financières du prince grec. Le prince grec reçoit en effet une forte somme d'argent. Rien n'est expressément écrit sur les intentions du roi mais l'historien montre que les espoirs d'André tiennent en ce que le roi prône la croisade contre les infidèles et la reconquête des terres chrétiennes. Jonathan HARRIS, « A worthless Prince ? », article cité, p.552.

postérieure à la migration d'un ancêtre grec. Dès lors, élevés au contact de deux cultures – si tant est que la culture d'origine n'ait pas été volontairement effacée comme ce fut probablement le cas avec les *Losschaert* de Bruges – et détenteurs d'une double origine, les sujets de seconde génération se comportent différemment avec une mémoire grecque qui ne constitue qu'une part de leur héritage mémoriel. Nos sources reflètent parfois cette ambivalence entre héritage grec et héritage occidental. Le modèle du genre s'incarne bien entendu en Guillaume Bissipat. De son héritage maternel grec, le jeune chevalier arbore de l'héritage paternel une langue, un univers culturel humaniste, un blason familial aux connotations grecques – principalement la croix orthodoxe – et un surnom grec. De son héritage occidental, Guillaume revendique un prénom, une charge d'officier, un statut social ancré en Beauvaisis et à la cour du roi¹²⁵⁸, et un comportement social occidental commun à ses collègues courtisans du début du XVI^e siècle¹²⁵⁹. D'autres éléments sont plus métissés, à l'instar de son patronyme, d'origine grecque mais francisé¹²⁶⁰. Que peut-on penser d'une famille telle que celle des *Greke* de Londres qui conservent un patronyme hybride, fruit de l'adoption d'un qualificatif devenu nom propre ? Ses membres connus n'affichent ouvertement aucun élément de culture grecque, mais Walter paye toujours la taxe imposée aux étrangers en 1441 et 1444¹²⁶¹. D'autres familles, formées avant que notre champ d'investigation ne s'ouvre, agrègent tous ces éléments grecs et occidentaux pour fixer une image métisse. Ainsi, les Laskaris de Vintimille offrent l'exemple parfait d'une famille occidentale « grécisée », c'est-à-dire ayant adopté des caractéristiques grecques – dont le nom de famille – tout en conservant d'autres caractéristiques proprement occidentales¹²⁶². Un cas analogue, est constitué par les Paléologues comtes de

¹²⁵⁸ Dossier documentaire n°1, p.615 Guillaume Bissipat et son frère Georges II hérite des connexions sociales issus de l'alliances avec les familles de Poix, Aumale et Villiers.

¹²⁵⁹ Nous avons déjà insisté sur la mort tragique de Guillaume, lors du siège de Bologne en 1512. Quoiqu'idéalisé par l'action des poètes chargés de célébrer ce tragique événement, ce trépas correspond au mode d'action de l'aristocratie de l'époque. Gaston de Foix, duc de Nemours et supérieur de Guillaume Bissipat, meurt peu de temps après la prise de Bologne, lors de la bataille de Ravenne. Bayard meurt en défendant la retraite de l'armée française en 1524. Le connétable de Bourbon est tué à l'assaut des murailles de Rome en 1527. Les progrès meurtriers des armes à feu sont pour beaucoup dans les décès nombreux des chevaliers français lors des guerres d'Italie, leur code d'honneur entrant en contradiction avec les nouvelles techniques militaires. Voir Nicolas LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzerieu, Champ Vallon, 2015, chapitre I et II, p.19-55.

¹²⁶⁰ Répertoire prosopographique n°29.

¹²⁶¹ Voir le dossier documentaire n°3, p.651.

¹²⁶² L'histoire des Laskaris de Vintimille tire ses origines de la prise de pouvoir de Michel VIII Paléologue à Constantinople en 1259. La famille impériale déchue est contrainte à l'exil et certains de ses membres se retrouvent à Vintimille. Eudoxie Laskaris épouse en 1261 le seigneur de Tende.

Tende, issus des marquis de Montferrat¹²⁶³. Drague de Comnène conclut une nouvelle fois opportunément notre démonstration puisque le lien entre ce brave militaire et ses ancêtres migrants grecs est faible et sujet à caution : le souvenir d'une parenté impériale s'allie à un patronyme vague – appartient-il à la famille des Comnènes ? À celle des Dragasès ? On ne saurait dire.

Que déduire de ces quelques cas ? Tout d'abord, une forte attirance pour la culture grecque. Lorsque celle-ci fait partie des origines d'un personnage de seconde génération, la tendance n'est pas à l'adoption directe et sans condition de cette culture transmise d'un père, plus rarement d'une mère. Au contraire, l'association, le compromis et l'adaptation forment plutôt une sorte de règle implicite. Jusqu'à Diane de Dommartin qui utilise – avec une certaine dose cosmétique d'humanisme – des lettres grecques pour symboliser son blason, ces générations ultérieures savent encore mieux que leurs ancêtres jouer de ces différentes facettes d'une même identité¹²⁶⁴. Cependant, nous ne concluons pas unilatéralement à l'effectivité systématique de ce métissage qui n'est souvent qu'apparent : dans la plupart des cas, les références à un passé grec ne sont que superficielles ou bien réactivées dans un objectif précis, souvent une stratégie d'ascension ou de maintien au sein d'une société¹²⁶⁵. Une autre limite à ces mémoires « métissées » tient dans l'usage qui en est fait par les Occidentaux eux-mêmes : s'agit-il dès lors d'identités métisses ?

Fille de l'empereur Théodore II Laskaris, Eudoxie bénéficie d'un prestige bien supérieur à celui de son mari, au point que leurs descendants changent de nom pour devenir les Laskaris de Vintimille, comtes de Tende. Le souvenir impérial très fort semble se transmettre au fil des générations et les armes de la famille.

¹²⁶³ Les Paléologues de Montferrat tirent leurs origines du mariage du basileus Andronic II (1282-1328) avec Yolande de Montferrat en 1284. Héritière du marquisat, elle transmet son patrimoine à ses fils cadets Jean I^{er} (1296-1305) puis Théodore (1305-1338). Néanmoins, l'empire passe aux descendants du fils aîné d'Andronic, Michel IX. C'est ainsi que deux branches Paléologues se séparent. Les marquis n'abandonnent pourtant pas leurs liens avec l'empire et le marquis Jean II Paléologue (1338-1372), fils de Théodore entend toujours conserver des droits sur la succession à l'empire, alors déchiré par la prise de pouvoir d'Andronic III puis par la guerre civile. Sur ces liens, voir Brunehilde IMHAUS et Raymond LOENERTZ, « Démarches de Jean paléologue, marquis de Montferrat (1338-1371) et petit-fils de l'empereur Andronic II, pour faire valoir ses droits en Grèce (1338-1351), *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, vol.26 (1977), p.155-158. Par la suite, les liens avec la famille impériale sont entretenus jusqu'à la chute de Constantinople : Jean VIII est même marié en 1421 avec Sophie Paléologue, fille du marquis Théodore II (1381-1418). Par la suite, les objectifs politiques des Montferrat sont davantage tournés vers la lutte contre les ducs de Savoie et de Milan. Ils conservent néanmoins avec fierté leur patronyme.

¹²⁶⁴ Nous en revenons une nouvelle fois au cas de Drague de Comnène qui sait mettre en valeur ses qualités de courtisans occidentales en alternance avec un passé byzantin, impérial même, fréquemment réactivé. Répertoire prosopographique n°60.

¹²⁶⁵ Songeons une nouvelle fois à Drague de Comnène qui joue opportunément de ses origines à la cour de France. Répertoire prosopographique n°60.

Des mémoires utiles aux Occidentaux.

En 1499, Marie Pitard de Saint-Hilaire, veuve du seigneur des Yveteaux, Jean Vauquelin, décide de faire graver une stèle, probablement peu de temps après le trépas de son époux¹²⁶⁶. En premier lieu, Jean est défini par ses origines nobles, ses racines généalogiques et ses titres, tout aussi nobles. Jean Vauquelin fut un seigneur normand et un officier du roi, vicomte de Falaise entre 1496 et 1499. Le texte fait ensuite mention d'un protecteur que nous connaissons bien, Georges Bissipat. En effet, Vauquelin fut longtemps son lieutenant dans ladite vicomté avant de probablement lui succéder à sa mort¹²⁶⁷. La description des qualités et des fonctions de Bissipat y occupe une place relativement importante par rapport à l'ensemble de l'épithaphe : George devient un *Paléologue*, issu des empereurs de Byzance, fait prisonnier par les Turcs lors du siège de Constantinople et contraint de fuir en France/*Gallia* où le roi décide de lui confier un commandement. Vient ensuite, et seulement à ce moment, une référence à Marie Pitard, sa veuve et commanditaire du monument. Tout est fascinant dans ce qui est écrit au sujet du corsaire grec mais tout est probablement arrangé, voire inventé¹²⁶⁸. Notre intérêt n'est pas de dénoncer des mensonges sur la vie d'un ancien officier grec de Louis XI. Au contraire, il est plus intéressant de s'interroger sur les raisons d'invoquer de tels événements historiques qui ne concernent pas directement le défunt mais plutôt

¹²⁶⁶ « *Hic jacet nobilissimus vir, Joannes Vauquelin Fraleni filius, eques dominus de la Fresnaye et des Yveteaux, urbis et vicomitatus Falesiae protector sub illustrissimo Georgio Paleologo ab imperatoribus bisantinis oriundo qui, capta a Turcis Constantinopoli, in Galliam profugus a rege gubernator Falesiae effectus. Praefato Vauquelin conjugi dilectissimo nobilis Domina Maria Pitard hoc monumentum posuit* ». « Ci-gît le très noble homme, Jean Vauuelin, fils de Fralen, chevalier seigneur de la Fresnaye et des Yveteaux, vicomte et protecteur de la ville de Falaise sous le très illustre Georges Paléologue, issu des empereurs byzantins, qui, lors de la capture de Constantinople par les Turcs, fuit en France et fut fait gouverneur de Falaise par le roi ». COMTE DE VIGNERAL, « Les Vauquelin », *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, tome 42/1, 1923, p.190.

¹²⁶⁷ La chronologie des vicomtes de Falaise semble quelque peu troublée, particulièrement à la fin du XV^e siècle. Néanmoins, Guillaume Bissipat semble succéder à ce même Jean Vauquelin dans la vicomté de Bissipat à partir de 1499.

¹²⁶⁸ En effet, quelques raccourcis et inventions sont repris dans ce texte. Le nom complet de Georges est *Palaiologos Dishypatos*. Le Grec appartient très probablement davantage à la famille des *Dishypatoi* qu'à celle, impériale, des Paléologues. L'emploi de ce patronyme amène à écrire que Georges descend des empereurs byzantins et qu'il possède des droits à l'empire tombé en déshérence. Ensuite, la participation au siège de Constantinople n'est pas impossible, mais non documentée pour l'heure. Enfin, Georges est directement accueilli par le roi et nommé vicomte de Falaise : rien ne concerne le séjour anglais que Georges a, selon notre hypothèse, effectué pendant les années 1460. Dossier documentaire n°1, p.615. Ses activités lucratives mais discutables de corsaire disparaissent dans le marbre de la pierre tombale. Tout semble donc réécrit afin de lisser le personnage de Georges Bissipat, le rendre plus prestigieux qu'il n'a été. Ainsi, ce prestige rejailit sur Jean Vauquelin, son lieutenant.

le patron de celui-ci. En effet, les qualités lissées du Grec n'ont pas ici pour objectif de lui rendre un hommage posthume. La famille de Bissipat s'en est probablement chargée elle-même. Il est préférable d'y voir, au-delà d'une marque d'amitié et de fidélité, une stratégie discursive visant à faire rejaillir sur Vauquelin et sa famille le prestige de l'ancien capitaine des galères du roi. Si celui-ci est d'extraction impériale, un héros de la guerre sainte contre les Turcs et un serviteur fidèle de Louis XI puis de Charles VIII, alors Jean Vauquelin a servi un grand homme et mérite une part de son prestige.

La construction mémorielle d'un passé, commun ou individuel, n'est pas une propriété exclusive des populations qui en sont à l'origine. Il est toujours intéressant pour le prestige d'une personne ou d'une autorité quelconque de savoir jouer de la mémoire d'un haut fait d'armes ou des qualités morales d'un ancêtre, d'un peuple d'une culture ou d'une religion. Les exemples sont nombreux et concernent la politique de prestige de la royauté française : nous pourrions évoquer la sainteté de Louis IX qui représente un moment fort de la construction de la sacralisation du roi et de sa dynastie¹²⁶⁹ ; l'élaboration d'une ascendance mythique avec les Troyens établit un cousinage entre les Francs et les Romains, donc entre Français et Byzantins¹²⁷⁰ ; la revendication progressive d'une présence dans la

¹²⁶⁹ Jacques Le Goff englobe l'entreprise politique de canonisation du roi Louis IX dans un vaste ensemble idéologique depuis le sacre du roi, événement fondateur depuis Hugues capet et garant d'une l'inviolabilité du souverain qui se distingue du reste des hommes, choisi par Dieu pour gouverner en son nom le royaume. Sacralité, thaumaturgie et sainteté forment un triptyque eucharistique que les souverains savent reprendre à leur compte pour leurs objectifs politiques. Jacques LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 1996, p.826-857. Bien entendu, l'ouvrage majeur de Marc Bloch sur la politique thaumaturgique des rois de France et d'Angleterre reste incontournable, malgré le poids des années et même si la sainteté de Saint Louis n'est pas centrale. Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 2009 (1^{re} édition 1924). Plus récemment Cecilia Gaposchkin a insisté sur l'importance des rituels liturgiques qui suivaient la mort du roi à Tunis. Même si la canonisation ne date que de 1297, le pape Grégoire X ordonne dès 1272 au confesseur du roi Geoffroi de Beaulieu d'écrire une vie du roi, sur le modèle des vies de saints. La liturgie célébrant le roi va de pair avec une requête en canonisation, souhaitée dès 1275 : une enquête en sainteté se tient pendant une année à Saint-Denis en 1282-1283. L'historienne insiste également sur les pressions des rois Philippe III et Philippe IV pour obtenir la canonisation de leur père et grand-père parce que leur politique et leur prestige l'exige. S'orchestre ainsi une mémoire liturgique autour de la canonisation de Louis IX, mémoire qui perdure à travers les siècles et s'incarne notamment dans des lieux d'expression de la piété dynastique, notamment à la Sainte-Chapelle de Paris. Cecilia GAPOSCHKIN, « Louis IX and Liturgical Memory », dans *Memory and Commemoration in Medieval Culture*, Elma BRENNER, Meredith COHEN et Mary FRANKLIN-BROWN (dir.), Ashgate, Aldershot, 2013, p.261-278.

¹²⁷⁰ Voir Eugen EWIG, « Le mythe troyen et l'histoire des Francs », dans *Clavis, histoire et mémoire. Actes du colloque international d'Histoire de Reims, du 19 au 25 septembre 1996*, Michel ROUCHE (dir.), 1997, tome 1, p.817-847. Voir également Matthew J. INNES, « Teutons or Trojans ? The Carolingians and the Germanic past », dans *The Uses of the Past in the early Middle Ages*, Ytzhak HEN et Matthew J. INNES, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p.227-249.

hiérarchie des « filles » de l'Église, via le baptême de Clovis, prédispose le royaume de France à relever le défi de la lutte contre les Turcs¹²⁷¹. La liste n'est bien sûr pas exhaustive mais elle montre que tout est toujours bon pour conforter le prestige d'une lignée, d'un groupe familial. Les Grecs, nous l'avons vu, n'échappent pas à ce modèle. Le plus original est que ces passés recomposés sont repris par des proches qui ne peuvent prétendre hériter ces mémoires. Nous avons déjà évoqué le souci de Diane de Dommartin de valoriser indirectement les origines grecques des Bissipat¹²⁷² ; il est plus original de noter que les armes de Jean Vauquelin adoptent un croissant de lune identique à celles de son patron Bissipat¹²⁷³. L'épaisseur intellectuelle d'un Georges Hermonymos, d'un Janus Laskaris ou d'un Guillaume Bissipat font le miel de la formation de leurs élèves ou amis : Guillaume Crétin semble habité de culture grecque lorsqu'il pense à son ami défunt¹²⁷⁴ ; Guillaume Budé, quoiqu'il en pense, inclut dans sa formation passée le fait d'avoir été, un peu, initié par un Grec d'origine¹²⁷⁵. Le capital culturel grec, récupéré et mis à profit par les humanistes occidentaux, ou la mémoire de l'antique gloire et des malheurs actuels de Byzance deviennent des mémoires partagées, des mémoires réemployées.

Vers des identités négociées.

Nous parvenons à une nouvelle étape charnière. Jusqu'ici, toute notre démonstration tendait à interroger la manière de conter l'identité des Grecs, en déplaçant fréquemment notre focale, en tentant d'accomplir ce pas de côté si nécessaire à l'analyse. Ne nous y trompons pas : le terme *identité* est un vocable commode mais en aucun cas une réalité sociale établie. Nous nous situons plutôt à l'orée d'un processus, d'une fabrique de facteurs culturels, sociaux et politiques qui

¹²⁷¹ Colette BEAUNE, « L'utilisation politique du mythe des origines troyennes en France à la fin du Moyen Age, dans *Lectures médiévales de Virgile*, École française de Rome, Rome, 1985, p. 331-355. Voir également Rolf GROBE, « La fille aînée de l'Église : frankreichs Kirche und die Kurie im 12. Jahrhundert », dans *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie. Das universale Papsttum als Bezugspunkt der Kirchen von den Reformpäpsten bis zu Innozenz III*, Jochen JOHRENDT et Harald MÜLLER (dir.), Berlin, de Gruyter, 2008, p.299-321.

¹²⁷² Supra., p.400.

¹²⁷³ COMTE DE VIGNERAL, « Les Vauquelin », article cité, p.190.

¹²⁷⁴ Guillaume CRÉTIN, *Op.cit.*, vers 1-170.

¹²⁷⁵ Donné par Henri OMONI, « Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris », dans *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris*, Paris, 1885, p.69.

se poursuit plusieurs siècles durant¹²⁷⁶. Aux XV^e et XVI^e siècles, hors du cadre géographique et politique traditionnel du monde grec, se développent des identités diverses, parfois contradictoires, qui permettent la fondation de représentations des Grecs dans l'Europe occidentale. Or, la question qui sous-tendra ce dernier temps de la démonstration implique de connaître le degré de négociations et de difficultés qui ont pu être à l'œuvre.

Une « nation » des Grecs ?

À ce stade de notre démonstration, nous avons souvent été confrontés à des difficultés quant à qualifier l'ethnicité supposée ou non des Grecs, assumée ou non par ceux-ci. Si les Grecs ont en partage des pratiques communes qui permettent d'envisager ces populations comme appartenant à un tout, il importe d'accoler un terme générique à ce phénomène. Or, la variété des termes n'a d'égal que les interprétations historiographiques que l'on veut bien donner : *genos* ou *ethnos* dans le monde byzantin, *gens*, *regnum*, *patria*, *terra*, *nos* et donc *natio* en Occident. Nous avons délibérément choisi de retarder d'aborder cette thématique centrale pour notre sujet parce que, selon nous, la qualification ou non des Grecs comme appartenant à une « nation » des Grecs relève avant tout d'une posture idéologique, littéraire ou politique, que d'une réalité anthropologique.

Enjeux historiographiques.

L'historiographie occidentale consacrée au développement et aux usages des termes de « nations » est tellement large et débattue, qu'un seul ouvrage n'y suffirait pas. Nous sommes tenus à la synthèse et à l'évocation de certains aspects particuliers utiles pour nous¹²⁷⁷. La littérature savante a d'abord insisté sur la pluralité sémantique du rattachement d'un peuple à une unité ethnologique voulue

¹²⁷⁶ Par conséquent, Mathieu Grenet analyse une nouvelle étape, cruciale et définitive, dans la formation d'une identité grecque, en opposition aux Ottomans et menant à l'indépendance et la création d'un État grec. Mathieu GRENET, *Op.cit.*

¹²⁷⁷ Nous nous appuyons pour ce faire sur la très belle introduction de Pierre Monet, préluce au colloque « Nation et nations au Moyen-Âge ». Nous renvoyons bien évidemment à cette introduction pour une plus profonde analyse de l'historiographie. Pierre MONNET, « Nation et nations au Moyen Âge : introductions », dans *Nation et nations au Moyen Âge*, *op.cit.*, p.9-34.

comme essentielle et naturelle¹²⁷⁸. Or, les sources anciennes hésitent déjà entre les termes à privilégier ; même le terme *natio* est parfois employé au pluriel avec des objectifs littéraires différents : dès l'époque de Raban Maur (vers 780-856) ce pluriel pourrait désigner les peuples païens, barbares, opposés au peuple chrétien¹²⁷⁹. Le terme n'évoque pas une structure politique cohérente mais plutôt un groupe humain lié par une pratique linguistique commune ou par un lien « sanguin » interne¹²⁸⁰. Or, le flou est entretenu avec un lien géographique souvent délaissé, en tout cas pas toujours systématique. L'objectif principal est classificatoire et permettre d'identifier et de comprendre un groupe humain étranger, que celui-ci vive aux frontières du royaume ou en son sein¹²⁸¹. Nous retrouvons ici notre leitmotiv qui entend insister sur les logiques discursives d'une source, d'une norme qui doit produire du récit heuristique pour appréhender une population étrangère.

Nous ne nous étendrons pas sur les controverses historiographiques qu'a pu susciter l'existence supposée ou réelle des « nations » du Moyen Âge, phénomène trop souvent repris et employé pour justifier après coup l'émergence des mouvements nationaux du XIX^e siècle¹²⁸². Or, ce souci de création de liens factices avec ces « nations » occupe les esprits des savants du siècle de l'écriture des récits nationaux, jusqu'à Fernand Braudel qui reste encore attaché aux racines profondes de « l'identité de la France »¹²⁸³. Or, la multiplicité sémantique des « nations », de la nation des *Tedeschi* de Venise évoqués par Philippe Braunstein aux nations universitaires, comme les nordiques de Paris chers à Elisabeth Mornet, l'écart est grand et la réflexion se doit d'être nuancée¹²⁸⁴. Pierre Monnet, en introduction du

¹²⁷⁸ *Ibid.*, p.10.

¹²⁷⁹ *Ibid.*, p.11.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, p.12.

¹²⁸¹ *Ibid.*, p.13.

¹²⁸² Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, Poche, 2001.

¹²⁸³ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France*, Paris, Flammarion, 2000 (1^{re} édition 1986). Marcel Detienne tient cet ouvrage pour une forme de renoncement aux précédents travaux de Fernand Braudel, n'y trouvant qu'une corrélation dangereuse entre l'identité d'un peuple et sa fabrique nationale qui est considérée comme prédestinée alors qu'elle n'est que construction mémorielle contemporaine.

¹²⁸⁴ Philippe BRAUNSTEIN, *Op.cit.* Elisabeth MORNET, « L'écolier, le procureur et la nation. Etudiants nordique à l'université de Paris à la fin du Moyen Âge », dans *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours : espaces, modèles et fonctions ; actes du colloque international d'Orléans 16 et 17 octobre 2003*, Frédéric ATTAL, Thierry KOUAME, Jean-Miguel GARRIGUES (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p.39-61. De la même, « L'étudiant au Moyen Âge, un migrant pas comme les autres ? Les étudiants nordiques à Paris, vers 1270-vers 1350 », dans Cédric QUERTIER, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.) « *Arriver* » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 193- 212. Voir également Nathalie GOROCHOV, « Genèse et organisation des nations universitaires en Europe aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Nation et nations au Moyen Âge, op.cit.*,

colloque international dédié à cette question, détermine trois axes important : conscience du paradoxe de la nation et retour à une étude de la *natio* médiévale ; dépassement du cadre d'un unique pays, sans avoir conscience des modes de pensées des royaumes voisin ; jeu constant des échelles qui pose la question d'un sentiment de patriotisme particulier à une fonction, une localité, un groupe social au sein d'un même ensemble politique¹²⁸⁵. Sur cette dernière question, l'influence de Colette Beaune est primordiale¹²⁸⁶. Nous tâcherons de tenir compte de ces remarques, sans pour autant reprendre le terme de *nation*, selon nous trop anachronique, et de soumettre à la critique ce concept mal aisé à employer, au même titre que celui d'*identité*.

Une patrie grecque (*To Hellenikon*) ?

Nous l'avons déjà évoqué par petites touches : le sentiment des Grecs d'être des Grecs est un long chemin depuis les premiers feux de l'opposition religieuse qui déchirent Latins et Byzantins dès le VIII^e siècle. Les incompréhensions et les conflits amènent à une rupture de l'idée de d'*homogeneis*¹²⁸⁷ après 1204 et la prise de Constantinople par les Latins. Avec la survie de deux entités politiques grecques en Épire et à Nicée survit et se développe l'idée que les Grecs sont unis par une communauté culturelle et linguistique que les Latins ne peuvent faire disparaître. Nous évoquerons plutôt une réalité littéraire obtenue au prix de raccourcis de la part des penseurs et idéologues byzantins.

C'est en effet grâce à eux que la *grécité* de Grecs leur est révélée et valorisée. L'empire avait théoriquement une vocation à accueillir en son sein des nombreuses nationalités comme celles des Arméniens¹²⁸⁸. Selon Elisabeth Malamut, dès Jean

p.273-286. Voir également plus généralement Antoine DESTEMBERG, *L'honneur des universitaires au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, « le nœud gordien », 2015.

¹²⁸⁵ Pierre MONNET, « Nation et nations au Moyen Âge : introductions », article cité, p.33.

¹²⁸⁶ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Bibliothèque des histoires, 1985.

¹²⁸⁷ Il s'agit de l'idée, soutenue malgré les périodes de tensions, que l'empire Byzantin forme la continuité de l'empire romain, contemporain de l'époque de Jésus Christ, par le biais de Constantin le Grand, et dont font partie, bon an mal an, les Latins. Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité, p.165-167. Voir également sur l'identité byzantine l'ouvrage ancien mais important d'Hélène AHRWEILER, *L'idéologie politique de l'empire byzantin*, Paris, Publication Universitaires de France, « SUP-l'historien », 1975. Voir enfin notre introduction générale, supra., p.25-29.

¹²⁸⁸ Michel KAPLAN, « Empire et nations à Byzance du V^e au XI^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge*, *op.cit.*, p.151-163. Isabelle AUGÉ, « Les Arméniens à Constantinople », article cité, p.243-253.

Skylitzès (seconde moitié du XI^e siècle) et Eustathe de Thessalonique (v1120-v1195) se développe une conception culturelle et ethnique centrée sur les Grecs/Byzantins perçus comme fers de lance de la chrétienté face aux païens et aux Infidèles, symbolisé par l'image populaire du héros Digenis Akritas, soldat aux origines arabes et grecques, spécialiste de la guerre de guérilla dans les montagnes du Taurus¹²⁸⁹. Gill Page, quant à lui, évoque une définition identitaire byzantine fondée sur la différenciation classique entre la civilisation et les barbares, entre « nous » et « eux »¹²⁹⁰ : une frontière hermétique se constituerait entre les sujets de l'empire, parlant une langue civilisée, le Grec, le reste du monde soumis aux invasions barbares, notamment franques, conceptions qui se forgeraient dès les V^e et VI^e siècles¹²⁹¹. Selon l'historien, la culture historique savante byzantine sait reprendre ces observations et angoisses et les réactiver dans le contexte troublé de la fin de la période Comnène et de l'époque de la dynastie des Anges jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés en 1204¹²⁹². Ces critères semblent bien repris par les auteurs postérieurs comme Michel Akropolitès (1217-1282) ou Nicéphore Grégoras (v1295-1360). Toutefois, l'attention trop grande portée par Gill Page aux seuls chroniqueurs a été critiquée par Marie-Hélène Blanchet qui pointe le risque de présenter une identité byzantine/grecque trop intellectuelle, issue des élites de la société byzantine, laissant de côté la question de l'existence d'une identité populaire, certes très difficile à évaluer compte-tenu de l'état de la documentation disponible¹²⁹³. Nous souscrivons bien entendu à ces remarques : néanmoins, la culture écrite n'en est pas disqualifiée pour autant. Globalement, nous pouvons suivre le raisonnement d'Elisabeth Malamut pour qui ce mélange des cultures

¹²⁸⁹ *Ibid.*, p.166. Le *Digenis Akritas* est un roman très célèbre dans la culture populaire byzantine. Fils d'un émir arabe de Syrie et d'une noble byzantine, descendante de Doukas, le jeune héros mène une guerre de guérilla (qu'on appellera rapidement *akeritique*) sur cette frontière mouvante des confins de l'Anatolie. Les références à la *Rhōmania* y sont fréquentes : si elles évoquent toujours un lien avec la romanité, le territoire de l'empire y semble affirmé et uni. *L'Akrite. L'épopée byzantine de Digenis Akritas. Versions grecque et slave*, Paolo ODORICO (éd.), Toulouse, Anacharsis, 2002.

¹²⁹⁰ *Supra.*, p.25-29.

¹²⁹¹ Gill PAGE, *Op.cit.*, p.20-21.

¹²⁹² Parmi ces chroniqueurs, Nicéas Choniates (1155-1217) est le chroniqueur le plus important. Écrivant à une époque de vives tensions avec les Latins d'une part (Normands en 1185, Vénitiens en 1183, Francs croisés en 1204) et leurs voisins traditionnels d'autre part (Serbes, Bulgares et Turcs qui profitent de la faiblesse de l'empire pour conquérir certaines territoires), Nicéas développe des thématiques fortes qui, selon lui, forment le cœur de l'identité byzantine : le pouvoir politique impérial, la religion chrétienne, une ethnicité grecque et un rejet des autres dans l'altérité. *Ibid.*, p.72-93. Sur la prise de Thessalonique par les Normands et le récit qu'en donne Eustathe de Thessalonique, voir Elisabeth MALAMUT, « La prise de Thessalonique par les Normands en 1185 : le récit de l'événement par un contemporain », dans *Faire l'événement au Moyen Âge*, *Op.cit.*, p.85-103.

¹²⁹³ Marie-Hélène BLANCHET, « Gill Page, Being Byzantine. Greek Identity before the Ottomans », compte-rendu, *REB*, vol.68, 2010, p.274-276.

populaires et plus savantes se combine sous les empereurs de Nicée et les premiers Paléologues pour être théorisé et rapproché d'une idéologie du peuple élu – Elisabeth Malamut insiste sur l'image du retour du peuple juif à Jérusalem mené par Zorobabel¹²⁹⁴. Dès lors, les lettrés byzantins de Nicéphore Blemmydès (v1197-v1269) sous Théodore II Laskaris (1254-1258) à Laonikos Chalocondylès (v1423-v1490), en passant par Démétrios Kydonès (v1320-1397), Jean Argyropoulos (v1395-1487) ou Georges Gemistos Plethon (v1360-1452), tous ont chevillé au corps ce sentiment d'appartenir à l'« Hellas », la mère patrie grecque¹²⁹⁵.

Les Grecs hors de Grèce : une « nation » ?

Ce tableau est très satisfaisant pour tout ce qui touche aux Grecs vivant dans ce cadre de la mère patrie. Mais qu'en est-il pour nous ? Nous n'avons pas affaire à des Grecs forts de leur appartenance à une large communauté culturelle grecque. En tout cas nous n'avons pas les moyens, ou si peu, de connaître les conceptions de ceux-ci. Notre documentation, occidentale rappelons-le, ne partage pas nécessairement les mêmes modèles de réflexion et à la *nation-patrie* grecque peut fort bien se substituer une *nation des Grecs*.

Le vocabulaire employé nous aide peu en la matière : aucune mention d'une *natio* des Grecs, pas *gens*, *ethnos* ou *genos*. Toutefois, la mention des origines grecques nous aide parfois : les frères Effomatos, lorsqu'ils reçoivent le monopole du commerce du drap d'or, sont qualifiés de *Grecia oriundo*¹²⁹⁶. De même, Manuel Sophianos est un chevalier originaire de la *patria Paleoponiensi grecus oriundus*¹²⁹⁷. Cette même *Patria* prend une signification similaire sous la plume de Francesco Filelfo lorsqu'il s'adresse à Thomas Francos¹²⁹⁸. Nous avons de même insisté sur l'existence d'une Grèce dans les conceptions géographiques occidentales de l'époque. Il est donc logique pour eux que les Grecs appartiennent au groupe de personnes liées à cette patrie. Mais après tout, l'emploi du terme de *nation* n'est peut-être pas nécessaire à la reconnaissance de groupes ethniques étrangers par une administration : l'important est d'avoir conscience qu'ils existent.

¹²⁹⁴ Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », article cité, p.168.

¹²⁹⁵ *Ibid.*, p.176.

¹²⁹⁶ PRO C76/127, f.10r.

¹²⁹⁷ PRO C66/520, pergamen 7.

¹²⁹⁸ *Franciscus Philelfus Thomae franco philosopho medico salute*, p.432.

Depuis le début de notre argumentation, nous avons démontré le souci de classification qu'éprouvent les diverses administrations occidentales. Face à des flux migratoires plus ou moins conséquents – les Grecs ne sont pas les seules populations étrangères – et des enjeux étatiques grandissant autour du contrôle des populations d'un royaume, nommer et classer des individus dans une catégorie ethnique est un outil très utile¹²⁹⁹. Les sociétés occidentales du XV^e siècle sont en cela les héritières de systèmes de pensée plus anciens mais toujours opérant. Le *Roman des Rois*, écrit par Primat sous le règne de Philippe III le Hardi (1270-1285) offre une double définition du terme de *nation*, utile à notre propos¹³⁰⁰. Au singulier, il désigne l'origine d'un individu, son lieu de naissance. Au pluriel, le terme est employé comme l'idée d'être associé avec d'autres nations, ramenées à des masses dominées dans un cadre impérial¹³⁰¹. Ainsi, les références aux Grecs et à la Grèce que nous observons fonctionnent dans ce cadre de réflexion. Certes, une précision géographique est souvent nécessaire mais nous pouvons nous demander si ce lieu précis ne désigne pas une provenance et l'ethnicité des origines propres¹³⁰². Benoît Grévin, cherchant à montrer les usages rhétoriques du vocabulaire « national » dans l'Europe du XIII^e siècle, s'attarde sur les listes des « nations » fournies par la *Palma* vers 1200¹³⁰³. Y sont décrites des « nations » avec leurs caractères propres : les *Armeni* et *Greci* « *nutriunt barbam* », « *facinora excogitant* » et sont qualifiés de « *sagaces* »¹³⁰⁴. Ces marques identitaires qui fondent ces deux *nations* se retrouvent dans les descriptions et les méfiances qui accompagnent les Grecs : leurs barbes fascinent Adam of Usk¹³⁰⁵ ; leur fourberie et leur ruse les rend suspects, à l'instar de Thomas Francos en Angleterre¹³⁰⁶. Partant du *De commendationes naturae in creaturis*,

¹²⁹⁹ Voir sur la question du compte et du classement des individus, mais dans un contexte différent, Paul SCHOR, *Compter et classer. Histoire des recensements américains*, Paris, EHESS coll. « En temps et lieux », 2009.

¹³⁰⁰ Isabelle GUYOT-BACHY, « Le lexique de la « nation » dans l'historiographie royale française (XII^e – XIV^e siècle) », dans *Nation et nations au Moyen Âge, op.cit.*, p.93-106.

¹³⁰¹ *Ibid.*, p.96.

¹³⁰² *Ibid.* Il est intéressant d'inclure ces remarques avec l'absence parfois observée de références à la grecité de l'individu. Faudrait-il douter que ces personnes soient grecques et conclure qu'elles ne font que provenir de l'espace grec ? Pour l'heure, répondre à cette question est encore impossible.

¹³⁰³ Benoît GREVIN, « Les stéréotypes « nationaux ». Usages rhétoriques et systèmes de pensée dans l'Europe du XIII^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge, op.cit.*, p.137-148.

¹³⁰⁴ *Ibid.*, p.143.

¹³⁰⁵ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.118-120.

¹³⁰⁶ Selon Camille Rouxpetel, la barbe, associée avec la couleur de peau noire et le port du turban constitue un des attributs majeurs permettant d'identifier à coup sûr un « Oriental », du moins un chrétien d'Orient. Dès le début du XIII^e siècle, selon Willebrand d'Oldenbourg et d'autres auteurs comme Jacques de Vitry, son sort est associé aux Arméniens, aux Grecs et aux Sarrasins. Camille ROUXPETEL, *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien. Cilicie, Syrie, Palestine et Égypte (XII–XIV^e siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2015, p.171. L'historienne met néanmoins en garde contre la

daté du début du XIII^e siècle également, Benoît Grévin montre l'existence de caractéristiques des *nations* – physiques ou morales – listées par le document. Les Grecs y sont présentés comme « *astuti* », « *eloquentis dominatione movetur* » et « *calidos efficit et astutos* »¹³⁰⁷ : astuce, ruse, témérité, art de l'éloquence : des qualités présentes dans nos sources¹³⁰⁸. Ces trois exemples, non exhaustifs bien entendu, montrent que l'on attache des vertus « nationales » à des aspects moraux et physiques. Les rues de Londres voient se côtoyer des *Teutonici*, des *Gallicani*, des *Lombardi* et quelques *Greci*, même si ceux-ci n'ont pas pour les désigner de vocable fixe : ils font néanmoins partie intégrante des *nations* étrangères Londres.

Pourtant, nous n'observons aucune référence juridique à l'existence d'une *nation des Grecs*. Celle-ci est informelle et englobe souvent, nous l'avons vu, des peuples qui devraient échapper à cette catégorie¹³⁰⁹. Ces catégories informelles, quelque peu disparates, peuvent-elles être rapprochées du *millet*, catégorie juridique imposée par les conquérants ottomans aux vaincus grecs, mais dont l'acception très large pouvait englober tous les peuples chrétiens des Balkans également sous domination turque¹³¹⁰ ? La question de l'existence d'une *nation des Grecs* pose d'avantage des problèmes d'ordre de la définition juridique plutôt que de l'existence et la reconnaissance de fait de groupes « nationaux » perçus comme grecs.

Marques identitaires et sentiment d'appartenance : une confrontation ?

Mais quels sont les éléments culturels, politiques, sociaux ou économiques qui fondent ces *nations* ? Si les sources ont à cœur de produire du récit sur l'identité

tentation d'attribuer un caractère trop ethnique à ces qualificatifs, la barbe étant particulièrement associée aux moines orientaux et renvoyant davantage à l'idée de sainteté. *Ibid.*, p.173. Un même constat de rareté des sources concernant le port de la barbe touche également nos sources, souvent resserrées autour des observations d'Adam of Usk ou des remarques acerbes d'Antonio Morosini. Nous souscrivons également au constat que la barbe évoque davantage l'incarnation symbolique des polémiques entre chrétiens d'occident et d'orient qu'une réelle marque d'étonnement. *Ibid.*, p.176. Ces attributs (barbe, peau noire et turban) constituent la base de l'élaboration d'une culture de l'altérité sur laquelle nous reviendrons dans le prochain chapitre. *Ibid.*, p.263.

¹³⁰⁷ Benoît GREVIN, « Les stéréotypes « nationaux ». Usages rhétoriques et systèmes de pensée dans l'Europe du XIII^e siècle » article cité, p.146-147.

¹³⁰⁸ Évoquons simplement la ruse de Dragage de Comnène, même après plusieurs générations, la témérité du corsaire George Bissipat et des stradiotes, l'art de l'éloquence de Manuel II Paléologue, Janus Laskaris ou plus simplement les multiples diplomates de fortune que compte la période concernée.

¹³⁰⁹ Albanais, Bulgares, peut-être Serbes peuvent parfois avoir été classés dans ce groupe large des Grecs. En effet, quid de Démétrios de *Larta*, George de *Cipro*, *Johannes de sophia* ? PRO E122/203/3 f.19r ; PRO E122/203/3 f.16r et v.

¹³¹⁰ Joëlle DALEGRE, *Op.cit.*, p.43-46.

des Grecs, encore faut-il disposer d'une matière dans laquelle puiser. Cet ensemble hétéroclite est le fondement de la fabrique identitaire. De même, quel lien peut-on établir, ou non, avec le sentiment d'appartenance des Grecs que nous avons esquissé à plusieurs reprises ?

Pluralité et confusion des modèles de « grécité ».

Quel est le socle culturel sur lequel se fondent les mentalités occidentales pour définir les Grecs et leur conférer des éléments identitaires propres ? L'ensemble des textes disponibles, même les plus modestes, suivent certains modèles, constructions intellectuelles qui mettent en avant l'idée selon laquelle un Grec devrait pouvoir être identifié grâce à tout un arsenal de pratiques connues de longue date. Un état des lieux de ces socles s'impose.

L'empire des Grecs.

Chronologiquement, les premières sources que nous envisageons mettent en scène la venue de Manuel II Paléologue en Occident. L'empereur est à la tête d'une suite imposante et joue très habilement des ressorts de la communication politique pour mettre en avant le faste et la grandeur de la personne impériale, véritable fer de lance de la cause byzantine¹³¹¹. L'empereur est au centre des sources qui évoquent ce voyage. Il y est fréquemment qualifié d'*Imperator Grecorum*. Les Grecs ont un chef naturel, celui-ci est le dépositaire d'une dignité impériale ancienne, héritée de la Rome impériale – continuatrice de celle-ci même¹³¹² – et fédératrice pour tous les Grecs, même ceux qui ne sont alors plus des sujets des Paléologues. Dès lors, s'identifier et être identifié en fonction de sa proximité avec le pouvoir impérial devient un enjeu identitaire pour toutes les parties. En se faisant reconnaître comme le « parent » ou le serviteur de l'empereur, le migrant marque son attachement à une idée impériale qui reste vivace dans la première moitié du XV^e siècle : la période de quelques années qui suit la chute de Constantinople voit apparaître logiquement la majorité des références à l'empire, les chanceliers, chambellans, neveux et autres membres de la cour impériale faisant étalage de leurs

¹³¹¹ Répertoire prosopographique n°266.

¹³¹² Supra., p.360.

états de service¹³¹³. Pour la source occidentale, souvent émanant d'un centre du pouvoir, faire référence à l'Empire byzantin/grec permet de situer ces nouveaux arrivants dans un cadre politique – même disparu – et de les replacer dans des systèmes de dépendance politique vis-à-vis d'un État, certes récemment disparu, qui avait toujours constitué une norme. En schématisant, on considère que les Grecs viennent de l'empire des Grecs. Peu importe de s'interroger sur la réalité de la sujétion dudit Grec à l'empereur ou bien à d'autres seigneurs¹³¹⁴.

La référence à l'empire peut également s'exprimer de façon bien plus diffuse, dans un ancrage culturel et idéologique dans une dignité impériale qui est davantage fantasmée que réelle. Ainsi, Georges Scholarios, Théodore Gazès et Francesco Filelfo évoquent leur attachement viscéral à Jean VIII, leur véritable empereur. Les deux Grecs sont alors serviteurs de l'empereur : Gazès est originaire de Thessalonique, la seconde cité grecque de mer Égée ayant souvent changé de main depuis le dernier quart du XIV^e siècle. De même, le rattachement fréquent de Michel Alligheri à l'empereur de Trébizonde qui revendique également l'héritage de l'empire grec après 1204 et dont il fut un conseiller proche, s'exprime par la reprise de la cité de la mer Noire dans sa titulature, ainsi que celle de son fils¹³¹⁵. La mémoire enfin, nous l'avons vu, joue un grand rôle dans le maintien du souvenir de l'ancien empire des Grecs : Dragage de Comnène et plus tard encore les Paléologues de Clifton rappellent constamment leur attachement à l'empire puisqu'ils s'en proclament les héritiers¹³¹⁶. Indirectement, même les références à Constantinople, parfois à son *royaume*, par les scribes des administrations princières, font référence à l'empire parce qu'il s'agit d'une ville mythique, même en Occident, qui éclipse rapidement Jérusalem et la Terre Sainte comme objectif principal de la croisade¹³¹⁷.

¹³¹³ Quelques exemples : Nicolas Tarchanciotès et Jean Alexandre deviennent en 1459 des « familiers de l'empereur de Constantinople » ; Démétrios Koumousès fut « jadis esquier de l'empereur de Constantinople » ; Phrangoulios Serbopoulos est quant à lui un ancien « chancelier de l'empereur de Constantinople » ; un Andronic est un parent de l'empereur de Constantinople ». La liste n'est bien entendu pas exhaustive. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, vol.2, p.177. Abbeville. Archives municipales d'Abbeville (AMA), donné par Prarond, 1899, s216. ADN B 2034, f.172v. BnF ms. fr. 32511 f.210r.

¹³¹⁴ Et de fait, l'ensemble des Grecs mentionnés dans les registres de comptes échappent à l'analyse.

¹³¹⁵ Répertoire prosopographique n°4 et 308.

¹³¹⁶ Répertoire prosopographique n°60.

¹³¹⁷ Dès la conquête de la Terre Sainte, le discours des chroniques qui se chargent de relater les hauts faits des croisés se teinte rapidement d'un appel à la défense de ces territoires, constamment menacés. Camille Rouxpetel montre que la littérature purement militaire, liée aux conquêtes et reconquêtes de lieux précis, s'associe à une littérature plus religieuse et spirituelle. Ces terres reconquises sont celles qui ont vu l'Incarnation. Est même englobée dans cette acception l'Égypte qui reste encore à conquérir. Camille ROUXPETEL, *Op.cit.*, p.300-303. Par la suite, Jérusalem et la Terre Sainte sont toujours perçues comme des objectifs quasi-exclusifs des principaux textes

Constantinople est la cité impériale par excellence, fondée par Constantin pour devenir une « nouvelle Rome » en Orient, plus commode pour gouverner l'immensité de l'empire¹³¹⁸. Leurs ressortissants, tous réfugiés autour des années 1450-1460, emportent avec eux une partie de cet empire qui sert commodément à les définir : ces Grecs-ci ne viennent pas de n'importe où en Grèce, mais de l'ancienne capitale de l'empire défunt.

Nous devons cependant poser fixer limites à ce constat. Tout d'abord, l'empire finit par mourir. Son souvenir, son culte même chez certains comme Nicandre de Corcyre, reste vivace durant toute la période qui nous concerne. Toutefois, une fois passée les grandes vagues de réfugiés fuyant l'avancée turque, le souvenir s'estompe ou s'intègre aux identités des Grecs au point de ne plus être véritablement discernable. Démétrios Paléologue (3) porte bien sûr un patronyme impérial et est originaire de Constantinople mais, nulle part n'est fait allusion à la mémoire de l'empire grec ; tout semble fonctionner comme si l'on avait acté du remplacement de l'empire par celui des Ottomans, que l'autorité morale des Grecs est désormais incarnée par les patriarches et que les relations entre Constantinople et le reste du monde fonctionnent sans entrave¹³¹⁹. Démétrios semble avoir la possibilité d'effectuer des allers-et-retours réguliers entre la France et la Porte¹³²⁰ ;

enjoignant à monter des expéditions contre les infidèles. Toutefois, la perte de Saint-Jean d'Acre en 1291 opère un premier changement puisqu'il n'y a plus de terre à défendre mais à reconquérir. Selon Benjamin Weber, il faut attendre 1343 pour qu'une expédition, parrainée par le pape Clément VI (1342-1352) prenne pour cible les Turcs d'Asie Mineure et non de Syrie-Palestine. Benjamin WEBER, *Op.cit.*, p.121. Dès lors, Jérusalem s'éloigne progressivement comme cible d'une expédition chrétienne, la lutte contre les Musulmans appelant des interventions sur d'autres terrains. Il est même notable que de 1400 jusqu'aux années 1440, Jérusalem n'apparaît plus dans les textes curiaux. *Ibid.*, p.122. Eugène IV (1431-1447) cherche encore en 1443 à susciter une croisade avec comme objectif majeur la reconquête de Jérusalem mais la défaite de Varna fait définitivement passer la région au second plan. *Ibid.*, p.124-125. Constantinople n'est, au départ qu'un objectif secondaire et ambigu. L'attitude à l'égard des Grecs, perçus comme schismatiques, joue énormément dans l'aide plus ou moins active fournie aux défenseurs de la cité. Si le pape Martin V (1417-1431) oscille entre promesses et attentes de conversion de la part des Grecs, l'aide occidentale et le développement réel d'un discours théologique autour de la défense de la seconde Rome n'intervient réellement qu'au moment du dernier siège de la ville en 1452-1453 et par la suite. *Ibid.*, p.127-134. Il est intéressant de noter que Constantinople et les Balkans tiennent lieu d'objectifs raisonnables, alors que la puissance ottomane inquiète, alors que Jérusalem reprend une certaine influence si une victoire contre les Turcs semble à portée de main.

¹³¹⁸ Gilbert Dagron, évoque la fondation de Constantinople comme une « promesse d'une domination mondiale, commune avec Rome, reçue par l'intermédiaire de l'empereur éponyme ». Gilbert DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 350 à 451*, Paris, Presses Universitaires de France, « Bibliothèque byzantine », 1984 (1^{re} édition 1974), p.45.

¹³¹⁹ Aucune intention angélique de notre part, nous n'oublions pas la fréquence des conflits avec les puissances occidentales qui rendent difficiles l'accès à la capitale : les Chrétiens sont cantonnés à Péra et le reste de la ville est interdit aux non-musulmans. Joëlle DALEGRE, *Op.cit.*, p.122-123.

¹³²⁰ Rappelons qu'il dénoue heureusement l'ambassade menée par le baron de Saint-Blancard qui paraissait dans l'impasse, en activant des contacts grecs à Péra, après une rocambolesque disparition pendant quelques jours. BnF ms. fr 12528, p.340.

ces mêmes va-et-vient permettent aux fauconniers grecs du roi d'alimenter les chasses royales¹³²¹. Même au cœur de la tourmente, les activités soutenues des frères Effomatos dans le tirage de fil d'or et du tissu de Damas laissent supposées la poursuite de contacts avec la Méditerranée orientale. Or chez eux, nulle évocation de l'empire grec n'apparaît dans les sources concernant des marchands dont le pragmatisme semble être la règle d'or. La référence à l'empire dépend donc du niveau d'implication des Grecs dans les anciens rouages de celui-ci. Les plus prompts à y faire référence sont ceux qui l'ont servi ou qui y ont attaché une symbolique forte dans leur patrimoine identitaire, patrimoine qui se transmet aux descendants, devenant élément de nostalgie et de fierté posthume. Il nous faut donc compléter nos critères d'analyse.

La religion.

Il vient logiquement à l'esprit de fonder sur les pratiques religieuses des Grecs de nouveaux espoirs quant à une grille de définition pertinente de l'identité grecque. En effet, l'inquiétude et la suspicion sont réelles chez les populations locales que des pratiques schismatiques puissent exister chez les Grecs qui, théoriquement, doivent se conformer aux canons du concile de Florence. Ce critère devrait suffire à qualifier un Grec : celui-ci est un chrétien aux pratiques déviantes. La religion est à la fois ce qui réunit Grecs et Occidentaux – tous sont chrétiens – et ce qui les sépare – leurs pratiques culturelles diffèrent.

Ce climat de suspicion à l'égard de personnes qui ne se comporteraient pas en bons chrétiens mais conserveraient souvent leurs anciennes croyances, réapparaît à chaque fois qu'une situation conflictuelle se déclare entre un Grec et un autochtone. Lors du litige concernant l'église de *Brightowell*, dont le propriétaire est Thomas Francos et que ce dernier a décidé de partir pour la France, donc de trahir le roi anglais, la *grévité* de l'accusé est mise en avant afin d'insister sur le fait que Thomas pouvait être suspecté d'avoir conservé ses anciennes pratiques religieuses¹³²². Le formulaire que nous avons eu la chance de dépouiller insiste également sur l'importance de la conversion et de la surveillance des Grecs

¹³²¹ Concernant la famille *Deustereno*, principal clan de fauconniers fournisseurs du roi, voir AN. J 960 n°45 ; AN. J 961 n°21 ; AN. J 962 n°27 ; AN K 87 n°24 ; AN. KK 93 et 100, p.409, p.411.

¹³²² ASV. Reg. CCCXCVIII f.164d.

d'Angleterre¹³²³. Ceux-ci sont d'autant suspectés de pratiques schismatiques que les canons du concile de Florence sont rapidement dénoncés par les autorités religieuses et politiques byzantines après 1440¹³²⁴. De plus, l'importance relative des ecclésiastiques grecs parmi les migrants des années 1450 pose la question de l'obédience religieuse de ces prélats. La plupart sont des religieux déclassés, chassés de leurs monastères ou de leurs églises et contraints de fuir. Or, compte-tenu des crises profondes que la question de l'union des Églises a suscité dans l'empire Byzantin¹³²⁵, nous pouvons raisonnablement penser que ces personnes sont plutôt latinophiles et favorables à l'union des Églises. En effet, les tenants de l'orthodoxie grecque trouvent paradoxalement dans la conquête ottomane et la restauration d'un patriarcat orthodoxe en février 1454 une raison pour rester ou, du moins, à trouver

¹³²³ PRO E 135/6/50.

¹³²⁴ Marie-Hélène BLANCHET, « La réaction byzantine à l'Union de Florence (1439) : le discours antiromain de la Synaxe des orthodoxes », dans Marie-Hélène BLANCHET et Frédéric GABRIEL (dir.), *Réduire le schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e – XVIII^e siècles)*, Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011, Paris, ACHCByz, 2013, p.181-196. Pour une vision plus globale de la question de l'union et du schisme entre Latins et Byzantins, voir l'introduction du colloque. Marie-Hélène BLANCHET, Frédéric GABRIEL, « Dynamiques de la communion : la chrétienté entre schisme et unions », *Ibid.*, p.1-10.

¹³²⁵ La question s'est récemment posé de comprendre l'attitude des autorités cléricales orthodoxes grecques à l'égard de leurs nouveaux maîtres. Ceux-ci ont eu un dilemme à résoudre face à un surcroît important de populations chrétiennes entrées dans le giron ottoman après 1453. Dimitris Apostolopoulos évoque trois attitudes, plus ou moins successives, des sultans envers les chrétiens grecs : les forcer à la conversion ; leur octroyer une qualité de sujets du sultan indépendamment de toute considération religieuse ; conserver une organisation ecclésiastique capable d'encadrer les populations chrétiennes (le millet). La dernière option, après un essai des deux autres solutions, s'impose finalement. Le fait que Mehmet II tient une attitude ambiguë sur la question du pouvoir temporel puisqu'il cherche à capter l'héritage du basileus, combiné à celui des sultans ottomans traditionnel. Dimitris G. APOSTOLOPOULOS, « Du sultan au basileus ? Dilemmes politiques du conquérant », dans *Le patriarcat œcuménique de Constantinople aux XIV^e – XV^e siècles : rupture et continuité. Actes du colloque international Rome, 5-6-7 décembre 2005*, Paris, Centre d'études byzantines, néo-helléniques et sud-est européennes, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p.241-242 et 250-251. De son côté, l'Église grecque est dans une situation paradoxale après 1453. En délicatesse avec le pouvoir byzantin qui a imposé *in extremis* l'Union des Églises, théoriquement disparue après la chute de la ville, le clergé est pourtant ressuscité par Mehmet II et impose un statut particulier à son premier patriarche, Georges/Gennadios Scholarios. Prisonnier personnel du sultan, le patriarche joue rapidement un rôle de rassemblement et de planche de salut idéologique pour nombre des chrétiens grecs angoissés à l'idée de dépendre de nouveaux maîtres musulmans. Marie-Hélène Blanchet insiste notamment sur l'importance de trouver une voie possible de coexistence entre Grecs et Turcs. Dès lors la définition juridique des dhimmis, avec des devoirs mais aussi des droits reconnus, occupe le centre du dialogue avec le pouvoir ottoman, le clergé, Gennadios en tête, occupant une place d'intermédiaire. Marie-Hélène BLANCHET, *Georges-Gennadios Scholarios (vers 1400-vers 1472). Un intellectuel orthodoxe face à la disparition de l'empire byzantin*, Paris, Institut français d'Études byzantines, 2008, p.87-90. Cette position influe logiquement sur les mentalités et les rapports avec les Ottomans. Selon Constantin Pitsakis, un temps millénariste se met en place où l'on attend la fin du monde – Scholarios l'annonce pour l'année 1494 – puisqu'il n'y a plus de basileus et que l'on prophétisait déjà au VI^e siècle que la fin des empereurs précipiterait la fin du monde. Peu à peu, une nouvelle conception émerge où la *nation des Romains* est soudain régénérée en englobant tous les chrétiens orthodoxes vivant dans l'empire Ottoman, des Balkans à Alexandrie, en passant par Antioche. Constantin G. PITSAKIS, « De la fin des temps à la continuité impériale : constructions idéologiques post-byzantines au sein du patriarcat de Constantinople », *Le patriarcat œcuménique de Constantinople aux XIV^e – XV^e siècles*, *op.cit.*, p.215-217 et 228-229.

refuge dans des régions toujours fidèles à cette orthodoxie, comme en Serbie. Il est donc fort peu probable que les ecclésiastiques présents à la cour de Charles VI ou celle de Philippe le Bon soient des orthodoxes convaincus et irréductibles. De même, hormis des Grecs de passage, des diplomates ou des membres de la suite impériale qui ont l'autorisation de conserver leurs pratiques religieuses, le temps de leur séjour, il n'existe aucune raison de penser que les autres Grecs, dont Thomas Francos et Georges Bissipat, n'aient pas adopté les pratiques locales. Certains marchands comme les fauconniers du roi, sillonnant l'Europe et conservant leurs attaches en Orient sont probablement restés orthodoxes, tout comme Démétrios Paléologue (3) aura pu, au début de ses relations avec la cour de France, conserver certaines pratiques. Mais il est impossible d'en savoir davantage. Pour ceux qui s'implantent, si l'attachement à la religion orthodoxe demeure, celle-ci entre alors dans le domaine du privé et il est très difficile, compte-tenu des sources disponibles, d'évaluer ce phénomène. Seule la croix grecque conservée par Bissipat sur son blason peut laisser entendre une forme d'attachement à son patrimoine culturel mais rien n'indique que le corsaire ait conservé son obédience à l'orthodoxie grecque : au contraire, ses enfants ne développent aucun attachement à ses racines religieuses. Seule demeure parfois la suspicion des locaux.

Nous le voyons, si la religion peut s'avérer une entame plausible dans les contacts avec les migrants grecs, elle ne peut constituer un élément exclusif de définition du Grec dans les mentalités occidentales, sauf lorsque le récit a pour objectif de dénigrer ces personnes. Mais là encore, la pauvreté des sources n'est pas un bon indicateur sur ce point.

La langue.

La langue constitue bien entendu le principal vecteur de l'identité des Grecs. Sans remonter aux origines antiques de la différenciation entre les Grecs, détenteurs de la civilisation parce que pratiquant une langue commune à toutes les cités grecques, face aux barbares parlant un sabir incompréhensible¹³²⁶, notre propos s'enrichira certainement d'observer que la langue grecque conserve une aura particulière, à l'instar du latin, dans les mentalités des hommes de l'époque médiévale, tant en Occident que dans le monde islamique. Langue de liturgie, de

¹³²⁶ *Infra.*, p.443.

culture et de science, le grec, quoique modifié dans ses pratiques et sa forme avec le temps, fait partie des *lingua franca*, communes à toute une élite lettrée et employée dans la communication internationale, qu'elle soit diplomatique, religieuse ou intellectuelle. Benoît Grévin place cette langue, en association avec le latin et l'arabe, dans le groupe des langues « référentielles », sortes de langues internationales considérées comme supérieures aux autres pratiques linguistiques, qualifiées de vulgaires, perçues comme moins dignes de véhiculer la culture d'une civilisation¹³²⁷. Le grec occupe une aire de domination et d'influence intellectuelle correspondant à la chrétienté d'orient qui l'emploie à l'instar du latin¹³²⁸ : le syriaque, langue pratiquée en Syrie-Palestine semble seule lui faire une concurrence sérieuse, mais la prédominance du grec domine jusqu'en Égypte et même au-delà¹³²⁹ ; le Grec influe sur le développement d'autres langues, plus locales mais qui s'enrichissent de la graphie ou de la grammaire grecque comme l'alphabet cyrillique développé au IX^e siècle¹³³⁰.

Même si l'Empire byzantin revendique ses origines romaines, sa langue officielle devient grecque très rapidement aux dépens du latin, dès l'époque de Justinien I^{er} (527-565). La partie orientale de l'empire pratique davantage le grec que le latin. L'administration byzantine impose l'emploi du grec qui ne correspond certes plus dans sa pratique quotidienne à la langue grecque antique – si tant est qu'une telle unité ait pu exister à l'époque – mais permet à l'autorité impériale d'imposer son pouvoir à ses populations sujettes qui ont pourtant des pratiques linguistiques variées – songeons par exemple au Syriaque. De plus, avec la perte des provinces d'Égypte, d'Afrique et de Syrie, et le recentrement de l'empire autour de l'Anatolie et du bassin égéen, l'unité linguistique se renforce.

¹³²⁷ Ce terme est emprunté à Benoît Grévin qui définit ainsi sa pensée dans *Le parchemin des Cieux*. Il écrit qu'il s'agit « d'une langue disposant d'un prestige associé à la conservation de textes sacrés et sacrifiés, normée et grammatisée, privilégiée pour la communication écrite, et par référence à laquelle s'organise la réflexion linguistique et la promotion éventuelle d'autres langues tendant alors à en imiter différents aspects (lexique, prosodie, stylistique, modes d'analyse grammaticale...) ». Benoît GREVIN, *Le parchemin des Cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2012, p.390-391. Lorsqu'il aborde plus précisément l'analyse de ces langues référentielles, Benoît Grévin insiste avant tout sur le latin et l'arabe, langues disposant d'une importante aire d'influence en Occident et dans le monde islamique. *Ibid.*, p.45-52. Le Grec n'est alors pas mentionné mais cette langue occupe bien une position dominante, que l'historien établit dans la partie orientale de l'ancien empire romain dès le V^e siècle. *Ibid.*, p.26.

¹³²⁸ Il nous faut cependant noter que le grec, à la différence du latin, reste une langue pratiquée au quotidien par des populations, créant ainsi une distinction entre le grec courant, dit « moyen », et le maintien d'un niveau de langue plus élevé, plus classique. *Ibid.*, p.134 et 140.

¹³²⁹ *Ibid.*, p.26.

¹³³⁰ Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD, *Op.cit.*, volume 4, p.218-219.

Ces éléments, sans être nécessairement compris dans leur totalité par l'ensemble des occidentaux, peuvent néanmoins influencer leur perception de qui est grec. La pratique d'une langue grecque s'impose rapidement dans les observations des auteurs de nos sources comme un élément déterminant de la définition d'une identité grecque. De Michel Pintoin à Guillaume Crétin en passant par Bertrandon de La Broquère, l'intérêt est visiblement grand pour la pratique d'une langue qui leur paraît très étrange et pour une écriture également ressentie comme exotique¹³³¹. La sonorité de la langue joue un rôle de mise en évidence d'une identité grecque : les protégés de Thomas Francos, présents à la cour de Charles VII en 1451 sont rapidement identifiés comme grecs parce qu'ils parlent entre eux une langue dite « giet »¹³³² : la langue maternelle de Guillaume Bissipat, célébrée par Guillaume Crétin permet une célébration culturelle, presque sonore qui est très prisée par les sociétés humanistes du temps¹³³³ ; cette même importance sonore de la langue permet, semble-t-il, à Grégoire Tifernas de se faire passer pour Grec, tant auprès des autorités universitaires que pour les autorités judiciaires françaises¹³³⁴. De même, la langue grecque intervient vraisemblablement en matière diplomatique, notamment lorsque Thomas Francos et Georges Bissipat intercèdent lors d'affaires

¹³³¹ Dans le récit que Michel Pintoin compose au sujet de l'ambassade de Théodore Cantacuzène en 1397, l'auteur insiste sur l'attrait que suscitent les lettres de créance que le diplomate présente au roi parce qu'elles sont rédigées en latin et en grec (« *que scripta sunt in prima ydiomate greco habebantur, et in alia, ydiomate latino* »). Michel PINTOIN, *Op.cit.* livre XVIII, chapitre VIII, p.558. Ces lettres ont en effet une forte influence sur les esprits des Occidentaux, surtout lorsqu'elles émanent de l'empereur lui-même, conférant au document un prestige dans nulle pareille : ainsi la cathédrale de Pampelune expose un chrysobulle envoyé par Manuel II Paléologue, daté du 30 août 1400, intégralement rédigé en grec et paré du sceau impérial. L'empereur confirme le don au roi de Navarre Charles III le Noble (1387-1425) des morceaux de la tunique du Christ et de la Croix. Nul doute que la lecture du document soit demeurée impossible au commun des fidèles mais l'importance de ce document tient dans sa symbolique impériale, rehaussée par l'écriture grecque. *Formulario de Reales Ordenes, Sección de Papeles sueltos*, legajo 178, carpeta 3. Donné par Constantin MARINESCU, « Du nouveau sur les relations de Manuel Paléologue avec l'Espagne (1391-1425) », dans *Atti dello VIII Congresso Internazionale di Studi Bizantini, Palermo 3-10 aprile 1951*, tome I, Rome, Associazione nazionale per gli studi bizantini, 1953, p.422-425. L'association entre identification grecque et langue grecque prend chez Bertrandon une valeur de preuve. Une fois à Damas et alors qu'il cherche à intégrer une caravane à destination de Brousse, moyennant une forte compensation financière, Bertrandon s'adresse, via son truchement, au chef de caravane. Celui-ci se méfie de ses intentions et demande notamment s'il sait parler l'arabe, le turc, l'hébreu vulgaire ou le grec : ce sont les principales langues parlées dans cette partie du monde islamique. Le grec en tant que langue semble jouer un premier rôle d'identification, commun aux populations locales mais compréhensible également pour un occidental tel que Bertrandon. Bertrandon DE LA BROQUERE, *Op.cit.*, p.75. Plus tard, lorsque le chevalier bourguignon rencontre des Grecs, en Syrie ou bien en Cilicie, les seuls éléments qui permettent de suivre le raisonnement de l'auteur tient en ce que ces hommes ont la maîtrise d'une langue autre que celle de ses compagnons arabes ou turcs. *Ibid.*, p.105-107.

¹³³² AN, *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

¹³³³ Guillaume CRÉTIN, *Op.cit.*, p.76, vers 89-93.

¹³³⁴ CUP, *Auctarium*, tome II (1897), p.934, *Liber receptorum nationis alemanniae*, f.129v ; AN X A 1484, f.27v.

qui concernent les affaires grecques et ottomanes, respectivement avec Nicolas Agallon et Husseyn Bey, ou encore lorsque Démétrios Paléologue (3) joue le rôle d'interprète pour le compte du roi de France¹³³⁵. La barrière de la langue, souvent surmontée grâce à un interprète, induit en creux qu'un Grec est grec parce que l'on ne comprend ce qu'il dit.

Nous ne pouvons cependant se satisfaire de ce constat. Revenons sur le cas de Grégoire Tifernas. Nous avons déjà montré que ce personnage n'était pas grec, mais originaire d'une cité du Latium¹³³⁶. La méprise, voulue ou non, tient dans la maîtrise de la langue grecque par l'humaniste florentin. Et de fait, grâce aux enseignements d'érudits grecs comme Georges Hermonymos, Andronic Kallistos ou Andronic Kontoblakas, des Occidentaux apprennent de plus en plus la langue grecque, apprentissage tombé en déshérence en Occident depuis longtemps¹³³⁷. Donc le constat, valable jusqu'au milieu du XV^e siècle, que les Grecs disposaient d'une forme de monopole de la langue grecque n'est plus aussi systématique au début du siècle suivant. Les humanistes tels que Guillaume Budé parlent grec, savent s'en servir dans leurs activités professionnelles. Il est intéressant de noter que l'enseignement du grec passe rapidement à la fin du XV^e siècle, des mains des Grecs, trop rares, à celles de grands hellénistes comme Guillaume Budé ou Guillaume Fichet, concomitamment au développement tardif d'une imprimerie grecque en France à partir de 1507¹³³⁸. À l'inverse, le nombre de Grecs de seconde génération ne revendiquant pas particulièrement la maîtrise d'une langue, qui peut très bien être confinée au cercle intime de la famille, est grand. En dehors de

¹³³⁵ Répertoire prosopographique n°28 et 258.

¹³³⁶ *Supra.*, p.110. Antoine THOMAS, « Un document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas (novembre 1458) », article cité. Sur l'humanisme du personnage voir en allemand Ursula JAITNER-HAHNER, *Humanismus in Umbrien und Rom. Lilius Tifernas, Kanzler und Gelehrter des Quattrocento*, deux volumes, Baden-Baden, Saecula spiritalia 25-26, 1993.

¹³³⁷ Selon Pascal Boulhol, Hermonymos reste le seul Grec à s'être durablement installé à Paris et à y avoir enseigné. Les autres mentionnés, y compris Jean Argyropoulos et cet « Emmanuel de Constantinople (4) » qui officie en Angleterre n'ont qu'une activité éphémère. Nous pourrions objecter toutefois que cette impression d'instabilité est peut-être une nouvelle fois le fruit d'un effet de source, les implantations étant probablement moins génératrices de documentation. De même, la grande mobilité d'Argyropoulos, Kallistos, Hermonymos ou Kontoblakas ne plaide pas en faveur d'une fixation ferme. Nous avons cependant déjà insisté, avec le cas de Georges Bissipat et d'autres, sur les risques à considérer ces Grecs comme d'incorrigibles globe-trotters sans volonté d'implantation. Pascal BOULHOL, *Op.cit.*, p.157-158.

¹³³⁸ *Ibid.*, p.181. Pascal Boulhol montre que des imprimeurs comme Tissard et Aléandre jouent un grand rôle de transmission entre 1507 et 1513. *Ibid.*, p.187. Toutefois, les difficultés sont grandes pour les humanistes français dès lors que ces derniers cherchent à approfondir un enseignement qui reste léger. Le voyage d'Italie devient alors une nécessité, permettant de rencontrer de grands hellénistes, dont certains sont grecs : en 1508, Germain de Brie suit, entre autres, les enseignements de Janus Laskaris et Marc Musurus ; Jean de La Forest suit également les cours de Janus. *Ibid.*, p.189-190.

Guillaume Bissipat, aucun autre membre ne semble s'illustrer par l'usage de cette langue. Drague de Comnène qui est si prompt à afficher ses origines « impériales » est très discret sur ses connaissances en grec. Il n'existe donc pas de lien systématique qui identifierait un hellénophone à un Grec, la pratique de cette langue de culture entrant de plus en plus dans le bagage intellectuel obligatoire de tout humaniste digne de son nom. La langue n'est donc pas un critère d'analyse satisfaisant.

La culture.

Découle logiquement de la maîtrise d'une langue dite « référentielle », un intérêt grandissant pour la culture grecque, qu'elle soit classique et antique ou bien chrétienne et orientale, dont elle est le vecteur. Si l'on ne peut définir à coup sûr l'identité du locuteur, peut-être que le bagage culturel affiché peut s'avérer utile pour nous. Or, ici encore, la nuance s'impose. Les humanistes occidentaux se font le miel de la culture antique grecque, les philosophes grecs étant particulièrement recherchés, Platon et Aristote en tête. Et de fait, les intellectuels byzantins depuis Manuel Chrysoloras jusqu'à Démétrios Chalcocondylès, en passant par Théodore Gazès, Georges de Trébizonde et Jean Argyropoulos, savent *commercialiser* ce savoir¹³³⁹. Les références culturelles, religieuses, politiques, etc. Tout ce qui peut fonder le sentiment d'appartenance des Grecs se dilue rapidement en étant intégré par les populations locales ou bien en étant métissé par des apports culturels autochtones : Thomas Francos, George Bissipat et Démétrios Paléologue (3) parviennent tous trois en Europe du nord-ouest avec leurs références culturelles propres auxquelles leur sont rapidement adjointes des marques culturelles occidentales – une assise sociale et territoriale, une place intégrée dans une société occidentale.

¹³³⁹ Manuel Chrysoloras, nous l'avons vu, enseigne à Florence puis à Pavie, sur invitation expresse des autorités locales. John BARKER, *Op.cit.* ; Giuseppe CAMMELLI, *Op.cit.* Démétrios Chalcocondylès est professeur à Padoue de 1463 à 1479 puis reprend le poste de Jean Argyropoulos à Florence où il côtoie notamment Marsile Ficin, Ange Politien et Théodore Gazès. Ce dernier connaît notamment de grands succès dans l'enseignement du grec à Ferrare, avant de fréquenter la Curie.

Diversité des récits identitaires en Occident.

Il nous faut croiser les données et nous demander si ces critères politiques, religieux, linguistiques et culturels, dans l'ensemble inefficaces lorsqu'il s'agit d'identifier un Grec comme tel, ne deviendraient pas davantage pertinents en fonction des époques et des lieux concernés.

Selon les lieux. S'il n'est nulle part interdit de se reconnaître comme grec, certaines régions peuvent s'avérer plus ou moins accueillantes. Procédons par échelle. La principale destination des Grecs est la péninsule italienne, principalement à Venise, Rome, Naples ou des cités plus modestes comme Livourne au XVI^e siècle¹³⁴⁰. Les Grecs étant regroupés dans des quartiers d'habitation, leur sont reconnues des libertés propres à leur communauté qui leur permettent d'exister en tant que grecs : Venise pousse même cette reconnaissance à l'octroi d'une église de rite grec en 1536, cas rare pour l'époque. Néanmoins, les Grecs, présents en nombre, regroupés et ayant une influence économique réelle dans la vie de la cité, leur identité grecque se trouve plus aisément garantie : Nicandre de Corcyre ou bien Théodore Spandounès ne montrent aucun souci quant à la définition de leur identité grecque, empreinte de classicisme grec, fiers d'une culture garantie par les autorités de la Sérénissime¹³⁴¹. Au nord des Alpes, les situations diverses que nous avons explorées changent quelque peu la donne. Tout d'abord leur faible nombre n'autorise pas une définition ferme d'un groupe protégé dans son identité par des droits spéciaux : tous ceux que nous avons évoqués ne touchent que des individus comme les frères Effomatos de Londres, révocables à tout instant. Dès lors la différenciation des Grecs avec les autochtones s'axe sur des aspects variables : la question religieuse est davantage présente en Angleterre, peut-être en raison des questions qui touchent le royaume – les thèses de John Wyclif ne date que de la fin du XIV^e siècle, les mouvements lollards sont toujours présents au début du XV^e siècle et les idées de la Réforme touchent le royaume dès le début du XVI^e siècle¹³⁴² ; le royaume de France et l'espace bourguignon semblent plutôt, quant

¹³⁴⁰ Mathieu GRENET, *Op.cit.*

¹³⁴¹ Voir Manlio PASTORE STOCCHI, « Venezia e la cultura greca. Qualche riflessione preliminare », dans *I Greci a Venezia*, *Op.cit.*, p.1-10.

¹³⁴² Concernant John Wyclif, voir les travaux d'Anne HUDSON compilés dans *Studies in the transmission of Wyclif's writings*, Aldershot, Variorum collected studies series, 2008.

à eux, intéressés par les compétences techniques et humanistes des Grecs, source de légitimité politique.

Le temps fait également son œuvre. Tant que l'empire grec subsiste ou bien que sa reconquête reste envisageable – même de façon utopique – les Grecs apparaîtront comme la source d'une légitimité impériale qu'il faut s'attacher, par des sources ou bien des rachats de droits, dans l'optique d'une expédition militaire. Pourtant, dès lors qu'il devient clair que Constantinople ne sera pas reprise rapidement, les Grecs incarnent une sorte de reliquat d'une société et d'un empire disparus, et dont la présence en Occident et la persistance d'une identité entre deux mondes, presque interlope. On observera ainsi au XVI^e siècle une certaine admiration pour les lettres grecques – songeons à l'imprimeur Ange Vergekios¹³⁴³ – et le prestige ancien de l'empire Byzantin – l'épithète de Théodore Paléologue en témoigne¹³⁴⁴ – mais également une certaine condescendance pour une société qui a failli – nous pensons ici au jugement sévère sur Drague de Comnène¹³⁴⁵.

Il s'avère donc difficile d'établir avec certitude des catégories d'analyse qui définissent clairement des identités grecques : tout dépendra des circonstances et des attitudes des sociétés hôtes, enclines à découvrir en ces Grecs des déviants religieux, des héritiers d'une haute culture classique ou technique ou bien des personnes étrangères venues de lointains horizons. Tout concourt à brouiller les pistes. La fabrique identitaire résulte de ces mélanges de perceptions, voire de confusions. Nous en revenons une nouvelle fois à cet intéressant formulaire du *Herefordshire* de 1440, destiné à identifier les Grecs et s'assurer de leurs bonnes pratiques religieuses¹³⁴⁶. Aucune autre définition n'est fournie pour mieux les cerner, ni origine, ni apparence physique, ni pratique linguistique ou culturelle. Les Grecs sont nommés mais le formulaire, modèle semble-t-il généralisé et envoyé dans tout le royaume, ne précise pas s'il existe bien une présence grecque dans la région. Seule la suspicion d'une mauvaise pratique religieuse importe : elle devient l'élément majeur pour définir l'identité d'un Grec. L'enjeu est donc grand d'assimiler à un Grec quelqu'un qui ne se conformerait pas aux pratiques canoniques de la religion catholique. Le risque de confusion à partir de modèles stéréotypés s'observe ailleurs dans notre corpus : il pousse ainsi à reconnaître comme grecs des personnes qui ne

¹³⁴³ Répertoire prosopographique n°314.

¹³⁴⁴ *Supra.*, p.397.

¹³⁴⁵ Répertoire prosopographique n°60.

¹³⁴⁶ PRO E135/6/50.

le sont pas en réalité mais peuvent parfois chercher à passer pour grecques. Grégoire Tifernas, romain, est identifié comme grec par l'université de Paris en 1456¹³⁴⁷ tout comme ce *Martel Martellis*, mentionné en Bretagne en 1462¹³⁴⁸, Michel de Trébizonde et son fils, ainsi que plusieurs Rhodiens mentionnés dans les *Subsidies rolls*, que des liens avec les Hospitaliers rendent douteux¹³⁴⁹. Néanmoins, ces confusions, raccourcis ou inventions procèdent également d'une genèse d'une identification des Grecs par les sociétés occidentales, prélude aux identités grecques.

Des identités négociées.

Nous avons donc affaire à des marqueurs identitaires qui s'entremêlent, se complètent ou au contraire s'opposent, et dont l'usage par ou pour les Grecs correspond à des stratégies discursives assumées : il ne s'agit pas d'évoquer les supposées grandes connaissances culturelles des Grecs si l'objectif n'est pas de s'attacher leurs services ; de même, l'invocation des défauts des Grecs doit nécessairement mener à un discours négatif qui mène au rejet d'une société. Tout se négocie : les identités grecques ne font pas défaut à ce constat.

Nous clorons notre étude par une nouvelle référence à une épitaphe, étape finale d'une série d'exemples qui ont constitué une sorte de fil rouge involontaire mais fort utile et dont l'analyse spécifique permettra de mettre en évidence un récit sur un passé recomposé, réarrangé souvent, inventé parfois. La négociation des identités, à force d'osciller entre acceptations et refus, devient une sorte de jeu où les sources sont toujours composées afin de servir un but. Or, les épitaphes reflètent à merveille le souvenir que les défunts ou leurs familles entendent conserver et présenter aux générations futures. Démétrios Paléologue (3), que nous connaissons bien à ce stade, fait lui-même graver une inscription en attendant de rendre l'âme, puisque la date du décès est laissée en blanc. Démétrios a souhaité que cette épitaphe soit gravée dans l'église Saint-Paul, dans la chapelle de la Vierge, à côté de celle de sa première épouse Jeanne de Vitry, décédée en 1554. Rien d'étonnant à

¹³⁴⁷ AN. X A 1484, f.27v.

¹³⁴⁸ ADLA. E164, n°2.

¹³⁴⁹ Voici quelques cas issus de la base de données *England's Immigrant*, classés par celle-ci comme grec : Francisco Belle en 1516, Francis Galyardes en 1529, Constantin Benet en 1530. Voir tableau n°11. Ces cas problématiques révélés par les sources font écho au problème plus général que nous avons évoqué concernant la méthode adoptée par les auteurs de la base de données et consistant à donner comme identité celle qui équivaut plutôt à une provenance géographique. *Supra.*, p.70.

cela, le prestige de la famille de Vitry rejaillit ainsi sur Démétrios. Pourtant, ce blanc pose problème : elle induit peut-être un changement de plan ultérieur, Démétrios choisissant un autre lieu de sépulture, plus prestigieux, à moins qu'un événement impromptu l'ait empêché de mourir comme il l'avait entendu. Le texte de cette épitaphe est à la fois sobre et parfaitement réfléchi :

« Cy gist personne Dimitre Palléologue, escuyer, natif de Constantinople, panetier ordinaire du Roy, capitaine de son hostel des Tournelles à Paris, qui trépassa le (espace en blanc).

Et Jeanne de Vitry sa femme, Dame de Crespière, qui trépassa le 3^e octobre l'an 1554 »¹³⁵⁰.

Démétrios mène une stratégie claire d'atténuation de ses origines grecques. En effet, nulle mention d'une identité proprement grecque n'est avancée, alors que l'adjectif *grec* accompagnait souvent les documents dans lesquels il apparaissait. Seule la mention d'une naissance constantinopolitaine subsiste, le prestige d'une origine lointaine restant un atout certain pour un néo-bourgeois parisien. De plus, son patronyme est dûment francisé et fixé dans une graphie qui paraissait bien plus fluctuante dans d'autres documents¹³⁵¹. Viennent ensuite les qualités courtisanes de Démétrios : écuyer, panetier ordinaire et capitaine des Tournelles. Il s'agit de fonction marquant l'acquisition d'un statut social relativement élevé, probablement anobli via la mention d'écuyer. Cette image prime dans la stratégie identitaire de Démétrios : ses origines grecques, associées à des *topoi* négatifs – comme une religiosité une fidélité au seigneur incertaines – sont exclues de l'image et de la mémoire que Démétrios souhaite renvoyer à ses nouveaux concitoyens. La localisation géographique subsiste seule parce qu'elle est évocatrice d'un fantasme « orientalisant », Constantinople restant une ville mythique tant dans l'Occident chrétien que dans l'Orient musulman.

Les identités grecques, souventfois écrites puis réécrites en fonction d'objectifs parfois contradictoires, peuvent disparaître dès lors que la stratégie discursive adoptée l'exige. Ce même souci de se fondre dans le tissu urbain local qui

¹³⁵⁰ Donné par Lucien LAMBEAU, *L'ancien cimetière Saint-Paul et ses charniers. L'église Saint-Paul, la grange et la prison Saint-Éloi*, Ville de Paris, Commission du Vieux Paris, 1910, p.35.

¹³⁵¹ Il existe plusieurs variantes de sa dénomination : « Dimittre » ; « Demetrius Paleologue dit le grec » ; « Dimittre Paleologue » ; « Dimitre Paillelogue » ; « Dimittre Paillelorgue » ; « Dimitri Pallalogue ». Répertoire prosopographique n°258.

pousse Démétrios à ne presque plus rien revendiquer ses origines semble avoir également mener les *Losschaert/Laskaris* de Bruges à rompre tout lien avec leurs racines orientales : au-delà des premières générations, les suivantes, qu'il est difficile de relier entre elles, ne conservent de leur passé familial qu'un nom, fortement modifié pour devenir un patronyme flamand. Antoine (I) *Losschaert*, qui peut appartenir déjà à une seconde génération, est un épicier très actif dont le lien direct avec le monde grec a déjà disparu¹³⁵² ; à la génération suivante, les liens sont définitivement rompus, leurs activités économiques disparaissant¹³⁵³. La transmission aux secondes générations, nous l'avons vu, d'un patrimoine culturel grec s'essouffle souvent et se métisse en fonction des unions contractées fréquemment avec des populations locales. Guillaume Francos ne laisse apparaître aucune marque grecque dans les documents qui le concernent : sa formation de clerc puis, semble-t-il, de juriste, n'impose pas de mettre en avant les origines grecques de son père¹³⁵⁴.

Un phénomène de va-et-vient culturel est cependant possible. Confrontés à d'autres cultures, les Grecs et leurs descendants sont également conscients des atouts qu'une double culture peut représenter. C'est même l'argument majeur avancé par Démétrios de *Cerno* lorsqu'il écrit au roi pour obtenir des lettres de naturalité : ses enfants sont présentés exclusivement comme anglais alors que, dans les faits, ces derniers sont également grecs¹³⁵⁵. Tout au long de notre période, nous observons cette sorte de jeu entre d'une part l'acceptation et l'intégration de règles de comportements par les Grecs et des refus de leur part de se conformer à ces modèles une dernière voie consistant à délaissé complètement les atours grecs pour prendre les oripeaux culturels de l'Occident : George Bissipat, Thomas Francos ou Démétrios Paléologue (3) sont les meilleurs ambassadeurs de ces aller-et-retours identitaires.

Ces négociations ont enfin besoin d'un interlocuteur occidental – qu'il s'agisse d'une norme ou d'un particulier – qui a un intérêt à accepter ces fluctuations

¹³⁵² Répertoire prosopographique n°205.

¹³⁵³ Antoine I *Losschaert* est mentionné parmi les fondateurs de la Confrérie du Saint Sang de Bruges en 1440 et est même échevin en 1441. Dès cette époque, il ne semble plus revendiquer ses origines. Sa descendance (Antoine II) ne semble pas non plus reprendre, sur le modèle d'une Diane de Dommartin, des marqueurs identitaires grecs. Répertoire prosopographique n°206. Jean-Jacques GAILLIARD, *Op.cit.*, p.259.

¹³⁵⁴ Répertoire prosopographique n°115.

¹³⁵⁵ Ces enfants disposent du même degré de grécité que Guillaume Bissipat, plus prompt à faire étalage de sa double culture grecque et française. Répertoire prosopographique n°29.

dans le changement fréquent de masques identitaires. Concernant les souverains qui constituent les principaux protecteurs des Grecs entrant dans notre champ, leur objectif est d'apparaître à la tête d'une cour prestigieuse, bigarrée et cosmopolite¹³⁵⁶ : les impétrants se trouvent à devoir servir leur maître en tant que courtisan au même titre qu'un collègue occidental ; par ailleurs, leur originalité grecque doit parfois être présente. Les différentes facettes de l'action de Thomas Francos et de George Bissipat, consistant à « jouer au grec » lorsque le prestige du souverain l'exige et à rentrer dans le rang des courtisans à d'autres, ne sont pas de leur initiative. Les pérégrinations de Thomas Francos dans les couloirs du château de Montils-lès-Tours le mettent en scène en jouant volontiers le rôle d'expertise sur les questions politiques grecques et ottomanes. Il se comporte comme un courtisan exotique, mais un courtisan ayant connaissance des rouages et fonctionnements de la cour de Charles VII : il sait tisser des liens de courtisan à courtisan et obtenir des avantages pour ses proches – protégés et fils – qu'un courtisan cherche classiquement à obtenir pour les membres de son réseau¹³⁵⁷.

Les Grecs, en présence d'Occidentaux, se définissent et sont définis par un ensemble d'informations, de discours, tous plus ou moins en phase avec une réalité politique ou sociale comme la crise liée à la chute de Constantinople. L'analyse de ces informations n'est pas neutre et révèle différentes stratégies utiles aux deux extrémités de la chaîne du récit : celui qui s'exprime et celui qui reçoit l'information (Grecs et Occidentaux se retrouvant alternativement dans ces deux situations). Ces données ne sont pas neutres et relèvent de vastes entreprises de mise en récit, de fictions qui s'élaborent toujours à partir d'un terreau initial encre dans le réel.

Deux tendances historiographiques se sont opposées sur ce point, l'une cherchant, en forçant le trait, à trouver aux faits énoncés une réalité politique ou sociale, l'autre récusant totalement ces documents jugés trop partiaux et entachés de cette *fictivité* perçue comme inutile à l'analyse historiographique. Une voie médiane est bien sûr possible. À travers le cas de la construction de mémoires grecques, plus ou moins mâtinées d'aspects personnels et familiaux, il est rapidement apparu qu'une analyse, à partir d'un récit, des intentions des auteurs et des objectifs recherchés, a su nous aiguiller sur le renouveau de la réflexion au tour

¹³⁵⁶ Supra., p.280.

¹³⁵⁷ Répertoire prosopographique n°116.

de la fabrication des identités grecques : celles-ci, quoiqu'encore balbutiantes, sont en gestation bien et apparaissent sous un angle novateur. Les identités grecques sont autant, voire davantage, le reflet d'une interprétation des éléments culturels et historiques qui définissent les Grecs, que le sentiment d'appartenance ressenti par ces mêmes populations, difficilement mesurables hors de l'espace culturel grec – ce qui n'est plus véritablement le cas après 1453. Contraints de transposer leurs modèles culturels dans un nouvel espace, les Grecs ont été amenés à modifier leur manière de se représenter et donc, par conséquent, d'être représenté. Ces « images sociales » chères à Martina Avanza et Gilles Laferté¹³⁵⁸, prémisses à la fabrication identitaire, ne nourrissent donc fortement d'une part croissante des schèmes de pensée et modes de représentation des sociétés occidentales.

De la confrontation avec ces nouveaux systèmes de raisonnement, il ne faut toutefois pas parvenir trop hâtivement à la conclusion que les Grecs soient restés inexorablement passifs face à ces nouvelles images d'eux-mêmes. La négociation et le dialogue dominant fréquemment les échanges, même si les références ne sont pas explicites. Enfin, le *métissage* tend à devenir un outil sémantique utile pour définir les résultats de ces négociations plutôt que de chercher si les Grecs choisissent d'abandonner totalement leurs systèmes de valeurs culturelles ou au contraire de les sauvegarder dans leur intégrité. Mais attention, il ne s'agit pas de décrire un phénomène linéaire, systémique et aisément reproductible selon les cas rencontrés : acceptations, refus, accommodements et remises en question scandent les récits des péripéties des Grecs. Rien n'est définitif, tout est en constant mouvement. D'où la nécessité pour nous de manier l'outil comparatif. Ces fréquents allers-et-retours sont constitutifs de nouveaux éléments de réflexion sur ce que fonde véritablement la venue des Grecs ainsi que l'irruption du récit autour de leurs identités dans les modes de représentation des Occidentaux eux-mêmes, brusquement placés face à un monde qui ne cesse de s'agrandir.

¹³⁵⁸ Martina AVANZA et Gilles LAFERTE, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », article cité, p.142-144. Voir également supra., introduction, p.23.

Chapitre huit.

Modèles grecs.

Poursuivons. Nous sommes parvenus au stade où, une fois établie la prépondérance de la fiction comme nourriture pour la genèse des identités grecques, il nous faut aborder les principales images ou représentations qui accompagnent inévitablement l'évocation des Grecs présents en Europe du nord-ouest. En effet, nous voici une nouvelle fois amenés à reposer cette question cruciale : Que sont les Grecs ? Toutefois, il s'agit de pousser jusqu'au bout le raisonnement et se demander ce qu'implique l'invocation de ce champ sémantique.

Il sera question dans ce dernier chapitre de la figure du *Grec* comme possible application pratique à des problématiques relatives au monde occidental et son positionnement dans un univers toujours plus vaste, plus complexe. En effet, que sont ces Grecs qui apparaissent par groupes épars sinon des figures d'une autre possibilité de l'humain, une figure de l'autre chrétien ? Des schèmes mentaux se sont mis en marche qui cherchent à comprendre et nommer ce qui constitue l'essence de sa société et tout ce qui s'en éloigne. Cette ultime phase de notre réflexion mène droit à cette complexification de l'image – des images devrions-nous écrire – du Grec en Occident. La fabrique de ces modèles d'identités grecques est au prix de ces différenciations et de cette diversité.

Figures de l'altérité.

Nous tournons autour de cette question depuis longtemps maintenant, tout particulièrement lorsque nous avons abordé la question de l'extranéité des Grecs. Même si nous avons tenté de garder cette part d'analyse pour cet instant, il aura été nécessaire de laisser échapper parfois quelques remarques sur la position ambiguë des Grecs, projetés parfois brutalement au contact des populations occidentales. Entre « eux » et « nous », un phénomène de jugement et de définition se met en place où les récents impétrants sont inévitablement ramenés à une place malaisée d'altérité. Compte-tenu d'une littérature scientifique – avant tout anthropologique et philosophique – qui se trouve fréquemment remise en question et renouvelée, le cas grec offre à n'en pas douter une belle application à cette notion. Le *Grec* est-il un *autre* conforme aux attentes historiographiques ? Ne suggère-t-il pas au contraire des nuances face à des certitudes trop établies ?

Une notion controversée.

Une légère mise au point s'avère nécessaire. Nulle part n'est fait de mention explicite des Grecs comme à des personnes *autres*. Elles sont certes souvent différenciées des populations locales mais jamais elles ne sont qualifiées d'*autres* personnes. Nous assumons pleinement que notre objet en ce début de chapitre n'est pas d'identifier un objet d'analyse conscient pour les auteurs de l'époque : si ceux-ci ont pu placer les populations étrangères – dont les Grecs – dans une position sociale différente de celle des populations autochtones, il n'existe nulle forme de conceptualisation et de réflexion large sur la notion d'*altérité*. Certes, nous n'avançons pas seuls sur cette question. D'autres historiens, plus spécifiquement des médiévistes, ont pris à cœur d'évoquer la notion d'altérité comme un phénomène culturel : dans le sillage d'un colloque récent¹³⁵⁹ sur l'appréhension de la culture de l'*autre*, nous aurons à cœur de nous demander si les Grecs forment une culture alternative vis-à-vis des sociétés occidentales. Nous noterons en premier lieu qu'Hérodote dans ses *Enquêtes* n'était pas non plus conscient de raisonner

¹³⁵⁹ Viviane GRIVEAU-GENEST et Pauline GUENA (dir.), *Culture de l'autre : rencontre, rejet, échange*, *Questes* 35, 2017.

conceptuellement lorsqu'il décrit les Perses aux prises avec les Scythes¹³⁶⁰. Pourtant, même si le terme d'*autre* n'est jamais employé directement, ce paradigme semble néanmoins utile à plus d'un titre. Sans réflexion sur ce concept, les notions d'*identité*, de *diaspora* ou d'*extranéité* ne seraient que partiellement opérantes, voire pas du tout, et n'auraient aucun sens. Or, ces débats agitent réellement la « communauté » scientifique, y compris celle des historiens. L'*altérité* a le mérite d'avoir éveillé l'intérêt de l'ensemble du spectre des sciences humaines. Nous disposons d'importantes réflexions de la part des philosophes, anthropologues et sociologues. Notre propos sera dans ce passage de mettre à l'épreuve certains cadres qui ont permis la discussion, la controverse même, autour de la notion d'altérité. Ce sont des notions et des relations utiles pour l'historien en général mais pour nous en particulier : altérité et norme ; altérité et l'effet de miroir inversé : altérité et le « déficit d'appartenance ». Nous ne prétendons pas à une visée paradigmatique ; nous proposerons plutôt des éléments de comparaison entre des modèles observés dans les sources et les grandes lignes de la pensée de l'*altérité*.

Altérité et norme.

Revenons sur un exemple que nous avons déjà longuement évoqué à propos de la question de l'extranéité des Grecs. Le procès intenté par Richard Scopham à Alexis Effomatos, et qui a ouvert le troisième chapitre, a exprimé bien à propos les considérations que les éléments d'une société chrétienne occidentale donnée – anglaise ici – peuvent tenir sur la présence d'étrangers en leur sein : dans certains cas précis, comme une crise ou un contentieux, ceux-ci sont invariablement renvoyés à leur condition bâtarde vis-à-vis de l'allodialité des autochtones¹³⁶¹. Seulement en des cas précis, puisque nous avons vu que cette extranéité, pour réelle qu'elle puisse être au quotidien, ne s'exprimait dans les sources que de façon intermittente¹³⁶². Or, ce sujet place une sorte de limite informelle entre des personnes aux statuts particuliers, mal définis, et l'ensemble de la société anglaise qui bénéficie d'une visibilité et d'une respectabilité sociales porteuses de norme. Les Grecs – les étrangers d'une manière générale – deviennent, à leur corps défendant et lorsque la situation l'exige, l'incarnation de ce qui est hors du commun normal,

¹³⁶⁰ Nous reviendrons bien entendu sur ce cas fondamental. *Infra.*, p.443.

¹³⁶¹ PRO. C1/11/294. *Supra.*, p.155.

¹³⁶² *Supra.*, p.171.

rejetés avec les personnes qui ne se conforment pas à ce modèle dans des zones extérieures à cette norme. Alexis Effomatos, jusqu'alors bien inséré dans le tissu social anglais, est comparé par son accusateur à une personne extérieure à ce microcosme : il devient une autre personne, différente de l'importateur de fil d'or et de drap de prix intégré aux pratiques et valeurs de la société marchande londonienne. Voici donc s'ouvrir pour nous un premier angle d'analyse qu'il nous faut exposer afin, peut-être, de mieux s'en détacher.

Ce rapport centre/marge est presque un lieu-commun, même indirect, de la réflexion philosophique et sociologique. Howard Becker a montré au moyen des cas de groupes de consommateurs de marijuana d'une part et d'adeptes de musique jazz de l'autre, dans les années 1960, que des personnes rejetées en marge d'une société du fait de leurs pratiques constitutrices de points d'ancrage forts pour leur identité n'en conservaient pas moins des liens avec lesdites sociétés¹³⁶³. Leur déviance est même la création de ces sociétés : selon Becker, les déviants sont étiquetés par ces sociétés comme étrangers au groupe¹³⁶⁴. Leurs pratiques diffèrent certes de la norme établie par une société afin de définir qui peut en faire partie ou pas. Pourtant, leur rejet s'effectue par rapport à ces normes et ce déficit d'appartenance devient même une condition à l'appartenance à ces rejetés : ceux-ci développent leurs propres formes normatives, calquées sur celle de la société dominante¹³⁶⁵. Nous serions bien entendu tentés de voir dans les Grecs dont nous avons pris la charge un autre exemple de rejet d'une société du fait du non-respect de certaines normes : pratiques linguistiques, religieuses, vestimentaires, comportements sociaux, etc. Ces Grecs que nous voyons apparaître dans les registres de compte et qui ne semblent pas parvenir à se faire comprendre correctement de leurs interlocuteurs occidentaux paraissent avoir quelques difficultés à intégrer ces ensembles sociétaux. Certains subissent les conséquences d'une mauvaise conformité aux codes sociaux attendus : Alexis Klaudiôtès en 1408, Michel Dishypatos en 1417, Georges Hermonymos en 1476, Michel Paléologue en 1510 ou encore Hélène Laskarina en 1511 sont tous arrêtés parce que faisant l'objet d'une méfiance de la part des autorités qui ne les reconnaissent pas comme leurs¹³⁶⁶.

¹³⁶³ Howard BECKER, *Op.cit.*, p.32.

¹³⁶⁴ *Ibid.*, p.33.

¹³⁶⁵ Howard Becker évoque l'exemple des immigrés italiens qui continuaient à produire du vin pendant la prohibition des années 1930 pour leur propre consommation. Ils étaient hors la loi aux yeux de leur nouveau pays mais agissaient conformément aux normes de leurs traditions italiennes. *Ibid.*, p.39.

¹³⁶⁶ Dossier documentaire n°4. Répertoire prosopographique n°102, 179, 267 et 203.

Manuel Théodore finit même sur le bûcher pour une méfiance du même ordre¹³⁶⁷. Pourtant, ces situations extrêmes ne signifient pas que les Grecs soient hors des sociétés qu'ils traversent. Même s'ils n'en comprennent pas parfois les codes et les normes, ils fréquentent des locaux et ceux-ci les insèrent dans leur environnement humain, même si ce n'est pas toujours au même niveau : les marchands grecs nous apparaissent, dans les sources, convenablement intégrés au tissu social d'une cité, comme c'est le cas pour les frères Effomatos. Des tensions existent bien et rappellent fréquemment la position particulière des Grecs – et des autres étrangers en général – mais ces jugements n'excluent en rien ces personnages des sociétés qu'ils ont intégrées.

La non appartenance à la norme et le rejet en marge n'abolissent pas pour autant l'entretien de relations soutenues avec des individus issus de cette normalité. Il nous faut donc récuser le rapport à la norme comme définition utile pour nous. Si les Grecs sont perçus dans une situation d'altérité, celle-ci ne signifie pas invariablement un rejet hors des normes d'une société.

Altérité et effet de miroir.

Le miroir d'Hérodote, ouvrage publié par François Hartog en 1980, a apporté un regard novateur sur le concept d'*altérité* en distillant au débat de nouveaux axes de recherches qui ont longtemps tenu, et tiennent encore aujourd'hui, le haut du pavé de la réflexion du domaine¹³⁶⁸. La matière de travail de l'historien est constituée

¹³⁶⁷ Répertoire prosopographique n°303.

¹³⁶⁸ François HARTOG, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard « nrf », 1980. Nous nous garderons bien d'entrer dans la complexe historiographie qui a pu débattre de la question du « miroir inversé ». Sur ce point, voir la postface rédigée par Carlo Ginzburg dans l'édition italienne de 2008 du *Retour de Martin Guerre* de Natalie Zemon Davis dans laquelle l'historien italien insiste sur les apports au débat par François Hartog et Harvey White (indépendamment l'un de l'autre). En effet, tous deux insistent sur la nécessité d'appréhender le discours développé par une source (Hérodote en l'occurrence) dans son rapport à la représentation de l'autre, sans chercher à y trouver des bases réalistes. Ainsi, l'analyse du texte fonde une réalité historique différente de la réalité du terrain, mais dont la pertinence reste tout aussi fondamentale pour la compréhension d'une source. Carlo GINZBURG, « Preuves et possibilités », préface de l'ouvrage de Natalie ZEMON DAVIS, *Le retour de Martin Guerre*, Paris, Tallandier, collection « Texto », 2008 (1^{re} édition 1982), p.31-34. Voir également Carlo GINZBURG, Antonis LIAKOS, Natalie ZEMON DAVIS et alii (dir.) *Heterodoxies. Constructions of Identities and Otherness in Medieval and Early Modern Europe*, Athènes, Nefeli Publishers, 2000. Nous tenons également à évoquer la littérature scientifique byzantiniste qui aura su reprendre à son compte les éléments forts de son œuvre. La question de l'identité grecque à l'époque byzantine n'est certes pas neuve et agite déjà les milieux intellectuels depuis le milieu du XX^e siècle. Ainsi, Gilbert Dagron a commis un article important sur l'emploi de la langue grecque comme d'un outil à la fois culturel et politique, vecteur fédérateur crucial pour le pouvoir impérial. Gilbert DAGRON, « Aux origines de la civilisation byzantine : langue de culture et langue d'État », *Revue historique*, 93/241 (1969), p.23-56. Nous avons déjà évoqué plus haut l'historiographie byzantiniste plus récente

par un passage des *Histoires* d'Hérodote qui met en scène les Scythes, second peuple le plus décrit après les Égyptiens¹³⁶⁹. Hérodote crée un récit autour de ces populations d'autant plus complexe qu'il est difficile d'identifier avec certitude qui peuvent être ces Scythes. Ceux-ci sont mis aux prises avec le roi perse Darius I^{er} (521-486 avant notre ère) qui entreprend une expédition contre eux mais rien ne se passe comme prévu. Les Scythes refusent le combat, fuient devant les armées perses, devenues grâce à la plume d'Hérodote, plus hoplitiques que les Grecs, incarnation de la civilisation organisée et hiérarchisée face à la sauvagerie barbare¹³⁷⁰.

Une fois identifiées les armées scythes qui s'offrent au récit d'Hérodote mais se déroberent au regard de Darius, François Hartog poursuit son étude des représentations et des schèmes mentaux des Grecs par un chapitre consacré à la question de l'*altérité*. Celle-ci est définie en préambule par une zone frontière entre deux groupes humains (Grecs/Perses et Scythes), deux modes de vie (sédentaires et nomades). Cette frontière détermine une « césure » entre un lieu connu et balisé, et un autre, plus lointain, « inaccessible », que le souverain perse s'échinera à parcourir les grandes prairies de Scythie à la recherche de ses ennemis scythes¹³⁷¹. Les cas d'Anarcharsis et de Skylès, deux Scythes accusés respectivement de voyager et de parler plusieurs langues (dont le grec), permettent la mise en place une théorie

attachée à la définition d'une ou plusieurs facettes de l'identité grecque. Supra., introduction, p.23. Parmi ces ouvrages, rappelons simplement que l'idée d'effet de miroir dans la définition de l'*Autre* aura pu poser des questions et d'intéressantes réflexions, mais que celles-ci ont également pu générer des critiques, ou tout du moins quelques points à relativiser. Ainsi, Johannes Koder, que nous avons évoqué en introduction, critique l'interprétation souvent abusive de l'emploi du terme de *Latinos*, trop commodément assimilé par l'historiographie à un mode de désignation de tout Occidental, point d'opposition avec les Grecs définis comme « nous » les Romains. Johannes KODER, « Latinoi – The Image of the Other according to Greek Sources », article cite. Voir Gil PAGE, *Op.cit.* Au contraire, Koder envisage l'usage de ce vocable comme une longue évolution non linéaire, faite d'emplois tantôt précis – *Latinoi* servant à désigner notamment jusqu'au XI^e siècle les personnes à qui on s'adresse diplomatiquement en latin – tantôt avec une acception plus large – le terme englobe au XV^e siècle tous les Occidentaux, avec un sens religieux plus net. Johannes KODER, article cité, p.28-32. Pourtant, la définition de l'autre ne se borne pas uniquement à un seul terme, dont la charge négative n'est pas systématique. Au contraire, d'autres appellations comme *Phrangoi* ou bien *Italoï* peuvent également apparaître dans certains textes et prendre une signification plus précise, *Italoï* servant à Nicéas Choniates pour identifier non seulement les Italiens, mais également est Latin d'Antioche alors que les Vénitiens deviennent des *Enetoi*. *Ibid.*, p.32. Or, cet emboîtement des termes servant. Nous trouvons même aisément un lien avec notre documentation puisque Nicandre de Corcyre joue également d'une assez grande variété de termes, même hérités d'une culture classique un peu dépassée, qui nuance une vision globale et trop monolithique des Latins. Nicandre DE CORCYRE, *Op.cit.* Sans dénier à l'historien le brio de l'analyse du discours d'Hérodote sur les Scythes, nous paraissions devoir suivre ces nuances quant à une définition de l'*Autre* aussi clairement défini par François Hartog.

¹³⁶⁹ HERODOTE, *Histoires*, Livre IV, traduction Ph.-E. LEGRAND, Paris, Les Belles Lettres, 6^{ème} édition, 2017, p.47-133.

¹³⁷⁰ François HARTOG, *Op.cit.*, p.99-106.

¹³⁷¹ *Ibid.*, p.135.

de la transgression : leurs pratiques gommaient la frontière entre le « nous » et « eux », condition de définition de l'*altérité*. Celle-ci est donc posée comme un rapport d'opposition, base de toute la réflexion ultérieure de François Hartog¹³⁷². Le refus des Scythes d'accepter que deux de leurs membres, appartenant de surcroît à l'élite de la société, adoptent des traits culturels jugés différents des leurs, montre que cette *altérité* est perçue comme une différence qu'il est interdit de transgresser sous peine de mort¹³⁷³. Cette différence, d'abord culturelle, se matérialise même spatialement dans le récit d'Hérodote, par l'opposition entre la cité (celle d'Olbia), siège rassurant de la civilisation sédentaire (surtout grecque) et le monde de la forêt, des grandes plaines de Scythie, monde sauvage et nomade (*Hylalia* du récit d'Hérodote, monde forestier marginal)¹³⁷⁴. Toutefois, entre ces deux mondes se développe un espace de l'entre-deux que François Hartog identifie dans les faubourgs d'Olbia pour Skylès¹³⁷⁵. L'*altérité*, selon le cas évoqué, s'exprime donc par une séparation nette, spatiale et culturelle qui place deux ensembles humains face à face, sans contact les uns avec les autres. Cette absence de contact crée l'*altérité* : toute la subtilité du récit de la chasse inversée lancée puis subie par le souverain perse tient dans ce manque de rencontre¹³⁷⁶. N'étant pas accessibles aux contacts, même guerriers, les Scythes sont renvoyés à un autre mode de vie, nomade, dans un autre monde mal défini existant hors de l'*Œcoumène*. Le second point important du récit d'Hérodote n'est semble-t-il pas qu'il détermine l'*altérité* des Scythes parce qu'il s'agit d'un peuple étranger par rapport aux Grecs. Au contraire, le développement suivant qui explique les origines égyptiennes des dieux grecs – dont Dionysos vénéré par Skylès – tend à montrer, selon Hartog, que la question scythe ne tient pas à un simple rapport d'extranéité¹³⁷⁷. Divinité cosmopolite, aux origines diverses et vénéré par des populations variées, Dionysos pourrait faire l'objet d'un culte de la part de Scythes sans que cela ne choque les mentalités grecques : le refus des Scythes de tout syncrétisme est bien plus problématique pour eux.

L'apport de l'ouvrage de François Hartog est crucial pour le débat sur l'*altérité*. Pourtant, l'emploi trop souvent systématique de l'hypothèse de « l'effet de miroir » a peut-être conduit à n'envisager la question de l'*altérité* que sous cet angle

¹³⁷² *Ibid.*, p.137.

¹³⁷³ *Ibid.*, p.142-143.

¹³⁷⁴ *Ibid.*, p.141.

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p.140.

¹³⁷⁶ *Ibid.*, p.108-110.

¹³⁷⁷ *Ibid.*, p.155-157.

de l'opposition. Et de fait, nous pouvons observer quelques concordances dans notre corpus, tout particulièrement lorsqu'un litige oppose un Grec à un autochtone. Les démêlés « magiques » de Michel Dishypatos avec la justice savoyarde en 1417 évoquent des pratiques culturelles équivoques. En effet, les marqueurs culturels grecs sont assimilés à de la magie noire quand il s'agit en fait souvent d'incompréhensions et de malentendus¹³⁷⁸. La défiance des autorités dresse un portrait de Dishypatos semblable à celui d'un étranger, certes, mais aussi d'un personnage extérieur au monde humain. Thomas Francos, dans sa période anglaise, occupe une place assez similaire à celle de Skylès puisque le Grec tente de se comporter comme un Anglais, camouflant même ses origines. Sa « trahison » de 1451 déchaîne des rancœurs. Le portrait que l'on brosse de lui rejette Thomas dans une altérité sombre, faite de sournoiseries, de mensonges et de mauvaises mœurs¹³⁷⁹. Enfin, le discours négatif de Richard Scopham à l'encontre d'Alexis Effomatos se caractérise en premier par le rejet de ce dernier hors de la société anglaise classique, « civilisée », le Grec ne pouvant se revendiquer d'un quelconque lien avec cette même société¹³⁸⁰. De même, les « mauvaises mœurs » qui conduisent Manuel Théodore au bûcher en 1457 résultent elles-aussi d'une probable mauvaise appréciation de pratiques culturelles et/ou cultuelles grecques assimilées à de la sorcellerie : Manuel se retrouve rejeté de la société, au même titre que les sorciers et hérétiques qui subissent ordinairement ce supplice¹³⁸¹.

Cet aspect existe donc pour nous et doit entrer en ligne de compte. Cependant, on saisit rapidement que cette explication n'est pas satisfaisante : les contacts et les échanges existent bel et bien entre Grecs et autochtones. Nous tâchons depuis le début de mettre au jour toutes les connexions qui se mettent en place entre ces groupes humains : conclure à une définition de l'*autre grec* comme le rapport d'un miroir inversé, où les contacts seraient abolis et proscrits, serait contradictoire.

¹³⁷⁸ Songeons aux parchemins saisis chez lui et assimilés à des formules magiques alors qu'ils étaient rédigés en grec. Reconnaissons que Michel Dishypatos avait laissé entendre que ces documents étaient effectivement magiques, comptant jouer de la crédulité de ses clients afin d'assurer la réussite de son entreprise frauduleuse. Répertoire prosopographique n°102.

¹³⁷⁹ Lat. Reg CCCLXXXII f.297. Lat. Reg CCIXXIII.

¹³⁸⁰ PRO. C1/11/294.

¹³⁸¹ AMD. CC.226 f.77v.

Altérité et « déficit d'appartenance ».

Au plus proche de l'actualité de la réflexion historiographique, la question de l'*autre* se développe de manière plus fertile, mais aussi vive, autour de l'idée selon laquelle l'*altérité* serait avant tout le résultat d'un « déficit d'appartenance ». Cette réflexion est avant tout l'œuvre d'une historiographie ayant pour objet l'époque de l'Ancien Régime qui a vu se développer les définitions du *sujet* d'un roi, d'un royaume, ainsi que ceux, par effet inverse, qui restent en dehors de cette sujétion. Entre autres, et parmi les plus influents des savants, Simona Cerutti axe une part essentielle de son travail autour de la définition de ceux qui n'appartiennent pas au corps normal des sujets d'un territoire, c'est-à-dire les étrangers¹³⁸². Or, au-delà de la question de l'étranger déjà abordée, l'association entre celui-ci et l'*autre*, en tant que concept, semble s'appliquer dès lors que l'on considère que l'*étranger/autre/différent* du sujet se définit par un manque crucial de réseaux d'appartenance qui permettraient de ne plus apparaître comme des personnes extérieures à une société donnée. Ce concept interne à la question de l'*étranger*, donc de celle de l'*altérité* est clairement défini par Marie-Carmen Smyrnelis qui pose ce déficit d'appartenance comme une possibilité heureuse d'une réflexion plus poussée¹³⁸³. L'*autre/différent* de soi n'est plus alors celui qui vient de loin et qui n'adopte pas les mêmes codes culturels de la majorité d'un groupe mais celui qui ne dispose pas des relais nécessaires à une complète appartenance audit groupe. Selon Marie-Carmen Smyrnelis, les limites à l'intégration de l'*autre* en tant que différent tient dans cette « faiblesse de l'appartenance locale au tissu social, l'« incompétence des normes locales qui rend difficile pour certains (le mineur, la veuve, le marchand, le noble déchu, le forain, le soldat, le pèlerin, l'orphelin, le paysan) l'accès de plein droit aux ressources locales notamment en matière de transmission de biens, à la propriété urbaine, au travail dans le cadre des corporations de métier, à la justice »¹³⁸⁴. En d'autres termes, la personne extérieure à la société est celle qui ne

¹³⁸² Voir tout particulièrement les conclusions de l'historienne qui insiste sur l'incompatibilité fondamentale entre les concepts d'étranger et d'altérité. Selon elle, « le masque de « l'autre » [...] cacherait des différences irréductibles, à l'origine de la peur et de la suspicion. [...] L'étranger n'est ainsi pas « l'autre » ; et, parallèlement, dans ces sociétés de l'époque moderne, le processus d'intégration n'implique pas une renonciation ou bien une « dissolution » de l'altérité. ». Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.294.

¹³⁸³ Marie-Carmen SMYRNELIS, « En guise de conclusion : quelques pistes de réflexion pour une histoire sociale de l'extranéité », *Hypothèses 2016*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p.74.

¹³⁸⁴ *Ibid.* Voir également Simona CERUTTI, *Op.cit.*, p.18-23.

peut justifier de connexions avec celle-ci, qui ne peut exister juridiquement non seulement comme individu, mais plus encore comme entité appartenant à un corps social reconnu par les membres de ladite société. Or, cette césure entre celui qui dispose de soutiens internes et celui qui en est dépourvu est bien plus pertinente selon nous, tout particulièrement si nous adoptons notre prisme grec. En effet, malgré leur carence en citoyenneté, peut-on raisonnablement établir un rapport identique entre les frères Effomatos, marchands installés de longue date à Londres, dont les activités ont pignon sur rue et sont reconnues par les autorités locales et leurs confrères, anglais ou étrangers eux-mêmes, avec un Nicolas Georgiadès, simplement de passage dans les Îles britanniques, et dont les connexions avec les locaux sont à l'évidence faible ? À cette époque, en 1459, ces Grecs ne sont clairement pas perçus de la même manière et l'insertion des Effomatos dans un tissu social local joue pour beaucoup dans ces rapports.

Ce rôle du « déficit d'appartenance » est particulièrement sensible lorsqu'apparaissent des différences dans les types et niveaux de langues employés par les Grecs. Bernard Lahire a évoqué la maîtrise de plusieurs langues ou bien de plusieurs niveaux de langue – souvent acquis lorsqu'une personne sort de son milieu social d'origine – comme un élément fort permettant à un individu – en tant qu'acteur-pluriel – de se projeter dans une situation particulière et de s'adapter à celle-ci¹³⁸⁵. Or, la pratique d'une double langue et, peut-être, de différents niveaux de langue sont observables dans nos sources et mettent fréquemment aux prises des Grecs avec des interlocuteurs locaux. Revenons une nouvelle fois sur les événements malheureux qui mènent Thomas Francos à requérir du roi une lettre de rémission pour un de ses protégés¹³⁸⁶. Le document, nous l'avons évoqué, met au préalable en scène le médecin du roi, effectuant sa visite quotidienne au roi. De retour dans ses appartements, le Grec trouve son collègue et visiblement ami Regnault Thierry en conversation avec des membres grecs de l'entourage de Thomas, Colin/Nicolas *d'Hermeu* et André de *Frans* dit *Sac*. Nous avons vu que l'objet de la discussion était la situation politique critique qui se déroule en mer Égée suite à la prise de Constantinople par les Turcs. La conversation reprend avec Thomas mais le texte nous informe qu'André de *Frans* profite alors du changement d'interlocuteur pour appeler un serviteur grec, Georges, et lui parler en « giet »¹³⁸⁷.

¹³⁸⁵ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.109-110.

¹³⁸⁶ AN. JJ 182, p. XXXVIII.

¹³⁸⁷ *Ibid.*

La source ne retranscrit pas l'objet de cet échange mais il a visiblement pour cause la confrontation ultérieure entre les deux hommes. Or, cette capacité pour les deux hommes et, n'en doutons pas, pour le reste des proches de Thomas à jouer avec différentes langues¹³⁸⁸ et différents registres de langue – avec un confrère ou bien un serviteur – fournit une occasion de placer ces hommes en décalage par rapport à la norme des courtisans. Ce décalage n'implique, semble-t-il, aucun jugement de la part de la source émettrice ou bien des personnages locaux présents. Or, il peut arriver qu'une mauvaise adaptation à une situation langagière ait de plus fâcheuses conséquences. Le destin tragique de Manuel Théodore, condamné au bûcher à Douai en 1457, est selon nous le résultat d'une mauvaise pratique de la langue locale. En effet, le Grec nous apparaît comme un nécessaire itinérant qui parvient aisément à obtenir quelques subsides du comte de Charolais, en association avec un compatriote. Pourtant, nous le retrouvons à Douai seul et condamné, confronté à un grand malentendu quant à son comportement social. Nous ne savons de quoi il retourne mais il est accusé de mauvaises mœurs et doit être interrogé en grec, la situation critique ayant fait disparaître la façade artificielle qu'il s'était sûrement construite et que Bernard Lahire définit comme un préalable nécessaire à toute personne désirant changer et s'adapter à un nouveau milieu social¹³⁸⁹. Nous ignorons si Manuel connaissait quelques mots de français ou au moins de latin. Manuel Théodore semble toutefois avoir en commun avec l'ensemble des Grecs qui se présentent dans les diverses cours européennes un déficit de la pratique d'une langue locale, peut-être d'une langue commune avec leurs interlocuteurs occidentaux. De ce fait, un décalage se crée, aucun lien d'appartenance avec les sociétés rencontrées ne peut être établi et une distanciation se crée par conséquent. Toutefois, l'*altérité* mise en évidence par ce manque de relationnel n'implique pas nécessairement un rejet de l'*autre* dans une opposition radicale et permanente. Qu'il s'agisse de l'entourage de Thomas Francos ou bien des itinérants des années 1450, les Grecs sont certes perçus et catégorisés hors des liens traditionnels qui unissent

¹³⁸⁸ Il est peu probable que Thomas et ses serviteurs parlent avec Regnault Thierry en Français. En effet, le médecin grec n'est présent en France que depuis deux ans, ayant passé l'essentiel de sa carrière en Angleterre. Il possède peut-être des rudiments de langue mais la conversation s'effectue probablement en Latin, langue commune aux Lettrés de tout bord. Nous ignorons tout de Colin d'Hermeu et André Sac. Il n'est cependant pas obligatoire qu'ils aient suivi leur maître depuis Londres, ils pouvaient fort bien avoir connu des itinéraires différents et être présents en France depuis plus longtemps. Néanmoins, eux-aussi maîtrisent plusieurs langues ainsi que les niveaux de langue nécessaire à une vie curiale.

¹³⁸⁹ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.110.

une société, mais cela n'a rien de permanent d'une part et n'exclut pas les Grecs de rapports sociaux avec les membres desdites sociétés d'autre part. Il nous faut donc nous affranchir de cette notion d'*altérité* sans la renier et réfléchir à d'autres formes de modélisations du *Grec*, notamment son emploi dans la littérature occidentale. Peut-on apporter quelques nuances à une figure du *Grec* devenue forme stylisée de l'anti-Occidental, d'anti-chrétien, d'anti-latin ?

Le Grec à l'envers du Latin ?

Il nous faut donc tenter un nouveau pas de côté et poser la question centrale qui sous-tend toute la modélisation de la figure de l'*autre grec*. Si nous ne pouvons pas systématiquement lire dans nos sources le *Grec* comme le résultat d'une inversion stylistique, d'un rapport de rejet face à une norme improbable ou bien d'une non-conformité à des codes sociaux, il nous faut alors remettre en cause le logiciel opposant l'*Occidental* à l'*Oriental*, le *Grec* au *Latin*. D'une réalité sociale au discours littéraire sur les Grecs, nous présenterons de nouvelles hypothèses quant à la manière de forger un modèle grec plus conforme aux représentations renvoyées par nos sources.

Une lecture de l'altérité intégrée aux sociétés occidentales.

Il nous insister sur un premier point trop fréquemment éludé par la littérature. Qu'ils soient différents, étrangers à une société donnée ou bien marginalisés par rapport à une norme sociétale, les individus renvoyés dans leur *altérité* par rapport aux populations conformes n'en appartiennent pas moins à ces sociétés. La marque parfois stigmatise l'autre mais ne le met pas au ban des rapports sociaux. Bien que les *Subsidies Rolls* classent les étrangers contraints de payer une taxe qui les place dans une situation spéciale, à mi-chemin entre une sujétion pleine et entière au souverain et une exclusion de sa domination, les Grecs observés n'en conservent pas moins leurs activités classiques parfois fortement en prise avec les réalités du quotidien londonien. Andronic Effomatos, Thomas Francos ou même *Jeronimus Grace* y figurent fréquemment sans que nous puissions penser un instant qu'ils vivent en parias. Dès lors, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur l'*autre* au prisme même de ces sociétés occidentales.

Les Grecs ne sont jamais aussi bien replacés dans une position d'extériorité par rapport à une société qu'au moment de la prise de contact. Tout particulièrement, les visites diplomatiques, aussi longtemps que durent les relations avec l'Empire byzantin – ou un autre État grec –, deviennent des études de cas très intéressantes pour nous. Le voyage de Manuel II Paléologue a, nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois, généré une documentation sans commune mesure avec le reste des Grecs que nous étudions. Les sources doivent relater une rencontre entre deux univers, avec une suite impériale aux codes culturels différents de ceux des cours européennes. Nous nous focalisons sur la documentation anglaise et française mais les prochaines remarques fonctionnent également pour toute la littérature sur le sujet¹³⁹⁰. Débutons par Adam of Usk. L'historien anglais traite comme ses confrères de la venue de l'empereur Manuel II et mentionne l'essentiel des étapes de la visite impériale en Angleterre. Très vite, le récit bifurque sur les mœurs étranges des membres de la suite impériale : barbes démesurément longues, dévotions religieuses particulièrement expressives, chants particuliers¹³⁹¹. En somme, sont évoqués des éléments culturels qui marquent la différence avec les sociétés locales : des éléments différenciés certes mais qui ne mènent pas à exclusion, les Byzantins étant reconnus comme des chrétiens luttant contre les Turcs – sous-entendu comme eux. Cette question religieuse revient comme une critique prononcée chez les Religieux de Saint-Denis à travers un courtisan de Charles VI qui observe que fêter Pâques avec des schismatiques serait peut-être de mauvais goût¹³⁹². Le chroniqueur réfute cette remarque, considérant que l'intérêt supérieur du roi doit primer. Nous pourrions multiplier les exemples de sources qui se copient plus ou moins les unes les autres, mais retranscrivent fréquemment des éléments

¹³⁹⁰ On notera tout particulièrement l'évocation de l'entrée de Manuel II dans Padoue, occasion rêvée pour mettre en scène l'unité et la puissance communale, dans un contexte de tensions politiques avec Venise. L'empereur y est fêté comme un objet de curiosité et tous les honneurs lui sont rendus. Mais la teneur des relations diplomatiques entre Venise et les Byzantins qui existent de longue date et qui prennent ici un caractère plus habituel, sans tomber dans le banal, semblent intégrer la venue de l'empereur dans la lagune comme un événement important mais normal pour un Vénitien. Rien de tel à Padoue où l'arrivée byzantine suscite la curiosité dans tout le Padouan. Mais cet attrait révèle aussi des traits proches de ce qu'a observé François Hartog à travers Hérodote : une distanciation entre les observateurs et les observés mais une attraction qui les mêle Grecs et Padouans dans une même célébration. L'altérité n'est pas ici une occasion d'exclusion, mais plutôt de rapprocher. Andrea Gataro décrit ainsi l'importance symbolique que les principaux seigneurs de la région prêtent à cette rencontre. Andrea GATARO, *Istoria Padovana*, dans MURATORI, *RIS*, vol.17, Milan, A. Forni, 1980 (1^{re} édition 1730), p.836-837.

¹³⁹¹ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.120.

¹³⁹² Michel PINTOIN, *Op.cit.*, vol. II p.774.

supposés créer de la distance entre Byzantins et locaux¹³⁹³. Or, la rencontre n'achoppe jamais, les réceptions sont grandioses, tous affichent un large contentement à participer à cet événement, et les chroniques à les relater. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* relate ainsi la participation à Paris de l'empereur au mariage de son fils le comte de Clermont avec la fille du duc de Berry : Manuel II Paléologue est richement reçu par le roi, tout comme l'avait été précédemment le roi de Petite-Arménie, et sa participation rehausse la cérémonie d'un éclat supplémentaire empreint d'exotisme et de majesté, sans que quelque forme de critique ou de rejet ne soit exprimée¹³⁹⁴.

Les *autres*, les Grecs, restent donc inclus, même pour un temps, dans les sociétés qu'ils traversent, sans toutefois leur appartenir pleinement. Ce type de rapport est un modèle que nous avons trouvé opérant dans diverses situations de rencontres entre des Grecs, tous plus modestes qu'un empereur, et les sociétés occidentales : une rencontre originale, voire incongrue ; une évaluation de l'impétrant ; une mise à distance par l'évocation d'une particularité de l'individu différente d'une situation normale ; l'absence, à quelques exceptions près, d'un rejet de la part des sociétés concernées.

Contacts et confrontations : changement de perspectives.

Une première série de remarques quant à l'adoption du modèle de l'*autre* comme modèle inversé d'un sujet normal – les Scythes pour les Perses d'Hérodote – tient dans le fait qu'à la différence de ces mêmes Scythes, les Grecs des XV^e et XVI^e siècles présents en Occident entretiennent des contacts fréquents avec les populations locales. Nous n'avons pas affaire à des populations qui fuiraient le contact avec des individus qui seraient venus les envahir. Au contraire, ces populations doivent leur mobilité et leur présence en Angleterre ou en Bourgogne au fait qu'ils ont tous besoin d'une aide, d'un reclassement. Or, ce besoin passe par la prise de contact avec les populations locales. Celles-ci, quand elles mettent par écrit l'expérience de ces rencontres présentent également ces contacts, parfois ces

¹³⁹³ Ce phénomène est avant tout le fait des sources anglaises. Ainsi les *Abbrenacion of chronicles* de John Capgrave fondent leur récit sur les *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti* de Thomas Walsingham. John CAPGRAVE, *Abbrenacion of chronicles*, éd. HINGESTON, Londres, 1858, p.217-218. Thomas WALSINGHAM, *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti*, éd. H.T. RILEY, Rolls Series, Londres, 1866, pp.334-335, 336-337.

¹³⁹⁴ Jean CABARET D'ORRONVILLE, *Op.cit.*, p.269-270.

confrontations, sans qu'une quelconque considération d'extériorité ou d'altérité n'apparaisse.

Ce constat nous contraint à changer de perspective. Nous ne faisons pas l'histoire des absences de contacts et de relations entre les Grecs et les Anglais, les Bourguignons et les Français. C'est même tout le contraire. Bien entendu, les premiers contacts sont parfois ceux de la méfiance et de la suspicion et ceux-ci nous ramènent à un modèle du *Grec* comme celui de l'*autre*. Néanmoins, ces relations ne reflètent l'ensemble des points de vue sur ces populations migrantes. Que ferions-nous sinon des multiples exemples où les Grecs évoluent, même de manière éphémère, dans les sociétés anglaise, bourguignonne et française, entrant en contact avec les locaux, parfois de façon très pérenne ? Il nous faut donc définir un autre schéma de pensée.

À côté plutôt qu'à l'envers.

Nous proposons d'effectuer de nouveau un pas de côté. Si, décidément, l'altérité comme modèle opposable à un discours central ne fonctionne pas pleinement avec notre objet d'étude, la raison tient peut-être précisément dans ce modèle opposable que l'on ne peut dessiner ici. Les Grecs sont-ils nécessairement mis en scène comme des images inverses des personnes que l'on tente de toucher par ce discours ? Plutôt qu'à l'opposé strict de l'*Occidental*, le *Grec* ne pourrait-il pas devenir un modèle double à celui-ci, une possibilité d'Être que le lecteur devra, ou non, se garder de devenir.

Notre hypothèse tient en un simple changement de point de vue : puisque les Grecs sont tantôt décriés tantôt admirés, tantôt répugnants tantôt fascinants à l'œil d'un Occident, alors les modèles de Grecs proposés peuvent servir d'exemples possibles, utiles à une conduite qui doit sans cesse se perfectionner. Les descriptions des divers Grecs présents en Occident sont autant d'exemples vivants propices à ce type de réflexions. Bien entendu, les registres et niveaux de considération évoluent en fonction de la condition de l'individu concerné : Manuel II Paléologue et les principaux diplomates qui sont envoyés font le plus souvent l'objet de remarques élogieuses, les différences observées étant jugées exotiques, amusantes, voire

instructives¹³⁹⁵. Dès lors que des Grecs de condition plus modestes apparaissent, les travers peuvent ressortir, des facettes d'un comportement peuvent être mis en exergue pour justifier un jugement défavorable les concernant – nous songeons ici aux démêlés des Thomas Francos et d'Alexis Effomatos avec des Anglais à leurs époques respectives. Néanmoins, la présence quotidienne de personnes aux pratiques culturelles différentes joue parfois ce rôle d'exemple. Revenons à l'empereur Manuel. La représentation qui est donnée de lui dans les *Riches Heures du duc de Berry* est un brillant exemple de programme politique dans lequel la représentation idéalisée de l'empereur tient son rôle de modèle : l'empereur est Balthazar, le vieux souverain qui vient à la rencontre de Gaspard/Constantin, symbole de Rome, et de Melchior/Charles VI, appelé à prendre la succession impériale¹³⁹⁶. À la fin du XV^e siècle, Charles VIII reprend la même idéologie politique pour justifier le rachat des droits sur l'empire Byzantin à André Paléologue : les Grecs, ayant failli mais étant les derniers représentants de la dignité impériale, persistent à être pensés comme des intermédiaires avec l'antique Rome impériale¹³⁹⁷. De même, les multiples interactions que nous avons maintes fois observés entre Grecs et locaux, depuis Thomas Francos jusqu'à Démétrios Paléologue (3), ne montrent pas non plus de réactions répulsives systématiques de la part des autochtones, bien au contraire : on s'attache à eux, on cherche à les marier, à les faire entrer dans un réseau de relations. Nul doute que l'aura grecque d'un Georges Bissipat, dont le patronyme mal compris de Paléologue aura pu être un atout, facilitera l'entrée dans la famille de Poix, de noblesse moyenne¹³⁹⁸. Nul doute non plus que les ancêtres grecs de Dragage de Comnène auront également su profiter de leurs (supposés) liens impériaux pour intégrer la société française du milieu du XV^e siècle.

Tout est donc question de point de vue, mais nous observons que le modèle du Grec est bien plus opérant si nous le considérons comme un étai à la définition

¹³⁹⁵ Le portrait de l'empereur, vieux sage, incarnant au mieux la majesté impériale, est présenté dans les sources comme un modèle potentiel pour les sociétés occidentales. Rappelons qu'à cette époque, l'empereur germanique Wenceslas est contesté puis déposé en 1400.

¹³⁹⁶ Raymond CAZELLES, *Op.cit.*, f.22r, 51v, et 52r.

¹³⁹⁷ La diatribe rédigée par Adam of Usk à propos de la défaillance des Grecs, anciens dépositaires de la dignité impériale romaine, est empreinte de regrets quant à un peuple qui aurait pu, qui aurait dû, maintenir le prestige de Rome. « *Miseria Rome. O Deus, quid tu facis, Romana olim gloria? Tui imperii magnalia notorie sunt hodie scissa, unde tibi poterit id Ieremie merito dici, 'Princeps provinciarum facta est sub tributo.' Quis umquam crederet quod ad tantam devenires miseriam, in solio maiestatis residere solens toti mundo principabas, iam Christiane fidei nequaquam succursum prestare ualendo?* ». Adam OF USK, *Op.cit.*, p.120.

¹³⁹⁸ Il est vrai que la faveur royale dont dispose Georges n'est pas négligeable.

du bon modèle Occidental latin et catholique, plutôt qu'une image inversée et pervertie de celui-ci.

Un Exemplum inversé.

Qu'ils soient décrits, et parfois décriés, dans les diverses œuvres littéraires occidentales ou bien simplement mentionnés, et donc identifiés, dans les sources de la pratique, les Grecs ne peuvent aisément dissimuler leurs origines étrangères, leurs pratiques culturelles divergentes de celles des sociétés qui les accueillent. Nous avons pu voir que quel que soit le support, le regard porté et mis par écrit rend compte de ces différences et, le cas échéant, portent un jugement sur les Grecs. Ceux-ci deviennent fréquemment des figures d'*altérité* au contact des Occidentaux. Or, nous le répétons assez désormais, ces figures résultent d'entreprises discursives, de mises en récit qui ne sont pas neutres : les Grecs, de par leurs qualités et leurs défauts, servent à une argumentation forte destinées aux populations autochtones. Cette figure stylistique, qu'elle soit littéraire ou encore imagière, prend la forme de l'*exemplum*.

Jacques Le Goff désignait l'*exemplum* comme « un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire »¹³⁹⁹. Marie-Anne Polo de Beaulieu et Pierre-Olivier Dittmar poursuivent cette définition, d'une part en faisant sortir l'*exemplum* d'une gangue trop littéraire, d'autre part en conférant trois objectifs majeurs – trois « tensions » – à ces œuvres : un modèle à suivre ; une figure de rhétorique qui cherche à fournir un modèle afin de convaincre ; un récit qui sert de support à cette argumentation¹⁴⁰⁰. L'*exemplum* tire ses origines de l'Antiquité. En effet, Aristote puis les auteurs latins qui l'ont suivi comme Cicéron, ont insisté sur l'importance de l'aspect argumentatif de l'*exemplum*, compris dans un sens illustratif concret d'un argument abstrait¹⁴⁰¹. Cette logique didactique, reprise en grande partie par l'historiographie contemporaine, d'abord germaniste sous l'influence de

¹³⁹⁹ Jacques LE GOFF, Jean-Claude SCHMITT et Claude BREMOND, *L'exemplum*, Turnhout, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40, 1996 (1^{re} édition 1982). Cité par Marie-Anne POLO DE BEAULIEU et Pierre-Olivier DITTMAR, « Polysémie de l'exemplum : modèle moral, modèle iconographique », dans *Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge*, XLV^e Congrès de la SHMESP (Nancy-Metz, 22 mai-25 mai 2014), Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p.285.

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*, p.286.

¹⁴⁰¹ *Ibid.*, p.287.

Rudolph Schenda, puis française par l'intermédiaire de Jacques Berlioz ou Jean-Yves Tilliette, fournit un cadre très large du développement des *exempla* qui peuvent être de nature très diverses¹⁴⁰². Plus important encore, surtout pour notre propos, un certain type d'*exemplum*, le *quidam*, est véhiculé notamment par la prédication mendicante et a pour objectif de toucher à la société laïc en prenant des exemples parmi eux. Ces exemples peuvent être des modèles, ou non.

Nous en venons donc à notre hypothèse que nous allons développer plus longuement. Les diverses mises en récits orchestrées autour des Grecs, présents et vivants au quotidien avec la population locale, peuvent-elles servir d'*exempla*, de modèles de morale à suivre, ou plus souvent à ne pas suivre ?

Des malheurs des Grecs (suite) : généralisations et réécritures.

Revenons quelques instants sur les procédés de mises en récit des malheurs subis par les Grecs, tout au long des XIV^e et XV^e siècles, et que les chroniques, mais aussi des documents plus arides comme les registres de compte, se complaisent parfois à rappeler. Il est fréquent de trouver chez un chroniqueur tel que Jean Froissart ou plus tard Philippe de Commines, des apartés dans leurs récits où un point est effectué sur les grands événements internationaux qui touchent, directement ou non les principaux protagonistes de leurs récits. Dans ces incises, les Grecs et leurs déboires face aux Turcs y ont fréquemment la part belle, du moins tant que subsistent des territoires grecs. Certains documents officiels prennent en compte les événements égéens pour motiver leur décision. Ainsi, la demande d'aide exprimée par Nicolas Agallon auprès de Charles VII est précédée d'un long exposé de la chute de Constantinople et des circonstances qui ont mené à cette situation critique pour les Chrétiens¹⁴⁰³. Repris et réécrits, ces événements sont généralisés pour servir d'outils explicatifs commodes tant par les scribes de la chancellerie – songeons aux multiples mentions des déprédations causées par les Turcs aux Grecs ayant obtenu une aide financière – qu'aux chroniqueurs plus habitués aux tournures de style.

Il existe une forme de *topos* littéraire consistant à créer autour de chaque mention de la situation politique grecque, un discours insistant sur le pathos de leur

¹⁴⁰² *Ibid.*, p.289-290.

¹⁴⁰³ BnF ms. fr. 16216 f.47-49r.

condition, sur leurs erreurs politiques et religieuses et surtout sur le fait qu'ils l'ont mérité. Notre chronologie s'ouvre, peu ou prou, sur les conséquences du désastre de la bataille de Nicopolis (1396) et sur le siège que subit Constantinople (1397-1402) et qui motive le voyage de Manuel II Paléologue. Déjà la visite de Théodore Cantacuzène de 1398 en France, prélude au déplacement impérial, avait habilement su jouer sur la situation désastreuse que connaissait l'empire face aux Turcs pour défendre leur cause. Or cet argumentaire est repris par le Religieux de Saint-Denis qui ouvre à ce moment une incise dans son récit en reproduisant la lettre apportée par le diplomate, permettant au chroniqueur d'expliquer, et de juger également, le recul des Grecs et l'avancée semble-t-il irrésistible des Turcs¹⁴⁰⁴. Dès lors, les événements qui marquent le monde égéen durant la première moitié du XV^e siècle et qui trouvent un écho suffisant en Occident pour être mentionnés, deviennent des occasions à des commentaires sur les attitudes des Grecs et des Occidentaux face à l'avancée turque. Ainsi, l'ambassade de Théodore Karyistinos en 1443 puis en 1458 à la cour ducale de Bourgogne, est l'occasion pour les chroniques d'évoquer le souci constant, sans cesse remis, de répondre favorable à l'aide demandée¹⁴⁰⁵. L'apogée de cette mise en scène entre les malheurs des Grecs d'un côté et la réaction des Occidentaux de l'autre, est atteint lors du banquet du Faisan, que nous avons déjà évoqué. Ce banquet ritualisé fonde la prétention politique du duc de Bourgogne et mener la croisade contre les Infidèles ; or, le discours sur les Grecs est présenté comme l'élément déclencheur de la succession des vœux prononcés par l'assemblée¹⁴⁰⁶. Plus tard, un Philippe de Commynes pourra encore insister sur la conquête de la Grèce par les Turcs pour expliquer les entreprises guerrières de Charles VIII¹⁴⁰⁷ et cet argument littéraire, devenu un classique, se perpétue au siècle

¹⁴⁰⁴ Michel PINTOIN, *Op.cit.*, tome III, p.558-565.

¹⁴⁰⁵ Jean de Wavrin évoque le discours prononcé par Théodore. « Et remoustra ledit Theodore au duc en quele chetivete lempereur vivoit dessoubz le Turcq, en luy disant : « O tres noble prince, pense en ton corage se toy et tes subgettz esties en pareille mendicite et subgection des parvers annemis de la foy tu requerrois et prierois destres secours ; ainsi nostre empereur et tout son peuple christien de par dela cryent aprez toy comme prince puissant et de pitie renomme, que tu les voeilles secourir ». Jean de Wavrin, *Op.cit.*, p.20. *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, est plus subtile. Après avoir mis en scène le duc de Bourgogne réunissant ses fidèles et vassaux à une grande fête, la chronique fait opportunément apparaître Théodore Karyistinos qui profite de cette assemblée, en tous points chevaleresque, pour exposer la situation politique de son pays. La réponse est également conforme au *topos* du parfait chevalier : on s'enthousiasme pour la croisade, on promet des hommes, des navires, de l'argent. Mais finalement, rien ne vient si ce n'est une petite expédition menée par Wavrin. *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, *op.cit.*, p.32-34.

¹⁴⁰⁶ Marie-Thérèse CARON, *Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France. Op.cit.*

¹⁴⁰⁷ Philippe DE COMMYNES, *Op.cit.*, p.502.

suivant, même si la menace ottomane touche d'autres terrains et que les malheurs des Grecs passent au second plan.

Nous l'avons vu, les mentions des Grecs et de leurs déboires n'interviennent jamais dans les sources de façon inopinée. Qu'il s'agisse d'une chronique ou bien d'un document administratif, l'objectif est de poser une situation intelligible face à un événement survenu en Méditerranée orientale. Il s'agit également de poser un jugement moral sur les lecteurs potentiels de ces documents : il peut s'agir de comparer des événements orientaux à d'autres en suggérant qu'une telle situation pourrait se produire en Occident ; on peut également insister sur des erreurs à ne pas commettre – comme nous le verrons à propos du volet religieux de ces jugements ; on emploiera surtout l'argument grec pour mettre en valeur la grandeur des sociétés occidentales face à la bassesse dans laquelle se sont abîmés les Grecs.

Un discours religieux sur les Grecs ?

L'évocation des Grecs donne-t-elle aux divers scribes occidentaux l'occasion de dériver sur un discours plus entreprenant à propos de questions religieuses ? En effet, nous avons largement insisté sur les risques religieux que les Grecs semblaient faire planer sur les bonnes âmes catholiques. Or, ce prétexte paraît également devenir une opportunité au développement d'un discours, parfois moralisateur, sur les risques des dissensions religieuses et la mauvaise pratique religieuse des ouailles occidentales.

La crainte majeure des autorités occidentales, lorsqu'elles sont confrontées à des populations d'origine grecque, et plus largement venues de Méditerranée orientale, est de les voir diffuser des idées religieuses contraires aux dogmes catholiques défendus par les autorités romaines. Or, la Méditerranée orientale est au XV^e siècle l'espace de développement des principales pratiques religieuses divergentes du catholicisme romain. Certes, l'Occident latin a déjà connu nombre de dissidences religieuses en son sein, parfois menaçant gravement son contrôle sur ses ouailles. Les Cathares et les Vaudois jadis, les Hussites en Europe centrale et les Lollards en Angleterre plus récemment, les soucis ne manquent pas mais les autorités ont alors toute latitude pour agir contre ces hérésies par le biais de l'Inquisition, mise en place à partir du XIII^e siècle. Parmi les missions de celle-ci, l'enseignement des bonnes pratiques culturelles et le maintien de la suprématie

romaine font de cette structure une arme redoutable contre tous les mouvements dissidents d'Occident. Le problème est tout autre avec les chrétiens d'Orient, terme global désignant en fait une multitude de pratiques concurrentes¹⁴⁰⁸. En effet, la Curie romaine n'exerce pour ainsi dire plus ou peu d'autorité en Méditerranée orientale après la perte des États Latins d'Orient en 1291 et le recul progressif de ceux de mer Égée au cours des deux siècles suivants. Sous l'autorité de pouvoirs mamelouk puis ottoman, les Chrétiens se voient appliquer le statut du *dhimmi* qui reconnaît aux principales religions du Livre leurs pratiques propres, quelle que soit leur obédience, en contrepartie de l'acquittement d'une taxe. Les différentes démarches de rapprochement opérées entre Latins catholiques et Grecs orthodoxes ont culminé avec le concile de Florence¹⁴⁰⁹, mais depuis la chute de Constantinople, nombre de Grecs ont trouvé dans la suzeraineté ottomane un bon moyen de conserver leurs pratiques culturelles sans se soucier des volontés des Latins, jugés pire que les Turcs. Lorsque certains Grecs arrivent en Occident, ils suscitent logiquement une appréhension d'ordre religieux, nous l'avons vu¹⁴¹⁰, qui semble se prolonger au XVI^e siècle, dans un contexte tout autre de lutte contre la réforme protestante¹⁴¹¹.

La venue des Grecs offre néanmoins un bel outil de propagande pour l'éducation et l'édification des consciences chrétiennes en Occident. Les vicissitudes des Grecs à cette époque charnière sont parfois reprises par les différents récits mettant en scène les Grecs comme dans certaines chroniques qui illustrent leur argumentation par l'exemple des insuffisances et des errements grecs. Progressivement, au fil des déconvenues grecques et de l'échec des expéditions occidentales – songeons à Nicopolis – la Grèce et les Grecs sont de plus en plus liés à un état de sujétion vis-à-vis des Turcs : Jean Froissart est très critique à leur

¹⁴⁰⁸ Bernard Heyberger fournit pour la Syrie-Palestine de l'époque moderne, une typologie fort utile des pratiques chrétiennes de la région : Grecs orthodoxes, certains soumis à Constantinople alors que d'autres non ; Maronites ralliés à la fin du XVI^e siècle au catholicisme romain ; Arméniens disposant de leur propre Église autocéphale. Bernard HEYBERGER, *Op.cit.*, p.13-37. Ce tableau n'inclut pas les pratiques des autres régions : Coptes d'Égypte, Monophysites d'Éthiopie, Pauliniens d'Anatolie ou encore Nestoriens de Mésopotamie.

¹⁴⁰⁹ *Supra.*, p.51.

¹⁴¹⁰ *Supra.*, p.190.

¹⁴¹¹ Les mentions du caractère religieux des Grecs sont moins nombreuses qu'à l'époque du concile de Florence (1437-1439) où l'on tâchait de surveiller les comportements culturels des migrants grecs supposés avoir abandonné leurs anciennes pratiques mais toujours suspects d'avoir conservé celles-ci. Le cas le plus significatif est le formulaire que nous avons eu la chance de découvrir et que nous reproduisons en fin de volume. Dossier documentaire n°4, p.660.

égard au moment où il évoque la bataille de Nicopolis¹⁴¹² ; les *Chroniques du roi Charles VII* de Gilles le Bouvier actent même, dans la seconde moitié du XV^e siècle, que la Grèce est perdue pour la Chrétienté, conquise par les Ottomans et soumise à leur joug au même titre que d'autres provinces comme la Valachie¹⁴¹³ ; d'autres comme Jean Jouvenal des Ursins sont plus ouverts et notent simplement l'étrangeté de leurs pratiques par rapport à celles catholiques¹⁴¹⁴. Les chroniques anglaises semblent être les plus critiques à l'égard des Byzantins, perçus comme dépravés, même si on espère toujours une miraculeuse conversion : Thomas Walsingham mentionne les dérives religieuses des Grecs tout en se réjouissant de la (fausse) nouvelle de la conversion au christianisme de Tamerlan¹⁴¹⁵ ; le plus critique reste Adam of Usk, pour qui Rome s'est abîmée dans les erreurs religieuses, nous l'avons vu¹⁴¹⁶ ; le moine d'Evesham se montre encore plus scandalisé par l'attitude religieuse de l'empereur et de sa suite¹⁴¹⁷. Cette mise en exergue de la situation critique des chrétiens en Grèce est fréquemment l'occasion de susciter le réveil des chrétiens d'Occident. Nous observons les mêmes techniques argumentaires que lors des visites diplomatiques de Théodore Cantacuzène, de Manuel II Paléologue et encore de Théodore Karystinos, toutes employant le fait religieux comme un outil comparatif commode entre une chrétienté latine menacée et une chrétienté orientale sur le point de succomber.

Cette irruption du modèle discursif sur les Grecs, présent dans les différents textes littéraires d'Occident, semble même avoir généré des modèles que nous retrouvons, même de manière allusive, dans des sources plus sèches comme les registres de compte ou autres documents administratifs. Revenons quelques instants sur ce formulaire du Herefordshire de 1440¹⁴¹⁸. Ce texte affirme que son objectif premier est de s'assurer du bon comportement catholique des nouveaux arrivants grecs, signe qu'un doute peut toujours subsister quant à la sincérité de leur

¹⁴¹² Jean FROISSART, *Op.cit.*, p.552. Voir Marie-Gaëtane MARTENET, « La récit de la bataille de Nicopolis (1396) dans les Chroniques de Jean Froissart : de l'échec à la gloire », article cité.

¹⁴¹³ Gilles LE BOUVIER, *Les chroniques du roi Charles VII*, Henri COURTEAULT et Léonce CELIER (éd.), Paris, Librairie C. Klincksieck, 1979, p.266-267 et 271-272.

¹⁴¹⁴ Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Op.cit.*, p.418.

¹⁴¹⁵ Thomas WALSINGHAM, *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti*, H.T. RILEY (éd.), Rolls Series, London, 1866, p.334-335 et 336-337.

¹⁴¹⁶ Adam OF USK, *Op.cit.*, p.120.

¹⁴¹⁷ L'auteur insiste tout particulièrement sur les pratiques oratoires des Grecs, proches des usages dans certains aspects, profondément différents, et choquants, dans d'autres. LE MOINE D'EVESHAM, *Historia vitae et regni Ricardi II Angliae Regis*, Éditions Thomas Hearne, Oxoniae, 1729, p.173-174.

¹⁴¹⁸ PRO. E135/6/50.

conversion¹⁴¹⁹. Pourtant, il n'est pas laissé aux Grecs la possibilité de se choisir un représentant chargé de cette vérification et de l'enseignement du catéchisme. Cette charge est confiée à Joan Delabere, épouse d'un des plus puissants seigneurs du comté, famille au-dessus de tout soupçon d'hérésie ou de schisme¹⁴²⁰. Les Grecs ne sont pas rejetés de la société anglaise, ils y font l'objet d'une campagne d'éducation qui vise autant leurs voisins locaux que l'on cherche à préserver d'une éventuelle contamination schismatique. Nous avons évoqué la polysémie du terme *Grec* : son sens religieux peut impliquer que l'emploi du terme unique induit un avis religieux. De fait, Thomas Francos est dénoncé comme grec, donc schismatique. Or, la plainte du prieur à son encontre insiste sur le risque qu'une telle tutelle représente sur les âmes des fidèles de l'église de *Brightowell*¹⁴²¹. Il est cependant vrai que ce souci d'une édification par le religieux disparaît de la documentation du XVI^e siècle confronté au conflit entre catholiques et réformés, employant le vocable *Grec* comme un outil désignant plutôt une origine géographique, une aptitude technique – notamment militaire – et progressivement aussi une assimilation au monde ottoman, donc musulman.

Nous pouvons donc conclure à l'existence d'une littérature religieuse concernant les Grecs, de par leur histoire récente – avec la fin de Byzance – ou bien par leur présence au quotidien dans les sociétés occidentales, *exempla* vivants des enjeux religieux qui touchent les sociétés occidentales à la charnière de deux siècles tumultueux pour les âmes des fidèles.

Une image moralisante du Grec à destination des Occidentaux.

Les différentes facettes du portrait-type du *Grec*, de ses caractéristiques tant physiques que morales ou sociales, sont donc reprises dans la littérature occidentale des XV^e et XVI^e siècles sans qu'un réel souci de réalisme n'apparaisse. La raison d'un tel montage intellectuel est à première vue assez simple : la représentation du *Grec*, souvent négative, permet de fournir une morale aux différents textes, plus ou moins explicites. De même que tout *exemplum* doit mener à une leçon de morale, à un enseignement bénéfique pour le lecteur, le fait de mettre en scène les malheurs des

¹⁴¹⁹ *Ibid.*, l.2.

¹⁴²⁰ *Ibid.*, l.10.

¹⁴²¹ ASV. Reg. Vat. 398, f.164v.

Grecs, leurs divergences religieuses ou les manques de leurs valeurs morales, permet d'établir une leçon sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Les récits de voyage sont des sources particulièrement utiles sur ce point. L'objectif des auteurs tient certes dans le souci de relater un périple souvent long, mettant aux prises d'autres cultures, d'autres modèles de vie et de pensée. Sur ces rencontres, un voyageur du XV^e ou du XVI^e siècle ne manquera pas, même s'il s'en défend, de porter un jugement sur ces populations. Or, nous avons évoqué la place que les Grecs ont pu occuper dans les récits d'un Schiltberger ou bien d'un Bertrandon de la Broquère¹⁴²² : à la croisée des chemins entre les chrétiens latins et les musulmans, les Grecs sont souvent décrits dans des situations de dialogue avec leurs maîtres turcs ou mamelouks. Le regard des auteurs peut donc se faire intrigué, parfois admiratif, le plus souvent sévère. Il sert néanmoins d'exemple de conduite pour leurs lecteurs. Johannes Schiltberger insiste sur les pratiques confessionnelles grecques et les compare avec les pratiques occidentales. L'auteur allemand débute son chapitre consacré à la religion des Grecs en affirmant, étrangement, que les Grecs ne croient pas en la Trinité, refusent l'autorité du pape et prétendent que leur patriarche est l'égal de ce dernier¹⁴²³. La description se poursuit par l'état des lieux des rites grecs que Schiltberger juge assez sévèrement : les messes, la possession des églises, les funérailles, etc. Ces questions sont alors comparées avec les pratiques occidentales¹⁴²⁴. De son côté, Bertrandon de la Broquère distille quelques considérations sur les Grecs qu'il rencontre : ainsi, lorsqu'il parvient sur les rives du Bosphore, en vue de Constantinople, l'auteur bourguignon écrit que les Grecs haïssent davantage les Latins que les Turcs¹⁴²⁵ ; ceux-ci sont même dénigrés dans leurs pratiques alimentaires, acceptant à Brousse de consommer une huile d'olive si mauvaise que personne n'en voulait¹⁴²⁶. On notera opportunément le même type de démarche chez Nicandre de Corcyre qui, lui, écrit pour ses compatriotes grecs de Venise¹⁴²⁷. Quoiqu'il en soit, les personnes décrites ne sont pas systématiquement placées dans une situation d'opposition radicale avec le comportement jugé adéquat que doit adopter le lecteur de ces œuvres. Ces cas incarnent plutôt une variante de

¹⁴²² Supra., p.354.

¹⁴²³ Johannes SCHILTBERGER, *Op.cit.*, p.165.

¹⁴²⁴ *Ibid.*, p.166-168.

¹⁴²⁵ Bertrandon DE LA BROQUERE, *Op.cit.*, p.130.

¹⁴²⁶ *Ibid.*, p.127.

¹⁴²⁷ Nicandre début ainsi son récit en s'adressant à une correspondant anonyme : « J'ai décidé de confier à l'écriture le récit du voyage qui m'a porté d'Italie en Allemagne et dans les Îles britanniques ». Nicandre DE CORCYRE, *Op.cit.*, p.49.

possibilités qui s'offrent au regard de l'observateur et suscite la réflexion autour de ce qui doit, ou ne doit pas, être accepté en matière de comportement social, politique ou religieux.

De la figure du *Grec* à celle du *Levantin*.

Parmi les découvertes passionnantes que nous avons pu mettre au jour durant notre enquête, l'une des plus palpitantes fut de voir apparaître des personnages jusqu'alors inconnus de l'historiographie classique. Les raisons sont en premier lieu les fréquents choix de bornes chronologiques trop restreintes. N'y revenons pas. Des Grecs sont donc apparus, surtout au XVI^e siècle, à l'instar de Démétrios Paléologue (3), et ont permis d'aborder la question grecque sous un nouvel angle, d'apporter de nouveaux arguments à nos hypothèses. Parmi ces nouveautés et ces personnages nouveaux, nous trouvons Marguerite « la Grecque ». Nous la connaissons déjà mais nous avons peu insisté sur son cas.

Nous avons la chance de connaître Marguerite « la Grecque » entre 1539 et 1572¹⁴²⁸. Cette femme occupe la fonction de femme de chambre de Catherine de Médicis et appartient à sa maison au même titre que d'autres grecques ou descendantes d'ancêtres grecs comme Catherine « la Grecque », Madeleine *Balby* ou Hélène Bissipat¹⁴²⁹. Dès juin 1539, Marguerite obtient des lettres de naturalité, donnant ici un indice d'une présence plus ancienne à la cour de France. En 1560, Marguerite voit ses gages passer de 80 à 120 livres annuelles, ce qui établit une progression dans sa carrière courtisane¹⁴³⁰. Onze ans plus tard, les faveurs de Catherine de Médicis profitent toujours à Marguerite¹⁴³¹. Ce cursus, pour autant que nous le sachions, est en lui-même caractéristique d'un processus d'insertion de populations grecques dans le tissu social local. Néanmoins, la façon de désigner Marguerite nous intéresse en particulier : en juin 1539, Marguerite est dite « du Levant, native de Grèce » ; en 1560, la femme de chambre est qualifiée de

¹⁴²⁸ Répertoire prosopographique n°225.

¹⁴²⁹ Répertoire prosopographique n°159, 16 et 30. Notons qu'Hélène Bissipat n'est pas retenue dans l'entourage de Catherine de Médicis en tant que femme de chambre mais comme dame de compagnie, montrant une probable différence de niveau social avec des autres femmes grecques de la cour.

¹⁴³⁰ AN. X 8629 f.166v.

¹⁴³¹ La femme de chambre obtient par exemple, par l'entremise de la reine-mère, les biens confisqués au seigneur de Lorailles. Marguerite obtient des terres et un statut qui consacre une carrière apparemment réussie. *Lettres de Catherine de Médicis. Op.cit.*, tome 10, p.517.

« grecque » ; fin août 1571, Marguerite est de nouveau dite « du Levant » ; en décembre 1572, elle redevient une « grecque »¹⁴³². Voici que semble s'entremêler différentes appellations qui ne devraient pas nous interpeler outre-mesure. Pourtant, la confusion entre *Grèce* et *Levant* pose en filigrane le problème majeur de la dénomination des populations grecques par les sociétés occidentales. Compte-tenu des difficultés que nous avons pu avoir à donner une définition claire du *Grec*, les variations sémantiques que connaît l'époque offrent peut-être quelques éclaircissements.

Anthropologie du Levantin (XVI^e-XIX^e siècles).

Notre travail, quoique défini par des bornes chronologiques et spatiales établies et justifiées, n'est pas conçu comme une étude isolée, cloisonnée entre deux époques – médiévale et moderne – et deux espaces – Occident et Orient. Nous nourrissons notre propos des phénomènes historiques observés pour d'autres périodes et d'autres espaces. Le dépouillement des sources et la lecture de l'historiographie touchant de manière large à notre sujet à rapidement mis en évidence l'emploi du terme de *Levant* et de son adjectif *Levantin* par l'ensemble de la recherche historique et sociologique des époques moderne et contemporaine¹⁴³³.

Sémantique et historiographie.

L'histoire du terme *Levantin*, de ses emplois et de son historiographie est hélas toujours lacunaire. Heureusement, nous bénéficions d'une part des travaux de Marie-Carmen Smyrnelis sur les communautés de Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁴³⁴ et d'une grande réflexion de la part d'Oliver Schmitt, bornée toutefois au XIX^e siècle, mais avec de très intéressantes remarques sur les deux siècles

¹⁴³² Répertoire prosopographique n°225.

¹⁴³³ Les principaux auteurs auxquels nous songeons et qui ont su nous fournir un cadre temporellement et spatialement plus large de la question des chrétiens d'Orient, et des Levantins en particulier, sont Oliver Jean Schmitt, Marie-Carmen Smyrnelis et Bernard Heyberger. Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins, op.cit.* Marie-Carmen SMYRNELIS, *Une société hors de soi : identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Leuven, collection *Turcica* » vol.10, 2005. Bernard HEYBERGER, *Op.cit.* Leur confrontation s'avère d'autant plus intéressante que le terme reste ambigu, difficile à définir, chaque auteur ayant une facette du problème à éclairer.

¹⁴³⁴ Marie-Carmen SMYRNELIS, *Op.cit.*

précédents¹⁴³⁵. Selon lui, le terme *Levantin* est avant tout à replacer dans une vaste réflexion sur les manières de désigner les populations orientales, tant de la part des Européens que de celles des autorités musulmanes, surtout ottomanes, qui régissent ces populations. *Francs*, *Latins*, *Pérotés* ou *Catholiques* sont autant d'appellations possibles pour un Levantin, nous l'avons déjà observé en introduisant notre réflexion¹⁴³⁶. Tout débute bel et bien par une question d'appellation. Il semble que l'origine du vocable soit la conséquence d'un regard occidental sur une population orientale : il s'agirait en effet, d'après l'expérience des marchands italiens, des habitants des villes portuaires de Méditerranée orientale¹⁴³⁷.

Si le *Levantin* semble devenir une réalité, tout du moins sémantique, à la fin du XVI^e siècle, il faut attendre le XVIII^e et surtout le XIX^e siècle pour que la notion entre de plain-pied dans le lexique des historiens, sociologues et ethnologues spécialisés dans les populations de Méditerranée orientale. Dès les premiers observateurs et voyageurs, le « Levantin », souvent associé au « Franc », se démarque des locaux par ses rapports ambigus avec les deux cultures auxquelles il est confronté : originaires d'Europe et, du moins théoriquement, protégés par les puissances, occidentales, le Levantin se comporte souvent à l'orientale, du moins selon le schéma de pensée d'un compilateur tel que Friedrich Mürhard¹⁴³⁸. La naissance du *Levantin* est bien concomitante de l'apparition de l'engouement européen pour l'orientalisme qui touche tant la littérature scientifique que classique¹⁴³⁹. La recherche récente, au-delà des travaux d'Edward Saïd, a démontré que les espaces concernés par le discours orientaliste sont avant tout des domaines de frontière, de contacts parfois incertains, entre occident chrétien et orient musulman : ce sont les Balkans évoqués par Maria Todorova, mais également les zones portuaires comme Péra, Smyrne ou Alexandrie¹⁴⁴⁰. Selon l'historienne, le regard porté sur ces populations de l'entre-deux cristallise certes des fantasmes, des attentes exotiques, mais également des inquiétudes concernant leur position incertaine¹⁴⁴¹.

¹⁴³⁵ Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins. Op.cit.*

¹⁴³⁶ *Supra.*, p.437.

¹⁴³⁷ Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins, Op.cit.*, p.60.

¹⁴³⁸ *Ibid.*, p.69.

¹⁴³⁹ *Ibid.*, p.66.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.66-67.

¹⁴⁴¹ *Ibid.* Nous renvoyons une nouvelle fois aux passages que nous avons déjà évoqués au sujet de la notion d'incertitude. *Supra.*, p.173.

Malgré toute la réalité que certains comme Brayer ont voulu donner à la notion de *Levantins*, notamment en lui accolant une identité nationale très abstraite, nous butons sur une incapacité à conférer à ce « groupe » une consistance ethnique. Oliver Schmitt insiste sur le fait que les Levantins du XIX^e siècle forment un agglomérat de personnes dont les critères culturels – notamment linguistiques – et juridiques diffèrent les uns des autres, sans qu'un territoire propre leur soit assigné avec certitude¹⁴⁴². Seules les relations sociales, familiales ou bien les réseaux de dépendance donnent corps à ce concept, les solidarités fonctionnant entre des populations minoritaires, soumises aux aléas et ressentant la nécessité de se protéger. Un trait d'union commode tient également dans les préjugés et considérations pour le moins méprisantes que les observateurs occidentaux européens ont tenu sur ces populations d'origine européennes mais passés selon eux aux Ottomans. Oliver Schmitt met notamment en évidence des discours d'Occidentaux – notamment français et italiens – qui évoquent le manque de loyauté de ces populations, en permanence entre deux mondes. De même, les observateurs du XIX^e siècle mettent en avant les mœurs suspectes ainsi que les défauts classiques établissant l'infériorité des Levantins : Friedrich Mürhard, encore lui, évoque « un mélange de mœurs et d'usages multiformes, de modes de vie discordants, de caractères et de modes de pensée conflictuels » ; le diplomate français Tancoigne insiste sur l'oisiveté chronique du Pérote, son inutilité et sa mollesse ; le gentleman anglais Francis Hervé évoque la capacité du Levantin à parler plusieurs langues mais aucune correctement, surtout le grec parlé à Smyrne ; enfin David Urquhart pense que les Levantins sont avant tout des parasites qui empêchent les relations avec l'Empire ottoman, ainsi que la modernisation de celui-ci¹⁴⁴³. Même les autres populations de l'Empire ottoman sont présentées comme très critiques à leur égard, montrant ainsi le glissement sémantique qui les exclut progressivement des Levantins dans les récits européens : les musulmans les considèrent comme suspects d'être des agents des puissances européennes et les Chrétiens orientaux – Grecs et Arméniens en premier lieu – insistent sur leur opposition religieuse¹⁴⁴⁴. Il semble bien qu'à première vue les formes discursives sur les Levantins rendent tangibles une population dont les contours sont constamment

¹⁴⁴² Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins*, *Op.cit.*, p.91.

¹⁴⁴³ *Ibid.*, p.70-74.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*

mouvants. Heureusement, l'historiographie récente a fait d'importants progrès depuis la fin du XX^e siècle.

Une catégorie « ethno-confessionnelle »¹⁴⁴⁵.

Nous avons donc affaire à une commodité sémantique, pratique pour décrire un ensemble assez hétéroclite de populations qui ne s'y trouvent incluses que par un effort discursif extérieur, ottoman et/ou européen en règle générale. Pourtant, au-delà de cet aspect de la question, existe-t-il une réalité ethnologique et sociologique applicable aux *Levantins* ? Selon Oliver Schmitt et Marie-Carmen Smyrnelis, il semblerait que oui. En effet, l'apparition du *Levantin* est concomitante, et même dépendante, de l'irruption de l'Européen dans l'espace ottoman à la fin du XVIII^e siècle. Les conflits opposant les puissances européennes s'immiscent en Méditerranée orientale et des « colonies » française et anglaise s'implantent dans diverses localités comme Alexandrie, Péra ou Smyrne. Les ressortissants décidant de partir s'installer dans ces lieux posent un problème d'ordre juridique : soit ils sont protégés par leur consulat, mais voient leur séjour limité dans le temps – dix années au maximum – et leurs biens sont menacés, soit ils décident de renoncer à cette protection et deviennent des sujets chrétiens ottomans auxquels on applique le statut de *Zimmi*¹⁴⁴⁶. Marie-Carmen Smyrnelis évoque, un statut préexistant à cette situation d'entre-deux, concernant ces ressortissants européens, celui des *müstamîn* étudiés par Gilles Veinstein¹⁴⁴⁷. Il s'agit d'une catégorie juridique ottomane intermédiaire qui prend en compte des étrangers qui ne sont plus considérés comme ressortissants des États européens mais pas au point de devenir des *dhimmîs*. Pourtant, comme ces derniers, les *müstamîn* sont soumis au paiement de la capitation et à la confiscation de leurs biens en cas de départ de l'empire ottoman. Les Levantins restent donc dans le flou juridique. Il semble assez clair que ces populations, à défaut de constituer un groupe homogène, représente un souci juridique suffisamment important pour que les principales puissances s'affrontent afin de conserver leur sujétion sur eux.

¹⁴⁴⁵ Nous empruntons bien évidemment ce terme au titre de l'ouvrage d'Oliver Jens Schmitt que nous venons d'aborder. Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins. Op.cit.*

¹⁴⁴⁶ Marie-Carmen SMYRNELIS, *Op.cit.*, p.70.

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.72. Gilles VEINSTEIN, « Le statut de *musta'min*, entre droit et politique », dans *The Ottoman Empire : myths, realities and « black holes » : contributions in honour of Colin Imber*, Istanbul, Isis Press, 2006, p.189-202. Voir Jean Oliver Schmitt, *Op.cit.*, p.130

Pourtant, la recherche la plus récente insiste sur les références culturelles communes que l'on peut dégager à partir des Levantins. Celles-ci ne paraissent pas évidentes. Les Levantins, quoiqu'occidentaux de prime abord, adoptent souvent des habitudes culturelles – vestimentaires par exemple – que les observateurs jugent très durement. Un cas particulier est celui de la religion, véritable point de convergence des populations levantines. Dès l'époque moderne, le Levantin semble rapidement s'accorder avec la religion catholique importée par les Européens latins, italiens et français en majorité. Certes, les privilèges de résidence dans l'Empire ottoman, après avoir été accordés aux Français dès l'époque de François I^{er}, sont également délivrés aux Anglais puis aux Hollandais au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Leur confession est protestante ou calviniste mais elle est assimilée aux pratiques confessionnelles occidentales¹⁴⁴⁸. Insistons de nouveau sur le fait que les Levantins ont d'abord été définis, au prisme des Européens, par opposition aux sujets musulmans des Ottomans, ce qui signifie que les Grecs orthodoxes ou bien les Juifs étaient compris dans cette catégorie. Puis, le champ d'acceptation se réduit mais tient toujours dans un rapport religieux pour évoquer les chrétiens d'origine occidentale – donc potentiellement catholiques. Donc, globalement, le modèle proposé du *Levantin* a pu embrasser un vaste champ culturel avant de se rétracter. Or, nous avons déjà évoqué des évolutions semblables avec l'acceptation du terme *Grec*¹⁴⁴⁹. Conservons en mémoire ce modèle pour plus tard¹⁴⁵⁰.

Résumons-nous. D'après les spécialistes, le *Levantin* semble être la conséquence d'un discours fréquemment péjoratif porté sur un ensemble assez hétéroclite de populations d'origine européenne, classées en fonction de référents culturels lâches, dont seul l'aspect religieux semble tenir la comparaison. Une question reste néanmoins en suspens. La religion crée-t-elle une unité ethnique à toutes les époques ? Un nom définit-il systématiquement une catégorie ethno-confessionnelle ? Si oui, peut-on remonter plus haut comparer les autres termes, comme celui de *Grec*, avec cette situation ?

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁴⁹ *Supra.*, p.347.

¹⁴⁵⁰ *Infra.*, p.471.

Une curieuse absence (XV^e-début XVI^e siècles).

À cette sémantique assez vague et cet emploi mal défini dans l'historiographie moderne et contemporaine correspond dans les faits une curieuse absence de l'emploi de ce terme de nos sources qui couvrent l'essentiel des XV^e et XVI^e siècles, au point de s'interroger sur la réalité du phénomène à cette époque. Un nouveau détour par notre documentation s'impose donc et doit permettre de poser le problème de l'emploi d'un terme global désignant les chrétiens de Méditerranée orientale.

Des sources muettes.

Reconnaissons-le, la découverte de la double identité de Marguerite, à la fois grecque et levantine, nous a réjoui et l'idée prometteuse de découvrir d'autres mentions de *Levantins* dans nos sources autorise de nouvelles associations entre ce terme et celui de *Grec*. Pourtant, la poursuite de nos recherches nous a rapidement ramener sur terre et brimer des espoirs que nous nourrissions. En effet, hormis ce cas, nous n'avons observé pour le moment aucune mention de Levantins dans les sources anglaises, bourguignonnes et françaises des siècles concernés. Bien entendu, l'étendue des recherches encore à accomplir n'exclut pas de potentielles découvertes, mais celles-ci semblent tout de même peu probables. Il est toutefois caractéristique qu'en creux l'absence de mentions de *Levantins* dans les sources détermine probablement une absence de conceptualisation d'une population chrétienne de Méditerranée orientale qui serait pensée globalement. A moins qu'un autre terme n'accomplisse cet office. Ne concluons cependant pas à une absence totale de cette référence pour tout l'occident. Le chantier reste en cours : il est annexe au nôtre mais aurait tout l'intérêt de fournir un point de comparaison ultérieur. Restons-en là pour le moment.

Chrétien, étranger, oriental, etc. Une absence historique réelle ?

Doit-on conclure pour autant à une absence d'une présence orientale dans les sources que nous avons à disposition ? Non bien entendu. Le vocabulaire employé est certes moins fréquent, mais présent : parfois apparaissent des mentions

d'Albanais, d'Arméniens ou même de Turcs. Nous trouvons par exemple dans le registre BnF ms. fr. 32511 un Alexandre duc « dalbanie » sur lequel nous reviendrons plus largement¹⁴⁵¹. De même, la référence aux Turcs et à la Turquie peut avoir une double signification, l'une ethnique et l'autre géographique : la première est plutôt rare et seule la mention en 1453 d'un ancien esclave turc converti racheté à un marchand grec par Charles VII est apparue dans nos recherches, qui ne sont bien entendu pas exhaustives sur ce point¹⁴⁵² ; la seconde est un peu plus fréquente mais ne concerne pas nécessairement un personnage originaire d'Asie mineure mais plutôt un individu arrivant de ce territoire aux contours assez flous¹⁴⁵³. Le cas des Arméniens, pour le peu que nous en ayons observé, ne désigne pas nécessairement de véritables Arméniens, le cas de Georges Armenes, dit « d'Armègne » en faisant foi. Mais ici encore, la pauvreté de la collecte de ces mentions, pour extérieures qu'elles soient à notre sujet, semble donc laisser le vocable grec dans une situation de quasi-monopole, du moins dans le vocabulaire des scribes de la chancellerie royale. Bien entendu, les autres types de documents sur lesquels nous nous appuyons pourront être plus diserts et variés. Nous laisserons de côté les récits de voyage, par essence plus descriptifs des populations rencontrées et différenciées les unes des autres, mais moins susceptibles de rendre compte d'une appréhension directe des Orientaux dans les sociétés d'Europe du nord-ouest.

Il semble en effet clair que les Orientaux ne sont pas absents des registres de comptes ou des autres types de documents analysés. Néanmoins, la manière dominante de les nommer reste le renvoi à la sphère culturelle grecque, moins mal connue d'un scribe de chancellerie plus habitué à côtoyer des ressortissants des pays voisins, plutôt qu'à différencier finement un Arménien d'un Géorgien, Syriaque ou Grec. Le plus courant, compte-tenu de la culture classique minimal dont doit disposer ces écrivains, le vocable *grec* est plus familier, même si, fréquemment, les idées reçues et fantasmes concernant les Grecs divergent de la réalité historique.

¹⁴⁵¹ *Infra.*, p.474.

¹⁴⁵² BnF ms. fr. 32511, f.164v.

¹⁴⁵³ Nous songeons plus particulièrement au cas de Jean de Lastic, grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers de Rhodes. Celui-ci est mentionné à deux reprises dans le manuscrit BnF ms. fr. 32511 et est dit venir « du pays de turquie », Rhodes étant rattachée à cet espace aussi vague que celui de Grèce à la même époque. BnF ms. fr. 32511, f.190v et 208r.

Le Grec comme précurseur du Levantin.

Une fois établie que les sources restent très silencieuses en ce qui concerne l'usage du terme de Levantin avant le début-milieu du XVI^e siècle, sans que pour autant l'on puisse noter une absence de populations orientales chrétiennes, dont les Grecs font partie, une hypothèse a naturellement germé afin de tenter de comprendre cette lacune. Dès lors que le *Grec* est devenu autant une figure de style littéraire qu'une réalité anthropologique, et que ce terme est présent de longue date dans le vocabulaire occidental, il semble logique de penser que cet emploi précède celui de *Levantin* afin de désigner des groupes humains assez lâches. Nous étudierons donc ce que nous défendons comme un passage sémantique d'une appellation à une autre, toujours dans l'optique de qualifier une population chrétienne d'Orient.

Le Grec, une appellation globale.

Nous l'avons souvent rappelé, l'usage du terme *Grec* s'avère parfois inapproprié face à une réalité souvent plus nuancée. Grégoire Tifernas n'était pas grec, quoiqu'en aient pu dire les autorités du Châtelet¹⁴⁵⁴. De même, de sérieux doutes peuvent planer sur les origines proprement grecques de certains enfants métisses mentionnés dans les registres anglais : *Angeleca Villachio*, mère d'Edward Castellyn et originaire de Chio peut être grecque comme mentionnée mais aussi génoise¹⁴⁵⁵ ; à la même époque Richard Bye est le fils d'un Anglais mais qualifié comme originaire de Grèce, ce qui n'implique pas nécessairement que sa mère soit grecque¹⁴⁵⁶ ; des cas analogues existent en France¹⁴⁵⁷. Les adultes ne sont pas en reste et des doutes peuvent subsister quant à leurs origines réelles. Peter Mylan, originaire d'Héraklion en Crète, est mentionné au moins à une reprise comme *Grecyan*, tout comme son épouse¹⁴⁵⁸. Toutefois, la Crète étant sous domination

¹⁴⁵⁴ AN. X A 1484, f.27v.

¹⁴⁵⁵ William PAGE (éd.), *Op.cit.*, p.43. Voir tableau n°11.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*

¹⁴⁵⁷ En 1533, Denis Chevrier, écolier à Orléans, est fils d'une Catherine qualifiée de *grecque*. Pourtant, son origine rhodienne laisse planer un doute sur ces origines. Le même type de raisonnement fonctionnerait en 1527 pour Georges Giguet, fils de Diane, *grecque*. Répertoire prosopographique n°52 et 126.

¹⁴⁵⁸ R.E.G et Ernest KIRK (éd.), *Op.cit.*, p.94. Voir tableau n°11.

vénitienne et Peter exerçant une profession de brodeur, ce personnage pourrait fort bien être d'origine italienne et implanté dans l'île. De même, dans l'entourage de Catherine de Médicis, plusieurs femmes de chambre et de compagnie sont originaires de Grèce sans plus de précision. Parmi elles, Hélène Comnène, *castellane* de Milan, occupe une place particulière : cette femme est reconnue par l'ensemble de la bonne société d'Italie et de France comme une princesse originaire de Macédoine¹⁴⁵⁹. Or, outre qu'il est curieux de trouver une grande aristocrate authentiquement grecque dans les années 1560-1570¹⁴⁶⁰, la Macédoine n'est plus à cette époque une terre authentiquement grecque : certes, Thessalonique reste en majorité grecque, mais d'autres localités, comme Serres, ont connu des peuplements bulgares, serbes puis ottomans tout au long des derniers siècles. Il est donc difficile d'établir qu'Hélène Comnène soit bien grecque. Ce flou dans lequel nous évoluons depuis un certain temps¹⁴⁶¹ est inévitable mais pas nécessairement handicapant pour notre réflexion, au contraire. Plutôt que de conclure systématiquement à l'erreur d'appréciation d'un scribe peu au fait des réalités géopolitiques d'une situation, une autre voie semble possible qui ferait la part belle à une identification plus globalisante par l'emploi du terme du vocable Grec et, dans une moindre mesure, de l'usage des termes géographiques – Grèce, mais aussi Constantinople, Trébizonde ou même Rhodes – qui lui sont attachés.

Lorsque nous avons tenté d'établir une géographie du monde grec d'après les sources à notre disposition, nous nous sommes heurtés à quelques résistances. La « Grèce » n'est jamais définie dans ses limites précises. Vraisemblablement, ce champ sémantique ne peut renvoyer à une idée précise d'une zone délimitée par des bornes. Le lexique de la *grécité*, employé aussi vaguement, opère un effet globalisant sur le lecteur, ce qui permet au scribe de donner à bon compte une précision

¹⁴⁵⁹ Répertoire prosopographique n°61.

¹⁴⁶⁰ Les Comnènes ont presque tous disparu, en tout cas en Occident, et les derniers tenants de ces patronymes résident souvent dans les principautés valaques ou serbes. Nous trouvons ainsi des Cantacuzène aux commandes des principautés de Valachie et de Moldavie aux XVII^e et XVIII^e siècles et parmi les phanariotes d'Istanbul. Le cas le plus célèbre est celui de Michel Cantacuzène (v1515-1578), commerçant fourreur officiel du sultan, devenu l'homme le plus riche de l'empire mais piégé par des intrigues de cours et pendu. Joëlle DALEGRE, *Op.cit.*, p.87-88. Il peut également s'agir de personnes de niveau inférieur qui ont jugé avantageux de reprendre ces noms prestigieux. Drague de Comnène en est l'expression la plus éclatante.

¹⁴⁶¹ Nous avons largement évoqué les manques inhérents aux identifications modernes des origines des étrangers mentionnés dans les *subsidiary rolls*. La difficulté est réelle quant à la catégorisation de Grecs venus de France ou bien des Flandres. Plutôt que comprendre ces contraintes comme autant d'obstacle à notre discours, il est plus intéressant que des cas-ci, les identifications restent vagues, en cohérence avec les mentalités locales pour qui un personnage est originaire de la région dont il dit provenir. *Supra*, p.162.

géographique ou culturelle, sans que celle-ci ne soit précise. Comme la Grèce n'existe pas politiquement dans des frontières conformes aux limites culturelles, et qu'après les années 1460, l'espoir de voir renaître un royaume grec fait long feu, l'emploi d'un tel lexique devient aussi global que le vocabulaire employé par Marco Polo pour décrire la Chine : celle-ci est appelée *Cathay* et Pékin devient *Cambaluc*, alors capitale chinoise du khan mongol, et ce terme se transmet au fil des siècles pour catégoriser une partie du monde difficile d'accès pour un Occidental du XV^e siècle¹⁴⁶². De même, l'erreur de dénomination commise par Christophe Colomb à l'égard des autochtones des Caraïbes – les « Indiens » – se perpétue aisément au fil du temps, les considérations globalisantes et raciales des Européens n'impliquant pas la nécessité de changer de terme. Qualifier une personne de grecque revient à ce même genre d'abus sémantique au même manque d'intérêt pour une rectification qui apporterait peu aux sociétés en Occident.

Recentrage sémantique et élargissement géographique.

Marguerite fut-elle grecque ou levantine ? À moins qu'elle ne fût les deux en même temps, ou bien qu'aucune de ces identités ne lui ait réellement correspondu ? La femme de chambre de Catherine de Médicis est alternativement qualifiée par ces deux adjectifs sans que ceux-ci n'éclaircissent une origine géographique précise : lorsqu'elle est *levantine*, la source s'empresse de rajouter qu'elle vient de Grèce. Mais qu'est-ce que la Grèce dans les mentalités française de la seconde moitié du XVI^e siècle ? Avant tout un terme géographique en phase de mutation sémantique, tendant à définir une zone dont les frontières restent encore floues. Nous ne reviendrons pas sur ce point¹⁴⁶³. Marguerite, dont le prénom très occidental ne nous aura pas échappé¹⁴⁶⁴, est dite « grecque », née en Grèce, mais également

¹⁴⁶² Le même type de remarque vaut pour le Japon, nommé *Cipango* par Marco Polo.

¹⁴⁶³ *Supra.*, p.348.

¹⁴⁶⁴ Parmi les femmes de chambre de la reine-mère qui sont qualifiées de grecques, Madeleine *Balby* dispose également d'un prénom que la forme et l'usage semble lier à l'ère culturelle française. Répertoire prosopographique n°16. Néanmoins, les soucis que nous avons rencontrés quant à la compréhension et la graphie des patronymes nous incite à la plus grande prudence. En effet, rien n'indique que Madeleine et Marguerite aient reçu ce prénom à la naissance, que ce dernier a fort bien pu être adaptés aux sonorités occidentales – nous avons rencontré le cas avec Héléne Laskarina qui est appelée Elisabeth par le sheriff de Lincoln. PRO C 1/1507/31, qu'une source ait mal compris un prénom grec inédit ou bien que les deux femmes aient de leur plein gré choisi d'adopter un prénom occidental. Ces deux femmes peuvent également appartenir à une seconde génération, plus occidentalisée, comme ce fut le cas avec les Bissipat, ou encore que leur famille ait été d'origine

« originaire du Levant ». Devant l'emploi de ce terme dont nous avons montré la tardive apparition et la largesse d'acception, nous devons considérer cette estampille grecque comme un terme global large.

Lorsqu'il entreprend de définir les clichés qui ont longtemps tenu sur les Levantins, *topoi* véhiculés en grande partie par l'historiographie occidentale du milieu du XX^e siècle, Oliver Schmitt évoque comme point d'origine un ouvrage de fiction d'Eric Ambler intitulé *The Levanter*, rédigé en 1972¹⁴⁶⁵. Le personnage principal se nomme Michael Howell, marchand négociant résidant en Syrie, né d'un père anglais et d'une mère grecque. Michael devient ainsi l'archétype du Levantin, personnage économiquement actif, culturellement entre deux eaux, entre deux cultures, entre deux allégeances. Or, que sont les Richard Bye, Edward Castellyn et autres Denis Chevrier, Antoine Cressin et Georges Giguet¹⁴⁶⁶ sinon d'autres Michael Howell vivant pour leur part au milieu du XVI^e siècle ? Nés de pères occidentaux et de mères grecques, ils ne sont pas qualifiés de *Levantins*. Si seulement certains sont qualifiés explicitement de Grecs¹⁴⁶⁷, tous cherchent, et obtiennent, des lettres de naturalité dans les royaumes d'origine de leurs pères respectifs. Ici encore, nous oscillons entre une tendance à vouloir les considérer réellement comme des Grecs, du moins selon le point de vue des sources, et une autre qui comprendrait le terme *Grec* comme un vocable global, au champ sémantique plus large qu'une simple appartenance ethnique. Dès lors, il est tentant, à l'instar de Michael « le Levantin », d'accoler des caractéristiques communes à ces Grecs d'un genre particulier et de les comparer avec les modèles levantins de l'époque moderne. Hélas, les sources sont bien trop minces.

Ces cas, associés à celui de Marguerite, illustrent le double processus que nous tentons d'expliquer, à savoir le recentrage sémantique quant à l'emploi du terme *grec*, corrélé avec son usage géographique élargi. Un *Grec* peut paraître à la fois comme un personnage strictement défini mais aussi comme un individu émanant

occidentale, implantée dans le monde méditerranéen oriental depuis plusieurs générations. Nous devons appréhender cette question avec la plus grande circonspection.

¹⁴⁶⁵ Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins. Op.cit.*, p.65.

¹⁴⁶⁶ Richard Bye est fils d'un Anglais et d'une mère grecque inconnue. Edward Castellyn est également le fils d'un Anglais et d'Angeletta Villachio originaire de Chio. Celle-ci apparaissant dans les sources doit disposer d'une assise sociale suffisante pour que le document la mentionne. Denis Chevrier est le fils d'un chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Rhodes et d'une Catherine qui paraît être originaire de l'île. Antoine Cressin est le fils d'un Bourguignon, lui aussi chevalier des Hospitaliers de Rhodes et d'une grecque, probablement rhodienne également. Enfin, Georges Giguet est le fils d'un Français inconnu et d'une Diane, grecque. Répertoire prosopographique n°40, 49, 52, 80 et 126.

¹⁴⁶⁷ Richard Bye est explicitement qualifié de *grec*. Répertoire prosopographique n°40.

d'une sphère géographique encore lâche, à l'instar de ce que deviendra le *Levantin*. Un vocable d'occidental destiné à qualifier toute une frange d'une population chrétienne orientale dont on sait peu de choses. Que Marguerite vienne de Grèce et/ou du Levant ne semble pas poser de problème en particulier. Cette absence d'interrogation a largement été évoqué plus haut¹⁴⁶⁸. Tous les Grecs, réels ou supposés, paraissent traîner à leur suite une aura d'incertitude qui ne semble pas choquer les personnes qui sont amenées à les rencontrer. Certes, ces Grecs incertains sont classés parmi les autres étrangers mais on ne se soucie guère de conférer une définition plus claire de leur provenance : on répète ce que l'on croit entendre et comprendre, surtout on attribue un vocable large, commode à défaut d'être toujours pertinent : ainsi Grégoire Tifernas peut-il profiter de ces hésitations sémantiques au milieu du XV^e siècle¹⁴⁶⁹ ; d'autres authentiques migrants, mais originaires de territoires grecs sous contrôle étranger, comme la Crète, se drapent de cette identité vague et nous empêche de percer à jour leurs origines propres¹⁴⁷⁰. Peu importe conviendrons-nous : l'important réside dans la manière de les désigner, de les identifier, non de mettre à jour leur sentiment d'appartenance¹⁴⁷¹.

Continuités.

Ainsi, progressivement, nous en arrivons à notre hypothèse : l'emploi du terme *Grec* précéderait celui de *Levantin* dans la désignation des chrétiens orientaux. Tout du moins, il en aurait la même fonction qualificative. Circonscrit au cadre géographique que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire l'ensemble politiquement et culturellement cohérent que constitue l'Angleterre, la Bourgogne et la France, notre argumentaire découle de l'observation d'une part de la fréquence de l'emploi du premier terme dans un registre souvent vague, et d'autre part de l'absence de l'usage du second qui aurait pourtant pu se révéler être une alternative sémantique tout à

¹⁴⁶⁸ Supra., p.431.

¹⁴⁶⁹ CUP, *Auctarium*, tome II (1897), p.934, *Liber receptorum nationis alemanniae*, f.129v.

¹⁴⁷⁰ Manuel Karystinos en 1442 et Pierre Mylan dans les années 1530-1540, originaires de Crète, John d'Armorgos en 1544, issu d'une île sous domination vénitienne, ou même notre médecin Thomas Francos, né à Coron, cité vénitienne du Péloponnèse, peuvent également susciter le même type d'interrogations que celles qui accompagnent le cas de Marguerite du Levant. Tous sont dits grecs dans au moins une de leurs apparitions, sans que nous puissions établir avec assurance la vérité de ces identités. Nous laissons volontairement de côté la question des Rhodiens et des quelques Chypriotes de notre registre, cas au combien plus complexes du fait de la présence ancienne des Latins dans ces îles. Répertoire prosopographique n°189, 238, 5 et 116.

¹⁴⁷¹ Martina AVANZA et Gilles LAFERTE, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », article cité, p.144-146. Voir Supra., introduction, p.23.

fait significative. Notre hypothèse n'a pas pour objectif de proposer un modèle alternatif au champ lexical ciblant une population perçue comme lointaine, étrangère, presque chrétienne sans l'être totalement aux yeux d'un Anglais ou bien d'un Français. Les points de comparaison seront à n'en pas douter forts avec les observations qui ont pu être effectuées sur d'autres régions européennes, principalement italiennes, à d'autres époques.

Le terme *Levantin* n'apparaissant pas dans notre spectre documentaire, la conséquence n'est pourtant pas de croire à l'absence du besoin de nommer ces personnes étrangères, venues de très loin et dont les pratiques religieuses sont jugées à la fois proches et différentes. Les différents pouvoirs, en perpétuelle quête de légitimité et d'ascendant sur leurs sujets, doivent pouvoir nommer aisément les étrangers, les différencier commodément : nous en avons maints exemples dans les *Subsidies Rolls* anglais¹⁴⁷². Dans cette même logique, il importe de pouvoir qualifier ces autres populations originaires de contrées plus lointaines encore, des rives orientales de la Méditerranée. La majorité d'entre elles sont grecques, c'est un fait que nous avons largement établi¹⁴⁷³. Toutes ? Non bien sûr. Il est très compliqué pour un scribe, issu d'une chancellerie occidentale largement peu informée des subtilités ethniques des régions balkaniques et orientales de la Méditerranée, de retranscrire toutes les identités, toutes les sensibilités culturelles. La logique est souvent de se rattacher au groupe le plus important : celui des Grecs. Certes, quelques Albanais peuvent apparaître dans les sources et être nommés comme tels. Mais ces mentions sont très rares : dans le document BnF. ms. fr. 32511, nous n'avons relevé que la présence d'Alexandre, « duc dalbanie » à Paris en 1477¹⁴⁷⁴ ;

¹⁴⁷² Nous nous sommes largement étendu sur la nécessité de reprendre l'analyse des origines des étrangers présents dans la base de données *EnglandsImmigrant.com*. Supra., p.162. Insistons néanmoins sur l'absence fréquent de liens établis entre un patronyme et une provenance géographique, trop souvent comprise comme une origine ethnique. Dès lors, un Grec, nommé dans les *Subsidies Rolls* sous des formes aussi variées que *Greke*, *Greco*, *Grece*, *Gracyan* mais également *Grace*, pourra être « nationalisé » et devenir un Italien d'origine, alors qu'il ne l'était que de provenance. Jeronimus *Grace* en est une bonne illustration, ses « origines italiennes » passant de Venise à Gênes puis Lucques, sans que cela n'interpelle. Répertoire prosopographique n°135.

¹⁴⁷³ Supra., p.160.

¹⁴⁷⁴ BnF ms. fr. 32511, f.373r. Nous ne savons rien de cet Alexandre. Nous ignorons même la signification de l'Albanie dont il semble avoir été le duc. Il peut en effet s'agir de l'Albanie telle que nous l'entendons aujourd'hui, formée autour de cités vénitiennes telles que Durazzo et de pouvoirs grecs épirotes alors disparus. Or, la région est alors dominée par les Ottomans, l'action de Georges Castriote dit *Skanderbeg*, seigneur albanais ayant mené la résistance contre les Turcs, n'ayant duré que jusqu'en 1468. Oliver Jens SCHMITT, *Skanderbeg. Op.cit.* Il peut plus probablement s'agir de l'Albanie en tant que région centrale du Caucase, habituellement partie intégrante du royaume de Géorgie, alors en pleine décomposition politique. En effet, la région fait partie de la Kakhétie, siège d'un royaume aux mains d'une branche déchue de la famille royale des Bagratides. Or, Georges VIII (1446-1465), ex-roi de Géorgie, règne dans cette partie du Caucase jusqu'en 1476, date à laquelle lui

nous ne trouvons pas davantage de référence à un terme *Grec* dans l'ambassade globale des princes de l'Est de la mer Noire, Géorgie et Trébizonde notamment, bien que cette dernière soit à forte composante grecque¹⁴⁷⁵. L'usage du terme *Grec* reste le plus fréquent qu'il qualifie effectivement ou non une personne grecque. Tout au long du XV^e siècle, il devient un terme générique, polysémique et variable. Ainsi, ce vocable peut fort bien encore désigner un sujet constantinopolitain ou moréote de l'empereur puis un simple résident de l'espace culturel grec – ou supposé tel.

Mathieu Grenet évoque la progressive « ottomanisation » des Grecs à partir du XVII^e siècle, au point que le terme grec, dans le vocabulaire diplomatique de l'époque, renvoie aux sujets chrétiens du sultan¹⁴⁷⁶. Bien évidemment, la plupart des sujets ottomans chrétiens sont dans un premier temps des Grecs exclusivement. Peu à peu, au fur et à mesure des conquêtes de Selim I^{er} – la Syrie puis l'Égypte – et de son fils Soliman I^{er} – notamment le reste des Balkans et la Hongrie, d'autres chrétiens sont entrés dans l'orbite turque et la composition ethnique des populations chrétiennes ottomanes évolue. Or, la période charnière du milieu du XVI^e siècle que nous tentons de définir pour l'espace de l'Europe du nord-ouest, en l'absence d'un terme original, celui de *Grec* acquiert un sens global. En l'absence quasi générale dans les sources d'autres populations chrétiennes orientales distinguées, à l'exception et de quelques Albanais donc, il est tout à fait plausible de comprendre l'emploi, parfois excessif, du terme *Grec*, comme un usage global concernant les chrétiens orientaux. Ainsi s'expliquent tous les doutes que nous avons éprouvés à prendre pour argent comptant toute attribution d'une provenance ou d'une origine grecque¹⁴⁷⁷.

L'usage du terme *Grec* s'inscrit donc, selon nous, dans une continuité sémantique qui le fait précéder celui de *Levantin*, plus tardif et correspondant à des réalités sociales différentes. Telle est une de nos hypothèses conclusives, un des modèles grecs existant à cette époque charnière. Cette hypothèse permet également d'en poser une nouvelle : Être grec révèle une multiplicité de processus d'identifications plutôt qu'un unique état de fait identitaire monolithique.

succède son fils Alexandre I^{er} (mort en 1511), rapidement contraint de se soumettre aux Turcomans. Il peut donc s'agir de ce personnage venu d'une région encore plus lointaine et obscure que la Grèce.

¹⁴⁷⁵ Jean RICHARD, *Op.cit.*, p. 63-69.

¹⁴⁷⁶ Mathieu GRENET, « Grecs de nation, sujets ottomans : expérience diasporique et *entre-deux* identitaire, v.1770-v.1830 », article cité.

¹⁴⁷⁷ *Supra.*, p.205.

Être grec : des identités à choix multiples.

Tenter d'identifier les Grecs en tant qu'entité ethnique est une entreprise ontologique qui mène naturellement à une définition d'être grec et ce quels que soient les résultats obtenus par l'analyse. Les auteurs de notre documentation ont choisi de produire une réponse à la rencontre entre des sociétés occidentales et ces populations mal connues. En leur conférant une identité plus moins grecque, souvent mal cernée et en règle générale très diverse, l'objectif implicite consistait en l'élaboration d'une définition de l'être grec. Giorgio Agamben, dans *L'usage des corps*, reprend à son compte la question ontologique fondamentale de qu'est *Être*, réflexions remontant à Martin Heidegger dans *Sein und Zeit*, et au-delà à Aristote dans la *Politique*¹⁴⁷⁸. Selon le philosophe italien, l'emploi de l'auxiliaire *Être* comme élément permettant la définition d'un objet quel qu'il soit, implique une double lecture d'une notion qui *signifie* et se *dit* dans le même temps. Cette dichotomie permet d'octroyer à l'objet défini une dimension *utilitariste* de son essence¹⁴⁷⁹ : à notre niveau, une telle définition confèrera au terme *Grec* une force de *signification* par rapport à un tiers – ce qu'est un Grec et ce qu'il n'est pas – ainsi qu'un discours fondé sur cette définition ontologique – par exemple un discours d'exclusion lorsque l'on rejette ce modèle. Le panel stylistique employé par nos diverses sources pour décrire les Grecs et produire un discours sur eux, est la matrice d'une pluralité d'identités qui se créent et sont modifiées au fil des textes que nous rencontrons.

¹⁴⁷⁸ Giorgio AGAMBEN, *L'Usage des corps*, Homo Sacer. IV : 2, traduit de l'Italien par J. GAYRAUD et M. RUEFF, Paris, 2015 (1^{re} édition italienne 2003), p.76-77. L'objectif du philosophe italien est d'établir une nouvelle réflexion, non plus autour du concept d'*action*, classique, mais autour de celui d'*usage* et tout particulièrement de celui « d'usage des corps » emprunté à Aristote dans la *Politique*. Celui-ci réfléchissait à la nature de l'esclave en s'interrogeant sur l'existence naturelle de l'esclave ou plutôt d'un usage. *Ibid.*, p.25-26. Agamben insiste ensuite sur l'importance de Martin Heidegger qui, dans *Sein und Zeit*, étudie le rapport de l'Être (*Dasein*) avec le monde qui nous entoure et pose ainsi le problème de déterminer « la manière d'être à » (*Weisen des In-Sein*). Ce second volet de la réflexion d'Agamben, s'appuie toujours sur la *Chresis* développée par Aristote qui signifie « avoir à faire avec quelque chose ». *Ibid.*, p.76-77. Toute la réflexion d'Agamben porte donc sur l'usage des choses, de leur définition par le monde qui entoure l'objet.

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.77. L'idée de la « modalité de l'Être » est un point important de la réflexion du philosophe. Elle implique « une familiarité avec le monde et avec les états intramondains ». L'Être se définit plutôt par l'usage que l'on peut faire de l'objet, lié au monde qui participe à sa définition. Le lien que nous pouvons établir avec notre propos tient en ce que le Grec est avant tout une explication, un usage du monde appliqué à un objet existant, jusqu'ici inconnu, qui doit être nommé. En les nommant, on confère une existence aux Grecs un usage dans le monde. L'enjeu est moins de savoir ce qu'est un Grec que de déterminer ce qu'on peut « avoir à faire avec » cette identité grecque et analyser les différentes modalités d'usage de cet objet.

Des identités fragmentées.

À force d'égratigner le concept d'*identité*, d'insister sur les problèmes que son application pose aux sociétés qu'il est supposé définir, il fallait s'attendre à ce qu'il se fissure. L'unicité d'une identité grecque étant largement apparue, il ne nous reste plus qu'à inverser la question et s'interroger sur une possible fragmentation des identités grecques, due en grande partie aux limites des sources qui ne permettent que d'entrevoir les facettes d'une constellation de processus d'identification.

Les traces à suivre.

Dans le premier chapitre de l'ouvrage qu'il consacre à une réflexion sur l'importance du « vrai-faux fictif » dans la pratique de l'historien, Carlo Ginzburg entreprend une archéologie de l'écriture de l'histoire¹⁴⁸⁰. Selon l'historien italien, celle-ci, depuis les origines grecques, naît d'une dichotomie originelle entre un souci de vérité et une nécessité « littéraire » dans la manière de rapporter les événements. Depuis Hérodote, Thucydide ou Polybe, la lutte est forte pour déterminer qui des annales – c'est-à-dire la relation listée et sèche des événements – ou de l'histoire – c'est-à-dire une écriture plus imprégnée du passé de son auteur – est supérieure à l'autre¹⁴⁸¹. Arguant du fait que les événements sont inévitablement rapportés selon un certain point de vue qui n'éclaire qu'un élément d'une problématique, Carlo Ginzburg passe en revue quelques genres historiques, *a priori* disqualifiés, et les soumet à une nouvelle analyse de vérité. L'*ekphrasis*, que nous avons déjà évoqués¹⁴⁸², incarne au mieux ces écrits, d'un abord semble-t-il anhistorique, et qui pourtant, d'après l'historien, comportent également leur régime de vérité – leur *enargeia* ou clarté, d'après les auteurs grecs classiques¹⁴⁸³. En conclusion de ce chapitre, et en s'appuyant sur une lettre-*ekphrasis* envoyée par Manuel Chrysoloras à Manuel II Paléologue en 1411¹⁴⁸⁴, Ginzburg résume tout l'enjeu du travail de

¹⁴⁸⁰ Carlo GINZBURG, *Op.cit.*, p.23-60.

¹⁴⁸¹ *Ibid.*, p.26-30. Voir également l'analyse de Ginzburg sur l'œuvre de Robortello qui tente au milieu du XVI^e siècle de trouver un compromis entre ces deux formes de récits historiques. *Ibid.*, p.38-41.

¹⁴⁸² *Supra.*, p.293-294.

¹⁴⁸³ Carlo GINZBURG, *Op.cit.*, p.32.

¹⁴⁸⁴ *Ibid.*, p.58-59.

l'historien, qu'il avait déjà rappelé dans la préface de l'ouvrage¹⁴⁸⁵. Le travail de ce dernier consiste en l'élaboration et la préservation du fil d'un récit historique, le plus proche de la réalité, tout en sachant que « notre connaissance du passé est inévitablement incertaine, discontinue et lacunaire : fondée sur une masse de fragments et de ruines »¹⁴⁸⁶.

Nous ne dérogeons bien entendu pas à cette règle et notre constat initial est conforme à ces observations¹⁴⁸⁷. Nous évoluons sur un double champ de ruine : celui que le temps long a provoqué en faisant disparaître des documents ; celui plus récent d'une historiographie qui n'a pas pris la mesure du chantier documentaire qui s'offrait, et que nous ne cessons de réhabiliter depuis le début de cette étude, se bordant qu'à prélever quelques éléments, souvent imparfaitement, pour les traiter superficiellement. Nous ignorons toutes les étapes de la vie d'un Constantin Scholarios ou bien d'un Démétrios Paléologue (3), faute de traces abondantes ; néanmoins, nous pouvons palier les erreurs de l'historiographie en rétablissant des liens entre des traces délaissées voir ignorées – ce qui fut le cas pour ces deux personnes¹⁴⁸⁸. Ce double champ de ruine aurait pu décourager toute entreprise de réflexion autour de la notion d'identité. Certes, nous en convenons, notre propos, notre récit, tient compte de ces lacunes mais n'est pas pour autant moins opérant que d'autres chantiers mieux lotis, plus contemporains¹⁴⁸⁹. Notre objet n'ayant pas à rougir d'une comparaison avec des périodes et des thématiques plus heureusement favorisées par la documentation, l'objectif poursuivi n'en demeure pas moins semé d'embûches et de risques d'errements analytiques. Combiner des sources souvent elliptiques avec la mise en place d'une analyse et d'un récit contemporains non exempts de subjectivité pose invariablement cette question de l'accès à une vérité historique posée par Carlo Ginzburg. La réponse ne change pas

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*, p.11-14. Dans ce passage, Carlo Ginzburg évoque la difficulté ancienne de l'historiographie moderne quant à dévoiler le vrai sans l'obscurcir par l'influence du récit. Depuis les travaux des historiens positivistes, qualifiés de naïfs dans leur recherche de la vérité absolue, jusqu'aux antipositivistes acharnés qui disqualifient toute la documentation disponible au motif qu'elles sont sujettes à caution, Ginzburg évolue sur une voie médiane, initiée par d'autres, qu'ils soient historien comme Marc Bloch ou philosophes comme Walter Benjamin. Ce passage préfigure ainsi la suite de l'ouvrage où l'accent est mis sur la nécessaire conscience d'une relativité d'une réflexion historique fondée sur des éléments épars d'un phénomène historique, que l'on tente de rassembler par le biais du fil d'un récit que l'on tisse patiemment.

¹⁴⁸⁶ *Ibid.*, p.60.

¹⁴⁸⁷ *Supra.*, p.14.

¹⁴⁸⁸ Répertoire prosopographique n°284 et 258.

¹⁴⁸⁹ Nous renvoyons une nouvelle fois, en raison de la proximité d'objet de nos deux études, à la thèse de Mathieu GRENET, *Op.cit.*

de celui-ci : la relation que donne Montaigne des cannibales d'Amérique¹⁴⁹⁰ ou celle de Ginzburg à propos du cas du meunier Menochio dans *Le fromage et les vers*¹⁴⁹¹ montre que l'on analyse un récit pour ce qu'il est en tenant compte des erreurs et changements qui le rendraient peu fiable. La *microstoria* chère à Ginzburg permet l'accolement de plusieurs récits ciblés qui, une fois réunis, donnent un éclairage d'un phénomène plus large. En lieu et place de cannibales, de sorcières ou de juifs convertis¹⁴⁹², nous proposons des trajectoires incomplètes, à peine dessinées, des personnages perçus comme grecs mais qui n'en sont pas – Michel Alligheri de Trébizonde par exemple – ou encore des Grecs si discrets qu'ils apparaissent parfois cachés dans la documentation. Nous n'agissons pas différemment en récoltant les traces laissées par le temps et en y maintenant le fil d'un récit le plus proche de la réalité, du moins espérons-le.

Celui qui écrit.

Ces traces que nous devons suivre sont et resteront pour nous lacunaires et nous sommes contraints de combler les trous dans les récits de vie que nous tentons d'examiner. Sans la recherche systématique de corrélations entre quelques informations biographiques éparées, nous ne saurions presque rien d'un Constantin Scholarios et nous aurions tiré trop hâtivement des conclusions sur son comportement en Occident¹⁴⁹³. Pourtant, malgré les informations collectées, nous avons dû combler les manques et retisser le fil de certains événements, fournir des hypothèses sur son statut social, sur son probable parcours en Occident. Pourtant, ce récit, aussi probable et justifié que nous le pensons, n'en reste pas moins une construction narrative. Nous sommes contraints de naviguer à vue dans l'ensemble de nos sources semées de tant de manques. Ainsi, le patronyme de Constantin associé à sa filiation avec un « grand duc » de Trébizonde¹⁴⁹⁴ permet selon nous les plus heureuses interprétations, induisant l'appartenance de Constantin aux plus

¹⁴⁹⁰ Carlo GINZBURG, *Op.cit.*, p.81-116.

¹⁴⁹¹ Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^e siècle*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Aubier, 2014 (1^{re} édition italienne 1976).

¹⁴⁹² Carlo GINZBURG, *Le fil et les traces. Op.cit.*, p.61-80.

¹⁴⁹³ Répertoire prosopographique n°284.

¹⁴⁹⁴ BnF ms. fr. 32511, f.296r.

hautes sphères politiques de la société trébizontaine et byzantine au sens large¹⁴⁹⁵. De même, les nombreuses occurrences de « Manuel Paléologue » ou de « Manuel de Constantinople » au cours des années 1450 ont permis d'émettre des connexions entre les uns et les autres mais obligent à rester dans l'expectative à propos d'autres liens difficiles à établir¹⁴⁹⁶. Puisque nous dépendons d'un double récit – celui de la source qui produit une première information lacunaire, et le nôtre, qui tente de combler ces lacunes et de proposer un récit interprétatif – nous devons assumer cette dichotomie. Elle est fondamentale pour notre objectif d'analyse des identités grecques.

Emmanuel Levinas développe une idée salvatrice pour nous, dans son analyse de la notion d'altérité. Il écrit :

« Tout comme le langage, l'expérience n'apparaît plus faite d'éléments isolés, logés, en quelque façon, dans un espace euclidien où ils pourraient s'exposer, chacun pour son compte, directement visibles, signifiant à partir de soi. Ils signifient à partir du « monde » et de la position de celui qui regarde »¹⁴⁹⁷.

Selon le philosophe, l'expérience de l'*autre*, associée à sa mise en récit par le langage, trouve sa signification grâce au biais du regard que porte sur lui celui qui parle, celui qui écrit. Or, nous sommes bien face à un double prisme, celui de l'auteur de la source qui produit un récit qui vient s'intercaler avec notre propre point de vue. Ces enchevêtrements de significations, ces multiples élaborations d'un discours sur les Grecs posent fatalement la question de l'unicité de l'expérience de la perception des Grecs dans l'ensemble géographique de l'Europe du Nord-ouest. Cette grande variété de l'expérience de l'*autre*, qu'il s'agisse des Grecs ou non, est développée par Levinas plus loin dans son raisonnement :

¹⁴⁹⁵ Constantin, fils d'un *Megas doux* inconnu, est peut-être lié à la grande famille des Scholarios dont, entre autres, le patriarche Gennadios II est issu. Sur ce patriarche, voir, Marie-Hélène BLANCHET, *Georges-Gennadios Scholarios (vers 1400- vers 1472)*. *Op.cit.*

¹⁴⁹⁶ Ainsi quatre Manuel de Constantinople, trois Manuel Paléologue et un Manuel Théodore pourraient être reliés ensemble, au risque de commettre des erreurs d'interprétation. Nous conservons pour l'heure ces distinctions mais elles pourraient fort bien être supprimées, peut-être à l'occasion d'une découverte documentaire inédite ultérieure. Répertoire prosopographique n°71, 72, 73, 75, 261, 262, 263 et 303.

¹⁴⁹⁷ Emmanuel LEVINAS, *Humanisme de l'autre homme*, Paris, Livre de poche, 1987, p.21.

« Mais les significations ne sont limitées à aucune région spéciale d'objets, ne sont le privilège d'aucun contenu. Elles surgissent précisément dans la référence des uns aux autres »¹⁴⁹⁸.

L'identité des Grecs, ou plutôt les identités grecques, que nous avons pu identifier comme des *autres* d'un genre compatible avec les arguments de Levinas, ne peut être limitée à un objet d'études restreint, à des sources circonscrites et déterminées par une *doxa* trop restrictive. Tout document étant récit et porteur d'un regard de l'un sur l'autre, d'un Occidental sur un Grec, tout est donc matrice à une genèse permanente d'identités. Le récit d'un obscur scribe de l'administration royale, soucieux de définir au plus simple l'identité d'un bénéficiaire des largesses princières, aura donc la même force représentative de ce que peut être un Grec dans les récits riches et hauts en couleur d'un Olivier de la Marche à propos de l'ambassadeur Théodore Karystinos¹⁴⁹⁹. Seul compte l'effet de kaléidoscope que cette multiplicité imprime à notre réflexion, à notre propre récit.

L'important, c'est le chemin.

Nous employons depuis quelques pages le terme d'*identité*. Mais est-il aussi pertinent qu'au début de notre étude, puisque nous savons désormais que les éléments de représentation des Grecs sont multiples et en permanent renouvellement ?

Emmanuel Levinas propose une nouvelle fois une réflexion forte que le long travail d'analyse archivistique nous aura fait suspecter sans la nommer. Lors de ces recherches, il est rapidement devenu évident que nous avions accès qu'à des bribes d'informations, qu'à des actions en cours, sans lien immédiat avec la suite d'un événement. Ainsi, l'apparition fortuite d'un Grec dans un registre de compte acte la présence de ce dernier dans un lieu et un temps donné, mais ne fournit aucune information sur ce qui a pu se passer avant et après¹⁵⁰⁰. Nous n'appréhendons jamais les événements qu'en cours de route : il en est de même avec les processus de création des identités. Nous ne savons pas quand celles-ci

¹⁴⁹⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹⁹ Répertoire prosopographique n°190.

¹⁵⁰⁰ Nous avons déjà évoqué ce problème à propos de la limite, parfois franchie par l'historiographie, qui consiste à interpréter une unique mention d'un Grec dans un registre de compte comme le cas d'un Grec de passage, ayant rapidement quitté les lieux. *Supra.*, p.147.

sont mis en place, ni quand ils sont définitivement fixés – si tant est que celui puisse être le cas. Or, Emmanuel Levinas que « la signification ne se sépare pas de l'accès qui y mène. L'accès fait partie de la signification elle-même. On n'abat jamais les échafaudages. On ne tire jamais l'échelle »¹⁵⁰¹. Cette question de l'origine et de l'aboutissement de l'identité de *l'autre*, des Grecs en l'occurrence, importe peu puisqu'elle est à peu près vaine. L'époque que nous avons choisi de prendre en compte n'est ainsi marquée par aucune définition ferme et établie de ce qu'est un Grec, nous l'avons suffisamment démontré jusqu'ici¹⁵⁰². Plutôt qu'à des éléments clairs d'une identité unique et structurée, nous avons affaire à une multiplicité d'objets évocateurs d'une pluralité de possibilités. Un Andronic Effomatos peut apparaître comme une possibilité de Grec, non encore fixée, tandis que son contemporain Thomas Francos en représentera une autre et le cardinal Bessarion en Italie une troisième¹⁵⁰³. Notre objet n'est donc, ni plus ni moins, que d'analyser le chemin que les sources nous font emprunter.

Des acteurs au pluriel.

Depuis Carlo Ginzburg et Emmanuel Levinas nous glissons vers Bernard Lahire. Nous devons raisonner à partir de ces identités fragmentées, mais non muettes. L'observation attentive de ces fragments évoque fréquemment différents types d'attitudes incarnées par « nos » Grecs : tantôt ceux-ci paraissaient *jouer au Grec*, c'est-à-dire adopter sciemment une attitude conforme à leurs origines géographiques ou bien à leur passé plus ou moins lointain ; tantôt ils gommaient au maximum ce passé afin de se présenter de la manière la plus conforme qu'on puisse attendre d'un autochtone. Ces va-et-vients ont pu rendre confuse notre recherche, surtout lorsqu'un Grec apparaissait exclusivement sous son aspect *local*. La lecture de l'œuvre majeure de Bernard Lahire est apparue comme une solution et une grille d'analyse pertinentes. Les Grecs ne présentent pas une figure lisse et unie : ce sont des acteurs pluriels comme les autres.

¹⁵⁰¹ Emmanuel LEVINAS, *Op.cit.*, p.33.

¹⁵⁰² *Supra.*, p.334.

¹⁵⁰³ Répertoire prosopographique n°106 et 116.

« Unicité de soi » et « acteur pluriel ».

La pluralité chez un individu part d'une première tension entre d'une part une volonté d'afficher une unicité de soi, et d'autre part une « fragmentation interne » c'est-à-dire une pluralité des points de vue personnel de l'individu qu'il n'extériorise pas de prime abord. C'est autour de cette dichotomie que Bernard Lahire engage son analyse¹⁵⁰⁴. Cette théorie est largement fondée sur la théorie de l'*habitus* développée par Pierre Bourdieu et qui définit celle-ci comme un moyen « de construire et de comprendre de manière unitaire des dimensions de la pratique qui sont souvent étudiées en ordre dispersé »¹⁵⁰⁵. L'*habitus* permet de mettre en scène une façade extériorisée et construite par l'individu qui projette l'image qu'il entend renvoyer aux autres. Pierre Bourdieu montre ainsi qu'à chaque style de vie correspond une attitude affichée conforme aux codes culturels – vestimentaires, linguistiques, habitudes de lecture, etc. – qui doivent être adoptés¹⁵⁰⁶. Et de fait, nous avons maintes fois remarqué ce type d'attitude où un Grec tente de se conformer au comportement conforme d'un style de vie occidental – courtisan, seigneur de campagne, marchand des docks de Londres, etc. Toutefois, Bernard Lahire poursuit l'analyse : l'unicité de soi comme outil de communication est-elle la seule analyse possible, réduisant la réflexion sur les ressorts de l'action à une homogénéisation faussée¹⁵⁰⁷ ? Déjà, Erving Goffman battait en brèche l'idée selon laquelle l'unicité de soi impliquait une unicité de pensée et d'action¹⁵⁰⁸, tout comme les réflexions des sociologues, depuis Emile Durkheim jusqu'à Maurice Halbwachs et Erwin Panofsky¹⁵⁰⁹. Bernard Lahire montre ainsi qu'un individu ne peut conserver en toute occasion l'unicité qu'il affiche hors de soi. Au contraire, les fragments de soi qui composent son intérieur resurgissent par « bouts de soi » qui sont offerts en des occasions précises¹⁵¹⁰.

Qu'observons-nous dans notre documentation ? Des Grecs alternant une langue et des codes culturels grecs qui réapparaissent au détour d'une conversation,

¹⁵⁰⁴ Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998, p.25.

¹⁵⁰⁵ Pierre BOURDIEU et Loïc WACQUANT, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p.107. Cité par Bernard Lahire, *Op.cit.*, p.26.

¹⁵⁰⁶ Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p.193-194.

¹⁵⁰⁷ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.29.

¹⁵⁰⁸ Erving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991, p.291. Cité par Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.33.

¹⁵⁰⁹ *Ibid.*, p.37-44.

¹⁵¹⁰ *Ibid.*

alors qu'une situation évolue et implique d'activer d'autres stratégies de communication. Thomas Francos et sa suite sont capables de converser et se comporter en courtisans membres de la cour mais leurs relations internes et la tension issue du meurtre du serviteur Georges font réapparaître leurs comportements d'origine – linguistiques principalement. Un siècle plus tard, le capitaine mercenaire Thomas Buas n'agit pas différemment. Capitaine au service d'Henry VIII, lui et ses hommes ne se distinguent pas des autres militaires anglais et Andronic Nouccios/Nicandre de Corcyre le décrit dans un premier temps comme un soldat classique¹⁵¹¹. Les choses changent lorsque l'officier originaire d'Argos s'adresse à ses hommes et entame une vibrante harangue où les codes culturels propres aux Grecs sont activés¹⁵¹². Le récit nous présente un personnage pluriel aux multiples logiques d'action.

Bernard Lahire poursuit son raisonnement pour nuancer un point de vue extrême des deux côtés – unité ou fragmentation de soi, et donc éparpillement – et insister sur l'alternance de manifestations d'unité comme le nom propre – mais est-il si unique que cela ? Nous verrons bientôt que non – et de fragmentation qui correspond à différentes attitudes selon les situations. « Nos » grecs eux aussi n'offrent d'eux que des « bouts de soi » souvent induits par les défaillances de nos sources : ils oscillent entre une unicité de soi qui est impossible à tenir et une trop grande dispersion des attitudes affichées à leurs interlocuteurs occidentaux. Rappelons une fois encore qu'un objectif potentiel reste l'intégration à un tissu social donné et que la dispersion nuit toujours.

Pluralité des logiques d'action.

Thomas Francos est-il véritablement Thomas Francos ? Que sont Georges Bissipat et Démétrios Paléologue (3) ? Démétrios de *Cerno* se nommait-il ainsi en référence à sa cité d'origine ? Maintes fois, nous avons été confrontés à une grande variabilité dans la dénomination des personnages que nous avons choisi de comparer les uns aux autres. Quelques-uns, heureusement mieux connus, ont découvert une multiplicité de dénominations, certaines rendant parfois même l'identification compliquée. Les besoins de notre enquête nous ont contraint à

¹⁵¹¹ *Letters and papers foreign and domestic Henry VIII*, vol. 21, p.39 n°90, 20 janvier 1546.

¹⁵¹² Nous n'avons aucune raison de penser que si elle réellement existé elle ne se soit déroulée en grec. Nicandre DE CORCYRE, *Op.cit.*, p.170.

trouver une voie médiane satisfaisante qui permette d'éviter d'accumuler les noms pour une même personne, au risque de perdre le lecteur. Cette voie médiane correspond généralement à l'adoption de la dénomination la plus consensuelle pour l'historiographie moderne, à défaut d'avoir été la plus fréquemment employée. Pourtant, ce faisant, l'effet rendu risquerait de faire oublier l'existence de ces autres appellations ainsi que des contextes qui ont présidé à leur mention. Or, Thomas Francos, Georges Bissipat et Démétrios Paléologue (3), nos trois Grecs les plus fréquemment évoqués dans les sources, ont bien d'autres noms, certains associant savamment un nom francisé ou non, complété parfois d'un autre patronyme plus ou moins fictif, d'un ethnonyme très commode pour la source émettrice ou encore d'une fonction pratique¹⁵¹³. Or, ces noms reflètent davantage que les hésitations d'un scribe ne sachant pas nommer le personnage rencontré – comme cela aura pu être le cas avec les Grecs furtivement entrevus dans les registres de compte. Ils permettent de mettre en scène le personnage en tant qu'acteur du document dans lequel ils prennent place, de se conformer à la situation présente, ce que Bernard Lahire présente comme la pluralité de l'action et des situations liées à celle-ci¹⁵¹⁴. Selon ce modèle, Démétrios de *Cerno* apparaît comme originaire de *Cerno* en Thrace afin d'établir dès le début de la missive la particularité de sa situation sociale, étranger marié à une Anglaise et père de petits sujets de sa Majesté¹⁵¹⁵ ; dans le testament de la duchesse de Kent Lucia Visconti, Démétrios n'apparaît que sous son prénom et sa qualité de « physician » puisque c'est en cet honneur qu'il bénéficie d'un don de la défunte¹⁵¹⁶. Et à l'autre bout de notre spectre chronologique, Drague de Comnène, qui ne fait pas mystère de ses origines grecques et potentiellement

¹⁵¹³ Thomas Francos est nommé de douze manières différentes si nous prenons en compte l'octroi d'une formule de politesse sociale comme « messire » : *Thomas Lefranc. Thomas Frank. Thomas Greke. Thomas coronensis. Messire Thomas Lefranc. Maistre Thomas Franc. Maistre Thomas le grec. Magistri Thome greci. Thomas de Franchiis. Thomas Franke. Master Thomas Physycion. Master Thomas Greke.* Georges Bissipat compte également douze types de noms : *George Bissipate. Georgius Paleologues. Messire Georges le Grec. Messire Georges de Bissipant dit le Grec. George Paleologo de Bicipau dit le grec. Messire Georges Paleologo de Bissipat dit le Grec. Georges de Bissypat dit le Grec. Georges de Bissepat dit le grec. Georges Vispact dit le grec. George Legrec. Zorzi. Gerge Palaologi.* Démétrios Paléologue (3), quant à lui, compte tout de même six appellations : *Dimittre. Demetrius Paleologue dit le grec. Dimittre Paleologue. Dimitre Paillelogue. Dimittre Paillelogue. Dimitri Pallalogue.* Bien entendu, l'orthographe jouera un rôle important dans la multiplicité de ces appellations mais certaines, pour comparables qu'elles puissent être en elles, n'en ouvrent pas moins de nouvelles interprétations – plus ou moins francisées, plus moins grécisées – d'une même réalité anthropologique. Répertoire prosopographique n°28, 116 et 258.

¹⁵¹⁴ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.87.

¹⁵¹⁵ *Additional MS. In British Museum*, 4604, art.88.

¹⁵¹⁶ E.F. JACOB (éd.) *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury 1414-1443*, vol. II, p.281. Testament : « Lucia de Vicecomitibus comitassa Kancie et domina de Wake », Lincoln, 11 avril 1424, f.372v.

impériales, utilise le passé de sa famille afin d'adopter les conditions d'une situation où l'aristocrate revêt les habits d'un courtisan¹⁵¹⁷. Cette réactivation du passé, afin de correspondre à une situation présente¹⁵¹⁸, n'est pas systématiquement employée par Drague qui semble se fondre assez aisément dans le moule occidental, accomplissant des missions diplomatiques pour le roi¹⁵¹⁹. Pourtant, le passé grec de sa famille est activé de nouveau par ses adversaires afin de le moquer¹⁵²⁰.

Face à la multiplicité des stratégies d'actions développées par les « acteurs » grecs confrontés à une diversité de situations, nous nous attendons naturellement à ce qu'apparaissent des cas où la pluralité des visages offerts se chevauchent, s'interpénètrent au sein d'une même personne – d'une même « unicité » pour suivre le vocabulaire de Bernard Lahire. Reprenons le cas de la stèle funéraire de Jean et Charles Bissipat¹⁵²¹. Cette dalle est à la fois un exposé de la vie, courte, des deux jeunes hommes mais également un outil de communication pour leur père Georges qui, malgré le chagrin qui doit l'animer, ne perd pas de vue que sa position sociale est née d'un double jeu entre intégration des éléments culturels locaux et mise en avant de son propre passé. La stèle représente les deux jeunes hommes tels qu'ils se présentaient à la société locale, ou du moins tels qu'on avait prévu qu'ils deviendraient : un chevalier pour Jean et un ecclésiastique pour Charles. Pourtant, l'épithète qui accompagne ces représentations aborde un tout autre aspect de leur identité : Jean – et peut-être Charles mais l'interprétation du texte est moins claire – est qualifié de « grec », titre porté comme un surnom. Nous avons déjà évoqué la carrière de Jean, suivant les traces de son père et s'affublant probablement de ce surnom¹⁵²². Néanmoins, ce surnom est avant tout celui du père et sa mention sur une stèle funéraire en l'honneur de ses fils évoque selon nous davantage une déclaration du père qui montre par ce biais sa qualité d'« acteur pluriel ». La famille Bissipat toute entière profite de cette pluralité ; elle conserve dans son patrimoine un passé grec qu'elle sait réactiver en fonction des situations. Guillaume, une génération plus tard, n'accomplit pas autre chose que la destinée familiale et est surnommé lui aussi « le Grec »¹⁵²³. La pluralité des logiques d'action de Bernard Lahire joue ici à plein et concerne l'ensemble des Grecs de notre corpus, même s'il

¹⁵¹⁷ AN. MC/ET/LIV/206.

¹⁵¹⁸ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.80.

¹⁵¹⁹ AN. MC/ET/LIV/206.

¹⁵²⁰ M.L. CHARLES, « Le château de la Ferté-Bernard », article cité, p.511.

¹⁵²¹ Clairambault *scellés*, XV, f.965. Voir le dossier documentaire n°1, p.615.

¹⁵²² British library, Add MS 48067, f.9r-10v.

¹⁵²³ Répertoire prosopographique n°29.

est souvent difficile de la déceler. Néanmoins, Démétrios Paléologue (3) en 1549 n'agit pas différemment lorsqu'il intervient lors du banquet organisé en l'honneur de la reine : il fournit des fournitures venues d'Orient – donc active un passé et des connections grecques – tout en se comportant comme le courtisan parfait qu'il semble être devenu depuis 1540¹⁵²⁴. Voici donc une double logique d'action conditionnée par un passé opportunément ressurgi.

Nous sentons néanmoins poindre dans nos sources un problème pour l'heure restée sans réponse : quelle est la part d'intentionnalité dans le jeu adopté par certains Grecs qui les pousse à choisir une stratégie d'action de type grec ou bien au contraire une attitude de conformité aux codes occidentaux alors en vigueur ? Les cas de Thomas Francos jouant son rôle de médecin *grec* au service du roi ou de George Bissipat fier de servir d'intermédiaire entre le roi et l'ambassadeur grec du sultan, suggèrent vraisemblablement que l'attitude est active et que le choix de se conformer à un modèle attendu revient à ses personnages. Mais nous avons affaire à des cas assez explicites et largement évoqués par l'historiographie et nous-même. Pourtant, qu'en est-il d'Andronic Maugas et de son compagnon Jean Alexis en 1455 ou encore d'Ange Paléologue (1) et des frères Leontarès sept années plus tard¹⁵²⁵ ? Ces individus sont présentés par les sources comme des Grecs. Pourtant, leur image de Grecs contraints à l'aumône afin de libérer des membres de leurs familles prisonniers des Turcs résulte-t-elle d'un choix délibéré de la part de ces hommes ou bien d'une action de la source émettrice ? Il est alors difficile de déterminer l'intentionnalité de ces logiques d'actions. Bernard Lahire s'est lui aussi emparé de cette question. Le sociologue met en évidence les mêmes limites à l'étude des logiques de l'action qui ne peuvent se déterminer uniquement en fonction de cette intentionnalité¹⁵²⁶. D'autres variables entrent en ligne de compte comme la grande variabilité des temps qui encadrent la réflexion et la prise de décision. La logique de l'action entreprise ne peut être analysée sur la courte durée, il faut envisager une plus longue durée afin de mettre en évidence une possible intentionnalité de l'action¹⁵²⁷. Or, nous nous heurtons à une limite très difficilement surmontable puisque nos sources demeurent partielles. Une grande inégalité documentaire touche les Grecs de notre champ d'étude : ainsi, les logiques d'action

¹⁵²⁴ CIMBER et DANJOU, *Op.cit.*, p.420.

¹⁵²⁵ BnF ms. fr. 32511, f.190r ; ADN. B 2045, f.274v.

¹⁵²⁶ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.268.

¹⁵²⁷ *Ibid.*, p.272.

d'un Georges Bissipat ou d'un Démétrios Paléologue (3) seront plus identifiables que celles de la plupart des Grecs n'apparaissant qu'une seule fois dans la documentation. Nous devons faire avec.

Transferts et analogies.

Nous devons donc nous concentrer sur les informations qui nous sont offertes. Or, qu'il s'agisse de la répétition des motifs invoqués par certaines sources administratives, comme la référence aux malheurs du temps ou bien à l'indigence chronique des demandeurs d'aide, ou bien des postures grecques adoptées par certains des plus favorisés, Georges Bissipat en tête, les actions entreprises semblent obéir à des modèles définis par avance. Peut-on en déduire avec Bernard Lahire que les Grecs adoptent certaines analogies avec des modèles grecs préexistants ? Celui-ci note en effet que les comportements pluriel d'un acteur auront tendance à se conformer à des modèles existants dans le passé d'un individu ou bien dans la comparaison avec des modèles concomitants. Le sociologue écrit :

« L'action (la pratique, le comportement...) est donc toujours le point de rencontre des expériences passées individuelles qui ont été incorporées sous forme de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes, de manières (de voir, de sentir, de dire et de faire) et d'une situation sociale présente. Face à chaque situation « nouvelle » qui se présente à lui, l'acteur va agir en « mobilisant » (sans nécessaire conscience de cette mobilisation) des schèmes incorporés appelés par la situation.

Dans cette ouverture du passé incorporé par le présent, dans cette mobilisation des schémas d'expérience passée incorporés, le rôle de l'*analogie pratique* semble tout particulièrement important. C'est dans la capacité à trouver – pratiquement et globalement et non intentionnellement et analytiquement – de la ressemblance [...] entre la situation présente et des expériences passées incorporées sous formes d'abrévés d'expérience, que l'acteur peut mobiliser les « compétences » qui lui permettent d'agir de manière plus ou moins pertinente »¹⁵²⁸.

¹⁵²⁸ Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.117-118.

Selon le sociologue, chaque individu aura tendance à se conformer à des schèmes préexistants et à les transférer dans son propre cadre de raisonnement pour adapter son propre comportement à une situation présente. Or, qu'observe-t-on de commun entre Thomas Francos, Georges Bissipat et Démétrios Paléologue (3) dans leurs comportements curiaux ? Chacun est amené à servir d'intermédiaire avec des compatriotes, dans une optique diplomatique¹⁵²⁹. Par l'usage quasi-privatisé d'une langue qui offre une sorte de prédominance des Grecs dans les questions diplomatiques touchant à la Méditerranée orientale, ces personnages trouvent un modèle d'action commun. Ainsi, l'action de Georges Bissipat ou de Démétrios Paléologue (3) « rappelle »¹⁵³⁰ celle de Thomas Francos. Ne pourrait-on pas de même établir une connexion entre les différents comportements des nombreux demandeurs d'aide qui peuplent les registres de compte ? Nous venons d'évoquer plus haut leurs attitudes communes dans le rappel, volontaire ou non, de leur passé souvent mouvementé. Nous pouvons observer tout d'abord que les diverses demandes effectuées par un même personnage se ressemblent et peuvent fort bien correspondre à un même modèle d'action¹⁵³¹. De plus, les réseaux d'influence et d'entraide que nous avons tenté de mettre en évidence¹⁵³² permettent d'émettre l'hypothèse d'une attitude commune des divers solliciteurs grecs qui serait adopté par reproduction des logiques d'actions de précédents migrants¹⁵³³. Il s'agit d'une hypothèse plausible.

La finalité d'une telle logique d'action est bien entendu l'établissement d'une communication viable avec un interlocuteur extérieur au monde culturel de l'acteur.

¹⁵²⁹ Thomas Francos est présent lors de la visite diplomatique menée par Nicolas Agallon ; Georges Bissipat sert d'intermédiaire auprès de son « cousin » Hüssey Bey en charge de la négociation de la remise du prince Djem ; Démétrios Paléologue (3) sert d'intermédiaire une première fois avec les ambassadeurs de la Porte, puis une seconde fois lors de l'ambassade du baron de Saint-Blancard. BnF. Ms. fr. 16216, f.47-49r et f.75v-76r ; Nicolas VATIN, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », article cité, p.218-230 ; BnF. Ms. fr. 12528, p.340.

¹⁵³⁰ Bernard Lahire pose ce verbe comme l'élément déclencheur qui engendre l'action qui ressemble à une autre, plus antérieure. Bernard LAHIRE, *Op.cit.*, p.118.

¹⁵³¹ Ainsi, les attitudes de certains Grecs habitués à profiter de la générosité des princes et des communautés locales comme Constantin Scholarios ou Nicolas Tarchaneiotès, se répètent dans toutes les sources où nous les observons : qu'ils gravitent dans l'entourage d'un prince ou tentent leur chance à Compiègne ou Abbeville, les deux impétrants apparaissent comme de pauvres malheureux dépendants – ce qu'ils sont très probablement. Néanmoins, le rappel identique des conditions de délivrance de la somme demandée induit des modèles communs de comportements. Répertoire prosopographique n°285 et 301.

¹⁵³² *Supra.*, p.249-250.

¹⁵³³ Rappelons que la plupart des Grecs observés entre 1450 et 1470 sont aidés en Italie par Francesco Filelfo. L'humaniste protège ces migrants, leur prodigue des conseils et des appuis dans les lieux de destinations. Peut-être que l'aide du Florentin aura pu s'accompagner de l'enseignement de modèles de comportements face aux princes et leurs chancelleries que les Grecs seront amenés à solliciter.

Or, nous retrouvons ici une passerelle avec les théories de John Ma à propos des interactions paritaires mises en place dans un contexte de dialogue entre les cités antiques d'Asie Mineure et le pouvoir royal imposé par les Séleucides sur la région¹⁵³⁴. Nous avons évoqué l'emploi de bases culturelles communes qui permettent aux cités d'Asie et au roi hellénistique d'établir un dialogue pérenne et de définir les conditions de la sujétion au pouvoir séleucide. De même, les cités entre elles développent des éléments culturels de communication afin de créer un lien, même artificiel, entre elles. Nous avons également montré que de tels comportements étaient observables dans nos sources et qu'elles permettaient d'atténuer la condition d'étranger qui pèse sur les migrants grecs¹⁵³⁵. Nous appelons une nouvelle fois ces remarques afin de compléter les précédentes remarques sur les analogies adoptées par les Grecs dans leurs schèmes d'action à l'égard des représentants des sociétés qu'ils abordent. La *pluralité des ressorts de l'action* qui caractérise l'attitude des Grecs de notre champ a pour objectif majeur de s'adapter aux situations présentes qui surgissent et permettent l'établissement ou le maintien de relations avec les membres d'une société de prime abord extérieure aux codes partagés par lesdits Grecs.

Des identités grecques multiples.

Il nous faut tenter une synthèse. Quelles sont les caractéristiques majeures des identités grecques ? Nous ne pouvons plus évoquer la notion d'*identité* selon le modèle classique et contemporain qui oriente encore trop souvent la production historiographique récente. La nuance et la remise en question s'imposent.

Processus.

La première critique à émettre tient dans le postulat que l'*identité* est une notion qui se présente de manière naturelle et définitive à des populations attachées à un territoire propre que l'on assimilera bientôt à la *nation*¹⁵³⁶. Au contraire, l'identité grecque observable dans nos sources n'offre jamais un produit fini : nous sommes

¹⁵³⁴ Supra., p.196.

¹⁵³⁵ *Ibid.*

¹⁵³⁶ Nous renvoyons aux considérations que nous avons développées en introduction à partir de Marcel DETIENNE, *Op.cit.*, p.120.

perpétuellement inclus dans un processus dont il est impossible de déterminer les tenants ni les aboutissants. Lorsqu'au milieu du XV^e siècle arrivent les premiers migrants grecs poussés sur les routes par l'avancée turque, les principales sources qui les appréhendent, les distinguent et les catégorisent ne semblent pas découvrir les Grecs puisque leur passage dans l'Europe au nord des Alpes est attesté depuis au moins le début du siècle. Peut-on néanmoins conclure que l'image sociale grecque construite autour de ces rencontres entre migrants et populations locales est la même ? Nous avons montré que les facteurs géographiques et chronologiques des sources ne fournissaient qu'un échantillon d'une perception d'une identification des Grecs et de leur attribution d'une représentation sociale qui diverge d'une source à une autre. Ainsi un Grec en Angleterre n'est pas systématiquement perçu de la même manière qu'en Italie ou à la cour du duc de Bourgogne. Un siècle plus tard, la *grécité* au XVI^e siècle pose le même type de problèmes, ceux-ci s'aggravant si l'on considère que certaines sources, en littérature notamment, associent de plus en plus fréquemment les termes *Grecs* et *Ottomans*. De plus, les jugements de valeur inhérents à ces processus d'identification des Grecs se développent de façon caractéristique au tournant du siècle, renforçant encore l'idée que nous avons affaire à des processus en cours.

Une comparaison avec les conclusions de Mathieu Grenet sur l'identité des Grecs pour la période du tournant du XVIII^e et XIX^e siècles, montrent que les représentations ne sont pas les mêmes. Nous insisterons sur un point en particulier. Mathieu Grenet a démontré qu'à cette époque, l'association sémantique entre Grecs et Ottomans est devenue tellement étroite qu'en Occident, un terme peut remplacer l'autre pour évoquer un même type de populations chrétiennes originaires de Grèce et soumises au sultan¹⁵³⁷. Or, si déjà pour Mathieu Grenet, cette image change progressivement, en association avec le mouvement de revendication d'émancipation d'un peuple grec trouvé vis-à-vis du pouvoir ottoman, notre situation trois siècles plus tôt est moins nette encore¹⁵³⁸. Rien n'est déterminé. De plus, le caractère très sporadique de notre documentation ne peut qu'accentuer l'impression que nous analysons une multiplicité de processus d'identification des Grecs plutôt qu'une identité grecque déjà définie et invariable.

¹⁵³⁷ Mathieu GRENET, « Grecs de nation, sujets ottomans : expérience diasporique et *entre-deux* identitaires, v.1770-v.1830 », article cité,

¹⁵³⁸ Mathieu GRENET, *La fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, v1770-1830. Op.cit.*

Multiplicités.

Ces processus sont multiples. Ce second point est fondamental pour nous puisqu'il justifie l'emploi du pluriel au terme *identités* de notre titre. En effet, toutes les difficultés que nous avons pu éprouver à déterminer une origine historique, géographique, linguistique ou culturelle à l'identification des Grecs nous ont amené à envisager l'existence de divers modèles d'être grec. La diversité des causes des représentations des Grecs en Occident n'est pas soumise à des conditions géographiques ou bien culturelles : le *topos* du Grec schismatique est souvent employé autant par la littérature concernée par la question du ralliement ou non des Byzantins au catholicisme romain que par celle, plus constante durant la période, pour qui les dérives religieuses représentent un tare dont les Grecs restent affublés – ou suspects. Cependant, la documentation de la pratique comme les registres de compte s'intéressent fort peu à ces considérations : le Grec peut alors être l'ancien sujet de l'empereur récemment déchu ou celui qui est originaire d'une zone géographique qui se définit de plus en plus précisément.

La multiplicité des processus identificatoires des Grecs résulte donc avant tout de la source émettrice. Alors que les chroniques insisteront plutôt sur la moralité douteuse des Grecs et que les sources normatives s'attacheront à une définition plus neutre, d'autres comme les récits de voyage invoqueront une charge exotique liée au Grec – même si elle est parfois empreinte de jugements de valeur. Si, de surcroît, nous intégrons les remarques que nous avons pu faire concernant la notion d'altérité parfois appliquée aux Grecs – mais de quelle manière ? – ou le rapport sémantique entre Grecs et Levantins, la multiplicité des modèles grecs n'en est que plus grande.

Identités subies, identités intégrées : une hypothèse.

Dernier point que nous souhaitons évoquer et qui prend une importance toute particulière : quelle peut être les types d'attitudes des Grecs vis-à-vis de ces représentations qui ne sont pas toujours à leur avantage ? Ont-ils accepté ou rejeté d'être défini selon des modèles qui ont pu leur paraître curieux ? Nous nous

heurtons à une difficulté qui peut paraître rédhibitoire : il n'existe pratiquement aucune source émanant des Grecs eux-mêmes pour la période et l'espace considérés. De plus, les rares documents n'évoquent jamais un quelconque avis que les Grecs auraient pu avoir sur les rôles qu'on peut leur faire tenir, sur les *topoi* entretenus en Occident et qui n'ont pas dû manquer d'étonner, voire de choquer, les multiples ressortissants chrétiens de Méditerranée orientale. Même des chroniqueurs tels que Théodore Spandounès ou bien Nicandre de Corcyre, ne se sont pas attachés à réfléchir à la question ; les quelques correspondances disponibles – avant tout la correspondance de Francesco Filelfo – ne nous sont pas plus utiles. On peut aisément conclure à l'impossibilité d'atteindre ce pan de notre sujet.

Fort heureusement, toute la démonstration de Bernard Lahire à propos de la pluralité des logiques de l'action chez un individu, que nous avons tenté de rapporter, nous est de nouveau fort utile. De plus, en considérant tout ce que nous écrivons depuis trois chapitres, il est maintenant bien établi que les images représentant les Grecs sont en grande partie des fictions destinées à produire du lien entre les individus. Or, ces fictions ne sont pas uniquement le fait d'une production occidentale. Quelle différence peut-on établir entre la posture de Grec adoptée par Thomas Francos en représentation à la cour de Charles VII et la critique acerbe dont fait l'objet Drague de Comnène, pâle descendant d'ancêtres grecs et général médiocre selon l'avis d'Henri IV ? À l'évidence, l'acceptation n'est pas la même. L'emploi des « images sociales »¹⁵³⁹ grecques n'est ni accepté ni employé de la même manière : passage obligatoire pour la foule des migrants qui accèdent aux différentes cours princières et dont les chancelleries tiennent les comptes ; objet de rejet progressif en raison d'un passé inadapté à une nouvelle situation sociale comme pour Antoine I Losschaert et ses descendants¹⁵⁴⁰ ; un usage pratique et stratégique né d'une situation imposée mais qui représente un outil d'action comme avec Démétrios Paléologue (3) ; une revendication affective des

¹⁵³⁹ Martina AVANZA et Gilles LAFERTE, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », article cité.

¹⁵⁴⁰ La famille Losschaert de Bruges illustre parfaitement l'oubli des origines recherché par certains Grecs et descendants de Grecs. Antoine I, marchand d'épices ne se fait déjà plus appelé grec mais la graphie de son patronyme – Loscart – est liée à d'autres homonymes – des parents ? – qui sont eux Grecs. De plus, Antoine I avait commencé à acquérir des charges officielles dans l'administration de la ville, étant devenu échevin en 1441 puis conseiller en 1443. Il participe à la fondation de la Confrérie du Saint Sang. Avec Antoine II, l'implantation dans la société brugeoise se fait plus importante encore et les liens, déjà ténus, avec des origines grecques, disparaissent totalement. Jean-Jacques GAILLIARD, *Op.cit.*

origines grecques qui pourront toujours être exagérées comme les origines impériales affichées par Dragage de Comnène.

Nous avons donc affaire à différentes attitudes vis-à-vis du passé grec que nous pouvons regrouper selon une dichotomie entre des « identités » qui seraient imposées à ceux qui doivent les porter, les subir, et d'autres qui seraient acceptées, intégrées à des stratégies plus actives de la part de Grecs entrepreneurs tels que Thomas Francos et Georges Bissipat. Notre hypothèse pose donc la possibilité d'une construction de stratégies d'actions en lien avec la pluralité des processus identitaires grecs qui ont cours entre XV^e et XVI^e siècles.

Conclusion de la troisième partie.

Il nous faut tenter de rassembler les données que nous avons mis en évidence au prisme d'une fiction produite par l'ensemble de notre corpus documentaire. Une analyse la plus complète sur un groupe humain tel que les Grecs évoluant dans un contexte social aussi différent que les sociétés anglaise, bourguignonne et française ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur la documentation qui évoque leur présence et leurs actions.

Dans un premier temps, l'analyse détaillée des types de sources et des discours qui leur sont associés, a révélé en premier lieu que leur grande diversité impliquait une pluralité des récits sur les Grecs. Ceux-ci sont fondés sur des réalités politiques, sociales, économiques et culturelles qui affectent les Grecs de l'époque mais qui sont souvent adaptées à une fiction en accord avec le public visé : ainsi, depuis les chancelleries jusqu'aux pages des chroniques les plus courues, les Grecs apparaîtront de diverses manières, oscillant entre une image fantasmée et enrichie par une littérature exotique, et une volonté plus réaliste où les Grecs prennent place dans une nouvelle carte mondiale qui s'élargit au XV^e siècle. De fait, les récits sur les Grecs – ou plutôt les mises en récit de situations où interviennent des Grecs – contribuent à former une première image les concernant, à savoir de personnages entre deux cultures. Naturellement, une analyse des récits fictionnels mis en place amène à poser une première fois la question de l'identité des Grecs au prisme de ces récits : ainsi la figure presque totémique du Grec apparaît et se nourrit d'une entreprise mémorielle qui n'était pas à négliger mais qui n'implique pas pour autant que les identités nées de ces figures soient acceptées dans négociations de la part des individus mêmes concernés. Le résultat induit par ces identités négociées était que les figures grecques ont accouché de modèles de Grecs, images globales qui prennent de la hauteur et acquièrent une signification globale. De plus, elles ont fragmenté encore davantage des identités grecques que nous avons de plus en plus

de mal à considérer comme une notion d'un seul tenant, aboutie et clairement définie.

Nous revenons donc aux remarques fort éclairantes d'Octave Mannoni¹⁵⁴¹. Nous ne pouvons douter que les auteurs des sources ainsi que les personnes concernées par celles-ci, ne sont pas nécessairement dupes des images qu'ils contribuent à construire. Tout porte à croire que les scribes de la chancellerie royale française, en répétant inlassablement les mêmes raisons stéréotypées pour qualifier les causes de la venue d'un Grec à la cour, n'indiquent pas un degré de croyance en ce qu'ils écrivent : ils « savent bien que » tous ces Grecs n'ont pas les mêmes objectifs ni les mêmes raisons de venir, « mais quand même » il vaut mieux écrire ainsi et se conformer à un type d'image littéraire classique pour l'époque – le Grec victime des Turcs par exemple. Revenons sur un cas maintes fois abordé, celui de la visite de l'ambassadeur ottoman Husseyn Bey auprès de Charles VIII en 1486. Georges Bissipat est présenté comme son « cousin », ce qui justifie sa qualité d'intermédiaire dans cette histoire. Or, ce cousinage, qui nous est souvent apparu suspect, n'en pas moins affiché pour soutenir la réalité de négociations diplomatiques difficiles. Ici, l'entourage royal semble « bien savoir que » ce cousinage n'existe pas en réalité, « mais quand même », on s'attache à « faire comme si »¹⁵⁴² ce lien existait et justifiait la position privilégiée de Georges Bissipat à la cour de France. La fiction n'est donc pas une simple technique littéraire sans incidence sur des réalités politiques ou sociales. Au contraire, ces éléments fictifs sont à l'origine de la pluralité des processus de création des identités grecques qui se forment à cette époque charnière. Leur emprise sur les comportements sociaux des divers groupes grecs que nous avons identifiés est réelle et ne pouvait être écartée d'une large étude sur un groupe aussi disparate que les Grecs présents dans l'Europe au nord des Alpes.

¹⁵⁴¹ Octave MANNONI, *Op.cit.*, p.9-33.

¹⁵⁴² *Supra.*, p.205.

Conclusion générale.

Le temps est venu de ramasser tous les éléments que nous avons pu développer afin de présenter sous un nouveau jour une étude d'anthropologie historique qui aura été trop longtemps délaissée. Rappelons que notre point d'entrée dans ce sujet a toujours eu pour vocation de reprendre le travail où il restait bloqué et de le faire évoluer au prisme d'une nouvelle lecture de sources déjà éditées, alimentées par de nouveaux documents que nous avons pu mettre au jour.

Ces mises à jour ont pu être une entreprise de longue haleine et certains documents n'ont été révélés qu'après de longues périodes dans les fonds d'archives. Cependant, ces découvertes se sont parfois effectuées de manière tellement évidente que nous y avons compris tous les manques des précédents travaux qui ne centraient pas leur propos sur les Grecs d'Europe du nord-ouest. Ainsi, il a simplement fallu poursuivre la lecture d'un registre de compte, comme le BnF ms. fr. 32511, pour découvrir des lignes supplémentaires. Nos prédécesseurs les avaient-ils remarqués ? Si oui, pourquoi ne pas les avoir mentionnés ? Face à ces attitudes parfois déconcertantes, nous avons entrepris de dépouiller de nouveau cette masse documentaire encore informe, d'en proposer une lecture nouvelle et, le cas échéant, montrer par des sondages ciblés, que des sources inédites existaient toujours. Bien sûr, puisqu'il faut bien un temps pour la collecte documentaire et un autre pour la réflexion et la rédaction, nous convenons que le chantier est balisé et, nous l'espérons, mieux appréhendé, mais il reste encore prometteur. De plus, une fois ce projet éclairci, il s'agissait pour nous de déterminer sur quels types de documents nous appuyer. Ici encore, notre volonté était de dépasser les logiques anciennes d'analyse qui auraient perçus en certaines sources qu'un seul mode d'analyse d'un unique aspect d'une question : ainsi, évoquer la présence numérique grecque n'aurait pu être envisagée qu'à partir des registres de compte et non des sources littéraires ; inversement ces mêmes sources littéraires seraient les seules à offrir des indices quant à une représentation imagée de la figure du Grec dans les consciences

occidentales. Nous pensons avoir pu montrer qu'une ligne de compte exprime parfois davantage d'informations sur la perception et la formations de nouveaux *topoi* sur les Grecs – pas nécessairement négatifs – que les longs développements souvent vagues des chroniqueurs sur les défauts des Grecs.

Le dégagement de nouvelles sources et leur relecture ne suffisaient pas, bien entendu. Notre entreprise tenait également dans l'application de nouvelles méthodes d'analyse et de réflexion, de croisements d'informations venues d'autres disciplines historiques, d'autre périodes, mais également des autres champs des sciences humaines – anthropologie et sociologie en tête. Au préalable, les difficultés des sources qui nous étaient imparties n'autorisaient pas le centrage exclusif autour des seuls Grecs d'Angleterre, de Bourgogne et de France. Cela n'était de toute manière pas souhaitable. Il fallait savoir connecter ces Grecs non seulement à leurs compatriotes d'Italie, mais aussi à d'autres cas, contemporains ou non. Qu'il s'agisse des Grecs du début du XIX^e siècle ou bien les Juifs d'Inde au XVIII^e siècle, toute comparaison est bonne à envisager puisqu'elle permet la confrontation de données anthropologiques qui nourrissent notre propos. L'esprit comparatiste se complète ensuite d'une volonté d'ouverture aux plus récents débats qui agitent la communauté des sciences humaines et qui ont été pour nous une source de grandes réflexions : diasporas, communautés, identités mises en récit, etc. Autant de cadres d'analyse fondamentaux dans notre étude. Cette mise à l'épreuve des Grecs a profité des apports de la philosophie, de Giorgio Agamben à Emmanuel Levinas, en passant par Paul Ricœur, mais aussi de la sociologie de Bernard Lahire et de Stéphane Dufoix, ou des pistes anthropologiques lancées par Marcel Detienne ou Marshall Sahlins, sans bien sûr que la portée historique de l'étude n'en pâtisse. C'est de ces multiples croisement et comparaisons à diverses échelles qu'est né ce travail dont les principales conclusions vont être développées désormais.

Une présence grecque en Occident plus étendue et plus ancrée dans le temps.

La première conclusion, née de l'observation du matériau documentaire et de l'analyse des Grecs qui y apparaissent, implique de remettre en cause le rapport traditionnel des migrations grecques. Selon celui-ci, la présence grecque étant principalement dirigée vers la péninsule italienne, une étude de ces derniers

impliquerait une étude avant tout centrée sur cette zone, le reste étant tenu pour mineur et négligeable. Même Jonathan Harris en 1995, qui mentionne plus longuement les pérégrinations de certains Grecs en France et surtout en Angleterre, reste fortement ancré en Italie pour développer ses arguments. Or, l'analyse de notre corpus n'a pas permis d'inverser la tendance démographique déjà observée – ce n'était toutefois pas notre objectif – mais elle a nettement invalidé la marginalité des régions transalpines comme destination des migrants grecs. Certes moins nombreux, les Grecs n'en sont pas moins présents sur l'ensemble des territoires concernés, avec des concentrations selon les époques qui sont loin d'être minimales. En effet, au regard des autres populations migrantes présentes en Europe du nord-ouest, les Grecs font bonne figure et apparaissent fréquemment comme la principale population migrante méditerranéenne après les Italiens. Selon les époques, qui sont fréquemment liées au contexte politique en Méditerranée orientale, la présence grecque peut atteindre la centaine d'individus identifiés, ce qui n'est pas négligeable. Le niveau de la présence grecque, qui évoluera très certainement avec des prochaines découvertes, remet totalement en cause son agrégation simple et sans nuance au champ documentaire disponible pour l'Italie. Nous nous étions refusés à procéder ainsi parce que nous craignions de voir nos observations biaisées par la grande masse documentaire venue de la péninsule. L'examen des documents nous a donné raison : la faible démographie des Grecs n'implique pas des découvertes propres à ces territoires transalpins et qui ne sont pas visibles forcément ailleurs.

En effet, cette présence grecque révèle que la zone comprenant l'Angleterre, la Bourgogne et la France ne sont pas systématiquement des territoires d'une présence grecque éphémère, comme l'historiographie l'a souvent écrit, justifiant ainsi leur exclusion de l'analyse. Or, outre que nous avons mis au jour des cas d'implantation réelles et d'intégrations des Grecs aux sociétés locales, nous avons remis en cause l'analyse fondée sur les registres de comptes et selon laquelle les Grecs n'apparaissent qu'une seule fois et ne restaient donc pas longtemps sur place. Ces erreurs ne prennent pas en compte la partialité du corpus documentaire qui ne fournit qu'un éclairage précis et instantané sur un individu sans donner d'information sur le passé et le futur de celui-ci. Ces Grecs « de passage » sont avant tout des Grecs pris sur le fait à un moment précis et rien n'indique s'ils n'ont pas décidé ensuite de prolonger leur séjour. Nous avons même pu déterminer que

certain d'entre eux, loin de ne faire que passer pendant quelques mois, restaient plusieurs années – comme pour Constantin Scholarios – voire décidaient de faire souche après une période de mobilités plus ou moins longue – comme pour Georges Bissipat. Loin de conclure à pérennisation des Grecs pris dans les filets de nos sources, nous avons insisté sur la prudence à adopter quant à des conclusions trop faciles et hâtives.

Ensuite, nous avons été obligés de remettre en perspective la chronologie. La lecture de l'historiographie relative à la présence grecque en Occident – c'est-à-dire en Italie – induisait une chronologie classique construite à partir de dates fondamentales qui constituent des bornes dont il est difficile de s'affranchir. Parmi elle, la chute de Constantinople est incontournable : non pas qu'il n'y ait eu aucun Grec en Italie auparavant, ni l'historiographie ni nous ne le contestons. Toutefois, cette date joue fréquemment un rôle pivot à partir duquel la vague de migrations grecques se fait plus intense et lance sur les routes d'autres types de populations que les marchands, lettrés et humanistes byzantins qui avaient l'habitude de fréquenter les cités italiennes : à partir de 1453, des individus de conditions plus modestes apparaissent ; à partir de 1453, l'Italie devenu un vaste réservoir à Grecs déborde sur les régions voisines ; à partir de 1453 la présence grecque se diffuse au nord des Alpes. Tel était le postulat de la maigre historiographie qui s'est intéressée à la question et l'ouvrage de Jonathan Harris adopte cette borne pour point de départ. Le premier problème que nous avons pointé est que cette présence grecque extra-italienne était réelle et loin d'être anecdotique : débiter notre étude en 1453 impliquait d'une part que la chute de la ville ait une signification particulière pour l'Angleterre, la Bourgogne et la France, ce qu'elle n'avait pas en dehors d'un choc psychologique, d'autre part elle excluait une part fort intéressante des Grecs comme les débuts de Thomas Francos ou encore une bonne part de la carrière commerciale des frères Effomatos. Le second problème induit par cette marque était de sous-entendre que tous les phénomènes sociologiques, culturels ou encore économiques observés après 1453 n'avaient pas d'équivalent avant. Or, le phénomène marchand grec couvre l'ensemble de cette époque, sans distinction entre un avant et un après 1453. De plus, la visite de Manuel II Paléologue en Occident était selon nous, une date plus pertinente au commencement de notre étude puisqu'il s'agissait du premier voyage grec transalpin documenté – hormis le périple de Théodore Cantacuzène l'année précédente qui annonçait l'arrivée impériale. La chronologie a

pu également être repoussée de la même manière jusqu'à un dernier tiers du XVI^e siècle puisque la documentation n'offrait pas de rupture justifiant un arrêt de notre enquête. Ainsi, l'étude de ce corpus documentaire aura su mettre à mal les poncifs de cette chronologie : avant 1453, les Grecs pouvaient être Byzantins mais n'en restaient pas moins Grecs, tout comme après leur passage progressif sous domination ottomane. Il existe une influence dans la manière de les représenter, non dans leurs comportements sociaux. Or, ceux-ci constituent le deuxième apport que nous pensons tirer de cette étude.

De nouveaux modèles d'organisation sociale pour les Grecs.

Dans ce domaine également, le cas grec aura largement évolué, tant par rapports aux présupposés sociaux quant à leur organisation propre, mais également du point de vue des grandes questions historiographiques qui opposent des savants de tous bords, de toutes époques et de toutes spécialités. En effet, les Grecs d'Angleterre, de Bourgogne et de France ne présentent pas systématiquement des formes d'organisations identiques à celles observées chez leurs compatriotes en Méditerranée, et plus largement dans d'autres communautés migrantes contemporaines.

La faiblesse démographique grecque en Europe du nord-ouest implique, pour ceux qui ont choisi de s'implanter dans une ville ou une société locales, de composer entre le maintien de liens distendus voire inexistantes avec des coreligionnaires trop rares, et l'élaboration de stratégies d'alliances avec d'autres populations migrantes – comme avec les *Teutonici* de Londres par exemple – ou avec les populations autochtones. De fait, cette population grecque est majoritairement masculine et il est fort peu probable que les nouveaux résidents grecs aient pu faire venir leurs familles, si elles ont pu survivre à la conquête turque. Dès lors, les mariages ou remariages – Georges Bissipat semble avoir été déjà marié avant d'épouser Marguerite de Poix, mais le fut-il avec une grecque ? – deviennent un enjeu de recomposition sociale favorisant des carrières parfois brillantes en Occident – comme pour Démétrios Paléologue (3). Nous entrevoyons ici une première différence avec des modèles sociétaux plus méditerranéens, notamment à Venise, où les comportements maritaux grecs tendent plutôt à l'endogamie. Non pas qu'en Angleterre ou en France les Grecs ont fait preuve d'une plus grande

ouverture d'esprit : ils se sont adaptés à une situation nouvelle. Les alliances locales sont un horizon unique pour qui veut faire évoluer sa condition : Everard/Eberhard Effomatos descend très probablement d'Andronic ou Alexis Effomatos et d'une mère ou grand-mère allemande, cette *natio* marchande dominant le port de Londres où officiaient les deux frères. De ces comportements parfois induits par la nécessité est née de nouvelles formes de conservation du souvenir des origines grecques, plus discret et moins favorisé par la conservation des traditions dans un groupe ethnique endogame comme à Venise. Le souvenir se perpétue ainsi par touches, au rappel d'un patronyme, d'un surnom, d'un récit familial, constamment confronté et mêlé aux autres interférences culturelles locales que les Grecs et leurs descendants sont amenés à intégrer à leur patrimoine culturel.

De nouvelles opportunités techniques ont ouvert de très prometteurs champs d'investigation. Le paradigme selon lequel l'analyse comparative de l'organisation sociale des Grecs de part et d'autre des Alpes n'était pas possible faute de documents disponibles est désormais remis en cause. En effet, la nouvelle mise à l'étude de la documentation permet de jouer des échelles et de proposer des éclairages ponctuels sur les pratiques sociales et sociétales des Grecs. Nous avons ainsi pu mettre en évidence des comportements grecs à la cour de Bourgogne et de France, à une échelle de niveau international, tandis qu'un fonctionnement urbain londonien a pu être mis en jour. La combinaison de ces données, pour partielles qu'elles soient, fournissent des points de comparaison avec ce que l'on sait des Grecs restés au bord de la Méditerranée, particulièrement en Italie. Un jeu d'échelles s'est rapidement instauré qui a permis l'établissement de cadres à partir desquels nous avons observés certains Grecs : Thomas Francos, par exemple, apparaît alors tant en situation d'étranger imposable inséré dans le tissu urbain dense de Londres qu'en tant que courtisan courtisé à la cour du roi de France. Ainsi, l'entrecroisement de ces modèles sociaux et sociétaux offre un contre-point alternatif aux schèmes méditerranéens longtemps dominants, laissant échapper des nuances quant aux interprétations possibles.

Les apports plus importants de ce nouveau comparatisme tiennent en premier lieu au long débat autour des formes que prennent les sociétés grecques – si tant est qu'elles existent – au-delà des Alpes. Et de fait, nous avons eu à cœur de montrer par ces quelques cas que les comportements des Grecs ne sont pas nécessairement identiques à leurs homologues en Italie, que leur présence et leur

organisation ne peuvent être définis comme celles d'une communauté diasporique. En effet, les Grecs ne forment pas à proprement parler une communauté au sens juridique du terme : nous n'avons jamais été confrontés à un document reconnaissant – même de façon indirecte – l'existence collective d'une entité juridique grecque qui fonctionnerait, sur le modèle vénitien, comme un intermédiaire entre les autorités et les individus. Les Grecs ont à plusieurs reprises bénéficié d'un droit de la part d'un pouvoir, mais ce bénéfice ne concernait qu'un seul individu ou un groupe restreint et non l'ensemble des Grecs. De même, les Grecs offrent une variété telle de profils, d'origines, de motivations, qu'il n'est pas non plus possible de les considérer comme appartenant à une diaspora, du moins tel que les spécialistes de la question définissent ces populations. La principale caractéristique présente l'entretien d'une mémoire d'un pays originel perdu, pris par un ennemi qui en aurait expulsé une part importante de la population. Or, rien de tel dans l'Europe du nord-ouest. Nulle mention chez les frères Effomatos d'une angoisse liée à la perte d'un territoire byzantin, même après la chute de Constantinople qu'ils ont forcément apprise mais qui n'a pas provoqué leur émigration. Georges Bissipat a peut-être connu cet événement de près et participer à la défense de la ville. Néanmoins, il ne semble conserver de ses origines qu'une nostalgie culturelle qui n'a rien à voir avec une réelle mémoire du pays des origines entretenue et transmise aux descendants. Pour le moment, l'état des sources n'autorise pas d'autres conjectures.

De nouvelles perspectives sur la fabrique identitaire.

Dernière strate dans notre analyse, davantage centrée sur l'analyse de nos sources : la mise en évidence d'un récit fictionnel autour de l'arrivée et de l'intégration des populations migrantes grecques dans les sociétés occidentales. Une telle démarche, en se concentrant sur une aire géographique circonscrite au triptyque Angleterre-Bourgogne-France, a pour vocation de devenir un point de comparaison avec d'autres espaces, notamment en Italie où ce type d'étude reste à faire. L'enjeu tenait en l'expérimentation de toute une littérature récente et dynamique qui met en avant un nouveau paradigme : la source ne fournit pas seulement des indications sur un objet historique, elle le met en scène et l'éclaire d'une manière qui différera dans une autre source. Or, comme les Grecs que nous

études sont essentiellement mis en lumière par une documentation extérieure à leur groupe culturel, c'est-à-dire une production issue des autorités politiques, sociales et économiques occidentales, nous nous retrouvons donc à faire l'histoire des Grecs en Occident tels qu'ils ont été perçus par les Occidentaux. Des formes de récits fictionnels entourent donc la venue des Grecs, elles sont essentielles dans une étude anthropologique sur des populations parfois difficiles à relier entre elles.

Ces documents sont tous porteurs de récits, même de manière évasive et indirecte. Nous rencontrons ainsi l'histoire globale et parfois vague des malheurs grecs face aux Turcs aux détours d'une chronique, presque comme une incise sur anecdote : Froissart, Pintoin, Monstrelet, Commines usent de ce poncif. Il est plus original de trouver également de telles références dans un registre de compte. Ainsi, une lignée d'entrée justifie le don accordé à un Grec par le fait que ce dernier a beaucoup pâti des méfaits des Turcs. Dans un cas comme dans l'autre, un récit vient justifier une présence, établir un lien entre une situation politique et une condition personnelle souvent indéterminée. Tous ces textes sont fréquemment fictionnels, ils s'appuient ou inventent des histoires qui permettent d'expliquer d'une façon convenable ces migrations qui ne sont pas massives mais suffisamment visibles pour susciter l'interrogation. Le souci de fournir un récit explicatif s'inscrit dans un phénomène plus large d'une meilleure appréhension d'une population étrangère, mal connue, provenant d'une région elle aussi mal définie en Europe du nord-ouest – même si elle n'est pas inconnue. Ces processus d'identification ethnique et géographique aboutissent à la structuration d'un ou plusieurs récits sur les Grecs, fondé ou non sur des éléments culturels réels. Nous avons tenté de montrer que ces fictions servent de connexion entre populations migrantes et populations hôtes – du moins leurs autorités – mais qu'elles sont avant tout des outils fictifs et commodes dont personne ne semble dupe. L'enjeu n'est pas de convaincre mais de faire comme si ces fictions étaient réelles. Nous en revenons à Octave Mannoni : nous savons bien – tout comme les Grecs et leurs contemporains occidentaux – que les images sociales renvoyées ne correspondent pas à la réalité, « mais quand même », l'important est d'employer ces fictions à son intérêt. Ainsi, d'un récit construit et souvent éloigné d'une réalité anthropologique naît des comportements grecs en terre occidentale qui s'attachent en général à se conformer aux représentations qui leur sont accolées. Nous passons donc d'une lecture passive de la fabrique identitaire grecque à une attitude plus active : lorsqu'il déambule dans

les couloirs du château de Montils-lès-Tours, Thomas Francos ne fait autre chose que de se conformer à l'image sociale qui lui est renvoyée en mettant en avant son apparence et en parlant sa langue en public.

Cette mise en évidence de l'existence d'un filtre fictionnel à l'ensemble du corpus documentaire permet d'élargir la réflexion sur la nature d'une identité, sur son mode d'élaboration et son application. Or, ici encore, l'expérience du cas des Grecs d'Europe du nord-ouest a mené à fortement nuancer des présupposés nés d'époques historiques plus tardives, souvent contemporaines. L'intérêt de prendre les Grecs comme objets d'étude permet de mettre ceux-ci en regard avec la longue littérature savante qui s'est souvent appuyée sur eux – avec les Arméniens et les Juifs également – pour éprouver l'existence des identités. Les Grecs disposent d'une culture et d'une histoire telle que leur identité semble ferme depuis toujours. L'*identité*, associée trop fréquemment à l'idée de *nation*, ne se conçoit pas autrement que comme un bloc de référents culturels établis et communs à tous les membres d'une population, sur une longue période chronologique. En adoptant un tel objet sur une période aussi reculée, nous aurions dû parvenir aux origines de l'identité grecque. Or, nous n'avons rien observé de tel. Tout d'abord, les sources n'auront pu fournir que des éclairages ponctuels qui ne donnent qu'une illustration circonstanciée d'éléments identitaires. De plus, ces éclairages fournissent des modèles grecs qui ne concordent pas toujours entre eux : la définition d'un Grec au début du XV^e siècle ne correspondra pas toujours à celle d'un compatriote un siècle plus tard. Plutôt que de tenter vainement de montrer une fabrique identitaire grecque clairement identifiée, nous avons été amenés à conclure à une multiplicité de processus d'identification de populations comme appartenant à un ensemble culturel défini par les sources occidentales comme grecs. Ces modèles grecs se croisent, s'affrontent parfois, se contredisent mais aussi se complètent. Nous sommes face à des types identitaires qui sont adoptés différemment selon le contexte politique, social ou géographique.

Nous avons choisi d'intituler notre thèse : « Identités subies, identités intégrées ». Ce titre avait autant d'implications intellectuelles pour nous que pour notre objet d'étude. Le constat que nous pouvons alors faire est que bien entendu, ces « processus identitaires » ont pu être ressentis comme des poids qui entraient trop brutalement en contradiction avec les représentations personnelles que les Grecs ne manquaient pas d'avoir de leur propre culture. Certains auront pu refuser

de s'adapter et choisir de partir. Néanmoins, d'autres ont su composer et intégrer ces images fictionnelles à leurs propres référents culturels ainsi qu'à leur adoption d'éléments culturels proprement occidentaux. Georges Bissipat conserve de son passé personnel une croix grecque qui est intégrée à ses armoiries. Toutefois, il adopte la francisation de son nom et surtout le surnom « Le Grec » qui devient son image de marque dans ses activités et qui n'aurait aucune raison d'être s'il était resté attaché exclusivement à son propre sentiment d'appartenance grecque. Enfin, Georges adopte les mœurs sociales occidentales, devenant sur le tard un seigneur picard reconnu et peu différent d'un contemporain français. Les « identités grecques » doivent donc être lues non comme un bloc défini, conceptualisé et applicable à tous, mais plutôt comme une grille de lecture qui sert autant aux premiers intéressés qu'aux sociétés qui les accueillent.

Répertoire prosopographique.

Ce répertoire est le résultat de l'établissement d'une base de données ayant pour objet la présence de Grecs dans l'espace anglais, bourguignon et français du début du XV^e siècle à la fin du XVI^e siècle. Le présent document répertorie, à partir de cette base de données, les personnes grecs qui sont nommément apparus lors de la collecte. Il ne s'agit en aucun cas de l'émanation de toutes les informations disponibles sur les Grecs de cette époque. Nous avons en effet choisi de n'évoquer que les personnes identifiables *a minima*, c'est-à-dire pour lesquelles nous disposons d'une dénomination et d'une présence dans l'espace et la période concernés. La forme adoptée opte pour une facilité d'usage, les personnes mentionnées disposant d'une numérotation unique, reprise dans le corps du texte. Nous ne tendons pas à l'exhaustivité, simplement à clarté et à l'utilité. Pour ce faire, les catégories évoquées sont assez larges, afin d'englober le plus d'informations possibles. Le patronyme employé dans la numérotation résulte en premier lieu de l'usage le plus fréquent d'un nom, tant par les sources que par l'historiographie moderne. Parfois, devant la grande variété des noms employés, nous avons opté pour le plus communément admis : ainsi Thomas Francos aurait pu être nommé Thomas *Lefranc*, comme le faisait une ancienne historiographie, mais nous avons privilégié la forme plus actuelle, en référence à l'origine géographique du personnage. D'autres Grecs moins célèbres ont reçu le nom proposé dans la source. Lorsqu'il a été possible de reconstituer un patronyme grec d'après d'autres métasources, comme le *Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit* (PLP), nous avons dès lors adopté ce nouveau nom : ainsi *Dimitry Varangue* est devenu Démétrios Barangos, tout comme Michel *Assanis* devenu Michel Asanès. La catégorie « niveau social » est un choix de notre part, justifié par le fait que les niveaux sociaux sont très difficiles à déterminer tant au sein d'une même société que lorsqu'il s'agit d'établir des équivalences entre différentes cultures. La « provenance géographique » détermine le lieu géographique annoncé par une source comme l'origine d'un personnage, la réalité nous échappant fréquemment. Nous avons également tenu à ce que les connexions (famille, amitiés, dépendances, etc.) avec d'autres personnages, présents ou non dans ce répertoire, soient mentionnées afin d'éviter l'écueil induit par cette liste, qui consisterait à penser ces Grecs isolés les uns des autres.

1. MANUEL AGALLON.

DÉNOMINATION : *Manuel Egal. Mesire Manoli Agalo.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople. Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Père de Nicolas Agallon.
- Compagnon de route intermittent de Nicolas Agallon.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Nevers, 1454 : Reçoit un don de 5 francs ½.
- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 68 livres 15 sous.

SOURCES : ADN B 2017 f.237v. BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

2. NICOLAS AGALLON.

DÉNOMINATION : *Messire Nicolas Agalo. Nicolans Agalus. Nicolans Agalo.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Ancien conseiller de Constantin XI. Ambassadeur pontifical. Comte palatin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople. Grèce

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Manuel Agallon.
- Compagnon de route intermittent de Manuel Agallon.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Nuremberg, 10 mars 1454 : Est fait comte palatin par l'empereur Frédéric III.
- Mehun, 22 avril 1454 : Prononce un discours en faveur d'une croisade contre les Turcs.
- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres tournois.
- Bourges, 7 mai 1455 : Revient d'Angleterre. Obtient la réponse du roi de la croisade.

SOURCES : BnF ms. fr. 16216 f.47-49r et 75v et 76r. Sathas, vol.9, p.XL-XLI. *Regesten des Römischen Kaisers Friedrich III*, Wien, 1859, vol. II, p.319-320. BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

3. JEAN ALEXIS.

DÉNOMINATION : *Johannus Alexij. Janne Alexe.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer. Noble.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Andronic Maugas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Courtrai, 1455 : Reçoit un don (montant ?).
- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.190r. Viaene, p.100.

4. MICHEL ALLIGHERI.

DÉNOMINATION : *Michiel de Trapesonde. Michiel Aliquery. Michiel Alligery. Messire Michiel Aligery chevalier du pays de Trapesonde.*

NIVEAU SOCIAL : Chambellan et conseiller du duc de Bourgogne.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Père d'Antoine de Trébizonde.
- Protégé du duc de Bourgogne.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 1461 : Fait partie d'une ambassade de l'empereur de Trébizonde, parmi la suite du cardinal Louis de Bologne.
- Bruxelles, 1^{er} août 1466 : Reçoit un cheval gris du duc d'une valeur de 72 livres.
- Bruxelles, 28 décembre 1467 : Confirmé dans sa charge de chambellan du duc de Bourgogne.
- Bruxelles, 28 décembre 1467 : Reçoit ses émoluments annuels de 439 livres 4 sous et est autorisé à résider te rester hors de l'hôtel ducal en quelque lieu que traversera le duc, en considération de son âge.
- Bourgogne, 16 avril 1469 : Attestation de Pierre de Bourbon premier chambellan du duc que Michel a bien été au service de son seigneur l'année précédente.
- Bruxelles, décembre 1469 : Reçoit ses émoluments annuels de 437 livres.
- Bruxelles, septembre 1470 : Reçoit ses émoluments annuels de 327 livres 12 sous.

SOURCES : ADN B 895, n°16 127. ADN. B 2068, f.17v. ADN B 2074 n° 65 319. AGR CC1924 f.14r-v. AGR CC 1925 f.22v-23r. AGR CC 1925 f.592v.

5. JOHN D'AMORGOS.

DÉNOMINATION : *John d'Amorgo.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Amorgos (mer Égée).

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1544-1545 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : PRO C 67/73 f.7.

6. ANTIOCHOS.

DÉNOMINATION : *Antiochos.*

NIVEAU SOCIAL : Prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Manuel II Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Italie/France/Angleterre, 1399-1403 : Fait partie de la délégation impériale menée par Manuel II Paléologue.

SOURCES : Mazaris, 40, 42.

7. MAUPHEY ARCOCLASCOS.

DÉNOMINATION : *Mauphey Arcoclescos.*

NIVEAU SOCIAL : Évêque de Melacona.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Morée.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Nicolas Capella et Christophe de Pancanty.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} juillet 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.271v-272r.

8. JEAN ARGYROPOULOS (v1395-1487).

DÉNOMINATION : *Messire Jehan Argyropolus.*

NIVEAU SOCIAL : Érudit. Chevalier. Citoyen.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Ami de Francesco Filelfo, Jean Bessarion.
- Professeur de Constantin Laskaris, Ange Politien, Johann Reuchlin.
- Compagnon de route et protecteur de Georges Paléologue Dishypatos dit « Bissipat » et Georges Gazès ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Paris, 17 mai 1456 : Est recommandé par Francesco Filelfo auprès de Thomas Francos (mais celui-ci est décédé).
- Paris, septembre 1456 : Reçoit un don de 68 livres 15 sous tournois.
- Angleterre, juillet 1456 : Es mentionné dans le royaume.
- Florence, début 1457 : Retour en Italie.

SOURCES : *PLP* 1267. BnF Ms. fr. 32511, f.184r.

9. GEORGE DOUKAS ARMENES.

DÉNOMINATION : *George d'Armegne. Georgius Ducas Armenes.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Alexis de Selymbria, Antoine abbé de Saint Marie de sagitane et d'Andronic Trichas Spandounès.
- Protégé de Francesco Filelfo.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 5 août 1455 : Reçoit un don de 36 livres.
- Mantoue, 10 novembre 1455 : Mentionné dans la correspondance de Filelfo. Il revient de France.

SOURCES : ADN B 2020 f.346r. Filep, 10 novembre 1455.

10. DÉMÉTRIOS D'ARTA.

DÉNOMINATION : *Dimitre de Larta.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Arta (Épire) ?

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO. E122/203/3 f.19r.

11. ASANÈS.

DÉNOMINATION : *Asseneuz de Acarye.*

NIVEAU SOCIAL : Ecuier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils du prince d'Acarye.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 4 février 1461 : Reçoit un don de 50 livres.

SOURCES : ADN. B 2040, f.231v.

12. ALEXANDRE ASANÈS (1).

DÉNOMINATION : *Alixandre Hassexue. Alexander Assani.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Neveu (parent ?) de l'empereur Constantin XI ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Mantoue/Bourgogne, 26 septembre 1459 : Recommandé par le pape Pie II avant de partir en Bourgogne et pour Cologne.
- Bruges, 24 mai 1467 : Reçoit un don de 16 livres.

SOURCES : ADN. B 2064, f.144v-145r. ASV. Reg. Vat. 472, f.334v.

13. ALEXANDRE ASANÈS (2).

DÉNOMINATION : *Alixandre Essary.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Tours, 22 décembre 1491 : Délègue dans un acte notarié son autorisation de collecter des dons à d'autres personnes plus aptes.

SOURCES : *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris 1894, p.57-59

14. DÉMÉTRIUS ASANÈS.

DÉNOMINATION : *Démétrius Assanes. Demetrios Assanis.*

NIVEAU SOCIAL : *Officius.*

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Michel Asanès ? Père ?
- Compagnon de route de Michel Dromokatès Chrysoloras et Michel Asanès.
- Compagnon de route de Nicolas Condos.
- Protégé de Francesco Filelfo.
- Protégé de Luigi Gonzaga, marquis de Mantoue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous tournois (personnel).
- Mantoue, 13 octobre 1455 : Recommandé par Francesco Filelfo. Revient de France.

SOURCES : FilEp, 13 octobre 1455. BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

15. MICHEL ASANÈS.

DÉNOMINATION : *Michaelus Assanes. Michel Assanis.*

NIVEAU SOCIAL : *Officius.*

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Démétrios Asanès ? Fils ?
- Compagnon de route de Michel Dromokatès Chrysoloras et Michel Asanès.
- Compagnon de route de Nicolas Condos.
- Protégé de Francesco Filelfo.
- Protégé de Luigi Gonzaga, marquis de Mantoue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 21 livres 10 sous tournois (collectif).
- Mantoue, 13 octobre 1455 : Recommandé par Francesco Filelfo. Revient de France.

SOURCES : FilEp, 13 octobre 1455. BnF Ms. fr. 32511, f.175v

16. MADELEINE BALBY.

DÉNOMINATION : *Magdelaine Balby ditte la Greque.*

NIVEAU SOCIAL : Femme de chambre de Catherine de Médicis.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Collègue de Marguerite du Levant et de Catherine Grecque ?
- Connaissance d'Hélène Bissipat ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1564 : Reçoit ses gages de 100 livres annuelles.

SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 supplément 1537-1587, Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.517.

17. DÉMÉTRIUS BARANGOS.

DÉNOMINATION : *Dimitry Varangue.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Paul Batatzès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

18. MANUEL BARDALÈS.

DÉNOMINATION : *Emanuel Vardalus. Manuel Guardali.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Frangopoulos, Manuel Marmara, Nicolas Iagaris, Jean Patrikios, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v. *Archivio di Stato Milano, Missive*, 38, f.440r.

19. PAUL BATATZÈS.

DÉNOMINATION : *Paul de Vauvadis.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios Barangos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

20. FRANCISCO BELLE.

DÉNOMINATION : *Francisco Belle.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 17 novembre 1516 : Reçoit des lettres de naturalité.

SOURCES : *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII*, vol. II, part 1 (HMSO, 1864), n°2557.

21. CONSTANTIN BENET.

DÉNOMINATION : *Constantio Benet. Custans Benet. Mr Custyans Greke. Constance Bennett. Constans Bennett.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 25 janvier 1530 : Reçoit des lettres de naturalité.
- Middlesex, 20 octobre 1535 : Paye une taxe de 10 sous. Possède 20 livres de biens. Habite la paroisse de *Saint John Street.*
- Middlesex, novembre 1540 : Paye une taxe de 5 livres et possède 100 livres de biens. Habite la paroisse *Saint John Street.*
- Middlesex, 25 avril 1549 : Paye une taxe de 4 sous et possède 30 livres de biens. Habite la paroisse *Saint John Street.*
- Middlesex, 17 avril 1550 : Paye une taxe de 40 sous et possède 30 livres de biens. Habite la paroisse *Saint John Street.*
- Middlesex, 22 février 1551 : Paye une taxe de 40 sous et possède 30 livres de biens. Habite la paroisse *Saint John Street.*
- Middlesex, 14 mai 1559 : Paye une taxe de 50 sous et possède 18 livres de biens. Habite la paroisse *Saint John Street.*

SOURCES : *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII*, vol. iv, part 3 (HMSO, 1876), n°6187 (25). Kirk, *returns of aliens* p.16, p.29, p.156, p.200, p.214, p.257.

22. JEAN BESSARION (1400-1472).

DÉNOMINATION : *greek cardinal.*

NIVEAU SOCIAL : Cardinal de Nicée.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 25 novembre 1472 : Tournée en Europe du nord-ouest pour arranger les affaires franco-bourguignonnes et s'occuper de l'emprisonnement de l'archevêque de Canterbury. Mentionné dans une lettre d'un ambassadeur milanais au duc Sforza.

SOURCES : *Calendar of state papers and manuscript*. Milan. Vol.1 n°240.

23. HÛSSEYN BEY.

DÉNOMINATION : *Gosanguy Beguy*.

NIVEAU SOCIAL : Ambassadeur du sultan. *Subasi* (gouverneur) de Lemnos.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Lemnos.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- « Cousin » de Georges Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 1483 : Arrive aux portes du royaume mais le roi mourant refuse de le recevoir.
- France, 21 avril 1486 : Obtient du roi de France le droit de pénétrer dans le royaume.
- France, décembre 1486 : Semble en poste en France, surveillant de loin Djem.

SOURCES : Nicolas Vatin, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », *Turcica*, 15, p.218-230.
Didier Delhoume, *Le Turc et le Chevalier. Djem Sultan, prince ottoman entre Rhodes et Bourganef au XV^e siècle*, Limoges, 2004.

24. GEORGES BICAS.

DÉNOMINATION : *Georgius Bicas*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Manuel Marmara, Manuel Frangopoulos, Manuel Bardalès, Nicolas Iagaris, Jean Patrikios, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v.

25. ANTOINETTE I BISSIPAT.

DÉNOMINATION : *Demoiselle Antoinette de Bissipat*.

NIVEAU SOCIAL : Héritière de Georges (I) Bissipat.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fille de Georges (I) Bissipat et Marguerite de Poix.
- Sœur de Jean, Charles, Georges (II) et Guillaume Bissipat
- Épouse de Guillaume d'Aumale.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, novembre 1509 : Donation d'hoirie par Marguerite de Poix, veuve de Georges Bissipat et sa fille Antoinette.

SOURCES : *Mélanges Troussures*, II 370.

26. ANTOINETTE II BISSIPAT.

DÉNOMINATION : *Dame Antoinette de Bissipat.*

NIVEAU SOCIAL : Dame de Troissereux.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fille de Georges (II) Bissipat.
- Épouse de Gobert d'Apremont.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 1521 : Mentionnée avec son mari Gobert d'Apremont.
- France, octobre 1531 : Mentionnée avec son mari Gobert d'Apremont.
- Beauvais, mars 1535 : Mentionnée comme résidant à Beauvais.
- Corberon, 1540 : Dénombrement d'un fief possédé par Gobert d'Apremont et Antoinette.

SOURCES : Mel. Troussures II 373, 384. *Les seigneurs de Troissereux*, pièces justificatives XL

27. CHARLES BISSIPAT (mort en 1486).

DÉNOMINATION : *Charles de Bissipat.*

NIVEAU SOCIAL : Clerc ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Georges (I) Bissipat et Marguerite de Poix.
- Frère de Jean, Georges (II), Guillaume et Antoinette (I) Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Hannaches, 1486 : Pierre tombale mentionnant son décès.

SOURCES : Clairambault *scellés*, XV f.965.

28. GEORGES PALÉOLOGUE DISHYPATOS DIT « BISSIPAT » (mort en 1496).

DÉNOMINATION : *George Bissipate. Georgius Paleologues. Messire Georges le Grec. Messire Georges de Bissipat dit le Grec. George Paleologo de Bicipan dit le grec. Messire Georges Paleologo de Bissipat dit le Grec. Georges de Bissyptat dit le Grec. Georges de Bissepat dit le grec. Georges Vispact dit le grec. George Legrec. Zorzj. Gerge Palaologi.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer puis chevalier. Capitaine des galères du roi. Corsaire. Soldat. Conseiller et chambellan du roi. Capitaine de Lisieux. Vicomte de Falaise. Capitaine de Touques. Vice-amiral de France.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople. Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Georges Paléologue ?
- Époux de Marguerite de Poix.
- Père de Jean, Charles, Georges (II), Guillaume et Antoinette (I).

- « Cousin » de l'ambassadeur ottoman Husseyn Bey.
- Protégé de Jean Argyropoulos ?
- Protégé d'Henry VI d'Angleterre
- Protégé de Louis XI et Charles VIII de France.
- Vassal de l'évêque de Beauvais pour les terres d'Hannaches.
- Ami de Jean Hermonymos de Sparte et d'Andronic Kallistos.
- Compagnon de route de George Gazès.
- Compagnon de piraterie de Guillaume de Casenove dit « Coulon ».
- Patron de galère de Simon Menard.
- Commandant de Jean Vauquelin, son lieutenant à Falaise.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1456 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous (collectif).
- Westminster, 24 octobre 1460 : Reçoit un don de 10 livres.
- Westminster/Calais, 9 août 1471 : Est pardonné par le roi pour avoir participé à la guerre civile aux côtés d'Henry VI.
- Paris, 26 juillet 1473 : Reçoit une maison à Bordeaux sise près du palais du gouverneur.
- Falaise, 20 octobre 1473 : Est mentionné comme vicomte, apparemment depuis au moins 18 mois.
- Paris, 23 février 1474 : Reçoit le revenu des domaines de la vicomté d'Auge pour une valeur de 233 livres tournois par an.
- Paris, septembre 1474 : Reçoit une pension annuelle de 100 livres tournois.
- Normandie, 1^{er} novembre 1474 : Est nommé capitaine de Lisieux et d'Orbec.
- Normandie, 30 novembre 1474 : Est autorisé à prendre ses gages sur les revenus de la vicomté d'Auge.
- Paris, 1475 : Reçoit 5300 livres tournois pour l'entretien de la galère du roi.
- Falaise, 4 mai 1475 : Effectue le bail des fermes de la vicomté de Falaise par l'intermédiaire de son lieutenant Jean Vauquelin.
- Paris, juin 1475 : Est dépossédé de la capitainerie de Lisieux et la vicomté d'Auge.
- France, octobre-décembre 1475 : La duchesse d'Orléans Jeanne de France donne 12 livres. à sa femme pour son accouchement (probablement la naissance de Charles). La duchesse paie le baptême.
- France/Angleterre, 1476 : lettre d'Andronic Kallistos à Georges Bissipat où est évoqué l'emprisonnement de Neville et la mission diplomatique du pape menée par Kallistos et Hermonymos.
- France/Angleterre, 6 mai 1476 : Est mentionné dans une lettre de l'ambassadeur du duc de Milan à son maître. Il mentionne la prise d'une galée génoise à Londres.
- Falaise, 22-24 août 1476 : Est représenté par Jean Vauquelin son lieutenant aux assises de Falaise.
- Falaise, 15 mars 1477 : paie, par le truchement de son lieutenant Jean Vauquelin de 100 sous tournois à maître Jacques le Sonnier avocat pour revenu de l'an passé.
- Normandie, 6 mai 1477 : Reçoit des quittances
- France/Portugal 15 septembre 1477 : Est chargé le roi Afonso de Portugal dans son royaume.
- Tours, 1477 : Reçoit des lettres de naturalité.
- Paris, 9 avril 1478 : Reçoit de nouveau les revenus de la vicomté d'Auge.
- Falaise, 11 juin 1478 : Vente effectuée par son lieutenant Jean Vauquelin.
- Paris, 1479 : Reçoit 5300 livres tournois pour l'entretien de la galère du roi.
- Paris, 1479 : Reçoit 110 livres tournois (sur un total de 5000 livres) pour l'achat d'un navire et pour son mariage avec Marguerite de Poix.
- Falaise, 29 juin 1479 : confesse avoir reçu de Roger de Poix la somme de 400 livres qui lui sont dues pour l'année écoulée depuis la sainte Michel.
- Paris, 1480 : Reçoit 5300 livres tournois pour l'entretien de la galère du roi.
- Normandie, 22 avril 1480 : Acquiert la seigneurie d'Hannaches.
- Falaise, 24 avril 1481 : Reçoit un don de 800 livres pour l'entretien de la nef royale.
- France, 29 décembre 1481 : Émet un sceau rond de 31 millimètre, de cire rouge, simple queue de parchemin. Le blason apparaît : « Écu à une crois alésée issant d'un croissant, pourtant en chef un titulus en barre, accompagnée de deux soleils rayonnant ».
- Senlis, 1482 : Est impliqué dans une sentence du bailli de Senlis entre lui et les habitants de Troissereux.
- Normandie, 1482 : Paye une rente à Etienne Faulquier abbé régulier de Bougueil et abbé commanditaire de Saint André de Gouffern.
- Paris, 1483 : Reçoit 5300 livres tournois pour l'entretien de la galère du roi.

- Honfleur/Cap Vert, 1483 : Effectue un périple jusqu'au Cap Vert pour trouver un médicament miracle pour Louis XI.
- France, juin 1484 : Obtient une lettre de rémission pour Symon Menard pour violences de soldats sur des habitants de Touques.
- Venise/Paris, 10 octobre 1485 : Plainte vénitienne contre Jean et Georges Bissipat pour des galées flamandes capturées.
- France, 31 octobre 1485 : Lettre avec Charles VIII qui lui reproche un acte de piraterie contre Venise. Suivi d'une lettre d'excuse le 5 novembre.
- France, 15 novembre 1485 : Nouvelle lettre lui enjoignant de rendre les galées et leurs cargaisons. Sans réponse.
- France, 21 avril 1486 : Sert d'intermédiaire entre Charles VIII et l'ambassadeur ottoman, grec, Hüssey Bey, son « cousin ».
- France, 26 avril 1486 : Procuration donnée par noble Jérôme George, chevalier, ambassadeur de Venise, à Jean-Pierre Stebbe, son secrétaire, pour recouvrer le chargement de quatre navires vénitiens capturés par Georges Bissipat, vice-amiral de France, et ses hommes, et le vendre au profit de la Sérénissime République.
- Paris ou Lyon, 28 mai 1494 : Achète l'office de mesurage et minage des grains du bailliage de Gisors pour 31 livres tournois par an.
- Beauvais, Pâques 1496 : Une délégation de la commune demande de l'aide financière pour payer un impôt et obtiennent un prêt de 1200 livres tournois moyennant remboursement par rente.
- Beauvais, entre le 25 mai et le 17 août 1496 : Décès. Il n'est probablement plus vicomte de Falaise depuis un certain temps.

SOURCES : *Calendar of patent rolls*, vol IV (1467-1477), 291 membrane 30. BnF Ms. fr. 32511, f.184r, f.338r, f.359r, f.377r, f.379r, f.385v, f.396v. BnF Ms. fr. 21405, p.179, 191, 239. BnF Ms. fr. 26096 n°1525, n°1537, n°1538, n°1541, n°1585, n°1594. BnF Ms. fr. 23265, n°16, n°33. BnF Ms. fr. 26095, n°1432. BnF Ms. fr. 26097, n°1694. BnF Ms. fr. 26106, f.41r. BnF Ms. fr. 26840 cote 7701 n°2, n°3-7. BnF Ms. fr. 27697 dossier Foudras n°3. AN JJ 203 n°5. Nicolas Vatin, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », *Turica*, 15, p.218-230. BnF Ms. fr., Pièces originales Bissipat 2/AN mémorial P, juin 1475. BnF Ms. fr., Pièces originales Bissipat 3-7. *Mélanges Troussures*, II 370. *Archives du collège héraldique normand*, partie II, 1866, p.39. *regestum cart. Camerae comput*, Paris, f.32. *Le guetteur du Beauvaisis*, n°25 p.20. *Registre des délibérations de l'hôtel de ville de Beauvais*. AMB (Archives municipales de Beauvais) BB 11. *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la bibliothèque nationale*, tome 1. T.356, D.7701, P.5, p.174, n°518. BnF Grec 2966. AN MC/ET/XIX/1. *Calendar of state papers and manuscript*. Milan. Vol.1 n°336. British library, Add MS 48067, f.9r-10v, f.12v. PRO E404/71/5 f.22r. titres. Orléans XII, 781; oct-déc 1475.

29. GUILLAUME BISSIPAT (après 1478-1512).

DÉNOMINATION : *vicecomes falesia. Guillaume de Bissipat alias le grec. Guillaume de Wisipat vicomte de Falaise. Messire Guillaume de Bissisac. Guillaume Paléologue de Vissipat.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Vicomte de Falaise.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Georges (I) Bissipat et de Marguerite de Poix.
- Frère de Jean, Charles, Georges (II) et Antoinette (I) Bissipat.
- Père d'Hélène Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Falaise, 10 juillet 1496 : Cautionnement par noble Charles de Gones, écuyer, seigneur de Blicourt et du Mazis près Beauvais, de Guillaume pour son administration de la vicomté de Falaise.
- Falaise, 16 août 1498 : Est invité à compter les revenus de la vicomté de Falaise depuis 1490.
- 24 janvier 1502 : Épouse Louise de Villers.
- France 1505-1512 : Reçoit des gages de 400 livres annuelles.
- Falaise, 10 janvier 1508 : Mentionné comme vicomte de Falaise.
- Falaise, 1508 : Nomme Pierre Portier lieutenant général pour la vicomté de Falaise.
- Beauvais, 28 février 1508 : Prête hommage à l'évêque de Beauvais pour Hannaches et d'autres terres.
- Paris, 4 juin 1512 : Est mentionné comme décédé en Italie.

SOURCES : BnF Ms. fr. 21405, p.259. BnF Ms. fr. 26101, n°561. BnF Ms. fr. 26110, n°808. BnF Ms. fr. 32776 f.83v-117v. AN PP 110, p.628. *Mélanges Troussures*, II 212. AN MC/ET/XIX/11. Matrologe de l'Hôtel-Dieu, f.441.

30. HÉLÈNE BISSIPAT.

DÉNOMINATION : *Hélène Bissipat.demoiselle Helaine de Bissixac.*

NIVEAU SOCIAL : Dame de Hannaches et de Jamet. Dame de compagnie de Catherine de Médicis.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fille de Guillaume Bissipat et Louise de Villiers.
- Épouse de Jean de Lamarck.
- Protégée de Catherine de Médicis.
- Collègue de Marguerite du Levant, Catherine Grecque et Madeleine Balby.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Beauvillé, 1522 : Est héritière de la seigneurie de Hannaches mais sa mère Louise de Villier prête hommage à l'évêque de Beauvais pour la seigneurie.
- France, 1552 : Reçoit ses gages annuels de 400 livres.

SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 supplément 1537-1587, Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.507. *Mélanges Troussures*, I 212.

31. JEAN BISSIPAT (mort en 1488).

DÉNOMINATION : *Messire Jehan de Bissipac dict le grec. Giovanni Grego.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Corsaire.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Georges (I) Bissipat et Marguerite de Poix.
- Frère de Charles, Georges (II), Guillaume et Antoinette (I) Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Cap Saint Vincent, 18 septembre 1485 : Prend des galées flamandes avec une flotte de six navires.
- Venise/Paris, 10 octobre 1485 : Plainte vénitienne contre Jean et Georges Bissipat pour les galées capturées.
- Hannaches, 20 Janvier 1488 : Décès. Stèle funéraire gravée.

SOURCES : Clairambault *scellés*, XV, f.965. *Deliberationi Senato secreta* vol. XXXII, p.170. Marino Sanuto, *Vita dogi*, p.254. British library, Add MS 48067, f.9r-10v.

32. DÉMÉTRIOS BITHARDUS.

DÉNOMINATION : *Dimitrios Bithardus.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Thomas Partos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 2 octobre 1456 : Reçoit un don de 30 sous (collectif).

SOURCES : AMR A 8.

33. THÉODORE DE BRAGDYMÈNE.

DÉNOMINATION : *Théodore grec. Theodore de Bragdymène.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé avec Alexandre Deustereno.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 10 mars 1528 : Vend des sacres et sacrets pour 211 livres 3 sous (collectif).
- Montpellier, janvier 1538 : vend 22 sacres et 14 sacrets pour 435 écus.
- Montpellier, janvier 1538 : Reçoit un don de 100 écus soleil pour la rapidité à fournir la cour en oiseaux venus de Grèce.

SOURCES : AN J 961 n°28. AN KK 93 et 100, p.409.

34. ALEXIS BRANAS.

DÉNOMINATION : *Alexi Verna. Alexius Verna.*

NIVEAU SOCIAL : Ambassadeur. Chevalier

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Manuel II Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France/Barcelone, 15 octobre 1400 : Envoyé de France par Manuel II auprès du roi Martin d'Aragon.
- Catalogne/France, 26 juin 1403 : Envoyé en ambassade avant de partir pour la France.

SOURCES : Rubio y Lluch DCLVIII, p.685, DCLXXVI.

35. CONSTANTIN BRANAS.

DÉNOMINATION : *Constant de Brana.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Frère de Nicolas Branas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres 8 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

36. GEORGES BRANAS (1).

DÉNOMINATION : *Messire Georges de Brana.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 78 livres 15 sous tournois.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175r.

37. GEORGES BRANAS (2).

DÉNOMINATION : *Georgius de Brana. Brana. Georgio Brana. Georgij Delphanensis alias Grece episc.*

NIVEAU SOCIAL : Évêque de Dromore (Irlande).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Athènes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rome, 10 juillet 1477 : Demande de l'aide au pape.
- Rome, 18 avril 1483 : On lui confère les sacrements rapides pour qu'il devienne évêque de Dromore.
- Rome, 4 mai 1483 : Ordonné évêque de Dromore.
- Angleterre, 1483 : Reçoit un don du roi (montant ?).
- Arbroath, 1484 ou 1485 : Consacre des autels dans le diocèse.
- Londres, 1498 : Confère des ordinations pour le compte de l'évêque Thomas Savage.
- Dromore/Elphin, 15 mai 1499 : Est transféré par le pape sur le siège d'Elphin en Irlande mais réside volontiers en Écosse.
- Edimbourg, 27 décembre 1529 : Des biens lui ayant appartenu sont redonnés par le roi d'Écosse. Il est alors décédé.

SOURCES : Arbroath liber, II, n°267. ASV, Reg. Lat. 827, f.273-275. *Registre des évêques de Dromore*, p.28. E. TRESHAM (ed.), *Rotulorum Patentium et Clansorum Cancellariae Hiberniae Calendarium*, Dublin 1827, p. 270. J.H. Baker, *An Introduction to English Legal History*, 3rd ed. 1990, pp. 38-39. ASV, Reg. Lat. 777, f.40. Guildhall Library, , ms 9531/8, 3rd series, ff. 1v-3v. ASV, Formatori 7, f.89v. J.B. Paul and J.M. Thomson (éd.), *The Register of the Great Seal of Scotland, 1513- 1546*, Edinburgh 1883, no. 872, p. 191.

38. NICOLAS BRANAS.

DÉNOMINATION : *Nicolas de Brana.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Frère de Constantin Branas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres 8 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

39. THOMAS BUAS.

DÉNOMINATION : *Thomas d'Argos. Cavalier Thomasso. Thomas Bos. Captain Bua.*

NIVEAU SOCIAL : Colonel. Capitaine des stradiotes.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péloponnèse (Argos).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Chef d'Andronic Noukios, Eleazar, Antoine Stasinos, Nicolas Crexia.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 1545-1546 : Chef d'une compagnie de 200 stradiotes. Il s'illustre au siège de Boulogne.
- Angleterre, 20 janvier 1546 : Reçoit un contingent de 50 chevaux menés par Nicolas Crexia et Antonios Stesinos.
- Angleterre, 26 février 1546 : Contrat d'engagement comme mercenaire.
- Angleterre, 19 juillet 1546 : Reçoit une annuité comme mercenaire (pas de montant).

SOURCES : *Mémoires* de Nicandre de Corcyre. *Letters and papers foreign and domestic Henry VIII*, vol. 21p.39 n°90 20 janvier 1546 ; p.143, n°301, n°1381.

40. RICHARD BYE.

DÉNOMINATION : *Richard Bye.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'un Anglais. Noté comme grec.
- Enfant.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, Pâques 1567 : Fait l'objet d'une taxation (montant inconnu).

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.341.

41. GEORGES DE CANDIE.

DÉNOMINATION : *Georges de Candie.*

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Chio, Manuel de Chio, Georges de Rhodes, Jean de Candie, Antoine de Rhodes, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

42. JEAN DE CANDIE.

DÉNOMINATION : *Johannes de Candie.*

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Georges de Chio, Manuel de Chio, Georges de Rhodes, Antoine de Rhodes, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

43. THÉODORE CANORA.

DÉNOMINATION : *Theodoro canora.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Jean et Théodore Rhallès Kanakès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 15 septembre 1467 : Reçoit un don de 33 livres (collectif).
- Bruxelles, octobre 1467 : Reçoit un don de 12 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2064, f.297. ADN. B 2064, f.336.

44. DÉMÉTRIOS CANTACUZÈNE.

DÉNOMINATION : *Démétrios Cantacuzène.*

NIVEAU SOCIAL : Copiste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1475 : Copie un document.

SOURCES : Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber, des Mittelalters un der Renaissance*, p.102.

45. DOUCHAN CANTACUZÈNE.

DÉNOMINATION : *Darižan Cantacuzene. Doužan Catucuzino. Dorosinus Cantacosino.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce. Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios Koumousès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, fin 1467 : Reçoit un don (pas de montant précisé).
- Bruges, juin 1468 : Reçoit un don de 10 livres (collectif).
- Abbeville, 12 octobre 1469 : Reçoit un don de 27 sous (collectif). Bénéficie de la recommandation du duc de Bourgogne.

SOURCES : Archives municipales d'Abbeville, donné par Prarond, 1899, s216. ADN. B 2068, f.126v. Nicolae Iorga « Exilés grecs en France au XV^e siècle », *Revue historique du Sud-Ouest européen* 5/1-3 (janvier-mars 1928), p.34.

46. LASKARIS CANTACUZÈNE.

DÉNOMINATION : *Monseigneur Lascarius Cantacusenus.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel Laskaris (5).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 35 livres (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209r.

47. MICHEL CANTACUZÈNE.

DÉNOMINATION : *Michael Catapopinos.*

NIVEAU SOCIAL : Noble.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Jean et Manuel Kaukadènos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Romorantin, 22 octobre 1454 : Reçoit une lettre de pas l'autorisant à collecter des dons.

SOURCES : BnF Ms. fr. 5909 f.158. Thierry Ganchou « Le *Prôtogéros* de Constantinople Laskaris Kanabès (1454). À propos d'une institution ottomane méconnue », *REB*, 71, 2013, p.211.

48. NICOLAS CAPELLA.

DÉNOMINATION : *Nicolas capella.*

NIVEAU SOCIAL : Prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Morée.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Mauphey Arcoclescos et Christophe de Pancanty.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} juillet 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.271v-272r.

49. EDWARD CASTELLYN.

DÉNOMINATION : *Edward Castellyn.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Chio ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'un Anglais et d'Angeletta Villachio de Chio.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, vers 1542 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : William Page (éd.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603* (Lymington, 1893) p.43.

50. DEMETRIOS DE CERNO.

DÉNOMINATION : *Magistro Dimetro Fisician. Demetrius de Cerno.*

NIVEAU SOCIAL : Médecin, apothicaire.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Thrace.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Médecin de la duchesse de Kent.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 1414 : Arrivée dans le royaume.
- Lincoln, 11 avril 1424 : Bénéficie d'un lègue de 5 marks de la duchesse de Kent.
- Londres, 25 avril 1424 : Demande de lettres de naturalité et d'exemptions de taxes.
- Londres, 12 novembre 1424 : Obtient les lettres de naturalité, les exemptions sont refusées.

SOURCES : *Additional MS. In British Museum*, 4604, art.88 ; E.F. Jacob (éd.) *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury 1414-1443*, vol. II, p.281. Testament : « Lucia de Vicecomitibus comitassa Kancie et domina de Wake », Lincoln, 11 avril 1424, f.372v.

51. MICHEL CHARSIANITÈS.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Cambridge, septembre 1455 : Reçoit une lettre d'indulgence de l'évêque.

SOURCES : Cambridge University Library EDR G/1/5, f.10v-11r.

52. DENIS CHEVRIER.

DÉNOMINATION : *Denis chevrier*.

NIVEAU SOCIAL : Écolier à Bourges.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Désiré Chevrier, chevalier de Saint-Jean, et de Catherine, grecque.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourges, juin 1533 : Obtient des lettres de légitimation.

SOURCES : BnF Ms. fr. 22237, f.3v.

53. GEORGES DE CHIO.

DÉNOMINATION : *Georges de Chio*.

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Chio.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Manuel de Chio, Georges de Rhodes, Jean de Candie, Antoine de Rhodes, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

54. MANUEL DE CHIO.

DÉNOMINATION : *Manuel de Chio*.

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Chio.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Georges de Chio, Georges de Rhodes, Jean de Candie, Antoine de Rhodes, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

55. DÉMÉTRIOS CHRYSAPHÈS.

DÉNOMINATION : *Dimitrius Crizaphius*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgne, 22 avril 1467 : Reçoit un don de 6 livres.

SOURCES : ADN. B 2064, f.122v.

56. MATHIEU CHRYSOKEPHALOS.

DÉNOMINATION : *Mathe Cruxtthesalo.*

NIVEAU SOCIAL : Trésorier de l'empereur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Manuel II Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Italie/France/Angleterre, 1399/1403 : Fait partie de la délégation impériale menée par Manuel II Paléologue.
- Paris, 13 août 1400 : Reçoit de l'argent pour les dépenses de Manuel II en France.

SOURCES : AN KK 27 f.149r.

57. MANUEL CHRYSOLORAS (mort en 1415).

DÉNOMINATION : *Manuel Chrysoloras.*

NIVEAU SOCIAL : Érudit. Procureur impérial.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Ami personnel de Manuel II Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Saint-Denis, 1408 : Remet au roi un ouvrage enluminé au nom de Manuel II Paléologue.
- Paris, 16 avril 1409 : Ordonnance lui octroyant de lui rembourser les sommes détournées, initialement prévues pour la lutte contre les Turcs.
- Paris, 8 mai 1409 : Ordonnance lui octroyant définitivement la procuration des dons pour l'empereur.

SOURCES : *Ordonnances des rois de France*, IX, p.423, 433. Musée du Louvre MR 416 (Ivoires 78).

58. MICHEL DROMOKATÈS CHRYSOLORAS.

DÉNOMINATION : *Michaellem Dromachatem Chrysoloram. Michael Dromocatis Chrysalneas.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople. Grèce

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Neveu de manuel Chrysoloras.
- Compagnon de route de Michel et Démétrios Asanès.
- Compagnon de route de Nicolas Condos.
- Protégé de Francesco Filelfo.

- Protégé de Luigi Gonzaga, marquis de Mantoue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan, 1 juin 1454 : Part pour la France, via Turin.
- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous tournois (personnel).
- Oudenbourg, 1454 : Reçoit un don (montant ?)
- Mantoue, 13 octobre 1455 : Recommandé par Francesco Filelfo. Revient de France.

SOURCES : FilEp, 13 octobre 1455 ; Lettre à son fils Jean-Marie (n°33 chez Legrand). BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

59. GEORGE DE CHYPRE.

DÉNOMINATION : *George de Cipro.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Chypre.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à George de Nicosie ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO, E122/203/3 f.13r.

60. DRAGUE DE COMNÈNE.

DÉNOMINATION : *Drague de Comnène.*

NIVEAU SOCIAL : Gentilhomme ordinaire de la chambre de monseigneur le frère unique du roi.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Descendant d'une famille arrivée en France vers 1453.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France/Espagne 1575 : Effectue une mission diplomatique pour le compte d'Henri III.
- Paris, 26 janvier 1582 : Procuration pour le rachat de la pension de 300 écus consentie par le duc d'Anjou concernant Drague de Comnène.
- France, 1590 : S'illustre dans la guerre contre Henri IV, notamment lors de la défense de la Ferté-Bernard.

SOURCES : AN MC/ET/LIV/206. M.L CHARLES, « Le château de la Ferté-Bernard », dans *Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société ms. fr. pour la conservation et la description des monuments historiques* (éd.) M. de Caumont, 1847, p.511.

61. HÉLÈNE COMNÈNE.

DÉNOMINATION : *Héloïse de Comnène. Dona Helena Commena castellane de Milan.*

NIVEAU SOCIAL : Dame d'honneur de Catherine de Médicis.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Macédoine.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégée de Catherine de Médicis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 22 juillet 1569 : Procuration par Héloïse de Comnène, l'une des dames d'honneur de la reine-mère, à Jean-Anthoine Depetrocino, maître d'hôtel de la reine, pour toucher de Me Alain Veau, conseiller du roi secrétaire de sa chambre et receveur général de ses finances d'Outre-Seine, la somme de 400 l. pour quatre mois de la pension de 1,200 livres octroyées par Catherine de Médicis.
- Paris, 1573 : Princesse de Macédoine, dame d'honneur de Catherine de Médicis (400 livres) puis de Christine de Danemark, duchesse de Lorraine.

SOURCES : AN MC/ET/XXXVI/22. *Lettres de Catherine de Médicis*, tome 10, p.510.

62. NICOLAS CONDOS.

DÉNOMINATION : *Nicolas Condos.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel Dromokatès Chrysoloras, Démétrios et Michel Asanès.
- Davantage associé à Michel Asanès. Même âge ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 21 livres 10 sous tournois (collectif).
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 21 livres 10 sous tournois pour revenir chez lui.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v, f.208v.

63. ANDRONIC DE CONSTANTINOPE.

DÉNOMINATION : *Adriocus.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios de Constantinople (2).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 5 avril 1460 : Reçoit un don de 60 sous (collectif).

SOURCES : AMR A8.

64. DÉMÉTRIOS DE CONSTANTINOPE (1).

DÉNOMINATION : *Démétrios.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Manuel Théodore.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Béthune, 9 août 1457 : Reçoit du comte de Charolais un don de 10 livres 16 sous (collectif).

SOURCES : ADN B 3661 f.328.

65. DÉMÉTRIOS DE CONSTANTINOPE (2).

DÉNOMINATION : *Démétrios.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. *Jadis soi-disant trésorier de feu l'empereur.*

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Andronic de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 5 avril 1460 : Reçoit un don de 60 sous (collectif).

SOURCES : AMR A8.

66. ÉTIENNE DE CONSTANTINOPE.

DÉNOMINATION : *Estienne de Constantinoble.*

NIVEAU SOCIAL : Messager du pape.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur du pape Paul II.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1469 : Reçoit un don de 6 livres pour un message délivré.

SOURCES : AGR CC 1924 f.208v.

67. GEORGE DE CONSTANTINOPE (1).

DÉNOMINATION : *George.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Frère de l'archevêque de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Hesdin, 6 juillet 1461 : Reçoit un don de 60 sous.

SOURCES : ADN. B 2040, f.244v-245r.

68. GEORGE DE CONSTANTINOPE (2).

DÉNOMINATION : *George de Constantinoble.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO. E122/203/3 f.16r.

69. JEAN DE CONSTANTINOPLÉ (1).

DÉNOMINATION : *Johannes de Constantinople.*

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Georges de Chio, Manuel de Chio, Georges de Rhodes, Jean de Candie, Antoine de Rhodes.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN. B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

70. JEAN DE CONSTANTINOPLÉ (2).

DÉNOMINATION : *Jehan de constantinoble.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, avril 1467 : Vend un sacre (oiseau de proie) pour 20 livres.
- Bruxelles, 1469 : Vend un sacre pour 21 livres.

SOURCES : ADN. B 2064, f.75v. AGR CC 1924 f.197v-198r.

71. MANUEL DE CONSTANTINOPLÉ (1).

DÉNOMINATION : *Emanuel.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

- Identique à Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (5) ?
- Identique à Manuel Paléologue (1) ?

- Identique à Manuel Paléologue (2) ?
- Identique à Manuel Paléologue (3) ?
- Identique à Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Westminster, 7 mars 1456 : Reçoit 10 marcs.

SOURCES : PRO. E404/70/3 f.43r.

72. MANUEL DE CONSTANTINOPLÉ (2).

DÉNOMINATION : *Maniel*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (5) ?
- Identique à Manuel Paléologue (1) ?
- Identique à Manuel Paléologue (2) ?
- Identique à Manuel Paléologue (3) ?
- Identique à Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Douai, 21 septembre 1454 : Reçoit un don de 40 sous.

SOURCES : Archives communales de Douai. CC.223 (comptes du domaine) f.41r.

73. MANUEL DE CONSTANTINOPLÉ (3) ?

DÉNOMINATION : *Emanuel*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (5) ?
- Identique à Manuel Paléologue (1) ?
- Identique à Manuel Paléologue (2) ?
- Identique à Manuel Paléologue (3) ?
- Identique à Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 16 septembre 1455 : Reçoit un don de 30 sous.

SOURCES : AMR A 8.

74. MANUEL DE CONSTANTINOPLÉ (4).

DÉNOMINATION : *Emmanuel de Constantinople*.

NIVEAU SOCIAL : Copiste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- York, 1468 : Présente des textes (dont un Démosthène) à l'archevêque d'York.
- Leicester, 1472 : Copie un document.

SOURCES : MS University Library, Leyden, Voss, gr n°56. M.R. James, "The scribe of the Leicester Codex", *Journal of theological studies*, 5 (1904), 445-447.

75. MANUEL DE CONSTANTINOPLE (5).

DÉNOMINATION : *Manuel de Constantinople.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (3) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Abbeville, 1454 : Reçoit un lyon d'or d'une valeur de 30 sous. Est recommandé par 3 cardinaux et le roi.

SOURCES : Prarond, *Quelques faites de l'histoire d'Abbeville tirés des registres de l'échevinage*, p.79.

76. NICOLAS DE CONSTANTINOPLE.

DÉNOMINATION : *Nicolas.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Philanthropenos et Théodore konakiladès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 54 livres tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

77. SABBAS CONSTANTINUS.

DÉNOMINATION : *Sabbas Constantinus.*

NIVEAU SOCIAL : Citoyen.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 13 livres 16 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.191v.

78. FRÉDÉRIC CORAC.

DÉNOMINATION : *Federic Corac. Federic Couronne.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 24 janvier 1528 : Vend des sacres et sacrets pour 75 livres 10 sous.
- Paris, 5 janvier 1529 : Vend des sacres et sacrets pour 190 livres.

SOURCES : AN KK 93 et 100, p.409, p.410.

79. JEAN DE CORREGON.

DÉNOMINATION : *Jean de Corregon.*

NIVEAU SOCIAL : Homme d'armes.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce. Cythère.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Sous les ordres du Grand Écuyer de France.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 1508 : Entre dans la compagnie du Grand Écuyer.
- Saint-Germain-en-Laye, mai 1528 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : AN JJ 243 n°441 f.132v.

80. ANTOINE CRESSIN.

DÉNOMINATION : *Antoine Cressin.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier Prieur de l'Ordre de Saint-Jean.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'un bourguignon et d'une grecque.
- Serviteur du pape Clément VIII.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Avignon, 4 octobre 1564 : Recommandé par Catherine de Médicis.

SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 supplément 1537-1587, Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.144.

81. JOHN LE CRÉTOIS.

DÉNOMINATION : *John le Creter.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Crète.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- LONDRES, 1544-1545 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : PRO C 67/73 f.2r.

82. NICOLAS CREXIA.

DÉNOMINATION : *Nic. Crexia.*

NIVEAU SOCIAL : Capitaine de stradiotes.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Henry VIII.
- Sous les ordres de Thomas Buas.
- Collègue d'Antonios Stesinos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 20 janvier 1546 : Envoyé avec Antonios Stesinos et 50 chevaux à Thomas Buas.

SOURCES : *Letters and papers foreign and domestic Henry VIII*, vol. 21, p.39 n°90 20 janvier 1546.

83. DÉMÉTRIOS CRUCEFACE.

DÉNOMINATION : *Demetrius Cruceface.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 110 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.192r.

84. NICOLAS CUNCTUS.

DÉNOMINATION : *Nicolaus Cunctus.*

NIVEAU SOCIAL : Courtisan.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Familier (*oikeios*) et courtisan de la cour impériale.

- Compagnon de route de Théodore Plantidorus.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, début 1460 : Recommandé par le Duc de Milan auprès du Duc de Bourgogne (3 décembre 1459).

SOURCES : BnF Italien 1595, f.187r.

85. GEORGE DADA.

DÉNOMINATION : *George Dada.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 1^{er} août 1462 : Reçoit un don de 8 livres.

SOURCES : ADN. 2064, f.245v.

86. ANDRIEU DAQUENAY.

DÉNOMINATION : *Andrieu le grec dit Daquenay.*

NIVEAU SOCIAL : Capitaine de la nef *Nicolas*.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 2 mars 1540 : Vente par Claude Leprestre, à Joachim Raoullant, tous deux marchands bourgeois de Paris, de la quarte partie d'une nef nommée *Le Nicolas* de 100 tonneaux, dont est capitaine Andrieu le Grec dit Daquenay.

SOURCES : AN MC/ET/LXI/8.

87. DÉMÉTRIOS DAUGRECA.

DÉNOMINATION : *Dimitre Dangreca.*

NIVEAU SOCIAL : Archer d'ordonnances.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Solignat près d'Issoire, mai 1534 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : AN JJ 247 n°33 f.23v.

88. DÉMÉTRIOS (1).

DÉNOMINATION : *Dimetro servienti meo in coquina.*

NIVEAU SOCIAL. Cuisinier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Cuisinier de la duchesse de Kent.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Lincoln, 12 novembre 1424 : Reçoit 20 sous comme lègue de la duchesse de Kent.

SOURCES : Jacob E.F. (éd.) *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury 1414-1443*, vol.II, p.281. Testament : « Lucia de Vicecomitibus comitassa Kancie et domina de Wake », Lincoln, 11 avril 1424, f.372v.

89. DÉMÉTRIOS (2).

DÉNOMINATION : *Demetro.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à John Démétrios (1), (2) ou (3) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Lincoln, 10 janvier 1564 : Paye une taxe de 20 deniers.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.311.

90. JOHN DÉMÉTRIOS (1).

DÉNOMINATION : *John de Mitar. John Demetre.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à John Démétrios (2) ?
- Lié à John Démétrios (3) ?
- Parent de Manuel Démétrios ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1517 : Arrive en Angleterre.
- Londres, 1539 : Obtient des lettres de naturalité.
- Londres, 24 octobre 1541 : Paye une taxe correspondant à 20 livres de biens. Réside dans *Tower ward*.

SOURCES : PRO C/67/72 f.2. Kirk, *returns of aliens* p.54.

91. JOHN DÉMÉTRIOS (2).

DÉNOMINATION : *John Demyter.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à John Démétrios (1) ?
- Lié à John Démétrios (3) ?
- Parent de Manuel Démétrios ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 30 avril 1549 : Paye 12 deniers de taxe et possède 20 sous de biens.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.162.

92. JOHN DÉMÉTRIOS (3).

DÉNOMINATION : *John Demitter.*

NIVEAU SOCIAL : Serviteur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Nicolas Denallye.
- Lié à John Démétrios (2) et (3) ?
- Parent de Manuel Démétrios ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 30 avril 1549 : Paye 3 sous de taxe pour 3 livres de biens.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.165.

93. MAÎTRE DÉMÉTRIOS.

DÉNOMINATION : *Master Miter. Master Demitre.*

NIVEAU SOCIAL. Médecin ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 10 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Tower ward.*
- Londres, 10 octobre 1444 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Tower ward.*

SOURCES : PRO E 179/144/50 f.21. PRO E 179/144/58.

94. MANUEL DÉMÉTRIOS (mort en 1571).

DÉNOMINATION : *Emanuel Demetries. Emanuell Demetrys. Emanuell Demetrius.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Anvers (Flandre).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de John Démétrios (1), (2) et (3) ?
- Époux de Hester.
- Père de Sarah et Agnès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1550 : Arrive en Angleterre.
- Londres, Pâques 1567 : Paye une taxe (montant). Réside dans *Tower ward*.
- Londres, juin 1567 : Paye une taxe. Possède 40 livres de biens. Réside dans *Tower ward*.
- Londres, 28 juillet 1568 : Certifie avoir participé à l'élection d'un marchand italien comme représentant.
- Londres, 1568 : Recensé avec sa famille. Réside dans *Tower ward*.
- Londres, mai 1571 : Recensé avec sa famille.
- Londres, peu après mai 1571 : Décès.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.338, p.366, p.384, p.391, p.417.

95. ANTHONY DENYS.

DÉNOMINATION : *Anthony Denys.*

NIVEAU SOCIAL : Serviteur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de John Anteknap.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 14 juin 1469 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Langborn*.

SOURCES : PRO E 179/242/25 f.9v.

96. ALEXANDRE DEUSTERENO.

DÉNOMINATION : *Alexandre grec. Alexandre Destergo. Alexandre Dessetergo.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé avec Théodore de Bragdymène.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 10 mars 1528 : Vend des sacres et sacrets pour 211 livres 3 sous (collectif).
- Paris, 1529 : Vend des sacres et sacrets pour 58 livres 29 sous.
- Paris, 1529 : Vend des sacres et sacrets pour 243 livres 18 sous.
- Paris, 26 février 1530 : Vend 17 sacres pour 255 écus.

SOURCES : AN J 960 n°45. AN KK 93 et 100, p.409, p.411.

97. JEAN DEUSTERENO.

DÉNOMINATION : *Jean Deustereno.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Marin Deustereno.

- Parent d'Alexandre Deustereno.
- Identique avec Jean Grec ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, janvier 1539 : Vend 4 sacres et 3 sacrets pour 185 livres 12 sous 6 deniers.

SOURCES : AN J 962 n°27.

98. MARIN DEUSTERENO.

DÉNOMINATION : *Marin Desterego. Marin D'Eusterego.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Jean Deustereno.
- Parent d'Alexandre Deustereno.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Moulins, février 1538 : Vend 9 sacres et un sacret pour une valeur totale de 320 livres 12 sous 6 deniers.
- France, 1^{er} janvier 1539 : vend 100 sacres pour 3750 livres tournois valant 15 écus chacun.
- France, 1^{er} janvier 1539 : Reçoit Don de 225 livres tournois pour avoir fourni les oiseaux le plus rapidement, venus de Grèce
- France, 1^{er} janvier 1539 : Reçoit 225 livres tournois de gages et pensions pendant la présente année au 1^{er} janvier
- Pagny, 24 octobre 1541 : Vend 59 sacres et 25 sacrets pour une valeur totale de 2574 livres tournois.

SOURCES : AN J 961 n°21. AN K 87 n°24. AN J 962 n°27.

99. JACQUES DIASSORINOS.

DÉNOMINATION.

NIVEAU SOCIAL : Copiste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de François I^{er} et Henri II.
- Collègue d'Angelos Vergekios et Constantin Paleocappa.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Fontainebleau, 1545-1555 : Travaille comme copiste avec Constantin Paleocappa et Angelos Vergekios.
- Bruxelles, 1555 : Travaille sur un document avant de repartir en Orient.

SOURCES : Émile Legrand, I., p.297-302.

100. GEORGES PALÉOLOGUE DIPLOVATAZÈS.

DÉNOMINATION : *Georgius Diplovatagijs. George Paleolego. Georges Paleologue. George Paleologo.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent (neveu ?) de Constantin XI ?
- Compagnon de route de Thomas Eparchos.
- Compagnon de route de Théodore Laskaris.
- Protégé de l'évêque de Worms.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Westminster, 20 février 1454 : Obtient des lettres d'indulgence du roi pour collecter des dons.
- Nuremberg, Worms, 1455 : Livre un récit de la chute de Constantinople à l'empereur Frédéric III.
- Paris, 20 juillet 1457 : Reçoit un don de 68 livres 15 sous (personnel).
- Mons, 1458 : Reçoit un don de 20 livres (collectif).
- Tournai, 2 janvier 1459 : Reçoit un don de 6 livres (collectif).

SOURCES : *Borthwick Institute of Historical research*, York, reg. 20, ff.167v-168. *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, éd. A. de la Grange, *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, XXIII, Tournai, 1893 : années 1431-1476, 246. ADN B 2030, f.333v. BnF Ms. fr. 32511, f.191r.

101. ALEXIS DISHYPATOS.

DÉNOMINATION : *Alexium Bissipati.*

NIVEAU SOCIAL : Procureur impérial.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé comme procureur à Constantin Paléologue Rhallès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 8 mai 1409 : La procuration partagée avec Paléologue Rhallès lui est retirée.

SOURCES : *Ordonnances des rois de France*, IX, p.433.

102. MICHEL DISHYPATOS.

DÉNOMINATION : *Michel de Discipatis alias de Gasuola.*

NIVEAU SOCIAL : Médecin. Magicien.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Jean Lageret, conseiller du duc de Savoie.
- Courtisan du duc de Savoie.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Chambéry, septembre 1416 : Reçoit 20 florins pour ses services.
- Chambéry, septembre 1417 : Est impliqué dans la chute de Jean Lageret, accusé de sorcellerie. Arrêté, torturé, exilé.

SOURCES AST, Sezione Camerale, Tesorieri di Savoia, Reg. LXI, f.597. AN P 1359/2, n°769 (100).

103. THÉODORE DOUKAS.

DÉNOMINATION : *Monseigneur Theodore Thoucas.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 8 livres 5 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.192r.

104. VASSILICO DOUKAS.

DÉNOMINATION : *Vassilico Duca.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios Laskaris.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Brabant, 1455 : Reçoit un don de 12 livres tournois (collectif).

SOURCES : ADN. B 2020 f.356 r.

105. ALEXIS EFFOMATOS.

DÉNOMINATION : *Alexander Effomato. Alexius Grekys. Alexander Esmaf. Alexus Greke. Alisaundre Greke. Mafi Greke. Alexius Ethematie. Alex Affemathy. Alexander Effemathi. Alex Effamate. Alex Effamato.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand de fil d'or et de drap damassé.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Frère d'Andronic Effomatos.
- Père d'Everard Effomatos ?
- Père de Jean Effomatos, Andronic II Effomatos et Karant Effomatos ?
- Patron de *Petrus*, serviteur.
- Lié à Paskyn Grace, Jeronimus Grace, Christopher Grace ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 9 octobre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 18 janvier 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 21 mai 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 3 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 10 octobre 1444 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Westminster, 25 janvier 1445 : Reçoit le monopole pour l'importation et la commercialisation du fil d'or et du drap de Damas en Angleterre.
- Londres, 10 août 1451 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cornbill* ou *Broadstreet*.
- Londres, 7 juin 1452-1454 : Procès contre Nicholas Peny marchand grossiste à Londres qui semble avoir des dettes.
- Londres, 8 août 1456 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (aucun quartier mentionné).
- Londres, 5 avril 1457 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (aucun quartier mentionné).
- Londres, 19 août 1457 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (aucun quartier mentionné).
- Londres, 24 août 1464 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).

- Londres, 16 juillet 1465 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, 14 juillet 1467 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, vers 1468 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, 14 juin 1469 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Westminster, 5 octobre 1471 : Bénéficie du testament de son frère Andronic.
- Londres, 1471-1472 : Procès contre Richard Scopham, portefaix et ancien employé.
- Londres, 16-25 juin 1483 : Paye une taxe de 16 deniers pur une maison dans *Lymestreet*.

SOURCES : , Londres PRO C76/127. PRO C1/11/294. PRO C54/323, membrane 18d. PRO E179/144/42 f.25r. PRO C1/19 f.42r. PRO E 179/144/52 f.6. PRO E 179/144/53 f.14. PRO E 179/144/50 f.4. PRO E 179/144/54 f.16. PRO E 179/144/64 f.8. PRO E 179/235/58 f.1. PRO E 179/144/72. PRO E 179/236/74. PRO E 179/144/69. PRO E 179/236/96 f.2. PRO E 179/236/107 f.2. PRO E 179/144/70. PRO E 179/144/67. PRO E 179/242/25 f.10.

106. ANDRONIC EFFOMATOS (mort avant 1471).

DÉNOMINATION : *Andronicus Grekys. Andronicus Grece. Andrew Esmaf. Andronicus Greke. Andrew Greke. Anrew Effamak. Adrian Affamate. Andrew Effamate.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand de fil d'or et de drap damassé.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Frère d'Alexis Effomatos.
- Oncle d'Everard Effomatos ?
- Patron de *Petrus*, serviteur.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de quartier mentionné).
- Londres, 9 octobre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 18 janvier 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 21 mai 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 3 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Londres, 10 octobre 1444 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Cripplegate*.
- Westminster, 25 janvier 1445 : Reçoit le monopole pour l'importation et la commercialisation du fil d'or et du drap de Damas en Angleterre.
- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne deux cargaisons.
- Port de Londres, 30 mai 1449 : Réceptionne une cargaison.
- Port de Londres, 23 juin 1449 : Réceptionne une cargaison venue de Flandre.
- Londres, 5 septembre 1449 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Bishopsgate* ou *Broadstreet*.
- Port de Londres, 25 septembre 1449 : Réceptionne une cargaison.
- Port de Londres, 26 janvier 1450 : Réceptionne une cargaison.
- Port de Londres, 6 juin 1450 : Réceptionne une cargaison.
- Port de Londres, 1^{er} ou 21 août 1450 : Réceptionne deux cargaisons.
- Port de Londres, 22 octobre 1450 : Réceptionne une cargaison.
- Westminster, après le 29 septembre 1455 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison.
- Londres, 24 août 1464 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, 14 juillet 1467 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, vers 1468 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Londres, 14 juin 1469 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention du quartier).
- Westminster, 5 octobre 1471 : Teste.

SOURCES : , Londres PRO C76/127. PRO, C54/323, membrane 18d. PRO E122/73/23 f.5v, 16v, 33r, 36r et 40r. PRO E122/73/25 f.9r, 16v et 35r. PRO E122/203/3 f.14v et 16r. PRO E179/144/42 f.25r. PRO E 179/144/73. PRO E 179/144/52 f.6. PRO E 179/144/53 f.14. PRO E 179/144/50 f.4. PRO E 179/144/54 f.16. PRO E

179/235/23 f.2. PRO E 179/235/58 f.1. PRO E 179/144/69. PRO E 179/236/107 f.2. PRO E 179/144/70. PRO E 179/144/67.

107. ANDRONIC II EFFOMATOS.

DÉNOMINATION : *Adriancum Effemthi. Adrian Effamatbi. Adrian Effematbi.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent d'Alexis et Andronic Effomatos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 8 août 1456 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 5 avril 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 19 août 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une Location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/235/58 f.1. PRO E 179/144/72. PRO E 179/236/74.

108. KARANT EFFOMATOS.

DÉNOMINATION : *Karant Effamatbi. Carant Effematbi.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent d'Alexis et Andronic Effomatos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 5 avril 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 19 août 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une Location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/144/72. PRO E 179/236/74.

109. EVERARD EFFOMATOS.

DÉNOMINATION : *Everard Effamate*

NIVEAU SOCIAL : Scribe.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Angleterre.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils ou petit-fils d'Alexis Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Westminster, 29 septembre 1524 : Achat de cinq domaines (logiquement un chacun) avec maison (manoir) à Westminster entre Robert Cutberd, Everard Effomatos, Thomas Grene, Elias Johnson, et Thomas Pegott, et Francis Woodmansey, gentleman et sa femme Joan, et Thomas Woodmansey, clerk.
- Londres, 4 avril 1528 : Témoin lors du testament de Stephen Lound, citoyen de Londres et marchand de vêtements.

SOURCES : PROB 11/23. *calendar of feet of fines.*

110. JOHN EFFOMATOS.

DÉNOMINATION : *John Effemato.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent d'Alexis et Andronic Effomatos.
- Identique avec John Greke (3) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 14 juillet 1467 : Paye une taxe de 6 deniers pour une Location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/236/107 f.2.

111. ELEAZAR.

DÉNOMINATION : *Eleazar.*

NIVEAU SOCIAL : Porte-drapeau.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Sous les ordres de Thomas Buas d'Argos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 1545-1546 : Fait partie d'une compagnie de 200 stradiotes. Il s'illustre au siège de Boulogne.

SOURCES : *Mémoires* de Nicandre de Corcyre.

112. THOMAS EPARCHOS.

DÉNOMINATION : *Thomas Eparchus. Thomas Espargne.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Paléologue Diplovatazès.
- Compagnon de route de Théodore Laskaris.
- Protégé de l'évêque de Worms.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Westminster, 20 février 1454 : Obtient des lettres d'indulgence du roi pour collecter des dons.
- Nuremberg, Worms, 1455 : Livre un récit de la chute de Constantinople à l'empereur Frédéric III.
- Paris, 20 juillet 1457 : reçoit un don de 8 livres 5 sous (personnel).

SOURCES : *Borthwick Institute of Historical research*, York, reg. 20, ff.167v-168. BnF Ms. fr. 32511, f.191r.

113. NICOLAS FAMILLETI.

DÉNOMINATION : *Nicolas le Grec*.

NIVEAU SOCIAL : Corsaire.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé et successeur de Georges Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Normandie/Manche/Atlantique : Est actif comme corsaire entre 1490 et 1509.
- Rouen 9 décembre 1499 : Est engagé par Jacques Le Pelletier pour exercer des représailles contre les Portugais qui ont arraisonné le navire *La Madeleine*.

SOURCES : ADSM, Bibliothèque de l'Échiquier, Saint Michel 1490, f.49v, Saint Michel 1497, f.107r et 126r ; 9 décembre 1499 ; 16 et 25 juin 1500 ; 15 février et 16 juillet 1501 ; 7 mars et 1^{er} octobre 1502 ; 26 mars 1504 ; 30 mars 1508.

114. FRANÇOIS FRANCOS.

DÉNOMINATION : *François le Franc*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Neveu de Thomas Francos.
- Cousin de Guillaume Francos et Nicolas Hermieu.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 68 livres 15 sous pour aller à la croisade contre les Turcs.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175r.

115. GUILLAUME FRANCOS (né vers 1434).

DÉNOMINATION : *Guillaume Lefranc*.

NIVEAU SOCIAL : Docteur en droit.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Angleterre.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Thomas Francos.
- Cousin de François Francos et Nicolas Hermieu.
- Père de *Joannes Francus*, disciple de Beroalde l'Ancien, mentionné en 1494 à Paris ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Montils-les-Tours, juillet 1452 : Obtient des lettres de légitimité.
- Vatican/France, 14 octobre 1454 : Est étudiant à Padoue. Obtient une dispense pour obtenir la charge de chanoine de Lodève (il est âgé de 21 ans).
- Lyon, octobre 1456 : Ses droits dans la succession de Thomas Francos sont assurés.
- Tours, août 1469 : Envoyé en ambassade avec le seigneur de Montreuil auprès du pape pour obtenir la destitution des évêques d'Angers et de Verdun.

SOURCES : *Archives Nationales, Registres du Trésor des Chartes*, ff.181, pièce VI^{ss}, II (122). f.67r et v. BnF Ms. fr. 10971, p.2. Lettre de Tommaso Tebaldo da Bologna au duc de Milan, Francia Cart.524. Lat. Reg CCCCXCII f.220d, f.311, f.312. Delaruelle, *Guillaume Budé*, p.21, n.4.

116. THOMAS FRANCOS (mort en 1456).

DÉNOMINATION : *Thomas Lefranc, Thomas Frank, Thomas Greke. Thomas coronensis. Messire Thomas Lefranc. Maistre Thomas Franc. Maistre Thomas le grec. Magistri Thome greci. Thomas de Franchiis. Thomas Franke. Master Thomas Physycion. Master Thomas Greke.*

NIVEAU SOCIAL : Médecin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Coron (Péloponnèse).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Père de Guillaume Francos.
- Oncle de François Francos et Nicolas Hermieu.
- Ami et correspondant de Francesco Filelfo.
- Correspondant de Rolando de Talentiis.
- Protégé du cardinal de Beaufort.
- Protégé de Charles VII de France.
- Protecteur d'André de Frans et de George grec.
- Protecteur de Jean Gavras.
- Protecteur de Nicolas Tarchaneiotès et Alecandre Kananos.
- Connaissance de Nicolas Agallon.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 1436 : Doit payer 5 marks de taxe en tant qu'étranger mais est exempté par le roi.
- Canterbury, 26 juillet 1436 : Obtient des lettres de naturalité d'Henry VI d'Angleterre.
- Londres, 16 juillet 1437 : Confirmation des lettres de naturalité.
- Vatican/Angleterre, août 1439 : est recteur de l'église de Brightowell dans le diocèse de Salisbury. Obtient une dispense de deux ans pour obtenir des ordres supérieurs.
- Angleterre, vers 1440 : Lettre de Rolando de *Talentiis* à Thomas qu'il remercie de ses bienfaits.
- Vatican/Angleterre, janvier 1441 : Prolongation de deux ans du délai pu obtenir les ordres supérieurs.
- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention de quartier).
- Londres, 18 janvier 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans Broadstreet.
- Londres, 25 mai 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans Broadstreet.
- Londres, 11 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans Broadstreet.
- Londres, 10 octobre 1444 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans Broadstreet.
- Vatican/Angleterre, 8 mars 1451 : plainte et retrait du bénéfice de l'église de Brightowell.
- Montils-les-Tours, 19 mars 1451 : Obtient des lettres de naturalité de Charles VII de France.
- Paris, septembre 1451 : Est nouvellement médecin du roi et reçoit pour cela 20 livres tournoi par mois.
- Paris, septembre 1451 : Reçoit une somme d'argent (le montant est illisible).
- Paris, 1452 : Reçoit une robe d'une valeur de 32 écus valant 44 livres tournois.
- Montils-les-Tours, juillet 1452 : Obtient la légitimation pour son fils Guillaume.
- Paris, septembre 1452 : Reçoit ses gages de 50 livres annuelles.
- Paris, septembre 1452 : Reçoit un don extraordinaire de 137 livres 10 sous tournois.
- Paris, 1453 : Reçoit une robe d'une valeur de 44 écus valant 60 livres 10 sous tournois.
- Montils-les-Tours, janvier 1453 : Obtient des lettres de rémission pour André de Frans pour le meurtre de George, serviteur grec.
- Paris, septembre 1453 : Reçoit ses gages de 50 livres annuelles.
- Paris, octobre 1453 : Reçoit un don extraordinaire de 137 livres 10 sous.
- Paris, 1454 : Reçoit 5 aulnes de tissu écarlate d'une valeur de 44 écus valant 60 livres 10 sous tournois.
- Paris, septembre 1454 : Reçoit ses gages de 50 livres annuelles.
- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 25 livres.
- Paris, novembre 1454 : Reçoit une lettre de Francesco Filelfo envoyée le 23 octobre, portée par Jean Gavras.

- Bourges, 7 mai 1455 : Est témoin lors de la réponse donnée par Charles VII à Nicolas Agallon concernant la croisade pontificale.
- France, 30 juin 1455 : L'orfèvre du duc d'Orléans confectionne un signet (une bague) en or d'une valeur de 25 livres 2 sous tournois. On y ajoute une améthyste gravée d'un léopard d'une valeur de 4 livres 10 sous tournois. Thomas le reçoit en cadeau.
- Paris, août 1455 : Reçoit une lettre de Francesco Filelfo lui demandant d'intervenir en faveur de Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos dans une affaire de vol de relique.
- Paris, août 1455 : Reçoit une lettre de Francesco Filelfo envoyée le 14 août.
- Paris, septembre 1455 : Reçoit un don de 15 livres tournois.
- Paris, janvier 1456 : Reçoit une lettre de Francesco Filelfo.
- France/Milan, 12 juillet 1456 : Correspondance avec Tommaso Tebado. Thomas est qualifié de très influent auprès du Roi. Il demande le retour de deux livres prêtés au duc de Milan : un de médecine et un autre traitant des poisons.
- Lyon, octobre 1456 : Décès.
- Lyon/Milan, 7 décembre 1456 : Thomas est décédé deux mois plus tôt. Il reçut de belles funérailles de la part du roi qui semble affecté par son décès.

SOURCES : *Calendar of patent roll*, Henry VI, part 2, p.604, membrane 9 ; AN, *Registres du Trésor des Chartes*, JJ.181, pièce XLV ; AN, *Registres du Trésor des Chartes*, JJ.181, pièce VI^{xx}, II (122). f.67r et v ; AN, *Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII. FilEp, 23 octobre 1454 ; 9 août 1455 ; 14 août 1455 ; 1 janvier 1456. BnF Ms. fr. 16216 f.75v-76r. BnF ms. fr. 32511 f.141r, f.142r, f.155r, f.156v, f.163v, f.165r, f.173r, f.174v, f.179r, f.189v. BnF ms. fr. 10371, f.8v, f.22v, f.33v. *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, p.90 1897. « Lettre de Tommaso Tebaldo da Bologna au duc de Milan », Francia Cart.524. *Bibliothèque du chapitre de Bayeux*, n°5, f.78r-v. Lat. Reg CCCLXXXII f.297. Lat. Reg CCIXXIII. Vat Reg CCCXCVIII f.164d. *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. iii, 1436-1441 (HMSO, 1907). PRO E 179/144/73. PRO E 179/144/52 f.9. PRO E 179/144/53 f.15. PRO E 179/144/50 f.10. E 179/144/54 f.6.

117. MANUEL FRANGOPOULOS.

DÉNOMINATION : *Emanuel Frangopilius.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Marmara, Manuel Bardalès, Nicolas Iagaris, Jean Patrikios, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v. Archivio di Stato Milano, *Missive*, 38, f.440

118. ANDRÉ DE FRANS DIT « SAC ».

DÉNOMINATION : *André de frans dit « sac ».*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Thomas Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Montils-les-Tours, janvier 1453 : Obtient une lettre de rémission pour le meurtre du serviteur George.

SOURCES : *Archives Nationales. Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

119. FRANCIS GALYARDÈS.

DÉNOMINATION : *Francis Galyardet.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 11 janvier 1529 : Obtient des lettres de naturalité.
- Londres, vers 1531 : Confirmation de l'obtention de lettres de naturalité.

SOURCES : *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the reign of Henry VIII*, vol. IV, part 3 (HMSO, 1876), n°5336 (11), vol. V, n°1794.

120. JEAN GAVRAS.

DÉNOMINATION. *Jean Gavras.*

NIVEAU SOCIAL : Messager.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Francesco Filelfo.
- Recommandé à Thomas Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan, 23 octobre 1454 : Porte une lettre de Francesco Filelfo à Thomas Francos.

SOURCES : FilEp, Milan, 23 octobre 1454.

121. GEORGES GAZÈS.

DÉNOMINATION : *Georgius Gazy.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Jean Argyropoulos ?
- Compagnon de route de Georges Paléologue Dishypatos dit « Bissipat ».

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

122. THÉODORE GENAS.

DÉNOMINATION : *Theodarus Genas.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Grégoire de Morée.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 7 mai 1467 : Reçoit un don de 9 livres 12 sous (collectif).

SOURCES : ADN. B 2064, f.141v-142r.

123. GEORGE, SERVITEUR (mort le 11 janvier 1453).

DÉNOMINATION : *George*.

NIVEAU SOCIAL : Serviteur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Thomas Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Montils-les-Tours, 11 janvier 1453 : Dérobe un harnais prêté par le roi à Thomas Francos. Tué par André de Frans lors d'une rixe suite à ce vol.

SOURCES : *Archives Nationales. Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

124. NICOLAS GEORGIADÈS.

DÉNOMINATION : *Nicolas Georgei de Arcosson*

NIVEAU SOCIAL :

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

- Recommandé par le patriarche de Jérusalem (très probablement Jean Bessarion).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Edimbourg, 20 avril 1459 : Reçoit des lettres d'indulgence de James II Stuart pour collecter des dons dans le royaume.

SOURCES : *Registrum Magni Sigilli Regum Scotorum* lib. V, n°117 (MS Gen Regist house, Edinburgh).

125. SABBAS GEVOR.

DÉNOMINATION : *Sevas Gevor*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Nicolas Yory.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 12 octobre 1455 : Reçoit un don de 12 livres tournois (collectif).

SOURCES : ADN B 2020 f.355r.

126. GEORGES GIGUET.

DÉNOMINATION : *Georges Giguet*.

NIVEAU SOCIAL : Étudiant à l'université d'Orléans.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'un Français et de Diane, grecque.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Compiègne, septembre 1527 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : AN JJ 243, n°355 f.104v.

127. DÉMÉTRIOS DE GLADRA.

DÉNOMINATION : *Dymetre de Gladra*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- 1^{er} août 1450 : Paye une taxe pour la réception d'une cargaison.

SOURCES : PRO E122/73/23 f.32v.

128. GEORGES GLYKYS.

DÉNOMINATION : *Glykys*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Francesco Filelfo.
- Connaissance de Démétrios Castrenus ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 13 avril 1469 : Recommandé auprès de Louis XI.
- Milan 1^{er} mai 1469 : Est mentionné comme parti pour la France.

SOURCES : Filep : lettre à Démétrios Castrenus. *Mémoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton où l'on trouve l'histoire des rois de France Louis XI et Charles VIII, depuis l'an 1464 jusques en 1498*. Nouvelle édition, revue... avec un recueil de traités, lettres, contrats et instructions... par messieurs Godefroy, augmentée par M. l'abbé Du Fresnoy.

129. ALBERT GRACE.

DÉNOMINATION : *Albright Grace.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 1449 : Paye une taxe pour la réception de deux cargaisons.

SOURCES : PRO E122/73/12 f.29v. PRO E122/203/2.

130. AUGUSTIN GRACE.

DÉNOMINATION : *Augustinus Grace.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Catalogne.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 16-25 juin 1483 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Aldgate*.

SOURCES : PRO E 179/242/25 f.11.

131. CHRISTOPHER GRACE.

DÉNOMINATION : *Christopher Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lié à Alexis Effomatos. ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 5 avril 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/144/72.

132. GABRIEL DE GRACE.

DÉNOMINATION : *Gabriel do Grace. Gabriell de Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1522 ; Est recensé dans le quartier de *Langbourne ward*. Semble posséder 20 livres de biens.

- Londres, 28 avril 1537 : Paye une taxe de 20 sous. Possède 20 livres de biens. Réside dans *Langbourne ward*.

SOURCES : *State Papers, Domestic*, Henry VIII., Vol. 25, f.220-236. Kirk, *returns of aliens* p.18.

133. GERARD GRACE.

DÉNOMINATION : *Gerard Grace*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Liège.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Northampton, 18 avril 1436 : Prête serment de fidélité au roi.

SOURCES : *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. ii, 1429-1436 (HMSO, 1907).

134. GILMYN GRACE.

DÉNOMINATION : *Gilmyn Grace*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 2 mai 1443 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Langhorn*.
- Londres, 4 février 1444 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Langhorn*.

SOURCES : PRO E 179/144/52 f.7. PRO E 179/144/53 f.24.

135. JERONIMUS GRACE.

DÉNOMINATION : *Jeronimus Grace. Geronimus Grace. Jacominus Grace*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise, Gênes, Lucques.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lié à Alexis Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 8 août 1456 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 5 avril 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 19 août 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 24 avril 1464 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 16 juillet 1465 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, 14 juillet 1467 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).
- Londres, vers 1468 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/235/58 f.1. PRO E 179/144/72. E 179/236/74. PRO E 179/144/68. PRO E 179/236/96 f.2. PRO E 179/236/111.

136. JOHN GRACE (1).

DÉNOMINATION : *John Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Brabant.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec John Grace (2) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Southwark, 18 avril 1436 : Prête serment de fidélité au roi.

SOURCES : *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Henry VI, vol. ii, 1429-1436 (HMSO, 1907).

137. JOHN GRACE (2).

DÉNOMINATION : *John Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec John Grace (1) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 12 octobre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Aldersgate*.

SOURCES : PRO E 179/144/42 f.26.

138. JOHN DE GRACE.

DÉNOMINATION : *John de Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lien (parenté ?) avec Alexis Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 10 août 1451 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Cornhill* ou *Broadstreet*.

SOURCES : PRO E 179/144/64 f.8.

139. PASKYN GRACE.

DÉNOMINATION : *Paskyn Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lié à Alexis Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 8 août 1456 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/235/58 f.1.

140. STEPHEN DE GRACE.

DÉNOMINATION : *Stephyn Grace. Stephen de Grace. Steven Grace.*

NIVEAU SOCIAL : Serviteur. Bonnetier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Époux de Mary.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1539 : Arrive en Angleterre.
- Londres, 24 octobre 1541 : Paye une taxe de 4 deniers. Réside dans *Aldgate ward*.
- Londres, 1^{er} juillet 1544 : Obtient des lettres de naturalité.
- Londres, 10 janvier 1564 : Paye une taxe de 20 sous et possède 10 livres de biens. Réside dans *Langbourne ward*.
- Londres, Pâques 1567 : Paye une taxe (montant ?). Réside dans *Langbourne ward*.
- Londres, mai 1571 : Recensé avec sa femme.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.42, p.312, p.354, p.454. William Page (éd.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603* (Lymington, 1893) p.109.

141. VINCENZIO GRACE.

DÉNOMINATION : *Vicencius Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Italie ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Marié.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 12 octobre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/144/73.

142. WILLIAM LE GRACE (né en 1476).

DÉNOMINATION : *William le Grace.*

NIVEAU SOCIAL : Prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Normandie.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1528 : Arrive en Angleterre
- Londres, 1^{er} juillet 1544 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : William Page (ed.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603* (Lymington, 1893) p.150.

143. ANTHONY GRACIAN.

DÉNOMINATION : *Anthony Gracian.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Florence.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Peter Gracian ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 14 juin 1469 : Paye une taxe (6 deniers ?) pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/144/67.

144. PETER GRACIAN.

DÉNOMINATION : *Peter Gracian. Peter Gracyan.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand. Messenger.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise. Gênes. Florence.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent d'Anthony Gracian ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Southampton, 24 août 1463 : Paye une taxe de 20 sous pour une maison.
- Southampton, 29 septembre 1464 : Paye une taxe de 20 sous pour une maison.
- Southampton, 20 septembre 1466 : Paye une taxe de 40 sous pour une maison.
- Londres, 14 juin 1469 : Paye une taxe (6 deniers ?) pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E179/173/133 f.1. PRO E179/173/135. PRO E179/173/134 f.1. PRO E 179/144/67.

145. FRANCISCUS GRACIS.

DÉNOMINATION : *Franciscus Gracis.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 6 deniers pour une maison (aucun quartier mentionné) mais exempté car trop pauvre pour payer.

SOURCES : PRO E 179/144/73.

146. ALEXIS GREC.

DÉNOMINATION : *Alexius Grec.*

NIVEAU SOCIAL : Prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel Grec, Malachias, Momacus, Nicolas Mescie.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 19 avril 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.263.

147. DÉMÉTRIOS GREC.

DÉNOMINATION : *Demitri.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé à Gaspard de Venise, Jean Nadal, et Jean Grec.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 18 février 1532 : Vend des sacres et sacrets pour 97 écus soleil (collectif).

SOURCES : AN J 960 f.39v.

148. DYOMEDES GREC.

DÉNOMINATION : *Sieur Dyomedes.*

NIVEAU SOCIAL : Homme d'armes de la compagnie du comte de Tende.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Employé par le comte de Tende.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 15 mars 1533 : Reçoit ses gages pour l'année 1532 (montant ?).

SOURCES : AN J 962 N°95.

149. GEORGE LE GREC (1).

DÉNOMINATION : *George le grecq. George le grec. George grec.*

NIVEAU SOCIAL : Archer de corps.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Garde du corps du duc de Bourgogne.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Luxembourg, 1451 : Reçoit un défraiement de 7 livres 4 sous.
- Bourgogne, 1451 : Est habillé par le duc de Bourgogne.
- Luxembourg, septembre 1451 : reçoit un cheval bai pour suivre le duc dans son voyage au Luxembourg.
- Lille, 1454 : Reçoit un défraiement de 80 livres pour trois ans de service.

SOURCES : ADN B 2008, f.313v, 324r-v, 337v. ADN B 2017, f.225r.

150. GEORGE LE GREC (2).

DÉNOMINATION : *George le grecq.*

NIVEAU SOCIAL : Soldat ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Angleterre.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, mai 1469 : Reçoit 28 livres 10 sous pour une salade (casque) d'argent garni perdu.

SOURCES : AGR CC 1924 f.188r-v.

151. JEAN GREC.

DÉNOMINATION : *Jean*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé à Gaspard de Venise, Démétrios Grec, et Jean Nadal.
- Identique avec Jean Deustereno ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 18 février 1532 : Vend des sacres et sacrets pour 97 écus soleil (collectif).
- Paris, février 1539 : Vend 24 sacres et un sacret pour 826 livres 17 sous 6 deniers tournois.

SOURCES : AN J 960 f. 9, f.39v.

152. MICHEL GREC.

DÉNOMINATION : *Maistre Michel Grec*.

NIVEAU SOCIAL : Prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Alexis Grec, Malachias, Momacus, Nicolaus Mescie.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 19 avril 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.263r.

153. CULART DE GRÈCE.

DÉNOMINATION : *Culart de Grece.*

NIVEAU SOCIAL : Pauvre homme.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Nicolas de Grèce (1) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 1455 : Reçoit un don de 48 livres tournois.

SOURCES : ADN B 2020, f.351r-v.

154. NICOLAS DE GRÈCE (1).

DÉNOMINATION : *Nicolas de Gresse.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Culart de Grèce ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1459 : Reçoit un don de 6 livres.

SOURCES : ADN B 2034, f.188v-189r.

155. NICOLAS DE GRÈCE (2).

DÉNOMINATION : *Nicolas de Grecia.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 1499-1500 : Reçoit trois dons (montants inconnus).

SOURCES : ADSM B57, f.28, f.249, f.326.

156. PETER GRECE.

DÉNOMINATION : *Peter Grece.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/241/327 Part 2.

157. GOSE GRECO.

DÉNOMINATION : *Gose Greco.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 16 juillet 1465 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (pas de quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/236/96 f.2.

158. JEAN DES GRECS.

DÉNOMINATION : *Jean Des Grecs. Jean Desgretz.*

NIVEAU SOCIAL : Commerçant (boucher ?).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE :

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Marié.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 28 février 1530 : Lui et sa femme pourront jouir, avec réserve au dernier survivant, aux charges contenues dans leurs lettres de don d'une place à Paris près de la boucherie de Beauvais.
- Paris, 2 juin 1531 : Lui et sa femme pourront jouir des étaux neufs qu'ils ont fait établir à la boucherie de Beauvais à Paris, après adjudication à eux faite par la chambre des comptes moyennant une redevance annuelle de 200 livres réduite par le roi à 60 livres.

SOURCES : AN J 960 n°26, n°52.

159. CATHERINE GRECQUE.

DÉNOMINATION : *Catherine Greque.*

NIVEAU SOCIAL : Femme de chambre de Catherine de Médicis.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Collègue de Marguerite du Levant et Madeleine Balby ?
- Connaissance d'Hélène Bissipat ?
- Connaissance d'Hélène Comnène ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1564 : Reçoit ses gages de 80 livres annuelles.

SOURCES : *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 supplément 1537-1587, Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.517.

160. NICHOLAS GREEK.

DÉNOMINATION : *Nicholas Greek.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lié à Alexis Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 19 août 1457 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/236/74.

161. THOMAS GREEKE.

DÉNOMINATION : *Thomas Greeke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 1571 : Certificat de résidence.
- Angleterre, 28 janvier 1577 : Dresse son testament.

SOURCES : PRO E 115/168/104. PRO E 115/169/143. PROB 11/59/611.

162. AGNÈS GREKE.

DÉNOMINATION : *Agnes Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Épouse de Walter Greke.
- Mère de John et Alicia Greke.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 26 septembre 1441 : Paye une taxe pour une maison dans *Colemanstreet* mais en est exemptée.
- Londres, 17 janvier 1444 : Paye une taxe pour une maison dans *Colemanstreet* mais en est exemptée.

SOURCES : PRO E 179/144/73. PRO E 179/144/42 f.13. PRO E 179/144/52 f.4.

163. ALICIA GREKE.

DÉNOMINATION : *Alicia Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fille de Walter et Agnès Greke.
- Sœur de John Greke ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 26 septembre 1441 : Paye une taxe pour une maison dans *Colemanstreet* mais en est exemptée.

SOURCES : PRO E 179/144/42 f.13.

164. JACOBUS GREKE.

DÉNOMINATION : *Jacobus Greke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Janus Greke ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 16 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 denier pour une location dans *Farringdon without ward.*
- Londres, 18 janvier 1444 : Paye une taxe de 16 denier pour une location dans *Farringdon without ward.*

SOURCES : PRO E 179/144/50 f.26. PRO E 179/144/52 f.10.

165. JAMES DE GREKE.

DÉNOMINATION : *James de Greke.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : *Huclone* (Hollande).

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 18 avril 1436 : Arrive en Angleterre en provenance de Hollande.
- Londres, 27 mars 1448 : Perd ses biens et propriétés pour cause de dettes.

SOURCES : *Calendar of close rolls*, V, p.52. *Calendar of patent rolls*, Henry VI, part 2, p.559.

166. JANE GREKE.

DÉNOMINATION : *Jane Greke.*

NIVEAU SOCIAL : *Widow of Saint Botolph.*

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 15 août 1579 : Dresse son testament.

SOURCES : PROB 11/64/413.

167. JANUS GREKE.

DÉNOMINATION : *Janus Greke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE :

- Identique avec Jacobus Greke ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 15 mai 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Farringdon without ward.*

SOURCES : PRO E 179/144/53 f.7.

168. JEHAN GREKE.

DÉNOMINATION : *Jehan Greke.*

NIVEAU SOCIAL : Capitaine de barge.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen-Pontoise-Rouen, 18 mars-14 avril 1445 : capitaine de la barge *Urve* avec sept matelots, à la disposition de Marguerite d'Anjou pour son mariage avec Henry VI.

SOURCES : "le mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou d'après les documents publiés en Angleterre" par André Joubert, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1883, p.327.

169. JOHN GREKE (1).

DÉNOMINATION : *John Greke.*

NIVEAU SOCIAL : Bailli.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

- Membre de la famille Greke ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Fawy (Cornwall) 30 septembre 1445 : Est juré en cour civile.

SOURCES : PRO ART/2/1/2.

170. JOHN GREKE (2).

DÉNOMINATION : *John Greke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Angleterre ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Walter Greke.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1480 : Procès contre Bere concernant un captation d'héritage.
- Londres, 1483 : Procès autour de l'héritage de William Colan, cousin, contre John Halwell.
- Londres, 7 juin 1483 : sentence dans le procès contre Bere : partage de l'héritage.

SOURCES : PRO. C 1/61/259. PRO. C1/62/306, 307, 308.

171. JOHN GREKE (3).

DÉNOMINATION : *John a Greke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

- Identique avec Jean Effomatos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, vers 1468 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location (aucun quartier mentionné).

SOURCES : PRO E 179/144/70.

172. MICHAEL GREKE (1).

DÉNOMINATION : *Michael Grecey. Michael Greek. Michael Greke. Michael Grik.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé (*socius*) de Thomas Francos.
- Logeur de Michael Greke (2) ?
- Patron de *Jacobus*, serviteur.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 12 octobre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Broadstreet*.
- Londres, 18 janvier 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Broadstreet*.
- Londres, 25 mai 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Broadstreet*.
- Londres, 11 septembre 1443 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Broadstreet*.

SOURCES : PRO E179/144/42 f.20r. PRO E 179/144/53 f.15. PRO E 179/144/50 f.10. PRO E 179/144/52 f.9.

173. MICHAEL GREKE (2).

DÉNOMINATION : *Michael Greke. Michael Greeke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Dépendant de Michael Greke et Thomas Francos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 12 octobre 1441 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Broadstreet*.
- Londres, 18 janvier 1443 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Broadstreet*.

SOURCES : PRO E179/144/42 f.20r. PRO E 179/144/52 f.9.

174. SIMON GREKE.

DÉNOMINATION : *Simon Grego. Simon Greke.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 24 octobre 1541 : Paye une taxe (montant ?). Réside dans *Tower ward*.
- Londres, 4 avril 1544 : Est recensé dans *Tower ward*.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.54, p.101.

175. WALTER GREKE.

DÉNOMINATION : *Walter Greke. Walter Grace.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Angleterre.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Margaret de Tregeboun.
- Époux d'Agnès Greke.
- Père de John Greke.
- Père d'Alicia Greke.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Colemastreet*.
- Londres, 17 janvier 1444 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison dans *Colemanstreet*.
- Londres, 26 avril 1459 : jugement sur l'héritage du "Henton maner" à Haddeham dont il hérite conjointement avec d'autres suite au décès de Thomas Freman of Haddenham dans l'Ile d'Ely.
- Angleterre, 7 juin 1483 : Mentionné comme Père de John Greke, fils de Margaret de Tregeboun. Décédé à ce moment.

SOURCES : *Calendar of close rolls*, VI, 390. PRO C1/62/308. PRO E 179/144/73. PRO E 179/144/42 f.13. PRO E 179/144/52 f.4.

176. LEONARD GREKESON.

DÉNOMINATION : *Leonard Grekeson.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 12 octobre 1441 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Aldersgate.*

SOURCES : PRO E 179/144/42 f.26r.

177. MATHEW GREKUS.

DÉNOMINATION : *Mathews Grekus.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Époux de Joanna *theotonica.*

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1441 : Paye une taxe de 6 deniers pour une location dans *Bishopsgate.*
- Londres, 16-25 juin 1483 : Paye une taxe de 6 denier pour une location dans *Bishopsgate.*

SOURCES : PRO E179/144/42. PRO E 179/242/25 f.10r.

178. NICOLAS HERMIEU.

DÉNOMINATION : *Colin Hermieu.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Neveu de Thomas Francos.
- Cousin de Guillaume et François Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1451 ; Présent à la cour de France auprès de Thomas Francos lors de l'assassinat du serviteur Georges par André de Frans.

SOURCES : *Archives Nationales. Registres du Trésor des Chartes*, II, 182, p. XXXVIII.

179. GEORGES HERMONYMOS (mort vers 1510).

DÉNOMINATION : *Georges Hermonymos. Georgius Hermonymus.*

NIVEAU SOCIAL : Diplomate. Humaniste. Professeur de grec.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Sparte.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Correspondant de Georges Bissipat et Andronic Kallistos.
- Professeur de Guillaume Budé.
- Connaissance de l'archevêque d'York Neville.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1474 : Arrive en provenance d'Italie, chargé par le pape d'une mission diplomatique en Angleterre.
- Londres, 1474-1476 : Intercède pour la libération de George Neville. Reste dans la capitale quelque temps mais est arrêté, suspecté d'espionnage.
- Londres, 1476 : lettre d'Andronic Kallistos à Georges Bissipat où est évoqué l'emprisonnement de Neville et la mission diplomatique du pape menée par Kallistos et Hermonymos. Kallistos demande de l'aide à Bissipat pour Hermonymos.
- Londres, 1476 : Compose un livret latin de sentences morales tirées des Pères et auteurs grecs pour George Neville archevêque d'York, qu'il a contribué à libérer.
- Paris, 1476 : Rentre d'Angleterre et semble accueilli par l'abbé des Dunes.
- Paris, juin 1476 : Copie un manuscrit de Quintus de Smyrne.
- Paris, 1476-1510 : Enseigne le grec. Enseigne notamment à Guillaume Budé.

SOURCES : BnF Grec 2966. British Museum, ms Harley 3346. Paris Bibliothèque de l'Arsenal, ms 1139. Maria Kalatzi, *Hermonymos : A study in Scribal, Literacy and Teaching Activities in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries*, Athènes, 2009.

180. ANDRONIC IAGARIS.

DÉNOMINATION : *Andronicus Jagary.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Constantin XI.
- Identique avec Andronic Paléologue Iagaris, *PLP* 7808 ?
- Compagnon de route de Dom Francisco Maumaluy.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 137 livres 10 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF ms. fr. 32511, f.210r.

181. NICOLAS IAGARIS.

DÉNOMINATION : *Nicolas Jacanis.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Frangopoulos, Manuel Bardalès, Manuel Marmara, Jean Patrikios, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF ms. fr. 32511, f.209v. Archivio di Stato Milano, *Missive*, 38, f.440

182. PETRUS JEHAN.

DÉNOMINATION : *Petrus Jehan.*

NIVEAU SOCIAL : Citoyen.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Lié à Sabbas Constantinus et Georges Syropoulos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 55 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.191v.

183. JEAN JERARCHIS.

DÉNOMINATION : *Johanne Jerarchis. Messire Jehan Gerarche.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé du cardinal de Jérusalem.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Westminster, 20 février 1454 : Obtient des lettres d'indulgence pour collecter des dons.
- Bourgogne, 1455 : Reçoit un don de 12 livres tournois.

SOURCES : *Borthwick Institute of Historical research*, York, reg. 20, ff.167v-168.

184. ANDRONIC KALLISTOS (mort vers 1476).

DÉNOMINATION : *Andronikos Kallistos.*

NIVEAU SOCIAL : Humaniste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Cousin de Théodore Gazès.
- Correspondant de Francesco Filelfo, Nicolas Sekoundinos, Démétrios Chalcocondylès et Jean Bessarion.
- Ami de Georges Hermonymos et Georges Bissipat.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1476 : lettre de Kallistos à Georges Bissipat où est évoqué l'emprisonnement de Neville et la mission diplomatique du pape menée par Kallistos et Hermonymos.
- Londres, vers 1476 : Décès.

SOURCES : *PLP* n°10484. BnF Grec 2966.

185. JEAN RHALLÈS KANAKÈS.

DÉNOMINATION : *Jehan Ralykanaky. Jehannes Ralyconky.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Théodore Rhallès Kanakès et Théodore Canora.
- Parent de Théodore Rhallès Kanakès ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 15 septembre 1467 : Reçoit un don de 33 livres (collectif).
- Bruxelles, octobre 1467 : Reçoit un don de 12 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2064, f.297r. ADN. B 2064, f.336r.

186. THÉODORE RHALLÈS KANAKÈS.

DÉNOMINATION : *Teodore Ralykanaky. Theodorus Ralycanaky.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople. *Royaume de Grece.*

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Jean Rhallès Kanakès et Théodore Canora.
- Parent de Jean Rhallès Kanakès ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 15 septembre 1467 : Reçoit un don de 33 livres (collectif).
- Bruxelles, octobre 1467 : Reçoit un don de 12 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2064, f.297r. ADN. B 2064, f.336r.

187. ALEXANDRE KANANOS.

DÉNOMINATION : *Un conte de Constantinoble. Jehan Miles. Alexander Cananus. Jebannus Alexandre. Jehan Alexandre.*

NIVEAU SOCIAL : Comte. Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RESEAUX :

- « Familier » de Constantin XI.
- Compagnon de route de Nicolas Tarchaneiotès et Démétrios Paléologue (2).
- Protégé de Francesco Filelfo.
- Protégé de Guillaume des Ursins.
- Protégé de Thomas Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan, 9 août 1455 : Recommandé à Guillaume des Ursins.
- Milan, 9 août 1455 : Recommandé à Thomas Francos et se plaint d'un vol de relique.
- Milan, janvier 1456 : Revient auprès de Francesco Filelfo avec des nouvelles de Thomas Francos.
- Mons, 22 août 1459 : Reçoit un don de 20 livres (collectif).
- Paris, 1459 : Reçoit un don de 44 sous (collectif) de la ville de Paris, sur recommandation du roi.

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 15 écus valant 70 livres 17 sous 3 deniers (personnel).
- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 22 sous (don collectif).

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 22. ADN B 2034, f.193v-194r. FilEp, 9 août 1455 (deux lettres) ; 1 janvier 1456. BnF Ms. fr. 32511, f.209v. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, vol.2, p.177.

188. JEAN KARAMALLOS.

DÉNOMINATION : *John Caramalos.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1468 : Impliqué dans des affaires touchant à la *Goldsmiths' court*.

SOURCES : *Goldsmith's Company Archives*, Londres, Minute Book A (1444-1516), pp.122-124. PRO C82/440. PRO C66/628, pergamina 17. T.F Reddaway et L.E.M Walker, *The early History of the Goldsmiths' company 1327-1509*, Londres, 1975, p.151

189. MANUEL KARYSTINOS.

DÉNOMINATION : *Manuel Cristins.*

NIVEAU SOCIAL : Ambassadeur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Crète.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Théodore Karystinos ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, novembre 1442 : Est reçu par le duc pour « aucunes choses secretes ».

SOURCES : ADN B 1978, f.196v-197r.

190. THÉODORE KARYSTINOS.

DÉNOMINATION : *Theodore Crystins. Teodore Cabistinol.*

NIVEAU SOCIAL : Ambassadeur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Ambassadeur de Jean VIII Paléologue.
- Ambassadeur de Thomas Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Chalon-sur-Saône, juillet 1443 : Est ambassadeur de l'empereur byzantin. Rencontre le duc et sa cour.
- Bourgogne, 1458 : Est ambassadeur du despote. Demande d'aide au duc de Bourgogne.

SOURCES : *Anchiennes chroniques d'Angleterre*, de Jean de Vavrin, page 20 et 391. *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, p.32-34. Olivier de la Marche, *Mémoires*, collection complète des mémoires relatifs à l'Histoire de France, IX, Paris, 1825, p.320-321. ADN. B 2074, n°65309.

191. JACQUES KATAKALOS.

DÉNOMINATION : *Jacques Cathacalo.*

NIVEAU SOCIAL : Tireur de fil d'or.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Membre d'un groupe de tireurs de fil d'or italiens.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Lyon, 23 novembre 1466 : Fait probablement partie d'un groupe d'Italiens qui reçoit l'autorisation de s'installer à Lyon et d'y développer leurs activités de tireurs de fil d'or.
- Tours, 1470 : Devant les protestations des marchands de Lyon, le groupe est transféré à Tours.
- Tours, 1480 : Fait partie de la même compagnie d'italiens invités à s'installer et travailler à Tours. Ils obtiennent divers avantages comme celui d'acquérir des biens et de les transmettre à leurs héritiers.

SOURCES : *Ordonnances des rois de France*, vol.20, p.592-594. Comptes rendus de « L'industrie de la soie en France » par M. Natalis Rondot, *Journal des économistes*, 1895/02, p.300.

192. JEAN KAUKADÈNOS.

DÉNOMINATION : *Iohannes Caschadinos.*

NIVEAU SOCIAL : Noble.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel Cantacuzène et Manuel Kaukadènos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Romorantin, 22 octobre 1454 : Reçoit une lettre de pas l'autorisant à collecter des dons.

SOURCES : BnF Ms. fr. 5909 f.158.

193. MANUEL KAUKADÈNOS.

DÉNOMINATION : *Manuelis Caschadinos.*

NIVEAU SOCIAL : Noble.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel Cantacuzène et Jean Kaukadènos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Romorantin, 22 octobre 1454 : Reçoit une lettre de pas l'autorisant à collecter des dons.

SOURCES : BnF Ms. fr. 5909 f.158.

194. MATHIEU KERGANIS.

DÉNOMINATION : *Maistre Mathews Kyrgolay Kerganis.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Frangopoulos, Manuel Bardalès, Nicolas Iagaris, Jean Patrikios, Manuel Marmara.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v. Archivio di Stato Milano, *Missive*, 38, f.440

195. ALEXIS KLAUDIOTES.

DÉNOMINATION : *Alexis Claudioti.*

NIVEAU SOCIAL : « familial » de l'empereur (doulos ?).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Agent de collecte au service de Constantin Paléologue Rhallès et Manuel Chrysoloras.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- La Charité-sur-Loire, été 1408 : Est arrêté par Baude Guy et Jehan Sac, agents du duc de Berry, en possession de 1500 lettres d'indulgences et d'une somme d'argent non précisée. Il est détenu au château de Dourdan.
- Paris, 4 octobre 1408 : Arrêt du Parlement de Paris ordonnant la libération d'Alexis, toujours incarcéré et remise des lettres (non de la somme d'argent), à Manuel Chrysoloras, venu réclamer son agent.

SOURCES : AN. X 96 n°194.

196. THÉODORE KONAKILADÈS.

DÉNOMINATION : *Théodore Conacilade.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Philanthropenos et Nicolas de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 54 livres tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

197. ANDRONIC KONTOBLAKAS.

DÉNOMINATION : *Contoblas.*

NIVEAU SOCIAL : Professeur de grec.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Correspondant de Jean Bessarion et Andronic Kallistos.
- Professeur de Guillaume Fichet et Johann Reuchlin.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bologne, 1472 : Lettre de Jean Bessarion.
- Paris, 1474 : Enseigne le grec à Guillaume Fichet.
- Bâle, 1474 : Lettre d'Andronic Kallistos.
- Bâle, 1474-1488 : Enseigne à Bâle, notamment à Johann Reuchlin.

SOURCES : PLP 13053. *Johann Reuchlins Briefwechsel*, réimpression 1962, p.1, 90-91 et 96.

198. ANTOINE KORÉZÈS

DÉNOMINATION : *Antoine Calluo Corresy*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péra.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Georges Korézès.
- Frère de Démétrios Korézès.
- Parent de Paul Korézès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villers-Cotterêts, août 1539 : Obtient des lettres de naturalité. Semble résider à Paris.
- Paris, 8 janvier 1567 : Nomme Paul Korézès son procureur à Paris.

SOURCES : AN JJ 254, n°320, f.60v. AN MC/ET/LXXIII/61.

199. DÉMÉTRIOS KORÉZÈS

DÉNOMINATION : *Demetrius Calluo Corresy*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péra.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Georges Korézès.
- Frère d'Antoine Korézès.
- Parent de Paul Korézès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villers-Cotterêts, août 1539 : Obtient des lettres de naturalité. Semble résider à Paris.

SOURCES : AN JJ 254, n°320, f.60v.

200. GEORGES KORÉZÈS

DÉNOMINATION : *Georges Calluo Corresy*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péra.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Père d'Antoine et Démétrios Korézès.
- Parent de Paul Korézès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villers-Cotterêts, août 1539 : Obtient des lettres de naturalité. Semble cependant résider à Péra.

SOURCES : AN JJ 254, n°318, f.60v.

201. PAUL KORÉZÈS.

DÉNOMINATION : *Paul Coressy.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand à Péra.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Chio.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Procureur de Baptiste Salvarez, résidant de Péra.
- Parent de Georges, Antoine et Démétrios Korézès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 13 mars 1562 : Quittance donnée au greffier du Grand Conseil par Paul Korézès, marchand à Péra, procureur de Baptiste Salvarez et de la fille de feu Georges Salvarez, tous deux aussi marchands à Péra.
- Paris, 8 janvier 1567 : Est nommé procureur pour Paris par Antoine Korézès.
- Paris, 8 janvier 1567 : Quittance par Paul Korézès, procureur de Baptiste Salvarez, habitant de Péra à Claude de Raverie et Léonard Pourron, marchands bourgeois de Lyon, tuteurs des enfants de Jean Paffi et de Blaise Baglioni, marchands et bourgeois de Lyon, de 4885 livres 2 sous et 9 deniers tournois.

SOURCES : AN MC/ET/LXXIII/61. AN MC/ET/LXVI/46.

202. DÉMÉTRIUS KOUMOUSÈS.

DÉNOMINATION : *Demerii Comusii militis quondam. M C jadis escuier de l'empereur de Constantinople. Dimitrius Comomin. Dimitrius Commocy.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Charles Cevaal.
- Compagnon de route de Douchan Cantacuzène.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, fin 1467 : Reçoit un don (aucun montant mentionné).
- Bruges, juin 1468 : Reçoit un don de 10 livres (collectif).
- Abbeville, 12 octobre 1469 : Reçoit un don de 27 sous (collectif). Bénéficie de la recommandation du duc de Bourgogne.
- Ely, 18 février 1488 : Troisième voyage en Occident. Reçoit des lettres d'indulgence de l'évêque d'Ely.

SOURCES : Cambridge University Library EDR G/1/6, f.21. Abbeville. Archives municipales d'Abbeville, donné par Prarond, 1899, s216. ADN. B 2068, f.126v. Nicolae Iorga « Exilés grecs en France au XV^e siècle », *Revue historique du Sud-Ouest européen* 5/1-3 (janvier-mars 1928), p.34.

203. HELENA LASKARINA.

DÉNOMINATION : *Elisabeth Lascarnia, Isabella Lascarina. Helena Lascarinea Corinth...*

NIVEAU SOCIAL : Comtesse de *Sarrinall* en Grèce.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce. Corinthe ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Accompagnée de *Fraunces Norreis*.
- Protégé de l'archevêque de Canterbury.
- Veuve.
- Mère de trois filles et deux fils. Les filles ont été libérées.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rome, 1507 : Obtient une bulle pontificale.
- Canterbury, 21 janvier 1511 : Obtient des lettres d'indulgence valables un an pour collecter des dons.
- Lincoln, 1511 : Arrêtée avec *Fraunces Norreis* par le sheriff de Lincoln qui demande des éclaircissements sur leurs motivations à l'archevêque de Canterbury.

SOURCES : J.S. Brewer, *Letters and papers Foreign and Domestic of the reign of Henry VIII*, Vol.1, Londres, 1862. n°816, p.122, n°1627 p.240. , PRO C 1/1507/31.

204. ANGELUS LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Angelus Laskaris.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de *Janus Rhyndaceus Laskaris*.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1^{er} juillet 1527 : reçoit dédicace de l'épître de Jacques Toussain éditeur des *Epigrammata*.

SOURCES : *Laskaris Janus epigrammata* éd. Jacques Toussain.

205. ANTOINE (I) LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Anthoine Loscart.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand grossier d'épices.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Bruges.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Père d'Antoine (II) Laskaris.
- Époux de Marguerite d'Honds.
- Fournisseur du duc de Bourgogne.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruges, 1454 : vend pour 177 livres 3 sous d'épices au duc.
- Lille, 23 mai 1454 : vend pour 18 livres d'épices lors du Banquet du Faisan.

SOURCES : ADN B 2017, f.22v, 32r.

206. ANTOINE (II) LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Antoine Losschaert.*

NIVEAU SOCIAL : Bourgeois de Bruges.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Bruges.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'Antoine (I) Losschaert.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruges, 5 mai 1467 : Mentionné encore enfant, sous la tutelle de sa mère Marguerite Honds. Son père est décédé.

SOURCES : Gilliots Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Section première – inventaire des chartes*, V, Bruges, 1876, p. 469-470. N°1100.

207. BALTHASAR LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Baltagarius Larcarius.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Nicolas Laskaris (2) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention de quartier).

SOURCES : PRO E 179/144/73.

208. DÉMÉTRIOS LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Dimitry Carsafry. Dimitry Carsafria.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Vassilico Doukas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Brabant, 1455 : Reçoit un don de 12 livres tournois (collectif).
- Bruxelles, 1458 : Reçoit un don de 10 livres. Est sur le point de partir pour l'Angleterre.

SOURCES : ADN B 2020 f.356r. ADN B 2030, f.318r.

209. JANUS RHYNDACEUS LASKARIS (v1445-1534).

DÉNOMINATION : *Docteur des pays de Grece.*

NIVEAU SOCIAL : Humaniste. Professeur de la reine Anne de Bretagne. Diplomate.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé de Charles VIII puis de Louis XII de France.
- Ami de Guillaume Budé.
- Père d'Angelus Laskaris.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Lyon, fin 1495 : Se présente au roi Charles VIII.
- Paris, 1498 : Reçoit une pension annuelle de 400 livres tournois.
- Milan, 1499 : Suit le roi à Milan.
- Lyon/Paris, 1500 : Retour.
- Milan/Pavie 1501-1502 : Sert le roi comme diplomate.
- Venise, 1503 : Ambassadeur du roi à Venise.
- Lyon/Avignon, 1504 : Revient dans le royaume.
- Paris/Milan, 1509-1513 : Sert le roi comme son envoyé.
- Rome, 1513-1518 : Envoyé par le roi auprès du pape.
- Paris, 1518/1525 : Retour à Paris. Tente de convaincre le roi de fonder un collège.
- Paris/Rome/Madrid, 1525-1530 : Effectue plusieurs séjours.
- Rome, 1530-1534 : Nouveau séjour.

SOURCES : Lefranc, *Histoire du Collège de France*, Paris, 1893, p.392. Guillaume Budé, *Omnia opéra Gulielmi Budoei*, tome 1. B. Knös, *Un ambassadeur de l'hellenisme. Janus Lascaris*, Stockholm et Paris, 1945, pp. 81-101, 200-212.

210. JEAN LASKARIS (1).

DÉNOMINATION : *John Loscart*.

NIVEAU SOCIAL. Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Bruges.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Michel Laskaris (1) ?
- Parent d'Antoine (I) Laskaris ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Southampton, vers 1440 : Un convoi de marchandises lui appartenant s'échoue à Southampton.

SOURCES : *Calendar of the patent Rolls*, p.432, membrane 20d.

211. JEAN LASKARIS (2).

DÉNOMINATION : *Jean Laskaris*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Caution de Démétrios Paléologue (2).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, juin 1537 : Est caution du paiement effectué à Démétrios Paléologue pour la mission diplomatique qu'il accomplit à Marseille auprès d'une délégation ottomane.

SOURCES : AN J 962 n°36.

212. JEAN LASKARIS (3).

DÉNOMINATION : *Jehan Jasquar.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 8 livres 5 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.192r.

213. MICHEL LASKARIS (1).

DÉNOMINATION : *Michiel Loschaert.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Jean Laskaris (1) ?
- Parent d'Antoine (I) Laskaris (Losschaert) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruges, 1458-1459 : Reçoit un don de la commune de Bruges (le montant n'est pas donné).

SOURCES : Gilliots Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Section première – inventaire des chartes*, V, Bruges, 1876, p. 469-470. C. 1458-1459 f.33v n°8.

214. MICHEL LASKARIS (2).

DÉNOMINATION : *Michel Jasquart.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand de chevaux.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

- Parent d'Antoine (I) Laskaris, (Losschaert) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 5 novembre 1462 : vend au duc de Bourgogne une haquenée de poil blanc à longue queue pour 72 livres.

SOURCES : ADN. B 2048, f.232v.

215. MICHEL LASKARIS (3).

DÉNOMINATION : *Michiel Lasker.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Michel Laskaris (6).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 24 juillet 1467 : Reçoit un don de 24 livres.

SOURCES : ADN. B 2064, f.202v-203r.

216. MICHEL LASKARIS (4).

DÉNOMINATION : *Michiel Nakary.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 1^{er} février 1471 : Reçoit un don de 6 livres.

SOURCES : ADN. B 2081, n°65802.

217. MICHEL LASKARIS (5).

DÉNOMINATION : *Michel Laskaris.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer. Comte palatin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Laskaris Cantacuzène.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 35 livres (collectif).

SOURCES : BnF ms. fr. 32511 f.209r.

218. MICHEL LASKARIS (6).

DÉNOMINATION : *Michael Laskaris.*

NIVEAU SOCIAL : Noble.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Dispose d'une indulgence du pape Paul II.
- Identique avec Michel Laskaris (3) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Stafford, 1468 : Est autorisé à utiliser l'indulgence pontificale pour collecter des fonds pour la libération de sa mère, son frère et ses deux sœurs. Il peut délivrer jusqu'à 600 lettres d'indulgences en échange d'un florin à l'unité.

SOURCES : Staffordshire Record Office D603/A/ADD/724.

219. NICOLAS LASKARIS (1).

DÉNOMINATION : *Nicolas Lascaris.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Familier de Constantin XI ?
- Compagnon de route d'Andronic Nicolas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175r.

220. NICOLAS LASKARIS (2).

DÉNOMINATION : *Nicolas Larcarius.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de Balthasar Laskaris ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, après le 29 septembre 1441 : Paye une taxe de 16 deniers pour une maison (pas de mention de quartier).

SOURCES : PRO E 179/144/73.

221. THÉODORE LASKARIS.

DÉNOMINATION : *Théodore Lasgaris. Thierry Carsafry. Thiantor Lascary.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Paléologue Diplovatazès.
- Compagnon de route de Thomas Eparchos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 20 juillet 1457 : Reçoit un don de 8 livres 5 sous (personnel).
- Mons, 1458 : Reçoit un don de 12 livres (collectif).
- Tournai, 2 janvier 1459 : Reçoit un don de 6 livres (collectif).

SOURCES : *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, éd. A. de la Grange, *Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai*, XXIII, Tournai, 1893 : années 1431-1476, 246. ADN B 2030, f.333v. BnF Ms. fr. 32511, f.191r.

222. JEAN LAZARE.

DÉNOMINATION : *Jehan Lazare. Jobannes Lazary.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Hesdin, 6 juillet 1461 : Reçoit un don de 60 sous.
- Paris, 1^{er} octobre 1461 : Reçoit un don de 4 livres 6 sous et suit le duc à Paris.

SOURCES : ADN. B 2040, f.244v-245r, 251v.

223. DÉMÉTRIUS LEONTARÈS.

DÉNOMINATION : *Demetrius Leontarius.*

NIVEAU SOCIAL : Noble homme.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Pays de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Ange Paléologue et Michel Leontarès.
- Parent de Michel Leontarès ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} août 1462 : Reçoit un don de 9 livres 12 sous (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.274v.

224. MICHEL LEONTARÈS.

DÉNOMINATION : *Michaelus Leontarius.*

NIVEAU SOCIAL : Noble homme.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Pays de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Ange Paléologue et Démétrios Leontarès.
- Parent de Démétrios Leontarès ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} août 1462 : Reçoit un don de 9 livres 12 sous (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.274v.

225. MARGUERITE DU LEVANT.

DÉNOMINATION : *Marguerite du Levant. Marguerite grecque.*

NIVEAU SOCIAL : Femme de chambre de Catherine de Médicis.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégée de Catherine de Médicis.
- Collègue de Catherine Grecque, Madeleine Balby ?
- Connaissance d'Hélène Bissipat ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, juin 1539 : Obtient de lettres de naturalité.
- Paris, 1560 : Obtient que ses gages passent de 80 à 120 livres annuelles.
- Paris, 20 août 1571 : Reçoit un don de Catherine de Médicis.
- Paris, 22 décembre 1572 : Obtient pour elle les biens confisqués du Sieur de Lorailles.

SOURCES : AN JJ 254 n°297 f.57r. AN X 8629 f.166v. BnF Ms. fr. 3254 f.44r. *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 supplément 1537-1587, Paris, Imprimerie Nationale, 1909, p.517.

226. ANDRONIC DE LORO.

DÉNOMINATION : *Adronico de Loro.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO. E122/203/3 f.13r.

227. MALACHIAS.

DÉNOMINATION : *Malachias.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel et Alexis Grec, Momacus et Nicolas Mescie.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 19 avril 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.263r.

228. MICHEL MAMONAS.

DÉNOMINATION : *Michaellem Mamonas.*

TITRES : voleur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, été 1455 : Vole une relique à Nicolas Tarchanciotès et Alexandre Kananos qui se plaignent à Francesco Filelfo.

SOURCES : Filep, 9 août 1455.

229. MANUEL, MARCHAND D'ESCLAVES.

DÉNOMINATION : *Manuel.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'esclaves.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fournisseur du roi Charles VII.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1453 : A vendu un esclave turc au roi qui l'a libéré.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.164v.

230. FRÈRE MANUEL MARMARA.

DÉNOMINATION : *Frère Manuel Marmara.*

NIVEAU SOCIAL : Prêtre à Sainte-Sophie de Constantinople.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Frangopoulos, Manuel Bardalès, Nicolas Iagaris, Jean Patrikios, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v. Archivio di Stato Milano, *Missive*, 38, f.440

231. FRÈRE MATHIEU.

DÉNOMINATION : *Frère Mathijs.*

NIVEAU SOCIAL : Franciscain.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, juin 1462 : Reçoit un don de 32 sous.

SOURCES : ADN. B 2045, f.263r.

232. ANDRONIC MAUGAS.

DÉNOMINATION : *Andronicus Maugas.*

NIVEAU SOCIAL : Écuyer.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Jean Alexis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Courtrai, 1455 : Reçoit un don (montant ?).
- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 21 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.190r. Viaene, p.100.

233. DOM FRANCISCO MAUMALUY.

DÉNOMINATION : *Dom Francisco Maumaluy.*

NIVEAU SOCIAL : Bénédictin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Andronic Iagaris.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 137 livres 10 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.210r.

234. NICOLAS MESCIE.

DÉNOMINATION : *Nicolaus Mescie.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel et Alexis Grec, Malachias et Momacus.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 19 avril 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.263r.

235. MOMACUS.

DÉNOMINATION : *Momacus.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Michel et Alexis Grec, Malachias et Nicolas Mescie.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 19 avril 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.263r.

236. GRÉGOIRE DE MORÉE.

DÉNOMINATION : *Gregary de Moree.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Théodore Genas.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 7 mai 1467 : Reçoit un don de 9 livres 12 sous (collectif).

SOURCES : ADN. B 2064, f.141v-142r.

237. JEAN DE MORÉE.

DÉNOMINATION : *Jehan de lamoree.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Morée.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 17 avril 1455 : Reçoit un don (montant ?).

SOURCES : ADN B 2020, f.331r.

238. PETER MYLAN (mort en 1544).

DÉNOMINATION : *Peter de Mellan. Peter Greke. Maistres Peter the grecyan.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand. Brodeur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Crète (Héraklion).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Marié.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 15 avril 1541 : Obtient des lettres de naturalité.
- Londres, 24 octobre 1541 : Est taxé (montant ?). Réside dans *Farringdon without ward*.
- Londres, 4 avril 1544 : Paye une taxe (montant ?). Possède 18 livres de biens. Réside dans *Farringdon without ward*. Décède peu après.

SOURCES : William Page (éd.), *Letters of Denization and Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603* (Lymington, 1893) p.72. Kirk, *returns of aliens* p.67, p.94.

239. GEORGES DE MYTILÈNE.

DÉNOMINATION : Georges de Mytilène.

NIVEAU SOCIAL : Écuyer.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Mytilène/Lesbos.

FAMILLE/RÉSEAU :

- Protégé de Jean comte de Nevers.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Nicopolis, 1396 : Participe à la bataille.
- France/Bourgogne 1397-1399 : Suit le comte de Nevers et devient son échanson.
- Nevers/Bourgogne 1399 : Reçoit plusieurs dons dont une selle neuve.
- Nevers, 25 octobre 1399 : Rentre chez lui.

SOURCES : ADCO. B 5518, f.103r et f.104r.

240. JEAN NADAL.

DÉNOMINATION : *Jean Nadal.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé à Gaspard de Venise, Démétrios Grec, et Jean Grec.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 18 février 1532 : Vend des sacres et sacrets pour 97 écus soleil (collectif).

SOURCES : AN J 960 f.39v.

241. MANUELLE NAIN.

DÉNOMINATION : *Manuel.*

NIVEAU SOCIAL : Bouffon ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Membre de la cour ducale.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Damme, 3 juillet 1468 : Présent lors du mariage du duc de Bourgogne avec Marguerite d'York.

SOURCES : Jonathan Harris, « Two Byzantine craftsmen in fifteenth century », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, pp.387-403.

242. DÉMÉTRIOS DE NAPLES.

DÉNOMINATION : *Dimitre de Nàpole.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 1^{er} août 1450 : Paye une taxe pour la réception d'une cargaison.

SOURCES : PRO, Londres E122/73/23 f.36v.

243. FRÈRE NEOPHYTOS (1).

DÉNOMINATION : *frere Neophitus*

NIVEAU SOCIAL : Ancien abbé (higoumène) de l'église Saint Basile de Constantinople.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, juillet 1462 : Reçoit un don de 36 sous.

SOURCES : ADN. B 2045, f.274v.

244. FRÈRE NEOPHYTOS (2).

DÉNOMINATION : *Monk Neophitus*

NIVEAU SOCIAL : Moine au monastère Sainte Catherine du Sinäi.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Edimbourg, 1520 : Reçoit de l'argent du roi (montant ?).

SOURCES : *Edinburgh Sciennes Liber* 84-87.

245. ANDRONIC NICOLAS.

DÉNOMINATION : *Andronic Nicolas.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Familier de Constantin XI ?
- Compagnon de route de Nicolas Laskaris (1).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 55 livres tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175r.

246. GEORGE DE NICOSIE.

DÉNOMINATION : *George de Nicosie.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Nicosie (Chypre).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à George de Chypre ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO , E122/203/3 f.12v.

247. ANDRO NINO.

DÉNOMINATION : *Andro Nino.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1561 : Arrive en Angleterre.
- Londres, Pâques 1567 : Paye une taxe (montant ?). Réside dans *Vintry ward*.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* p.341.

248. ANDRONIC NOUKIOS.

DÉNOMINATION : *Nicandre de Corcyre.*

NIVEAU SOCIAL : Interprète. Écrivain-voyageur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Corfou. Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Engagé dans la compagnie de Thomas Buas en Angleterre.
- Proche d'Angelos Vergekios à Paris.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Saint-Empire/Angleterre/France, 1545-1546 : Effectue un voyage d'abord dans la suite de l'ambassadeur impérial puis pour lui-même.

SOURCES : *Mémoires* de Nicandre de Corcyre.

249. PACHOMIOS.

DÉNOMINATION : *Pachomios.*

NIVEAU SOCIAL : Ambassadeur. Métropolitain d'Amascia.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Jean VIII Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 1445 : Effectue une mission diplomatique auprès du duc.

SOURCES : S. Petrides, *Documents sur la rupture de l'union de Florence*, EO 14 (1911) 206f.

250. PALAMIDES.

DÉNOMINATION : *Palamides.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : France ?

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Southwark, 1530 : Mentionné comme résidant dans ce quartier de l'autre côté de la Tamise, face à Londres.
- Londres, 1543-1544 : Paye une taxe de 12 d. pour 20 s. de biens. Mentionné comme venant de France.

SOURCES : *Metropolitan Archives*, Londres, DW/DA/7/3, f. 162. Kirk, *returns of aliens* p.78.

251. CONSTANTIN PALEOCAPPA.

DÉNOMINATION.

NIVEAU SOCIAL : Copiste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé d'Henri II de France.
- Collègue d'Angelos Vergekios.
- Collègue de Jacques Diassorinos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 1552 : Travaille pour l'archevêque de Reims, employé à la bibliothèque royale de Fontainebleau sous les ordres d'Angelos Vergekios.
- France, 1561 : Copie un manuscrit.

SOURCES : Henri OMONI, *Catalogue des manuscrits grecs copiés à Paris au XVI^e siècle par Constantin Paléocappa*, Le Puy, 1886.

252. ALEXIS PALÉOLOGUE.

DÉNOMINATION : *Alixis. Alixandre.*

NIVEAU SOCIAL.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Parent de la famille impériale ?
- Fils d'Isaac Paléologue.
- Protégé du pape Pie II et du roi Charles VII de France.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 22 sous. Bénéficie d'une bulle pontificale et d'un mandement royal.
- Paris, septembre 1461 : Reçoit un don de 20 livres (collectif) et suit le duc à Paris.

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 21. ADN B 2040, f.249v.

253. ANDRÉ PALÉOLOGUE (1453-1502).

DÉNOMINATION : *King of the Romanus. Andream paleologum nepotem romeorum et constantinopolitam imperii heredem illustrem.*

NIVEAU SOCIAL : Despote titulaire de Morée, prétendant à la couronne impériale.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Patras (Morée).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Thomas Paléologue, despote de Morée.
- Frère de Manuel Paléologue (5).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 12 janvier 1491 : Reçoit 40 shillings.
- Londres, 21 août 1491 : Le roi ordonne au capitaine de galère *Castallanus* de convoier André et sa suite de vingt personnes avec tous ses biens.
- France, 31 octobre 1491 : Reçoit un don de 143 livres.
- Paris, 1494 : Renonce à ses droits sur l'empire byzantin au profit de Charles VIII.

SOURCES : PLP 21426. PRO, E404/81 f.1r. BnF Ms. fr. 15526, f.165-168. AN K 74 n°32. PRO C76/175 f.1r.

254. ANGE PALÉOLOGUE (1).

DÉNOMINATION : *Angelus Paleologus.*

NIVEAU SOCIAL : Noble homme.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Pays de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios et Michel Leontarès.
- Identique avec Ange Paléologue (2).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} août 1462 : Reçoit un don de 9 livres 12 sous (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.274v.

255. ANGE PALÉOLOGUE (2).

DÉNOMINATION : *Angele Paliagoli.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Ange Paléologue (1) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bretagne, 1462 : Reçoit un don (pas de montant lisible).

SOURCES : Reg. B 2 n°859.

256. DÉMÉTRIUS PALÉOLOGUE (1).

DÉNOMINATION : *Dymytre Palaologi.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 5 décembre 1455 : Reçoit 10 livres.

SOURCES : PRO, E403/806.

257. DÉMÉTRIUS PALÉOLOGUE (2).

DÉNOMINATION : *Demetrius Paleologus. Monseigneur Demetrius Paleologus Palenio.*

NIVEAU SOCIAL : Comte. Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Nicolas Tarchaneiotès et Alexandre Kananos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 15 écus valant 70 livres 17 sous 3 deniers (personnel).
- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 22 sous (don collectif).

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 22. BnF Ms. fr. 32511, f.209v.

258. DÉMÉTRIUS PALÉOLOGUE (3).

DÉNOMINATION : *Dimitre. Demetrius Paleologue dit le grec. Dimitre Paleologue. Dimitre Paillelogue. Dimitre Paillelorgue. Dimitri Pallalogue.*

NIVEAU SOCIAL : Interprète. Sommelier de panneterie du roi. Concierge et capitaine de l'Hôtel des Tournelles. Garde des chameaux de l'Hôtel des Tournelles. Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Interprète de l'ambassadeur Guy Fleury.
- Associé dans une mission royale à Jean Lascaris (caution morale).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 19 mars 1534 : Reçoit un mandement de 100 livres pour accompagner l'ambassadeur Guy Fleury.
- Paris, 25 juillet 1534 : Reçoit 225 livres pour suivre Fleury outre-mer.
- Istanbul, 1537 : Accompagne l'ambassadeur Saint Blancard en qualité d'interprète.
- Paris, juin 1537 : Reçoit un don de 120 écus soleil pour un voyage qu'il va faire de Fontainebleau à Marseille et dans sa région touchant les affaires urgentes et secrètes du roi
- Marseille/Saint-Maximin, mai 1538 : Est en poste à Marseille. Reçoit 27 livres pour aller à Saint Maximin puis retourner à Marseille en raison de la venue de trois « fustes turquesques ».
- Paris, octobre 1540 : Reçoit des lettres de naturalité.
- Paris, 18 mars 1541 : Procuration par Démétrios à Claude de La Halle, praticien en cour laie, pour recevoir ce qui lui est dû par Victor de Laval.

- Paris, 26 septembre 1541 : Déclaration et inventaire des effets mobiliers contenus en un coffre, confié à Démétrios, par feu Anne Chappu, chevaucheur des écuries du roi.
- Paris, 15 septembre 1542 : Obligation de Nicolas Clément, marchand à Fresnes en Tardenois, envers Démétrios de 85 écus d'or que ce dernier lui a prêtés et qu'il a converti en 28 muids d'avoine achetés à Fresnes et aux environs pour la nourriture des chameaux du roi que Démétrios est tenu de faire convoier à ses frais, avant Noël prochain.
- Paris, 11 novembre 1542 : Procuration pour recevoir ses gages jusqu'à la fin décembre, tant à cause de son état de sommelier que pour la nourriture des chameaux du roi par Démétrios à Marc Thierry, sommelier ordinaire du roi, et Louis Chéramy, secrétaire du seigneur de Morette.
- Paris, 17 avril 1543 : Procuration par Démétrios sommelier de panneterie du roi, ayant la charge des chameaux de l'Hôtel des Tournelles, à Michel Lemaître, aussi sommelier de panneterie du roi, pour toucher, en son nom, ses gages de sommelier et ce qui lui est dû pour la nourriture des chameaux.
- Paris, 15 septembre 1543 : Obligation de Nicolas Clément, marchand à Fresnes en Tardenois, envers Démétrios, concierge de l'hôtel des Tournelles, pour prêt de 220 livres tournois.
- Paris, 10 octobre 1544 : Reçoit 112 livres 10 sous tournois avant de partir pour la Flandre.
- Paris, 28 juin 1547 : Décharge de Jean Turquain, receveur ordinaire de Paris, à Démétrios pour la délivrance des biens de feu Marc Terrier, aussi sommelier de paneterie du roi, étranger, qui ont été saisis par les officiers du roi, et à lui donnés par lettres patentes du roi du 1er juin dernier.
- Paris, 19 juin 1549 : Fournit le banquet donné par le reine Catherine de Médicis en parfums et linge de table pour une somme de 95 livres.
- Paris, 8 avril 1551 : Procuration concernant Démétrios, sommelier de paneterie du roi. Il s'agit du recouvrement du prix de vente d'office de notaire. Démétrios apparaît en premier, Michel Lemaistre, sommelier de paneterie du roi aussi, en second.
- Paris, 22 septembre 1551 : Procès-verbal concernant la découverte d'un daim mort dans le parc Des Tournelles. Interviennent Spire Dupuys, maçon à Paris, Pierre Largentier, aide-maçon, et Démétrios, concierge et garde du Parc Des Tournelles.
- Paris, 13 octobre 1554 : Inventaire après décès de Jeanne de Vitry, femme de Démétrios, veuve de Louis Gilles, procureur au Châtelet, demeurant en l'hôtel des Tournelles, dressé à la requête de son époux, exécuteur testamentaire, tuteur de la fille mineure née du premier mariage de la défunte, en la présence de Gervais Gilles, procureur au Châtelet, subrogé tuteur. Meubles taillés ; tableaux ; bijoux ; joyaux ; vaisselle d'argent ; contrat de mariage.
- Paris, 7 janvier 1555 : Nouvel inventaire après décès des biens de Jeanne de Vitry, femme de Démétrios, demeurant en l'hôtel des Tournelles, trop excessivement prisés lors de son inventaire après décès, dressé à la requête de son époux, tuteur de la fille mineure née du premier mariage de la défunte, et exécuteur testamentaire.
- France, 27 juillet 1555 : Approbation des comptes des fermiers commis à l'administration des biens de Thibault de Vitry, seigneur de Crépières, et de ses première et seconde femme, concernant Démétrios, capitaine des Tournelles, exécuteur testamentaire de Jeanne de Vitry, jadis sa femme.
- France, 11 mars 1556 : Quittance de Démétrios, panetier ordinaire du roi et capitaine de l'hôtel des Tournelles, à François et Jean de Vitry, seigneur de Crespières, pour paiement des dépens d'un procès relatif à la succession de Thibaut de Vitry, leur père et beau-père.
- Comptes rendus par les enfants de Guillaume de Pomereu, en son vivant curateur des biens de Thibaut de Vitry, à ses héritiers (dont Jean Anthoine des Duz, les demoiselles de Vitry, Démétrios Paléologue, panetier de la panneterie du roi).
- Paris, 25 février 1560 : Contrat de mariage entre Démétrios et Ragonde Levesque, veuve de Jean Lanusse, procureur en la cour du Parlement de Paris.
- Paris, après 1560 : Épitaphe non datée. Semble enterré avec Jeanne de Vitry, sa première femme.

SOURCES : AN J 962 n°36, n°96, n°142. BnF ms. fr. 12528, p.340. BnF Ms. fr. 15629 n°445. AN JJ 254 n°461, f.86. BnF Ms. fr. 25723 n°876. AN J 964 n°48. AN MC/ET/XIX/198. AN MC/ET/XIX/200. AN MC/ET/XIX/163. AN MC/ET/XIX/184. AN MC/ET/XIX/162. AN MC/ET/XIX/172. AN MC/ET/XIX/158. AN MC/ET/XIX/156. AN MC/ET/III/120. AN MC/ET/III/305. AN MC/ET/III/221. AN MC/ET/XIX/185. AN Y//101 fol.373, notice n°5894. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} partie, tome III, Paris 1835, p.420. ADSM Fond Pomereu 37 J 2. Procès-verbaux - Commission municipale du Vieux Paris, p.35. Lucien LAMBEAU, *L'ancien cimetière Saint-Paul et ses charniers. L'église Saint-Paul, la grange et la prison Saint-Eloi*, Ville de Paris, Commission du Vieux Paris, 1910, p.35.

259. GEORGES PALÉOLOGUE.

DÉNOMINATION : *Georges de Paléologes. Paleologhos. Paleologos.*

NIVEAU SOCIAL : Courtisan.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Georges Bissipat ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, entre le 20 juillet 1472 et le 26 juillet 1473 : Reçoit 37 dons de 20 sous comme gages ordinaires.

SOURCES : www.burgundiac.heraudica.org, n°3187. ADN B 3436.

260. ISAAC PALÉOLOGUE.

DÉNOMINATION : *Ysaachins. Ysaq Paleologhus.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Cousin germain (?) de l'empereur Constantin XI.
- Père d'Alexis Paléologue.
- Protégé du pape Pie II et du roi Charles VII de France.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 22 sous. Bénéficie d'une bulle pontificale et d'un mandement royal.
- Saint-Omer, 28 mai 1461 : Reçoit 60 livres et fournit des informations sur les Chrétiens d'Orient.
- Paris, septembre 1461 : Reçoit un don de 20 livres (collectif) et suit le duc à Paris.

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 21. ADN B 2040, f.241v-242r, f.249v.

261. MANUEL PALÉOLOGUE (1).

DÉNOMINATION : *Manuel Penelopes.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE.RÉSEAUX :

- Identique avec Manuel Paléologue (2) ?
- Identique avec Manuel Paléologue (3) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique avec Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Amiens, 1456 : Reçoit un don de 24 sous. Possède une lettre de recommandation du duc de Bourgogne.

SOURCES : Archives municipales d'Amiens CC.40 f.51.

262. MANUEL PALÉOLOGUE (2).

DÉNOMINATION : *Manuel Paluole*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Manuel Paléologue (1) ?
- Identique avec Manuel Paléologue (3) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique avec Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgoigne, 1455 : Reçoit un don de 24 livres tournois.

SOURCES : ADN B 2020 f.355r-v.

263. MANUEL PALÉOLOGUE (3).

DÉNOMINATION : *Manuel Paleologus*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique avec Manuel Paléologue (1) ?
- Identique avec Manuel Paléologue (2) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique avec Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique avec Manuel Théodore ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rennes, 11 décembre 1458 : Reçoit un don de 7 livres.

SOURCES : AMR, AA 21.

264. MANUEL PALÉOLOGUE (4).

DÉNOMINATION : *Messire Emanuel Paleologus*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Seigneur de *Lumbivite*.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 68 livres.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.208v.

265. MANUEL PALÉOLOGUE (5) (1455-1512).

DÉNOMINATION : *Fils de l'empereur.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péloponnèse.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Thomas Paléologue, despote de Morée.
- Frère d'André Paléologue.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Dijon, 1475 : Reçoit un don de 16 sous.
- Vaudémont, 1475 : Visite le duc de Bourgogne et refuse une offre de pension de 100 écus.

SOURCES : *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790* (Dijon), éd. L de GOUVENAIN et P. VALLEE, III (Dijon, 1892), p.13.

266. MANUEL II PALEOLOGUE (1350-1425).

DÉNOMINATION : *Empereur de Constantinople.*

NIVEAU SOCIAL. Empereur (1391-1425).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Jean V et père de Jean VIII et Constantin XI.
- Élève et ami de Démétrios Cydonès, Démétrios et Manuel Chrysoloras.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Venise, mai 1400 : Arrive de Raguse et débute son voyage en Occident.
- Padoue, avril 1400 : Est reçu en grande pompe par les Carrara, seigneurs de Padoue.
- Pavie, avril 1400 : Est reçu par Gian-Galeazzo Visconti.
- Paris, 3 juin 1400 : Est reçu par Charles VI sur le pont de Charenton.
- Bourges, 26 août 1400 : Assiste à des festivités données par Jean de Berry.
- Paris, 29 septembre 1400 : Départ pour Calais et l'Angleterre.
- Angleterre, 11 décembre 1400 : Arrive en Angleterre.
- Londres, 21 décembre 1400 : Est reçu officiellement par Henry VI.
- Londres hivers 1400-1401 : Passe Noël avec le roi Henry IV.
- Londres, 3 février 1401 : Reçoit un don de 3000 marcs.
- Paris, février 1401 : Retour en France.
- Paris, novembre 1402 : Départ de France.
- Gênes, 22 janvier 1403 : Est reçu par Boucicaut, gouverneur de la ville.
- Venise, février-mars 1403 : Arrive à Venise.
- Venise, avril-mai 1403 : Départ pour Constantinople.

SOURCES : PLP n°21513. MANUEL II PALÉOLOGUE, *Funeral Oration on his brother Theodore*, dans *Corpus fontium historiae byzantinae*, vol. 26, éd. Julian Chrysostomides, Association for Byzantine Research, Thessalonike, 1985, p. 162-164
MIGNE Jacques-Paul, *Patrologiae cursus completus, Series graecae*, tome CLVI, Brepols, Turnhout, 1857-1866, p. 577-580.
PIZAN, Christine de, *Le chemin de Long estude*, édition critique du ms. Harley 4431, Livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », Paris, 2000, pp. 158-160, 354.
HINGESTON, Rev. F.C., *Royal and historical letters during the reign of Henry the fourth, king of England and of France and lord of Ireland*, vol. 1 « 1399-1404 », Londres, 1860 : Lettre p. 39-40; « De Peter Holt à Manuel II », 11 juillet 1400 ; Lettre p. 56-57: « De Manuel II », 3 février 1401 ; Lettre p. 101-103: « De Jean VII Paléologue à Henri IV », 1er juin 1400.
LANGKABEL, Hermann, *Die Staatsbriefe Coluccio Salutati*, Böhlau Verlag KG, Cologne, 1981 : Lettre n° 161 p. 339-340 ; Lettre n° 172 p. 355-356.
LEGGE, Dominica, *Anglo-Norman Letters and Petitions*

from all souls MS. 182, Oxford, Anglo-Norman Text society, 1941; Lettre n° 103, p. 152. « Richard II à un membre du Conseil », fin 1398 ; Lettre n° 354, p. 418-419. « John Norbury to customers », vers 1401; Lettre n° 410, p. 465-466. « Henry IV à Thomas, archevêque de Canterbury », Windsor lundi 18 octobre 1400. MANUEL II PALEOLOGUE, *Manuelis II palaeologi epistolae*, éd. George T. Dennis, Dumbarton Oaks, Washington, 1977 : Lettre 37, p. 98-100 : « A Manuel Chrysoloras ». de Paris, Italie du Nord, été 1400 ; Lettre 38, p. 100-104 : « A Manuel Chrysoloras ». de Londres, Italie, janvier-février 1401 ; Lettre 39, p. 104-106 : « Au prêtre Euthyme ». de Paris, Constantinople, printemps-été 1401 ; Lettre 40, p. 106 : « Au prêtre Euthyme », de Paris, Constantinople, printemps-été 1401 ; Lettre 41, p. 108-110 : « A Demetrios Chrysoloras », de Paris, Constantinople, été 1401 ; Lettre 42, p. 110-112 : « A Manuel Pothos ». de Paris, Constantinople, 1401. RUBIO y LLUCH, Antonio, *Diplomatari de l'Orient catala*, Barcelona, 1947 : Lettre DCLVI, p. 683-684 ; Barcelona, 28 juillet 1400 ; Lettre DCLVIII, p. 685, Barcelona, 15 octobre 1400 ; Lettre DCLIX, p. 685-686, Barcelona, 16 octobre 1400 ; Lettre DCLX, p. 686-687, Barcelona, 16 octobre 1400 ; Lettre DCLXIV, p. 689, Barcelona 3 février 1401 ; Lettre DCLXV, p. 690, Altura, 26 août 1401 ; Lettre DCLXVI, p. 691, Altura, 27 août 1401. *An English Chronicle of the Reigns of Richard II, Henri IV, Henri V and Henry VI* ed. J.S. Davies, Camden society, 64, , 1856, p. 22. *Annales Nostris Anglicani*, dans MS, bibl. Lamberth, Speculum Parvulorum, lib. 5, c.30 (donné par Hody dans *de Graecis illustribus*). CAPGRAVE, John, *Abbreuacion of chronicles*, éd. Hingeston, 1858, p. 217-218. *Chronicle of*, « from 1089 to 1483, written in the Fifteenth century, from manuscripts in the British Museum », , 1995 (1^{re} édition 1827), p. 87. *Chronicles of*, éd. Charles Lethbridge Kingsford, Oxford, 1905 ; tome IV, App. I, p. 267. *Eulogium (historiarum sive temporis) : Chronicon ab Orbe condito usque ad annum Domini M.CCC.LXVI*, tome III, *Continuatio Eulogii*, éd. F.S. Haydon, Rolls series, 9, , 1863, pp. 388, 403. HIGDEN Ranulf, *Polychronicon*, tome 8, dans *Rerum britannicarum mediæ aevi scriptores*, Londres, 1882 rééd. 1964, p. 514. LE MOINE D'EVESHAM, *Historia vitae et regni Riccardi II Angliae Regis*, éd. Thomas Hearne, Oxoniae, 1729, p. 173-174. OTTERBOURNE, Thomas, *Chronica Regum Angliae*, dans *Duo Rerum Anglicarum scriptores veteres*, vol.1, éd. Thomas Hearne, Oxoniae, 1732, p. 231-232. *The Brut or the chronicles of England*, Kraus Reprint co, coll "Early english text society", New York, 1971 (1^{re} éd. , 1908), p. 364. USK, Adam of, *The Chronicle Adam Usk, 1377-1421*, éd. C. Given-Wilson, Oxford University Press, Oxford, 1997, pp. 118-120, 158, 198-200. WALSHINGHAM, Thomas, *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti*, éd.H.T. Riley, Rolls Series, , 1866, pp. 334-335, 336-337. WALSHINGHAM, Thomas, *Historia Anglicana, vol.II 1381-1422* dans *Chronica Monasterii S. Albani*, éd. Henry Thomas Riley, Kraus Reprint, , 1965, pp. 229, 247. DUCAS, *Ducae Michaelis Ducae Nepotis Historia Byzantina a Joanne Paleologo anno Christi 1341, ad annum 1462*, dans MIGNE Jean-Paul, *Patrologiae graecae*, tome CLVII, Brepols, Turnhout, 1866, p. 87. SCHREINER, Peter, *Die Byzantinischen Kleinchroniken*, vol. 2 : "Kaiserchroniken", Österreichischen Akademie der Wissenschaften, Wien, 1975, pp. 184 et 285. SPHRANTZES, Georges, *Chronicon maius*, livre I, chapitre XV, dans MIGNE, Jean Paul, *Patrologiae graecae*, tome CLIX, Brepols, Turnhout, p. 61-62. GONZALEZ de CLAVIJO, Ruy, *Embajada a Tamorlán (1403-1406)*, éd. Francisco López Estrada, Madrid, Clásicos castalia, 1999, p. 106-107. CABARET D'ORRONVILLE, Jean, *Chronique du bon duc Loys de bourbon*, chapitre LXXXVI, dans BUCHON Jean., *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Imprimerie Grégoire, Paris, 1843, p. 269-270. *Chronographia regum Francorum*, édité par H. Moranvillé, tome 3 1380-1405, Société de L'Histoire de France, Renouard, Paris, 1897, pp. 168, 188, 198, 204, 217-218. JOUVENAL DES URINS, Jean II, *Histoire de Charles VI, roy de France*, dans BUCHON Jean, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Imprimerie Grégoire, Paris, 1843, pp. 412, 417-418. *Le livre des fais du bon messire Jehan le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Genes*, chapitres XXXIV, XXXV et XXXVI, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Imprimerie Grégoire, Paris, 1843, p. 252-254. METZ, Guillebert de, *description de la ville de Paris sous Charles VI, 1407-1434*, dans *Le Paris de Charles V et Charles VI, vu par des écrivains contemporains*, textes édités et collectés par Le Roux de Lincy et LM Tisserand, Paradigme, Caen, 1992, p. 234. MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, Livre premier, chapitre IV, dans BUCHON Jean, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 6, Imprimerie Grégoire, Paris, 1836, p. 11-12. PINTOIN, Michel, *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, traduction M. L. Bellaguet, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1994, volume II pp. 558-562, 690-692, 754-760, 774 ; volume III p. 46-50. *Annales mediolanenses*, chapitre CLXII, dans Muratori, *RIS*, vol. 16, A. Forni, Milano, 1980 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 833. BRUNI, Leonardo, *Rerum suo tempore gestarum commentarius*, dans Muratori, *RIS*, vol. 19, A. Forni, Milano, 1981 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 431-432. CORIO, Bernardino, *Storia di Milano*, tome II, éd. Angelo Butti et Luigi Ferrario, Francesco Colombo Librajó édit., Milan, 1856, p. 422. CRIBELLI, Leodrisius, *De expeditione Pii Papae Secundi in Turcas*, dans Muratori, *RIS*, vol.23, 1982 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 42. *Cronachetta veneziana dal 1402 al 1415*, édition Vincenzo Joppi dans *Archivio veneto*, tome XVII, Venise, 1879, p. 306. DELAYTO, Jacobus de, *Annales estenses*, dans Muratori, *RIS*, vol. 16, A. Forni, Milano, 1980 (1^{re} éd. Milan, 1730), pp. 965-966, 973-974. GATARO, Andrea, *Istoria Padovana*, dans Muratori, *RIS*, vol. 17, A. Forni, Milano, 1980 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 836-837. *Historiae Montisferrati*, dans Muratori, *RIS*, vol. 23, A. Forni, Milano, 1982 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 670. MOROSINI, Antonio, *Chronique*, vol. 1, éd. Léon Dorez, Renouard, Paris, 1898, p. 43-49. REDUSIIS, Andrea de, *Chronica Tarvisinum*, dans Muratori, *RIS*, vol. 22, A. Forni, Milano, 1981 (1^{re} éd. Milan, 1730). RESTI, Junius, *Chronica ragusina (ab PROVENANCE urbis usque annum 1451)*, dans *Monumenta spectantia Historiam slavorum meridionalium*, vol. 25, « Scriptores volumen II », Academia scientiarum et artium slavorum meridionalium, Zagreb, 1893, p. 188. SANUTO, Marino, *Le vite dei Dogi venetorum*, dans Muratori, *RIS*, vol. 22, A. Forni, Milano, 1981 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 789-790. STELLA, Gorgio et Giovanni, *Georgii et Iohannis Stellae Annales Genuenses*, dans Muratori, *RIS*, vol. 17, A. Forni, Milano, 1980 (1^{re} éd. Milan, 1730), p. 262-263. ANDREEVA, M. A., « Zur reise Manuels II Palaiologos nach West europa », *BZ*, n° 34, 1934, p. 37-47. Documents ragusains. Délibérations du *Concilium Rogatorum*. DENNIS, George T., « Two unknown documents about Manuel II Palaeologus », p. 397-404, dans *Byzantium and the Franks : 1350-1420*, Variorum reprints, , 1982. MARINESCU, Constantin, « Du nouveau sur les

relations de Manuel Paléologue avec l'Espagne (1391-1425) », dans *Atti dello VIII Congresso Internazionale di Studi Bizantini, Palermo 3-10 aprile 1951*, tome I, Associazione nazionale per gli studi bizantini, Roma, 1953, p. 420-436. *ASV. Cancellaria Inferiore. Notai. busta 226. notaio Angeletto [di Andreuccio] da Venezia. quaterno I. f. 198^r-199^r. TAUTU, Aloys, *Acta Urbani pp VI (1378-1389), Bonifacii pp IX (1389-1404), Innocentii pp. VII (1404-1406) et Gregorii pp XII (1406-1415), Fontes series III volumen XIII, tomus I*, « e registris vaticanis lateranensibus aliisque fontibus collegit notisque adornavit », Roma, 1972, n°85 et 90. *Comptes de l'écurie du roi Charles VI, vol2*, registre KK 35 des archives nationales (1399-1404 et 1411-1413), publié par Claude Billaud, Paris, 1996, p. 70. *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, d'après les comptes de dépenses de leur hôtel recueillis et mis en ordre par Ernest Petit, Paris, 1888. « Présents faits par Charles VI à l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue », Chapitre LXXXI, dans *Pièces inédites concernant le règne de Charles VI*.*

267. MICHEL PALÉOLOGUE.

DÉNOMINATION : *Michel Palalogo.*

NIVEAU SOCIAL : seigneur du château de *Soudoires*.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Pays de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Turnhout, 1510 : Arrêté alors qu'il quêtait pour la libération de sa famille.

SOURCES : ADN, B18834, n°27231, f.307^r-v.

268. CHRISTOPHE DE PANCANTY.

DÉNOMINATION : *Cristofle de Pancanty.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Morée.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Mauphey Arcoclescos et Nicolas Capella.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 1^{er} juillet 1462 : Reçoit un don de 8 livres (collectif).

SOURCES : ADN. B 2045, f.271^v-272^r.

269. THOMAS PARTOS.

DÉNOMINATION : *Thomas Partos.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Démétrios Bithardus.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 2 octobre 1456 : Reçoit un don de 30 sous (collectif).

SOURCES : AMR A8.

270. MANUEL PASPALAS.

DÉNOMINATION : *Emanuel Paspalas.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1457 : Reçoit un don de 17 livres 10 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.190v.

271. CATHERINE DE PATRAS.

DÉNOMINATION : *Catherine de Patras.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péloponnèse (Patras).

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Épouse de Jean de Senambay.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1532 : Arrivée en France.
- Paris, 17 février 1547 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : BnF Ms. fr. 5127, f.25.

272. JEAN PATRIKIOS.

DÉNOMINATION : *Maistre Jobannes Patrices.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Georges Bicas, Manuel Frangopoulos, Manuel Bardalès, Nicolas Iagaris, Manuel Marmara, Mathieu Kerganis.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan/Savoie, 19 avril 1459 : Est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 82 livres 10 sous (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209v. Archivio di Stato Milano, *Missive*, 38, f.440

273. GEORGES PHAPHILOS.

DÉNOMINATION : *Georgius Phaphilos.*

NIVEAU SOCIAL : Citoyen.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 12 écus.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.209r.

274. PHILANTHROPENOS.

DÉNOMINATION : *Philatropinos.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Théodore Konakiladès et Nicolas de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1454 : Reçoit un don de 54 livres tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.175v.

275. THÉODORE PLANTIDORUS.

DÉNOMINATION : *Theodorus Plantidorus.*

NIVEAU SOCIAL : Courtisan.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Familier (*oikeios*) et courtisan de la cour impériale.
- Compagnon de route de Nicolas Cunctus.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, début 1460 : Recommandé par le Duc de Milan auprès du Duc de Bourgogne (3 décembre 1459).

SOURCES : BnF Italien 1595, f.187r.

276. NICOLAS RAYES.

DÉNOMINATION : Nicolas Rays. Nicolas Rayes.

NIVEAU SOCIAL : Médecin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Coventry, 24 mars 1502 : Achète un appartement au prieur du couvent de la cathédrale Sainte-Marie.
- Westminster, 15 janvier 1505 : Le roi lui confisque ce bien au motif que Rayes est étranger.
- Westminster, 6 février 1505 : Reçoit des lettres de naturalité.
- Croydon, 28 février 1505 : L'appartement de Coventry lui est restitué.

SOURCES : *Calendar of the Patent Rolls (1494-1509)*, 395 membrane 24, 403 membrane 33.

277. CONSTANTIN PALÉOLOGUE RHALLÈS.

DÉNOMINATION : *Constantin Raly Paleologue. Constantin Rali.*

NIVEAU SOCIAL : Procureur impérial.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- « Cousin » de Manuel II Paléologue.
- Associé comme procureur avec Alexis Dishypatos.
- Sous la juridiction de Manuel Chrysoloras.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 23 avril 1406 : reçoit du roi de France la procuration sur la collecte des fonds destinés à l'empereur.
- Paris, 4 octobre 1406 : la procuration est confiée à des personnes sachant parler le ms. fr..
- Paris, 8 mai 1409 : la procuration lui est définitivement retirée.

SOURCES : *Ordonnances des rois de France*, IX, p.109, 148, 433.

278. ANTOINE DE RHODES.

DÉNOMINATION : *Antoine de Rhodes.*

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Georges de Chio, Manuel de Chio, Georges de Rhodes, Jean de Candie, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

279. DÉMÉTRIOS DE RHODES.

DÉNOMINATION : *Dymitre de Rondes.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Rouen, 14 novembre 1477 : Trafique du safran, de l'alun et du vin d'Espagne.

SOURCES : ADSM B. VIC. Eau 1477-1478.

280. GEORGES DE RHODES.

DÉNOMINATION : *Georges de Rhodes.*

NIVEAU SOCIAL : Marin.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Rhodes.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnons d'équipage : Georges de Candie, Georges de Chio, Manuel de Chio, Jean de Candie, Antoine de Rhodes, Jean de Constantinople.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Villeneuve sur mer, 1^{er} mai 1441-30 juin 1443 : Est appointé à six reprises comme marin sur les galères du duc de Bourgogne.

SOURCES : ADN B 1979, n°58707, n°58711, n°58713, n°58719, n°58720 et n°58723.

281. JEAN ROGARIS.

DÉNOMINATION : *Messire Jehan Rogaris.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Danciano Vollegoshano.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1471 : Reçoit un don de 21 livres 11 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.296r.

282. GEORGE DE ROMANIE.

DÉNOMINATION : *George de Romania.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Romanie de Thrace ? Romanie génoise ?

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 22 novembre 1446 : Réceptionne une cargaison.

SOURCES : PRO. E122/203/3 f.13r.

283. ANTOINE DE SAINTE MARIE DE SAGITANE.

DÉNOMINATION : *damp Anthoine.*

NIVEAU SOCIAL : Abbé (higoumène) de Saint Marie de Sagitane vers Constantinople.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Alexis de Selymbria, Georges Doukas Armenes et Andronic Trichas Spandounès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 5 août 1455 : Reçoit un don de 23 livres.

SOURCES : ADN B 2020 f.346r.

284. CONSTANTIN SCHOLARIOS.

DÉNOMINATION : *Constantin de Trappisonde. Messire Constantin de Trappisonde. Constantin de Scolarios. Messire Constantin de Trapezonde.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde. Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils du *Grand Duc (Megas doux ?)* de Trébizonde.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, juillet 1467 : Reçoit un don de 40 livres.
- Bruxelles, 1469 : Reçoit un don de 40 livres.
- Bruxelles, décembre 1470 : Reçoit un don de 24 livres.
- Paris, juin 1472 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous tournois.
- Maastricht, 10 juin 1473 : Reçoit un don de 36 livres.

SOURCES : ADN. B 2064, f.209v. ADN B 2092, n°67111. AGR CC 1924 f.209v. AGR CC 1925 f.395v. BnF Ms. fr. 32511, f.296r.

285. JEAN SCRANRAILLES.

DÉNOMINATION : *Monseigneur Jehan Scranrailles.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 27 livres 10 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.208v.

286. MATHIEU SEBASTOS.

DÉNOMINATION : *Mathieu Sebastius.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Pays de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, juin 1468 : Reçoit un don de 18 livres.

SOURCES : ADN. B 2068, f.125v.

287. ALEXIS DE SELYMBRIA.

DÉNOMINATION : *Alexis conte de Salubria.*

NIVEAU SOCIAL : Comte de Selymbria.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Selymbria.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de George Doukas Armenes, Antoine abbé de Sainte Marie de Sagitane et Andronic Trichas Spandounès.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 5 août 1455 : Reçoit un don de 120 livres.

SOURCES : ADN B 2020 f.346r.

288. JOHN SEMENOS.

DÉNOMINATION : *John Semeno. John Symond.*

NIVEAU SOCIAL : Serviteur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Cosino Graffye, ambassadeur d'Espagne.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, Pâques 1567 : Paye une taxe (montant ?). Réside dans *Bridge within*.
- Londres, 12 septembre 1568 : Est recensé dans le quartier de *Bridge within*.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens* vol. II, p.334, vol. III, p.378.

289. JEAN DE SENAMBAY.

DÉNOMINATION : *Jehan de Senambay.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Époux de Catherine de Patras.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 1532 : Arrivée en France.
- Paris, 17 février 1547 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : BnF Ms. fr. 5127, f.25.

290. SÉRAPION.

DÉNOMINATION : *Cirapioni. Serapioni. Serepiano.*

NIVEAU SOCIAL : Médecin du roi d'Écosse.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Protégé des rois James II Stuart et James III Stuart.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Edimbourg, 1455 : Reçoit 10 livres de rente annuelle payable à la Pentecôte.
- Edimbourg, 1455 : Ses gages passent à 20 livres annuelles.
- Edimbourg, 1460 : Reçoit ses gages annuels de 20 livres.
- Edimbourg, 1460 : reçoit un paiement de 4 livres 10 sous pour s'être rendu à Saint Ninian (une île au nord de l'Écosse) en considération des risques encourus.
- Edimbourg, 1460 : reçoit un cheval avec selle et frein en récompense de service rendu.
- Edimbourg, entre le 20 mars et le 19 juin 1460 : Reçoit un lègue du roi de 10 livres.
- Edimbourg, 1461 : Reçoit des gages de 10 livres à la Pentecôte. Probablement première moitié des 10 livres initiales.
- Edimbourg, fin 1461 : Reçoit des gages de 10 livres. Probablement seconde moitié des 20 livres initiales.
- Edimbourg, début 1462 : Paie 30 sous un apothicaire pour le compte de la reine Marie de Gueldre.
- Edimbourg, début 1462 : Reçoit 40 sous pour ses dépenses lors d'une visite dans les prisons du roi.
- Edimbourg, début 1462 : Reçoit 7 sous 6 deniers pour une nouvelle visite dans les prisons du roi.

SOURCES : *Rotuli Scaccarii Regum Scotorum*, 1455-1460 vol. VI, p.3, p.12, p.580, p.625, p.641, vol. VII, p.34, p.144, p.150.

291. JEAN SERBOPOULOS.

DÉNOMINATION.

NIVEAU SOCIAL : Copiste.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Reading, 9 octobre 1489 : Copie un document.
- Reading, 1494-1500 : Copie quatre documents.

SOURCES : MS Trinity coll. Cambridge, n°823.

292. PHRANGOULIOS SERBOPOULOS.

DÉNOMINATION : *Franculeus Servopulus. Chancelier de l'empereur de Constantinople. Francalium Servopulum. Un chevalier de Constantinople. Ffranculius Servopulus.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Ambassadeur et messager. Ancien conseiller de l'empereur.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RESEAUX :

- Ambassadeur de Démétrios Paléologue.
- Ambassadeur du pape Pie II.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 12 décembre 1455 : Apporte une lettre de Démétrios Paléologue à au roi.
- Westminster, 14 octobre 1457 : Représente le pape dans une ambassade auprès du roi.

- Angleterre, 12 novembre 1458 : Demande de l'aide mais semble déçu de l'accueil.
- Angleterre, 1^{er} mars 1459 : Apporte un message du pape et reçoit 50 marks.
- Mons, 1459 : Reçoit un don de 300 livres.

SOURCES : PRO E404/71/3 f.52r. ADN B 2034, f.181v. PLP 25183. *Letters and papers Illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry VI*, éd. Stevenson, Rolls series, *Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores* 22, vol 1, 1861, p.368. PRO E404/71/1 f.31r.

293. JÉRÔME SOPHIANOS.

DÉNOMINATION : Messire *Geromme de Suffiano*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, décembre 1470 : Vend deux gerfaulx pour 60 livres.

SOURCES : AGR CC 1925 f.397v.

294. MANUEL ASANÈS SOPHIANOS.

DÉNOMINATION : *Emanuel Sophianus*.

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Péloponnèse.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Italie, vers 1460 : Ferait partie de la suite du despote Thomas.
- Londres, 25 juillet 1467 : Reçoit des lettres de naturalité.

SOURCES : *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, Edward IV and Henry VI, 1467-1477 (HMSO, 1900). PRO C66/520.

295. ANDRONIC TRICHAS SPANDOUNÈS.

DÉNOMINATION. *Andronicus Trichas Spantunes*.

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route d'Alexis de Selymbria, Antoine de Sainte Marie de Sagitane et George Doukas Armenes.
- Protégé de Francesco Filelfo.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 5 août 1455 : Accompagne la délégation d'Alexis de Selymbria avec trois autres Grecs anonymes et reçoit peut-être de l'argent.
- Mantoue, 10 novembre 1455 : Mentionné dans la correspondance de Filelfo. Il revient de France.

SOURCES : ADN B 2020 f.346r. FilEp, 10 novembre 1455.

296. THÉODORE SPANDOUNÈS.

DÉNOMINATION.

NIVEAU SOCIAL : Écrivain.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- France, 1508 : Premier voyage en France.
- France, 1516 : Second voyage en France. Revient avec l'ambassadeur ms. fr. De la Vernède.

SOURCES : Sathas, vol.9, p.XXII.

297. JEAN STAURAKIOS.

DÉNOMINATION : *Sir John Staurachii.*

NIVEAU SOCIAL : Comte palatin. Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Thomas Bekynton, évêque de Bath.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bath (?), 18 octobre 1459 : Reçoit une lettre d'indulgence valable jusqu'au 4 avril prochain.

SOURCES : Somerset Record Office, Taunton, D/D/6, f.246.

298. ANTONIOS STESINOS.

DÉNOMINATION : *Anthony Stasino.*

NIVEAU SOCIAL : Capitaine de stradiotes.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Serviteur de Henry VIII.
- Sous les ordres de Thomas Buas.
- Collègue de Nicolas Crexia.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Angleterre, 20 janvier 1546 : Envoyé avec Nicolas Crexia et 50 chevaux auprès de Thomas Buas.

SOURCES : *Letters and papers foreign and domestic Henry VIII*, vol. 21, p.39 n°90, 20 janvier 1546.

299. MANUEL SYBYANOS.

DÉNOMINATION : *Manolo Sybyanos.*

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 12 avril 1439 : Paye une taxe pour un chargement venu de Venise. Il y exporte des vêtements anglais et du tissu de Londres et de l'étain.

SOURCES : PRO E122/73/12 f.33v.

300. GEORGES SYROPOULOS.

DÉNOMINATION : *Georgius Syropulum.*

NIVEAU SOCIAL : Citoyen.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris septembre 1457 : Reçoit un don de 55 sous.

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.191v.

301. NICOLAS TARCHANEIOTÈS.

DÉNOMINATION : *Un conte de Constantinoble. Nycolas de Tarcanoty. Nicolaus Trachaniotes. Nicolaus Traicanioti. Nicolas Trabagnot.*

NIVEAU SOCIAL : Comte. Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- « Familier » de Constantin XI.
- Compagnon de route de Démétrios Paléologue (2) et Alexandre Cananus.
- Protégé de Francesco Filelfo.
- Protégé de Guillaume des Ursins.
- Protégé de Thomas Francos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Milan, 9 août 1455 : Est recommandé à Guillaume des Ursins.
- Milan, 9 août 1455 : Est recommandé à Thomas Francos et se plaint d'un vol de relique.
- Milan, janvier 1456 : Revient auprès de Francesco Filelfo avec des nouvelles de Thomas Francos.
- Mons, 22 août 1459 : Reçoit un don de 20 livres (collectif).
- Paris, 1459 : Reçoit un don de 44 sous (collectif) de la ville de Paris, sur recommandation du roi.
- Paris, septembre 1459 : Reçoit un don de 15 écus valant 70 livres 17 sous 3 deniers (personnel).
- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 22 sous (collectif).

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 22. ADN B 2034, f.193v-194r. Filelfo, 9 août 1455 (deux lettres) ; 1 janvier 1456. BnF Ms. fr. 32511, f.209v. *Comptes du domaine de la ville de Paris*, vol.2, p.177.

302. ALEXANDRE THÉODORE.

DÉNOMINATION : *Frere Alixandre Thodorijs.*

NIVEAU SOCIAL : Ecclésiastique ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, août 1462 : Reçoit un don de 32 sous.

SOURCES : ADN. B 2045, f.277v.

303. MANUEL THÉODORE (mort en 1457).

DÉNOMINATION : *Manuel Theodore. Manuel Theodoro.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Identique à Manuel de Constantinople (1) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (2) ?
- Identique à Manuel de Constantinople (3) ?
- Identique à Manuel Paléologue (1) ?
- Identique à Manuel Paléologue (2) ?
- Identique à Manuel Paléologue (3) ?
- Compagnon de Démétrios de Constantinople (1).

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Béthune, 9 août 1457 : Reçoit du comte de Charolais un don de 10 livres 16 sous (collectif).
- Douai, 1457 : Exécuté sur la bûcher pour mœurs douteuses. Interrogé en grec.

SOURCES : Archives communales de Douai. CC.226 f.77v. ADN. B 3661 f.328r.

304. GEORGES THEOPHILE.

DÉNOMINATION : *Georges Theophile. George Theophil.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils du « conte de Frescante ».

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Compiègne, 1461 : Reçoit un don de 27 sous parisis.
- Hesdin, 6 juillet 1461 : Reçoit un don de 60 sous.

SOURCES : Archives municipales de Compiègne. Série C.C 22. ADN. B 2040, f.244v-245r.

305. THOMAS DE THOE.

DÉNOMINATION : *Thomas de Thoe.*

NIVEAU SOCIAL : Homme d'armes de la compagnie du duc de Guise.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Employé dans la compagnie de Claude de Lorraine, duc de Guise.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Fontainebleau, mai 1539 : Obtient des lettres de naturalité.

SOURCES : AN JJ 253 n°33 f.23v.

306. GREGOIRE TIFERNAS.

DÉNOMINATION : *maistre Gregoire Tiffen du país de Grece.*

NIVEAU SOCIAL : Humaniste. Professeur de grec.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Città di Castello.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Des compagnons de routes grecs ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 23 février 1455 : Bénéficie probablement d'un don de l'université avec d'autres « *pauperibus grecis* ».
- Paris, novembre 1458 : Procès intenté contre Grégoire par un prêtre aragonais du nom de Gabriel Mathieu. Grégoire gagne le procès.

SOURCES : *Auctarium chartularii universitatis parisiensis*, V, *liber procuratorum nationis gallicanae*, 1443-1456, éd. Charles Samaran, Emile Van Moë, Paris, 1942, p.657, f.202r-v. AN. X A 1484, f.27v.

307. FRANÇOIS DE TRAVERSARIS.

DÉNOMINATION : *Messire François de Traversaris.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAU :

- Issu d'une famille italienne installée en Grèce.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Namur, 16-22 septembre 1438 : Reçoit 14 livres pour partir en Écosse.

SOURCES : AGR CC 46954, f.198r.

308. ANTOINE DE TRÉBIZONDE.

DÉNOMINATION : *Messire Anthoine de Trapesonde. Anthoine de Trépezonde. Anthoine Dyalignery.*

NIVEAU SOCIAL : Chevalier. Chancelier et chambellan du duc de Bourgogne.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils de Michel Alligheri.
- Protégé du duc Charles le Téméraire.

- Père de Jean de Trébizonde (2).
- Père de Charles de Trébizonde ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bruxelles, 2 mai 1464 : Nommé chancelier et chambellan par le comte de Charolais.
- Bruges, 1468 : Fait partie de la suite du duc et participe au pas d'armes de l'Arbre d'or.
- Bourgogne, septembre 1468 : Reçoit des émoluments ponctuels de 54 livres.
- Bourgogne, septembre et décembre 1468 : Reçoit un harnais de guerre de 30 livres puis un cheval de 9 à 10 livres.
- Bourgogne, 1468 : Reçoit des émoluments ponctuels de 30 livres.
- Bourgogne, 1468 : Reçoit un cheval du duc pour une valeur de 90 livres.
- Liège, février 1469 : Reçoit un don de 54 livres pour services rendus.
- Bruxelles, février 1469 : Reçoit ses émoluments de 54 livres pour 90 jours d'emploi.
- Bruxelles, avril 1469 : Reçoit un don extraordinaire de 80 livres.
- Bourgogne, entre le 16 mai 1468 et le 9 décembre 1476 : Reçoit au total 153 dons, gages ordinaires et extraordinaires.
- Bourgogne, 6 octobre 1477 : Reçoit avec Jean de Trébizonde (2) un don commun de 8 livres pour avoir été en garnison à Saint Omer sous le commandement de Jacques Galiot, seigneur de Chantereine.
- Bourgogne, novembre 1477 : Antoine et Jean touchent leurs gages ordinaires.
- Bourgogne, 22 novembre 1478 : Maximilien de Habsbourg réduit les gages d'Antoine de 96 sous/jour à 16 sous/jour.
- Bourgogne, 1480 : Reçoit ses gages calculés sur la base de 16 sous/jour.
- Bourgogne, 1481 : Reçoit ses gages calculés sur la base de 16 sous/jour.

SOURCES : ADN. B 2068, f.224r-v, 242r-v, 351r. AGR CC 1924 f.201v. AGR CC 1925 f.324r, f.353r. BnF. Ms. fr. 8255, n°28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60. AN K 530 n°23, 24, 26, 31, 32. www.burgundicae.herudica.org, n°2574. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, tome IX, p.193. ADN B 2115, f.43r et f.115v. ADN B 2118, f.104v. ADN B 2121 f.94r. ADN B 2124, f.80v.

309. CHARLES DE TRÉBIZONDE.

DÉNOMINATION : *Charles de Trappesonde.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Bourgogne.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'Antoine de Trébizonde ?
- Fils de Jean de Trébizonde (2) ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Lille, entre 1480 et 1488 : Obtient des lettres de légitimité.

SOURCES : ADN B 1703.

310. JEAN DE TRÉBIZONDE (1).

DÉNOMINATION.

NIVEAU SOCIAL : Marchand ?

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 1468 : Mis en accusation pour dettes. Aidé par un certain Nicolas Philipp.

SOURCES : *The worshipful company of Goldsmiths. Warden' Accounts and Court Minutes : Minute Book A (1444-1516)*. MS 1520, p.122.

311. JEAN DE TRÉBIZONDE (2).

DÉNOMINATION : Jehan de Trébizonde.

NIVEAU SOCIAL : Écuyer.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Trébizonde ?

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'Antoine de Trébizonde.
- Frère/père de Charles de Trébizonde ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Bourgogne, 6 octobre 1477 : Reçoit avec son père ses gages pour avoir été en garnison à Saint Omer sous le commandement de Jacques Galiot, seigneur de Chantereine.
- Bourgogne, novembre 1477 : Reçoit ses gages en tant qu'écuyer.
- Bois-le-Duc, juin 1481 : Reçoit 10 livres, en tant qu'écuyer, pour partir pour Bois-le-Duc avec le couple ducal.

SOURCES : ADN B 2115, f.43r et f.115v. ADN B 2124, f.211r.

312. GEORGES DE VARANA.

DÉNOMINATION : *Georg de Varana*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Port de Londres, 9 mai 1440 : Paie une taxe pour une cargaison.

SOURCES : PRO E/122/203/2.

313. GASPARD DE VENISE.

DÉNOMINATION : *Gaspard de Venise*.

NIVEAU SOCIAL : Marchand d'oiseaux de proie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Venise.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Associé à Jean Nadal, Démétrios Grec, et Jean Grec.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 18 février 1532 : Vend des sacres et sacrets pour 97 écus soleil (collectif).

SOURCES : AN J 960 f.39v.

314. ANGELOS (I) VERGEKIOS (1505-1569).

DÉNOMINATION : *Ange Vergèce.*

NIVEAU SOCIAL : Humaniste. Typographe.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Connaissance d'Andronic Noukios.
- Protégé de François I^{er} et Henri II.
- Père d'une fille anonyme.
- Oncle de Nicolas Vergekios.
- Patron de Constantin Paleocappa et Jacques Diassorinos.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 3 janvier 1539 : Reçoit une pension de 450 livres annuelles.
- Paris, 1546 : Rencontre Andronic Noukios et est typographe du roi.
- Paris, 14 septembre 1561 : Procès intenté par le sergent à verge du Châtelet Jean le Ventrier. Vergekios doit lui verser 24 livres parisis et fait un court séjour en prison (libéré le 27).

SOURCES : *Mémoires* de Nicandre de Corcyre. BnF Ms. gr. 2339. AN X 128.

315. ANGELOS (II) VERGEKIOS.

DÉNOMINATION : *Ange Vergetius.*

NIVEAU SOCIAL : prêtre.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Fils d'Angelos (I) Vergekios.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, 25 juin 1558 : Nommé curé de Coutances.
- Coutances, 1573 : Décès.

SOURCES : Georges-Robert BOTTIN, *Ange Vergèce dt Vergetius, curé de Carentan (+ 1573).*

316. PAUL DE VLACHIA.

DÉNOMINATION : *Grave van Valacien vnt Grieken ; conte et puissant prince de Valachie des parties de Grèce ; Paulus comes de Valache in partibus Greciaee ; Paul count de Valache. Messire Pavelot conte et prince de Valencie. Paule conte prince de Gresse principal. Philippe prince de Valaquie*

NIVEAU SOCIAL : Comte et prince de Valachie.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce, Thessalie.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- « *Cousin et extrait de noble lignie des roys de France, de Cécille et d'Arragon* ».

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Dijon, 5 juillet 1417 : Reçoit un don de 20 francs de la duchesse de Bourgogne Marguerite de Bavière.
- Bruxelles, 24 février 1418 : Reçoit un don de 33 livres, 6 sous, 8 deniers.
- Bruges, 14 avril 1424 : reçoit 14 livres 8 sous parisis de la commune.
- Amiens, 1426 : reçoit 4 livres 16 sous parisis de la commune.

- Westminster, 8 juillet 1427 : reçoit une rente de 40 marks par an.
- Westminster, 13 octobre 1427 : confirmation de la rente de 40 marks par an payés 6 livres. 1 sou. 4 deniers.
- Londres, 10 mai 1434 : reçoit sa pension annuelle de 40 marks assortis d'un don de 20 marks.

SOURCES : Gilliots Van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Section première – inventaire des chartes*, V, Bruges, 1876, p.492. C. Durand, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 (Amiens)*, IV, Amiens, 1901, p.105, Série CC. 20, f.70 ; Rymer, *foedera*, tome X, page 374. N.H. Nicolas, *Proceedings and ordinances of the privy Council*, IV, Londres, 1835, p.216. Minutes of the council, fol.71. ADCO B 1588, f.172r. ADN B 4090, f.123v. ADN B 1933, f.112v.

317. DANCIANO VOLLEGOSHANO.

DÉNOMINATION : *Messire Danciano Vollegoshano.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Grèce.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Jean Rogaris.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Paris, septembre 1471 : Reçoit un don de 21 livres 11 sous tournois (collectif).

SOURCES : BnF Ms. fr. 32511, f.296r.

318. JOHN VOTEYR.

DÉNOMINATION : *John Voteyr.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Proche de Peter Mylan ?

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Londres, 4 avril 1544 : Réside dans une *Grekes House* dans le quartier de *Farringdon without ward*.

SOURCES : Kirk, *returns of aliens*, p.94

319. NICOLAS YORY.

DÉNOMINATION : *Nicolas Yory.*

NIVEAU SOCIAL.

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE : Marches de Constantinople.

FAMILLE/RÉSEAUX :

- Compagnon de route de Sabbas Gevor.

JALONS CHRONOLOGIQUES :

- Louvain, 12 octobre 1455 : Reçoit un don de 12 livres tournois (collectif).

SOURCES : ADN B 2020 f.355r.

Dossiers documentaires.

Dossier documentaire n°1

Autour de la famille Bissipat.

Et si Georges Bissipat avait été anglais avant de devenir français ? (1456-1472).

Dans la carrière de Georges Paléologue Dishypatos dit « Bissipat », dit « le Grec », malgré toute l'historiographie qui a pu se pencher sur la question, il est resté une lacune chronologique. En effet, les comptes royaux enregistrent à partir de février 1472 la présence et l'activité de Georges Bissipat. Celui-ci est nommé vicomte de Falaise. Un an plus tard, il reçoit divers biens du roi (dont une maison à Bordeaux) et est confirmé dans sa charge (BnF ms. fr. 21405 p.179). Par la suite, Georges s'affirme comme un corsaire au service de Louis XI mais aussi comme un officier royal bien installé dans le pays d'Auge et ses alentours (23 février 1474 don des revenus de la vicomté d'auge pour une valeur de 233 livres). Il reçoit également une pension de 100 livres et le capitanat de Lisieux et Orbec. Durant les années suivantes, Georges apparaît délivrant des actes concernant ses fonctions (bien qu'il soit toujours représenté par son lieutenant).

Parallèlement, sa carrière de corsaire prend une nouvelle ampleur et Georges se fait connaître au niveau international : les archives vénitiennes conservent les récriminations de la Sérénissime à son encontre. Associé à un autre corsaire de l'époque, Jean de Casenove dit « Coulon », Georges se taille une grande réputation d'écumeur au service du roi de France. Il devient l'atout maritime majeur de Louis XI. Le 15 septembre 1477, il reçoit l'ordre de ramener le roi Afonso de Portugal chez lui. En récompense, il reçoit des lettres de naturalité. La confiance du roi ne s'arrête pas là : Georges est désormais capitaine général des galères du roi et reçoit régulièrement des fonds importants (5300 livres annuelles) pour l'entretien d'une nef royale qu'il commande très certainement. En 1484, Georges reçoit 10 000 livres en remboursement d'une expédition ordonnée par le roi : celui-ci au seuil de la mort, envoie Georges au Cap Vert afin de récupérer un baume magique réputé guérir le mal dont souffre le roi. Le grec ramène un baume mais le roi est déjà mort.

À partir de cette époque, il semble que les activités maritimes de Georges soient progressivement mises de côté : son ou ses fils reprennent quelques temps le flambeau (mais la mort emporte Jean en 1486 alors que Georges II est toujours vivant en 1499). Nous le trouvons dès lors à la cour de France, conseillant notamment le jeune Charles VIII dans ses démêlés avec l'ambassade ottomane chargée de discuter du sort de Djem, frère du sultan exilé en Occident (et à cette époque en France). Ainsi, l'autorisation pour l'ambassade d'entrer dans le territoire se fait par l'entremise de Georges, opportunément cousin du chef de la délégation ottomane. Cet événement semble être le point d'orgue de la carrière de Georges. Par la suite, Georges apparaît dans les sources comme un bon gestionnaire de ses domaines d'Hannaches, dans l'achat de revenus importants et dans l'entretien de bonnes relations avec ses voisins (les habitants de Beauvais notamment). Il meurt entre le 25 mai et le 17 août 1496.

Ce long préambule a pour objectif de montrer que la vie de Georges, pour l'ensemble de l'historiographie concernée, sort de l'oubli en 1472. Sur la période précédente, plusieurs historiens dont Jonathan Harris, ont subodoré qu'il était arrivé dans le royaume en 1456 : en effet, une entrée des comptes royaux de Mathieu Beauvarlet mentionne un *Georgius Paleologues*, écuyer de Constantinople, accompagné d'un *Georgius Gazy*, dotés par le Trésor de 27 livres 10 sous (BnF ms. fr. 32511, f.184r). Il existe un autre Georges Paléologue présent en 1457 (f.191r) mais il ne correspondrait pas à Bissipat car d'un niveau social trop élevé et trop

proche parent de l'empereur pour correspondre (il s'agit plus vraisemblablement de Georges Paléologue Diplovatazès). Cependant, une fois ce lien établi entre Georges Paléologue et Bissipat, il ne semble pas exister de présence ultérieure de notre personnage en France. Ce laps de temps paraît trop long, compte tenu de l'ascension qui fut la sienne après 1472, pour qu'il n'apparaisse pas dans les sources et ce malgré les inévitables pertes documentaires. La littérature, déjà ancienne sur Bissipat, mentionne vaguement son nom dans le *Matrologe de Lisieux* pour 1468. De même, Georges serait déjà vicomte de Falaise en 1460. Outre que ces références émanent de travaux souvent erronés, il paraît curieux (sans que ce soit impossible) que Georges soit nommé deux fois pour le poste de vicomte de Falaise, sachant qu'après 1472, il le conserve sans interruption et le transmet même indirectement à son fils Guillaume. La connaissance des faits et gestes de Georges reste donc très incertaine et sujette à caution.

Une autre interprétation est possible et même plausible selon nous. Une référence anglaise des *Patent rolls* évoque le pardon accordé à un *George Bissipate* en 1471 : celui-ci est qualifié de chevalier et soldat de la ville de Calais. Il aurait eu la mauvaise idée de soutenir Henry VI dans sa lutte contre Edward IV. Cette source a été mise en côté par l'historiographie, ne la reliant pas à Bissipat, arguant du fait que ce *Bissipate* était au service des Anglais et que Bissipat, en France à cette époque, ne pouvait être à Calais en même temps. Cependant, la question mérite d'être largement revue. L'argument de l'homonymie n'est bien évidemment pas un argument fiable, le nom *Bissipat* étant la forme occidentale déformée de *Dishypatos*. Cette formulation peut très bien avoir servi pour un autre personnage. De même, notre Bissipat apparaît régulièrement dans les sources comme un Paléologue, ce qui invaliderait encore la corrélation avec le *Bissipate* de Calais. Néanmoins, un détail permet, selon nous, d'établir une connexion. La source anglaise précise que *George Bissipate* se fait appelé *Greke*, ce qui en français revient à la formule *Le Grec*. Or, ce surnom, typique d'un corsaire, est l'apanage classique de notre Georges Bissipat. C'est même la principale constante qui permet d'être sûr que Georges est bien notre Bissipat. Ainsi, se présentant comme chevalier et chambellan du roi il est *Georges Paleologo de Bissipat dit le Grec* (BnF ms. fr. 21405 page 179). Dans les sources vénitienes, il est *Zorzi Greco* et n'est connu que par ce nom (*British Library*, Add MS 48067, ff. 9r-10v). Ce surnom *Le Grec* est tel que ses fils Jean et Guillaume, le reprennent également. De plus, *George Bissipate*, soldat à Calais, port anglais sur le continent, peut très bien être un marin (corsaire déjà ?) au service du souverain anglais. Nous émettons l'hypothèse donc que Bissipat était anglais avant 1471 et n'est passé du côté français qu'après cette date, confirmée par la nomination du Grec à la vicomté de Falaise.

Ce n'est bien sûr pas l'unique argument chargé d'étayer notre propos. Les recherches que nous avons menées dans les archives anglaises ont laissé apparaître un document inédit. Il y est question d'un George Paléologue, chevalier, grec, doté par le Trésor anglais de 10 livres, le 24 octobre 1460 (PRO. E404/71/5 f.22r). En se basant sur la corrélation faite entre Bissipat et *Georgius Paleologues* du BnF ms. fr. 32511, nous émettons l'hypothèse que ce George Paléologue puisse aussi être Bissipat. Ce document sous-entendrait donc une longue présence de Bissipat en Angleterre, d'au moins une dizaine d'années. Une fois encore, en admettant qu'en 1460, Bissipat soit vicomte de Falaise, la chronologie se confirme et la nécessité d'une nouvelle nomination en 1472 se justifie.

Un autre type d'argument tient dans la lettre adressée à Georges Bissipat par Andronic Kallistos datée de 1476. Dans ce document, Kallistos demande à Georges de bien vouloir intercéder auprès de Louis XI pour Georges

Hermonymos, retenu prisonnier en Angleterre. En effet, celui-ci était venu dans l'île en 1472 pour obtenir au nom du pape la libération de l'archevêque Neville. Celui-ci une fois élargi, Hermonymos reste à Londres mais finit par être accusé d'espionnage et incarcéré. L'historiographie s'est déjà penchée sur cette question, mettant en avant notamment les connexions que des Grecs migrants en France et Angleterre ont pu entretenir entre eux et avec les pouvoirs locaux. Pourtant, il semble étonnant que pour libérer un Grec prisonnier en Angleterre, on fasse intervenir un compatriote au service du pouvoir français, compte-tenu des relations difficiles entre les deux pays à l'époque. L'intercession de Louis XI est certes un atout important. Pourtant, le rôle de Bissipat ne doit pas être réduit à celui d'intermédiaire. Sa position est d'évidence celui d'un personnage ayant l'oreille du souverain : mais quel pourrait être le poids politique un Grec, même officier royal depuis longtemps en prenant en compte une date basse de présence en France ? Cette influence semble plus logique si on considère que Bissipat vient d'Angleterre et y a conservé des liens. De plus, la lettre de Kallistos affirme que Bissipat et Hermonymos se connaissent bien et s'apprécient. Ce dernier venant de Rome, les deux grecs peuvent s'être connus lors du passage rapide d'Hermonymos à Paris. Toutefois Hermonymos, sur le chemin d'Angleterre, fait étape en 1472 à Calais. Or nous savons donc que le *George Bissipate* est en poste à Calais à la même époque : ici peut avoir eu lieu leur rencontre. Cette affaire montre selon nous que les liens des trois Grecs, la position de Georges Bissipat à la cour française et la capacité de ce dernier à intervenir dans les affaires anglaises plaident une nouvelle fois pour que Bissipat ait vécu en Angleterre durant la décennie 1460 et le début des années 1470.

Un dernier raisonnement plaide encore dans ce sens. En 1477, Georges reçoit des lettres de naturalité : elles font suite à l'expédition de Portugal, Bissipat mérite une récompense. Pourtant, au vu de sa position sociale et son poids politique, et en admettant qu'il soit resté en France depuis 1456, l'obtention des lettres nous apparaît extrêmement tardive. En effet, ces lettres qui lèvent le droit d'aubaine pesant sur tout étranger sur le sol du royaume, sont souvent recherchées afin d'assurer la transmission de biens à d'éventuels héritiers. Or, les sources ne disent rien des biens de Bissipat avant 1472, date à laquelle il obtient pensions, biens fonciers et autres : l'enjeu est bien de s'assurer la transmission de biens à ses enfants qui sont déjà trois (Jean, Charles et Georges). Nous ignorons leur date de naissance ainsi que l'identité de leur mère. Toutefois j'aîné Jean apparaît dans les sources vénitienes comme un corsaire comme son père vers 1485-1486. Cela implique une naissance vers le milieu des années 1460. Pourquoi ne pas avoir cherché à obtenir ces lettres avant, sachant qu'elles sont fréquemment délivrées, sans trop de souci, d'autant que le délai classique pour effectuer une demande est d'une dizaine d'années. En considérant qu'avant 1472, Georges était en Angleterre et n'avait pas de raison de demander une lettre de naturalité au roi de France, l'obtention de celle de 1477 correspond avec une arrivée plus tardive sur le territoire français.

Quelques éléments d'interprétation afin de résumer le tout. Bissipat arrive en France vers 1456 : dans le manuscrit BnF ms. fr. 32511, il est accompagné par un Georges Gazès et apparaît deux lignes après Jean Argyropoulos, envoyé en tant que médiateur à la cour de France. Ce Jean est protégé par Jean Bessarion et Francesco Filelfo qui, dans une lettre à Thomas Francos, le recommande. Georges est qualifié d'écuyer ce qui peut induire son jeune âge et peut justifier de faire partie de l'entourage diplomatique d'Argyropoulos. Georges semble rester en France quelques temps. Le vide chronologique laissé par les sources françaises suggère que Georges Bissipat, bien qu'une première fois vicomte de Falaise en 1460, soit passé en Angleterre dans le courant de l'année : fin octobre 1460, le trésor anglais le

gratifie d'une somme d'argent modeste mais qui peut l'engager à rester dans le royaume.

Ici intervient une interprétation possible. La carrière de corsaire de Bissipat implique forcément des compétences de marins du jeune écuyer qui se présente en France en 1456. La vicomté de Falaise est proche de la mer. Toutefois, il ne semble pas que la politique maritime de Charles VII ait été active. Peut-être déçu de ne pas trouver à employer ses compétences, quel meilleur royaume que l'Angleterre pour se forger une carrière ? De plus, une fois en France après 1472, le caractère exclusivement maritime des atouts de Bissipat est criant : il se comporte tout de suite comme un marin, comme un corsaire du roi, comme s'il n'y avait eu aucune rupture avec l'époque précédente. Son rayon d'action couvre la Manche et l'Atlantique jusqu'à Gibraltar et sa réputation semble déjà connue avant 1472. Le séjour anglais n'est hélas pour le moment guère plus éloquent mais le fait que Bissipat soit mentionné comme attaché à la défense de Calais plaide pour que cette ville soit son port d'attache.

Ensuite, la généalogie des Bissipat montre que Georges se marie deux fois. La seconde fois date de 1478, il s'unie avec Marguerite de Poix, issue d'une famille noble moyenne du Beauvaisis : l'aîné des enfants du second lit, Guillaume n'est clairement pas éduqué dans une optique d'une carrière de corsaire mais pour une carrière de courtisan et de chevalier « classique ». Le premier mariage est, quant à lui, obscur. En tenant compte de l'âge adulte de l'aîné Jean en 1486, ce mariage est peut-être le résultat d'une alliance contractée en Angleterre : l'absence de sources s'explique peut-être aussi par le manque de recherches dans ce domaine.

Un autre point doit être mentionné. En octobre 1475, la duchesse d'Orléans Jeanne de France, fille de Louis XI, offre à l'épouse de Georges 12 livres : cette première épouse vient de mettre au monde un enfant. La duchesse paye le baptême. Il semble évident que la duchesse est la marraine de l'enfant. Certes celui-ci peut très bien ne pas avoir survécu longtemps et être mort en bas : il n'apparaîtrait donc pas dans la liste des enfants de Georges. Toutefois, en suivant cette liste, l'enfant à naître ne peut être Georges II puisque celui-ci est le fils de Marguerite de Poix, seconde épouse de Georges. Il ne peut s'agir non plus de Jean, le fils aîné, puisque ce dernier apparaît comme corsaire en 1485, donc normalement adulte. Il peut donc s'agir de Charles. Plusieurs arguments : tout d'abord la stèle funéraire décrivant Charles montre celui-ci portant une bure et apparaît très jeune (étant mort en 1486, il aurait eu 11 à 12 ans) ; ensuite, Charles est un prénom éminemment royal et le lien avec la potentielle marraine Jeanne de France corrobore ce fait. A notre sens, c'est bien la naissance de Charles qui est célébrée en octobre 1475. Ce développement à d'autres conséquences explicatives en lien avec le titre de l'article. Si Georges est passé en France en 1472, le choix du prénom Charles s'en trouve d'autant plus justifié (ce prénom est moins courant en Angleterre à l'époque). De plus, donner à son enfant un prénom royal avec une marraine de sang royal doit renforcer la volonté d'apparaître comme un fidèle du roi de France, surtout pour quelqu'un qui vient de passer en France.

Donc pour se résumer, voici une chronologie plausible des étapes de la vie de Georges Bissipat :

- Avant 1456 : probable réfugié de Constantinople en Italie et protégé du cardinal Jean Bessarion et de Francesco Filelfo.
- 1456-v1460 : En France, dans la suite d'Argyropoulos. Obtient quelques fonds, peut-être une première fois la vicomté de Falaise.
- 1460-1471/1472 : En Angleterre, peut-être déjà corsaire, soldat de Calais.
- 1472-1496 : En France, corsaire du roi, capitaine de ses galères, vicomte de Falaise.

Iconographie n°1. La famille Bissipat.

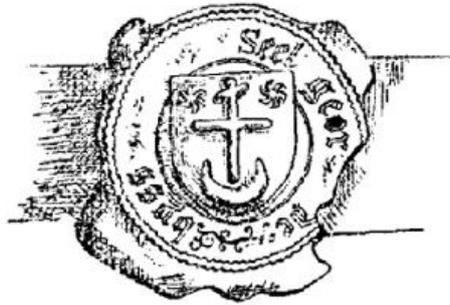


Image n°1. Sceau de Georges Bissipat.

D'après Raymond RENET, « Les Bissipat du Beauvaisis », *Mémoires de la Société Académique d'archéologie, Sciences et arts du Département de l'Oise*, 14, 1889, p.33.



Image n°2. Signature de Georges Bissipat.

Ibid.



Image n°3. Dalle funéraire de Jean et Charles Bissipat.
www2.culture.gouv.fr



Image n°4. Stèle funéraire de Jean et Charles Bissipat (reproduction).

D'après Raymond RENET, *Op.cit.*, p.34.

Carte n°5.
Les alliances régionales de Georges Bissipat
(1472-1496).

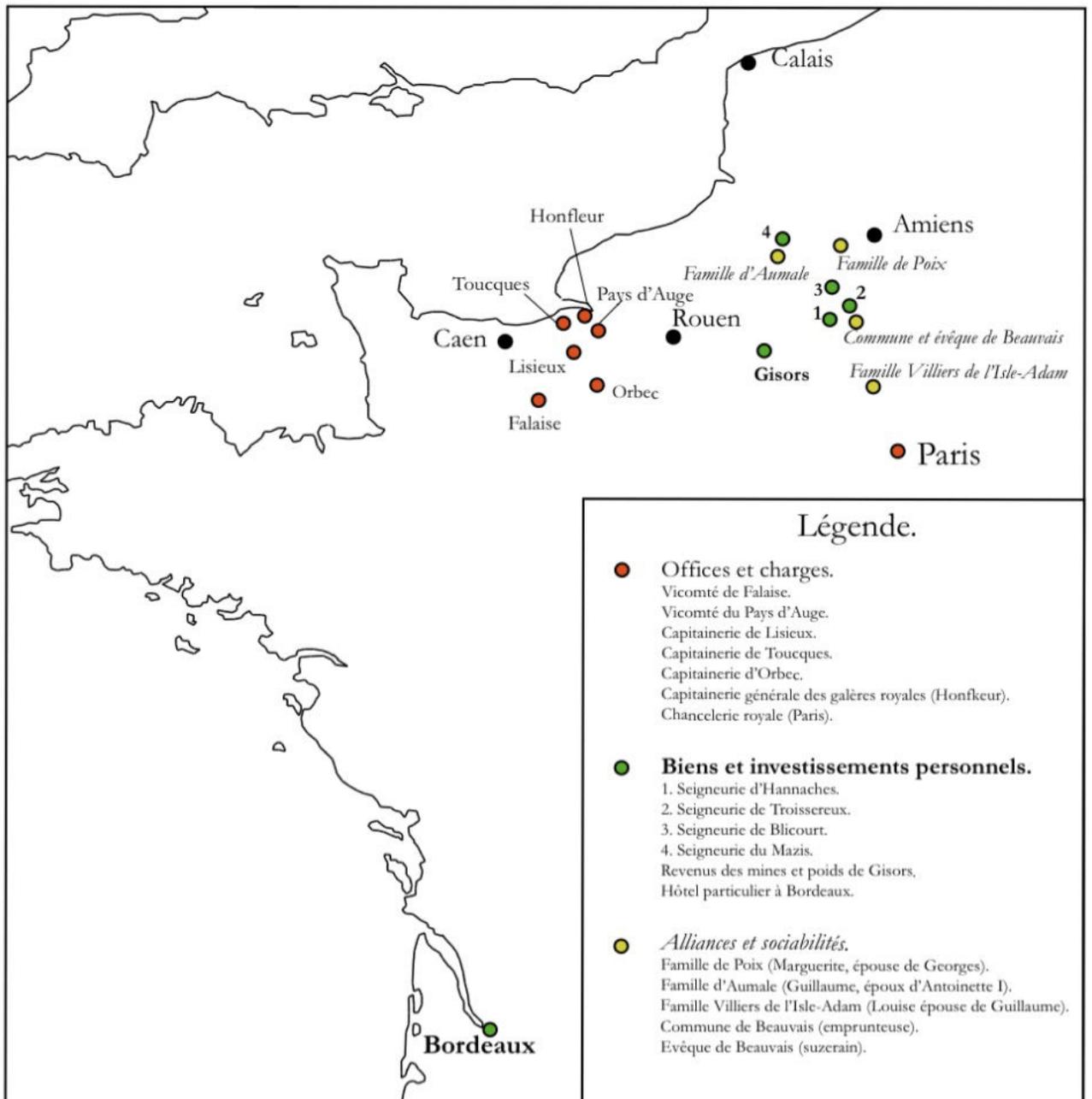
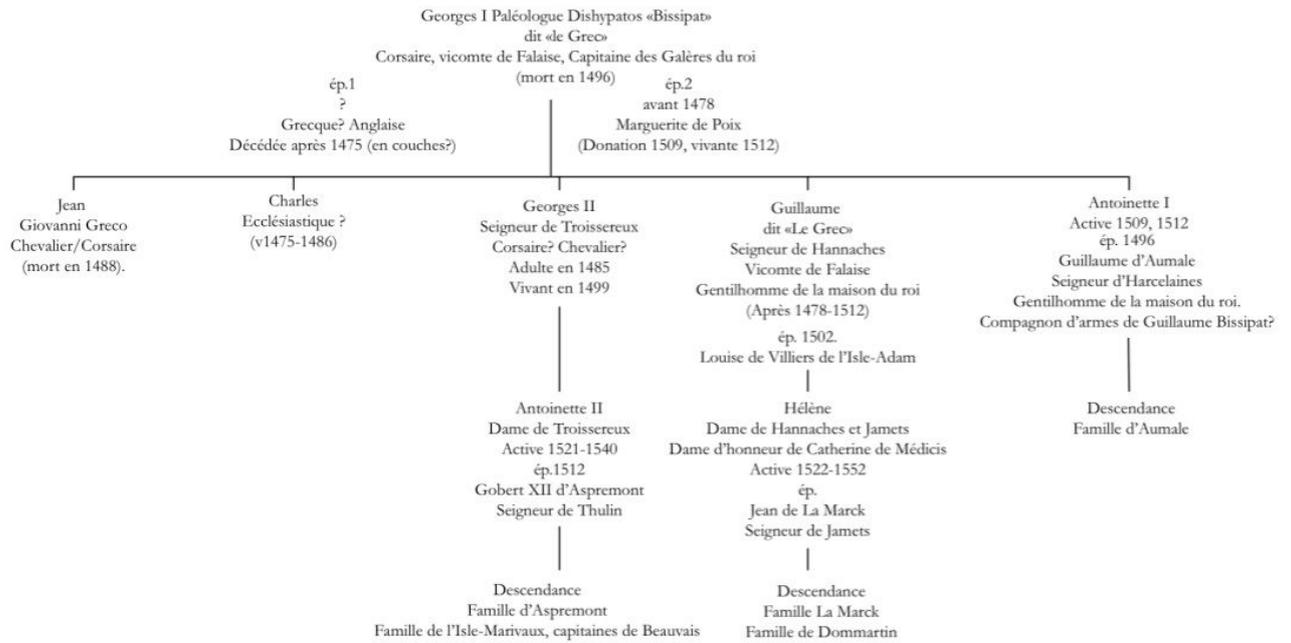


Tableau n°10. La famille Bissipat.



Dossier documentaire n°2

Autour du voyage de Manuel II Paléologue en occident
(1399-1403).

Manuel II Paléologue en occident. (1399-1403).

La venue de l'empereur Manuel II Paléologue en France en 1400¹⁵⁴³ est cruciale dans l'organisation des collectes : c'est grâce à celle-ci que les souverains occidentaux accordent le droit de prélever les fonds directement. Manuel II prend la mer en décembre 1399. L'empereur fait tout d'abord étape en Morée et passe l'hiver en compagnie de son frère Théodore, despote de Mistra. Reprenant la route, Manuel passe vraisemblablement par Raguse puis arrive à Venise en avril 1400. Là-bas, le monarque est fêté comme rarement par la Sérénissime : réception officielle par les élites politiques et sociales de la cité, escorte sur le Bucentaure, la galère personnelle du doge. Puis Manuel poursuit son périple et est magnifiquement reçu partout où il fait étape : en effet, il est impératif pour chaque cité de faire mieux que sa voisine et célébrer avec plus de faste une visite si extraordinaire. Ainsi, Andrea Gattari témoigne de la liesse populaire qui saisit la ville de Padoue et la région environnante à l'annonce de l'arrivée de l'empereur, oubliant presque la menace vénitienne¹⁵⁴⁴. De même, à Pavie, c'est le duc de Milan en personne Gian-Galeazzo Visconti qui l'accueille fastueusement. Manuel II arrive enfin à Paris le 3 juin 1400 où il est l'hôte de marque de Charles VI, fort heureusement dans un état mental acceptable. La venue impériale avait été annoncée longtemps à l'avance puisqu'une ambassade menée par Théodore Cantacuzène, oncle de Manuel, était entrée en contact avec les cours française puis anglaise en 1397-1398. Une fois à Paris, Manuel est de nouveau fêté : ce ne sont qu'enchaînements de réceptions fastueuses où le souverain byzantin continue d'être un objet de faire-valoir politique. Les Byzantins sont l'objet d'une curiosité qui ne faiblit jamais. Pendant trois années, interrompues par un court séjour en Angleterre à la Noël 1400, l'empereur et sa suite sont au centre de l'attention. Les parisiens et les londoniens sont intrigués par ces gens si différents et proches à la fois¹⁵⁴⁵.

Malgré toute cette atmosphère de fête, Manuel II ne perd pas de vue l'objectif principal de l'expédition. L'occasion lui est souvent donnée d'exposer la situation désastreuse de l'Empire et la nécessité d'en lui venir en aide. Ce ne sont alors que déluges de promesses et de belles paroles¹⁵⁴⁶. On promet donc beaucoup à l'empereur, les princes font assaut de déclarations chevaleresques ce qui semble réjouir l'empereur : il est sûr que bientôt une armée sera sur pied. Pourtant, il ne se rend pas compte – ou feint de ne pas s'en apercevoir – que ce ne sont que des mots et que lorsqu'il s'agit de passer aux actes, il existe toujours des raisons de louvoyer. L'argument principal est la guerre franco-anglaise, toujours latente. On promet

¹⁵⁴³ Pour tout ce qui suit, Voir mon mémoire de master 2. Mathieu COUDERC, « Lorsque deux mondes se rencontrent. Le voyage de Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403). Interactions diplomatiques et culturelles entre Byzance et l'Occident latin à la fin du Moyen Âge », mémoire de Master 2 d'Histoire et Anthropologie des sociétés médiévales et modernes, sous la direction de messieurs Jean-Philippe Genet et Patrick Boucheron, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, année 2008/2009.

¹⁵⁴⁴ La ville finit d'ailleurs par être prise en 1404, peu de temps après le passage impérial.

¹⁵⁴⁵ Les cérémonies orthodoxes célébrées dans la Sainte-Chapelle de Paris sont ouvertes aux curieux et ne semblent pas (trop) soulever de protestations de la part d'esprits grincheux ; de même, Adam of Usk insiste sur l'impression suscitée par les barbes et longues robes des prêtres byzantins

¹⁵⁴⁶ Notons que le propre frère du roi, Louis d'Orléans se propose même de mener lui-même l'armée de secours. Pas si fou que cela, Charles VI refuse, faisant remarquer que la précédente expédition s'est achevée piteusement le 25 septembre 1396 à Nicopolis et que la chevalerie française, déjà décimée

cependant des fonds qu'on est bien incapable de collecter. Ainsi trois années se passent riches en promesses mais pauvres réalisations.

En 1403, l'empereur reçoit la nouvelle incroyable de la défaite et la mort du sultan ottoman à Ankara, face aux armées de Tamerlan. Etant parvenu à la conclusion qu'il ne tirerait rien de plus des princes d'Occident que de vaines promesses, l'empereur décide de rentrer chez lui. Le voyage de retour se fait bien plus rapidement, les évènements se précipitant à Constantinople¹⁵⁴⁷. En effet, le vide politique laissé par Bayezid ouvre une période de guerre civile opposant les fils du sultan, Mehmet, Suleymân, Musa et Mustafa. L'État byzantin dispose d'une période pendant laquelle la pression ottomane se fait moins forte et où la négociation avec tel ou tel prétendant rend possible la récupération de territoires perdus. Suleymân, une fois maître du pouvoir en Europe, signe un accord avec Jean VII Paléologue en février 1403¹⁵⁴⁸ : des territoires comme Thessalonique sont récupérés. Pendant ces quelques années, Manuel II ne ménage pas sa peine et cherche constamment à impliquer les puissances occidentales dans la reconquête en cours, mais aussi à assurer la cohésion des terres byzantines toujours sous contrôle. Les contacts sont maintenus avec les souverains latins : les ambassades se succèdent dans la péninsule italienne, en France, en Angleterre, dans le Saint-Empire ou en Castille¹⁵⁴⁹. Le don au roi de France d'une image représentant la famille impériale est bien sûr un moyen de garder vivace l'amitié franco-byzantine. Et ce n'est pas anodin si les *Riches Heures du Duc de Berry* mettent en scène la rencontre des Rois Mages représentés sous les traits de Charles VI, Constantin le Grand et Manuel II Paléologue.

S'embarquant à Venise fin 1403, l'empereur n'emmène pas tous ses sujets avec lui. Certains de ses sujets restent sur place ou reviennent rapidement en Occident, chargés de veiller sur les intérêts de l'empereur. Manuel II s'active et se démène pour rester dans les esprits des puissances et Manuel Chrysoloras n'est pas son seul atout : les ambassades se succèdent auprès du pape, de Venise, mais aussi des souverains français ou aragonais. Ainsi le diplomate Alexis Branas se fait une sorte de spécialiste des relations avec les souverains de la péninsule ibérique. Manuel II ne laisse donc aucun répit aux souverains latins et ne cessent d'être présent, que ce soit physiquement ou par l'intermédiaire d'un diplomate. Et c'est bel et bien dans ce contexte diplomatique intense que ce situe la vaste entreprise de collecte des dons dont il est question ici.

¹⁵⁴⁷ Manuel II quitte Paris le 21 novembre 1402 et se retrouve à Gênes le 22 janvier 1403 à Venise le 26 février. Bien que nous n'ayons pas de faits avérés, il est très probable qu'il repasse par Milan où la situation politique vient de changer avec la mort de Visconti, et qu'il rencontre le pape ou un de ces nonces de qui il obtient de nouvelles promesses d'aide.

¹⁵⁴⁸ Raul ESTANGÜI GOMEZ, *Op.cit.*, p.316.

¹⁵⁴⁹ Alexis Branas, ambassadeur de Manuel effectue trois missions diplomatiques en Aragon en 1400, 1401 et 1403, ainsi qu'une visite au pape Benoît XIII en Avignon en juillet 1401. Une quatrième ambassade vise en 1403 la Castille. Trois ambassades à Venise sont organisées lors du séjour impérial en France, une à Florence. Ajoutons à ce tableau une hypothétique visite diplomatique à la reine de Suède Margrethe. Voir la carte n°2 dans Mathieu COUDERC, « Lorsque deux mondes se rencontrent. Le voyage de Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403). Interactions diplomatiques et culturelles entre Byzance et l'Occident latin à la fin du Moyen Âge », *Op.cit.*, p.126.

Iconographie n°2. Le voyage de Manuel II en occident.



Image n°5. Frères LIMBOURG, *La Vierge, la Sybille et l'Empereur Auguste*, 1416, miniature enluminée, dans Raymond CAZELLES, *Très Riches Heures du Duc de Berry*. *Op.cit.*, f.22r, Chantilly, Musée Condé.



Image n°6. Frères Limbourg. *La Rencontre des Trois Rois Mages*, 1416, miniature enluminée, *ibid.*, folio 51v.



Image n°7. Frères LIMBOURG. *Adoration des Mages*, 1416, miniature enluminée, *ibid.*, f.52r.



Image n°8. Médaille équestre de Constantin.
 D'après *Inventaires de Jean, Duc de Berry*, éd. J. GUIFFREY, Paris 1894, p.72 n°199.



Image n°9. Médaille d'Héraclius.
Ibid., p.72, n°200.

La collecte des indulgences en Angleterre, Catalogne et France (1397-1409).

Le 3 février 1401, le roi d'Angleterre Henry IV de Lancastre reconnaît à l'empereur Manuel II Paléologue en visite dans l'île, une dette de 3000 marks d'or. Cette somme était due par son prédécesseur Richard II et correspondait aux fonds collectés pendant l'année 1399 et destinés à l'aide de Constantinople face aux Turcs. Le 25 septembre 1404, le roi d'Aragon Martin I^{er} ordonne à ses officiers de procéder à l'arrestation d'un certain Antoine de Constantinople, suspecté de malversations. Enfin, le 4 octobre 1408, un arrêt du parlement de Paris évoque l'arrestation d'un grec nommé Alexis *Claudioti* suspecté de fraude par les agents du duc de Berry. Ces trois exemples, trouvés dans des archives différentes, n'ont jusqu'à présent jamais été mis en corrélation. Pourtant, tous trois évoquent la présence de grecs missionnés par le pouvoir byzantin. Il y est question de collectes de fonds suffisamment importants pour susciter l'intérêt des autorités tant locales qu'impériales. Enfin, des structures administratives particulières émergent. Il est rapidement apparu que les archives des trois entités politiques – Angleterre, Aragon et France – révèlent plusieurs ensembles documentaires. Ceux-ci ont d'abord dû être rassemblés, associés entre eux afin de faire apparaître une logique propre à la question de la collecte des indulgences destinées à la sauvegarde de Constantinople face aux Turcs. Ce corpus hétéroclite, aux origines variées, reste néanmoins un chantier en friche.

Nous avons affaire à trois corpus documentaires émanant de trois entités politiques différentes. Avant de pouvoir confronter les informations des uns et des autres, il nous faut faire la démarche de reconstituer le fil des événements royaume par royaume. Tenter de démêler les fils de cet imbroglio documentaire partira donc du cas français, le plus aisé à reconstituer pour finir par l'Angleterre où la situation est à la fois la plus emmêlée et la plus originale.

Le cas français

Le volet français de cette histoire débute par un imbroglio documentaire qu'il faut démêler. Le 23 avril 1406, Constantin Rhallès rappelle que deux ans auparavant, il avait demandé au roi de France l'autorisation de prélever dans le royaume les sommes correspondant à la vente des indulgences promises par ce dernier à Manuel II. Selon toute vraisemblance, Constantin dispose de l'appui de Saint-Siège qui leur a distribué dispenses et autres lettres d'indulgences. Dans ce document de 1404 dont nous n'avons que le rappel dans l'ordonnance du 23 avril 1406, le souverain dit agir en conformité avec la promesse qu'il a faite à l'empereur byzantin trois années plus tôt. Il s'agit donc d'un rappel des engagements pris : du point de vue grec, il s'agissait d'un engagement réel. Peut-être du côté français s'est-on trouvé un peu forcé d'honorer cette promesse, d'où la décision de déléguer la collecte aux Grecs.

La situation semble toutefois se compliquer deux ans plus tard. En effet, l'ordonnance du 23 avril 1406, après un rappel des accords précédents, révoque

cette autorisation de collecte « pour certaines causes et raisonnables »¹⁵⁵⁰. Les causes exactes ne sont pas évoquées dans le détail : l'ordonnance du 4 octobre 1406, qui annule cette révocation, évoque :

« Desquelles Lettres ledit Constantin Rali ait baillé à plusieurs personnes de fiers Estats, plusieurs Commissions et pouvoirs, tant pour exposer la nécessité dudit Empereur et le contenu ezdittes Bulles, comme pour recevoir, cueillir et lever ce qui leur seroit donné et eslargi pour ladite cause, et autrement mettre à execution lesdites Lettres, lesquels Commis ayant desja cueilli et levé plusieurs sommes de deniers en divers lieux en notre Royaume, dont les aucuns n'ont voulu ne veulent rendre aucun compte audit Constantin, ne à autre pour lui, ainsois ont peins et appliqué à leur singulier profit ce qu'ils en ont receu ».¹⁵⁵¹

Voici donc une cause majeure de conflits qui sera récurrente : on suspecte certains agents grecs de fraude, accusés d'avoir prélevé deux fois des sommes indues et de chercher à les garder pour soi, sans même en rendre compte à leurs supérieurs. Le 23 avril, le pouvoir royal décide donc d'annuler et de transférer l'autorisation à d'autres personnes, non mentionnées.

Pourtant, un nouveau revirement s'opère avec l'ordonnance du 6 octobre 1406. Constantin Rhallès est de nouveau chargé de la collecte. Pourquoi un tel revirement ? Notre hypothèse tiendrait probablement davantage compte de la situation mentale de Charles VI. En effet, Bernard Guenée a pu reconstituer les phases de santé et de maladie du roi¹⁵⁵². Or il s'avère que les ordonnances favorables à Constantin Rhallès sont établies alors que le roi est sain et présent au Conseil alors que l'ordonnance du 23 avril est l'œuvre du duc de Berry, chargé des affaires lorsque le roi est malade. Cette confusion d'attributions résulte donc très probablement des oppositions de politiques différentes entre le roi et son oncle, peut-être plus intéressé par le contrôle de la collecte des dons, potentiellement très lucrative. Les agents du duc ne sont nommés que dans l'ordonnance du 4 octobre 1409 : Baude Guy, Jehan Sac et Nicolas Picasse. Ils sont désignés comme bourgeois et marchands parisiens et sont très importants dans l'« affaire Alexis *Claudioti* ».

Tout commence à la fin de l'année 1408 lorsque Baude Guy et Jehan Sac appréhendent un personnage qui leur est apparu suspect. Questionné sur son identité, son activité et les raisons que celui-ci avait de porter avec lui 1500 lettres d'indulgence ainsi qu'une forte somme d'argent, cet Alexis *Claudioti*, refuse de répondre. Plus tard, alors qu'il loge dans une auberge à la Charité sur Loire, à minuit passé, il est réveillé brusquement et assailli avec sa suite. Il est ligoté, placé sur un cheval et emmené de force. Ses ravisseurs sont Baude Guy et son comparse : ils mènent leur captif au château de Dourdan, le jettent au fond d'une geôle et le laissent croupir là pendant plusieurs jours. Alexis semble bien crier son innocence et surtout son indignation mais rien n'y fait. Toutefois, il doit avoir bénéficié de quelques oreilles bienveillantes parmi ses geôliers puisqu'il parvient finalement à alerter ses supérieurs de sa triste condition. Au bout de quelques jours, le Parlement de Paris se saisit de l'affaire et décide d'instruire un procès lors duquel Alexis porte plainte contre Baude Guy et Jehan Sac pour séquestration abusive. Ce procès est l'occasion de mettre en évidence les identités et les motifs de l'affaire. Alexis se présente comme un simple fondé de pouvoir, chargé par sa hiérarchie de vendre des lettres d'indulgence délivrées par le souverain pontife, pour le compte du procureur de l'empereur de Constantinople Constantin Rhallès. Il affirme

¹⁵⁵⁰ *Ordonnances des rois de France*, IX, p.109.

¹⁵⁵¹ *Op.cit.*, IX, p.148.

¹⁵⁵² Le roi est souffrant depuis février et jusqu'au mois de juillet. Sur la question de la maladie de Charles VI, voir Bernard GUENÉE, *La folie de Charles VI roi bien aimé*, Paris, Perrin, 2005, p.295.

également bénéficiaire de l'autorisation des évêques de Paris et d'Auxerre pour officier dans le diocèse de Sens qui correspond à son champ d'action. La plainte contre Baude Guy tient avant tout dans l'attaque dont il s'estime victime, dans l'auberge de la Charité sur Loire, après minuit. L'arrestation d'Alexis est illégale parce qu'elle s'est produite de nuit, alors que tout le monde dormait et sans sommation. De plus, Alexis se plaint de l'humiliation qu'il a subi en étant obligé de chevaucher ligoté, au vu et au su de tous. Il se plaint d'avoir été cloîtré dans sa geôle sans avoir eu la possibilité d'en appeler à sa hiérarchie. En dernier lieu, il accuse ses ravisseurs de lui avoir dérobé la somme d'argent qu'il avait collectée. Face à ces accusations, Baude Guy et son acolyte ont également des arguments à faire valoir. Avant tout, ils se dissimulent derrière l'ordonnance royale du 4 octobre 1406 qui les charge officiellement de reprendre la tâche de collecter les fonds destinés à l'aide contre les Turcs. Tout ceci participe bien à la confusion ambiante sur les responsabilités et les compétences de chacun. Dès lors, en tant que nouveau procureur, Baude Guy demande des comptes à Alexis *Claudioti*. Celui-ci refuse, probablement n'étant pas au courant du récent changement et croyant à une tentative de fraude. Le grec promet de rendre des comptes à des personnes sûres pour lui ce qui contrarie Baude Guy et Jehan Sac qui décident plus tard son arrestation. Ils arguent également que le nombre de lettres d'indulgences trouvées en possession du grec leur a semblé excessif et qu'Alexis n'est pas parvenu à se justifier des sommes déjà perçues. Ils ont alors sommé à plusieurs reprises Alexis de s'expliquer ce qu'il n'a pas fait, les contraignant à faire officiellement appel à un sergent du Roy pour qu'il procède à l'arrestation. Baude Guy récuse enfin l'accusation selon laquelle Alexis aurait subi un déni de justice, lui assurant d'en référer le plus rapidement possible au jugement du Parlement.

Nous avons donc affaire à deux versions des faits assez structurées et argumentées et il semble difficile de débrouiller le vrai du faux. Il est évident tout d'abord que la confusion naît du changement de direction décidé par l'ordonnance du 23 avril 1406. Ensuite, il semble également clair qu'il s'agit ici de beaucoup de malentendus liés, nous le verrons plus loin, à des barrières culturelles. Toutefois, si l'arrestation d'Alexis semble tenir davantage de l'agression et du rapt, ses justifications amènent aussi à douter de l'honnêteté du grec. En effet, chaque lettre valant un écu, et en ne tenant pas compte de la somme déjà collectée – qui n'est pas précisée – la potentielle fortune constituée paraît bien suspecte. Or, des abus ont bien eu lieu et ont pu prendre différentes formes : extorsions, détournements de fonds, copies, etc. Après tout, à ce stade du procès, cet Alexis apparaît finalement bien seul face à Baude Guy et Jehan Sac, forts de l'appui du duc de Berry. Pourtant, les supérieurs hiérarchiques d'Alexis se manifestent enfin et permettent la conclusion apaisée de l'affaire. Alors que les deux parties se sont exprimées, le parlement de Paris rend son jugement le 4 octobre 1408 en tenant compte d'un fait nouveau : Manuel Chrysoloras, procureur et ambassadeur général de l'Empereur s'est lui-même déplacé et s'est porté caution pour Alexis. Celui-ci récupère tout l'argent récolté ainsi que les lettres d'indulgence. Baude Guy et Jehan Sac sont tenus de rendre compte des sommes perçues et rendues afin d'éviter tout détournement et doivent s'excuser sous peine de cinq cents livres d'amende. Tout le monde accepte et signe. Il semble bien que l'affaire se finisse sur une victoire des Grecs qui récupèrent leurs biens. Cependant, les doutes autour des détournements d'Alexis subsistent et on ne saura pas si ce dernier a manipulé ses comptes ou non.

Une nouvelle décision royale intervient peu de temps après, le 16 avril 1409. Le conseil de régence de Charles VI ordonne à tous ses baillis d'arrêter tous ceux qui détiennent illégalement les biens destinés à l'aide de l'Empereur de

Constantinople. L'innocence d'Alexis a donc bien laissé quelques doutes : outre le cas d'Alexis, il est très possible que d'autres cas aient été observés dans le royaume et aient motivé la décision du 16 avril. Quelques jours plus tard, le 8 mai, une nouvelle directive intervient. Manuel Chrysoloras, est officiellement chargé de la collecte des fonds pour le royaume de France. Il remplace ainsi Constantin Paléologue Rhallès qui, bien que cousin de l'empereur, s'est avéré incompétent à ce poste. Le texte ne retient pas non plus la solution un temps envisagée de confier la collecte à des agents locaux. La solution envisagée fait table rase de tout ce qu'il s'est passé et de repart de zéro. Il semble clair que cette décision est très politique et que le choix de Chrysoloras est incontestable. Chef général de la diplomatie byzantine en Occident entre 1404 et 1415, il connaît probablement mieux les cultures latines que son prédécesseur. La collecte de ces sommes importantes est une affaire trop importante pour la laisser à des amateurs. C'est sur cet ultime changement que se clôt le corpus documentaire français.

Le cas catalan

La couronne d'Aragon présente un terrain d'étude proche du cas français. Les contacts entre les souverains catalans et l'Empire byzantin sont déjà anciens et l'histoire de ces relations est encore récemment l'objet d'importantes réflexions, y compris sur la gestion des indulgences pour la sauvegarde de Constantinople¹⁵⁵³. En effet, la présence de mercenaires catalans dans le monde égéen dès le début du XIV^e siècle – la Compagnie catalane prend le contrôle du duché d'Athènes aux dépens des Latins en 1311 – est à l'origine de stratégies d'alliance et parfois de conflits entre le pouvoir byzantin et la Couronne d'Aragon¹⁵⁵⁴. Le roi Martin I^{er} se montre particulièrement impliqué dans les événements qui tourmentent Constantinople à la fin du siècle. Une correspondance assidue existe entre lui et Manuel II Paléologue. Des échanges de missives s'organisent et ont pour objectif d'une part de susciter l'appui d'une puissance maritime en expansion, contrepois possible aux trop attentistes Vénitiens. D'autre part le « monde byzantin » recèle d'immenses trésors d'objets sacrés qui attisent les appétits catalans, très friands d'une religiosité qui s'exprime par la dévotion aux reliques. Ainsi, dans une lettre du 28 juillet 1400, le roi, qui vient d'apprendre l'arrivée de l'empereur à Paris, demande à son ambassadeur de s'informer si, par hasard, l'empereur est disposé à se séparer de la tête de Saint-Georges, relique qu'il espère acquérir et qu'on lui certifie qu'il possède. Cette lettre relate la réception de l'ambassadeur impérial Alexis Branas, chargé de réunir des dons en Catalogne, Castille et Navarre le 15 octobre 1400 : « *por demandat e haver como embaxador dessuso dito algun soccors de los ditos reyes en favor del dito emperador, la terra e imperio* »¹⁵⁵⁵. Cette relique fait très probablement partie du bagage diplomatique.

C'est donc par une réception diplomatique que s'organise la première collecte des aides pour Constantinople. Celle-ci ne dure pas longtemps, le diplomate byzantin effectuant une tournée rapide dans d'autres royaumes de la péninsule incluant Castille et Navarre. Pourtant, il semble bien que cette ambassade soit le

¹⁵⁵³ Duran Duelt, Daniel, *op.cit.*

¹⁵⁵⁴ Constantin MARINESCO, *Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine*, "Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique", 11(1924), pp. 192-206 ; S. CÍRAC ESTOPAÑAN, *Bizancio y España. La Unión, Manuel II Paleólogo y sus recuerdos en España*, Barcelone, 1952 ; M. FLORISTAN IMIZCOZ, *Los últimos Paleólogos, los reinos peninsulares y la cruzada*, dans *Constantinopla 1453. Mitos y realidades*, P. Bâdenas

¹⁵⁵⁵ Antonio RUBIO Y LLUCH, *Diplomatari de l'Orient català*, 1947, DCLVIII, p.685.

point de départ d'une structure de collecte plus complexe et plus durable. En effet, trois ans plus tard, nous trouvons un certain Nicolas de Rhodes en fort mauvaise posture : celui-ci s'est vu refuser l'accès à la Catalogne en raison d'un délit non spécifié qu'il aurait commis lors d'une précédente venue¹⁵⁵⁶. Le roi doit intervenir personnellement, autorisant l'entrée du territoire à Nicolas en raison notamment de sa position importante qui est d'être l'interprète d'un messenger grec Constantin *Palliolog* dont on ne sait rien sinon qu'il représente l'empereur. Ce texte montre cependant que les relations diplomatiques sont très fréquentes et que les Byzantins s'efforcent d'être très présents et influents à la cour de Barcelone. Nous convenons que cette missive puisse être perçue comme anecdotique et en tout cas peu représentative d'une quelconque demande d'aide structurée de la part des Byzantins. Or, le même jour, 26 juin 1403, est délivré un sauf-conduit pour le même Alexis Branas, toujours ambassadeur de Manuel II qui s'apprête à rentrer à Constantinople¹⁵⁵⁷. Deux informations importantes émergent de ce texte : tout d'abord, associé au document précédent, une forme de structure administrative semble apparaître entre un ambassadeur général, son messenger, Constantin *Palliolog*, et un interprète, Nicolas de Rhodes ; ensuite, le sauf-conduit délivré mentionne qu'Alexis est sur le point de partir pour la France avec d'importantes sommes d'argent, d'or, de biens précieux, transportés par quarante chevaux ou mulets.¹⁵⁵⁸ Le roi ordonne sa protection jusqu'au passage de la frontière : si le montant de fonds n'est pas évoqué, le luxe de précautions prises par le roi d'Aragon en dit long sur ce sujet.

Cette collecte donne lieu à des suites puisque les échanges diplomatiques se poursuivent. Le 25 septembre 1404, le roi délivre des accréditations pour Constantin Paléologue Rhallès et son fils Théodore. Ceux-ci viennent d'être envoyés par l'empereur et doivent gérer la collecte des fonds pour la Catalogne¹⁵⁵⁹. Ce Constantin est identique à celui que nous avons vu aux prises avec la chancellerie françaises deux ans plus tard. Cette lettre d'accréditation implique que Constantin et Théodore entrent en charge et prennent la succession d'un prédécesseur qui n'est pas mentionné mais dont la gestion semble avoir été problématique. En effet, le même jour, une plainte est déposée par Théodore – resté seul ambassadeur pour la Catalogne – concernant un certain Antoine de Constantinople : celui-ci semble être un agent de terrain chargé concrètement des collectes, dans la ville de Cervera. Or, Antoine est accusé de fraude et de détournements de fonds. En conséquence, le roi ordonne son arrestation et l'ouverture d'une enquête. Antoine fut-il un fraudeur ou un agent officiel ayant commis des abus ? Quoiqu'il en soit, la plainte rapide du nouvel ambassadeur byzantin tend à montrer que les comptes des prédécesseurs ont été vérifiés et que des problèmes ont pu surgir. Notons tout de suite la similitude des affaires entre France et Catalogne : nous y reviendrons. Ce conflit montre toutefois qu'il existe une réelle structure administrative byzantine opérant en Catalogne et contrôlant au mieux ses agents.

Le corpus s'étoffe encore et renforce l'idée d'une organisation complexe et fonctionnant bon an mal an. Le 24 novembre 1404, le roi informe le gouverneur de Rossello de la prochaine arrivée d'un Angel, ambassadeur byzantin, chargé des collectes pour la région¹⁵⁶⁰. Nous ignorons qui est cet Angel et s'il est subordonné à Théodore Rhallès. Toutefois, il est clair que l'objectif est de couvrir tous les États

¹⁵⁵⁶ *Op.cit.*, DCLXXV. Arx. Cor. Aragó, reg. 2245, f.145.

¹⁵⁵⁷ *Op.cit.*, DCLXXVI. Arx. Cor. Aragó, reg. 2245, f.145.

¹⁵⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁵⁹ *Op.cit.*, DCLXXXI. Arx. Cor. Aragó, reg. 2213, f.46r.

¹⁵⁶⁰ *Op.cit.*, DCLXXXIII. Arx. Cor. Aragó, reg. 2213, f.56r.

de la Couronne d'Aragon et de faire ceci dans la légalité, sous la protection royale et avec le concours des autorités locales. Cet appui est d'autant plus nécessaire que l'application des décisions est parfois difficile. Ainsi, le 25 avril 1405, Martin I^{er} doit émettre une charte destinée à toutes les autorités laïques ou religieuses pour que les collectes se fassent correctement. Ce texte très important relate concrètement comment doit se dérouler une collecte, où celle-ci doit avoir lieu, qui doit venir l'entendre, etc. Le document témoigne de la volonté du roi face aux coutumes et aux mauvaises volontés locales.

Nous avons donc affaire à une structure dynamique, avec des agents chargés de postes spécifiques avec des compétences propres – ambassadeur général ou local, messenger, interprète, collecteur, etc. Dans ce cas catalan, il n'existe pas véritablement de trame chronologique avec des événements importants : ici, c'est la gestion au quotidien qui est mise en exergue. Les informations tirées de ces documents en sont d'autant plus précieuses.

Le cas anglais

Le volet anglais conclut notre tour d'horizon des sources disponibles. La collecte des fonds issus de la vente des indulgences prend ici un aspect particulier par rapport à la France et la Catalogne. Si les objectifs sont les mêmes, les moyens d'y parvenir diffèrent et s'adaptent à une situation propre au royaume insulaire. Ainsi du point de vue des documents disponibles, l'originalité prime. Les seuls reçus délivrés à de généreux donateurs proviennent d'Angleterre : en effet, le 7 mai 1399 Robert Attekyrke, vicaire, Roger Waltham et Reginald Draper, ont donné 31 livres, 2 sous, 2 deniers ; le lendemain Robert Garogh, chapelain et Richard Martyn, de Leicester ont payé 28 livres, 4 sous, 8 deniers ; enfin le 12 juin l'évêque de Chalcédoine 46 livres de Richard Alleraryords¹⁵⁶¹. Ce sont les seules preuves de paiements par des particuliers que nous ayons. De plus, nous savons que Henry IV reconnaît la dette de 3000 marks d'or redevables par son prédécesseur Richard II pour l'année 1399. Ces indications chiffrées sont très précieuses.

Tentons de reconstituer une sorte de trame chronologique de la collecte pour l'Angleterre. Tout débute en 1397-1398 lorsque Théodore Cantacuzène se rend à la Cour de Richard II, après avoir visité le roi de France¹⁵⁶². Cette première rencontre diplomatique permet d'évoquer la situation du monde byzantin et l'aide que Théodore est venu chercher. Bien entendu, ce dernier n'obtient rien concrètement à l'exception de la promesse d'organiser des collectes dans le royaume. L'année suivante, l'évêque titulaire latin de Chalcédoine, Paul de Prato, est envoyé à Londres par le souverain pontife pour collecter des fonds et obtient l'autorisation royale, malgré quelques réticences confessionnelles¹⁵⁶³. Cette organisation est attestée par des documents très précieux : outre les trois reçus que nous avons déjà évoqués, deux bulles de Boniface IX recopiées et publiées à Lincoln en juillet 1399¹⁵⁶⁴ montrent que les indulgences circulaient bien et étaient assez prisées par la population. Le succès de la collecte est réel puisqu'en début d'année 1401, l'empereur Manuel II présent à Lambeth obtient d'Henry IV la reconnaissance de la dette de Richard II s'élevant à 3000 marks d'or. Cette somme très importante correspond à une année de collecte pour 1399. Le système semble

¹⁵⁶¹ PRO E135/25/13 f.1r, f.2r. PRO E135/25/14 f.1r.

¹⁵⁶² Michel PINTOIN, *Op.cit.*, tome I, Livre XVIII, chapitre VIII, p.559-563.

¹⁵⁶³ Thomas walsingham, *Historia Anglicana, vol. II 1381-1422*, dans *Chronica Monasterii S. Albani*, édité par Henry Thomas Riley, Kraus Reprint, London, 1965, p.229.

¹⁵⁶⁴ PRO SC7/64/54 f.3r.

donc fonctionner, l'argent remonte malgré les vicissitudes politiques anglaises. De plus, la collecte se poursuit après le départ de l'empereur riche, pour une fois, de sommes d'argent plutôt que de promesses. L'originalité du cas anglais tient dans l'organisation effective de la collecte. En effet, ici, point de Grecs chargés de centraliser les fonds. Cette tâche est confiée à deux ambassadeurs génois, Ilario Doria et Reginald Grille. Ces deux personnages sont des membres influents de la diplomatie byzantine en Italie : Ilario semble même très proche de l'empereur puisqu'il est son *gambros*¹⁵⁶⁵. Le Génois n'est donc pas n'importe qui et sa nomination à la tête du « pôle » anglais de l'organisation est significative. Ensuite, au niveau local, aucun grec n'est recensé dans une province pour effectuer la vente d'indulgence. Nous ne savons rien sur ce point si ce n'est que l'argent versé est centralisé par les évêques locaux. Une organisation religieuse se dessine, diocèse par diocèse. Ainsi, qu'il s'agisse des reçus, des bulles publiées ou bien des questions retournées au roi, tous les documents font état de la responsabilité cruciale des évêques : ce sont eux qui sont chargés de cette entreprise. La mainmise du pouvoir royal, réelle dans les cas catalan et français, semble ici très effacée.

Le volet anglais tire enfin son originalité de l'apparente absence d'affaires litigieuses qui apparaissent ailleurs et qui forment la trame de notre récit. Il est bien évident que des litiges ont existé. Ainsi, le 20 août 1401, des marchands florentins menés par un certain Nicholas *Luk* adressent une lettre de protestation à Henry IV : ce dernier leur avait assuré que l'achat d'indulgences contribuait à la lutte contre les Turcs et devait les dédouaner de prélèvements fiscaux les frappant en particulier. Ces marchands s'étonnent – et probablement s'alarment – qu'on leur demande d'acquitter lesdites taxes¹⁵⁶⁶. Hormis ce cas précis, nos sources font plutôt état d'un bon fonctionnement des collectes. L'absence de « trame » historique continue pour l'Angleterre n'est pas un écueil, bien au contraire : ce corpus supplée les lacunes organisationnelles catalane et française.

¹⁵⁶⁵ Doit-on le traduire par « gendre » ? Thierry Ganchou a mis en évidence les difficultés polysémiques de ce terme. Thierry GANCHOU, « Ilario Doria, le *gambros* génois de Manuel II Palaiologos : beau-frère ou gendre ? », *REB*, n° 66, 2008, p. 71-94.

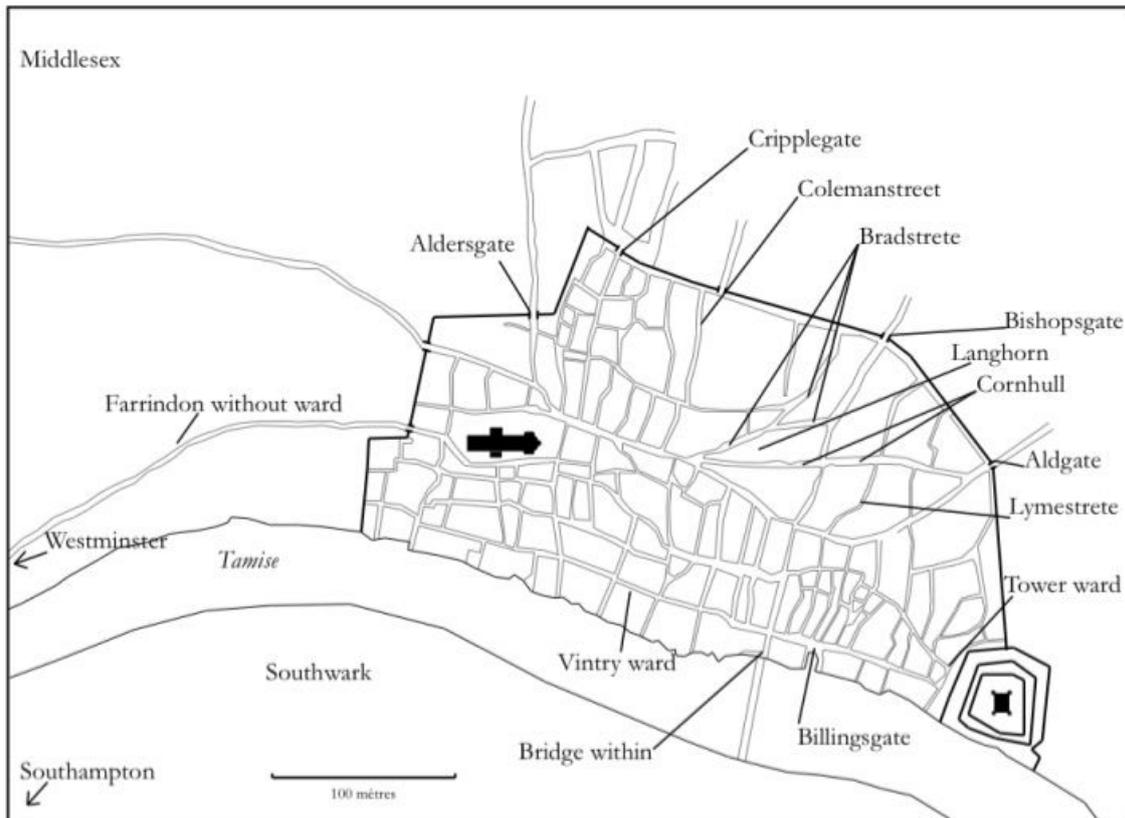
¹⁵⁶⁶ PRO SC 8/173/8624.

Dossier documentaire n°3

Les Grecs de Londres.

Carte n°7.

Répartition des Grecs en milieu urbain : le cas de Londres.



Légende.

Aldersgate : 2 mentions. John Grace, 1441 ; Leonard Grekeson, 1441.

Aldgate : 2 mentions. Augustin Grace, 1483 ; Stephen Grace, 1541.

Billingsgate : 1 mention. John Démétrios, 1549.

Bishopsgate : 2 mentions. Alexis Effomatos, 1449 ; Mathew Grekus, 1483.

Bradstrete : 18 mentions. Michael Greke (1), 1441, 1443, 1444 ; Michael Greke (2), 1441, 1443, 1444 ; Thomas Francos, 1443, 1444 ; Jacobus, 1443 ; Andronic Effomatos, 1449 ; Alexis Effomatos, 1451 ; John de Grace, 1451.

Bridge within : 2 mentions. John Semeno, 1567, 1568.

Colemanstreet : 5 mentions. Walter Greke, Agnès Greke et Alicia Greke, 1441, 1444.

Cornhull : 2 mentions. Alexis Effomatos, 1451 ; John de Grace, 1451.

Cripplegate : 11 mentions. Andronic Effomatos et Alexis Effomatos, 1441, 1443, 1444.

Farrindon without ward : 6 mentions. Janus Greke, 1443 ; Jacobus Greke, 1443, 1444 ; Peter Mylan, 1541, 1544 ; John Voteyr, 1544.

Langhornes : 9 mentions. Gilmyr Grace, 1443, 1444 ; Anthony Denys, 1483 ;

Gabriel de Grace, 1522, 1537 ; John Démétrios, 1549 ; Démétrios, 1564 ; Stephen de Grace, 1564, 1567.

Lymestrete : 1 mention. Alexis Effomatos, 1483.

Middlesex : 7 mentions. Constantin Benet, 1535, 1540, 1549, 1550, 1551, 1559 ; Anne Grace, 1568.

Southampton : 3 mentions. Peter Gracyan, 1463, 1464, 1466.

Southwark : 2 mentions. John Grace 1436 ; Palamides, 1530.

Tower ward : 9 mentions. Master Démétrios, 1443, 1444 ; Simon Greke, 1541, 1544 ; John Démétrios, 1541 ; Manuel Démétrios, 1567, 1568 ; Richard Bye, 1567.

Vintry ward : 1 mention. Andro Nino, 1567.

Westminster : 1 mention. Andronic Effomatos, 1455.

Tableau n°11.
Les étrangers grecs à Londres.
(1436-1571).

Source	Nature du document	Date	Nom dans la source	Nom retranscrit	Détails	Quartier de Londres/autre ville	Propriétaire
CPR, II, 1429-1436	Serment	18 avril 1436	John Grace	John Grace (1)	Originaire du Brabant	Southwark	
CPR, II, 1429-1436	Serment	18 avril 1436	Gerard Grace	Gerard Grace	Originaire de Liège	Northampton	
CPR, II, 1429-1436	Naturalité	26 juillet 1436	Thomas Franc	Thomas Francos			
CPR, III, 1436-1441	Naturalité	26 juillet 1437	Thomas Franc	Thomas Francos	Maître en médecine		
PRO E 179/144/42 f.20	Taxe	12 octobre 1441	Michael Grecey	Michael Greke (1)		Broad street	Oui
PRO E 179/144/42 f.20	Taxe	9 octobre 1441	Michael Greke	Michel Greke (2)		Broad street	Non
PRO E 179/144/42 f.25	Taxe	9 octobre 1441	Andronicus Grekys	Andronic Effomatos	Frère d'Alexis	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/42 f.25	Taxe	9 octobre 1441	Alexius Grekys	Alexis Effomatos	Frère d'Andronic	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/42 f.25	Taxe	9 octobre 1441	Petrus servens	Peter serviteur	Serviteur d'Andronic	Cripplegate	Non
PRO E 179/144/42 f.26	Taxe	12 octobre 1441	John Grace	John Grace (2)		Aldersgate	Oui
PRO E 179/144/42 f.26	Taxe	12 octobre 1441	Leonard Grekeson	Leonard Grekeson	Fils d'un grec	Aldersgate	Non
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Andronicus Grece	Andronic Effomatos			Oui
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Thomas Greke	Thomas Francos			Oui
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Nicolas Larcarius	Nicolas Laskaris (2)?			Oui
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Baltagarius Larcharius	Balthasar Laskaris?			Oui
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Vicencius Grace	Vicencius Grace			Oui
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441 Grace Grace	Epouse de Vicencius. Non taxée.		Non
PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Walter Grace	Walter Greke			Oui

PRO E 179/144/73	Taxe	ap. 29 sept 1441	Agnes Grace	Agnès Greke	Epouse de Walter. Non taxée		Non
PRO E 179/241/327 2	Taxe	ap. 29 sept 1441	Peter Grece	Peter Grece			Non
PRO E 179/241/327 2	Taxe	ap. 29 sept 1441	John Negerpount	Jean de Nègrepont ?			Non
PRO E 179/236/85 f.6	Taxe	ap. 29 sept 1441	Franciscus Gracis	Franciscus Gracis	Trop pauvre pour payer		Non
PRO E 179/144/42 f.13	Taxe	26 septembre 1441	Walter Grace	Walter Greke		Colemanstreet	Oui
PRO E 179/144/42 f.13	Taxe	26 septembre 1441 Grace	Agnès Greke	Epouse de Walter. Non taxée.	Colemanstreet	Non
PRO E 179/144/42 f.13	Taxe	26 septembre 1441	Alicia Grace	Alicia Greke	Fille de Walter ?	Colemanstreet	Non
PRO E 179/144/52 f.6	Taxe	18 janvier 1443	Alexander Esmaf	Alexis Effomatos	Vient d'emmenager	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/52 f.9	Taxe	18 janvier 1443	Master Thomas Physycion	Thomas Francos	Vient d'emmenager	Broad street	Oui
PRO E 179/144/52 f.9	Taxe	18 janvier 1443	Michael Greek	Michael Greke (1)	Vient d'emmenager	Broad street	Oui
PRO E 179/144/52 f.9	Taxe	18 janvier 1443	Michael Greeke	Michael Greke (2)		Broad street	Non
PRO E 179/144/53 f.7	Taxe	15 mai 1443	Janus Greke	Janus Greke)		Farringdon wihtout ward	Oui
PRO E 179/144/53 f.14	Taxe	21 mai 1443	Andronicus Greke	Andronic Effomatos	Frère d'Alexis	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/53 f.14	Taxe	21 mai 1443	Alexius Greke	Alexis Effomatos	Frère d'Andronic	Cripplegate	Non
PRO E 179/144/53 f.15	Taxe	25 mai 1443	Master Thomas Greke	Thomas Francos	Maître en médecine	Broad street	Oui
PRO E 179/144/53 f.15	Taxe	25 mai 1443	Michael Greke	Michael Greke (1)	<i>Socius</i> (associé ?) de Thomas Greke	Broad street	Oui
PRO E 179/144/53 f.15	Taxe	25 mai 1443	Jacobus	Jacobus serviteur	Serviteur de Michael Greke	Broad street	Non
PRO E 179/144/53 f.15	Taxe	25 mai 1443	Vertill Negrepond	Vertill Negrepond	Serviteur de Lumbardis	Broad street	Non

PRO E 179/144/50 f.4	Taxe	3 septembre 1443	Andrew Greke	Andronic Effomatos	Frère d'Alexis	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/50 f.4	Taxe	3 septembre 1443	Alisaundre Greke	Alexis Effomatos	Frère d'Andronic	Cripplegate	Non
PRO E 179/144/50 f.21	Taxe	10 septembre 1443	Master Miter	Maître Démétrios	Maître. Ne semble pas marié	Tower ward	Oui
PRO E 179/144/50 f.10	Taxe	11 septembre 1443	Master Thomas Greke	Thomas Francos	Maître en médecine	Broad street	Oui
PRO E 179/144/50 f.10	Taxe	11 septembre 1443	Michael Grik	Michael greke (1)		Broad street	Oui
PRO E 179/144/50 f.26	Taxe	16 septembre 1443	Jacobus Greke	Jacobus Greke		Farringdon wihtout ward	Oui
PRO E 179/144/52 f.4	Taxe	17 janvier 1444	Walter Grace	Walter Greke		Colemanstreet	Oui
PRO E 179/144/52 f.4	Taxe	17 janvier 1444 Grace	Agnès Greke	Non taxée	Colemanstreet	Non
PRO E 179/144/52 f.9	Taxe	18 janvier 1444	Michael Greek	Michael greke (1)		Broad street	Oui
PRO E 179/144/52 f.9	Taxe	18 janvier 1444	Michael Greeke	Michael greke c (2)		Broad street	Non
PRO E 179/144/52 f.10	Taxe	18 janvier 1444	Jacobus Greke	Jacobus Greke		Farringdon wihtout ward	Oui
PRO E 179/144/52 f.7	Taxe	4 février 1444	Gilmyn Grace	Gilmyn Grace		Langhorn	Non
PRO E 179/144/53 f.24	Taxe	2 mai 1444	Gilmyn Grace	Gilmyn Grace		Langhorn	Non
PRO E 179/144/54 f.6	Taxe	10 octobre 1444	Thomas Greke	Thomas Francos		Broad street	Oui
PRO E 179/144/54 f.16	Taxe	10 octobre 1444	Andrew Greke	Andronic Effomatos		Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/54 f.16	Taxe	10 octobre 1444	Mafi Greke	Mafi Greke	Alexis Effomatos ?	Cripplegate	Oui
PRO E 179/144/58	Taxe	12 octobre 1444	Master Demitre	Maître Démétrios	Maître. Ne semble pas marié	Tower ward	Oui
PRO E 179/235/23 f.2	Taxe	5 septembre 1449	Andrew Effamak	Andronic Effomatos		Broad street	Oui

PRO E 179/144/64 f.8	Taxe	10 août 1451	Alexius Ethematie	Alexis Effomatos		Cornhill ou Broad street	Oui
PRO E 179/144/64 f.8	Taxe	10 août 1451	John de Grace	John de Grace		Cornhill ou Broad street	Non
PRO E 179/235/57 f.2	Taxe	ap. 29 sept 1455	Adrian Affamate	Andronic Effomatos		Westminster	Oui
PRO E 179/235/58 f.1	Taxe	8 août 1456	Alex Affemathy	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/235/58 f.1	Taxe	8 août 1456	Paskyn Grace	Paskyn Grace			Non
PRO E 179/235/58 f.1	Taxe	8 août 1456	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Gênes		Non
PRO E 179/235/58 f.1	Taxe	8 août 1456	Adriancum Effemthi	Andronic (II) Effomatos			Non
PRO E 179/144/72	Taxe	5 avril 1457	Karant Effamathi	Karant Effomatos			Non
PRO E 179/144/72	Taxe	5 avril 1457	Adrian Effamathii	Andronic (II) Effomatos			Non
PRO E 179/144/72	Taxe	5 avril 1457	Christopher Grace	Christopher Grace	Marchand de Venise		Non
PRO E 179/144/72	Taxe	5 avril 1457	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Venise		Non
PRO E 179/144/72	Taxe	5 avril 1457	Alexander Effemathi	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/236/74	Taxe	19 août 1457	Adrian Effemathi	Andronic (II) Effomatos			Non
PRO E 179/236/74	Taxe	19 août 1457	Alexander Effemathi	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/236/74	Taxe	19 août 1457	Nicholas Greek	Nicolas le Grec			Non
PRO E 179/236/74	Taxe	19 août 1457	Carant Effemathi	Karant Effamathi			Non
PRO E 179/236/74	Taxe	19 août 1457	Geronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Venise		Non
PRO E 179/173/133 f.1	Taxe	24 août 1463	Peter Gracian	Peter Gracian	Messenger. Vient de Venise. Paye 20s.		Oui
PRO E 179/144/69	Taxe	24 avril 1464	Alexander Effemato	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/144/69	Taxe	24 avril 1464	Andrew Effemate	Andronic Effomatos			Oui
PRO E 179/144/69	Taxe	24 avril 1464	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Gênes		Non
PRO E 179/144/68	Taxe	24 avril 1464	Andrew Effemate	Andronic Effomatos			Oui

PRO E 179/144/68	Taxe	24 avril 1464	Alexander Effemate	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/144/68	Taxe	24 avril 1464	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Gènes		Non
PRO E 179/173/135	Taxe	29 septembre 1464	Peter Gracyan	Peter Gracian	Messenger. Vient de Venise. Paye 20s.		Oui
PRO E 179/236/96 f.2	Taxe	16 juillet 1465	Alex Effemate	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/236/96 f.2	Taxe	16 juillet 1465	Gose Greco	Gose Greco			Non
PRO E 179/236/96 f.2	Taxe	16 juillet 1465	Jacominus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Lucques		Non
PRO E179/173/134 f.1	Taxe	20 septembre 1466	Peter Gracian	Peter Gracian	Marchand de Gènes. Paye 40 s.	Southampton	Oui
PRO E 179/236/107 f.2	Taxe	14 juillet 1467	Andrew Effemato	Andronic Effomatos			Oui
PRO E 179/236/107 f.2	Taxe	14 juillet 1467	John Effemato	John Effematos			Non
PRO E 179/236/107 f.2	Taxe	14 juillet 1467	Alex Effamato	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/236/107 f.2	Taxe	14 juillet 1467	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Lucques		Non
CPR, 1467- 1477	Taxe	25 juillet 1467	Emanuel Sophianus	Manuel Sophianos	Chevalier du Péloponnèse		
PRO E 179/144/70	Taxe	v. 1468	John a Greke	John Greke	John Effomatos ?		Non
PRO E 179/144/70	Taxe	v. 1468	Andrew Effamato	Andronic Effomatos			Oui
PRO E 179/144/70	Taxe	v. 1468	Alex Effamato	Alexis Effomatos			Non
PRO E 179/236/111	Taxe	v. 1468	Peter Vatase	Peter Vatazès ?	Marchand de Venise		Non
PRO E 179/236/111	Taxe	v. 1468	Jeronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Gènes		Oui
PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Alex Effamathe	Alexis Effomatos			Oui
PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Andrew Effamato	Andronic Effomatos			Non
PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Geronimus Grace	Jeronimus Grace	Marchand de Lucques		Non
PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Peter Gracian	Peter Gracian	Marchand de Florence		Non
PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Anthony Gracian	Anthony Gracian	Marchand de Florence		Non

PRO E 179/144/67	Taxe	14 juin 1469	Peter Vatase	Peter Vatazès ?	Marchand de Cologne		Non
PRO E 179/242/25 f.9v	Taxe	16-25 juin 1483	Anthony Denys	Anthony Denys	Serviteur de John Anteknap	Langhorn	Non
PRO E 179/242/25 f.10	Taxe	16-25 juin 1483	Matheus Grekus	Mathieu le grec	Epoux de Johanna <i>teutonica</i>	Bisshopsgate	Non
PRO E 179/242/25 f.10	Taxe	16-25 juin 1483	Alex Effamato	Alexis Effomatos	Tireur de fil d'or	Lymestreet	Oui
PRO E 179/242/25 f.11	Taxe	16-25 juin 1483	Augustinus Grace	Augustinus Grace	Originaire de Catalogne	Aldgate	Oui
CPR, II, p.403	Naturalité	6 février 1505	Nicolas Rays	Nicolas Rayes	Médecin		
LP, II, part 1, n°2557	Naturalité	17 novembre 1516	Francisco Belle	Francisco Belle	Orignaire de Rhodes		
SP, 25, f.220- 236.	Recensement	1522	Gabriell Dograce	Gabriel de Grace	Semble avoir 20 li. de biens	Langbourne	
LP, IV, part 3, n°5336	Naturalité	11 février 1529	Francis Galyardet	Francis Galyardes	Orignaire de Rhodes		
LP, IV, part 3, n°187	Naturalité	25 janvier 1530	Constantio Benet	Constantin Benet	Orignaire de Rhodes		
LP, V, n°1794	Naturalité	v 1531	Francis Galyardes	Francis Galyardes	Orignaire de Rhodes		
Kirk, p.16	Taxe	20 octobre 1535	Custans Benet	Constantin Benet	Paye 10 s. pour 20 li. de biens.	Middlesex	
Kirk, p.18	Taxe	28 avril 1537	Gabriell de Grace	Gabriel de Grace	Paye 20 s. pour 20 li. de biens. Non naturalisé.	Langbourne	
PRO C/67/72 f.2	Naturalité	1539	John de Mitar	John Demetre	Résidant depuis 22 ans. Vénitien		
LP, 14, part 2 p.343	Vente	29 septembre 1539	The Grekes man	Peter Mylan	Vend à Cromwell du satén pour 20s		
Page p.72	Naturalité	14 avril 1541	Peter de Mellan	Peter Mylan	Brodeur. D'Héraklion en Crète		
Kirk, p.39	Taxe	24 octobre 1541	Manuel ...	Manuel ...	Paye 4 li. pour 80 li. de biens. Non naturalisé.	Bisshopsgate	
Kirk, p.42	Taxe	24 octobre 1541	Stephyn Grace	Stephen de Grace	Serviteur. Paye 4 d.	Algate ward	
Kirk, p.54	Taxe	24 octobre 1541	Simond Grego	Simon Greke	Mentionné avec un groupe. Non naturalisé.	Tower ward	

Kirk, p.54	Taxe	24 octobre 1541	John Demetre	John Demetre	Taxé pour 20 li. de biens. Non naturalisé	Tower ward	
Kirk, p.67	Taxe	24 octobre 1541	Peter greke	Peter Mylan	Grec par sa mère Angeleca Villachio	Farringdon without ward	
Page p.43	Naturalité	v.1542	Edward Castellyn	Edward Castellyn	Originaire de Chio. Mère d'Edward Castellyn		
Page p.43	Naturalité	v.1542	Angeletta Villachio	Angeletta Villachio	Français. Paye 12 d. pour 20 s. de biens		
Kirk, p.78	Taxe	1543-1544	Pallamydes	Palamides			
PRO C 67/73 f.7	Naturalité	1544-1545	John de Amorgo	John d'Amorgos ?			
PRO C 67/73 f.2	Naturalité	1544-1545	John le Creter	John le Crétois ?			
Kirk, p.94	Taxe	4 avril 1544	Maistres Peter the grecyan	Peter Mylan ?	Widow (?). Possède 18 livres de biens. Naturalisé ?	Farringdon without ward	
Kirk, p.94	Taxe	4 avril 1544	John Voteyr	John Voteyr	Présent dans la <i>Grekes</i> house	Farringdon without ward	
Kirk, p.101	Taxe	4 avril 1544	Symon Greke	Simon Greke	Non naturalisé.	Tower ward	
Page p.109	Naturalité	1 juillet 1544	Steven Grace	Stephen de Grace	Français. Résident depuis 1538. Bonnetier		
Page p.150	Naturalité	1 juillet 1544	William Le Grace	William Le Grace	Prêtre. Normand. 68 ans. Résident depuis 1528.		
Kirk, p.165	Taxe	30 avril 1549	John Dimitter	John Dimitter	Serviteur. Paye 3 s. pour 3 li. de biens	Langbourne	
Kirk, p.200	Taxe	17 avril 1550	Constance Benett	Constantin Benet	40 s. de taxe pour 30 li. de biens	Middlesex	
Kirk, p.214	Taxe	22 février 1551	Constance Benett	Constantin Benet	40 s. de taxe pour 30 li. de biens	Middlesex	
Kirk, p.257	Taxe	14 mai 1559	Constans Bennett	Constantin Benet	50 s. de taxe pour 15 li. de biens	Middlesex	
Kirk, p.312	Taxe	10 janvier 1564	Stephen de Grace	Stephen de Grace	20 s. pour 10 li. de biens. Non naturalisé.	Langbourne	

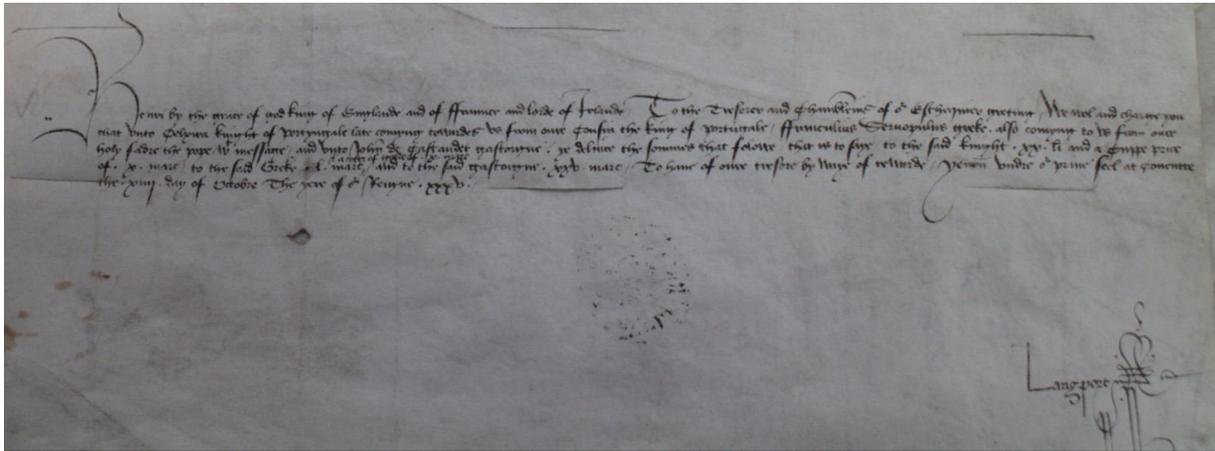
Kirk, p.312	Taxe	10 janvier 1564	Demetro	Démétrios	Paye 20 d. John Dimitter ? Non naturalisé.	Langbourne	
Kirk, p.334	Taxe	Pâques 1567	John Semeno	John Semeno	Serviteur de Cosino Graffye.	Bridge within	
Kirk, p.338	Taxe	Pâques 1567	Emanuel Demetries	Manuel Démétrios	Flamand. Résident depuis 17 ans.	Tower ward	
Kirk, p.341	Taxe	Pâques 1567	Richard Bye	Richard Bye	Enfant. Né en Grèce. Père anglais. Non naturalisé.	Tower ward	
Kirk, p.341	Taxe	Pâques 1567	Andro Nino	Andro Nino	Andronic ? Résident depuis 6 ans. Non naturalisé.	Vintry ward	
Kirk, p.354	Taxe	Pâques 1567	Stephen de Grace	Stephen de Grace	Français. Marié. Résident depuis 28 ans. Naturalisé.	Langbourne	
Kirk, p.366	Taxe	Juin 1567	Emanuell Demetrys	Manuel Démétrios	Marchand. Paye pour 40 li. de biens.	Tower ward	
Kirk, p.384	Attestation	28 juillet 1568	Emanuell Demetrius	Manuel Démétrios	Elit d'un représentant des marchands (italien).		
Kirk, III p.378	Recensement	12 septembre 1568	John Symond	John Simon	John Semenos ? Né en Grèce. Réside chez l'ambassadeur d'Espagne.	Bridge within	
Kirk, III p.414	Recensement	1568	Anne Grace	Anne Grace	Française. Veuve âgée.	Middlesex	
Kirk, p.391	Recensement	1568	Emanuell Demetrius	Manuel Démétrios	Recensé avec sa femme et ses filles	Tower ward	
Kirk, p.417	Recensement	Mai 1571	Emanuell Demetrius	Manuel Démétrios	Mentionné comme chef de maison avec sa famille.		
Kirk, p.454	Recensement	Mai 1571	Stephen de Grace	Stephen de Grace	Français. Marié. Résident depuis 33 ans. Bonnetier.	Bridge without	

Dossier documentaire n°4

Pièces justificatives.

Divers dons de la chancellerie anglaise.

Don de dix marcs à Phrangoulios Serbopoulos (14 octobre 1457).

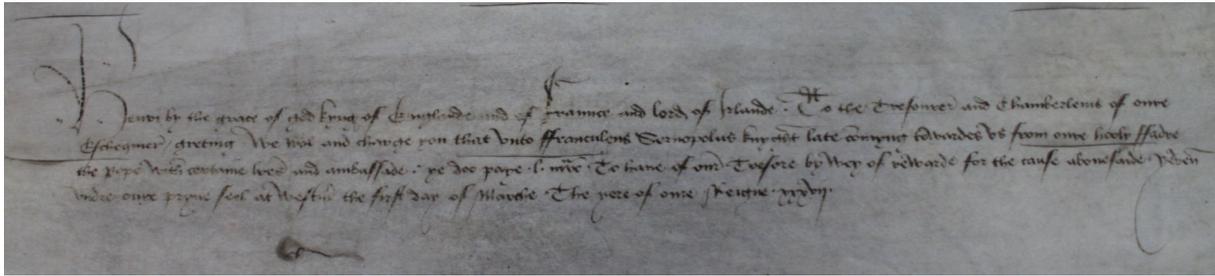


« Henri by the grace of god king of Englande and of Ffraunce and lorde of Irlande. To the tresorer and chamberlayns of oure Eschequier greting. We uol and charge you that unto (mot) knight of portyngale late comyng towards us from oure cousin the king of portugale Ffranculius Seruopulus greke also comyng to us from oure holy fadre the pope with message and unto john de castandet gascoigne. Ye delivre the sommes that folow that is to paye to the said knyght .xx. li and a cuppe price of .x. marc, to the said Greke .l. marc and a (mot) of (mot) of .x. marc, and to the said gascoigne .xxv. marc, to haue of oure trasore by waye of rewarde. Yeuen undre oure priue seal at couentre the .xiiiij. day of Octobre The yere of oure Reigne .xxxv. »

Traduction. « Henri par la grâce de dieu roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande. Au trésorier et chambellan de notre grand Echiquier. Nous voulons et vous chargeons de [...] chevalier de Portugal venu dernièrement devant nous de la part de notre cousin le roi de Portugal, Ffranculius Servopulus grec également venu devant nous de la part de notre saint père le pape avec un message et de John de Castandet gascon. Vous délivrerez les sommes qui suivent pour payer audit chevalier vingt livres et une coupe d'une valeur de dix marcs, audit grec cinquante marcs et [...] d'une valeur de dix marcs, et audit gascon vingt-cinq marcs, qui doivent être pris dans notre trésor en recompense. Scellé de notre sceau privé à Coventry le quatorzième jour d'octobre l'année de notre règne trentre cinq ».

National Archives, London PRO E404/71/1, f.31r.

Don d'un marc à Phrangoulios Serbopoulos (1^{er} mars 1459).

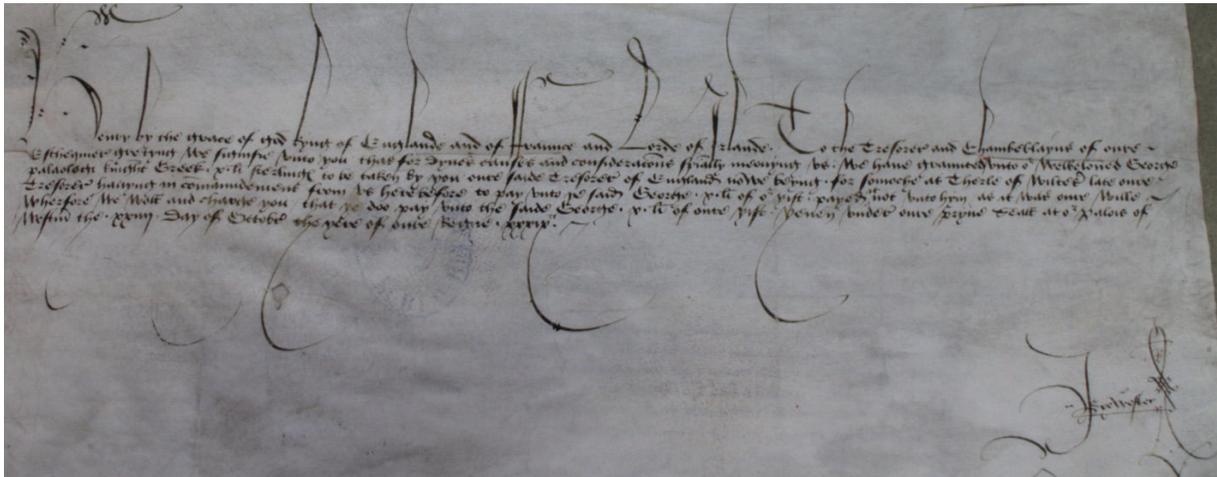


« Henri by the grace of god kyng of Englande and of Fraunce and lord of Irland. To the tresourer and chamberleins of oure Eschequier greting We wol and charge you that unto Ffranculeus Seruopolus knyght late comyng towardes us from oure holy Ffadre the pope with certaines letres and ambassade. Ye doo paye .l. marc to haue of oure Tresore by wey of rewarde for the cause abouesaide. Yeuen undre oure pryue seel at Westminster the first day of Marche the yere of oure Reigne .xxxvii. »

Traduction. « Henri par la grâce de dieu roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande. Au trésorier et chambellan de notre grand Echiquier. Nous voulons et vous chargeons de Ffranculeus Servopolus chevalier venu dernièrement devant nous de la part de notre saint Père le pape avec des lettres et ambassade. Vous payez cinquante marcs qui doivent être pris de notre trésor en recompense pour les causes dessus-dites. Scellé de notre sceau privé à Westminster le premier jour de mars l'année de notre règne trente-sept. »

National Archives, London PRO E404/71/3, f.52r.

Don de dix livres sterling à Georges Paléologue (Bissipat?) (14 octobre 1461).



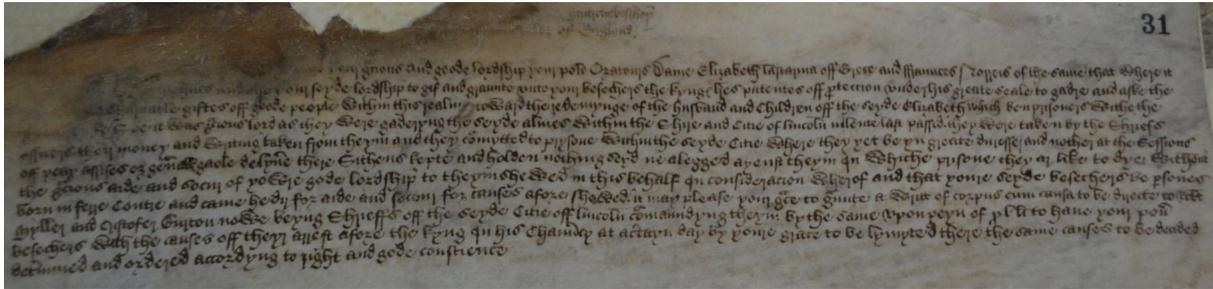
« Henry by the grace of god kyng of Englande and of Ffraunce and Lorde of Irland. To the tresorer and chamberlayns of oure Eschequier gretyng we signifie unto you that for dyuers causes and considerations specially (mot) us we haue graunted unto oure welbeloued George palaologi knight Greek .x. li. sterlingh to be taken by you oure saide tresorer of Englande nowe beyng for (mot) as the (mot) of Wiltshire late oure tresorer hauyg in commaundement from us here before to pay unto ye said George .x. li of oure gift payde it not unto hym as it was oure wille wherfore we wolt and charge you that ye doo pay unto the saide George .x. li of oure yift. Yeuen under oure pryue seall at oure palois of Westminster the .xxiiij. day of Octobre the yere of oure Regne .xxxix. »

Traduction. « Henri par la grâce de dieu roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande. Au trésorier et chambellan de notre grand Echiquier, nous vous informons que pour diverses raisons et considerations spéciales [...] nous avons accordé à notre amé Georges Paléologue chevalier grec dix livres sterling devant être prises par vous notre trésorier d'Angleterre dès maintenant [...] de Wiltshire notre ancien trésorier qui avait reçu l'ordre de nous de payer ledit George dix livres comme présent mais ne l'a pas fait comme c'était notre volonté. C'est pourquoi nous voulons et vous chargeons de payer ledit George dix livres en présent. Scellé de notre sceau privé dans notre palais de Westminster le vingt-quatrième jour d'octobre l'année de notre règne trente-neuf. »

National Archives, London PRO E404/71/5, f.22r.

Arrestation de Elisabeth/Helena Laskarina et Frances Norreis.

Lincoln, 1511.



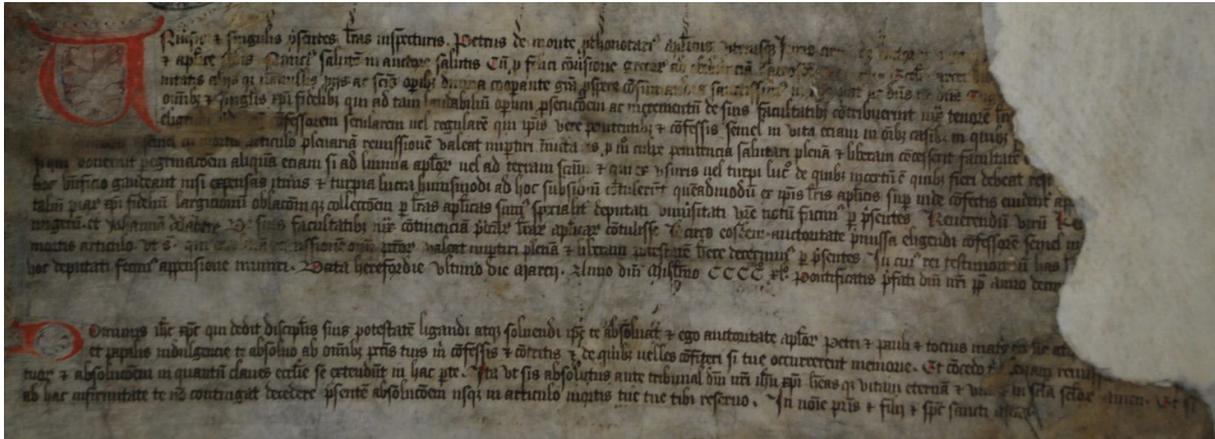
« (humble shrieff ?) unto your gracious and goode lordship. your pour oratours dame Elizabeth lascarina off Grece and ffraunces norreis off the same that where it (mots) and also your seyde lordship to gif and graunte unto your besechers the kynge letres patentes off protection under his greate seale to gadre and aske the charitable giftes off goode people within this realm toward the retennyng of the husband and children off the seyde Elizabeth which bein prisoners withe the (mots) be. it was gracious lordship as they were gaderyng the seyde almes within the shire and citie of lincoln (mot) last passed they were taken by the shrieffs officers their money and writing taken from theym and they comytted to pryson within the seyde citie where they yet be yn greate duresse and nother at the sessione off peace assises or generall (mots) desynne there sithens kepte and holden nothing seyde ne alegged ayenst theym in whiche prisone they ar like to dye without the gracious aide and socour of youre gode lordship to theym shewed in this behalf in consideration wherof and that youre seyde besechers be prisoners born in ferre contre and came hedir for aide and socour for causes afore showed. It may please your grace to graunte a writt of corpus cum causa to be directe to Robert myller and cristofer Gurton nowe beyng shrieffs off the seyde citie off lincoln commandyng theym by the same upon peyn of XL li to haue your pour besechers with the causes off theyr arrest afore the kyng in his chamber at actayn day by youre grace to be lymyted there the same causes to be decided determined and ordered accordyng to right and gode conscience ».

Traduction. « (l'humble sheriff) à l'attention de Votre gracieuse et généreuse Seigneurie. Vos pauvres requérantes dame Elizabeth Lascarina de Grèce et Frances Norreis également de Grèce (demandent ? rappellent ?) que là où [...] et également (à ?) votre-dite Seigneurie de donner et ordonner à vos suppliantes des lettres patentes de protection royale scellées du grand sceau, afin de collecter et demander des dons charitables au bon peuple de ce royaume en raison de l'emprisonnement du mari et des enfants de ladite Elizabeth qui était prisonnière avec (eux ?). Votre gracieuse Seigneurie, ce fut alors qu'elles collectaient lesdites aumônes dans le comté et la cité de Lincoln (une donnée de temps) qu'elles furent arrêtées par les officiers du sheriff, leur argent, leurs documents leur furent confisqués et elles furent emmenées en prison dans ladite cité où elles sont toujours retenues dans des conditions rudes. Et, lors d'une session des assises de paix se tenant dans ce lieu, rien ne fut dit ni allégué contre elles, dans la prison où elles sont, risquant de mourir sans bénéficier de l'aide et du secours de Votre généreuse Seigneurie pour elles [...], en considération que vos-dites suppliantes, prisonnières, sont nées dans un pays étranger et vinrent ici pour trouver aide et secours pour les raisons susdites. Qu'il plaise à votre Grâce d'ordonner un écrit *corpus cum causa* à adresser à Robert Myller et Cristofer Gurton, nouveaux sheriffs de ladite cité de Lincoln, leur commandant par la même, sous peine d'une amende de cinquante livres, de fournir à vos pauvres suppliants les raisons de leur arrestation devant le roi par l'intermédiaire de sa chambre, à une date définie par Votre Grâce en ce lieu, les mêmes causes seront décidées, expliquées et ordonnées en accord avec le droit et la bonne conscience »

National Archives, Londres, PRO C1/1507/31.

Formulaire de nomination d'un confesseur des Grecs.

(31 mars 1440 ou 1441).



Premier texte.

« Universis et singulis presentes literas inspecturis. Petrus de Monte prothonotarius apostolicus utriusque iuris arthrumque collector in angliae//
et apostolice sedis nuncius salutem in auctore salutis. Cum pro felici conversione grecorum ad obedienciam sacro foede(a ?). (Mot. In ?) sancta ? Gisel... arcerum dis(ARRACHE)//
intatis aliis que nonnullis piis ac sanctiis operibus diuina inoperante gracia prospere consumandis sanctissimus ac (mot) pater patris dominus (mot) dominiis Tug(ARRACHE)//
omnibus et singulis xpi fidelibus qui ad tam laudabilum operum persecutorem ac incrementum de suis facultatibus contribuerint (mot) tenorem literas(rum ?) ARRACHE//
eligendi (mot) cum confessorem secularem uel regularem qui ipsis uere penitentibus et confessis semel in vita eciam in omnibus casibus in quibus ARRACHE//
Et ...torem (conservatorem ?) semel in mortis articulo plenariam remissionem valeat impertiri invicta eis pro iuri culpe penitencia salutari plenam et liberam cercesserit facultatem ARRACHE//
si qui uouerant peregrinacorem aliquam eciam si ad limina apostolicorum uel ad terram sanctam et qui ex usuris uel turpi lucri de quibus incertum ex quibus fieri debeat rest(ARRACHE)//
hoc beneficio gaudeant nisi expensas itineris et turpi lucri huiusmodi ad hoc subsidium contulerunt quemadmodum ex ipsis literis apostolicis super uide confectis euidenter app(ARRACHE)//
taliu piarum xpi fidelium largicionum oblacorem que collectionem pro literas apostolicas sumus specialiter deputati universitati ure ? uctum ? facimus per presentes Reverendum virum Re(ginaldum ?)ARRACHE//
nugerum et *yohannam delabere*. De suis facultatibus (mot) continenciam peccatorum literarum apostolicarum contulisse. In (Si ?) arco eosdem auctoritate permissa eligendi confessorem semel in ARRACHÉ vita..... semel in (dernier mot)//
mortis articulo ut si qui erit plenam remissionem omnium peccatorum valeat impertiri plenam et liberam potestarem libere decerminus per presentes. In cuius rei testimonium has f(ARRACHE)//
hoc deputati fecimus appensione muniri. Data herefordie ultimo die marcii. Anno diui millesimo CCCC^{mo} xl^o. Pontificatis prefati diui nostri patri anno decim(o)(ARRACHE) ».

Second texte

« Dominus illic xpi qui dedit disciplinis suis potestatem ligandi atque soluendi ipse te absoluat et ego auctoritate apostolicorum petri et pauli et tocius maters ecclesie atque ARRACHE//

et papalis indulgenciam te absoluo ab omnibus peccatis tuis in confessis et contritis et de quibus uelles confiteri si tue occurrerent memorie. Et concedo te plenam remissionem ARRACHE// tuorum et absolutionem in quantum clauis ecclesie se extendunt in hac parte. Ita ut fis absolutus ante tribunal domini nostri illum xpi literas que vitam eternam et vitam in seclam seclorum amen. Et si ARRACHE// ab hac infirmitate te non contingat decedere presentem absolucionem usque in articulo mortis tue tue tibi reseruo. In nomine patris et filii et spiritu sancti amen ».

National Archives, Londres, PRO E135/6/50.

Sources.

Sources imprimées.

Chroniques et sources narratives.

An English Chronicle of the Reigns of Richard II, Henri IV, Henri V and Henry VI éd. J.S. DAVIES, Camden society, 64, Londres, 1856, p.22. Visite de Manuel II Paléologue.

Annales Nostrae Anglicanae, dans MS, bibl. Lamberth, Speculum Parvulorum, lib. 5, c.30 (donné par HODY dans *de Graecis illustribus*). Visite de Manuel II Paléologue.

Jean CABARET D'ORRONVILLE, *Chronique du bon duc Loys de bourbon*, chapitre LXXXVI, dans Jean BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Paris, Imprimerie Grégoire, 1843, p.269-270. Visite de Manuel II Paléologue.

John CAPGRAVE, *Abbreuacion of chronicles*, éd. HINGESTON, 1858, p.217-218. Visite de Manuel II Paléologue.

Chronicle of London, « from 1089 to 1483, written in the Fifteenth century, from manuscripts in the British Museum », Londres, 1995 (1^{re} édition 1827), p.87. Visite de Manuel II Paléologue.

Chronicles of London, éd. Charles LETHBRIDGE KINGSFORD, Oxford, 1905, tome IV, App. I, p.267. Visite de Manuel II Paléologue.

Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI : documents inédits / recueillis et mis en ordre par M. Léon MENABREA, « Extrait des comptes des trésoriers généraux de Savoie » p.197. Engagement de montreurs d'animaux exotiques au service de la duchesse de Savoie. Vienne. 15 août 1479.

Chronographia regum Francorum, éd. H. MORANVILLE, tome 3 1380-1405, Société de L'Histoire de France, Paris, Renouard, 1897, p.168, 188, 198, 204 et 217-218. Visite de Manuel II Paléologue.

Philippe de COMMYNES, *Mémoires*, Paris édition Le livre de Poche, 2001, p.502 et 586. Relation des combats du roi de France en Italie et description des mœurs des stradiotes engagés par les Vénitiens.

Mémoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton. Tome 4, où l'on trouve l'histoire des rois de France Louis XI et Charles VIII, depuis l'an 1464 iusques en 1498. Nouvelle édition, revue... avec un recueil de traités, lettres, contrats et instructions... par messieurs Godefroy, augmentée par M. l'abbé Lenglet Du Fresnoy, p.42. Georges Glizin (Glykys ?) est recommandé à Louis XI par Francesco Filelfo. France. 13 avril 1469.

Eulogium (historiarum sive temporis): Chronicon ab Orbe condito usque ad annum Domini M.CCC.LXVI, tome III, *Continuatio Eulogii*, éd. F.S. HAYDON, Rolls series, 9, Londres, 1863, p.388 et 403. Visite de Manuel II Paléologue.

Jean FROISSART, *Chroniques*, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche. Lettres gothiques », 2004. Récit de la bataille de Nicopolis (1396).

Ranulf HIGDEN, *Polychronicon*, tome 8, dans *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*, Londres, 1964 (1^{re} édition 1882), p.514. Visite de Manuel II Paléologue.

Jean II JOUVENAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roy de France*, dans Jean BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Imprimerie Grégoire, Paris, 1843, p.412 et 417-418. Visite de Manuel II Paléologue.

Olivier DE LA MARCHE, *Mémoires*, Paris, Collection complète des mémoires relatifs à l'Histoire de France, 1825, tome IX, p.193. Mention d'Antoine de Trébizonde, membre de la suite ducale et participant au pas d'armes de l'arbre d'or. Bruges. 1468.

Gilles LE BOUVIER, *Les chroniques du roi Charles VII*, Henri COURTEAULT et Léonce CELIER (éd.), Paris, Librairie C. Klincksieck, 1979, p.266-267 et 271-272. Évocation des malheurs subis par les Grecs au moment de la chute de Constantinople.

Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, édition Chastellain, *Œuvres*, tome VIII, page 33, Slatkine, reprints, Genève, 1971, p.32-34. Relation de l'ambassade de Théodore Karystinos. Bourgogne. 1443.

Le livre des faits du bon messire Jehan le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gennes, chapitres XXXIV, XXXV et XXXVI, dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 8, Paris, Imprimerie Grégoire, 1843, p.252-254. Visite de Manuel II Paléologue.

LE MOINE D'EVESHAM, *Historia vitae et regni Riccardi II Angliae Regis*, éd. Thomas HEARNE, Oxoniae, 1729, p.173-174. Visite de Manuel II Paléologue.

Guillebert de METZ, *Description de la ville de Paris sous Charles VI, 1407-1434*, dans *Le Paris de Charles V et Charles VI, vu par des écrivains contemporains*, textes édités et collectés par Le Roux DE LINCY et L.M TISSERAND, Caen, Paradigme, 1992, p.234. Visite de Manuel II Paléologue.

Enguerrand de MONSTRELET, *Chronique*, Livre premier, chapitre IV, dans Jean BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, vol. 6, Paris, Imprimerie Grégoire, 1836, p.11-12. Visite de Manuel II Paléologue.

Thomas OTTERBOURNE, *Chronica Regum Angliae*, dans *Duo Rerum Anglicarum scriptores veteres*, vol.1, éd. Thomas HEARNE, Oxoniae, 1732, p.231-232. Visite de Manuel II Paléologue.

Michel PINTOIN, *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, traduction M. L. Bellaguet, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994, vol. II p.558-562, 690-692, 754-760 et 774 ; vol. III p.46-50. Visite de Manuel II Paléologue.

Marino SANUTO, *Vita dogi*, p.254. Évocation des faits d'armes de Jean Bissipat, corsaire, fils de Georges Bissipat, au large du Cap Saint-Vincent. 1485.

The Brut or the chronicles of England, New-York, Kraus Reprint co, coll. "Early english text society", 1971 (1^{re} édition 1908), p.364. Visite de Manuel II Paléologue.

Adam of USK, *The Chronicle Adam Usk, 1377-1421*, éd. C. GIVEN-WILSON, Oxford, Oxford University Press, 1997, p.118-120, 158 et 198-200. Visite de Manuel II Paléologue.

Jean DE VAVRIN *Anchiennes chroniques d'Angleterre*, dans *Rerum Britanicarum medii aevi scriptores*, Londres, 1857, p.20 et 391. Relation des deux ambassades de Théodore Karystinos. Bourgogne. 1443 et 1458.

Thomas WALSINGHAM, *Annales Ricardi Secundi et Henrici Quarti*, éd. H.T. RILEY, Londres, Rolls Series, 1866, p.334-335 et 336-337. Visite de Manuel II Paléologue.

Thomas WALSINGHAM, *Historia Anglicana, vol. II 1381-1422* dans *Chronica Monasterii S. Albani*, éd. Henry Thomas RILEY, Londres, Kraus Reprint, 1965, p.229 et 247. Visite de Manuel II Paléologue.

Correspondances.

Emile LEGRAND, *Cent-dix lettres grecques de François Filelfe, publiées intégralement pour la première fois d'après le « Codex trivulzianus » 873*, Paris, E. Leroux éditeur, 1892, (FilEp.), 23 octobre 1454 ; 9 août 1455 ; 14 août 1455 ; 13 octobre 1455 ; 10 novembre 1455 ; 1 janvier 1456 ; 1^{er} mai 1469.

Francisci Philelfi Epistolarum, liber primus, Johannes Amerbach (éd.), Bâle, 1492.

- p.191. *Franciscus Philelfus Guilelmo Ursino Franciae cancellario salute.*
- p.410. *Franciscus Philelfus Gulielmo Ursino Franciae cancellario, salue.*
- p.410. *Franciscus Philelfus Gulielmo Ursino Franciae cancellario, salutem.*
- p.410. *Franciscus Philelfus Thomae coronaeo philosopho ac medico salute.*
- p.412. *Franciscus Philelfus Lodouico Mantuae marchioni salutem.*
- p.413. *Franciscus Philelfus Lodouico Mantuae marchioni salutem.*
- p.414. *Franciscus Philelfus Stephano Cornelio regio secretario salute.*
- p.414. *Franciscus Philelfus Guilielmo ursino Franciae cancellario salutem.*
- p.415. *Franciscus Philelfus Thomae coronaeo philosopho ac medico salute.*
- p.415. *Franciscus Philelfus ionni Mario filio salutem.*
- p.419. *Franciscus Philelfus Thomae franco philosopho ac medico salute.*
- p.432. *Franciscus Philelfus Thomae franco philosopho medico salute.*

Antonio RUBIO I LLUCH, *Diplomatari de l'Orient Catala, 1301–1409 Col·lecció de documents per a la història de l'expedició catalana a Orient i dels ducats d'Atenes i Neopàtria*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1947.

- DCLVI, p.683-684 ; Barcelone, 28 Juillet 1400.
- DCLVIII, p.685, Barcelone, 15 octobre 1400.
- DCLIX, p.685-686, Barcelone, 16 octobre 1400.
- DCLX, p.686-687, Barcelone, 16 octobre 1400.
- DCLXIV, p.689, Barcelone, 3 février 1401.
- DCLXV, p.690, Altura, 26 août 1401.
- DCLXVI, p.691, Altura, 27 août 1401.

Rev. F.C HINGESTON, *Royal And historical letters during the reign of Henry the fourth, king of England and of France and lord of Ireland*, vol.1 « 1399-1404 », Londres, 1860.

- p.39-40 ; De Peter Holt à Manuel II, 11 juillet 1400.
- p.56-57 : de Manuel II, 3 février 1401.
- p.101-103 : de Jean VII Paléologue à Henri IV, 1er juin 1400.

Lettres de Catherine de Médicis, éd. M. LE COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE, tome 10 « supplément 1537-1587 », Paris, Imprimerie Nationale, 1909.

- p.144. Antoine Cressin, fils de Bourguignon et d'une grecque, serviteur de Clément VIII, est recommandé par Catherine de Médicis. Avignon. 4 octobre 1564.
- p.507. Gages annuels en faveur d'Hélène Bissipat, dame de Jamet. Paris. 1552.
- p.510. Hélène Comnène, princesse de Macédoine, dame d'honneur de Catherine de Médicis reçoit ses gages annuels. Paris. 1573.
- p.517. Deux documents. Gages annuels en faveur de Marguerite du Levant. Paris. 1560. Gages annuels en faveur de Catherine Grecque et Madeleine Balby. Paris. 1564.

Hermann LANGKABEL, *Die Staatsbriefe Coluccio Salutati*, Cologne, Böhlau Verlag KG, 1981.

- n°161, p.339-340, bibl. Col. 5,5,8 79r.
- n°172, p.355-356, RPC 25 51v.

Dominica LEGGE, *Anglo-Norman Letters and Petitions from all souls MS. 182*, Oxford, Anglo-Norman Text society, 1941.

- Lettre n°103, p.152. Richard II à un membre du Conseil, fin 1398.
- Lettre n°354, p.418-419. John Norbury à ses fidèles, vers 1401.
- Lettre n°410, p.465-466. Henry IV à Thomas, archevêque de Canterbury, Windsor lundi 18 octobre 1400.

MANUEL II PALEOLOGUE, *Manuelis II palaeologi epistulae*, éd. George T. Dennis, Washington, Dumbarton Oaks, 1977.

- 37. À Manuel Chrysoloras. Italie du Nord. Paris, été 1400.
- 38. À Manuel Chrysoloras. Italie. Londres, janvier-février 1401.
- 39. Au prêtre Euthymius. Constantinople. Paris, printemps-été 1401.
- 40. Au prêtre Euthymius. Constantinople, Paris, printemps-été 1401.
- 41. À Demetrius Chrysoloras. Constantinople, Paris, printemps-été 1401.
- 42. À Manuel Pothos. Constantinople, Paris, 1401.

Johann REUCHLINS *Briefwechsel*, réimpression 1962, p.1, 90-91 et 96. Documents concernant Andronic Kontoblakas entre Paris et Bâle. 1474-1488.

Récits de voyages.

Bertrandon DE LA BROQUERE, *Le voyage d'Orient*, texte mis en français moderne par Hélène Basso, Paris, Anacharsis, 2010.

Nicandre DE CORCYRE, *Le voyage d'Occident*, traduit du grec par Paolo Odorico, Paris, Anacharsis, 2002.

Ruy GONZALEZ de CLAVIJO, *Embajada a Tamorlán (1403-1406)*, éd. Francisco López Estrada, Madrid, Clásicos castalia, 1999.

Johannes SCHILTBERGER, *Captif des Tatars*, Traduit de l'allemand par Jacques Rollet, Paris, Anacharsis, 2008.

Iconographie.

Clairambault scellés, XV f.965r. Dalle funéraire mentionnant Jean et Charles Bissipat, décédés. Hannaches. Fin XV^e siècle.

Raymond CAZELLES, *Les Très riches heures du Duc de Berry, La Renaissance du Livre, Tournai, 2001, f.22r : La Vierge, la Sybille et l'Empereur Auguste ; f.51v : La Rencontre des Trois Rois Mages ; f.52r : Adoration des Mages.* Chantilly, Musée Condé. Représentations de la rencontre des Rois Mages sous les traits de l'empereur Manuel II.

Inventaires de Jean, Duc de Berry, éd. J. GUIFFREY, Paris 1894. Deux médailles comémorant la venue de Manuel II Paléologue et représentant Constantin le Grand et Héraclius.

Musée du Louvre MR 416 (Ivoires 78). Ouvrage enluminé au nom de Manuel II Paléologue, offert par l'empereur au roi de France et remis par Manuel Chrysoloras. Saint-Denis. 1408.

Recueils et éditions de sources.

Archives du collège héraldique normand, partie II, 1866, p.39. Etienne Faulquier abbé régulier de Bougueil et abbé commanditaire de Saint André de Bgouffern reçoit un terme de rente payé par Georges Bissipat. Normandie. 1482.

J.S. BREWER (éd.), *Letters and Papers, Foreign and Domestic of the reign of Henry VIII*, Londres, HMSO, 1920.

- Vol. I, n°816, p.122, n°1627 p.240. Hélène Laskarina obtient des lettres d'indulgences de l'archevêque de Canterbury. Canterbury. 21 janvier 1511.
- Vol. II, 1^{re} partie, n°2557. Lettres de naturalité en faveur de Francisco Belle. Londres. 17 novembre 1516.
- Vol. IV, 3^{ème} partie, n°6187 (25). Lettres de naturalité en faveur de Constantin Benet. Westminster. 25 janvier 1530.
- Vol. IV, 3^{ème} partie, n°5336 (11). Lettres de naturalité en faveur de Francis Galyardès. Westminster. 11 février 1529.
- Vol. V, n°1794. Confirmation de lettres de naturalité en faveur de Francis Galyardès. Londres. Vers 1531.
- Vol. XIV, 2^{ème} partie, p.343. Vente au profit de Peter Mylan de Crète, brodeur, fournisseur de Thomas Cromwell. Londres. 29 septembre 1539.
- Vol. XXI, p.39 n°90, 20. Mention de Thomas Buas, colonel des Albanais, Antonios Stesinos et Nic. Crexia officiers stradiotes, au service d'Henry VIII. Angleterre. 20 janvier 1546.
- Vol. XXI, p.143, n°301. Thomas Buas d'Argos est engagé comme mercenaire. Angleterre. 26 février 1546.
- Vol. XXI, p.143, n°1381. Thomas Buas reçoit une première annuité de gages en avance. Angleterre. 19 juillet 1546.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris 1894, p.57-59. Acte notarié dans lequel Alexandre Asanès délègue son autorisation de collecter des dons à d'autres personnes plus aptes. Tours. 22 décembre 1491.

Bulletin de la société nationale des antiquaires de France, p.90 1897. L'orfèvre du duc d'Orléans reçoit l'ordre de confectionner un signet (une bague) en or et une améthyste gravée d'un léopard qui sera offerte à Thomas Francos.

Calender of close rolls preserved in the Public Record Office, Liechtenstein, Kraus reprints, 1971. (CCR.).

- CCR. Henry VI, V, p.52. James de Greke perd ses biens et propriétés pour cause de dettes. Londres. 27 mars 1448.
- CCR. Henry VI, VI, 390. Jugement sur l'héritage du "Henton maner" à Haddeham dont Walter Greke hérite conjointement avec d'autres suite au décès de Thomas Freman of Haddenham dans l'île d'Ely. Londres. 26 avril 1459.

Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office, Londres, HMSO, 1907. (CPR.).

- CPR. Henry VI, vol. II 1429-1436, p.604, membrane 9. Lettres de naturalité accordées à Thomas Francos. Westminster. 26 juillet 1436.
- CPR. Henry VI, vol. II 1429-1436, p.432, membrane 20d. Commission envoyée pour enquêter sur le naufrage d'un navire affrété, entre autres, par John Loscart, de Bruges. Southampton. Vers 1430 ?
- CPR. Henry VI, vol. II 1429-1436, p.559. James de Greke est mentionné dans une liste de gens nés en Hollande. Il vient de *Huclone* en Hollande et réside à Estgrenestede. Londres. 18 avril 1436.
- CPR. Edward IV and Henry VI vol. IV (1467-1477), p.291, membrane 30. Lettre de naturalité en faveur de Manuel Sophianos. Westminster. 25 juillet 1467.
- CPR. Henri VII, vol. VI (1494-1509), p.395, membrane 24. Affaire des immeubles de Nicolas Rayes. Coventry. 1502-1505.
- CPR. Henry VII, vol. VI 1494-1509, p.403, membrane 33. Lettres de naturalité en faveur de Nicolas Rayes. Londres. 6 février 1505.

Calendar of state papers and manuscripts in the Archives and Collections of Milan 1385-1618, Londres, HMSO, 1912, vol.1.

- n°240. Arrivée en Angleterre du cardinal Bessarion, afin d'arranger les affaires franco-bourguignonnes et de s'occuper de l'emprisonnement de l'archevêque de Canterbury. Mentionné dans une lettre d'un ambassadeur milanais au duc Sforza. Angleterre. 25 novembre 1472.
- n°336. Georges Bissipat, corsaire au service du roi de France, est mentionné dans une lettre de l'ambassadeur du duc de Milan à son maître. Il évoque la prise d'une galée génoise à Londres. Londres. 6 mai 1476.

Catalogue des Actes de François Ier, Paris, Imprimerie nationale, 10 volumes, 1887-1908. Divers actes au bénéfice de Démétrios Paléologue.

M. L. CIMBER et F. DANJOU, Archives curieuses de l'histoire de France, 1^{re} partie, tome III, Paris 1835, p.420. Démétrios Paléologue (3), capitaine des Tournelles et également marchand, fournit le banquet de la reine Catherine en parfums et linge de table. Paris. 19 juillet 1549.

Léon LE GRAND, Paul DULPIEUX, Alexandre VIDIER, Comptes du domaine de la ville de Paris, vol.2, Paris, Imprimerie nationale, 1948, p.177. Don à Nicolas Tarchaneiotès et Jean Alexandre. Paris. 1459.

Le marquis DE CORBERON, *Les seigneurs de Troissereux*, Paris, Le livre d'histoire, 2005 (1^{re} édition 1901), pièces justificatives XL. Dénombrement d'un fief possédé par Gobert d'Apremont et Antoinette II Bissipat. Troissereux. 1540.

David DYMOND, *Register of Thetford priory*, Londres, OUP/British Academy, Records of Social and Economic History, 1996, tome I, p.152, f.46r. Don à un anonyme. Thetford. 1501-1502.

Jonathan HARRIS, « Two Byzantine craftsmen in fifteenth century London », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, p.387-403. Mention d'un nain nommé Manuel, présent au mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.

Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales du Cabinet des titres à la bibliothèque nationale, tome 1. T.356, D.7701, P.5, p.174, n°518. Sceau de Georges Bissipat. France. 29 décembre 1481.

Issues of the Exchequer, Issue roll, Michaelmas, 6 Henry VI, p.401-402. Confirmation d'une rente accordée à Paul de Vlachia. Westminster. 13 octobre 1427.

E.F. JACOB (éd.) *The register of Henry Chichele, archbishop of Canterbury 1414-1443*, vol. II, p.281. Testament : « Lucia de Vicecomitibus comitassa Kancie et domina de Wake », f.372v. Testament de la duchesse de Kent qui lègue une somme d'argent à Démétrios de Cerno, son médecin. Lincoln, 11 avril 1424.

M.R. JAMES, « The scribe of the Leicester Codex », *Journal of theological studies*, 5, 1904, p.445-447. Mention de Manuel de Constantinople (4), auteur d'une copie du document de Leicester. Leicester. 1472 ?

André JOUBERT, « Le mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou d'après les documents publiés en Angleterre », dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1883, p.327. Mention de Jehan Greke, capitaine de la barge "Urce" avec sept matelots, au service de Marguerite d'Anjou pour son mariage avec Henry VI. Rouen-Pontoise-Rouen. 18 mars-avant 14 avril 1445.

Richard Edward Gent et Ernest KIRK (éd.), *Returns of Aliens dwelling in the City and the Suburbs of London from the Reign of Henry VIII to that of James I*, Aberdeen, Aberdeen University press, 1900, vol. I « 1523-1571 ».

- p.16. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. 20 octobre 1535.
- p.18. Taxe acquittée par Gabriel de Grace. Langbourne. Londres. 28 avril 1537.
- p.29. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. Novembre 1540.
- p.42. Taxe acquittée par Stephan Grace, serviteur. Algate ward. Londres. 24 octobre 1541.
- p.54. Taxe acquittée par Simon Greke et John Démétrios (1). Tower ward. 24 octobre 1541.
- p.67. Taxe acquittée par Peter Greke (Mylan ?). Farringdon without ward. 24 octobre 1541.
- p.78. Taxe acquittée par Palamides. Londres. 1543-1544.
- p.94. Taxe acquittée par Peter Mylan et John Voteyr. Farringdon without ward. Londres. 4 avril 1544.
- p.101. Taxe acquittée par Simon Greke. Tower ward. 4 avril 1544.
- p.156. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. 25 avril 1549.
- p.162. Taxe acquittée par John Démétrios (2). Londres. 30 avril 1549.
- p.165. Taxe acquittée par John Démétrios (3). Londres. 30 avril 1549.
- p.200. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. 17 avril 1550.
- p.214. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. 22 février 1551.

- p.257. Taxe acquittée par Constantin Benet. Middlesex. Londres. 14 mai 1559.
- p.311. Taxe acquittée par Démétrios. Langbourne. Londres. 10 janvier 1564.
- p.312. Taxe acquittée par Stephen de Grace. Langbourne. Londres. 10 janvier 1564.
- p.334. Taxe acquittée par John Semenios. Bridge within. Londres. Pâques 1567.
- p.338. Taxe acquittée par Manuel Démétrios. Tower ward. Londres. Pâques 1567.
- p.341. Taxe acquittée par Richard Bye et Andro Nino. Tower ward et Vintry ward. Londres. Pâques 1567.
- p.354. Taxe acquittée par Stephen de Grace. Langbourne. Londres. Pâques 1567.
- p.366. Taxe acquittée par Manuel Démétrios. Tower ward. Londres. Juin 1567.
- p.384. Attestation en faveur de Manuel Démétrios de sa participation à l'élection d'un représentant des marchands. Londres. 28 juillet 1568.
- p.391. Recensement mentionnant Manuel Démétrios. Tower ward. Londres. 1568.
- p.417. Recensement mentionnant Manuel Démétrios. Tower ward. Mai 1571.
- p.454. Recensement mentionnant Stephen de Grace. Londres. Mai 1571.

Richard Edward Gent et Ernest KIRK (éd.), *Returns of Aliens dwelling in the City and the Suburbs of London from the Reign of Henry VIII to that of James I*, Aberdeen, Aberdeen University press, 1900, vol. III « 1598-1625, additions 1522-1593 ».

- p.378. Recensement mentionnant John Semenios. Bridge within. Londres. 12 septembre 1568.

Lucien LAMBEAU, *L'ancien cimetière Saint-Paul et ses charniers. L'église Saint-Paul, la grange et la prison Saint-Eloi*, Ville de Paris, Commission du Vieux Paris, 1910, p.35. Épitaphe non datée de Démétrios Paléologue (3). Il semble avoir été enterré avec Jeanne de Vitry, sa première épouse. Paris. Après 1560.

Letters and Papers Illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry VI, éd. STEVENSON, Rolls series, dans *Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores* 22, vol 1, 1861, p.368. Phrangoulios Serbopoulos, ambassadeur de Thomas Paléologue et du pape est introduit en Angleterre et demande de l'aide mais il semble dépité de l'accueil. Angleterre 12 novembre 1458.

Mélanges Troussures.

- Vol. I, 212. Deux documents. Guillaume Bissipat prête hommage à l'évêque de Beauvais pour la seigneurie de Hannaches. Beauvais. 8 février 1508. Hélène Bissipat prête hommage à l'évêque de Beauvais pour la seigneurie de Hannaches. Beauvillé. 1522.
- Vol. II, 370. Deux documents. Georges Bissipat est impliqué dans une sentence du bailli de Senlis entre lui et les habitants de Troissereux. Senlis. 1482. Donation d'hoirie par Marguerite de Poix, veuve de Georges Bissipat et sa fille Antoinette I Bissipat. Novembre 1509.
- Vol. II, 373. Deux documents mentionnant Antoinette II Bissipat et son mari Gobert d'Apremont, résidant à Beauvais. Beauvais. Octobre 1531 et mars 1535.
- Vol. II, 384. Antoinette II Bissipat et son mari Gobert d'Apremont résident à Beauvais. Beauvais. 1521.

N.H. NICOLAS, *Proceedings And ordinances of the privy Council*, IV, Londres, 1835, p.216 : « Minutes of the council », f.71r. Gages annuels de Paul de Vlachia. Londres. 10 mai 1434.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, IX, éd. M. de VILEVAULT, Paris, Imprimerie royale, 1763.

- p.109. Rappel de l'octroi du monopole de la collecte des indulgences à Constantin Paléologue Rhallès deux ans plus tôt. Paris. 23 avril 1406
- p. 148. Nouvel octroi du monopole de la collecte des indulgences à Constantin Paléologue Rhallès. Paris. 4 octobre 1406.
- p.423. Ordre aux baillis d'arrêter toute personne en possession illégale de fonds destinés à l'empereur de Constantinople. Paris. 16 avril 1409.
- p.433. Octroi du monopole de la collecte des indulgences à Manuel Chrysoloras. Paris. 8 mai 1409.

Ordonnances des rois de France, vol.20, éd. Le marquis de PASTORET, Paris, Bibliothèque de l'École des chartes, 1841, p.592-594. Jacques Katakalos, tireur de fil d'or, fait partie d'une compagnie d'italiens invités à s'installer et travailler à Tours, obtenant divers avantages comme celui d'acquérir de biens et de les transmettre à leurs héritiers. Tours. 1480.

William PAGE (éd.), Letters of Denization And Acts of Naturalization for Aliens in England, 1509-1603, Lymington, Huguenot Society of London, 1893.

- p.43. Lettres de naturalité en faveur d'Edward Castellyn, fils d'Angeletta Villachio de Chio. Westminster. Londres. Vers 1542.
- p.72. Lettres de naturalité en faveur de Peter Mylan de Crète, brodeur. Westminster. 14 avril 1541.
- p.109. Lettres de naturalité en faveur de Stephan de Grace, bonnetier. Westminster. 1 juillet 1544.
- p.150. Lettres de naturalité en faveur de William le Grace. Westminster. 1 juillet 1544.

J.B. PAUL and J.M. THOMPSON (éd.), The Register of the Great Seal of Scotland, 1513- 1546, Edinburgh 1883, n°872, p.191. Don de biens ayant appartenu à Georges Branas (1), alors décédé. Edimbourg. 27 décembre 1529.

Registre des évêques de Dromore, p.28. Georges Branas est transféré par le pape sur le siège épiscopal d'Elphin. Dromore. 15 mai 1499.

Registrum Magni Sigilli Regum Scotorum, lib. V, n°117 (MS., Gen. Regist. House, Edinb.), J. ROBERTSON (éd.), « Letter of safe-conduct and recommendation granted by James II, king of the Scots, to Nicholas Georgiades of Arcosson », Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, n.s, ii (1854-7), 159-161. James II Stuart accorde une indulgence à Nicolas Georgiadès pour récolter des dons dans son royaume. Georgiadès est porteur d'une lettre du patriarche de Jérusalem. Edimbourg. 20 avril 1459.

Rotuli scaccarii regum scotorum, dans The Exchequer rolls of Scotland, tome VI, 1883.

- CCVIII *computa custumariorum et ballivorum burgorum*, p.3. Gages annuels en faveur de Serapion. Edimbourg. 1455.
- CCVIII *computa custumariorum et ballivorum burgorum*. p.12. Augmentation des gages annuels en faveur de Serapion. Edimbourg. 1455.
- CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*. p.491. Don à Serapion, associé à un Allemand. Edimbourg. 1460.
- CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*. p.580. Gages annuels en faveur de Serapion. Edimbourg. 1460.
- CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*. p.580-581. Don à Serapion. Edimbourg. 1460.

- CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*. p.625. Don à Serapion en remerciement pour s'être rendu à Saint Ninian en considération des risques encourus. Edimbourg. 1460.
- CCXXII *Computa custumariorum et ballivorum Burgorum*. p.641. Don d'un cheval et une selle par le roi en faveur de Serapion en remerciement. Edimbourg. 1460.

Rotuli scaccarii regum scotorum, dans *The Exchequer rolls of Scotland*, tome VII, 1883.

- p.34 *Edinburgh, computum Willelmi Cranstoune et Ade Cant, custumariorum burgi de Edynburgh*. Don post-mortem du roi à Serapion. Edimbourg. 20 mars-19 juin 1460.
- p.144. *Edinburgh, computum Willelmi Cranstoune et Ade Cant, custumariorum burgi de Edynburgh*. Gages (annuels ?) en faveur de Serapion. Edimbourg. 1461.
- p.150. *Edinburgh, computum Willelmi Cranstoune et Ade Cant, custumariorum burgi de Edynburgh*. Divers paiements et gages en faveur de Serapion. Edimbourg. 20 mars 1460 au 27 juillet 1462.

Thomas RYMER, *Foedera, Litterae, Conventiones, et cujuscunque generis acta publica, inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab ineunte sæculo duodecimo, viz. ab anno 1101, ad nostra usque tempore habita aut tractata*, 10 volumes, La Haye, 1735-1745, tome X, p.374. Une rente est accordée à Paul de Vlachia. Westminster. 8 juillet 1427.

Konstantinos SATHAS, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen Âge*, tome 9, p.XL-XLI : *Regesten des Römischen Kaisers Friedrich III*, Vienne, 1859, vol. II, p.319-320. Nicolas Agallon est fait comte palatin d'Empire par Frédéric III. 10 mars 1454.

State Papers, Domestic, Henry VIII, Vol. XXV, f.220-236. Recensement mentionnant Gabriel de Grace, propriétaire à Langbourne. Londres. 1522.

E. TRESHAM (éd.), *Rotulorum Patentium et Clausorum Cancellariae Hiberniae Calendarium*, Dublin 1827, p. 270. Don à Georges Branas (2), évêque de Dromore. Dublin. 1482.

Gilliot VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Section première – inventaire des chartes*, V, Bruges, 1876.

- p.469-470, f.59v, n° 8. Don à un anonyme. Bruges. 1443-1444.
- p.469-470, f.47r n°4. Don à trois anonymes. Bruges. 1454-1455.
- p.469-470, f.52r, n°6. Don à un anonyme. Bruges. 1454-1455.
- p.469-470, f.48r, n°10. Don à un anonyme. Bruges. 1455-1456.
- p.469-470, f.49v, n°3. Don à un anonyme. Bruges. 1455-1456.
- p.469-470, f.50r, n°7. Don à un anonyme. Bruges. 1455-1456.
- p.469-470, f.33v, n°8. Don à Michel Laskaris (1). Bruges. 1458-1459.
- p.469-470, f.42v, n°9. Don à un anonyme. Bruges. 1459-1460.
- p.469-470, f.40r, n°6. Don à un anonyme. Bruges. 1460-1461.
- p.469-470, f.52v, n°6. Don à un anonyme. Bruges. 1461-1462.
- p.469-470, f.55r, n°8. Don à deux anonymes. Bruges. 1461-1462.
- p.492. Don à Paul de Vlachia. Bruges. 14 avril 1424.

Nicolas VATIN, « La traduction d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », *Turcica*, 15, p.218-230. Ambassade d'Hussey Bey et intermédiaire de Georges Bissipat. Paris, 1486.

Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber, des Mitteltalters un der Renaissance*, p.102.

Sites internet.

www.englishimmigrants.com

www.prosopographiacuriaeburgundicae.org

- n°3187. Antoine de Trébizonde.
- n°2574. Georges Paléologue.

www.opac.regesta-imperii.de

Sources manuscrites.

Archives municipales.

AMA Archives municipales d'Abbeville, s216, donné par Marcel TRAULE, Ernest PRAROND, Quelques faites de l'histoire d'Abbeville tirés des registres de l'échevinage, Paris, Éditions Dumoulin, 1866, p.79. Don à Démétrios Koumousès et Douchan Cantacuzène. Abbeville. 12 octobre 1469.

Archives communales de Douai. CC.223 (comptes du domaine) f.41r. Exécution de Manuel Théodore, accusé de mœurs douteuses. Douai. 1457.

Archives communales de Douai. CC.226 f.77v. Don à Manuel de Constantinople (2). Douai. 21 septembre 1454.

Extraits analytiques des Anciens registres des consaux de la ville de Tournai, éd. A. DE LA GRANGE, Mémoires de la Société Historique et Littéraire de Tournai, XXIII, Tournai, 1893 : Années 1431-1476, 246. Deux documents. Don à un anonyme. Tournai. 31 octobre 1458. Don à Théodore Laskaris et Georges Paléologue. Tournai. 2 janvier 1459.

Inventaire sommaire des archives communales Antérieures à 1790 (Dijon), éd. L. DE GOUVENAIN et P. VALLEE, III (Dijon, 1892), p.13. Don à Manuel Paléologue (5), frère d'André Paléologue. Dijon. 1475.

Archives municipales de Compiègne. Série C.C 21. Don à Isaac et Alexis Paléologue. Compiègne. 1461.

Archives municipales de Compiègne. Série C.C 22. Don à Nicolas Tarchaneiotès, Alexandre Kananos et Démétrios Paléologue (2). Compiègne. 1461.

Archives municipales d'Amiens CC.40 f.51. Don à Manuel Paléologue (1). Amiens. 1456.

C. DURAND, Inventaire sommaire des archives communales Antérieures à 1790 (Amiens), IV, Amiens, 1901, p.105, Série CC. 20, f.70r. Don à Paul de Vlachia. Amiens. 1426.

AMR (Rennes), AA 21. Don à Manuel Paléologue (3). Rennes. 11 décembre 1458.

AMR (Rouen) A8. Quatre documents. Don à trois anonymes. Rouen. 8 juillet 1454. Don à Manuel, chevalier. Rouen. 16 septembre 1455. Don à Démétrios Bithardus et Thomas Partos. Rouen. 2 octobre 1456. Don à Démétrios et Andronic de Constantinople. Rouen. 5 avril 1460.

AMB (Beauvais) BB 11. Une délégation de la commune de Beauvais demande à Georges Bissipat une aide financière pour payer un impôt et obtiennent un prêt de 1200 livres tournois moyennant remboursement par rente. Beauvais. Pâques 1496.

Registre des délibérations de l'hôtel de ville de Beauvais. Georges Bissipat est mentionné comme décédé. Beauvais 17 août 1496.

Archives nationales, Paris (AN.)

AN. J 960, n°9. Vente en faveur de Jean, fauconnier. Paris. Février 1539.

AN. J 960, n°26. Jean des Grecs et sa femme obtiennent la jouissance des étaux neufs qu'ils ont fait établir à la boucherie de Beauvais à Paris. Saint-Germain-en-Laye. 2 juin 1531.

AN. J 960, f.39v. Vente en faveur de Jean Nadal, Gaspard de Venise, Démétrios et Jean, fauconniers. Paris. 18 février 1532.

AN. J 960, n°45. Vente en faveur d'Alexandre, fauconnier. Paris. 26 mars 1530.

AN. J 960, n°52. Jean des Grecs sa femme obtiennent la jouissance d'une place à Paris près de la boucherie de Beauvais. Paris. 28 février 1530.

AN. J 961, n°21. Vente en faveur de Marin Deustereno, fauconnier. Moulins. Février 1538.

AN. J 961, n°22. Vente en faveur d'un anonyme, fauconnier. France. Février 1538.

AN. J 961, n°28. Deux documents. Vente en faveur de Théodore, fauconnier. Montpellier. Janvier 1538. Don à Théodore fauconnier, en remerciement pour ladite vente. Montpellier. Janvier 1(38).

AN. J 962, n°27. Quatre documents. Vente en faveur de Marin Deustereno, fauconnier. France. 1 janvier 1539. Don au même en remerciement pour ladite vente. France. 1 janvier 1539. Gages annuels de Marin Deustereno. France. 1 janvier 1539. Vente en faveur de Jean Deustereno, fauconnier. France. 1 janvier 1539.

AN. J 962, n°36. Don à Démétrios Paléologue (3). Jean Laskaris (3) est garant de la transaction. Paris. Juin 1537.

AN. J 962, n°95. Gages annuels pour Diomède, stradiote. Paris. 15 mars 1533.

AN. J 962, n°142. Engagement de Démétrios Paléologue (3) en tant qu'interprète attaché à l'ambassade du seigneur de Fleury. Saint-Germain-en-Laye. 25 juillet 1534.

AN. J 964, n°48. Don à Démétrios Paléologue (3). Marseille. Juin 1538.

AN. JJ 181, pièce XLV. Thomas Francos obtient des lettres de naturalité du roi de France. Montils-les-Tours. 19 mars 1451.

AN. JJ 181, pièce VI^{xx}, II (122). f.67r-v. Thomas Francos obtient du roi de France des lettres de légitimité en faveur de son fils Guillaume. Montils-les-Tours. Juillet 1452.

AN. JJ 182, p. XXXVIII. Thomas Francos obtient du roi de France des lettres de rémission pour André de Frans pour le meurtre de George, serviteur grec. Montils-les-Tours. Janvier 1453.

AN. JJ 203, n°5. Georges Bissipat Obtient des lettres de naturalité de Louis XI. Tours. 1477.

AN. JJ 211, n°496. Lettre de rémission obtenue pour Symon Menard, marin protégé par Georges Bissipat. France. Juin 1484.

AN. JJ 217, cote 496 f.110r. Évocation de l'hôtel de Georges Bissipat en sa châtellenie de Touques. Touques. Vers 1480.

AN. JJ 243, n°355 f.104v. Lettres de légitimité et de naturalité en faveur de Georges Giguet, fils d'une grecque. Compiègne. Septembre 1527.

AN. JJ 243, n°441 f.132v. Jean de Corregon achève 20 ans de service armé dans les armées royales. Saint-Germain-en-Laye. Mai 1528.

AN. JJ 247, n°33 f.23v. Lettre de naturalité en faveur de Démétrios Daugreca, archer. Solignat. Mai 1534.

AN. JJ 253, n°285 f.101r. Lettre de naturalité en faveur de Thomas de Thoe, homme d'armes. Fontainebleau. Mai 1539.

AN. JJ 254, n°297 f.57r. Lettre de naturalité en faveur de Marguerite du Levant. Paris. Juin 1539.

AN. JJ 254, n°318, f.60v. Lettre de naturalité en faveur de Georges Calluo Korézès, marchand à Pera. Villers-Cotterêts. Août 1539.

AN. JJ 254, n°320, f.60v. Lettre de naturalité en faveur d'Antoine et Démétrios Calluo Korézès, marchands à Pera. Villers-Cotterêts. Août 1539.

AN. JJ 254, n°461, f.86. Lettre de naturalité en faveur de Démétrios Paléologue (3). Paris. Octobre 1540.

AN. K 74, n°32. Don à André Paléologue. Paris. 31 octobre 1491.

AN. K 87, n°24. Vente en faveur de Marin Deustereno, fauconnier. Pagny. 24 octobre 1541.

AN. K 530, n°23, 24, 26, 31, 32. Gages et dons en faveur d'Antoine de Trébizonde. Entre le 26 mai 1468 et le 23 janvier 1473.

AN. KK 27, f.149r. Don à Mathieu Chrysoképhalos, trésorier de Manuel II, pour les frais et dépenses de l'empereur et de sa suite. Paris. 13 août 1400.

AN. KK 93, p.409. Deux documents. Vente au profit de Frédéric Corac, fauconnier. Paris. 24 janvier 1528. Vente au profit d'Alexandre Deusterno et Théodore de Bragdymène, fauconniers. Paris. 10 mars 1528.

AN. KK 93, p.410. Vente au profit de Frédéric Corac, fauconnier. Paris. 5 janvier 1529.

AN. KK 93, p.411. Deux documents. Vente au profit d'Alexandre (Deustereno ?), fauconnier. Paris. 1529. Vente au profit d'Alexandre Deustereno, fauconnier. Paris. 1529.

AN MC/ET/III/78. Transport des maîtrises des métiers jurés des villes de Guyenne, Aquitaine, Languedoc, et Limoges cédées par Jeanne Laurent, nourrice du roi, Marie More et Marguerite du Levant (dite la grecque), sage-femme et femme de chambre de la reine. Paris. 27 novembre 1550.

AN. MC/ET/III/120. Inventaire après décès des biens de Jeanne de Vitry, femme de Démétrios Paléologue (3), écuyer, panetier ordinaire du roi et capitaine de son hôtel des Tournelles. Paris. 7 janvier 1555.

AN. MC/ET/III/221. Constitution en faveur de Démétrios Paléologue (3), capitaine des Tournelles, panetier ordinaire du roi. Paris. 11 mars 1552.

AN. MC/ET/III/305. Inventaire après décès de Jeanne de Vitry, femme de Démétrios Paléologue (3), capitaine de l'hôtel des Tournelles à Paris et panetier du roi, demeurant en l'hôtel des Tournelles, dressé à la requête de son époux, exécuteur testamentaire, tuteur de la fille mineure née du premier mariage de la défunte. Paris 13 octobre 1554.

AN. MC/ET/XIX/1. Procuration donnée par l'ambassadeur de Venise, à son secrétaire, afin de recouvrer le chargement de quatre navires vénitiens capturés par Georges Bissipat, vice-amiral de France, et ses hommes, et le vendre au profit de la Sérénissime République. France. 26 avril 1486.

AN. MC/ET/XIX/11. Cautionnement par Charles de Gonnes, seigneur de Blicourt et du Mazis près Beauvais, de Guillaume Bissipat, vicomte de Falaise, pour son administration de la vicomté. Falaise. 10 juillet 1496.

AN. MC/ET/XIX/156. Procuration par Démétrios Paléologue (3), concierge de l'hôtel des Tournelles, à Claude de La Halle, praticien en cour laie, pour recevoir ce qui lui est dû par Victor de Laval. Paris. 18 mars 1541.

AN. MC/ET/XIX/158. Déclaration et inventaire des effets mobiliers contenus en un coffre, mis en la garde de Démétrios Paléologue (3), concierge de l'hôtel et parc des Tournelles, par feu Anne Chappu, chevaucheur des écuries du roi. Paris. 26 septembre 1541.

AN. MC/ET/XIX/162. Procuration pour recevoir ses gages par Démétrios Paléologue (3), concierge et garde de l'hôtel et parc des Tournelles, et sommelier ordinaire de paneterie du roi, à

Marc Thierry, aussi sommelier ordinaire du roi, et Louis Chéramy, secrétaire du seigneur de Morette. Paris. 11 novembre 1542.

AN. MC/ET/XIX/163. Trois documents. Obligation de Nicolas Clément, marchand à Fresnes en Tardenois, envers Démétrios Paléologue (3), concierge de l'hôtel des Tournelles, d'une somme d'argent que Démétrios lui a prêtée convertie en céréales pour la nourriture des chameaux que le roi a en son hôtel des Tournelles, Paris. 15 septembre 1542. Procuration par Démétrios Paléologue (3), à Michel Lemaître, aussi sommelier de paneterie du roi, pour toucher, en son nom, ses gages de sommelier et ce qui lui est dû pour la nourriture des chameaux du parc des Tournelles. Paris. 17 avril 1543. Obligation de Nicolas Clément, marchand à Fresnes en Tardenois, envers Démétrios Paléologue en reconnaissance d'un prêt. Paris. 15 septembre 1543.

AN. MC/ET/XIX/172. Deux documents. Décharge de Jean Turquain, receveur ordinaire de Paris, à Démétrios Paléologue (3), sommelier de paneterie ordinaire du roi, pour la délivrance des biens de feu Marc Terrier, aussi sommelier de paneterie du roi, étranger, qui ont été saisis par les officiers du roi, et à lui donnés par lettres patentes du roi du 1er juin dernier. Paris. 28 juin 1547. Dévolution de des biens de Marc Terrier à Démétrios Paléologue. Paris. 28 juin 1547.

AN. MC/ET/XIX/184. Procuration concernant Démétrios Paléologue (3), sommelier de paneterie du roi concernant le recouvrement du prix de vente d'office de notaire. Paris. 8 avril 1551.

AN. MC/ET/XIX/185. Procès-verbal relatant la découverte de daim mort, dans le parc Des Tournelles dont a la charge Démétrios Paléologue (3). Spire Dupuys et Pierre Largentier, maçons, ainsi que ledit Démétrios Paléologue, certifient ne pas être à l'origine de la mort dudit daim. Paris. 22 septembre 1551.

AN. MC/ET/XIX/198. Approbation des comptes des fermiers commis à l'administration des biens de Thibault de Vitry, seigneur de Crépières, et de ses première et seconde femme, concernant Démétrios Paléologue (3), capitaine des Tournelles, exécuteur testamentaire de Jeanne de Vitry, jadis sa femme. Paris. 27 juillet 1555.

AN. MC/ET/XIX/200. Quittance de Démétrios Paléologue (3), panetier ordinaire du roi et capitaine de l'hôtel des Tournelles, à François et Jean de Vitry, seigneur de Crespières, pour paiement des dépens d'un procès relatif à la succession de Thibaut de Vitry, leur père et beau-père. Paris. 11 mars 1556.

AN. MC/ET/XXXVI/22. Procuration par Hélène de Comnène, l'une des dames d'honneur de Catherine de Médicis à Jean-Antoine Depetrocino, maître d'hôtel de la reine-mère, pour toucher de Maître Alain Veau, conseiller du roi secrétaire de sa chambre et receveur général de ses finances d'Outre-Seine, la somme de 400 l. pour quatre mois de la pension de 1,200 l. de rente. Paris. 22 juillet 1569.

AN. MC/ET/LIV/206. Procuration pour le rachat de la pension de 300 écus consentie par le duc d'Anjou concernant Drague de Comnène, gentilhomme ordinaire de la chambre de François d'Alençon. Paris. 26 janvier 1582.

AN. MC/ET/LXI/8. Vente par Claude Leprestre à Joachim Raoullant, tous deux marchands bourgeois de Paris, du quart du chargement d'une nef nommée *Le Nicolas*, dont le maître est Andrieu le Grec dit *Daquenay*. Paris. 2 mars 1540.

AN. MC/ET/LXVI/46. Quittance par Paul Korézès, marchand à Pera, procureur de Baptiste Salvarez et de sa fille nièce mineure. Paris. 13 mars 1562.

AN. MC/ET/LXXIII/61. Deux documents. Quittance par Paul Korézès, de Chio, procureur de Baptiste Salvarez, habitant de Pera, et de sa nièce mineure, à Claude de Raverie et Léonard Pourron, marchands bourgeois de Lyon, pour une forte somme d'argent. Paris. 8 janvier 1567. Paul Korézès est également nommé procureur des biens d'Antoine Calluo Korézès (son parent ?). Paris. 8 janvier 1567.

AN. P 1359/2, n°769 (100). Procès de Michel Dishypatos pour sorcellerie. Chambéry. Septembre 1417.

AN. PP 110, p.628. Evocation de la mort de Guillaume Bissipat. France/Bologne. 1512.

AN. Y//101, f.373r, notice n°5894. Démétrios Paléologue (3), capitaine des Tournelles, épouse à Paris Ragonde Levesque, et dresse un contrat de mariage. Paris. 25 février 1560.

AN. X 96 n°194. Arrêt du Parlement de Paris en faveur de Manuel Chrysoloras et Alexis Kaudiôtès qui est libéré des geôles de Dourdan et autorisé à retrouver ses effets personnels, à savoir 1500 lettres d'indulgences et une somme non précisée.

AN. X 8629, f.166v. Mention de Marguerite du Levant. Paris. 20 août 1571.

AN. X A 1484, f.27v. Procès de Grégoire Tifernas. Paris. Novembre 1458.

Bibliothèque nationale, Paris (BnF.).

BnF. Ms. fr. 3254, f.44r. Marguerite du Levant obtient de Catherine de Médicis les biens confisqués au sieur de Lorailles. Paris. 22 décembre 1572.

BnF. Ms. fr. 5127, f.25r. Lettre de naturalité pour Catherine de Patras et Jean de Senambay. Paris. 17 février 1547.

BnF. Ms. fr. 5909, f.158r. Lettre de pas autorisant la collecte de fonds pour trois Grecs. Romorantin. 22 octobre 1454.

BnF. Ms. fr. 8255, n°28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60. 25 dons et gages ordinaires et extraordinaires reçus par Antoine de Trébizonde au service du duc de Bourgogne. Entre le 3 mars et le 13 juin 1475.

BnF. Ms. fr. 10371, f.8v, f.22v, f.33v. Dons à Thomas Francos. Paris. 1452, 1453 et 1454.

BnF. Ms. fr. 10971, p.2. Envoi d'une ambassade menée par Guillaume Francos et le seigneur de Montreuil à Rome. Tours. Août 1469.

BnF. Ms. fr. 12528, p.340. Récit de l'ambassade du baron de Saint-Blancard auprès de la Porte. L'ambassadeur est accompagné par Démétrios Paléologue (3), interprète et guide. 17 août 1537-19 juin 1538.

BnF. Ms. fr. 14368, f.193r. Lettre de sauf conduit pour un grec envoyé pour chercher des sacres et autres oiseaux de fauconnerie. Paris. 19 février 1526.

BnF. Ms. fr. 15526, f.165r-168r. Renoncement d'André Paléologue à ses droits sur l'empire byzantin. Paris. 1494.

BnF. Ms. fr. 15629, n°445. Mandement de 100 écus à payer à Démétrios parti en mission diplomatique avec Guy Fleury en tant qu'interprète. Paris. 19 mars 1534.

BnF. Ms. fr. 16216, f.47-49r. Rapport du voyage et du discours prononcé par Nicolas Agallon en faveur d'une croisade pontificale. Mehun. 22 avril 1454.

BnF. Ms. fr. 16216, f.75v-76r. Réponse du roi Charles VII à la demande de Nicolas Agallon revenu d'Angleterre. Bourges. 7 mai 1455.

BnF. Ms. fr. 20685, f.737r. Remboursement de 500 livres tournois à Philippe Louirin sur les 10 000 livres allouées à Georges pour l'expédition du Cap vert. Caen. 1484.

BnF. Ms. fr. 21405, p.179. Don à Georges Bissipat d'une maison située à Bordeaux sise près du palais du gouverneur et une autre à *Rocher Tranchebyon*. Paris. 26 juillet 1473.

BnF. Ms. fr. 21405, p.191. Don à Georges Bissipat du revenu du domaine de la vicomté d'Auge. Paris. 23 février 1474.

BnF. Ms. fr. 21405, p.239. Achat par Georges Bissipat de l'office de mesurage et minage des grains du bailliage de Gisors. Paris ou Lyon. 28 mai 1494.

BnF. Ms. fr. 21405, p.259. Mention du décès de Guillaume Bissipat. Paris. 4 juin 1512.

BnF. Ms. fr. 22237, f.3v. Lettre de légitimité en faveur de Denis Chevrier, fils d'une grecque. Bourges. Juin 1533.

BnF. Ms. fr. 23265, n°16. Documents relatifs à l'expédition du cap Vert, mené par Georges Bissipat. Honfleur. 1483.

BnF. Ms. fr. 23265, n°33. Documents relatifs à l'expédition du cap Vert, mené par Georges Bissipat. Honfleur. 1483.

BnF. Ms. fr. 25723, n°876. Don à Démétrios Paléologue (3). Paris. 10 octobre 1544.

BnF. Ms. fr. 26095, n°1432. Bail des fermes effectué par le lieutenant de Georges Bissipat. Falaise. 4 mai 1475.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1511. Assises de Falaise tenues par le lieutenant général de Georges Bissipat. Falaise. 27 avril 1476.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1525. Compte-rendu des assises de Falaise tenues par le représentant de Georges Bissipat. Falaise. 22 juin 1476.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1538. Compte-rendu des assises de Falaise tenues par le représentant de Georges Bissipat. Falaise. 22 août 1476.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1541. Compte-rendu des assises de Falaise tenues par le représentant de Georges Bissipat. Falaise. 24 août 1476.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1585. Paiement par le lieutenant de Georges Bissipat, le sire Jehan Vauquelin de 100 sous tournois à *maistre* Jacques le sonnier avocat pour revenu de l'an passé. Falaise. 15 mars 1477.

BnF. Ms. fr. 26096, n°1594. Quittances fournies à Georges Bissipat. Falaise ? 6 mai 1477.

BnF. Ms. fr. 26097, n°1694. Vente effectuée par le lieutenant général de Georges Bissipat. Falaise. 11 juin 1478.

BnF. Ms. fr. 26101, n°561. Guillaume Bissipat est invité à compter les revenus de la vicomté de Falaise depuis 1490. Falaise. 16 août 1498.

BnF. Ms. fr. 26106, f.41r. Mention de Georges Bissipat comme vicomte de Falaise depuis au moins 18 mois. Falaise. 20 octobre 1473.

BnF. Ms. fr. 26110, n°808. Guillaume Bissipat est mentionné comme vicomte de Falaise. Falaise. 10 janvier 1508.

BnF. Ms. fr. 26840, cote 7701, n°2. Georges Bissipat confesse avoir reçu de Roger de Poix la somme de 400 livres qui lui sont dues pour l'année écoulée depuis la sainte Michel. Falaise. 29 juin 1479.

BnF. Ms. fr. 26840, cote 7701, n°3-7. Rente accordée à Georges Bissipat comme capitaine des Galères du roi. Falaise. 24 avril 1481.

BnF. Ms. fr. 27697, dossier Foudras n°3. Georges Bissipat reçoit l'ordre d'escorter le roi de Portugal en son royaume. France. 15 septembre 1477.

BnF. Ms. fr. 32511, f.141r. Thomas Francos devient médecin du roi et reçoit un salaire de 20 livres tournoi par mois. Paris. Septembre 1451.

BnF. Ms. fr. 32511, f.142r. Don à Thomas Francos. Paris. Septembre 1451.

BnF. Ms. fr. 32511, f.155r. Gages annuels de Thomas Francos. Paris. Septembre 1452.

BnF. Ms. fr. 32511, f.156v. Don à Thomas Francos. Paris. Septembre 1452

BnF. Ms. fr. 32511, f.163v. Gages annuels de Thomas Francos. Paris. Septembre 1453.

BnF. Ms. fr., 32511, f.164v. Vente d'un esclave turc par Manuel. Paris. 1453.

BnF. Ms. fr. 32511, f.165r. Don à Thomas Francos. Paris. Octobre 1453.

BnF. Ms. fr. 32511, f.173r. Gages annuels de Thomas Francos. Paris. Septembre 1454.

BnF. Ms. fr. 32511, f.174v. Don à Thomas Francos. Paris. Septembre 1454 ;

BnF. Ms. fr. 32511, f.175r. Deux documents. Don à Georges Branas (2). Paris. Septembre 1454. Don à Andronic Nicolas et Nicolas Laskaris (1). Paris. Septembre 1454.

BnF. Ms. fr. 32511, f.175v. Huit documents. Don à François Francos. Paris. Septembre 1454. Don à Constantin et Nicolas Branas. Paris. Septembre 1454. Don à Démétrios Barangos et Paul Batatzès. Paris. Septembre 1454. Don à Philantropenos, Théodore Konakiladès et Nicolas de Constantinople. Paris. Septembre 1454. Don à Manuel Agallon. Paris. Septembre 1454. Don à Nicolas Agallon. Paris. Septembre 1454. Don à Michel Dromokatès Chrysoloras et Démétrios Asanès. Paris. Septembre 1454. Don à Michel Asanès et Nicolas Condos. Paris. Septembre 1454.

BnF. Ms. fr. 32511, f.179r. Don à Thomas Francos. Paris. Septembre 1455.

BnF. Ms. fr. 32511, f.184r. Deux documents. Don à Jean Argyropoulos. Paris. Septembre 1456. Don à Georges Paléologue (Bissipat ?) et Georges Gazès. Paris. Septembre 1456.

BnF. Ms. fr. 32511, f.189v. Mention de Thomas Francos comme décédé. Paris. Septembre 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.190r. Don à Andronic Maugas et Jean Alexandre. Paris. Septembre 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.190v. Trois documents. Gestion des biens de feu Thomas Francos par Regnault Thierry. Paris. Septembre 1457. Mention de Guillaume Francos dans l'héritage de Thomas Francos. Paris. Septembre 1457. Don à Manuel Paspalas. Paris. Septembre 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.191r. Trois documents. Don à Georges Diplovatazès. Paris. 20 juillet 1457. Don à Théodore Laskaris. Paris. 20 juillet 1457. Don à Thomas Eparchos. Paris. 20 juillet 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.191v. Don à Georges Syropoulos, Sabbas Constantinus et Pierre Jean. Paris. Septembre 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.192r. Trois documents. Don à Théodore Doukas. Paris. Septembre 1457. Don à Démétrios Cruceface. Paris. Septembre 1457. Don à Jean Laskaris (3). Paris. Septembre 1457.

BnF. Ms. fr. 32511, f.208v. Trois documents. Don à Manuel Paléologue (2). Paris. Septembre 1459. Don à Jean Scranrailles. Paris. Septembre 1459. Don à Nicolas Condos. Paris. Septembre 1459.

BnF. Ms. fr. 32511, f.209r. Don à Laskaris Cantacuzène et Michel Laskaris (5). Paris. Septembre 1459.

BnF. Ms. fr. 32511, f.209v. Six documents. Don à Georges Phaphilos. Paris. Septembre 1459. Don à Savrandinus Piralipagès. Paris. Septembre 1459. Démétrios Paléologue (2). Paris. Septembre 1459. Don à Nicolas Tarchanciotès. Paris. Septembre 1459. Don à Jean Alexandre. Paris. Septembre 1459. Don à Manuel Marmara, Georges Bicas, Manuel Frangopoulos. Manuel Vardanès, Nicolas Iagaris, Jean Patrice et Mathieu Kyrgolay Kerganis. Paris. Septembre 1459.

BnF. Ms. fr. 32511, f.210r. Don à Andronic Iagaris et Francisco Maumaluy. Paris. Septembre 1459.

BnF. Ms. fr. 32511, f.296r. Don à Danciano Vollegoshano et Jean Rogaris. Paris. Septembre 1471.

BnF. Ms. fr. 32511, f.313r. Don à Constantin Scholarios. Paris. Juin 1472.

BnF. Ms. fr. 32511, f.338r. Gages annuels de Georges Bissipat. Paris septembre 1474.

BnF. Ms. fr. 32511, f.359r. Don à Georges Bissipat pour l'entretien de la nef royale. Paris. 1475.

BnF. Ms. fr. 32511, f.377r. Don à Georges Bissipat pour l'entretien de la nef royale. Paris. 1475.

BnF. Ms. fr. 32511, f.379r. Don à Georges Bissipat pour l'achat d'un navire et comme cadeau de mariage. Paris. 1479.

BnF. Ms. fr. 32511, f.385v. Don à Georges Bissipat pour l'entretien de la nef royale. Paris. 1480.

BnF. Ms. fr. 32511, f.396v. Don à Georges Bissipat pour l'entretien de la nef royale. Paris. 1483.

BnF. Ms. fr. 32776, f.83v-117v. Gages annuels de Guillaume Bissipat (Sept années). 1505-1512.

BnF. Ms. fr. Pièces originales Bissipat 2. Georges Bissipat est dépossédé de la capitainerie de Lisieux et de la vicomté d'Auge. Paris. 1475.

BnF. Ms. fr. Pièces originales Bissipat 3-7. Divers gages et dons en faveur de Georges Bissipat. France. 1478-1484.

BnF. Ms. gr. 2339. Angelos Vergekios reçoit une pension de 450 livres tournoi par an. Paris. 3 janvier 1539.

BnF. Ms. gr. 2966. Lettre d'Andronic Kallistos à Georges Bissipat où est évoqué l'emprisonnement de Neville, la mission diplomatique du pape menée par Kallistos et Georges Hermonymos et les mésaventures de ce dernier. Angleterre/France. 1476.

BnF. Ms. it. 1595, f.187r. Recommandation du duc de Milan auprès du duc de Bourgogne en faveur de Nicolas Cunctus et Théodore Plantidorus. Milan. 3 décembre 1459.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV.).

ADIV. Reg B 2 n°30. Don à un anonyme. Bretagne. 1462.

ADIV. Reg. B 2 n°859. Don à Ange Paléologue (2). Bretagne. 1462.

Archives départementales de Côte d'Or (ADCO.).

ADCO. B 1588, f.172r. Don à Paul de Vlachie. Dijon. 5 juillet 1417.

ADCO. B 5518, f.103r et f.104r. Plusieurs dons à Georges de Mytilène. Nevers. Octobre 1399.

Archives départementales de Seine Maritime (ADSM.).

ADSM. Bibliothèque de l'Échiquier, Saint Michel 1490, f.49v, Saint Michel 1497, f.107r et 126r ; 9 décembre 1499 ; 16 et 25 juin 1500 ; 15 février et 16 juillet 1501 ; 7 mars et 1^{er} octobre 1502 ; 26 mars 1504 ; 30 mars 1508. Divers dons et engagements en faveur de Nicolas Famileti, corsaire au service du roi de France, ancien collègue de Georges Bissipat. Rouen. 1490-1509.

ADSM. B57, f.28r, f.249r, f.326r. Trois documents. Dons à Nicolas de Grèce (2). Rouen. 1499-1500.

ADSM. Fond Pomereu 37 J 2. Comptes rendus par les enfants de feu Guillaume de Pomereu, ancien curateur des biens de Thibaut de Vitry, à ses héritiers dont fait partie Démétrios Paléologue (3) officier pannetier du roi. 1558.

ADSM. B. VIC. Eau 1477-1478. Mention de Démétrios De Rhodes, marchand (trafiquant ?) à Rouen important du safran, de l'alun et du vin d'Espagne. Rouen. 14 novembre 1477.

Archives départementales du Nord (ADN.).

ADN. B 895, n°16 127. Michel Alligheri de Trébizonde est confirmé dans sa charge de chambellan par le nouveau duc. Bruxelles 28 décembre 1467

ADN. B 1703. Lettres de légitimité en faveur de Charles de Trébizonde. Lille. Entre 1480 et 1488.

ADN. B 1933, f.112v. Don à Paul de Vlachie. Bruxelles. 24 février 1418.

ADN. B 1978, f.196v-197r. Manuel Karystinos est reçu par le duc de Bourgogne pour « aucunes choses secretes ». Novembre 1442.

ADN. B 1979, n°58707. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 1979, n°58711. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 1979, n°58713. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 1979, n°58719. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 1979, n°58720. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 1979, n°58723. Gages en faveur de Georges et Jean de Candie, Georges et Manuel de Chio, Georges et Antoine de Rhodes et Jean de Constantinople, marins. Villeneuve-sur-mer. Entre le 1^{er} mai 1441 et le 30 juin 1443.

ADN. B 2008, f.313v. Georges le Grec archer est soldé. Luxembourg. 1451.

ADN. B 2008, f.324r-v. Georges le Grec archer est habillé par le duc de Bourgogne. 1451.

ADN. B 2008, f.337v. Georges le Grec archer voyage dans la suite ducale. Luxembourg. Septembre 1451.

ADN. B 2017, f.22v. Vente d'épices au profit d'Antoine I Loscart. Bruges 1454.

ADN. B 2017, f.32r. Vente d'épices au profit d'Antoine I Loscart. Lille 23 mai 1454.

ADN. B 2017, f.225r. Vente d'épices au profit d'Antoine I Loscart. Lille. 1454.

ADN. B 2017, f.237v. Don à Manuel Agallon. Nevers. 1454.

ADN. B 2017, f.238v. Don à un anonyme. 1454.

ADN. B 2017, f.256r-v. Don à trois anonymes. 1454.

ADN. B 2017, f.261r-v. Don à trois pauvres 1454.

ADN. B 2017, f.267r. Don à huit gentilshommes. Nozeroy. 11 avril 1454.

ADN. B 2017, f.287v. Don à quatre anonymes 1454

ADN. B 2017, f.293r. Don à un anonyme 1454

ADN. B 2020, f.331r. Don à Jean de Morée. 17 avril 1455.

ADN. B 2020, f.346r. Don à Alexis de Selymbria, Trichas Spandounès Georges Armenes et l'abbé Antoine. Louvain. 5 août 1455.

ADN. B 2020, f.351r-v. Don à Culart de Grèce. 1455.

ADN. B 2020, f.351v. Don à un anonyme. Bruxelles. 1455.

ADN. B 2020, f.354v. Don à Jean Jerarchis. Bourgogne. 1455.

ADN. B 2020, f.355r. Don Nicolas Yory et Sabbas Gevor. Louvain. 12 octobre 1455.

ADN. B 2020, f.355r-v. Don pour Manuel Paléologue (2). 1455.

ADN. B 2020, f.356r. Don pour Vassilico Doukas et Démétrios Laskaris. Brabant. 1455.

ADN. B 2020, f.362v. Don à trois anonymes. 1455.

ADN. B 2020, f.369r. Don à trois anonymes. 1455.

ADN. B 2026, f.84r. Don à deux anonymes. Valenciennes. 1457.

ADN. B 2026, f.328r. Don au « chambellan » de Constantin XI. Bruxelles. 26 février 1457.

ADN. B 2030, f.318r. Don à Démétrios Laskaris pour son passage en Angleterre. Bruxelles. 1458.

ADN. B 2030, f.331r-v. Don à deux anonymes. 1458.

ADN. B 2030, f.333v. Don à Georges Paléologue Diplovatazès et Théodore Laskaris. Mons. 1458.

ADN. B 2034, f.181v. Don à Phrangoulios Serbopoulos. Mons. 1459

ADN. B 2034, f.188v-189r. Don à Nicolas de Grèce (1). Bruxelles 1459

ADN. B 2034, f.193v-194r. Don à Nicolas Tarchaneiotès et Jean Miles. Bruxelles, 22 août 1459.

ADN. B 2040, f.231v. Don à Asanès. Bruxelles 4 février 1461.

ADN. B 2040, f.241v-242r. Don à Isaac Paléologue en échange d'informations sur l'orient.

ADN. B 2040, f.244v-245r. Don à Georges Théophile, Jean Laskaris, Georges et un anonyme. Hesdin. 6 juillet 1461.

ADN. B 2040, f.249v. Don à Isaac Paléologue et Alexandre son fils qui suivent le duc à Paris. Septembre 1461.

ADN. B 2040, f.251v. Don à Jean Lazare/Lazury qui suit le duc à Paris. 1 octobre 1461.

ADN. B 2045, f.263r. Don à Michel, Alexis, Malachias, Momacus et Nicolas Mescie. 19 avril 1462.

ADN. B 2045, f.269v. Don à frère Mathijs. Juin 1462.

ADN. B 2045, f.271v-272r. Don à Mauphey Arcolescos, Nicolas Capella et Christophe de Pancanty. Bruxelles. 1 juillet 1462.

ADN. B 2045, f.274v. Deux entrées. Don à frère Neophytos (1). Bruxelles. Juillet 1462. Don à Ange Paléologue (1), Démétrios et Michel Leontarès. Bruxelles, 1 août 1462.

ADN. B 2045, f.277v. Don à frère Alexandre Théodore. Bruxelles. Août 1462.

ADN. B 2048, f.220r. Don à un anonyme. 1462.

ADN. B 2048, f.232v. Vente au profit de Michel Laskaris (2), fauconnier. 5 novembre 1462.
ADN. B 2064, f.75v. Vente au profit de Jean de Constantinople, fauconnier. Avril 1467.
ADN. B 2064, f.122v. Don à Démétrios Chrysaphès. 22 avril 1467.
ADN. B 2064, f.141v-142r. Don à Grégoire de Morée et Théodore Genas. 7 mai 1467.
ADN. B 2064, f.144v-145r. Don à Alexandre Asanès. Bruges. 24 mai 1467.
ADN. B 2064, f.202v-203r. Don à Michel Laskaris (3). 24 juillet 1467.
ADN. B 2064, f.209v. Don à Constantin Scholarios. Fin juillet 1467.
ADN. B 2064, f.245v. Don à George Dada. 1 août 1467.
ADN. B 2064, f.297r. Don à Jean et Théodore Rhallès Kanakès et Théodore Canora. Bruxelles. 15 septembre 1467.
ADN. B 2064, f.336r. Don à Jean et Théodore Rhallès Kanakès et Théodore Canora. Bruxelles. Octobre 1467
ADN. B 2068, f.17v. Gages annuels de Michel Alligheri de Trébizonde en tant que chambellan. Bruxelles. 28 décembre 1467.
ADN. B 2068, f.125v. Don à Mathieu Sebastos. Juin 1468.
ADN. B 2068, f.126v. Don à Démétrios Koumousès et Douchan Cantacuzène. Bruges. Juin 1468.
ADN. B 2068, f.224r-v. Don à Antoine de Trébizonde. Septembre 1468.
ADN. B 2068, f.242r-v. Don à Antoine de Trébizonde. 1468
ADN. B 2068, f.351r. Don à Antoine de Trébizonde. 1468.
ADN. B 2074 n°65309. Théodore Karystinos, ambassadeur de l'empereur de Constantinople, est reçu par le duc de Bourgogne et sa cour. Châlons-sur-Saône. Juillet 1443.
ADN. B 2074 n°65319. Attestation de service rendu au duc par Michel Alligheri de Trébizonde. 16 avril 1469.
ADN. B 2081, n°65802. Don à Michel Laskaris (4). 1 février 1471.
ADN. B 2092, n°67111. Don à Constantin Scholarios. Maastricht. 10 juin 1473.
ADN. B 2115, f.43r. Gages en faveur d'Antoine de Trébizonde et de Jean de Trébizonde (2). 6 octobre 1477.
ADN. B 2115, f.115v. Gages en faveur d'Antoine de Trébizonde et de Jean de Trébizonde (2). Novembre 1477.
ADN. B 2118, f.104v. Gages en faveur d'Antoine de Trébizonde, réduits de 96 sous à 16 sous/jour. 22 novembre 1478.
ADN. B 2121, f.94r. Gages en faveur d'Antoine de Trébizonde. 1480.
ADN. B 2124, f.80v. Gages en faveur d'Antoine de Trébizonde. 1481.
ADN. B 2124, f.211r. Gages en faveur de Jean de Trébizonde (2). Bois-le-Duc. Juin 1481.
ADN. B 3408, n°115774. Don en faveur d'Antoine de Rhodes, marin. 1442.
ADN. B 3432-3440. Plus de 100 défraiements en faveur d'Antoine de Trébizonde. 1468-1477.
ADN. B 3436 et 3437. 36 défraiements en faveur de Georges Paléologue. 20 juillet 1472-26 juillet 1473.
ADN. B 3661, f.84r. Don à deux anonymes. Valenciennes 1457.
ADN. B 3661, f.328r. Don à Manuel Théodore et Démétrios de Constantinople (1) pour un voyage depuis Hesdin dans la suite du duc. Béthune 9 août 1457.
ADN. B 4090, f.123v. Don à Paul de Vlachie. Bourgogne. 1424.
ADN. B18834, n°27231, f.307r-v. Arrestation de Michel Paléologue, seigneur de *Soudoires* alors qu'il était en train de quêter. Turnhout. 1510.

Archives générales du Royaume (AGR).

AGR CC 1921 f.346. Don en faveur de Georges le Grec, archer. Bruxelles. 1452.

AGR. CC1924, f.14r-v. Gages annuels de Michel Alligheri de Trébizonde. Bruxelles. Décembre 1469.

AGR. CC 1924, f.188r-v. Remboursement en faveur de Georges le Grec (soldat) pour la perte d'un casque. Bruxelles. Mai 1469.

AGR. CC 1924, f.197v-198r. Vente au profit de Jean de Constantinople, fauconnier. Bruxelles 1469.

AGR. CC 1924, f.201v. Don à Antoine de Trébizonde pour service rendu à Liège. Liège. Février 1469.

AGR. CC 1924, f.208v. Don à Etienne de Constantinople pour un message diplomatique délivré. Bruxelles. 1469.

AGR. CC 1924, f.209v. Don à Constantin Scholarios. Bruxelles. 1469.

AGR. CC 1925, f.22v-23r. Gages annuels de Michel Alligheri de Trébizonde. Bruxelles. Septembre 1470.

AGR. CC 1925, f.324r. Gages bimestriel d'Antoine de Trébizonde. Bruxelles. Février 1469.

AGR. CC 1925, f.353r. Don à Antoine de Trébizonde. Bruxelles. Avril 1469.

AGR. CC 1925, f.395v. Don à Constantin Scholarios. Bruxelles. Décembre 1470.

AGR. CC 1925, f.397v. Vente au profit de Jérôme Sophianos, fauconnier. Bruxelles. Décembre 1470.

AGR. CC 1925, f.592v. Don d'un cheval de poil gris à Michel Alligheri de Trébizonde. Bruxelles. 1 août 1466.

AGR. CC 46954, f.198r. Don à François de Traversaris qui part en Écosse. Namur. 16-22 septembre 1438.

National Archives, Public Record Office (PRO.), Londres.

PRO. ART/2/1/2. John Greek « baillif » à Fawy (Cornwall), est juré en cour civil. Fawy. 30 septembre 1445.

PRO. C1/11/294 f.1r. Procès entre Alexis Effomatos et Richard Scopham. Londres. 1471.

PRO. C1/19 f.42r. Procès entre Alexis Effomatos et Nicholas Peny marchand grossiste à Londres qui semble avoir des dettes. Londres. 7 juin 1452 ou 1454.

PRO. C 1/61/259. Plusieurs documents. Procès contre John Greke au sujet de l'héritage de *l'Henton Maner*. Londres. 1480-1483.

PRO. C1/1034/23-25. Plusieurs documents. Évocation des dettes de Peter Mylan de Crète, brodeur. Londres. 1538-1544.

PRO. C 1/1507/31. Arrestation d'Hélène Laskarina et Fraunces Norreis par le sheriff de Lincoln. Lincoln. 1511.

PRO. C1/62/306, 307, 308. Trois documents concernant le procès entre Richard Bere et John Greke, fils de Walter Greke à propos de l'héritage de sa grand-mère Margaret, soit un manoir situé à Tregeboun. Londres. 1480-1483.

PRO. C54/323, membrane 18d. Testament d'Andronic Effomatos en faveur de son frère Alexis. Westminster. 5 octobre 1471.

PRO. C66/520. Lettre de naturalité en faveur de Manuel Sophianos. Westminster. 25 juillet 1467.

PRO. C66/628, pergamina 17. Documents de la *Goldsmith's Court* impliquant Jean Karamallos, marchand. Londres. 1468.

PRO. C67/72 f.2r. Lettres de naturalité en faveur de John Démétrios (1), de Venise. Londres. 1539.

PRO. C67/73 f.2r. Lettres de naturalité en faveur de John le Crétois. Londres. 1544-1545.

PRO. C67/73 f.7r. Lettres de naturalité en faveur de John d'Amorgos. Londres. 1544-1545.

PRO. C76/127 f.1r. autorisation de produire et commercer du fil d'or et du drap de Damas en faveur d'Andronic et Alexis Effomatos. Westminster. 25 janvier 1445.

PRO. C76/175 f.1r. Ordre est donné au capitaine de galère *Castallanus* de convoier André Paléologue et sa suite de vingt personnes avec tous ses biens. Londres. 21 août 1491.

PRO. E 115/168/104. Certificat de résidence concernant Thomas Greeke. Londres. 1571.

PRO. E 115/169/143. Certificat de résidence concernant Thomas Greeke. Londres.

PRO. E122/73/12 f.29v. Albert Grace, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. Vers 1440 ?

PRO. E122/73/12 f.33v. Manuel Sybyanos est marchand. Il paye une taxe pour un chargement venu de Venise. Il y exporte des vêtements anglais et du tissu de Londres et de l'étain. Port de Londres. 12 avril 1439.

PRO. E122/73/23 f.5v. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 25 septembre 1449.

PRO. E122/73/23 f.16v. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 26 janvier 1450.

PRO. E122/73/23 f.32v. Démétrios de Gladra, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 1^{er} ou 21 août 1450.

PRO. E122/73/23 f.33r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 1^{er} ou 21 août 1450.

PRO. E122/73/23 f.36r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 1^{er} ou 21 août 1450.

PRO. E122/73/23 f.36v. Démétrios de Naples, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 1^{er} ou 21 août 1450.

PRO. E122/73/23 f.40r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 octobre 1450.

PRO. E122/73/25 f.9r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 30 mai 1449.

PRO. E122/73/25 f.16v. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 23 juin 1449

PRO. E122/73/25 f.35r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 6 juin 1450.

PRO. E122/203/2. Deux documents. Georges Branas (2), marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 9 mai 1440. Albert Grace, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 9 mai 1440.

PRO. E122/203/3 f.12v. George de Nicosie, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 novembre 1446.

PRO. E122/203/3 f.13r. George de Romanie, Andronic de Loro, Georges de Chypre et Georges de Constantinople (2), marchands, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 novembre 1446.

PRO. E122/203/3 f.14r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 novembre 1446.

PRO. E122/203/3 f.16r. Andronic Effomatos, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 novembre 1446.

PRO. E122/203/3 f.19r. Démétrios d'Arta, marchand, paye une taxe pour un chargement. Port de Londres. 22 novembre 1446.

PRO. E135/6/50. Formulaire octroyant à Joan Delabere la charge de superviser la conversion des Grecs du comté de Hereford. Hereford. 31 mars 1440.

PRO. E179/144/42 f.13r. *Subsidy Tax* acquittée par Walter Grace/Greke et sa famille. Colemanstreet. Londres. 26 septembre 1441.

PRO. E179/144/42 f.20r. *Subsidy Tax* acquittée par Michael Greke (1) et Michael Greke (2) à Broadstreet. Londres. 12 octobre 1441.

PRO. E179/144/42 f.25r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos et leur serviteur Peter à Cripplegate. Londres. 9 octobre 1441.

PRO. E179/144/42 f.26r. Subsidy Tax acquittée par John Grace (2) et Leonard Grekeson à Aldergate. Londres. 12 octobre 1441.

PRO. E179/144/50 f.4r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos. Cripplegate. Londres. 3 septembre 1443.

PRO. E179/144/50 f.10r. *Subsidy Tax* acquittée par Thomas Francos et Michael Greke (1). Broadstreet. Londres. 11 septembre 1443.

PRO. E179/144/50 f.21r. *Subsidy Tax* acquittée par Maître Démétrios. Tower ward. Londres. 10 septembre 1443.

PRO. E179/144/50 f.26r. *Subsidy Tax* acquittée par Jacobus Greke. Farringdon without ward. Londres. 16 septembre 1443.

PRO. E179/144/52 f.4r. *Subsidy Tax* acquittée par Walter Grace/Greke et son épouse. Colemanstreet. Londres. 17 janvier 1444.

PRO. E179/144/52 f.6r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos. Cripplegate. Londres. 18 janvier 1443.

PRO. E179/144/52 f.7r. *Subsidy Tax* acquittée par Gilmyn Grace. Langhorn. Londres. 4 février 1444.

PRO. E179/144/52 f.9r. *Subsidy Tax* acquittée par Thomas Francos, Michael Greke (1) et Michael Greke (2). Broadstreet. Londres. 18 janvier 1443.

PRO. E179/144/52 f.10r. *Subsidy Tax* acquittée par Jacobus Greke. Faringdon without ward. Londres. 18 janvier 1444.

PRO. E179/144/53 f.7r. *Subsidy Tax* acquittée par John Greke (1). Farringdon without ward. Londres. 15 mai 1443.

PRO. E179/144/53 f.14r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos. Cripplegate. Londres. 21 mai 1443.

PRO. E179/144/53 f.15r. *Subsidy Tax* acquittée par Thomas Francos, Michael Greke (1) et son serviteur Jacob. Broadstreet. Londres.

PRO. E179/144/53 f.24r. *Subsidy Tax* acquittée par Gilmyn Grace. Langhorn. Londres. 2 mai 1443.

PRO. E179/144/54 f.6r. *Subsidy Tax* acquittée par Thomas Francos. Broadstreet. Londres. 10 octobre 1444.

PRO. E179/144/54 f.16r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic Effomatos et Mafi Greke. Cripplegate. Londres. 10 octobre 1444.

PRO. E179/144/58 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Maître Démétrios. Tower ward. Londres. 12 octobre 1444.

PRO. E179/144/64 f.8r. *Subsidy Tax* acquittée par Alexis Effomatos et John de Grace. Cornhill. Londres. 10 août 1451.

PRO. E179/144/67 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos, Jeronimus Grace, Peter Gracian et Anthony Gracian et Peter Vatase (Vatazès ?). Londres. 14 juin 1469.

PRO. E179/144/68 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos et Jeronimus Grace. Londres. 24 avril 1464.

PRO. E179/144/69 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic et Alexis Effomatos et Jeronimus Grace. Londres. 24 avril 1464.

PRO. E179/144/70 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par John Greke (3), Andronic et Alexis Effomatos. Londres. Vers 1468.

PRO. E179/144/72 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Karant Effomatos, Andronic II Effomatos, Christopher Grace et Jeronimus Grace. Londres. 5 avril 1457.

PRO. E179/144/73 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic Effomatos, Thomas Francos, Nicolas et Balthasar Laskaris, Vicencius, Walter et Agnès Greke. Londres. Après le 29 septembre 1441.

PRO. E179/173/133 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Peter Gracian. Southampton. 24 août 1463.

PRO. E179/173/134 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Peter Gracian. Southampton. 20 septembre 1466.

PRO. E179/173/135 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Peter Gracian. Southampton. 29 septembre 1464.

PRO. E179/235/23 f.2r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic Effomatos. Broadstreet. Londres. 5 septembre 1449.

PRO. E 179/235/57 f.2. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic Effomatos. Westminster. Londres. Après le 29 septembre 1455.

PRO. E179/235/58 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Alexis Effomatos, Andronic II Effomatos, Paskyn Grace et Jeronimus Grace. Londres. 8 août 1456.

PRO. E179/236/74 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Alexis Effomatos, Karant Effomatos, Andronic II Effomatos, Jeronimus Grace et Nicholas Greek. Londres. 19 août 1457.

PRO. E 179/236/85 f.6r. *Subsidy Tax* acquittée par Franciscus Gracis. Londres. Après le 29 septembre 1441.

PRO. E179/236/96 f.2r. *Subsidy Tax* acquittée par Alexis Effomatos, Gose Greco et Jeronimus Grace. Londres. 16 juillet 1465.

PRO. E179/236/107 f.2r. *Subsidy Tax* acquittée par Andronic, Alexis et Jean Effomatos et Jeronimus Grace. Londres. 14 juillet 1467.

PRO. E179/236/111 f.1r. *Subsidy Tax* acquittée par Peter Vataze (Vatazès ?) et Jeronimus Grace. Londres. Vers 1468

PRO. E 179/241/327, f.2r. *Subsidy Tax* acquittée par Peter Grece. Londres. Après le 29 septembre 1441.

PRO. E179/242/25 f.9v. *Subsidy Tax* acquittée par Anthony Denys, serviteur. Langhorn. Londres. 16-25 juin 1483.

PRO. E179/242/25 f.10r. *Subsidy Tax* acquittée par Mathew Grekus et Alexis Effomatos. Bisshopsgate et Lymestreet. Londres. 16-25 juin 1483.

PRO. E179/242/25 f.11r. *Subsidy Tax* acquittée par Augustin Grace. Aldgate. Londres. 16-25 juin 1483.

PRO. E403/806 f.1r. Don à Démétrios Paléologue (1). Londres. 5 décembre 1455.

PRO. E403/807 f.1r. Don à Manuel Chrysoloras. Londres. 26 avril 1456.

PRO. E404/70/3 f.43r. Don à Manuel de Constantinople (1). Londres. 7 mars 1456.

PRO. E404/71/1 f.31r. Don à Phrangoulios Serbopoulos, ambassadeur du pape. Westminster. 14 octobre 1457.

PRO. E404/71/3 f.52r. Don à Phrangoulios Serbopoulos. Westminster. 1^{er} mars 1459.

PRO. E404/71/5 f.22r. Don à Georges Paléologue (Bissipat ?). Westminster. 24 octobre 1461.

PRO. E404/81, f.1r. Don à André Paléologue. Westminster. 12 janvier 1491.

PROB. 11/23. Everard Effomatos, scribe, signe en tant que témoin du testament de Stephen Lound. Londres. 4 avril 1528.

PROB. 11/59/611 f.1r. Testament de Thomas Greeke. Londres. 28 janvier 1577.

PROB. 11/64/413 f.1r. Testament de Jane Greke. Londres. 15 août 1579.

Archives turinoises (AST).

AST. Sez. Camerale, Tesorieri di Savoia, reg. LXI, f.597. Don à Michel Dishypatos. Chambéry. Septembre 1416.

Archives vaticanes (ASV.).

ASV. Cancellaria Inferiore. Notai. busta 226. notaio Angeletto [di Andreuccio] da Venezia, quaterno I. f.198r-199r. Chrysobulle de Manuel II Paléologue, Venise, 7 mars 1403.

ASV. Reg. Lat. 273. Prolongation du délai de deux ans concernant la dispense de Thomas Francos, recteur de l'église de *Brightowell* dans le comté de Salisbury. Vatican. Janvier 1441.

ASV. Reg. Lat. 382, f.297r. Thomas Francos est recteur de l'église de *Brightowell* dans le diocèse de Salisbury. Il obtient une dispense de deux ans pour obtenir des ordres supérieurs. Vatican. Août 1439 ?

ASV. Reg. Lat. 392, f.220v, f.311r, f.312r. Trois documents concernant Guillaume Francos étudiant à Padoue. Il obtient une dispense pour obtenir la charge de chanoine de Lodève. Il est âgé de 21 ans. Vatican. 14 octobre 1454.

ASV. Reg. Lat. 777, f. 40r. Georges Branas (2) demande de l'aide au pape. Rome. 10 juillet 1477.

ASV. Reg. Lat. 827, f.273-275. Georges Branas (2) reçoit des sacrements rapides pour qu'il devienne évêque de Dromore. Rome. 18 avril 1483.

ASV. Formatori 7, f.89v. Georges Branas (2) est nommé évêque de *Dromore*. Rome. 4 mai 1483.

ASV. Reg. Vat. 398, f.164v. Plainte à l'encontre de Thomas Francos et retrait du bénéfice de l'église de *Brightowell*. 8 mars 1451.

ASV. Reg. Vat. 472, f.334v. Orig. 332v. Alexandre Asanès est Recommandé par Pie II avant de partir pour la Bourgogne et Cologne. Mantoue. 26 septembre 1459.

Archives milanaises (ASM.).

ASM. Missive, 38, f.440r. Manuel Bardalès est recommandé par le duc de Milan auprès du duc de Savoie. Milan/Savoie. 19 avril 1459.

Archives vénitiennes.

Deliberationi Senato secreta vol. XXXII, p.170. Évocation des faits d'armes de Jean Bissipat, corsaire, fils de Georges Bissipat, au large du Cap Saint-Vincent. 18 septembre 1485.

Autres sources manuscrites.

Additional MS. In British Museum, 4604, art.88. Demande d'exemption des droits d'aubaine de la part de Démétrios de Cerno, médecin. Londres. 25 avril 1424.

Arbroath liber, II, n°267. Georges Branas, évêque de Dromore consacre des autels dans le diocèse. Arbroath. 1484.

Augustarium chartularii universitatis parisiensis, V, liber procuratorum nationis gallicanae, 1942, p.657. Don à douze anonymes. Paris. 23 février 1455.

Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, ms 1139. Retour de Georges Hermonymos d'Angleterre. Paris. 1476.

Bibliothèque du chapitre de Bayeux, n°5, f.78r-v. Lettre de Rolando de *Talentis* à Thomas Francos qu'il remercie de ses bienfaits. Angleterre. Vers 1440.

Borthwick Institute of Historical Research, York.

- Reg. 20, f.167v-168. Thomas Eparchos et Georges Diplovatazès obtiennent des lettres d'indulgence de la part du roi. Westminster. 20 février 1454.
- Reg. 21, f.7Ar-7Av. Indulgence accordée par l'archevêque d'York à deux anonymes originaires de Corinthe et de Nègrepont. York. Mars 1475.

British library, Add MS 48067, f.9r-10v. Ensemble de documents concernant la plainte de Venise à l'encontre de Georges Bissipat, corsaire au service du roi de France, accusé d'avoir pris des galées vénitienes alors que la paix régnait entre les deux pays. Venise. 10 octobre 1485.

British library, Add MS 48067, f.12v. Deux documents évoquant la réponse de Charles VIII suite à la plainte de Venise à l'encontre de Georges Bissipat. Paris. 31 octobre et 15 novembre 1485.

Cambridge University Library EDR G/1/5, f.10v-11r. Lettre d'indulgence délivrée par l'évêque de Cambridge en faveur de Michel Charsianitès. Cambridge. Septembre 1455.

CUP, *Auctarium*, tome II (1897), p.934, *Liber receptorum nationis alemanniae*, f.129v. Gages à un professeur anonyme. Paris. 1461.

Edinburgh Sciennes Liber 84-87. Quatre documents. Don à un anonyme. Edimbourg. 10 mai 1502. Don à un anonyme. Edimbourg. 28 juin 1502. Don à Daniele Filago, moine au Patmos. Edimbourg. Pâques 1507. Don à Neophytos (2), moine du monastère de Sainte Catherine du Sinai. Edimbourg. 1520.

Francia Cart.524. Deux documents. Lettres de Tommaso Tebaldo da Bologna au duc de Milan. Lyon. 12 juillet 1456 et 7 décembre 1456. Thomas Francos est d'abord qualifié de très influent auprès du Roi. Il demande le retour de deux livres prêtés au duc de Milan : un de médecine et un autre traitant des poisons. Thomas est ensuite mentionné comme décédé deux mois plus tôt. Il a reçu des funérailles solennelles de la part du roi qui garantit à son fils Guillaume ses droits à la succession du médecin.

Guildhall Library, Londres, ms 9531/8, 3rd series, f.1v-3v. Plusieurs documents. Georges Branas (1) Confère des ordinations pour l'évêque Thomas Savage. Londres. 1498.

Le guetteur du Beauvaisis, n°25 p.20. Acquisition de la seigneurie de Hannaches par Georges Bissipat. Beauvais ? 22 avril 1480.

London British Museum, ms Harley 3346. Livret latin de sentences morales tirées des Pères et auteurs grecs composé par Georges Hermonymos pour George Neville archevêque d'York, qu'il a contribué à libérer. Londres. 1476.

Matrologe de l'Hôtel-Dieu, f.441. Nomination de Pierre Potier, lieutenant général du vicomte de Falaise Guillaume Bissipat. Falaise. 1508.

Metropolitan Archives, Londres, DW/DA/7/3, f. 162. Recensement mentionnant Palamides, résidant à Southwark. Southwark. 1530.

MS Trinity coll. Cambridge, n°823. Mention de Jean Serbopoulos, copiste, installé à Reading. Reading. 9 octobre 1489.

MS University Library, Leyden, Voss, gr n°56. Le copiste Manuel de Constantinople (4) présente de documents (dont un Démosthène) à l'archevêque d'York. York. 1468.

Regestum cart. Camerae comput, Paris, f.32r. Georges Bissipat est autorisé à prendre ses gages sur les revenus de la vicomté d'Auge. Normandie. 30 novembre 1474.

Somerset Record Office, Taunton, D/D/6, f.246. Indulgence accordée à Jean Staurakios afin de collecter des fonds pour la libération de ses proches prisonniers des Turcs. Somerset. 18 octobre 1459.

Stafforshire Record Office D603/A/ADD/724. Mention de Michel Laskaris (6) qui dispose de lettres d'indulgences délivrées par Paul II qu'il est autorisé à vendre pour racheter sa famille. Stafford. 1468.

Titres. Orléans XII, 781 ; oct-déc 1475. La duchesse d'Orléans Jeanne de France donne 12 livres tournois à l'épouse de Georges Bissipat pour son récente accouchement. La duchesse paie le baptême. France. Octobre-décembre 1475.

Bibliographie.

Giorgio AGAMBEN, *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*, traduit de l'italien par Marilène Raiola, Seuil, La librairie du XXI^e siècle (pour l'édition française), Paris, 1990.

Giorgio AGAMBEN, « Nymphae », dans *Image et mémoire. Écrits sur l'image, la danse et le cinéma*, Paris, Desclée de Brouwer coll. « Arts et esthétique », 2004, p.37-69.

Giorgio AGAMBEN, *L'Usage des corps. Homo Sacer. IV : 2*, traduit de l'italien par J. GAYRAUD et M. RUEFF, Paris, 2015 (1^{re} édition italienne 2003).

Hélène AHRWEILER, *L'idéologie politique de l'empire byzantin*, Paris, Publication Universitaires de France, « SUP-l'historien », 1975.

Bernard D'ALTEROCHE, *De l'étranger à la Seigneurie à l'étranger au Royaume XI^e-XV^e siècles*, Paris, L.G.D.J., 2002.

Dimitris G. APOSTOLOPOULOS, « Du sultan au basileus ? Dilemmes politiques du conquérant », dans, *Le patriarcat œcuménique de Constantinople aux XIV^e – XV^e siècles : rupture et continuité. Actes du colloque international Rome, 5-6-7 décembre 2005*, Paris, Centre d'études byzantines, néo-helléniques et sud-est européennes, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007, p.241-251.

Isabelle AUGE, « Les Arméniens à Constantinople », dans *Villes méditerranéennes au Moyen Âge*, sous la direction de Élisabeth MALAMUT et Mohamed OUERFELLI, Presses universitaires de Provence, Aix-Marseille, 2014, p.243-253.

Marie-France AUZEPY, Jean-Pierre GRELOIS (dir.), *Byzance retrouvée. Érudits et voyageurs français XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Centre d'études byzantines, néohelléniques et sud-est européennes », 2001.

Marie-France AUZEPY (dir.), *Byzance en Europe*, XX^e Congrès international des Etudes Byzantines, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003.

Martina AVANZA, Gilles LAFERTE, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses* 61, décembre 2005, pp.134-152.

Gabriel AUDISIO, *L'étranger au XVI^e siècle. France, Provence, Apt*, Genève, Droz, 2012.

Winfried STEIZER, « Konstantin Arianiti als Diplomat zwischen König Maximilian I. und Papst Julius II. In den Jahren 1503 bis 1508 », dans *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, vol.63, 1968, p.29-48.

Michel BALARD, *Les Latins en Orient (XI^e – XV^e siècles)*, Paris, Nouvelle Clio, 2006.

Michel BALARD, Laura BALLETO, Catherine OTTEN-FROUX, *Gênes et l'outre-mer : actes notariés rédigés à Chypre par le notaire Antonius Folleta (1445-1458)*, Nicosie, Centre de recherche scientifique, 2016.

John BARKER, *Manuel II Palaeologus (1391-1425) : a study in late byzantine statesmanship*, New Jersey, Rutgers University Press, 1969.

Joana BARRETO, *La majesté en images. Portraits du pouvoir dans la Naples des Aragon*, Rome, École française de Rome, 2013

Caroline M. BARRON, *London in the Later Middle Ages. Govoernment and People 1200-1500*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Bibliothèque des histoires, 1985

Colette BEAUNE, « L'utilisation politique du mythe des origines troyennes en France à la fin du Moyen Age », dans *Lectures médiévales de Virgile*, Publications de l'École française de Rome, Rome, 1985, p. 331-355.

Howard BECKER, *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, traduite de l'américain par Jean-Pierre BRIAND et Jean-Michel CHAPOULIE, Paris, Éditions A.-M. Métailié, (1^{re} édition américaine 1963).

Walter BENJAMIN, *Paris Capitale du XIX^e siècle*, Paris, L'Herne, 2015 (1^{re} édition allemande 1939).

Jules BERGER DE XIVREY, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, dans *Mémoires de l'Institut de France*, Académie des Belles-Lettres, tome XIX, 2^{ème} partie, 1853.

Gil BERTHOLEYNS, « Gouverner par le vêtement : naissance d'une obsession politique », dans Jean-Philippe GENET, E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014, p.215-232.

Marie-Hélène BLANCHET, *Georges-Gennadios Scholarios (vers 1400- vers 1472). Un intellectuel orthodoxe face à la disparition de l'empire byzantin*, Paris, Institut français d'Études byzantines, 2008.

Marie-Hélène BLANCHET, « Gill Page, Being Byzantine. Greek Identity before the Ottomans », compte-rendu, *REB*, vol.68, 2010, p.274-276.

Marie-Hélène BLANCHET, Frédéric GABRIEL (dir.), *Réduire le schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e –XVIII^e siècles)*, *Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011*, Paris, ACHCByz, 2013.

Marie-Hélène BLANCHET, Frédéric GABRIEL, « Dynamiques de la communion : la chrétienté entre schisme et unions », dans Marie-Hélène BLANCHET, Frédéric GABRIEL (dir.), *Réduire le schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e –XVIII^e siècles)*, *Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011*, Paris, ACHCByz, 2013, p.1-10.

Marie-Hélène BLANCHET, « La réaction byzantine à l'Union de Florence (1439) : le discours antiromain de la Synaxe des orthodoxes », dans Marie-Hélène BLANCHET et Frédéric GABRIEL (dir.) *Réduire le schisme ? Ecclésiologies et politiques de l'Union entre Orient et Occident (XIII^e –XVIII^e siècles)*, *Actes de la rencontre internationale, Paris 17-18 juin 2011*, Paris, ACHCByz, 2013, p.181-196.

Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 2009 (1^{re} édition 1924).

Wim BLOCKMANS, « Les origines des États modernes XIII^e – XVIII^e siècles : état de la question et perspectives », dans *Visions sur le développement des État européens. Théories et historiographies de l'État moderne. Actes du colloque de Rome (18-31 mars 1990)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1993, p.1-14

Wim BLOCKMANS, *Origins of the Modern State in Europe, 13th to 18th Century*, Oxford, Clarendon Press, 7 volumes, 1995-1999.

James L. BOLTON, *The Alien Communities of London in the Fifteenth Century. The subsidy Rolls of 1440 and 1483-1484*, Stamford, 1998.

James L. BOLTON, « La répartition spatiale de la population étrangère à Londres au XV^e siècle », dans *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, (dir.) Jacques BOTTIN, Donatella CALABI, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999, p.425-438.

Jacques BOTTIN, Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999.

Patrick BOUCHERON, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV^e – XV^e siècles)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1998.

Patrick BOUCHERON, *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

Patrick BOUCHERON, « Bien qu'il fût cruel ; il y avait dans ses cruautés une grande part de justice » : l'étrange popularité littéraire d'un justicier exemplaire, Bernabò Visconti », dans *Un Moyen Âge pour aujourd'hui : pouvoir d'État, opinion publique, justice : mélanges offerts à Claude Gauvard*, Nicolas OFFENSTADT et Olivier MATTEONI (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 2010, p.63-71.

Patrick BOUCHERON, « Religion civique, religion civile, religion séculière. L'ombre d'un doute », *Revue de synthèse*, tome 134, 6^e série, n^o2, 2013, p.161-183.

Pascal BOULHOL, « Grec language n'est pas douz au françois ». *Etude et enseignement du grec dans la France ancienne*, Aix-Marseille, 2014

Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

Pierre BOURDIEU, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, n^o35, p.63-72.

Pierre BOURDIEU et Loïc WACQUANT, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, p.107.

Boris BOVE, « L'élite bourgeoise de Paris et l'expression de sa notabilité », dans Jean-Philippe GENET, E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014, p.95-114.

Boris BOVE, *La Guerre de cent Ans*, Paris, Belin, 2015.

Glen W. BOWERSOCK, *Le mentir-vrai dans l'Antiquité. La littérature païenne et les évangiles*, Paris, Bayard, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, 2007 (1^{re} édition 1994).

Philippe BRAUNSTEIN, « L'évènement et la mémoire », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge : XXIV^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, Avignon juin 1993*, Publications de la Sorbonne, Ecole Française de Rome, Paris, 1994, p. 219-229.

Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands de Venise (1380-1520)*, Rome, Ecole Française de Rome, 2016.

Édith BRAYER, Paul LEMERLE, Vitallien LAURENT, « Le Vaticanus latinus 4789 : histoire et alliances des Cantacuzènes aux XIV^e-XV^e siècles », *REB* n°9, 1951, p.47-105.

ROBERT BROWNING, « Some early Greek visitors to England », dans *Essays in Honour of Basil Laourdas* (en grec), édité par Grégoris Solonos 73, Thessalonique, 1975, pp. 387-395

Marina scordilis BROWNLEE, Dimitri GONDICAS (dir.), *Renaissance Encounters : Greek East and Latin West*, Actes du colloque tenu à Princeton les 12-14 novembre 2009, Leyden, Brill, 2013.

Rogers BRUBAKERS, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001, n°139, p.66-85.

Anthony BRYER, « Ludovico da Bologna and the Georgian and Anatolian Embassy of 1460-1461 », *Bedi Kartlisa* 19-20, 1965, p.196-197.

Michèle BUBENICEK, « Marquer la prééminence sociale dans la noblesse française médiévale. Du rôle du bijou et du vêtement à travers deux exemples genrés, au XIV^e siècle », dans Jean Philippe Genet et E. Igor Mineo (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014, p.115-127.

Alain CABANTOUS, André LESPAGNOL, Françoise PERON (dir.), *Les Français, la terre et la mer : XIII^e-XX^e siècle*, Fayard, Paris, 2005.

Donatella CALABI, « L'insediamento greco e il contesto urbano », dans *I Greci a Venezia*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002, p.555-568.

Guillaume CALAFAT, « Être étranger dans un port franc. Droits, privilèges et accès au travail à Livourne (1590-1715) », *Cahiers de la Méditerranée*, 84, 2012, p.103-122.

Guillaume CALAFAT, « Diasporas marchandes et commerce interculturel. Familles, réseaux et confiance dans l'économie de l'époque moderne », *Annales HSC* 2011/2, p.513-531.

Guillaume CALAFAT, « Osmanli-Speaking Diasporas. Cross-Diasporic Relations and Intercommunity Trust between Marseilles, Tunis and Livorno (1600-1650) », dans *Union in Separation ; Diasporic Groups and Identities in the Eastern Mediterranean (1100-1800)*, Georg CHRIST, Franz-Julius MORCHE, Roberto ZAUGG, Wolfgang KAISER, Stefan BURKHARDT, Alexander D. BEILHAMMER (dir.), Rome, Viella, 2015, p.613-624.

Averil CAMERON, « Byzance dans le débat sur l'orientalisme », dans Marie-France AUZEPY (dir.), *Byzance en Europe*, XX^e Congrès international des Etudes Byzantines, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003, p. 235-250.

Giuseppe CAMMELLI, « Andronico Callisto », *La Rinascità*, 5, 1942, p.174- 214.

Giuseppe CAMMELLI, *I dotti bizantini e le origini dell'umanesimo, I. Manuele Crisolora*, Florence, Vallecchi Editore, 1941.

Giuseppe CAMMELLI, *I dotti bizantini e le origini dell'umanesimo, II. Giovanni Argiropoulo*, Florence, Felice Le Monnier, 1941.

Giuseppe CAMMELLI, *I dotti bizantini e le origini dell'umanesimo, III. Demetrio Calcondila*, Florence,

Vallecchi Editore, 1954.

Marian CAMPBELL, « gold, silver and precious stones », in *English médiéval industries-craftsmen, techniques, products*, ed. J. Blair and N. Ramsey, London, 1991, pp. 107-166, esp. 134, notes 124 et 128.

David, R. CARLSON, « Greeks in England, 1400 », dans *Interstices. Studies in Middle English and Anglo-Latins Texts in Honour of A.G. Rigg*, sous la direction de Richard Firth Green et Linne R. Mooney, university of Toronto Press, Toronto, 2004, p. 74-98.

Marie Thérèse CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne (1315-1477)*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987.

Marie-Thérèse CARON, *Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France*, Turnhout, Brepols, 2003.

Simona CERUTTI, *Étrangers : étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Montrouge, Bayard, 2012.

M.L CHARLES, « Le château de la Ferté-Bernard », dans *Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques*, éditions M. de Caumont, 1847, p.511.

Roger CHARTIER, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, novembre-décembre 1989, n°6 p.1505-1520.

Jean-François CHAUVARD, « Échelles d'observation et insertion des étrangers dans l'espace vénitien (XVII^e – XVIII^e siècles) », dans *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, (dir.) Jacques BOTTIN, Donatella CALABI, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999, p.195-207.

Jean-François CHAUVARD, « Conclusion II », dans Jean-Philippe GENET, E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014, p.383-390

Jean-Claude CHEYNET, « Le schisme de 1054 : un non-événement ? », dans *Faire l'événement au Moyen Âge*, Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2007, p.299-312.

L. CHITARIN, *Greci e Latini al Concilio di Ferrara-Firenze (1438-39)*, Bologne 2002.

Georg CHRIST, Franz-Julius MORCHE, Roberto ZAUGG, Wolfgang KAISER, Stefan BURKHARDT, Alexander D. BEILHAMMER (dir.), *Union in Separation ; Diasporic Groups and Identities in the Eastern Mediterranean (1100-1800)*, Rome, Viella, 2015.

Sebastian CIRAC ESTOPAÑAN, *Bizancio y España. La Unión, Manuel II Paleólogo y sus recuerdos en España*, Imp. Elzeviriana y Lib. Camí, Barcelone, 1952.

COMTE DE VIGNERAL, « Les Vauquelin », dans *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, tome 42/1, 1923, p.185-221.

Giuseppe COLUCCIA, *Basilio Bessarione. Lo spirito greco e l'occidente*, Florence, 2009.

Mathieu COUDERC, « Lorsque deux mondes se rencontrent. Le voyage de Manuel II Paléologue en Occident (1399-1403). Interactions diplomatiques et culturelles entre Byzance et l'Occident latin à la fin du Moyen Âge », mémoire de Master 2 d'Histoire et Anthropologie des sociétés médiévales et modernes, sous la direction de messieurs Jean-Philippe Genet et Patrick Boucheron, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, année 2008/2009.

Mathieu COUDERC, « "Comme s'il estoit natif du royaume". Utilités et usages des lettres de naturalité par les Grecs (Angleterre, France : XV^e – milieu XVI^e siècle), *Hypothèses 2016*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p.58-69.

Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venise triomphante. Les horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 2004 (1^{re} édition 1999).

Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Le Moyen Âge de Venise : des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015.

Martin CRUSIUS, *Historia politica Constantinopoleos a 1391 usque ad 1578 annum Christi*, dans *Corpus Scriptorum Historiae Byzantina*, Emmanuel Bekker (éd.), Impensis éditions, Bonn, 1849.

Gilbert DAGRON, « Aux origines de la civilisation byzantine : langue de culture et langue d'État », *Revue historique*, 93/241 (1969), p.23-56.

Gilbert DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 350 à 451*, Paris, Presses Universitaires de France, « Bibliothèque byzantine », 1984 (1^{re} édition 1974).

Gilbert DAGRON, *Constantinople imaginaire. Études sur le recueil des « Patria »*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

Gilbert DAGRON, « Byzance et la Grèce antique : un impossible retour aux sources », dans *La Grèce antique sous le regard du Moyen Âge occidental : actes du 15^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-mer les 8 et 9 octobre 2004*, Jean LECLANT et Michel ZINK (dir.), Paris, Cahiers de la Villa Kérylos, 16, 2005, p.195-206.

Joëlle DALEGRE, *Grecs et Ottomans 1453-1923. De la chute de Constantinople à la disparition de l'Empire Ottoman*, L'Harmattan, Paris, 2002.

Claudine DELACROIX-BESNIER : « Les Grecs unionistes réfugiés en Italie et leur influence culturelle », dans Michel BALARD et Alain DUCELIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e siècle-XVI^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p.59-73.

Olivier DELOUIS, « Byzance sur la scène littéraire française », dans Marie-France AUZEPY (dir.), *Byzance en Europe, XX^e Congrès international des Etudes Byzantines*, Presses Universitaires de Vincennes, Saint-Denis, 2003, p. 197-210.

Didier DELHOUME, *Le Turc et le Chevalier. Djem Sultan, prince ottoman entre Rhodes et Bourgneuf au XV^e siècle*, Limoges, Culture et patrimoine en Limousin, 2004.

Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Des Byzantins aux Ottomans*, Toulouse, Anacharsis, 2016.

Vincent DESCOMBES, *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2013.

Des sociétés en mouvement : migrations et mobilité au Moyen Âge ; XL^e congrès de la SHMESP (Nice, 1-6 juin 2009), Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

Marcel DETIENNE, *Comparer l'incomparable. Oser expérimenter et construire*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 2009 (1^{re} édition 2000).

David DO PAÇO, *L'Orient à Vienne*, Oxford, Voltaire Foundation, 2015.

David DO PAÇO, « La ville contre la diaspora : les Ottomans dans l'espace urbain de la monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle », *Diasporas*, 28, 2016, p.65-85.

Stéphane DUFOIX, « Notion, concept ou slogan : qu'y a-t-il sous le terme de « diaspora » ? », dans *Les diasporas. 2000 ans d'histoire*, Lisa ANTEBY-YEMINI, William BERTHOMIERE et Gabriel SHEFFER (dir.), Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p.53-65.

Stéphane DUFOIX, *Dispersion. Une histoire des usages du mot Diaspora*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011.

Gustave DUPONT-FERRIER, *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées, et les institutions monarchiques locales en France à la fin du Moyen Âge*, Genève, Slatkin reprints, 1974.

Gustave DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia ou Etat des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris, Imprimerie Nationale, tome 1, 1992.

Daniel DURAN DUELT, « Diplomacia de cruzada. Las misiones de Manuel II Paleólogo a la Península Ibérica y la recaudación de subsidios », dans Eloísa Ramírez Vaquero, Roser Salicrú i Llach (dir.) *Cataluña y Navarra en la Baja Edad Media*, Pampelune, Universidad Pública de Navarra (Colección Historia, 29), 2010, pp.53-110.

Eric R. DURSTELER, *Venetians in Constantinople. Nation, Identity, and Coexistence in the Early Modern Mediterranean*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006.

Raul ESTANGÜI GOMEZ, *Byzance face aux Ottomans. Exercice du pouvoir et contrôle du territoire sous les derniers Paléologues (milieu XIV^e – milieu XV^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

Eugen EWIG, « Le mythe troyen et l'histoire des Francs », dans *Clovis, histoire et mémoire. Actes du colloque international d'Histoire de Reims, du 19 au 25 septembre 1996*, deux volumes, Michel ROUCHE (dir.), 1997, tome 1, p.817-847.

Suraiya FAROQHI, *The Ottoman Empire and the World Around it*, Londres et New York, I.B. Tauris, 2010.

José Manuel FLORISTAN IMIZCOZ, *Los últimos Paleólogos, los reinos peninsulares y la cruzada*, dans *Constantinopla 1453. Mitos y realidades*, Pedro BADENAS DE LA PEÑA (dir.), Madrid, Nueva Roma 19, 2003, p.249-296.

Michel FOUCAULT, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 2015 (1^{re} édition 1966).

Michel FOUCAULT, « *Les anormaux* », *cours donné au Collège de France (1974-1975)*, Paris, EHESS

Gallimard Seuil, 1999.

Charles DU FRESNES DU CANGE, (1610-1688), *Historia Byzantina duplici commentario illustrata : prior familias ac stemmata imperatorum Constantinopolitanorum, cum eorumdem augustorum numismatibus et aliquot iconibus, praeterea familias Dalmaticas et Turcicas complectitur ; alter descriptionem urbis Constantinopolitanae, qualiter extitit sub imperatoribus christianis*, Paris, 1680.

Jean-Jacques GAILLIARD, *Recherches historiques sur la chapelle du Saint-Sang à Bruges*, Éditions J. Gaillard, 1846.

Thierry GANCHOU « Hélène Notara Gateliousaina d'Ainos et le *Sankt Peterburg Bibl.Publ.gr.* 243 », *REB*, 56/1, 1998, p.141-168.

Thierry GANCHOU, « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations « étrangères » de l'élite byzantine au XV^e siècle », dans Michel BALARD et Alain DUCÉLIER (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e siècle-XVI^e siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p. 149-229.

Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Négrepont avant et après 1453 », *Venezia-Eubea, da Egripos a Negroponte*, C.A. Maltezou, C.E. Papakosta (dir.), Venise-Athènes, 2006, p.45-107.

Thierry GANCHOU, « Iôannès Argyropoulos, Géorgios Trapézountios et le patron crétois Géorgios Maurikas », *Thesaurismata*, 36, 2008, p.105-211.

Thierry GANCHOU, « La famille Koumousès à Constantinople et Négrepont, avant et après 1453 », dans *Venezia-Eubea, da Egripos a Negroponte*, Chryssa MALTEZOU, Christina PAPA KOSTA (dir.), Venise-Athènes 2006 (*istituto Ellenico di studi Bizantini* 10), p.45-107.

Thierry GANCHOU, « Ilario Doria, le *gambros* génois de Manuel II Palaiologos : beau-frère ou gendre ? », *REB*, n° 66, 2008, p. 71-94.

Thierry GANCHOU, « Eudokia Kantanouzènè, mère de Théodôros Spantounès, et Yamirissa Mara Brankovic, marâtre de Mehmed II », dans Gogo K. BARZELIOTE et Kostas G. TSINAKES (dir.) *Galenotate : time ste Chrysa Maltesu*, Athènes, 2013, p.257-284.

Thierry GANCHOU, « Le prôtogéros de Constantinople Laskaris Kanabès (1454). À propos d'une institution ottomane méconnue », *REB*, 71, 2013, p.209-258.

Thierry GANCHOU, « Sujets Grecs crétois de la sérénissime à Constantinople à la veille de 1453 (Iôannès Tortzélôs et Nikolaos Pôlos) : une ascension sociale brutalement interrompue », dans *Il Commonwealth veneziano tra 1204 e la fine della repubblica. Identità e peculiarità*, Gherardo Ortalli, Oliver Jens SCHMITT, Ermanno ORLANDO (dir.), Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2015, p.339-389.

Thierry GANCHOU, « Alphonse d'Aragon. Lettre au pape Nicolas V », dans Vincent DEROCHE, Nicolas VATIN (dir.), *Constantinople 1453. Des Byzantins aux Ottomans*, Toulouse, Anacharsis, 2016, p.575-578.

Cecilia GAPOSCHKIN, « Louis IX and Liturgical Memory », dans *Memory and Commemoration in Medieval Culture*, Elma BRENNER, Meredith COHEN et Mary FRANKLIN-BROWN (dir.), Ashgate, Aldershot, 2013, p.261-278.

Deno John GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice. Studies in the Dissemination of Greek Learning from Byzantium to Western Europe*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1962.

Deno John GEANAKOPOLOS, « The Career of the Little-Known Renaissance Greek Scholar Nicolaus Leonicus Tomaeus and the Ascendancy of Greco-Byzantine Aristotelianism at Padua University (1497) », dans *Constantinople and the West. Essays on the Late Byzantine (Palaeologan) and Italian Renaissances and the Byzantine and Roman Churches*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1989, p.92-114.

Jean-Philippe GENET, *La genèse de l'État moderne. Culture et société en Angleterre*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

Jean-Philippe GENET, E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014.

Jean-Philippe GENET et Patrick BOUCHERON, *Marquer la ville : traces, empreintes du pouvoir, XIII^e – XVI^e siècles ; actes de la conférence organisée à Rome en 2009 par le LAMOP en collaboration de l'Ecole française de Rome*, Rome, Publications de l'Ecole française de Rome, 2014.

Gérard GENETTE, *Métalepse. De la figure à la fiction*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2004.

Bronislaw GEREMEK, *Les marginaux parisiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, champs Histoire, 2009 (1^{re} édition 1976).

Edward GIBBON, *History of the decline and fall of the Roman Empire*, vol. 8, Londres, Longman, 1848 (1^{re} édition 1776).

Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^e siècle*, traduit de l'italien par Monique Aymard, Paris, Aubier, 2014 (1^{re} édition italienne 1976).

Carlo GINZBURG, Antonis LIAKOS, Natalie ZEMON DAVIS et alii (dir.) *Heterodoxies. Constructions of Identities and Otherness in Medieval and Early Modern Europe*, Athènes, Nefeli Publishers, 2000.

Carlo GINZBURG, *Le fil et les traces. Vrai faux fictif*, traduit de l'italien par Martin Rueff, Paris, Verdier « Histoire », 2006.

Carlo GINZBURG, « Preuves et possibilités », préface de l'ouvrage de Natalie ZEMON DAVIS, *Le retour de Martin Guerre*, Paris, Tallandier, collection « Texto », 2008 (1^{re} édition 1982), p.9-43.

Erving GOFFMAN, *Les rites d'interactions*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Éditions de minuit, 1974.

Erving GOFFMAN, *Stigmates. Les usages sociaux du handicap*, traduit de l'anglais par Alain Kihm Paris, Éditions de minuit, 1975.

Erving GOFFMAN, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Paris, Éditions de minuit, 1979, (1^{re} édition américaine 1961).

Nathalie GOROCHOV, « Genèse et organisation des nations universitaires en Europe aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.273-286.

Howard L. GRAY, « Greek visitors in England in 1455-1456 », dans *Anniversary Essays in Medieval History, by students of Charles Homer Haskins presented on his completion of forty years of teaching*, Boston, Boston, Books for Libraries Press, 1967 (1^{re} édition 1929), p.81-116.

Mathieu GRENET, « Grecs de nation, sujets ottomans : expérience diasporique et *entre-deux* identitaires, v.1770-v.1830 », dans *Les musulmans dans l'histoire de l'Europe, op.cit.*, tome II : *Passages et contacts en Méditerranée*, p.311-344.

Mathieu GRENET, *La fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, v1770-1830*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2016.

Benoît GREVIN, *Le parchemin des Cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2012.

Benoît GREVIN, « Les stéréotypes « nationaux ». Usages rhétoriques et systèmes de pensée dans l'Europe du XIII^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.137-148.

Viviane GRIVEAU-GENEST et Pauline GUENA (dir.), *Culture de l'autre : rencontre, rejet, échange, Questes 35*, 2017.

Rolf GROBE, « La fille aînée de l'Église : frankreichs Kirche und die Kurie im 12. Jahrhundert », dans, *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie. Das universale Papsttum als Bezugspunkt der Kirchen von den Reformpäpsten bis zu Innozenz III*, Jochen JOHRENDT et Harald MÜLLER (dir.), Berlin, de Gruyter, 2008, p.299-321.

Isabelle GUYOT-BACHY, « Le lexique de la « nation » dans l'historiographie royale française (XII^e – XIV^e siècle) », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.93-106.

Olivier GUYOTJEANNIN, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, Livre de Poche, 1998.

Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1997 (1^{re} édition posthume 1950).

E.-T. HAMY, « Un médecin grec à la cour de Charles VII. Thomas de Coron, dit le Franc », dans *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, n° 07, 1908, pp. 193-205.

Jonathan HARRIS., « Two Byzantine craftsmen in fifteenth century London », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, pp.387-403.

Jonathan HARRIS, « A worthless prince ? Andreas Palaeologus in Rome 1464-1502 », *OCP*, 61(1995), pp.537-554

Jonathan HARRIS, *Greek Emigres in the West 1400-1520*, Camberley, Porphyrogenitus, 1995.

Jonathan HARRIS, « Byzantine medicine and medical practitioners in the West : the case of Michael Dishypatos, *REB*, tome 54, 1996, p.201-221.

Jonathan HARRIS, « Publishing the crusade : English bishops and the jubilee Indulgence of 1455 », *Journal of Ecclesiastical History*, 50, 1999, p.25-37.

Jonathan HARRIS, « Greek scribes in England : the evidence of episcopal registers », dans *Through the Looking Glass : Byzantium through British Eyes*, Robin CORMACK et Elizabeth JEFFREYS (dir.), « Society for the Promotion of Byzantine Studies », Publications 7, Ashgate, Aldershot, 2000, p.121-126.

Jonathan HARRIS « la comunità greca e i suoi avamposti nell'europa settentrionale », dans, *I Greci a Venezia*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002, p.185-194.

Jonathan HARRIS, « More Malmsey, Your grace ? The export of greek wine to England in the later Middle Ages », dans, *Eat, drink and be merry, food and wine in Byzantium*, Leslie Brubaker and Kallirroe Linardou (éd.), Society for the Promotion of Byzantines Studies, Ashgate Variorum, London, 2003, p.249-254.

Jonathan HARRIS, Heleni PORFYRIOU, « The greek diaspora : Italian port cities and London 1400-1700 », dans *Cultural exchange in early modern Europe*, vol. II, Donatela CALABI et Stephen TURK CHRISTENSEN (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p.65-86.

Jonathan HARRIS, « When did Laskaris Kananos travel in the Baltic Lands ? », *Byzantion*, 80, 2010, p.173-187.

Jonathan HARRIS, « Greeks and the Papal Curia in the Fifteenth Century : The Case of George Vranas, Bishop of Dromore and Elphin », dans *Greeks, latins, ans Intellectual History 1204-1500*, Martin Hinterberger and Chris Schabel (éd.), Leuven, Paris, 2011, p.423-438.

Jonathan HARRIS, « Byzantine refugees as Crusade Propagandists. The travels of Nicholas Agallon », dans *The Crusade in the Fifteenth century : Converging Culture*, Norman HOUSLEY (dir.), Ashgate, 2016, p.34-46.

François HARTOG, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard « nrf », 1980.

Judith HERRIN et Guillaume SAINT-GUILLAIN (éd.), *Identities and Allegiances in the EasternMediterranean after 1204*, Ashgate, Franham, 2011.

Bernard HEYBERGER, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2014 (1^{re} édition 1994).

Humphrey HODY, *De Graecis Illustribus linguae graecae literarumque Humaniorum intauratoribus, eorum vitis, scriptis et elogiis*, « libri duo », Oxon, Londres, 1742.

Étienne HUBERT, « *Ut et eadem persona sive aliae personae*. Certifier l'identité dans une société mobile (à propos de l'Italie communale) », dans Cédric QUERTIER, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.) « *Arriver* » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p.51-64.

Herbert HUNGER, *Graeculus perfidus/Ἰταλὸς Ἰταμὸς : Il senso dell'alterità nei rapporti greco-romani ed italo-bizantini*, Rome, Unione Internazionale degli Istituti di Archeologia, 1986.

Brunehilde IMHAUS et Raymond LOENERTZ, « Démarches de Jean paléologue, marquis de Montferrat (1338-1371) et petit-fils de l'empereur Andronic II, pour faire valoir ses droits en Grèce (1338-1351), *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, vol.26 (1977), p.155-158.

Brunehilde IMHAUS, *Le minoranze orientali a Venezia. 1300-1510*, Rome, Il Veltro, 1997.

Matthew J. INNES, « Teutons or Trojans ? The Carolingians and the Germanic past », dans *The Uses of the Past in the early Middle Ages*, Ytzhak HEN et Matthew J. INNES, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p.227-249

Nicolae IORGA, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV^e siècle*, quatre volumes, Paris, Éditions Leroux, 1899.

Nicolae IORGA, « un comte de Valachie » en Occident », *Bulletin de l'Institut pour l'étude de l'europe sud-orientale*, 10, 1923, p.112-113. `

Nicolae IORGA « Exilés grecs en France au XV^e siècle », *Revue historique du Sud-Ouest européen* 5/1-3 (janvier-mars 1928), p.34

Nicolas IORGA *Byzance après Byzance*, Paris, Balland, 1992 (1^{re} édition 1935).

David JACOBY, « I Greci e altre comunità tra Venezia e oltremare », *I Greci a Venezia*, Padoue 2002 (Atti del convegno internazionale di studio, Venezia, 5-7 novembre 1988), p. 41-82.

Ursula JAITNER-HAHNER, *Humanismus in Umbrien und Rom. Lilius Tifernas, Kanzler und Gelehrter des Quattrocento*, deux volumes, Baden-Baden, Saecula spiritalia 25-26, 1993.

Lisa JARDINE, Jerry BROTON, *Global interests: Renaissance art between East and West*, N.Y. Cornell University Press, Ithaca, 2000.

M. R. JAMES, « the scribe of the Leicester Codex », *Journal of Theological Studies*, 5, 1904, p.445-447.

M. JUNGIE, « Le voyage de l'empereur Manuel Paléologue en Occident », dans *Echos d'Orient*, tome XV, 1912, p. 322-332.

Maria KALATZI, *Georgios Hermonymos. A 15th Century Scribe and Scholar : an Examination of his Life, Activities and Manuscripts*, Londres, University of London, 1998.

Michel KAPLAN, « Empire et nations à Byzance du V^e au XI^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.151-163.

Sergej Pavlovic KARPOV, *l'impero di Trebisonda, Venezia Genova e Roma 1204-1461. Rapporti politici, diplomatici e commerciali*, Rome, Il veltro Editrice, 1986.

Tonia KIOUSOPOULOU, *Emperor or Manager : Power and Political Ideology in Byzantium before 1453*, traduit du grec par Paul Magdalino, Genève, La pomme d'or, 2011.

Holger A. KLEIN, « Eastern objects and western desires : relics and reliquaries between Byzantium and the West », *DOP*, vol. 58, 2004, p. 283-314.

Joachim KNAPE, « Les formules du *pathos* selon Aby Warburg », *Littérature*, 2008/1 (n°149), p.56-72.

Robert J. KNECHT, *Un prince de la Renaissance. François I^{er} et son royaume*, traduit de l'Anglais par Patrick Hersant, Paris, Fayard, 1998 (1^{re} édition américaine 1994).

Börge KNÖS, *Un ambassadeur de l'hellenisme. Janus Lascaris et la tradition gréco-byzantine dans l'humanisme français*, Paris, Belles Lettres, 1945.

Johannes KODER, « Latinoi – The Image of the Other according to Greek Sources », dans *Bisanzio, Venezia e il mondo franco-greco (XIII-XV secolo)*, *Atti del Colloquio Internazionale organizzato nel centenario della nascita di Raymond-Joseph Loenertz o.p. Venezia, 1-2 dicembre 2000*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia centro tedesco di studi veneziani, 2002, p.25-39.

Sebastian KOLDITZ, *Johannes VIII. Palaiologos und das Konzil von Ferrara-Florenz (1438/39). Das byzantinische Kaisertum im Dialog mit dem Westen*, Stuttgart, Hiersemann, 2013.

Sebastian KOLDITZ, « Bessarion und der griechische Episkopat im Kontext des Konzils von Ferrara-Florenz », dans C. MÄRTL, C. KAISER, T. RICKLIN (éd.), *Inter Graecos Latinissimus, inter Latinos Graecissimus*, Berlin, De Gruyter, 2013, p.37-78.

Yves LACAZE, *Politique « méditerranéenne » et projets de croisade chez Philippe le Bon : de la chute de Byzance à la victoire chrétienne de Belgrade*, *Annales de Bourgogne*, tome XLI, année 1969.

Bernard LAHIRE, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Pluriel, 2017 (1^{re} édition 1998).

Angeliki E. LAIOU, « Italy and the Italians in the political geography of the Byzantins (XIVth century) », *DOP*, vol. 49, 1995, p. 73-98.

Angéliki E. LAIOU, « Exchange and trade, seventh-twelfth centuries », dans Angéliki LAIOU (dir.), *The Economic History of Byzantium*, Dumbarton Oaks, 2002, p. 681-753.

Angeliki LAIOU (dir.), *Urbs capta. The Fourth Crusade and its Consequences. La IV^e Croisade et ses conséquences*, Réalités byzantines 10, Paris, Lethielleux, 2005.

Bart LAMBERT et W. Mark ORMROD, « Friendly Foreigners : International Warfare, Resident Aliens and the Early History of Denization in England, c. 1250-c. 1400 », *English Historical Review*, vol. 130, n°542, 2015, p.1-24.

Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge. Pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Hachette Littératures, 2002.

Françoise LAVOCAT, *Fait et fiction. Pour une frontière*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2016.

Élodie LECUPPRE-DESJARDINS, *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Belin, 2016.

Jacques LEFORT, *Documents grecs dans les archives de Topkapı Sarayı. Contribution à l'histoire de Cem Sultan*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1981.

Jacques LE GOFF, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil coll. « la librairie du XXI^e siècle », 2014.

Emile LEGRAND, *Bibliographie Hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des grecs aux XV^e et XVI^e siècles*, Tome I, Paris, Ernest Leroux, 1885.

Nicolas LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzerieu, Champ Vallon, 2015.

Jean LEVI, *La Chine romanesque. Fictions d'orient et d'occident*, Paris, Seuil coll. « La librairie du XX^e siècle », 1995.

Emmanuel LEVINAS, *Humanisme de l'autre homme*, Paris, Livre de poche, 1987.

Raymond LOENERTZ, « Jean V Paléologue à Venise 1370-1371 », *REB*, vol. 16, 1958, p. 217-232.

David MCROBERTS, « The greek bishop of Dromore », *Inners review*, 27, 1977, p.22-38.

John MA, « Peer Polity Interaction in the Hellenistic Age », *Past and Present*, n°180, 2003, p.7-38.

John MA, *Antiochos III et les cités d'Asie mineure occidentale*, traduit de l'anglais par Serge Bardat, Paris, Belles Lettres, 2004 (1^{re} édition américaine 1999).

Paul MAGDALINO, « Hellenism and Nationalism in Byzantium », dans *Tradition and Transformation in Medieval Byzantium*, Aldershot, Variorum, 1991, XIV, p.1-29.

Jean-Claude MAIRE VIGUEUR, *L'autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque communale (XII^e – XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.

Elisabeth MALAMUT, « De 1299 à 1451 au cœur des ambassades byzantines », dans *Bisanzio, Venezia e il mondo franco-greco (XIII-XV secolo)*, *Atti del Colloquio Internazionale organizzato nel centenario della nascita di Raymond-Joseph Loenertz o.p. Venezia, 1-2 dicembre 2000*, Venise, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini di Venezia centro tedesco di studi veneziani, 2002, p. 79-124.

Elisabeth MALAMUT, « La prise de Thessalonique par les Normands en 1185 : le récit de l'événement par un contemporain », dans *Faire l'événement au Moyen Âge*, Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (dir.), Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007, p.85-103.

Octave MANNONI, *Clefs pour l'Imaginaire ou l'Autre Scène*, Paris, Seuil coll. « Essais », 1985 (1^{re} édition 1969).

Elisabeth MALAMUT, « De l'empire des Romains à la nation des Hellènes. Evolution identitaire des Byzantins de la fin du XI^e au XV^e siècle », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.165-180.

Constantin MARINESCU, « Manuel II et les rois d'Aragon, Commentaire sur quatre lettres inédites en Latin, expédiées par la chancellerie byzantine », *Académie Roumaine, Bulletin de la Section Historique*,

11(1924), pp. 192-206.

Constantin MARINESCU, « Notes sur quelques ambassadeurs byzantins en Occident à la veille de la chute de Constantinople sous les Turcs », *Annuaire de l'Institut de philologie et d'histoire orientales*, 10, 1950, pp.419-428.

Constantin MARINESCU, « Deux empereurs byzantins : Manuel II et Jean VIII Paléologue, vus par les artistes occidentaux », *Le Flambeau*, n°9-10, 1957.

Constantin MARINESCU, « Du nouveau sur les relations de Manuel Paléologue avec l'Espagne (1391-1425) », dans *Atti dello VIII Congresso Internazionale di Studi Bizantini, Palermo 3-10 aprile 1951*, tome I, Rome, Associazione nazionale per gli studi bizantini, 1953, p.420-436.

Constantin MARINESCU *La politique orientale d'Alphonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, Institut d'estudis catalans, Memòries de la secció historico-arqueològica, XLVI, 1994 (édition posthume).

Claude MARKOVITS, Sanjay SUBRAHMANYAM, « Navigation, exploration, colonisation. Pour en finir avec les Grandes Découvertes », dans Patrick BOUCHERON (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, tome 2 « Temps et devenir des mondes », Paris, Pluriel, 2012 (1^{re} édition 2009), p.357-368.

Carlin MARTHA, *Medieval Southwark*, Londres, Hambledon Press, 1996.

Marie-Gaëtane MARTENET, « La récit de la bataille de Nicopolis (1396) dans les Chroniques de Jean Froissart : de l'échec à la gloire », *Questes*, n°30, octobre 2015, p.125-139.

Jules MATHOREZ, *Les étrangers en France sous l'ancien régime : histoire de la formation de la population française*, Paris, éditions Edouard Champion, 1919-1921.

Klaus-Peter MATSCHKE, « The Notaras family and its Italian connections », *DOP*, vol. 49, 1995, p.59-72.

Klaus-Peter MATSCHKE, « Commerce, Trade, Markets and Money : Thirteenth-Fifteenth centuries », dans *The Economic History of Byzantium : From the Seventh through the Fifteenth Century*, Angeliki E. LAIOU (dir.), Washington, Dumbarton Oaks, 2002.

Jean-Marie MAYEUR, Charles et Luce PIETRI, André VAUCHEZ, Marc VENARD, *Histoire du Christianisme*, volume 4 : « Evêques, moines et empereurs (610-1054) », Paris, Desclée, 1993.

Sophia MERGIALI-SAHAS, « A byzantine ambassador to the west and his office during the fourteenth and the fifteenth centuries: a profile », *BZ*, n° 94, 2001, p. 588-604.

Marjorie MEISS-EVEN, « Construire la prééminence sociale par la culture matérielle : l'exemple de la maison de Guise au XVI^e siècle », dans Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO, *Marquer la prééminence sociale*, collection : « Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », Rome, Ecole française de Rome, 2014, p.179-194.

Pierre MERCKLE, *Sociologie des réseaux sociaux*, Éditions de La Découverte collection « Repères », Paris, 2016, 3^e édition (1^{re} édition 2004).

Gilbert John MILLAR, *Tudor Mercenaries and Auxiliaries, 1485-1547*, Charlottesville, University of Virginia Press, 1980.

Laurence MOAL, *L'étranger en Bretagne à la fin du Moyen Âge. Présence, attitudes, perceptions*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Claudia MOATTI et Wolfgang KAISER (dir.), *Gens de passage : contrôle de la mobilité, procédures d'identification et falsifications en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, éditions MMSH, collection *L'atelier méditerranéen*, 2007.

Michel MOLLAT, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge : étude d'histoire économique et sociale*, Paris, Plon, 1952.

John MONFASANI, *Byzantine Scholars in Renaissance Italy : Cardinal Bessarion and others Emigrés*, Ashgate, Aldershot, 1955.

John MONFASANI, « George Gemistus Pletho and the West : Greek émigrés, Latin scholasticism and Renaissance humanism », dans *Renaissance Encounters : Greek East and Latin West*, Marina SCORDILIS BROWNLEE, Dimitri GONDICAS (dir.), Actes du colloque tenu à Princeton les 12-14 novembre 2009, Leyden, Brill, 2013, p.19-34.

John MONFASANI, « The Greek and Renaissance humanism », dans *Greek Scholars between East and West in the Fifteenth Century*, Farnham, Variorum collected studies series, 2016, p.31-78.

Mathilde MONGE, *Des communautés mouvantes. Les « sociétés des frères chrétiens » en Rhénanie du Nord Juliers, Berge, Cologne vers 1530-1694*, Genève, Droz, 2015.

Pierre MONNET, « Nation et Nations au Moyen Âge : introductions », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.9-34.

Silvia MORETTI, « Une communauté étrangère dans la Venise des XV^e et XVI^e siècles : le cas des Albanais », dans *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, (dir.) Jacques BOTTIN, Donatella CALABI, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999, p.183-194.

Elisabeth MORNET, « L'écolier, le procureur et la nation. Etudiants nordique à l'université de Paris à la fin du Moyen Âge », dans *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours : espaces, modèles et fonctions ; actes du colloque international d'Orléans 16 et 17 octobre 2003*, Frédéric ATTAL, Thierry KOUAME, Jean-Miguel GARRIGUES (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p.39-61.

Natalia MUCHNIK, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Éditions EHESS, 2014.

Ettore NAPIONE, *Cangrande della Scalla : i luoghi e le storie*, Sommacampagna, Cierre editioni, 2011.

Nevra NECIPOGLU, *Byzantium between the Ottomans and the Latins. Politics and Society in the Late Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

Donald M. NICOL, « A byzantine emperor in England: Manuel II's visit to London in 1400-1401 », *University of Birmingham Historical Journal*, XII, 2, 1971, p.204-225.

Donald M. NICOL, « Byzantium and England », *Balkan Studies*, n° 15, 1974, p. 179-203.

Donald M. NICOL, *The Immortal Emperor. The life and Legend of Constantine Palaiologos, Last Emperor of the Romans*, Cambridge, Cambridge, University Press, 1992.

Donald M. NICOL, *Byzantium and Venice: a study in diplomatic and cultural relations*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992.

Donald M. NICOL, *The Byzantine Lady. Ten Portraits 1250-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

Donald M. NICOL, *Theodore Spandounes : On the Origins of the Ottoman Emperors*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Donald M. NICOL, *Les derniers siècles de Byzance 1261-1453*, traduit de l'Anglais par Hugues Defrance, Tallandier, Paris, 2005 (1^{re} édition anglaise 1972).

Francesca NIUTTA, (éd.), *Manuele Crisolora, le Due Rome. Confronto tra Roma e Costantinopoli*, Bologne, Patron, 2001.

Henri OMONT, « Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris », dans *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris*, Paris, 1885, p.65-98.

Henri OMONT, *Catalogue des manuscrits grecs copiés à Paris au XVI^e siècle par Constantin Paléocappa*, Le Puy, 1886.

Henri OMONT, *Fac-similés de manuscrits grecs des XV^e et XVI^e siècles*, Paris, 1887.

Henri OMONT, *Introduction au catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque de Fontanebleau*, Paris, 1889.

Catherine OTTEN-FROUX, « Deux consuls des Grecs à Gênes à la fin du 14^e siècle », *REB* 50, 1992, p. 241-248.

Catherine OTTEN-FROUX, « La représentation des intérêts byzantins en Italie », *Byzantinische Forschungen* 22, 1996, p. 99-111.

Gill PAGE, *Being Byzantine. Greek Identity before the Ottomans*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

Werner PARAVICINI, « La cour, une patrie ? L'exemption du droit d'aubaine accordée par les ducs de Bourgogne aux officiers de leur hôtel (1444-1505) », *Revue du Nord*, n°345-346, p.247-294.

Manlio PASTORE STOCCHI, « Venezia e la cultura greca. Qualche riflessione preliminare », dans Francesca TIEPOLO et Eurigio TONETTI (dir.), *I greci a Venezia : atti del convegno internazionale di studio ; Venezia, 5-7 novembre 1998*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002, p.1-10.

Évelyne PATLAGEAN, *Un Moyen Âge grec. Byzance IX^e – XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2007.

Jacques PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle – XV^e siècle)*, Paris, Publications de Paris-Sorbonne, 2003.

Jacques PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1995.

Glenn PEERS, « Manuel II Palaiologos's *Ekephrasis* on a Tapestry in the Louvre : Word over Image », *REB*, vol. 61, 2003, p. 201-214.

Glen PEERS, *A Cretan in Paris : « Angelos Vergekios and Greek natural history in the French Renaissance »*, dans *Pepragmena Th'Diethnous Kretologikou Synedriou. Elounta, 1-6 Oktovriou 2001. Tomos B2: Architetektonike, Istoria tes Technes, Nomismatike, Topographic kai Topiographia, Diepistemonikes Symvoles*, Herakleion, 2004 (2006), p. 419-440.

Annick PETERS-CUSTOT, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine, IX^e-XIV^e siècles : une acculturation en douceur*, Rome, Ecole française de Rome, 2009.

Paolo PETTA, *Stradioti. Soldati albanesi in italia (sec. XV-XIX)*, Lecce, Argo, 1996.

Constantin G. PITSAKIS, « De la fin des temps à la continuité impériale : constructions idéologiques post-byzantines au sein du patriarcat de Constantinople », *Le patriarcat œcuménique de Constantinople aux XIV^e – XV^e siècles : rupture et continuité. Actes du colloque international Rome, 5-6-7 décembre 2005*, Paris, Centre d'études byzantines, néo-helléniques et sud-est européennes, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, 2007.

Georghios PLOUMIDIS, « Le tipografie greche di Venezia », dans *I Greci a Venezia, Atti del convegno internazionale di studio, Venezia 5-7 novembre 1998*, éd. M. F. TIEPOLO, E. TONETTI, Venise, 2002, p.365-379.

Marie-Anne POLO DE BEAULIEU et Pierre-Olivier DITTMAR, « Polysémie de l'exemplum : modèle moral, modèle iconographique », dans *Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge*, XLV^e Congrès de la SHMESP (Nancy-Metz, 22 mai-25 mai 2014), Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p.285-298.

Heleni PORFYRIOU, « La présence grecque en Italie entre XVI^e et XVII^e siècle : Rome et Venise », dans *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, (dir.) Jacques BOTTIN, Donatella CALABI, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999, p.122-136.

Heleni PORFYRIOU, « La diaspora greca in Italia dopo la caduta di Costantinopoli : Ancona, Napoli, Livorno e Genova », dans, *I Greci a Venezia, Atti del convegno internazionale di studio, Venezia 5-7 novembre 1998*, M. F. TIEPOLO, E. TONETTI (dir.), Venise, 2002, p.151-184.

Cédric QUERTIER, Roxane CHILA et Nicolas PLUCHOT (dir.) « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.

Cédric QUERTIER, *Guerres et richesses des nations. La communauté des marchands florentins dans la Pise du XIV^e siècle*, thèse soutenue le 27 mai 2014.

Cédric QUERTIER, « Le jeu des six différences ? Comparer les nations florentine et catalane à Pise dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 129/1, 2017.

Raymond RENET, « Les Bissipat du Beauvaisis », *Mémoires de la Société Académique d'archéologie, Sciences et arts du Département de l'Oise*, 14, 1889, p. 31-98.

Jean RICHARD, *Louis de Bologne, patriarche d'Antioche, et la politique bourguignonne envers les Etats de méditerranée orientale*, Publications du Centre Européen d'Etudes burgondo-Médianes, 20, Bâle, 1980, p. 63-69.

Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000.

Isabelle ROSE, « Institution, représentation graphique et analyse des réseaux de pouvoir au haut Moyen Âge. Approche des pratiques sociales de l'aristocratie à partir de l'exemple d'Odon de Cluny († 942) », dans *REDES- Revista hispana para el análisis des redes sociales*, vol.21, décembre 2011, p.200-272.

Nathalie ROTHMAN, *Brokering Empire. Trans-Imperial Subjects between Venice et Istanbul*, Cornell University Press, Ithaca et Londres, 2012.

Camille ROUXPETEL, « La figure du Prêtre Jean : les mutations d'une prophétie. Souverain chrétien idéal, figure providentielle ou paradigme de l'orientalisme médiéval ? », *Questes*, 28, 2014, p.99-120.

Camille ROUXPETEL, *L'Occident au miroir de l'Orient chrétien. Cilicie, Syrie, Palestine et Égypte (XII^e-XIV^e siècle)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 2015.

Marshall SAHLINS, *La découverte du vrai Sauvage et autres essais*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 2007 (1^{re} édition 2000).

Peter SAHLINS, *Unnaturally French : Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2004.

Edward W. SAID, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, traduction Catherine Malamoud, Paris Seuil, coll. « La couleur des idées », 2003 (1^{re} édition 1978).

Charles SAMARAN, « Une page inédite de l' « Histoire de Louis XI » par Thomas Basin », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 85, 1924, p.302-309.

Gustave SCHLUMBERGER, *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*, Paris, Plon, 1914.

Gustave SCHLUMBERGER, « Un empereur de Byzance à Paris et Londres », dans *Byzance et les Croisades*, « pages médiévales », Paris, 1927 (1^{re} éd. 1916), p. 87-147.

Oliver Jens SCHMITT, *Das venezianische Albanien 1392-1479*, Munich, Südosteuropäische Arbeiten/110, 2001.

Oliver Jens SCHMITT, *Skanderbeg : der neue Alexander auf dem Balkan*, Regensburg, Pustet, 2009.

Oliver Jens SCHMITT, *Les Levantins : cadres de vie et identités d'un groupe ethno-confessionnel de l'empire ottoman au "long" XIX^e siècle*, traduit de l'allemand par Jean-François de Andria, Istanbul, The Isis Press, « cahiers du Bosphore » n°47, 2008 (1^{re} édition allemande 2005).

Bertrand SCHNERB, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 1999.

Pierre SCHNEIDER, *L'Éthiopie et l'Inde : interférences et confusions aux extrémités du monde antique (VIII^e siècle avant J.C – VI^e siècle après J.C)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2004.

Alfred SCHÜTZ, *L'Étranger. Un essai de psychologie sociale*, traduit de l'anglais par Bruce Bégout, Paris, 2010, (1^{re} édition 1944).

Quentin SKINNER, *Les fondements de la pensée politique moderne*, traduit de l'Anglais par Jérôme Grossman et Jean-Yves Pouilloux, Paris, Albin Michel, 2009 (1^{re} édition anglaise 1978).

Dimitri SKOPELITIS et Dimitri ZUFFEREY *Construire la Grèce (1770-1843)*, Lausanne, Antipodes, 2011.

Marie-Carmen SMYRNELIS, *Une société hors de soi : identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Leuven, collection *Turcica* » vol.10, 2005.

Marie-Carmen SMYRNELIS, « Identités inventées dans l'Empire ottoman au XVIII^e siècle », dans Claudia MOATTI et Wolfgang KAISER (dir.), *Gens de passage : contrôle de la mobilité, procédures d'identification et falsifications en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, éditions MMSH, collection *L'atelier méditerranéen*, 2007, p. 459-470.

Marie-Carmen SMYRNELIS, « En guise de conclusion : quelques pistes de réflexion pour une histoire sociale de l'extranéité », *Hypothèses 2016*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p.71-82.

Hanna SONKAJÄRVI, *Qu'est-ce qu'un étranger ? Frontières et identifications à Strasbourg (1681-1789)*, Strasbourg, 2008.

Georges STEPHENS, *The knowledge of Greek in England in the middle ages*, Philadelphia, University of Philadelphia press 1933.

Henri STEIN, « Les aventures d'un Grec en France au début du XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1908, p.185-190.

Henri STEIN *Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, Thorbecke, Sigmaringen, 1999.

Robert Norman SWANSON, *Indulgences in Late Medieval England. Passeports to Paradise?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

C. A. TALBOT et A. E. HAMMOND, *Medical practitioners in Medieval England*, article : « Démétrios de Cerno » et « Serapion (Cirapion) », Londres, Welcomed historical medical library, 1965.

Henri TAPAREL, « Notes sur quelques réfugiés byzantins en Bourgogne après la chute de Constantinople », *Balkan Studies*, 28 (1987), p.51-58.

Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e–XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Poche », 2001.

Antoine THOMAS, « Un document inédit sur la présence à Paris de l'humaniste Grégoire Tifernas protecteur de l'humanisme », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 54, 7, 1910, p.636-640.

Antoine THOMAS, « Nouveaux documents sur Thomas Le Franc, médecin de Charles VII, protecteur de l'humanisme », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 55^e année, N. 9, 1911. p. 671- 676.

Alexander Hamilton THOMPSON, « The register of the Archdeacons of Richmond, 1442-1477, 2nde partie – 1465-1477 », *Yorkshire Archaeological Journal*, 32, 1935, p.111-145.

Francesca TIEPOLO et Eurigio TONETTI (dir.), *I greci a Venezia : atti del convegno internazionale di studio ; Venezia, 5-7 novembre 1998*, Venise, Istituto veneto di scienze, lettere ed arti, 2002.

Giacomo TODESCHINI, *Au pays des sans-nom : gens de mauvaise vie, personnes suspectes ou ordinaires du Moyen Âge à l'époque moderne*, traduit de l'italien par Nathalie Caillius, Paris, Verdier, 2015.

Richard C. TREXLER, *Le voyage des mages à travers l'Histoire*, traduit de l'anglais par Marianne Groulez, Paris, Armand Colin, 2009.

Francesca TRIVELLATO, *Familiarity of Strangers, The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, Yale, Yale University Press, 2009.

Sylvia L. TRUPP, *The merchant class of medieval London*, Londres, Ann Arbor, 1962.

Sylvia L. TRUPP, « A survey of the alien population of England in 1440 », *Speculum*, 32 (1957), 262-273.

Sylvia L. TRUPP, « Aliens in and around London in the fifteenth century », dans *Studies in London History, presented to Philip Edmund Jones*, A.E.J. Hollaender et William Kellaway (dir.), Londres, Hodder and Stoughton, 1969, p.249-271.

E. VANDEN BUSSCHE. *Une question d'orient au Moyen Age, Documents inédits et notes pour servir à l'histoire du commerce de la Flandre, particulièrement de la ville de Bruges avec le Levant*, Bruges, 1878, p.28.

Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, M. Lamertin, 1936.

Herman VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, suc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, Comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1940.

Alexandre Alexandreievitch VASILIEV, « Putesestvie vizantijskogo imperatora Manuilo II Paleologa na zapadnoj Evrope », dans *МИИ. Изв. ИРОСВ. Н.С. том. 39*, 1912, p. 41-78.

Nicolas VATIN, « La traduction ottomane d'une lettre de Charles VIII de France (1486) », *Turcica*, 15, 1983, 219-230.

Nicolas VATIN, « Trafic macabre : la destinée *post-mortem* du prince Djem », dans Jean-Louis BACQUE-GRAMONT et Rémy DOR (dir.), *Mélanges offerts à Louis Bazin par ses disciples, collègues et amis*, Paris, l'Harmattan, 1992, p.231-239.

Nicolas VATIN, « L'affaire Djem (1481-1495) », dans Marie-Thérèse CARON et Denis CLAUZEL (dir.), *Le banquet du faisan. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman. Actes du colloque « 1454 : Lille-Arras et le Vœu du Faisan – Deux capitales princières bourguignonnes face au défi de l'Empire ottoman » Lille et Arras 21 au 24 juin 1995*, Arras, Artois Presses Université (coll. « Histoire »), 1997, p.85-87.

Nicolas VATIN, « L'emploi du grec comme langue diplomatique par les Ottomans (fin XV^e – début XVI^e siècle) », dans Frédéric HITZEL (dir.), *Istanbul et les langues orientales*, Varia Turcica XXXI, Paris-Istanbul, l'Harmattan-IFEA_INALCO, 1997, p.41-47.

Gilles VEINSTEIN, « Le statut de *musta'min*, entre droit et politique », dans *The Ottoman Empire : myths, realities and « black holes » : contributions in honour of Colin Imber*, Istanbul, Isis Press, 2006, p.189-202.

Speros VRYONIS, « Byzantine Cultural Self-Consciousness in the Fifteenth Century », dans *The Twilight of Byzantium. Aspects of Cultural and Religious History in the Late Byzantine Empire*, Slobodan CURCIC et Doula MOURIKI (éd.), Actes du Colloquium Held tenu à Princeton University, Princeton, The Princeton University Press, 1991, p.5-14.

Laurent VISSIERE, « L'île utopique. Rhodes ou l'union des nations chrétiennes », dans *Nation et nations au Moyen Âge. XLIV^e Congrès de la SHMESP (Prague, 23 mai-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p.311-326.

Richard J. WALSH, « Charles the Bold and the crusade : politics and propaganda », *Journal of medieval history*, 3, 1977, p.53-87.

John WATTS, *The Making of Politics. Europe 1300-1500*, Cambridge, Medieval Textbooks, Cambridge, 2009.

Benjamin WEBER, *Lutter contre les Turcs. Les formes nouvelles de la croisade pontificale au XV^e siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2013.

Roberto WEISS, *Humanism in England during the Fifteenth Century*, Oxford, *Medium aevum* monographs 4, 1957.

Ernest WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique de médecins en France au Moyen Âge*, Genève, Droz, « Hautes Etudes médiévales et modernes », 34, 3 volumes, 1979.

Nigel G. WILSON, *From Byzantium to Italy : Greek studies in the Italian Renaissance*, Londres, Duckworth, 1992.

Roberto ZAUGG, *Stranieri di antico regime, Mercanti, giudici e consoli nella Napoli del Settecento*, Rome, Viella, 2011.

Roberto ZAUGG, « On the Use of Legal Resources and Definition of Group Boundaries : A Prosopographic Analysis of the French Nation and the British Factory in Eighteenth-Century », dans *Union in Separation. Op.cit.*, p.699-714.

Paul ZUMTHOR, *La mesure du monde*, Paris, Seuil, 1995.

Index général

A

Abbeville · 145, 422, 491, 526, 535, 576, 672
Manuel Agallon · 98, 141, 142, 298, 510, 677, 679
Nicolas Agallon · 62, 66, 132, 137, 148, 176, 204, 205, 246, 274, 276, 295, 316, 330, 381, 383, 389, 406, 429, 456, 491, 510, 549, 550, 670, 676, 677
Jean Alexis · 351, 489, 586
Michel Alligheri · 64, 170, 304, 332, 402, 423, 481, 611, 679, 681, 682
Altérité · 418, 420, 440, 443, 444, 445, 447, 449, 450, 451, 453, 455, 482, 494
Alphonse V roi d'Aragon et de Naples · 50, 51, 134, 220, 275, 703
Amiens · 101, 107, 145, 146, 148, 282, 321, 322, 324, 334, 595, 614, 615, 672
John d'Amorgos · 682
Andronic II empereur de Constantinople · 35, 371, 411, 544, 648, 684, 700
Andronic III empereur de Constantinople · 36, 37, 411
Angleterre · 1, 3, 4, 5, 6, 11, 13, 14, 17, 20, 22, 29, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 52, 54, 58, 59, 60, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 109, 113, 115, 119, 120, 131, 135, 137, 138, 139, 140, 147, 154, 155, 157, 158, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 172, 174, 176, 180, 181, 183, 188, 192, 194, 204, 205, 206, 213, 214, 217, 220, 233, 235, 237, 244, 246, 248, 254, 257, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 273, 281, 283, 285, 286, 287, 289, 294, 301, 302, 306, 307, 309, 310, 313, 314, 315, 330, 341, 357, 359, 361, 366, 368, 371, 372, 374, 381, 388, 391, 392, 398, 403, 404, 408, 413, 420, 425, 430, 432, 449, 451, 452, 458, 475, 493, 500, 501, 502, 503, 505, 510, 511, 512, 517, 519, 523, 524, 527, 529, 537, 539, 541, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 557, 558, 560, 563, 564, 565, 566, 567, 569, 572, 578, 590, 592, 597, 607, 608, 619, 620, 621, 622, 629, 630, 636, 641, 642, 654, 655, 656, 662, 666, 667, 668, 676, 678, 680, 686, 690, 694, 697
Aragon · 9, 50, 51, 134, 220, 233, 245, 322, 342, 366, 368, 388, 392, 522, 630, 636, 639, 640, 641, 690, 696, 702, 703
Mauphey Arcoclescos · 111, 114, 274, 512, 526, 599
Jean Argyropoulos · 4, 8, 80, 88, 126, 131, 134, 176, 238, 275, 339, 364, 367, 418, 430, 431, 519, 551, 620, 677
Georges Doukas Armenes · 62, 63, 143, 189, 280, 604
Démétrios d'Arta · 250, 683
Alexandre Asanès · 141, 279, 666, 680, 686
Démétrios Asanès · 280, 514, 529, 677
Michel Asanès · 137, 509, 514, 531, 677

Asie mineure · 34, 35, 37, 39, 50, 202, 351, 470, 702
Athènes · 34, 39, 106, 115, 126, 241, 523, 569, 639, 696

B

Madeleine Balby · 264, 463, 473, 521, 562, 584, 664
Les Balkans · 34, 35, 36, 39, 40, 41, 189, 236, 300, 353, 360, 364, 365, 421, 424, 426, 465, 477
Démétrios Barangos · 176, 509, 515, 677
Barcelone · 8, 9, 245, 342, 366, 522, 639, 640, 663, 693, 703
Manuel Bardalès · 515
Paul Batatzès · 176, 515, 677
Beauvais · 71, 76, 96, 140, 180, 221, 258, 518, 519, 520, 521, 562, 618, 669, 672, 673, 674, 687
Francisco Belle · 372, 433, 516, 650, 665
Constantin Benet · 177, 227, 372, 433, 650, 651, 665, 668
Jean Bessarion · 40, 67, 89, 118, 130, 135, 238, 264, 279, 298, 300, 363, 367, 512, 552, 570, 575, 620, 622
Georges Bicas · 515, 550, 569, 574, 585, 600, 678
Antoinette I Bissipat · 669
Antoinette II Bissipat · 667, 669
Charles Bissipat · 264, 488, 624, 625, 665
Georges Bissipat · 3, 6, 21, 22, 49, 71, 74, 77, 79, 92, 98, 100, 103, 117, 119, 141, 150, 151, 165, 167, 203, 235, 237, 238, 246, 247, 254, 258, 275, 281, 289, 290, 291, 301, 307, 313, 320, 329, 332, 348, 357, 367, 368, 373, 374, 382, 395, 401, 402, 404, 405, 407, 409, 412, 427, 429, 430, 454, 486, 487, 490, 491, 496, 498, 502, 503, 505, 508, 517, 518, 519, 520, 521, 548, 569, 570, 595, 618, 619, 620, 622, 623, 626, 662, 665, 667, 669, 671, 672, 673, 674, 676, 677, 678, 679, 686, 687
Guillaume Bissipat · 170, 195, 211, 235, 246, 247, 283, 288, 337, 338, 339, 340, 373, 386, 402, 410, 412, 414, 429, 430, 436, 517, 521, 669, 674, 675, 676, 677, 678, 687
Hélène Bissipat · 463, 515, 520, 521, 562, 584, 664, 669
Jean Bissipat · 288, 662, 686
Démétrios Bithardus · 599, 672
Bourgogne · 4, 5, 11, 13, 17, 20, 44, 46, 54, 58, 59, 60, 64, 65, 68, 70, 74, 77, 78, 79, 81, 82, 85, 90, 91, 92, 98, 101, 109, 110, 111, 114, 117, 118, 119, 121, 122, 123, 127, 128, 132, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 146, 147, 148, 152, 153, 154, 161, 164, 165, 167, 170, 173, 174, 177, 194, 213, 217, 223, 237, 243, 244, 248, 255, 264, 266, 267, 273, 274, 277, 278, 279, 281, 282, 286, 287, 289, 292, 294, 295, 296, 298, 299, 302, 304, 306, 307, 308, 310, 321, 332, 333, 334, 351, 354, 364, 368, 371, 381, 384, 388, 390, 392, 452, 457, 475, 493, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 511, 513, 524, 525, 526, 528, 529, 533,

538, 552, 559, 560, 561, 570, 572, 576, 577, 580, 581, 584, 585, 586, 587, 588, 591, 595, 596, 597, 599, 601, 602, 603, 604, 611, 612, 613, 614, 662, 676, 678, 679, 680, 681, 686, 693, 701, 705, 706, 708, 709
Théodore de Bragdymène · 250, 264, 312, 541, 674
Alexis Branas · 134, 295, 342, 630, 639, 640
Constantin Branas · 523
Georges Branas · 115, 147, 669, 670, 677, 683, 685, 686, 687
Nicolas Branas · 522, 677
Bretagne · 42, 46, 47, 89, 110, 140, 148, 198, 199, 298, 433, 578, 592, 678, 704
Bruges · 6, 59, 78, 94, 95, 101, 140, 145, 147, 221, 224, 305, 309, 371, 404, 410, 435, 436, 495, 513, 526, 576, 577, 578, 579, 580, 612, 614, 615, 662, 666, 670, 671, 679, 680, 681, 696, 709
Bruxelles · 68, 72, 111, 119, 140, 145, 147, 151, 224, 294, 298, 299, 320, 334, 386, 511, 512, 513, 525, 527, 532, 533, 542, 560, 561, 571, 578, 583, 589, 592, 599, 604, 607, 610, 612, 614, 679, 680, 681, 682, 709
Thomas Buas d'Argos · 85, 91, 92, 154, 204, 235, 283, 285, 286, 301, 367, 369, 486, 524, 537, 547, 590, 608, 666
Bulgarie · 360, 372
Richard Bye · 79, 471, 474, 524, 652, 668

C

Caffa · 132, 241, 350, 351, 359
Georges de Candie · 91, 524, 525, 528, 533, 602, 603
Théodore Canora · 70, 350, 571, 680
Démétrios Cantacuzène · 135, 525
Douchan Cantacuzène · 145, 576, 672, 681
Laskaris Cantacuzène · 276, 581, 678
Michel Cantacuzène · 223, 472, 573
Nicolas Capella · 351, 512, 599, 680
Edward Castellyn · 471, 474, 527, 651, 669
Démétrios de Cerno · 4, 5, 73, 85, 96, 100, 165, 166, 168, 170, 175, 180, 249, 402, 407, 436, 486, 667, 686, 708
Démétrios Chalcocondylès · 8, 88, 89, 339, 355, 357, 364, 431, 570
Chambéry · 138, 265, 310, 386, 543, 675, 685
Charles le Téméraire duc de Bourgogne · 81, 99, 139, 151, 223, 264, 273, 274, 287, 298, 305, 307, 310, 611, 667, 708
Charles Quint empereur germanique · 13, 52, 126, 136, 172, 266, 302, 392
Charles VI roi de France · 43, 44, 46, 127, 190, 197, 293, 312, 389, 391, 392, 426, 451, 454, 597, 598, 629, 630, 637, 638, 662
Charles VII roi de France · 4, 7, 44, 46, 59, 62, 82, 95, 129, 132, 141, 155, 163, 179, 189, 223, 252, 256, 286, 295, 299, 311, 312, 314, 316, 328, 330, 383, 429, 437, 456, 460, 470, 495, 549, 550, 585, 591, 595, 621, 662, 676, 698, 709
Charles VIII roi de France · 19, 52, 86, 89, 90, 92, 99, 185, 246, 276, 284, 285, 300, 302, 373, 392, 408, 413, 454, 457, 491, 498, 517, 519, 520, 553, 579, 592, 618, 661, 671, 686, 709

Michel Charsianités · 686
Denis Chevrier · 76, 79, 118, 471, 474, 676
Chios · 116, 132
Georges de Chios · 524, 525, 528, 533, 602, 603
Manuel de Chios · 91, 117, 524, 525, 528, 533, 602, 603, 679
Démétrios Chrysaphès · 680
Mathieu Chrysokephalos · 274
Manuel Chrysoloras · 8, 26, 88, 136, 177, 238, 245, 312, 339, 363, 364, 369, 431, 479, 529, 574, 597, 598, 602, 630, 638, 639, 664, 665, 669, 675, 685
Chypre · 40, 41, 109, 116, 241, 250, 283, 292, 310, 355, 359, 530, 590, 683, 689
George de Chypre · 590
Communauté · 28, 116, 120, 121, 126, 131, 133, 160, 172, 175, 187, 193, 199, 201, 206, 207, 217, 219, 227, 229, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 260, 271, 277, 319, 372, 389, 400, 403, 408, 417, 419, 432, 441, 500, 505, 689, 704, 706
Compiègne · 63, 140, 146, 147, 491, 553, 572, 591, 593, 595, 609, 610, 672, 673
Nicolas Condos · 176, 514, 529, 531, 677, 678
Constantin XI empereur de Constantinople · 223, 273, 274, 275, 277, 362, 510, 513, 543, 569, 571, 582, 589, 595, 597, 609, 680
Constantinople · 3, 5, 8, 9, 10, 11, 28, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 48, 50, 52, 58, 65, 67, 68, 69, 72, 73, 75, 78, 79, 82, 84, 91, 104, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 123, 124, 126, 127, 129, 132, 133, 134, 140, 147, 148, 151, 155, 160, 172, 185, 186, 191, 196, 203, 219, 220, 227, 229, 235, 237, 238, 240, 241, 243, 244, 248, 250, 253, 255, 256, 261, 262, 264, 274, 275, 278, 282, 287, 290, 292, 293, 296, 299, 300, 305, 310, 312, 320, 324, 326, 331, 332, 333, 334, 335, 339, 341, 343, 350, 352, 353, 357, 360, 361, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 391, 392, 395, 399, 401, 402, 404, 406, 408, 410, 411, 412, 417, 418, 422, 423, 424, 426, 430, 432, 435, 437, 448, 456, 457, 459, 462, 472, 482, 502, 505, 510, 511, 512, 513, 515, 517, 518, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 528, 529, 531, 532, 533, 534, 535, 537, 538, 542, 543, 544, 545, 547, 550, 551, 552, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 576, 578, 580, 581, 582, 583, 585, 587, 589, 590, 592, 593, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 606, 607, 609, 610, 615, 618, 622, 630, 636, 638, 639, 640, 662, 664, 667, 669, 672, 679, 680, 681, 683, 685, 687, 689, 694, 695, 696, 697, 703, 706, 707, 708
Andronic de Constantinople · 532, 672
Démétrios de Constantinople (1) · 610, 681
Démétrios de Constantinople (2) · 274, 296, 531
Etienne de Constantinople · 681
Georges de Constantinople (1) · 296
Georges de Constantinople (2) · 683
Jean de Candie · 91, 524, 528, 533, 602, 603, 679
Jean de Constantinople (1) · 91
Jean de Constantinople (2) · 248
Manuel de Constantinople (1) · 534, 535, 595, 596, 610, 685

Manuel de Constantinople (2) · 533, 534, 535, 595, 596, 610, 672
Manuel de Constantinople (3) · 533, 534, 535, 595, 596, 610
Manuel de Constantinople (4) · 312, 341, 667, 687
Manuel de Constantinople (5) · 145
Nicolas de Constantinople · 574, 601, 677
Sabbas Constantinus · 69, 275, 331, 332, 535, 570, 677
Jean de *Corregon* · 83, 91, 117, 153, 168, 283, 352, 403, 536, 673
Frédéric Corac · 250, 674
Nicandre de Corcyre · 18, 19, 85, 91, 126, 136, 137, 154, 161, 172, 198, 204, 235, 242, 243, 246, 285, 286, 353, 356, 367, 408, 424, 432, 444, 462, 486, 495, 524, 547, 590, 614, 665
Antoine Cressin · 76, 474, 536, 664
John le Crétois · 651, 682
Nicolas *Crexia* · 91, 285, 524, 608
Démétrios Cruceface · 332, 678
Nicolas Cunctus · 128, 137, 145, 275, 278, 307, 320, 601, 678

D

George Dada · 79, 538, 680
Andrieu Daquenay · 538, 675
Démétrios Daugreca · 7, 83, 91, 153, 168, 203, 222, 283, 285, 286, 352, 403, 538, 673
Démétrios cuisinier · 99
John Démétrios (1) · 539, 540, 668, 682
John Démétrios (2) · 539, 540, 668
John Démétrios (3) · 539, 540, 668
Manuel Démétrios · 226, 539, 540, 652, 668
Demetro · 226, 539, 652
Anthony Denys · 100, 226, 541, 650, 685
Alexandre Deustereno · 94, 264, 522, 542, 674
Jean Deustereno · 94, 249, 541, 542, 560, 673
Marin Deustereno · 94, 250, 541, 673, 674
Diasporas · 12, 30, 58, 61, 155, 217, 219, 220, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 265, 406, 441, 505, 695, 699, 706
Jacques Diassorinos · 341, 591, 614
Alexis Dishypatos · 602
Michel Dishypatos · 85, 86, 102, 138, 206, 265, 382, 386, 387, 442, 446, 675, 685
Georges Paléologue Diplovatazès · 62, 69, 122, 123, 131, 142, 148, 237, 255, 295, 334, 547, 582, 619, 677, 680, 686
Théodore Doukas · 333, 678
Vassilico Doukas · 578, 680
Drague de Comnène · 84, 165, 235, 265, 288, 323, 337, 400, 403, 405, 406, 407, 411, 421, 423, 430, 433, 454, 472, 487, 495, 530, 675
Michel Chrysoloras Dromokatès · 137, 280, 514, 531, 677
Dyomedes · 7, 83, 91, 283, 285, 559

E

Écosse · 15, 92, 108, 123, 131, 140, 147, 180, 188, 213, 277, 286, 301, 315, 523, 606, 611, 682
Edimbourg · 66, 146, 222, 523, 552, 589, 606, 669, 670, 687
Edward III roi d'Angleterre · 42, 43
Edward IV roi d'Angleterre · 45, 47, 173, 254, 309, 607, 619, 666
Alexis Effomatos · 95, 157, 161, 163, 165, 169, 180, 182, 184, 189, 206, 228, 441, 446, 454, 504, 545, 546, 554, 555, 556, 557, 563, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 682, 683, 684, 685
Andronic Effomatos · 26, 71, 85, 93, 94, 95, 97, 159, 166, 170, 183, 185, 220, 225, 250, 309, 450, 484, 544, 546, 547, 645, 646, 647, 648, 649, 682, 683, 684
Andronic II Effomatos · 544, 684
Everard Effomatos · 187, 257, 544, 545, 546, 685
John Effomatos · 649
Karant Effomatos · 249, 371, 544, 546, 648, 684
Eleazar · 285, 524, 547
Thomas Eparchos · 62, 72, 122, 123, 131, 142, 148, 237, 255, 295, 406, 543, 582, 677, 686
Épire · 34, 35, 36, 108, 115, 362, 417, 513
Eugène IV pape · 51, 52, 191, 192, 289, 424
Extranéité · 4, 10, 30, 158, 160, 162, 163, 164, 167, 169, 171, 172, 173, 175, 177, 180, 193, 195, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 342, 440, 441, 445, 447, 708

F

Nicolas Famileti · 92, 117, 291, 395, 679
Fiction · 169, 199, 203, 214, 239, 323, 325, 361, 366, 376, 377, 379, 387, 393, 396, 408, 439, 474, 497, 498, 697, 701
Francesco Filelfo · 4, 7, 21, 62, 63, 78, 129, 131, 135, 137, 155, 251, 252, 253, 278, 279, 280, 307, 312, 314, 316, 320, 330, 363, 374, 382, 402, 409, 419, 423, 491, 495, 512, 514, 529, 530, 549, 550, 551, 553, 570, 571, 585, 607, 609, 620, 622, 661
André de Frans · 315, 448, 549, 552, 568, 673
Florence · 4, 8, 9, 51, 80, 87, 88, 89, 110, 129, 130, 133, 153, 160, 190, 191, 192, 206, 280, 294, 316, 364, 384, 388, 425, 431, 459, 512, 558, 591, 630, 649, 690, 692, 693, 694
France · 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 37, 39, 42, 43, 44, 45, 47, 51, 52, 54, 57, 58, 60, 62, 63, 68, 69, 72, 74, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 89, 91, 92, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 109, 113, 115, 116, 117, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 146, 147, 148, 150, 153, 154, 155, 158, 159, 161, 164, 165, 166, 167, 172, 174, 182, 183, 184, 189, 190, 193, 194, 195, 203, 204, 205, 207, 213, 214, 217, 220, 223, 227, 233, 237, 238, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 257, 259, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 273, 274, 276, 279, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 297, 298, 300, 301, 302, 306, 307, 310, 313, 314, 315, 316, 322, 332, 334, 336, 337, 341, 357, 359, 360, 361, 368,

371, 373, 374, 381, 383, 388, 389, 391, 392, 395, 403, 405, 409, 411, 412, 413, 416, 417, 424, 425, 429, 430, 432, 449, 457, 463, 471, 472, 475, 491, 498, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 511, 512, 514, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 526, 529, 530, 536, 542, 543, 548, 549, 550, 553, 557, 568, 572, 573, 576, 579, 585, 588, 590, 591, 592, 594, 595, 597, 600, 602, 605, 607, 608, 614, 618, 619, 620, 621, 622, 629, 630, 636, 637, 639, 640, 641, 654, 655, 656, 661, 662, 663, 665, 666, 667, 668, 669, 671, 673, 674, 675, 677, 678, 679, 686, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 700, 703, 708, 709, 710
 François Francos · 400, 548, 549, 568, 677
 Guillaume Francos · 141, 247, 254, 436, 548, 549, 676, 677, 685
 Thomas Francos · 3, 4, 6, 21, 62, 78, 83, 85, 96, 98, 100, 101, 115, 128, 129, 154, 155, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 170, 177, 179, 182, 193, 195, 203, 204, 206, 207, 208, 220, 223, 226, 235, 238, 246, 247, 251, 252, 253, 256, 258, 262, 263, 264, 275, 279, 280, 286, 299, 304, 307, 311, 312, 313, 316, 317, 320, 330, 332, 338, 339, 342, 348, 353, 359, 366, 368, 370, 371, 373, 374, 382, 384, 386, 390, 407, 409, 419, 420, 425, 429, 431, 436, 446, 448, 450, 454, 461, 475, 484, 486, 487, 489, 491, 495, 496, 502, 504, 507, 509, 512, 548, 550, 551, 552, 566, 567, 568, 571, 609, 620, 645, 646, 647, 666, 673, 676, 677, 683, 684, 685, 686, 687
 François I^{er} roi de France · 7, 91, 94, 97, 99, 120, 163, 165, 196, 224, 237, 246, 249, 252, 262, 264, 277, 312, 340, 352, 389, 392, 468, 542, 614, 667, 701
 Manuel Frangopoulos · 515, 517, 569, 574, 585, 600, 678
 Frédéric III empereur germanique · 126, 131, 276, 295, 381, 510, 543, 547, 670

G

Francis Galyardès · 666
 Jean Gavras · 62, 78, 129, 137, 235, 238, 246, 279, 382, 549, 551
 Georges Gazès · 79, 151, 176, 235, 238, 512, 551, 618, 620, 677
 Théodore Gazès · 88, 339, 363, 402, 423, 431, 570
 Théodore Genas · 587, 680
 Nicolas Georgiadès · 146, 279, 448, 670
 Sabbas Gevor · 615, 680
 Georges Giguet · 76, 79, 471, 474, 553, 673
 Démétrios de Gladra · 682
 Georges Glykys · 62
 Albert Grace · 682, 683
 Augustin Grace · 685
 Christopher Grace · 544, 554, 648, 684
 Gabriel de Grace · 650, 668, 670
 Gerard Grace · 555, 645
 Gilmyr Grace · 226, 555, 647, 684
 Paskyn Grace · 544, 556, 648, 684
 Jeronimus Grace · 120, 133, 153, 165, 184, 230, 371, 450, 476, 544, 555, 648, 649, 684, 685
 John Grace (1) · 227, 556, 645
 John Grace (2) · 556, 645, 683

John de Grace · 228, 371, 556, 648, 684
 Stephen de Grace · 97, 100, 177, 222, 226, 557, 650, 651, 652, 668
 William Le Grace · 651
 Anthony Gracian · 558, 649, 684
 Peter Gracian · 153, 558, 648, 649, 684
 Franciscus Gracis · 558, 646, 684
 Alexis Grec · 560, 584, 586
 George le Grec (1) · 64, 91
 George le Grec (2) · 119, 121
 Jean Grec · 542, 559, 588, 613
 Michel Grec · 559, 560
 Grèce · 4, 5, 6, 12, 18, 19, 26, 27, 28, 65, 66, 75, 80, 90, 107, 109, 111, 112, 114, 115, 163, 197, 201, 219, 232, 237, 253, 277, 309, 321, 322, 327, 339, 343, 344, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 361, 363, 365, 366, 374, 377, 384, 399, 401, 402, 403, 411, 419, 420, 424, 457, 459, 463, 470, 471, 472, 473, 475, 477, 493, 510, 514, 515, 518, 522, 523, 524, 526, 529, 531, 536, 537, 538, 541, 542, 544, 548, 559, 561, 562, 577, 579, 580, 582, 584, 585, 586, 589, 593, 600, 603, 604, 605, 611, 614, 615, 652, 657, 670, 679, 680, 694, 700, 708
 Culart de Grèce · 307, 561, 680
 Nicolas de Grèce (1) · 561, 680
 Nicolas de Grèce (2) · 679
 Peter Grece · 561, 646, 685
 Manuel Paspalas · 600, 677
 Gose Greco · 562, 649, 684
 Catherine Grecque · 515, 521, 584, 664
 Les Grecs · 1, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 35, 36, 41, 49, 50, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 64, 65, 66, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 139, 141, 146, 148, 149, 150, 152, 153, 159, 160, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 253, 254, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 310, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 323, 324, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 348, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 392, 395, 398, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 409, 414, 415, 417, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 446, 448, 450, 451, 452, 453, 454, 455,

456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 466, 468, 470, 471, 472, 474, 475, 476, 477, 478, 481, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 509, 607, 620, 636, 638, 642, 643, 644, 658, 662, 673, 676, 683, 694, 696, 698, 705, 706
Jean Des Grecs · 76, 562
Nicholas Greek · 249, 371, 563, 648, 684
Thomas Greeke · 74, 403, 563, 682, 685
Alicia Greke · 77, 563, 564, 567, 646
Agnès Greke · 177, 540, 564, 567, 646, 647, 684
Jacobus Greke · 227, 564, 565, 647, 683, 684
James de Greke · 74, 121, 564, 666
Jane Greke · 564, 685
Janus Greke · 227, 564, 565, 646
Jehan Greke · 95, 179, 565, 667
John Greke (1) · 403, 684
John Greke (2) · 74, 177, 207
Michael Greke (1) · 645, 646, 683, 684
Michael Greke (2) · 566, 646, 683, 684
Simon Greke · 225, 567, 650, 651, 668
Walter Greke · 74, 226, 563, 566, 567, 645, 646, 647, 666, 682
Leonard Grekeson · 170, 225, 568, 645, 683
Mathew Grekus · 685

H

Hélène Comnène · 262, 472, 562, 664
Henri II roi de France · 165, 246, 542, 591, 614
Henri III roi de France · 84, 337, 405, 530
Henry IV roi d'Angleterre · 43, 294, 361, 368, 391, 597, 598, 636, 641, 642, 664
Henry V roi d'Angleterre · 44, 46
Henry VI roi d'Angleterre · 45, 47, 72, 81, 98, 101, 115, 121, 140, 154, 155, 159, 163, 169, 170, 173, 192, 227, 279, 314, 519, 549, 550, 555, 556, 564, 565, 597, 598, 607, 619, 661, 666, 667, 668
Henry VIII roi d'Angleterre · 5, 45, 81, 91, 154, 198, 283, 286, 369, 372, 486, 516, 524, 537, 551, 555, 577, 608, 665, 666, 667, 668, 670
Colin d'Hermieu · 196, 205, 548, 549, 568
Georges Hermonymos · 7, 88, 114, 132, 144, 204, 238, 254, 261, 295, 338, 339, 364, 370, 374, 407, 409, 414, 430, 442, 568, 570, 620, 678, 686, 687
Hüssey Bey · 301, 313, 357, 491, 520

I

Andronic Iagaris · 306, 586, 678
Nicolas Iagaris · 515, 517, 550, 574, 585, 600, 678
Identification · 25, 29, 31, 57, 64, 65, 67, 103, 149, 152, 156, 212, 216, 219, 385, 429, 434, 472, 479, 486, 493, 494, 506, 507, 704, 708
Identités · 1, 22, 23, 24, 25, 29, 31, 63, 103, 219, 265, 320, 323, 326, 365, 378, 379, 380, 384, 409, 411, 414, 416, 424, 433, 434, 435, 437, 438, 439, 464, 473, 475, 476, 478, 479, 482, 483, 484, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 507, 637, 689, 707, 708
Irlande · 140, 147, 162, 282, 523, 654, 655, 656

Italie · 4, 5, 6, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 18, 40, 54, 58, 66, 67, 76, 80, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 113, 123, 124, 125, 126, 127, 134, 136, 137, 141, 148, 211, 214, 227, 229, 233, 237, 246, 249, 265, 276, 280, 284, 285, 288, 293, 295, 300, 309, 310, 316, 319, 330, 339, 360, 364, 368, 372, 374, 385, 387, 389, 399, 410, 430, 462, 472, 484, 491, 493, 500, 501, 502, 504, 505, 511, 512, 520, 529, 557, 569, 598, 607, 622, 642, 661, 664, 694, 699, 705, 706

J

James II Stuart roi d'Écosse · 108, 552, 606, 670
James III Stuart roi d'Écosse · 180, 606
Petrus Jehan · 69, 275, 332, 570
Jean Jerarchis · 680
Jean V empereur de Constantinople · 35, 36, 37, 49, 295, 597, 702
Jean VI empereur de Constantinople · 35
Jean VIII empereur de Constantinople · 9, 49, 190, 197, 273, 274, 277, 294, 295, 328, 363, 391, 411, 423, 572, 590, 597, 703

K

Andronic Kallistos · 8, 204, 254, 261, 339, 374, 407, 409, 430, 519, 569, 575, 619, 678
Jean et Théodore Rhallès Kanakès · 70, 350, 525, 571, 680
Alexandre Kananos · 63, 143, 251, 252, 312, 330, 341, 550, 585, 593, 672
Jean Karamallos · 682
Manuel Karystinos · 475, 679
Théodore Karystinos · 18, 50, 78, 82, 90, 197, 205, 285, 294, 295, 302, 312, 328, 381, 383, 389, 457, 460, 483, 572, 662, 681
Jacques Katakalos · 141, 669
Jean Kaukadènos · 223, 573
Manuel Kaukadènos · 223, 526, 573
Mathieu Kerganis · 72, 515, 517, 550, 569, 573, 585, 600, 678
Alexis Klaudiôtès · 6, 145, 146, 177, 222, 245, 342, 442, 574, 636, 637
Théodore Konakiladès · 176, 601, 677
Andronic Kontoblakas · 90, 204, 238, 364, 430, 664
Famille Korézès · 117, 167, 250, 259, 575, 576, 673, 675
Démétrios Koumousès · 66, 73, 106, 116, 117, 133, 145, 146, 237, 241, 242, 422, 526, 672, 681, 696

L

Helena Laskarina · 66, 75, 163, 176, 296, 442, 473, 577, 657, 665, 682
Angelus Laskaris · 577, 579
Balthasar Laskaris · 582, 645, 684
Démétrios Laskaris · 350, 544, 680
Janus Rhyndaceus Laskaris · 89, 190, 246, 342, 577
Jean Laskaris (1) · 299, 583, 680

Jean Laskaris (2) · 257, 277
Jean Laskaris (3) · 673, 678
Michel Laskaris (1) · 579, 671
Michel Laskaris (2) · 680
Michel Laskaris (3) · 581, 680
Michel Laskaris (4) · 681
Michel Laskaris (5) · 526, 678
Michel Laskaris (6) · 146, 581, 687
Nicolas Laskaris (1) · 64, 65, 589, 677
Nicolas Laskaris (2) · 578, 645
Théodore Laskaris · 62, 122, 237, 255, 334, 543, 547, 672, 677, 680
Démétrios et Michel Leontarès · 583
Levant · 6, 57, 59, 463, 464, 474, 475, 709
Marguerite du Levant · 76, 407, 475, 515, 521, 562, 583, 664, 673, 674, 675, 676
Les Levantins · 464, 465, 466, 467, 468, 469, 474, 494, 707
Lille · 17, 297, 300, 337, 560, 577, 612, 679, 693, 706, 709
Londres · 4, 6, 7, 8, 12, 14, 17, 20, 26, 58, 60, 65, 70, 75, 76, 80, 85, 87, 88, 93, 94, 95, 97, 101, 106, 115, 116, 120, 140, 146, 147, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 162, 165, 166, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 204, 214, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 243, 244, 247, 249, 250, 254, 255, 265, 268, 292, 309, 314, 319, 327, 359, 368, 372, 374, 383, 384, 386, 394, 403, 410, 421, 432, 448, 449, 452, 485, 503, 504, 511, 513, 516, 519, 523, 524, 525, 527, 530, 533, 539, 540, 541, 544, 545, 546, 547, 549, 551, 554, 555, 556, 557, 558, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 572, 577, 578, 582, 584, 587, 589, 590, 591, 592, 593, 597, 603, 605, 607, 609, 612, 613, 615, 620, 641, 643, 644, 645, 657, 659, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 691, 695, 697, 699, 700, 703, 707, 708, 709, 710
Andronic de Loro · 250, 683
John Loscart · 95, 404, 579, 666
Antoine Losschaert · 97, 222, 578
Louis XI roi de France · 6, 47, 49, 71, 91, 92, 97, 98, 99, 128, 129, 138, 183, 254, 264, 273, 279, 287, 298, 307, 310, 329, 362, 402, 405, 409, 412, 519, 520, 553, 618, 619, 621, 661, 673, 707
Lyon · 37, 124, 127, 138, 178, 243, 294, 298, 520, 548, 550, 573, 576, 579, 675, 676, 687

M

Malachias · 559, 560, 584, 586, 680
Michel Mamonas · 63
Manuel Marmara · 515, 517, 550, 569, 574, 585, 600, 678
Martin I^{er} roi d'Aragon · 342, 636, 639, 641
Master Miter · 225, 540, 647
Andronic Maugas · 351, 489, 510, 677
Francisco Maumaluy · 569, 586, 678
Mehmet II sultan · 38, 39, 237, 300, 426
Mémoire · 7, 14, 26, 74, 77, 79, 84, 106, 119, 170, 194, 197, 234, 235, 236, 326, 336, 379, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 409,

410, 413, 423, 424, 435, 468, 505, 629, 689, 692, 694, 695, 698, 707
Nicolas Mescie · 559, 560, 584, 586, 680
Milan · 88, 92, 124, 127, 128, 129, 130, 135, 137, 145, 148, 167, 184, 243, 251, 262, 264, 275, 278, 280, 284, 293, 307, 314, 316, 320, 330, 364, 374, 382, 388, 411, 451, 472, 512, 515, 517, 519, 520, 530, 538, 549, 550, 551, 553, 569, 571, 574, 579, 585, 598, 600, 601, 609, 629, 630, 666, 667, 678, 686, 687, 691
Mobilités · 40, 55, 103, 104, 105, 106, 149, 152, 154, 155, 171, 211, 218, 345, 502
Moldavie · 39, 472
Momacus · 559, 560, 584, 586, 680
Morée · 37, 39, 40, 67, 68, 86, 114, 121, 126, 131, 134, 274, 284, 287, 300, 350, 352, 353, 365, 366, 512, 526, 587, 592, 597, 599, 629
Grégoire de Morée · 552, 680
Jean de Morée · 680
Peter Mylan · 4, 5, 26, 222, 227, 244, 372, 471, 615, 650, 651, 666, 668, 669, 682
Georges de Mytilène · 587, 678

N

Jean Nadal · 94, 120, 249, 250, 559, 560, 588, 613, 673
Naples · 9, 49, 50, 51, 52, 133, 134, 219, 220, 275, 283, 285, 287, 301, 388, 409, 432, 690, 703
Démétrios de Naples · 184, 683
Neophytos (1) · 68, 680
Neophytos (2) · 687
Andronic Nicolas · 64, 65, 582, 589, 677
George de Nicosie · 372, 530, 589, 683
Andro Nino · 226, 590, 652, 668
Anna Notaras · 67, 227, 241, 242, 368
Fraunces Norreis · 75, 163, 176, 296, 577, 657, 682

O

Les Ottomans · 26, 28, 35, 36, 38, 39, 40, 52, 69, 76, 79, 108, 113, 116, 117, 118, 121, 126, 150, 151, 172, 217, 219, 227, 237, 238, 242, 245, 273, 277, 287, 290, 295, 298, 300, 304, 313, 335, 351, 352, 356, 358, 360, 367, 370, 388, 390, 392, 414, 418, 424, 426, 460, 466, 468, 476, 493, 690, 694, 695, 696, 704, 705, 710

P

Pachomios · 295, 590
Padoue · 88, 254, 293, 339, 431, 451, 548, 597, 629, 685, 700
Palamides · 227, 591, 651, 668, 687
Constantin Paleocappa · 341, 542, 614
Alexis Paléologue · 146, 147, 151, 299, 595, 672
André Paléologue · 19, 52, 67, 82, 205, 300, 362, 382, 392, 409, 454, 597, 672, 674, 676, 682, 685
Ange Paléologue (1) · 489, 592, 680
Ange Paléologue (2) · 592, 678

Démétrios Paléologue (1) · 685
 Démétrios Paléologue (2) · 63, 66, 147, 571, 579, 609, 672, 678
 Démétrios Paléologue (3) · 3, 21, 97, 99, 103, 163, 165, 175, 179, 180, 181, 195, 196, 198, 207, 224, 235, 238, 246, 247, 250, 252, 253, 257, 262, 263, 275, 281, 299, 301, 309, 312, 320, 348, 357, 367, 369, 371, 373, 382, 395, 401, 405, 407, 424, 427, 429, 431, 434, 436, 454, 463, 480, 486, 487, 489, 490, 491, 495, 503, 667, 668, 673, 674, 675, 676, 679
 Manuel Paléologue (1) · 282, 533, 534, 596, 610, 672
 Manuel Paléologue (2) · 534, 595, 596, 610, 678, 680
 Manuel Paléologue (3) · 148, 534, 595, 596, 610, 672
 Manuel Paléologue (4) · 66
 Manuel Paléologue (5) · 78, 151, 172, 279, 307, 368, 592, 672
 Manuel II Paléologue · 6, 9, 12, 14, 18, 21, 52, 57, 82, 93, 127, 134, 136, 139, 140, 189, 197, 205, 245, 280, 292, 311, 323, 328, 329, 336, 341, 389, 391, 400, 421, 422, 429, 451, 453, 457, 460, 479, 502, 511, 522, 529, 597, 602, 628, 629, 630, 631, 636, 639, 661, 662, 663, 664, 665, 685, 694
 Michel Paléologue · 34, 108, 442, 681
 Thomas Paléologue Despote · 40, 67, 131, 300, 362, 368, 369, 399, 572, 592, 597, 668
 Christophe de Pancanty · 351, 512, 526, 599, 680
 Isaac Paléologue · 73, 99, 101, 174, 223, 591, 680
 Paris · 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 19, 22, 23, 28, 34, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 53, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 67, 70, 71, 72, 76, 78, 79, 80, 85, 87, 88, 89, 92, 96, 97, 98, 102, 104, 105, 107, 108, 110, 114, 115, 117, 118, 123, 125, 127, 128, 134, 136, 140, 141, 145, 147, 148, 149, 155, 159, 162, 167, 178, 179, 190, 191, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 204, 207, 208, 221, 223, 224, 228, 232, 235, 238, 239, 241, 243, 246, 251, 254, 255, 257, 260, 262, 267, 268, 269, 270, 273, 280, 284, 290, 291, 293, 294, 299, 301, 306, 308, 310, 312, 313, 315, 320, 323, 325, 327, 333, 334, 336, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 353, 355, 358, 360, 361, 362, 364, 376, 378, 383, 386, 387, 389, 391, 392, 393, 397, 398, 405, 406, 413, 414, 416, 417, 422, 424, 426, 428, 430, 433, 435, 443, 444, 447, 452, 455, 460, 464, 476, 478, 481, 482, 485, 510, 512, 514, 515, 516, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 526, 529, 530, 531, 535, 536, 537, 538, 541, 543, 544, 547, 548, 549, 550, 551, 559, 560, 562, 563, 568, 569, 570, 571, 572, 574, 575, 576, 577, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 609, 611, 613, 614, 615, 620, 629, 630, 635, 636, 637, 638, 639, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 671, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 680, 686, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710
 Thomas Partos · 521, 599, 672
 Catherine de Patras · 76, 115, 600, 605, 676
 Jean Patrikios · 72, 306, 515, 517, 550, 569, 574, 585
 Péloponnèse · 34, 40, 65, 107, 111, 112, 114, 115, 116, 118, 126, 287, 350, 352, 356, 357, 363, 372, 475, 524, 549, 597, 600, 607, 649
 Georges Phaphilos · 275, 600, 678

Philanthropenos · 176, 535, 574
 Philippe le Bon duc de Bourgogne · 44, 59, 64, 99, 101, 110, 139, 140, 278, 287, 291, 292, 295, 298, 304, 311, 322, 336, 384, 390, 392, 426, 701, 709
 Philippe le Hardi duc de Bourgogne · 46, 294, 599
 Pie II pape · 51, 52, 131, 279, 284, 292, 388, 400, 513, 591, 595, 606, 686
 Théodore Plantidorus · 128, 137, 145, 275, 278, 307, 320, 538, 601, 678

R

Raguse · 597, 629
 Nicolas Rayes · 168, 169, 180, 601, 650, 666
 Rennes · 110, 148, 217, 596, 672, 695, 704
 Constantin Paléologue Rhallès · 134, 146, 177, 245, 369, 543, 574, 639, 640, 669
 Rhodes · 35, 39, 40, 41, 52, 65, 79, 107, 110, 116, 117, 118, 290, 291, 300, 343, 351, 355, 372, 388, 470, 472, 474, 516, 517, 524, 525, 528, 536, 548, 551, 602, 603, 640, 650, 679, 694, 710
 Antoine de Rhodes · 91, 110, 117, 524, 525, 528, 533, 602, 603, 679, 681
 Démétrios de Rhodes · 94, 117, 308, 371, 372
 Georges de Rhodes · 524, 525, 528, 533, 602, 603
 Richard II roi d'Angleterre · 43, 46, 368, 598, 636, 641, 661, 664
 Jean Rogaris · 65, 66, 73, 150, 603, 615, 678
 George de Romanie · 683
 Rome · 9, 24, 26, 28, 40, 44, 49, 50, 51, 67, 78, 110, 113, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 138, 151, 152, 160, 191, 198, 208, 216, 220, 229, 230, 259, 271, 278, 280, 300, 337, 340, 343, 345, 346, 361, 388, 392, 410, 413, 420, 422, 424, 426, 429, 432, 454, 460, 523, 577, 579, 620, 676, 685, 689, 690, 691, 692, 693, 697, 698, 699, 700, 702, 703, 705, 706, 707, 708, 710
 Rouen · 94, 95, 117, 121, 140, 141, 153, 179, 274, 296, 298, 308, 371, 383, 395, 522, 531, 532, 534, 548, 561, 565, 599, 602, 667, 672, 679

S

Antoine de Sainte Marie de Sagitane · 62, 255, 603, 605, 607
Saint empire romain germanique · 15, 26
 Savoie · 15, 37, 51, 86, 102, 127, 138, 140, 206, 213, 292, 310, 341, 411, 515, 517, 543, 550, 569, 574, 585, 600, 661, 686
 Constantin Scholarios · 3, 4, 66, 67, 72, 101, 118, 123, 144, 145, 147, 151, 155, 174, 279, 281, 296, 307, 331, 335, 352, 386, 390, 480, 481, 491, 502, 678, 680, 681, 682
 Georges/Gennadios Scholarios patriarche · 402, 423
 Jean Scranailles · 3, 604, 678
 Mathieu Sebastos · 681
 Alexis de Selymbria · 63, 108, 114, 141, 307, 364, 512, 604, 605, 607, 680
 Jean Semenios · 652, 668
 Jean de Senambay · 76, 115, 600, 605, 676

Sérapion · 315
Serbie · 39, 40, 69, 134, 300, 360, 426
Jean Serbopoulos · 687
Phrangoulios Serbopoulos · 3, 64, 67, 72, 274, 295,
298, 306, 362, 422, 654, 655, 668, 680, 685
Sixte IV pape · 52, 254, 298
Soliman le Magnifique sultan · 288
Jérôme Sophianos · 66, 351, 682
Manuel Sophianos · 372, 419, 649, 666, 682
Andronic Trichas Spandounès · 62, 63, 280, 512, 604,
605, 607, 680
Théodore Spandounès · 126, 172, 277, 432, 495
Jean Staurakios · 66, 146, 276, 687
Antonios Stesinos · 91, 285, 524, 537, 666
Manuel Sybyanos · 97, 184, 394, 608, 682
Syrie · 40, 354, 417, 420, 423, 428, 429, 459, 474, 477,
699, 707
Georges Syropoulos · 69, 275, 331, 332, 570, 677

T

Nicolas Tarchaneiotès · 63, 66, 143, 235, 237, 246, 251,
252, 279, 312, 330, 341, 370, 374, 422, 491, 549,
550, 571, 585, 593, 667, 672, 678, 680
Alexandre Théodore · 680
Manuel Théodore · 206, 331, 386, 387, 443, 446, 449,
482, 531, 534, 595, 596, 672, 681
Georges Théophile · 66, 146, 147, 174, 306, 680
Thessalie · 35, 36, 39, 107, 108, 115, 614
Thessalonique · 34, 35, 36, 37, 58, 65, 121, 222, 353, 417,
418, 423, 472, 630, 692, 702
Thomas de Thoe · 7, 83, 91, 153, 167, 168, 283, 285,
352, 403, 610, 673
Thrace · 4, 36, 39, 114, 115, 121, 167, 350, 359, 487,
527, 603
Grégoire Tifernas · 64, 110, 340, 402, 429, 430, 433,
471, 475, 675, 700, 708
Francesco de Traversaris · 66, 611, 682
Trébizonde · 3, 34, 39, 50, 64, 65, 67, 72, 88, 98, 99, 102,
107, 108, 112, 118, 126, 163, 167, 170, 209, 249,
304, 305, 332, 335, 339, 343, 350, 351, 355, 356,
357, 359, 365, 366, 386, 401, 402, 423, 431, 433,
472, 477, 481, 511, 516, 572, 604, 607, 611, 612,
613, 679, 681, 682
Antoine de Trébizonde · 165, 264, 274, 275, 305, 511,
612, 613, 662, 674, 676, 681, 682, 688
Charles de Trébizonde · 305, 612, 613, 679
Jean de Trébizonde (1) · 249, 386
Jean de Trébizonde (2) · 612, 681
Les Turcs · 9, 27, 34, 35, 48, 50, 51, 52, 58, 68, 78, 86,
119, 129, 131, 146, 185, 189, 191, 196, 197, 205,

235, 238, 275, 276, 277, 280, 284, 292, 293, 296,
298, 301, 302, 303, 304, 319, 322, 334, 341, 342,
352, 353, 357, 360, 365, 373, 380, 381, 389, 390,
391, 392, 395, 399, 406, 408, 412, 413, 418, 423,
426, 448, 451, 456, 457, 459, 462, 470, 476, 489,
498, 506, 510, 529, 548, 636, 638, 642, 687, 703,
707, 710
Turquie · 351, 470

V

Valachie · 39, 66, 69, 107, 134, 146, 222, 321, 322, 355,
383, 460, 472, 614, 700
Georges de Varana · 184, 384, 613
Vaudémont · 597
Venise · 10, 15, 24, 41, 49, 51, 52, 53, 58, 61, 76, 86, 92,
94, 97, 106, 116, 120, 121, 124, 125, 126, 127, 129,
130, 132, 133, 135, 138, 148, 153, 172, 182, 184,
185, 194, 218, 219, 220, 226, 227, 229, 239, 240,
241, 242, 244, 246, 249, 250, 275, 276, 277, 283,
287, 288, 292, 293, 301, 302, 319, 347, 357, 367,
369, 370, 371, 372, 373, 381, 395, 416, 432, 451,
462, 476, 493, 503, 520, 521, 539, 540, 554, 555,
558, 579, 590, 597, 598, 608, 609, 613, 629, 630,
648, 649, 674, 682, 685, 686, 692, 694, 696, 698,
699, 701, 702, 704, 705, 706, 709
Gaspard de Venise · 94, 120, 249, 250, 559, 560, 588,
613, 673
Angelos Vergekios · 12, 59, 116, 204, 235, 238, 246,
247, 433, 542, 590, 591, 614, 678, 706
Vicencius Grace · 557, 645
Paul de Vlachie · 101, 107, 115, 145, 146, 153, 281,
321, 324, 355, 383, 386, 667, 669, 670, 671, 672,
678, 679, 681
Danciano Vollegoshano · 65, 73, 603, 615, 678
John Voteyr · 186, 227, 244, 615, 651, 668

W

Westminster · 140, 148, 154, 226, 282, 399, 519, 534,
543, 544, 545, 546, 547, 570, 601, 606, 615, 648,
655, 656, 665, 666, 667, 669, 670, 682, 684, 685, 686

Y

York · 8, 47, 72, 95, 103, 106, 117, 124, 131, 140, 141,
146, 199, 254, 255, 310, 313, 535, 543, 547, 569,
570, 588, 598, 662, 667, 686, 687, 695, 709
Nicolas Yory · 552, 615, 680

Table des illustrations

Tableaux.

Tableau n°1. Répartition de la population grecque en Europe du nord-ouest.	61
Tableau n°2. Nommer l'origine des Grecs.	108
Tableau n°3. Les multiples provenances des Grecs.	112
Tableau n°4. Répartition des occurrences grecques selon les territoires traversés.	139
Tableau n°5. Les détenteurs grecs de lettres d'indulgences et de recommandation.	145
Tableau n°6. La famille Effomatos.	187
Tableau n°7. Le réseau de sociabilités de Thomas Francos.	252
Tableau n°8. Le réseau de sociabilités de Démétrios Paléologue.	253
Tableau n°9. La famille Francos.	287
Tableau n°10. La famille Bissipat.	627
Tableau n°11. Les étrangers grecs à Londres (1436-1571).	645

Cartes.

Carte n°1. Un éphémère redressement politique (1403-1432).	36
Carte n°2. Les lieux de provenance des Grecs d'après les sources.	112
Cartes n°3. Quelques itinéraires grecs.	142
Carte n°4. Les Grecs de Londres.	225
Carte n°5. Les alliances régionales de Georges Bissipat (1472-1496).	626
Carte n°6. Le voyage de Manuel II Paléologue en occident (1399-1403).	631
Carte n°7. Répartition des Grecs en milieu urbain : le cas de Londres.	644

Image.

Image n°1. Sceau de Georges Bissipat.	623
Image n°2. Signature de Georges Bissipat.	623
Image n°3. Stèle funéraire de Jean et Charles Bissipat.	624
Image n°4. Stèle funéraire de Jean et Charles Bissipat (reproduction).	625
Image n°5. Frères LIMBOURG, <i>La Vierge, la Sybille et l'Empereur Auguste.</i>	632
Image n°6. Frères LIMBOURG. <i>La Rencontre des Trois Rois Mages.</i>	633
Image n°7. Frères LIMBOURG. <i>Adoration des Mages.</i>	634
Image n°8. Médaille équestre de Constantin.	635
Image n°9. Médaille d'Héraclius.	635

Table des matières.

Remerciements.	2
Note sur la graphie des noms propres.	3
Introduction générale.	4
Prologue.	33

Première partie.

Identifications.

Introduction de la première partie.	54
<u>Chapitre Premier.</u> Anthropologies.	57
Des groupes minoritaires mais visibles.	59
<i>État des lieux.</i>	60
Une présence faible.	60
Une visibilité documentaire réelle.	64
<i>Statuts sociaux.</i>	65
Des aristocrates.	66
Des ecclésiastiques.	68
Des catégories modestes ?	68
Prosopographie.	70
<i>Fiches signalétiques.</i>	70
Patronymes : un problème méthodologique.	70
Patronymes : essai de reconstitution sociale.	72
Féminités.	74
Jeunesse, vieillesse, âge mûr : un déséquilibre.	77

<i>Temporalités.</i>	80
Temps forts et temps faibles de la présence grecque.	80
Typologie.	82
1400-1450. <i>Faible présence. Marchands et diplomates.</i>	82
1440-1480. <i>Réfugiés et marchands.</i>	82
1460-1530. <i>Implantations. Carrières administratives et militaires.</i>	83
1500-1570. <i>Le temps des secondes générations.</i>	83
Activités.	84
<i>Les Grecs, détenteurs d'un savoir-faire convoité.</i>	85
<i>Métiers. Une typologie.</i>	86
Culture et sciences.	87
Culture militaire.	90
Marchandise et commerce.	93
Services.	98
<i>Mendicités et inactivités.</i>	100
<u>Chapitre deux.</u> Mobilités.	104
Départs.	106
<i>Les sources occidentales face à la géographie de la Méditerranée orientale.</i>	107
Écrire l'origine : une entreprise difficile.	107
La tâche de l'historien.	111
<i>D'où viennent les Grecs ?</i>	112
Constantinople et ses alentours.	113
Le Péloponnèse et la Grèce continentale.	114
Les îles grecques.	115
Trébizonde et la mer Noire.	118
Des provenances occidentales.	119
<i>Lignes de fuite.</i>	121
Lieux d'origine ou points de départ ?	121
Voyager seul ou accompagné ?	122
L'entrée en Occident.	124
<i>L'Italie avant l'Europe du nord-ouest.</i>	124
Points d'entrée.	124
<i>Venise, la porte d'entrée classique.</i>	125

<i>Milan, le « hub » de redistribution.</i>	127
<i>Rome, la voie cardinalice.</i>	130
<i>Des absents ?</i>	132
Évolutions.	135
<i>Par-delà les Alpes.</i>	136
Le franchissement des Alpes, un gouffre documentaire.	136
Itinéraires transalpins.	138
<i>France, Bourgogne, Angleterre... et les autres.</i>	138
<i>Des circuits hiérarchisés.</i>	145
Fixations et retours.	149
<i>Idées reçues sur la notion de « gens de passage ».</i>	149
<i>Fixations et installations.</i>	152
<i>La tentation constante de la mobilité.</i>	154
Chapitre trois. Extranéités.	157
Le Grec étranger : une catégorie occidentale ?	161
<i>Extranéité et contrôle social : une réalité ?</i>	162
Dire l'étranger.	162
Droit d'aubaine, <i>Alien subsidies</i> et autres charges fiscales.	164
La lettre de naturalité : un faux-semblant.	166
<i>Ambivalences d'une catégorie polysémique.</i>	171
Temporalités variables.	171
Extranéités et sociétés curiales : une « patrie » pour les étrangers ?	173
De nouveaux champs d'analyse ? La notion d'« incertitude ».	175
Le Grec, un étranger hors de la société ?	177
<i>Marginalités ?</i>	178
Extranéité et marginalité : un mauvais tandem.	178
Étrangers et locaux : entre échanges et cloisonnements.	179
<i>Entre étrangers.</i>	181
Les étrangers grecs et les autres : rapports de force.	181
Entre partenariat et concurrence : Grecs et italiens.	183
Coexistence et cohabitation : les Grecs et les <i>Theotonicis</i> de Londres.	186
<i>Suspensions.</i>	188
L'étrange étranger.	188

La cinquième colonne schismatique.	190
Étranges interactions.	194
<i>Un mode de vie étranger ?</i>	194
Adaptation aux pratiques culturelles locales.	194
Jeux d'apparences : jouer à l'étranger.	196
<i>Interactions paritaires.</i>	198
<i>Peer Polity Interaction</i> : une historiographie.	198
Comparaisons.	202
<i>Proximités.</i>	204
De proches étrangers.	204
« Faire comme si ».	207
Conclusion de la première partie.	211

Deuxième partie.

Insertions.

Introduction de la deuxième partie.	213
<u>Chapitre quatre.</u> Des sociétés grecques transalpines.	216
Les formes de l'organisation sociale grecque.	217
<i>Organisation spatiale : esquisses.</i>	218
Instabilité : un obstacle à une histoire spatiale des Grecs ?	218
Ruralités, urbanités : une tendance.	221
Essai d'histoire urbaine : les Grecs de Londres.	224
<i>Des groupes diasporiques ?</i>	230
Définitions et enjeux.	231
Des critères d'analyse multiples.	234
L'impossible diaspora grecque d'Europe du nord-ouest.	236
Des cadres sociétaux pour les Grecs.	239
<i>Des communautés grecques transalpines ?</i>	239
Modèles méditerranéens.	240
Indices de communautés grecques en Europe du nord-ouest.	243
Des communautés alternatives ?	247

<i>Un cas particulier : les sociétés marchandes grecques.</i>	248
Sociabilités.	250
<i>Amitiés, fidélités, clientélisme.</i>	251
<i>Des solidarités interculturelles ?</i>	256
<i>Distinction sociale et grécité.</i>	259
Distinctions sociales internes aux Grecs.	261
La <i>grécité</i> comme marqueur de différenciation sociale.	263
<u>Chapitre cinq.</u> Les Grecs dans les sociétés politiques d'Europe du nord-ouest.	266
Les Grecs et les États européens : concurrence et souci de prestige.	267
« Genèse de l'État moderne » et migrations grecques : concordance des temps.	268
Historiographies de la construction de l'État.	268
États occidentaux et migrations grecques : chronologies comparées.	272
<i>Enjeux princiers autour de l'installation des Grecs.</i>	274
Nouvelle offre administrative.	274
Échanges de bons procédés princiers : les cas de Théodore	
<i>Plantidorus</i> et Nicolas <i>Cunctus</i> (septembre 1459).	278
Les Grecs et l'évergétisme princier : un langage ?	280
<i>Au service de l'État.</i>	282
Dans les armées du prince : le cas des <i>Stradioti</i> .	283
Les Grecs et la marine occidentale.	288
Les Grecs, les princes et la croisade.	291
<i>Manuel II en Occident : les Grecs, promoteurs de la croisade.</i>	292
<i>Le Banquet du Faisan : les Grecs, prétextes à la croisade.</i>	296
<i>André Paléologue et Charles VIII : les Grecs hors de la croisade.</i>	299
<i>Perspectives.</i>	302
Des courtisans comme les autres ?	304
<i>Stratégies curiales d'insertion.</i>	304
<i>Des objets de curiosité ?</i>	308
Fournisseurs en réjouissances princières.	308
Entre nouveauté et curiosité exotique : une mode ?	311
<i>Itinéraire d'un courtisan entre Angleterre et France : Thomas Francos.</i>	313
Au service exclusif des princes.	313
Un tableau vivant des fantasmes sur les Grecs	315

Un pied de part et d'autre de la Méditerranée.	316
Conclusion de la deuxième partie.	319
Troisième partie.	
Fictions.	
Introduction de la troisième partie.	321
<u>Chapitre six.</u> Mises en récit.	325
Une question de sources.	327
<i>Diversité des sources, diversité des discours.</i>	328
<i>Créer du récit : le cas des registres de comptes.</i>	331
Diversité des récits pour un support aride.	331
Les mots de la détresse des Grecs.	333
Justification des dépenses et contrôle de l'information.	335
<i>Du Grec des poètes au Grec des chancelleries.</i>	336
Polysémies.	336
Typologie.	338
<i>Le Grec poétique.</i>	339
<i>Le Grec exotique.</i>	340
<i>Le Grec rejeté.</i>	341
<i>Le Grec administratif.</i>	343
Démythifier les Grecs et la Grèce.	343
<i>L'élargissement du monde.</i>	344
Ouvertures et cloisonnements des horizons occidentaux.	344
Le rebond du XV ^e siècle.	347
<i>Nommer la Grèce.</i>	349
Un terme ambigu.	349
Variantes géographiques, nuances descriptives.	352
<i>Où situer la Grèce et les Grecs dans le monde ?</i>	355
Enjeux de délimitations.	355
Entre Ottomans et Vénitiens.	356
Un espace chrétien ?	358

Requalifier les Grecs.	360
<i>Grecs ou Romains ?</i>	360
Histoire d'un malentendu.	360
Des Grecs devenus grecs.	363
Un outil de communication ?	365
<i>Un nouveau statut pour des Grecs entre deux mondes ?</i>	367
Des Grecs au service des autres peuples.	367
Passeurs et/ou intermédiaires ? La question des <i>Brokers</i> .	369
Des sociétés de l'entre-deux ?	373
<u>Chapitre sept. Récits et identités.</u>	378
Récits et identités : de la « figure » à la « fiction » grecques.	379
<i>Des malheurs des Grecs : un récit à différents niveaux.</i>	380
Des malheurs collectifs aux malheurs individuels.	381
Communication et reclassement social.	382
Certification et récit.	385
<i>Fictions politiques et fictions grecques.</i>	388
Nouveaux sujets, nouvelles légitimités.	388
Fictions occidentales et continuités orientales.	390
<i>Des « figures » aux « fictions » grecques.</i>	392
Entreprises mémorielles.	396
<i>Mémoires ethniques, mémoires familiales.</i>	400
Mémoires grecques.	400
Mémoires familiales.	402
Mémoires idéalisées.	404
<i>Des communautés mémorielles ?</i>	406
Historiographie des mémoires collectives.	406
Un fonds mémoriel commun pour les Grecs ?	408
<i>Mémoires métissées.</i>	409
Secondes générations : assimilations et métissages.	409
Des mémoires utiles aux Occidentaux.	412
Vers des identités négociées.	414
<i>Une « nation » des Grecs ?</i>	415
Enjeux historiographiques.	415

Une patrie grecque (<i>To Hellenikon</i>) ?	417
Les Grecs hors de Grèce : une « nation » ?	419
<i>Marques identitaires et sentiment d'appartenance : une confrontation ?</i>	421
Pluralité et confusion des modèles de « grécité ».	422
<i>L'empire des Grecs.</i>	422
<i>La religion.</i>	425
<i>La langue.</i>	427
<i>La culture.</i>	431
Diversité des récits identitaires en Occident.	432
<i>Des identités négociées.</i>	434
<u>Chapitre huit.</u> Modèles grecs.	439
Figures de l'altérité.	440
<i>Une notion controversée.</i>	440
Altérité et norme.	441
Altérité et effet de miroir.	443
Altérité et « déficit d'appartenance ».	447
<i>Le Grec à l'envers du Latin ?</i>	450
Une lecture de l'altérité intégrée aux sociétés occidentales.	450
Contacts et confrontations : changement de perspectives.	452
À côté plutôt qu'à l'envers.	453
<i>Un Exemplum inversé.</i>	455
Des malheurs des Grecs (suite) : généralisations et réécritures.	456
Un discours religieux sur les Grecs ?	458
Une image moralisante du Grec à destination des Occidentaux.	461
De la figure du Grec à celle du Levantin.	463
<i>Anthropologie du Levantin (XVI^e-XIX^e siècles).</i>	464
Sémantique et historiographie.	464
Une catégorie « ethno-confessionnelle ».	467
<i>Une curieuse absence (XV^e-début XVI^e siècles).</i>	469
Des sources muettes.	469
Chrétien, étranger, oriental, etc. Une absence historique réelle ?	469
<i>Le Grec comme précurseur du Levantin.</i>	471
Le Grec, une appellation globale.	471

Recentrage sémantique et élargissement géographique.	473
Continuités.	475
Être grec : des identités à choix multiples.	478
<i>Des identités fragmentées.</i>	479
Les traces à suivre.	479
Celui qui écrit.	481
L'important, c'est le chemin.	483
<i>Des acteurs au pluriel.</i>	484
« Unicité de soi » et « acteur pluriel ».	485
Pluralité des logiques d'action.	486
Transferts et analogies.	490
<i>Des identités grecques multiples.</i>	492
Processus.	492
Multiplicités.	494
Identités subies, identités intégrées : une hypothèse.	494
 Conclusion de la troisième partie.	 497
 Conclusion générale.	 499
 Répertoire prosopographique.	 509
Dossiers documentaires.	616
Dossier documentaire n°1. Autour de la famille Bissipat.	617
Dossier documentaire n°2. Autour du voyage de Manuel II Paléologue.	628
Dossier documentaire n°3. Les Grecs de Londres.	643
Dossier documentaire n°4. Pièces justificatives.	653
Sources.	660
Sources imprimées.	661
Chroniques et sources littéraires.	661
Correspondances.	663
Récits de voyages.	664
Iconographie.	665
Recueils et éditions de sources	665
Sites internet.	671

Sources manuscrites.	671
Archives municipales.	671
Archives nationales, Paris.	672
Bibliothèque nationale de France.	675
Archives départementales d’Ille-et-Vilaine.	677
Archives départementales de Côte-d’or.	678
Archives départementales de Seine-maritime.	678
Archives départementales du Nord.	678
Archives générales du Royaume, Belgique.	680
National Archives, Public Record Office, Londres.	681
Archivio di Stato Torino, Turin.	684
Archivio di Stato Vaticano, Vatican.	685
Archivio di Stato Milano, Milan.	685
Deliberationi Senato secreta, Venise.	685
Autres archives manuscrites.	685
Bibliographie.	688
Index.	711
Table des illustrations.	719
Table des matières.	720